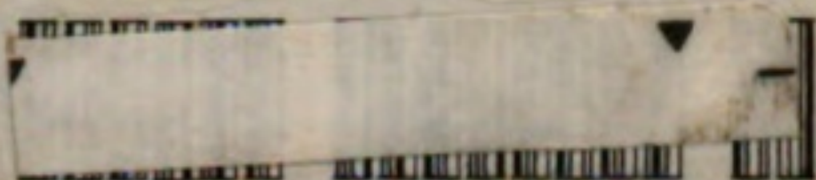
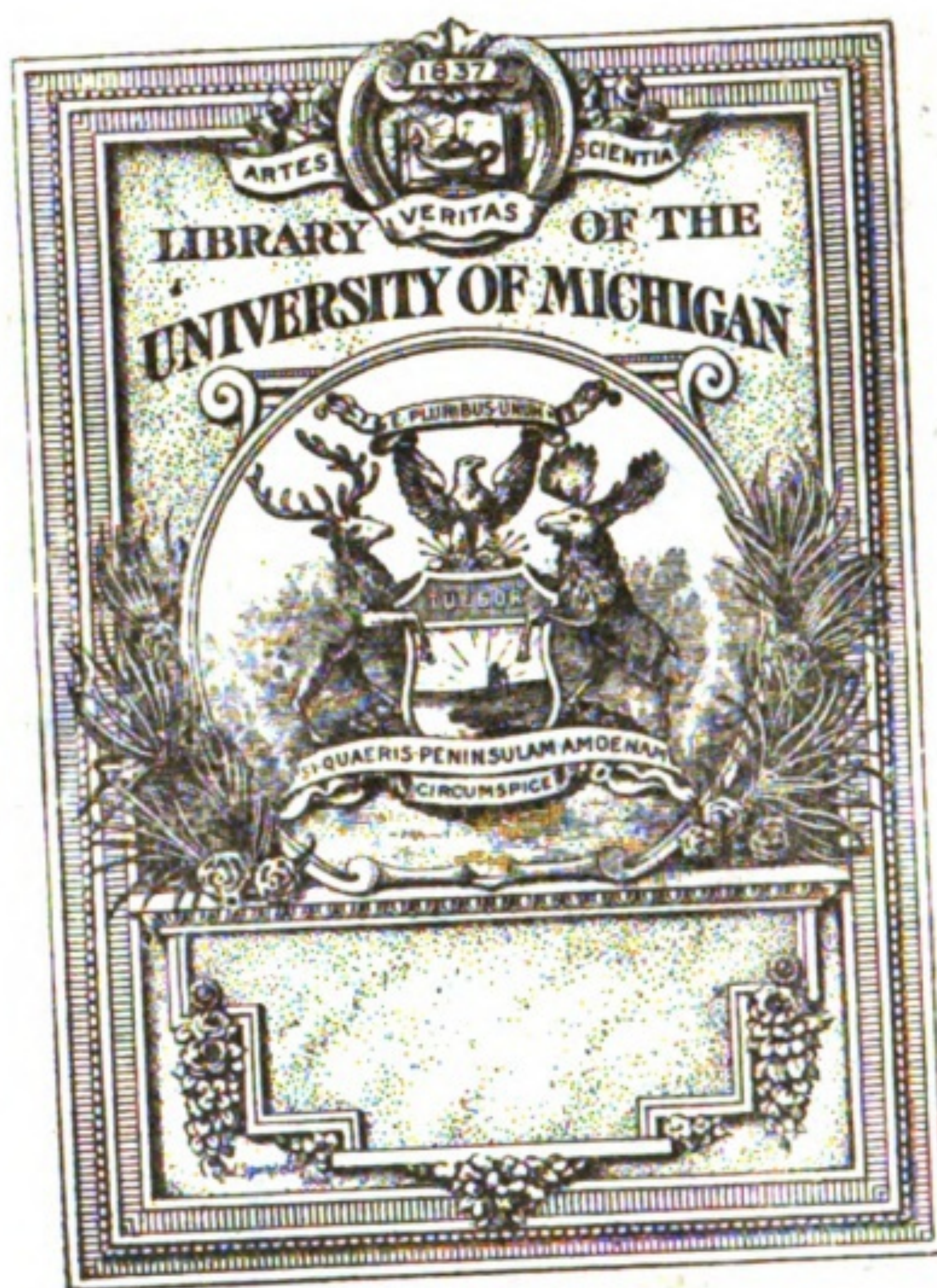



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DE

BRETAGNE.

HISTOIRE

DE

BRETAGNE

LA BRETAGNE PROVINCE

PAR

BARTHÉLEMY POCQUET

Britanni... jam domiti ut pareant, nondum ut serviant.
TACITE.

TOME CINQUIÈME
(1515-1715)



RENNES

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE J. PLIHON ET L. HOMMAY

5, Rue Motte-Fablet.

IMPRIMERIE H. VATAR.

MCMXIII.



PRÉFACE

E cinquième volume de l'*Histoire de Bretagne* paraît aujourd'hui, après un long retard dont l'auteur devrait sans doute s'excuser ; il espère cependant que les lecteurs voudront bien ne pas lui tenir rigueur quand ils auront constaté que cet ouvrage a exigé de longues recherches et un travail considérable. Il oserait presque reprendre pour son compte le mot que Du Plessix-Mornay met en tête de ses *Mémoires* : « Lecteurs, vous avez ici le cinquième volume de l'*Histoire de Bretagne,* plus tard peut estre que vous n'espériez, mais asses tost s'il est tel que vous le désiriez. Ie n'ose me le promettre de tous, en ceste si grande et presque infinie diversité d'esprits dont le monde est aujourd'huy plein. Mais bien suis-je asseuré que ceux qui ont pris plaisir à la première partie de l'ouvrage ne seront pas moins satisfaits de cette suite. »

Ce cinquième volume est consacré à l'Histoire de la Bretagne Province. On pourrait croire que cette Histoire n'existe pas, que la Bretagne, une fois incorporée dans le Grand Tout de la Patrie française, n'a plus joué qu'un rôle effacé et banal. A la lecture des pages qui vont suivre, on sera vite détrompé. La Province, il est vrai, n'a plus, depuis la réunion, de vie autonome et distincte, mais son existence n'en a pas moins été marquée d'événements très divers, souvent inattendus, parfois dramatiques, qui font de cette période de trois siècles l'une des plus remplies et des plus agitées de son histoire. Aussi, l'on veut espérer que ce récit sera lu avec un certain intérêt.

Et, puisque la préface est la seule partie d'un livre où il soit permis à l'auteur de parler de lui-même, il ne sera peut-être pas

inutile de dire au lecteur de quelle manière j'ai procédé à l'élaboration de cet ouvrage.

J'ai cessé très vite de lire les Histoires générales de Bretagne : elles ne servaient qu'à m'induire en erreur. A ce point de vue cependant, elles m'ont été utiles : elles m'ont constamment indiqué la voie qu'il ne fallait pas suivre.

J'avais à ma disposition les deux grands *Recueils* qui sont la base de l'histoire de la Province et qu'il faut toujours avoir devant les yeux, sous peine de commettre de déplorables erreurs : les *Procès-verbaux des États* et les *Registres secrets du Parlement*. Je les ai pris constamment pour guides. Quand on a lu et dépouillé les 65 Registres manuscrits in-folio, de 800 pages chacun, qui contiennent les procès-verbaux des États, et les 408 Cahiers de parchemin qui forment les « Registres secrets », on n'a encore rien fait. On doit rechercher les Chroniques, les Mémoires et les Correspondances du temps. Ces documents m'ont fourni des indications précieuses, ils donnent l'impression des contemporains sur les événements qu'ils ont vus s'accomplir et rapportent même parfois les récits de témoins oculaires, les seuls qui valent.

J'ai lu également avec soin tous les articles publiés dans des *Revues* depuis un demi-siècle sur cette période, ils m'ont été souvent utiles. Ces travaux spéciaux, de valeur à coup sûr très inégale, ont élucidé bien des points obscurs. Je dois en remercier leurs auteurs, et j'ai tenu à citer leurs noms avec exactitude. C'était un devoir pour moi, c'était aussi une dette de reconnaissance. Et si la mode était encore aux dédicaces, j'aurais dédié ce livre « aux Erudits bretons, » à ces travailleurs modestes, souvent méconnus, que l'on appelle parfois, avec une nuance de dédain, « les savants de province », et qui sont les meilleurs pionniers de l'Histoire.

Je n'ai pas cherché l'inédit. Je pourrais dire que c'est lui qui est venu me chercher. J'ai pensé qu'une Histoire générale ne pouvait pas entrer dans les détails que comporte la publication de documents inédits. Mais, plus d'une fois, quand l'histoire m'a paru trop légendaire ou trop faussée, j'ai dû recourir aux pièces originales des Archives départementales bretonnes et des Archives nationales.

J'ai indiqué avec soin les sources auxquelles j'ai puisé. Je crois que mes références sont exactes ; et ce n'est pas un mince mérite ! Je les ai vérifiées trois fois, avant et après l'impression.

J'ai été trop souvent moi-même victime d'indications d'apparence savante, mais en réalité incomplètes ou fautives, pour ne pas épargner à mes lecteurs la même mésaventure. Je n'ai cherché du reste aucune vaine parade d'érudition. J'ai cru que je n'en avais pas besoin. Je n'ai eu qu'un but, celui d'être utile aux travailleurs et de leur fournir l'indication des sources pouvant servir de base et de point de départ pour des études spéciales ou des recherches nouvelles. Aussi bien oserai-je dire que cet ouvrage n'est pas, à proprement parler, un livre savant : c'est un livre destiné à être lu.

Cette Histoire est divisée en trois parties, mais je dois avertir que cette division est factice, elle a été établie seulement pour fixer l'attention, simplifier la méthode et les divisions ; elle ne correspond pas à des changements profonds dans l'état social ou l'administration de la province.

La première partie va de 1515 à 1610, soit 95 ans ; elle comprend les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. La seconde va de 1610 à 1715, soit 105 ans ; elle comprend les règnes de Louis XIII et de Louis XIV ; et la troisième ceux de Louis XV et de Louis XVI, elle va de 1715 à 1789, soit 74 ans.

Après avoir tracé le tableau d'un demi-siècle relativement tranquille, j'ai essayé de projeter un peu de lumière sur l'époque si intéressante, mais si touffue et encore si mal connue, de la Ligue en Bretagne.

Au XVIIe siècle, trois grands hommes ont dirigé la politique française : Richelieu, Mazarin, Colbert. Tous trois ont exercé une action personnelle sur la Bretagne, chacun d'eux avec des vues différentes et dans un but distinct et déterminé. Il m'a paru que la question primordiale était de dégager cette action, de la définir et de l'analyser. Il ne semble pas qu'aucun historien l'ait envisagée jusqu'ici.

L'histoire de la Bretagne Province ne doit pas être séparée de celle de la France, car alors elle manquerait à la fois de but, de sens et d'intérêt. Depuis 1532, la Bretagne est partie intégrante de la Patrie, elle n'a jamais songé sérieusement à se reprendre ; il faut donc savoir comment elle s'est mue dans l'orbe des provinces françaises. C'est la principale question. Cette histoire de trois siècles reste malgré tout une très grande et très belle Histoire, telle qu'aucune autre province, sans doute, n'en pourrait présenter une semblable.

On reprochera peut-être à cet ouvrage de ne pas être complet. Hélas ! Je sais mieux que personne que je n'ai pas tout dit. Mais, on le sait :

« Le secret d'ennuyer est celui de tout dire. »

Je n'ai pas pu et je n'ai pas voulu être complet. Ma seule préoccupation, au cours de ce long travail, a été de retrancher, de réduire, d'éliminer. Il m'eût certes été beaucoup plus facile d'écrire trois volumes sur l'histoire d'un siècle, que de faire tenir l'histoire de trois siècles en un seul volume.

J'ajouterai que j'ai voulu ouvrir la voie aux amis des études historiques, mon but constant a été d'être utile aux travailleurs et aux érudits ; j'ai signalé moi-même bien des sujets qui mériteraient d'être approfondis. Si les landes ont presque disparu du sol de notre province, il reste encore dans son histoire bien des parties incultes qui auraient besoin d'être défrichées.

J'ai rencontré dans les œuvres des écrivains précédents de nombreuses erreurs. Je ne les ai pas réfutées. A quoi bon ? J'ai pensé que le meilleur moyen de relever celles de mes prédécesseurs était de ne pas en commettre moi-même. Mais on n'écrit pas un volume de 600 pages sans laisser échapper quelques inadvertances. Je ne les ai pas relevées : je ne crois pas à l'utilité des *Errata*. Et je dirais volontiers, comme d'Argentré à la fin de son *Histoire* : « Il n'a esté possible, pour quelque soin et vigilance dont l'on ait pu user en la correction de ceste Histoire, qu'il ne soit survenu et eschappé quelques erreurs en divers endroits, ayant esté cette Édition un peu précipitée pour satisfaire au désir du public ; ce que le lecteur excusera facilement : la discrétion, doctrine et jugement duquel pourra aisément corriger de telles faultes. »

Et maintenant, si l'on me demande dans quel esprit a été écrite cette Histoire, je serais tenté de répondre : Dans aucun. J'ai essayé d'être clair, d'être exact, d'être impartial et d'être juste. C'est tout.

J'ai fait de l'histoire comme un savant fait de la physique ; j'ai analysé des faits et étudié des hommes ; puis je les ai groupés pour tâcher de les faire revivre devant les yeux du lecteur. Dégagé des idées préconçues et des partis pris, j'ai exposé avec impartialité le jeu des institutions, l'action dirigeante des Assemblées, des Corps et

des Chefs. Je répéterais volontiers avec Fustel de Coulanges : Je n'éprouve aucun scrupule à me trouver en désaccord avec les opinions régnantes, pourvu que je sois d'accord avec les documents.

En revanche, j'ai été plein d'indulgence pour les hommes. Les historiens — qui sont gens vertueux — sont habituellement sévères. Ils excellent à dire après coup ce qu'un homme aurait dû faire dans un cas périlleux ou répondre dans une circonstance difficile. Morale aisée ! qui fait parfois sourire et qui rappelle trop la fable du Maître d'école pérorant devant l'enfant qui se noie. Au cours de ces études, le mot cruel et vrai du Cardinal de Retz m'est bien souvent revenu à la mémoire. Il disait en parlant d'historiens de son temps : « J'admire l'insolence de ces gens de néant qui s'imaginent avoir pénétré dans tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu part dans les affaires. Je trouvai un jour sur la table du cabinet de Monsieur le Prince (le grand Condé) deux ou trois ouvrages de ces âmes serviles et vénales, et il me dit, en voyant que j'y avais jeté les yeux : Ces misérables nous ont faits, vous et moi, tels qu'ils auraient été s'ils s'étaient trouvés en nos places. » Quel historien peut se vanter d'avoir sondé jusqu'au fond les replis inavoués et parfois inavouables d'un seul cœur humain ?

Pour moi, l'expérience des affaires et le maniement des hommes m'ont appris qu'il faut avoir, en politique, des trésors d'indulgence. J'ai vu faillir des consciences droites et fléchir des convictions fortes. Dans tous les temps, les faiblesses humaines ont été les mêmes, les beaux gestes sont rares, les hommes qui sacrifient volontairement leurs intérêts personnels à l'intérêt général ne furent jamais nombreux. Les hommes d'autrefois valaient ceux d'aujourd'hui, ils étaient guidés par les mêmes ressorts et agités par les mêmes passions.

Une autre question se pose devant l'écrivain. Breton de naissance, j'ai pour la Bretagne l'amour et le respect qu'elle mérite à tant de titres. Mais il ne convient pas de se laisser hypnotiser par un patriotisme mal entendu. La vérité et la justice s'imposent à la probité de l'historien. Pas plus que les autres hommes, les Bretons n'ont le privilège d'avoir toujours été impeccables et infaillibles. Ils ont parfois commis des erreurs et des fautes. J'aurais cru puéril de dissimuler les unes et de pallier les autres.

Le Celte est un idéaliste et un sentimental, en même temps il est frondeur et entêté ; ce sont précisément les défauts qui nuisent le

plus aux hommes politiques ; mais ce sont justement ces traits qui le rendent sympathique et attachant : il se passionne pour des idées, des conceptions, des entités, dédaigneux des réalités pratiques et des intérêts contingents.

Enfin j'oserai dire, en terminant, que cet ouvrage est un livre de bonne foi. J'en connais mieux que personne les imperfections et les lacunes. Tel qu'il est, je le présente au public, sans regretter les sept années de travail assidu qu'il m'a coûtées. Je souhaite qu'il offre quelque intérêt aux lecteurs et quelque utilité aux historiens de l'avenir. C'est la seule récompense que je puisse espérer ; c'est aussi la meilleure.

Barthélemy POCQUET.





AVIS DES ÉDITEURS



Au moment de livrer au public le cinquième volume de l'*Histoire de Bretagne,* nous devrions nous justifier du long intervalle qui s'est écoulé depuis l'apparition du Tome quatrième. Mais l'auteur explique dans sa Préface les causes de ce retard; nous espérons donc que les souscripteurs et les lecteurs voudront bien nous le pardonner.

Il y a dix-sept ans que M. Arthur de la Borderie a publié le premier volume de l'*Histoire de Bretagne;* il est difficile, à si longue distance, de prévoir les événements et d'indiquer des conditions certaines. C'est déjà beaucoup d'avoir pu continuer et achever l'Œuvre que la mort du grand historien avait laissée interrompue.

Ce cinquième volume est consacré à l'Histoire de la Bretagne Province. On verra que cette Histoire est entièrement nouvelle, conçue d'après un plan nouveau, et écrite, en plusieurs de ses parties, d'après des documents inédits.

On y retrouvera les qualités d'exposition et de clarté qui ont valu à l'auteur, M. Barthélemy Pocquet, une juste notoriété et qui ont mérité à ses deux précédents ouvrages, les *Origines de la Révolution en Bretagne* et le *Duc d'Aiguillon et La Chalotais,* d'être couronnés tous les deux par l'Académie française.

Nous voulons donc espérer que ce « cinquième volume » sera lu avec intérêt, qu'il donnera pleine satisfaction aux souscripteurs de l'ouvrage et à tous les amis de l'Histoire de Bretagne.

Aussi nous sommes persuadés qu'ils accueilleront volontiers une modification qu'il a été nécessaire d'apporter aux prévisions indiquées au début pour ce grand ouvrage.

Il a été impossible de faire entrer dans ce cinquième volume l'histoire de la Bretagne Province tout entière; il ne faut pas oublier en effet que cette Histoire embrasse une période de trois siècles, de 1515 à 1789. L'auteur ayant divisé son travail en trois parties, il aurait fallu résumer en quelques pages la Troisième Partie qui comprend les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Nous n'avons pas cru devoir nous prêter à cette mutilation qui eût enlevé au récit, si coloré et si vivant, de M. Barthélemy Pocquet, toute sa valeur et tout son intérêt.

D'autre part, il est nécessaire de donner à la fin d'un ouvrage aussi considérable que l'*Histoire de Bretagne* une Table des noms cités, contenant l'indication

exacte et minutieuse de tous les noms de personnes et de lieux avec le renvoi à la page où ils sont cités.

Ces Tables onomastiques facilitent les recherches et sont « un instrument de travail » indispensable. Mais cette table détaillée occupera au moins 200 pages; et comme l'auteur compte donner encore 300 pages de texte environ, nous avons été amenés, par une nécessité matérielle inéluctable, à nous décider à publier un *sixième volume* de l'Histoire de Bretagne. Ce volume sera livré dans les mêmes conditions que les précédents aux souscripteurs qui, du reste, conservent à cet égard toute leur liberté. Il paraîtra au mois de novembre prochain.

Nous n'avons rien ménagé pour donner au cinquième volume, que nous présentons aujourd'hui au public, la valeur et l'attrait que méritait ce grand ouvrage. Toutes les gravures qu'il contient sont authentiques et inédites, toutes sont extraites du Cabinet des Estampes et des Archives Nationales.

Nous avons fait dresser spécialement pour cette Histoire une *Carte de la Bretagne,* divisée en évêchés, qui contient l'indication de tous les lieux marquants cités dans le texte. M. des Boûillons a bien voulu faire reproduire pour l'*Histoire de Bretagne* la Collection si curieuse des Marques de Papier timbré qui lui appartient et l'accompagner d'une notice qui en indique l'intérêt.

Enfin nous donnerons dans le sixième volume la Collection complète des Jetons des États, suivie d'une Notice explicative écrite par un spécialiste dont la compétence est connue de tous.

Nous avons donc lieu d'espérer que les souscripteurs et les lecteurs accueilleront favorablement ces deux volumes qui clôront dignement la grande Œuvre que nous avons entreprise il y a dix-sept ans, pour l'honneur de la Bretagne.

J. Plihon et L. Hommay.





PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

LA RÉUNION DE LA BRETAGNE A LA FRANCE

(1515-1547)

> **Nous voulons que les droits et priviléges que ceux dudit pays et duché ont eus par cy-devant leur soient gardés et observés inviolablement.**
> **FRANÇOIS Ier.**

I. FRANÇOIS Ier ET CLAUDE DE BRETAGNE. — II. LA POLITIQUE DE FRANÇOIS Ier. — III. LE STATUT LÉGAL DE LA BRETAGNE. — IV. LA GUERRE. LE SAC DE MORLAIX PAR LES ANGLAIS. — V. LA RANÇON DU ROI. — VI. LE CONTRAT D'UNION. — VII. LE COURONNEMENT DU DUC FRANÇOIS III.

I. — *François Ier et Claude de Bretagne.*



LE règne de François Ier s'ouvrit sous les plus heureux auspices. Le jeune roi était doué de toutes les qualités qui séduisent et qui charment : grand et fort, il avait une prestance vraiment royale ; « à le regarder seulement, on disait aussitôt : c'est le Roi. »

D'ailleurs admirablement brave, généreux et chevaleresque, superbe entraîneur d'hommes, sans rival dans les tournois et les joûtes, passionné pour la chasse, il joignait à ces avantages extérieurs les grâces conquérantes de la vingtième année. Causeur spirituel, écrivain brillant, aimant les lettres, il a laissé des épîtres célèbres et des poésies pleines de grâce. François Ier

avait reçu tous les dons qui gagnent les hommes et qui plaisent aux femmes.

Malheureusement ces qualités séductrices étaient gàtées par de graves défauts. Naturellement bon et humain, le roi était au fond égoïste et personnel ; il se montra souvent faible et irrésolu, prêt à céder au premier mouvement, facile à dominer, versatile et léger ; enclin surtout à une prodigalité sans mesure et sans raison qui finit par faire peser sur son peuple des charges écrasantes.

Adulé par tous, il fut l'enfant gâté de sa mère Louise de Savoie, qui voyait enfin, après de longues angoisses, ses espérances réalisées, et l'idole de sa sœur, la douce et tendre Marguerite de Navarre, qui voua durant toute sa vie à ce frère plus jeune un culte passionné.

Au milieu de cette cour brillante, la reine Claude, fille d'Anne de Bretagne et de Louis XII, semble avoir joué un rôle un peu effacé. Mais si le roi n'eut pas pour elle l'amour exclusif d'un mari fidèle, il lui témoigna constamment une sincère et confiante affection. De hautes raisons politiques avaient d'ailleurs imposé cette union qui ne put être accomplie qu'après la mort de la reine Anne, le 18 mai 1514. François avait dix-neuf ans et Claude quinze à peine (1). Un an après, le 19 août 1515 naissait une fille ; dans l'espace de neuf ans, six autres enfants suivirent, trois garçons et trois filles (2).

La reine Claude était petite et forte, « du visaige elle ressemble fort à la reyne sa mère, dit l'ambassadeur Gattinara, elle est bien petite et d'estrange corpulence,... et certes sa grâce de parler supplest beaucop de la faulte de beaulté (3). »

Tous les contemporains s'accordent à reconnaître sa bonté, sa douceur, sa piété ; elle aimait son époux qu'elle suivait dans ses perpétuels déplacements ; elle n'eut ni le goût ni la possibilité de s'occuper des affaires de l'Etat (4), mais elle garda la direction de la province de Bretagne qui lui fut toujours chère ; elle administrait elle-même le beau domaine de Blois qui fut sa résidence préférée, elle se plut à embellir le « jardin de la reine » créé par sa mère et le château dont l'aile septentrionale est en grande partie son œuvre (5).

Alors que « Madame », mère du roi, était très impopulaire, le peuple manifestait une affection touchante pour la jeune reine Claude « qui ne fist jamais desplaisir ni mal à aucun de sa court ny de son royaume (6). »

La reine ne fit son entrée à Paris que longtemps après l'avènement, le

(1) Voir *Histoire de Bretagne*, T. IV, p. 602, 606. François Ier était né à Cognac le 12 septembre 1494 et Claude à Romorantin le 15 octobre 1499.

(2) La première née, la princesse Louise, mourut à l'âge de trois ans, le 21 septembre 1518. Le Père Anselme dit 1517, mais Barrillon et le Bourgeois de Paris, contemporains, ne peuvent laisser aucun doute ; ils donnent tous deux la date de 1518. P. Anselme, *Histoire généalogique*, T. I, p. 131. — *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Lalanne, p. 72. — *Journal de Jean Barrillon*, éd. Vaissière, II, 108.

(3) *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle*, publiées par Le Glay, 1845, T. II, p. 53. Lettre de Gattinara à Marguerite d'Autriche, du 14 février 1515.

(4) Brantôme dit qu'elle était « sans crédit. » *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, publiées par L. Lalanne, pour la Société de l'Histoire de France, T. III, p. 172. Mais il faut se défier de Brantôme qui n'était pas un contemporain et dont les portraits, — notamment celui de la reine Claude, — tracés d'après des bruits de cour, sont remplis de faussetés. V. *Œuvres complètes*, T. VIII, p. 106-107.

(5) C'est à la « reine Claude » que l'on doit l'introduction en France et la culture de la prune si connue qui a gardé son nom.

(6) *Œuvres de P. de Bourdeille, sire de Brantôme*, édit. Lalanne, T. VIII, p. 106. — Voir Paulin Pâris, *Etudes sur François Ier, sur sa vie privée et son règne*, 1885, T. I, p. 76.

12 mai 1517. Deux jours auparavant elle avait été couronnée solennellement à Saint-Denis. Son entrée fut « fort triomphante, » seize princesses la suivaient, « montées sur des hacquenées, richement accoustrées et ayant chascune en leur teste un chappeau d'or en manière de couronnes (1). »

Avant cette date un grand événement s'était accompli. La reine Claude apportait à son mari l'investiture du duché de Milan qu'elle tenait de son père, en vertu du traité de Cambrai signé le 10 décembre 1508 (2). Le 28 juin 1515, François I[er] se fit faire par la reine une donation régulière du duché. Lui aussi, comme ses prédécesseurs, était pris de la nostalgie de l'Italie : cette terre des grands exploits, des beaux gestes, du luxe et des arts, fascinait son imagination de vingt ans.

Dès les premiers mois de son règne, le jeune roi rêva la conquête du Milanais, perdu par les Français, deux ans auparavant, à la suite de la bataille de Novare et vendu par les Suisses au duc Maximilien Sforza. Il assura la paix avec l'Angleterre et l'Autriche, et, au mois d'août 1515, il franchit les Alpes à la tête de l'armée. Il rencontra les Suisses dans la plaine de Marignan, et, après une bataille de deux jours, les 13 et 14 septembre 1515, il enfonça et dispersa leurs bataillons si réputés. François I[er] avait fait preuve d'une bravoure héroïque ; la victoire de Marignan lui acquit un incomparable prestige.

II. — *La politique de François I[er].*

C'est après la bataille de Marignan que François I[er] commença réellement son « métier de roi » et prit en mains la direction des affaires publiques. Adoptant une ligne politique qu'il garda jusqu'à la fin, il poursuivit avec passion le développement de l'autorité royale. Sur ce point il ne montra jamais ni hésitation ni faiblesse. Non pas qu'il existât dans son esprit un plan préconçu, un système réfléchi et arrêté ; c'était plutôt ambition instinctive, besoin de dominer, impatience de tout contrôle.

En somme, François I[er] fut le premier monarque absolu ; ses prédécesseurs avaient fait l'*unité* de la France, lui, travailla sans relâche à l'*unification* du royaume.

Il fut puissamment secondé dans cette tâche, ou, pour mieux dire, singulièrement poussé dans cette voie par les hommes dont il s'entoura. La plupart furent des légistes. Presque tous originaires du Midi, formés à la célèbre Université de Toulouse, ils étaient imbus des principes du droit romain qui leur avait inspiré l'idée, le goût et la méthode de l'impérialisme. Les Marillac, les Poyet, les Briçonnet, les Tournon, et, au-dessus de tous, le chancelier du Prat, s'appliquèrent résolument à renforcer la puissance du souverain, à détruire toutes les résistances, à saper toutes les forces indépendantes.

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. Lalanne, p. 56. — *Journal de Jean Barrillon*, édit. P. de Vaissière, I, p. 308. — D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 377.

(2) *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, publiées par Le Glay, texte du traité de Cambrai du 10 décembre 1508, T. I, p. 234, et Du Mont, *Corps diplomatique*, T. IV, part. I, p. 111.

Pour être juste, il faut dire qu'ils furent soutenus par le sentiment national. A cette époque l'unité territoriale était faite, les révoltes des seigneurs ou des nobles n'étaient plus à craindre, ou bien elles seront, comme celle du connétable de Bourbon, rapidement et rudement réprimées. Le sentiment national s'affirme et se fortifie, la conception de l'idée de patrie devient chaque jour plus vivante et plus nette; désormais, Normands, Picards, Bourguignons, Provençaux et Gascons sont des Français, ils ont l'amour de la patrie et le désir de la voir grande et forte. Or, pour tous, une seule personne symbolise la nationalité : c'est le roi. Il faut donc accroître et élargir son pouvoir. « La royauté est le centre vers lequel convergent les vœux de tous les Français qui ont le sentiment de l'indépendance nationale » (1).

Peu à peu un puissant parti autoritaire et centralisateur s'est formé; les hommes d'État que François Ier appelle aux affaires représentent ces idées, ils incarnent ces tendances nouvelles qui sont, en un sens, celles de la nation tout entière. Ce long travail d'unification, d'assimilation dura deux siècles, il contribua à donner au pouvoir royal un incomparable éclat, mais en même temps il facilita sa chute et prépara sa ruine. Il y avait un grand danger à affaiblir les franchises provinciales et les autorités locales, à détruire tous les vestiges des anciennes libertés des « pays » et des villes. D'ailleurs, des abus, des empiètements, des injustices sans nombre marquèrent cette lutte prolongée contre l'indépendance des provinces, des cités, des seigneurs et des particuliers.

En Bretagne, ce travail d'unification présentait plus de difficultés que dans toute autre province, difficultés tenant à deux causes principales : le statut légal reconnu au duché et le caractère indépendant et particulariste de ses habitants.

C'est pour ce motif, sans doute, que François Ier se hâta d'imposer comme chancelier à la Bretagne l'homme qu'il venait de choisir comme chancelier de France et qui personnifiait le mieux les tendances du nouveau régime : Antoine du Prat (2). Formé à l'école romaine de Toulouse, celui-ci s'était attaché de bonne heure à la fortune de Louise de Savoie qui le choisit comme précepteur de son fils; il était premier président du Parlement de Paris, lorsque François Ier, à son avènement, l'appela à la dignité de chancelier. « Très habille homme et scientifique et subtil, dit le *Bourgeois de Paris,* fort redoubté pour son sçavoir et grand sens naturel et acquis, » ambitieux et autoritaire, avide de richesses et d'honneurs, le cardinal du Prat mit au service du roi « qu'il aima moult » l'idée très nette qu'il avait conçue de l'autorité absolue du prince et les habiletés sans scrupule d'un juriste consommé. Il est le type des grands cardinaux-ministres qui ont achevé l'œuvre de domination et de centralisation d'où est sortie la France moderne (3).

(1) G. Hanotaux, *Etudes historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France,* p. 12.

(2) Antoine du Prat fut nommé chancelier de Bretagne le 18 avril 1515, à la place de Philippe de Montauban, mort le 1er juillet 1514. *Catalogue des actes de François Ier,* I, 39.

(3) *Journal d'un Bourgeois de Paris,* édit. Lalanne, p. 425, 460. Antoine du Prat, né à Issoire le 17 janvier 1463, avait 52 ans quand il fut nommé chancelier de France par François Ier, le 7 janvier 1515 et chancelier de Bretagne le 18 avril 1515. Devenu veuf en 1516, il entra dans les ordres, fut évêque de Meaux, d'Albi, archevêque de Sens en 1525 et cardinal le 3 mai 1527.

Il négocia le Concordat de 1516, et fut le promoteur de toutes les mesures fiscales nécessitées par les prodigalités de François Ier. Il acquit une colossale fortune, fut accusé, non sans raison, de malversations; François Ier fit restituer par ses héritiers une somme de 300,000 livres. Il mourut le 9 juillet 1535. Son fils, Guillaume du Prat, né en 1507 mort en 1560, fut évêque de Clermont, en Auvergne.

Ainsi le chancelier du Prat se trouva parfaitement d'accord avec le roi pour réaliser un projet qui leur tenait également à cœur : le rattachement définitif de la Bretagne à la couronne de France.

III. — *Le Statut légal de la Bretagne.*

L'acte authentique qui réglait le droit public de la province était encore le contrat de mariage de la reine Anne avec Louis XII. Or cet acte assurait l'indépendance du duché, car il stipulait formellement que la reine en conservait personnellement la propriété, et que celle-ci passerait non pas à l'héritier du trône, mais au second fils qui naîtrait du mariage. Enfin si la reine mourait sans enfants avant le roi, celui-ci garderait l'usufruit du domaine, la pleine propriété devant revenir après sa mort aux héritiers naturels de la reine (1).

Anne laissa deux filles, Claude et Renée, qui héritaient de la propriété du duché.

Le 18 mai 1514, le Comte d'Angoulême épousait Claude, et, au mois d'octobre suivant, Louis XII se remariait avec Marie d'Angleterre. Prévoyant la naissance possible d'un héritier, François d'Angoulême demanda au roi de lui concéder l'administration du duché appartenant à sa femme. Louis XII y consentit, un peu à contre-cœur, assure-t-on, et accorda, le 25 octobre 1514, à son gendre « l'administration, maniement et totale disposition du duché et affaires d'icelui, » avec le privilège de porter le titre de duc de Bretagne. Le roi réservait toutefois les droits de Renée de France, sa seconde fille (2).

Deux mois après, Louis XII mourait et le comte d'Angoulême devenait le roi François Ier. Il savait qu'il pouvait beaucoup demander à la bonté, à la douceur, peut-être à la faiblesse de sa femme. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés depuis son avènement qu'il obtenait d'elle qu'elle lui « donnât, cédât et transportât le duché, pour son dit seigneur et mari en jouir la vie durant d'icelui. » C'était une sorte de droit d'usufruit ou de propriété viagère assez mal défini (3).

Le chancelier Antoine du Prat qui fut l'un des témoins de l'acte et qui sans doute l'avait inspiré n'estima pas que ce fût suffisant.

Le 28 juin suivant, Claude faisait à son époux donation définitive et perpétuelle du duché pour en disposer « comme de sa propre chose et héritage, » au cas où elle viendrait à mourir avant le roi sans enfant (4). Cette clause était la violation du contrat de 1499 d'après lequel la couronne ducale devait dans ce cas retourner à l'héritier naturel de la duchesse, c'est-à-dire au vicomte de Rohan. Du reste, l'hypothèse ne se réalisa pas ; au moment où ce contrat était passé, la reine attendait un enfant qui naquit le 19 août 1515 et elle devait laisser à son décès six héritiers vivants.

(1) D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, T. III, col. 813. — Voir *Histoire de Bretagne*, T. IV, p. 593.
(2) D. Morice, *Preuves*, III, 925, acte du 27 octobre 1514.
(3) D. Morice, *Preuves*, III, 939, acte du 22 avril 1515.
(4) D. Morice, *Preuves*, III, 939, acte du 28 juin 1515.

L'union était accomplie, mais elle n'était encore qu'une union personnelle, l'incorporation légale, constitutionnelle au royaume n'était pas faite; le contrat de mariage d'Anne et de Louis XII gardait son application en ce qu'il décidait que le second fils et non l'héritier du trône aurait le privilège et le titre de duc de Bretagne (1).

Le but n'était pas encore atteint : pour y parvenir, François Ier jugea utile de se faire connaître aux Bretons. Il voyageait facilement, à vrai dire son règne fut un voyage perpétuel. Il n'eut même jamais d'habitation fixe, Chambord commençait à peine et Fontainebleau ne devint qu'à la fin de sa vie un séjour un peu suivi. Pour les affaires de l'Etat, pour ses plaisirs, pour la chasse, François Ier changeait de résidence avec une étonnante facilité.

Il aimait à paraître et connaissait l'art de se rendre populaire. Sa haute taille, son air imposant, ses manières accueillantes, son élocution facile et colorée, ses mots heureux ravissaient le peuple et charmaient les grands. Il avait conscience de la séduction fascinatrice qu'il exerçait autour de lui.

Aussi quand il parut pour la première fois en Bretagne, quand il fit son entrée à Nantes le dimanche 7 août 1518, ayant à ses côtés la douce Claude, héritière de la lignée des ducs, et sa mère, la belle Louise d'Angoulême, il souleva l'enthousiasme de la foule. A tous les carrefours étaient dressés des « échaffauds » ou théâtres, où se tenaient, selon la mode du temps, des personnages allégoriques et des chanteurs souhaitant la bienvenue aux souverains. La ville offrit au roi un vaisseau d'argent doré et à la reine un cœur d'or accosté d'hermines. Le tout coûta plus de 120.000 livres (2).

Le roi et la reine restèrent huit jours à Nantes, puis François Ier partit « pour aller visiter tout le païs de Bretaigne (3) ». La reine et « Madame », mère du roi, se retirèrent à Ancenis et au Plessix-sur-Vert (4). François Ier se rendit à Vannes,

(1) François Ier en prit à son aise avec les droits de sa jeune belle-sœur Renée. Or ces droits étaient considérables, ils comprenaient — sans parler de l'appel éventuel au duché de Bretagne — ceux que Renée possédait sur les seigneuries de son grand-père François II, « non incorporées au duché, » notamment les comtés d'Etampes et de Moutfort l'Amaury, et, du chef de son père, sur la moitié de l'apanage d'Orléans. Le roi aurait dû faire nommer un tuteur à cette enfant de cinq ans, née le 25 octobre 1510, il s'en garda bien; sans doute conseillé par du Prat, il se déclara son *protuteur*, et, au lieu de défendre ses intérêts, il la dépouilla.

Le premier traité du 22 avril 1515 par lequel le roi se faisait céder l'usufruit de la Bretagne portait « qu'il se chargeait du mariage de sa belle-sœur Mme Renée de France. » Le lendemain même, le 23 avril 1515, la princesse était promise à Charles d'Autriche (Charles-Quint), l'ancien fiancé de sa sœur. Naturellement les circonstances empêchèrent cette union. Elle fut accordée ensuite le 26 avril 1519 au fils du marquis de Brandebourg, contrat rompu deux mois après. Renée avait alors huit ans. Nous verrons plus tard comment et à qui elle fut mariée. En attendant, François Ier jouit des successions paternelle, maternelle, collatérales, indivises entre les deux sœurs, sans jamais tenir compte à Renée des revenus communs. Celle-ci sera laissée dans une ignorance absolue de ses droits, elle ne pourra obtenir communication des titres communs entre elle et sa sœur et elle mourra, âgée de soixante-cinq ans, sans avoir pu lire le testament de son père. — Voir J. Trévédy, *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII*, Revue de Bretagne, septembre 1898.

(2) *La joyeuse Advenue et nouvelle Entrée des Roy et Royne, Duc et Duchesse de Bretagne en ceste ville de Nantes en l'an 1518*. Man. Bib. de Nantes, n° 2126. Voir Bull. des Bibl. Bret. 1877-1878 p. 36. — Voir aussi Travers, *Histoire de Nantes*, T. II, p. 278. — C'est bien le 7 août 1518 que le roi fit son entrée à Nantes et non le 13 août comme le dit Travers. Voir *Catalogue des actes de François Ier*, T. I, p. 153 et T. V, p. 410, et *Journal de Jean Barrillon*, T. II, p. 108, note de P. de Vaissière qui cite Marino Sanuto, *Diarii*, T. XXV, col. 692.

(3) *Journal de Jean Barrillon*, secrétaire du chancelier du Prat, édit. P. de Vaissière, 1899, T. II, p. 108.

(4) Le Plessix-sur-Vert, com. de Vert-en-Drouais, cant. de Dreux, Eure-et-Loire. « La reyne et Madame, mère du roy, sont maintenant retirées en une petite place au milieu d'un bois qui est quasi

par Blain et Savenay, il y arriva le 3 septembre et y passa trois jours, de là il alla à Auray, puis remonta vers le nord; il était à Saint-Pol-de-Léon le 21 septembre et le 23, à Morlaix, où « il fut receu avec de grandes allégresses (1) ». Il s'arrêta aux pèlerinages célèbres du Folgoët et de Saint-Jean-du-Doigt (2); ensuite, contournant la côte, il passa le 28 septembre à Saint-Brieuc et coucha le 30 au château de la Hunaudaye (3). Dans la forêt il fut fait prisonnier par les gardes du seigneur de Tournemine, comme avant lui l'avait été la reine Anne et il dut payer rançon, suivant une ancienne coutume qu'il trouva plaisant de respecter (4).

François I[er] passa à Saint-Malo les premiers jours d'octobre, il voulut visiter le curieux monastère des moines Cordeliers de l'île de Césembre; le 5 octobre, il acceptait de servir de parrain au fils de Jean Grout, bourgeois de Saint-Malo (5). Il était le 6 octobre à Dol et le 7 octobre à Pontorson.

Le 9 octobre suivant, le roi faisait son entrée à Rennes. Il fut magnifiquement accueilli, les échevins lui offrirent une ville d'argent « ressemblante à ceste ville

comme ung ermitage et se tiennent là au plus petit train qu'il soit possible; nul ne va vers elles. Ledit sire roi est en Basse Bretaigne, le train est escarté ça et là... » *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche,* publiées par Le Glay, T. II, p. 53. Lettre de l'ambassadeur Philibert Naturelli à Marguerite d'Autriche, datée de Nantes 5 septembre 1518. Voir aussi *Journal de Jean Barrillon*, II, 108. — Il faut se souvenir que la reine, qui avait donné le jour à un fils, le 27 février précédent, attendait un autre enfant qui naquit le 31 mars 1519.

(1) Albert Le Grand, *Vies des Saints de Bretagne,* édit. Thomas et Abgrall, p. 277'.

(2) Le roi offrit à cette dernière église un magnifique calice qui existe encore; voir sa description, dans l'*Architecture bretonne,* par J. M. Abgrall, p. 400.

(3) Voici l'itinéraire du roi pendant les mois d'août à octobre 1518, d'après le *Catalogue des actes de François I[er]* (T. I. p. 153 et suiv., T. V, p. 410 et s., T. VII, p. 68 et s., T. VIII, *Itinéraire,* p. 426, 537), et le *Journal de Jean Barrillon* (T. II, p. 108-110): 31 juillet, Angers; 3 août, Ancenis; 6-15 août, Nantes; 16 août, Blain; 28 août, *Esparnay* (c'est Savenay;) 30 août, Rochefort-en-Terre; 31 août, Trédion; 1-5 septembre, Vannes; 7-8 septembre, Auray; 12 septembre, Vannes; 18 septembre, *Paris,* c'est sans doute Carhaix; 19 septembre, environs de Brest; 21 septembre, Lesneven; 21 septembre, Saint-Pol-de-Léon; 23-24 septembre, Morlaix; 27-28 septembre, Saint-Brieuc; 30 septembre, La Hunaudaye; 5 octobre, Saint-Malo; 6 octobre, Dol; 7 octobre, Pontorson; 9-11 octobre, Rennes; 11 octobre, Bain; 14 octobre, le Plessix-sur-Vert; 15 octobre, Ancenis; 21 octobre, Baugé; 31 octobre, Vendôme; 13 novembre, Chartres; 17 novembre, Paris. Le *Catalogue* porte: Ancenis, 5 octobre, c'est une erreur de lecture, il faut lire 15 octobre, ainsi que nous l'avons fait vérifier sur la pièce même qui est un acte de surannation enregistré à la Chambre des comptes de Dijon et existant actuellement aux Archives de la Côte d'Or, B. 18. V. *Catalogue* I, p. 153 et VIII, p. 426, 538. Mais l'identification du Plessix-sur-Vert est douteuse, car il paraît impossible que le roi soit allé près de Dreux entre Bain et Ancenis.

D. Morice cite (*Preuves,* III, 946) deux actes de rémission donnés par le roi, le premier à Vannes, au mois d'octobre 1518; le second à la Hunaudaye en novembre 1518. Ces deux dates sont inexactes, le premier de ces actes est daté de Rennes, au mois d'octobre 1518 et le second de Rennes, au mois de novembre 1518. (Arch. départ. Loire-Inf., B. 24, f° 221.)

Le registre de la Chancellerie de 1518 (Arch. Loire-Inf. B. 24) contient un grand nombre d'actes de rémission ou de lettres de grâce accordées par le roi. Mais ces pièces ne peuvent guère servir à préciser les dates du voyage de François I[er]. D'abord elles ne portent que l'indication du mois et pas celle du jour, ensuite ces dates ne s'accordent pas entre elles et elles sont contredites par le *Catalogue des Actes*. Ainsi treize lettres de rémission sont datées de « Rennes, au mois de décembre 1518 »; or il est certain que le roi passa tout le mois de décembre à Paris. Il est probable que ceux qui sollicitaient ces faveurs, notamment lors du passage du roi dans une ville, devaient faire inscrire leur demande sur un registre et que l'on indiquait ensuite la date au moment où le roi accordait la grâce.

(4) L'origine de cette coutume remontait au temps où les Bretons s'embusquaient dans cette forêt pour repousser les envahisseurs étrangers; depuis cette époque quiconque la traversait devait payer rançon, s'il n'aimait mieux rompre une lance avec les gardes. Le château de la Hunaudaye appartenait alors à Georges de Tournemine, baron de la Hunaudaye. V. de Bellevüe, *Baronnie de la Hunaudaye,* 1908, p. 76.

(5) François I[er] fut représenté au baptême par François Galleaze, (Galéas de Saint-Séverin), grand escuyer de France, et l'enfant fut nommé François « au nom du Roy, lequel est alors présent en Saint-Malo ». *Anciens Registres paroissiaux de Bretagne*, par Pâris-Jallobert. Saint-Malo 14e fasc. p. 90.

de Rennes » et deux « cocquemars ou brocs » de vermeil pour le service de la table, présent d'une valeur de 30.000 francs environ (1).

Le roi passa à Rennes la journée du 10 octobre, il en partit le 11 pour se rendre par Bain à Baugé et de là regagner Paris, par Vendôme et Chartres, afin d'y recevoir les ambassadeurs du roi d'Angleterre.

La longue rivalité entre François Ier et Charles-Quint qui devait remplir le règne et provoquer tant d'évènements fameux allait commencer.

IV. — *La Guerre. — Le sac de Morlaix par les Anglais.*

Les deux princes ambitionnaient la dignité impériale; François Ier ne put pardonner à son rival de lui avoir été préféré par le Diète d'Allemagne, (juin 1519); d'ailleurs le rôle naturel de la France était de soutenir et de défendre ce qu'on pouvait appeler déjà « l'équilibre européen » contre la puissance redoutable de la maison d'Autriche et l'ambition grandissante de l'empereur Charles qui réunissait dès lors sous sa main l'Autriche, les Pays-Bas, la Flandre, le royaume de Naples et l'Espagne.

Séparés par l'ambition, les deux souverains ne l'étaient pas moins par le caractère : Charles semblait avoir reçu en partage toutes les facultés sérieuses et François toutes les qualités brillantes.

Le roi d'Angleterre Henri VIII, lui aussi jeune, beau, séduisant, instruit, pouvait jouer le rôle de médiateur; en effet, sollicité par les deux partis, il tira souvent profit avec habileté de cette position unique.

Mais il était jaloux de la prééminence et de la gloire du roi de France; à l'entrevue du 7 juin 1520, restée célèbre sous le nom de « Camp du drap d'or », Henri et François cherchèrent à s'éblouir réciproquement et elle eut moins pour résultat de rapprocher des intérêts et d'assurer une entente cordiale que de surexciter des amours-propres rivaux.

Les hostilités commencèrent entre l'empereur et François Ier au printemps de 1521; les premiers engagements furent défavorables aux Français, qui furent battus à la Bicoque le 29 avril 1522; de plus Henri VIII, ayant signé un traité d'alliance avec Charles-Quint le 24 novembre 1521, déclara la guerre à la France le 29 mai 1522.

La Bretagne allait en subir aussitôt le contre-coup. Ses côtes si voisines étaient pour les marins et les pirates anglais une tentation permanente.

Au début du mois de juillet 1522 la flotte anglaise, forte de soixante navires, croisait sur les côtes de Bretagne en quête d'une proie; ces « escumeurs de mer », comme dit le continuateur d'Alain Bouchart (2), apprirent par des traîtres,

(1) Arch. mun. de Rennes, liasse 5 et n° 465. Reg. des délib. fos 38-49. Le corps des bourgeois informé de la venue prochaine du roi décida le 11 août 1518, l'offre de ces deux présents et les fit fabriquer par deux orfèvres de la ville; mais le prix porté sur la quittance, datée du 1er décembre 1518, conservée aux Arch. mun. de Rennes, dépassa la somme prévue. Il monta à 1029 livres. La ville de Rennes ne reçut aucune faveur en échange de ce riche cadeau.

(2) On sait que les *Croniques* d'Alain Bouchart qui s'arrêtaient à la mort de François II en 1488, ont été continuées jusqu'en 1541 par des auteurs inconnus; ces *Additions* ont paru dans les éditions successives de 1518, 1531, 1532 et 1541.

assure-t-on, que tous les gentilshommes du pays de Morlaix étaient partis pour Guingamp où le comte de Laval passait la revue ou « montre » des gens de guerre; d'autre part presque tous les bourgeois et marchands s'étaient rendus à la foire de Noyal, près Pontivy.

Les Anglais jugent le moment favorable, le 3 juillet vers dix heures du matin, ils débarquent à l'entrée de la rivière sur la côte déserte, et s'avancent vers la ville, distante de deux lieues. En éclaireurs marchent un certain nombre d'hommes déguisés en marchands et connus des bourgeois de Morlaix, grands voyageurs et grands négociants. On leur ouvre les portes sans difficulté, ils font entrer les autres et aussitôt tous se jettent sur les habitants, tuent les hommes, violentent les femmes et pillent les églises. Ce fut une effroyable panique, une fuite éperdue, les gens apeurés ne songèrent qu'à « habandonner leurs maisons et s'enfuyr ès boys, villaiges et villes prochaines, emportant de leurs biens ce qu'ils en peuvent emporter. Les ungs cachèrent leurs trésors en terre, les aultres en leurs privés et les aultres en arbres feilleux dierres « feuillus de lierres » (1).

Au milieu de la débandade générale, deux personnes, un prêtre et une jeune fille, tentèrent seules de se défendre : le recteur de Ploujean leva le pont de la porte Notre-Dame, monta dans la tour et tira bravement sur les assaillants, mais bientôt il fut tué lui-même d'un coup d'arquebuse. Une femme de chambre rassemblant quelques jeunes filles dans une maison de la Grande Rue leva la trappe de la cave placée dans le couloir d'entrée et laissa la porte entr'ouverte. Les Anglais se précipitant dans la maison, tombèrent dans la cave au nombre de plus de quatre-vingts et s'y cassèrent têtes, bras et jambes. La courageuse Bretonne paya de la vie son acte de courage : réfugiée dans les combles, elle fut jetée « du haut en bas sur le pavé. »

Toutes les maisons furent pillées et mises à sac; les malfaiteurs emportèrent un immense butin et emmenèrent plusieurs bourgeois prisonniers; pour comble, en s'éloignant vers minuit, ils mirent le feu à la ville qui fut presque entièrement consumée.

Cependant, un habitant avait couru jusqu'à Guingamp pour prévenir le comte Guy de Laval, lieutenant du gouverneur de Bretagne. Celui-ci se mit en route aussitôt et arriva le lendemain matin. Il était trop tard, les Anglais étaient rembarqués; toutefois, six à sept cents de ces pillards s'étant gorgés de « vin blanc, » volé dans les caves des bourgeois, « pour ce que ledict vin est plus vertueux que leur godalle, » s'étaient endormis ivres-morts dans le bois de Stifel, à 600 pas de la ville. Ils furent réveillés le matin « d'une terrible sorte » : les cavaliers bretons les égorgèrent jusqu'au dernier « et sont encore en garnison dedens ledit boys, dit plaisamment le chroniqueur, et seront jusques au jour du jugement (2). »

Les habitants de Morlaix eurent beaucoup de peine à rebâtir leur ville; c'est à partir de ce moment qu'ils armèrent à leurs frais le château du Taureau pour

(1) Alain Bouchart, *Grandes Croniques de Bretaigne*, *Addition*, édit. Bibl. Bret. f° 289 v°.
(2) Alain Bouchart, *Grandes Croniques de Bretaigne, Addition*, édit. Bibl. Bret. f° 289 v°. — Albert Le Grand, *Vie des saints de Bretagne*, Thomas et Abgrall, p. 277*. — J. Daumesnil, *Histoire de Morlaix*, p. 527.

défendre l'embouchure de la rivière et ils en restèrent les seuls maîtres jusque sous Louis XIV en 1660 (1).

V. — *La Rançon du roi.*

Cependant la guerre continuait en Italie, désastreuse pour les Français; l'année 1523 fut marquée par la trahison du connétable de Bourbon; l'année suivante par la défaite de l'amiral Bonnivet à Romagnano, et la mort héroïque de Bayard, le 30 avril 1524. Les Français durent évacuer l'Italie et Bourbon osa assiéger Marseille en août 1524.

Le roi gardait pourtant bon espoir, il songeait à passer en Italie lorsqu'il eut le malheur de perdre la reine Claude. Elle mourut au château de Blois le 20 juillet 1524. Elle n'avait pas encore vingt-cinq ans; mariée à quinze ans, elle avait eu sept enfants (2). Elle était timide et bonne et elle fut regrettée de tous, même de son mari. Ces simples mots résument cette vie modeste, silencieuse, dévouée, sacrifiée parfois et vraiment méritoire. Brantôme vante « son bon esprit, sa douce patience et sa grande sagesse (3). » Aussi le peuple la chérissait et la pleura. Sur ce point, les contemporains sont unanimes et leurs témoignages éloquents et touchants. Marguerite d'Angoulême, sœur du roi, écrit à M. de Meaux que la reine, « plus que nulle autre, a laissé au royaume les plus beaux dons dont soit mémoire : c'est bonne renommée des vertus, grâces et bonté dont Dieu l'avait douée (4). » Le « Bourgeois de Paris » dit qu'elle fut « très fort aimée de son vivant et après sa mort, car elle estoit toute bonne et honneste et de bonne vie. On disoit qu'elle faisoit miracles. Et luy offroit-on des veux et lumières de cire (5). » Enfin, le continuateur d'Alain Bouchart appelle Madame Claude « la

(1) Noël du Fail dit que François I[er] revint à Rennes en cette année 1522 et, en parlant de la grosse horloge de Rennes « qu'on entendait jusqu'en la forest de Liffré, » il rapporte cette anecdote : « Celui, grand de corps et de nom, roi François, y écrivit d'un poinçon sur la plomberie, l'an 1522, si haut qu'homme de notre âge n'y sauroit atteindre, ce mot FRANÇOIS qui y est encore. » Noël du Fail écrivait en 1585 et il a dû faire erreur, car en 1522 le roi passa les mois de janvier et de février à Paris et Saint-Germain-en-Laye, il partit le 7 avril pour Lyon, y séjourna jusqu'à la fin de juillet, de là se rendit à Blois le 4 août, rentra à Paris le 18 août, et y resta, ainsi qu'à Saint-Germain, jusqu'à la fin de l'année. — *Catalogue des actes, Itinéraire*, T. VIII, p. 436.

François I[er] n'est venu à Rennes que deux fois, le 10 octobre 1518 et le 19 juillet 1532. C'est à ce dernier voyage que doit se rapporter l'anecdote citée par Noël du Fail; on aura lu 1522 au lieu de 1532.

(2) Voici leurs noms : Louise, née à Amboise le 19 août 1515, morte le 21 septembre 1518; Charlotte, née à Amboise le 23 octobre 1516, morte le 8 septembre 1524; François, né à Amboise le 27 février 1518, dauphin de France et duc de Bretagne, mort, avant son père, le 10 août 1536; Henri, né à Saint-Germain-en-Laye le 31 mars 1519, qui fut Henri II, mort à Paris le 10 juillet 1559; Madeleine, née à Saint-Germain-en-Laye le 10 août 1520, qui épousa Jacques V, roi d'Ecosse, le 1[er] janvier 1537, et mourut six mois après, le 2 juillet 1537; Charles, né à Saint-Germain-en-Laye le 22 janvier 1522, mort le 9 septembre 1545; Marguerite, née à Saint-Germain le 5 juin 1523, mariée le 9 juillet 1559 à Philibert-Emmanuel de Savoie et qui mourut le 14 septembre 1574.

(3) Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. Lalanne, T. VIII, p. 107.

(4) *Lettres de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre*, édit. Génin, p. 166.

(5) *Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François I[er]*, édit. Lalanne, p. 207, 296, 300. — Les funérailles furent retardées à cause du départ du roi pour l'Italie et n'eurent lieu que deux ans après, le 6 novembre 1526. Le corps fut porté à Notre-Dame de Paris et inhumé à Saint-Denis après une cérémonie très solennelle et très imposante. « Et furent les rues où le corps passait, tendues de noir et de pers, et à chascune des maisons y avoit une torche de cire ardante durant le passement du corps. » *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 297.

perle des dames et clair mirouer de bonté sans aulcune tache. » Il ajoute qu'elle fut « moult regrettée, et pour la grant estime de saincteté que l'on avoit d'elle plusieurs luy portoient offrandes et chandelles (cierges) (1). »

La reine Claude ne s'était jamais mêlée aux affaires publiques, le roi lui laissait l'administration de la Bretagne et de son domaine de Blois. Il avait eu soin de lui faire faire un testament qui attribuait à son fils aîné François la propriété du duché qui aurait dû revenir légalement à son deuxième fils Henri, duc d'Orléans. De plus, comme usufruitier et administrateur des biens de son fils mineur, le roi s'empressa, dès le 28 septembre, de donner commission au comte de Laval, gouverneur de Bretagne, à Jean Briçonnet, vice-chancelier, au sire de Fresnes (Antoine le Viste), président au Parlement de Paris, à Gilles le Rouge, président au Parlement de Bretagne, et à Gilles de Comacre, secrétaire du Dauphin, de requérir et recevoir le serment de fidélité des prélats, gentilshommes et échevins assemblés à cet effet (2). Les États se réunirent à Rennes le 26 novembre 1524, et « les prélats, barons, abbés, chapitres, nobles, vassaux et sujets, officiers de justice et de finance, sanctionnant le testament de la reine, prêtèrent serment de fidélité et d'obéissance au roi, usufructuaire du pays et duché de Bretagne, père et légitime administrateur de son fils aîné, et au Dauphin, duc propriétaire d'icelui duché (3). » C'était un pas de fait dans la voie de la réunion, mais ce n'était pas encore l'unification (4).

Le mandement du roi était daté d'Avignon le 28 septembre 1524. En effet, François Ier était déjà en route pour l'Italie, il franchit les Alpes dans les premiers jours d'octobre, marcha sur Milan qui fut prise et alla mettre le siège devant la forte place de Pavie; il le prolongea sans résultat pendant tout l'hiver. Au commencement de février 1525, les Impériaux arrivèrent au secours de la ville. Les deux armées s'observèrent pendant près d'un mois; enfin, le 25 février, dès l'aube, les ennemis attaquèrent le camp français. François Ier rangea son armée devant ses retranchements et s'élança contre les lignes des assaillants. Séparé de ses soldats, entouré d'adversaires, il se défendit héroïquement, tuant tous ceux qui osaient approcher de sa terrible épée. A la fin, assailli de toutes parts, ayant reçu trois blessures, il dut se rendre, et fut emmené prisonnier. C'est de la forteresse de Pizzighettone qu'il écrivit à sa mère la lettre célèbre : « Madame, pour vous faire sçavoir comment se porte le reste de mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est sauve (5). » Au mois de mai,

(1) Alain Bouchart, *Grandes Croniques de Bretaigne, Addition*, édit. Bibl. Bret. f° 292. — Nous ne parlons pas de Brantôme qui mêle à ses éloges pour la reine des calomnies contre le roi. — Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. Lalanne, T. VIII. p. 106.

(2) *Catalogue des actes de François Ier*, Collection des ordonnances des rois de France publiée par l'Académie des Sciences morales et politiques, T. I, p. 389. — D. Morice, *Preuves*, III, 960. — Arch. départ. Loire-Inf. B. 51. — Arch. mun. de Rennes, liasse 6.

(3) D. Morice, *Preuves*, III, 962. — Voir *Documents inédits relatifs aux Etats de Bretagne*, publ. par M. de la Lande de Calan, Soc. des Bibl. Bret. 1908. T. I, p. 50, 59.

(4) Le roi continuait à oublier sa belle-sœur Renée, alors âgée de quatorze ans, tout en percevant les revenus de ses biens restés indivis. Il est vrai qu'il avait alors d'autres soucis!

(5) Sept à huit mille Français furent tués à Pavie, parmi eux les plus grands seigneurs, et notamment Louis de la Trémoille, le vainqueur de Saint-Aubin-du-Cormier « appelé communément le chevalier sans reproches. » Alain Bouchart, *Grandes Croniques de Bretaigne; Addition*, éd. Bibl. Bret. f° 293. — Pierre de Rohan, dernier fils du maréchal de Gié, fut tué; Claude de Rieux, fils aîné du maréchal, et Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne, furent faits prisonniers avec le roi.

François Ier fut transféré en Espagne, où Charles-Quint lui fit subir une dure captivité, dans l'une des grosses tours de l'enceinte de Madrid.

Il serait intéressant de savoir quelle impression produisit dans les provinces, et notamment en Bretagne, la nouvelle de la captivité du roi, mais le continuateur de Bouchart parle seulement de l'énergie de la reine régente qui « prenant couraige et laissant toutes larmes féminines, manda aux bonnes villes de France le cas tel qu'il estoit advenu, en exhortant et priant les habitants d'icelles destre tousiours loyaulx au roy et à elle (1). »

On sait seulement que des troupes d'aventuriers, de pillards, de soldats débandés se répandirent sur les routes de France, commettant tous les désordres et tous les crimes; les bourgeois de Rennes fermèrent leurs portes et décidèrent, si ces malandrins approchaient de la ville, de les recevoir à coups de canon.

Cependant les négociations furent entamées sans retard pour la libération du roi. Charles-Quint exigeait la cession de la Bourgogne; malgré l'énormité de cette prétention, François Ier finit par y consentir et signa, le 24 janvier 1526, le traité dit de Madrid.

Le roi recouvrait sa liberté, mais il ne put rentrer en France que le 17 mars 1526, après l'échange de ses deux fils aînés, livrés comme otages en garantie de l'accomplissement du traité. Pourtant François, considérant qu'il n'avait accepté cette convention que sous l'empire de la violence, était parfaitement résolu à ne pas l'exécuter.

Du reste, on commençait à s'effrayer en Europe de la puissance envahissante de Charles-Quint. Henri VIII encourageait secrètement François Ier à ne pas livrer la Bourgogne, les députés de cette province vinrent déclarer au roi qu'ils voulaient rester Français et que la cession consentie était annulée d'avance par le serment du sacre; le pape Clément VII et les princes italiens, fatigués de la tyrannie des armées impériales, avaient formé une ligue contre l'empereur. François Ier y donna son adhésion à Cognac le 22 mai 1526.

La guerre recommençait bientôt en Italie, et, le 6 mai 1527, le connétable de Bourbon, chef de l'armée des Impériaux, prenait et saccageait Rome. Lui-même était tué au début de l'assaut.

Après le sac de Rome et la mort de Bourbon la guerre se poursuivit mollement, une armée française fut défaite devant Naples; mais les deux rivaux souhaitaient également la paix, les ressources de François Ier étaient épuisées et Charles-Quint avait à lutter contre les Turcs; à la fin de 1528 les négociations furent reprises, « Madame » mère du roi, s'entremit avec Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur, et la paix fut conclue à Cambrai, le 5 août 1529. Ce fut la « Paix des Dames ». François gardait la Bourgogne, mais il s'engageait à verser 1.200.000 écus pour la mise en liberté de ses fils. De plus, afin de sceller cette alliance, il promettait d'épouser la princesse Eléonore, sœur de Charles-Quint.

Au milieu de ces négociations François Ier avait songé enfin au mariage de sa belle-sœur Renée. Le rapprochement qui s'était opéré avec les princes italiens lui en fournit sans doute l'occasion.

(1) Alain Bouchart, *Grandes Croniques de Bretaigne ; Addition,* édit. Bibl. Bret. f° 293.

Renée avait dix-sept ans, elle avait été successivement promise par le roi, suivant les nécessités de sa politique, à Charles-Quint et au fils du marquis de Brandebourg.

En février 1528, il eut l'idée de la marier à Hercule d'Este, duc de Ferrare. L'union était convenable, mais le roi se montra singulièrement peu généreux. Sans rendre aucun compte de tutelle, il fit évaluer les droits appartenant à Renée sur la couronne, sur l'apanage d'Orléans et sur les biens du duc de Bretagne à la somme dérisoire et lésionnaire de 250.000 écus (soit 10 millions); un procurateur spécial accepta cette estimation par un acte rédigé en latin au nom de la mineure qui n'y comprit rien (1).

D'ailleurs comme le roi était hors d'état de verser cette somme, il la convertit en une rente de 12.500 écus qui ne fut même pas régulièrement payée. Quarante-deux ans après seulement, à la suite d'un long procès, le roi Charles IX céda à la duchesse de Ferrare et à la duchesse de Nemours, sa fille, à titre de compensation, le duché de Nemours et la seigneurie de Montargis (2).

Depuis la signature du traité de Cambrai, François Ier n'avait qu'un désir, acquitter la rançon de ses deux fils pour obtenir leur délivrance et les ramener en France, « et n'a eu repos jusques ad ce que il les ait euz. » Mais toujours à court d'argent, il éprouva beaucoup de peine à réunir la somme énorme de 1.200.000 écus d'or, soit 56.700.000 francs (3).

Il demanda aux nobles le dixième du produit de leurs fiefs et aux clercs quatre décimes. La ville de Paris versa 150.000 livres; pareille invitation fut adressée aux gentilshommes de Bretagne : le vingtième de leur revenu.

Ils accordèrent cette subvention, mais leur susceptibilité ombrageuse formula d'expresses réserves, réserves de principe et réserves de fait. Ils rappellent d'abord

(1) D. Morice, *Preuves*, III, 977-980, 980-984, Contrat de mariage du 19 février 1528. La date exacte est 10 février 1528. Voir la description du mariage qui eut lieu à Paris le 28 juin 1528, dans Bouchart, *Grandes Croniques*, f° 297. — Voir *Catalogue des actes de François Ier*, t. VI, p. 109, n° 19.454.

(2) Dom Morice, *Preuves*, III, 980. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de cette étrange procédure. Renée de France eut de son mariage avec Hercule d'Este, duc de Ferrare, (fils d'Alphonse d'Este et de Lucrèce Borgia) cinq enfants : Alphonse d'Este, né en 1533, élevé à la cour de France près de son cousin germain, Henri II, qui succéda à son père comme duc de Ferrare, un second fils qui fut cardinal et trois filles, « les plus belles qui jamais nasquirent en Italie », dit Brantôme, (*Œuvres complètes*, édit. Lalanne, VIII, p. 109); Anne qui épousa en 1549 François de Lorraine, duc de Guise, et, après l'assassinat de celui-ci, par Poltrot de Meré en 1563, Jacques de Savoie, duc de Nemours; Lucrèce mariée en 1570 au duc d'Urbin, et Eléonore, célèbre par sa liaison avec le Tasse, qui mourut en 1581. Renée de France, duchesse de Ferrare, étant devenue veuve en 1559, revint se fixer en France à Montargis. Elle adressa alors au roi Charles IX de pressantes réclamations contre le déni de justice dont elle avait été victime dans son contrat de mariage trente ans auparavant ! Comme compensation le roi finit par lui céder le duché de Nemours et la seigneurie de Montargis en usufruit pour elle et en toute propriété pour sa fille, la duchesse de Nemours. (Acte du 23 décembre 1570). Mais, chose étrange, le procureur général du Parlement de Paris fit opposition à l'enregistrement de cette transaction qui ne fut homologuée par le Parlement que le 11 novembre 1575. Renée de France ne vit pas la fin du procès, elle mourut le 12 juin 1575. Pour les détails voir la requête de la duchesse, le plaidoyer en réponse et l'accord intervenu avec le roi Charles IX. D. Morice, *Preuves*, III, 1372 à 1390, et J. Trévédy, *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII*, Revue de Bretagne, 1898 2e sem. et 1899 1er semestre.

(3) Le total de la rançon du roi et de ses fils était de 2 millions d'écus d'or soleil, sur lesquels 1.200.000 payables comptant au moment de la livraison des enfants de France. Leber évalue cette somme à 84.571.725 francs, soit 50.742.841 francs comptant. (Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, p. 141 et 314). Mais les évaluations de Leber qui datent de 1847 sont un peu faibles pour l'époque actuelle.

que les nobles ne sont pas astreints à des contributions en argent ; et ils ajoutent non sans fierté : « ils ne doivent principalement que la foi et le service aux armes, à quoi ils se sont souvent employés plus que nuls autres pays que le roi ait sous son obéissance. » Cependant ils consentent à verser cette somme en vue de la délivrance des fils du roi, « par forme de pur don et libéralité, ce qu'ils n'eussent fait et ne voudroient faire pour quelconque autre cause que ce soit. »

De plus pour la perception de cet impôt sur le revenu, aucune inquisition ne sera exercée : les gentilshommes convoqués dans une ville désignée remettront le vingtième de leur revenu « dont ils feront loïal rapport à leur conscience et par leur serment » aux commissaires désignés par la noblesse ; ceux-ci ne pourront « compter ni nombrer » l'argent, ils le déposeront dans des coffres qui seront vérifiés par un délégué du comte de Laval, gouverneur, et ils s'assureront eux-mêmes qu'il est bien employé à la rançon des princes. Ainsi fut fait (1).

Ensuite les Etats votèrent une taxe de 6 livres par feu à payer par les imposés ordinaires. Il ne semble pas que cette contribution très élevée ait provoqué les mêmes plaintes qu'à Paris où la levée « a esté ung bien gros mal aux povres habitans et plus que aux riches, car tel avoit mil livres de rente qui n'en payoit autant que ung povre homme de mestier (2). »

Les Enfants de France furent remis aux envoyés du roi le 1er juillet 1530 à la frontière, sur la Bidassoa, au moment où étaient livrées aux agents de l'Espagne les caisses d'écus minutieusement comptés au préalable.

En même temps passait en France la princesse Eléonore, sœur de Charles-Quint, dont le mariage avec le roi fut aussitôt célébré.

Cet accord fut suivi d'une dizaine d'années de paix relative. Les deux monarques se surveillaient jalousement, la lutte continuait entre les diplomates et les hommes politiques, mais désormais l'unité territoriale du pays n'était plus menacée à l'est, le peuple n'avait pas à redouter la guerre, le roi s'occupait d'ailleurs à former une armée nationale composée de soldats de métier.

VI. — *Le Contrat d'union.*

Profitant de cette accalmie, François Ier reprit un projet que les événements l'avaient forcé d'ajourner, mais qu'il n'avait jamais abandonné, l'achèvement de l'unité nationale à l'ouest, la réunion définitive de la Bretagne à la France.

En obtenant de la reine Claude un testament qui attribuait la Bretagne à son fils aîné, le roi espérait assurer, au moins pour tout le règne de son successeur, l'union de la Bretagne à la France, mais il ne se dissimulait pas que son but n'était pas encore complètement atteint ; le contrat de mariage de la reine Anne était en effet une convention de droit public qui réglait le droit successoral de la Bretagne et qu'une autre convention de droit public, sanctionnée par les Etats, pouvait seule abolir. Toutes les concessions accordées par la reine Claude à son époux ne valaient pas pour annuler le contrat de mariage conclu par la reine Anne

(1) D. Morice. *Preuves*, III, 987. Délibération du 5 décembre 1529.
(2) Alain Bouchart, *Grandes Croniques, Addition*, édit. Bibl. Bret. f° 296 v°.

avec Louis XII, car Anne stipulait, elle, au nom de la nation bretonne. Le reste était, pour ainsi dire, à l'égard des Bretons *res inter alios acta.* Or ce traité portait que le duché devait passer au second fils du roi. Il s'agissait donc pour le gouvernement français d'annexer complètement et définitivement la Bretagne, d'abolir cette clause qui pouvait à l'avenir ressusciter un duché indépendant.

Mais quel moyen employer? On ne voulait pas imposer d'autorité cette mesure qui, malgré tout, était une déchéance, par crainte de provoquer des résistances toujours dangereuses chez un peuple ombrageux. Comment obtenir le consentement indispensable des Etats, représentants légaux du pays? Tel était le problème.

Le vieux chancelier du Prat, homme retors, « fort redoubté pour son sçavoir et grand sens naturel et acquis (1) », présenta au roi plusieurs propositions, mais c'est un magistrat breton, le président Louis des Déserts qui trouva la solution, il conçut l'idée géniale de faire demander la réunion par les Etats eux-mêmes.

Ce n'était pas une tâche aisée. Louis des Déserts conseilla de gagner individuellement au projet un certain nombre de membres des trois ordres; il insinua même que les faveurs et les gratifications dont dispose toujours facilement le pouvoir ne seraient pas inutiles. Ne valait-il pas mieux d'ailleurs demander l'union que de se la laisser imposer?

On jugea que la présence du roi lui-même était nécessaire pour mener à bonne fin cette grave et délicate entreprise. François Ier acquiesça.

Peu d'années ont vu des déplacements de la cour plus multipliés que cette année 1532. Ce fut un voyage perpétuel. Au mois de janvier François Ier était à Dieppe, il venait de parcourir la Picardie, Guise, La Fère, Amiens, Abbeville. Il fit le 2 février, avec la reine Eléonore, son entrée solennelle à Rouen; il partit de là pour visiter la Normandie, il passa trois jours à Honfleur (11-13 mars); quinze jours à Argentan (16 mars-2 avril), huit jours à Caen (4-13 avril). Il alla ensuite à Bayeux (15 avril), à Coutances (22 avril), à Cherbourg (28 avril), à Valognes (30 avril). Il était à Avranches le 7 mai, visita le Mont Saint-Michel le 8 mai et arriva à Châteaubriant le 14 mai 1532. Il y resta cinq semaines (2), le chroniqueur dit que ce fut « pour la plaisance du lieu et la chasse dentour le dict lieu (3) ». Mais il est certain que ce long séjour eut d'autres motifs.

A Châteaubriant résidait Françoise de Foix, femme de Jean de Laval-Montmorency, baron de Châteaubriant, l'héroïne célèbre des amours coupables justement reprochées à François Ier. Délaissée par le roi, reléguée dans sa solitude bretonne, Mme de Châteaubriant ne parvenait à oublier ni les splendeurs de la cour ni le prince qui l'avait aimée.

Le temps et l'éloignement n'avaient point affaibli sa passion qu'elle exhalait en des vers gracieux et tristes :

O cueur ingrat et plein d'impitié trop cruelle,
Ne te souvient-il plus quelle est la foy de celle
Qui pour trop fermement avoir voulu t'aymer
Soy mêmes a hay, sachant se diffamer?...

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, édit. Lalanne, p. 460.
(2) *Catalogue des actes de François Ier*, T. II, p. 111 et suiv., T. VI, p. 282 et suiv. T. VII, p. 181 et suiv.
(3) Alain Bouchart, *Grandes Croniques de Bretaigne, Addition*, f° 300 v°.

Ce qu'elle pardonnait moins encore, c'était de se voir préférer une rivale plus jeune, Anne d'Heilly, duchesse d'Etampes, qui conserva jusqu'à la fin la faveur du souverain.

Le monarque égoïste et frivole avait du reste gardé pour Mme de Châteaubriant une amitié sincère, et lui adressait de jolies épitres en prose et en vers. Il combla son mari de faveurs, et venait de le nommer gouverneur de Bretagne, après le décès de son cousin germain Guy de Montfort-Laval (9 juin 1531). Il était par suite très naturel que le roi séjournât chez son représentant dans la province, en vue de préparer la grande œuvre qui était le but de son voyage (1).

En effet François Ier manda et reçut à Châteaubriant des personnalités importantes, des délégués des trois ordres et eut avec eux de longues et nombreuses conférences « auxquelles, dit l'historien breton, feu mon père et prédécesseur, messire Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes, fut appellé avec quelques autres du pays ». Nul doute que le roi avec sa grâce séduisante, son éloquence pressante et chaude, ne les ait vite gagnés à ses projets. Les arguments du reste ne manquaient pas, tous spécieux, plusieurs très forts et très justes.

Le premier et le meilleur, c'était que la force des choses imposait l'union, « elle était nécessaire pour maintenir et assurer la paix perpétuelle du pays »; tant qu'il y aurait en Bretagne un duc indépendant, « il ne faut espérer nulle paix »; ce danger s'aggraverait encore de dissenssions de famille, si le duché devait être transmis au second fils du roi, or la Bretagne est « un camp », c'est une « terre de frontière », qui subit plus qu'aucune autre tous les contre-coups de la guerre.

D'autre part les rois n'exigent pas plus d'impôts que n'en demandaient les ducs, toujours en guerre et toujours à court d'argent. Les seigneurs et les barons du pays étaient dès longtemps gagnés au parti de France, n'est-ce pas eux qui ont le plus combattu les ducs et tout récemment en des circonstances « dont la mémoire est encore fresche ». « Le roi de France est un grand roi qui ne souffrira jamais cet angle de pays en repos s'il n'en est seigneur irrévocable ». Quant aux libertés du pays, aux privilèges de la noblesse, de l'Eglise et du tiers état, on peut en assurer le maintien par un traité en bonne forme. En fin de compte, « l'assurance de la paix qui se pouvait avoir par l'union estoit à préférer à tout ce qu'on saurait dire et opposer (2). » D'Argentré a raison : c'était l'argument irréfutable, conforme à l'inexorable logique de choses.

Ces conférences se prolongèrent jusqu'à la fin de juin 1532. En juillet, François Ier fit des excursions aux châteaux de Villocher (3), de la Hunaudaye et de la Hardouinaye, il passa à Rennes la journée du 19 juillet 1532; il se rendit ensuite à Nantes, où il séjourna jusqu'à la fin d'août (4).

Cependant, les Etats de la province s'étaient réunis à Vannes dans les premiers jours d'août, un mois avant l'époque ordinaire, à cause de l'importance de la

(1) Paulin Pâris, *Etudes sur François Ier*. T. I, p. 118.
(2) D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, édit. de 1668, p. 719.
(3) Auj. Ville-au-Chef, en Nozay, Loire-Inférieure.
(4) Voici l'itinéraire du roi : Châteaubriant, 14 mai-22 juin ; Villocher, 25 juin-5 juillet; La Hardouinaye, 9-11 juillet; La Hunaudaye, 14-18 juillet; Rennes, 19-20 juillet; La Hunaudaye, 20 juillet; La Hardouinaye, 23 juillet; Rochefort-en-terre, 30-31 juillet; Succinio, 2-4 août; Vannes, 7-8 août; Ancenis, 11-12 août; Nantes, 13-30 août; Le Plessis-Macé, 3 septembre; Angers, 4-5 septembre. *Catalogue des actes de François Ier, Itinéraire*, T. VIII, p. 479.

décision à prendre. L'Assemblée était nombreuse, elle se tint dans la grande salle de l'Évêché; nous n'avons pas malheureusement le procès-verbal de cette session capitale. Le sire de Montejean, « du pays angevin », représentait le roi; il ne sut mettre dans ce rôle ni la dextérité ni la modération désirables (1).

Sur le principe de l'union à la France, l'accord se fit assez vite; quelques députés, que l'on appela les *opiniâtres,* repoussaient le projet, par crainte de l'asservissement du pays et de la perte de ses privilèges. Mais, sur la question de mode, de forme, la combinaison imaginée par Louis des Déserts souleva la plus vive opposition. La plupart se refusaient à prendre l'initiative, à proposer eux-mêmes la réunion, estimant que cette démarche n'était ni conforme à leur dignité, ni utile à leurs intérêts. « Ceux même qui estoient d'avis de l'union s'indignaient fort qu'on les voulust faire poursuivants. » Des altercations surgirent, les esprits s'échauffèrent et l'on crut un moment que tout allait être rompu. Comme on était près d'en venir aux voix, les deux députés de Nantes, Jean Moteil et Julien Bosech procureur syndic des bourgeois déclarèrent qu'ils ne se croyaient pas suffisamment autorisés par leurs commettants et demandèrent à retourner les consulter. C'était la débandade et l'échec certain. Montejean furieux, descend de son siège, se précipite vers le procureur syndic, l'apostrophe, le menace et l'empêche de partir (2).

Des esprits sages firent alors observer qu'il valait encore mieux solliciter l'union en stipulant de bonnes conditions, que la subir plus tard sans conditions. La majorité se rendit à cet avis et décida d'adresser une requête au roi en ce sens. Le 4 août 1532, le texte fut lu « à haute et intelligible voix », par le greffier Jacques de Saint-Malon, dans l'assemblée générale, et « consenti sans aucune contradiction. »

Deux jours après, les membres des États se rendirent auprès du roi, qui venait d'arriver à Vannes, du château de Succinio, avec son fils aîné, le dauphin ; « en leur nom et en leur présence, » l'un des évêques exposa la décision qu'ils venaient de prendre et l'objet de leur demande, puis le maître des requêtes, Mathieu de Longuejoue, seigneur d'Iverny, lut la requête officielle.

C'était le premier des quatre actes solennels par lesquels allait être consommée l'union de la Bretagne à la France.

La requête est très courte et très simple, elle porte sur cinq points :

1° Que le Dauphin, fils aîné du roi, soit reconnu désormais comme duc et prince, propriétaire du duché, et qu'il fasse à ce titre son entrée à Rennes, toutes clauses ou conventions contraires étant révoquées et annulées, (allusion au contrat de mariage de la reine Anne et de Louis XII).

2° Que la Bretagne soit unie et jointe à perpétuité à la France, de façon à ce qu'il n'y ait plus jamais guerre, désunion ou inimitié entre les deux pays.

3° Que les droits, libertés et privilèges du pays soient gardés et maintenus.

4° Que le Dauphin s'y engage par serment et qu'il en soit délivré lettres patentes.

(1) Le roi venait de lui accorder les revenus de la seigneurie de Fougères, pendant cinq ans, « en récompense de ses services ». Mandement daté de la Hunaudaie, 16 juillet 1532. *Catalogue des actes de François Ier*, II, p. 175, et Arch. de la Loire-Inf. B, 51 et 52.

(2) D'Argentré, *Histoire de Bretagne,* 1re édit. de 1582, p. 1169. — *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne,* pub. p. C. de Calan, T. I, p. 83. — Travers, *Histoire de Nantes,* II, p. 299.

5° Que nul n'ait désormais le droit de porter les armes de Bretagne sans brisure (1).

A cette requête, le roi répond aussitôt par une Déclaration, dans laquelle il s'engage publiquement et solennellement à maintenir et à respecter les droits et libertés de la Bretagne. Le roi et le dauphin, « présents en leurs personnes en ceste ville de Vannes », disent : « De notre pleine puissance et autorité royale et ducale, nous confirmons, louons, ratiffions et approuvons tous et chacun desdits privilèges, exemptions, franchises et libertés à eux octroyés et concédés par nos prédécesseurs ducs de Bretagne et dont ils ont cy-devant jouy en chacun desdits États et pareillement au faict et administration de la justice, villes, lieux et communautés d'iceux pays et duché... Et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. » La Déclaration est signée du cardinal du Prat, chancelier, du cardinal de Grammont, du grand-maître de France, Anne de Montmorency, du baron de Chateaubriant, gouverneur de Bretagne, qui sans doute accompagnaient le roi (2).

Ce n'est pas tout. François I[er] se rend à Nantes, où il arrive le 13 août, et dans cette ville il publie l'édit d'union qui incorpora pour toujours la Bretagne à la patrie française.

Après avoir cité intégralement la requête des États, « considérant, dit le roi, que cette requête est juste, raisonnable, utile et profitable au pays..., inclinant à la prière des États..., nous unissons et joignons les pays et duché de Bretagne avec le royaume et couronne de France, perpétuellement, de sorte qu'ils ne puissent être séparés ni tomber en diverses mains pour quelque cause que ce puisse être... » Et il ajoute : « Nous voulons que les droits et privilèges que ceux dudit pays et duché ont eus par cy-devant et ont de présent leur soient gardés et observés, *inviolablement, ainsi et par la forme et manière qu'ils ont été gardés et observés* jusques à présent, sans y rien changer ni innover; dont nous avons ordonné et ordonnons lettres patentes en forme de charte estre expédiées et délivrées » (3).

(1) D. Morice, *Preuves*, III, 997. — D'Argentré, *Hist. de Bret.*, édit 1668, p. 717.

(2) D. Morice, *Preuves*, III, 1000. La requête était datée du 4 août 1532 et François I[er], ayant passé à Vannes les journées du 7 et du 8 août, l'acte doit être daté d'un de ces deux jours. Albert Le Grand dit par deux fois que François I[er] alla au Folgoët en 1532 (*Vie des Saints de Bretagne*, édit. Thomas, Abgrall, p. 86. 246*.) C'est une erreur, car le *Catalogue des actes* ne mentionne pas ce déplacement. Du reste, Albert Le Grand dit : « le roi François I[er] et la reine Claude furent au Foll-Coat ; » or la reine Claude était morte depuis huit ans et le roi remarié à Éléonore d'Autriche. Albert Le Grand a dû confondre le voyage de 1518 et celui de 1532. — François I[er] signa à Vannes le 8 août 1532, un mandement au trésorier de l'épargne de payer au sieur de Langey 373 livres (11.000 fr.) « pour les distribuer à certaines personnes que le roi lui a indiquées et dont il veut tenir les noms secrets (*Catalogue des actes de François I[er]*, T. II, p. 179.) Faut-il voir entre ces deux actes une certaine corrélation ? Ce sont là de ces mystères de la politique qu'il vaut mieux ne pas approfondir.

(3) L'original de cet édit existe encore, il est aux Archives Nationales : *Trésor des Chartes*, J. 246, n° 126 (au Musée des Archives, n° 587.) Il est écrit sur une grande feuille de parchemin qui a 519 millim. de large et 585 millim. de hauteur. Il a été reproduit par la photographie dans le *Recueil paléographique*, publié par la Société de l'*École des Chartes* (in-fol. Paris, Quentin, 1887.) Voir aussi le *Catalogue des actes de François I[er]*, II, 198 ; — D. Morice, *Preuves*, III, 997-1000 ; — d'Argentré, *Hist. de Bret.* édit. 1668, p. 719 (La reproduction de Dom Morice contient de nombreuses et assez graves inexactitudes.) L'édit a dû être signé le 13 ou le 14 août à Nantes, il fut envoyé au Parlement de Bretagne le 21 septembre 1532, et au Parlement de Paris le 18 novembre 1532.

Cet acte capital constitue l'engagement synallagmatique, le contrat bilatéral passé entre les représentants de la Bretagne et le gouvernement français dont il sera si souvent question par la suite.

Du reste, François I[er] tint sa promesse, il voulut « bailler aux Bretons des lettres en forme de charte », afin d'assurer la perpétuelle mémoire du fait et en même temps promulguer pour toute la France le contrat d'union, il lança un édit presque aussi important que le premier, puisqu'il énumère les trois objets principaux des droits reconnus à la province :

1° « Aucune somme de deniers ne pourra être imposée aux Bretons si préalablement elle n'a été demandée aux États d'icelui pays et par eux octroyée. » — Les deniers provenant des *billots* ou octrois seront employés aux fortifications et réparations des villes et places fortes.

2° La justice sera maintenue « en la forme et manière accoutumée », les diverses juridictions conservées et les justiciables ne pourront jamais être entraînés à plaider hors de Bretagne, sauf les cas d'appel ressortissant au Parlement de Paris.

3° Les « bénéfices » ecclésiastiques ne pourront être attribués par le roi qu'à des Bretons.

Cette énumération n'est pas limitative, elle n'est qu'indicative, car le souverain ajoute : « Et, avec ce, nous confirmons tous les autres privilèges dont ils ont chartes anciennes et jouissance immémorable jusques à présent (1). »

VII. — *Le Couronnement du duc François III.*

Ces événements si importants, ces contrats décisifs pour l'avenir du pays devaient être matérialisés, pour ainsi dire, et rendus apparents aux yeux de tous par une manifestation grandiose, destinée à frapper l'imagination populaire : ce fut l'entrée solennelle et le couronnement, dans la capitale de la Bretagne, du dauphin François, devenu le duc François III. Cette cérémonie eut lieu le mardi 13 août 1532.

Les fêtes durèrent trois jours. Les bourgeois de Rennes voulurent faire revivre les magnificences des entrées ducales d'autrefois; celle-là n'était pourtant que le dernier reflet des grandes choses passées. Ils chargèrent le procureur des bourgeois, Michel Champion, sieur de Chartres, d'en relater la mémoire, et celui-ci l'a fait dans un récit intéressant, « relaissant, dit-il, toutes fleurs de rhétorique, besognant seulement en simplicité et des choses veues à l'œil; » par contre, il prend sa revanche dans ses harangues, appelant à son secours « l'éloquence

(1) D. Morice, *Preuves*, III, 1010. — Sauvageau a reproduit ces édits à la suite de la *Très Ancienne Coutume de Bretagne*, avec quelques inexactitudes, T. II, p 276-295. Cet édit est daté du Plessix-Macé, septembre 1532. Le roi ayant passé au château du Plessix-Macé la journée du 3 septembre, c'est cette date qui doit être donnée à l'édit. Le château du Plessis-Macé est situé à 13 kilom. d'Angers. Il appartenait à René du Bellay. François I[er] passa quelques jours en Anjou, au Plessix-Macé, au château du Verger, devenu la propriété du fils aîné du maréchal de Gié, à Beaufort-en-Vallée, à Longué, Benais, et de là il s'achemina vers Paris et le nord par Amboise, Blois et Fontainebleau.

Julianne, la faconde Démosthénicque et quelque bon esprit Ulixien. » C'est un galimatias grandiose (1).

Les habitants de Rennes furent avisés, le 9 août 1532, que le nouveau duc ferait son entrée trois jours après. Malgré la brièveté du temps, ils se surpassèrent.

Le jeune duc arriva le lundi 12 août, vers onze heures du matin, il s'arrêta à l'abbaye de Saint-Melaine, en dehors de la ville, et l'après-midi fut employé à régler les détails de la cérémonie et l'ordre des préséances, question toujours épineuse.

L'entrée du prince eut lieu le mardi 13 août, à trois heures après midi. Le cortège se forma à l'abbaye de Saint-Melaine, et les différents corps défilèrent devant le duc assis « en une chaire de velours vert, sur un grand eschaffaut dressé devant la porte principale, » puis il se mit en marche.

D'abord trois compagnies de gens de pied, armées de hallebardes et d'arquebuses, levées dans la ville et fortes de 1500 hommes, la première portant les couleurs du duc, blanc, gris et violet, les deux autres celles de la ville, blanc et noir; ensuite les clercs de la Basoche, au nombre de 300; le clergé des neuf paroisses, avec croix et bannières, et les ordres religieux portant leurs châsses remplies de reliques; le capitaine de Rennes, Renaud de Montbourcher, seigneur du Bordage, précédé des quatre trompettes de la ville et suivi des connétables, des officiers, du procureur des bourgeois et d'environ 200 « nobles bourgeois »; les huissiers de la Cour de Rennes, avec leurs hoquetons rouges armoriés, les notaires, les avocats et les officiers de la Cour, « accoustrés de robes longues, richement linées et bandées de velours, satin et damas; » le sénéchal de Rennes, Pierre d'Argentré, les hérauts d'armes du duc, le vice-chancelier, les maîtres des requêtes, les abbés de la Chaume et de Saint-Jacques, près Montfort, Denis Briçonnet, évêque de Saint-Malo, et Philippe de Cossé, évêque de Coutances...

Enfin parut le duc, à cheval « accoustré d'une robe à chevaulcher de velours bleu, enrichie de broderies d'or, monté sur un coursier enharnarché de velours noir et de grand nombre de boucles d'or. » François III avait quatorze ans, il était grand et de belle mine.

A l'arrivée du cortège, la porte aux Foulons était fermée (2); au devant se tenaient l'évêque Yves Mahyeuc et le comte de Laval baron de Chateaubriant, gouverneur; entre leurs mains, le duc jura sur l'Évangile de maintenir les anciens droits, privilèges et libertés de l'Église, de la noblesse, des villes et du peuple.

Alors la porte s'ouvrit, et le duc entra, il se plaça sous un dais de damas bleu et satin blanc, semé de fleurs de lis et d'hermines, porté par François de Maure, Alain de Tivarlen, sire de Molac et de Rosmadec, Antoine de Montbourcher, seigneur du Bordage, et René de Tournemine, représentant Mme de Boczac, (Charlotte de Montfort, comtesse de Laval); il était entouré de nombreux seigneurs

(1) Ce récit a été reproduit par D. Morice, mais il est très incomplet, *Preuves*, III, 1001-1010. Voir *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine,* T. XIV, 1880, p. 307. Michel Champion reçut de la Ville pour son travail de beaux honoraires, 56 l. 5 s., c'est-à-dire 1500 francs. Voir aussi d'Argentré, *Hist. de Bret.,* édit. 1668, p. 721. — Arch. mun. de Rennes, liasse 6.

(2) L'entrée du duc avait lieu habituellement par la porte Mordelaise; on avait choisi la porte aux Foulons pour permettre au cortège un plus long défilé à travers les rues de la ville.

français et bretons : le cardinal Gabriel de Grammont, François de Lorraine, le marquis de Pont-à-Mousson, François de Bretagne, seigneur d'Avaugour, Louis de Clèves, comte de Nevers, Louis de Hainast, son gouverneur, le sire de Québriac, les seigneurs d'Humières et de Chauvigny, Louis de Rohan-Guémené..., les deux maîtres d'hôtel Brissac et Savonnière, etc.

Le jeune prince s'avança à travers les rues au bruit des salves d'artillerie, de la grosse horloge sonnant au beffroi, et au milieu des acclamations du peuple criant : « Vive le Duc ! (1) » Il fut conduit à la cathédrale, où il entendit les vêpres, et de là au manoir épiscopal, situé tout près, où il passa la nuit (2).

François III ne fit pas de « veillée d'armes ; » le lendemain, mercredi 14 août, eut lieu le couronnement, à sept heures du matin. Le brillant cortège de la veille revint le chercher processionnellement et le conduisit à l'église ; bientôt celle-ci fut remplie de seigneurs, en brillant costume, au premier rang le duc sur une estrade recouverte de drap d'or.

Il reçut solennellement le manteau rouge, fourré d'hermines, sur lequel fut placé le collier de l'ordre de l'Hermine, l'épée, le sceptre, et enfin sur sa tête, l'évêque Yves Mahyeuc posa la couronne ducale. Il fit ensuite, en grande pompe, le tour de l'église, au chant du *Te Deum*, l'épée nue à la main et la couronne sur la tête (3).

Après l'office religieux, il arma chevaliers les sires de la Roque, de Balanzac et de Malestroit, Pierre d'Argentré, sénéchal (4), François Brullon de la Musse et Christophe des Foretz. Puis il fut reconduit au manoir épiscopal où eut lieu le banquet ; seigneurs et bourgeois « furent somptueusement servis de bons vins et viandes en grande abondance. »

L'après-midi le duc assista aux vêpres à l'abbaye de Saint-Georges et au retour les notables bourgeois lui offrirent une magnifique œuvre d'art : une hermine d'or, de grandeur naturelle, reposant sur une terrasse émaillée, entre six beaux lis entourés de la couronne ducale, emblème de la réunion de la Bretagne à la France (5).

(1) Selon la mode du temps, à chaque carrefour étaient dressés des « eschaffauts » ou reposoirs sur lesquels se tenaient des personnages allégoriques. Voici, à titre de spécimen, la description de celui du carrefour de la rue aux Foulons : « Sur cet eschaffault, y avoit grant nombre de rochers faictz et painctz auprès du viff, et d'une grosse et anxienne souche sortoit une hermyne que une pucelle, accoustrée à l'italienne de satin blanc tout semé d'hermynes, conduisoit ovecq une cordelière jusques au devant d'une escaphe pleine d'eau qui baptoit contre lesditz rochers ; et là dedans volutoit et nageoit un daulphin couronné auprès du viff, laquelle hermyne, sitost que ledict seigneur eut jecté son regard sur ledict eschaffault, se approcha de ladicte scaphe et se joignit ovecq le daulphin ; et ce faict, ladicte pucelle pronon̈ça ce que ensuilt :

C'est au Dauphin, le premier Fils de France,
A qui l'Ermyne presante de grand cueur
Pour luy faire à jamais obéyssance
Car de Bretaigne est souverain Seigneur. »

Cette allégorie était l'œuvre de Jehan Adrien, peintre verrier, célèbre à cette époque à Rennes. *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes,* II, p. 115, 271. — *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine,* T. XIV, 1880, p. 313.

(2) La cathédrale était située sur le même emplacement qu'aujourd'hui. Le « manoir de l'évêque » était contigu.

(3) La couronne que porta François III avait été faite pour cette cérémonie, elle fut commandée par Pierre Rousseau, trésorier de l'argenterie du dauphin, à Vannes, et payée, le 19 août 1532, 219 livres 9 sols, soit 5.913 francs. *Catalogue des actes de François Ier*, II, 184.

(4) Pierre d'Argentré, sénéchal de Rennes, était le père de l'historien Bertrand d'Argentré, qui fut lui-même plus tard sénéchal de Rennes.

(5) Le tout pesait huit marcs d'or. Ce qui « causa une admiration merveilleuse aux assistants, » c'est que les Bourgeois aient pu, en si peu de jours, faire fabriquer cette œuvre d'art. Elle prouve l'habileté des orfèvres de Rennes, et notamment de Pierre Even, son auteur. Arch. mun. de Rennes, liasse 6.

Dès le soir de ce jour, François Ier adressait une missive à son fils pour le rappeler à Nantes sous prétexte d'assister à un tournoi. Le roi craignait peut-être que le couronnement n'inspirât au jeune duc ou ne réveillât chez les Bretons quelques velléités d'indépendance. François III fut reconduit assez loin de la ville par les habitants, il les remercia de leur accueil empressé « qu'il ne pourrait jamais oublier ».

Trois jours après, le 18 août 1532, il faisait à Nantes une entrée solennelle, à travers les rues somptueusement décorées; la ville offrait de riches présents au roi, à la reine et au dauphin, duc de Bretagne (1).

A partir de cette date, la Bretagne n'est plus qu'une province de la France. Liée désormais au grand pays, dont elle complète si heureusement l'unité territoriale et politique, elle va vivre de sa vie et suivre les phases heureuses ou tragiques de sa destinée.

Mais les Bretons conservent leurs États, leur Parlement, leur autonomie administrative, toutes les institutions qui font l'indépendance d'un peuple. Ils gardent surtout leur caractère personnel, résistant, énergique, tenace et parfois indocile, volontiers frondeur et, comme dit César, impropre à la soumission. Comment le Pouvoir royal va-t-il se comporter à l'égard de ces libertés qu'il a promis de respecter? Bien des questions restent en suspens, bien des conflits sont à prévoir, bien des difficultés surgiront avec les années. Comment la France va-t-elle traiter cette nouvelle venue qui, après tant de luttes, apporte librement à sa couronne un si magnifique fleuron? C'est ce qu'il nous reste à raconter.

(1) La reine Éléonore avait fait une entrée très solennelle à Nantes le 14 août 1532. La ville était ornée d'arcs de triomphe et brillamment pavoisée. — On sait que le dauphin François ne régna pas, il mourut le 10 août 1536, empoisonné, dit-on, par son écuyer Montecuculli.





CHAPITRE II

L'ORGANISATION DE LA BRETAGNE

AU XVIe SIÈCLE

« Délibérants messieurs les suppotz des Estatz, attendu la pauvreté extresme du pauvre populaire, ont différé consentir et accorder lesd. vingt mille escuz... »

Les États de 1553.

I. LES GOUVERNEURS. — II. LES ÉTATS. — III. LE PARLEMENT. — IV. LE CLERGÉ. — V. LA NOBLESSE.

I. — *Les Gouverneurs.*

Les soixante années qui suivirent la réunion furent des années de paix. Après les secousses violentes qui avaient marqué la fin du règne de François II, le pays aspirait au calme; l'union à la France fut accueillie avec bonheur par toutes les classes et l'on peut dire que le XVIe siècle fut pour la Bretagne, jusqu'à l'époque de la Ligue, une ère de tranquillité, de calme, de richesse et de prospérité.

La difficulté de juger les hommes et les choses du passé, la divergence des points de vue, les disproportions entre les classes sociales peuvent, il est vrai, nous rendre sceptiques à l'égard des appréciations des historiens. Peut-être les siècles qu'ils qualifient de siècles heureux sont-ils simplement ceux qu'ils connaissent le moins. Le bonheur est chose relative et contingente, et la diversité étonnante des opinions, causée par les préjugés ou l'esprit de parti plus encore que par l'ignorance, nos propres contradictions sur l'état des peuples modernes doivent nous inspirer de sages défiances contre des généralisations trop hâtives ou mal fondées.

Cependant, il est certain que les soixante premières années du XVIe siècle ne furent attristées par aucune de ces calamités nationales qui restent dans la mémoire des hommes; quelques incursions ennemies sur les côtes, assez facilement repoussées, ne troublèrent point la paix générale et il semble bien que ce demi-siècle fut réellement une époque heureuse et prospère.

L'heure est donc propice pour étudier l'organisation administrative et judiciaire de la province, les conditions de la vie sociale, et c'est ce tableau qu'il

importe de présenter au lecteur avant d'aborder la période tumultueuse des guerres de religion.

Aussitôt après la réunion effective de la Bretagne, par le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, les rois de France jugèrent utile de donner à la nouvelle province un gouverneur qui fût à la fois pour eux un mandataire et un représentant et, pour le peuple breton, une autorité protectrice et tutélaire.

Ils eurent soin de choisir de grands personnages que des liens de famille ou d'intérêt rattachaient à la Bretagne; leurs fonctions, qui devinrent plus tard à peu près honorifiques, furent au début effectives et importantes.

Le premier fut Jean de Chalon, prince d'Orange, fils d'une princesse de Bretagne, cousin-germain de la duchesse Anne; fort dévoué à la cause bretonne, il a joué, nous l'avons vu, un grand rôle dans les événements de la fin du siècle précédent (1). Jean de Chalon mourut le 9 avril 1502.

Le maréchal de Rieux lui succéda. L'ancien tuteur de la duchesse Anne, complètement rallié à la France et soumis au roi, fut nommé par Louis XII son lieutenant général dans la province (2).

Le duc Charles d'Alençon eut ensuite le titre honorifique de gouverneur de Bretagne, mais il n'en exerça jamais les fonctions. Époux très effacé de la belle et spirituelle Marguerite d'Angoulême, sœur du roi, il est surtout connu pour sa triste conduite à la bataille de Pavie; accablé de reproches par sa femme et sa belle-mère, il mourut de chagrin le 11 avril 1525.

Ce fut un grand seigneur breton, Nicolas de Montfort, devenu chef de la maison de Laval sous le nom de Guy XVI de Laval, baron de Vitré, qui exerça l'autorité effective avec le titre de lieutenant général. A son retour de captivité, François Ier lui conféra celui de gouverneur par une ordonnance très flatteuse du 27 août 1526 (3). Le comte de Laval menait une existence fastueuse, il avait toute une cour autour de lui. Il fut, dit d'Argentré, « amateur de son pays et fidèle à son roi ». Il mourut le 20 mai 1531 (4).

Il eut pour successeur Jean de Laval, son cousin-germain, baron de Chateaubriant, dont l'existence accidentée a été diversement jugée. Né en 1487, il épousa en 1505 Françoise de Foix, très belle, mais sans fortune. Sa beauté, son intelligence et son esprit séduisirent François Ier, qui ne sut pas résister à cette passion coupable (5). Après avoir longtemps guerroyé en Italie, le comte de Laval revint vers 1525 à Chateaubriant; à ce moment, l'étoile de la comtesse avait pâli, elle adressait au roi de tendres et poétiques reproches; mais, après le retour de Madrid, elle dut renoncer à toute illusion, comme à tout espoir; elle retourna alors auprès de son mari, à Chateaubriant. Tous deux prirent plaisir à rebâtir cette magnifique demeure où des artistes italiens, appelés par eux, apportèrent le style

(1) Voir *Hist. de Bret.*, T. IV, p. 586.
(2) Voir *Hist. de Bret.*, T. IV, p. 564, 569.
(3) D. Morice, *Preuves*, III, col. 970; voir aussi col. 956, 959, 960, 962.
(4) *La Maison de Laval*, par B. de Broussillon, T. IV, p. 14.
(5) Malgré son origine méridionale, Mme de Chateaubriant avait les cheveux blonds, les yeux bleus et la peau très blanche. Son portrait (dessin aux crayons) est au Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Nationale. Il a été reproduit dans le *Catalogue de l'Exposition de portraits* de la Bib. Nat. 1907, n° 160.

et le luxe de la Renaissance. Du reste, François Ier n'avait pas été ingrat; il avait donné le gouvernement de la Bretagne au comte de Laval (1). Le nouveau gouverneur prit une part active aux négociations préparatoires du grand acte de la réunion et se montra, pendant les douze années de sa carrière, entièrement dévoué aux intérêts de la France et du roi. « Homme savant, pieux et magnanime, » dit le continuateur de Bouchart, contemporain; « homme prudent, advisé, magnifique, répète d'Argentré, il avait quelque connaissance aux lettres. » Cependant il ne sut pas se rendre populaire. Marguerite de Valois, reine de Navarre, étant venue à Blain en 1537, l'a peint d'un mot dans une lettre au roi François Ier, son frère : « Il n'a regart ny à son proufit, ny à complaire à nulluy pour vostre service, dont ceux de la Basse-Bretagne le tiennent pour mauvais Breton, mais pour trop bon Français (2). »

Jean de Laval a été l'objet de violentes attaques. On lui a reproché de graves concussions; on l'a accusé d'avoir par ses mauvais traitements hâté la mort de sa femme; mais ces imputations paraissent calomnieuses. Françoise de Foix mourut à Chateaubriant le 16 octobre 1537, et Clément Marot rédigea l'épitaphe gravée sur son tombeau dans l'église de la Trinité (3).

Par une coïncidence étrange, le successeur de Jean de Laval dut à une cause analogue une fortune plus extraordinaire encore. Jean de Brosse, comte de Penthièvre et duc d'Étampes, était le mari d'Anne d'Heilly, fille de Guillaume de Pisseleu, qui succéda à Mme de Chateaubriant dans les bonnes grâces de François Ier. A son retour de captivité, le roi fut séduit par la beauté blonde, par la grâce épanouie, par l'esprit vif et enjoué de Mlle d'Heilly (4). Elle sut conquérir l'amour et garder par la suite l'amitié de François Ier pendant plus de vingt ans.

Cette liaison durait depuis sept ans, lorsque l'on songea à marier Mlle d'Heilly. Un parti s'offrit : Jean de Brosse, appelé Jean de Bretagne.

Arrière petit-fils de Nicole de Blois-Penthièvre, qui avait épousé Jean de Brosse, et cédé, nous l'avons vu, à Louis XI, ses prétentions au duché de Bretagne (5); il était le petit-fils de Jean de Brosse, comte de Penthièvre, du chef de sa mère, qui poursuivit inutilement toute sa vie la restitution de ses possessions de Bretagne.

Son père, René de Brosse, qui avait épousé Jeanne de Commines, fille de l'auteur des *Mémoires*, fatigua les rois Louis XII et François Ier de ses réclamations incessantes. Éconduit, mécontent, il passa au service de Charles-Quint et fut tué devant Pavie dans les rangs des Impériaux.

Son fils, Jean, avait un beau nom, une petite fortune et de grandes ambitions;

(1) D. Morice, *Preuves*, III, col. 996.

(2) *Nouvelles Lettres de la reine de Navarre*, édit. Génin, 1842, p. 165.

(3) Sur Jean de Laval-Chateaubriant et Françoise de Foix, voir — outre Brantôme et les anciens historiens, très suspects — Alain Bouchart, *Grandes Croniques de Bretaigne*, édit. Bibl. Bret. f° 300, r°; — P. Hévin, *Réfutation de la prétendue histoire du comte et de la comtesse de Chateaubriant*, in-8°, 1686, et in-4°, 1757; — Du Paz, *Histoire généalogique*, p. 36; — D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, édit. 1668, p. 718; — *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, édit. Génin, 1841, p. 335, 341; — *Nouvelles Lettres de la reine de Navarre*, édit. Génin, 1842, p. 164; — Guillotin de Corson, *Histoire de Jean de Laval et de Françoise de Foix*, Revue de Bretagne, oct.-nov. 1869; — Paulin Pâris, *Etudes sur François Ier*, p. 118-171; — B. de Broussillon, *La Maison de Laval*, T. III, p. 243; T. IV, p. 106.

(4) Son père, Guillaume de Pisseleu, seigneur d'Heilly, était le chef d'une grande famille de Picardie; il se maria trois fois et eut trente enfants. Paulin Pâris, *Études sur François Ier*, T. II, p. 205.

(5) Voir *Hist. de Bret.*, T. IV, p. 496 et 522.

il se trouva prêt à devenir le mari de la favorite. Aussitôt, les honneurs pleuvent sur lui; en 1534, François Ier donne aux deux époux le comté d'Étampes, érigé pour eux en duché, et en 1536, le nouveau duc obtient ce que son père et son grand-père avaient en vain réclamé toute leur vie : la restitution du vaste comté de Penthièvre (1).

Dès lors il vit en Bretagne, loin de la Cour, où sans doute il n'avait pas plus le désir de voir que celui d'être vu. Et, comme il avait donné des preuves de savoir-faire et de sens politique, — qualités ataviques, legs de son grand-père Commines, — François Ier lui confia le gouvernement de la Bretagne, à la mort de Jean de Laval, le 25 février 1543 (2).

Pendant vingt années, il se montra administrateur « sage, avisé, prévoyant ; » Brantôme et d'Argentré louent ses qualités; catholique très sincère, il fit preuve à l'égard du protestantisme naissant, d'une clairvoyance et d'une modération rares et méritoires à cette époque (3).

L'héritier du duc d'Étampes fut son neveu, Sébastien de Luxembourg, fils de sa sœur aînée, Charlotte de Brosse, qui avait épousé François de Luxembourg, descendant de « cette illustre maison de Luxembourg qui a donné à la République chrétienne tant d'empereurs et de rois (4). »

Il hérita de la fortune de son oncle et aussi de sa charge, il le suppléait déjà, à titre de lieutenant général, depuis 1560; quand le duc d'Étampes mourut, le 31 janvier 1565, il devint gouverneur de Bretagne. Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, comte et plus tard duc de Penthièvre (5), fut l'un des plus grands hommes de guerre du parti catholique sous la Ligue; caractère énergique, organisateur habile, il fit preuve de réelles qualités d'administrateur. Les protestants lui ont reproché sa dureté, il fut seulement juste; Brantôme n'exagère pas quand il dit « qu'il exerça si bien et si sagement sa charge qu'il en acquit très grande gloire sur tout (6). »

Luxembourg fut tué au siège de Saint-Jean d'Angély, le 19 novembre 1569. Il fut remplacé par Louis de Bourbon, duc de Montpensier, qui prit contre les calvinistes des mesures de répression sévère.

Quatorze ans après, celui-ci eut pour successeur, Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, qui va jouer dans cette histoire un rôle considérable.

(1) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1021, 1027, 1028. Lettres patentes datées de Crémieu, 23 mars 1536, n. s., enregistrées au Parlement de Paris le 26 août 1536.

(2) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1045. — *Catalogue des actes de François Ier*, T. III, 24-26 juin 1537.

(3) Sur Jean de Brosse, comte de Penthièvre, duc d'Étampes, voir du Paz, *Histoire généalogique*, p. 72; — D. Morice, *Hist. de Bret.*, II, p. 255, et *Preuves*, III, 1343; — d'Argentré, *Hist. de Bret.*, éd. 1668, p. 724; — Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. Lalanne, III, 244; VI, 36, 276; — Paulin Pâris, *Etudes sur François Ier*, II, p. 204-323; — C. de Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVIe siècle*, p. 169.

(4) P. du Paz, *Histoire généalogique*, p. 86.

(5) L'apanage de Penthièvre rendu à Jean de Brosse par François Ier, en 1536, fut érigé en duché, en 1569, par Charles IX, en faveur de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues. D. Morice, *Preuves*, III, 1361-1364.

(6) Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. Lalanne, T. VI, p. 50.

II. — *Les États.*

L'une des principales fonctions du gouverneur est de présider ou plutôt de diriger les États.

Les Assemblées provinciales n'ont pas été abolies par la Monarchie, leur maintien est formellement stipulé dans le pacte d'union ; elles vont devenir l'élément essentiel de l'autonomie laissée à la province. Elles adoptent dès lors les formes, les usages et les règles qu'elles conserveront, — sauf de légères modifications, — pendant deux siècles et demi.

Les États comprennent des représentants des trois classes qui composent alors l'ordre social : le clergé, la noblesse et le tiers état.

A l'origine, l'intention des ducs, en convoquant auprès d'eux les principaux personnages du pays, fut de faire approuver par eux des impôts établis non plus sur le domaine ducal proprement dit, mais sur tout le territoire.

Pour « l'Église », étaient appelés aux États les neuf évêques, les abbés, c'est-à-dire les titulaires des trente-cinq ou quarante abbayes existant dans la province, et les chanoines, députés des neuf chapitres cathédraux. Les curés ou recteurs, desservant les paroisses, et les congrégations qui n'avaient pas de biens patrimoniaux, n'étaient pas représentés.

La noblesse siégeant aux États comptait seulement, au XVIe siècle, une cinquantaine de membres, les barons et les possesseurs des grands fiefs ; après la Ligue elle s'élargit, multiplia trop facilement les admissions et finit par comprendre tous les gentilshommes.

Le tiers état est formé des députés des principales villes de la province, désignés par les municipalités, qui sont nommées elles-mêmes par les notables. Le nombre des villes qui députent aux États alla en augmentant, au seizième siècle il était d'une vingtaine, il s'éleva peu à peu à quarante-cinq. Ces députés représentent le patriciat bourgeois des cités, c'est-à-dire les officiers de judicature, le commerce, l'industrie, les corporations.

En vertu des principes du droit féodal, qui reste la base des institutions de l'ancien régime, les seigneurs sont considérés comme les défenseurs légaux, les tuteurs attitrés du peuple des campagnes. L'assistance aux États est regardée beaucoup plus comme un devoir que comme un droit et même comme un devoir coûteux et lourd. A diverses reprises, il fallut édicter des mesures de répression pour assurer l'assiduité aux séances.

Les États voient plutôt augmenter leur importance après la réunion. Mais le gouvernement tendra constamment à restreindre et amoindrir leurs attributions. Ce travail commence dès l'époque de François Ier. Sous l'action des légistes du Pouvoir absolu, les libertés provinciales disparaissent peu à peu, la Bretagne et le Languedoc garderont seuls leurs Assemblées. Pour se défendre, les États de Bretagne s'appuieront jusqu'à la fin sur les trois contrats que le roi a consentis. Ils estiment qu'il est tenu de respecter les traités qu'il a signés. Cette idée simple, qui semble naturelle au début, paraîtra dans la suite, à mesure que le parchemin vieillira, une prétention d'une extraordinaire audace.

D'ailleurs, la conception de l'égalité complète, regardée comme l'idéal politique, n'est pas encore née dans le cerveau des hommes du XVIe siècle. Il n'entre pas dans leur entendement qu'il puisse y avoir quelque injustice à traiter le Breton, devenu volontairement Français, autrement que le Bourguignon, récemment conquis, ou le Poitevin, dès longtemps assimilé. Ils pensent que ce traitement privilégié n'est pas une injustice. Les Bretons ont rendu à la France assez de services, ils ont versé pour elle assez de leur sang, pour avoir droit à des égards particuliers. La France, en stipulant ce statut spécial, n'accorde pas une faveur, elle paye une dette.

Les États se réunissent tous les ans, en général vers la fin de septembre, dans l'une des grandes villes de la province : Nantes, Rennes, Vannes, Quimper, Dinan. Ils ne peuvent s'assembler que sur la convocation expresse du roi, toute autre réunion constituerait un acte de rébellion.

A chaque tenue, le souverain est représenté par des « commissaires », désignés spécialement par une « lettre de commission », qui sont ordinairement le gouverneur et quelques magistrats ou maitres des requêtes, le premier chargé de la « représentation », les autres des rapports administratifs et financiers. Ils déposent les « demandes du roi », c'est-à-dire les impôts, et soutiennent les prétentions du gouvernement. Les États discutent, votent et formulent des représentations appelées « doléances ». C'est le point capital. Les sessions ne durent que quatre ou cinq jours, mais les États nomment des commissions qui assurent l'exécution de leurs décisions. Ils ont d'ailleurs des officiers permanents, le procureur syndic qui a pour mission de défendre les intérêts des trois ordres et de s'opposer à toute violation de leurs droits, le greffier chargé de rédiger les procès-verbaux et de garder les archives, les trésoriers qui reçoivent les fonds et acquittent les dépenses. Malgré certaines résistances, les États durent consentir à soumettre leur comptabilité à la vérification de la Chambre des comptes. Enfin le héraut doit veiller à l'organisation matérielle des séances. Les « députés en cour », au nombre de trois, quatre ou cinq, ont mandat d'aller présenter au roi les remontrances, de les soutenir, et d'en réclamer la solution. Mission bien rétribuée et très enviée, quoique pénible, car il faut suivre pendant plusieurs mois d'hiver la cour nomade des Valois.

Les États n'ont pas l'autorité législative proprement dite, mais ils englobent dans leurs attributions toutes les questions administratives et financières intéressant la province; aucune innovation ne peut avoir force de loi sans leur assentiment; à maintes reprises d'ailleurs, nous le verrons, ils furent amenés à jouer un rôle politique important, ils défendent les privilèges et les libertés de la province et protestent avec énergie contre les infractions ou les empiètements du pouvoir central. Ils ne se lassent pas de réclamer contre les créations d'offices, et autres inventions multiples de la fiscalité royale, déplorablement féconde en créations nouvelles. Ils discutent et votent les anciennes contributions : fouages ou impôts directs, devoirs et billots, ou taxes de consommation, aides des villes ; c'est le but principal de leur réunion, c'est la base même de leur autorité. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, le roi exige des subsides extraordinaires pour sa cour ou pour la guerre; les États, après une vive résistance, finissent par céder;

souvent aussi dans ce cas le souverain convoque une Assemblée extraordinaire dont il espère avoir plus facilement raison. Parfois il aliène des portions du domaine royal et constitue des rentes sur les fouages, puis oblige les États à les racheter, il emprunte aux villes des sommes considérables qu'il ne se presse pas de rembourser, il lui arrive même de lever des subsides supplémentaires sans le consentement des États. Cependant ceux-ci opposent une résistance sérieuse et efficace à ces prétentions toujours croissantes qui, sans eux, seraient sans limite comme sans frein, ils ont une autonomie financière qui oblige les officiers royaux à compter avec les représentants de la province.

Le XVI[e] siècle est une époque décisive pour les progrès de la centralisation monarchique, mais les États s'opposeront jusqu'à la fin aux empiètements incessants du pouvoir central, et cette lutte de deux siècles donne à l'histoire de la province un caractère unique d'originalité et d'intérêt (1).

III. — *Le Parlement.*

Après les États, l'institution qui contribua le plus à conserver à la Bretagne sa vie propre et son autonomie, ce fut le Parlement. François I[er] s'était engagé par l'édit du Plessix-Macé à maintenir la justice « en sa forme et manière accoutumée », il devait donc respecter la haute juridiction qui recevait l'appel de toutes les justices de la province. Le Parlement, réorganisé par Charles VIII en 1495, ne siégeait alors que trente-huit jours par an et ne comprenait que vingt membres; c'était manifestement insuffisant (2).

Par une ordonnance d'août 1532 sur « l'abréviation des procès en Bretagne », François I[er] supprima un degré de juridiction, l'appel aux sénéchaux de Rennes et de Nantes (3). Cette mesure, bonne en elle-même, ne fit qu'accroître le nombre des affaires ressortissant au Parlement. De plus l'usage s'établit, à partir de 1538, d'adresser à la Cour l'appel des condamnations criminelles importantes. Le Parlement fut débordé. Les procès s'éternisaient et « passaient du père aux enfants », les plaideurs se plaignaient avec raison.

A maintes reprises, les gouverneurs successifs se firent auprès du pouvoir les interprètes des doléances des justiciables. Henri II résolut de porter remède à cet état de choses.

Par l'édit de Reims (mars 1551), il établit à Rennes, Nantes, Vannes et Quimper, quatre tribunaux supérieurs appelés présidiaux, plus rapprochés des justiciables, qui devaient recevoir les appels des sièges royaux et juger définitivement

(1) Voir sur les États du XVI[e] siècle : *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589*, par C. de Calan, Arch. des Bibl. Bret, 1908; — H. Sée, *Les États de Bretagne au XVI[e] siècle*, Annales de Bretagne, nov. 1894 à juillet 1895; — De Carné, *Les États de Bretagne*, 1875, T. I, ch. I; — A. du Chatellier, *Ce que devint la Représentation provinciale en Bretagne après l'union de cette province à la France*, Revue des provinces de l'Ouest, T. IV, 1856.

(2) Par une ordonnance donnée à Vendôme, en décembre 1534, François I[er] confirma le siège du Parlement à Vannes et affecta à son usage les bâtiments de la Chambre des Comptes. Arch. Nat. *Trésor des Chartes*, JJ. 247, n° 341, f° 190.

(3) Voir *Hist. de Bret.*, T. IV, p. 612, et Arch. de la Loire-Inf. B. 52, II, f° 86.

toutes les affaires au-dessous de 500 livres (1). C'était une notable amélioration.

Deux ans après, Henri II la complète par l'édit de Fontainebleau (mars 1554), qui réorganise le Parlement et pose les bases définitives des règles qui seront observées jusqu'à sa fin.

C'était proprement une création nouvelle : le roi supprimait l'insuffisant Parlement de Charles VIII, « autrement appelé Grands Jours », il établissait « la Cour de Parlement, siège ordinaire de justice souveraine au pays et duché de Bretagne. » Cette compagnie comprenait quatre présidents, dont un avec le titre et les prérogatives de premier président, trente-deux conseillers, deux avocats généraux et un procureur général. Elle devait tenir chaque année deux séances ou sessions judiciaires de trois mois chacune, l'une à Rennes en août, septembre et octobre, l'autre à Nantes en février, mars et avril (2).

Le Parlement était partagé en deux chambres « la *grand'chambre* ou chambre des plaidoyés » et la *chambre des enquêtes*. En 1577, une troisième chambre fut instituée, la chambre criminelle dite de la *Tournelle*, parce que les magistrats y siégeaient à tour de rôle; enfin en 1580, Henri III créa la *chambre des requêtes*. Cette organisation a persisté jusqu'en 1790.

Par crainte d'un réveil de l'esprit provincial, l'édit stipule que la moitié seulement des magistrats pourront être d'origine bretonne. De là vint la distinction des conseillers « originaires » et « non originaires ». Cette combinaison, dont on attendait beaucoup, ne donna pas les résultats qu'on espérait. Les « non originaires » s'imprégnèrent vite des tendances et des idées bretonnes.

La nouvelle Cour était à peine entrée en fonctions qu'apparurent les inconvénients du partage entre Nantes et Rennes. Entre les deux cités rivales, une lutte acharnée s'engagea qui dura sept ans; ni les intrigues, ni les calomnies, ni l'argent ne furent ménagés.

Il faut lire les doléances des habitants de Rennes : si elle perd le Parlement, « la ville sera en brief ruinée, désolée et champestrée » (11 février 1554.)

Nantes l'emporta d'abord; le 25 juin 1557, Henri II établit à Nantes la session qu'il avait attribuée à Rennes, il exprimait sa volonté bien arrêtée de couper court « à l'immortelle émulation des deux villes ».

Après sa mort, Rennes reprit ses réclamations. François II ordonna une sorte d'enquête, il interrogea Philippe du Bec, évêque de Vannes, et le gouverneur, le duc d'Étampes; celui-ci se prononça en faveur de Rennes, « ville scize au milieu du païs ». François II mourut sans avoir pris de décision. Dès le début de son règne, Charles IX rétablit, le 4 mars 1561, les deux sessions du Parlement à

(1) Hévin, *Questions féodales*, p. 16 et 29. Le roi ne pouvait rien modifier à l'organisation des justices seigneuriales dont les justiciables se trouvaient ainsi moins bien protégés. On comptait à cette époque 42 juridictions royales en Bretagne. Ce nombre paraissant excessif, Charles IX, par lettres patentes données à Troyes le 19 mars 1564, supprima 23 sièges royaux. Il n'en restait donc que dix-neuf. Quelques-uns furent rétablis et finalement il y eut jusqu'à la fin de l'ancien régime 25 sièges royaux.

(2) Edit de Fontainebleau, mars 1554. Hévin, *Questions féodales*, p. 32 à 41. D. Morice, *Preuves*, III, col. 1103. Il faut noter que ces édits sont datés, dans les titres de 1551 et 1553, avant Pâques, v. s. *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne*, par C. de Calan, T. I, p. 123. Les remontrances des États du 25 septembre 1551 prouvent que la date du premier est bien mars 1551, et Pâques tombant le 29 mars, en 1551, la date exacte serait le 30 ou 31 mars 1551.

Rennes. Nantes réclama en vain, un arrêt du Conseil du 2 mars 1580 rejeta définitivement ses prétentions (1). Il lui laissa la Chambre des comptes.

Le Parlement attira à Rennes le gouverneur de la province, puis l'administration des États, et cette ville, délaissée par les ducs du XVe siècle, devint après l'union la vraie capitale de la province (2).

IV. — *Le Clergé.*

L'Église a toujours été soumise en Bretagne à un statut particulier, cette province forma avec la Provence et la Lorraine ce qu'on a appelé « les pays d'obédience ».

Le Concordat du 16 août 1516, conclu à Bologne entre François Ier et Léon X, avait imposé à l'Église de France un régime entièrement nouveau. Le jeune roi, encore tout auréolé de la gloire de Marignan, désirait mettre fin aux conflits provoqués par les Pragmatiques Sanctions de Charles VII et de Louis XI, le Pape voulait abolir l'usage des élections qui entraînait de graves abus et de fâcheuses pratiques; tous deux tombèrent facilement d'accord. Désormais, le roi devait désigner les évêques et les abbés, et le Pape leur donner l'institution canonique. Le souverain devenait ainsi l'unique dispensateur des « bénéfices, » c'est-à-dire des revenus des biens d'église affectés comme dotation à une fonction ecclésiastique déterminée, évêché, cure ou abbaye. On comprend quel puissant moyen de gouvernement cette faculté mettait entre les mains des rois. Le droit de choisir les évêques allait singulièrement accroître leur influence et leur autorité, le droit de nommer les abbés les rendait maîtres de la fortune territoriale ecclésiastique de la France; aussi faut-il moins s'étonner que le nouveau régime ait rencontré une vive opposition aussi bien près du Sacré Collège que près du Parlement. Il devait pourtant durer près de trois siècles (3).

Ce nouveau régime ne devait pas s'appliquer à la Bretagne qui n'était pas encore légalement incorporée à la France, elle conserva son ancienne législation et resta « pays d'obédience; » elle garda l' « alternative, » c'est-à-dire que le Pape nommait les titulaires des bénéfices pendant huit mois de l'année, et les évêques, pendant les quatre autres mois (4). Mais, en 1553, le Pape Jules III accorda, par un Indult spécial, au roi Henri II les mêmes droits de présentation pour la Bretagne que pour la France, en ce qui concerne les bénéfices dits « consistoriaux, »

(1) D. Morice. *Preuves*, III, col. 1124, 1197, 1200, 1209. 1253 à 1257, 1270.

(2) Voir sur l'organisation judiciaire de la Bretagne, Trévédy, *Organisation judiciaire de la Bretagne avant 1790*, 1893. — Carré, *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*, 1888, p. 1 à 18. — Giffard, *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 1903, 2e Part. ch. I et II. — E. Texier, *Étude sur la cour ducale et les origines du Parlement de Bretagne*, 1905. — Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, Introd. 1909. — H. de Fourmont, *Histoire de la Chambre des comptes de Bretagne*, 1854, liv. III, ch. I, II, III. — S. Ropartz, *L'Otium semestre* de Jean de Langle, conseiller au Parlement de Bretagne, p. 176, 201. Mémoires de l'Association Bretonne, 1876.

(3) On pourrait même dire quatre siècles, car le Concordat de Napoléon Ier n'a fait que reproduire les principales dispositions de celui de François Ier.

(4) D. Morice. *Preuves*, III, col. 1089. Édit du 18 avril 1553. Les quatre mois des Ordinaires étaient mars, juin, septembre et décembre.

c'est-à-dire les plus importants, évêchés, abbayes, dont les titulaires pourvus devaient être préconisés en Consistoire pontifical.

Son prédécesseur, Paul III, avait d'ailleurs obtenu du roi, en 1549, la confirmation du droit du Pape de nommer directement aux autres bénéfices pendant huit mois et la reconnaissance de diverses autres prérogatives de la Papauté souvent contestées, notamment le privilège de déférer « toutes les causes spirituelles et bénéficiales » à la Cour de Rome et de les soustraire à la juridiction du Parlement.

Celui-ci protesta avec énergie contre cette restriction de ses attributions, il ne consentit à enregistrer les lettres patentes d'Henri II qu'avec des observations qui équivalaient à un refus de soumission. Il les fit inscrire sur un « registre secret » qui fut l'origine des fameux « registres secrets. » Il fallut de nouvelles et impératives lettres de jussion pour annuler ces réserves et lui imposer une législation que du reste il n'appliqua jamais, car les « matières bénéficiales » furent toujours l'une des parties les plus difficiles et les plus complexes de l'ancien droit breton (1). L'alternative et la nomination par le Pape restèrent la règle commune pour la Bretagne jusqu'en 1790.

D'après les termes du contrat d'union, François Ier s'était engagé, pour lui et ses successeurs, à ne nommer que des titulaires bretons aux bénéfices, c'est-à-dire aux évêchés et aux abbayes situés dans la province. Cette promesse ne fut jamais tenue.

On voyait à ce moment sur le siège de Rennes le saint évêque Yves Mahyeuc, ancien confesseur de la duchesse Anne, mort en 1541, vénéré de tous pour sa piété et sa charité; en revanche on lui donna pour successeur Claude Dodieu de Velly, qui remplissait les fonctions d'ambassadeur (1541-1558); et Bernardin Bochetel, qui était l'un des secrétaires de Henri III (1558-1565); à Nantes, le roi nomma évêques Jean, cardinal de Lorraine, fils de René d'Anjou, roi de Sicile (1543-1550), et Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme (1552-1554). Furent nommés évêques de Saint-Brieuc : le cardinal du Bellay, Jean du Tillet (1553-1564), Nicolas Langelier (1565-1595), et autres prélats qui devaient leur désignation plus à la politique et à la faveur qu'aux intérêts spirituels. Les États protestèrent à plusieurs reprises contre ces nominations d'évêques étrangers, le roi se contentait de répondre qu'ils n'avaient pas lieu de se plaindre parce que des Bretons recevaient des évêchés en France. C'était une fort mauvaise raison, car le but des États de 1532 avait été, par la nomination d'évêques du pays, de maintenir les traditions et l'esprit de l'église bretonne. Plus d'une fois, ces prélats français ne parurent jamais dans leur diocèse ou même les tinrent simplement en commende. On sait que la commende, qui ne devait s'appliquer qu'aux abbayes, était l'attribution d'un bénéfice ecclésiastique accordée par le roi à un personnage qui en touchait les revenus sans résider et souvent même sans être engagé dans les ordres. La commende engendra vite de graves abus (2).

(1) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1065, 1080, 1098. Lettres de Henri II des 14 juin et 14 août 1549, du 29 juillet 1550, des 18 avril et 29 octobre 1553.

(2) Voir entre autres sur cette question : Durand de Maillane, *Dictionnaire du droit canonique et de pratique bénéficiale*, 1776, 3e édit. Vo Alternative, I, p. 131; Bretagne, I, p. 337; Compact, II, p. 37; — *Vies des Saints*, par Albert Le Grand, édit. Thomas, Abgrall. Catalogue des évêques, p. 1* et s. et 393;

V. — *La Noblesse.*

Le grand événement qui a mis fin à l'indépendance du duché et fait de la Bretagne une province de France ne semble pas avoir profondément modifié la situation de la noblesse. Les gentilshommes bretons peuvent désormais sans arrière-pensée céder à l'attraction qui les entraîne vers la France et vers la cour. Beaucoup d'entre eux prennent part aux guerres d'Italie et s'y distinguent par leur vaillance et leurs exploits.

Mais ils n'oublient pas leur pays. Les fonctions des grands officiers ont disparu avec le duché, maintenant les chefs des premières maisons de la province entourent le gouverneur qui représente le roi et forment auprès de lui une petite cour. Les Rohan, les Rieux, les Laval-Vitré, les du Pont-l'Abbé ont eux-mêmes autour d'eux une maison princière, composée d'une centaine d'officiers et serviteurs de tout rang.

Après ces grandes familles, une noblesse nombreuse couvre la province de ses seigneuries. La résidence de ces gentilshommes n'est plus le château fermé du moyen-âge, c'est le manoir, la « maison forte, » habitation en général très simple, bâtie au fond de la cour, entourée de murs; aux angles de l'enceinte des tourelles servent de décoration et au besoin de défense; sur les côtés, les bâtiments de service; non loin l'étang pour la pêche et les bois pour la chasse (1).

Le roi possède lui-même en Bretagne de vastes domaines; d'après une enquête faite par Antoine Bullioud, général des finances, en 1537, le domaine royal est l'objet de nombreux empiètements et d'abus de toutes sortes.

Ces « nobles » jouissent de droits spéciaux dits seigneuriaux, les uns lucratifs, les autres honorifiques, et il semble qu'ils tiennent encore plus à ceux-ci qu'à ceux-là. Ils remplissent d'ailleurs une véritable mission publique, ils constituent au plus haut degré ce qu'on a appelé depuis des « autorités sociales, » ils exercent autour d'eux un utile et bienfaisant patronage.

Ils ont accepté loyalement l'union à la France et la soumission au roi, mais tous gardent au fond du cœur ce goût d'indépendance, cette défiance de l'autorité, cet esprit frondeur qui sont les traits du caractère breton. Ces tendances sont entretenues par les assemblées des États. Le rapprochement avec les députés du tiers, la nécessité de maintenir l'union des trois ordres conservent chez eux cet esprit communautaire, cette propension à l'opposition qui éclatera à plusieurs reprises en séditions et en révoltes.

L'obligation du service militaire reste toujours leur devoir particulier. C'est une lourde charge dont leurs privilèges sont la compensation. Ils continuent à

— A. de Blois, *Des Matières bénéficiales en Bretagne*, Mémoires de l'Association bretonne, 1876, p. 3; — J. de Kersauson, *L'Épiscopat nantais à travers les siècles*, Revue Historique de l'Ouest, T. VIII, 1892; — C. Guimart, *Histoire des évêques de Saint-Brieuc*, Société archéologique des Côtes-du-Nord, T. I, 1852; — L'abbé Tresvaux, *L'Église de Bretagne ou Histoire des sièges épiscopaux de cette province*, 1839; — L'abbé Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, T. I; — Durtelle de Saint-Sauveur, *Les Pays d'obédience dans l'ancienne France, Étude de droit public ecclésiastique*, 1908, ch. II.

(1) P. de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, p. 62. — E. Frain, *Les du Vauborel bretons et normands*, Revue historique de l'Ouest, T. II, 1886.

paraître en armes à la tête des « montres » et des levées d'hommes ordonnées par le roi. L'arrière-ban est souvent convoqué et employé surtout à la défense des côtes, perpétuellement menacées par l'ennemi (1).

Les seigneurs ont leur sénéchal et leur juridiction; les justices seigneuriales, constamment battues en brèche par la royauté, ne provoquent pas encore les plaintes que feront naître par la suite leur multiplicité et leur décadence.

Cette noblesse est profondément attachée au sol rural, elle encourage l'agriculture qui se développe, en général elle gouverne ses vassaux sans rigueur, elle remplit encore une haute fonction sociale et elle constitue une barrière infranchissable contre les empiètements du pouvoir absolu.

Certes elle a ses travers et ses défauts, elle aime la bonne chère; souvent le vin et le cidre engendrent des rixes; Noël du Fail nous a laissé l'inimitable peinture de ces festins que Rabelais venait d'appeler pantagruéliques. Mais pour un gentilhomme qui, poussé par les fumées du vin, fait en pleine nuit, avec quelques amis, le siège d'une taverne, au son du tambour, et finit par entrer par la fenêtre en tuant l'hôtelier, combien d'autres vivent obscurément dans leurs terres, en pratiquant leurs devoirs, et dont l'histoire ne parle pas (2).

Les familles sont nombreuses; par suite des partages nobles et des avantages attribués à l'aîné, les juveigneurs ou cadets se trouvent réduits à une maigre part et n'ont parfois, selon le dicton, que la cape et l'épée. Alors ils s'attachent à quelque grand seigneur, briguent les emplois de judicature ou plus fréquemment se font laboureurs. Ils cultivent eux-mêmes leur terre, se nourrissent de ses produits, habitant une simple maison à tourelles, vivant avec les métayers dont rien ne les distingue, si ce n'est une vieille épée et un bois de cerf suspendus au-dessus du foyer : service militaire, droit de chasse, une charge et un privilège. Quand le premier disparaîtra, le second deviendra odieux (3).

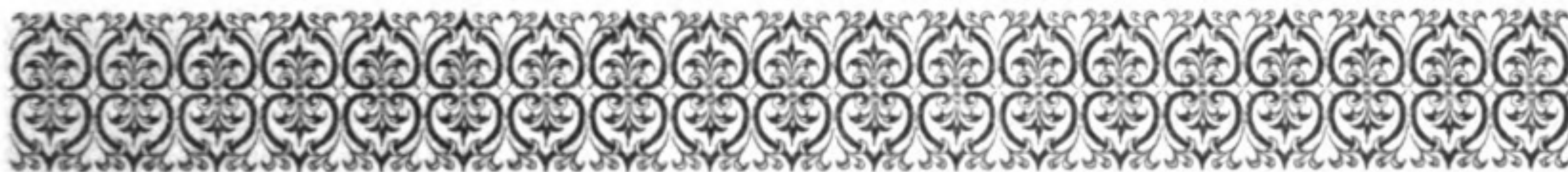
Il faut se garder de croire d'ailleurs que la noblesse fût une caste fermée dont l'accès était inabordable. Outre l'anoblissement par le roi et par les charges, nombre de bourgeois et de roturiers enrichis achètent des fiefs nobles, ils ont simplement à payer le droit de *rachat*, plus tard le droit de *franc-fief*, et encore s'en dispensèrent-ils souvent, car ils acquièrent assez vite le rang et la position de gentilshommes (4).

(1) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1041, Ordonnance de François I[er] sur le ban et arrière-ban de Bretagne; et III, 1187. Ordonnance de Henri II, datée de Villers-Cotterets, 2 mai 1557.

(2) Julien de la Couldre, gentilhomme breton, et plusieurs de ses amis ne trouvent rien de mieux, pour dissiper les fumées du vin, « auparavant coucher eux, » que de parcourir bruyamment les rues du bourg de Limerzel avec un « sonneur de tabourin » à leur tête, et de faire, en pleine nuit, le siège d'une taverne dont le propriétaire leur refuse l'entrée en les traitant de « paillards, larrons et brigands » et où ils réussirent finalement à pénétrer par la fenêtre, non sans que mort d'homme s'en suive d'ailleurs. Lettres de rémission accordées à Julien de la Couldre, habitant Noyal (Morbihan), 1551, Arch Nat. *Trésor des chartes*, JJ 261 [1], fol. 217. — P. de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, p. 129.

(3) S. Ropartz, *Mobilier d'un gentilhomme et d'un journalier breton au XVI[e] siècle*, Revue de Bretagne, janvier 1862.

(4) J. Trévédy, *Tous les seigneurs étaient-ils nobles? Non;* Revue de Bretagne, sept. et oct. 1886; *Acquisition de la noblesse par la possession des fiefs nobles*, Revue de Bretagne, avril et juin 1903. — Léon Maître, *Législation de la noblesse et des anoblis en Bretagne*, Bull. de la Société Archéol. de Nantes, T. LI, 1910.



CHAPITRE III

L'ÉTAT SOCIAL. — LES LETTRES EN BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE

« Il faisait bon alors vivre en France... »
Claude HATON.

I. LE COMMERCE. — II. JACQUES CARTIER. — III. LES CORPORATIONS. — IV. LES VILLES. — V. LES PAYSANS. — VI. NOEL DU FAIL. — VII. LES JURISTES. — VIII. BERTRAND D'ARGENTRÉ.

I. — *Le Commerce.*

De l'avènement de la reine Anne à la mort de Charles IX aucune guerre ne troubla le pays, le commerce et l'industrie prirent un essor constaté par tous les chroniqueurs. Le laboureur, rassuré contre les pillages des gens de guerre, étend ses cultures, les routes devenues plus sûres permettent des transports plus faciles, la population augmente, le prix des denrées s'élève, bon nombre de péages sont supprimés, visiblement une ère d'abondance, due à la paix bienfaisante, s'est ouverte.

« Il faisait bon alors vivre en France », dit le Champenois Claude Haton. « Rien ne vaut la doulce France », s'écrie le vieux pilote Jean Alfonse après quarante-huit ans de navigation... « On nomme aujourd'hui la Bretagne le Pérou des François, » écrit le chroniqueur poitevin La Popelinière (1).

Les récoltes plus abondantes permettent l'exportation des grains; dans les villes, les industries se développent et créent des fortunes. L'une des principales est la fabrication des draps et des toiles. Le climat humide et tempéré de la presqu'île se prête admirablement à la culture du lin et du chanvre. Après le « rouissage » et le « teillage » la filasse est mise en quenouille et filée au rouet ou au fuseau par les femmes et les filles des paysans. Le fil ainsi obtenu est transformé en toile par le lourd métier du tisserand de village.

(1) *Mémoires de Claude Haton,* 1553-1582, T. I, p. 112. Coll. Doc. inédits. — P. Margry, *Les Navigations françaises et la Révolution maritime du XIVe au XVIe siècle*, 1867, p. 269. — La Popelinière, *L'Histoire de France ou Histoire françoise de nostre temps,* 1581. T. I, p. 125.

Les ballots de toile sont apportés aux marchands de Morlaix, de Quintin et de Vitré. Ceux-ci se chargent de les vendre à l'intérieur, dans les foires et marchés, à l'étranger par les ports de Morlaix, Nantes et Saint-Malo. Le trafic est gêné, il est vrai, sans être arrêté cependant, par la traite foraine, droit de douane perçu sur les marchandises entrant ou sortant par voie de terre, par la traite domaniale, par les taxes des ports et havres, par les péages au passage des ponts.

C'est avec l'Angleterre, les Flandres et l'Espagne que se fait le plus grand commerce d'exportation. Les toiles de Bretagne sont réputées sur tous les marchés d'Europe. Les marchands bretons vont eux-mêmes vendre leurs toiles et leurs canevas en Flandre et en Espagne; en retour ils rapportent des fruits, des épices et du vin, du plomb, de l'étain et du charbon (1).

A ce métier ces marchands de Quintin ou de Vitré, ces armateurs de Nantes ou de Saint-Malo s'enrichissent, ils deviennent des notables avec lesquels il faut compter, bientôt ils achèteront les châtellenies des familles nobles ruinées par les dépenses de guerre ou de cour. Les rois les flattent et les ménagent : c'est le fils d'un marchand malouin, François Grout, que François I[er] tient sur les fonts du baptême le 5 octobre 1518; c'est chez le célèbre négociant André Rhuys, sur la Fosse, que Charles IX passant à Nantes va prendre ses repas; enfin l'on prête à Henri IV, entrant à Vitré, le 16 mai 1598, ce mot caractéristique : « Ventre saint Gris! Si je n'étais roi de France, je voudrais être bourgeois de Vitré! »

Ces bourgeois ont l'esprit ouvert et le goût éclairé. C'est un marchand, nommé Jean Bricier, qui rapporte à Vitré, en 1544, ces trente-deux émaux, chef-d'œuvre d'un émailleur limousin, qui font encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs. D'autres achètent à Anvers ces magnifiques in-folio des Plantin, joyaux de la bibliothèque de Vitré (2).

II. — *Jacques Cartier.*

Le commerce maritime forme les marins entreprenants. Ceux de Saint-Malo sont réputés pour leur audace. Depuis le commencement du XVI[e] siècle les navires bretons allaient pêcher la morue « aux Terres-Neuves », côtes encore mal connues. Un capitaine malouin conçut l'idée hardie d'explorer ces rivages en remontant vers le nord. Il s'appelait Jacques Cartier. Il avait 42 ans, quand en 1533, il fit part de son projet à Philippe de Chabot, amiral de France. Le roi François I[er] l'accueillit favorablement et accorda 6.000 livres pour l'équipement des navires.

(1) Nous avons les comptes d'un marchand de Morlaix qui va porter sa pacotille en Espagne; il part de Roscof en avril 1530, il vend en Andalousie, à Cadix, Puerto-Santa-Maria et San Lucar de Barrameda, des pièces de toile de Locronan, Morlaix, Daoulas, Pontivy, « des olonnes Myndriniac, des coëtes poyntes, des serpillières, des plats d'étain »; et il réalise un bénéfice de 571 ducats. Avec cette somme il achète du vin sec de Barrameda pour 269 ducats et du savon de Séville pour 102 ducats, qu'il revendra en Bretagne avec bénéfice. Tempier, *le Compte d'un Breton, voyageur de commerce en Espagne, 1530.* Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, T. XLI, 1903, p. 161.

(2) F. Bourdais, *l'Industrie et le Commerce de la toile en Bretagne du XV[e] au XIX[e] siècle,* Annales de Bretagne, janvier 1907. — *Gaultier de Kermoal, les États de Bretagne et l'Industrie des toiles,* Revue de Bretagne, sept. à nov. 1866; — Frain, *Les Vitréens et le Commerce international,* Revue Historique de l'Ouest, T. V, VI, VII. 1889-1891. — Bourde de la Rogerie, *Origine et organisation des sièges d'amirauté établis en Bretagne.* Société Archéologique du Finistère, T. XXIX, 1902. — S. de la Nicollière-Teijeiro, *La Marine nantaise au XVI[e] siècle,* Annales de Bretagne : Juillet et nov. 1888.

Cartier partit de Saint-Malo avec deux bâtiments de 60 tonneaux le 20 avril 1534; vingt jours après il arrivait à Terre-Neuve et le 27 mai à la baie des Châteaux, aujourd'hui détroit de Belle-Isle, entre le Labrador et Terre-Neuve, il longea la côte occidentale de cette île puis attérit à l'entrée d'un immense golfe. Après avoir reconnu la côte, il repartit pour la France et rentra à Saint-Malo le 5 septembre 1534.

Le continent était découvert, François I[er] ouvrant une voie féconde, ordonna la première expédition scientifique et colonisatrice; — jusque-là les voyages n'avaient eu pour but que le commerce ou la pêche, — il donna commission à Jacques Cartier d'équiper trois navires, en vue de pénétrer dans le golfe et de prendre possession de ces terres nouvelles au nom du roi de France.

Le hardi capitaine repartit le 19 mai 1535 avec la *Grande Hermine,* de 100 tonneaux, la *Petite Hermine,* de 60 tonneaux et l'*Émerillon,* de 40 tonneaux. Il longea la côte du Labrador, découvrit l'île de l'Assomption (Anticosti) et entra le 10 août dans une vaste baie qu'il appela Saint-Laurent. Il la remonta, rencontra la rivière de Saguenay, descendit sur cette terre inconnue où il vit et entretint les indigènes; il se rendit même à la bourgade du chef située sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Québec. Jacques Cartier laissa deux de ses navires au havre de Sainte-Croix, excellent mouillage, remonta avec le plus petit jusqu'à Hochelaga, bâtie au pied d'une montagne qu'il appela Mont-Royal (Montréal).

On était arrivé au mois d'octobre, Cartier revint au havre Sainte-Croix où il fut obligé de passer l'hiver. Pendant ce long hivernage il perdit beaucoup d'hommes du scorbut et quand il repartit le 16 mai 1536 il fut contraint d'abandonner la *Petite Hermine.* Il passa entre Terre-Neuve et le cap Breton, reconnut que Terre-Neuve était une île et arriva à Saint-Malo le 9 juillet 1536 après une expédition de dix-huit mois.

Ces découvertes avaient une importance capitale. Pour la France, c'était une fortune, une autre France, un « nouveau monde ». Mais quand « le Découvreur » revint, les anxiétés de la guerre entre François I[er] et Charles-Quint absorbaient tous les esprits. On oublia ces terres lointaines. Cinq ans après seulement, un gentilhomme picard, Jean de la Rocque, seigneur de Roberval, qui s'était vivement intéressé à ces voyages, fut institué par le roi lieutenant-général du Canada et chargé d'étudier une tentative de colonisation. Jacques Cartier nommé « capitaine-général et maître-pilote du roi » devait naviguer avec lui. Il le devança et repartit pour la troisième fois de Saint-Malo, le 23 mai 1541. L'expédition ne fut pas heureuse, Cartier explora de nouveau la baie de Saint-Laurent; au bout de neuf mois, ne voyant point paraître Roberval, il se décida à revenir. Il rencontra celui-ci à Terre-Neuve, mais refusa de retourner avec cet étrange associé. La tentative de colonisation échoua et Cartier fut chargé une quatrième fois, en 1544, de ramener les débris de l'expédition.

Le grand navigateur malouin avait pris possession de ces vastes territoires en y plantant la croix « sous la croisillon de laquelle y avoit ung écusson des armes de France et sur icelluy estoit escript : *Franciscus primus, Dei gratia Francorum rex, regnat* ». On aurait dû se hâter de mettre la main sur cette « Nouvelle France » et de coloniser ces terres fertiles. François I[er] avait eu un beau geste, une idée vraiment nationale en encourageant le « grand pilote », mais sa légèreté ne

soutint pas ces prémices. Pendant un demi-siècle le Canada fut oublié et les essais de colonisation ne furent repris qu'avec Champlain au commencement du XVIIe siècle.

Jacques Cartier n'en restera pas moins le plus grand navigateur du XVIe siècle, il mérite de garder ce nom de « Découvreur » qui lui fut donné. Très simple, très aimé de ses compatriotes, il mourut à son manoir de Limoëlou ou des Portes-Cartier, près de Saint-Malo, le 1er septembre 1557 (1).

III. — *Les Corporations.*

La découverte de l'Amérique avait jeté sur le marché des produits inconnus jusque-là avec un apport inaccoutumé de métaux précieux ; la Bretagne ne semble pas avoir ressenti profondément les effets de la crise économique qui suivit.

Le régime du travail n'en fut pas modifié. Dans les villes, presque tous les corps de métiers étaient organisés en corporations ou jurandes soumises à des réglements étroits destinés à garantir la valeur du travail. Ces règles protègent aussi les ouvriers, mais entravent parfois leur avancement.

Les rois favorisèrent les corporations et leur accordèrent des privilèges, toutefois les grandes ordonnances de Henri II en 1581 et de Henri IV en 1597 restèrent à peu près lettre morte en Bretagne (2).

La curieuse corporation des « potiers de Rieux » était à la fois industrielle et rurale, elle était établie au village de Saint-Jean de la Poterie à deux lieues de Redon, en la paroisse de Rieux. Toutes les familles fabriquaient des ustensiles de terre, mais chacune ne pouvait faire plus de trois douzaines de pots par jour et par ménage (3).

IV. — *Les villes.*

Les principales villes de la province avaient au début du XVIe siècle une administration municipale. Là encore, la royauté s'efforça de régulariser et d'unifier les situations en les autorisant à nommer un maire et des échevins. C'est ce qu'elle fit pour Nantes en 1560, pour Morlaix en 1561, pour Rennes en 1592, pour Brest en 1593. Le Conseil des bourgeois, composé des notables habitants, en nombre très variable, élisait un « procureur des bourgeois, » plus tard « procureur syndic » chargé de représenter et de défendre en toute occasion les intérêts de la collectivité. Dans les cités importantes, il était assisté d'un ou deux trésoriers ou comptables dits « receveurs ou miseurs. » Aucune loi du reste ne fixait ceux qui devaient composer l'assemblée municipale ; des conditions morales : la fortune, l'expérience, l'estime publique désignaient seules ceux qu'on appelait les « notables. »

(1) Il n'existe pas de bonne histoire de Jacques Cartier. Voir, outre les Recueils biographiques, *Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534*, Documents inédits publiés par Michelant et A. Ramé, 1867. — *Jacques Cartier, Documents nouveaux*, par F. Joüon des Longrais, 1888.

(2) A. Rébillon, *Recherches sur les anciennes corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes*, Annales de Bretagne, nov. 1902 à janvier 1905.

(3) A. de la Borderie, *Les Potiers de Rieux*, Revue de Bretagne, mai 1882.

La « communauté de ville » nommait les officiers municipaux, arrêtait les recettes et dépenses, réglait les travaux de voirie, veillait à l'entretien des hôpitaux et maisons de charité; elle remplissait enfin à peu près les fonctions de nos Conseils municipaux (1).

Les paroisses rurales étaient administrées par une assemblée d'une vingtaine de notables dite le « général de la paroisse » qui gérait à la fois les affaires de l'église et les intérêts temporels de la paroisse.

V. — *Les paysans.*

Et les paysans? Leur dur labeur suffit-il à les nourrir? La question du pain quotidien est en effet la grande préoccupation des trois quarts des humains. Les rares inventaires qui nous sont parvenus semblent indiquer une certaine aisance.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la propriété est déjà assez divisée. Beaucoup de petits « maisonniers » ont un « pourpris » très restreint, mais suffisant pour entretenir une vache qui fournit le beurre et le lait. Et c'est l'idéal.

En Basse-Bretagne, la propriété paysanne est moins répandue parce que le domaine congéable assure aux tenanciers une demi-propriété avec les avantages de permanence qu'elle comporte. « Les aveux, les terriers, les déclarations des vingtièmes révèlent encore l'un des traits caractéristiques de la propriété paysanne en Bretagne. Les tenures, même les moins étendues, forment chacune un petit domaine complet, sur lequel les diverses catégories de terres se trouvent représentées. Chacune comprend une maison, un jardin où sont cultivés des légumes ou du chanvre, des terres labourables, des parcelles de pré ou de lande, voire même un petit bois, une châtaigneraie (2). »

Toute terre doit au seigneur « les droits seigneuriaux » très distincts du prix de fermage. Tout tenancier roturier, comme tout vassal noble, doit rendre *aveu* de sa terre au seigneur. L'aveu est un acte de reconnaissance exigé à chaque mutation. La plupart des tenures doivent au seigneur des redevances en nature et en argent, elles représentent l'ancien *cens*, ou, si l'on veut, l'impôt foncier. Celles-ci ne se sont guère élevées du XII[e] jusqu'à la seconde moitié du XVIII[e] siècle, leur valeur a constamment baissé. Les tenanciers doivent aussi des *corvées* pour cultiver la terre du seigneur, et à chaque changement de propriétaire, des droits de mutation : rachats et lods et ventes.

Ils sont astreints aux « *banalités;* » le seigneur possède seul les moulins à blé ou à foulon, les fours et les pressoirs, il doit les entretenir; les tenanciers sont obligés de s'en servir et acquittent de ce chef une certaine rétribution. De même

(1) Outre de nombreux articles dans les revues bretonnes, voir notamment : P. de la Bigne-Villeneuve, *Études sur les communautés de villes*, Mém. de l'Assoc. Bretonne, 1876. — Henri Carré, *Recherches sur l'administration municipale de Rennes au temps d'Henri IV*, 1888. — A. de la Borderie, *Histoire municipale de Tréguer*, documents inédits du XVI[e] et du XVII[e] siècles, Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, T. XXXII, 1894.

(2) Henri Sée, *Les classes rurales en Bretagne depuis le XVI[e] siècle jusqu'à la Révolution*, Annales de Bretagne, janvier 1906, p. 200.

les péages, pour les ponts et bacs sur les rivières, et les redevances dans les foires et marchés.

Enfin toutes les terres doivent la *dîme* pour l'entretien du culte ou celui des abbayes. Comme on le voit, ces redevances sont variées et multiples. Pesaient-elles d'un poids très lourd sur les cultivateurs et les roturiers? Pour le XVI[e] siècle, on peut certainement répondre : non. Seulement les procureurs fiscaux et régisseurs des châtelains commirent souvent dans la perception des exactions, des vexations et des abus qui contribuèrent beaucoup à rendre ces droits odieux (1).

Mais à cette époque ils ne paraissaient ni excessifs ni humiliants. Ils constituaient la compensation des services publics que devaient remplir les seigneurs, — outre le service militaire, — amodiation des forêts, entretien des routes, réparations des fours et moulins banaux.

Nous avons sur ce point le témoignage de deux contemporains, gentilshommes il est vrai, l'un breton et l'autre normand, qui nous ont laissé des peintures vivantes et savoureuses de l'existence d'un seigneur rural au XVI[e] siècle. L'un est Noël du Fail et l'autre Gilles de Gouberville.

Les *Propos Rustiques* de Noël du Fail sont un tableau pris sur le vif de la vie des paysans de Haute-Bretagne à cette époque. Ce sont eux-mêmes qui parlent. Du Fail, un jour de fête, se promène dans la campagne, il aperçoit les jeunes gens « des villages prochains faisans exercices d'arc, de luttes, de barres et autres jeux; spectacles aux vieux, estans soubz un large chêne couchés, les jambes croisées et leurs chapeaux un peu abaissés sur la veüe, jugeans des coups, rafreschissans la mémoire de leurs jeunes ans, prenans un singulier plaisir à veoir follastrer ceste inconstante jeunesse. »

Ces vieillards ne sont pas des mythes créés par l'imagination du conteur, ils ont vécu, on a retrouvé leurs noms et leurs demeures. Du Fail écoute ce qu'ils disent et il le rapporte. Il montre « chacun content de sa fortune et du mestier duquel pouvoit honnestement vivre (2). » Ainsi ses récits confirment les données de l'histoire. Ils valent un document.

Si Noël du Fail décrit avec une vérité piquante les amusements et les plaisirs des villageois, il ne cache pas, par contre, leurs travers et leurs vices; il les note d'un trait acéré, sagace et véridique. Mais on ne voit dans ses récits aucune trace de ces sentiments d'envie ou de rancune qui ont engendré par la suite les haines de classes.

Il en est de même du sire de Gouberville, dont nous ne dirons qu'un mot, puisqu'il n'appartient pas à la Bretagne. Lui aussi est un gentilhomme, il a retracé jour par jour dans ses « *Mises et Receptes* » si curieuses l'existence d'un modeste seigneur rural. Il entre dans les détails les plus précis et les plus intimes sur le caractère des gens qui l'entourent et leurs travaux quotidiens. Là non plus aucun trait ne révèle, dans ce « livre de raison » minutieux, d'idées de rivalité

(1) Pocquet de Livonière, *Traité des Fiefs*, 1733, liv. VI, ch. VI. — Parfouru, *Anciens Livres de raison de familles bretonnes*, 1898. — R. de Laigue, *Livre de comptes de Claude de la Landelle 1553-1556*, 1906. — Henri Sée, *Les classes rurales en Bretagne du XVI[e] siècle à la Révolution*, 1908, 2[e] part. ch. III, et 3[e] part. ch. I et VII. — S. Ropartz, *Mobilier d'un gentilhomme et d'un journalier breton au XVI[e] siècle*, Revue de Bretagne, janvier 1862.

(2) *Les Propos rustiques* de Noël du Fail, édit. de la Borderie, p. 14, 18.

ou d'antagonisme entre les tenanciers et le seigneur. En somme, la manière de vivre du gentilhomme campagnard diffère fort peu de celle des petits propriétaires et des fermiers avec lesquels il se trouve chaque jour en relations. Nobles et paysans paraissent vivre dans une communauté familière (1).

Evidemment ni les *Propos Rustiques* de Noël du Fail ni le *Journal de Gouberville* ne sont des statistiques; à certains points de vue, ils valent mieux; ils peignent en traits visiblement sincères les sentiments et, si l'on peut dire, l'état d'âme des hommes du XVI[e] siècle. L'impression que laissent ces mémoires est celle d'un temps heureux, d'une époque prospère. Aussi les réjouissances populaires se multiplient : les « mystères, » les jeux, les fêtes attirent en foule nobles et paysans.

VI. — *Noël du Fail.*

Les périodes de paix sont favorables aux lettres; pourtant le XVI[e] siècle a produit en Bretagne plus de juristes que de lettrés.

Noël du Fail dont nous venons d'invoquer le témoignage fut à la fois l'un et l'autre. Conseiller au Présidial de Rennes, puis au Parlement de Bretagne pendant 33 ans, de vieille noblesse, mais de fortune modeste il naquit vers 1520, au manoir de Château-Letard, près de Rennes. Après une campagne en Italie, en 1543, il étudia le droit à Angers, à Poitiers et à Bourges, puis revint se fixer à Rennes, où sa vie s'écoula tranquille dans les fonctions judiciaires. Il résigna sa charge en 1586 et mourut le 7 juillet 1591.

Comme jurisconsulte il n'est pas sans valeur, il a publié un traité plusieurs fois réimprimé et souvent consulté (2). Mais ce qui a sauvé son nom de l'oubli, ce sont ses ouvrages sur les mœurs du temps : Les *Propos Rustiques,* les *Baliverneries* et les *Contes d'Eutrapel.*

Les *Propos Rustiques*, par Maistre Léon Ladulfi, champenois, (anagramme de Noël du Fail), parurent à Lyon, en 1547. L'auteur avait 27 ans. C'est la peinture des mœurs rurales de l'époque. Du Fail qui aime et habite la campagne est un observateur pénétrant et un peintre de premier ordre; il ne procède pas par formules générales et par abstractions plus ou moins vagues, comme les moralistes de profession; conteur et artiste, il peint et il conte comme il voit, sans voiler le laid ou le trivial, il sait mettre en relief avec un art singulier, les traits curieux, plaisants, originaux, caractéristiques du monde où il nous introduit. Ce n'est pas un éloge banal de la vie champêtre, fait de lieux communs et orné de souvenirs classiques, comme on en rencontre tant au XVI[e] siècle, mais une description animée, libre et vivante, une vue d'après nature des campagnes bretonnes et de leurs habitants.

(1) Le *Journal du sire de Gouberville*, publié par E. de Beaurepaire, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* 31[e] vol., 1892. « *Mises et Réceptes faites par moy Gilles de Gouberville,* de 1553 à 1562. »

(2) *Mémoires recueillis et extraits des plus notables et solennels arrests du Parlement de Bretagne,* 1579. La dernière édition porte ce titre : *Les plus solennels arrests et règlements donnés au Parlement de Bretaigne,* avec les annotations de Mathurin Sauvageau, revus par Michel Sauvageau, son fils, Rennes, Vatar, 1737.

Il est de l'école hollandaise, il peint comme Albert Dürer qu'il a fait connaître le premier, et ses tableaux de genre sont parfois de petits chefs-d'œuvre.

Voici par exemple le labourage du matin : « Demandez ou souhaittez-vous plus salutaire et plus libéralle vie que la nostre?... N'estimez-vous en rien cela que, au matin, estendans voz nerveux et musculeux bras, après avoir ouy vostre horologe qui est vostre coq (plus seure que celles des villes) vous levez, sans plaindre l'estomach ou la teste, comme faisoit je ne scay qui, yvre de soi. Et lians vos bœufs au joug, allez au champ, chantans à pleine gorge, exerçans le sain estomach sans craindre esveiller ou Monsieur ou Madame. Et là avez le passe-temps de mille oyseaux, les uns chantans sur la haye, autres suyvants vostre charrue pour se paistre des vermets qui yssent de la terre renversée, autres qui, là et ça volans, descouvrent le renard dont le plus souvent, avec la corde de aurichal tendue (fil d'archal) avez la peau ..

Voici maintenant le franc-archer, soldat campagnard un peu ridicule : « C'est Guillot le Bridé, eslu tant pour sa hardiesse que pour la grandeur de corps, car beau Mastin était s'il eust voulu mordre... et portoit en ses armes une escuellée de choux billettée de lard. Ce vénérable et discret Guillot, un jour estant à sa garnison, se advisa que si le décours (de la lune) passoit, que sa porrée tarderoit beaucoup à planter, en quoy seroit trop lourdement intéressé, et pour obvier à tous et chacun les inconvéniens qui en eussent pu venir, sans prendre congé de son capitaine, alla faire sa besogne et payer quelques arrérages qu'il devoit à sa femme...

Voici enfin le chien voleur : « Vistes vous oncques un chien qui ayant desrobé un lopin de lard et, estant veu, sachant qu'il a mal faict, s'enfuit le petit pas, la queue entre les jambes, aucunes fois regardant après lui... »

Ce sont là propos facétieux, mais peintures vécues. Certainement du Fail a lu Rabelais, on ne peut pas dire cependant qu'il s'en inspire; la fantaisie outrancière, débridée, érudite aussi de Rabelais n'a aucun rapport avec la verve narquoise, ironique et malicieuse de l'auteur breton.

Les *Baliverneries* ou *les Contes nouveaux* d'Eutrapel, autrement dit Léon Ladulfi, parurent l'année suivante (1548). Ce sont encore des scènes rustiques, plus fouillées peut-être, mais moins réussies.

Ici la personnalité de l'auteur s'affirme, il se met en scène sous le pseudonyme d' « Eutrapel, » avec deux personnages de son intimité « Polygame » qui est son frère et « Lupolde, » son ancien précepteur. Les *Baliverneries* sont inférieures aux *Propos Rustiques*, l'observation est toujours fine et piquante, mais tombe parfois dans la minutie et la grossièreté.

Chose extraordinaire, Noël du Fail se tut pendant près de quarante ans. Ses deux premières œuvres avaient eu un très grand succès, elles furent réimprimées, interpolées, remaniées par divers éditeurs sans l'assentiment de l'auteur. Pourtant celui-ci semble absorbé par ses devoirs de magistrat. Puis, à la fin de sa carrière, il publia, en 1585, les *Contes et Discours d'Eutrapel* que, pour mieux se déguiser, il eut l'idée bizarre et encore inexpliquée de signer ainsi : « par le feu seigneur de la Hérissaye, » du nom de son château.

Les *Contes d'Eutrapel* sont une série de causeries, sans plan et sans méthode, pleines d'imprévu et même de décousu, mais aussi de variété, de naturel et de

mouvement. Un conte plaisant et parfois grivois côtoie une réflexion sérieuse ou un joli tableau de mœurs. Presque tous les personnages sont réels et les lieux que nomme l'auteur très reconnaissables, on a pu les identifier ; ce sont donc des scènes prises sur le vif. On retrouve d'ailleurs dans ces nouvelles causeries les qualités de coloris et de relief, d'observation ingénieuse et d'ironie spirituelle, qui assurent à Noël du Fail une des premières places parmi les prosateurs du XVIe siècle (1).

VII. — *Les Juristes.*

A côté de Noël du Fail, il faut citer deux jurisconsultes qui furent ses maîtres : Eguiner Baron et François Douaren. Tous deux étaient bretons et tous deux enseignèrent le droit à Bourges. Eguiner Baron, né à Saint-Pol-de-Léon vers 1495, mourut à Poitiers le 22 août 1550. Son enseignement était très recherché, il a laissé des commentaires de différents titres des Pandectes et du Digeste qui lui acquirent une grande notoriété (2).

François Douaren, né en 1509 à Moncontour, fut l'émule et longtemps le rival d'Eguiner Baron, comme celui de Beaudouin et de Cujas ; ses cours ne furent pas moins célèbres, lui aussi a publié plusieurs traités de droit romain et de droit féodal ; il mourut à Bourges en 1559.

Pierre Boaistuau était un Breton, né à Nantes en 1520, mais il quitta de bonne heure la Bretagne pour aller étudier dans le Midi, et il se fixa à Paris où il publia en 1558 le *Théâtre du Monde,* en 1559, les *Histoires tragiques,* et, en 1560, les *Histoires prodigieuses,* indigeste compilation de traits et d'anecdotes extraordinaires, naïvement acceptés par la crédulité d'alors. Pierre Boaistuau fut le protégé de deux grands seigneurs bretons, amis des lettres, Jean de Rieux, marquis d'Assérac, nommé en 1576 lieutenant du roi en Bretagne, poète et collectionneur; René de Rieux, sieur du Gué de l'Isle, son frère puîné, petit-fils du maréchal de Rieux. Boaistuau mourut à Paris en 1566 (3).

Un collègue de Noël du Fail, élève comme lui de Douaren et d'Eguiner Baron, Jean de Langle, entré comme conseiller au Parlement de Bretagne en 1554 et mort en 1590, s'est acquis une véritable notoriété en publiant l'*Otium semestre.* Ce gros volume latin, fruit de ses loisirs entre les deux séances annuelles, *otium semestre,* traite de l'organisation du Parlement, des devoirs des magistrats, de leurs fonctions, des usages du Palais. On y trouve des détails curieux, noyés au milieu de dissertations interminables, fort intéressantes sans doute pour les contemporains, mais aujourd'hui mortellement insipides (4).

(1) Il y a de bonnes éditions modernes des œuvres de Noël du Fail : *Œuvres facétieuses de Noël du Fail,* p. p. J. Assézat, 1874 ; — *Œuvres de Noël du Fail* (Jouaust) 1875 ; — *Les Propos Rustiques de Noël du Fail,* texte original de 1547, p. p. A. de la Borderie, 1878 ; — A. de la Borderie, *La famille, la vie, les œuvres de Noël du Fail,* Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, T. XXXVI, 1875 et T. XXXVIII, 1877.

(2) Du Fail a tracé son portrait au chap. IV des *Contes d'Eutrapel.*

(3) A. de la Borderie, *Pierre Boaistuau, sieur de Launay,* Revue de Bretagne, mai, juillet, août 1870.

(4) S. Ropartz, *l'Otium semestre de Jean de Langle, conseiller au Parlement de Bretagne,* Mémoires de l'Association Bretonne, Vitré, 1876.

VIII. — *Bertrand d'Argentré.*

Le XVIe siècle fut en Bretagne le siècle des jurisconsultes. A côté de Jean de Langle et de Noël du Fail, il faut placer le célèbre sénéchal de Rennes. Bertrand d'Argentré était un esprit éminent, élevé, loyal, un peu intransigeant, plus épris des règles du droit pur qu'indulgent pour les faiblesses humaines. C'était d'ailleurs un magistrat très instruit, aimant l'étude et les livres, habitué depuis l'enfance aux discussions juridiques, ayant succédé à son père sénéchal de Rennes avant lui.

D'Argentré est surtout un patriote breton. Il aime et exalte son pays. Aussi il ne goûte guère le droit romain, instrument d'uniformité, d'assimilation et de servitude ; son code, c'est la *Coutume de Bretagne,* mais la *Coutume,* mise au point, réformée et adaptée aux nécessités du temps.

D'Argentré fut chargé par les États en 1571 de la révison de la Coutume, assez fâcheusement remaniée en 1539 par des magistrats d'origine française connaissant mal le droit breton ; il sut respecter les principes de l'ancien droit en les accommodant aux besoins nouveaux. Le travail dura quatre ans, dans la Commission, nommée par les États, le grand jurisconsulte rennais occupa constamment une place prépondérante.

Sa réputation avait pénétré en France ; quand Charles IX vint à Châteaubriant en 1570, il voulut le voir et lui offrit une place de maître des requêtes. D'Argentré refusa. Il publia un *Commentaire de la Coutume de Bretagne* (1568), et différents traités juridiques, plus tard réunis dans ses *Œuvres complètes* par son fils, président au Parlement.

Mais Bertrand d'Argentré n'était pas seulement un juriste, c'était un esprit ouvert à toutes les sciences, érudit, lettré, collectionneur, bibliophile, homme du monde ; il avait, à 22 ans, en 1541, rédigé en latin une *Histoire de Bretagne,* et les études historiques restèrent le délassement de ses travaux judiciaires. En 1582, à la demande des États, il fit paraître sa célèbre *Histoire de Bretagne.* Elle obtint un très grand succès et elle est encore aujourd'hui lue et consultée. Elle relate beaucoup de faits intéressants, mais ce n'est pas une œuvre scientifique. L'auteur accepte toutes les légendes et toutes les fables, il manque absolument de critique (1).

La vie de d'Argentré fut consacrée tout entière à ses devoirs professionnels ; né à Vitré le 19 mai 1519, il était nommé, à 22 ans, sénéchal de cette ville, et en 1548 il succédait à son père comme sénéchal de Rennes ; il devint ensuite président du Présidial nouvellement institué.

Les dernières années de d'Argentré furent attristées par les querelles religieuses et les guerres civiles ; catholique ardent et ligueur déterminé, impropre aux concessions, il vit son hôtel saccagé et pillé par la populace ; il dut alors quitter Rennes et se réfugia chez un ami, au château de Tizé, en Cesson, où il mourut, deux mois après, le 15 février 1590, à l'âge de 70 ans (2).

(1) D'Argentré, ardent patriote, y exalte la Bretagne, même aux dépens de la France, aussi la première édition, parue en 1582, fut-elle condamnée par le Parlement de Paris. D'Argentré la corrigea et en fit paraître une autre en 1588. Deux autres ont été publiées en 1618 et en 1668.

(2) De Calan, *Bertrand d'Argentré, ses doctrines juridiques et leur influence,* 1892.

Après les livres, il faut signaler l'imprimerie. Les imprimeurs de Rennes et de Nantes ont produit au XVI[e] siècle des travaux remarquables qui sont aujourd'hui fort recherchés des bibliophiles (1).

Tel est le cadre dans lequel vit, se meut et s'agite la société bretonne au XVI[e] siècle. Nous avons essayé d'en décrire l'organisme, d'en dégager l'ossature. Nous allons voir maintenant agir les hommes. Des événements nouveaux et bien inattendus vont très vite transformer cette ère de calme et de prospérité en une période de luttes religieuses, de guerres civiles, de désordres et de troubles.

(1) *Le Bibliophile Breton*, par J. Plihon, 1880-1883. — *Les Imprimeurs de Rennes au XVI[e] siècle*, par A. de la Borderie.





CHAPITRE IV

LES DÉBUTS DU PROTESTANTISME EN BRETAGNE

1547-1559

« Le païs de Bretagne, entre toutes les autres provinces, a esté tardif à recevoir la doctrine de l'Évangile, le peuple y estant fort séditieux, combien qu'une partie de la noblesse se soit monstrée fort affectionnée à la parole de Dieu. »
Théodore de Bèze.

I. HENRI II. — II. ATTAQUES CONTRE LES CÔTES. — III. LE CALVINISME EN FRANCE. — IV. LES DÉBUTS DU PROTESTANTISME EN BRETAGNE.

I. — *Henri II.*

Le jeune prince qui faisait une entrée si brillante à Rennes le 13 août 1532, aux acclamations de la foule, ne devait jamais régner ni sur la France ni sur la Bretagne. Quatre ans après il mourait, enlevé par un mal mystérieux, à l'âge de dix-huit ans (1). L'héritier de la couronne était désormais son frère cadet qui allait être le roi Henri II. D'après le testament de la reine Claude et le contrat d'union de 1532, il devenait en même temps duc de Bretagne, c'est donc en sa personne que devait se consommer, le jour où il arriverait au trône, l'union définitive de la Bretagne à la France. Le roi voulut, même avant sa mort, attribuer à son fils des droits effectifs sur le duché et par lettres patentes du 9 février 1540 il lui transmit l'usufruit et la jouissance que la reine Claude lui avait cédés dès 1515 et qu'il avait conservés (2).

Les dernières années de François Ier furent assombries par des soucis et des chagrins sans nombre. La guerre, engagée pour la quatrième fois en 1542 contre Charles-Quint, entraînait des charges fort lourdes (3); elle fut marquée pourtant

(1) Il succomba à Tournon le 10 août 1536. On raconte qu'ayant bu un verre d'eau fraîche, après avoir joué à la paume, il avait été empoisonné par son écuyer Montecuculli, à l'instigation d'Antoine de Leiva et même de Charles-Quint. Montecuculli fut écartelé à Lyon le 7 octobre 1536.

(2) Lettres patentes datées d'Amiens 9 février 1539. *Catalogue des actes de François Ier*, T. IV, p. 79. Le Parlement de Paris crut devoir protester contre le terme « en avancement d'hoirie » et posa le principe que les terres de la Couronne sont indivisibles et inaliénables. — D. Morice, *Preuves*, III, col. 1035, 1038.

(3) A cette occasion le roi demanda à la Bretagne un impôt qu'on appela « taxe des villes closes; » des gentilshommes occupant des fonctions judiciaires y furent astreints et protestèrent. François Ier

par la victoire de Cérisoles (14 avril 1544). Mais l'empereur pénétra en Champagne, le roi fit enfin la paix avec lui par le traité de Crespy-en-Laonnais (18 septembre 1544) et avec Henry VIII d'Angleterre par le traité d'Ardres (8 juin 1546).

François Ier affaibli par la maladie, attristé par le décès de son troisième fils, survenu le 8 septembre 1545, mourut à cinquante-trois ans, le 3 mars 1547.

Son fils Henri II lui succéda. Sous des dehors froids et hautains; il avait un caractère faible, et fut pendant tout son règne ballotté entre des coteries ennemies. Sa femme, Catherine de Médicis, d'abord assez effacée, arriva peu à peu, avec une souplesse tout italienne, à s'insinuer d'abord, à s'imposer ensuite. La favorite Diane de Poitiers, de vingt ans plus âgée que lui, le domina, régit la cour et parfois dirigea les affaires de l'État.

Le roi se livra entièrement au connétable Anne de Montmorency, orgueilleux et dur, violent et présomptueux, en somme peu capable. Celui-ci porte la responsabilité des fautes et des échecs du règne; il était alors soutenu et guidé par les fils de sa sœur, les Coligny : Odet, cardinal de Châtillon; Gaspard, devenu célèbre sous le nom d'amiral de Coligny et François, seigneur d'Andelot, colonel-général de l'infanterie, tous trois intelligents, ambitieux, résolus.

Mais en face du connétable de Montmorency une influence rivale s'élevait, celle des Guise. Apparentés à deux maisons souveraines, cadets des ducs de Lorraine, ayant une sœur mariée au roi d'Écosse, Jacques V, les Guise commençaient à prendre une situation prépondérante. Claude de Guise, comte d'Aumale, duc et pair, grand veneur de France, était parvenu sous François Ier à une haute fortune; il épousa Antoinette de Bourbon et eut dix enfants dont six fils.

L'aîné et le plus illustre, François, devint duc de Guise à la mort de son père en 1550, grand veneur et grand chambellan, il s'allia avec la maison royale en épousant Anne d'Este, petite-fille de Louis XII par sa mère, Renée, sœur de la reine Claude et fille de la reine Anne (1). Homme de guerre remarquable, en même temps fin, courtois, bienveillant, habile et avisé, il joua vite un grand rôle. Son frère puîné Charles, archevêque de Reims, devint cardinal en 1547, c'est le cardinal de Lorraine; un troisième frère Louis, archevêque de Sens, fut nommé cardinal en 1553, c'est le cardinal de Guise; Claude prit le titre de duc d'Aumale, François (le deuxième) fut général des galères et René, marquis d'Elbeuf.

Henri II, suivant la politique de son père, s'empara des « trois évêchés » Metz, Toul et Verdun en 1552. L'empereur vint assiéger Metz, mais cette ville bien défendue par François de Guise résista et, après y avoir perdu 30.000 hommes en trois mois, Charles-Quint dut l'abandonner en décembre 1552; battu de nouveau à Renty, l'empereur se décida à abdiquer et partagea ses immenses possessions : à son frère Ferdinand les domaines de la maison d'Autriche, à son fils Philippe II l'Espagne, les Pays-Bas et le Nouveau-Monde.

Philippe II qui avait épousé Marie Tudor, reine d'Angleterre, reprit les hostilités. Montmorency fut honteusement battu et fait prisonnier par les Impériaux à la

publia une Déclaration portant que la profession de juge et d'avocat ne dérogeait pas à la noblesse, 4 mars 1544. *Catalogue des actes de François Ier*, T. IV, p. 573. — Isambert, *Anciennes Lois françaises*, T. XII, p. 869. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, II, p. 257. — D'Argentré, *Hist. de Bret.*, liv. 13, ch. 71.

(1) Voir plus haut, p. 13, note 2 et plus loin la Généalogie du duc de Mercœur.

bataille de Saint-Quentin (9 août 1555); heureusement François de Guise sauva l'honneur en s'emparant, en plein hiver, de Calais, place que les Anglais possédaient depuis deux siècles. Cet échec décida les deux rois à conclure la paix. Elle fut signée à Cateau-Cambrésis le 3 avril 1559.

II. — *Attaques contre les côtes.*

La Bretagne ne ressentit que fort peu le contre-coup de ces campagnes dont le nord-est fut le théâtre; ses côtes seules furent menacées. A plusieurs reprises la flotte anglaise s'en approcha, mais les Bretons n'avaient pas oublié l'alerte de Morlaix en 1522. La garde-côte surveillait les débarquements clandestins; le duc d'Étampes, gouverneur, envoyait des instructions et des troupes aux commandants des ports et places fortes. Au mois d'avril 1557, les Espagnols tentent de s'emparer de Belle-Isle, les marins du Croisic les repoussent. Le 4 mai 1557, douze galions débarquent à Chefmoulin, près de Guérande, une petite troupe d'Espagnols qui pillent cinq ou six villages et brûlent trois maisons; trois cents arquebusiers de l'arrière-ban accourent bravement, trois heures après les Espagnols regagnent précipitamment leurs navires, ayant eu peur des charrettes qui descendaient sur la grève des arquebuses à croc « qui toutefois n'eussent sceu tirer, et craint que ne feuscent quelques longues coulevrines ou canons (1). »

Au commencement de décembre 1557, les Anglais opèrent une courte descente dans la presqu'île de Rhuys et capturent plusieurs navires marchands.

En février 1558, nouvelle entreprise contre les îles de Houat, Hédic, et contre Locmariaker. Les Anglais, descendus à terre, pillent et brûlent plusieurs maisons; « ils ont prinz la valleur de 20.000 escuz en vin (2). »

La côte nord n'est pas plus épargnée. M. de Bouillé, commandant à Saint-Malo, s'efforce de mettre la ville en état de défense, mais les bourgeois sont plus braves que donnants, « ils ont bonne volonté de faire leur devoir de leurs personnes, dit-il, mais d'y mettre leur bien, ils ne veulent point ouyr parler. »

L'agression la plus redoutable fut celle dirigée contre Brest le 30 juillet 1558. Une flotte, composée de plus de cent vaisseaux anglais et hollandais, aborda sans avoir été aperçue dans la baie de Bertheaume et y débarqua 7.500 hommes. Ceux-ci chassent devant eux 140 gardes-côtes et commencent à ravager le pays environnant, ils brûlent 220 maisons à Plougouvelin, 50 à Saint-Mathieu et une partie de l'abbaye; au Conquet, ils ne laissent debout que huit maisons sur 450, et incendient 37 navires dans le port; ce fut une vraie invasion de sauvages, « dévastant tout avec une telle furie, qu'ils monstroient être sans comparaison plus désireux de sang que de butin. »

Cependant le tocsin sonne dans toutes les paroisses. Guillaume du Châtel, seigneur de Kersimon, capitaine de l'arrière-ban du Léon, réunit en hâte gentilshommes et paysans des environs; et le soir, vers six heures, il arrivait au

(1) Bib. Nat. Ms. f. fr. 20.510. Lettre du sénéchal de Guérande au duc d'Étampes, 5 mai 1557.
(2) Bib. Nat. Ms. f. fr. 20.510. Lettre d'André de Sourdeval, gouv. de Vannes, au duc d'Étampes, 21 février 1558, n. s.

Conquet à la tête de 9.000 hommes. Les envahisseurs dispersés pour le pillage n'essayèrent pas de résister, ils se rembarquent précipitamment, quelques-uns sont saisis, et une bande de 500 Flamands qui s'était aventurée trop loin, coupée de sa ligne de retraite, est entièrement massacrée. Cette rude leçon ôta pour quelque temps aux Anglais l'envie d'attaquer les côtes de Bretagne (1).

En apprenant cette agression, Henri II écrivait à Jérôme de Carné, gouverneur de Brest : « Je compte que mes bons loyaulx et affectionnez subjectz du païs de Bretaigne feront leur debvoir non seulement pour le bien de mon service, *mais pour le salut universel de la patrye.* » Le roi fut très satisfait et fit adresser des félicitations au duc d'Étampes (2).

Du reste ces incursions ne troublaient pas la paix, et même n'arrêtaient pas le développement du commerce qui fut considérable à cette époque.

Au point de vue politique, le gouvernement français continua, sous le règne de Henri II, l'œuvre d'assimilation qu'il avait entreprise au lendemain de la réunion.

L'institution des présidiaux, la création du Parlement, réformes excellentes en elles-mêmes, avaient à la fois pour but de faciliter l'unification et de procurer des ressources par la création de nouveaux offices.

Les États furent convoqués régulièrement, mais ils ne firent guère que pourvoir aux incessantes demandes d'argent d'un pouvoir toujours obéré.

Henri II maintint du reste sa confiance au duc d'Étampes qui resta gouverneur de Bretagne pendant toute la durée de son règne. Il lui confirma la possession du comté de Penthièvre et en échange le duc céda au roi les droits qu'il prétendait avoir sur le duché de Bretagne (3).

Henri II venant d'Angers passa trois semaines à Chateaubriant, baronnie appartenant au connétable de Montmorency auquel Jean de Laval l'avait léguée, le roi y signa l'édit contre les protestants et vint à Nantes le 12 juillet 1551, il fit dans cette ville une entrée triomphale et fut reçu avec un déploiement de luxe qui marque bien la richesse de cette grande cité (4).

En somme, les quarante années qui suivirent la réunion furent pour la province une ère de calme et de prospérité. Cette paix allait être bientôt troublée.

Dans les premiers jours de juillet 1559, un bruit sinistre se répandit dans le pays : le roi avait été grièvement blessé en joutant dans un tournoi contre le comte de Montgommery ; dix jours après, le 10 juillet 1559, Henri II succombait, à l'âge de 40 ans, en prononçant ces paroles : « Que mon peuple persiste et demeure ferme en la foy en laquelle je meurs. »

(1) D. Morice, *Preuves,* III, col. 1187, 1194, 1206, 1208, 1062, 1145, 1182, 1217, 1225 ; — D'Argentré, *Hist. de Bret.* édit. de 1618, p. 1052, édit. de 1668, p. 726 ; — *Mémoires de Ch. Gouyon, baron de la Moussaye,* pub. par G. Vallée et P. Parfouru, 1901, p. 45.

(2) Bib. Nat. Ms. f. fr. 20.510. Lettre de Henri II à Jérôme de Carné, gouv. de Brest, 10 août 1558 ; lettre du cardinal de Lorraine au duc d'Étampes, 6 sept. 1558 ; lettres de Guillaume du Chastel, sire de Kersimon, au duc d'Étampes, 12 juillet 1557, 25 août 1558 ; de Jacques de Guengat au duc d'Étampes, 9 août 1556 ; de Jérôme de Carné au duc d'Étampes, 26 août 1558.

(3) D. Morice, *Preuves,* III, col. 1028, 1133-1145, Traité daté de Fontainebleau 13 mai 1555. Par contre, aussitôt après la mort de François Ier, la duchesse d'Étampes fut chassée de la cour, elle ne rentra point en grâce près de son mari qui, neuf ans plus tard, institua une enquête contre les mauvais procédés qu'elle avait eus à son égard ; elle finit obscurément. D. Morice, *Preuves,* III, 1163-1174.

(4) Rathouis, *Entrée du roi Henri II à Nantes,* Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, T. I, 1854.

III. — *Le Calvinisme en France.*

Jamais cette foi n'avait été soumise à de si terribles épreuves. Les discordes religieuses bouleversaient le royaume. La Réforme n'a pas éclaté comme un orage soudain dans un ciel sans nuages; au moment où Luther affichait, le 31 octobre 1517, à la porte de l'église de Wittemberg, les 95 propositions hétérodoxes, il y avait de longues années déjà que les esprits sages estimaient qu'une réformation était nécessaire non pas dans les institutions, mais dans les mœurs des chrétiens et la discipline ecclésiastique.

Or la Réforme ne fut pas une « réforme, » dès le début elle fut une « révolte, » du premier coup elle s'insurgea contre les dogmes fondamentaux de l'Église.

Celle-ci devait donc la condamner et elle le fit sans hésitation. Étranges réformateurs d'ailleurs qui, pour corriger les abus qu'ils dénonçaient bien haut, lâchaient la bride à toutes les passions, et, sous prétexte d'instituer « le libre examen, » l'imposaient par la violence et la tyrannie.

Il faut essayer pourtant de juger avec sang-froid cette époque tumultueuse, ces haines surexcitées, et tâcher de rester juste à l'égard de tous les partis, car on peut être à la fois un catholique très convaincu et un historien très impartial.

Le droit de proscrire l'hérésie nouvelle ne peut être contesté à l'Eglise, celui que le Pouvoir s'attribua d'en poursuivre les sectateurs paraît plus discutable, il peut cependant se justifier. Le gouvernement royal qui tendait de plus en plus à l'unification ne pouvait admettre qu'un culte nouveau, basé sur des assemblées secrètes, fût institué en France sans en être préoccupé. François Ier et Henri II comprirent dès le début que les négations religieuses auraient une répercussion sur la fidélité politique, que le soulèvement contre l'autorité du Pape et des évêques entraînerait un jour ou l'autre l'insurrection contre la puissance civile, que l'unité politique serait compromise si l'unité religieuse était détruite, que la diversité des croyances conduirait tôt ou tard à la guerre civile.

Ils avaient donc le droit de réprimer la propagande de la secte dissidente et d'en punir les fauteurs; mais qu'on ne s'y trompe pas, nous ne prétendons aucunement approuver, excuser ni justifier les supplices et les bûchers qui sévirent trop fréquemment alors. Le catholicisme l'avait dès longtemps prouvé : les châtiments corporels n'ont jamais suffi pour éteindre le cri des consciences, ni pour arrêter la diffusion des croyances sincères. L'abus de la force, perpétuelle tentation des pouvoirs menacés, est inefficace contre la liberté des âmes.

La nouvelle doctrine brisait toutes les traditions nationales, aussi ce furent la Sorbonne et le Parlement qui donnèrent le signal de la répression; au début, François Ier s'efforça plutôt d'atténuer leurs rigueurs. Mais quand, le 31 mai 1528, une statue de la Vierge fut décapitée au faubourg Saint-Antoine, quand, le 18 octobre 1534, des placards injurieux contre la messe furent affichés à Paris, niant la réalité du sacrifice permanent, François Ier s'alarma et s'effraya. Il laissa agir le Parlement, et plusieurs édits successifs, de 1535 à 1542, prescrivirent de rechercher et de punir les propagateurs de la dangereuse hérésie. Quelques-uns de ces malheureux furent brûlés vifs.

Pourtant les théories un peu confuses de Luther n'avaient fait en France que peu de disciples, c'est Calvin qui fut le véritable initiateur du protestantisme français. Jean Calvin, né à Noyon en 1509, était destiné à l'état ecclésiastique; venu à Paris à vingt ans, il subit l'influence des idées nouvelles, passa en 1534 à Bâle, il publia l'*Institution chrétienne* qui devint l'évangile de la secte, et se fixa en 1536 à Genève. Doué d'un caractère dominateur et d'un esprit méthodique, il imposa son autorité par l'intolérance et la terreur et institua de toutes pièces une religion avec ses règles et son culte. Ses livres écrits en une langue claire et saisissante, furent, grâce à l'imprimerie qui commençait à se répandre, les puissants véhicules de la Réforme en notre pays.

Les mœurs relâchées de beaucoup de chrétiens lui fournirent des arguments trop faciles. Des pratiques de dévotion mal comprises, les imprudences de quelques prédicateurs, l'usage abusif des indulgences permirent à la nouvelle doctrine de se présenter comme revenant à la simplicité et à la pureté de l'Église primitive. Malheureusement, dans la défense de leur foi contre des attaques habiles et passionnées, les chefs des catholiques se montrèrent parfois inférieurs à leur tâche, ils laissèrent trop à l'État la charge de protéger la religion par des rigueurs souvent excessives, sans se préoccuper de la justifier par l'enseignement et la controverse.

Henri II n'eut pas les hésitations de son père, il poursuivit et frappa de peines rigoureuses les adhérents et fauteurs de l'hérésie; l'édit de Chateaubriant, signé le 27 juin 1551, prohibe la publication et la vente des livres suspects, ordonne de dénoncer les hérétiques et leur interdit toutes les fonctions publiques. C'est pourtant vers cette époque, de 1555 à 1560, que le calvinisme commença à se répandre dans les provinces et à s'organiser en communautés régulières avec des « pasteurs », des « anciens », des « diacres ». Dès lors, il opposait réellement un dogme à un dogme, une église à une église, une autorité à une autorité, il devenait donc un danger public pour la monarchie et pour la nation.

De grands personnages se laissèrent entraîner. La fille cadette de la reine Anne, Renée de France, devenue duchesse de Ferrare, abjura et fut bientôt une protestante exaltée. Emprisonnée pour cette cause, en 1554, elle ne fut rendue à la liberté qu'après avoir fait sa soumission (1). Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon et son frère, le prince de Condé, firent adhésion à l'hérésie ainsi que les trois Coligny : l'aîné, le cardinal Odet de Châtillon resta hésitant, mais le second, l'amiral de Coligny et le troisième, François d'Andelot, devinrent les ardents propagateurs de la Réforme.

VI. — *Les Débuts du Protestantisme en Bretagne.*

C'est à ce dernier que l'on attribue la première prédication publique du calvinisme en Bretagne. Cette province se montrait réfractaire à l'hérésie. Alors que la Normandie et l'Anjou avaient depuis plusieurs années des groupes constitués,

(1) Trévédy, *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII*, Revue de Bretagne, novembre 1898.

elle restait impénétrable aux doctrines nouvelles, préservée à la fois par sa situation géographique et par ses croyances vivaces.

Pourtant, dès 1534, un Breton de Nantes, Nicolas Valeton, dénoncé comme détenteur de livres hérétiques, fut arrêté à Paris et brûlé vif à la Croix du Trahouër (1). Vingt ans après, en 1555, Charles Ferré, seigneur de la Garaye, était accusé devant le Parlement avec son frère et son beau-frère, Jean de Cancouët, de professer l'hérésie « et d'avoir brûslé les ymaiges de sa chapelle », il dut s'expatrier et passer à Genève (2). En 1557, l'avocat général Jean de Musillac dénonçait au Parlement des destructions d'images et « des paroles mal sonnantes proférées par deux enfants contre le Saint-Sacrement de l'autel (3). » Il y eut même quelques réunions à Nantes, mais ce n'était que des manifestations individuelles ou clandestines; c'est en 1558 que se produisirent les premières prédications publiques.

Le plus jeune des trois frères Coligny, François d'Andelot, l'un des coryphées du calvinisme, avait épousé Claude de Rieux et possédait du chef de sa femme de grandes propriétés en Bretagne (4). Il vint les visiter au mois d'avril 1558 et il fit de ce voyage d'affaires un voyage d'apostolat. D'Andelot, « sage et avisé politique, mais haut à la main et peu endurant » (5), amena avec lui deux ministres : Gaspard Carmel et Claude Loiseleur. Pour la première fois, dans la grande salle du château de la Bretesche (6), Carmel prêcha toutes portes ouvertes, enseignant les principes de la nouvelle religion. Beaucoup de gentilshommes et de personnes de toutes conditions assistèrent à cette réunion. Le dimanche de Pâques, 10 avril 1558, les adhérents du nouveau culte s'assemblèrent à la maison de Lourmaye, en Missillac, chez Jean Apuril, trésorier des États, et y célébrèrent la Cène. D'Andelot y assistait. On décida de commencer les prédications par le Croisic où se trouvaient déjà six ou sept personnes gagnées à la Réforme. Carmel s'y rendit, en effet, y prêcha publiquement et eut même l'audace de parler dans l'église principale, Notre-Dame de Pitié. A la porte, l'official et le promoteur de Nantes voulurent l'arrêter, il continua; alors ils prononcèrent l'excommunication contre le ministre et les assistants.

Le dimanche suivant, 17 avril 1558, Carmel se rendit au bourg de Batz, à l'heure de la grand'messe, entra dans la chapelle de Notre-Dame du Mûrier et se mit à prêcher. Une partie du peuple le suit. L'official veut le faire sortir, les têtes s'échauffent et des désordres eussent éclaté si d'Andelot n'était intervenu. Le lendemain, celui-ci quitta le pays, il emmenait Carmel, mais il laissait Loiseleur qui se fixa au château de Careil, près Guérande, et continua la propagande.

Henri II, irrité de ces manifestations publiques, eut avec d'Andelot une explication orageuse, et celui-ci ayant reconnu les faits, le roi le fit arrêter et enfermer

(1) B. Vaurigaud, *Essai sur l'Histoire des églises réformées de Bretagne,* T. I, p. 5.

(2) Registres secrets, 27 mars 1555, v. s. Arch. du Parl. B. 89. — D. Morice, *Preuves,* III, 1146, 3 août 1559. Don fait par Henri II à François du Breil, gouverneur de Mariembourg, des biens confisqués sur La Garaye et son frère « pour estre atteints du fait d'hérésie. »

(3) Registres secrets, 3 août 1557. Arch. du Parl. B. 92.

(4) Claude de Rieux était la fille cadette de Claude de Rieux et de Catherine de Montfort-Laval, dame de la Roche-Bernard et héritière présomptive de sa sœur Renée, dame de Vitré et de Quintin qui n'avait pas d'enfants. Le mariage date du 19 mars 1548, il avait été négocié par l'oncle de d'Andelot, le connétable de Montmorency, possesseur de la baronnie de Chateaubriant.

(5) Brantôme, *Œuvres complètes,* édit. Lalanne, T. IV, p. 355, T. VI, p. 48.

(6) Commune de Missillac, canton de Saint-Gildas des Bois, Loire-Inférieure.

au château de Melun (1). Ces prédications audacieuses alarmèrent aussi l'évêque de Nantes, Antoine de Créqui, prélat zélé et fidèle à ses devoirs; il voulut se rendre lui-même au Croisic le 17 juin 1558, afin de présider la procession du Saint-Sacrement et d'accomplir un acte de réparation solennel.

Au moment où le cortège s'avançait à travers les rues, les assistants remarquent tout à coup une maison dépourvue de tentures et de décoration, c'était celle de Guillaume Le Roy; une douzaine de protestants y étaient assemblés, chantant des psaumes. Cette imprudence ressemblait à une provocation. Les catholiques s'indignent, un attroupement se forme. A ce moment arrive le capitaine de l'arrière-ban de Nantes, Jacques du Matz, seigneur du Brossay, connu pour ses sympathies à l'égard des protestants. Il interpelle l'évêque et l'accuse de surexciter l'effervescence populaire. A cette vue le peuple s'irrite, des pierres commencent à pleuvoir sur M. du Brossay et les gentilshommes de son escorte, il est contraint de prendre la fuite et poursuivi jusqu'aux sables du Croisic.

La foule se rue alors sur la maison de Guillaume Le Roy, réclamant à grands cris le ministre Loiseleur. Le juge royal fouille les appartements et déclare que celui-ci ne s'y trouve pas. On refuse de le croire, une coulevrine est amenée et l'on tire sur les murailles, déjà une brèche est ouverte, les assiégés à leur tour font feu sur les assaillants et en tuent deux ou trois, dont un prêtre. La foule effrayée se disperse, les protestants en profitent pour traverser la ville en continuant à chanter des psaumes, ils se réfugient à Careil, à deux lieues de là. L'échauffourée avait duré huit ou neuf heures.

Le lendemain le peuple revenu de ses craintes se jeta sur les habitations de ceux que l'on soupçonnait de protestantisme et les mit à sac, en commençant par celle de Guillaume Le Roy.

Quatorze personnes furent arrêtées et conduites à Nantes. Les réformés se plaignirent au roi; François de Rohan, petit-fils du maréchal de Gié (2), lieutenant-général du duc d'Étampes, fut chargé de faire une enquête. Cinq protestants furent arrêtés, traduits devant le présidial de Nantes et finalement acquittés.

Telle fut la première de ces séditions qui devaient se multiplier si souvent par la suite, avec des résultats plus tragiques (3).

Les magistrats et les officiers locaux se montraient faibles à l'égard des protestants; le Parlement de Paris lui-même comptait déjà une minorité favorable au nouveau culte; Henri II résolut de briser ces résistances, le 10 juin 1559 il se rendit au Palais, assista à la délibération ouverte sur la tolérance à accorder aux réformés et, à l'audience même, fit arrêter et jeter à la Bastille quatre conseillers soupçonnés d'hérésie. Cette mesure énergique était le prélude de rigueurs plus graves, mais Henri II mourait le 10 juillet 1559, frappé par la lance du huguenot Montgommery.

(1) D'Andelot reçut dans sa prison une lettre de félicitations et d'encouragement de Calvin, datée du 10 mai 1558. Il resta détenu jusqu'à la fin du règne d'Henri II.

(2) Voir *Histoire de Bretagne*, T. IV, p. 597.

(3) Dom Morice, *Hist. de Bret.* T. II, p. 265-269. — Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, 1580, édit. Baum et Cunitz, 1883, T. I, p. 177-181. — Le Noir de Crevain, *Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation*, p. 6-16. — Vaurigaud, *Histoire des églises réformées de Bretagne*, p. 10-21. — De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVIe siècle*, p. 201-211.



CHAPITRE V

LES PROGRÈS DU PROTESTANTISME

1559-1574

> « Nous avons recongneu que tout part d'une même boutique de séditieux qui ne désireroient autre chose que de veoir une ruyne et subversion en ce royaume. »
>
> Duc DE GUISE.

I. FRANÇOIS II ET CHARLES IX. — II. LES PROTESTANTS A RENNES, A NANTES ET A VITRÉ. — III. LA PREMIÈRE GUERRE CIVILE. — IV. VOYAGE DE CHARLES IX EN BRETAGNE. — V. D'ANDELOT ET LUXEMBOURG. — VI. LA SAINT-BARTHÉLEMY. MORT DE CHARLES IX.

I. — *François II et Charles IX.*

FRANÇOIS II, appelé trop tôt à succéder à son père, n'avait que quinze ans, il était faible et maladif. Marié depuis un an à Marie Stuart, fille de Jacques V, roi d'Écosse et de Marie de Lorraine (1), il fut aussitôt entouré, on pourrait dire circonvenu par les oncles de sa femme, le duc de Guise et son frère, le cardinal de Lorraine. François de Guise était le premier homme de guerre de son temps et le cardinal, un diplomate de grande valeur.

Les Guise écartèrent du pouvoir le connétable de Montmorency et les princes du sang, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, et son frère, Louis de Bourbon, prince de Condé, qui étaient acquis au protestantisme. Ils gouvernèrent dans un sens nettement catholique; s'ils se montrèrent un peu trop exclusifs, ils ne firent pas preuve de cette intolérance jalouse que les réformés leur ont reprochée; ce qui leur attira tant d'ennemis, ce fut surtout d'avoir accaparé pour eux seuls l'autorité. Dès lors tous les mécontents se sentirent naturellement attirés vers la Réforme : le protestantisme n'était plus seulement une religion, il devint un parti politique et le premier acte de ce parti fut une conspiration. Après des conciliabules tenus à Genève, les meneurs décidèrent de provoquer un soulèvement pour s'emparer de la personne du roi et se défaire des Lorrains. Ils choisirent pour chef, un peu malgré lui,

(1) Marie Stuart qui avait alors six ans débarqua à Roscoff, le 15 août 1548. Voir *Annales de Bretagne*, novembre 1907, p. 150.

semble-t-il, le prince de Condé, et pour organisateur un aventurier taré, nommé La Renaudie. Celui-ci parcourut le pays et convoqua les conjurés à Nantes.

Ils se réunirent le 1er février 1560 chez Charles Ferré de la Garaye, ce breton émigré dont La Renaudie avait sans doute fait la connaissance à Genève; et le plan du complot fut arrêté. François d'Acigné, seigneur de Montejean, fut chargé du recrutement en Bretagne. Le rendez-vous était fixé au 6 mars à Blois. On sait comment le projet échoua. Les Guise, prévenus par des indiscrétions, emmenèrent la cour au château d'Amboise et les bandes disséminées qui se présentèrent le 16 mars 1560, furent reçues à coups de canon. La Renaudie lui-même fut tué le 19 mars dans les bois de Châteaurenault.

Naturellement cet attentat manqué provoqua des représailles sanglantes. Raffermis dans leur pouvoir les Guise devinrent tout-puissants. Ils firent rendre l'édit de Romorantin (mai 1560) qui posait pour la première fois la limite entre le spirituel et le temporel : les évêques devaient juger le crime d'hérésie, et les présidiaux, les assemblées illicites et les attroupements. Le roi convoqua les États généraux pour le 10 décembre, mais il mourut cinq jours avant, le 5 décembre 1560.

Son frère Charles qui lui succéda n'avait que dix ans, sa mère Catherine de Médicis fut déclarée régente, elle éloigna les Guise dont l'omnipotence lui pesait; elle se révèla vite comme une femme très avisée et très habile, peu scrupuleuse sur les moyens; elle inaugura une politique d'apaisement et de tolérance, que le chancelier Michel de l'Hospital fut chargé d'exposer aux États de Blois en décembre 1560. Cette politique s'affirma par les deux édits de juillet 1561 et janvier 1562 qui accordaient aux protestants la faculté d'exercer leur culte en dehors des villes closes et, à l'intérieur des places, dans des maisons privées. Grâce à cette demi-liberté la Réforme en France fit des progrès rapides.

II. — *Les Protestants à Rennes, à Nantes et à Vitré.*

Il n'en fut pas de même en Bretagne. La nouvelle religion resta toujours concentrée dans les cités et dans les châteaux, elle ne pénétra jamais dans les campagnes; les villes de la frontière de France, Rennes, Nantes, Vitré, La Roche-Bernard furent les premières et presque les seules atteintes par l'hérésie. La noblesse, la haute noblesse surtout, se laissa gagner. Ce fait très certain s'explique par différentes causes : la classe élevée était plus instruite, plus accessible aux choses de l'esprit, elle lisait davantage, or les livres imprimés et imprimés en français, furent le grand moyen de propagande des réformés.

L'attrait de la nouveauté, une certaine curiosité malsaine, le besoin de protester contre les abus qui s'étaient glissés dans le clergé, le désir d'imiter les grands, les Bourbon, les Condé, les Châtillon, entraînèrent beaucoup de gentilshommes. Puis la politique s'en mêla : tous les mécontents, tous les opposants, tous les disgràciés adoptèrent les idées nouvelles; le protestantisme devint vite

une question de parti, et même, — ce qui est presque aussi grave, — une question de mode et de genre (1).

Dans les villes la bourgeoisie fut un peu entamée, mais faiblement; quelques officiers de judicature se laissèrent séduire par l'hérésie.

Le peuple des villes se montra presque partout très hostile aux huguenots, quant au peuple des campagnes, il ignora le calvinisme.

Il serait inutile et d'ailleurs fastidieux de suivre les incidents qui marquèrent dans chaque cité le développement du protestantisme; la résistance des catholiques, les conflits inévitables et partout semblables qui se produisirent.

La ville de Rennes fut au début la métropole du protestantisme en Bretagne, dès les premiers mois de l'année 1559 une église y était constituée avec deux ministres résidents, Pierre Legendre et Mathurin Lhommeau, sieur du Gravier, ce dernier actif et militant. Les protestants étaient au nombre d'une centaine environ. Le peuple les voyait d'un mauvais œil et surveillait haineusement leurs réunions.

Les trois châteaux de la Magnane et du Bordage à M. de Montbourcher et de la Corbonnais à Mlle de Bazouges étaient comme des annexes de l'église de Rennes; on y célébrait la cène à tour de rôle (2).

Le 20 mai 1560 les réformés remirent au sénéchal, qui était Bertrand d'Argentré, leur profession de foi et réclamèrent sa protection, en même temps ils faisaient afficher sur les murs des placards intitulés les « grands pardons », dirigés sans doute contre les indulgences. Ces provocations irritèrent le peuple qui y répondit par des manifestations hostiles; le 13 juin suivant, un protestant nommé Biard, trouvait sur sa maison un placard menaçant, et le médecin Melot, l'un des « anciens » de la secte, devant sa porte un mannequin pendu à une potence dans une cage de fer avec un feu de paille au-dessous, allusion aussi transparente que peu rassurante.

Des pluies abondantes ayant inondé et dévasté les campagnes pendant l'été de 1560 le peuple vit dans ce fléau un châtiment du ciel et demanda des processions qui eurent lieu les 12, 16, 17 et 25 juillet. Au moment où la première passait devant la boutique du tailleur calviniste Michel Cerisier, celui-ci refusa de se découvrir, il fut accablé d'invectives et ses coreligionnaires étant venus à son secours, une mêlée s'ensuivit qui faillit devenir sanglante. Lors de la deuxième, l'apothicaire Alain Lévêque restant couvert, la foule lui cria : « Ote ton bonnet! » et le décoiffa vivement. Au retour la procession passant devant le logis de Bouzillé, au faubourg Saint-Hélier près la Porte-Blanche, lieu de réunion des réformés, appartenant au nommé Escouflart de Mesmenier, le peuple cria : « A la messe! Huguenot, à la messe! (3). La maison de Cerisier et la boutique d'Alain Levêque furent assaillies à coups de pierres.

De plus graves désordres éclatèrent le 25 juillet lors de la dernière procession.

Elle devait passer devant la maison du médecin Melot, à ce moment la foule

(1) Le sire de Gouberville, témoin contemporain, rend très bien compte de cet état d'esprit des gentilshommes. *Journal du sire de Gouberville*, par E. de Robillard de Beaurepaire, p. 805 à 898 passim.

(2) La Magnane, com. d'Andouillé-Neuville, canton de Saint-Aubin-d'Aubigné ; le Bordage, com. d'Ercé, canton de Liffré; la Corbonnais, com. de Montreuil-sous-Pérouse, canton de Vitré, Ille-et-Vilaine.

(3) On a beaucoup discuté sur l'étymologie du mot « Huguenot ». On croit qu'il vient du mot allemand « Eidgenossem, confédéré ».

s'arrête, grondant et menaçant ; une volée de pierres est lancée, l'une d'elles rebondit sur la croix portée par un prêtre, la foule croit à un attentat, se rue sur la maison, enfonce les portes, l'envahit et trouve le médecin en consultation avec un apothicaire et le curé de Goven. Tous trois sont injuriés et roués de coups, la maison saccagée, et Melot est poussé à la prison, où dans la soirée Escouflart venait le rejoindre.

Devant ces faits graves, le pasteur Lhommeau se décida à aller trouver le gouverneur lui-même à son château de Lamballe. Jean de Brosse, duc d'Étampes, avait su garder la confiance des Guise. Il la méritait, il avait même reçu une marque de faveur spéciale. François de Rohan, seigneur de Gié, étant mort, Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, neveu du duc, lui fut donné comme lieutenant-général le 1er janvier 1560, avec Georges de Bueil, seigneur de Bouillé, gouverneur de Saint-Malo, comme suppléant.

Jean de Brosse était un homme habile, il répugnait par caractère aux moyens violents, il donnait volontiers aux protestants des promesses de tolérance et aux catholiques des conseils de modération ; il essayait de se tirer de son mieux de ce conflit étrange et redoutable qui mettait les Français aux prises pour des questions de religion (1).

Le duc reçut donc le pasteur ; aux premières paroles de celui-ci il s'emporte : « Les réformés sont des séditieux, dit-il, des esprits remuants et inquiets. » Puis il se radoucit et s'engage à donner des ordres pour rétablir la paix. A minuit, il fait rappeler le pasteur, le prend à part et lui promet de rendre justice aux protestants, lui demandant seulement de ne pas commettre d'actes de provocation. Lhommeau partit satisfait et courut au Bordage pour informer Montbourcher et l'autre pasteur ; tous trois, se mettant à genoux, rendirent grâces à Dieu.

Le gouverneur vint lui-même à Rennes le 31 juillet 1560 et fit aussitôt publier défense d'insulter personne à cause de la religion. Le 1er août, il alla avec une suite nombreuse entendre la messe à Saint-Pierre, — ce qui était une démonstration — puis il reçut les autorités. Il calma une vive altercation qui s'éleva devant lui entre le doyen du chapitre et le sénéchal Bertrand d'Argentré à propos d'un prêtre que celui-ci avait fait arrêter comme fauteur des troubles.

Enfin le dimanche suivant, 4 août 1560, le duc d'Étampes ordonna une procession solennelle qu'il suivit lui-même ; elle ne provoqua aucun désordre. Mais l'animosité du peuple contre les religionnaires ne fit que s'accroître : « Il ne se peult faire chose qui offense plus le peuple, dit d'Argentré, que les dictes assemblées publiques en lieux célébrés et regardés du peuple, lequel ne sera pas icy le premier à croyre contre l'ancienne institution (2). »

A Nantes, l'animosité des catholiques contre les protestants n'est pas moins vive ; au début, ceux-ci sont peu nombreux, mais ils sont provoquants. Dans la nuit du 7 au 8 mai 1560, ils affichent partout des placards dans lesquels ils menacent de couper la gorge aux juges. L'affiche est leur grand moyen de propagande.

(1) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1234, 1238, 1240, 1247, lettre du duc de Guise au duc d'Étampes, 2 juin 1560 ; col. 1343, testament du duc d'Étampes.

(2) Bibl. Nat. M. f. fr. 20.510, Lettre de d'Argentré au duc d'Étampes, 27 février 1561 n. s. (Publiée en partie par D. Morice, *Preuves*, III, c. 1270).

Le 18 octobre suivant, le pasteur Antoine Bachelar, sieur de Cabanes, vient s'établir à Nantes. L'apothicaire Bertrand Geslin n'échappe à l'arrestation que par la fuite, le drapier Pierre Gouy est arrêté avec plusieurs autres et ses papiers saisis, mais ils sont relâchés au bout de quelques semaines.

Le 27 février 1561, comme les réformés revenaient du prêche, une pierre est lancée contre les vitraux d'une église pendant un sermon ; les assistants sortent aussitôt, jettent des pierres aux protestants. La scène dégénère en émeute. Un hérétique est près d'être poussé à l'eau, un autre est blessé d'un coup d'épée.

Des assemblées fréquentes se tiennent dans la banlieue de Nantes, notamment dans un pressoir appartenant au conseiller Robert du Hardaz. Pour plus de sûreté, les religionnaires, au retour, se présentent aux portes par bandes d'une centaine d'hommes marchant en rangs, armés, avec l'appareil militaire. Naturellement les catholiques voient là une menace et une provocation. Dans la nuit du 7 au 8 décembre 1561, un incendie détruit ce pressoir, catholiques et protestants s'accusent réciproquement d'y avoir mis le feu. On découvre que les fagots viennent de la maison de Gilles de Gand qui administre le diocèse en l'absence de l'évêque Antoine de Créqui (1). Le dimanche suivant, revenant du prêche, les réformés passent devant l'église Saint-Pierre, une querelle s'engage. On se bouscule. MM. d'Avaugour de Kergrois, de Vay, de la Musse, de Bodardière qui sont à la tête des réformés pénètrent à cheval dans l'église, l'épée nue, et maltraitent les fidèles ; d'autres jettent des pierres et des chaises contre les autels. Deux huissiers protestants saisissent quelques catholiques et de leur propre autorité les traînent en prison. Le prévôt de Nantes, Jean du Ponceau, qui veut rétablir l'ordre est insulté par les huguenots, frappé de coups de houssine et obligé de fuir.

Le 23 juin 1561, les protestants jettent des seaux d'eau sur les feux de la Saint-Jean.

En somme la répression est nulle et inefficace. Le duc d'Étampes écrit à la reine que ce ne sont que « des bapteryes entre aucuns particuliers, qui toutefois, parce qu'il y en avait des deux religions, en eussent pu admener de plus grands (troubles). » Catherine de Médicis, toujours disposée à ménager ceux qu'elle craint, répond qu'il faut essayer de « doulcement contenir toutes choses en paix et en tranquillité..., sans les travailler, sinon ceulx qui feront sédition ou scandale ». Elle lui recommande « l'entretènement de l'accord et union entre le peuple. »

Ces instructions s'accordent parfaitement avec les tendances du duc d'Étampes.

Georges de Bueil de Bouillé, lieutenant du duc, et lui-même gouverneur de Saint-Malo, Angevin devenu Breton par son mariage avec M[lle] de Trévalot, fille du seigneur de Guergelin en Scaër, se montre seul résolu et disposé à sévir, mais il est agité et pessimiste, il voit partout des complots et aime à prédire des catastrophes ; à ses yeux le pays est plein de gens « qui ne demandent qu'à piller et saccager tout. »

Le sénéchal de Nantes, Le Maire, et le commandant du château René de

(1) Antoine II de Créqui avait succédé à son neveu comme évêque de Nantes en 1561. Il ne résida presque jamais dans son diocèse.

Sanzay sont favorables aux catholiques. Par contre bon nombre de conseillers au Parlement sont acquis à l'hérésie. On cite Robert du Hardaz, Michel d'Essefort, Guillaume Laurent, Pierre de la Chapelle, Louis de Chateautro. Ces divergences provoquent des divisions et des conflits d'autorité (1).

La naissance du protestantisme à Vitré est un exemple frappant de la manière dont la Réforme s'introduisit dans beaucoup de villes. On sait que Vitré renfermait une bourgeoisie nombreuse et cultivée, enrichie par le commerce avec la Flandre et l'Espagne. Ce n'est point la population de Vitré qui passa au protestantisme.

Mais la seigneurie de cette ville appartenait à la maison de Laval. Vitré avait été le séjour habituel du gouverneur de Bretagne Guy de Laval, baron de Vitré, époux de Madame de Chateaubriant. Il mourut sans enfants. La baronnie passa à sa nièce, Renée de Rieux, fille de Jeanne de Laval et du sire de Rieux et sœur de Claude de Rieux qui avait épousé François d'Andelot. Renée, séparée de son mari le marquis de Nesle, contrefait et imbécile, était elle-même bizarre, on l'appelait Guionne la Folle, elle adopta la Réforme dès avant le voyage de son beau-frère d'Andelot en 1558 et dès lors, à Vitré, tous ceux qui dépendaient du seigneur et tenaient au château à un titre quelconque suivirent son exemple. Ils firent peu de conquêtes parmi la population proprement dite, mais cette minorité hérétique, soutenue par la puissance seigneuriale, levait la tête avec arrogance et se plaisait à braver les catholiques. Pour avoir eu une discussion avec un protestant, René Le Coq vit son domicile envahi la nuit, et fut roué de coups (2).

III. -- *La Première guerre civile.*

A la fin de 1560, Vitré, Châteaubriant et La Roche-Bernard avaient des prêches et des ministres. Le premier synode protestant fut tenu à Châteaubriant le 10 septembre 1561. Huit églises y étaient représentées.

Au même moment avait lieu la discussion célèbre connue sous le nom de Colloque de Poissy, entre le cardinal de Lorraine et Théodore de Bèze. Elle ne convertit personne et les esprits en sortirent plus aigris.

Catherine de Médicis persistait cependant dans sa politique de conciliation et d'accommodement. Elle l'appliqua dans l'édit du 15 janvier 1562 qui maintenait aux réformés la liberté du culte hors des villes closes.

Mais l'accalmie ne fut pas de longue durée. Les protestants en abusèrent vite. La reine avait obtenu la neutralité du roi de Navarre. Son frère Condé, devenu le chef du parti, s'armait dans le Midi. Le connétable de Montmorency, le duc de

(1) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1244 à 1301. Correspondance entre le duc d'Étampes, Bouillé, Sanzay et Le Maire, du 9 mai 1560 au 31 décembre 1561. — *Lettres de Catherine de Médicis*, p. p. H. de la Ferrière et Baguenault de Puchesse (Coll. Doc. inédits.) T. I, p. 216, 243. — Crevain, *Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation*, p. 73. — Vaurigaud, *Histoire des églises réformées de Bretagne*, T. I, p. 57, 70. -- *Lettres inédites de M. de Bouillé*, p. par A. de la Borderie, Revue de Bretagne, juillet 1880.

(2) Pâris-Jallobert, *Journal Historique de Vitré*, p. 19.

Guise et le maréchal de Saint-André formèrent un triumvirat pour la défense des catholiques.

Les animosités s'exaltaient. Un incident imprévu, le massacre de Vassy mit, en propres termes, le feu aux poudres. On sait qu'une altercation ayant éclaté entre les gens du duc de Guise et les calvinistes réunis au prêche, on en vint aux mains et plusieurs protestants furent tués.

Dès lors, les violences se produisent de toutes parts, les catholiques attaquent les réformés, les huguenots saccagent les églises. Deux armées françaises marchent l'une contre l'autre. Ce fut la première guerre civile. La bataille fut livrée à Dreux, le 19 décembre 1562. L'armée royale fut victorieuse et Condé fait prisonnier. Mais, deux mois après, le duc de Guise, surveillant les apprêts du siège d'Orléans, était tué d'un coup de pistolet par le huguenot fanatique Poltrot de Méré.

La régente voulait à tout prix faire cesser à force de diplomatie ces luttes fratricides; elle y parvint. Le traité d'Amboise concéda la liberté du culte réformé aux nobles en leurs châteaux, aux protestants des villes dans les faubourgs (19 mars 1563).

Grâce à son éloignement la Bretagne fut préservée des horreurs de la guerre. Elle continua à jouir d'un calme à peu près complet : à peine quelques altercations, quelques actes de vandalisme. A Guérande, à Dinan des statues sont brisées. Le seigneur de la Rochegiffart, René de la Chapelle, tue deux moines pour se venger du peuple qui avait renversé son carrosse que ce calviniste sectaire avait jugé à propos de lancer à travers une procession. C'est à peu près tout (1).

La tranquillité était si grande que le duc d'Étampes reçut l'ordre de marcher contre les protestants de Normandie. Il s'avança avec 8.000 hommes par Dol et Avranches et mit le siège devant Vire, défendue par Montgommery, chef des huguenots. La ville fut emportée d'assaut après une attaque meurtrière et bientôt après, Bayeux et Saint-Lô. Selon les coutumes du temps, ces places furent affreusement pillées par les soldats victorieux (2).

La détente produite par l'édit d'Amboise favorisa la diffusion du protestantisme. Au synode de la Roche-Bernard, en février 1564, on constata l'existence de douze églises pourvues de ministres : Rennes, Nantes, Vitré, Blain, La Roche-Bernard, Le Croisic, Piriac, Châteaubriant, Sion, Vieillevigne, Ploërmel, Pontivy. Mais plusieurs végétaient. Les seules qui aient formé un corps et qui aient duré furent celles de Vitré, La Roche-Bernard, Le Croisic, Josselin, Blain, Sion, Ercé, placées sous la protection immédiate des Coligny, Rieux, Rohan, d'Avaugour, Montbourcher, et celles de Nantes et Rennes, à cause de l'importance de ces deux cités.

L'une des plus fréquentées et des plus prospères fut l'église de Blain qui se développa sous l'égide de la vicomtesse de Rohan, Isabeau d'Albret, fille de Jean d'Albret, roi de Navarre et tante de Jeanne, mère de Henri IV. Veuve en 1552,

(1) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1305, 1311. — M[is] de Bellevüe, *Aperçu historique sur le protestantisme dans le pays de Chateaubriant*, 1905, p. 18.

(2) Bib. Nat. Ms. f. p. 20.510. Lettre de Charles IX au duc d'Étampes, 18 août 1562. Charles IX disait en parlant de Montgommery, chef des protestants de Normandie (le meurtrier de son père) : « Je vouldrois que ce malheureux, qui est cause de tant de malheurs en ce royaume, peust recevoir la pugnition qu'il mérite. »

elle fit élever ses trois fils, Henri, Jean et René à la cour de Navarre et tous trois devinrent de zélés huguenots (1).

C'est, en effet, un point hors de contestation : en Bretagne le protestantisme fut surtout la religion de la noblesse, ce sont les seigneurs qui l'adoptèrent et le propagèrent, les témoignages de cette vérité abondent; les ministres vont à chaque instant d'un château à l'autre pour célébrer baptêmes et mariages (2). De là sans doute vint l'habitude que prirent de bonne heure les huguenots de se rendre au prêche armés de dagues et de pistolets; ce fut l'origine de nombreuses collisions.

Le peuple restait non seulement réfractaire, mais très hostile; il continuait à porter « une merveilleuse hayne à ceux de ceste loy nouvelle. » Il n'admettait pas les ménagements à l'égard de ces hors-venus qui méprisaient la foi des ancêtres; chacun pensait « qu'ils ne tendaient à aultre fin qu'à se faire les plus forts. » Et Bouillé ajoute : « Je crains bien que s'ils l'estoient, ils ne nous seraient pas si bons que nous leur sommes. » Du reste des malandrins sans parti, de ces gens qui dans les troubles civils n'ont rien à perdre et tout à gagner, se mêlèrent très vite à ces querelles religieuses, « car il y en a aujourd'hui beaucoup, dit sagement Bouillé, qui ne craignent ni Dieu, ni le roi, ni la justice. » En 1563, le château de Montaigu est pillé, le vicaire d'Héricourt assassiné par deux fanatiques; par contre les calvinistes de Nantes emprisonnés sont rendus à la liberté (3).

En somme, les dernières années du gouvernement du duc d'Étampes furent calmes et quand il mourut le 31 janvier 1565, Sébastien de Luxembourg lui succéda sans difficulté : il remplissait déjà ces fonctions depuis cinq ans. Les évêques

(1) René de Rohan, devenu vicomte de Rohan par la mort de son frère Henri, épousa Catherine Larchevêque, dame de Parthenay, fille du seigneur de Soubise et veuve de Charles de Quellenec du Pont, tué à la Saint-Barthélemy. Il s'illustra sous le nom de baron de Frontenay aux sièges de La Rochelle et de Lusignan et mourut en 1586. Sa veuve, femme distinguée et lettrée, composa des tragédies et éleva ses cinq enfants dans le plus pur calvinisme. C'est sa fille Catherine de Rohan qui devait un jour répondre au roi Henri IV « qu'elle était trop pauvre pour être sa femme et de trop bonne maison pour être sa maîtresse. »

(2) On a relevé les noms d'une centaine de familles nobles qui, en Bretagne, firent adhésion à la Réforme. Mais il y en eut beaucoup d'autres. On cite notamment : Jean d'Acigné, seigneur de Châteaugiron et François d'Acigné, seigneur de Montejean, Jean Apuril, René d'Avaugour, s[r] de Kergrois et de Saffré; Guy d'Avaugour, seigneur de Vay, Gilles de Beaumanoir, Gilles Becdelièvre, Pierre de Besné, Jean du Bois de Baulac, Jean de Baud, Pierre du Boisguéhenneuc, Adrien de Boispéan, Jean Buinart de la Villevoisin, Jean de Cancoët, François de Chamballan, René de la Chapelle, seigneur de Fougeray et de Sion; Thomas du Châtellier, et son frère César de la Costardière, Christophe de Châteaubriand, Louis de Chateautro, Martin et Christophe Chavrais, Bonaventure Chauvin, s[r] de Ponthus et de la Musse, René Chevalerie, Tristan et André Coüasnon, Pierre de l'Espinay, Charles Ferré de la Garaye, Jacques Forsanz, s[r] de Gardisseul; Jean de Goulaine, F. Gouret, s[r] de la Cour-Mortier; Charles Gouyon, s[r] de la Moussaye, Lopriac de Kermassonnet, René du Han, s[r] de la Mettrie, Robert du Hardaz, Jean Hay, s[r] du Plessix et des Nétumières; Jean de Kergariou, Jean de la Lande, s[r] de Vieillevigne; Guillaume Laurens, s[r] de Launay, Jean le Limonnier, s[r] des Haries, Jacques Le Maître, s[r] de la Garlais (près Derval); Yves de Liscouet, Louis de Malestroit, René Marec, s[r] de Montbarot; Jean de Marcillé, s[r] d'Argentré, Jacques du Matz, s[r] du Brossay en Saint-Gravé et Jean du Matz, s[r] de Montmartin, Claude de Maure, Antoine de Montbourcher, s[r] du Plessix-Bordage, Anceau de la Motte, François de la Noue, Jacques Le Porc, s[r] de Larchapt, Jean du Quellenec du Pont, Jean de la Rochère, Henri, Jean et René de Rohan, Jean de Téhillac, Julien de Tournemine, Nicolas de Trélan, César Briant de la Vieuville. Il faudrait ajouter à cette liste les familles qui étaient déjà protestantes avant de s'établir en Bretagne, comme les de Farcy, les de Legge, les Appelvoisin, les Moucheron, etc. Il convient de remarquer d'ailleurs que ces familles restèrent plus ou moins longtemps attachées au protestantisme mais revinrent toutes par la suite au catholicisme. — Voir C. de Calan, *La Bretagne au XVI[e] siècle*, p. 82-124; *La Bretagne et les Bretons au XVI[e] siècle*, 1908, p. 253. — *Mémoires de Charles Gouyon de la Moussaye*, p. par Vallée et Parfouru, 1907.

(3) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1266, 1288, 1295, 1315, 1338.

adressèrent à celui-ci des lettres de condoléance très sincères, lui demandant de se montrer à son tour « conservateur de la religion catholique et du pays (1). »

Quoi qu'en aient dit les historiens protestants, Luxembourg suivit la politique de son oncle. C'était celle de Catherine de Médicis qui lui donnait ces instructions : « Il faut vous gouverner de telle façon en vostre charge que vous soyez autant aymé et estimé de tout le monde comme il estoyt » (2). Sébastien de Martigues était un soldat, il s'était illustré au siège de Rouen et à la bataille de Dreux où il sauva la vie à La Noue que Montpensier voulait faire tuer. Il gouverna en soldat. Il n'eut peut-être pas la même souplesse que son oncle, mais il eut la même justice. Ses mots seuls furent cruels, car il avait la langue non moins acérée que l'épée, et c'est peut-être ce que les protestants lui ont le moins pardonné (3).

IV. — *Voyage de Charles IX en Bretagne.*

Pendant les cinq années de l'administration de M. de Martigues, la Bretagne jouit d'une paix d'autant plus enviable que la France eut à subir alors les convulsions de la plus affreuse guerre civile. Aussi quand Charles IX vint à Nantes, il put féliciter le nouveau gouverneur de cette tranquillité.

Ce voyage avait un but politique. Catherine de Médicis dont l'habileté cauteleuse n'arrivait pas à apaiser des querelles toujours renaissantes voulait relever le prestige de l'autorité royale et montrer le jeune roi aux populations. Charles IX avait quinze ans, chétif et malingre, il n'avait rien qui pût séduire. Il venait d'Oudon, il passa par Montrevault, Jallais, Beaupréau, l'abbaye de la Régrippière, près de Vallet, le Loroux-Bottereau, traversa la Loire à la Chebuette, dîna au château de Thouaré, chez Jean de Rieux, sire d'Assérac, et arriva au château de Nantes le 11 octobre 1565.

Le lendemain, vendredi 12 octobre 1565, le roi alla dîner chez un riche marchand, André Rhuys (4); il reçut l'Université, passa à cheval la revue des compagnies de la milice bourgeoise et fit à trois heures son entrée solennelle dans la cité par la porte Saint-Nicolas. La ville offrit à Charles IX quatorze haquenées et plusieurs tonneaux d'excellent vin d'Anjou et de Vallet qu'il avait apprécié.

Le roi et la reine-mère séjournèrent trois jours à Nantes. Charles IX prit plaisir aux danses de Bretagne, le *trihori,* les *guidelles,* le *passepied* et le *guilloret,* il quitta la ville le 15 octobre, coucha à Joué-sur-Erdre et arriva le 16 octobre à Chateaubriant, où il fut magnifiquement reçu par le connétable Anne de Montmorency. Il y resta dix-huit jours. Il alla voir à Blain Henri de Rohan, fils de René et d'Isabeau d'Albret, protestant zélé, qui était infirme; « marque d'honneur et avertissement, » dit-on, car le roi fit rétablir en ce lieu le culte catholique qui était supprimé depuis deux ans.

(1) Bib. Nat. Ms. f. fr. 20.510.

(2) D. Morice, *Preuves*, III, c. 1345. Lettre de Catherine de Médicis à Martigues, 16 février 1565. — *Lettres de Catherine de Médicis,* T. II, p. 258.

(3) *Mémoires de Pierre de l'Estoile,* coll. Petitot, vol. 45, p. 67.

(4) Il habitait sur le quai de la Fosse un superbe hôtel qui existe encore près de la gare de la Bourse et est connu sous le nom de maison des Tourelles.

C'est à Chateaubriant que Charles IX signa l'édit supprimant plusieurs juridictions royales en Bretagne. Il quitta cette ville le 3 novembre 1565, dîna à Erbray et coucha au château de la Motte-Glain où Louis de Rohan-Guémené, bien qu'aveugle, lui fit une réception princière. Le lendemain il était à Candé et de là regagna Angers, puis Paris (1).

Malgré des violences intermittentes, la paix se maintint pendant deux ans en France; elle était complète en Bretagne. Ce furent les protestants qui la rompirent par un acte d'insurrection armée. Comme en 1560, ils tentèrent de s'emparer de la personne du roi. Sans que rien justifiât une prise d'armes le prince de Condé réunit des troupes, marcha contre la cour qui était au château de Monceaux près de Meaux, et le roi dut chercher précipitamment un abri à Paris. Le connétable de Montmorency rassembla l'armée royale et livra aux rebelles commandés par Condé et Coligny la bataille de Saint-Denis. Il fut vainqueur, mais il y trouva la mort (10 novembre 1567).

Le vicomte de Martigues avait réuni en Bretagne le plus grand nombre possible de gentilshommes et les avait amenés à l'armée du roi. Celle-ci poursuivit les huguenots vers l'est, cependant il n'y eut pas de nouvelle bataille et la guerre civile se termina cette fois par la paix de Longjumeau signée le 23 mars 1568, qui rétablissait les conditions du traité d'Amboise.

« La paix se fit et chascun se retira en sa maison, » dit Gouyon de la Moussaye (2). Mais la guerre avait laissé des germes de discorde désormais indéracinables. Les protestants s'étaient emparés de plusieurs places où ils s'étaient cantonnés : Orléans, Montauban, Castres, la Rochelle. Bravant le gouverneur, François d'Acigné, sire de Montejean, époux de Jeanne de Montbourcher et calviniste ardent, avait rassemblé bon nombre de gentilshommes protestants et les avait conduits à l'armée de Condé. Quand les uns et les autres revinrent en Bretagne, l'accord n'était plus possible entre ces troupes rivales qui demandaient à l'épée la solution d'un conflit religieux.

V. — *D'Andelot et Luxembourg.*

La paix de Longjumeau n'était « qu'une paix boîteuse et mal assise. » Sur beaucoup de points les protestants étaient restés en armes; la guerre recommença dès le mois d'août 1568.

D'Andelot qui s'était retiré à Vitré depuis plusieurs mois à la suite de conflits d'autorité avec le maréchal de Cossé fit appel aux nobles protestants. René d'Avaugour, La Noue, François d'Acigné, Antoine de Montbourcher du Plessix-Bordage, Jean du Bois de Baulac, Raoul de la Celle de la Secardaye, Christophe du Matz du Brossay, le normand Montgommery, le manceau Lavardin accoururent; d'Andelot réunit 1500 cavaliers et 20 enseignes (compagnies) de fantassins. Il se

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, p. par H. de la Ferrière. T. II, Introd. p. XCIII, et p. 319-324. Il y a sept lettres de Catherine de Médicis datées de Chateaubriant. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. II, p. 391. — De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVIe siècle*, p. 260. — De Bellevüe, *Les deux voyages du roi Charles IX en 1565 et 1570*. Mém. de l'Assoc. Bret. 1911. p. 102.

(2) *Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye*, p. 63.

dirige vers la Loire, il atteint Beaufort-en-Vallée le 14 septembre 1568 et marche sur Saint-Mathurin (1).

Mais Sébastien de Luxembourg avait été prévenu, en hâte il rassemble les compagnies bretonnes, notamment celles de Coëtquen et de Rosmadec, et sans attendre l'arrière-ban convoqué pour le 19 septembre, il se dirige vers Saumur. A Saint-Mathurin il se heurte à d'Andelot et à l'improviste fonce sur sa troupe surprise. Un combat furieux s'engage; pendant trois heures ce fut une série de corps-à-corps, où beaucoup furent tués (15 septembre 1568). Luxembourg passe sur le corps des protestants et va rejoindre le duc de Montpensier qui commandait l'armée royale à Saumur.

Luxembourg et les Bretons prirent part à tous les combats livrés pendant la fin de la campagne, toujours au premier rang et dans les postes les plus périlleux.

Il en fut de même pendant la campagne de 1569 où l'armée royale fut commandée par le duc d'Anjou, frère du roi, âgé de 18 ans. A Jarnac, le 13 mars 1569, Luxembourg engage le combat avec six cornettes de cavalerie et les pousse hardiment au plus fort de la mêlée. Condé est tué et les catholiques sont vainqueurs. Dans tous les engagements Luxembourg est au premier rang, à la sanglante affaire de Moncontour près de Châtellerault il est à l'avant-garde et charge à fond les ennemis. Ce fut son dernier exploit. Le 19 novembre 1569, au siège de Saint-Jean d'Angély, comme Luxembourg se penchait sur l'affût d'un canon pour contrôler le pointeur, une balle d'arquebuse ricoche sur la pièce et lui perça la tête, « dont mourut promptement celui qui entamait tous les combats difficiles, à qui rien n'était dur ni hasardeux, qui en tous les exploits de son temps avait fait des coups de partie; grand fut le regret de ce chef de guerre et non sans raison (2). »

D'Andelot était mort six mois avant près de Saintes, emporté par un mal inconnu (3).

Cette fois encore la Bretagne était restée à l'écart du champ d'action des combattants. Les années 1568 et 1569 furent tranquilles.

Henri de Rohan vivait paisible à Blain sous la garantie d'une sauvegarde royale accordée le 17 juin 1569; Henry du Quengo, gouverneur de la Roche-Bernard ayant fait démolir le tombeau de la femme de d'Andelot, fut attaqué par une bande qui tua douze de ses soldats et le blessa mortellement lui-même. Trois prêtres sont assassinés au Bignon, à deux lieues de Nantes, le 13 novembre 1568. Mais ce sont là des incidents particuliers.

Des lettres royales du 25 septembre exclurent de tous les emplois de justice et de finance les « gens de la religion prétendue réformée ». Du reste les États réunis à Nantes, le 25 novembre 1568, avaient eux-mêmes réclamé des mesures énergiques contre les fonctionnaires protestants. Dix conseillers au Parlement

(1) Saint-Mathurin, auj. commune du canton des Ponts-de-Cé à 17 kil. d'Angers sur le bord de la Loire.

(2) Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, édit. de Ruble, T. III, p. 139. Le corps du vicomte de Luxembourg-Martigues fut rapporté à Guingamp et inhumé à côté de celui du duc d'Étampes.

(3) On a dit que d'Andelot avait été empoisonné. De son mariage avec Claude de Rieux, il laissait trois enfants dont l'un Guy-Paul fut comte de Laval, sous le nom de Guy XIX et mourut en 1586. Il rapporta le corps de son père en 1579 dans le tombeau de la Roche-Bernard. Le Bihan, *Les Coligny, leurs sépultures*, Mém. de l'Assoc. Bret. 1906, p. 240.

durent abandonner leurs charges. Un édit de janvier 1570 déclara de plus la vacance de treize offices de conseillers (1). René de Bourgneuf fut nommé premier président le 17 février 1570. C'est le seul breton qui ait jamais occupé ces hautes fonctions.

Le 10 décembre 1569, le duc de Montpensier fut institué gouverneur de Bretagne à la place de Luxembourg. Très brave, très violent, très autoritaire, très ambitieux, le nouveau gouverneur avait 56 ans. C'était un des chefs les plus énergiques du parti catholique, il savait pourtant faire preuve de tolérance quand ses intérêts l'y obligeaient. Il ne résida du reste jamais en Bretagne, ayant fait son entrée en décembre 1572, il n'y reparut que quatre ans après, en septembre 1576. Ses fonctions continuèrent à être exercées par le lieutenant-général Georges de Bueil de Bouillé.

Cependant dès le début de l'année 1570 les hostilités reprirent dans le Poitou. Elles furent marquées par les combats de Luçon et d'Arnay-le-Duc (14 et 27 juin 1570). Plusieurs capitaines bretons s'y distinguèrent dans les rangs protestants : La Noue, Jean de Rohan (dit Jean de Pontivy), Gilles de la Lande, Jean du Bois de Baulac, Christophe du Matz du Brossay.

Pour se rapprocher du théâtre des événements le roi vint au mois d'avril 1570 demander l'hospitalité à François de Montmorency, fils du connétable, dans sa belle résidence de Chateaubriant. Il y arriva le 13 avril 1570 accompagné d'une suite brillante, la reine mère, Catherine de Médicis (2), sa sœur Marguerite qui devait épouser en 1572 Henri de Bourbon, roi de Navarre (le futur Henri IV), son frère le duc d'Anjou (Henri III), les ducs de Guise, de Mayenne, les cardinaux de Lorraine et de Bourbon. Charles IX reçut le sénéchal de Rennes, Bertrand d'Argentré, qu'il désirait consulter. Il était encore à Chateaubriant le 5 mai 1570; de là il se rendit à Derval, à Guémené-Penfao, au château de la Forêt-Neuve où il fut reçu avec de grands honneurs par le châtelain Guy de Rieux-Chateauneuf. Le roi passa trois jours à Ploërmel (12-16 mai 1570) et alla ensuite à Dinan. Les Malouins envoyèrent à sa rencontre une flottille de galions sur l'un desquels le roi monta, il débarqua à Solidor le 24 mai et fit son entrée à cheval dans la ville, escorté des quatre compagnies de la milice bourgeoise, superbement équipées. Le lendemain 25 mai 1570, jour de la Fête-Dieu, le roi et toute la cour assistèrent à la grand'-messeet suivirent la procession.

Charles IX alla visiter le couvent des Cordeliers à l'ile de Cézembre, assista à un combat naval et à des luttes, reçut de riches présents, et quitta Saint-Malo le 27 mai 1570 pour se rendre à Cancale, à Dol et au Mont-Saint-Michel (3).

(1) Voici les noms des dix premiers : les présidents Calon de la Porte et Antoine Fumée, les conseillers Turpin de Vauvredon, Hay des Nétumières, Simon de Gravelle, René du Han, Gilles Melot, Garrault de Villemoy, Jean du Grasmesnil, Jean de Martines. Les treize offices supprimés en 1570, étaient ceux de : Hay des Nétumières, René du Han, Gilles Melot, Jean de Grasmesnil, Garrault de Villemoy, Jean de Martines, Turpin de Vauvredon, nommés ci-dessus et ceux de : Julien de Godelin, Louis de Chateautro, Croc de la Robinais, Le Maistre de la Garlaye, Robert du Hardaz, François Petau. Mais plusieurs de ces magistrats, notamment du Han, Hay des Nétumières, Grasmesnil, Martines et Le Maistre ont pu se justifier et conserver leurs charges.

(2) Il y a une lettre de Catherine de Médicis datée de Chateaubriant, 13 avril 1570. *Lettres de Catherine de Médicis,* T. III, p. 307.

(3) Des Mazières de Séchelles, *Entrée du roi Charles IX à Saint-Malo,* Le Collectionneur breton, T. II, 1863, p. 260.

Catherine de Médicis, alors tout occupée de négociations matrimoniales, se décidait une fois de plus à traiter avec les réformés. Elle faisait signer le 8 août 1570 l'édit de pacification de Saint-Germain qui accordait aux protestants l'exercice public de leur culte dans les faubourgs de deux villes par gouvernement et quatre places de sûreté : La Rochelle, Montauban, La Charité et Cognac. Trois mois après, le 26 novembre 1570, Charles IX épousait à Mézières l'archiduchesse Elisabeth d'Autriche.

IV. — *La Saint-Barthélemy. Mort de Charles IX.*

Deux années se passèrent dans le calme. L'amiral de Coligny revint à la cour et prit peu à peu sur l'esprit du faible Charles IX un ascendant qui froissa d'abord et bientôt exaspéra Catherine. Elle résolut de s'en défaire, mais l'assassin Maurevel manqua son coup; les protestants furieux s'agitent et menacent. La reine affolée arrache à son fils l'ordre d'un massacre général. Dans la nuit du 24 août 1572 Coligny est assassiné dans son lit, les chefs huguenots sont égorgés, le peuple qui hait les réformés se mêle à la tuerie. Ce fut un affreux carnage. Un seul breton Charles de Quellenec, baron du Pont, fut parmi les victimes.

Le lendemain des ordres analogues furent expédiés dans les provinces. Mais le soir même du 24 août Charles IX, à un moment où il hésitait encore, avait adressé à Georges de Bueil une lettre où il représentait la « grande et lamentable sédition » qui venait d'éclater comme le résultat d'une guerre privée entre les Guise et les Coligny, guerre qui menaçait le roi lui-même et l'obligeait à se tenir enfermé dans le Louvre. Il recommandait au lieutenant-général de veiller à empêcher toute prise d'armes et toute effusion de sang.

Cependant le duc de Montpensier, gouverneur, avait été l'un des instigateurs et des exécuteurs du massacre. Le 26 août il écrivait de son côté aux échevins de Nantes que le roi n'avait fait que prendre les devants contre les protestants qui préparaient un complot contre sa vie et contre l'État. « Les principaux chefs ont été les premiers dépêchés, ajoutait-il, et ne s'en est que peu ou point échappé... Par là l'intention de Sa Majesté est assez cognue pour le traitement qui se doit faire aux huguenots des autres villes. » Ces paroles ambiguës étaient trop claires pour qui voulait comprendre. Les échevins de Nantes reçurent cette lettre le 8 septembre, ils la lurent, refusèrent d'y obtempérer et prirent des mesures pour empêcher les violences (1).

La Saint-Barthélemy fut, beaucoup plus que l'œuvre du fanatisme religieux, l'expédient abominable d'une ambition aux abois. Ce fut un crime odieux et de plus ce fut un crime inutile. Le massacre affola un moment les réformés, mais déchaîna leurs colères partout où ils se trouvaient en force. Beaucoup se réfugièrent à La Rochelle et il fallut mettre le siège devant cette place défendue par

(1) La lettre de Montpensier du 26 août 1572 est aux Arch. Municipales de Nantes, AA. 24. — Voir Travers, *Histoire de Nantes*, T. II, p. 441. — Vaurigaud, *Histoire des églises réformées*, T. I, p. 191. — *Lettres de Catherine de Médicis*, p. p. H. de la Ferrière, T. IV, Introd. p. 98. — De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVIe siècle*, p. 281.

le brave La Noue. Les assiégés envoyèrent Montgommery chercher des secours en Angleterre. Le capitaine huguenot n'ayant pu avec les marins anglais approcher de La Rochelle se rejeta sur Belle-Ile et s'en empara (avril 1573). Les villes de la côte s'alarmèrent. Georges de Bueil déploya une grande activité pour presser leur armement et réunir une flotte. Mais se voyant menacé par des forces considérables Montgommery abandonna volontairement Belle-Ile au mois de juin 1573 (1).

Le duc d'Anjou, frère de Charles IX, qui commandait l'armée royale devant La Rochelle, ayant été nommé roi de Pologne en juillet 1573, on décida d'accorder aux protestants un édit de pacification qui leur concédait le libre exercice du culte en un certain nombre de villes (6 juillet 1573.)

Après le départ du duc d'Anjou, le troisième frère du roi, le duc d'Alençon, arrivé à l'âge de 18 ans, ambitieux et estimant son rôle insuffisant, groupa autour de lui des catholiques et des protestants à tendances modérées qu'on appela le parti des « Malcontents. » Un véritable complot fut formé, il devait éclater le 10 mars 1574. Mais Charles IX prévenu fit exécuter les meneurs, La Molle, Coconat et Montgommery. Plus heureux, Cosme Ruggieri, moitié astrologue, moitié conspirateur, condamné aux galères puis grâcié, vint finir ses jours à l'abbaye bretonne de Saint-Mathieu, dont il devint l'abbé et où il mourut très âgé.

Cependant Charles IX dépérissait, dévoré par la fièvre et hanté de cauchemars sinistres, il s'éteignit le 30 mai 1574. La Bretagne, qui avait joui jusqu'alors d'une tranquillité exceptionnelle, allait bientôt connaître les horreurs de la guerre civile et les subir plus longtemps que toutes les autres provinces (2).

(1) A. de la Borderie, *Armements maritimes des Malouins au XVI[e] siècle,* Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vil. T. IV, 1866, p. 298.

(2) Voir sur cette période : D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 286-328. D. Morice, *Preuves,* III, col. 1343-1372, 1396-1399. — *Lettres de Catherine de Médicis,* T. III et IV. — Vaurigaud, *Histoire des églises réformées de Bretagne,* T. I. liv. I, ch. X; liv. II, chap. I. — De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI[e] siècle,* ch. XXIX, XXX, XXXI. — De Bellevüe, *Aperçu historique sur le protestantisme dans le pays de Chateaubriant,* 1905; *Les deux voyages en Bretagne du roi Charles IX en 1565 et 1570,* 1911. — *Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye*, p. p. Vallée et Parfouru, 1905, p. 65 et suiv. — Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle,* p. p. de Ruble, T. II, III et IV.





CHAPITRE VI

LES DÉBUTS DE LA LIGUE

1574-1582

« Icelluy païs a tousjours été net de troubles et divisions. »
Catherine de Médicis.

I. LA POLITIQUE D'HENRI III. — II. LA NAISSANCE DE LA LIGUE. — III. LA SURPRISE DE CONCARNEAU. — IV. HENRI III ET LA BRETAGNE.

I. — *La Politique d'Henri III.*

Une évolution politique qui devait entraîner de profondes et lointaines conséquences marqua les premières années du règne de Henri III : c'est le rapprochement des catholiques « malcontents » et des réformés.

Dès le début les protestants avaient constitué un État dans l'État; ils n'étaient pas seulement une église, ils formaient un parti, parti politique et parti militaire. Peu soucieux des conseils évangéliques, ils n'avaient pas hésité à prendre les armes pour défendre « la Cause. » Si les gentilshommes huguenots conservaient des sentiments de loyalisme à l'égard de la royauté, les pasteurs calvinistes, venus de Genève, ne reculaient point devant l'idée d'un changement de régime; par suite, sans juger ici leurs prétentions à la liberté de conscience, on peut dire qu'à ce moment les protestants étaient des factieux.

Il est vrai que la politique de Catherine de Médicis qui oscilla constamment entre des concessions sans mesure et des rigueurs sans excuse, avait fini par irriter tout le monde. Cette Italienne astucieuse et néfaste, dénuée de sens moral, avide de pouvoir, indifférente aux moyens, capable d'employer le meurtre et le poison pour arriver à ses fins, favorisant la corruption de ses fils, a causé la ruine de la race des Valois qu'elle voulait grandir.

Henri III démentit trop vite les illusions que le vainqueur de Jarnac avait fait concevoir. Intelligent, conscient de son rôle de roi, parlant facilement et bien, aimant l'ordre et la régularité, mais formaliste et sévère sur l'étiquette, inabordable et hautain, il éloigna les conseillers sages et s'entoura bientôt d'un petit groupe d'hommes dont les relations suspectes et les avis détestables exaspérèrent la noblesse et le peuple.

Les « malcontents » qui devinrent plus tard les « politiques » furent entraînés à se rapprocher des réformés, ces perpétuels mécontents. Pourtant, fatiguée des catholiques, jalouse de leurs chefs, de leurs services et de leurs succès, la reine, pour échapper aux vainqueurs, fut toujours prête à se livrer aux vaincus. Et ce fut la rare fortune des protestants qu'étant sans cesse défaits sur les champs de bataille ils obtinrent à chaque trêve des avantages nouveaux (1).

Le sacre eut lieu le 13 février 1575 et le roi épousa le lendemain une princesse de Lorraine, Louise de Vaudemont. La guerre était déjà recommencée. Dans l'Ouest, le duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, attaquait les places occupées par les huguenots, il mit le siège devant Lusignan, mais le vicomte René de Rohan défendit la ville pendant quatre mois avec une indomptable énergie et obtint, le 26 janvier 1575, une capitulation très honorable (2).

Dans le Midi, Montmorency-Damville et d'Uzès étaient à la tête des huguenots; peu à peu la lutte dégénère en guerre de partisans, des bandes se forment et ravagent le pays, pillent les églises, violent les tombeaux, brûlent les reliques. Ailleurs les « reîtres » et les « lansquenets » mercenaires allemands, brutaux et grossiers, que chaque parti prend à sa solde — quitte à ne pas les payer — vivent sur l'habitant et commettent d'effroyables excès.

Ces luttes avaient leur répercussion à la cour : le dernier frère du roi, le duc d'Alençon, François, devenu duc d'Anjou, détestant son frère, mécontent de son rôle effacé, s'enfuit de Paris le 15 septembre 1575 et vint se mettre sur la Loire à la tête des opposants. La situation était critique, les « mécontents » étaient en force, ils s'apprêtaient à marcher sur Paris; Catherine, selon son habitude, courut vers son fils, se fiant en sa vieille habileté pour le ramener, elle y réussit et l'accord connu sous le nom de « Paix de Monsieur », fut signé à Beaulieu, près de Loches, le 6 mai 1576. Mais il fallut faire aux hérétiques des concessions considérables : le libre exercice du culte, huit places de sûreté et des chambres mi-parties dans tous les Parlements.

Le duc de Montpensier était un des chefs de l'armée catholique; il guerroyait en Poitou et ne venait jamais dans sa province. Il finit par se démettre de sa charge qui fut accordée en survivance à son petit-fils, le prince de Dombes, le 27 mai 1575. Le roi nomma lieutenant-général René de Tournemine, baron de la Hunaudaye. Bueil de Bouillé en fut froissé, il avait demandé cette place pour son neveu Honorat de Bueil, sieur de Fontaines. Bouillé était alors « vieil, caduc et maladif »; mais il avait été un serviteur zélé et avait reçu maintes fois les éloges de la reine. On accorda à son neveu la survivance qu'il demandait (28 février 1577) (3).

Cette fois encore la Bretagne ne ressentit pas le contre-coup de la guerre civile, Bouillé se contenta de tenir sous les armes les compagnies de la frontière. Il fut plus affairé quand il apprit que le roi de Navarre, surveillé et craignant pour sa

(1) V[te] de Meaux, *Les Luttes religieuses en France au XVI[e] siècle*, 1879, p. 135. — *Histoire de l'Église*, par Fr. X. Kraus, prof. à l'Univ. de Fribourg, 1907, T. III, p. 104.

(2) Dom Taillandier a longuement raconté cet épisode comme tous les faits qui sont à l'honneur des Rohan. *Hist. de Bret.*, II, p. 330-334. — V. aussi *Histoire Universelle* d'Agrippa d'Aubigné, édit. A. de Ruble, T. IV, p. 311-332.

(3) D. Morice, *Hist. de Bret.*, II, 343; *Preuves*, T. III, 1401, 1433. — *Lettres de Catherine de Médicis*, T. III, p. 157.

vie, avait quitté la cour et gagné Alençon. Mais le futur Henri IV se dirigea vers Saumur, sans passer par la Bretagne (février 1576) (1).

II. — *La naissance de la Ligue.*

Cependant les concessions excessives de la « paix de Monsieur » avaient vivement irrité les catholiques. Le roi se faisait d'étranges illusions : « il attend que tout le monde est fort content, dit Bouillé, et ne parle-t-on plus à la cour que de faire bonne chère et des mariages ». Or il était de plus en plus discrédité, et la reine Catherine déconsidérée par ses perfidies, ses équivoques et ses trahisons continuelles. « Il se prépare une grande guerre dans ce royaume, écrivait Bouillé, quelques mois avant sa mort, c'est une étrange chose comme le roi est ainsi abandonné. Quant à nous il nous fault toujours faire notre debvoir; vyenne que pourra (2) ».

L'idée naquit peu à peu chez les catholiques de s'associer, de se constituer en parti afin de remédier à la faiblesse du Pouvoir. Les protestants leur avaient donné l'exemple : dès l'origine ils avaient formé un parti dans la nation, les catholiques au contraire, précisément parce qu'ils composaient la nation, ne songèrent que fort tard à se grouper et à s'unir. Ils devaient considérer le roi et le gouvernement comme leurs défenseurs naturels; le jour où ils comprirent que les pouvoirs publics allaient faillir à cette tâche, ils se décidèrent aussi eux à agir par eux-mêmes. Les tentatives locales d'association n'avaient pas eu de suite. Il fallut les mécomptes répétés que la cour infligeait aux défenseurs de la foi, il fallut que, par une contradiction étrange, d'incompréhensibles concessions suivissent les victoires gagnées par le sang des catholiques, il fallut que le traité de Beaulieu succédât à la Saint-Barthélemy, pour qu'enfin ceux-ci se décidassent à chercher hors du gouvernement, dans leurs propres forces et dans leur libre accord, les moyens de se défendre.

L'unité du culte était brisée, l'unité du royaume menacée par les protestants insurgés. Leurs intérêts les plus chers étaient donc à la fois en péril; ce furent les convictions religieuses et les sentiments patriotiques qui provoquèrent la formation de la Ligue (3). Elle prit naissance sur les bords de la Somme, s'organisa dans la capitale et, partie de là, se propagea comme une traînée de poudre, parmi toutes les classes, de ville en ville et de province en province. Ce fut M. d'Humières, gouverneur de Péronne, qui en eut l'initiative. « La paix de Monsieur » fut l'origine de la Ligue, dit Agrippa d'Aubigné. Elle avait rendu le gouvernement de la Picardie au prince de Condé. Pour repousser ce chef hérétique, d'Humières forma avec les gentilshommes, soldats et habitants du plat pays de Picardie, une

(1) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1403-1404. — Voir sur cet épisode *Histoire Universelle* d'Agrippa d'Aubigné, édit. de Ruble, T. V, p. 1 à 16, et *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Lalanne p. 66.

(2) D. Morice, *Preuves*, col. 1403-1404; 1421-1426. — Lettres de G. de Bueil de Bouillé, qui résidait habituellement à Saint-Malo, à M. de la Marzelière, son cousin, enseigne de sa compagnie, résidant au château de Bonnefontaine près Antrain, 29 juillet, 25 sept., 8 oct. 1575; 14, 15, 16 février, 1er mars, 28 juin 1576.

(3) G. Picot, *Histoire des États généraux*, T. II, p. 299. — De Meaux, *Les Luttes religieuses en France au XVIe siècle*, p. 178.

association ou Ligue, dans le but de l'empêcher de prendre possession; en même temps il faisait appel à tous les princes, seigneurs et prélats du royaume.

L'association avait un chef tout désigné dans le duc Henri de Guise. Sans avoir la valeur et le désintéressement de son père, il était habile, entreprenant et décidé. De haute taille et de belle prestance, blessé récemment d'un coup d'arquebuse au visage par les huguenots à Dormans, il était populaire en France et idolâtré des Parisiens; on l'appelait « le Balafré. » Des visées d'ambition personnelle se mêlèrent, il est vrai, chez Henri de Guise et ses frères Charles, duc de Mayenne, et Louis, cardinal de Guise, à l'idée de défense religieuse, mais ils n'en ont pas moins sauvé la religion catholique.

Une formule d'association fut rédigée et répandue. Elle portait expressément que l'Union avait pour but « de défendre la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine, de conserver le roi en l'estat, service et obéyssance qui lui sont deus par ses sujets, de restituer aux provinces les franchises et libertés anciennes. » Les ligueurs juraient d'être fidèles à ce pacte et de combattre ceux qui s'y opposeraient. La Ligue grandit avec rapidité.

Henri III fut d'abord surpris et irrité, puis sous l'influence du cauteleux génie de sa mère, il pensa que le meilleur moyen de mâter ou d'annihiler cette force naissante était, non de la briser, mais de s'en emparer; il s'en déclara le chef et lui accorda la première de ses revendications : la réunion des États généraux. Ils furent convoqués pour le 15 novembre et s'ouvrirent le 6 décembre 1576.

Les 326 députés étaient tous, sauf deux, des catholiques, ils arrivaient à Blois bien décidés à rétablir l'unité religieuse. Dès les premiers jours un point les divisa : ce résultat devait-il être obtenu par la guerre ou sans la guerre? Il était visible que les protestants ne céderaient qu'à la force des armes. Ceux qui tenaient pour les moyens pacifiques admettaient au fond de leur cœur la tolérance religieuse. Le clergé et la noblesse se prononcèrent pour l'unité de religion, dans le tiers état la discussion fut des plus intéressantes, sept gouvernements ou bureaux, suivant l'Ile de France, votèrent dans le même sens, mais cinq demandèrent « que l'union de la religion se fist par voyes douces et pacifiques et sans guerre. » La majorité repoussa cette addition et réclama la suppression de tout exercice du culte réformé tant public que privé (26 décembre 1576.)

La Bretagne avait été l'un des cinq gouvernements de la minorité qui avaient opiné pour les voies pacifiques. Elle avait aux États vingt représentants. (1). Ce qui est remarquable, c'est que ces députés, élus par les États de la province, ne

(1) Il se produisit même, lors de la nomination des députés par les États tenus à Rennes en septembre 1576, un incident caractéristique On avait songé à faire choisir les députés d'un ordre par les deux autres ordres, sur une liste dressée par l'ordre lui-même. Mais le clergé et le tiers firent une si vive opposition aux noms de Troïlus de Mesgouez et de René d'Avaugour, ce dernier protestant notoire et militant, que la noblesse refusa d'accepter ce mode d'élection à deux degrés; chaque ordre nomma donc ses députés. Voici leurs noms : Aymar Hennequin, évêque de Rennes, François Thomé, évêque de Saint-Malo, Roland de Neuville, évêque de Léon, Alain de Poulpry, archidiacre de Léon, Pierre de Bardy, archidiacre de La Mée, diocèse de Nantes, René de Mauny, chanoine de Saint-Brieuc, pour le clergé; — Jean de Coëtquen, François du Gué, vicomte de Méjusseaume, Troïlus de Mesgouez, s[r] de la Roche, Marc de Rosmadec, s[r] de Pontcroix, René d'Avaugour, s[r] de Kergrois, René de Kermeno, s[r] du Garo, pour la noblesse; — Arthur Le Fourbeur, procureur des États, et le greffier Pierre Gaultier, Roland Bourdin et Robert Poulain, de Nantes, Pierre Martin et Pierre Le Boulanger, de Rennes, François Mocam, de Quimper, et Jean Le Gobien, de Saint-Malo, pour le tiers état. Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2641. — De Calan, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589,* T. II, p. 89.

pouvaient émettre aucun vote sans s'être mis d'accord entre eux. Les Bretons se considéraient encore comme formant un État distinct. C'était l'avis de la province et non celui d'un ordre social que les députés devaient faire entendre.

La décision de l'assemblée entraînait fatalement la guerre, mais pour l'entreprendre il fallait des ressources, or les trois ordres se refusèrent obstinément à les fournir. Le tiers état et le clergé se prononcèrent finalement pour la paix, et les États se séparèrent le 1er mars 1577 sans avoir donné à Henri III ni le blanc-seing ni l'argent qu'il attendait d'eux (1).

Déjà, même avant la fin de l'assemblée, les réformés avaient repris les armes; cependant privés de l'appui des « malcontents, » qui s'étaient séparés d'eux, ils durent une fois de plus accepter la paix. Elle fut signée à Bergerac, le 17 septembre 1577. Peu après, l'édit de Poitiers, tout en restreignant les concessions accordées par la « paix de Monsieur, » confirmait le libre exercice du culte, la moitié des chambres mi-parties et huit places de sûreté, pendant six ans. En même temps le roi dissolvait et interdisait la Ligue.

III. — *La surprise de Concarneau.*

Il ne semble pas qu'au début la Ligue ait fait en Bretagne des progrès rapides. On ne sentait pas le besoin de s'unir contre les réformés qui ne paraissaient pas à craindre. M. de Bouillé n'en comprend pas l'utilité; il s'inquiète seulement pour l'avenir : « le roi et M. de Montpensier ne pensent point que personne des mécontents et de ceux de la religion osassent prendre les armes en ce pays-ci..., ils ne croiront jamais rien jusqu'à ce que le feu soit bien allumé (2). »

Une tentative audacieuse allait donner raison aux prévisions de Bouillé. Pendant les États de Blois, au moment où les réformés reprenaient les armes dans le Midi, un coup de main hardi vint révéler l'audace des protestants bretons. Ce fut la surprise de Concarneau.

Concarneau est une petite place très pittoresque et très forte, située sur la côte sud de l'Armorique, bâtie sur un îlot, entourée d'eau à toutes les marées et communiquant avec la terre par une seule porte. Deux calvinistes exaltés, Lopriac, seigneur de Kermassonnet, en Kervignac, et son beau-frère, Jean de Baud, sr de la Vigne-le-Houlle, en Languidic, conçurent l'idée de s'emparer de Concarneau. Ils réunissent 36 gentilshommes, 45 arquebusiers à pied; le 16 janvier 1577, au soir, ils partent du manoir de Portzcaric, en Rédené, franchissent six lieues pendant la nuit, et le 17 au matin se présentent à l'improviste devant les remparts de Concarneau. Les catholiques, n'ayant aucune crainte, se gardaient mal. Le capitaine de la ville, Louis Le Prestre habitait son château de Lezonnet, en Loyat, à trente lieues de là; son lieutenant, nommé du Fresq, résidait au manoir de ce nom, en Melgven, distant de deux lieues. La petite troupe se dissimule derrière une maison, un cavalier s'avance jusqu'à la porte et demande à parler au capitaine,

(1) G. Picot, *Histoire des États généraux,* T. II, p. 364-376.
(2) D. Morice, *Preuves,* III, col. 1424-1430. Bouillé à La Marzelière, 8, 16, 28 juin, 9, 14 août, 8, 14, 22 sept. 1576.

le portier répond qu'il est absent, le cavalier descend de cheval, tend une lettre et comme par mégarde la laisse tomber à terre, au moment où le portier se baisse pour la relever, il le tue d'un coup de poignard dans les reins. Les trente cavaliers accourent, empoignent les trois soldats du corps de garde, les désarment et les enferment. Ils entrent en ville, emprisonnent les bourgeois sans défense et se logent dans leurs maisons. Aussitôt l'un d'eux part en bateau pour aller demander des secours à La Rochelle. Mais la nouvelle s'est vite répandue, le tocsin sonne à tous les clochers. Huit mille paysans accourent de toutes parts, révoltés par cette audace des religionnaires. Ils veulent marcher à l'assaut. Un vieux capitaine, Vincent de Coatanezre, seigneur de Pratmaria, et Jean de Tyvarlen, seigneur de Kerharo, commandant l'arrière-ban, avec quelques gentilshommes, se mettent à leur tête. Dès le lendemain, 18 janvier, ils se lancent contre les solides remparts, mais les échelles manquent. La petite troupe des protestants se multiplie et se porte en hâte sur tous les points menacés d'escalade. On essaie d'incendier la « Porte aux vins; » les assiégés tuent sept des assaillants. Ceux-ci reculent. Il fallut attendre trois jours pour amener des canons et commencer un siège en règle.

Cependant les calvinistes commençaient à s'inquiéter, le secours n'arrivait pas; obligés à cause de leur petit nombre de veiller partout aux remparts, ils étaient exténués. Le 22 janvier 1577, un jeune marchand appelé Guillaume Le Bris, surnommé Caillebotte, s'aperçoit que Lopriac de Kermassonnet qui logeait chez lui dort profondément, tenant, passées à son bras, les clefs des portes. S'armant d'audace Le Bris retire doucement le poignard de Kermassonnet, et, d'un coup, le lui plonge dans le cœur, il tue de même le gentilhomme qui dormait à ses côtés « sans qu'ils eurent le temps de jeter un seul cri, mais bien quelques tressauts en mourant ». Le Bris s'empare des clefs et s'élance vers la porte principale. Une sentinelle l'aperçoit, le poursuit et s'apprête à le frapper au moment où Le Bris met une clef dans la serrure. Heureusement c'était la bonne. La porte s'ouvre. Les catholiques se précipitent, massacrent les protestants et reprennent possession de la ville. Jean de Baud est tué les armes à la main. Il était temps, François du Fou arrivait en vue du fort avec des secours (1).

Ce n'était là qu'un fait isolé, mais il marquait l'audace des réformés. Par ailleurs la Bretagne continuait à jouir de la paix. Il est facile de se rendre compte, en jetant les yeux sur une carte, que les villes frontières seules furent atteintes par l'hérésie. Beaucoup de pasteurs qui avaient fui à l'époque de la Saint-Barthélemy revinrent à la suite de la paix de Monsieur et de l'édit de Poitiers. Un synode des églises bretonnes put même se tenir à Vitré le 26 décembre 1577. Le comte de Laval, fils de d'Andelot, y assista. Treize pasteurs étaient présents et treize églises représentées : Rennes, Vitré, Saint-Malo, Dinan, Chateaubriant, Pontivy, Nantes, Guérande, Le Croisic, Vieillevigne, Piriac, Sion et Blain. Vannes, Ploërmel, Morlaix, la Roche-Bernard et le Bordage n'avaient pas de délégués. Jamais l'hérésie ne put entamer le cœur de la Bretagne.

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 66. —Agrippa d'Aubigné. *Histoire Universelle*, édit. de Ruble, T. V, p. 187. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. VII, p. 470. — Trévédy, *Essai sur l'Histoire de Concarneau*, 1908, p. 147. — De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI[e] siècle*, 1908, p. 290. Moreau donne la date de 1576, mais celle de 1577, indiquée par d'Aubigné et de Thou est certainement exacte. — *Ample discours de la surprise de la ville de Concq*, 1577. Arch. curieuses de l'Hist. de Fr., IX, 165.

Les protestants, se conformant à l'édit de Poitiers, continuèrent à pratiquer leur culte dans les faubourgs des villes et dans les châteaux (1). Parfois une explosion de la colère populaire éclatait contre ces intrus qui, par leurs synodes, leurs colloques, leurs prêches et leurs cènes, venaient insulter à la vieille foi catholique. Un jour les paysans d'Herbignac déterrent le cadavre de M. de Martimont, calviniste fervent, et le jettent dans la Vilaine, « où il fut flottant quelques jours (2). »

La guerre avait repris dans le Midi en 1579; elle fut marquée par le siège de Cahors, où Henri de Navarre se révéla comme un grand capitaine, et terminée par la paix de Fleix qui devait durer quatre ans (26 novembre 1580).

La Bretagne en jouit complètement. Ni Montpensier, ni le prince de Dombes ne venaient dans leur gouvernement, et leurs lieutenants étaient animés de sentiments de modération et de tolérance. On reprochait même à La Hunaudaye d'avoir une « affection particulière » pour ceux de la R. P. R. (religion prétendue réformée) et de leur laisser une trop grande liberté.

Un grand changement allait du reste se produire : le 5 septembre 1582 le roi nommait le duc de Mercœur gouverneur de Bretagne.

IV. — *Henri III et la Bretagne.*

Henri III a beaucoup légiféré. Il a édicté un grand nombre d'ordonnances, la plupart excellentes ; il avait l'esprit ouvert, il aimait la réglementation, et si les désordres de sa vie privée n'avaient fini par atrophier son intelligence et sa volonté, il eût pu être un remarquable législateur.

Dans ses rapports avec la Bretagne le roi se montra équitable et libéral, il maintint et confirma même par un acte nouveau la charte que son grand-père avait accordée à la province. Les chefs qu'il lui donna étaient tous, avec des caractères différents et des aptitudes diverses, des hommes de valeur. Le duc de Montpensier n'exerça jamais en réalité les fonctions de gouverneur, mais Bouillé, La Hunaudaye et Fontaines, ses lieutenants, étaient des administrateurs zélés et intègres, des esprits sages et ennemis des violences. Ils conservèrent à la Bretagne l'inestimable bienfait de la paix.

A la mort de Georges de Bueil de Bouillé, en janvier 1578, des divergences étant survenues entre La Hunaudaye et Bueil de Fontaines, le roi partagea la Bretagne entre eux : au premier les évêchés de Rennes, Dol, Saint-Brieuc et Tréguier; au second ceux de Saint-Malo, Vannes, Quimper et Saint-Pol, — avec la place de Saint-Malo, qui devait un jour lui être fatale.

Henri III prit même une initiative heureuse et destinée à un important avenir, car elle est peut-être l'origine des intendants de province. A trois reprises, en 1579, 1582 et 1585, il chargea quatre inspecteurs de visiter la Bretagne et la Normandie,

(1) A Rennes, la veuve de Henri de Rohan, Françoise de Tournemine, ouvrait aux protestants l'hôtel du Boisdulierre où elle demeurait. Le culte calviniste se pratiquait également au Temple du Cerisier, près de Rennes.

(2) Crevain, *Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation*, p. 209.

tous personnages qualifiés, membres de son Conseil : Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, La Motte Fénelon, Potier de Blancmenil et Pierre du Fitte de Soucy. Il leur donna les pouvoirs les plus étendus, validant par avance leurs décisions « nonobstant appellation ou opposition quelconque ». « Voulons, dit le roi, que lorsque vous passerez par les villes et le plat pays, vous séjourniez en lieux que vous verrez être les plus à propos pour recevoir les plaintes de nostre pauvre peuple et y entendre diligemment. » Ces *missi dominici* devaient tout vérifier et tout redresser : la résidence des ecclésiastiques, la régularité des officiers de justice, les châteaux fortifiés sans permission, les comptes des receveurs et trésoriers, les exactions des collecteurs, jusqu'aux péages des ponts et à l'entretien des chemins (1).

La grande institution qui donne à la Bretagne une vitalité propre et un caractère particulier, ce sont les États. Sous le règne de Henri III ils se réunissent régulièrement chaque année à Rennes, à Nantes ou à Vannes. Ceux qui ont le droit d'y assister ne manifestent pas un grand empressement : deux ou trois évêques, une quinzaine d'abbés ou de chanoines, 30 à 50 gentilshommes, et les représentants des villes qui sont parfois les plus nombreux. En 1575 on procède à l'appel, et, comme peine, les défaillants sont menacés de voir leurs biens saisis. C'est que l'assistance aux États est encore considérée comme une charge lourde et coûteuse plutôt qu'un droit. Les officiers des États changent peu : le procureur général syndic est Arthur Le Fourbeur qui garde ces fonctions pendant plus d'un demi-siècle, le greffier est Guillaume Meneust, puis Pierre Gaultier; le trésorier Jean Apuril de Lourmaye.

Les États n'ont pas le droit de légiférer, mais toute innovation administrative doit être approuvée par eux. Ils ont un rôle politique et représentent l'opinion publique de la province. En 1576, Henri III les informe du départ inopiné de son frère, le duc d'Alençon. Ils lui promettent fidélité. A chaque session ils adressent au roi des « Remontrances » qui sont un catalogue mûrement discuté par eux de leurs réclamations et de leurs vœux. En 1578 ils chargent le procureur syndic de s'opposer à l'enregistrement par le Parlement de tout édit qui paraîtrait entre deux tenues d'États; ils osent déclarer au roi que les dons immenses qu'il fait dérangent ses finances et causent la ruine du peuple. Catherine de Médicis s'inquiète de ces plaintes et écrit à son fils : « Vos affaires sont en très maulvais estat de ce costé-là (2). »

En réponse, Henri III rend un édit solennel et explicite destiné à fixer les prérogatives de la couronne et les droits des États. Il reconnait à ceux-ci le droit de s'opposer à toute mesure « préjudiciant aux privilèges et libertés du pays. » Ordonnons, dit le roi, « que les formes anciennes seront gardées et observées et les sujets dudit païs conservés en leurs privilèges et libertez. (3) »

Chaque année les États consentent les taxes, fixent le montant des fouages ou tailles, impôt de répartition qui est de 7 livres 7 sous par feu; les « devoirs d'impôts et billots, » contributions indirectes sur les boissons; enfin les *aides* des

(1) D. Morice, *Preuves*, III, 1436, 1467. Ordonnances du 2 février 1578 et du 3 août 1582.
(2) *Lettres de Catherine de Médicis*, p. p. Baguenault de Puchesse, T. VI, p. 102.
(3) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2641, et D. Morice, *Preuves*, III, col. 1445-1451. Edit de juin 1579.

villes non soumises aux fouages. Henri III, par ses folles dépenses et par les guerres continuelles, épuise le Trésor, il est contraint de recourir à tous les expédients d'un prodigue aux abois pour se procurer des ressources. La Bretagne se défend de son mieux.

En 1574 le roi demande 90.000 livres ; les États refusent, « de mémoire d'homme il n'a été vu si grande pauvreté et nécessité audit pays ; » ils finirent par proposer 60.000 livres ; en 1580 ils offrent 100.000 livres sur 300.000 livres demandées ; le roi se lamente : « les grandes dépenses nécessaires et forcées que nous avons sur les bras pour l'entretènement de notre État font qu'il est du tout (tout à fait) impossible de pouvoir plus soutenir un si pesant fardeau sans le prompt secours de nos sujets. » En 1585, il demande 40.000 écus pour la levée de 50.000 hommes de pied ; les États refusent. Ils se plaignent des exactions des collecteurs : « plusieurs ont été contraints de quitter leurs maisons, femmes et enfants et d'aller à Nantes, pour honteusement faire cession de biens ; de telles choses sont contraires aux lois et libertés du pays et ne doivent être souffertes ni tolérées. » On lève la solde des francs-archers « à tout tremblement de feuilles et le plus souvent sans autre occasion que pour en avoir l'argent. »

L'un des expédients auxquels le roi recourt à maintes reprises est la création d'offices, charges inutiles qu'il distribue moyennant finances et dont les titulaires grèvent le contribuable de droits gênants. Aucune innovation contre laquelle les États protestent avec plus de véhémence et d'énergie. Leur tâche est toujours à recommencer, car de nouvelles inventions surgissent chaque année, aussi leurs plaintes deviennent singulièrement acerbes : « Il s'est créé, disent-ils en 1578, un million d'offices pernicieux et insupportables, tant de judicature, de finance que autres, qui n'aspirent et n'entrent aux places que pour l'avarice et l'ambition et ne servent que de ronger la substance du peuple... L'invention desdits offices procède de certains hommes qui en font magazin, lesquels, ayant intelligence avec quelques *sangsues de cour*, par tels sinistres moyens, tirent tout l'argent et le sang du peuple à leur profit, sans qu'il en entre que peu aux finances et en l'acquit des dettes de Sa Majesté. » Le roi est obligé de tenir compte de ces plaintes, les édits du 14 novembre 1584 et du 23 mai 1588 suppriment bon nombre d'offices onéreux et vexatoires. Les États défendent avec persistance, souvent avec efficacité les intérêts des habitants de la province. Ils tendent à s'immiscer dans les questions d'administration et ils se résignent avec peine à soumettre leurs finances au contrôle de la Chambre des Comptes (1).

Le Parlement a reçu en 1553 son organisation définitive. Complété par Henri III qui institue la Tournelle, ou Chambre criminelle, en 1575, et la Chambre des requêtes en 1580, il possède désormais tous les organes d'un grand corps judiciaire. Mais les États estiment que les sessions sont trop courtes et les procès trop longs, ils demandent avec instance et finissent par obtenir qu'elles soient portées à quatre mois chacune. Ils reprochent aux magistrats « non originaires » de considérer leurs fonctions comme un stage, « comme un degré

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2641. — De Calan, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne*, T. II, p. 120. — H. Sée, *Les États de Bretagne au XVIe siècle*, Annales de Bretagne, juillet 1895, p. 568.

pour entrer aux autres Parlements, » ils réclament à plusieurs reprises que le Parlement ne comprenne que des conseillers « originaires, » c'est-à-dire bretons. Mais le roi tient beaucoup à cette prérogative qui lui permet de refréner les velléités d'indépendance qui viendraient à se produire en imposant à ce grand corps judiciaire une majorité d'étrangers. Cependant il finit par attribuer la moitié des charges à des Bretons. Le premier président de Bourgneuf, étant mort en 1587, les États prient le roi de choisir un Breton, mais Henri III s'en garde bien, il nomme un Français, membre de son Conseil privé, Claude de Faucon de Ris, né à Montpellier, magistrat du reste savant et distingué.

La Coutume de Bretagne, officiellement rédigée en 1559, avait besoin d'être réformée. Le roi désigna en 1571 un certain nombre de jurisconsultes qui furent chargés de ce travail, et les États nommèrent en 1575, pour le même objet, une Commission composée de membres des trois ordres. Deux sessions furent consacrées à la discussion des articles, et la nouvelle rédaction de la Coutume fut enfin arrêtée en 1580. Elle a régi pendant deux siècles la vie privée de nos ancêtres.





CHAPITRE VII

LE DUC DE MERCŒUR

1582-1588

« Nous voullons faire paroistre à ung chacun combien nous aimons et désirons gratiffier nostre très cher et très amé beau-frère le duc de Mercœur, pour nous estre si proche qu'il est. » HENRI III.

I. PORTRAIT DE MERCŒUR. — II. LA LIGUE ET LES GUISE. — III. L'ATTITUDE DE MERCŒUR. — IV. MERCŒUR ET L'ÉDIT D'UNION. — V. MERCŒUR ET HENRI DE NAVARRE. — VI. LES ÉTATS DE BLOIS. LE MEURTRE DES GUISE.

I. — *Portrait de Mercœur.*

Le duc de Mercœur est très célèbre, ce n'est pas dire qu'il soit très connu. La plupart des historiens le représentent comme un personnage tout d'une pièce, qui a conçu une idée et poursuit un but à travers les événements et malgré les obstacles. Ce but, c'était le rétablissement du duché de Bretagne. Cette notion très simple facilite singulièrement l'histoire, malheureusement elle est aussi contraire à la psychologie des âmes qu'à la réalité des faits.

Ceux qui ont l'expérience des hommes et des choses de la politique savent que les ambitieux qui envisagent du premier coup la fin suprême de leurs désirs et marchent sans dévier vers sa réalisation sont extrêmement rares, si même ils ont jamais existé. L'ambition se plie aux circonstances et s'accroît avec les honneurs.

Ce fut le sort de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Il y eut rarement d'âme plus complexe et de cœur plus impénétrable. La figure placide, les yeux ternes, la barbe jaune en pointe, les moustaches retroussées, les cheveux gris cendrés, il avait la physionomie calme avec un certain cachet exotique. Mercœur n'était ni Breton ni Français, il était Lorrain, il avait dans l'esprit un peu de la lourdeur et de la nébulosité germaniques. Il est difficile d'analyser cette

physionomie énigmatique ; aussi bien un mot suffit peut-être à le peindre tout entier : ce fut le plus grand fourbe de ce siècle sans foi et l'intrigant le plus retors de cette époque machiavélique. Il était lent, long, lourd, hésitant et irrésolu, sans décision dans le caractère, sans flamme dans le cœur, sans action sur les hommes.

Le génie de l'intrigue qui semblait s'incarner en lui a pu faire illusion sur la pauvreté de ses conceptions et la médiocrité de ses moyens. La franchise et la loyauté lui furent toujours étrangères; nourrissant en secret de très hautes ambitions, il compromit ses desseins par des hésitations continuelles, un goût inné pour la duplicité et le besoin de jouer tout le monde pour rester à la fin le maître de la destinée. Guerrier médiocre, bien que naturellement courageux, il trouva moyen de se laisser toujours surprendre; et, s'il ne mérita pas le titre ironique de « duc de Recule, » que lui donnèrent les soldats du prince de Condé, il faut dire que la victoire de Craon fut plutôt un accident heureux dans sa carrière militaire qu'un succès dû au talent du général.

A ces graves défauts d'homme politique et de chef d'armée, le duc de Mercœur unissait de réelles et sérieuses qualités d'homme privé. Il était sincèrement chrétien, et pratiquait avec conscience ses devoirs religieux. Il aima fidèlement sa femme et ses mœurs restèrent pures au milieu du siècle le plus dépravé. Il avait le goût des lettres et des arts; le plus instruit peut-être des princes de son temps, il parlait lentement, mais abondamment, il aimait les controverses philosophiques et littéraires, il protégeait les érudits et les savants. Peut-être appréciait-il encore davantage le calme et la paix solitaire de l'ermitage verdoyant qu'il s'était bâti dans l'île d'Indret.

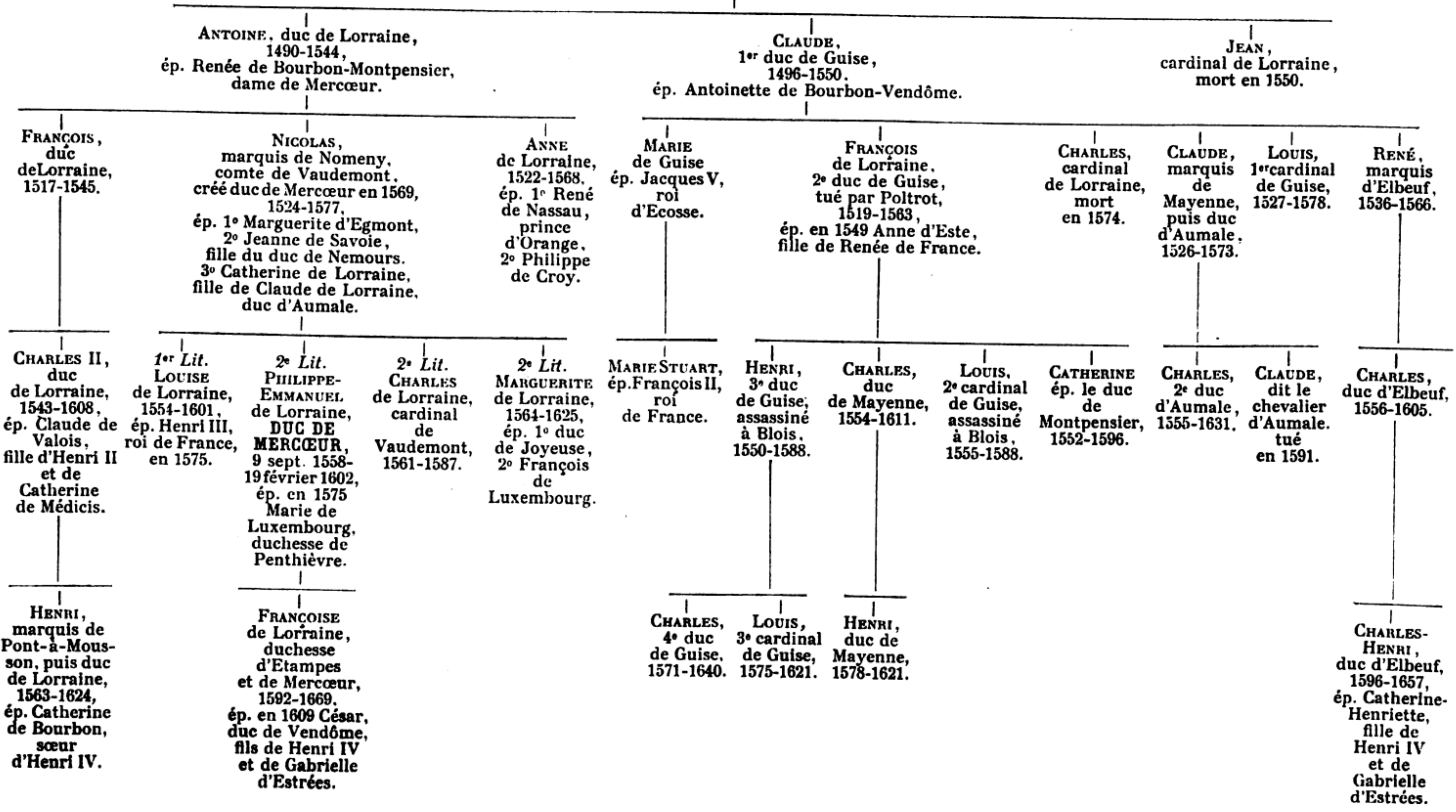
Élevé dans la résidence familiale de Nomeny (1), où les Vaudemont tenaient leur petite cour, « plus sincèrement pieuse que celle des grands Lorrains (2), » le jeune Philippe-Emmanuel puisa dans son éducation des principes qu'il garda toute sa vie et que sa mort couronna glorieusement.

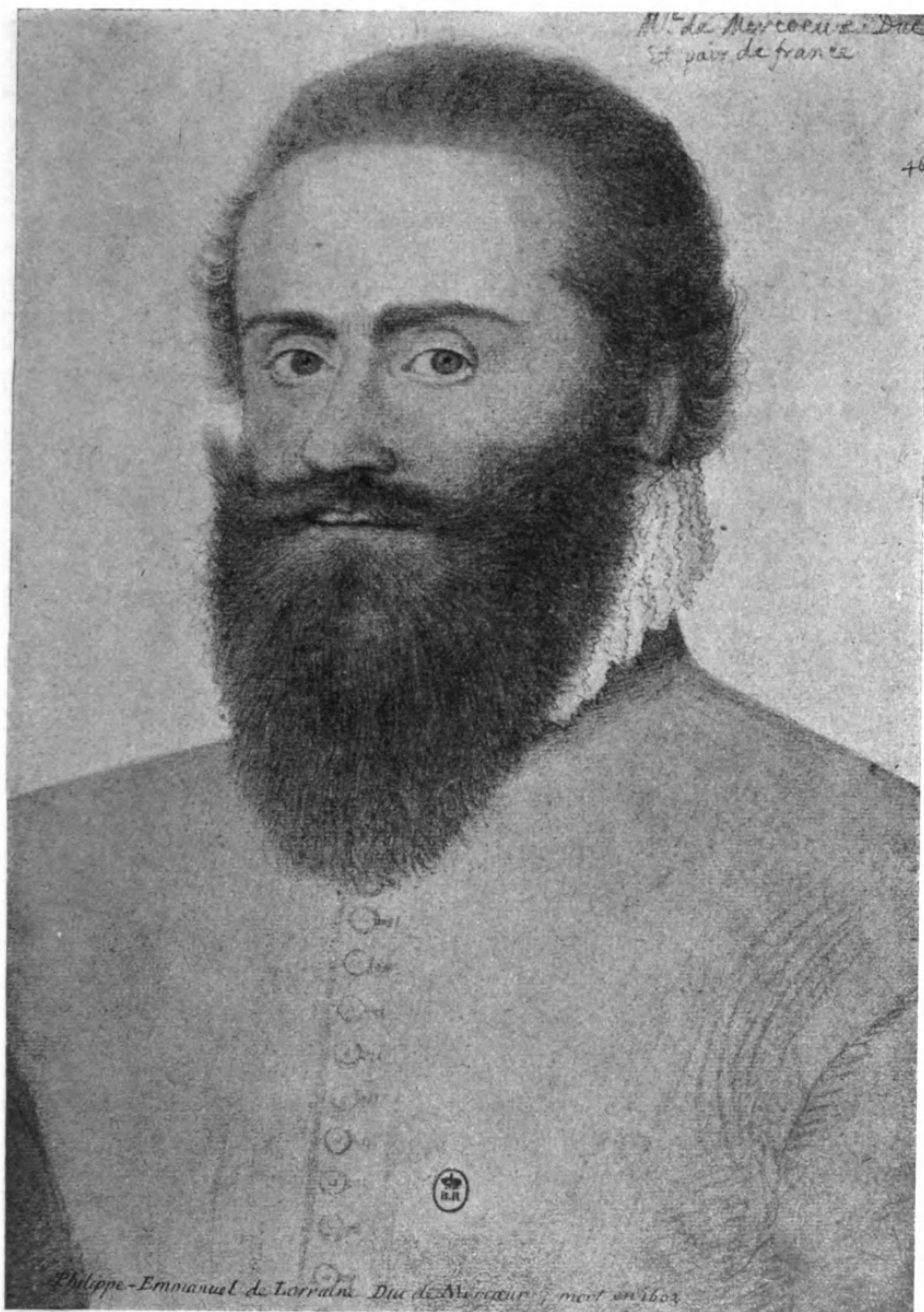
Né le 9 septembre 1558, Philippe-Emmanuel était fils d'un cadet de la maison de Lorraine, Nicolas, comte de Vaudemont, duc de Mercœur (3), et de Jeanne de Savoie, fille de Philippe de Savoie, duc de Nemours; il était donc cousin issu de germain des Guise, le Balafré, Mayenne et le Cardinal (4). Il eut sans doute végété longtemps dans les honneurs obscurs du second rang si un événement inattendu n'était venu porter sa famille au pinacle. Son père s'était marié trois fois; de sa première femme il avait eu une fille, Louise de Vaudemont, aussi belle que vertueuse, qui fut remarquée par Henri III à son retour de Pologne et devint reine de France le 15 février 1575.

Philippe-Emmanuel fut appelé à la cour, il pouvait dès lors aspirer aux plus hautes destinées.

(1) Auj. ch.-l. de canton de l'arrond. de Nancy, Meurthe-et-Moselle.
(2) Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, p. 6. Mémoires de l'Assoc. Bret. 1894, et tir. à part, 1895.
(3) Mercœur, auj. commune du canton de la Voute-Chillac, arrond. de Brioude, Haute-Loire.
Mercœur était une seigneurie du duché de Bourbonnais appartenant à Renée de Bourbon-Montpensier, femme d'Antoine de Lorraine et grand'mère de Mercœur. Charles IX l'érigea en duché-pairie en 1569 en faveur de Nicolas de Lorraine et Henri III fit ratifier cet acte par le parlement de Paris en 1576.
(4) Voir à la page suivante la Généalogie du duc de Mercœur.

GÉNÉALOGIE SIMPLIFIÉE DU DUC DE MERCŒUR.





Duc de Mercœur

Sa sœur songea d'abord à le marier. Parmi les jeunes princesses qui gravitaient autour d'elle se trouvait Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre et d'Étampes, ancien gouverneur de Bretagne; héritière du riche apanage des Penthièvre, elle portait un nom doublement illustre; intelligente et belle, elle jouissait d'une fortune énorme. Grâce à l'influence de la reine, Mercœur fut « élu parmi bien d'autres prétendants. » Le mariage eut lieu le 12 juillet 1575. Il n'avait pas encore 18 ans, sa femme avait 13 ans et 4 mois. Bien que née à Lamballe, celle-ci avait bien peu de sang breton dans les veines (1).

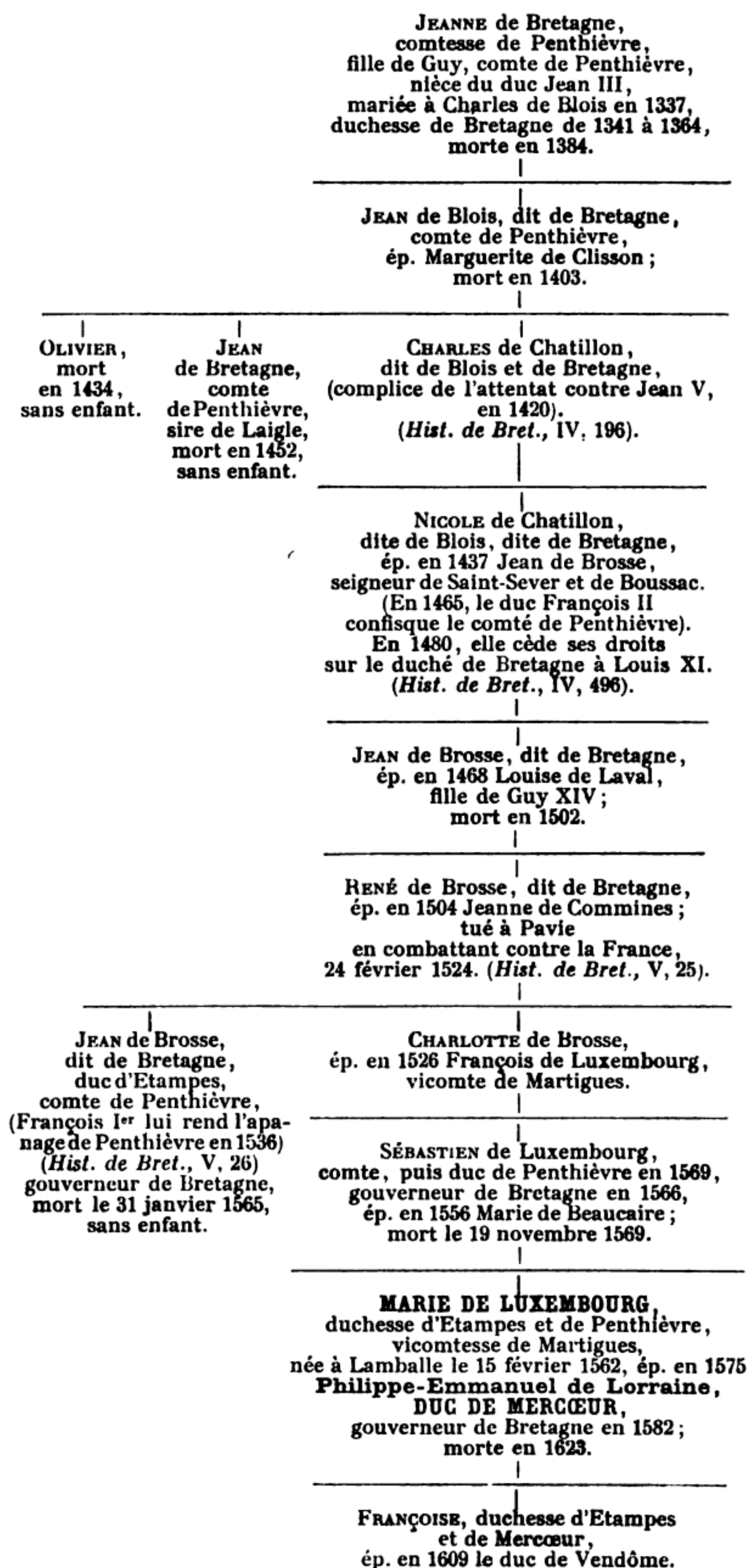
Quand Nicole de Blois, arrière petite-fille de Charles de Blois, épousait le seigneur français Jean de Brosse, et vendait à Louis XI, en 1480, ses droits sur le duché de Bretagne, elle ne se doutait guère que son dernier descendant, grâce à une alliance plus profitable qu'heureuse, recouvrerait le domaine des Penthièvre (2). Jean de Brosse, duc d'Étampes, étant mort sans descendants en 1565, légua ses biens à son neveu, Sébastien de Luxembourg, qui lui succéda comme gouverneur de Bretagne. On pouvait se demander ce qu'avait de Breton ce Luxembourg qui avait reçu d'un oncle par alliance l'héritage des Penthièvre, « héritier étranger d'un autre prince étranger à la Bretagne (3). » Certes sa fille ne pouvait guère alors songer à faire valoir de prétendus droits dont on devait faire tant de bruit plus tard. Son jeune époux n'y pensait pas davantage. Devenu par son mariage grand seigneur breton, il vint en 1577 à Rennes et à Nantes. Le Parlement lui fit une réception solennelle le 30 octobre 1577, et les bourgeois de Nantes lui offrirent un superbe festin. Ces marques de déférence s'adressaient à l'héritier des Penthièvre, et jusqu'en 1582 celui-ci sembla uniquement préoccupé de faire valoir ses immenses domaines.

Comblé de faveurs par le roi, il conçut l'ambition de parvenir à ce gouvernement de Bretagne qu'avait possédé le père de sa femme. Henri III ne savait rien refuser à ce beau-frère qu'il aimait; il obligea le duc de Montpensier à se retirer et, sans tenir compte des promesses de survivance faites au prince de Dombes, il nomma le 5 septembre 1582 le duc de Mercœur gouverneur de Bretagne (4). Le duc de Montpensier mourut vingt jours après, le 23 septembre 1582.

Ce choix était une grave maladresse, il prouvait sans doute que le roi ne prenait pas au sérieux les vagues prétentions de Marie de Luxembourg à la succession du duché; mais le chancelier de Cheverny présenta une objection plus grave : le danger de rendre maître d'un morceau du territoire français l'un de ces princes lorrains dont le roi redoutait la puissance grandissante et l'ambition démesurée. Peut-être Henri III espéra-t-il justement y mettre un frein en lui donnant un gage.

(1) Voir à la page suivante la Généalogie de Marie de Luxembourg.
(2) Mercœur descendait lui-même par sa mère Jeanne de Savoie de Claude de Brosse, dite de Bretagne, femme de Philippe de Savoie et fille de Nicole de Chatillon, dite de Blois et de Bretagne, comtesse de Penthièvre. — V. du Paz, *Histoire généalogique*, p. 126.
(3) Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, p. 11.
(4) Voir plus haut, p. 69.

GÉNÉALOGIE SIMPLIFIÉE DE LA DUCHESSE DE MERCŒUR.



JEANNE de Bretagne,
comtesse de Penthièvre,
fille de Guy, comte de Penthièvre,
nièce du duc Jean III,
mariée à Charles de Blois en 1337,
duchesse de Bretagne de 1341 à 1364,
morte en 1384.

JEAN de Blois, dit de Bretagne,
comte de Penthièvre,
ép. Marguerite de Clisson ;
mort en 1403.

OLIVIER,
mort
en 1434,
sans enfant.

JEAN
de Bretagne,
comte
de Penthièvre,
sire de Laigle,
mort en 1452,
sans enfant.

CHARLES de Chatillon,
dit de Blois et de Bretagne,
(complice de l'attentat contre Jean V,
en 1420).
(*Hist. de Bret.*, IV, 196).

NICOLE de Chatillon,
dite de Blois, dite de Bretagne,
ép. en 1437 Jean de Brosse,
seigneur de Saint-Sever et de Boussac.
(En 1465, le duc François II
confisque le comté de Penthièvre).
En 1480, elle cède ses droits
sur le duché de Bretagne à Louis XI.
(*Hist. de Bret.*, IV, 496).

JEAN de Brosse, dit de Bretagne,
ép. en 1468 Louise de Laval,
fille de Guy XIV ;
mort en 1502.

RENÉ de Brosse, dit de Bretagne,
ép. en 1504 Jeanne de Commines ;
tué à Pavie
en combattant contre la France,
24 février 1524. (*Hist. de Bret.*, V, 25).

JEAN de Brosse,
dit de Bretagne,
duc d'Etampes,
comte de Penthièvre,
(François Ier lui rend l'apanage de Penthièvre en 1536)
(*Hist. de Bret.*, V, 26)
gouverneur de Bretagne,
mort le 31 janvier 1565,
sans enfant.

CHARLOTTE de Brosse,
ép. en 1526 François de Luxembourg,
vicomte de Martigues.

SÉBASTIEN de Luxembourg,
comte, puis duc de Penthièvre en 1569,
gouverneur de Bretagne en 1566,
ép. en 1556 Marie de Beaucaire ;
mort le 19 novembre 1569.

MARIE DE LUXEMBOURG,
duchesse d'Etampes et de Penthièvre,
vicomtesse de Martigues,
née à Lamballe le 15 février 1562, ép. en 1575
Philippe-Emmanuel de Lorraine,
DUC DE MERCŒUR,
gouverneur de Bretagne en 1582 ;
morte en 1623.

FRANÇOISE, duchesse d'Etampes
et de Mercœur,
ép. en 1609 le duc de Vendôme.

II. — *La Ligue et les Guise.*

Le nouveau gouverneur se présenta aux États réunis à Vannes en novembre 1582 et fit reconnaître ses pouvoirs. Sa nomination fut enregistrée « sans préjudice des droits, libertés et privilèges du pays. » La noblesse était présidée par l'italien Albert de Gondi, récemment créé duc de Retz, contre lequel le sire de Chateauneuf maintint ses droits au nom de la maison de Rieux. Mercœur distribua quelques faveurs et les États lui accordèrent une subvention de 4000 écus (1). Un an après, le 1er septembre 1583, le gouverneur faisait son entrée à Nantes et il y était reçu avec une solennité « qui surpassa tout ce qui s'était fait jusqu'alors à l'entrée des ducs. (2). »

Henri III avait commis une lourde faute en donnant comme chef à une province jusque-là tranquille l'homme le plus capable d'y créer des difficultés et d'y provoquer des troubles. Il avait pourtant assez de sujets d'inquiétude. Le calme rétabli par les traités de Nérac et de Fleix n'était qu'apparent. Un point surtout commençait à préoccuper les esprits : celui de la succession au trône. Henri III n'avait pas d'enfants et l'on prévoyait qu'il n'en aurait pas; son frère, le duc d'Anjou était d'une santé débile : au retour d'une expédition contre les Pays-Bas espagnols, il succomba à la phtisie qui le minait le 10 juin 1584. Dès lors la question de succession se posait avec une actualité angoissante. L'héritier de la couronne était le roi de Navarre, Henri de Bourbon. Mais il était protestant. Un hérétique pouvait-il devenir roi de France? Les réformés allaient-ils donc atteindre ce but suprême qu'ils poursuivaient depuis trente ans? Beaucoup de grands seigneurs, beaucoup d'évêques même inclinaient vers l'acceptation. Mais cette perspective révolta et souleva les catholiques. Ils sentirent le besoin de renforcer leurs rangs; les idées de ligue et d'association, assoupies depuis 1576, se répandirent de nouveau. « La foi du peuple s'émut et pour n'être pas gouverné par un roi protestant, il forma spontanément à Paris et dans une quantité de villes des unions qui, en se rapprochant, constituèrent la Ligue (3). » Celle-ci fut en somme un mouvement de légitime défense en face d'un péril national.

Ces masses populaires devaient chercher des chefs et ces chefs ne pouvaient être que les Guise. Le grand François de Guise, assassiné par Poltrot de Méré, avait laissé le renom d'un chrétien, d'un héros, presque d'un martyr, ses trois fils avaient hérité de sa popularité. L'aîné, Henri le Balafré, était habile et vaillant, séduisant et charmeur, on disait que la France était « folle de lui, car c'était trop peu de dire amoureuse (4). » Il était ambitieux : les avances d'une fortune trop facile le gâtèrent. Il fut trop occupé de jouer un beau rôle pour bien servir une grande cause. Il crut voir la couronne à sa portée et cacha sous les dehors d'une politique raffinée les incertitudes d'une âme qui n'était ni assez haute pour ne

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2642, et de Calan, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne,* T. II, p. 187 et suiv.

(2) Travers, *Histoire de Nantes,* T. II, p. 554. Il faut se défier de Travers, zélé janséniste et très hostile à Mercœur.

(3) A. Baudrillart, *L'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme,* 1904, p. 180.

(4) Le duc Henri de Guise avait beaucoup de sang breton dans les veines puisqu'il était le petit-fils de la duchesse d'Este, seconde fille de la reine Anne.

pas la souhaiter ni assez ferme pour la saisir (1). Autour de lui se tenaient ses frères, le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims, et Charles, duc de Mayenne, ses cousins-germains, le duc d'Aumale et le duc d'Elbeuf, son cousin issu de germain, le duc de Mercœur, et aussi le duc de Nevers, Louis de Gonzague, ces deux derniers plus hésitants. Tous prirent en main la direction de la Ligue, lancèrent le manifeste de Péronne qui devint la charte des ligueurs, choisirent pour chef nominal le cardinal de Bourbon, âgé de 65 ans, frère du père de Henri IV et par suite plus rapproché d'un degré, et signèrent un traité avec le roi d'Espagne qui leur promit son appui, heureux de trouver l'occasion de venger ses mécomptes dans les Pays-Bas. (31 décembre 1584.)

Mais dès le début il apparut que leurs ambitions secrètes les dominaient, plus encore que les intérêts supérieurs de la religion. Bientôt ils s'armaient et s'emparaient des villes de l'Est. Henri III alarmé dut céder, il s'engagea à proscrire les calvinistes et surtout il accorda aux chefs de la Ligue des honneurs et des titres, des garanties et des places fortes. Ce fut le traité de Nemours, conclu le 7 juillet 1585.

III. — *L'attitude de Mercœur.*

Le duc de Mercœur ne signa pas le traité de Nemours, mais il en profita. Dès le début il s'était associé aux conciliabules et aux tentatives de ses cousins, les princes lorrains. Cette coalition féodale des gouverneurs de province était comme une nouvelle « Ligue du Bien public, » mais Henri III n'était pas Louis XI, il céda. Naturellement ils mettaient en avant les intérêts de la religion catholique et, pour conserver l'unité de foi en même temps que la paix du royaume, ils réclament, comme l'ont fait tant de fois les États généraux, l'abolition de tous les édits favorables aux protestants, l'obligation imposée aux réfractaires soit de se convertir, soit de sortir de France, l'interdiction par conséquent de tout culte public ou privé qui ne serait pas la religion d'État. Mais à côté de ces revendications de principe les petits intérêts personnels se font jour et chacun veut arracher à son profit un lambeau du pouvoir, une garantie ou un avantage (2).

Le duc de Mercœur exigea pour son compte deux ou trois places de sûreté. La reine qui était accourue à Épernay pour négocier avec les princes ligueurs trouvait Mayenne et Mercœur bien exigeants, « je ne sçais pas, écrivait-elle (combien que ce qu'on leur a accordé soit plus que raisonnable), si on les pourra passer ainsy (3). »

Mercœur demandait les châteaux de Nantes, de Saint-Malo ou de Dinan « avec pouvoir d'amiraulté dans toutes les places maritimes de son gouvernement. » On lui offrit Brest, Concarneau ou Fougères ; il finit par accepter Dinan et Concq, c'est-à-dire Concarneau (4).

(1) De Meaux, *Les Luttes religieuses en France au XVIe siècle*, p. 216.

(2) *Lettres de Catherine de Médicis*, p. p. Baguenault de Puchesse, T. VIII. Introd. p. xxv.

(3) *Lettres de Catherine de Médicis*, pub. par Baguenault de Puchesse, T. VIII, p. 320. Catherine à Henri III, 16 juin 1585.

(4) Et non le Conquet, comme l'ont dit M. Baguenault de Puchesse (*Lettres de Catherine de Médicis*, VIII, p. 472), et M. Mariéjol (*Histoire de France*, de Lavisse, T. VI, I, p. 248.) — Concarneau était une place très forte et le Conquet une petite ville non défendue. — V. *Let. de Cath. de Médicis*, T. VIII, p. 462, 472, 474, et Trévédy, *Essai sur l'Histoire de Concarneau*, p. 149.

Le duc choisit pour commandants à Dinan Jean d'Avaugour, autrement dit Saint-Laurent, seigneur du Bois de la Motte, et à Concarneau Le Prestre de Lezonnet, deux hommes entièrement dévoués. Il possédait déjà Guingamp, Lamballe et Moncontour, villes de son domaine de Penthièvre. Aussi l'on a dit que dès ce moment il se préparait de loin une sorte d'apanage indépendant en Bretagne. Aucun fait ne le prouve, au contraire, Mercœur ne semble pas avoir acquis une grande autorité personnelle. Le roi avait promis d'entretenir à ses frais les garnisons dans les places de sûreté qu'il concédait. Estimant sans doute cette exigence excessive, il demanda aux États de s'en charger. Ceux-ci refusèrent catégoriquement, déclarant « qu'il n'y en avait aucune nécessité, vu l'obéissance dans laquelle ils avaient toujours été pendant les plus grands troubles et étaient encore résolus de persévérer à l'avenir. » Par contre ils accordent à Mercœur 6.000 écus, « pour lui aider à supporter partie des frais et dépenses qu'il est, chacun jour, contraint de faire *pour la conservation de cette province en paix* (1). »

Non, Mercœur voulait bien pactiser avec les princes ligueurs quand son avantage y était engagé; mais il tenait à ne pas sortir de la réserve particulière que lui imposait sa parenté avec le roi et, jusqu'en 1588, il conserva « une attitude d'obéissance officielle, » allant même jusqu'à un concours réel lorsque ses intérêts cadraient avec ceux de la royauté (2). » Henri III cependant n'eut plus, dès lors, une entière confiance en son beau-frère; informé au mois de mars 1589 par un agent secret de ses intrigues avec les ligueurs, déjà peut-être avec l'étranger, il l'observait et le surveillait; invitant par exemple les échevins de Saint-Malo à ne laisser entrer dans leur ville personne qui fût capable de s'en emparer « feust-ce nostre très-cher et bien-amé beau-frère le duc de Mercœur (3). » Celui-ci tenait du reste à garder des relations avec la cour. Et même il fit du zèle, en quoi il eut tort. Le traité de Nemours était en fait une déclaration de guerre, l'édit du 18 juillet 1585 qui le suivit était un décret de proscription, les réformés devaient disparaître du sol de la France, ou engager une guerre sans merci. Leur chef, le roi de Navarre, déchu de tous ses droits (4), disait plus tard : « Pensant à cela profondément et tenant la tête appuyée sur ma main, l'appréhension des maux que je ressentis pour mon pays fut telle qu'elle me blanchit la moitié de la moustache (5). » Henri III mit en marche trois armées, mais sans empressement : il lui répugnait de se faire l'homme-lige des princes ligueurs.

Le duc de Mercœur, ayant réuni à Nantes cinq mille hommes, partit en guerre le premier. Voyant la Bretagne tranquille, il passa la Loire à la fin d'août 1585 et se mit à ravager le Bas-Poitou, il arriva bientôt sous les murs de Fontenay (6). Le prince de Condé qui se trouvait sur les bords de la Sèvre s'avança et fit par ironie

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2642. — De Calan, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne*, T. II, p. 225-237. — De Piré, *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*, T. I, p. 13. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 356.

(2) Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, p. 14.

(3) Joüon des Longrais, *Saint-Malo au temps de la Ligue, Mémoires de F. de la Landelle*, p. 62.

(4) La Bulle de Sixte-Quint, déclarant Henri IV excommunié, privé de ses États et incapable de régner, est du 10 septembre 1585.

(5) *Mémoires du duc de la Force*, I, p. 50, cités dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, p. p. B. de Puchesse, T. VIII, Introd. p. XXVI.

(6) Fontenay-le-Comte, ch.-l. d'arrond., Vendée.

offrir la bataille de « sa troupe » contre « l'armée » de M. de Mercœur. Celui-ci avait dû s'établir dans un faubourg de Fontenay, appelé les Loges, le gouverneur ayant refusé de lui ouvrir les portes. Les deux armées s'approchent et il y eut une assez vive rencontre dans le parc des Jacobins. Mais pendant la nuit Mercœur, peu rassuré sans doute sur l'issue du combat, jugea prudent de décamper; « aux plus secrètes heures de la nuit il se sauva le plus vite qu'il put sans en donner aucun signe ni par le bruit des tambours ni par le son des trompettes. » Il repassa la Loire avec tant de hâte « que ses gens n'eurent pas le loisir de manger ce jour-là, marchant toujours sans quitter leurs rangs (1). » Lui-même gagna rapidement Nantes « laissant la plupart de ses troupes derrière lui en grand désordre et mécontentement. » Dès qu'on s'en aperçut, la cavalerie du prince de Condé se lança à la poursuite de l'armée de Mercœur, la rompit au passage du Lay, lui reprit son butin, s'empara de ses bagages, lui tua cinquante hommes et emmena force prisonniers sans combat. Cette expédition malheureuse valut au jeune gouverneur — qui était pourtant à l'âge des audaces — le surnom peu flatteur de « duc de Recule, » fâcheux « à peu près » que son courage personnel incontestable ne méritait pas (2).

Du reste le prince de Condé ne fut pas plus heureux, ayant tenté contre le château d'Angers une équipée imprudente et mal combinée, il fut repoussé et presque cerné; menacé d'être fait prisonnier, il s'échappa et fut obligé de fuir à travers la Bretagne et la Basse-Normandie; parvenu enfin à la côte il put s'embarquer à Saint-Cast pour Jersey en novembre 1585 et de là passer en Angleterre (3). L'un de ses meilleurs lieutenants, René de Rohan, revint furtivement à son château de Blain. Mais, Mercœur approchant avec des troupes, Rohan se réfugia à La Rochelle où il mourut l'année suivante à l'âge de 36 ans. Le duc s'empara du château sans coup férir en octobre 1585 (4).

(1) Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle,* édit. de Ruble, VI, p. 224. — *Mémoires de la Ligue,* 1758, T. II, p. 3. — *Histoire du duc de Mercœur,* par Buslé de Monplainchamp, 1692, p. 46. — De Piré, *Histoire de la Ligue en Bretagne,* T. I, p. 14. — Brantôme, *Œuvres complètes,* édit. Lalanne, V, p. 192.

(2) Au XVI[e] siècle on écrivait et on prononçait « Mercure, » et non : Mercœur.

Brantôme et Caillière rapportent l'anecdote suivante : Un gentilhomme de M. de Mercœur n'avait pu le suivre dans sa retraite précipitée parce qu'il avait la fièvre, le prince de Condé voulant se divertir, lui dit qu'il allait lui pendre un billet au col qui aurait la vertu de le guérir pourvu qu'il le portât neuf jours sans l'ouvrir, et il le renvoya à Mercœur.

Le gentilhomme guéri, le duc fut très curieux, et d'autres avec lui, de voir ce qui était écrit dans le billet; ils l'ouvrirent et y trouvèrent ces quatre vers écrits de la main du prince :

Sus, fièvre quarte, ici je te conjure
Par la grand'barbe à Monsieur de Mercure,
Que de ce corps aussitost tu desloges,
Comme il a faict de nos fauxbourgs des Loges.

Brantôme, *Œuvres complètes,* édit. Lalanne, V, 193; — Caillière, *Histoire du maréchal de Matignon,* p. 170.

(3) *Mémoires de Ch. Gouyon de la Moussaye,* p. p. Vallée et Parfouru, 1901, p. 139. Le prince de Condé put repasser en France en février 1586 et il commandait l'un des corps de l'armée d'Henri IV à la bataille de Coutras. Il mourut en 1588 à 35 ans.

(4) La femme de René de Rohan (Catherine de Parthenay-Soubise), d'une intelligence remarquable, lui survécut jusqu'en 1628, elle fut la mère du premier duc de Rohan qui joua un rôle politique si important sous Henri IV et Louis XIII. La reine mère, dont Catherine de Rohan était la cousine, obtint pour celle-ci une prolongation du délai de six mois imparti aux réformés par l'édit de juillet 1585 pour abjurer ou quitter la France. — Catherine de Médicis à M[me] de Rohan, 17 décembre 1585. — *Lettres de Catherine de Médicis,* T. VIII, p. 373. Voir plus haut. p. 61.

IV. — *Mercœur et l'Édit d'Union.*

C'est un fait incroyable et pourtant certain que la Bretagne jouit pendant trois ans d'une tranquillité et d'une paix à peu près complètes. Alors que la France était dévastée par un épouvantable orage qui mettait aux prises catholiques et protestants, c'est à peine si quelques rafales atteignirent les frontières bretonnes.

A l'intérieur de la province, le Parlement veillait à l'application du rigoureux édit du 18 juillet 1585 : les réformés devaient abjurer dans le délai de six mois ou vendre leurs biens et sortir de France. Presque tous les pasteurs se réfugièrent à La Rochelle et à Jersey. Les présidiaux opèrent les saisies et surveillent les assemblées suspectes. Celles-ci cessent du reste presque partout. Le sénéchal de Rennes fait une enquête à Vitré et à la Magnane où elles ont persisté et les dénonce au gouverneur (1). Le Parlement adresse un appel au duc de Mercœur pour que la province soit conservée « en l'obéyssance du roi et observation de ses édits. » A ce moment la fidélité de ce dernier n'est donc pas mise en doute. Il ne cherche point, comme on l'a dit, « à soulever la Bretagne (2) ; » et jusqu'aux États de Blois on ne trouve aucun acte indiquant que Mercœur ait voulu accroître son autorité personnelle et se tailler dans le désordre général une principauté indépendante.

Le roi avait mis sur pied trois armées, mais il se défiait des Guise et redoutait la guerre qui ne pouvait que grandir leur influence. Il envoya la reine mère pour négocier avec Henri de Navarre ; malgré son insinuante habileté, elle ne sut rien obtenir ; Henri, tour à tour cassant et narquois, ne pouvait accepter le traité de Nemours. D'ailleurs il avait fait appel à Elisabeth d'Angleterre, une armée de reîtres et de lansquenets s'apprêtait à envahir la France. Les conférences commencées en décembre 1586, à Saint-Brice, près de Cognac, furent rompues le 7 mars 1587.

Dès lors la guerre était inévitable. Joyeuse fut envoyé contre le roi de Navarre et Guise chargé de garder la frontière, menacée par les Allemands. Joyeuse, consultant plus son zèle que les secrètes intentions de son maître, attaqua les réformés près de Coutras. Henri de Navarre fit là ses premières preuves de grand capitaine. En deux heures tout fut fini : l'armée royale était détruite, le duc de Joyeuse et trois cents gentilshommes tués (20 octobre 1587). Henri de Guise fut plus heureux contre les reîtres allemands, il les battit à Vimory et à Auneau.

Pendant toute cette période le duc de Mercœur n'eut point à l'égard d'Henri III l'attitude maussade et hostile qu'affectait Henri de Guise, il conservait au contraire des relations courtoises, leur correspondance ne recèle aucune trace de défiance ou d'acrimonie, il fit même de fréquents séjours à la cour avec sa femme. On a beaucoup exagéré le rôle de la préméditation dans les visées que Mercœur a pu manifester plus tard. Jusqu'à ce moment si quelques velléités d'indépendance existaient dans son âme, elles étaient profondément dissimulées à tous les yeux, aucun fait ne les a encore révélées, l'année 1588 qui vit l'apogée de

(1) Registres secrets : 8 janvier 1586, 7 octobre 1586, 21 mars 1587 (Magnane), 8 avril 1587 (plainte de la Hunaudaye), 11 août, 19 août, 8 octobre 1587 (Vitré). Arch. du Parl. B. 150, 151, 152.

(2) *Histoire de France* de Lavisse, T. VI, I, par H. Mariéjol, p. 246.

la fortune des Guise et leur fin tragique ne semble avoir aucunement éveillé les ambitions héréditaires du duc de Mercœur.

L'autorité des Guise grandissait, le vieux cardinal de Bourbon s'essayait au rôle d'héritier présomptif. A la seule idée de voir arriver au trône un roi protestant la nation entière se révoltait, les prédicateurs excitaient l'indignation et tonnaient contre cette perspective abominable. De plus en plus le duc de Guise apparaissait comme le sauveur espéré, nécessaire. Malgré la défense formelle d'Henri III, il voulut venir à Paris, il arriva le 9 mai 1588 à la porte Saint-Martin par des chemins de traverse. Il s'avança quelques instants à cheval, le visage couvert de son manteau, mais il fut vite reconnu; alors ce furent de frénétiques acclamations, une ovation triomphale; plus de trente mille femmes l'entouraient en criant : Vive Guise! Quand Henri III, enfermé au Louvre, l'apprit, il devint blême de colère : « Il est venu, s'écria-t-il, par la mort Dieu, il en mourra! »

La ville entière était acquise à la Ligue qui avait constitué une forte organisation populaire, chacun des seize quartiers avait un chef qui faisait partie d'un Conseil général nommé *Comité des Seize.* Le roi appela les compagnies des Suisses et des gardes françaises qui occupèrent les rues, mais les milices bourgeoises et le peuple se soulèvent, des barricades se dressent de toutes parts, le gouverneur d'O est débordé, les soldats entourés, cernés, impuissants, sont obligés de quitter la place honteusement. Ce fut la Journée des Barricades (13 mai 1588).

Maître de Paris, Henri de Guise adresse un manifeste aux bonnes villes du royaume. Henri III humilié, irrité, se réfugie à Chartres. Mais le Parlement et la reine mère s'entremettent; un accord intervint entre le roi et les princes ligueurs, il fut conclu à Chartres le 11 juillet et publié sous le nom d'Édit d'Union le 18 juillet 1588. Henri III accordait tout ce que demandaient ou plutôt tout ce que lui imposaient les ligueurs : l'interdiction du culte protestant et la proscription des réformés, l'engagement de ne jamais accepter pour successeur un prince hérétique, l'amnistie pleine et entière. Les ligueurs croyaient avoir ressaisi le roi, celui-ci devait bientôt prendre une terrible revanche.

Les dramatiques événements qui venaient de se dérouler à Paris n'eurent pas sur la Bretagne un contre-coup aussi marqué qu'on aurait pu le craindre. Pourtant le duc de Mercœur était l'allié des Guise, il avait fait adhésion à la Ligue; mais il était en même temps le beau-frère du roi, il se montra encore le serviteur docile, et, en apparence, sincère, de la politique vacillante d'Henri III (1). Il avait, il est vrai, quitté la cour le 20 mars 1587 à la suite de dissentiments avec celui-ci. Malgré cela, après la mort de Joyeuse, tué à Coutras le 20 octobre 1587, le roi rendait à Mercœur les droits sur l'amirauté de Bretagne, qui avaient fait l'objet de vives discussions entre les trois beaux-frères (2). En octobre 1587, Mercœur envoyait quatre compagnies de gendarmes au duc de Guise pour sa campagne contre les reîtres allemands (3).

(1) Une lettre sans date de La Hunaudaye portant que Mercœur acquit rapidement une grande prépondérance ne peut constituer une preuve contraire. — Bib. Nat., Cinq Cents de Colbert, vol. 10, f. 20. — *Histoire Universelle,* d'Agrippa d'Aubigné, p. p. de Ruble, T. VII, p. 131, note 1.

(2) D. Morice, *Preuves*, III, 1487, Let. pat. du 17 août 1588.

(3) Les quatre capitaines étaient les marquis de la Roche, de Coëtquen, du Pont et de Guémadeuc. *Lettres de Catherine de Médicis,* p. p. Baguenault de Puchesse, T. IX, p. 249. -- *Mémoires de la Ligue,* II, p. 197.

Après la journée des Barricades et la « paix mal plastrée » de Chartres, Henri III s'empressa d'expédier des émissaires dans les provinces pour justifier sa conduite, arrêter les défections et se rallier les villes. Jacques de Poigny, conseiller d'État, fut chargé de se rendre en Bretagne; à Nantes le duc de Mercœur lui fit bon accueil (1) et l'aida dans sa difficile mission. Le roi n'écrivit pas moins de quatre lettres aux habitants de Nantes afin de les prémunir « contre des impressions contraires à toute raison et apparence de vérité. » Le Bureau de Ville communiqua sa réponse au gouverneur qui l'approuva. L'Assemblée municipale présidée par l'évêque Philippe du Bec, très dévoué au roi, multiplie les déclarations de fidélité et aussi d'attachement à la « saincte Union sous l'obéissance et auctorité du roi, lequel ne pourra jamais trouver mauvaise telle union entre nous tous ses fidèles sujets. » Et quand l'Édit d'Union du 18 juillet 1588 parvient à Nantes, Mercœur l'approuve et le publie (2). Donc, encore à cette époque, il n'avait aucune pensée hostile.

Les habitants de Saint-Malo ne se montrèrent pas moins énergiques, ils firent le serment solennel d'appliquer l'Édit d'Union, de se maintenir « bien unis et associés sous l'autorité du roi afin d'empescher que le royaume ne tombât sous la domination des hérétiques et de leurs fauteurs. » Évidemment ces bourgeois étaient sincères et il est impossible de voir dans ces déclarations la moindre velléité d'émancipation. Les villes restent fidèles au roi, mais elles exigent un roi catholique.

V. — *Mercœur et Henri de Navarre.*

En cet été de 1588, à la veille du drame sanglant qui va changer la face des choses, l'attitude de Mercœur est absolument correcte. Le duc de Guise lui envoya deux régiments; Mercœur attaqua les réformés, il prit soin de combiner son action avec Louis de Gonzague, duc de Nevers, désigné par Henri III comme chef de l'armée royale dans l'Ouest. Plus loyal qu'heureux, Mercœur eut l'honneur d'être battu à plate couture par le Béarnais.

Le roi de Navarre guerroyait dans le Bas-Poitou. Depuis longtemps il avait des vues sur les côtes de Bretagne, il méditait d'enlever Saint-Nazaire, Le Croisic et Guérande et de tirer de gros subsides de l'exportation du sel. C'était une idée de son ami et conseiller Agrippa d'Aubigné, l'auteur de l'*Histoire Universelle*. La reine mère avait averti Mercœur de se tenir sur ses gardes. Nantes était menacée. La grande ville catholique était tout acquise à la Ligue, mais elle aussi restait fidèle au roi; elle acceptait de bonne foi Henri III, chef suprême des ligueurs, et son loyalisme confondait le serment prêté à l'Union et le serment d'obéissance au souverain. Ses notables songeaient si peu à opposer le duc de Mercœur à l'autorité royale qu'ils lui refusaient les subsides dont il avait le plus

(1) Jacques d'Angennes de Poigny était conseiller d'État et gentilhomme de la Chambre du roi. C'était un homme de confiance de la reine mère et d'Henri III qui l'employèrent souvent à cette époque dans des négociations délicates. Voir *Lettres de Catherine de Médicis,* T. IX, p. 79, 91, 94, 107, 198, 275, 390.

(2) Lettres du roi des 16, 19, 23 mai, 4, 17 juin 1588. Délib. de l'ass. mun. des 14, 18, 29 juillet 1588. Travers, *Histoire de Nantes,* T. II, p. 573 à 578, T. III, p. 2.

urgent besoin. Le gouverneur les pressait de réparer leurs remparts et d'organiser leurs milices. Ce n'était pas une vaine précaution. Les huguenots étaient à quelques lieues et s'avançaient jusque dans les faubourgs. Dans le voisinage soldats catholiques et protestants rançonnaient avec impartialité le « plat pays ; » « il ne restait plus aux habitants que la langue pour se plaindre des oppressions qu'ils souffraient. » Aussi la Prairie au Duc et les îles de la Loire étaient pleines de malheureux paysans qui s'y étaient réfugiés avec ce qu'ils avaient de plus précieux, leurs familles et leurs bestiaux.

Dans les premiers jours d'août 1588 Mercœur, pressé d'agir peut-être par le duc de Guise, partit de Nantes pour aller attaquer Montaigu (1), véritable nid d'aigle d'où les calvinistes ravageaient le pays. Après quelques escarmouches, il reconnut qu'il ne pourrait avoir raison de la place commandée par les deux frères de la Colombière. D'ailleurs le roi de Navarre, parti de La Rochelle le 9 août, arrivait à marches forcées au secours des assiégés. Mercœur jugea prudent de se replier en hâte sur Nantes, laissant en arrière le régiment commandé par René Bourré, sieur de Gerzai, pour protéger la retraite. Le Béarnais accourt avec ses arquebusiers à cheval et sa garde, il atteint le régiment de Gerzai à Monnières, sur la Sèvre, à cinq lieues de Nantes, les soldats étaient en marche dans un chemin creux. Les cavaliers du roi les chargent des deux côtés, quelques soldats font tête, les autres fuient en désordre, « Gerzai blessé se sauve à toute bride sur un bon cheval d'Espagne. » Cinquante tués, 400 prisonniers, huit drapeaux, un immense convoi, tel fut le fruit de cette victoire pour le roi de Navarre (2 octobre 1588.)

De là Henri se dirige vers Clisson, mais il n'a que trois canons, il renonce au siège de ce château très fort, il descend vers Nantes et campe à Vertou à une lieue de la ville, dont les habitants furent fort effrayés, et il va mettre le siège devant Beauvoir-sur-mer, « château carré, flanqué de quatre grosses tours (2). » Il y arriva le 4 octobre 1588. C'est là qu'il courut l'un des plus grands dangers de sa vie aventureuse : il se promenait à pied pour reconnaître la défense, suivi d'une trentaine de gentilshommes, les mains derrière le dos, il causait familièrement avec Agrippa d'Aubigné. Villeserain qui commandait la place, apercevant ce groupe, prend quarante-cinq de ses meilleurs tireurs et les cache dans le fossé; quand le roi arrive à portée, ils le couchent en joue. « A cette veue, d'Aubigné se jette devant le roi qui, ne se voulant pas retirer, fut pris au corps et poussé par force de l'un à l'autre jusques sur le derrière, si bien que la moitié de sa troupe se trouve devant lui aux premières arquebusades, auxquelles cette noblesse en pourpoint ne put que tendre l'estomac (3). » Un fut tué, deux furent blessés. Ce fut un geste simplement héroïque.

Le 21 octobre 1588, Villeserain, désespérant d'être secouru par Mercœur, capitulait; Henri nomma gouverneur à sa place le Breton d'Avaugour de Kergrois. Mais ayant appris que l'armée royale, commandée par Louis de Gonzague, duc de Nevers, et beaucoup plus forte que sa petite troupe, avait passé la Loire, il regagna La Rochelle.

(1) Auj. ch.-l. de canton, arrond. de la Roche-sur-Yon, Vendée, à 12 lieues de Nantes.
(2) Beauvoir-sur-mer, ch.-l. de canton, arrond. des Sables-d'Olonne, Vendée.
(3) Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, T. VII, p. 340.

En effet elle s'avançait « faisant fuir devant elle, comme devant un foudroyant orage, le peuple, les femmes, les enfants et en divers lieux jusqu'au bétail. » Dès lors Mercœur pouvait combiner avec elle les mouvements de ses troupes. Elle marcha contre Montaigu, « ceux de Nantes qui en recevaient beaucoup d'incommodités, désirant avoir cette épine hors du pied. » Le siège commença le 26 novembre 1588. La Colombière qui commandait se rendit avant d'avoir épuisé ses forces et le duc de Nevers entra dans ce nid d'aigle, à moitié ruiné, vieux repaire de calvinistes, le 8 décembre 1588. Le duc de Mercœur le rejoignit et reçut avec lui les félicitations des députés de Nantes.

Nevers voulant, d'après les instructions de la reine mère, « parachever de netoyer cette pauvre provynse » se dirigea vers la Garnache, petite place assez forte à sept lieues de Montaigu. La ville, énergiquement défendue, résista à deux bombardements et à deux assauts et ne capitula que le 14 janvier 1589.

La frontière de Bretagne était ainsi dégagée et mise pour un temps à l'abri des incursions des calvinistes. Le duc ramena son armée vers Doué et Blois.

De son côté le roi de Navarre s'emparait de Niort, de Maillezais et de Saint-Maixent (28, 31 décembre 1588, 1er janvier 1589) (1). Mais « un coup de foudre » venait d'éclater à Blois où se tenaient les États Généraux.

VI. — *Les États de Blois. Le Meurtre des Guise.*

Dans les conférences tenues avec les ligueurs, à Chartres, Henri III avait promis la convocation des États Généraux. Ils se réunirent à Blois le 16 octobre 1588.

La Bretagne y avait envoyé vingt-deux députés. Ceux-ci avaient été nommés par les États réunis à Rennes le 20 août 1588. Ils étaient donc les représentants « officiels » de la nation bretonne; ils avaient le droit de parler et de voter en son nom. L'assemblée qui les avait choisis était nombreuse; elle comptait 14 membres du clergé, 90 de la noblesse et 40 du tiers état.

Le duc de Mercœur était présent; sur les huit commissaires du roi, cinq membres du Parlement, le premier président Claude de Faucon de Ris, le président Bruslon de la Musse, les conseillers Jean Avril, Claude de Cornulier et Guy Le Meneust. Le Parlement partageait l'opinion des États, le 9 août précédent il avait enregistré l'Édit d'Union et prescrit aux officiers de justice de prêter serment de l'observer fidèlement (2).

Les députés étaient des gens qualifiés : Aymar Hennequin et Nicolas Langelier évêques de Rennes et de Saint-Brieuc; René de Rieux, sire de Sourdéac; Jean

(1) Voir sur cette campagne : Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, édit. de Ruble, T. VII, p. 328-342, 368-379; — *Mémoires de la Ligue*, T. II, p. 509, 526, 533, 535, 538-554; — *Lettres de Catherine de Médicis*, édit. Baguenault de Puchesse, T. IX, p. 43, 47, 160, 392; — *Lettres missives de Henri IV*, pub. p. Berger de Xivrey, T. II, p. 395-396, 609; — De Thou, *Histoire Universelle*, 1734, T. X, p. 418; — Travers, *Histoire de Nantes*, T. II, p. 580; T. III, p. 12; — Vaurigaud, *Histoire des églises réformées*, T. I, p. 275; — Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 22.
(2) Registres secrets, 9, 10 et 11 août 1588. Arch. du Parl. B. 154.

d'Avaugour, sieur de Saint-Laurent; René de Kermeno, sieur du Garo; Georges Thomas, sieur de la Caulnelaye; Robert Poulain, sieur de Gesvres, député de Nantes; Bonabes Biet, procureur des bourgeois de Rennes, et autres.

Le mandat qui leur fut donné était très clair et très net : les États bretons demandent la proscription de l'hérésie et l'interdiction absolue de tout culte dissident.

Ils approuvent entièrement « l'Édit d'Union, » et ils le font lire publiquement; ils « louent Dieu d'avoir inspiré le roi de faire un si saint et nécessaire édit. » Ils partagent donc complètement les sentiments des ligueurs. « L'unité et concorde en la vraye religion, disent-ils, est la stabilité et assurance d'un Estat, qui autrement ne peut durer en son entier... Aucune fidelle et loyalle affection ne peut estre envers ceux qui sont contraires en la foy, et il n'y a haine plus véhémente que celle qui procède du discord en religion. » On l'a trop expérimenté en ce royaume, au grand regret des gens de bien, « tant de pacifications mises en avant avec tolérance de diversité de religion depuis vingt-cinq ans ont été toujours de nouvelles occasions de nouvelles guerres et très pernicieuses rébellions, jusques quasy à l'entière ruyne et renversement de cet Estat (1). »

Le mandat était donc aussi formel qu'impératif. Tous les députés qui arrivèrent à Blois, en octobre 1588, avaient des instructions analogues. Aussi dès le début la crise éclata. Le roi osa se plaindre « des grands qui font des ligues et associations qui en toute monarchie bien ordonnée sont crimes de lèse-majesté. » En réponse, les États lui imposèrent de prêter serment public à l'Édit d'Union. C'était la proscription du protestantisme et la déchéance anticipée du roi de Navarre pour la succession à la couronne.

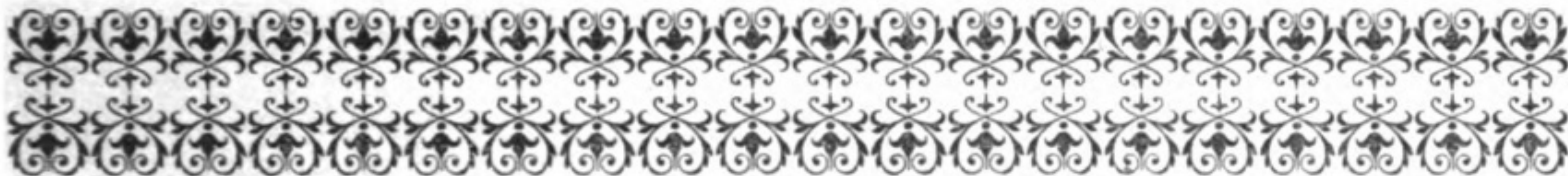
Henri III était profondément humilié; son orgueil fut blessé au vif. Les États voulaient-ils donc le mettre en tutelle? De jour en jour le duc de Guise et son frère le Cardinal s'affirmaient comme les chefs tout-puissants de l'opposition et peut-être comme des compétiteurs au trône. La haine l'aveugla, des idées de mort germèrent dans son esprit.

Le 23 décembre 1588, à sept heures du matin, Henri III appela le duc de Guise dans son cabinet. Celui-ci entra; au moment où il soulevait la portière, il fut frappé de cinq coups de poignard par les gardes apostés et tomba mort aux pieds du lit du roi. Son frère le Cardinal aussitôt arrêté fut enfermé dans un grenier. Le lendemain le capitaine du Gast vient le chercher; la porte à peine ouverte, des soldats se jettent sur lui et le tuent à coups de piques. Les corps des deux victimes furent brûlés et leurs cendres jetées à la Loire.

Les membres des États, atterrés par ces crimes, désorientés et impuissants, se séparèrent le 15 janvier 1589.

Henri III avait cru, en faisant assassiner les chefs de la Ligue, se débarrasser de cette association menaçante. Il s'aperçut promptement qu'il s'était trompé. La Ligue avait des racines profondes dans le sentiment national et dans la foi religieuse. La nation catholique allait se lever contre le roi meurtrier.

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2643, procès-verbal. — De Calan, *Documents inédits relatifs aux États de Bretagne,* T. II, p. 289. — Travers, *Histoire de Nantes,* T. III, p. 4.



CHAPITRE VIII

LA JOURNÉE DES BARRICADES. — LE SIÈGE DE VITRÉ

1588-1589

> Tous les conseillers feront serment de maintenir la religion catholique... et de conserver l'autorité du Roy.
>
> LE PARLEMENT.

I. PREMIERS ACTES D'HOSTILITÉ. — II. L'EFFERVESCENCE A RENNES. — III. LA JOURNÉE DES BARRICADES. — IV. LA REPRISE DE RENNES. — V. PILLAGES ET « VOLLERIES. » — VI. LE SIÈGE DE VITRÉ. — VII. L'ENLÈVEMENT DU COMTE DE SOISSONS. — VIII. LA LEVÉE DU SIÈGE.

I. — *Premiers actes d'hostilité.*

QUELLE fut en ces heures tragiques l'attitude de Mercœur ? On assure que la reine Louise, sa sœur, l'avertit de se tenir sur ses gardes. Mais il n'était ni assez hostile ni assez redoutable pour être menacé. Henri III qui avait donné l'ordre d'arrêter tous les princes lorrains n'eut jamais de noirs desseins contre son beau-frère. Seulement il s'en défiait. Aussitôt après le meurtre des Guise il envoya deux messagers, le comte de Gesvres et Jean de Beaumanoir de Lavardin, pour sonder ses intentions. Le duc les reçut froidement.

Pris au dépourvu par la catastrophe soudaine, il hésitait encore. Il hésita toujours ! Pourtant il sentait grandir la révolte et la haine qui éclataient de toutes parts contre le roi. Désormais Henri III apparaît à tous comme le complice des ennemis de la religion dont il vient de faire périr les meilleurs défenseurs. Le duc de Nevers, très hostile aux Guise, s'attardait alors au siège de la Garnache, il envoie demander à Mercœur quelques renforts. Le duc s'excuse : « l'accident dernièrement arrivé à Blois a tellement desdegné et refroidy la noblesse qu'il est fort difficile de la faire monter à cheval. » Nevers paraissant disposé à s'approcher de Nantes avec son armée, — peut-être dans le but de surveiller Mercœur, — celui-ci le supplie en des lettres pleines de déférence de renoncer à ce projet inquiétant (1).

(1) Lettres de Mercœur au duc de Nevers des 8, 9, 18 et 19 janvier 1589, pub. p. Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, p. 25.

Le duc ne rompt pas bruyamment : ce n'est pas dans son caractère. Il ne laisse rien transpirer encore des ambitions inavouées qui commencent sans doute à germer dans son cœur. Mais il est catholique, il est ligueur, il est Lorrain. Sans éclat, sans manifeste, sans déclaration publique, il se prépare à la lutte contre le roi.

D'abord il se saisit du château de Nantes. C'était une précaution militaire indispensable. En l'absence du gouverneur Gondi de Retz, il était commandé par deux lieutenants qui alternaient par semestre, le breton du Cambout de Coislin et le gascon de Gassion. Celui-ci, naguère attaché à la maison de Martigues, se laissa gagner, livra le château que le duc remplit d'hommes à sa dévotion.

Un autre incident marqua la rupture. A la fin de février 1589 arrivait en Bretagne le premier président du Parlement. Claude de Faucon de Ris, esprit élevé, intelligence remarquable, caractère ferme et résolu, était membre du Conseil privé et ami personnel d'Henri III. Il venait de Blois où il avait assisté comme témoin au testament de la reine mère, dont il fut l'un des exécuteurs testamentaires. Catherine de Médicis était morte dix jours après l'assassinat, dévorée de remords et de soucis. Faucon de Ris était porteur des instructions du roi, chargé de démasquer le gouverneur de Bretagne et, au besoin, de le combattre. Celui-ci fut prévenu. Le premier président descendait tranquillement la levée de la Loire, accompagné de sa femme, de son fils et de son gendre le conseiller Loaisel de Brye. Tout à coup quarante cavaliers les entourent, les arrêtent et emmènent les trois hommes à Ancenis d'abord, puis à Nantes. Un moment détenus à l'hôtellerie du *Sauvage,* dans le faubourg de la ville, ils passent la Loire en bateau, sont conduits au château où ils entrent sans bruit par la « faulce poterne », donnant sur le fleuve, et enfermés en grand secret (2-5 mars 1589). Or ces cavaliers étaient des chevau-légers de la garde de Mercœur, commandés par leur capitaine Vignancourt; ils étaient masqués et avaient remplacé leurs pasquils oranges par une livrée sombre.

Le Parlement, surpris et irrité de cet acte de violence, voulut aussitôt réclamer la mise en liberté de son président, il députa à cet effet deux de ses membres à Nantes, MM[es] Foucquet et de Jacquelot. Cinq députés de la ville et un du clergé se joignirent à eux. Ils furent reçus le 7 mars par le duc de Mercœur qui les accueillit « très humainement et d'un très bon œil. » Jacquelot et Foucquet, prenant la parole, exposent l'objet de leur mission et présentent les lettres de la Cour qui les accréditent. Mercœur les lit et les prie de s'expliquer. Ils demandent que MM. de Faucon et Loaisel soient rendus à liberté; « la Cour et la ville seroient indignes du nom dont elles sont honorées si elles ne s'émouvoient et sentoient ulcérées d'un tel meffaict, estant ledict de Faucon premier en la justice souveraine de ce pays et ledict Loaisel conseiller en la Court, homme d'honneur. » Ensuite ils prient le gouverneur de ne pas envoyer de troupes, « d'oster toutes les garnisons des lieux où l'on n'a accoustumé d'en avoir en temps de paix, car cette province est la plus heureuse de toutes celles de ce royaume, estant la plus paisible et seule exempte de divisions. »

Mercœur fit une réponse qui le peint tout entier : « Il a appris avec beaucoup d'impatience et de douleur l'ennui et l'affliction de MM. de Faucon et Loaisel, il

a une estime particulière pour M. de Faucon, mais ils ne sont point « en la province », il a entendu dire qu'ils avaient été saisis sur les marches d'Anjou et mis en bateau par des soldats « qui n'estoient point à lui, » il n'a pu « découvrir aucune chose certaine; » aussitôt qu' « il saura où ils peuvent estre » il n'épargnera aucun moyen pour leur délivrance; il espère en peu de temps les pouvoir découvrir... »

Il devait, en effet, y avoir peu de peine, puisque c'était lui qui les avait fait enfermer au château de Nantes.

Quant aux troupes, il comprend bien que la Cour déclare qu'elle n'entend point entreprendre sur son autorité, il rappelle que « c'est à elle de juger les procès et de manier les choses civiles et qu'à lui seul appartient le maniement de la milice. On vient de dire que parfois « les armes obscurcissent la justice, » il faut l'entendre « des armes illégitimes et violentes, mais les siennes sont tout aultres... (1) »

C'était une fin de non-recevoir. Le duc eut ensuite avec les envoyés des entretiens secrets, il essaya de les gagner à sa cause; d'aucuns, — notamment Jacquelot, — qui étaient partis royalistes s'en retournèrent ligueurs.

Cette mauvaise foi et cette duplicité révoltèrent le Parlement, il savait aussi bien que le duc que c'était lui qui avait fait arrêter les deux magistrats (2).

II. — *L'effervescence à Rennes.*

Quand les délégués revinrent à Rennes, la ville était en pleine effervescence. Le meurtre des Guise avait déchaîné les passions et rompu les liens sociaux. Le roi avait perdu toute autorité. La révolte et le désordre, les violences et les troubles éclatèrent partout à la fois. Dès le 6 mars, le Parlement avait interdit d'attenter à la liberté des personnes, mais que pesaient ses arrêts dans l'anarchie universelle?

A Rennes, les chefs de la ville restent fidèles au roi; le Parlement s'est tracé dès le début une ligne de conduite qu'il suivra sans faillir : « maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, conserver l'autorité du roi, tenir la province et cette ville en repos et tranquillité, n'entrer en aucunes ligues ou associations contraires. » Pour ces juristes, le roi est le roi; malgré ses torts, on doit lui obéir. Quelques conseillers cependant sont favorables à la Ligue, mais ce n'est qu'une minorité. Le président Carpentier a quitté Rennes furtivement et s'est réfugié à Nantes.

Le lieutenant-général René de Tournemine de la Hunaudaye, rentré à Rennes le 23 février 1589, est bien décidé à obéir au roi et à faire exécuter ses ordres; son subordonné le capitaine de la ville, René Marec de Montbarot partage ses sentiments; il est brave et résolu, parfois intempérant et maladroit. Le vieux

(1) Registres secrets, 11 mars 1589. Arch. du Parl. B. 155.

(2) Le premier président de Faucon était un homme très distingué, à la fois jurisconsulte et littérateur. Il resta neuf mois enfermé au château de Nantes. Il composa dans sa prison un poème latin en quatre chants sur ses infortunes. Il était né à Montpellier en 1535 et mourut en 1601 à Paris, où il avait repris sa place au Conseil d'État. Mercœur poursuivit son fils de sa rancune et l'envoya ramer sur les galères de la Ligue. Celui-ci s'échappa en 1592 et se réfugia à Brest.

sénéchal Bertrand d'Argentré, qui tient la liste des affiliés à la Ligue, a dû céder sa place à un rival plus jeune, Guy Le Meneust de Bréquigny, royaliste dévoué, énergique et agissant. L'assemblée municipale, nommée le 26 février, composée de gens d'église, de magistrats et de notables veut défendre la religion catholique, mais n'est pas hostile au roi. Le procureur syndic Bonabes Biet, sincèrement royaliste, est timide et hésitant.

Et pourtant le crime de Blois avait produit dans toutes les classes une indignation profonde! On en retrouve les échos dans un document d'un intérêt capital, qui projette une vive lumière sur cette époque trouble, pleine de contradictions, d'obscurités, de complications inextricables. C'est l'*Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs* (1). On y saisit sur le vif les sentiments populaires.

Un jour de février 1589, dans une hôtellerie à Chateaugiron, Guillaume Le Maczon déclare « que le roi est hérétique et ne se sert que d'hérétiques, qu'il a usurpé la couronne qui ne lui appartient aucunement. » Le chanoine Salomon de Herbamez, curé de Mordelles, près Rennes, ligueur exalté, dit publiquement « que le roy est hérétique et excommunié pour avoir mis la main sur un cardinal et fait mourir M. de Guise qui avait toujours maintenu la religion catholique, qu'on ne doit plus lui obéir, qu'il faut tenir le parti de M. de Mercœur... »

Un bourgeois de Rennes nommé Couldrays achète un poignard chez un fourbisseur (armurier) et dit tout haut : « Il fault tuer tous les huguenots... Si le roy est huguenot, il faut le tuer. » Un ligueur de Vannes « s'étonne que la terre ne s'ouvre pas pour engloutir le roy. » A Rennes, le greffier Thomas d'Ambourdin crie devant témoins « que le roy est un tyran, un roi Hérode, d'avoir si cruellement fait assassiner M. de Guyse, » ajoutant « qu'il n'en viendroit aulcun bien au roy. » Quant à lui, il refuse d'écrire dans le libellé des arrêts : « Henri, par la grâce de Dieu... » déclarant que le roi est excommunié. Des brochures « remplies d'injures et de mauvais discours contre le roi, » circulent jusque dans les campagnes.

Le curé de Toussaints, Julien Rouxel, déclare devant de nombreuses personnes qu'il ne fera point de prières pour le roi, « d'aultant qu'il est excommunyé, ayant mis la main sur un prestre. » L'évêque de Rennes, Aymar Hennequin, est à Paris, c'est un ligueur de marque, membre du Conseil des Seize. L'évêque de Dol, Charles d'Espinay, celui de Saint-Brieuc, Nicolas Langelier, sont aussi dévoués à la Ligue. Beaucoup de membres du clergé sont affiliés à la « Sainte Union, » mais quelques-uns seulement prennent part à l'action directe : le curé de Mordelles, Sébastien de Herbamez, et le curé de Toussaints, Julien Rouxel, sont les plus ardents. Les prédicateurs ont exercé sur le mouvement de la Ligue une influence considérable. C'était l'époque du Carême ; dans toutes les églises, ils tonnaient contre le roi meurtrier et excitaient l'indignation trop justifiée des catholiques. Tous étaient d'ailleurs des étrangers : à Rennes, le jésuite Odon Pigenat, frère du célèbre curé ligueur de Saint-Nicolas-des-Champs (2), envoyé par l'évêque Hennequin ; à Dol, un autre jésuite resté inconnu, choisi par l'évêque Charles

(1) Cette *Information* a été retrouvée et publiée par M. Joüon des Longrais. *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, T. XLI, 1911.

(2) C'est M. Joüon des Longrais qui a eu le mérite de découvrir le nom du prédicateur de Rennes. *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, Introd. p. 9.

d'Espinay; à Saint-Malo, F. Marcellin Cornet, théologal de Vannes; à Nantes, le fameux Jacques Le Bossu, désigné par Mercœur.

Un jour, à Rennes, le secrétaire de la chancellerie Le Chartier disait que la prédication du jésuite Pigenat « était par trop scandaleuse et séditieuse contre le roi; » le prêtre Laurent Blanchard répliqua « que ce jésuite n'en disoit pas moitié de ce qu'il failloit dire, d'aultant que le roi estoit un héréticque et un excommunyé, ayant mis la main au cardinal de Guyse et que auparavant qu'il fust un mois de là on l'eust rendu moyne tondu et contrainct d'aller à la messe, qu'il méritoit d'estre bruslé vif..., que tous ceulx qui tenoient son parti seroient excommunyés et héréticques. » Il est curieux de retrouver au fond de la Bretagne ce mot sur le « moine tondu, » qui rappelle « la couronne de moine » que la duchesse de Montpensier se flattait de tailler dans les cheveux d'Henri III (1).

A maintes reprises le Parlement rappelle à l'ordre ces prédicateurs de combat, il les « admoneste de prêcher modestement et de prier Dieu pour le roi. » Ils ne tiennent du reste aucun compte de ces avertissements, ils organisent des processions qui surexcitent l'émotion populaire : le deuxième dimanche de Carême les assistants portent, à l'exemple des Parisiens, « des cierges et flambeaux ardens, un grand nombre d'hommes et de femmes marchent nuds pieds, plusieurs couverts seulement d'un simple linge ou d'une vieille robe de nuict. » Le Parlement s'émeut de ces exhibitions étranges et ordonne au sénéchal de faire une perquisition dans les hôtelleries où sont descendues des personnes suspectes, il interdit « les conseils ou conventicules privés. »

Il existait à Rennes, en effet, des ligueurs peu nombreux mais très ardents qui tenaient des conciliabules secrets. Le sénéchal Bertrand d'Argentré garde la liste des adhérents à « l'Union, » mais il est trop âgé pour agir; les plus actifs sont le président Dodieu de Vesly et l'alloué Raoul Martin, Locqueville et François Languedoc, l'un greffier, l'autre « miseur » de la « communauté, » Julien Mellet, juge prévôtal (criminel), et Jean Avril, greffier de la Cour, les conseillers de Launay et du Poulpry.

Ils cherchent à gagner « les cinquanteniers » qui commandent la milice bourgeoise et disposent de la force armée. Ils les attirent chez le président de Vesly, chez le sénéchal d'Argentré, et là ils les endoctrinent : les catholiques sont en péril; les protestants commandés par le sieur du Bordage (René de Montbourcher) amassent des troupes, le gouverneur de la Hunaudaye et le capitaine de la ville Montbarot sont d'accord avec eux, ils vont leur ouvrir les portes, et la ville sera livrée aux huguenots « qui viendront leur couper la gorge en leurs licts. » Il faut donc remettre la place sous l'obéissance de M. le duc de Mercœur qui est gouverneur de la province... Cependant les cinquanteniers sont difficiles à ébranler, il leur répugne de quitter le parti du roi. On les excite contre « ces politiques, huguenots, athéistes, forcenés de rage qui se saisissent des places fortes et des munitions de la ville. » Enfin ils promettent de prendre les armes au signal donné par Dodieu de Vesly et Raoul Martin.

Le duc de Mercœur a été prévenu, il a quitté Nantes et se dirige vers Rennes.

(1) *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, publ. p. Joüon des Longrais, p. 240 et suiv.

Le 7 mars 1589, on apprend qu'il approche de la ville. Montbarot réunit l'assemblée municipale et demande si on laissera entrer le duc avec une compagnie de gens de guerre; malgré sa rébellion déjà apparente il est toujours gouverneur « veu qu'il n'a esté par le roy aulcunement révoqué ni disgràcié. » L'avis de Montbarot était connu; le Parlement d'ailleurs avait défendu l'entrée des gens de guerre dans la ville « de quelque qualité et condition qu'ils soient; » l'assemblée municipale décida de prier Mercœur d'entrer seul, avec sa garde, mais sans troupes.

III. — *La Journée des Barricades.*

Le samedi 11 mars les délégués du Parlement rendent compte à la Cour de l'arrestation du premier président Faucon de Ris et des réponses de Mercœur. La fermentation augmente. Les ligueurs comprennent qu'il est temps d'agir.

Le dimanche soir La Hunaudaye veut expulser de la tour aux Foulons qui commandait la porte du Nord de la ville le contrôleur Champenois qui y habitait, afin d'y mettre des hommes sûrs. En apprenant ce fait quelques cinquanteniers se jettent dans la tour et s'y retranchent.

Ce fut l'étincelle qui déchaîna l'incendie. Le lendemain lundi 13 mars était le jour de la foire de la Mi-Carême. La « Cohue » ou marché situé au centre de la ville était remplie de monde. Vers dix heures du matin, l'alloué Raoul Martin parcourt les rues, revêtu d'une cuirasse, portant l'épée au côté et suivi d'un homme qui tient un épieu, il crie : Aux armes! Les huguenots vont arriver. On a chassé Champenois pour mettre aux portes des gens qui empêchent l'entrée de M. de Mercœur. Bientôt l'alloué est suivi « d'une infinité du peuple. » On prend les armes, on s'assemble aux carrefours. Le président Dodieu de Vesly sort à son tour et voyant tous ces gens armés qui courent dans les rues, il leur crie : « Courage, enfants, vous laisserez-vous surprendre? » François Le Bouteiller, François Languedoc, le notaire Pierre Odion, le curé de Herbamez, excitent le peuple. Le procureur Olivier Couasnon, ceint d'une épée, descend dans la rue et appelle aux armes; rencontrant le président Harpin de Marigné (royaliste), il l'interpelle « fort furieusement » criant « qu'il failloit assommer les huguenots, jurant le nom de Dieu, disant qu'il failloit tout tailler en pièces. » Et comme le président Harpin s'étonne « de veoir les barricades et chesnes tendues par les rues, Couasnon dit que c'estoit pour le bien publicq. »

En effet, à tous les carrefours on tend des chaînes, des barricades s'élèvent « sans que l'on sceut dire les raisons, » les portes de la ville sont fermées à midi.

La Hunaudaye et Montbarot essaient de rassembler quelques hommes à la Monnaie; il en vient peu, « car le peuple ne sçavoit pas où gissoit l'encloueure. » Le sénéchal Le Meneust et l'avocat du roi de Broises parcourent les rues, prêchant le calme. Le Parlement réuni délègue quatre de ses membres, Jacques Barrin, François Harpin, Christophe Tituau et Jacques de Launay; ils voient partout des chaînes et des barricades; au grand bout de Cohue « où estoit le plus fort de l'émotion, » une troupe en armes crie et menace; la tour aux Foulons est occupée par les ligueurs armés; à la Monnaie Montbarot et La Hunaudaye déclarent qu'ils

ont pris les armés pour empescher la sédition, mais qu'ils ne veulent que l'union et la concorde. Les cinquanteniers mandés en la Cour « disent ne sçavoir l'occasion d'une telle émotion (1), et s'estre barricadés pour la conservation de leurs biens et personnes », ils sont prêts à obéir, mais ils ne pourront faire quitter les armes si les clefs des portes ne sont pas remises aux habitants.

Dans l'après-midi le Parlement ordonne de mettre bas les armes et défend « de vaguer ceste nuict sous peine d'être déclaré séditieux et rebelle au roi et à sa justice »; il fait publier cet arrêt « à son de trompe par les carroils. » La compagnie des notaires obéit, mais les procureurs refusent de poser les armes. Ils veulent les clefs. Vers le soir, Le Meneust et de Broises viennent avertir le Parlement que l' « émotion » augmente et que les deux troupes sont près d'en venir aux mains.

De nouveau les magistrats vont parler aux mutins qui exigent toujours les clefs des portes; ils retournent ensuite trouver Montbarot et lui disent « que l'insolence du peuple continue. » La nuit était tombée et les choses menaçaient de tourner fort mal; les magistrats s'entremettent, vont de l'un à l'autre; finalement Montbarot consent à remettre les clefs au président Barrin du Boisgeffroy qui les conserve « en sa maison. » Peu à peu les rassemblements se dispersent, mais toute la nuit des ligueurs armés montent la garde autour de la maison du président Barrin. Montbarot coucha cette nuit-là dans la tour Mordelaise et La Hunaudaye chez le sénéchal Le Meneust, tous deux à moitié rassurés.

Le lendemain matin le président Barrin dut aller ouvrir lui-même les sept portes de la ville, accompagné du sénéchal et de l'avocat du roi. Le président Vétus qui était de la Ligue « ayant la cuirasse au dos sous sa jupe de taffetas » s'était joint à eux. A l'ouverture de la porte de Toussaints, du Breil, lieutenant de Montbarot, se présenta pour entrer. On lui déclara « qu'il était suspect à Messieurs de la ville », qu'il était allé quérir les ennemis. On le repoussa dehors. Il enfile le faubourg de la Magdeleine, et au bout il est saisi par les coureurs du duc, fait prisonnier et enfermé au château de Nantes.

En effet le duc de Mercœur arrivait, la tragédie s'aggravait. Informé par ses partisans, il laissa Nantes à la garde de la duchesse et partit le 11 mars sous prétexte de se rendre à Vannes aux États, convoqués pour le 15 mars et qui ne furent jamais réunis. Il entra à Redon sans résistance, puis tournant vers Rennes, il alla coucher le lundi 14 à Lohéac; le lendemain mardi à midi, il arrivait devant les murs, suivi d'une escorte assez nombreuse et de quelques compagnies de soldats. Prévenu sans doute, il ne se présenta pas à la porte de Toussaints, mais faisant le tour il alla frapper à la porte aux Foulons, la plus forte de l'enceinte, dont Talhouët et les ligueurs étaient les maîtres depuis la veille. Elle s'ouvrit et Mercœur entra avec sa suite.

L'après-midi le président Barrin qui ne se souciait pas de garder les clefs de la ville, demande au Parlement ce qu'il doit en faire. La Cour qui vient d'apprendre l'arrivée de Mercœur envoie vers lui une députation de cinq présidents et conseillers, chargés de le saluer et de lui remettre les clefs. Car, en droit, il est toujours gouverneur.

(1) « Émotion » au XVIe siècle est employé dans le sens d' « émeute. »

Le duc de Mercœur descendit chez François Le Pigeon de la Maisonneuve (1); les chefs de la Ligue rennaise s'empressèrent autour de lui, fiers de leur succès. Le mercredi 15 mars, il se rendit à la Maison de Ville où soixante notables étaient assemblés. Sébastien Caradeuc de la Jouaisnerie déclara en leur nom « qu'ils ont toujours désiré vivre et mourir, *sous l'autorité du roi,* en la religion catholique. » On décide que l'assemblée municipale sera réorganisée et que la garde des portes appartiendra désormais aux cinquanteniers. Le duc fait ensuite cette importante déclaration : Quant aux incidents de lundi dernier, « il advoue le tout comme fait de son commandement et l'autorise comme en ayant donné charge. »

Le lendemain Mercœur se rendit au Parlement ; devant ces magistrats royalistes, il se montra à la fois autoritaire et obséquieux. L'entrevue fut curieuse. Après quelques formules de politesse, il se plaint que la Cour ait ordonné à La Hunaudaye d'assembler l'arrière-ban et autres forces militaires. C'est un empiètement « dont il se trouve offensé. »

— La Cour, répond le président Rogier du Cleyo, « n'a pensé faire aulcune chose au préjudice de votre autorité. Elle a vu son président arrêté, deux de ses gens tués, « des actes de vollerye publique ; » elle a dû veiller à la sécurité générale ; « tout le pays porte un grand deuil d'un tel acte faict au mépris de l'autorité du roi et de sa justice, et contre la tranquillité du pays. »

— « Je ne puis, répond le duc, faire autre chose que regretter la fortune du président de Faucon.

— « La Cour vous prie de maintenir cette province en paix, car jusqu'ici elle a toujours été en repos, « même au temps des plus grandes guerres civiles. »

— « Je ne veulx ni ne désire y mectre la guerre, mais aussi il fault de toutes parts en oster les occasions.

— « La Cour espère que votre présence mettra fin à tous ces troubles... »

Comme il arrive souvent dans les entrevues politiques, chacun des deux interlocuteurs avait dit précisément le contraire de ce qu'il pensait. Personne du reste ne s'y était trompé.

Cependant tout n'était pas fini. La Hunaudaye, dont les pouvoirs de lieutenant-général tombaient en présence du gouverneur, s'était éloigné, mais Montbarot restait toujours enfermé dans sa tour de la porte Mordelaise. Sommé de l'évacuer, il répondit militairement « qu'il aimerait mieux crever, lui, sa femme, et ses enfants, que de sortir d'une place à lui confiée par le roi sans avoir forfait ou sans l'ordre du roi. » Mercœur ordonne à M. de Guébriant, chef de ses gardes, et au capitaine Jean, aventurier espagnol à sa solde, d'en faire le siège. Des canons sont amenés, on pratique des créneaux dans les murs voisins. Mais le sénéchal Le Meneust s'interpose, fait entendre raison à Montbarot, qui consent à sortir « vie et bagues sauves ; » il se retira tranquillement à sa maison de campagne de la Martinière, près de Rennes.

Le duc se rendit de nouveau à la Maison de Ville le 17 mars, il réorganisa l'assemblée, il l'épura de quelques membres hostiles, entre autres Le Meneust de Bréquigny, et y fit entrer les plus zélés ligueurs ; il ordonna d'expulser tous les

(1) Pigeon de la Maisonneuve habitait rue de la Fannerie, au bas de la place actuelle de la Mairie.

huguenots et nomma capitaine de la ville Georges de la Charonnière. Les notables durent prêter serment « de pourvoir à la conservation de la religion catholique, à la manutention (c'est-à-dire maintien) de l'autorité du roi, sous la conduite du duc de Mercœur (1). »

Ainsi celui-ci était maître de Rennes, il s'en croyait du moins bien assuré. Désormais Nantes et Rennes étaient à lui, c'était une grande force. Il crut utile de s'assurer de Fougères. Il partit le 21 mars 1589.

IV. — *La Reprise de Rennes.*

Ce fut une faute. Cette victoire était fictive, cette conquête n'était qu'une apparence, cette prise de possession le fruit d'un petit complot de quelques ligueurs échauffés. Les Rennais étaient profondément attachés à la religion catholique, mais ils étaient non moins profondément attachés à la royauté. Mercœur parti, tout s'évanouit comme un songe.

Le Parlement s'était empressé d'écrire au roi pour l'informer des événements. Deux bourgeois, Le Jambu de la Lande et Julien Merault de la Noë, furent aussi envoyés à Tours avec mission de remettre au roi des lettres de la communauté et « de luy faire excuse de ce qui s'était passé le jour des barricades inopinément. » Ils furent reçus par Henri III et rapportèrent sa réponse et ses ordres. Ceux-ci étaient catégoriques. Le roi défendait à l'assemblée municipale de laisser entrer aucune garnison, « mesme des forces que vous vouldroit bailler nostre beau-frère, » et sortir aucun canon. Justement les bourgeois catholiques de Vitré étaient venus le 27 mars demander aux échevins de Rennes de leur prêter des munitions et des canons; Mercœur leur avait enjoint à trois reprises de les livrer (25, 27 et 29 mars 1589.) L'Assemblée refusa.

Les royalistes relevaient la tête; les arrestations et les pillages, commis presque aux portes de la cité par les ligueurs, excitaient la colère. Le Parlement menace le prédicateur Pigenat qui continue à parler « contre l'autorité du roi et à exciter une sédition et émotion populaires, » de réprimer ses écarts par la voie judiciaire. La Semaine sainte et la fête de Pâques qui tombait le 2 avril produisirent une accalmie; le mardi 4 avril arrivèrent à Rennes de nouvelles lettres du roi datées de Tours le 1er avril et adressées au Parlement, à la Municipalité et à Montbarot. Elles étaient très énergiques : défense de former aucune ligue ni association, sous peine de rébellion et de crime de lèse-majesté; ordre à Mercœur de relâcher Faucon de Ris, de ne pas lever de gens de guerre, interdiction formelle de le recevoir dans la ville jusqu'à ce qu'il ait obéi; La Charonnière est révoqué de ses pouvoirs usurpés et sera chassé de la ville; La Hunaudaye et Montbarot sont rétablis dans

(1) Voir sur la Journée des Barricades : Registres secrets, mars et avril 1589. Arch. du Parl. B. 155. — *Journal du notaire Pichart.* D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1696-1700. — S. Ropartz, *La Journée des Barricades et la Ligue à Rennes*, Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine, T. XI, 1877, et tir. à part, in-12, 1877. — *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. p. Joüon des Longrais, Mém. de la Soc. Archéol. d'Il.-et-Vil. T. XLI, 1911. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. X, p. 559. — Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, T. VIII, p. 27. — *Mémoires de la Ligue*, T. III, p. 247. — Piré, *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*, T. I, p. 27-41. — Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, p. 57, 526.

leurs fonctions. Un prince du sang va être envoyé avec des troupes « pour s'opposer aux desseins du duc de Mercœur qui veut entreprendre contre l'autorité du roi et troubler le repos du pays. » A ces conditions, le roi « excuse la faulte faicte en ceste émotion, cognoissant qu'elle vient d'aucuns séditieux qui vous ont poussé à ce faire par fausses calomnies et impostures (1). »

Désormais Mercœur était un rebelle; les royalistes n'hésitèrent plus, un homme prit la tête du mouvement et dirigea tout avec autant de résolution que d'habileté, c'est le sénéchal Le Meneust de Bréquigny. Il s'entend avec les magistrats, avec les notaires, tous royalistes déterminés, dont la compagnie devait être de garde le mercredi 5 avril.

Ce jour-là, dès le matin, au moment où La Charonnière inspectait le guet, Le Meneust sort, une hallebarde à la main, et parcourt les rues en criant : Vive le Roi ! Les présidents Harpin et Barrin en font autant, les habitants prennent les armes et crient aussi : Vive le Roi ! Le capitaine Jean, séide de Mercœur, accourt, il est entouré par des jeunes gens qui lui enlèvent son épée et le conduisent devant le sénéchal, qui le fait jeter en prison. La Charonnière est désarmé et arrêté à son tour, on s'empare des clefs des portes qu'on remet à Le Meneust. La foule grossissait, tous « tant petits et grands, » dit Pichart, criant Vive le Roi ! La Touche Milon, ligueur décidé, qui commandait la porte Saint-Georges est emprisonné. Et ce fut tout; en un tour de main, ce fut fini. A midi les officiers de Mercœur étaient prisonniers, et, sans coup férir, le sénéchal était maître de la ville. Il eut assez de prudence pour résister à une demande d'expulsion immédiate des calvinistes et pour faire filer le prédicateur de Saint-Pierre dont la vie n'était pas en sûreté (2).

La Hunaudaye rentra le lendemain avec bon nombre de gentilshommes royalistes, Chateauneuf, Sourdéac, le marquis de Coëtquen, le comte de Combourg, le baron du Pont, Molac, Guémadeuc, La Caunelaye, La Bouteillerie, etc. Le Parlement sanctionna l'événement par un arrêt du 7 avril 1589.

Mercœur revenant de Fougères à Rennes apprit par hasard à Saint-Aubin-du-Cormier la nouvelle révolution, il en demeura « tout ahury et estonné » et adressa aussitôt à la Ville une lettre pleine de colère et de menaces : « Croyez, disait-il, que moyens de revange ne me manqueront point et que je vous feray sentir combien il faict mauvais m'offanser et s'attaquer à ceux de mon nom. » Il prédisait aux catholiques qu'ils allaient être opprimés par les huguenots, maîtres de la ville. « Vueillez-y, s'il vous reste au cœur quelque scintille de religion. » Et il mandait au capitaine Jean, si prestement arrêté : « Croyez que l'injure en est faicte à moy et que je la feray bien réparer avant qu'il soit peu de temps. » (11 avril 1589) (3).

(1) Lettres du roi au Parlement, à la Ville et à Montbarot, des 23 mars et 1er avril 1589. — D. Morice, *Preuves*, III, 1488, 1489 et 1491. — S. Ropartz, *La Journée des Barricades*, p. 90, 105.

(2) En 1593 les États firent frapper une médaille d'or portant d'un côté les armes de Bretagne et de l'autre celles de Le Meneust de Bréquigny avec cette devise : *Ut olim de republica bene meritis, sic et urbis liberatori patria contulit.*

(3) Registres secrets, avril 1589. Arch. du Parl. B. 155. — *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, III, col. 1700. — *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II. Supplément, p. CCLXXIX. — S. Ropartz, *La Journée des Barricades* (tir. à part), p. 87-126. — *Histoire universelle*, par Agrippa d'Aubigné, T. VIII, p. 29. — *Mémoires de la Ligue*, T. III, p. 247. — *Lettres inédites de Mercœur aux*

Le duc rentra à Fougères. Il n'avait pas eu beaucoup de peine à s'emparer de cette ville : « sans faire autres approches, dit d'Aubigné, on se mit sur le combien et la place fut prise à coups de pistoles. » Le gouverneur Troïlus de Mesgouez, marquis de la Roche, résidait à la cour; à la nouvelle de l'entrée de Mercœur à Rennes, il partit de Blois en toute hâte pour rejoindre son poste, mais il fut arrêté près de Sablé par les chevau-légers de Mercœur qui battaient l'estrade dans le pays nantais. Ses bagages furent pillés et lui-même fut jeté dans un cachot du château de Nantes. Il y resta sept ans. La ville de Fougères était remplie de ligueurs, le lieutenant de Greal se laissa tenter par une somme de 1500 écus que Mercœur lui offrit et livra le château (1). Le duc établit comme gouverneurs le capitaine Villeserain et le capitaine Marin, deux de ses meilleurs officiers; Fougères resta l'un des boulevards de la Ligue et servit d'asile aux meneurs de Rennes, menacés ou expulsés : entre autres le président d'Argentré, le cinquantenier François le Bouteiller, le curé de Mordelles Herbamez et le notaire Pierre Odion.

V. — *Pillages et « volleries. »*

Le duc de Mercœur commence ouvertement les hostilités. Il recrute des soldats et donne à ses capitaines l'ordre « de faire la guerre aux huguenots et à leurs partisans, à ceux de Rennes qui les assistent et favorisent, et autres perturbateurs du repos de cette province, » avec mission « de prendre des prisonniers, leur faire payer rançon, courir, ravager, prendre et enlever de leurs maisons et retraites les vivres et munitions... » Et cette commission porte en tête : — amère dérision ! — « Ph. Em. de Lorraine, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en Bretagne... » Il déclare les « advouer » d'avance, c'est-à-dire en prendre la responsabilité. Il ne fut que trop obéi. Bientôt ce ne sont partout que « volleries, bruslements, violences, prises et enlèvements d'hommes (2). »

Les habitations des royalistes sont particulièrement menacées. Mercœur se venge. La maison de la Chesnardière, près Fougères, au président Harpin de Marigné, l'un des auteurs de la reprise de Rennes, est pillée, et Mercœur en donne la jouissance au capitaine Marin qui commande à Fougères. Le château de la Rigaudière, à la comtesse de Maure, paroisse d'Essé, est envahi par cinq hommes à cheval qui emportent meubles et argent et volent un cheval qu'ils chargent des objets soustraits. Le capitaine Lessart, de Vern, servait d'indicateur, « il enseignoit aux soldats ceux qui avoient de l'argent parce qu'il congnoissoit tout le païs. » François de Montalembert dînait tranquillement à sa maison de la Couldre, en

habitants de Rennes, Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-V., 1861, p. 297. — Le capitaine Jean et ses compagnons de captivité n'eurent pas à subir une longue détention. Le 20 avril 1589 ils trouvèrent moyen de s'échapper de la tour Le Batz en élargissant une meurtrière et en se laissant glisser dans le fossé au moyen de leurs draps attachés ensemble.

(1) Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, T. II, p. 73. — Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, T. VIII, p. 29. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. X, p. 560. — *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. p. Joüon des Longrais, p. 60, 119, 144, 231. — Voir sur la vie aventureuse de Troïlus de Mesgouez, marquis de la Roche, ce Breton qui conquit les faveurs de la reine Catherine de Médicis, *Biographie Bretonne*, par Levot, T. II, p. 168.

(2) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1496, 1497. Commission de Mercœur au capitaine de la Chaise, 19 avril 1589.

Essé, avec son beau-frère. Il voit arriver dix hommes à cheval qui « sitost qu'ils furent entrés le prindrent et le lièrent » et l'emmènent à Janzé. Et « paravant emmener lui, pillèrent et vollèrent dans sa maison tout ce qu'ils peurent; sçavoir : linge, habillements, trois chevaulx de harnoys et aultres meubles, jusques à la valeur de cent ou six vingts écus. » Le prisonnier envoie sa femme parler à L'Esnaudière, « capitaine de la troupe desdicts volleurs, » celui-ci répond « qu'il ne lui failloit que de l'argent et qu'il auroit du dict prisonnier 800 escuz. » Et comme celui-ci se regimbait, il le menaça « de lui couper les doigts et de lui donner du pistolet en la teste. » Il finit par composer à 110 écus. En effet à cette époque un prisonnier riche était une fortune pour celui qui l'avait pris. S'il ne rachetait sa liberté par une forte rançon, on l'envoyait réfléchir dans les cachots des châteaux de Nantes ou de Fougères.

Même aventure arriva à l'infortuné Noël du Fail qui fut saisi à son manoir de la Hérissaye et obligé de se réfugier à Rennes. Tous les environs de cette ville sont savamment pillés et méthodiquement rançonnés, les maisons des royalistes et parlementaires sont soigneusement dévalisées et leurs maîtres emprisonnés dans les châteaux de la Ligue.

Loaisel de Chavigné passe pour royaliste; dans les premiers jours de juin, dix ou douze hommes arrivent à sa maison de la Vallée, en Saint-Marc-le-Blanc, étant entrés « ils pillèrent, prindrent et emportèrent ce qu'ils trouvèrent de coffres, bahus, fermez et non fermez, rompirent une table et buffet, rompirent la porte de la cave et emportèrent le cildre et vin à buies, puis départirent avecques encore deux bœufs, une jument, neuf brebis, deux vaches, une génisse et un veau de lait, » lesquels ils contraignirent le métayer de les aider à mener jusqu'au château de Fougères, et lui « deffendirent de bailler aucune chose à son maître, lui disant qu'ilz départiroient avec lui à l'aougst prochain... Et disoient faire ladite vollerie d'aultant que ledit sieur de Chavigné tient le parti du Roy contre le sieur duc de Mercœur. » A la tête de petites bandes, les capitaines portant « la double croix de Lorraine et la casaque de Mercœur » courent le pays, et pillent les fermes et les châteaux; tous opèrent au nom de la Ligue; du reste aventuriers sans vergogne, « grands jureurs de Dieu, et mangeant de la chair au vendredy et au sabmedy et en voullant faire manger par force à leurs prisonniers. »

Les paroisses situées entre Rennes et Vitré, Janzé, Noyal, Acigné, Servon, sont particulièrement éprouvées (1). Les châteaux du Bois-Orcan, de Croyal, du Gué-de-Servon, près de Châteaugiron, sont dévalisés dès le mois de juin 1589 et servent d'abri et de dépôt aux coureurs de la Ligue. Au Bois-Orcan, c'est le Picard Vignancourt, capitaine des gardes de Mercœur, qui opère lui-même. Suivi de 35 hommes, après avoir enfermé les domestiques dans une chambre, il commence « à rompre les claveures des armoires et cabinets des sieur et dame de Bois-Orcan (Jean de Poigny), où estoient leurs plus précieuses richesses, entre aultres six tentes de tapisserie, force ciels de licts dont il y en avait un estimé valoir 2.000 écuz, une

(1) Noyal et Servon, com. du cant. de Châteaugiron; Acigné, com. du cant. S.-E. de Rennes, arrond. de Rennes; Essé, com. du canton de Rétiers, arrond. de Vitré; Saint-Marc-le-Blanc, com. du cant. de Saint-Brice-en-Coglès, arrond. de Fougères; Paimpont, com. du cant. de Plélan, arrond. de Montfort, Ille-et-Vilaine.

robe de drap d'or, un calice d'argent doré, deux chasubles, une gondole, chandeliers, éguère, vaisselle d'argent..., et infinis aultres meubles, » le tout évalué à 25.000 écus (environ 375.000 francs).

Le château de Comper, situé au bord de la forêt de Paimpont, — qui devait jouer un si grand rôle dans les guerres de la Ligue, — est « le lieu et réceptacle ordinaire des volleurs et ravageurs. » Il est commandé pour Mercœur par les capitaines L'Hermitage et La Silandaye de Chavagne; ils ont avec eux 60 hommes qui, « chascun jour voltigent, pillent et ravagent ce qu'ils peuvent sur le peuple d'allentour. » Tous se disent être « de la Ligue, rebelles et désobéissans au Roy. » Un jour, sur l'ordre du fameux capitaine Jean, ils incendient le château de Lesnet, appartenant à Julien des Gués, s[r] de la Touraille, qui heureusement était absent, « car ils se vantoient de lui couper les oreilles et le menassoient de le brusler s'ils le tenoient. »

Les mêmes actes de pillage sont commis aux environs de Dol par un capitaine qui répond au nom de « Tourmente, » et comme les victimes se plaignent à l'évêque Charles d'Espinay, celui-ci se contente de répondre : « C'est la guerre ! » (1)

VI. — *Le siège de Vitré.*

C'était la guerre, en effet. Henri III pouvait mesurer l'étendue de la faute qu'il avait commise, car le meurtre des Guise était une faute autant qu'un crime. La France entière se soulevait contre lui, Paris organisait un gouvernement insurrectionnel, le duc de Mayenne, nommé lieutenant-général du royaume, s'avançait avec l'armée catholique jusqu'aux portes de Tours. Henri III n'avait plus qu'une ressource : se jeter dans les bras du roi de Navarre et demander le concours des protestants. C'est ce qu'il fit, et le 30 avril 1589 Henri de Navarre lui apportait ses forces et son appui.

Pendant trois mois, le roi avait gardé à l'égard de la Bretagne et de Mercœur une sorte d'expectative; quand il comprit qu'il n'avait rien à espérer de son beau-frère, il agit et même il agit avec une surprenante vigueur.

Le Parlement de Rennes lui donna l'exemple : il voyait de plus près Mercœur à l'œuvre. Dès le 13 avril 1589, il met le gouverneur de Bretagne hors la loi, il déclare tous ceux qui ont pris les armes rebelles au roi et criminels de lèse-majesté, il défend à tous les sujets du roi de suivre les enseignes du duc; il décrète de prise de corps et ordonne de traduire devant lui « morts ou vifs » vingt capitaines qu'il désigne, et tous ceux qui commettront « rançonnements, violences et volleries, » il confisque leurs biens, et arrête que les gentilshommes seront déchus de noblesse et deviendront roturiers (2). Il prononce la saisie du temporel des évêques de

(1) Tous ces faits sont extraits de l'*Information du senéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. p. Joüon des Longrais. Mém. de la Soc. Archéol. d'Il.-et-Vil. T. XLI, 1911.

(2) Les huissiers sont braves. Laurent des Prés, sergent de Rennes, partit de cette ville le 20 avril 1589, pour aller signifier « d'autorité du Parlement », à ceux qui assiégeaient Vitré, l'arrêt « portant commandement de poser les armes ». Conduit devant le capitaine de Talhouët qui commandait les assiégeants :

— Vous êtes un grand sot, lui dit celui-ci, d'avoir accepté cette commission et de tenter « chose

Rennes et de Dol, et ordonne des poursuites contre les magistrats qui sont passés au parti de la Ligue (1).

A son tour le roi révoque et destitue le duc de Mercœur de ses fonctions de gouverneur et défend à tous ses officiers de lui obéir (18 avril 1589). De plus, pour punir « la félonie » des Nantais et récompenser les Rennais « qui se sont honnestement comportés », le roi transfère à Rennes la Chambre des Comptes, le Bureau des trésoriers généraux et l'Université. Enfin il nomme commandant des forces militaires en Bretagne le comte de Soissons avec Beaumanoir de Lavardin comme lieutenant (2).

Ainsi Mercœur se trouvait, plus tôt même peut-être qu'il ne l'aurait souhaité, dépouillé de toute autorité légitime, il n'était plus rien qu'un sujet rebelle. Pour lui l'instant était décisif. Il était à Dinan, ville de son domaine de Penthièvre. La religion catholique ne courait alors aucun péril en Bretagne, les protestants ne formaient qu'une minorité infime, une Ligue armée n'était donc nullement nécessaire, si Mercœur ne s'était pas révolté, la Bretagne aurait continué à bénéficier de l'inappréciable tranquillité dont elle avait joui jusque là... Mais l'ambition l'emporta, Mercœur ne pouvait plus reculer, il était le chef de la Ligue, il persista, et il déchaîna sur la Bretagne l'orage le plus épouvantable qu'elle ait jamais subi.

Il résolut d'enlever Vitré aux calvinistes. Le plan n'était pas mauvais. Outre Nantes, Mercœur était maître de Fougères et de Dinan. Châteaubriant et Redon étaient également acquises aux Ligueurs : cette dernière ville entraînée par l'abbé de Saint-Sauveur, l'italien Hector Scotti, malgré les habitants ; de même, dans le Maine, Craon, Laval, Châteaugontier, Mayenne, gagnées par Urbain de Laval-Boisdauphin. S'il prenait Vitré, Mercœur fermait la frontière française et barrait la route à toute armée de secours. De plus il obligeait ainsi les royalistes à se solidariser avec les protestants. Grâce au château et à la présence continue des pasteurs, Vitré était le centre le plus solide, le plus vivace des réformés dans l'Ouest. Les royalistes, même catholiques, devraient forcément se porter au secours de la place, et ainsi apparaîtrait à tous l'alliance intime des partisans du roi avec ces novateurs détestés qui voulaient abolir la religion des ancêtres. Ce rapprochement servit grandement la cause de Mercœur et entraîna l'opinion en sa faveur.

quelconque » contre le duc de Mercœur. Je devrais vous faire pendre. — Vous n'avez pas d'autres commissions que celle-là ?

L'huissier lui remet les lettres et arrêts du Parlement. Talhouët les lui rend.

— Vous n'avez qu'à porter cela au duc de Mercœur, je vais vous faire conduire.

Aussitôt l'huissier est saisi par les soldats qui l'emmènent au château de Châtillon-en-Vendelais, le dépouillent de sa casaque et de ses armes et l'enferment dans une basse-fosse, « où il resta 38 jours sans veoir aulcune lumière et traicté bien paouvrement, couchant tout vestu sur du foing ».

Conduit enfin devant Mercœur, à Fougères :

— C'est vous, lui dit le duc, qui avez apporté une déclaration de crime de lèse-majesté contre moi, vous êtes bien hardi. Si je vous faisais pendre dans une demi-heure, vous le mériteriez...

A la fin, l'huissier put échapper en payant 200 écus pour sa rançon. *Information du sénéchal de Rennes contre les Ligueurs*. p. p. Joüon des Longrais, p. 114.

(1) Registres secrets, 13, 21, 24, 29 avril, 9 mai 1589. Arch. du Parl. B. 155. — D. Morice, *Preuves*, III, col. 1494-1497.

(2) D. Morice, *Preuves*, III, col. 1492-1497. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. X, p. 628. — Mém. de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vil., 1861, p. 300.

Dès le lendemain de sa facile entrée à Fougères, le 23 mars 1589, Mercœur ordonnait à l'un de ses plus vaillants officiers, François de Talhouet-Boisorhant, d'aller investir Vitré, distant de cinq lieues seulement. Celui-ci s'établit dans les faubourgs où il se retrancha, et le siège ou plutôt le blocus commença.

La garnison n'était pas nombreuse. La ville appartenait alors au jeune comte Guy XX de Laval, petit-fils de d'Andelot et âgé de cinq ans. Sa mère Anne d'Alègre, restée veuve après trois ans de mariage, en 1586, calviniste zélée, célèbre par ses intrigues et par ses galanteries, avait demandé à M. de Montbourcher de se charger de la défense de la place. Aux premiers bruits d'investissement, celui-ci avait quitté son château de Bordage et était accouru à Vitré avec une petite troupe.

Plusieurs autres, notamment MM. du Breilmenfany, de Saint-Quentin et de la Musse s'étaient jetés dans la ville, amenant à peu près 120 hommes. Le château était commandé par un vieux soldat gascon, attaché à la maison d'Alègre, le capitaine César du Lac.

La ville, on le sait, ne partageait pas les sentiments du château, les habitants étaient restés profondément catholiques. Les bourgeois s'assemblèrent le 21 mars et peu s'en fallut que, sous l'impulsion d'un ligueur zélé, Jean Hay des Nétumières, ils ne décidassent d'ouvrir les portes aux troupes de Mercœur. Mais la garnison sortit du château, envahit l'intérieur de la ville, chassa les magistrats municipaux et les notables catholiques. Les autres durent, bon gré mal gré, soutenir les efforts des défenseurs de la ville, ils le firent sans zèle ni dévouement. Pour se dégager les assiégés exécutèrent deux sorties, l'une le 28 mars, l'autre le 15 avril. Dans celle-ci trente hommes firent irruption dans le faubourg du Rachapt, tuèrent M. Vauquelin du Taillis qui commandait les approches et firent prisonnier M. de la Caunelaye de la Motte.

Vitré au XVI[e] siècle présentait l'aspect ovoïde d'une énorme tortue, allongée de l'Est à l'Ouest, dont le château était la tête et dont sortaient, comme trois mandibules énormes, les faubourgs de la Meryais, de Saint-Martin et du Rachapt. Aux extrémités, deux portes défendues par des tours ; à l'Ouest, le château, triangulaire, imposant, inaccessible et imprenable, avec ses trois grosses tours et ses « châtelets », commandant la ville aux rues étroites, bordées de maisons de bois surplombantes. Sur la longue face du Nord, des remparts vieillis mais solides, couronnant le haut d'un ravin escarpé au fond duquel coule la Vilaine. Au midi, un rempart semblable percé d'une porte dite « Gâtesel ». De ce côté, le coteau de Sainte-Croix domine la ville et les murs à cent pas. C'est là que l'assiégeant devait évidemment établir ses batteries, et c'est ce que fit Talhouët.

Le duc de Mercœur vint lui-même de Dinan surveiller le siège, il amena quelques troupes ; toutefois elles n'auraient pas suffi pour achever l'investissement si un fait caractéristique ne s'était produit.

Ce fait, c'est le soulèvement des paysans dans les paroisses des environs. Ce mouvement si curieux ne fut peut-être pas absolument spontané, il fut provoqué par les officiers et les seigneurs dévoués à la Ligue, mais il fut très général, puisque nous savons qu'il se produisit dans toutes les paroisses des environs de Vitré ; il fut aussi très désintéressé, car aucune arrière-pensée d'ambition cachée n'existait chez ces modestes ruraux ; ils étaient mus par le seul désir de défendre

la religion catholique contre ces huguenots détestés qui voulaient la détruire. L'*Information* du sénéchal Le Meneust fournit sur ce point les plus intéressants détails.

Dès le mois d'avril, l'agitation se manifeste. Le notaire Jean Monnerie gagne les paysans d'Argentré au parti de la Ligue, les fait s'armer et monter la garde. Le capitaine du Vaulx qui commande le château de Châtillon-en-Vendelais « entraîne les paroisses d'alentour à aller devant Vitré. » On les appelle « les communes » et les « capitaines de ces communes » attaquent les soldats royaux et les massacrent sans pitié. Gillette Le Frère, née de Sévigné, soulève Taillis; Du Guesclin de la Roberie, La Guerche; Bondye d'Argentré, Argentré; Charil, le Pertre; Girault de la Maillardière, Etrelles; Claude du Boislehou, Luitré; La Guichardière, Cornillé; le recteur Leziart de la Morinière, Mecé; Jean Jumelais d'Escoubrion, Châtillon-en-Vendelais; le conseiller de Grasmesnil « esmeut » (soulève) la paroisse de Bréal; Antoine d'Espinay, frère de l'évêque de Dol, celle de Broons; les conseillers Gilles de Sévigné, Paul Hay des Nétumières se multiplient et secondent Mercœur de toutes leurs forces (1).

Les capitaines de paroisse portent à leur chapeau la double croix de Lorraine, insigne de la Ligue; plus de trente paroisses s'arment, se réunissent au son du tocsin et les hommes marchent avec entrain « pour la haigne qu'ils portent aux habitants de la ville » et du château. Ils entourent les remparts, établissent des postes dans les faubourgs, coupent les routes, les barricadent avec des troncs d'arbres, rendant ainsi toute sortie dangereuse et tout secours du dehors impossible (2).

Naturellement les « pillages et volleryes » continuaient, dus surtout aux coureurs de Mercœur. Guillaume Lebel, notaire apostolique à Rennes, est arrêté près de Martigné, conduit aux faubourgs de Vitré, enfermé dans une armoire, battu à coups de bâton et d'étrivières, « et lui mirent la corde au col, luy disant qu'il failloit bailler de l'argent. » Ses geôliers voulaient 500 écus, il finit par transiger pour 108 écus. L'habitation de Gascher des Burons à Thourie est complètement dévastée par les capitaines de la Pilletière et de Bellefontaine qui commandent à Chateaubriant; ils emportent ses meubles et les font vendre à l'encan. Jean Huby, procureur du roi à Hennebont, passant à Espinay, est arrêté et conduit à Vitré, « il a esté contrainct de promectre deux mille escuz (30.000 fr.) d'aultant qu'ils lui ont distillé de l'eau bouillante et de l'huile sur le nombril. » C'était évidemment un argument irrésistible. Deux capitaines établis à Coësmes sont particulièrement redoutables, ils pillent les maisons des riches cultivateurs que des traîtres leur désignent, et quand les paysans ne veulent pas payer une forte rançon ils les pendent par les bras jusqu'à ce que mort s'en suive (3).

(1) Toutes les paroisses citées plus haut sont situées dans l'arrondissement de Vitré.

(2) De Thou dit : 4.000 paysans (*Histoire Universelle*, édit. 1734, T. X, p. 560); Palma Cayet dit : 6.000 (*Chronologie novenaire*, T. II, p. 73); Montmartin dit : 10.000, D. Morice *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCLXXXV; La Meryaie dit : 40.000 (A. de Barthélemy, *Choix de Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 23). Pour l'appréciation des foules ou des troupes, les chiffres donnés par les chroniqueurs et les historiens sont toujours exagérés et souvent absolument fantaisistes.

(3) Tous ces faits sont tirés de l'*Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. p. Joüon des Longrais. — Voir aussi D. Morice, *Preuves* III, col. 1506, Ordonnance du sénéchal de Rennes contre les ligueurs, donnant les noms des 30 paroisses soulevées.

VII. — *L'Enlèvement du Comte de Soissons.*

Malgré tout, le siège traînait en longueur, lorsqu'un incident inattendu se produisit. Le duc de Mercœur apprit devant Vitré que le roi avait nommé le comte de Soissons, commandant à sa place en Bretagne ; son ambition et son orgueil furent également blessés de cette brusque destitution, « il disoit et publioit qu'il étoit résolu de le combattre » et cette fois sa décision fut secondée par un bonheur extraordinaire.

Charles de Bourbon, comte de Soissons, était fils du prince de Condé, tué à Jarnac en 1569, frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre ; il avait 23 ans, il était brave, mais peu intelligent. Le plus difficile était de pénétrer dans son gouvernement, car presque toutes les villes étaient acquises à la Ligue. A la fin de mai, le prince partit d'Angers pour gagner Rennes, désormais assurée au parti du roi. Afin d'aller plus vite, il laissa son infanterie à Segré et s'achemina avec 300 cavaliers par Pouancé et La Guerche, évitant Châteaubriant aux mains des ligueurs ; le 1er juin 1589, à onze heures, il arrivait à Châteaugiron.

Là on lui apprit que Mercœur était dans les environs et on l'engagea à piquer jusqu'à Rennes qu'il pouvait atteindre en trois heures (15 kilom.). Mais hommes et chevaux étaient harassés, sans doute il faisait chaud, le prince voulut se reposer, confiant en la protection du château qui défend la petite ville. Beaumanoir de Lavardin, son mentor et son guide, ordonne de poser des grand'gardes sur la route de La Guerche ; par erreur ces soldats allèrent se poster du côté opposé, sur la route de Rennes, d'où ne pouvait venir le danger et se contentèrent d'élever dans la rue une faible barricade, gardée par deux ou trois arquebusiers à cheval. Lavardin s'établit au château avec quelques gentilshommes, d'autres, dans l'espoir sans doute d'être mieux logés, filèrent tout droit vers Rennes, « et par le chemin sembloit une procession. » Le comte de Soissons s'installe dans une des meilleures maisons, chacun aspirait au repos, bientôt « tout dormait... »

Tout à coup, vers trois heures, un grand bruit, trois ou quatre coups de feu retentissent, et cinq cents cavaliers font irruption dans la rue principale ; les premiers demandent où est le prince, on leur indique la maison, ils sautent de cheval et s'y précipitent. Soissons réveillé en sursaut saisit son épée et se défend bravement, mais toute résistance est inutile, on lui crie de se rendre. Il répond qu'il ne se rendra qu'au duc de Mercœur. Un officier court au devant de celui-ci qui s'avançait avec d'autres troupes.

Mercœur s'approche et demande au prince de lui remettre son épée, celui-ci la lui présente ; aussitôt le duc la lui rend courtoisement.

Voici ce qui était arrivé : Mercœur ayant appris à Vitré l'arrivée prochaine du comte de Soissons, résolut de l'arrêter au passage et se posta à La Guerche avec sa cavalerie. Le 1er juin il sut que le prince était passé le matin, déjà il se lamentait et regrettait de ne l'avoir pas attaqué ; deux de ses meilleurs officiers La Chesnaye Vaulouët et de Vicq lui dirent : « Marchons jusqu'à Châteaugiron. » De Vicq lança ses chevau-légers en éclaireurs, et l'on sait ce qui arriva.

Cependant la lutte s'engage dans la rue, M. de l'Isle-Briant, angevin, est tué ;

Lavardin rallie ses hommes et accourt, mais il voit la partie perdue et se retourne à toute bride vers Rennes, abandonnant ses bagages. Le duc « qui n'attendait rien moins que le bonheur qui lui arriva, » emmena ses prisonniers coucher à Janzé, le comte de Soissons, Charles d'Avaugour, comte de Vertus, le marquis de Noirmoutiers et plusieurs autres. Il logea chez M. du Portail. Après son départ ses soldats « vollèrent et emportèrent » tout ce qu'ils purent, jusqu'aux bagues de Mme du Portail qu'ils lui ôtèrent des doigts. « Et avoient leurs chevaux ès églises jusques auprès du précieulx corps de Notre-Seigneur et mangeoient les chevaulx l'avoyne sur les aultels. Bref, ils feirent telle ruyne que la ville de Janzé et les environs sont aujourd'huy ruynés. »

Au bruit de la rencontre, les paysans des environs étaient accourus au nombre de trois à quatre mille (1) « garniz d'arquebuses et aultres armes, » trouvant la ville abandonnée par les troupes ils donnèrent l'assaut au château, entrèrent par l'église et se ruèrent sur les soixante-douze royalistes qui s'y étaient renfermés, ceux-ci se rendirent, mais l'un d'eux ayant eu l'imprudence de tirer un coup de pistolet sur un paysan, soixante-six furent massacrés, les assaillants pillèrent le château et incendièrent plusieurs maisons de la ville.

Le château resta désert, les royalistes qu'on appelait « les casaques jaunes, » y rentrèrent peu de jours après et ne firent pas moins de mal que les ligueurs, allumant des bûchers avec les plus beaux meubles des habitants. Les paysans, unis à des soldats de Mercœur, revinrent l'attaquer le 17 juillet; cette fois ils ne purent y pénétrer et pour se venger saccagèrent la ville et incendièrent les maisons (2).

Le duc de Mercœur rentra en triomphe à Nantes, amenant lui-même son prisonnier, et il le fit enfermer au château, où le prince alla rejoindre le marquis de la Roche et Faucon de Ris. Il n'y resta pas longtemps. On lui apportait ses repas du dehors dans de grands paniers plats. Un jour il feignit d'être malade, il fit coucher son page dans son lit, il se blottit dans un des paniers, recouvert de vaisselle, et fut enlevé par les cuisiniers gagnés d'avance; il passa ainsi entre les gardes de la porte, sortit de la ville déguisé en paysan, marcha jusqu'à Thouaré et de là gagna Angers.

A la suite de cette évasion Mercœur destitua le vieux capitaine de Gassion qui pourtant lui avait livré le château. On a raconté que la duchesse « avait fermé les yeux » sur cette évasion, parce qu'elle renvoya au comte de Soissons ses domestiques, son page et sa vaisselle d'argent; elle espérait peut-être provoquer entre lui et le prince de Dombes une rivalité et des dissentiments nuisibles à la cause royale. Ce qui est sûr c'est que cette ruse féminine réussit, car les deux princes eurent entre eux de violents démêlés qui ne s'apaisèrent jamais complètement.

(1) C'est le chiffre des témoins oculaires, mais il paraît exagéré. Montmartin dit : deux mille.

(2) *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCLXXX. — *Journal de Duval, maître d'école à Chateaugiron;* A. de Barthélemy, *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 107. — *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. p. Joüon des Longrais, p. 132, 160, 169, 174, 192. — Garnier, *Notice historique sur Chateaugiron*, p. 104. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 54. — *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1701. — Voir aussi : *La deffaite de Lavardin et prinse du comte de Soissons par Monsieur le duc de Mercure, gouverneur du païs et duché de Bretaigne*, Paris, 1589. — *Discours véritable de la prise du comte de Soissons avec la deffaicte de ses troupes et celles de Lavardin*, Paris, 1589.

L'évasion avait eu lieu le 21 juin. Dès qu'il avait appris l'enlèvement du comte de Soissons, le roi, ne voulant pas laisser ses partisans sans chef, avait désigné, le 7 juin 1589, comme gouverneur de Bretagne, le prince de Dombes, petit-fils du duc de Montpensier, ancien gouverneur de la province, celui-là même qu'il avait écarté pour attribuer cette haute situation au duc de Mercœur. Cette fois on prit des précautions, on donna comme escorte au jeune gouverneur 500 cavaliers et 1.200 arquebusiers; il partit d'Angers et arriva sans encombre à Rennes le 13 août 1589 (1).

Cependant le duc de Mercœur, après avoir passé huit jours à Nantes, était revenu devant Vitré le 13 juin. Le siège n'avançait pas et même les assiégés avaient reçu des renforts.

Les ligueurs s'étaient empressés de « leur crier du dehors » la prise du comte de Soissons. Désespérés de cette aventure qui les frustrait de tout espoir, les Vitréens voulurent prévenir les Rennais « pour haster le secours ». Mais comment faire ? Dans la nuit du samedi 7 juin, deux hardis officiers descendent avec des cordes du haut du rempart au Nord, du côté le plus mal gardé, ils traversent la Vilaine à la nage; « cheminant par les landes et par les bois, » ils font dix lieues dans la nuit et arrivent à Rennes le lendemain matin.

Sans se faire connaître à personne ils vont trouver La Hunaudaye et Montbarot et leur exposent la situation : Vitré n'a que 120 défenseurs, si la ville n'est pas secourue, elle va tomber aux mains des ligueurs. Les deux chefs n'hésitent pas, la prise de Vitré serait un triomphe pour la Ligue, ils rassemblent tous les hommes disponibles, et le soir même 320 cavaliers partent sous les ordres de Lavardin, La Tremblaye et Montbarot, tous trois chefs énergiques et sans peur; « entreprise très hasardeuse, dit Montmartin, car les paysans avaient barricadé leurs étroits et mauvais chemins, et leurs grands fossés leur servaient de remparts et de forteresses ». Ils courent toute la nuit, le vendredi 9 juin au matin ils arrivent sur « les Tertres noirs » colline qui domine la ville et la vallée de la Vilaine. Alors tout d'un coup, les trompettes sonnent la charge et la troupe partagée en trois escadrons s'élance dans le faubourg du Rachapt qui de la rivière monte au château. Les ennemis sont chassés ou s'enfuient, bientôt les cavaliers sont les maîtres du faubourg. Mais, revenus de leur surprise, les assiégeants attaquent les « royaux » qui sont cernés à leur tour dans le Rachapt et n'ont plus qu'une ressource : entrer au château par la poterne basse ouvrant sur le faubourg.

L'intrépide Lavardin n'était pas homme à rester enfermé dans cette souricière (2). Craignant d'ailleurs une surprise pour Rennes, il résolut de partir coûte que coûte. Mais par où sortir ? Par la porte Gâtesel, celle du Midi, la plus exposée aux feux de l'ennemi qui la domine du haut du coteau de Sainte-Croix. Le pont-levis est en mauvais état, pendant la nuit des charpentiers le réparent et pour empêcher qu'on entende les coups de marteau qui auraient pu donner l'éveil, à

(1) Provisions du gouvernement de Bretagne pour le prince de Dombes, du 7 juin 1589 et Lettre du roi à M. du Plessix-Trehen, D. Morice, *Preuves*, III, col. 1499-1502. — Arch. mun. de Rennes, liasse 8.

(2) Jean de Beaumanoir de Lavardin avait alors 38 ans. Il fut l'un des plus hardis et des plus vaillants capitaines des guerres de religion. Mais il servit tour à tour dans les rangs des huguenots et dans ceux des catholiques. Rallié définitivement à Henri IV, il fut nommé gouverneur du Maine, et maréchal de France en 1595. Il était dans le carrosse du roi lorsque celui-ci fut assassiné en 1610.

côté d'eux des tambours jouent imperturbablement. Au petit jour, Lavardin sort avec La Caunelaye, La Rochegiffart, La Bouteillerie, en tout 80 ou 100 « bons chevaux. » Les autres veulent le suivre, mais le pont est défoncé. D'ailleurs les assiégeants accouraient pour « charger » tous ceux qui sortiraient. « Cet accident fut le salut de Vitré » dit le bon bourgeois La Meryaie, témoin oculaire. Montbarot et La Tremblaye, restent à Vitré.

Cependant Lavardin s'élance, il enfile le faubourg de la Meryais, force une barricade et tourne à droite; mais il n'ose prendre la route de Rennes de peur d'être poursuivi, il marche à l'aventure et s'engage dans le chemin qui mène à Saint-Aubin-du-Cormier. Il arrive à la lande d'Izé, immense plaine inculte et dépouillée. L'alarme est donnée dans les villages, le tocsin sonne, bientôt la petite troupe est entourée par des milliers de paysans armés d'arquebuses et de hallebardes; ils se jettent sur les cavaliers, les entourent, les poussent, les attaquent de tous les côtés; MM. de la Haichois et de la Marche tombent, ils sont aussitôt « cruellement massacrés. » Les cavaliers ont beau frapper de leurs épées ceux qui s'approchent, les paysans s'en soucient peu, Lavardin fait jeter de l'argent pour les tenter. Encore moins. La multitude furieuse, hurlante veut les tuer. Lavardin est obligé à diverses reprises de mettre pied à terre.

Les rares chemins qui traversent l'immense lande sont coupés de grands fossés et barrés par des troncs d'arbres, impossible de trouver un passage; la petite troupe est perdue; à la fin un paysan se laisse tenter par une grosse somme qu'on lui donne, il conduit les cavaliers vers la chapelle de Bon-Secours où se trouve un sentier par où ils s'échappent. Ils traversent en hâte la lande de Chevré, toujours poursuivis, gagnent la route de Fougères à Rennes et arrivent dans cette ville à cinq heures du soir « harassés » et encore émus.

— J'ai assisté à quatorze batailles, dit Lavardin en descendant de cheval, mais jamais je n'ai couru un pareil danger ni vu la mort de si près.

Le duc avait amené de Nantes des canons, il les fit mettre en batterie à l'angle Nord-Est de la ville, du côté de la rivière, les tours furent bientôt ruinées par les boulets et une brèche ouverte dans la courtine qui les rejoignait. Un boulet perdu, entrant par une petite fenêtre de l'escalier de la tour des Prisonniers, emporta les deux cuisses du gouverneur du Lac qui mourut aussitôt; il fut remplacé par M. de Montbourcher. Cependant l'assaut était difficile, car les assiégés avaient établi un fort retranchement.

VIII. — *La levée du siège.*

Mercœur gardait rancune à la ville de Rennes de l'avoir si prestement abandonné, il aurait voulu tenter une diversion de ce côté. Il était maître de la campagne et avait les paysans à sa dévotion. Le 24 juin il fit partir une troupe de quatre cents hommes qui allèrent attaquer à Châteaugiron les « casaques jaunes » qui l'occupaient. Ils ne purent prendre le château, mais pillèrent et incendièrent la ville. De là les ligueurs marchèrent vers Rennes, et le 3 juillet 1589 entrèrent dans le faubourg Saint-Hélier, chassèrent les habitants et mirent le feu à plusieurs maisons. Ils espéraient sans doute provoquer une sortie des royaux et à la faveur

du tumulte rentrer avec eux dans la ville et soulever les ligueurs. Mais La Hunaudaye craignit quelque piège et préféra sacrifier le faubourg. Voyant leur plan déjoué, les ligueurs revinrent à Vitré en ravageant les paroisses voisines.

Le siège trainait, Guébriant avait en vain tenté de donner l'assaut à la brèche de l'Éperon, il avait été repoussé par les assiégés qui avaient l'avantage d'un terrain en contre-haut. Décidément Mercœur était aussi mauvais artilleur que médiocre général. Il avait été malavisé en faisant transporter les canons du coteau de Sainte-Croix à la pointe de l'Éperon.

Quatre mois et demi s'étaient écoulés et l'on était toujours au même point. Un jour on apporte au duc une surprenante nouvelle : le roi est mort. Son premier mouvement fut de dépêcher à Rennes le sénéchal de Fougères, Bellouan de Villereine, pour annoncer ce grave événement. Il espérait jeter le trouble dans la ville, provoquer un mouvement parmi les ligueurs encore nombreux et reprendre ainsi la capitale de la province.

Mais le Parlement ne plaisantait pas avec les porteurs de mauvaises nouvelles et les fauteurs de troubles. Il fait comparaître le sénéchal, le condamne comme perturbateur du repos public, et le malheureux juge est pendu le soir même.

Le procédé était vif, le duc en fut froissé; il tenait dans ses prisons du château de Nantes le sénéchal de Laval qui avait eu « l'indiscrétion », dit Piré, de citer à sa barre le duc comme criminel de lèse-majesté. Mercœur ordonna de lui faire son procès et, vingt-quatre heures après, l'infortuné était pendu sur la place du Bouffay.

La première pensée du prince de Dombes à son arrivée à Rennes, fut de marcher contre les assiégeants de Vitré, afin de leur faire lever le siège. Il s'apprêtait à partir, lorsqu'il apprit que l'armée du duc de Mercœur avait « deslogé à la sourdine », emmenant ses canons et tous ses équipements. Sans doute le duc ne se souciait pas d'engager un combat, il se retira à Fougères et de là dans sa place de Dinan (14 août 1589).

Mais la ville de Vitré n'était pas au bout de ses malheurs. Les troupes calvinistes, sentant la population hostile, à peine les ligueurs décampés, sortent du château, se jettent sur les faubourgs et y commettent d'épouvantables atrocités. MM. de Montbourcher, de Montbarot, de la Tremblaye, du Breilmanfany, de Tréfumel commandent cette expédition peu glorieuse (1). Les soldats empoignent les hommes, les emmènent prisonniers, violent filles et femmes, mettent le feu aux maisons, pillent et ravagent tout. Ils entrent à l'église Saint-Martin, brisent les coffres, volent les objets sacrés; ils saisissent le curé et ses trois vicaires et les enferment. Le malheureux curé dom Jean Boishay est si cruellement maltraité, qu'il en mourut trois jours après (2).

(1) Montbarot avait voulu l'empêcher et il eut à ce sujet une « prise de corps » très vive avec Montbourcher « qui voulait brûler les faubourgs ». *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, III, 1703.

(2) Sur le siège de Vitré, voir D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 370 et suiv. — *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1701. — *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.* T. II, p. CCLXXX. — *Relation de la Mergaie*, p. p. A. de Barthélémy, *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 18. — A. de la Borderie, *Le Calvinisme à Vitré*, Journal de Rennes, mai 1851. — Pâris-Jallobert, *Journal Historique de Vitré*, 1880, p. 42. — Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 52. — *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. p. Joüon des Longrais, p. 206, 213, 223. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 65. — Garnier, *Notice historique sur Châteaugiron*, p. 91.

Pour comble de malheur, les paysans soulevés continuent à bloquer la ville et à arrêter les vivres; abandonnés par Mercœur, ils restent retranchés dans leurs villages.

Le prince de Dombes veut en finir, il envoie contre eux des chevau-légers et des arquebusiers, mais les paysans se défendent dans leurs chemins creux et leurs grands fossés; derrière les troncs d'arbres, qui barricadent les chemins, ils arrêtent les soldats, qui avancent lentement; le langage cruel du huguenot Montmartin montre assez combien la répression fut impitoyable : « On va droit à eux, ils attendent, se défendent, l'on adjoute le feu au glaive et, paroisse à paroisse, il les faut attaquer... enfin ce misérable peuple, après avoir enduré le glaive, le feu et la corde, cria miséricorde et se soumit en l'obéissance du roy ». Ainsi, dit le bon Taillandier, « la tranquilité fut rétablie ».

Le prince de Dombes fit son entrée solennelle à Vitré le 23 août 1589 « avecq grande compaignée ; » il nomma pour capitaine de la ville M. de la Courdavon et exigea des habitants, ruinés par le siège, une contribution de guerre de 20.000 écus, « que sur leurs plaintes pitoyables il réduisit à 4.000 écus (1) ».

Cependant l'extraordinaire nouvelle que le duc de Mercœur avait apprise le premier était exacte : le roi Henri III était mort.

L'accord s'étant fait à Tours avec le roi de Navarre, tous deux avaient décidé de marcher contre Paris afin de reprendre la capitale où dominait le duc de Mayenne et d'où le roi était chassé. Le siège était commencé, Henri III s'était établi à Saint-Cloud. Le 1er août 1589, à sept heures du matin, un moine venant de Paris, demande à parler au roi. Celui-ci le reçoit aussitôt. Jacques Clément lui présente une lettre et, pendant que le roi la lisait, le moine tire de sa manche un couteau tout ouvert et le lui plonge dans le bas-ventre. Le roi arrache lui-même l'arme de la plaie et en frappe l'assassin qui fut aussitôt massacré par les gardes. Henri III languit quelques heures. Dans la journée, il informa lui-même sa fidèle ville de Rennes, par une lettre qu'il eut encore la force de signer de sa main défaillante, de l'attentat du matin (2). Il mourut dans la nuit, après avoir reconnu Henri de Navarre pour son héritier, mais en l'engageant à se faire catholique.

En tout temps cette mort inattendue eût été un événement grave ; à ce moment elle avait une importance capitale. Elle déroutait les idées, désorientait les partis, jetait le pays dans l'inconnu. L'éventualité si longtemps redoutée était réalisée. La France pouvait-elle donc accepter de voir monter sur le trône un roi hérétique ?

(1) *Mémoires de Montmartin*, p. CCLXXXIII. — D. Morice, *Hist. de Bret.* (rédigée par Dom Taillandier), T. II, p. 376. — Pâris-Jallobert, *Journal historique de Vitré*, p. 43.

(2) « Ce malheureux nous a baillé un coup de cousteau, pensant bien nous tuer, dit le roi, mais Dieu... a empesché son damnable desseing, faisant glisser le cousteau de façon que ce ne sera rien, s'il lui plaist... » Arch. mun. de Rennes, liasse 7.





CHAPITRE IX

VILLES ROYALISTES ET VILLES LIGUEUSES

1589

« Si vous perdiez ceste ville-là (Rennes), il fauldroit dire adieu à la Bretaigne. »
CHAMPAGNÉ au prince DE DOMBES.

I. LES PRÉTENTIONS DU DUC DE MERCŒUR. — II. RENNES, VITRÉ, BREST. — III. NANTES, CAPITALE DE LA LIGUE. — IV. LA CHAMBRE DE LA SAINTE-UNION A MORLAIX. — V. QUIMPER, VANNES, CHATEAUBRIANT.

I. — *Les Prétentions du duc de Mercœur.*

Dès le lendemain de la mort du roi, Henri IV informait lui-même les habitants de Rennes de ce dénouement imprévu, il leur annonçait qu'il était roi, promettait « de ne rien innover au faict de la religion catholique » et il ajoutait de sa main ces mots significatifs : « Contenez mon peuple en mon obeyssance et vous assurez de la vollonté que j'ay de vous soulager et gratyfier » (1).

Henri IV montrait ainsi l'importance qu'il attachait à la fidélité des Rennais, mais il était protestant! Un roi hérétique allait-il donc monter sur le trône de saint Louis? Tout l'interdisait : la tradition du pays, le serment du sacre, la volonté du peuple. Il est impossible de nier que la Ligue n'ait été dans son ensemble la manifestation d'un profond sentiment national. La nation française ne voulait pas accepter un souverain protestant, elle entendait rester catholique; l'exemple de l'Angleterre était à la fois trop récent, trop instructif et trop frappant.

Pas de roi hérétique sur le trône de France! Cette idée simple et claire entra profondément dans les cerveaux populaires et elle provoqua une de ces explosions générales comme il s'en est produit deux ou trois au cours de l'histoire de notre pays. On peut dire en toute justice que la Ligue a sauvé la foi catholique, on peut dire aussi qu'elle a sauvé la France; « si Henri de Navarre ne se fût fait catholique, il n'eût jamais été roi de France, et il ne se fût pas fait catholique si la

(1) Arch. mun. de Rennes, liasse 7. Lettre de Henri IV aux échevins et habitants de Rennes, datée du camp de Saint-Cloud, 2 août 1589. — Voir *Lettres missives de Henri IV,* p. par Berger de Xivrey, T. III, p. 1.

résistance armée des Français ne l'y eût contraint. Le roi n'a pas conquis son royaume, le royaume a conquis son roi » (1).

La Ligue a été avant tout un mouvement populaire, nous dirions aujourd'hui un mouvement démocratique; il fallut bien qu'elle se donnât des chefs; mais ceux-ci mêlèrent trop souvent à la grande cause qu'ils avaient à défendre les visées de leur ambition personnelle et de leurs intérêts particuliers. En un mot, le peuple fut admirable, les princes furent faibles.

La Bretagne avait été de toutes les provinces de France la moins atteinte par l'hérésie. Les églises protestantes n'étaient ni nombreuses ni florissantes; les terribles édits de 1585 avaient dispersé leurs membres; la plupart des ministres avaient fui à La Rochelle ou à Jersey. Les « huguenots de combat » ne possédaient ni places fortes ni chefs. Le peuple des villes haïssait les novateurs; il voulait maintenir la religion des ancêtres et se montrait prêt à la défendre.

L'idée religieuse peut seule expliquer ce mouvement spontané que ni les prédicateurs ni les pamphlets politiques déjà nombreux n'auraient suffi à produire. C'est elle aussi qui provoqua ce soulèvement si curieux des paroisses rurales des environs de Vitré. C'est elle enfin, peut-être un peu mêlée de sentiments moins nobles, qui suscitera cette jacquerie paysanne que nous verrons agiter et bouleverser pendant neuf ans les campagnes de la Cornouaille et du Léon.

Mais il n'en reste pas moins que la religion catholique ne fut jamais menacée en Bretagne. La lutte armée n'était donc pas nécessaire; la guerre n'avait pas de raison d'être. Alors se pose ce problème historique : Comment se fait-il que dans la province la moins touchée par la Réforme la Ligue ait duré dix ans et se soit prolongée plus longtemps que partout ailleurs? Et c'est ici que se présente la question difficile et si souvent discutée de l'intervention du duc de Mercœur.

On a dit qu'il avait provoqué cette insurrection. Non, il a essayé de la tourner à son profit, de l'exploiter en un mot, de la mettre au service de ses ambitions, et, dans ce but, de l'organiser, de la fortifier, de lui donner une forme régulière et légale; il en a ainsi prolongé l'existence, mais il ne l'a pas provoquée. Il n'en eut pas été capable. Mercœur avait une âme obscure et complexe. Il avait certes la volonté sincère de défendre la religion catholique. Il n'était doué d'aucunes des qualités qui font les prétendants. Il possédait même toutes les facultés contraires à celles d'un chef de parti. Il manquait totalement d'initiative, et de cette vertu de la race française qu'on appelle l'entrain. Fut-il jamais d'ailleurs un prétendant? Après avoir scruté sa vie on en vient à se demander s'il a réellement songé à devenir un jour le maître d'un duché de Bretagne reconstitué (2).

Quand un prétendant nourrit des prétentions à une couronne quelconque, cela se voit, si l'on peut risquer cette expression vulgaire. Un homme n'est un prétendant qu'à la condition de parler et d'agir, d'affirmer ses droits et d'afficher ses prétentions. Un prétendant occulte, un prétendant « incognito » est un prétendant qui n'existe pas. C'est comme si l'on disait d'un homme qu'il a toutes les qualités d'un grand orateur, mais qu'il ne peut pas parler. Or le duc de

(1) A. Baudrillart, *L'Eglise catholique, la Renaissance, le Protestantisme,* p. 183.
(2) Audren de Kerdrel, *Origines et Caractère de la Ligue en Bretagne,* Revue de Bretagne, décembre 1857, mars 1858.

Mercœur n'a jamais déclaré ses prétentions. Il a eu cent fois l'occasion de les dévoiler devant les États qu'il avait constitués, devant son Conseil d'État ou son Parlement. Il ne l'a pas fait. A maintes reprises, au contraire, nous le verrons, il a reconnu et promis de seconder les prétentions, très explicites celles-là, du roi d'Espagne, pour sa fille l'infante Isabelle-Claire-Eugénie.

Les contemporains eux-mêmes hésitent et doutent; ils en sont réduits aux soupçons et aux conjectures. Le 6 décembre 1589, quatre mois après la mort d'Henri III, deux individus, les sieurs de Kerc'haran et de Kerven disent un jour tout haut dans une taverne à Morlaix « que ce qui meust M. de Mercœur ce n'est le zèle de la religion, ains une ambition pour se faire duc, que ceux qui suivent le parti du roi de Navarre sont aussi bons catholiques que ceux du parti contraire. » L'auteur du *Mirouër catholique* — probablement Langelier, évêque de Saint-Brieuc, — écrit en 1590 : « Les Politiques ne sont moins imprudents de dire que ledit sieur gouverneur aspire à l'Estat et qu'il a pris les armes pour se rendre duc de Bretagne. C'est un très lourd jugement ». Un pamphlet royaliste de la fin de 1590 dit nettement : « La prétention du duc de Mercœur au duché de Bretaigne est la seule cause et origine de noz maux, et ne peult y en avoir d'autres, car l'on sait assez qu'il n'y a point d'hérétiques en ce pays..... C'est sottise de réveiller la querelle de Ianne la Boîteuse et de Charles de Blois, son mari, laquelle a esté condamnée par vingt-trois ans de guerre et par une si longue et paisible prescription; de cette source viennent tous les maux que nous avons ci devant endurez et endurerons par après. » En 1591 Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges, écrit à Philippe II que « M. de Mercure se veult cantonner et emparer de la Bretaigne ».

Le conseiller ligueur Jacquelot de la Motte est plus affirmatif encore; dans une note de 1591 adressée à l'ambassadeur d'Espagne, il déclare que « Mercœur a et a tousiours eu l'intention de s'emparer du duché de Bretagne, tant pour le droit, pour sa femme prétendu, que par la volonté que luy et quelques autres ont eu de faire leur fortune en ces nouveaux remuements et de s'emparer des places à eux commises. Des livres et mémoires ont été faicts et semés par les villes, beaucoup de personnes ont été employées pour persuader à la noblesse et au peuple les droits de la duchesse ». L'agent secret Gourmil dit en 1592, dans un mémoire au roi d'Espagne : « Le duc de Mercure a pour fin principale de s'emparer du duché de Bretaigne, pour sa part de la ruyne de France, soubz prétexte d'un vieux tel quel droict que sa fame y prétend et lequel il a faict imprimer à Nantes et publier par tout le païs. Toutes ses actions, touts ses desseins, touts ses déportements (machinations) tendent manifestement à ceste fin là, ores qu'il aye le contraire en la bouche et qu'il aye promiz par ses ambassadeurs et par ses lettres rendre icellui duché ez mains de S. M. et de Madame la Infante. » Enfin le président Dodieu de Vesly, chassé de Nantes par Mercœur en 1593, révèle à Philippe II « que les armes du duc ne sont point aux champs pour les autels mais pour usurper la souveraine autorité en cette province ». Dom Juan d'Aguila déclare (1) aussi à son maître

(1) Joüon des Longrais. *Le duc de Mercœur*, p. 55-57. — *Remonstrance aux habitants de la ville de Nantes*, 1590, Revue de Bret. juin 1883, p. 472. — G. de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, publiée par la Société des Bibl. Bret. 1889. T. I, p. 32, 46, 130, 164; T. II, p. 100.

le 24 octobre 1595, « que Mercœur a toujours eu l'intention d'être duc de Bretagne ».

Mais que valent ces confidences, ces rapports plus ou moins secrets, ces aveux plus ou moins sincères, auprès d'une déclaration, d'un acte ou d'une parole du duc lui-même. Cette parole, il est vrai, il l'a prononcée. Mercœur a dit un jour à son cousin le duc d'Aumale dans une lettre confidentielle : « J'ai pris la résolution *de me départir pour quelque temps de l'apparence de mes prétentions sur la Bretagne...* Je me résolus *de remettre à une saison plus opportune la répétition de ce qui m'appartient... Pour la manutention* (maintien, développement) *de mon autorité particulière je m'estois maintenu en Bretagne...* » (1). C'est là, « le seul aveu direct que ce personnage compliqué paraisse avoir jamais fait de ses intentions ». Mais cette déclaration date de 1599, c'est-à-dire d'une époque où Mercœur avait quitté la Bretagne et dû renoncer, malgré lui, à ce rêve trop longtemps caressé. Ce n'est peut-être qu'une vantardise posthume. La missive révèle d'ailleurs un esprit aigri, désabusé, irritable et vaniteux. S'il fallait prendre au pied de la lettre ce mot : « Pour la manutention de ma grandeur particulière je m'estois maintenu en Bretagne, » c'est-à-dire par ambition et pour un intérêt personnel, j'ai infligé à la province cinq années de guerre civile, de désastres et de ruines, Mercœur serait trop coupable. Il eût été presque plus excusable s'il avait affirmé dès le début ses prétentions, si, faisant appel aux vieux sentiments particularistes encore très vivaces chez les Bretons, il s'était posé hardiment en face d'Henri IV et de Philippe II comme le restaurateur de l'indépendance du duché, plutôt que de se perdre en des négociations louches, où finit par sombrer sa fortune et d'où son honneur n'est pas sorti intact.

Car ce fut là toute sa politique. Les témoignages des contemporains sont affirmatifs et concordants : Il n'a qu'un moyen, dit le conseiller de Jacquelot, « c'est de tenir les affaires en longueur... il pense que le temps affaiblira tellement et les ungs et les autres, que luy pourra subsister avec sa fortune ». L'ambassadeur espagnol, Mendo de Ledesma, le peint ainsi : « Le duc est lent et irrésolu ; il prête l'oreille à tous et la moindre chose fait impression sur lui. Il aime à traiter avec des artifices, de manière à se conserver une occasion et une porte ouverte pour se dégager de ce qu'il promet ». Le général d'Aguila dit le mot définitif : « Comme il ne pouvait se soutenir par lui-même, il s'est arrangé de façon à se trouver entre deux eaux, pour laisser venir l'occasion » (2).

Malheureusement pour lui, l' « occasion » ne vint pas. Dix années d'intrigues compliquées, de duplicités et de perfidies, de menées tortueuses et de manœuvres occultes ne servirent à rien. Mais on comprend qu'il est fort difficile de donner des précisions sur l'état d'âme d'un tel personnage, auquel la franchise fut toujours totalement étrangère. Il lui est arrivé parfois de dire la vérité, mais seulement quand il n'avait pas intérêt à la travestir ou à la déguiser. En somme, le duc de Mercœur a eu, dès le début, l'idée de faire servir à ses ambitions particulières le

(1) Joüon des Longrais. *Le duc de Mercœur*, p. 80. C'est M. Joüon des Longrais qui a retrouvé et publié le texte de cette lettre importante.

(2) G. de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons*, T. I, p. 47 ; T. II, p. 70, 100.

mouvement national et spontané de la Ligue, il a conçu le projet plus ou moins net de rétablir à son profit le duché de Bretagne, mais jamais il n'a affirmé ni même avoué ces prétentions. Il faut les déduire de l'analyse psychologique d'une âme, plutôt que de l'exposé historique des faits.

II. — *Rennes, Vitré, Brest.*

Pour les catholiques, Mercœur resta gouverneur de Bretagne et chef des ligueurs. Ce furent les villes qui lui adressèrent d'abord de chaleureuses adhésions.

Trois seulement restaient attachées au parti du roi : Rennes, Vitré et Brest.

Rennes fut entre toutes la ville royale; après la surprise du mois de mars 1589, elle s'était ressaisie et resta immuablement fidèle à la cause du roi. L'assemblée municipale, que Mercœur y avait organisée, vécut juste trois semaines (du 15 mars au 5 avril). L'ancien corps municipal reprit ses fonctions et les exerça sous la direction de Montbarot avec un dévouement absolu à la royauté, il consacra toute son autorité et toutes ses ressources à la réparation et à la mise en état des fortifications. Il ne chercha pas à exciter les passions contre les ligueurs, il les défendit même contre les représailles d'un Conseil institué par le prince de Dombes qui chassa de la ville plusieurs habitants soupçonnés de « la contagion de l'esprit de la Ligue ». Dès le mois de juin, le président Bruslon de la Musse, son gendre de Pontbriand et le conseiller François de Bregel avaient été expulsés.

Le Parlement reconnut Henri IV le 11 septembre et le 12 octobre 1589, « à la charge que la religion catholique sera entretenue, de laquelle le seigneur roi sera supplié de faire profession ». Henri IV écrivit, à diverses reprises, aux habitants de Rennes et leur promit « de les délivrer au plus tôt de l'oppression de nos ennemis et rétablir le repos au païs;.... et même de s'y acheminer en personne, si besoing est ». Le duc de Montpensier, — le prince qui reconnut le premier Henri IV, — gouverneur de Normandie, félicita aussi les Rennais de « leur fidélité et vigilance » et les remercia de leur dévouement à l'égard de son fils, le prince de Dombes. Le mérite de cette fidélité revient pour une bonne part à Montbarot, qui sut à la fois imposer son autorité, se rendre populaire et pourvoir à la défense de la cité au milieu de la plus affreuse guerre civile. M. de Champagné, commandant à Laval, disait juste quand il écrivait au prince de Dombes pour l'informer des menées de Mercœur : « Vous voiez en quel estat sont les affaires et que si vous perdiez ceste ville-là, il fauldroit dire adieu à la Bretagne » (1).

Elles n'étaient pas nombreuses, en effet, les villes demeurées fidèles au roi. Vitré restait aux protestants, mais c'était plutôt le château que la ville, car le petit troupeau calviniste, perdu au milieu de la population catholique, ne se

(1) Registres secrets, 11 sept. et 12 oct. 1589, Arch. du Parl., B. 156. — Arch. mun. de Rennes, liasse 8 et liasse 470. — Henri IV, aux habitants de Rennes, 6-25 nov., 5 déc. 1589; — Le duc de Montpensier aux habitants de Rennes, Caen, 8 déc. 1589; — M. de Champagné, au prince de Dombes, 23 mars 1590. — *Lettres inédites du duc de Mercœur et des rois Henri III et Henri IV*, Mém. de la Soc. Archéol. d'Il.-et-Vil., 1861, p. 304. — *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, III, c. 1701. — Ropartz, *La Journée des Barricades*, p. 131-141.

maintenait que grâce à la protection d'Anne d'Alègre, tutrice du jeune baron Guy XX de Laval (1).

Au château se réunissaient les seigneurs protestants des environs et les notables de la ville : le comte de Molac, René de Montbourcher du Bordage, le comte de Montsoreau, le conseiller Jean Le Lymonier des Haries, le sénéchal André de Couasnon, s[r] de Lorgerie, dont le manoir de Bremanfany était aussi un lieu de réunion pour les réformés, Léonard de Vauborel, Georges Chevallerie, s[r] de Lesperonnière, Guy de Gennes, Guillaume Le Moyne, Richard de Legge, Jean de Grimaudet, Isaac de Farcy. Au contraire d'Argentré, de Sévigné, des Nétumières, de Carné, de Goulaine, d'Espinay, Frain étaient catholiques et ligueurs.

« Dans aucune région de Bretagne les progrès du protestantisme n'avaient été plus sensibles que dans les environs de Vitré. Là vraiment, par l'appui des Châtillon-Laval, le culte national pouvait sembler en péril ; et la cause de Mercœur devait bénéficier des haines provoquées par les descendants de ce d'Andelot qui avait importé la Réforme en Bretagne » (2).

Le capitaine La Courdavon, nommé par le prince de Dombes, fut peu après remplacé par Jean du Matz, s[r] de Terchant et Montmartin, l'auteur des *Mémoires*, huguenot sectaire, mais brave capitaine. Tous deux en veulent à « ces meschans païsans » qui se défendent bravement, et pour les combattre ils ne craignent pas d' « ajouter le feu au glaive. » Un jour, La Courdavon, La Tremblaye, Montbarot, Molac, du Bordage sortent du château avec 2.500 hommes dans le but de surprendre Etrelles, paroisse située à deux lieues de Vitré. Les paysans se barricadent et résistent. Alors les soldats mettent le feu aux maisons du bourg, dans l'une ils brûlent douze personnes; dans l'église, ils en tuent dix-sept. « Et en a esté tant tuez que brulez et panduz des dictz Estrelles et leurs confédérez soixante-onze. Et de sens rasiz tuèrent dom Jean Caillet, curé, et pillèrent l'église. » A Vitré même, Montmartin fait brûler trois églises et un faubourg tout entier. L'année suivante la ville fut attaquée trois fois par les ligueurs qui ne purent s'en emparer (3).

A l'autre extrémité de la province, le château de Brest resta aux mains des partisans du roi, « seul en ce pays, » dit Montmartin; admirablement situé à l'embouchure de la Penfeld, au bord d'une mer intérieure qui offrait aux navires un abri incomparable. Depuis un demi-siècle il avait pour gouverneurs des membres de la famille de Carné. François de Carné, s[r] de Rosampoul, qui commandait en 1589, était passé à la Ligue; les habitants, au contraire, étaient dévoués au roi. Guy de Rieux, s[r] de Chateauneuf, se ménagea des intelligences dans la place et s'en empara en septembre 1589. François de Carné put s'échapper. Guy de Rieux s'étant noyé en revenant du siège d'Hennebont, son frère, René de Rieux, s[r] de Sourdéac, lui succéda comme gouverneur de Brest en 1592.

Sourdéac a joué dans les événements de cette époque un rôle considérable. Nous le verrons à l'œuvre. Allié d'Henri IV au 5[e] degré, il avait alors 32 ans, il

(1) B. de Broussillon, *La Maison de Laval*, T. IV, p. 326, 340.
(2) Joüon des Longrais, *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, Notes v[o] Du Guesclin de la Roberie, p. 277.
(3) Frain, *Les du Vauborel bretons et normands*, Revue Historique de l'Ouest, T. II, 1886, p. 154. — Pâris-Jallobert, *Journal Historique de Vitré*, p. 44. — A. de la Borderie, *Le Calvinisme à Vitré*, Journal de Rennes, 8 mai 1851.

était actif, intelligent et ambitieux, il construisit devant le château le bastion qui porte encore son nom et fit de Brest une forteresse imprenable. Ce fut pour les royalistes, dans ce pays entièrement gagné à la Ligue, un centre de résistance et une base d'opérations très importante (1).

III. — *Nantes, capitale de la Ligue.*

Sauf Rennes, Brest et Vitré, toutes les villes de la province étaient acquises à la Ligue et, au premier rang, Nantes, qui fut vraiment la capitale, la métropole de « l'Union » en Bretagne. Quand le duc de Mercœur partit, au mois de mars 1589, pour entreprendre contre Rennes cette expédition qui tourna si mal, il laissait la duchesse à Nantes. Elle voulut s'emparer de cette ville et elle réussit mieux que son mari. C'est qu'entre les deux époux la différence était complète : autant le duc était irrésolu, renfermé, hésitant, autant la duchesse était entreprenante, décidée et impérieuse. Elle était bretonne, elle avait 27 ans, elle était belle ; les habitants de Nantes, qui se rappelaient les fêtes de son baptême l'appelaient : « la belle Nantaise. »

La mémoire toujours chère de son père et de son oncle, les ducs d'Étampes et de Martigues, lui faisait une auréole : « elle était vertueuse, courageuse et généreuse comme son père, dit Brantôme, habile, prompte et vigilante comme lui, et si ce fust esté un garçon, ce fust esté son vray père (2). » D'ailleurs catholique sincère, très attachée à son mari, très ambitieuse pour lui, elle prétendait bien exploiter à son profit le renom qui s'attachait en Bretagne à la dernière descendante des Penthièvre. Il ne faudrait pas du reste exagérer son action qui ne dépassa guère Nantes et ses environs, mais dans cette ville, dont elle sut faire la capitale de la Ligue, elle régna pendant neuf ans en souveraine.

C'est elle d'abord qui la conquit ; Mercœur parti pour Rennes, la duchesse soutenue par sa mère, Marie de Beaucaire, femme énergique et habile, résolut d'agir ; elle possédait le château livré par Gassion, elle gagna l'évêque, Philippe du Bec, qui l'avait baptisée, elle réunit au château les principaux bourgeois catholiques, elle leur représente les périls de la religion, le meurtre des Guise, l'appréhension d'un roi hérétique, les huguenots prêts à s'emparer de la ville et à opprimer les catholiques. Excités par elle, les bourgeois courent aux armes, se lancent dans les rues le 7 avril 1589, soulèvent le peuple contre les réformés : des barricades se dressent, une véritable révolution municipale est accomplie violemment, les notables soupçonnés d'hostilité sont saisis chez eux et leurs maisons saccagées ; le maire, Charles Harouys, les trésoriers Miron et Cornulier, plus de 80 bourgeois sont enfermés au château.

Trois jours après, le 10 avril 1589, une assemblée de 77 notables, réunie sous la présidence de l'évêque Philippe du Bec, jura fidélité à l'Union et constitua une municipalité nouvelle, toute dévouée à la Ligue et à Mercœur. Jean Fourché de

(1) Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, p. 70.
(2) Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. Lalanne, T. V, p. 194.

la Courousserie en fut le chef. Avec promptitude et décision la duchesse organise la défense, elle fait voter un emprunt de 1.800 écus sur huit bourgeois absents ou hostiles, elle répare les fortifications et concentre des troupes.

Ainsi au moment même où Mercœur perdait Rennes, la duchesse lui gagnait Nantes. Et un mois après elle couronnait toutes ses espérances en lui donnant un fils, attendu depuis quatorze ans. Cet enfant, nommé Louis, fut créé à sa naissance « duc de Bretagne. » On a dit que ce titre impliquait l'idée arrêtée dès lors de reconstituer l'indépendance du vieux duché, rien ne le prouve, mais elle indiquait au moins des ambitions secrètes qui, dans l'état d'anarchie où se débattait la France, pouvaient se réaliser un jour. Hélas! ces espérances furent courtes. L'enfant mourait dix-huit mois après, emportant les illusions que sa naissance avait fait concevoir (1).

Nantes resta la résidence du duc et de la duchesse de Mercœur. Le duc était souvent absent; aussi la duchesse gouvernait la ville; à partir de 1589 on lit en tête de toutes les ordonnances municipales : « suivant le commandement de Mme de Mercœur. » Police, finances, armée, entretien des troupes, elle dirige tout, commande tout. Elle est obéie, elle est populaire. Elle se crée un parti, elle emprisonne ou éloigne ceux qu'elle soupçonne et fait pendre allégrement ceux qui trahissent. L'évêque du Bec, pourtant si dévoué, devient suspect de tiédeur et se voit contraint de quitter la ville. Le grand vicaire des Courants, le théologal Christi, le prédicateur Jacques Le Bossu, ligueurs fougueux, soutiennent la résistance et enflamment les passions populaires. Enfin, c'est à Nantes que Mercœur constituera son Parlement et réunira les États de la Ligue.

Autour de Mme de Mercœur et de sa mère, Mme de Martigues, il se forma une petite cour de flatteurs et de lettrés. Des érudits, comme de Gassion, Le Maistre, Pierre Biré, composent de longues apologies généalogiques en l'honneur des Lorrains de Bretagne, lourdes dissertations que l'ennui rend inabordables. Nous avons encore les *Alliances généalogiques*, de Pierre Biré, qui sont suivies d'un récit intéressant des faits et gestes de Mercœur (2).

Les poètes, Nicolas de Montreux, Callo de la Ramée, Guesdon, Dadier, — la pléiade nantaise, — célébraient les mérites de leurs protecteurs en des œuvres d'ailleurs insipides. La duchesse, et plus encore le duc, se récréaient à leurs chants. Celui-ci, cultivé et lettré, encourageait leurs travaux et faisait jouer devant lui des pastorales et des tragédies; il mettait toute sa sollicitude à reconstituer l'Université de Nantes. On estimera sans doute que ces distractions littéraires formaient un singulier contraste avec les horreurs de la guerre civile qui désolait alors la province.

On pourrait croire que ces panégyristes et ces poètes ont exposé, ont exalté même les hautes espérances du Mécène qui les entretenait. Chose étrange! Aucun d'eux ne fait allusion à cette restauration du duché de Bretagne qui était, assure-t-on,

(1) Travers, *Histoire de Nantes*, T. III. p. 20; — *Mémoires de la Ligue*, T. III, p. 246. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. X, p. 558. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, T. II, p. 71. — *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. p. Joüon des Longrais, p. 41, 85, 148, 165.

(2) *Alliances généalogiques de la Maison de Lorraine*, par Pierre Biré, in-4°, Imp. à Nantes en 1593; Bib. Mun. de Nantes, n° 54.854 (Ex. unique.)

la suprême espérance et la constante pensée du duc de Mercœur. Son ambition était donc bien secrète, bien peu connue, puisque ses flatteurs eux-mêmes n'en parlent pas. Comment se fait-il que pour en trouver la mention chez les contemporains, il faille aller la chercher dans le pamphlet le plus violent, le plus haineux, le plus injuste même contre le duc : la *Remonstrance aux habitants de Nantes* : « Nous ne pouvons ignorer, dit l'auteur anonyme, que la prétention du duc de Mercœur au duché de Bretagne ne soit la seule cause et origine de nos maux... » « Ce duc duquel nous nourrissons l'ambition au prix de nostre sang, est-ce pas un estranger de Lorraine, gouverné par deux femmes, les plus ambitieuses qui soient au monde... » Et le pamphlet, descendant aux dernières violences, traite « ces deux Amazones » de « Furies infernales » et « d'insatiables harpies. » Cette ambition que tous les historiens attribuent couramment au duc de Mercœur était donc totalement inconnue des écrivains contemporains !

A plus forte raison le peuple de Nantes l'ignorait. Fanatisé, on peut le dire, par les exhortations des prédicateurs Le Bossu et Christi, il supportait sans se plaindre les charges fort lourdes que la guerre lui imposait ; du reste la duchesse avait trouvé ce moyen ingénieux de tirer de fortes contributions des catholiques suspects ou tièdes ou de les jeter dans les cachots du château. Les sermons, les processions, les serments de fidélité à la « Sainte-Union, » la haine des calvinistes entretenaient son ardeur, mais il vint un moment où cette ardeur baissa, où le désenchantement se produisit, où l'on s'interrogea avec sang-froid, et alors on commença à prêter l'oreille aux cris haineux du pamphlet ennemi : « Laissons ces estrangers qui abbayent indifféremment noz biens et fortunes... Ostons de sur nous cest impérieux et superbe commandement des Frédégondes et des Brunehauts (1)... »

IV. — *La Chambre de la Sainte-Union à Morlaix.*

Les villes du Nord de la province sont dévouées à la Ligue. Toutefois Saint-Brieuc est une des moins prononcées. C'est une ville ouverte, située près des places fortes de Dinan, Moncontour et Lamballe appartenant au duc, elle est à la merci des partis opposés. En mars 1589 elle fut prise, pour Mercœur, par François de Guébriant, qui laissa ses soldats piller les maisons et établit un corps de garde dans la cathédrale. Mais la bourgeoisie est tiède, les magistrats et les notables sont plutôt favorables au roi. Très voisine de la Tour de Cesson, forte position sur la côte que les deux partis se disputent, Saint-Brieuc est la proie successive des armées aux prises. En 1591, elle resta définitivement aux royaux, et la principale préoccupation des bourgeois fut de défendre les habitants contre les excès des gens de guerre. Depuis le début des troubles, l'évêque Nicolas Langelier, l'un des conseillers attitrés de Mercœur, avait quitté sa ville et résidait à Dinan (2).

(1) *Remonstrance aux habitants de la ville de Nantes;* A. de la Borderie, *Nantes sous la Ligue*, Revue de Bretagne, juin 1883. — Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, p. 58-63. — Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 63, 69. — Laronze, *Essai sur le régime municipal en Bretagne pendant les guerres de religion*, p. 217.

(2) Lamarre, *Histoire de Saint-Brieuc*, p. 65. Bull. de la Soc. d'Émulation des Côtes-du-Nord, T. XXII, 1884.

Dans beaucoup de villes, les catholiques, se sentant menacés à la suite du meurtre des Guise, avaient formé des Comités d'action ou de Défense religieuse. Le « Conseil des Seize » à Paris, avait essayé de grouper ces Conseils en une sorte de fédération des villes. Mercœur les encouragea. On en constate l'existence à Landerneau, à Morlaix, à Guingamp, à Fougères. Ces Comités prirent le nom de « Chambres du Conseil de la Sainte-Union », ils se substituaient aux municipalités existantes, et correspondaient entre eux pour le service de la Ligue. Plusieurs ont une vie et une activité remarquables, celui de Morlaix par exemple.

Ses procès-verbaux nous initient à l'existence fiévreuse de ces Comités locaux et à leur action à la fois religieuse, politique et militaire. Ils tiennent du Conseil municipal et de la confrérie fermée : on punit ceux qui ne viennent pas aux réunions, on punit aussi ceux qui y viennent sans droit; les membres jurent d'ailleurs de garder secret « ce qui sera proposé ou conclu ». Les gentilshommes ligueurs y sont admis. La « Chambre de la Sainte-Union » a pris en mains tous les pouvoirs, elle exige que chacun prête le serment à l'Union; elle fait emprisonner ceux qui refusent; elle expulse les tièdes ou les douteux (1).

On a peine à se figurer aujourd'hui les angoisses et les luttes qui durent déchirer tant d'âmes hésitantes ou timorées en ces temps étranges. Car il y avait de bonnes raisons des deux côtés : l'intérêt de la religion d'une part et d'autre part l'intérêt du roi! Il fallait opter entre les deux. Que d'âmes loyales a dû troubler ce dilemme angoissant! Il est aisé maintenant de juger les hommes, de louer les uns et de condamner les autres. Mais qui saura jamais les incertitudes et les tourments qu'ils ont traversés? Jamais situation ne fut plus délicate et question plus sujette à controverse.

Nous avons un exemple bien curieux des discussions qu'elle pouvait provoquer. Le 12 octobre 1589, le Parlement chargea deux conseillers, Philippe du Halgouët de Kergrec'h et Jean de Kercabin, de parcourir la province « afin de lever les deffiances par lesquelles aucuns ennemys et rebelles à Sa Majesté auroient, soubz fausses impressions et prétextes, imbu et séduit le peuple, et le réduire, si faire se peut par la douceur, à son debvoir et obéissance, et, où ils continueroient en leur rebellion, informer contre les chefz et aucteurz... »

La mission n'était pas sans péril; les deux magistrats étaient accompagnés de Guy de Rieux, sire de Châteauneuf, lieutenant-général du roi, et suivis d'une escorte d'hommes d'armes; ils s'acheminèrent par Montfort et Ploërmel, visitèrent Loudéac, Quintin, Pontrieux, La Rochederrien, ils arrivèrent à Tréguier le 18 octobre 1589, et s'y arrêtèrent six jours. Ils approchaient du « pays bas » qui était le foyer le plus ardent de la révolte ligueuse.

Ils firent proclamer en la maison de ville la déclaration portant que le roi Henri IV « voulait conserver et maintenir ses subjects en l'union de l'Église catholique... sans permettre qu'il soit auchunement contrevenu, altéré ni changé aux status ny pollice d'icelle ». De plus, le Parlement défendait à toute personne « de faire en ceste province, en public ni en particulier, aultre exercice que de la

(1) A. de Barthélemy, *La Chambre du Conseil de la Sainte-Union de Morlaix,* Revue Historique de l'Ouest. Documents, 1885, 1886, 1887. Malheureusement ce « Cayer pour les affaires de la ville » ne va que du 27 septembre 1589 au 31 juillet 1590.

dicte religion catholique, apostolique et romaine; cette promesse doibt lever toutes les mauvaises impressions que les ennemys et rebelles auroient, soubz le prétexte de la dicte religion, tâché par leurs artifices et pratiques d'imprimer à auchuns mal informés de l'intention de Sa Majesté ». Cette déclaration fut accueillie « avecq applaudissement et allégresse », par des cris répétés de : Vive le Roi!

Mais une autre ville était un foyer de résistance et le centre du soulèvement ligueur en cette région, c'était Morlaix. Les deux magistrats, qui ne reculaient pas devant une mission périlleuse, se demandaient comment agir. Ph. du Halgouët écrivit à l'un de ses collègues du Parlement, le conseiller du Poulpry, ligueur déterminé, qui résidait à Morlaix, l'adjurant de se soumettre au roi; celui-ci répondit « qu'il n'estoit besoin de l'avertir de son debvoir et qu'il n'obéiroit jamais que à ung roy catholique » (1). C'était peu encourageant. Les deux enquêteurs demandèrent alors une entrevue au sénéchal et se transportèrent à Lannion d'abord, puis à Lanmeur, à deux lieues de Morlaix. Après diverses tergiversations, le samedi 4 novembre 1589, les députés de Morlaix se présentèrent. Ils étaient cinq : Alain du Poulpry, conseiller à la cour; Bernard Le Bihan, sénéchal; Gouffen de Kergrist, s[r] de Penlan; du Liscoët et de Penhoët, ces trois derniers se disant députés de la noblesse de l'évêché de Léon.

Le vieux sénéchal Le Bihan dit d'abord qu'on avait attaqué et emprisonné leurs amis, c'est pour cela qu'ils avaient hésité à venir.

— « C'est une mauvaise excuse, répondit Philippe du Halgouët, vous avez commis « une insigne et notable faulte » en vous soustrayant à l'obéissance au roi « auquel, par le commandement de Dieu, vous devez fidellité, service et obéissance. Le duc de Mercœur a été révoqué de ses pouvoir et gouvernement, comme ennemy de l'Estat, de la couronne de France, et chef de ceux qui troublent le repos de cette province sous un faux prétexte de maintenir la religion catholique;... ceulx qui soutiennent son parti sont des criminels de lèse-majesté au premier chef... Le roi Henri IV a promis de conserver et maintenir la religion catholique, sans rien altérer ni changer en l'exercice et police d'icelle... ses sujets catholiques ne peuvent donc entrer en deffiance, ni sur tel prétexte fonder leur félonie et rebellion.... »

— « Mais, réplique le sénéchal, on a violenté, rançonné et arrêté les meilleurs et les plus marquants des catholiques; nous avons dû recourir à la protection du duc de Mercœur, que nous reconnaissons comme seul gouverneur.

— « Le Parlement, reprend du Halgouët, ne fait la guerre à personne, il rend la justice à tous, « ces actes d'hostilité ne sont qu'un prétexte pour donner couleur à votre révolte et infidellité. Proclamer le duc pour chef, c'est déclarer que « voulez faire la guerre au roi. » Si, au lieu de « vous révolter, » vous aviez demandé justice, elle vous aurait été rendue, nous ne voulons vous imposer « aucune chose contre vostre conscience; » car nous aussi, « nous faisons profession de religion

(1) Il y avait deux conseillers du Poulpry, qui portaient tous les deux le prénom d'Alain mais qui étaient fort différents. Alain du Poulpry, s[r] de Lanvengat, qui était prêtre en même temps que magistrat, était un royaliste déterminé, il servit de guide et de conseiller à Sourdéac et au maréchal d'Aumont dans le Léon. L'autre Alain du Poulpry, s[r] de Mesguen, neveu du précédent, était au contraire un ligueur fougueux, membre de la Chambre de la Sainte-Union de Morlaix. C'est lui qui fit à Ph. du Halgouët la réponse citée plus haut. Exemple frappant des divergences d'opinion que la Ligue a provoquées même entre les membres d'une famille.

catholique, espérant y vivre et mourir. — Vous, sénéchal, vous allez quitter Morlaix et nous vous interdisons d'accomplir aucun acte de juridiction (1). »

Le Bihan répondit qu'il s'en rapporterait à la volonté des habitants. Il ne quitta point Morlaix et fut au contraire l'âme de la résistance. Le Conseil de l'Union proclame une sorte d'état de siège, « il fait défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de mal parler ni murmurer contre MM. les chefs et capitaines qui commandent en ceste ville, ains leur obéir sans contredicts et rébellion à peine de la vye (2). » Le nommé Yvon Godet, convaincu d'avoir dit « qu'il eust été expédient que M. de Mercure eust heu la gorge coupée » est condamné à être pendu. Il est ordonné « par MM. de la Chambre que M. de Coëtanscours, accusé d'avoir prononcé plusieurs paroles au préjudice de la Saincte Union et à l'avantage du roy de Navarre, sera gardé prisonnier ». Toutes personnes en âge de porter les armes devront accourir au premier cri : A l'arme ! Les deniers provenant de la vente des biens confisqués sur les suspects et les « déserteurs et proditeurs de la ville » sont employés aux fortifications et aux gages des soldats. On taxe les gentilshommes : pour recouvrer l'indemnité sont désignés MM. de Kergaradec, Kerseau, Kerousiou et Kerenprovost. On demande à Mercœur de ne pas envoyer de garnison.

La Chambre de la Sainte-Union correspond avec Quimper et Saint-Malo, elle surveille les paroisses d'alentour, celles qui ne paraissent pas sûres « sont déclarées ennemies », on nomme des capitaines; il est décidé que l'on ne fera point la guerre aux « gens d'église ni aux paysans, à condition qu'ils mettent les armes bas. » Le Conseil fait barricader les routes et envoie des renforts aux troupes de la Ligue pour combattre les royaux et tous ceux qui portent « la croix des politiques au chapeau. » Par contre, défense absolue aux gentilshommes de sortir de la ville « pour faire aulchune prinse ni ravagements » sans la permission du gouverneur François de Carné de Rosampoul. Les paroisses sont averties de se mettre sous les armes et de faire le guet jour et nuit. En somme, la vie municipale est complètement suspendue; la Chambre de la Sainte-Union s'occupe uniquement de la défense de la cause catholique contre « les politiques et les hérétiques (3) ».

V. — *Quimper, Vannes, Chateaubriant.*

A Quimper de vives dissensions se produisirent. Le peuple était profondément catholique et par suite porté vers la Ligue; le chapitre et les cordeliers de

(1) *Relation de la mission de MM. de Kercabin et du Hallegoët*, A de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, 1880, p. 42 et suiv.

(2) Voici un acte d'adhésion à l'Union : « Rolland de Neufville, par permission divine, évesque de Léon certifions que noble homme Yves Coatnempren, sieur de Krec'hguengar, y demeurant en la paroisse de Trefflaouenan, dès le 22e jour du présent mois, a faict protestation de s'en tenir à la Sainte Union des catholiques, aider et suivre le parti d'icelle à son pouvoir et n'adhérer jamais à aucun aide contraire, et ainsi l'a juré entre nos mains. A quoy il a été reçeu, soubz le bon plaisir de Mgr le duc de Mercœur, gouverneur et lieutenant pour le roy très chrétien, Charles dixième du nom (le cardinal de Bourbon, roi de la Ligue), en ce duché de Bretaigne. *Rolland de Neufville, évesque de Léon*. Du 24 juin 1590. »

(3) A. de Barthélemy, *La Chambre du Conseil de la Sainte-Union de Morlaix*, Revue historique de l'Ouest, 1885-86-87.

Saint-François qui jouissaient d'une grande influence l'encourageaient; la bourgeoisie au contraire et les officiers de justice, « qualité de gens plus politique que pieuse », dit Moreau, étaient disposés à accepter l'autorité d'Henri IV. Le sénéchal surtout, Jacques Laurens s[r] de la Motte, jeune, zélé et intempérant, usa de tous les moyens pour gagner des prosélytes à la cause royale. A ceux qui s'effrayaient de voir monter sur le trône un souverain calviniste il répondait crûment « que quand le roi serait un diable incarné, qui aurait les cornes aussi longues que les bras, il serait toujours son serviteur. » Une propagande de ce genre devait avoir peu de succès; le sénéchal prépara un coup de théâtre. Ayant reçu des lettres du roi et du Parlement le 28 septembre 1589, il les lut du haut de son siège, ajoutant que l'on était tenu d'obéir au roi sous peine d'encourir des peines graves. Cette lecture produisit l'effet contraire; les hommes allèrent décrocher leurs arquebuses, et, en descendant de son siège, le sénéchal Laurens de la Motte et le président François du Liscoët de Coëtnempren (1) se virent entourés d'une foule armée, hostile et menaçante. Ils n'eurent que le temps de monter à cheval et de s'enfuir « croyant que ce fût leur dernière peur, encore qu'ils ne fussent suivis de personne », dit méchamment Moreau (2). Ils gagnèrent Brest, et de là Laurens de la Motte se retira à Rennes.

Désormais la Ligue était maîtresse de Quimper. Le chef du parti fut Guillaume Le Baud s[r] de Crec'hmerc'h ou de Kernisy, avocat du roi, jurisconsulte distingué, auquel Mercœur donna, comme récompense de son zèle, le siège de sénéchal devenu vacant. Ce zèle dura jusqu'à l'arrivée du maréchal d'Aumont en 1593. Séduit alors par l'espérance qu'on lui fit entrevoir de garder son titre de sénéchal, Le Baud se déclara prêt à passer au service du roi. Cette conversion intéressée ne lui servit pas. Bafoué par le maréchal, méprisé par ses compatriotes, il n'osa remonter sur son siège et finit obscurément. Laurens de la Motte reprit ses fonctions et les occupa pendant vingt ans (3).

La petite ville de Pont-l'Abbé, sous l'influence de Charles de Quellenec, baron du Pont, premier mari de Catherine de Parthenay, calviniste zélé, était devenue un centre pour les réformés. Quellenec du Pont fut tué à la Saint-Barthélemy (4), sa sœur Jeanne, héritière de la baronnie, épousa Toussaint de Beaumanoir du Besso qui mourut en 1591 des suites d'une blessure reçue à Ancenis. Leur fille apporta la baronnie du Pont à René de Tournemine, sire de la Hunaudaye. Tous ces seigneurs étaient attachés aux rois Henri III et Henri IV et leur autorité s'exerça en faveur de la cause royale dans leur vaste domaine de Pont-l'Abbé.

La forte place de Concarneau appartenait depuis longtemps aux catholiques; après la surprise de 1577 elle resta entre leurs mains (5); et elle jouera un rôle important dans les guerres qui vont s'engager. Son commandant, Le Prestre de Lezonnet, était tout dévoué au duc de Mercœur.

(1) Il y avait un sénéchal et un président. Le « sénéchal » était le chef du tribunal; le « président » présidait une chambre.
(2) Moreau, *Histoire de la Ligue,* édit. 1857, p. 60; édit. de 1836, p. 54.
(3) Trévédy, *Deux sénéchaux de Cornouaille,* Bul. de la Soc. Archéologique du Finistère, T. XXII, 1895.
(4) Voir plus haut, p. 61.
(5) Voir plus haut, p. 72.

Les villes de Landerneau, de Quimperlé, Hennebont étaient acquises à la Ligue, la première avait une Chambre du Conseil de la Sainte-Union.

Beaucoup de gentilshommes des environs de Ploërmel avaient embrassé le protestantisme et cette ville avait eu un prêche dès 1561. Située au centre de la province et protégée par d'insuffisantes fortifications, elle fut prise tour à tour par les ligueurs et par les troupes royales et devint ainsi la proie des deux partis, qui la pillèrent également.

Les ligueurs sont les maîtres de Vannes et ils oppriment leurs adversaires. Leur chef est le capitaine de la ville, François de Kermeno de Keralio, homme cupide et violent, il est soutenu par le sénéchal Jacques Fabry, le lieutenant Jacques de Bogard, « plus ligueur que aulcun », les conseillers Renauld Dorléans, futur écrivain du parti, Jean Juhel, tous ligueurs ardents et combatifs. Juhel reçoit les instructions de son oncle Allain de la Lande, conseiller au Parlement, lui aussi ligueur avéré. « Tous sont de la Ligue et ennemis du roy à Vannes, fors dix ou douze. » Les chanoines et les notables bourgeois sont aussi ardents; en pleine assemblée municipale, ils déclarent que le roi (Henri III) « est ung meschant, infidelle, traistre, poltron et tyran..., qu'ils mourroient plus tôt que de lui obéir; » en plein marché l'un d'eux, Jean Le Maistre, déchire les édits royaux et les met en pièces. Le cordelier F. Cornet déclame contre le roi et les princes, il dit en chaire que les « Renoys » sont des « nyays », il traite La Hunaudaye de « teste grasse » et appelle Montbarot « ma barotte ou ma marotte ». Il les invite ironiquement à apporter leurs arrêts à Vannes où « le peuple leur rompra la teste », tous ses discours tendent à exciter « l'émotion populaire et la révolte contre le roy. »

Keralio, capitaine de la ville, emprisonne les tièdes et pratique des perquisitions qui sont de véritables pillages. Le président du présidial, Gastechair de Kersalio et le juge criminel Brunel de Brango passent pour être « bons serviteurs du roi », ils ont quitté Vannes et se sont réfugiés à Rennes. C'en est assez, leurs maisons sont dévalisées. Keralio va chez Brango avec une troupe de partisans, il jette dehors la femme et la fille du juge et enlève les meubles. Et comme M[me] de Brango lui demande de lui rendre une de ses robes, Keralio refuse « disant que tout estoit à luy. »

Chez le président Gastechair, Keralio brise les serrures, force les portes, et quand M[me] G. de Kersalio lui reproche « ses volleries » et lui dit « qu'il ne sera pas si hardi d'entrer dans le cabinet de son mary où il y a beaucoup d'argent, » Keralio, le greffier Guymarho et les autres « se prindrent à soubrire disans qu'ils avoient ce qu'ils voulloient. » Et « finalement Keralio et ses hommes ont rompu la serrure de l'estude de son mari et toutes les aultres de sa maison, y ont prins et emporté tous les biens y estans, et la misrent dehors. » Et comme M[me] de Kersalio en appelait à la justice, Keralio répondit « que ce qui était prins était prins, qu'il se souciait fort peu des arrêts de la Cour, et que le duc de Mercure leur avait promis de leur bailler le Parlement à Vannes. »

Keralio emmène même les chevaux et, le valet lui demandant d'en laisser au moins un, pour toute réponse « il lui donne un soufflet sur le visaige, disant qu'il eust porté cela à son maistre. » Enfin Keralio, avec ses partisans, « a

tellement faict que, en la ville de Vannes, il n'est plus mention du roy, moins encore du service et honneur qui lui est deu (1). »

Keralio opère à l'extérieur, il dirige une expédition contre le juge Bonadventure de la Tousche, lieutenant civil et criminel d'Auray. Une troupe de 80 hommes commandée par lui envahit la maison, « lesquels prindrent et emportèrent son argent monnoyé et sa vaisselle d'argent, dit le juge lui-même, ses lettres, tiltres et enseignements, ses habillements tant de luy que de sa femme, ses bagues et joyaulx, rompirent les portes, cabinetz, estudes, les coffres, mesme les meubles de boys de plus grande valleur qu'il eust en sa maison. » Mais l'aventure tourna mal. Les pillards étant revenus le lendemain « pour emporter la lingerye et les gros meubles » furent assaillis par « la commune; » les paysans des environs attaquèrent la maison et les tinrent assiégés deux ou trois heures; ils allaient assommer ces détrousseurs si les ligueurs d'Auray n'étaient accourus, « ils se ruèrent sur la commune, en battirent et offensèrent (blessèrent) plusieurs. » Keralio et sept de ses complices furent pris et conduits devant le sénéchal d'Auray; mais là ils déclarèrent sans hésiter que le juge était « un politique et serviteur du roi » et « qu'ils avaient commission du duc de Mercure de lui courir sus et de le saisir mort ou vif. » Le sénéchal n'osa pas sévir et les renvoya.

Le château de Careil près Guérande, appartenant à Montbarot, est dévalisé le jour de l'Ascension, 11 mai 1589. C'est une revanche de la conduite de Montbarot à Rennes. Le capitaine du Cleuz, de Saint-Nazaire, qui envahit la maison à la tête de trente hommes « garniz de harquebeuses à meiches » dit qu'il agit par l'ordre de Madame de Mercœur « qui le lui a par deux fois commandé. » Il crie du reste aux hommes du château qui veulent protester « que le roi est traistre, et le sieur de Montbarot, leur maistre, traistre comme luy et qu'ils auroient tous ses biens. » Et de fait ils emportent les meubles « tant en tapisserye, couettes, vaisselle, bleds, aultres meubles et jusques au lard, » pour une valeur de 7 à 8000 escuz, (120.000 francs) « et ce qu'ilz n'ont peu emporter ilz l'ont rompu et brisé (2). » « A l'entour de Nantes et par tout l'évesché il se commet infinies volleries, tirannyes, viollences, meurtres et bruslements par les capitaines des Roches, de Chasteaubriand, de Puyguérin, de Forges et aultres, lesquelz portent trois pétards pour enfoncer les maisons... »

La ville de Chateaubriant avait été dès l'origine un centre de propagande pour les réformés qui y avaient tenu plusieurs synodes. Mais en 1589 M. de Bellefontaine, son gendre M. de la Pilletière qui commandaient le château, le sénéchal Jean Bontemps étaient des ligueurs notoires, ils ouvraient le château aux coureurs du parti qui y déposaient le fruit de leurs rapines. Mercœur passa à Chateaubriant le 3 ou 4 juin 1589 avec son prisonnier le comte de Soissons qu'il emmenait à Nantes.

Peu après la levée du siège de Vitré, un des lieutenants du prince de Dombes, Rochefort de Bastenay, s'empara de Chateaubriant par surprise et s'y établit le

(1) *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. p. Joüon des Longrais, p. 68, 70, 129, 161, 168. Mém. de la Soc. Archéol. d'Ill.-et-Vil., 1911-1912.

(2) *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. p. Joüon des Longrais, p. 82, 91, 98, 101, 109.

13 décembre 1589. Mais la situation de la place au centre de la province était trop importante pour ne pas tenter les adversaires. Dans la nuit du 7 au 8 mars 1590 une troupe de ligueurs commandée par Jacques de Kerboudel s[r] de la Courpéan reprit la ville qui jusqu'en 1597 servit aux troupes de la Ligue de centre d'approvisionnement et de base d'opération. Il s'y forma même une sorte de Conseil ou de « Chambre de la Sainte-Union » que Mercœur approuva par une ordonnance du 18 juin 1594 « en vertu de nostre pouvoir, en l'absence d'un roy recongneu catholique (1). »

En résumé, au début de la crise, toutes les villes de Bretagne, sauf trois ou quatre, sont acquises à la Ligue. Il y a là un mouvement spontané, très remarquable et très important. La vie municipale prend alors une activité intense; les bourgeois sont heureux de jouer un rôle politique et même militaire. Ils sont mus par l'idée très sincère de défendre la religion catholique. On ne voit pas que nulle part ils aient eu en vue les prétentions particulières de Mercœur ou le rétablissement d'un duché indépendant.

Il y avait dans ce mouvement généreux et presque unanime une force considérable. Quel parti le duc de Mercœur saura-t-il en tirer?

(1) De Bellevüe, *Aperçu historique sur le Protestantisme et les guerres de la Ligue dans le pays de Chateaubriant*, p. 26. — De la Borderie, *Chateaubriant, ses archives et ses institutions municipales*, Revue des Provinces de l'Ouest, T. I, 1853, p. 185. — Abbé Goudé, *Histoire de Chateaubriant*, p. 125.





CHAPITRE X

L'ESCALADE DU CHATEAU DE SAINT-MALO

1589-1590

« Les habitants de Saint-Malo prirent la résolution de se conserver d'eux-mêmes pendant ces troubles sans se submettre à qui que ce fust, de quelque party qu'il fust, roy, prince, gouverneur ou autre. »

FROTET de la LANDELLE.

I. SAINT-MALO AU DÉBUT DE LA LIGUE. — II. LA VILLE ET LE CHATEAU. — III. L'ESCALADE. — IV. LES MALOUINS MAITRES DE LA VILLE. — V. LES MALOUINS ET MERCŒUR.

I. — *Saint-Malo au début de la Ligue.*

PARMI les villes que nous citons plus haut, il en est une que nous n'avons pas nommée. Non pas que son rôle soit indigne de mémoire, au contraire : elle mérite une étude à part parce qu'elle a eu une existence à part. Cette ville, c'est Saint-Malo. Cité sans pareille, autant par sa situation unique, au milieu des flots, sur une côte à la fois terrible et merveilleuse, que par l'originalité et le caractère spécial de ses habitants.

Les Malouins étaient à la fois des commerçants très avisés et des marins très hardis. Ces deux professions se complètent et se soutiennent l'une par l'autre.

Ces commerçants sont capables : l'habitude de l'armement maritime a développé chez eux l'esprit de prévision et la sûreté de coup d'œil que nécessitent les longues expéditions. Un armateur de Saint-Malo qui fait construire à Dantzick ou à Portsmouth des navires pour exporter en Espagne, dans le Levant ou au Nouveau-Monde des marchandises bretonnes ou françaises est à la fois marin, négociant, armateur et banquier. Ces commerçants sont riches; les entreprises internationales et surtout la traite des métaux précieux avec l'Espagne ont créé de grosses fortunes. Enfin ces commerçants, qui sont aussi des marins, savent commander : l'expérience de la vie en mer a fortifié en eux cette décision et cette netteté nécessaires au chef responsable du salut de tous, mais aussi maître absolu, après Dieu, sur son navire. Et ils commandent à des hommes qui savent obéir, à des matelots qui comprennent que de l'exactitude et de la rapidité d'exécution d'un ordre dépendent le sort du bâtiment et la vie de l'équipage.

Ces armateurs avaient voulu de bonne heure administrer eux-mêmes leur ville. Assistant aux assemblées communes entre deux voyages, ils apportaient à cette tâche l'entente, la capacité et l'énergie avec lesquelles ils dirigeaient leurs propres affaires. La richesse acquise par quelques-uns n'empêchait pas une véritable égalité. « Le besoin que les habitants avaient les uns des autres dans cet espace restreint, l'habitude de ces associations commerciales qui devaient devenir les puissantes compagnies des siècles suivants, la franchise de caractère de ces loups de mer, la simplicité de leurs mœurs faisaient régner parmi eux une union rare (1). »

On conçoit que de tels hommes furent toujours jaloux de leur indépendance. Ils avaient longtemps soutenu que la ville appartenait à l'évêque et relevait de sa seule autorité, du reste fort douce; les ducs avaient eu quelque peine à imposer à ces bourgeois frondeurs leur prééminence, et l'on sait que la duchesse Anne voulut faire graver sur une tour du château ce mot qui était la marque et la garantie de son pouvoir : « *Qui qu'en groigne, ainsi sera, c'est mon plaisir.* » C'était le dernier trait d'une résistance prolongée.

Après la réunion, François I[er] réglementa les attributions des municipalités et accrut sensiblement celles des gouverneurs qui représentaient le roi et devaient présider les assemblées des villes. Les Bourgeois de Saint-Malo supportèrent malaisément cette ingérence. Les choses ne se gâtèrent pas, tant que vécut M. de Bouillé. Georges de Bueil, sire de Bouillé, lieutenant-général en Bretagne et gouverneur de Saint-Malo pendant quarante-deux ans, résidant habituellement au château, était, nous l'avons dit, un politique très fin et un administrateur accommodant; il avait gagné l'affection et la confiance des habitants, toujours défiants à l'égard du gouverneur. « Il méritoit d'estre aymé, car il était aymable. Il vivoit avecq les Bourgeois comme un père avecq ses enfants (2). »

Il n'en fut pas de même de son neveu, Honorat de Bueil, seigneur de Fontaines. Celui-ci ne fut pas « l'héritier de ses vertus comme de ses charges et ne succéda pas en la doulceur et bénignité de son oncle. » Il montra au contraire « une humeur rogue, altière et de difficile accès, vices désagréables à personnes qui sont nées libres et non esclaves. » M. de Fontaines, officier honorable et brave, s'était fait apprécier à Nantes, mais il ne sut pas comprendre l'esprit des rudes Bourgeois de Saint-Malo, il s'aliéna les habitants qui le prirent en aversion. Son frère, M. de Racan, fit dans la ville « beaucoup de petites folies de jeunesse, se croyant parmi des sauvages ou en païs de conqueste; » les Malouins en furent choqués. Aussi bien la vie n'était pas gaie entre ces hautes murailles; M. de Fontaines, arrivé le 30 avril 1578, partit peu après pour regagner la cour (3).

Le château de Saint-Malo était une imposante forteresse qui dominait et commandait la ville, formant un vaste carré barlong, flanqué aux quatre coins de grosses tours rondes, avec une avancée appelée « la pointe de la galère », entouré

(1) Joüon des Longrais, *Saint-Malo au temps de la Ligue*, Introd., p. VII.

(2) Joüon des Longrais, *Saint-Malo au temps de la Ligue, Mémoires de Frotet de la Landelle*, p. 37. M. Joüon des Longrais a publié les *Mémoires inédits de Nicolas Frotet de la Landelle* (1886), et le *Discours apologétique* de F. Marcellin Cornet (1883), deux documents d'une importance capitale pour l'histoire de la Ligue à Saint-Malo. — Sur Bouillé, voir plus haut, p. 48, 58, 69, 74.

(3) M. de Bueil de Racan, frère de Fontaines, est le père du poète Racan.

de murs épais et élevés, immergés souvent au quart de leur hauteur ; son pont-levis dressé, c'était une île à côté d'une île. Un large fossé envahi par la mer le sépare complètement de la ville ; une seule porte avec un pont-levis ; et deux tours énormes appelées l'une *Qui qu'en grogne,* du côté de la rade, et l'autre *La Générale,* du côté du port et de la grève du *Fief.* Entre ces deux tours le *Grand Donjon,* en forme de fer à cheval qui les domine. La porte Saint-Vincent n'existait pas, le « Sillon, » beaucoup plus étroit qu'aujourd'hui, aboutissait à la porte Saint-Thomas, percée très en arrière de sa position actuelle, commandée par le château, et d'ailleurs condamnée.

Le Saint-Malo du temps de la Ligue ne ressemblait guère au Saint-Malo actuel, qui porte encore le cachet si curieux du passé, mais ne remonte qu'au siècle de Louis XIV. La ville était entourée d'un rempart continu, flanqué de nombreuses tours. Entre le château et la « Grand'Porte, » la grève du *Fief,* un petit quai, le port encombré de navires. A l'intérieur, des maisons de bois, fort simples, s'étageant le long des rues étroites et montantes, habitées par les riches bourgeois ; dans le haut de la ville de vrais jardins, assez vastes et clos de murs. La population aimait à s'entasser au voisinage du port, dans des ruelles obscures et souvent sordides, mais où régnait une intensité de bruit et de mouvement dont nous ne pouvons pas plus avoir l'idée qu'il ne nous est possible de nous représenter le Pont-Neuf sous Henri IV. Rien n'égalait l'exubérance des gens de mer, la rudesse des mœurs maritimes. On ne peut guère se figurer l'activité de ce peuple, qui, à peine plus nombreux qu'aujourd'hui, couvrait les mers de ses navires de commerce ou de pêche, de ses corsaires héroïques, de ses aventuriers qui s'en allaient pour le roi ou pour eux-mêmes à la découverte de terres nouvelles ou inconnues : Terre-Neuve, Le Canada, la Floride ou les Moluques (1).

C'est dans ce cadre étrange et unique que nous allons voir se dérouler les événements provoqués par la Ligue. Quand M. de Fontaines revint s'enfermer au château de Saint-Malo, avec ses deux fils et sa fille, le 31 juillet 1585, les esprits étaient déjà fort surexcités. C'était au lendemain du traité de Nemours, imposé par les princes ligueurs à Henri III ; peut-être le gouverneur venait-il chercher dans ce château éloigné un port dans la tempête et le calme au milieu de la crise.

Les assemblées du corps municipal étaient fréquentes, souvent un grand nombre de notables y prenaient part, dès 1578 un conseil de vingt membres avait été formé, il était nettement favorable aux catholiques et hostile aux protestants ; cependant la ville n'avait pas eu à prendre parti dans la grande querelle qui agitait le royaume. Le 3 avril 1585, le duc de Mercœur avait prescrit à l'assemblée de veiller à la sûreté de la cité, parce qu'il se tramait des mouvements contre le service du roi. Les habitants, assemblés en la Maison de Ville, désignent le procureur-syndic et douze bourgeois (2) « pour pourvoir aux choses nécessaires à la

(1) Joüon des Longrais, *Saint-Malo au temps de la Ligue,* Introd., p. XXXVI.

(2) Il est utile de rappeler le nom de ces douze bourgeois : Robert Boullain, sieur de la Conterie, procureur des bourgeois ; Bernard Boullain, s^r de la Rivière ; Étienne Gaillard, s^r de la Simonnaye ; Jean Le Large, s^r de la Barre ; Jean Porée, s^r des Tertregalays ; Charles Jonchée, s^r de Belestre ; Jean Pépin, s^r de la Belinaye ; Guillaume Jonchée, s^r du Fougeray ; Jean Picot, s^r de la Gicquelaye ; Guillaume Le Fer, s^r de Graslarron ; Josselin Frotet, s^r de la Landelle ; Bertrand Le Fer, s^r de Limonnay ; François Grout, s^r de Closneuf. — Nicolas Frotet de la Landelle, auteur des *Mémoires* si curieux édités par M. Joüon des Longrais, était le fils de Josselin Frotet de la Landelle.

conservation de la place (12 avril 1585). En réalité c'est ce Conseil qui va gouverner la ville pendant toute la durée de la Ligue. Les réunions sont sans apparat, elles ont lieu au siège de la vieille confrérie malouine « des Hommes Blancs, » ou au cabaret de « la Grand'Porte ; » les délibérations sont courtes, entre ces hommes d'affaires peu de mots suffisent. La décision prise, « on commet » deux ou trois membres pour l'exécuter et l'exécution est toujours immédiate, intégrale et parfaite.

Il y avait d'ailleurs souvent des assemblées municipales de plus de cent personnes qui approuvaient et soutenaient le Conseil des Bourgeois. On a dit que les Malouins avaient formé le projet de secouer le joug de l'autorité légitime pour s'ériger en république. Ils n'ont pas vu si haut ni songé si loin. Il est vrai, « toutes les charges sont électives, tous les citoyens contribuent en quelque degré aux élections, les délibérations du Conseil élu sont approuvées en assemblée générale, l'entrée aux assemblées est libre, toutes les dépenses sont votées, puis contrôlées par des commissions toujours électives, aucun citoyen ne peut être banni sans le vote de l'assemblée générale. La machine fonctionne avec une grande régularité. Ce serait, dans un verre d'eau, une république parfaite, si tout cela n'était qu'un trompe-l'œil. En réalité une aristocratie peu nombreuse, assez limitée pour s'entendre, assez soutenue pour imposer ses volontés, fait tout ce qu'elle veut (1). » En dernière analyse cinq ou six hommes dirigent tout : c'est Jean Picot de la Gicquelaye, Josselin Frotet de la Landelle, son fils Nicolas Frotet (l'auteur des *Mémoires*), son cousin Michel Frotet de la Bardelière, l'homme d'action du Conseil, Guillaume Jonchée du Fougeray, Bertrand Le Fer de Limonnay, François Grout de Closneuf, Alain Maingard de la Planchette, Jean Pépin de la Belinaye et deux ou trois autres.

Au fond les idées démocratiques leur sont aussi étrangères que la pensée d'opposition à la monarchie est éloignée de leur esprit. Ils n'ont en vue qu'un point : l'intérêt de leur ville, et ce but ils le poursuivent avec une décision, une indépendance, une habileté, un courage, une audace dignes de toute admiration : but étroit peut-être, mais en somme légitime et parfaitement honorable.

II. — *La Ville et le Château.*

Les Malouins commencent par se faire donner par le roi l'ordre de ne recevoir dans leur ville aucun prince ni seigneur, fût-ce le duc de Mercœur (2). Et pourtant ils sont dévoués à la Ligue, et disposés à seconder Mercœur, mais ils veulent avant tout garder leur autonomie. Bientôt les événements se précipitent, les réformés sont proscrits, ils prennent les armes, c'est la guerre civile. Le gouverneur reste fidèle à Henri III, les Malouins sont au contraire favorables à la Ligue. Les démêlés recommencent, Fontaines admoneste l'Assemblée parce que quelques

(1) Joüon des Longrais, *Saint-Malo au temps de la Ligue, Mémoires de N. Frotet de la Landelle.* Introd., p. XXI.

(2) Lettre du roi aux habitants de Saint-Malo. du 22 avril 1585. *Mémoires de Frotet de la Landelle*, p. 62. Voir plus haut, p. 85.

Bourgeois ont parlé du roi en mauvais termes, il les menace, mais refuse de nommer personne. C'était une maladresse.

Les années 1586 et 1587 se passèrent sans incident notable. Après la journée des Barricades et la retraite à Chartres, Henri III adressa à la ville de Saint-Malo, comme à toutes les autres, une lettre où il cherchait à expliquer sa conduite : « Elle semble indigne de la majesté d'un grand roi, dit Frotet, car au lieu de commandement vous n'y trouverez que des prières indignes de la souveraineté. »

L'Édit d'Union fut lu à la Maison de Ville par M. de Fontaines le 10 septembre 1588 et signé par un très grand nombre d'habitants. Puis vint l'assassinat des Guise qui fut connu à Saint-Malo dès le 27 décembre 1588. M. de Fontaines « en témoigna une très-grande joye » et tint à annoncer lui-même aux notables cette nouvelle « à lui aultant agréable, comme il l'estimoit devoir desplaire aux habitants. » On assure qu'il demanda en haut lieu l'autorisation de sévir contre les citoyens de Saint-Malo « presque tous liguez et à la dévotion de ce parti. »

La mésintelligence, l'inimitié même croissaient de plus en plus entre le gouverneur et les Malouins, ceux-ci se croyaient menacés par M. de Fontaines « lequel les vouloit faire estimer estre tous de la Ligue affin d'avoir un plus spécieux prétexte de saccager et ruiner la ville, et de s'engraisser des dépouilles des habitants. » Pourtant ceux-ci « n'ont jamais esté portez au parti de la Ligue, » assure Frotet, que dans la mesure où l'intérêt de leur cité les y a obligés.

Le 29 mars 1589, l'Assemblée municipale décide d'organiser la défense. On choisit quatre capitaines généraux qui auront toute autorité sur les quatorze capitaines ordinaires qui commandent la milice de la ville et sont chargés de la garde des remparts : ce sont Guillaume Jonchée du Fougeray, Jean Pépin de la Belinaye, Guillaume Le Fer de Graslarron, Michel Frotet de la Bardelière, tous quatre habitués au commandement, résolus et sans peur. De plus, on nomme un Conseil de dix-huit membres, remplaçant celui des Douze, avec pouvoir de prendre toutes décisions utiles pour la défense et le salut de la ville. Il a pour chef Jean Picot de la Gicquelaye, procureur-syndic; on y voit, outre ceux que nous connaissons, Charles Chevillé, s[r] du Val, sénéchal, Nicolas Jocet, s[r] de la Rivière, procureur fiscal, Jean Gouverneur, s[r] de Saint-Estienne, Jacques Porée, s[r] des Quatre-Voyes, Olivier du Pré, s[r] de la Pouparderie, Guillaume Jonchée, s[r] des Croix, Alain Maingard, s[r] de la Planchette, « tous bien assurés des volontez et affections des autres habitants, lesquels se reposoient sur la prudence, vigilance et probité de ceux qui conduisoient le navire de la ville parmi l'orage du temps. » Aussitôt des mesures énergiques sont prises. Les canons des navires en partance sont requis et placés sur les remparts, les étrangers ou forains reçoivent défense de séjourner dans la ville, cent jeunes marins, agiles et déterminés, sont enrôlés pour la garde de la cité.

Le gouverneur sentait bien que toutes ces précautions étaient dirigées surtout contre le château qui pouvait ruiner la ville. De leur côté les Bourgeois estimaient que « le gouverneur était le péril le plus imminent qu'ils eussent à craindre. » Celui-ci restait enfermé dans le château et n'osait plus en sortir; de jour en jour le conflit s'aggravait.

Sur ces entrefaites arrive à Saint-Malo, le 14 août 1589, la nouvelle de l'assassinat

du roi. M. de Fontaines mande au château une députation des Bourgeois et leur annonce l'étrange nouvelle. Aussitôt ceux-ci de demander qui succédera à la couronne. — Il n'y a pas de doute, répond le gouverneur, c'est le roi de Navarre et « l'on ne peut sans crime manquer de le recongnoistre et de lui obéir. »

Le soir, M. de Fontaines monte sur la tour *Qui qu'en groigne* et aperçoit une bande d'enfants qui jouaient sur la place Saint-Thomas. Il leur ordonne du haut de la tour d'aller à travers les rues et de crier : « Vive le Roy de France et de Navarre ! » Ces enfants obéissent et bientôt une bande à laquelle se mêlent quelques hommes « suspects d'hérésie » fait entendre ces clameurs à travers les rues. Mais les enfants furent vite « tancez et réprimez » et la bande se dispersa.

Ces faits émurent vivement les habitants. Le lendemain matin, 15 août, ils s'assemblent en grand nombre, et l'Assemblée donne l'ordre aux quatre capitaines généraux de faire prendre les armes. « En un tournemain toute la ville est armée, des tranchées sont creusées et des barricades s'élèvent sur la place Saint-Thomas, autour du château. On roule force tonneaux et nombre de sacs de toile pour les remplir de terre et « ramparer contre le château, » on commence à percer et créneler les maisons voisines, on « remüait » déjà les grandes échelles qui servent aux couvreurs à monter sur l'église, on se prépare « à donner une furieuse escalade au chasteau, tant par dedans que par dehors la ville, à quoy tous se disposaient avecq une diligence et promptitude incroyables. »

C'était la rébellion manifeste des habitants contre leur gouverneur. Celui-ci enfermé dans le château avec une centaine d'hommes, « sans provision de guerre ny de gueule, se trouva merveilleusement estonné, ne sçachant bonnement à quoy se résoudre... » Il n'osait faire tirer un coup de canon, finalement, il envoya chercher le chanoine Feydeau et demanda un arrangement. C'était une capitulation. Les Bourgeois l'accordent à trois conditions : le gouverneur maintiendra toutes les franchises de la ville, il ne prendra pas le parti du roi de Navarre, les habitants le reconnaîtront comme gouverneur, « en attendant que Dieu ait donné à la France un roy catholique. » Enfin il sera versé à M. de Fontaines, privé de ses appointements et du revenu de ses biens, une pension de 4.000 écus par an. Ce fut une sorte d'armistice, les armes furent dès lors posées « mais non les meffiances, lesquelles selon les occurrences croissoient et diminüoient, comme il est ordinaire en semblables rencontres (1). »

Les quatre capitaines généraux veillent à la sûreté de la ville et rien n'échappe à leur œil vigilant ; ils font tendre des chaînes aux carrefours et remplir de terre le haut des tours de l'enceinte pour y placer des canons. Treize habitants suspects reçoivent l'ordre de prêter serment à l'Union sous peine d'être chassés ; un notaire, Pierre Le Roy Champ d'Avoine est expulsé.

Tout à coup, à la fin de décembre 1589, on apprend que le roi Henri IV est à Laval, on annonce qu'il se prépare à marcher sur la Bretagne. Nul doute, il va venir forcer Saint-Malo. Ce fut pour les Bourgeois une « chaude alarme. » Ils envoient des députés au gouverneur pour lui rappeler ses « serments et promesses. » Mais celui-ci, levant le masque, leur déclara « en bon français, que si le

(1) *Mémoires de Frotet de la Landelle,* publiés par Joüon des Longrais, p. 113 et suiv.

Roy venait à Saint-Malo, il ne pourroit refuser de luy ouvrir les portes. Cette response conférée à tant d'autres advis qu'ils avoient et tant d'indices de ses sinistres intentions ne leur laissa aucun subject de douter du dessein qu'il avoit de les perdre. »

Fontaines ne méditait pas sans doute de si noirs projets. Il n'avait pas d'intérêt à ruiner la ville. Mais il n'avait pas compris les Malouins et les croyait beaucoup plus attachés à la Ligue qu'ils n'étaient en réalité. Vivant isolé dans une forteresse imprenable, à l'abri d'un coup de force, il pensait bien qu'il se rendrait maître de la ville le jour où il le voudrait. De leur côté les Malouins, bourgeois et peuple, sentaient croître contre le gouverneur une haine violente, dont Frotet de la Landelle s'est fait l'écho; à chaque page il répète que celui-ci méditait « la ruine des habitants, retenu par beaucoup de considérations, mais principalement par lascheté et impuissance. »

Un incident inopiné vint, comme il arrive souvent, précipiter les événements. Le commandant du château de Chateauneuf ayant détroussé un convoi de marchands de toile, allant de Vitré à Saint-Malo, le Conseil envoya l'un des siens, Louis de la Motte, dit Nordest, réclamer restitution. La Motte, revenant le soir à Saint-Servan, fut assassiné le 19 février 1590. Les Bourgeois ne doutèrent pas qu'il n'eût été tué par des soldats du château et par les ordres de M. de Fontaines. Dès lors on résolut d'agir. Il fallait surprendre le château et s'en emparer. Mais par quel moyen exécuter « cette tant hazardeuse entreprise? » « Ils trouvaient partout du péril, craignant de faillir en un affaire auquel il n'est pas permis de pécher deux fois. » Ils essayèrent, et ce fut l'un des coups de main les plus audacieux et les plus étonnants qui aient jamais été tentés.

III. — *L'Escalade.*

Des quatre grosses tours qui défendent le château de Saint-Malo la plus haute, la plus abrupte, la plus inaccessible est celle qu'on appelle la *Générale*, elle a 20 mètres de haut, construite à pied droit, sans saillie, ni fenêtres, ni créneaux, ni machicoulis (1). Au haut seulement, dans le parapet, quelques embrasures pour passer les canons. Elle est donc imprenable; aussi quand on disait à M. de

(1) Frotet de la Landelle dit que la *Générale* a 105 pieds de haut. Il exagère, ou il a confondu avec le *Gros-Donjon*; — ce qui d'ailleurs n'enlève rien au caractère de l'acte des Malouins. — La *Générale* a actuellement 17 m 16 de hauteur au-dessus du sol. Mais, d'une part, le sol a été surélevé de 4 mètres, car en 1590 la tour descendait jusque dans la grève, et la mer battait au pied; d'autre part la tour a été exhaussée, en 1693, de 2 m 60; elle avait donc exactement, en 1590, 18 m 56 de hauteur, de plus 1 mètre de parapet, 19 m 56, c'est-à-dire 60 pieds. L'embrasure où fut attachée l'échelle a disparu lors des travaux d'exhaussement. La *Générale* est la tour située du côté de la ville, auprès de la porte Saint-Vincent actuelle. Cette porte n'existait pas en 1590. Frotet de la Landelle dit que le « mur du Fief » ou mur de ville « se termine et est contigu à la tour. » Le château a du reste subi en 1693 d'assez profonds remaniements. Les tours et courtines ont été exhaussées. La *Générale* a 26 m 40 de diamètre et ses murs 7 m 26 d'épaisseur. La tour *Qui qu'en groigne* est aussi forte. La tour *des Moulins* et la tour *des Dames* ont 5 m 30 de moins en hauteur et des dimensions beaucoup moindres. Le *Gros-Donjon* n'a pas été modifié. En 1590 le château était complètement entouré par la mer. La courtine de la duchesse Anne reliant la *Générale* à *Qui qu'en groigne*, du côté de la ville, était bordée d'un fossé large de 20 mètres et profond de 4 mètres, rempli d'eau à chaque marée. Sur ce fossé était jeté un pont dormant en bois, supporté par trois piles en maçonnerie et terminé, du côté du château, par un pont-levis. C'était la seule entrée.

Fontaines qu'il devrait se défier d'une surprise des habitants, il répondait en souriant avec ironie : « Vrayement, et par où me prendront-ils? Par la *Générale?* » Ce fut pourtant celle-là que les Malouins choisirent pour tenter l'escalade. L'opération fut combinée avec une audace froide et une minutie de précautions qui peint ces Bourgeois, à la fois armateurs et marins.

Et d'abord un secours leur vint. La Motte Nordest, le membre du Conseil assassiné à Saint-Servan, avait un neveu, nommé Chapelle Le Maire, qui servait comme caporal dans la troupe de 120 soldats qui gardait le château. Les Bourgeois l'attirent, le sollicitent, lui représentent l'honneur d'un « si glorieux dessein, d'une si généreuse action, » œuvre méritoire pour la défense de la religion et le salut de la ville menacée de la ruine par le gouverneur. De plus ils lui promettent « huit mille beaux écus. » Chapelle Le Maire, Malouin d'origine, se laisse tenter : « ces deux puissantes passions de vengeance et d'avarice ouvrirent à ce soldat et l'oreille et le cueur. » Il promit son concours.

Alors le Conseil décide de faire fabriquer une échelle de corde, non pas une échelle ordinaire, mais une de ces échelles triangulaires comme celles qui servent à grimper au grand mât des navires. Nicolas Moreau Gervesaye, « très-homme de bien, auquel le secret fut dit, » tresse lui-même la corde « de fil de caret blanc, sans aucune tare, » et deux des chefs, Frotet de la Bardelière et Girard Le Tertre, fabriquent l'échelle.

Elle est formée de trois « montants » ou « cordons » « ny trop gros ny trop gresles, » portant deux rangs de barreaux de bois, de façon que deux hommes puissent monter en même temps. De plus, comme la tour est bâtie à pied droit, pour empêcher l'échelle de se coller contre le mur, ils la garnissent de « rouëlles de boys, » de mètre en mètre, elles-mêmes entourées de drap « pour empescher le bruit que la collision de ces rouëlles de boys et de la tour pourrait causer en tirant l'échelle pour la monter en haut. » Au haut, les deux montants de corde, formant chaque côté, rejoignent celui du milieu qui a cinq brasses de plus afin de pouvoir être attaché solidement à la gueule d'une coulevrine braquée dans l'embrasure.

Il fallait ensuite fixer le moment opportun; hélas! Chapelle Le Maire se montre « fort irrésolu, » il a peur, il ne veut pas agir seul. Grave embarras! Alors les membres du Conseil se souviennent d'un canonnier écossais, nommé James Rosse, qui avait souvent servi sur leurs navires et que le gouverneur retenait au château « avecq promesse de bons gages, mais duquel il ne recevait denier ni maille. » On lui promit deux mille écus (30.000 francs.) Ce soudard malcontent accepte avec enthousiasme. Chapelle réconforté promet d'agir et l'on fixe la date de l'entreprise au premier dimanche de carême, « appelé dimanche *crespier,* » 11 mars 1590, « pour l'exécution de ce dessein grandement hazardeux et tout plein de péril pour les conspirateurs, s'ils eussent été découverts. »

Restait à trouver les hommes. C'était la chose principale et c'était la plus facile parmi cette population de marins alertes, habitués au danger, remplis de sang-froid et rompus à tous les exercices. Le Conseil choisit « cinquante-cinq jeunes hommes, les uns mariés les autres non, maistres de navire ou marins, connus pour leur courage, leur discipline et leur fidélité. Deux chefs sont

désignés : Jean Pépin de la Belinaye et Michel Frotet de la Bardelière, les deux hommes d'action du Conseil. De plus six personnes « advancées en aage, de créance et d'autorité, » seront chargées de leur exposer le grand dessein, car ils doivent être prévenus seulement de se trouver au lieu désigné avec leurs armes, sans savoir ce qu'ils auront à faire.

Les Bourgeois veillent à tout. Les précautions les plus minutieuses sont prises. Un membre du Conseil reçoit l'ordre de faire apporter les grandes échelles de bois qui servent aux couvreurs à monter sur le toit de l'église et de les tenir à l'entrée de la rue Saint-Thomas pour être employées en cas de besoin. On a préféré un dimanche parce que, les autres jours, « servans et servantes vont et viennent toute la nuit les uns au four les autres à la pompe quérir de l'eau et autres nécessités. » Le dimanche, repos jusqu'à minuit. Un autre bourgeois est chargé de déranger l'horloge de la ville et d'allonger les heures de neuf heures à minuit « en sorte qu'il feust environ une heure lorsque l'horologe sonnerait la minuit, car ils se gouvernoient au chasteau pour le changement de la garde par l'horologe de la ville » et Chapelle devait être de garde jusqu'à minuit. Puis il fallait se trouver au pied de la tour à l'heure de la marée montante pour que les chiens du guet « par leurs abboys extraordinaires à ceste heure ne donnassent l'alarme à ceux du chasteau. »

On ordonne aux quatre capitaines qui commandaient la garde du rempart cette nuit-là — dont l'un était Frotet de la Landelle, l'auteur des *Mémoires,* — de ne pas faire faire de ronde à leurs hommes qui n'étaient pas dans le secret. On poussa la précaution jusqu'à envoyer trois Bourgeois, l'un à Dinan, l'autre à Dol, le troisième à Fougères pour informer ces villes ligueuses de l'entreprise et leur demander des secours, au cas où elle échouerait. L'heure du départ de chaque messager fut réglée selon la distance, de façon qu'il fût impossible de prévenir le château de Saint-Malo en cas d'indiscrétion. On alla jusqu'à décider que « ceux de l'entreprise » ne feraient aucun acte de dévotion extérieure extraordinaire ni aucune communion de peur que cet indice ne révélât « à ceux du parti contraire » un projet extraordinaire. On observa également le nombre de ceux qui rentraient le soir au château à la fermeture de la porte, afin de voir si ce nombre plus considérable eût décelé que l'on avait appris quelque chose.

Enfin tout est prêt; le grand jour est arrivé. Mais une grave alerte menace de compromettre le complot. Le dimanche à deux heures, Chapelle Le Maire arrive chez le procureur-syndic Picot de la Gicquelaye, homme de bon conseil et de grand courage. Le malheureux Chapelle est désemparé. Leur dessein est découvert. Tout le monde au château « a les yeux fichés sur lui. » M. de Fontaines le regarde d'un air suspect; évidemment, on le soupçonne, il vaut mieux remettre la partie à plus tard. « C'est chose estrange que le ver de la conscience ! observe philosophiquement La Landelle; c'est une Furie qui agite et becquette sans cesse une âme criminelle de quelque dessein contre l'honneur, le devoir et la probité. » Le procureur-syndic remonte le malheureux soldat, lui prouve que ce sont de pures imaginations, puis il envoie chercher « James l'Écossais. »

Celui-ci « asseuré comme larron » est aussi décidé que son camarade est faible. Il dit en son mauvais français : « Laisse faire moy, moy fera tout seul. » Chapelle

ragaillardi promet d'agir; tous deux sortent séparément et rentrent au château par des rues différentes. L'Écossais fait mieux, il achète du pain blanc et du vin, va se coucher sur une plate-forme du château, mâche le pain et se barbouille de vin... Tous voyant « ce fleuve de vin tout meslé de pain blanc » le croient ivre.

Ebrietas ut vera nocet, sic ficta juvabit,

dit La Landelle qui avait lu Ovide.

La nuit est venue, il est dix heures, les conjurés arrivent à la maison de Josselin Frotet de la Landelle (père de l'auteur des *Mémoires*). A la porte, une garde sévère laisse entrer, mais ne permet à personne de sortir. Pas un ne manque au rendez-vous. Tous, réunis dans une grande salle, attendent « en un profond silence » de savoir ce qu'on va leur demander. Alors le syndic Picot de la Gicquelaye, « l'un des principaux conducteurs de l'affaire » s'avance, le visage calme, la contenance « gaye et asseurée, pourtant assaisonnée de gravité. » Il leur explique que le gouverneur lié aux hérétiques veut « saccager la ville et faire périr les âmes; » il faut l'en empêcher, il n'y a qu'un moyen : s'emparer du château et pour cela il faut dès ce soir escalader la *Générale*. Il n'y eut pas une objection, pas une hésitation. « Lors en particulier chacun offrit sa vie et de se sacrifier très-volontiers pour mener à fin un si bon œuvre. »

A onze heures et demie, la petite troupe sort de la maison, distante de trente pas, mais les portes sont fermées, il faut sauter le rempart. Ce fut un jeu pour ces hommes, ils jettent en bas, au dehors, leur grande échelle, puis à l'aide de cordes « ils se dévalent et descendent par dessus le mur. » Les voilà dans la grève du Fief; la lune brillait, « il faisoit clair presque comme en plain jour. » Pour ne pas être aperçus du château ils se groupent et s'abritent derrière un navire qui était dans le port.

Tous étant rassemblés, ils s'approchent jusqu'au pied de la tour, à l'endroit convenu; la promesse était tenue : ils aperçoivent une cordelette au bout de laquelle pendait une pierre. Ils attachent le haut de leur échelle à la cordelette et aussitôt celle-ci remonte, tirée en haut par les deux soldats qui l'amarrent solidement à une coulevrine braquée dans l'embrasure. Ils s'élancent, c'est à qui montera le premier. Le capitaine Frotet de la Bardelière réclame cet honneur. Et voilà les 60 hommes grimpant le long du mur à pic. Tout à coup un soubresaut, l'échelle baisse d'un coup de plusieurs pieds. Ce fut une minute d'angoisse, car si l'échelle cédait, c'était la mort. Tous ces hommes le savaient. Pas un cœur ne se serra, pas une main ne trembla, pas un cri ne fut poussé. Tous se cramponnent et attendent. Rien. Ils remontent. Voilà ce qui s'était produit : sous le poids des hommes, la coulevrine avait basculé; par un hasard heureux, elle se trouva calée par l'embrasure et l'échelle retenue par le rebord de l'embouchure. Il fallait pour ne pas faiblir un sang-froid de marin et l'habitude de la voltige dans les cordages. Un jeune gentilhomme, appelé de l'Angevinaye, qui avait suivi les autres et voulait faire comme eux, n'osa pas seulement monter « six rollons » de l'échelle, « tant estoit grande la peur qu'il concevoit d'un exercice tout nouveau de monter si haut, n'y estant pas accoustumé, comme sont tous les habitants de Saint-Malo dès leur plus tendre enfance. »

Voilà les 60 hommes au haut de la tour; aussitôt ils se partagent en trois bandes. Douze hommes commandés par Michel Porée sont chargés de garder la tour et l'échelle, sans bouger pour quelque cause que ce soit, afin d'assurer une retraite en cas de besoin. Les autres se séparent en deux troupes, comprenant chacune 22 ou 23 hommes, commandées, l'une par Pépin de la Belinaye et l'autre par Frotet de la Bardelière. Celle-ci est guidée par l'Écossais James Rosse. Toutes deux doivent se rendre par des passages différents au corps de garde situé au bas de la tour *Qui qu'en groigne* et près de la porte du *Vieux-Donjon*.

La troupe commandée par La Belinaye était conduite par Chapelle Le Maire qui portait une petite lanterne éclairant par devant seulement et cachant ceux qui le suivaient. Arrivé au corps de garde, le lieutenant des Châteaux qui le commandait lui crie tout en colère : — « Chapelle, vous avez esté bien longtemps à faire votre ronde... » Il achevait à peine, les Malouins se jettent dans le corps de garde « se rūans sur ces pauvres soldats » à coups d'épée, de pertuisane, de pistolet et autres armes, ils en tuent sept ou huit et en blessent autant mortellement. Des Châteaux est tellement abasourdi qu'il reste immobile et interdit; il est déclaré prisonnier.

« Au bruit de cette alarme » les soldats du château accourent, les Malouins les reçoivent à coups d'épée et à coups de hache, deux soldats sont aussitôt étendus morts sur le pavé. Les autres apeurés se sauvent soit vers le *Gros-Donjon* où demeurait M. de Fontaines, soit vers les tours et les divers logements. La Belinaye qui devait « nettoyer le bas du château avec sa brigade » descend au corps de garde de la porte, s'en empare, et fait allumer de grands feux dans le « Jeu de Paulme, » afin de pouvoir « mieux s'entre-recongnoistre. »

Ces bruits, ces feux donnent l'alarme en ville. Les cloches de l'église sonnent, tous les hommes de garde sur les remparts courent vers le château, des mousquetades éclatent « lesquelles on tirait plus dedans la ville que dedans le château sans qu'il en feust besoing ny nécessité. » Bientôt toute la cité s'ameute, hommes, femmes, voire jusqu'aux enfants, ce fut une mêlée confuse, des cris des hommes, du son des cloches, du bruit des arquebusades, « tout quoy engendrait un horrible et merveilleux tintamarre. »

Cependant le syndic La Gicquelaye, « obligé par sa charge d'avoir l'œil et de pourveoir à tout, » s'approche de la porte du château. Elle était fermée et le pont-levis dressé. Il demande un marin pour grimper jusqu'au haut du pont-levis. Nicolas Frotet de la Landelle (l'auteur des *Mémoires*) se présente :

— « Ce sera moi, » dit-il.

Aussitôt le jeune capitaine, — il avait vingt-cinq ans, — lance une échelle sur le fossé, passe dessus « à quatre pieds, » et se hisse par le côté au haut du pont-levis ; mais il ne peut réussir à briser les chaînes pour l'abaisser, il le crie au syndic, puis « se dévalle entre le pont et la porte ; » à travers une fente, il aperçoit les feux, il appelle les Malouins par leurs noms, aussitôt ceux-ci s'avancent avec leurs haches d'abordage pour briser la porte, mais l'un des portiers, qu'ils ont découvert, consent à ouvrir le petit guichet et voilà La Landelle entré dans le château.

Aussitôt La Belinaye lui donne l'ordre de prendre huit hommes et d'aller à la

tour où loge M. de la Perraudière, lieutenant du gouverneur, et où l'on entend un bruit d'armes.

La Landelle y court; il est accueilli par une salve de mousquetades.

— Rendez-vous! crie-t-il à la Perraudière.

— A qui? demande celui-ci.

— Aux habitants! Nous sommes cinq cents dans le château et un plus grand nombre au-dehors.

La Perraudière convaincu par « le bruit horrible » qu'il entend, se rend « vie et bagues saulves. » Tous sont désarmés et enfermés au poste.

— « Ah! Monsieur de la Belinaye, dit-il en arrivant, voicy une misérable nuitée! »

— Monsieur, répond celui-ci, « vous savez mieux que personne que M. de Fontaines nous a tirez comme par les cheveux, nous forçant d'entreprendre ce que, par la grâce de Dieu, nous venons d'exécuter pour sauver cette ville, nostre vie et nos biens. Allez le trouver et dites-lui qu'il n'a rien à craindre pour sa vie, je vous donne ma parolle et ma foy qu'il n'aura que le regret de quitter cette place. »

La Perraudière, peu flatté de cette mission, se récusait; on lui fait comprendre qu'il faut marcher; il part, trouve la grille du donjon ouverte, monte l'escalier et la première personne qu'il aperçoit c'est le gouverneur « étendu mort sur le carreau. » Au bout de trois quarts d'heure, il revient au poste, annonce que M. de Fontaines est tué et dit que le donjon est défendu par trente « bons soldats, » commandés par le capitaine des gardes La Bruyère. Les Malouins s'y précipitent, ils voient l'escalier barricadé avec des coffres, des lits, des barres de fer, ils somment les soldats de se rendre et de quitter la place. Ceux-ci répondent par des coups de fusil à travers les barreaux de l'escalier, « avec des parolles pleines de rodomontades, » criant qu'ils mourront en se défendant, mais qu'auparavant ils en enverront beaucoup dans l'autre monde.

Alors, tranquillement, avec un grand sang-froid, les Malouins enfoncent la porte du magasin aux poudres, placé au pied de l'escalier du donjon, ils roulent trois barils de poudre dans l'escalier, et déclarent aux soldats qu'ils vont y mettre le feu « pour les faire saulter en l'aer comme crapaux. » Peu soucieux de faire l'expérience de cet exercice, les soldats subitement radoucis se rendent, la vie sauve.

M. de Fontaines, réveillé au bruit de l'alarme, « s'estoit habillé comme pour aller aux nopces, sans qu'une seule esguillette manquât d'estre attachée, » il montait à la salle haute du donjon pour voir d'où venait le bruit, un valet portait un flambeau devant lui, en passant près d'une fenêtre, il reçoit une balle de mousquet qui lui traverse la poitrine et le tue raide (1).

Le gouverneur mort, le donjon pris, les Malouins étaient les maîtres du château; déjà les grandes échelles de bois étaient dressées le long de la tour *Qui*

(1) Telle est du moins la version de La Landelle (*Mémoires*, p. 163), mais sur ce point il règne une certaine incertitude. Le prédicateur Cornet, dans le *Discours apologétique*, dit que le gouverneur reçut une décharge générale et qu'il fut atteint dans les reins. On a raconté même qu'il fut frappé par son laquais, nommé Morillon, qui fut poursuivi par la suite comme détenteur de joyaux volés à M. de Fontaines et pendu à Rennes. Voir *Discours apologétique*, p. 89.

qu'en groigne et une troupe d'hommes envahissait l'enceinte. Ce fut alors, il faut le dire, un véritable pillage que les chefs tentèrent cependant de réglementer « selon les mœurs des gens de guerre de l'époque, ou plutôt avec leurs habitudes d'honnêtes corsaires, part faite à l'armateur, c'est-à-dire à la ville (1). »

IV. — *Les Malouins maitres de la Ville.*

Maitres du château, les Bourgeois de Saint-Malo ne furent pas plus hésitants ni plus embarrassés pour la direction politique qu'ils ne l'avaient été pour l'action militaire. Ils se montrèrent vraiment dignes du pouvoir dont ils s'étaient emparés. Avec une vigueur et une décision surprenantes, avec un esprit de suite et un sens politique très avisé, ces Bourgeois gouvernent leur ville et conduisent leur barque à travers les événements les plus complexes. En réalité, « ce gouvernement, populaire en apparence, tenait beaucoup plus, dit La Landelle lui-même, de l'aristocratie que de la démocratie; bien peu de personnes conduisoient les affaires. »

Le Conseil chasse sans pitié tous ceux qui paraissent « suspects aux habitants. » Ni la situation élevée ni la parenté ne l'arrêtent; il procède par expulsions successives, « imitant en cela la practique des médecins, lesquels ne purgent pas les corps malades tout d'un coup et n'en tirent pas grande quantité de sang à une seule fois. » Les Cancalais, les Granvillais sont renvoyés; ceux de Caen peuvent au contraire venir « avec asseurance. » Les biens des personnes accusées d'hérésie sont inventoriés et saisis. Les gentilshommes douteux sont invités à sortir de la ville, le jeune Toussaint de Guémadeuc est gardé à titre d'otage; le baron de la Moussaye et le vicomte de Saint-Denoual, protestants, avaient dû se réfugier à Saint-Malo. Enfermés au donjon, ils sont taxés l'un à 20.000 écus de rançon, l'autre à 2.000. Comme ils ne s'acquittent pas, ordre est donné de les resserrer plus court, c'est-à-dire de les mettre au pain et à l'eau (2).

La garde du château est assurée à l'aide de volontaires se remplaçant par roulement. Le premier capitaine fut Frotet de la Bardelière qui le méritait bien. Mais les Malouins font mieux. Ils tiennent à délivrer la ville et ses environs de ces coureurs mi-soldats, mi-brigands qui vendent leurs services tantôt à un parti, tantôt à l'autre, et pillent impartialement les maisons et les campagnes; ils entendent « que les habitants du plat païs voisin puissent faire en paix la récolte des grains; » toutefois « ne se voulant submettre à la puissance d'aucun prince durant les troubles, » ils décidèrent d'organiser une compagnie de chevau-légers

(1) Tous ces détails sont extraits des *Mémoires de Frotet de la Landelle*, publiés par Joüon des Longrais, p. 134-164. — Les chroniqueurs du temps racontent la surprise du château de Saint-Malo, mais aucun récit ne vaut celui de la Landelle, témoin oculaire et acteur du drame. — Voir D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 383-388. — *Mémoires de Montmartin*, Idem, p. CCLXXXVI. — De Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 149. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. XI, p. 144. — Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 103. — Marteville, *Le Château de Saint-Malo*, Nouvelle Revue de Bretagne, 1838, T. I, p. 17, 72.

(2) La Moussaye ne fut libéré, malgré les injonctions de Mercœur, que le 15 mars 1591, après avoir payé 18.000 écus. — Joüon des Longrais, *Mémoires de Frotet de la Landelle*, p. 205-209, 228, 233, 239, 311. — Vallée et Parfouru, *Mémoires de Ch. Gouyon de la Moussaye*, Int., p. 23. — A. de Barthélemy, *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 65.

« pour battre l'estrade et empescher les courses des ennemys sur le peuple des champs. » Ils traitent avec un capitaine nommé Bouteiller de la Coudrays, le chargent de réunir une compagnie de « vingt cuirasses et trente harquebusiers à cheval » avec ordre de courir les routes et veiller à la sécurité; le capitaine s'engage « à ne recongnoistre autre puissance que celle desditz habitantz. » Cela ne les empêche pas d'ailleurs de se plaindre vivement au duc de Mercœur « des désordres, volleries et insolences journellement commis par les garnisons des châteaux de Châteauneuf et du Plessix-Bertrand. »

Bien pourvus de tout, « jettant partout l'œil de la prévoiance dans l'advenir », ils prêtent des canons au marquis de Chaussein, frère de Mercœur, pour assiéger le château de Coëtquen, en Saint-Hélen, moyennant « caution bourgeoise de les restituer; » mais ils les refusent à de Vicques — commandant pour la Ligue en Basse-Normandie — qui ne veut pas « bailler caution »; « toute la ligue du voisinage avait recours en cette ville pour leurs nécessités d'armes et choses de ce genre. »

Ils font mieux encore : ils suivent leurs canons et fournissent des hommes qui savent se battre. Le 23 avril 1590 ils envoient deux canons et 300 hommes sous les ordres de Bardelière pour attaquer le château du Guémadeuc en Pléneuf. Ils trouvent à Dahouet le capitaine Jean avec 300 soldats de la Ligue envoyés par Mercœur; en cinq heures les murs du château sont abattus à coups de canon, l'assaut donné et les défenseurs faits prisonniers. Le château de Pontbriand, en Saint-Briac, est pris de même après avoir été furieusement battu; les conditions de la capitulation sont apportées au Conseil qui les ratifie et Mercœur ordonne de démanteler le château « grandement fortifié » et de combler les fossés (1).

Ainsi ces Bourgeois ont la décision et la puissance. Mais surtout ils ont l'indépendance et ils la gardent jalousement. Le samedi 7 juillet 1590 entre dans le port de Saint-Malo un grand navire nommé le *Saint-Pierre,* arrivant de Civita-Vecchia. Un personnage grave en descend, et s'achemine vers le Manoir épiscopal, suivi de six gentilshommes et de trois serviteurs. Cette « nouveauté non attendue » remplit aussitôt la petite ville. C'est l'évêque, Mgr de Bourgneuf de Cucé, qui vient d'être sacré à Rome. Aussitôt les Bourgeois s'assemblent, ils délibèrent et, sur l'ordre du Conseil, trois d'entre eux vont intimer « à ce personnage se disant evesque de Saint-Malo de vuider tout à l'instant le Manoir et de prendre autre logis en ceste ville. » On met des gardes à sa porte, ses bagages sont saisis; on finit par les lui remettre, « excepté toutefois ses habits pontificaux et ses lettres. » En somme l'évêque est prisonnier. Mgr de Bourgneuf eut beau protester qu'il était très attaché au parti catholique, on lui opposa son frère, M. de Bourgneuf, tout dévoué au roi et aux « politiques. » D'ailleurs les Bourgeois se défiaient de son autorité; en somme « ils eussent encore bien voulu leur evesque à Rome, » ils étaient très résolus « de ne lui laisser en aucune façon faire ses fonctions d'evesque, » fort désireux de s'en débarrasser et « de ne le laisser pas

(1) Le château de Pontbriand avait été bravement défendu par Jean du Breil, seigneur de Pontbriand. Malgré la capitulation, datée du 21 juin 1590, il fut pillé le 3 juillet 1590 par les ligueurs. Voir *Histoire généalogique de la Maison du Breil*, p. 171. — D. Morice. *Preuves*, III, col. 1511. — Piré, *Histoire de la Ligue en Bretagne,* T. I, p. 185.

croupir en la ville. » Ils lui interdirent notamment d'assister à la procession générale qui eut lieu le 3 octobre 1590.

Cependant le duc de Mercœur, en les félicitant de cette capture de marque, leur ayant demandé de lui envoyer l'évêque afin de l'échanger contre d'autres prisonniers, ils refusèrent catégoriquement. Et même le 3 décembre 1590, le prélat, ennuyé sans doute de sa longue détention, ayant essayé de sortir de la ville « en habit dissimulé, » fut ramené vivement et enfermé sous bonne garde. On ne lui rendit une demi-liberté que sur son serment de ne pas sortir de la ville sans la permission du Conseil (1).

V. — *Les Malouins et Mercœur.*

Ainsi la politique de ces Bourgeois s'affirme : dévouement sincère à la Ligue, mais indépendance absolue. Et le duc de Mercœur? Pas plus que celle de leur évêque, ils ne veulent subir son autorité. Cependant la situation était plus délicate.

Ils avaient bien nommé « un chef et président de la ville, » Picot de la Gicquelaye, procureur des bourgeois, fort respecté de tous; toutefois, bien qu'il eût accepté cette charge « sous l'autorité du roi et de Mgr le duc de Mercœur, nostre gouverneur, » en réalité les Malouins avaient « un dessein arrêté qui estoit de n'avoir point de maistre, pour le moins pendant les misères du temps; toute puissance, autre que la leur, leur estoit suspecte pour se maintenir en l'estat qu'ils avoient establi et désiroient maintenir en leur ville. » Pourtant ils étaient ligueurs et le duc de Mercœur était le chef de la Ligue. Celui-ci ne fut pas adroit, il ne sut pas flatter ces Bourgeois susceptibles et puissants. Il leur écrivit plusieurs fois, mais ses lettres sont filandreuses et embarrassées. Evidemment il ne veut pas se prononcer : « Je me resjouis infiniment avecq vous de la liberté entière acquise à vostre relligion, par la conqueste de ce qui vous retenoit sous la domination de ceux qui taschent à la destruire » (25 mars 1590). Ces paroles vagues n'étaient pas de nature à satisfaire les Bourgeois de Saint-Malo qui ne se payaient pas de mots. Ils lui envoient une première députation, composée de cinq membres du Conseil, à Josselin, le 5 mai 1590, pour lui rendre compte de la situation, en réalité pour l'empêcher de venir à Saint-Malo « craignant que sa présence préjudiciât à la liberté de la ville et à la conservation d'icelle en l'estat que les plus sages la vouloient maintenir pendant la misère et l'orage des troubles. »

Mercœur loue les Malouins d'avoir pris le château de Pontbriant, d'avoir sequestré leur évêque, il promet d'agir contre les « volleries » des soldats du Plessix-Bertrand et finit par consentir à la démolition de ce château moyennant une forte somme. On sent qu'il est mal à l'aise en face de ces Bourgeois très dévoués « au sainct party » mais très résolus à traiter avec lui de puissance à puissance. Il voudrait bien leur donner un gouverneur, mais visiblement ils lui font peur (2).

(1) *Mémoires de Frotet de la Landelle,* p. p. Joüon des Longrais, p. 228, 232, 242, 259, 283, 332, 355.
(2) Voir les nombreuses lettres de Mercœur insérées dans les *Mémoires de Frotet de la Landelle,* p. p. Joüon des Longrais, p. 219-260. — Laronze, *Essai sur le régime municipal en Bretagne pendant les guerres de religion,* 1890, p. 220.

Du reste il approchait : il était à Fougères, il allait assiéger Pontorson. Les Malouins décidèrent d'aller le trouver; douze délégués sont désignés, les premiers, les vrais chefs de la ville : Picot de la Gicquelaye, Le Fer de Graslarron, Pepin de la Belinaye, Frotet de la Bardelière, Frotet de la Landelle, etc.

Ils partirent à cheval en bel équipage le 8 septembre 1590, escortés par leur compagnie de chevau-légers, et arrivèrent à Pontorson le soir. Le lendemain, ils allèrent trouver le duc en son logis; il les reçut « avec un visage gay et allègre qui ressentoit sa bienvueillance; en un mot il ne fut point eschars (chiche) de bon visage ni de bonnes paroles. » Ils lui remirent un cahier contenant leurs demandes et le prièrent d'approuver ce qu'ils avaient fait « pour la conservation de leur ville pendant l'orage des guerres. » Ils allèrent voir M. de Vicques qui commandait l'armée, « si l'on peut nommer ainsi une poignée de Bretons et de Normands peslemêslés ensemble. » Les Malouins avaient déjà prêté des canons. Le duc et de Vicques, voyant la faiblesse de leurs troupes, leur demandèrent de leur envoyer des soldats. Trois jours après 600 volontaires malouins « tous bien couverts et bien armez arrivoient, ce dont toute l'armée se resjouit et conforta grandement. »

Mais de Vicques, s'étant laissé aller à causer avec l'un des officiers de la ville assiégée qu'il connaissait, tomba dans un piège et fut tué devant les remparts, après s'être défendu vaillamment. Mercœur dut lever le siège. Les Malouins voulurent aller le saluer. Il leur dit qu'il n'avait pu faire examiner leurs demandes par son Conseil, qu'il le ferait à Dinan et leur donnerait une réponse aussi favorable que possible, « non sans quelques mots piquants qui sentaient quelque aigreur contre leurs prétentions. » Ils accompagnèrent le duc jusqu'à Dol et revinrent à Saint-Malo.

Comme toujours, le duc se montra gauche, timide et maladroit, il aurait dû flatter les Bourgeois, aller les voir sans escorte, gagner leur confiance; car ils étaient bons catholiques et bons ligueurs, mais ne voulaient se « submettre à qui que ce fust qui peust opprimer une honneste liberté en laquelle ils désiroient vivre pendant ces misères. » Il ne sut faire qu'une chose : leur demander de lui prêter de l'argent. Ils lui avancèrent 2.000 écus, moyennant un bon « récépissé devant notaires. » C'est du reste tout ce qu'ils reçurent jamais comme remboursement.

Un mois s'était écoulé, le duc était à Dinan, les Malouins étaient persuadés qu'il méditait le projet « de se rendre maître absolu » de leur ville, « les plus sages du Conseil » craignaient de le voir arriver subitement devant les portes; ils résolurent d'aller le trouver une seconde fois. Une députation solennelle, composée de vingt-cinq Bourgeois, « personnes principales de la ville, » escortée de deux cents hommes armés, partit pour Dinan, le jeudi 11 octobre 1590, en remontant la Rance sur plusieurs bateaux. A Dinan, les députés logeaient chez les habitants, mais ils mangeaient ensemble au couvent des Cordeliers.

Le lendemain vendredi, ils ne furent pas reçus, ils virent seulement l'évêque de Saint-Brieuc, Nicolas Langelier, « premier de son Conseil, » qui essaya de sonder leurs intentions. Enfin le samedi, à dix heures, on les informa qu'ils seraient reçus à deux heures. L'entrevue eut lieu au couvent des Cordeliers, en

une petite chambre appelée *garde-robbe*. Le duc, en assez maigre appareil, n'avait auprès de lui que l'évêque et deux secrétaires; quand il vit les vingt-cinq députés, il parut étonné. Cette fois il parla nettement et même avec quelque solennité : De votre troisième article, dit-il, dépendent tous les autres (c'était la possession et la garde du château et le maintien du Conseil gouvernant la ville). « Je ne puis ni ne dois l'autoriser; vous ne voudriez pas vous-même me conseiller de faire une chose tant préjudiciable non seulement à mon authorité de gouverneur, mais mesme à la dignité souveraine des Roys. Et craindrois, s'ils sortoient un jour de leurs tombeaux, qu'ils me feissent réprimande, d'avoir laissé en une monarchie se former à ma barbe un gouvernement populaire et une république. Vous n'ignorez point, et, si vous ne le savez, je vous le veux apprendre, que votre résolution de vouloir vivre en forme de république est toute pleine de difficultez et que, tant plus petite est vostre ville, d'autant plus y trouverez-vous d'espines... Ne vous laissez pas séduire par les artifices de dix ou douze mutins de vostre ville, lesquels, pour satisfaire à leur ambition, à leur avarice ou quelque autre passion vicieuse, vous tiennent en cette humeur... »

Picot de la Gicquelaye, procureur-syndic, répondit au nom de tous :

— « Notre intention, dit-il, n'est, ni n'a jamais été de nous soustraire à l'obéissance et service des roys ni des gouverneurs pour former une république ou gouvernement populaire, nos concitoyens accepteraient le joug d'un seul si la mémoire de celuy qu'ils viennent de secouer ne leur donnait sujet d'appréhender de retomber sous une autre, peut-estre plus dure servitude... Nul n'avait plus intérêt qu'eux à bien garder leur ville jusqu'à l'accession au trône d'un roi catholique... »

Le duc répliqua, les députés répondirent qu'ils ne céderaient sur aucun article, la discussion s'échauffa; à la fin, le duc emporté par la colère s'écria : « Vous parlez d'un roy, mais je veux que vous sçachez que les roys ne m'ont jamais fait la loy, et quand ils me la voudront faire, j'ay de meilleures villes que la vostre pour les empescher. » Disant cela, il mettait la main sur la garde de son épée.

L'audience était terminée et la rupture complète; un secrétaire prononça même quelques paroles de menace... « Et sur ce, se retirèrent pour aller disner, car il estait tard. » Dans la soirée l'un des députés reçut confidence d'un gentilhomme « amy particulier du duc » que dans le Conseil il avait été question de les faire arrêter... Ils n'hésitèrent pas, ils envoyèrent aux capitaines des bateaux l'ordre de se tenir prêts, le lendemain ils commandent leur dîner comme d'habitude, mais à neuf heures ils se trouvaient au Pont et ils s'embarquaient « avec tel silence et telle promptitude que nous estions arrivés à Saint-Malo avant que le duc fust adverty de notre partement, lequel, maschant bien fort son frein, dissimula le mieux qu'il put le regret qu'il avait d'avoir failli à nous retenir comme un coup de partie. »

Deux autres députations de cinq et de trois membres furent encore envoyées à Dinan le 18 et le 21 octobre 1590; lui-même fit porter aux habitants de Saint-Malo une lettre dans laquelle il disait qu'il avait voulu seulement « leur donner un gentilhomme d'honneur » pour commander en leur ville, mais ils s'y refusèrent fermement et maintinrent toutes leurs conditions; « ils eussent été bien faschés d'ailleurs que le duc les leur eust accordées, car ses desseins étaient grandement

suspects d'ambition. » Comme il leur était utile d'être couverts et autorisés par un haut personnage, ils trouvèrent un moyen ingénieux, ce fut de s'adresser au duc de Mayenne, frère du duc de Guise, et chef principal de la Ligue. « Un maistre tel qu'estoit le duc de Mercueur, et si près d'eux, ne leur estoit pas bon, ils estoient bien aises de voir ce prince se bander contre eux et leur avoir refusé son adveu; au lieu duquel, celuy du duc de Mayenne, esloigné d'eux, leur estoit bien meilleur, et plus respondant au dessein qu'ils avoient de n'admettre en leur ville personne pour leur commander pendant l'orage de cette guerre civile » (1).

Ils lui envoyèrent même, au début de 1591, des députés pour lui demander « de vouloir advoüer, valider et authoriser la prise du château, la mort du gouverneur, et le Conseil de la ville. » Mayenne répondit par des paroles flatteuses, les mit en rapport avec François Péricard, évêque d'Avranches, l'un de ses conseillers les plus dévoués; il leur accorda ce qu'ils demandaient, puis quand il sembla vouloir étendre ou fortifier son autorité sur eux, les Malouins se récusèrent, ne voulant pas plus subir l'autorité de Mayenne que celle de Mercœur, mais « résolus de vivre en liberté pendant l'orage des troubles. »

(1) *Mémoires de Frotet de la Landelle*, p. p. Joüon des Longrais, p. 244-253, 264-292.





CHAPITRE XI

LE CLERGÉ, LA NOBLESSE ET LE PARLEMENT EN FACE DE LA LIGUE

1589-1590

« De tous côtés il se fit deux partis; il n'y eut ville ni bourg où la division ne régnât. »
Chanoine MOREAU.

I. ÉVÊQUES ET PRÉDICATEURS. — II. LA NOBLESSE. — III. LES DEUX PARLEMENTS. — IV. BIBLIOGRAPHIE DE LA LIGUE.

I. — *Évêques et Prédicateurs.*

Les évêques de Bretagne étaient naturellement favorables à la Sainte-Union des catholiques, mais avec des nuances provenant de la diversité des caractères et des tempéraments.

Aymar Hennequin, évêque de Rennes, était un des chefs de la Ligue parisienne, membre du Conseil des Seize; il avait dû quitter sa ville épiscopale, animée de sentiments tout opposés. C'était du reste un prélat zélé et savant; il s'assagit avec le temps, revint à Rennes, où il présida les États de 1595, et y mourut entouré de la vénération générale le 13 janvier 1596.

Il était secondé par l'évêque de Dol qui, lui, appartenait à une vieille famille bretonne : Charles d'Espinay. Tous deux provoquèrent en 1589 une assemblée qui décerna à Mercœur le titre de « Protecteur de la religion catholique en Bretagne. » Après la mort de son frère, Antoine d'Espinay, capitaine de Dol pour Mercœur, tué le 7 janvier 1591, l'évêque dirigea lui-même la défense de la ville.

On sait comment Charles de Bourgneuf de Cucé fut reçu par les Bourgeois de Saint-Malo lorsqu'il arriva de Rome à l'improviste dans cette ville. Bien qu'il se prétendit dévoué à la Ligue, il fut respectueusement enfermé et on lui interdit toute fonction de son ministère. Relâché dans la suite, il devint membre du Conseil de Mercœur, toujours un peu suspect cependant, à cause de son frère, M. de Bourgneuf, rallié au roi, qui devait devenir premier président du Parlement.

Nicolas Langelier, évêque de Saint-Brieuc, était un esprit élevé, disert et cultivé, mais absolu, il n'admettait aucun accommodement avec les hérétiques et

repoussait toute idée de tolérance. Obligé de quitter Saint-Brieuc, il se fixa à Dinan et fut l'un des conseillers les plus écoutés du duc de Mercœur. Il doit être l'auteur de la brochure anonyme intitulée *Escript de l'Évesque de Saint-Brieuc*, véhémente apologie des ligueurs catholiques et virulente invective contre « les Politiques, » qui exigeaient la conversion d'Henri IV, mais se refusaient à méconnaître son autorité et à sacrifier les garanties de l'hérédité monarchique (1).

L'évêque de Vannes, Georges d'Aradon, le troisième par rang d'âge, mais le premier par l'intelligence des cinq frères de ce nom, qui jouèrent tous un rôle pendant les guerres de la Ligue, était un homme très sincère et très droit; rallié à la cause espagnole qu'il identifiait avec la cause catholique, il fut l'un des conseillers les plus désintéressés du duc de Mercœur, dont il ne parvint pas toujours à saisir la politique tortueuse et les desseins cachés. Georges d'Aradon resta jusqu'à la fin, jusqu'à sa mort prématurée, en 1596, l'adversaire irréconciliable des protestants et d'Henri IV.

Autant Georges d'Aradon était intransigeant, autant Philippe du Bec, évêque de Nantes, était disposé à la conciliation. Normand habile et fin, il était hostile par caractère à toutes les exagérations. Malheureusement pour lui, placé à Nantes sous l'œil de la duchesse, dans la ville la plus ligueuse de France, il se trouva bientôt dépassé. Inquiet des prétentions de Mercœur, voyant la lutte s'aggraver, il cessa d'assister aux Conseils; devenu suspect à son chapitre, il dut quitter Nantes et se retirer à Tours dès le mois de septembre 1589. Deux grands-vicaires furent chargés d'administrer le diocèse. L'évêque ayant publié une justification de sa conduite, le Parlement de la Ligue condamna cet écrit à être lacéré et brûlé et déclara l'évêque déchu de ses bénéfices (11 janvier et 15 février 1591). En 1594, Henri IV nomma Philippe du Bec archevêque de Reims.

L'évêque de Quimper, Charles du Liscoët, fut, aussi lui, quelque temps hésitant; frère de Coëtnempren, président à la sénéchaussée et très royaliste, il était suspect aux ligueurs à cause de son frère, aux royalistes à cause de sa dignité épiscopale, il finit par se ranger du côté de la Ligue et assista aux États de Nantes de 1591.

L'évêque de Léon, Rolland de Neufville, et celui de Tréguier, François de la Tour se montrèrent favorables à la Ligue, mais n'ont joué aucun rôle. Ce dernier eut pour successeur, en 1593, Guillaume du Halgouët, qui inclinait au contraire vers le parti du roi.

Le clergé était disposé à soutenir le duc de Mercœur qui se présentait comme le Protecteur de la religion catholique contre le roi hérétique; dans les campagnes les « recteurs » et les curés encouragent et favorisent le soulèvement des paysans pour la défense de la religion; dans les villes, les religieux, surtout les Minimes et les Capucins, qui sont populaires, surexcitent et exaltent l'âme du peuple très attaché à sa foi séculaire. Quelques moines prirent une part active à la lutte et servirent d'émissaires et de courriers aux troupes de Mercœur. Le métier n'était pas sans danger car, n'étant pas belligérants, quand ils étaient pris, ils étaient invariablement pendus. Cet accident arriva à un Cordelier de Dinan,

(1) *Escript de l'évesque de Sainct-Brieuc contenant les raisons qui l'ont retenu en l'Union des catholiques contre la partialité des hérétiques et schismatiques, leurs héritiers et fauteurs*, 1593. — Archives du Bibliophile Breton, T. IV, p. 56.

qui fut pendu à Rennes, « au grand bout de Cohue. » « Il eut beau alléguer ses lettres de cléricature... Il y eut bien du peuple à le voir mourir, » dit le notaire Pichart. D'autres eurent le même sort (1).

Nous avons vu le rôle actif, joué à Rennes par le recteur de Mordelles, Salomon de Herbamez, originaire de l'Artois, il fut vraiment l'homme d'action du parti et l'initiateur de la Ligue armée dans cette région. Le 21 mars 1589, il criait publiquement dans un hôtel à Rennes que « l'on ne debvoit plus obéyr au roi et qu'il failloit tenir le party du duc de Mercœur. » Et comme l'hôtelier résistait disant « que ce n'estoit aux hommes et subjects à corriger les actions de leur roy, il se fascha fort. » Melchior de Marconnay, abbé de Rillé, près Fougères, partageait ces idées et fut l'un des partisans actifs de Mercœur.

Au contraire, le frère du fougueux recteur de Mordelles, Amoral de Herbamez, chanoine de Rennes, fut le meilleur soutien de l'abbé de Saint-Melaine, Mathurin de Montalais, le chef du clergé royaliste. Celui-ci donna aux rois Henri III et Henri IV, — même avant la conversion, — des preuves répétées d'un dévouement actif, résolu et utile (2).

Mais ce sont les prédicateurs qui furent les véritables propagateurs de la Ligue, les agents de sa diffusion rapide et générale, ils ont exercé une influence décisive sur l'âme populaire. Aussi les Chambres de la Sainte-Union se réservent le droit de les choisir ou de les accepter.

A Nantes, foyer du mouvement ligueur, François de Bodieu des Courants, archidiacre et grand-vicaire, Jean Christi, théologal du Chapitre (3), le chanoine Touzelin, official, et plus tard Salomon de Herbamez, réfugié dans cette ville et devenu archidiacre de la Mée, donnaient l'impulsion.

C'est à Nantes aussi que parlait le prédicateur qui a laissé la notoriété la plus durable : le bénédictin Jacques Le Bossu. Nous devons à l'heureuse pensée qu'il a eue de publier en partie ses discours, et à un hasard plus heureux encore qui en a conservé quelques très rares exemplaires, de pouvoir les apprécier (4). Le Bossu est un orateur. On a dit qu'alors la chaire était une tribune : c'est que la cause politique et la question religieuse étaient étroitement mêlées. Pour les catholiques l'accession au trône d'un roi protestant eût été une catastrophe. Aussi en lisant ces paroles, aujourd'hui refroidies par le temps, on se rend compte de l'excitation qu'elles devaient produire sur les cinq mille auditeurs qui se pressaient dans la

(1) *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, III, col. 1706, 1710. — *Journal d'Aradon, Hist. de Bret.*, II, p. CCLXI. — Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 126.

(2) Joüon des Longrais, *Information du sénéchal de Rennes contre les Ligueurs*, p. 29 et Notes, v^is Herbamez et Montalais.

(3) « Théologal, » chanoine chargé par le Chapitre d'enseigner la théologie.

(4) *Deux devis d'un Catholique et d'un Politique sur l'exhortation faite au peuple de Nantes, en la grande Église de Saint-Pierre, pour jurer l'union des catholiques, le huitième jour de juin 1589*, par F. Jacques Le Bossu, religieux de Saint-Denys en France, et docteur en la Faculté de théologie de Paris, in-8° de 133 p. — *Troisième devis du Catholique et du Politique qui a esté réuny, sur la mort de Henry de Valois, selon ce qu'en a esté presché à diverses fois en la grande Église de Nantes*, in-8° de 104 p. — *Quatrième devis du Catholique et Politique réuny sur l'exemple de Nabuchodonosor, rapporté en l'Église de Nantes, en un sermon, le dimanche, 18e jour de novembre 1590*, par F. J. Le Bossu,... Nantes, 1590, in-8° de 71 p. — *Proposition d'erreur détestable en un prétendu arrest donné à Tours le 5 du présent sur la seconde Déclaration du Roy des hérétiques du 4 du passé, selon le subject discouru au sermon de ce jour, 22 d'aoust 1591, en la grande Église de Nantes*, par F. J. Le Bossu, Nantes, 1591, in-8° de 46 pages.

cathédrale. A l'exaltation de ses appels en faveur de la Ligue, à la rigueur de ses malédictions contre les hérétiques et les excommuniés, à la puissance de ses invectives contre l'indignité des Valois, à la cruauté de ses ironies contre le prétendant huguenot, on sent encore passer le souffle enflammé qui soulevait les enthousiasmes et les passions de son immense auditoire. Le roi n'a pas le droit d'autoriser l'hérésie et il faut obéir à Dieu plutôt qu'au roi; les ligueurs sont les meilleurs serviteurs du roi puisqu'ils veulent maintenir l'unité du royaume, tandis que « l'hérétique et le politique ne cherchent qu'à le dépecer; » Henri III, ce « vilain Hérodes » (anagramme de Henri de Valois) est stigmatisé, il doit être rejeté comme indigne parce qu'il a violé le droit divin et le droit humain, il a péché plus gravement que Judas, sa mort est un juste châtiment de Dieu; « les Français ne sont pas des esclaves qui doivent toujours obéir à leur maître, ils ne sont pas des Turcs régis par la servitude. » Les promesses du Navarrais de laisser aux catholiques la liberté de conscience ne sont « qu'hypocrisie et vaine forfanterie politique. » La reine d'Angleterre, « cette louve, cette Jézabel, souffre-t-elle en son royaume autre secte que de Calvin? » Depuis trente ans « les calvinistes ont pillé, bruslé, pendu, massacré, démoly, prophané les églises, » au nom de leur religion et nous, nous n'aurions pas le droit de défendre la nôtre. « C'est de toi, Henri de Bourbon, hérétique, relaps et excommunié que je forme ma complainte... Rejeté de ton royaume de Navarre et de ta prétention de celui de France, tu veux néanmoins retenir par violence et tyrannie la dignité royale, faisant la guerre ouverte au Pape, aux prestres et aux moynes... Henri est pire que Cham le réprouvé, pire que Saül, pire que Sennachérib le tyran, c'est un pipeur effronté, c'est l'enfant du diable, c'est le père du mensonge... Levez-vous, ô Dieu, jugez vostre cause..., l'hérétique s'est attaqué à vostre peuple, il a voulu dissiper vostre héritage... »

Telles sont les idées, tel est le ton du plus fameux des prédicateurs de la Ligue (1). A ces sermons s'ajoutaient les processions de pénitence, faites nu-pieds et une torche à la main, auxquelles se pressaient les foules populaires.

Le cordelier Marcellin Cornet avait la même fougue que le bénédictin Le Bossu, mais il n'avait pas le même talent. Théologal à Vannes, il vint prêcher le carême de 1590 à Saint-Malo; il s'y trouvait lors de l'escalade fameuse qui eut lieu, on se le rappelle, le premier dimanche de carême. Dès le lendemain, les Bourgeois voulurent célébrer leur victoire et Cornet monta en chaire. Il parla « en véritable prédicateur de la Ligue, » exalta la bravoure et l'audace des Malouins et justifia leur conduite. Cette apologie leur plut tellement que le Conseil de la Ville lui demanda de la rédiger et la fit imprimer à ses frais. Ce *Discours Apologétique* est une œuvre de polémique très habile (2). C'est, avec des longueurs et des digressions imputables au genre de l'époque, la justification complète des Malouins par l'exposé des torts, des maladresses et des provocations de M. de Fontaines.

(1) L. Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 72-96. Après la Ligue, Jacques Le Bossu se retira à Rome où il mourut le 7 juin 1626.

(2) *Discours apologétique très véritable des causes qui ont contrainct les habitants de Saint-Malo de s'emparer du chasteau de leur ville, avec une brefve histoire de la prise d'iceluy, advenuë le 12 de mars 1590.* M. Joüon des Longrais a donné en 1883 une excellente réimpression du *Discours apologétique* d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque Nationale.

Malgré ces services, le P. Cornet ayant demandé à revenir prêcher le carême suivant, les Bourgeois, très jaloux de leur autorité, refusèrent. Ils se méfiaient de ses relations avec leur évêque qui leur avait joué le mauvais tour de revenir à Saint-Malo, et soupçonnaient son trop grand attachement pour Mercœur, dont Cornet devint en effet l'émissaire et l'agent. Aussi celui-ci se vengea-t-il des Malouins en dénonçant au roi d'Espagne « les depportements de cinq ou six Bourgeois factieux » qui veulent « séparer leur ville du corps de la province pour establir entre eux un gouvernement populaire; iceulx ne demandant aultre chose que se servir du malheur du temps pour faire leur fortune (1). » Cornet continua à Vannes ses prédications politiques qu'il terminait par ces mots : « L'on dira que je suis sédicieulx ! (2). »

A Morlaix, autre ville ligueuse, le jacobin de Launay se distinguait par sa véhémence et son ardeur; pendant le carême qui suivit l'assassinat des Guise, le roi Henri III fut couvert d'invectives et d'opprobres par les prédicateurs de la Ligue. Son allié Henri IV n'était guère ménagé davantage. De Launay se fit dans la Cornouaille et le Léon le missionnaire de la Ligue, il soulevait les populations, et Henri IV disait de lui qu'il faisait plus de mal en Bretagne par ses sermons que Mercœur avec ses canons et ses arquebuses.

Deux jésuites prêchaient à Dol et à Rennes, tous deux ligueurs fanatiques. Nous connaissons les violences de langage du prédicateur de Rennes, Odon Pigenat. Admonesté par le Parlement, il ne tint aucun compte de ces avertissements, et continua ses invectives contre « le roi excommunyé, » mais Pichart assure que, le jour de la reprise de la ville par les royalistes, le 5 avril 1589, étant prêt de monter en chaire, et entendant les cris de : Vive le roi ! il oublia son sermon et disparut. Le 7 avril, le Parlement le décréta et ordonna son arrestation « pour les propos scandaleux tenus par lui contre la personne du roi et son autorité. » Ce n'était pas une plaisanterie, car le Parlement l'aurait très probablement condamné à mort. Le sénéchal Le Meneust lui procura les moyens de fuir de Rennes sans bruit (3). Cette ingérence du clergé dans la mêlée politique devait forcément engendrer des abus et des désordres que stigmatisa plus tard la *Satire Ménippée*. Mais on était alors aux débuts de la Ligue et Henri IV était hérétique !

II. — *La Noblesse.*

La noblesse de Bretagne était très divisée. Mercœur ne pouvait espérer gagner à sa cause les grandes familles passées au calvinisme. Elles restèrent attachées à la cause royale, notamment les Rohan, Rieux, Sourdéac, Coëtquen, Combourg, d'Assérac, Montbourcher, La Noüe, La Hunaudaie, Beaumanoir du Pont, Rosmadec de Molac, La Rochegiffart, etc.

Le duc recruta surtout ses partisans dans la noblesse plus sédentaire, moins

(1) G. de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 119.

(2) Joüon des Longrais, *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. 122.

(3) Joüon des Longrais, *Information du sénéchal de Rennes*, 1912; Notices, v°, *Le Prédicateur de Rennes*. — *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, 1698, 1700. — Ropartz, *La Journée des Barricades*, p. 9, 117.

rapprochée de la cour, moins accessible aux honneurs. Parmi eux on peut citer François de Carné, de Rosampoul, d'Avaugour de Saint-Laurent, de Goulaine, Le Prestre de Lezonnet, gouverneur de Concarneau, de Talhouët, gouverneur de Redon, de Guébriant, les frères d'Aradon, d'Espinay, de Montigny. Il conquit le marquis de Belle-Isle, fils du duc de Retz, esprit aventureux, et le duc d'Elbeuf, seigneur d'Ancenis, son cousin, mais ces deux derniers n'étaient pas bretons. Ils ne l'étaient pas non plus tous ces capitaines enrôlés par le duc et qui vinrent faire la guerre en Bretagne comme ils l'auraient faite sous tout autre chef : Vignancourt, La Chesnaie-Vaulouët, La Plante, le capitaine Jean ou Jan, Villeserin, La Chaise, La Fontaine-Beaufils, L'Enfant-Dieu, Qui-en-Parle, soldats de métier, gens d'audace et hommes de main, toujours prêts à marcher en avant, indociles et pillards, mal pourvus d'argent, faisant vivre leurs hommes aux dépens du pays, « dans une indiscipline à peine troublée par quelques pendaisons. » Plusieurs par la suite devinrent de véritables chefs de bandes, rebelles à toute autorité, et commirent sous le couvert de la Ligue d'effroyables excès : La Magnane, Saint-Offange, La Fontenelle.

Ces aventuriers n'étaient point des défenseurs, des partisans de la cause personnelle du duc. Et, à vrai dire, Mercœur eut-il jamais des partisans? Il n'avait rien pour provoquer les dévouements ; hésitant, renfermé et taciturne, il ne savait ni se faire aimer ni se faire suivre. « Soupçonneux, craintif et méfiant, il y a bien peu de gens auxquels il donne sa confiance, ce qui est un défaut de tous les membres de la Maison de Lorraine. » L'un de ses officiers, La Charonnière, disait dès 1591 à un ami : « Nous sommes nombre de gentilshommes qui suivons M. de Mercœur, les uns en espérance de récompenses, les autres parce que nos biens sont situés dans le voisinage des places qu'il tient dans la province ; nous ne sommes pas hors d'espérance de le voir un jour, par force ou autrement, réduit au service d'un roi catholique. »

La division, l'éparpillement de la noblesse bretonne, les divergences entre gens du même pays et souvent entre membres d'une même famille, prouvent que les idées d'indépendance, de nationalité, de reconstitution du duché furent totalement étrangères à la prise d'armes.

D'ailleurs la première condition nécessaire pour réunir des partisans, c'est d'affirmer ses prétentions, or Mercœur ne l'a jamais fait publiquement. Il n'eut jamais de partisans « personnels, » ou, s'il en eut à l'origine des troubles, « il n'en eut plus du jour où le soleil de Philippe II parut à l'horizon. » Qu'on cite un seul homme résolument décidé à rétablir Mercœur comme duc de la Bretagne indépendante et n'ayant combattu que dans ce but. On ne l'a pas trouvé et on ne le trouvera pas.

Non, le seul mobile puissant qui entraîna les nobles bretons, ce fut la défense de la religion menacée ; Mercœur l'écrivait à M. de Perrien en 1589 : « Tous ensemble nous fault mourir plutost que de laisser introduire et exercer une si abominable et exécrable hérésie. » Certes bien des motifs humains se mêlaient à cette idée élevée : le besoin d'agitation, le désir de sortir d'une longue inaction, la hantise de la guerre, les rêves de gloire, surtout cette humeur batailleuse, qui fait le fonds du caractère de la race bretonne. Et ici, il faut éclaircir une

équivoque. Tous ces capitaines n'étaient pas des saints et la noblesse de la cause ne suffisait pas pour faire de ses défenseurs des hommes doués de toutes les vertus; les chroniqueurs ont sévèrement qualifié les excès et les vices d'un trop grand nombre. On les leur a vivement reprochés. — « Ce n'est pas le salut de la religion, a-t-on écrit, le triomphe de leur cause que désirent surtout les capitaines ligueurs, c'est le pillage d'un château ou d'une ville, c'est la rançon d'un riche prisonnier (1). » Ces critiques ne sont pas justifiées. Quelle que soit la cause que l'on défende, la guerre, c'est la guerre. On ne se bat pas avec un goupillon. Ceux qui maniaient la hallebarde et l'arquebuse furent rarement des anges de vertu. Le chanoine Moreau, témoin contemporain, n'est pas si facile à scandaliser : « Chacun faisait du pis qu'il pouvait à ceux du contraire parti, » dit-il. Les ligueurs faisaient la guerre comme les royaux, comme on la faisait à cette époque. Les chroniqueurs du temps ne tarissent pas sur les méfaits et les violences des gens d'armes. C'est malheureusement trop vrai, mais il ne faut pas imputer ces excès à la cause catholique. Et c'est en cela que la *Satire Ménippée* est souvent injuste. Ce que l'on doit dire, c'est que cette guerre civile, cette lutte de partisans et de personnes, cette campagne de château à château fut le fléau le plus effroyable, le plus ruineux, le plus dévastateur qui ait jamais désolé la Bretagne.

Certes l'idée élevée et supérieure qui avait présidé aux débuts de la lutte, qui l'avait provoquée, s'obscurcit et s'effaça avec le temps. Il n'en reste pas moins qu'il y eut des ligueurs convaincus et désintéressés et qu'il y en eut un grand nombre.

Nous avons sur ce point un témoignage précis et indiscutable. Le 6 novembre 1589 trois gentilshommes « députés de la noblesse du Léon, » MM. de Coëtnempren, de Penhoët et de Penlan s'expliquaient nettement devant Guy de Rieux-Chateauneuf et les deux conseillers du Halgouët et de Kercabin, délégués par le Parlement. Ils refusent de convoquer l'arrière-ban, « jusques à ce qu'il ayt pleu à Dieu leur donner un roy catholique qui soit recongneu et approuvé par tous les estats de la France, estant le faict de la religion le principal différant. » Du reste ils sont « très fidelles et obéissans à la Couronne de France » et ne méditent d'acte d'hostilité contre personne. « Ce n'est pas à eux, mais à Dieu de bailler les roys; lorsqu'il lui aura pleu de leur bailler un roy paisible, recongneu de tous ses subjectz, digne du tiltre et très crestien, ils lui obéiront comme ils ont obéi à ses prédécesseurs rois catholicques, avec la même fidélité. » « Ils recongnoissent la grandeur de Mgr le prince de Dombes, issu de sang royal,.. mais s'attribuant la qualité de lieutenant général pour le roi de France et de Navarre, ils désirent, pour ce regard, se gouverner comme au précédent article (c'est-à-dire surseoir). Ils respectent l'autorité du Parlement, toutefois s'il ne doit y avoir « qu'un seul roi en tout le royaulme, il y a plusieurs Parlements qui ne sont de mesme opinion... » Ils ne peuvent donc pour le moment « faire plus spécifique déclaration de recongnoistre le roy de Navarre, et ils pensent ne le debvoir estre imputé à félonnye, ny aussy en ce qu'ils ont recongneu la qualité du duc de

(1) Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 128.

Mercure comme grand prince, *plus grand du pays, à cause de sa femme,* et lequel a tousjours esté catholicque... » Ils ne peuvent donc se départir de la déclaration déjà faite à la conférence de Lanmeur, pour la conservation de la religion et le repos de leur conscience (1)... »

M. du Halgouët répondit qu'il voyait bien qu'ils étaient de connivence avec les habitants de Morlaix « notoirement rebelles; » et « coupables de faulte et de félonnye; » quoi qu'ils en disent, « ils devraient regarder à ne pas tomber dans la même félonnye et désobéissance. »

Ils répliquèrent qu'ils « n'avoient pouvoir de faire autre déclaration, craignant d'être désavoués (2). »

Ces paroles visiblement sincères montrent bien l'état d'âme de ces gentilshommes. On ne peut méconnaître la dignité et la correction de leur attitude. Le type de ces ligueurs de bonne foi, c'est Jérôme d'Aradon, s[r] de Quinipily, gouverneur d'Hennebont. C'est un catholique fervent qui regardait un huguenot comme un ennemi dangereux dont il fallait se défaire. Le bénédictin Taillandier, emporté par son parti-pris contre la Ligue, traite cet excellent chrétien de « façon de dévot et de ligueur fanatique. » D'Aradon n'était pas un fanatique, c'était un convaincu, un soldat religieux, jeûnant trois fois par semaine et pratiquant tous les devoirs de la religion. Très brave, un peu dur, il fait la guerre en vue d'un but élevé et d'un principe supérieur. Il a écrit le *Journal* de ces temps troublés, sorte de mémorial sec et naïf, mais digne et vrai. Jérôme d'Aradon a entrepris la guerre pour sauver ses croyances et comme il dit lui-même, « pour servir Dieu. »

Ce fut là l'idée première, la pensée génératrice de la Ligue. Il ne faut pas l'oublier. Si trop de chefs se montrèrent inférieurs à cette haute mission, ces faiblesses ne doivent pas voiler la grandeur de la cause. Le mobile primitif et supérieur de la guerre, ce fut la défense de la religion. La question religieuse, dégagée des compromissions de la politique, se posa seule devant nos pères et c'est ce qui explique l'entraînement avec lequel ils se jetèrent dans la lutte. Mercœur n'y fut pour rien. Le but était plus élevé et le motif parfaitement légitime, au moins jusqu'à la conversion du roi. On doit condamner sans pitié les excès et les crimes dont la Ligue fut l'occasion, surtout dans les dernières années, mais il ne faut pas méconnaître le principe essentiel de cette grande insurrection du XVI[e] siècle à laquelle la France doit d'être restée catholique (3).

(1) Voir plus haut, p. 125.

(2) Kercabin resta à Tréguier, le conseiller du Halgouët « voyant que par la douceur ils n'y pouvaient rien gagner, » s'embarqua à Tréguier le 13 novembre 1589 pour aller trouver Henri IV à Dieppe, mais le roi était parti pour le Maine; après diverses péripéties, trop longues à raconter, il rejoignit le roi à Dreux, assista à la bataille d'Ivry, supplia Henri IV d'envoyer des troupes en Bretagne avec « un grand chef de guerre, » et revint à Rennes le 5 avril 1590. Il rendit compte au Parlement, le lendemain, de sa périlleuse mission, reçue sept mois auparavant, s'excusant, avec une modestie égale à son courage, de ce que « les effets n'avaient pas répondu à sa volonté de servir le Roy, la Cour et le pays. »

(3) Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, p. 40. — Joüon des Longrais, *Mémoires de Frotel de la Landelle*, p. 275. — P. Biré, *Alliances généalogiques de la Maison de Lorraine*, p. 106-112. — Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 375. — Grégoire, *La Ligue en Bretagne*, p. 126. — A. de Barthélemy, *Choix de Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 47. — B. de Xivrey, *Prise de Tréguier par les ligueurs en 1589*, Bibliothèque de l'École des Chartes, IV[e] série, T. III, p. 346. — Registres secrets, 5 avril 1590; Arch. du Parl., B. 157. — *Extrait d'un Journal de Messire Jérôme d'Aradon de Quinipily*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, Supp.. p. CCLVIII. — Abbé Nicol, *Les Écrivains du pays de Vannes*, Bull. de la Société Polymathique du Morbihan, 1886, p. 60. — G. de Carné, *Correspon-*

III. — *Les deux Parlements.*

Un seul corps fit dès le début une opposition décidée, nette et résolue au duc de Mercœur, ce fut le Parlement. Jusqu'en 1589 il avait eu avec le gouverneur des relations correctes; dès que celui-ci eut pris parti contre Henri III, le Parlement, sans hésiter, sans craindre l'avenir, se posa comme le champion de l'autorité du roi. Il la défendit comme il pouvait le faire, c'est-à-dire par des arrêts; beaucoup restèrent lettre morte, mais ces sentences sévères eurent une immense influence sur les classes dirigeantes de cette époque.

Nous connaissons ses premières mesures d'hostilité : ordre d'informer contre ceux qui ont arrêté le président Faucon de Ris; serment imposé aux officiers de justice et interdiction d'entrer dans la Ligue; le duc déclaré rebelle au roi et criminel de lèse-majesté (1). Ces décisions ne sont pas sans mérite, car si les personnes des magistrats sont à l'abri, leurs biens sont à la merci des chevau-légers de Mercœur qui les pillent et les saccagent avec une préméditation de vengeance évidente.

Le Parlement reconnaît Henri IV et lui jure obéissance, mais il réclame le libre exercice du culte catholique et supplie le roi de se convertir. Il multiplie les manifestations religieuses, et d'autre part il condamne la Ligue. Il pose du premier coup les jalons de la ligne de conduite qu'il suivra sans faiblir : il entend rester à la fois catholique et royaliste — ce qui à ce moment paraissait impossible. — En somme, il formule l'opinion de ceux qu'on appelait les *Politiques*, parti intermédiaire qui reçut, comme il arrive toujours, les invectives des ligueurs fanatiques et des protestants aveugles, qui pourtant avait pour lui la raison et devait avoir un jour le droit et la victoire. C'est l'honneur du Parlement de Rennes d'avoir discerné la solution et d'avoir suivi avec persévérance la voie courageuse qui pouvait la préparer et l'imposer un jour.

Le duc de Mercœur essaya de briser cette opposition formelle. Il obtint du duc de Mayenne, chef suprême de la Ligue, une lettre datée du 19 juillet 1589, qui transférait le Parlement à Nantes; il enjoignit à celui-ci d'obéir par une lettre du 26 septembre 1589; la Cour y répondit par la décision qui reconnaissait Henri IV et lui promettait obéissance. Alors le duc se résolut à créer à Nantes un nouveau Parlement. C'est le « Parlement de la Ligue. »

Composé de quelques transfuges de la Cour de Rennes qui, pour des raisons personnelles s'étaient jetés dans la Ligue, de quelques magistrats d'occasion recrutés çà et là, il n'eut jamais d'autorité morale.

Il se réunit pour la première fois, le 8 janvier 1590, dans une salle du couvent des Cordeliers aménagée à cet effet. Il comprenait trois présidents : Louis Dodieu de Vesly, Pierre Carpentier et Jacques de Launay, et 21 conseillers dont onze avaient quitté Rennes subrepticement : François Becdelièvre du Boisbasset,

dance des Ligueurs Bretons avec l'Espagne, T. I, Introd., p. XVII. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 95. — Audren de Kerdrel, *Origines et Caractère de la Ligue en Bretagne*, Revue de Bretagne, décembre 1857-mars 1858.

(1) Voir plus haut, p. 101, 105.

Jacques du Bodéru, Etienne Raoul, Michel Gazet, Jean Le Levier, Adrien de Jacquelot, Claude Lasnier, Alain du Poulpry, Alain de Kermeno, Jean Lyais, Denis Guillaubé ; et neuf nouveaux : Georges d'Aradon, Mathurin Drouet, Gabriel Bitault, Guillaume Cousin, Charles d'Argentré, Jacques Vallée, Mathurin Guischard, Bernardin d'Epinoze ; deux avocats généraux : Yves Toublanc, de Rennes, et Antoine de Brenezay.

Le président Dodieu de Vesly avait été l'un des principaux meneurs de l'échauffourée qui avait livré Rennes aux ligueurs pour quelques jours ; fils légitimé de Claude Dodieu, ancien conseiller au Parlement de Paris, qui devint évêque de Rennes et mourut en 1558, il était surtout guidé par ses vives et sincères convictions religieuses. Il s'éloigna de Mercœur quand il crut s'apercevoir que celui-ci travaillait plutôt à usurper le souverain pouvoir qu'à préparer l'élection d'un roi catholique. Révoqué et chassé de Nantes par le duc en 1593, il fit preuve de dignité et de désintéressement. Il eut seulement le malheur d'avoir pour femme une intrigante, Nicole de Fontenay qui se mit aux gages du roi d'Espagne.

Pierre Carpentier était un ambitieux, il s'offrit lui-même au duc et il fut l'âme et le véritable chef du Parlement ligueur dont il devint premier président après Dodieu de Vesly. Il resta jusqu'à la fin l'inspirateur politique de Mercœur.

Jacques de Launay fut un ligueur de la première heure et l'un des membres zélés du Parlement de Nantes, ce qui ne l'empêcha pas de négocier habilement, dès 1594, sa rentrée en grâce auprès d'Henri IV.

Parmi les conseillers il faut signaler Jacquelot de la Motte qui a joué un rôle très actif en ces années de trouble et se fit le serviteur et l'agent dévoué du roi d'Espagne ; Alain du Poulpry, de Morlaix, que nous connaissons ; Alain de Kermeno du Garo, ligueur déterminé ; et parmi les nouveaux, Georges d'Aradon, évêque de Vannes, homme de bonne foi, uniquement conduit par l'intérêt de la religion et l'horreur de l'hérésie, très mêlé, lui aussi, à la politique espagnole, il n'a rempli au Parlement qu'un rôle honorifique ; Charles d'Argentré, second fils du célèbre sénéchal de Rennes ; Antoine de Brenezay, qui devint sénéchal de Nantes à la place de Julien Charette, royaliste notoire et adversaire décidé de Mercœur. Le reste ne vaut que l'honneur d'être nommé.

Le Parlement de Rennes — le vrai Parlement — ne s'est pas trouvé affaibli par ces désertions. Il fut dirigé en ces temps difficiles avec indépendance et fermeté par Faucon de Ris, sorti des prisons de Nantes en janvier 1590, moyennant une forte rançon, et, après lui, en 1595, par Jean de Bourgneuf de Cucé, frère de l'évêque de Saint-Malo, tous deux habiles, indépendants et fermes.

Il faut dire d'ailleurs qu'il existait au Parlement de Rennes un certain nombre de conseillers qui se montrèrent au début favorables à la Ligue, Jean de Grasmenil, Allain de la Lande, Paul Hay des Nétumières, Gilles de Sévigné ; mais ils eurent le bon esprit de ne point faire partie du Parlement de Nantes, aussi ne furent-ils pas traités en rebelles et conservèrent-ils leurs fonctions.

Le duc tenta de reconstituer à Nantes la Chambre des Comptes, désorganisée par le départ du président Avril de la Grée, royaliste décidé qui, s'empressant d'obéir aux premiers ordres d'Henri III, avait transféré la Chambre à Rennes, suivi par bon nombre de ses confrères. Il fit passer « maîtres » la plupart des

« auditeurs » restés à Nantes et la compléta à l'aide d'étrangers pris au hasard. « Plusieurs profitèrent de leur rebellion, aucun n'en souffrit, car Henri IV n'hésita point à confirmer les charges des moins méritants » (1).

On vit alors du reste de ces fortunes étranges, de ces évolutions inattendues, de ces palinodies retentissantes, si fréquentes aux époques de révolution. Le fameux médecin spagiriste, Roch le Baillif, exerçait alors son art à Rennes et y publiait sur l'alchimie des livres aujourd'hui devenus fort rares. Il louvoya habilement entre ligueurs et royaux, conquit la richesse et la renommée, et mourut en 1605 premier médecin du roi. Pierre Martin s[r] de Broise était avocat du roi au présidial, il avait avec Le Meneust de Bréquigny puissamment contribué à la reprise de Rennes par les royalistes ; en récompense il fut anobli en 1593 par des lettres royales très flatteuses et sa terre de Broise ou Brouaise, en Domloup, près Rennes, érigée en fief noble en 1596.

L'alloué Raoul Martin (2) avait été au contraire un des meneurs les plus ardents du mouvement qui livra Rennes à Mercœur; emprisonné à la suite de la réaction royaliste, libéré le 19 août 1589, il trouva son chemin de Damas sur celui de Laval; dans cette ville il fut présenté à Henri IV qui sut le conquérir à tel point que le roi se fit prêter par lui une somme importante, moyen habile et avantageux qui était bien dans la manière d'Henri IV. Dès lors Raoul Martin suit l'armée royale, s'y distingue par ses services et il rentre à Rennes en 1595 comblé des faveurs du roi, sa maison de la Baluère, en Broons, érigée en fief noble et lui-même rétabli en sa charge d'alloué par lettres royales (3).

Il faut noter que la création du Parlement de Nantes n'implique aucune idée de reconstitution de la nationalité bretonne, car la plupart de ses membres n'étaient même pas bretons. Ce ne fut jamais du reste qu'un fantôme de Parlement. Complet comme chambres, il pouvait exercer librement sa juridiction dans toute la province, alors aux mains des ligueurs, mais Mercœur ne sut pas l'imposer; et le Parlement de Rennes, dont les pouvoirs ne dépassaient guère les remparts de la cité, puisa toujours dans la force de la tradition, dans l'approbation du roi, une autorité et une confiance dans l'avenir que son rival n'obtint jamais.

Le 12 avril 1590 le duc de Mercœur fit son entrée solennelle dans son Parlement et « il y fut délibéré en sa présance des moyens pris ou à prendre pour le soutien ou le progrès de l'Union. » Ce sont précisément ces moyens qui n'apparaissent pas. On ne voit pas quelle influence ont acquise et quelle œuvre ont accomplie les magistrats nantais. Ils sont fort occupés de leurs titres, prééminences et dignités. Mais toutes ces collations de charges et d'offices faites soit au nom du roi Charles X, soit par Mercœur, au nom d'*un futur roi reconnu catholique*, ont une apparence factice et semblent n'avoir pas été prises au sérieux même par les contemporains.

Par exemple le pseudo-Parlement satisfait largement ses rancunes ou ses inimitiés, il poursuit l'évêque de Nantes, Philippe du Bec, rallié à Henri IV, il

(1) H. de Fourmont, *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne*, p. 126. — Joüon des Longrais. *Information du sénéchal de Rennes contre les Ligueurs*, p. 216.

(2) « Alloué » désigne le substitut ou le lieutenant, c'est-à-dire le remplaçant du sénéchal.

(3) Joüon des Longrais, *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, Notes, p. 269, 281, 284.

condamne à mort Julien Charette, le sénéchal royaliste qui a transféré la sénéchaussée à Vannes, il transporte lui-même celle de Rennes à Dinan et l'attribue à Guillaume d'Argentré, quatrième fils du vieux sénéchal rennais, mort accablé de soucis et de chagrins à Tizé, près de Rennes, le 13 février 1590.

D'ailleurs les deux Cours rivales fulminent l'une contre l'autre des arrêts meurtriers; le Parlement royal en rend un, le 27 février 1590, qui condamne les magistrats rebelles de Nantes « à être traînés sur la claie, pendus et étranglés, » déclare leurs offices vacants et confisque leurs biens; le Parlement ligueur répond par un arrêt ordonnant que le papier de la Cour de Rennes « sera brûlé par les mains de l'exécuteur en la place du Bouffay et les cendres jetées au vent. » Heureusement tous ces condamnés à la peine capitale devaient finir tranquillement sur leurs sièges, — mais au Parlement de Rennes, après avoir prêté serment de fidélité à Henri IV ! (1)

Telle était la situation de la province à la fin de l'année 1589, au moment où Henri IV arrivait à la couronne ; le roi avait à conquérir son royaume.

Nous avons essayé d'analyser l'état des esprits, la force des partis. La lutte était inévitable ; elle va bientôt s'engager.

IV. — *Bibliographie de la Ligue.*

L'Histoire de la Ligue en Bretagne a produit une littérature considérable. Il n'entre pas dans nos intentions ni dans notre plan de donner une Bibliographie complète des écrits publiés sur ce sujet. Cette question exigerait d'ailleurs, pour plusieurs raisons, une étude spéciale, minutieuse et délicate. Cette crise fit naître de nombreuses brochures dont beaucoup sont devenues fort rares, dont, pour quelques-unes, il ne reste qu'un seul exemplaire connu.

Mais nous croyons utile d'indiquer, au début des campagnes qui vont commencer, les principales sources de l'Histoire de la Ligue en Bretagne. Cette énumération pourra servir de guide à ceux qui voudraient étudier les différents épisodes de cette époque encore si mal connue et elle aura l'avantage de nous dispenser de multiplier les citations au bas des pages.

SOURCES. — Lettres de Catherine de Médicis, publiées par M. Baguenault de Puchesse (succédant à M. H. de la Ferrière). (Coll. des Doc. Inédits.) T. IX, 1586-1588.

Recueil des Lettres Missives de Henri IV, p. par Berger de Xivrey. (Coll. des Doc. Inédits.) T. III et IV, 1589-1593 ; 1593-1598, et Suppléments.

Mémoires de la Ligue 1758, 6 vol.

(1) Registres secrets, sept. à nov. 1589; 27 février 1590. Arch. du Parl. B. 156, 157. — Registre d'enregistrements du Parlement de Rennes retourné, B. 14, 11e Reg. — Registres secrets du Parlement de la Ligue, B. 507 à B. 513. — Table des édits, 1er Reg. B. 49.

Ces deux arrêts ont été imprimés : *Arrest de la Court de Parlement de Bretaigne contre ceulx qui faulsement usurpent le nom et le tiltre du Parlement en la ville de Nantes*, Rennes, 1590. — *Arrest de la Court de Parlement de Bretaigne, séant à Nantes, donné contre les hérétiques*, etc., Nantes, 1590. — D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1708. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 134. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 35, 53. — Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, p. 17 et suiv. — Joüon des Longrais, *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs*, p. 207, 213, 216.

Histoire Universelle, par Agrippa d'Aubigné, pub. par A. de Ruble (Soc. Hist. de France), 1897. T. VI, VII, VIII et IX.

Mémoires de Madame de Mornay, pub. par Mme de Witt. 2 vol. (Soc. Hist. de France), 1869.

Œuvres complètes de Brantôme, pub. par Lud. Lalanne (Soc. Hist. de France), T. IV et V, 1869.

Mémoires du maréchal de Bassompierre, pub. par le Mis de Chantérac (Soc. Hist. de France), T. I, 1870.

Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc, pub. par A. de Ruble (Soc. Hist. de France), T. III et IV, 1866.

Mémoires de Michel de la Huguerye, pub. par A. de Ruble (Soc. Hist. de France), T. III, 1880.

Mémoires et Correspondance de du Plessix-Mornay, 1624 et 1824, T. III et IV.

Chronologie novenaire, par Palma Cayet (Mémoires, coll. Petitot), T. II.

Histoire Universelle, par De Thou, 1734, T. X, XI et XII.

Histoire de Bretagne, par D. Morice, rédigée par Dom Taillandier, T. II, liv. VIII et liv. IX, p. 360-383.

Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation jusqu'à l'édit de Nantes, par Philippe le Noir, sr de Crevain, pub. par B. Vaurigaud, 1851.

Histoire des églises réformées de Bretagne, par B. Vaurigaud, 3 vol. in-8o, 1870.

Choix de documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne, pub. par A. de Barthélemy (Soc. Bibl. Bretons), 1880.

Correspondance du duc de Mercœur et des Ligueurs bretons avec l'Espagne, pub. par G. de Carné (Soc. Bibl. Bret.), 1899.

Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne pendant les guerres de la Ligue, par le chanoine Moreau, pub. par M. Le Bastard de Mesmeur, 1re Edit. en 1836; 2e Edit. en 1857.

Journal de Messire Jérôme d'Aradon, seigr de Quinipily, gouverneur d'Hennebont, pub. par D. Taillandier, Hist. de Bretagne de Dom Morice, T. II, Supplément, p. CCLVIII à CCLXVI.

Mémoires de Jean du Matz, seigr de Terchant et de Montmartin, Hist. de Bretagne de D. Morice, Supplément, T. II, p. CCLXVII à CCCXVI.

Journal de Maistre Jehan Pichart, notaire royal, et procr au Parlement, contenant ce qui s'est passé à Rennes et aux environs pendant la Ligue, D. Morice, Preuves, T. III, col. 1695 à 1758.

Histoire particulière de la Ligue en Bretagne (anonyme), par Christophe de Rosnyvinen, marquis de Piré, 2 vol., 1739. Forme les T. III et IV de l'Histoire des Ducs de Bretagne, publiée en 1739 par l'abbé Guyot-Desfontaines. (Ms. orig. à la Biblioth. de Rennes.)

L'Histoire de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur (anonyme), par Bruslé de Monplainchamp. La Haye, 1692.

Saint-Malo au temps de la Ligue, Mémoires inédits de Frotet de la Landelle, par F. Joüon des Longrais, 1886.

Discours apologétique très véritable des causes qui ont contrainct les habitants de Saint-Malo à s'emparer du chasteau de leur ville... 1590. Réimp. suivie d'une notice par F. Joüon des Longrais, 1883.

Le duc de Mercœur, d'après des documents inédits, par F. Joüon des Longrais, 1895 (Bull. Archéol. de l'Assoc. Bret., 1894).

La Journée des Barricades et la Ligue à Rennes, par S. Ropartz, 1877.

Journal Historique de Vitré ou Documents et Notes pour servir à l'Histoire de cette ville, par l'abbé Paul Pâris-Jallobert, 1880.

Histoire civile, politique et religieuse de Nantes, par Travers, T. II et III, 1836.

La Chambre de la Sainte-Union à Morlaix, par A. de Barthélemy. (Revue Historique de l'Ouest. Doc. I, II, III, 1885-86-1887.)

Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Ligue en Bretagne, par A. du Cleuziou, Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, T. XXXVI, 1898; XLII, 1904.

Fœdera, conventiones, litteræ et acta publica, auct. T. Rymer, T. XVI, 1727.

Calendar of letters and State papers relating to English affairs, preserved in, or originally belonging to, the Archives of Simancas. Vol. 4. Elizabeth. Spanish State Papers. 1899.

Archives du Bibliophile Breton, par Arthur de la Borderie, T. I, II, III, 1880-82-85.

Documents sur l'Histoire de Craon, Laval, 1883.

Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye, p. p. Vallée et Parfouru, 1901.

BROCHURES ET PAMPHLETS. — Alliences généalogiques de la Maison de Lorraine, par Pierre Biré, 1593. Imp. in-4° de 496 p. Bibl. Mun. de Nantes, n° 54 854.

Mirouer catholique représentant les moyens pour retenir le peuple de la Bretagne au Saint-Party de l'Union et lui faire détester l'impiété des Politiques, in-8°, M.D.XC. — Autre édit. in-4° de 211 p.

Ample Discours de la surprise de la ville et forteresse de Concq, Paris, 1577, p. dans les Archives Curieuses de l'Histoire de France, par Cimber et Danjou, 1836, T. IX, p. 165.

La deffaite de Laverdin et prinse du comte de Soissons par Monsieur le duc de Mercure, gouverneur du païs et duché de Bretaigne. A Paris, pour Hubert Velu, rue Saint-Jacques, M.D.LXXXIX.

Discours véritable de la prise du comte de Soissons avec la deffaicte de ses troupes et celles de Laverdin, par Monseigneur le duc de Mercure. A Paris, chez Nicolas Nivelle, rue Saint-Jacques, MDLXXXIX.

Deux Devis d'un Catholique et d'un Politique sur l'exhortation faicte au peuple de Nantes, en la grande église de Sainct-Pierre, pour jurer l'Union des catholiques, le 8e jour de Juin 1589, par F. Jacques Le Bossu, religieux à Sainct-Denis en France et docteur en la Faculté de théologie à Paris. A Nantes, par Nicolas des Maretz et François Faverye, imprimeurs, M.D.LXXXIX. In-8° de 133 p. Bib. Mun. de Nantes, n° 50.285.

Troisième devis du Catholique et du Politique qui a esté réuny, sur la mort de Henry de Valois, selon ce qu'en a esté presché à diverses fois en la grande église de Nantes. In-8° de 104 p. avec les pièces de vers; Bib. Mun. de Nantes, n° 50.285.

Quatrième devis du Catholique et du Politique réuni sur l'exemple de Nabuchodonosor, rapporté en l'église de Nantes, en un sermon, le dimanche, 18e jour de novembre 1590, par F. J. Le Bossu, religieux à Saint-Denis en France et docteur en la Faculté de théologie à Paris. Nantes, 1590. In-8° de 71 p. Nantes, Musée Dobrée, n° 674. Voir *Archives du Bibliophile Breton*, T. I, p. 84 à 91.

Proposition d'erreur détestable en un prétendu arrest donné à Tours le 5 du présent sur la seconde Déclaration du Roy des hérétiques, du 4 du passé, selon le subjet discouru au sermon de ce jour 22 d'aoust 1591, en la grande Eglise de Nantes, par Frère J. Le Bossu. Nantes, 1591. In-8° de 46 p. Nantes, Musée Dobrée n° 676.

La Réduction de la Duché de Bretagne à l'union des villes catholiques par Mgr le duc de Mercœur, avec une lettre d'un bourgeois de la ville de Hannebon en Bretagne, touchant la réduction dudit pays. A Paris, chez Michel Iouïn, rue Saint-Jacques, à la Souche, M.D.LXXXIX, 12 p. in-8°.

Délivrance admirable de la ville de Rennes en Bretaigne d'entre les mains des politiques et hérétiques, selon les lettres missives de ce dernier voyage, du 14 mars. Exergue: *Virtus sola aciem retundit istam*. Broch. in-12 de 8 p. — A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Saint-Jacques, M.D.LXXXIX. Imp. dans la Journée des Barricades, par S. Ropartz, p. 46.

Discovrs de ce qui s'est passé au pays de Bretaigne, le Maine et Anjou. Extraict d'une lettre escrite au 15e septembre 1589. A Paris, chez Pierre Ramier, rue Saint-Jean de Latran, à l'enseigne du Serpent, 1589. Bib. Nat. Lb 35 117. Imp. dans les *Documents sur l'Histoire de Craon*, Laval, 1883.

Deffaicte de l'armée du prince de Dombes au pays et duché de Bretaigne par Mgr le duc de Mercœur. Paris, chez Nicolas Nivelle, rue Saint-Jacques et Robin Thierry, rue des Anglais près la place Maubert, libraire et imprimeur de la Sainte-Union, M.D.LXXXIX. Imp. in-8° de 15 p. Bib. Nat. Lb^{31} 786.

Deffaicte de l'armée du prince de Dombes au pays et duché de Bretaigne par Mgr le duc de Mercœur. A Lyon, par Jehan Pillehotte, libraire de la Sainte-Union, M.D.LXXXX avec privilège de Mgr le duc de Mayenne (17 oct. 1589) 14 p. in-8°.

Discours de la deffaicte de l'armée du prince de Dombes avec le nom des villes et chasteaux prins sur les hérétiques en Bretaigne, par Mgr le duc de Mercœur. A Lyon, par Loys Tantillon, in-8° de 13 p., 1590. Bib. Nat. Lb^{35} 237.

Lettre de Mgr le prince de Dombes, gouverneur du Daulphiné, lieutenant-général pour le roy en ses armées et pays de Bretaigne, à Messieurs des trois Estats de cette province sur la venue des Espagnols. Iouxte la copie imprimée à Rennes, MDLXXXX. In-8° de 21 p. Bib. Nat. Lb^{35} 284.

Discours véritable de la défaite de l'armée des princes de Conty et de Dombes, le 23 mai 1592, par Mgr le duc de Mercœur devant la ville de Craon en Anjou. A Paris, chez Guillaume Bichon, rue Saint Iaques, au Bichot, et chez Robin Thierry, rue Saint Iaques, au Lis Blanc, Imprimeur de la Saincte-Vnion, MDXCII. Bib. Nat, Lb^{35} 416.

Autre édition : A Lyon, par Jean Pillehotte, libraire de la Saincte-Union, 1592, avec privilège. — Avec la coppie d'une lettre de Madame de Laverdin escripte à Monsieur son mary, et une autre des Maire et Eschevins de la ville du Mans audit sieur.

Articles de la capitulation qu'il a pleu à Mgr le prince de Dombes accorder aux assiégez rebelles de la ville de Guingamp, au païs de Bretaigne, le 3 iour de Iuin 1591. A Tours, chez Iamet Mettayer, imprimeur, MDXCI. In-8° de 14 p. Bib. Nat. Imp. Lb^{35} 360.

Remonstrance aux habitans de la ville de Nantes, par un des citoyens d'icelle : Par où se void les practiques et menées dont a usé le duc de Mercœur pour usurper le duché de Bretaigne. A Rennes, par Michel Logeroys, imprimeur, 1590. In-8° de 23 p. Bib. Nat. Lb^{35} 305. — Pub. dans la *Revue de Bretagne*, juin 1883, p. 471, et *Archives du Bibliophile Breton,* T. III, p. 124, par Arthur de la Borderie.

Lettre d'un gentilhomme de l'armée de Mgr le Duc de Mercœur et de Penthièvre..... gouverneur de Bretagne, envoyée à un sien ami. Iouxte la coppie imprimée à Nantes. A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S.-Iaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme-Sauvage, et chez Robin Thierry, rue S.-Iaques, au Lis Blanc, Imprimeur de la Saincte-Vnion, MDXCII. In-8° de 23 p. Bibl. Nat. Lb^{35} 418. — Autre édition avec la lettre à M. de Laverdin. Imp. dans les *Documents sur l'Histoire de Craon,* Laval, 1883.

Les Conquestes de Mgr le duc de Mercueur et de l'heureux succez du siège de Rochefort, en Anjou. Avec annotation sur la prinse de Scelles-en-Berry. Imprimé nouuellement, 1593. Bib. Nat. Lb^{35} 425.

Articles accordez pour la Trève générale du pays et duché de Bretagne, Anjou et Touraine. A Paris, chez Denis Binet, 1597. Bib. Nat. Imp. Lb^{35} 720.

Libre Discours sur la délivrance de la Bretagne. Livivs, 28, *Quantò creditis facta vestra atrociora esse quam dicta mea.* 1598. Bib. Nat. Lb^{35} 724.

Edict du Roy sur les articles accordez à Monsieur le duc de Mercœur pour sa réduction, et des villes de Nantes et autres de la Bretaigne, en l'obéissance de Sa Maiesté. A Paris pour Iamet Mettayer et Pierre Lhuillier, MDXCVIII, in-8° de 28 p. Publié dans les *Mémoires de la Ligue,* T. VI, p. 578.

Remonstrance au Roy, contenant un bref discours des misères de la province de Bretagne, de la cause d'icelles et du remède que Sa Majesté y a apporté par le moyen de la paix, par P. B. A. 1598. A Paris, par François Huby, demeurant rue S.-Iacques, à l'Escu de Bourgongne. Iouxte la coppie imprimée à Angers, par Anthoine Hernault, MDXCVIII, Bib. Nat. Lb^{35} 725.

Advis de la deffaicte des Anglois et autres hérétiques venus en Bretaigne pour le roy de Navarre, près Chasteaubourg, par Mgr le duc de Mercure, le 5 octobre 1591. A Lyon, par Loys Tantillon, 1591. Bib. Nat. Lb^{35} 375.

Arrest de la Court de Parlement de Bretaigne contre ceulx qui faulsement usurpent le nom et le tiltre de Parlement en la ville de Nantes. A Rennes, par Michel Logeroys, imprimeur, 1590. Bib. Nat. Lb[35] 203.

Arrest de la Court de Parlement de Bretaigne, séant à Nantes, donné contre les hérétiques, fauteurs d'hérétiques, pariures, perfides, proditeurs de la patrie et perturbateurs du repos public. A Nantes, par Nicolas des Marestz et François Fauerye, Imprimeurs, demeurans près le carrefour Sainct Nicolas, 1590, in-8° de 6 p. Bib. Nat. Lb[35] 229.

Escript de l'evesque de Sainct-Brieu contenant les raisons qui l'ont retenu en l'Vnion des catholiques contre la partialité des Hérétiques et Schismatiques, leurs associez et fauteurs. — A Monsieur Leuesque du Mans. A Dinan, par Iulien Aubinière, imp. demeurant en la ruë des Changes, 1593, In-8°, 292 f. — Voir *Archives du Bibliophile Breton*, T. IV, p. 56. Bib. Nat. Lb[35] 1133.

Les Observations de diverses choses, Remarques sur l'État, couronne et peuple de France, tant ancien que moderne, Recueillies de plusieurs auteurs, par noble homme Regnault Dorléans, sieur de Since, conseiller au siège présidial de Vennes en Bretagne. A Vennes, de l'imp. de Ian Bovrrelier, 1597. — Voir *Archives du Bibliophile Breton*, T. IV, p. 94. Bib. Nat. Le[4] 14.

Avis d'un ami à l'autheur du Miroir historique de la Ligue de l'an 1464. A Cologne, chez Félix Constant, *1694*. Broch. in-24 de 68 p.

La fuitte et la défaicte du sieur de Lansac et de ses troupes, près la ville de Mayenne, par les sieurs de Hertré, gouverneur d'Alençon, marquis de Vilaines, gouverneur de Laval, de Montataire, gouverneur de Touars, de l'Estelle, et plusieurs seigneurs gentilshommes et autres, tous serviteurs du roy, le mardi 10 jour d'avril 1590. Avec la lettre dudit s[r] de Hertré, du 12 ensuivant, contenant les discours au vray de la dicte défaicte. A Tours, chez Jamet Mettayer, imprimeur ordinaire du roi, MDLXXXX. Bib. Nat. Lb[35] 225.

Discours véritable de la défaicte du sieur de Saint-Laurens, lieutenant du duc de Mercœur, par M. le mareschal de Brissac, lieutenant-général pour le roi en Bretagne, à Paris, par Frédéric Morel, 1597.

Advertissement à la noblesse qui tient le parti du duc de Mercœur (Cité par Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, p. 79).

Advis à Messieurs, tenans les Estatz à Morlaix. Ceste année 1597. In-8° de 12 p. Arch. Nat. K. 1600. Imp. dans la *Correspondance des ligueurs bretons*, par G. de Carné, T. II, p. 146.

Remonstrances faictes en la Court de Parlement et assemblées des Estats de Bretagne par Monsieur Carpentier, président en ladicte Court. A Nantes, par Nicolas des Marestz et François Faverye, imprimeurs, 1596. In-8° de 127 p. Bibl. Nat. Lf[35] 91.

Remonstrance faicte par Monsieur Carpentier, conseiller du roi et président en sa Cour de Parlement de Bretagne, à l'ouverture du Parlement de la Sainct Martin 12 iour de novembre 1596. A Nantes, chez Pierre Doriou, imprimeur et libraire iuré, 1597. In-8° de 32 p. Bibl. Nat. Lf[35] 95. Voir *Archives du Bibliophile Breton*, T. I, p. 106-114.

Description de la maladie, de la mort et de la vie de Madame la duchesse de Mercœur, décédée en son château d'Anet le 6 septembre 1623. A Paris, chez Jean Libert, ruë S.-Jean-de-Latran, devant le Collège royal, MDCXXIV. In-4° de 77 p.

OUVRAGES A CONSULTER. — Les Origines de la Réforme, par Imbart de la Tour, 1905.

Les ducs de Guise et leur époque, par H. Forneron, 1877.

Histoire de Philippe II, par H. Forneron, 1905.

L'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme, par A. Baudrillart, 1905.

La Ligue en Bretagne, par L. Grégoire, 1856.

Les Luttes religieuses en France au XVI[e] siècle, par le V[te] de Meaux, 1879.

Essai sur le régime municipal en Bretagne pendant les guerres de religion, par Ch. Laronze, 1890.

Les États de Bretagne, par le Cte de Carné, T. I, 1875.
L'Amnistie de 1598 et le Parlement de Bretagne, par H. Carré, 1886.
Histoire de Saint-Brieuc, par Lamare. Soc. d'Émul. des Côtes-du-Nord, T. XXII, 1884.
Origines et Caractère de la Ligue en Bretagne, par V. Audren de Kerdrel, Revue de Bretagne, déc. 1857, mars 1858.
Le Parlement de Bretagne après la Ligue, par H. Carré, 1888.
Aperçu historique sur le protestantisme et les guerres de la Ligue dans le pays de Chateaubriant, par le Mis de Bellevüe, 1905.
La Bretagne et les Bretons au XVIe siècle, par le Vte de Calan, 1908.
Les Prédicateurs de la Ligue, par Ch. Labitte, 1841.
Histoire d'Ancenis, par E. Maillard, 1881.
Histoire de Chateaubriant, par l'abbé Goudé, 1870.
Histoire de la baronnie de Craon, par André Joubert, 1888.
La Ligue à Quimper et dans le diocèse de Cornouailles, par le P. Mercier, 1872.
La Fontenelle, par L. Boulain, 1891.
Histoire généalogique de la Maison Eder, par J. Baudry, 1911.

On n'indique pas ici les innombrables articles publiés dans les *Revues bretonnes* et autres sur la Ligue ; ils seront cités au cours du récit.





CHAPITRE XII

LA PREMIÈRE CAMPAGNE

1590

En quo discordia cives
Perduxit miseros !
VIRGILE.

I. HENRI IV A LAVAL. — II. PREMIÈRES RENCONTRES ENTRE LE DUC DE MERCŒUR ET LE PRINCE DE DOMBES. — III. L'INACTION DU PRINCE DE DOMBES. — IV. LA CAPITULATION DU CHATEAU DE KEROUZÉRÉ. — V. LE SOULÈVEMENT DES PAYSANS.

I. — *Henri IV à Laval.*

HENRI IV était roi, mais il avait à conquérir son royaume. Sans hésiter, avec ardeur, avec entrain, il entreprit cette tâche ardue. Il avait une petite armée de 12.000 hommes, trop faible pour continuer le siège de Paris. Le 8 août 1589 il partit, se dirigeant vers la Normandie. Le duc de Mayenne, le grand chef de la Ligue, était maître de Paris, et disposait d'une belle armée de trente mille hommes, il suivit le roi. La rencontre eut lieu dans la vallée d'Arques près de Dieppe, le 21 septembre 1589. La matinée fut fatale aux troupes royales qui faillirent être écrasées; vers midi, le soleil ayant dissipé le brouillard, les canons du château d'Arques « ouvrirent quatre belles rues dans les escadrons et les bataillons » de Mayenne; la cavalerie du roi acheva la défaite. Henri IV était vainqueur; après de nombreux petits combats, il revint vers Paris, et essaya d'emporter la capitale, mais il n'était pas assez fort.

Il se dirigea alors vers Tours, où il installa le siège provisoire du gouvernement. Il n'était pas homme à passer l'hiver en repos; il repart aussitôt pour conquérir le Maine; le 2 décembre 1589, le gouverneur du Mans, Urbain de Laval-Boisdauphin, — que nous retrouverons plus tard, — capitulait aux premiers coups de canon et livrait la ville.

De là le roi soumit en courant Sablé, Mayenne, Château-Gontier et il arriva devant Laval le 9 décembre 1589. Il fut reçu dans cette ville en triomphateur, « ayant esté arresté près d'une heure à la porte, dit-il, pour ouïr tous ceux du

clergé qui m'y sont venu recepvoir avec leurs ornemens..., ayant eu le plaisir d'ouïr chanter : Vive le Roy, en musique, par les ecclésiastiques avec le plus grand applaudissement du peuple que j'oy jamais (1). »

Par sa simplicité et sa bonne grâce Henri IV gagna tous ceux qui l'approchèrent. Séduisant et charmeur, « il faisait appel au dévouement en des termes qui rendaient le refus impossible et le devoir agréable. Il trouvait les mots qui vont au cœur, il stimulait le zèle et provoquait les sacrifices, non en roi qui commande, mais en ami qui invite. Il savait les côtés généreux de la nature humaine et il offrait comme un présent les coups d'épée à donner ou à recevoir (2). » Henri IV était homme à demander à ses amis de lui sacrifier leur vie, ce qui était peu, et même de lui donner leur fortune, ce qui était beaucoup plus. C'était bien le même prince qui mandait à d'Entraigues de vendre ses bois pour lui prêter « quelques mille pistoles, » ajoutant : « Je ne sais quand ni d'où, si jamais je pourrai vous les rendre, mais je vous promets force honneur et gloire; et argent n'est pas pasture pour des gentilshommes comme vous et moi (3). » On sait comment le roi conquit l'alloué de Rennes, Raoul Martin, ligueur déterminé, et l'attacha à sa fortune en lui empruntant une forte somme (4).

Les fidèles Rennais ne pouvaient manquer de franchir les vingt lieues qui les séparaient de Laval pour aller saluer le roi. Celui-ci leur avait envoyé son secrétaire Du Perron, pour les assurer de sa volonté « de les délivrer au plus tôt de l'oppression de ses ennemys et restablir le repos au pays. » Le prince de Dombes se rend à Laval, avec un grand nombre de gentilshommes, il peut annoncer au roi l'agréable nouvelle de la reprise de Châteaubriant; le Parlement y envoie deux présidents et un conseiller; la Ville, une députation; tous sont charmés par la bonne humeur et la familiarité du roi; comme les Rennais le serraient d'un peu près, le capitaine des gardes les pria de s'écarter : « Laissez-les faire, dit le roi, ce n'est point d'importunité à ceux qui me ressemblent, car tandis que je serai pressé et aimé de ma noblesse, je serai fort et ruinerai mes ennemis (5). »

Le roi confirma les pouvoirs du Parlement de Rennes et l'autorisa à poursuivre les magistrats rebelles; toutefois, préludant à la politique de conciliation qu'il adopta, il octroyait une amnistie à tous ceux qui, dans le délai de six semaines, rentreraient sous son obéissance.

Henri IV resta à Laval jusqu'au 18 décembre, il connaissait l'insuffisance du prince de Dombes, et il était préoccupé de l'état de la Bretagne, « si besoing est, nous nous y acheminerons en personne, » disait-il dès le 25 novembre, mais d'autres soins l'appelaient. Il voulait pacifier la Normandie, afin d'encercler Paris de provinces royalistes; et de Laval même il adressait à M. de Vivans cette jolie lettre qui le peint tout entier : « Je partirai demain pour aller retrouver mon armée à Alençon, que j'espère recouvrer comme les aultres. Et si la Fortune nous veut rire, je vous asseure que le mauvais temps ni les mauvais chemins ne

(1) *Lettres missives de Henri IV*, p. p. Berger de Xivrey, T. III, p. 101, Henri IV au cardinal de Vendôme, Laval, 10 décembre 1589.
(2) Lavisse, *Histoire de France*, T. VI, I (par H. Mariéjol), p. 307.
(3) *Lettres missives de Henri IV*, T. II, p. 398, Henri IV au baron d'Entraigues, 25 octobre 1588.
(4) Voir plus haut, p. 159.
(5) Matthieu, *Histoire de Henri IV*, p. 243.

m'enpescheront pas de la suivre en quelque part qu'elle se présente, sans porter envie au duc de Mayenne qui se repose à Paris, où j'espère bien me reposer aussi quelque jour à mon tour (1). » Le roi se vantait « d'avoir achevé de nettoyer » la Touraine, l'Anjou et le Maine ; en effet il ne restait plus aux ligueurs en ce pays que Craon, Brissac et Rochefort-sur-Loire.

Henri IV occupe en courant Alençon, Argentan et Séez, il entre par la brèche dans l'inaccessible château de Falaise. Lisieux et Honfleur lui assurent la Normandie, rien ne résiste à son audace et à son incroyable activité. Il revient vers Dreux. Mayenne se décida à quitter Paris et à marcher contre lui. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Ivry. Ce fut surtout un combat de cavalerie, il fut rude et chaudement disputé. C'est là que Henri IV, pour rallier ses soldats ébranlés, prononça le mot fameux : « Si vos cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire ! » Henri chargea avec furie et poursuivit Mayenne jusqu'à Mantes. Ce fut une déroute et un désastre pour les ligueurs (14 mars 1590).

II. — *Premières rencontres entre le duc de Mercœur et le prince de Dombes.*

Henri de Bourbon, prince de Dombes, fils unique du duc François de Montpensier qui se battait vaillamment aux côtés d'Henri IV, petit-fils de l'ancien gouverneur de Bretagne, avait dix-sept ans. Il était brave, capable de donner dans la mêlée de bons coups d'épée, mais présomptueux et médiocrement intelligent ; il avait la légèreté de son âge et, en somme, aucune des qualités qu'il aurait fallu pour lutter contre la ténacité astucieuse du duc de Mercœur.

Henri IV écrivait à La Hunaudaye : « J'espérois aller pourveoir en personne à mes affaires en ma province de Bretaigne, mais les occasions qui s'offrent m'empeschent de m'y acheminer de si tost. » (2). Stimulé par les avis du roi, le prince réunit une petite armée et tenta, vers la fin de février 1590, une expédition contre Ancenis. Son but était de resserrer Nantes, déjà menacée par Blain, Derval et Clisson, châteaux royalistes. L'entreprise ne réussit pas. Toussaint de Beaumanoir, vicomte du Besso, baron de Pont-l'Abbé fut blessé devant Ancenis et revint mourir à Rennes le 17 mars 1590. Il avait trente-six ans ; il fut remplacé comme colonel de l'infanterie par le baron de Rosmadec de Molac (3).

Le château de Blain avait subi d'étranges péripéties. Mercœur l'avait pris sans combat en 1585 ; ayant besoin de soldats pour le siège de Vitré en 1589, il ne laissa que peu d'hommes à Blain. Un capitaine royaliste, Jean de Montauban, s^r^ du Goust, attaché à la maison de Rohan, s'embusqua le 25 mai 1589 dans le Jeu de Paume qui touche l'entrée du château, avec sept ou huit hommes, il y attendit patiemment pendant six heures, et vers midi, le pont-levis ayant été abaissé et la herse levée pour laisser entrer des charrettes, il se précipita sur le

(1) *Lettres missives de Henri IV,* T. III, p. 105. Henri IV à M. de Vivans, Laval, 16 décembre 1589.
(2) *Lettre de Henri IV à M. de la Hunaudaye,* 27 mars 1590, Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, T. XXXIII, 1894, p. 122. Cette lettre n'est pas dans le Recueil des *Lettres missives.*
(3) Voir plus haut, pour Beaumanoir, p. 127 ; pour Blain, p. 86.

corps de garde, tua les soldats, traversa le « grand château » et le « petit château » et força le capitaine à s'enfermer dans la tour de l'Horloge. D'autres hommes arrivent, ils sont quarante-cinq; du Goust est le maître de la place, mais il manquait de provisions. Or, dès le lendemain le château fut investi par François de Guébriant, l'un des officiers de Mercœur, avec deux régiments.

Le siège traînait pourtant en longueur. La duchesse de Mercœur gagna alors une jeune fille nommée La Salmonaye qui avait un frère soldat au château. Pour engager son frère à trahir, elle se fit hisser avec une corde par dessus les murs. Mais là, menacée de mort par du Goust, endoctrinée par le pasteur, elle avoua son perfide dessein et consentit, pour se racheter, à trahir à leur tour les assiégeants. Étant retournée vers eux, elle leur fit croire qu'elle avait réussi, et quarante-cinq d'entre eux montèrent secrètement à l'aide d'une corde dans l'enceinte, aidés par de prétendus affidés. Ils furent aussitôt jetés dans les prisons du château et servirent grandement à du Goust qui leur prit leurs armes et leur fit apporter des vivres dont il profita. Montauban du Goust resta maître du château jusqu'en novembre 1591 (1).

On tenta une autre entreprise. Le bruit courait dans la province que Mercœur avait fait appel aux Espagnols qui avaient promis de lui envoyer des troupes s'il leur accordait comme résidence le port de Blavet. Blavet, c'est Port-Louis. Le petit village breton de Locpezran, situé à la pointe extrême de ce vaste estuaire qui forme l'un des mouillages les plus profonds et les plus sûrs de la côte bretonne, s'était agrandi peu à peu. Les marins qui l'habitaient, en relations fréquentes avec les protestants de la Rochelle, très attachés à la cause royale, avaient fortifié leur ville, et se montraient résolus à la défendre.

Or, à deux lieues au-dessus de Blavet se trouve Hennebont et le commandant de cette place était Jérôme d'Aradon, que nous connaissons, chrétien rigoriste, ligueur sincère et soldat énergique. Le 7 septembre 1589 il avait sommé les habitants de Blavet d'adhérer à l'Union et de se soumettre au duc. Ils avaient consenti, mais dès le 28 septembre, ils se rétractaient.

Le prince de Dombes conçut la pensée de s'emparer d'Hennebont, d'appuyer ainsi Blavet et de fermer du même coup ce port aux auxiliaires étrangers. Montmartin approuvait le projet, qui était utile mais périlleux. Il y a 35 lieues de Rennes à Blavet, et il fallait traverser un pays entièrement occupé par l'ennemi.

Dombes partit dans les premiers jours d'avril avec une armée composée de 2.500 arquebusiers et de 500 « bons chevaux, » il arriva sans encombre le 14 avril 1590 devant Hennebont. D'Aradon est aussitôt sommé de se rendre; il refusa quoiqu'il eût à peine 200 soldats. Dombes avait eu soin de prévenir Sourdéac qui lui amena de Brest huit gros canons et quatre coulevrines. C'était pour le temps une forte artillerie. Il fallut dix jours pour les mettre en batterie. Le 24 avril, ils envoient contre les remparts quelques volées. Nouvelle sommation, nouveau refus.

Le lendemain « commença le canon à jouer à sept heures du matin et dura la

(1) Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, T. VII, p. 348. Les historiens n'ont fait que reproduire le récit de d'Aubigné; voir D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 376. — Piré, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, T. I, p. 84. — Vaurigaud, *Histoire des églises réformées*, T. I, p. 288. — M. du Cleuziou a publié *Le rôle d'une montre ou revue des soldats de Blain le 1er mars 1590*. A. Raison du Cleuziou, *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Ligue en Bretagne*, 1899, p. 20.

batterie en furie jusqu'à quatre heures, et fut tiré en tout 700 coups de canon moins un, » raconte d'Aradon. La brèche était pratricable, bien que fort étroite, Dombes y lance ses hommes; d'Aradon se tient bravement sur les remparts, avec douze hommes seulement il arrête les assaillants. Deux fois 500 hommes montent à l'assaut et luttent pendant trois heures; ils attaquent vigoureusement sans pouvoir réussir à forcer la brèche. Quatre des défenseurs seulement furent tués, et d'Aradon abattu deux fois « de la ruine d'un canon ». « Je rends la gloire au bon Dieu de toute mon âme de m'avoir préservé et ainsi assisté, dit-il. L'ennemi a perdu, tant de morts que d'estropieds, 500 hommes, dont le marquis d'Assérac grièvement blessé (1). » Malgré cette belle défense, l'intrépide ligueur fut obligé de se rendre. « Le 2 may 1590, je fus contraint de capituler, à cause de l'espouvante que les habitants de Hennebont eurent, lesquels se vouloient, en dépit de moi, rendre, de quoi je crevoys de dépit et en pensai enrager. » Les conditions furent honorables : d'Aradon de Quinipily sortit de la ville avec sa femme et ses gens et fut reconduit jusqu'à Vannes par deux officiers royalistes. Antoine du Pré fut nommé gouverneur d'Hennebont pour le roi.

Pendant le siège deux capitaines, La Tremblaye et Rochefort de Bastenay (2), résolurent de surprendre Quimperlé, éloigné de huit lieues seulement. Ils partent à minuit avec 1.000 cavaliers bien armés. A l'entrée du faubourg tous descendent de cheval et s'approchent sans bruit; un soldat se faufile jusqu'à la porte, la sentinelle sur le haut du mur crie : Qui vive? Il répond : Ami! Il attache à la porte un pétard, l'allume, la porte vole en éclats, les mille hommes se précipitent dans la ville où tous dormaient « à la française, » ils tuent ceux qui résistent, mettent les autres à rançon, c'est-à-dire les forcent à racheter leur vie, pillent et incendient les maisons; le gouverneur Antoine du Chastel de Mesle se sauve à peine vêtu et passe la rivière, beaucoup de femmes en font autant et s'enfuient jusqu'à Balanec et à la forêt de Carnouët. L'abbaye de Sainte-Croix, fortifiée, où se tenaient les soldats, résista jusqu'au matin, puis les hommes se rendent, la vie sauve, alors elle est envahie et saccagée. Ainsi, dit Moreau, la négligence d'un capitaine a tout perdu, « dormant lui et ses soldats sur la plume, à huit lieues d'une armée ennemie, confians en quelques sentinelles des pauvres de la ville, qui, n'ayant rien à perdre, ne s'embarrassent guère de la vie des autres (3). ».

Ayant appris que Mercœur avait rassemblé à Josselin une armée d'environ 3.000 hommes, le prince revint sur ses pas. En approchant il rencontra les chevau-légers de Mercœur sur la rive droite de l'Oust, il les culbuta; ceux-ci repassent la rivière. Mercœur sort alors de Josselin, descend vers le Sud par la rive gauche de l'Oust jusqu'au Roc-Saint-André où se trouve un gué qu'il fait sonder. Dombes se tient sur l'autre rive, persuadé que Mercœur va engager le combat. Celui-ci n'avance pas. Alors le prince va déployer son armée dans une grande plaine en avant de Malestroit, dite la lande de Chesne-Tort; il y resta trois ou

(1) Ce chiffre paraît énorme; d'Aradon peut s'être trompé, mais il n'y a pas lieu de douter de sa véracité. — *Journal de Jérôme d'Aradon*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, Suppl. T. II, p. CCLXV.

(2) René de Grézille, s[r] de la Tremblaye, époux de Catherine Thierry du Boisorcant; — Marc-Antoine de Rochefort, s[r] de Bastenay, deux capitaines poitevins.

(3) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 82. — *Enquête sur la prise de Quimperlé en 1590*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1891, T. XVIII, p. 95.

quatre jours, attendant l'attaque de l'ennemi. Mercœur de son côté range son armée en bataille de l'autre côté de l'Oust. Et c'est tout. Pendant trois jours, tous deux restèrent ainsi, ni l'un ni l'autre ne voulant attaquer.

Dombes se lassa le premier de ces inutiles provocations, il cantonna ses troupes à Malestroit, Ploërmel, Rochefort-en-terre, et s'éloigna.

Mercœur voulut profiter de cette retraite, il avait besoin pour la réalisation de ses desseins secrets de la place et du port de Blavet. Il donne l'ordre à son frère le marquis de Chaussin de marcher sur Hennebont avec sa compagnie, et, le 28 mai 1590, à MM. de Lansac et de Kerléon de conduire sept navires avec des troupes devant Blavet. Lui-même quitte furtivement Josselin et rejoint son frère; près d'Hennebont l'armée tourne court et se dirige rapidement sur Blavet qui est entouré le 11 juin 1590. Le fort nouvellement construit était occupé par quelques gentilshommes et quelques marins résolus; ils montent des canons sur les remparts et à l'approche de l'ennemi résistent courageusement « avec grande perte des assaillants » qui essaient vainement d'escalader les retranchements. « Les femmes même font paraître leur courage. L'une d'elles abat d'un coup de pique Lonchamp l'un des mestres-de-camp de Mercœur et le précipite dans le fossé où il se noya. Mais pendant qu'ils se battaient du côté de la terre, les navires de Nantes arrivent dans le port et mettent à terre des troupes qui prennent à revers les malheureux défenseurs. Alors une panique s'empare de ces hommes, les tranchées sont abandonnées, les ligueurs y entrent et « poursuivant de grande furie, tuent tout ce qu'ils rencontrent, sans discrétion d'âge ou de sexe. » Les habitants n'ont plus qu'une ressource : leurs bateaux, ils s'y jettent à corps perdu; les uns trop chargés coulent, les autres sont pris par les navires, quelques-uns seulement se sauvèrent. Les femmes, les enfants, pour éviter la fureur des vainqueurs, s'élancent dans la mer et y périssent; d'autres se cachent dans les maisons attendant le coup de la mort, les marins se font tuer en combattant. On raconte même que trente jeunes filles, voyant le bateau où elles s'étaient réfugiées atteint par les soldats, se prennent par la main et, chantant des cantiques, se précipitent toutes ensemble dans les flots, préférant la mort aux brutalités des vainqueurs. La ville fut en partie incendiée et 315 personnes furent tuées (1).

Quand le jeune prince de Dombes apprit l'habile manœuvre de Mercœur, il fut fort en colère. Il réunit ses troupes pour se porter au secours de Blavet, mais il était trop tard. Au moment où il passait la rivière d'Auray, Mercœur la repassait lui-même, au-dessous et en sens inverse, pour regagner Vannes, ayant mis dans Blavet une forte garnison. Dombes fit prendre à Hennebont quatre des canons qu'il y avait laissés et, dépité, résolut de poursuivre l'ennemi jusqu'à Vannes. Mercœur y était arrivé le samedi 23 juin 1590, à neuf heures du matin, avec toute son armée. Dombes le suivit et le lendemain, 24 juin, il essaya du premier coup d'enlever les faubourgs, mais il fut vivement ramené par l'infanterie adverse qui lui tua 200 hommes. Il ne pouvait avec ses faibles forces investir une place aussi importante que Vannes. Il y eut quelques engagements d'avant-garde. D'Aradon de Quinipily et son frère M. de Camors « y donnèrent quelques

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 115. — *Journal d'Aradon*, D. Morice, *Hist. de Bret.* Suppl., p. CCLXVI. — A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur la Ligue*, p. 83.

bons coups d'épée. » Mais les troupes du prince, campées dans une lande sans abri, étaient accablées par une chaleur torride, pendant que les officiers de Mercœur s'amusaient à l'abri des murailles, donnaient des bals et couraient la bague, narguant les ennemis énervés par un soleil brûlant, alors qu'eux-mêmes « étaient à couvert, à boire du vin frais (1). » A la fin, Dombes leva le siège et Mercœur lui-même quitta Vannes le 9 juillet 1590 pour s'établir à Josselin, au centre de la Bretagne (2).

III. — *L'Inaction du prince de Dombes.*

Pour se dédommager de ses déconvenues et se venger d'une façon qu'il pensait devoir être particulièrement sensible à Mercœur, Dombes résolut de lui enlever les principales places du Penthièvre, le riche patrimoine personnel de la duchesse.

Il attaqua d'abord Moncontour, petite ville située au sommet d'un coteau, entourée d'une vieille ceinture de remparts du moyen-âge. Les gros canons y firent facilement brèche ; après deux assauts, les assiégés n'osèrent s'exposer à un troisième et capitulèrent.

De là Dombes se dirigea vers Lamballe, ville plus importante et la vraie capitale du Penthièvre. Elle n'avait pas de murailles mais était pourvue d'un château solide bâti sur une éminence. Entré dans la ville sans coup férir, il se disposait à attaquer le château, lorsqu'il apprit que Mercœur ayant quitté Josselin marchait avec son armée vers Dinan. Le prince, désireux de livrer bataille, abandonne Lamballe et va se poster sur le chemin de l'ennemi. Mais ce « Lorrain fin et cauteleux plus que guerrier, » comme dit Pichart, n'avait fait qu'une feinte pour délivrer Lamballe ; son but atteint, il cantonna son armée partie à Dinan et partie à Redon.

Dombes eut dû revenir à Lamballe, si ses soldats n'avaient été exténués par la chaleur ; ses officiers rentraient chez eux ; il emmenait avec lui des canons, dont deux énormes pièces, qu'il fallait vingt paires de bœufs pour traîner ; cédant aux désirs de ses troupes, il rentra à Rennes pour s'y reposer le 17 juillet 1590.

Le lendemain, le prince se présenta devant le Parlement et rapporta ce qu'il avait fait pendant la campagne. La Cour l'accueillit froidement. Le premier président, Faucon de Ris, lui adressa une allocution qui est une mercuriale respectueuse mais ferme. Il lui fit entendre que la campagne avait donné des résultats bien faibles, ajoutant que le peuple se plaignait « des infinies levées de deniers, sans ordre et sans règle ; » des dérèglements des soldats, « massacres,

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 118.

(2) Une brochure de 1590 intitulée : *Discours de la deffaicte de l'armée du prince de Dombes*, imprimée à Lyon, par Loys Tantillon, le fameux libraire de la Ligue, rapporte que le duc de Mercœur mit le siège devant Saint-Malo le 18 avril 1590 et se rendit maître de la place. Elle raconte ensuite qu'un combat très important eut lieu le 8 mai 1590 aux Trois-Maries (Corps-Nuds) et à Saint-Armel, près de Rennes, entre l'armée de Mercœur et celle du prince de Dombes. Celui-ci aurait eu plus de 800 hommes tués. Il n'y a pas un mot de vrai dans ce récit, Mercœur était alors à Nantes et à Ploërmel ; il montre qu'il faut se défier de ces brochures de la Ligue dont plusieurs racontent avec force détails des faits absolument apocryphes. — *Discours de la deffaicte du prince de Dombes, avec le nom des villes et chasteaux prins sur les hérétiques en Bretaigne, par Mgr le duc de Mercure*, 1590.

violements de femmes, bruslements de maisons et autres excès énormes. » Il conclut qu'un prince jeune a besoin à la fois d'un conseiller sage et de sous-ordres expérimentés et il offrit le concours des magistrats.

Le prince ne tint aucun compte de ces sages avis, il passa le reste de l'été en plaisirs, en jeux et en fêtes. Des duels fréquents s'ensuivirent. Le Parlement fit publier le 3 août 1590 un arrêt pour les interdire; ces jeunes écervelés s'en moquèrent, disant « que la justice n'a que voir sur eulx, estant question de sarmes et que c'est par les armes qu'il en fault décider. »

Seigneurs et gentilshommes ne font autre chose que « courir la bague et aller voir les dames et se donner du plaisir et bon temps, sans songer à la misère où est le pauvre peuple de Bretaigne. » Une grande course eut lieu le 29 août dont les tenants furent Rieux de Sourdéac, Rieux de Chateauneuf son frère, La Rochegiffart, Rochefort de Bastenay « armés de pied en cap et portant force panaches et escharpes attachées aux armets, pendans presque à terre à la mode des chevaliers errants ». Le prince fut le vainqueur de la course, « de quoy il faisait grand feste devant tous les présents et assistants. » Mais le peuple murmurait, « beaucoup ne faisaient pas grand cas de tels jeux, souhaitant plustost qu'ils eussent été faire la guerre à l'ennemi qui ne s'amuse à telle façon (1). »

En effet le duc de Mercœur « songeait bien en d'autres choses que à courir la bague. » Il s'ingéniait à reprendre les quelques places qu'il ne possédait pas en Bretagne.

A son instigation les gentilshommes et les paysans des environs de Moncontour, très dévoués à la Ligue et au duc, tentèrent de reprendre cette ville; mais La Tremblaye, Kergommar et Kergus résistèrent, tuèrent 140 paysans et firent prisonniers 60 gentilshommes. L'attaque échoua.

Le château de Vitré lui-même, l'imprenable forteresse des protestants faillit être surpris. Mercœur était à Fougères. L'énergique gouverneur du Matz de Montmartin étant parti pour le siège de Paris, avait remis le commandement à Guillaume de Rosmadec-Mesneuf, qui lui-même s'absentant, le passa à son beau-frère du Breil de Boisjouan. Celui-ci eut la faiblesse de céder à des propositions d'émissaires de Mercœur et promit de leur livrer le château. Le 3 août 1590, deux régiments étant près de la ville, il fait entrer par la petite porte souterraine le capitaine Saint-Laurent et 60 hommes. Mais le sergent-major Raton de la Boissière, se trouvant dans la ville, s'en aperçoit, il se fait descendre dans le fossé malgré les coups d'arquebuse tirés des remparts et va au péril de sa vie poser un pétard à la petite porte du château; elle saute, il entre avec trois hommes, se trouve en face de Boisjouan qui tire sur lui et le blesse, il le tue, tombe sur d'autres soldats qui, stupéfaits, se rendent, les autres s'enfuient. Vitré resta aux royalistes.

Du côté de la mer, la ville de Pontorson où commandait le comte de Montgommery, frère de Gabriel de Lorges, alors prisonnier au Mont Saint-Michel, gênait beaucoup les ligueurs pour les communications avec la Normandie et notamment avec Avranches dont le gouverneur Louis de Vicques était l'un des

(1) *Journal du notaire Pichart*, D. Morice, *Preuves*, III, col. 1718. — Piré, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, T. I, p. 189.

meilleurs capitaines catholiques (1). Il décida Mercœur à assiéger Pontorson et il commença lui-même à investir la ville.

Le duc arriva à Pontorson le 31 août 1590, il amenait 1200 hommes à de Vicques qui en avait à peu près autant ; mais cette armée, « ou pour mieux dire cette petite poignée de gens bretons et normands peslemeslez ensemble, » n'était pas de force à prendre la ville. C'est alors que Mercœur reçut les députés de Saint-Malo qui lui envoyèrent 600 hommes bien armés et des canons (2). Le 8 septembre 1590, de Vicques se trouvant dans la tranchée, appela le capitaine de la Couldraye, royaliste qui avait autrefois servi sous ses ordres, et qui lui répondit du haut du rempart ; il l'invita à venir dîner avec lui. Le lendemain La Couldraye appela de Vicques à son tour et lui demanda de sortir de la tranchée ; aussitôt trente hommes surgissent de la contrescarpe du fossé, se jettent sur de Vicques qui se défend bravement et le tuent sur le pré, emportant comme trophées son épée et son chapeau (3).

La mort imprévue de ce chef renommé, victime d'un odieux guet-apens, jeta la débandade dans l'armée. Mercœur dut lever le siège ; il arrêta ses troupes à Dol le 19 septembre 1590. Le prince de Dombes, sortant enfin de l'inaction où il avait passé l'été, se décida à venir l'attaquer, mais l'adversaire le harcela si bien par des sorties répétées que le prince dut renoncer à l'entamer. Manquant d'eau pour ses troupes, il regagna Rennes où il disloqua son armée et prit de nouveau un repos peu gagné. Mercœur se retira à Dinan où il eut peu après avec les Malouins l'entrevue que nous avons racontée.

IV. — *La capitulation du château de Kerouzéré.*

Pendant que ces combats et ces sièges, réglés du moins par les usages admis alors entre belligérants, désolaient la Haute-Bretagne, de véritables mouvements de guerre civile soulevaient la Bretagne armoricaine. Les paysans de la Cornouaille et du Léon ont un caractère à part. Grands, forts, les épaules carrées, la figure large et osseuse, ils sont fiers, orgueilleux et hautains, ils supportent malaisément toute contrainte et toute supériorité, et c'est un dicton populaire parmi eux : *Holl Vretonet tud gentil :* Tous les Bretons sont gentilshommes. Enfermés dans leurs champs par des haies infranchissables, et plus encore dans leur âme par la barrière d'une langue inconnue, presque toujours taciturnes et silencieux, ils éprouvent une invincible méfiance pour l'étranger. Très attachés d'ailleurs à leur religion, à leurs coutumes, ils ont d'instinct l'horreur des innovations. Ces sentiments ataviques furent les causes profondes du soulèvement populaire de 1590 qui est l'un des moins connus et des plus curieux épisodes de la Ligue en Bretagne. Il eut, en effet, un caractère à la fois religieux et démocratique (4).

Quand le tocsin sonnait dans les villages, ils accouraient. Saisissant « leurs

(1) Louis de la Moricière, s[r] de Vicques, gouverneur du Mont Saint-Michel et d'Avranches.

(2) Voir plus haut, p. 146.

(3) Piré, *Histoire de la Ligue en Bretagne,* T. I, p. 206. — *Mémoires de Frotet de la Landelle,* p. p. Joüon des Longrais, p. 244 et suiv.

(4) Abbé Millon, *La Foi en Bretagne,* 1908, p. 44.

longs bois, comme fourches, haches, pertuisanes et hallebardes, beaucoup armés d'arquebuses *à croc,* » ils s'attroupaient et mettaient à leur tête un noble ou un prêtre, quitte à massacrer leur chef, s'il ne les dirigeait pas comme ils voulaient. Ils marchaient contre les châteaux soupçonnés de huguenotisme, « tous disposés à une révolte contre la noblesse et communautés de villes, ne voulant être sujets à personne, de quoi ils se vantaient ouvertement..., victorieux, ils se seraient jetés sur les maisons de nobles, sans pardonner à aucun qui eût été de condition plus relevée qu'eux. Et en faisant de même, disaient-ils, ils seront tous égaux sans que l'un n'eût aucun pouvoir ni juridiction sur l'autre (1). » Malaisés à mettre en mouvement, une fois lancés, ils ne connaissaient plus aucune loi, aucun frein et la « fureur rustique » les poussait aux derniers excès... Déjà en novembre 1589 les paysans des environs de Tréguier avaient envahi cette ville et l'avaient complètement saccagée, détruisant et emportant tout ce qui leur tomba sous la main, notamment le riche mobilier du conseiller de Kercabin qui s'y était réfugié (2).

Non loin de Saint-Pol-de-Léon, entre Sibiril et Cléder, presqu'au bord de la mer, est situé le château de Kerouzéré. Il appartenait alors à Pierre de Boiséon de Coëtnizan, gendre de Guy de Rieux, s[r] de Chateauneuf; Boiséon avait près de lui ses cousins, François de Goëzbriand et de Kerandraon, Jean de Coëtlogon, s[r] de Kerhuël, et Pierre de la Boissière, s[r] de Cosquérou, plus douze gentilshommes et une vingtaine de soldats. Tous étaient royalistes et comme dans les environs châteaux et paroisses étaient acquis à la Ligue, Kerandraon faisait souvent des courses dans le plat pays, commettant « pilleries et ravages; » il avait même enlevé plusieurs personnes, détenues et durement traitées au château; enfin « il était mortellement haï de tous. » Une première attaque avait eu lieu au mois de juillet 1590; au mois de novembre suivant, une troupe armée investit le château, tous les paysans des paroisses voisines se réunissent menaçants; à leur tête plusieurs gentilshommes : Gabriel de Goulaine et Jean du Faouët, son frère; Jean de Carné et François de Carné de Rosampoul, son oncle; de Kerhir de Kerousy, François de Kersauzon, Pierre de Coatrédrez, de Kerven, du Rusquec, de Mesle, Christophe de Carné de Crémeur, Kerlouan de Kerhom, Jacques Le Carme des Isles, de la Motte, attaché à M. de Mercœur, et beaucoup d'autres. Les paysans creusent des tranchées, mais le château, masse de granit flanquée de quatre grosses tours à créneaux et mâchicoulis, reliées par de solides courtines, résiste. On n'avance pas. Il faut du canon. On envoie Kerhir, vieux soldat, demander des canons à Vincent de Plœuc, à « la maison forte » du Brignou, en Plouvien. Il revenait accompagné d'une forte escorte; la garnison de Brest l'apprend, prépare une embuscade; un soldat, caché derrière une haie, ajuste M. de Kerhir de son arquebuse et le tue raide.

Cependant les canons mis en batterie, le mur battu s'écroule, une brèche est

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, édit. 1857, p. 101. Le chanoine Moreau était en même temps magistrat, conseiller au Présidial de Quimper. Il fut témoin oculaire des événements et y fut mêlé de très près; il a écrit son *Histoire de la Ligue* vers 1615.

(2) A. de Barthélémy, *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 27. — Bergier de Xivrey, *Prise de Tréguier par les Ligueurs en 1589*, Bibliothèque de l'École des Chartes, IV[e] Série, T. III, p. 346. — Audren de Kerdrel, *Inventaire du mobilier de deux châteaux bretons au XVI[e] siècle*, Mém. de la Société Archéol. d'Ille-et-Vilaine, 1863, p. 247. — D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1644.

ouverte. Les assiégés jugent qu'ils ne peuvent soutenir un assaut, ils demandent à capituler. Goëzbriand et Kerandraon paraissent sur la contrescarpe. Du Faouët, Kersauzon, Coatrédrez et Rosampoul s'abouchent avec lui. Un premier projet de reddition est préparé le 9 novembre, Coëtnizan hésite à l'accepter, un second acte est rédigé le lendemain : Coëtnizan remettra son château en l'obéissance du duc de Mercœur, il délivrera ses prisonniers sans rançon, les assiégés sortiront du château avec leurs armes le 14 novembre 1590. Pour garantie, MM. de Goëzbriand et de Kerandraon seront livrés en otage aux ligueurs. Coëtnizan répond à cette seconde note par un écrit qui est plutôt un sermon qu'une capitulation; il adjure les gentilshommes de reconnaître Henri IV et de cesser « de métamorphoser le soc et coustre en coutelats et mousquet ou autre instrument bellique... »

Si Coëtnizan témoignait peu d'empressement à accepter la reddition, les paysans qui entouraient le château, « les communes, » comme on disait alors, « la paysantaille » comme dit Moreau, s'y montraient plus hostiles encore; « ils menaçaient de tout tuer, même la noblesse de leur parti, si celle-ci accordait quelque composition aux assiégés; ils voulaient que l'on eût tout exterminé. »

Cependant Goësbriand et Kerandraon avaient été emmenés au château de Kerlan, distant de mille mètres, pour discuter les conditions. Les paysans l'apprennent et se lancent contre la maison. M. de Coatrédrez veut les arrêter, il appelle une compagnie d'arquebusiers pour protéger les otages. Kerandraon qui se sentait menacé, prend le manteau de Goësbriand, monte sur un cheval et tente de s'échapper. Les paysans l'aperçoivent, le reconnaissent, se jettent sur lui et l'assomment. Et comme la cruauté populaire déchaînée est toujours la même, « il n'y avait celui qui ne lui baillât son coup ou n'emportât une pièce de son corps, » d'autres parties mises au bout d'une lance furent promenées dans le camp comme un trophée sanglant. Goësbriand put s'échapper, il fut conduit à Morlaix et retenu prisonnier.

Le siège continua, le château allait être pris d'assaut, Coëtnizan se résolut enfin à une capitulation définitive. Elle fut signée le 19 novembre 1590. Les assiégés rendaient le château, mais pouvaient sortir avec leurs armes. Il fallut les protéger contre les paysans furieux qui voulaient les massacrer. En les défendant, « Rosampoul reçut un coup de fourche à la gorge dont il pensa mourir; du Faouët un coup de hache sur la tête qui l'eût fendue jusqu'aux dents, si quelqu'un n'avait interposé une arme. »

La capitulation fut du reste odieusement violée, les défenseurs de Kerouzéré furent emmenés à Morlaix où ils furent emprisonnés. Ils y retrouvèrent Goësbriand. Le duc de Mercœur ordonna formellement de les retenir et de les lui amener, et de plus de démolir le château et de couper les bois, ce qui fut exécuté. Les prisonniers ayant été conduits devant le duc qui faisait alors le siège d'Hennebont, celui-ci commanda de les enfermer au château de Nantes où ils furent transportés par mer sous bonne garde. Boiséon de Coëtnizan y resta vingt-deux mois et dut payer 20.200 écus pour sa rançon; Goësbriand quatorze mois et dut payer 9.242 écus.

Après les troubles, en 1599, tous deux actionnèrent du Faouët et Kersauzon devant le tribunal des Maréchaux de France qui jugea que la capitulation avait

été violée et par suite la rançon irrégulièrement exigée. Du Faouët et Kersauzon furent condamnés à la restituer. Pour éteindre cette affaire, le roi pacificateur accorda à Coëtnizan, par un arrêt du 25 mai 1602, une indemnité de 45.000 livres, dont 10.000 devaient être payées par Mercœur. De plus, il nomma Coëtnizan gentilhomme de la Chambre et gouverneur de Morlaix (1).

V. — *Le Soulèvement des paysans.*

Cependant, les gentilshommes royalistes du pays avaient réuni à Tréguier un corps de 1.000 chevaux et 2.000 hommes de pied, pour marcher au secours de Kerouzéré, mais ils arrivèrent trop tard. Ils passèrent sans les voir à côté des assiégeants qui emmenaient leurs prisonniers. La troupe était commandée par du Liscoët du Bois de la Roche, de Kerérault de Kergommarc'h, de la Tremblaye et de Bastenay, « tous gens de main qui avaient grande envie de mordre. » La proie leur échappant, ils en trouvèrent vite une autre, c'était Carhaix (2).

La malheureuse ville, ouverte et sans garnison, n'était défendue que par de faibles retranchements, élevés à la hâte par les habitants, très dévoués à la Ligue, dans le but de se protéger contre les incursions des seigneurs du voisinage; située à l'intersection de nombreuses routes, elle était riche, célèbre par ses foires et par ses excellentes hôtelleries. Du Liscoët et La Tremblaye la connaissaient bien : ils l'avaient déjà pillée deux mois auparavant. C'est ce qu'ils appelaient « donner une camisade. » Le 4 septembre 1590 avait lieu le mariage de la fille du greffier de la ville; tous les notables des environs y assistaient, étalant leurs joyaux et leurs bijoux qu'ils tenaient cachés depuis la guerre. Deux heures avant le jour, tous dormaient profondément « après la bonne chère des noces, ne se doutant de rien moins que de l'ennemi... » Tout à coup cinq cents hommes font irruption dans la ville, « boivent tous les vins qu'ils trouvent, dévorent toutes les provisions et emportent tout ce qu'ils peuvent. » Ils enfoncent les portes, brisent les armoires et coffres des particuliers, même ceux de l'auditoire, jettent les registres et papiers dans la fange. Ce n'est rien encore. Ils pendent, tuent, massacrent partie des habitants, jusqu'à des prêtres, et mettent le feu dans vingt-deux maisons. L'église Saint-Trémeur est pillée et profanée, les calices et les croix d'argent sont brisés et volés.

Au mois de novembre ce furent les mêmes scènes de rapines et de cruautés. Les habitants aisés, dont on espérait tirer rançon, sont faits prisonniers, les autres s'enfuient, les riches dans les villes voisines, les pauvres dans les forêts.

(1) Sur la prise de Kerouzéré, voir D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 397, Suppl. aux preuves, II, p. CCXLIII à CCXLVIII; — Moreau, *Histoire de la Ligue*, édit. 1857, p. 87; — De Piré, *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*, T. I, p. 241; — Le Men, *Études Historiques sur le Finistère*, 1873, p. 90; — *Prise et capitulation du château de Kerouzéré*, Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, T. XX, 1893, p. 152; — A. du Cleuziou, *Capitulation du château de Kerouzéré*, Bulletin archéologique de l'Association bretonne, T. XIX, 1900, p. 175 et T. XXX, 1912. — D. Morice, *Preuves*, T. III, 1513. — Le château de Kerouzéré a été rebâti en 1602.

(2) Yves du Liscoët, du Bois de la Roche près Guingamp, fut un des chefs les plus agissants du parti royaliste militaire dans la province. Très brave, très violent, il était doué de remarquables qualités militaires, il fut tué au siège de Crozon en 1595. — Né catholique, il avait abjuré pour épouser une calviniste angevine célèbre par sa beauté, Philippe de Maridor.

Carhaix devint déserte et inhabitée, ses hôtelleries mêmes furent fermées, il n'y resta que les pauvres gens; la ville était si dépourvue de tout, qu'on n'y trouvait pas une goutte de vin, même pour célébrer la messe; il fallait aller en chercher à plus de trois lieues (1).

Cela ne suffit pas à La Tremblaye. Il apprend qu'à une demi-lieue se trouve le château de Kergoët, appartenant à Le Moyne de Trévigny, s[r] de Kerjolys. « Ce seigneur était riche, bien ameublé, il avait en son écurie neuf à dix belles paires de chevaux et pouvait payer rançon de neuf ou dix mille écus, outre le pillage de la maison, et c'est pourquoi ils avaient bonne envie de lui mettre la main sur le collet. »

Était-ce la guerre? Était-ce brigandage? La guerre se faisait ainsi alors; voilà pourquoi elle a causé tant de ruines et laissé le souvenir d'un fléau dévastateur. Les châteaux comme les villes, comme les maisons des cultivateurs étaient remplis de meubles de prix, de vaisselle d'or et d'argent, et dénotaient une aisance, fruit d'une longue paix. « La guerre était fort agréable en ce pays-là pour être riche, de sorte que les gens de guerre s'y enrichirent et le nommaient « le Petit Pérou, » dit Montmartin (2). »

Cependant Kerjolys avait été prévenu et s'était mis en défense, La Tremblaye et ses soldats furent reçus par des arquebusades qui leur tuèrent douze ou quatorze hommes. Ils revinrent à Carhaix. Mais le tocsin sonne dans toutes les paroisses des environs, les paysans prennent leurs armes et s'acheminent vers Carhaix « sans ordre ni discipline de guerre. » Ils ont choisi pour chef « un vieux soldat gentilhomme nommé Lanridon. » Arrivés à une demi-lieue de la ville ils trouvent un pont sur un cours d'eau, ils font une tranchée et barricadent le passage. Ils auraient dû se tenir là. Mais quinze ou vingt cavaliers royaux viennent voltiger à leur vue à portée de mousquet. « Les paysans font un grand cri, s'entr'encourageant de donner la charge. » Lanridon leur remontre que c'est une ruse pour les attirer devant le gros des cavaliers qui fondra sur eux. « Mais cette paysantaille, au nombre de trois cents contre un, lui dirent qu'il avait peur, et puisqu'il était leur capitaine, qu'il marcherait devant; qu'il lui valait autant mourir de la main de l'ennemi que de la leur; et, ce disant, lui piquaient les fesses de la pointe de leurs fourches de fer, menaçant de le tuer s'il ne marchait. »

« Lanridon voyant que c'était faire le saut leur dit :

— « Ce n'est pas la peur qui me fait ainsi parler, mais c'est votre perte et celle du pays; toutefois, puisque vous le voulez, j'irai accompagner votre malheur et le mien, car peu de vous en retourneront.

« Et en disant cela, passant la barricade à la foule et en confusion, comme si c'eût été à une soule, à qui serait le plus tôt, et poussant un grand cri, comme à la hue du loup, courent vers les cavaliers qui se montraient dans le champ, qui,

(1) Bourde de la Rogerie, *Prise de Carhaix en 1590*, Bulletin de la Société Archéol. du Finistère, T. XXV, 1898, p. 255. — Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 92.

(2) *Le Pillage du château de Mezarnou en 1594*, Revue de Bretagne, mai 1860. — *Note de F. Luzel sur le pillage en 1596 du château de Jean de Kerauffret, en Maël-Pestivien, par la garnison de Corlay*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XIX, 1892. Bull., p. XXXI. — *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, Sup. p. CCLXXXVI.

feignant la peur, se retirent à grands pas pour attirer les paysans à l'endroit de l'embuscade, qui suivirent de plus en plus, pensant déjà avoir ville gagnée.

« Mais ils n'allèrent guère loin, que cette embuscade de quatre à cinq cents chevaux vînt à paraître, partie devant eux et partie en flanc, qui leur coupe chemin et défait tous ceux qui s'étaient avancés hors de la barricade, ou les contraint de se jeter dans la rivière, où il s'en noya beaucoup, dont ledit Lanridon fut un des morts, que je fus le lendemain enterrer à Collorec, trève de Plounévez (1). » Les cavaliers, trouvant le passage aplani par les fuyards, les poursuivent à plus d'une lieue et demie, « sans que pas un leur fît tête, quelque nombre qu'ils se trouvassent contre peu. Il y eut en cette déroute grande tuerie de paysans par leur faute. »

Ce ne fut pas fini. Le lendemain, dimanche, d'autres paroisses plus éloignées arrivèrent, « se moquant des paroisses qui s'étaient laissé battre, entre autres la rogue paroisse de Pleyben, conduite par M. de Kerperennès du Bizit, et par un prêtre-gentilhomme de la maison de Linlouët qui se vantait de battre seul l'ennemi. »

La vue des cadavres de leurs voisins « morts et détaillés sur le chemin » ne fait que les exciter. « Les royaux, pour la grande tuerie qu'ils en avaient faite la veille, pensant tout le pays vaincu et ne croyant pas que personne davantage eût osé bouger, ne se doutaient de rien, quand ils aperçurent cette multitude de populace arrivée jusqu'aux portes de la ville, venant de furie. » L'alarme fut chaude, chacun saute sur ses armes, les arquebusiers gagnent la halle et se postent « pour soutenir pendant que les cavaliers montent à cheval. Ils tirent à l'abri et chaque coup porte. Il pleuvait, les arquebuses à croc des paysans ne partaient pas et avec leurs « longs bois, » fourches, haches, pertuisanes, ils ne faisaient pas grand mal à l'ennemi qui était à couvert. »

Alors du Liscoët ayant rassemblé ses cavaliers fait le tour de la ville et tombe comme une trombe sur le dos de la masse des paysans. Ceux-ci étonnés, surpris, croient que c'est un secours qui leur arrive. Ils sont vite détrompés, les cavaliers piquent et tuent à tour de bras. Bientôt un désordre inexprimable se met dans cette cohue, ils essaient pourtant de résister. Le prêtre de Linlouët, d'un coup de hache, abat le bras du capitaine du Liscoët qui tombe à terre. Furieux, il commande à ses soldats de mettre le feu à la plus belle rue de la ville. Bientôt celle-ci ne fut plus qu'un brasier.

Ces malheureux paysans « payèrent ainsi la folle enchère de leur témérité. » Des milliers furent tués. Leurs passions déchaînées étaient capables de tous les excès. Ceux de Châteauneuf-du-Faou qui étaient en chemin sous la conduite de M. de Penanguer-Kerochent, apprenant en route la seconde déroute de Carhaix, pris de colère, se ruent sur leur capitaine, le tuent et jettent son corps en une fosse profonde (2). Dans ces esprits frustes, la haine des supériorités sociales s'unissait inconsciemment à l'idée de la défense religieuse.

En septembre 1590 le baron Robert du Chastel de Kerlech, « l'un des braves et beaux galants de Bretagne, » venait d'épouser à Rennes sa cousine Claude

(1) Le chanoine Moreau était à ce moment chez M. de Pratmaria, au château du Granec. Il était donc témoin oculaire. — Moreau, *Hist. de la Ligue en Bretagne*, édit. 1857, p. 96.
(2) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 101. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 398.

du Chastel. Désirant ramener sa jeune femme en Basse-Bretagne et sachant les habitants insurgés, il se fit accompagner par quatre-vingts de ses parents ou amis. Arrivée au village de Gouëzec, à cinq lieues de Quimper, la petite troupe descend au château de Roscanou. La dame du lieu était soupçonnée de sentiments royalistes, hautaine et peu aimée. Aussitôt le bruit court que des cavaliers royaux sont arrivés à Roscanou; le tocsin sonne dans toutes les paroisses environnantes, vers le soir, des milliers de paysans entourent le château. Cependant les voyageurs ne font qu'en rire, méprisant ces ruraux, et continuant à faire bonne chère. Les paysans, « sachant que les ennemis étaient gens de cheval, » coupent tous les chemins partant du château. Quand quelques-uns des voyageurs essaient de passer, impossible. Alors les assiégeants mettent le feu aux quatre coins de l'habitation; horrible alternative, aucune retraite, les voyageurs sortent l'épée à la main, préférant se faire tuer par le fer plutôt que par le feu, ils ne voyaient partout que l'image de la mort; les uns après les autres, à mesure que le feu gagnait, ils se jetaient sur les fourches et les hallebardes des paysans qui les massacraient sans pitié.

La jeune mariée reçut un coup de fourche dans la gorge dont elle faillit mourir. M. de Carné de Rosampoul parvint au risque de sa vie à la sauver « de la fureur rustique. » Pas un homme n'échappa, quatre-vingt-dix personnes, sur lesquelles soixante gentilshommes des meilleures familles du pays, furent massacrées. Le château fut brûlé et tout ce que l'on put préserver du feu fut pillé. Le lendemain il ne restait sur la place de cette joyeuse compagnie que des cadavres nus, jetés à côté des chevaux brûlés et des armes brisées (1).

Pour remettre l'ordre dans le pays, Mercœur convoqua l'arrière-ban de Cornouailles, M. du Brignou, cadet de Plœuc, en était capitaine, « homme qui n'était pas autrement martial, plus propre à la chasse qu'à la guerre. » Il avait avec lui quelques gentilshommes exercés et aussi quelques jeunes folâtres « qui n'avaient jamais dégaîné l'épée, si ce n'était pour la dérouiller, » en tout 35 hommes. Ils passent par Carhaix « en bel arroi » puis par Plestin. La garnison de Tonquédec l'apprend et ne manque pas de leur « donner la chemise blanche. » A l'aube, deux cents hommes de guerre tombent dans le village, fouillent les maisons et tuent tous ceux qu'ils rencontrent. Du Rusquec, du Louët de Kerhom, de Carné de Crémeur, se font bravement tuer; les plus jeunes, apeurés, s'enfuient d'une traite jusqu'à Morlaix; du Brignou fait prisonnier mourut dans les cachots du château de Tonquédec. Ainsi l'arrière-ban de Cornouailles « se dissipa en fumée... »

Au moment où ces drames tragiques ensanglantaient la Basse-Bretagne, le duc de Mercœur y venait lui-même dans le but de presser le siège d'Hennebont.

On se rappelle que le prince de Dombes, après avoir pris cette ville le 2 mai précédent, y avait laissé comme gouverneur Antoine du Pré avec huit canons. Celui-ci ne se hâta pas de remettre la ville en état de défense. Le 5 novembre 1590 elle était investie par René d'Aradon et Saint-Laurent. Bientôt les remparts furent battus par douze pièces de gros calibre. Le 10 novembre le duc de Mercœur en personne arrivait devant la ville. 644 coups de canon furent tirés; au bout de

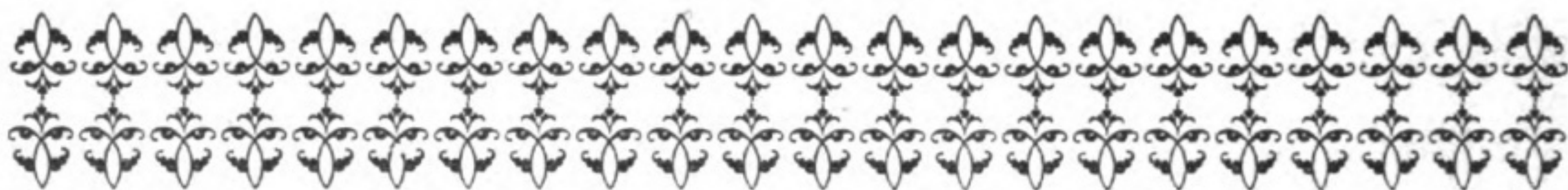
(1) Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 108. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 254.

vingt-quatre heures, une large brèche était ouverte dans la muraille. Du Pré était incapable de résister à l'assaut d'une armée de plus de 5.000 hommes. Le 20 novembre, il consentit à capituler, s'il n'était pas secouru dans huit jours. Les conditions furent honorables; les gens de guerre sortirent de la ville avec leurs armes, mèches allumées et drapeaux pliés, ils furent conduits en sûreté jusqu'à Ploërmel. Les habitants durent payer 20.000 écus « pour être exempts de tous pillages et rançons. » Du Pré sortit de la place le dimanche 31 décembre 1590 et il dut la rendre à Jérôme d'Aradon de Quinipily qui l'avait quittée le 2 mai précédent et avait bien mérité d'y rentrer (1).

L'année 1590 se terminait par une victoire pour les ligueurs, elle leur avait été favorable et le duc de Mercœur « que tous suivaient » pouvait se considérer comme maître de la Bretagne. La province était perdue pour Henri IV. Le jeune Henri de Bourbon, prince de Dombes, incapable et léger, n'avait même pas su maintenir les rares avantages qu'il avait obtenus. Ce n'était pas cependant pour la seule satisfaction de lui enlever Hennebont que le duc de Mercœur était venu assiéger cette place. Il avait des ambitions plus hautes et des visées plus lointaines. Un coup de théâtre venait de se produire qui pouvait changer la face des choses.

(1) *Journal de Jérôme d'Aradon*, D. Morice, *Hist. de Bret.* T. II, p. 397. Suppl., p. CCLXVIII. — *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.* Suppl. II, p. CCLXXXV. — Moreau, *Hist. de la Ligue*, p. 113. — Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. I, p. 24.





CHAPITRE XIII

L'INTRIGUE ESPAGNOLE

1591

« Ha dicho el Duque de Mercurio que inclina a entregar el Ducado de Bretana a la Infanta, mi hija mayor, por el derecho que viene a ella. » PHILIPPE II.

I. LES PRÉTENTIONS DE PHILIPPE II. — II. LES ÉTATS ROYALISTES. — III. LES ÉTATS DE LA LIGUE. — IV. L'ENTOURAGE DE MERCŒUR. — V. LE COMPLOT ESPAGNOL.

I. — *Les Prétentions de Philippe II.*

PHILIPPE II avait des ambitions « vastes comme le monde »; maître de l'Espagne et des Pays-Bas, il rêvait de soumettre à sa domination l'Europe entière et du fond du sombre palais de l'Escurial, qu'il avait fait bâtir, il tenait en mains le réseau des intrigues compliquées destinées à satisfaire ses désirs. La passion du pouvoir était l'unique but de sa vie; impassible et dur, il poussait l'amour de la religion jusqu'au fanatisme, et confondant parfois l'intérêt catholique avec l'intérêt de sa propre grandeur, il se servait de l'un pour servir l'autre; il voulait dominer le Pape lui-même pour dominer l'Église; plus d'une fois il tenta d'imposer ses décisions intransigeantes, excessives ou prématurées à l'habileté modératrice et à la patience miséricordieuse de Sixte-Quint, comme, plus tard, à la conscience délicate et au jugement droit de Clément VIII.

Dès le début les Ligueurs s'étaient tournés vers « Sa Majesté Catholique, » comme vers un allié naturel, et en effet Philippe II avait soutenu les Guise de ses conseils et de ses subsides. Mais après la mort d'Henri III, ses convoitises personnelles tendirent plus haut. Il conçut le dessein de se faire nommer « Protecteur du royaume de France » pendant la captivité du cardinal de Bourbon, le malheureux roi de la Ligue, Charles X, qui ne sortit jamais de sa prison et y mourut le 8 mai 1590. Il avait même de plus étonnantes visées. Ayant épousé la princesse Élisabeth, fille aînée d'Henri II et de Catherine de Médicis — par suite beau-frère à la fois d'Henri III et d'Henri IV — il prétendait faire attribuer la couronne de

France à sa fille l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, petite-fille d'Henri II, qui était lui-même le petit-fils d'Anne de Bretagne.

Le duc de Mayenne voyait d'un assez mauvais œil ces ambitions et ces intrigues, mais il avait besoin des secours et des soldats du roi d'Espagne.

Le Pape Grégoire XIV seconda ces desseins; Clément VIII qui lui succéda (après Innocent IX) ne considéra que les intérêts de l'Église. Henri IV était excommunié et la Ligue avait raison de combattre un roi hérétique, mais elle ne pouvait offrir de solution politique, ou plutôt il n'y en avait qu'une : la conversion du roi. Clément VIII ne voulait pas opposer aux bonnes intentions d'Henri IV, déjà manifestées, le refus préventif d'un intangible *non possumus*.

Il le voulait d'autant moins que le roi, en affirmant ses dispositions libérales et l'intention de se faire instruire de la religion catholique, conquérait son royaume à grands pas. Après avoir soumis la Touraine, le Maine et la Normandie, il s'était décidé à mettre le siège devant Paris, auquel le groupe de ligueurs sincères mais fanatiques, appelé « les Seize » imposait un gouvernement à la fois terroriste et révolutionnaire. La capitale résista avec une admirable ténacité, malgré une famine atroce; Henri IV transforma le siège en blocus et, pendant l'année 1591, s'empara des principales villes autour de Paris, notamment de Chartres.

La Bretagne n'était qu'une case secondaire de l'échiquier mondial sur lequel Philippe II, du fond de l'Escurial, faisait mouvoir ses généraux et ses diplomates, ses espions et ses agents secrets. Elle présentait cependant pour lui un intérêt particulier. Il ne lui suffisait pas de rêver pour sa fille Isabelle le trône de France, il prétendait encore mettre sur sa tête la couronne ducale de Bretagne.

Ses prétentions étaient fondées sur une thèse juridique fort simple sinon très admissible. Philippe II avait épousé Élisabeth, fille aînée d'Henri II et de Catherine de Médicis; sa fille Isabelle, née de ce mariage, était donc la petite-fille d'Henri II et la descendante directe d'Anne de Bretagne. Or la Bretagne était devenue une sorte d'apanage immédiat de la maison de Valois et l'on pouvait discuter pour savoir si elle faisait partie intégrante de la Couronne. Philippe II n'y manqua pas. Des juristes à sa solde entendaient démontrer d'une part l'inanité de la loi salique qui n'était qu'une légende, et d'autre part que la Bretagne étant un fief féminin, elle devait revenir à la descendante de la reine Anne, quand bien même Henri de Navarre monterait sur le trône de France.

Cependant ces visées seraient sans doute restées platoniques si un incident imprévu n'était venu les favoriser. Au mois d'août 1589, le roi vit arriver à l'Escurial le capitaine Jean Lobier qui lui était envoyé par le duc de Mercœur. Celui-ci demandait à Philippe II son aide, — c'est-à-dire des subsides et des troupes, — pour défendre la religion catholique contre le roi protestant.

Philippe s'empressa de promettre à Mercœur son concours et il expédia à Nantes un secrétaire d'ambassade, Diégo Maldonado, chargé officiellement d'assurer le duc de ses bonnes intentions, et, secrètement, de faire une enquête sur l'accueil que recevraient en Bretagne les prétentions de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie.

On se demandera sans doute comment le duc de Mercœur, si retors et si fin,

qui n'ignorait point les intentions du roi, avait pu se décider à solliciter l'appui d'un prince qui pouvait devenir un compétiteur redoutable s'il avait lui-même des velléités d'aspirer au duché de Bretagne.

Autant qu'on peut sonder les pensées cachées d'une âme aussi enveloppée, — et sur ce point les documents les plus certains laisseront toujours une grande marge aux suppositions et aux conjectures, — on doit dire que le duc fut amené à cette démarche par des nécessités militaires. Effrayé des progrès d'Henri IV qui avait menacé plusieurs fois de venir en personne soumettre la Bretagne, Mercœur craignait de ne pas avoir de forces suffisantes à opposer aux armées royales. S'il était chassé de Bretagne, ses prétentions s'évanouissaient, il valait encore mieux faire appel aux Espagnols et courir un danger moindre pour en éviter un plus grand.

Il importe en effet de se rendre compte de ce qu'étaient ces armées au temps de la Ligue. Elles n'avaient aucun rapport avec nos armées modernes. Elles étaient composées pour une grande part de volontaires, de gentilshommes qui faisaient la guerre à leurs frais et se dispersaient aussi facilement qu'ils revenaient à l'appel des chefs. Il fallait notamment leur permettre d'aller surveiller leurs récoltes à l'automne; impossible de les retenir à ce moment. Du reste Mercœur n'eut jamais pour lui la noblesse bretonne, aussi sa cavalerie était-elle peu nombreuse. Maldonado écrivait à son maître que Mercœur avait une armée de 5.000 hommes, et Saint-Gelais qu'il en avait 8.000. Ces chiffres sont certainement exagérés; un état officiel du 3 juillet 1590 en compte exactement 3720; le duc déclarait implicitement lui-même qu'il pouvait fournir 4 à 5.000 hommes. C'est le chiffre exact. Et encore l'infanterie, fort mal payée, était mal organisée; certains capitaines préféraient demeurer dans les garnisons, où la vie était facile; beaucoup abandonnaient le duc « ne voulant d'autre guerre que voler et piller et à toute heure lui demandant de l'argent sans qu'il pût arriver à les contenter. »

Les troupes du prince de Dombes étaient du reste dans les mêmes conditions; le Parlement dut même enjoindre aux gentilshommes de se rendre à l'armée royale, sous peine d'être arrêtés. Des deux côtés il était admis que les gens de guerre devaient vivre « sur le plat pays. » Ils pillaient et tuaient sans pitié; pour les campagnes leur passage était un fléau, aussi le souvenir de cette longue lutte de dix ans resta dans la mémoire des Bretons comme celui d'une calamité sans exemple.

Une armée comptant un jour 4.000 hommes pouvait n'en avoir plus que 2.000 le lendemain et au contraire remonter à 5.000 un mois après. D'ailleurs ces troupes s'éparpillaient pour marcher et se rassemblaient pour combattre; elles étaient extrêmement inconsistantes et mobiles (1). Mercœur éprouvait le besoin de posséder des régiments pouvant former un noyau solide d'armée régulière. C'est ce qui le décida à demander des secours au roi d'Espagne, ses prétentions politiques

(1) Sur l'armée de Mercœur, voir G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, préface, p. XIII, et p. 6, 9, 12, 22. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 166, 178. — *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, 1716. — Arch. départ. d'Il.-et-Vil. C. 3192. — Audren de Kerdrel, *Documents inédits relatifs à la Ligue en Bretagne*, Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1862, p. 244. — Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, p. 65.

dussent-elles en souffrir ; il espérait bien du reste déjouer les menées de son compétiteur et s'en servir au lieu de les servir.

Philippe II avait promis, mais la réalisation de ses promesses se faisait toujours attendre. Le duc écrit à Maldonado, la duchesse elle-même s'adresse au roi, afin de hâter l'envoi du secours espagnol ; au mois d'août 1590, rien n'était encore arrivé ; le duc se décide à envoyer en Espagne son secrétaire intime, Lorenzo Tornaboni, florentin intrigant et roué, que le duc regardait comme « son plus particulier ami, » et qui ne méritait guère sa confiance, car il flattait tour à tour le roi d'Espagne et le roi de France, et ne cherchait que son intérêt propre, « selon le commun des Florentins, plus subtils à trouver des difficultés que solides à les résoudre (1). »

Enfin, à la fin d'octobre 1590, quatorze mois après les premières assurances de Philippe II, les vaisseaux espagnols parurent en vue des côtes de Bretagne. Ils devaient débarquer à Blavet que Mercœur avait promis de leur livrer, mais les vents contraires et les dangers des falaises les obligèrent d'atterrir à Saint-Nazaire, et de là ils gagnèrent Blavet par terre. Ils trouvèrent la petite ville qui est aujourd'hui Port-Louis complètement ruinée, et l'on vit même là une malice de Mercœur « qui aurait bruslé le port, dit Gourmil, s'il eust esté en sa puissance. » Les Espagnols eurent vite réparé ces ruines et ils se fortifièrent rapidement et solidement dans cette magnifique position, pendant que leurs navires jetaient l'ancre dans la belle rade du Blavet.

Le corps d'armée espagnol comprenait 3.000 hommes, il était commandé par don Juan de l'Aguila. Le duc s'empressa de concerter avec celui-ci une expédition sur Hennebont, reprise, comme on sait, par les royaux le 2 mai précédent et dont le voisinage pouvait les gêner. La place ne put tenir devant les Espagnols et dut capituler, comme nous l'avons dit, le 31 décembre 1590.

Le duc avait reçu en même temps 20.000 écus d'or pour les frais de la guerre ; il remercia chaleureusement le roi d'Espagne, mais son envoyé était chargé de solliciter d'autres subsides et d'autres troupes, car la maladie réduisit vite d'un tiers le corps d'armée espagnol ; il demandait surtout de la cavalerie et des canons, 800 chevaux et 12 canons, dont Mercœur fournirait la moitié, et qui suffiraient à balayer toute la Bretagne (2).

II. — *Les États royalistes.*

Cet appel de Mercœur aux étrangers n'était pas aussi choquant qu'il nous le paraît aujourd'hui, Philippe II était le protecteur-né de la Ligue, il envoyait en même temps une armée au secours des Parisiens assiégés.

A la même époque Henri IV faisait la même demande à la reine d'Angleterre et les États de Bretagne pressaient le roi de hâter l'arrivée du « secours anglais. » Les armées d'alors comprenaient autant de Suisses et d'Allemands que de Français.

(1) Lettre de du Plessix-Mornay à M. de Gesvres, 10 juin 1595. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. II, p. 183.

(2) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 19-24.

Le débarquement des soldats espagnols, les premiers fantassins du temps, avait fort alarmé les royaux qui voyaient la Bretagne leur échapper.

Les États s'étaient pourtant réunis à Rennes le 27 décembre 1590, mais quels États! Ils étaient bien peu nombreux. Pas un évêque, pas un abbé, pas un chanoine! Seuls, l'abbé de Saint-Melaine, Mathurin de Montalais, F. Provost, chanoine de Rennes, Fr. Chauvin, délégué de l'évêque de Tréguier, Mgr du Halgouët, en tout cinq personnes formaient l'ordre du clergé. La noblesse était plus nombreuse, trente-huit membres sur cent qui venaient d'ordinaire. Pour le troisième ordre, huit villes sur quarante étaient représentées. L'assemblée comptait en somme 57 membres auxquels on ajouta pour faire nombre, 13 royalistes réfugiés à Rennes, gens d'église ou de robe.

Le roi avait de nombreux représentants : Henri de Bourbon, prince de Dombes; Claude Faucon de Ris, premier président; Jean Roger, président; Jean de Bourgneuf de Cucé; Claude de Cornulier et Jacques Nau, receveur et intendant des finances; Guy Le Meneust de Bréquigny, sénéchal de Rennes. Ils firent leur entrée solennelle le 27 décembre 1590 dans la grande salle du couvent des Jacobins de la rue Haute.

Henri IV avait envoyé deux commissions ou convocations, la première datée du camp de Clermont le 2 octobre 1590, la seconde du camp du Pont-Saint-Pierre, le 1er novembre. Il s'étendait sur les malheurs de son royaume, sur son désir d'y mettre fin par la force des armes et aussi, naturellement, sur le besoin qu'il avait de puissants secours pécuniaires pour l'entretien de son armée qu'il commandait en personne. Dans la seconde lettre il demandait même, à cause de la descente des Espagnols, un subside extraordinaire de 100.000 écus. Les délibérations qui durèrent cinq jours portent sur des sujets administratifs et sur la question politique. Cette seconde partie est évidemment la plus intéressante. L'Assemblée ne se contenta pas de présenter au roi les « remontrances » traditionnelles, elle tint à lui exprimer explicitement ses sentiments dans les circonstances critiques d'alors.

Les États répudient et condamnent « l'orage de la rébellion qui, sous le nom de Ligue, est tombé sur toute la France et particulièrement sur la Bretagne, en laquelle depuis peu de temps l'Espagnol, ancien ennemi du royaume, a pris pied, appelé par le duc de Mercœur, ennemi déclaré de Votre Majesté, de l'Estat et de cette province... » Ils sont prêts « à donner leurs vies et leurs biens pour la maintention de votre Etat au pays et duché de Bretagne, *inséparablement uni et incorporé à la Couronne de France.* » Ils supplient le roi de leur envoyer des troupes, et « pour s'opposer à l'insolence, ambition et cruauté des Espagnols et du duc de Mercœur, de faire appel à l'Angleterre alliée de la France, s'engageant à couvrir les dépenses d'une armée de secours. Mais le temps presse, car le mal croît chaque jour, il a gagné tout le pays, il ne reste de villes fidèles que Rennes, Ploërmel, Vitré et Malestroit. »

Pour répondre à ceux qui prétendaient que la Bretagne était une sorte d'apanage personnel de la Maison de Valois, sur lequel Henri IV n'avait pas de droits, les États, représentants légaux du pays, renouvellent et affirment le Contrat d'Union de 1532; ils déclarent reconnaître Henri IV pour leur roi légitime et

naturel « en vertu des lois fondamentales du royaume de France et par l'heureuse et perpétuelle union du duché de Bretagne à l'État; » ils jurent de demeurer fidèles, de sacrifier leurs biens et leurs vies pour cette cause et demandent au roi de conserver inviolablement les libertés et privilèges du pays. Ils le supplient d'ailleurs « de maintenir, suivant ses promesses, la religion catholique, apostolique et romaine, les ministres et droits d'icelle, d'autant que la religion est la conservation de l'État, et par sa prudence et bonté paternelle réduire ses sujets en une intégrité de religion. »

Ces principes posés, les États accordent au roi le fouage ordinaire de 7 livres 7 sous par feu et un subside extraordinaire de 64.500 écus, s'excusant de ne pouvoir faire davantage. Ils le prient « de hâter la venue de M. de La Noue, ou autre grand capitaine, pour assister le prince de Dombes à la conduite de la guerre, » et de négocier la rançon des prisonniers que le duc retient depuis de longs mois, « en une grande misère. » Ils envoient leur trésorier, Gabriel Hus, porter à Henri IV ces demandes et le supplier « de moyenner et accélérer le secours des gens de guerre anglais, » promettant encore une fois l'argent nécessaire (1).

III. — *Les Etats de la Ligue.*

Le duc de Mercœur voulut, lui aussi, avoir ses États. Ils se réunirent à Nantes trois mois après, le 29 mars 1591. Il faut le reconnaître, ils avaient belle apparence et étaient plus nombreux que les États royalistes. Mais, par contre, quelle différence de netteté dans l'attitude politique! Un point seul se détache en clarté: ils veulent le maintien de la religion catholique; du reste sur ce sujet les États royalistes ne sont ni moins nets ni moins affirmatifs.

Les États de la Ligue s'ouvrirent à Nantes le jeudi 29 mars, au couvent des Jacobins. L'évêque de Quimper, Charles du Liscouët les présidait, assisté de l'évêque de Léon, Rolland de Neufville, et entouré des chanoines de presque tous les chapitres et de beaucoup de chefs d'abbayes. La noblesse, présidée par le marquis d'Assérac, sire de Rieux, n'était pas nombreuse, mais le tiers état comprenait les représentants de seize villes. Fait curieux : Saint-Malo refusa d'envoyer des députés, malgré une invitation pressante et personnelle de Mercœur; « les habitants avaient déterminé de se conserver en cet interrègne par eux-mesmes et en conséquence ne voulaient assister aux États. » Ils s'excusèrent sur le peu de sûreté des routes. Mercœur, très mécontent, insista : « Je ne puis approuver, écrit-il, les difficultés qu'en faictes ny les considérations que mettez en avant, qui servent plus de couleur et couverture à l'envye qu'avez de vous distraire du corps général de la province pour penser faire une petite républicque à part et séparée que pour vous excuser en cest endroict. Je vois clair en ce qui se trame d'innovation parmy vous et, comme vostre amy, je regreterois le mal que je prévoy vous en arriver. » Mais les Malouins persistent dans leur résolution de s'abstenir. « Les lettres du duc ne pouvaient estre d'assez bonne encre, dit La

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2643. — Bib. Mun. de Rennes, 585², Procès-verbal des États. — Piré, *Histoire de la Ligue,* T. I, p. 258-282. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 401.

Landelle, qu'elles peussent esbranler la ferme résolution qu'avoient prise les habitants de se conserver d'eux mesmes pendant ces troubles, sans se submettre à qui que ce fust, de quelque parti qu'il fust, roy, prince, gouverneur ou autre (1). »

Mercœur voyait dans les États « un moyen de parvenir au restablissement de nostre saincte religion, soubz l'authorité d'un Roy recongneu catholique; » en effet dans la Commission générale, donnée au nom de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, et lue à la première séance, il déclarait qu'il voulait depuis longtemps assembler les États de la province, mais qu'il en avait été empêché « à cause de la continuelle guerre esmeue par les ennemys de Dieu et de la Saincte Eglise, auxquels nous avons été contraincts nous opposer, pour rompre leurs damnables desseins et pernitieuses entreprises. »

Il a été de mode de faire du mot « ligueurs » le synonyme de « fanatiques »; on s'est imaginé que ces Assemblées de la Ligue devaient être composées d'énergumènes et que les violences devaient s'y mêler aux motions incendiaires. On se trompait; les procès-verbaux qui nous ont été heureusement conservés donnent à ces assertions, lancées comme tant d'autres sans preuves suffisantes, un absolu démenti. Les États de la Ligue étaient composés d'hommes d'affaires; leur tenue et leur attitude ne diffèrent pas sensiblement de celles des États royalistes, ils discutent avec une correction parfaite et une modération exemplaire les intérêts de leur parti.

Certes il est un point sur lequel ils se montrent intransigeants, c'est la défense de la religion catholique. Dès les premiers jours il est décidé que l'acte d'adhésion à la « Saincte Union des catholiques » sera juré par tous les députés présents entre les mains de l'évêque de Quimper et signé par eux. On ne saurait le leur reprocher, et l'on ne peut se défendre d'une certaine impression en maniant cette feuille jaunie qui porte le serment connu de l'Union, suivi de toutes les signatures : « Nous jurons et promettons à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, saints et saintes du Paradis, de vivre et mourir en la religion catholique, sous l'obéissance d'un roi catholique, lorsqu'il plaira à Dieu nous le donner, et sous l'authorité de Monsieur le duc de Mercœur, gouverneur en ce pays, et de ne reconnaître pour roi un prince qui soit hérétique et fauteur d'hérétiques (2)... » Toute la politique des États de la Ligue est là et, à vrai dire, ils n'en ont pas fait d'autre : maintien de la religion catholique, un roi catholique sur le trône de France; et c'est tout.

On a dit que les États ligueurs avaient manifesté des tendances séparatistes et profité de la crise pour tenter de restaurer l'indépendance du duché. Nous n'avons pas trouvé dans leurs délibérations ni dans leurs actes trace de pareilles tendances. Or, malgré l'insipidité des formes parlementaires qui jettent un voile uniforme sur les motions les plus intéressantes, ces tentatives auraient transpiré. Au contraire, ils ne parlent même pas des libertés et privilèges de la province; les États royalistes les revendiquent beaucoup plus nettement: le prince de Dombes dut s'engager à les respecter, et devant le parlement royaliste il promit « le maintien

(1) *Mémoires de Frotet de la Landelle,* pub. par Joüon des Longrais, p. 328-331.
(2) Arch. d'Il.-et-Vil., C. 3188.

des immunités, libertés et privilèges tant du clergé que de la noblesse (1). » On a pu dire que les États du roi ne sont guère moins dévoués, non pas à la Ligue, mais aux principes dont elle a pris la défense que les États de Mercœur, et, par contre, que les États de la Ligue sont tout aussi attachés aux intérêts de la monarchie que les États royalistes. Tandis que les premiers réclament « l'intégrité de religion, » c'est-à-dire un culte unique (ce qui est toute la pensée de la Ligue); les seconds commencent tous leurs actes par ces mots : « En attendant un roi catholique... » On pourrait se demander où est la différence.

Chose plus étonnante! Comment se fait-il que Mercœur n'ait jamais parlé à *ses États* de ses visées personnelles, qu'il n'ait pas cherché à recruter dans cette assemblée des partisans et des complices de ses ambitions secrètes? Il aurait pu faire lancer l'idée par un de ces amis imprudents qu'on désavoue en public et qu'on récompense en secret. Il existe dans tous les partis de ces esprits aventureux, à la fois avisés et téméraires, qui devancent les occasions et les temps. Non, le duc ne paraît même pas aux États; ceux-ci ne communiquent avec lui que par députés. A la fin seulement on va le chercher pour recevoir les vœux et doléances de l'Assemblée. Il vient, entouré des présidents Dodieu de Vesly et Carpentier; il reste solennel, froid... et muet (8 avril 1591).

On a voulu tirer argument d'une sorte de Statut provincial en 77 articles par lequel les États réglèrent avec sagesse l'administration du pays. Cet acte ratifia le transfert du Parlement à Nantes; il attribua au duc le droit de nommer les magistrats et celui, plus important encore, de « présenter » aux bénéfices ecclésiastiques; mais il spécifie : « jusqu'à ce qu'il y ait un roi catholique en ce royaume; » et en somme il ne dispose d'aucun pouvoir qui dépasse les fonctions normales d'un gouverneur dans une époque de crise. Il s'efforce surtout de réglementer les entreprises des gens de guerre et de réprimer leurs intolérables excès. C'est là visiblement le grand souci des États ligueurs. Ils supplient le duc « de remettre la discipline militaire et faire deffences de ravaiger, piller et tourmenter les pauvres laboureurs. »

Ils adressent, il est vrai, une lettre qu'ils croient devoir faire porter par trois députés à don Juan de l'Aguila et à don Diego Brochero, commandants de l'armée et de la flotte espagnoles. Ils témoignent leur vive reconnaissance au roi d'Espagne pour le secours qu'il a envoyé; mais ils demandent surtout aux deux chefs « de retenir leurs souldartz en la discipline militaire, de laquelle leur nation a toujours esté recommandée et à ceste fin leur faire deffense de couper les grands boys, de piller ou ravaiger les maisons des catholicques, de molester les laboureurs, prendre leurs chevaulx et briser leurs meubles (2). »

(1) Déclaration au Parlement du 14 août 1589. *Registres secrets,* Arch. du Parl. B. 156. — D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1502.

(2) Sur les États ligueurs de 1591, voir : Arch. d'Il.-et-Vil. C. 3187, 3188, 3189, 3190, 3191, 3192. — D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1533-1537. — Piré, *Histoire de la Ligue en Bretagne,* T. I, p. 288-291. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 51. — Audren de Kerdrel, *Mémoires de l'Association Bretonne*, Vannes 1853, *Procès-Verbaux,* p. 119, et *Origines et Caractère de la Ligue en Bretagne*, Revue de Bretagne, déc. 1857 et mars 1858. — Joüon des Longrais, *Mémoires de Frotet de la Landelle,* p. 318-332, et *Le duc de Mercœur*, p. 47-52. — L. Grégoire, *La Ligue en Bretagne,* p. 182-188. — A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 98, 119, 123.

IV. — *L'Entourage de Mercœur.*

Les États n'avaient même pas offert leurs condoléances au duc à l'occasion de la mort de ce jeune prince, objet de tant d'espérances, si tôt brisées, qui s'éteignit à 18 mois, le 11 décembre 1590; la duchesse ne put que faire graver sur sa tombe le titre illusoire de « Prince et duc de Bretagne (1). » En revanche ils laissaient au duc le soin de fixer la forme de la croix que les ligueurs portaient au chapeau. C'est le seul acte de souveraineté qu'il ait accompli.

Les États avaient approuvé la création d'un Conseil d'État et décidé qu'il serait composé de dix-huit membres nommés par eux et douze par le duc. Mais ce Conseil n'eut qu'un rôle très effacé et Mercœur semble l'avoir laissé végéter dans une inaction voulue (2). Ceux avec lesquels il traitait les affaires étaient ses conseillers intimes dans lesquels il avait mis une confiance parfois mal placée : son secrétaire particulier, le florentin Lorenzo Tornaboni, esprit souple, délié, habile à embrouiller les affaires, et « à produire de la fumée dans le chemin; » il poussait le duc à dissimuler avec tout le monde, afin de sauver son double jeu personnel, peut-être entretenu par les Vénitiens, certainement à la fin acheté par Philippe II, en un mot une parfaite figure de traître.

Il faut encore citer Guillaume Raoul de la Ragotière, procureur-syndic des États, l'un des conseillers les plus écoutés du duc, diplomate avisé et retors, parfois pourtant indiscret, qui fit trop rapidement sa soumission à Henri IV pour ne pas laisser concevoir des doutes sur sa fidélité; Fourché de la Courousserie, sénéchal de Nantes, ligueur fanatique; Pierre Carpentier, président au Parlement, orateur médiocre et filandreux, que sa dignité n'empêchait pas de jouer le rôle d'espion au profit des Espagnols, moyennant rétribution.

Louis Dodieu de Vesly, premier président du Parlement de Nantes, ligueur sincère et convaincu, n'avait en vue que le bien de la religion. Il ne savait pas flatter les ambitions et disait la vérité avec franchise à Mercœur comme à Philippe II; aussi il fut disgracié et chassé de Nantes par celui-là et peu soutenu par celui-ci. Esprit droit, conscience nette, il ignorait probablement que sa femme « qui vivait dans la familiarité de la duchesse et de sa mère » rapportait à l'ambassadeur d'Espagne tout ce qu'elle entendait et recevait de celui-ci pour ce joli métier une chaîne d'or de cent écus.

Jean Vallet, prieur de la Trinité de Fougères, était un des confidents attitrés de Mercœur et l'un de ses émissaires habituels pour ses dépêches et envois privés. C'était encore une belle figure de traître. Il livrait à l'ambassadeur d'Espagne les secrets les plus cachés et les plus importants de son maître, l'objet même des missions dont il était chargé, en échange d'une forte rémunération. Vallet était du reste un remarquable fourbe, aussi délié que malhonnête, car il parvint à duper Henri IV lui-même sur les intentions de Mercœur.

(1) Il est vrai que l'inscription portait ensuite : « Fils de Ph.-Em. de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur général en Bretagne. » Deux ans après, le 5 novembre 1592, la duchesse mit au monde deux jumeaux, un fils et une fille, mais le fils ne vécut pas.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil., C. 3192.

Le P. Marcellin Cornet, cordelier, théologal de Vannes, était le confesseur du duc. Celui-ci lui confia plusieurs fois des missions très importantes, notamment près de Philippe II; orateur véhément, il était sincère et convaincu, avec une dose de finasserie. Fr. Jacques Le Bossu, le fougueux prédicateur de Nantes, fut aussi l'un des conseillers du duc; il fut envoyé par celui-ci à Rome pour soutenir ses prétentions près du Pape. Partisan des droits de la duchesse, Le Bossu rédigea un mémoire en sa faveur.

Enfin à ces personnages il faut joindre un intrigant qui se donna alors beaucoup de mouvement, nommé Yves Gourmil; jadis condamné à mort à Morlaix, sa ville natale, il se réfugia en Espagne, trouva accès près de Philippe II, toujours disposé à employer les gens interlopes; moitié espion, moitié agent, d'ailleurs intelligent et avisé, il renseignait le roi sur tout et lui envoyait des notes secrètes qui nous sont aujourd'hui fort précieuses.

On se demandera sans doute comment dans l'entourage intime du duc de Mercœur tant de confidents ont pu trahir sa cause et ses intérêts. Il y a là une épidémie de trahison que le caractère peu attachant du duc ne suffit pas à expliquer. C'est que Philippe II n'était pas un ennemi, c'était un allié, mais cet allié était en même temps un compétiteur (1).

V. — *Le Complot espagnol.*

Une véritable conspiration a été ourdie, en effet, à l'instigation de Philippe II, dans le but de donner le duché de Bretagne à sa fille aînée, l'infante Isabelle. Ce complot, dont nous connaissons encore mal tous les fils, fut sérieux, il dura huit ans et l'Infante eut incontestablement plus de partisans en Bretagne que le duc lui-même. Peut-être faut-il chercher dans ce fait la clef du mystère si longtemps obscur. Peut-être est-ce cette raison qui empêcha Mercœur d'afficher ses propres prétentions et celles de la duchesse. Il se trouvait pris dans son propre piège. Il avait besoin de Philippe II, de ses soldats et de ses subsides; il ne pouvait pas rendre publiques des ambitions qui l'eussent immédiatement privé des uns et des autres. Et voilà pourquoi le duc, tout en nourrissant au fond de son cœur des visées secrètes et le désir intense de les réaliser, n'a jamais osé les proclamer tout haut et recruter ouvertement des partisans. Il a dû aller plus loin, il a dû s'humilier jusqu'à se déclarer le défenseur résolu de la cause de l'Infante et s'engager par serment à la soutenir! (2)

Il a cependant essayé par maintes manœuvres tortueuses d'asseoir son crédit et d'arriver au premier rang; il n'avait pas assez de résolution pour réussir. Ainsi, s'appuyant sur la délibération des États de Nantes, il négocia à Rome pour

(1) Ces faits ont été surtout révélés par la *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne,* publiée en 1899 par Gaston de Carné, pour la Société des Bibliophiles Bretons, 2 vol. in-4°. Toutes ces pièces sont extraites des Archives de Simancas. Ce fonds si important des Archives Nationales (K. 1449-1450 et K. 1569 à 1603), formé de dossiers enlevés à l'Espagne en 1808, demanderait à être exploré complètement.

(2) Jacquelot de la Motte a très bien analysé cet état d'esprit. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne,* T. I, p. 44-47.

obtenir du Pape l'autorisation de pourvoir aux bénéfices ecclésiastiques de la province, moyen très efficace de s'assurer des influences. Mais le roi d'Espagne était plus puissant que le duc de Mercœur, ce qui était facile, et il était encore plus roué, ce qui semble difficile; il n'eut pas de peine à déjouer les trames un peu enfantines du pseudo-prétendant.

Quel était donc ce complot ourdi par le roi d'Espagne, complot étrange, car Philippe II avait hérité de l'aversion de son père Charles-Quint contre les Français, et pour ceux-ci, l'Espagnol était alors l'ennemi national.

L'évêque Georges d'Aradon semble avoir été l'initiateur de la campagne entreprise en faveur de l'Infante. Élu à 28 ans évêque de Vannes, très pieux et très droit, il n'avait en vue que l'intérêt de la religion et marchait à son but avec une bonne foi et un désintéressement complets; mais évidemment, il manquait de perspicacité et de clairvoyance, il ne pénétrait point les intrigues compliquées de Mercœur; un peu naïf sans doute, il n'était pas fait pour les combinaisons de la politique d'alors, la plus astucieuse, la moins loyale, la plus inextricable qui se soit jamais vue.

Le roi d'Espagne était le principal protecteur de la Ligue, et celui dont les catholiques français attendaient le succès de leur cause, il parut naturel à d'Aradon de faciliter à sa fille aînée l'accès au trône ducal; il y vit le moyen d'assurer le règne du catholicisme en Bretagne. Imbu de ce projet, il s'en ouvrit à la duchesse de Mercœur qui, chose surprenante! consentit à adresser à l'Infante une lettre un peu vague, qui constituait cependant un engagement à la servir et par suite une sorte de renonciation à ses propres prétentions. Le duc se montra plus récalcitrant, « il fit semblant de se laisser convaincre, » et d'Aradon rédigea deux lettres, l'une en latin, pour le roi, où il disait : « *Jube nos in tuorum admitti numerum subditorum;* » et l'autre pour l'Infante elle-même afin de « l'acertiorer de la très grande et très afectionnée volonté que ses frères et lui avaient à son très humble service (1). » Il découvrit un cordelier, Mathieu de Aguirre, qui se chargea de porter à Philippe II ces étranges missives. Le moine fut reçu à l'Escurial en février 1591. Ces propositions cadraient trop bien avec les visées secrètes du roi d'Espagne pour que ce prince, habituellement si lent et si temporisateur, ne s'empressât pas de les saisir. Il désigna aussitôt un envoyé spécial, chargé de se rendre en Bretagne afin de poursuivre cette importante affaire. Don Mendo Rodriguez de Ledesma était un esprit bienveillant et modéré qui remplit avec tact une mission plus que délicate. Il arriva à Nantes le 1er mai 1591, pourvu d'instructions très précises : décider le duc et la duchesse à livrer la Bretagne à l'Infante, et proposer au duc en échange le gouvernement perpétuel de la Bretagne avec 100.000 écus de rente (2).

La mission de Mendo de Ledesma débuta par une désillusion qui devait être suivie de beaucoup d'autres. A sa première entrevue avec Mercœur, le 8 mai 1591,

(1) Georges d'Aradon parle avec une certaine fierté des cinq frères, tous ligueurs convaincus : Jérôme d'Aradon, sr de Quinipily, l'aîné, gouverneur d'Hennebont, l'auteur du *Journal;* René d'Aradon, sr d'Aradon, gouverneur de Vannes; Georges d'Aradon, sr du Plessix, évêque de Vannes; Christophe d'Aradon, sr de Camors; Louis d'Aradon, sr de Kerhervé, et de la Grandville. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne,* T. I, p. 26, 27, 28, 29.

(2) Mendo de Ledesma devait remplacer officiellement le premier envoyé de Philippe II, Don Diego Maldonado, qui resta encore deux ans à Nantes et se rendit à Paris, en février 1593, afin de soutenir aux États généraux les intérêts du roi d'Espagne.

celui-ci joua l'étonnement, il semblait avoir tout oublié; et deux jours après, dans une lettre au roi, le duc insinuait, au milieu de force compliments pour Ledesma et le général d'Aguila, que le moment n'était pas venu de traiter la grande affaire, « pour estre chose qui despend d'aultre que de moy, » disait-il, ne voulant du reste nullement l'entraver, « moyennant que ma conscience et mon honneur n'y soient intéressés. » Et pour couper court à toute insistance nouvelle, Mercœur éprouva subitement le besoin de se mettre en campagne. Il sortit de Nantes le 24 mai 1591 pour guerroyer (1).

La duchesse continua à garder une attitude correcte et même confiante à l'égard de l'Infante, et Mendo de Ledesma put dire plus tard qu'elle ne s'était jamais départie de ses promesses du début.

L'ambassadeur avait un second point dans ses instructions : gagner à la cause d'Isabelle des partisans en Bretagne. Pour le remplir, il se livra à un travail souterrain, encore mal éclairci, mais très actif, qui eut pour résultat de rallier un très grand nombre de notabilités. On a pu écrire que les principaux ligueurs bretons tournèrent les yeux vers cet astre naissant. Il semble qu'il y eut parmi eux deux catégories : les convaincus, les sincères, — nous dirions les désintéressés, si le désintéressement existait en politique; — puis les intrigants, les pêcheurs en eau trouble, les aigrefins, avides de se créer une situation en exploitant les convoitises d'un prince puissant et riche; quelques-uns n'hésitèrent pas à faire le voyage de Madrid afin de proposer eux-mêmes les moyens excellents et infaillibles qu'ils imaginaient pour conquérir la Bretagne.

Le conseiller de la Motte-Jacquelot était à coup sûr un politique très avisé. C'est lui peut-être qui a le mieux pénétré les arrière-pensées de Mercœur et le mieux disséqué les mobiles secrets de cette âme impénétrable. Il offrit à Mendo de Ledesma de lui servir de truchement et remit à celui-ci un mémoire très instructif sur l'état des esprits, qui dut l'éclairer sur sa première déconvenue : « M. (Mercœur), disait-il, a et a tousiours eu intention de s'emparer du duché de Bretagne, même aujourd'hui qu'il a un besoin absolu du roi d'Espagne; or il est rare que la cupidité de régner diminue ou se perde en celui auquel demeurent l'autorité et le commandement... Il n'y a pas aparance que M. (Mercœur) ny moins N. (la duchesse) perdent ce désir et volonté de longue main conçue, et celui qui croira aultrement se trompera (2). »

On peut citer encore le président Dodieu de Vesly, les cinq frères d'Aradon, Gabriel de Goulaine et son frère du Faoüet, d'Aubigné de la Jousselinière. De grands seigneurs comme Urbain de Laval, marquis de Sablé, seigneur de Boisdauphin, et le marquis de Belle-Isle, fils du duc de Retz, exprimèrent au roi d'Espagne lui-même leur dévouement à sa cause (3).

Deux intrigants de haute envergure, poitevins d'origine, essayèrent de capter la confiance de Philippe II et lui adressèrent toutes sortes de propositions extraordinaires : Guy de Lusignan de Saint-Gelais, dit M. de Lansac, et son frère, Urbain de Saint-Gelais de Lusignan, évêque de Comminges. Le premier, véritable

(1) G. de Carné, *Corresp. des ligueurs bretons*, T. I, p. 42. Mercœur au roi d'Espagne, 10 mai 1591.
(2) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 46, 71, 72.
(3) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. I, p. 51, 59, 164.

aventurier, esprit ouvert, mais mal équilibré, lié tour à tour aux royalistes et aux ligueurs, dévoué au duc, puis brouillé avec lui, partit pour Madrid en mai 1591, « et déploya immédiatement toutes les ressources de son esprit d'intrigue et de son imagination féconde, sans reculer devant le rôle d'espion, reniant sa patrie et se vantant même de l'avoir trahie. » Pendant plus d'un an, il accabla Philippe II de rapports et de mémoires. Il lui indique notamment le moyen de s'emparer des ports de Bretagne, il bafoue les Bretons, « peuple indigne et non capable de bon traictement, car ils abhorent et hayssent les Espaignolz qui les ont préservez de ruyne..., il les faut manier comme Indiens. » Il conseille au roi d'accompagner ses lettres « de chaînes d'or faites à la façon ancienne. » C'est cela surtout qu'il désirait; le roi lui donna quelques subsides et ne tint compte de ses idées (1). Son frère, l'évêque de Comminges, fut aussi agité et non moins espagnol que lui, c'était le type du prélat batailleur.

Julien de Montigny, s^r de la Hautière, et Louis de Montigny, gouverneur de Sucinio, étaient entièrement gagnés à la cause de l'Infante; le premier, remuant, intrigant et beau parleur, entreprit plusieurs voyages à Madrid dans l'intention de se faire valoir.

Il s'était véritablement transformé en sujet de Philippe II; il parlait l'espagnol et signait, *Don Julian de Montigny, senôr de la Hottiera,* les lettres qu'il adressait aux agents du roi. Malgré ces excès de zèle il fut constamment tenu à l'écart par Mendo de Ledesma qui le jugeait « homme de peu de substance et de moins de prudence encore (2). »

Si l'on ajoute à ces aventuriers Yves Gourmil, dont nous avons parlé, qui se faisait appeler « M. de Gormille de Coëdor », on aura une assez jolie collection de politiciens interlopes, auxquels on est étonné d'avoir à joindre ce vieux charlatan de Cosme de Roger ou Roggery, — l'ancien Ruggieri de Charles IX, — abbé de l'abbaye de Saint-Mathieu, qui se mêla aussi de donner des avis au roi d'Espagne (3).

Philippe II vivait au milieu de ces intrigues et il cherchait à démêler la vérité à travers cet amas d'indications contradictoires. Maldonado lui écrivait le 27 mai 1591 : « le duc est soupçonneux, craintif et méfiant; » Georges d'Aradon, le 21 septembre : « le duc est de plus en plus incliné et disposé à vostre service. » Lequel croire?

Mais ces menées transpiraient, elles finirent par indisposer et inquiéter Mercœur qui envoya son confesseur, le P. Marcellin Cornet, à Madrid, dans le but d'y mettre un terme. Le duc était toujours disposé à soutenir les prétentions du roi, il rappelait incidemment « le droit que luy-même pourroit prétendre au dit duché, ou au moins en quelque portion d'icelle, — par cette échappatoire il visait le Penthièvre, — du costé de Madame sa femme, comme estant aussi descendue du sang de Bretaigne, » il se plaignait « qu'on voulût par tel bruit le rendre odieux

(1) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons,* T. I, p. 39, 75; T. II, p. 181.
(2) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons,* T. II, p. 177.
(3) Voir plus haut, p. 67. — D. Taillandier dit de ce personnage étrange : « Ses mœurs et ses discours impies l'ayant rendu suspect d'athéisme, il fut exclu par arrêt du nombre des abbés. » *Hist. de Bret.*, T. II, p. XCVIII. — Carné, *Correspondance des ligueurs bretons,* T. I, p. 93; T. II, p. 180.

au peuple breton, en lui faisant accroire qu'il voulait le désunir et desmembrer de la Couronne de France et le mettre entre les mains de S. M. Catholique. » Par suite « il désiroit que l'on fist cesser le bruit de ceste négotiation. » Mercœur avait sans doute pour but de répondre à la *Lettre du prince de Dombes aux États de la province,* imprimée en brochure, qui avait justement lancé contre lui ces accusations (1).

Philippe II comprit qu'on était allé trop vite, il donna ordre de suspendre les pourparlers « pour que le duc ne prenne ombrage de rien (2). » Mais il n'abandonnait pas son projet et il allait tenter de s'assurer un gage plus solide en mettant la main sur le château et sur le port de Brest.

(1) Voir plus loin, p. 198.
(2) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 53, 63, 92. — *Mémoire du P. Marcellin Cornet,* juillet 1591, p. 63. — Philippe II à don Juan d'Aguila et à Diego Maldonado, 31 août 1591, p. 86.





CHAPITRE XIV

LA BATAILLE DE CRAON

1592

« Il y a une puissance de Dieu incongneue aux hommes, et néantmoins infuse aux âmes des Princes desquels il se veut servir, qui les resoult aux actions généreuses, lesquelles semblent estre hors la prudence humaine. »
LETTRE d'un GENTILHOMME.

I. LE « SECOURS ANGLAIS ». — II. LA « BATAILLE » DU MARC'HALLAC'H. — III. MORT DE LA NOUE BRAS-DE-FER. — IV. OPÉRATIONS MILITAIRES. — V. LA MARCHE SUR CRAON. — VI. LA BATAILLE, 23 MAI 1592.

I. — *Le « Secours anglais. »*

Le conseiller Jacquelot de la Motte, qui voyait de près le duc de Mercœur et le connaissait bien, disait de lui : « il n'a que ung moyen qui est de tenir les affaires en longueur, car il pense que le temps, par la longueur et violence des guerres, affoiblira tellement et les ungs et les aultres, que luy, qui se sera maintenu aux despens des forces espagnolles, pourra subsister en sa fortune (1). » Ce fin diagnostic pourrait servir d'épigraphe à ce chapitre, car il donne l'explication la plus vraie des opérations militaires que nous avons à raconter.

Du reste la guerre de la Ligue fut une série de petits combats, d'engagements particuliers, d'assauts de villes, de surprises et de pillages de châteaux ; nous rappellerons seulement les actions de guerre qui ont eu un intérêt général et ont influé sur la marche des événements (2).

Le 7 janvier 1591, le comte Jacques de Montgommery, et son frère, Gabriel de

(1) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 47. Mémoire de mai 1591.

(2) Un capitaine à la tête de 50 ou 100 chevau-légers, — ainsi appelés parce qu'ils étaient armés plus légèrement et portaient des pistolets ou arquebuses, par opposition aux « gens d'armes, » portant la vieille et lourde armure ou « salades » portant le casque ainsi nommé, — investissait un château ; s'il avait un ou deux canons, la place se rendait le plus souvent sans attendre l'assaut. Quand le seigneur était un ennemi du capitaine, on le tuait ; sinon on le faisait prisonnier et on l'obligeait à payer une rançon proportionnée à ses ressources. Un prisonnier riche était une fortune pour celui qui l'avait pris. Presque toujours le château était livré au pillage : c'était la part du soldat.

Lorges, qui commandaient à Pontorson pour le roi, dirigent une expédition contre Dol. Un vif combat s'engage devant les portes de la ville. Ils sont repoussés, de Lorges est tué, et Antoine d'Espinay, s^r de Broons, capitaine de Dol est blessé mortellement. Son frère, l'évêque Charles d'Espinay, prend le commandement à sa place (1).

On citerait des centaines d'engagements du même genre et l'énumération en serait aussi monotone que fastidieuse. Il en est un cependant qu'il faut mentionner, car on pourrait l'appeler un combat homérique. Il eût été digne d'inspirer un Corneille et eût mieux mérité sans doute les honneurs de la célébrité que les tragédies imaginaires chantées par le poète.

Jean d'Avaugour, seigneur poitevin de Saint-Laurent-sur-Sèvres, avait épousé en 1580 Françoise de Coëtquen, fille du marquis Jean de Coëtquen, devenu comte de Combourg par son mariage avec Philippe d'Acigné, dame de Combourg. Le marquis de Coëtquen avait un fils qu'on appelait le comte de Combourg et qui avait épousé en 1578 Renée de Rohan. Vint la Ligue. D'Avaugour Saint-Laurent se jeta dans l' « Union », devint maréchal de camp et l'un des principaux officiers de Mercœur. Son beau-père avait brillamment servi dans l'armée d'Henri III; il resta fidèle à Henri IV et fut l'un des meilleurs chefs des troupes royales en Bretagne. Au mois de mars 1591, Saint-Laurent surprit la ville de Moncontour, et il espérait emporter le château. Coëtquen se rend compte de l'importance qu'aurait la perte de cette place pour les royaux, il n'hésite pas à combattre contre son gendre, il réunit des troupes à Loudéac, les officiers les plus réputés se joignent à lui, d'abord son fils le comte de Combourg, Sébastien de Rosmadec de Molac, colonel de l'infanterie, Thomas de Guémadeuc, dont les Malouins ont récemment détruit le château (2), de Boisfeillet, lieutenant de la Hunaudaye, de la Bouteillerie et d'autres. A cette nouvelle, Saint-Laurent abandonne Moncontour et s'avance vers Loudéac, Coëtquen marche contre son gendre, un combat violent s'engage près de Loudéac. Les cavaliers se chargent furieusement; Guémadeuc et La Bouteillerie sont blessés, mais l'infanterie de Molac faiblit, Saint-Laurent va être vainqueur, alors Coëtquen s'élance, prend les ennemis à revers et détermine la défaite de Saint-Laurent, dont la troupe se retire en désordre. La victoire coûtait cher : Coëtquen avait perdu son fils, tué par son gendre, Guémadeuc était blessé mortellement. A la nouvelle de ce combat, quels sentiments durent agiter Françoise de Coëtquen, fille du marquis de Coëtquen, sœur du comte de Combourg et femme de Saint-Laurent ? Fut-il jamais situation plus dramatique? L'âme d'une Bretonne dut éprouver alors en réalité les angoisses et les déchirements de la femme d'Horace, sœur des Curiaces, que Sabine devait, cinquante ans plus tard, exprimer en si beaux vers (3).

(1) D'Aubigné donne sur l'attaque de Dol et sur une prétendue attaque du Mont-Saint-Michel par Montgommery des détails qui paraissent imaginaires. D'Aubigné, *Histoire Universelle,* T. VIII, p. 272.

(2) Voir plus haut, p. 144.

(3) Piré et tous les historiens après lui disent que le comte de Combourg fut tué au combat de Loudéac. M. de la Bigne assure que le fait est inexact et que le fils du marquis de Coëtquen mourut tranquillement à son château de Combourg le 29 juillet 1602. M. de la Bigne doit être dans le vrai, car Montmartin qui parle de la blessure de Guémadeuc et de celle de La Bouteillerie ne dit rien de Combourg. De plus le prince de Dombes dans la lettre très élogieuse qu'il écrivit « à son cousin » le marquis de Coëtquen, pour le féliciter, ne mentionne pas la mort de son fils. — Quant à Thomas

En somme, au début de l'année 1591, la situation des royalistes était très mauvaise; sauf Rennes et Vitré, les ligueurs tenaient toutes les places de la frontière française pouvant arrêter une armée de secours : Nantes, Ancenis, Châteaubriant, Craon, Châtillon-en-Vendelais, Fougères, Dol, Dinan, Saint-Malo. Excepté Brest, ils occupaient les meilleurs ports de la province. Enfin un élément nouveau était venu leur apporter une force considérable : l'arrivée du « secours espagnol. »

Le débarquement de ces étrangers devait cependant alarmer le sentiment national et être exploité par les royaux. Ils n'y manquèrent pas. Le prince de Dombes adressa aux États une *Lettre* qui fut imprimée en une petite brochure, destinée à être répandue dans le public, comme il y en eut tant à cette époque. Il stigmatise avec virulence la conduite du duc de Mercœur et l'accuse de vouloir « desmembrer cette province de la Couronne de France pour faire renaistre en sa personne la qualité de duc de Bretaigne... » Comme le duc de Mayenne, après avoir réduit la France « en la plus horrible confusion et ruyne, a myeux aymé la trahir et la livrer, toute deschirée, à l'Espagnol, son ancien et plus cruel ennemy; ainsy le duc de Mercœur, ayant pillé et ravagé à son plaisir les bonnes villes, rendu les paroisses désertes et fait brusler infinies maisons de la noblesse, n'ayant moyen de maintenir ceste cruelle tyrannie par ses forces particulières, comme désespéré, a fait venir l'Espagnol, affamé de gain et de pillage, plein d'orgueil et de lubricité... »

« Quel traittement attendez-vous du plus barbare ennemy qu'ait jamais eu la France ? Que vous pouvez-vous promettre de cette monstrueuse nation ? La servitude, la cadène, les fers seront voz plus gracieux traictements. Vous serez emmenez à pleins vaisseaux aux Indes pour servir de forçats et de pionniers à ses nouvelles conquestes ! .... »

« Vous voudrez-vous encore laisser pipper à ceux qui vous disent que ceste guerre est pour la religion ? .... Revenez donc au roi dont vous pouvez espérer plus d'honneur et de biens en une heure que du duc de Mercœur en toute votre vie (1). »

Ces virulentes invectives produisirent une vive impression, car le P. Marcellin Cornet crut devoir les réfuter dans son Mémoire au roi d'Espagne de juillet 1591. En même temps on faisait courir le bruit que le duc de Mercœur avait vendu pour un million d'or les villes dont il était maître, au roi d'Espagne (2).

de Guémadeuc, il se fit transporter à Rennes, où il succomba à ses blessures le 11 juillet 1592. Deux ans auparavant, il avait présidé aux funérailles presque royales faites à Toussaint de Beaumanoir blessé à Ancenis, qui était revenu, lui aussi, mourir à Rennes (voir plus haut, p. 168) et qui était doublement son beau-frère, puisque Thomas de Guémadeuc avait épousé Jacqueline de Beaumanoir et Toussaint de Beaumanoir Anne de Guémadeuc. Hélène, fille unique de Beaumanoir, épousa René de Tournemine, fils du baron de la Hunaudaye, mort près de Rennes en 1592, et, après le décès de son premier mari, Charles de Cossé-Brissac, vicomte d'Acigné. Elle n'eut pas d'enfant.

D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 404 et *Mémoires de Montmartin*, Supp., p. CCLXXXVI. — *Preuves*, T. III, c. 1528. Lettre de Dombes à Coëtquen, 4 avril 1591. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 293. — Trévédy, *Les seigneurs de Guémadeuc*, 1888, p. 16. — M[is] de Bellevüe, *Baronnie de la Hunaudaye*, 1908, p. 31. — P. de la Bigne, *Combour et ses seigneurs*, 1909, p. 63.

(1) *Lettre de M[gr] le Prince de Dombes à Messieurs des trois Estats de ceste province sur la venüe des Espagnols*. Datée : A Rennes, ce 16 octobre 1590, et signée Henry de Bourbon. Broch. in-8° de 21 p. Bibl. Nat. Imp. Lb[35] 284.

(2) G. de Carné, *Correspond. des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 64. — *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1722.

Les États, nous l'avons dit, ne virent qu'une façon de répondre à cette manœuvre, c'était de faire appel à l'Angleterre ; ils en adressèrent la demande formelle au roi. Henri IV avait déjà engagé des pourparlers dans ce but ; pressé par les États, il envoya à Londres leur trésorier lui-même Gabriel Hus de la Bouchetière et, grâce au concours de l'ambassadeur de Beauvoir la Nocle, un traité fut conclu avec la reine Elisabeth le 4 avril 1591. Elle promit d'envoyer des soldats (1).

Mais où faire débarquer ces troupes ? On hésita entre Brest, Granville et Cherbourg. Finalement on opta pour Paimpol qui appartenait au baron René d'Avaugour de Vertus, l'un des lieutenants de Dombes, et où commandait La Tremblaye, bon chef d'avant-garde, qui y avait élevé un fort.

La reine avait promis 3.000 hommes, mais 600 débarquèrent à Dieppe et restèrent en Normandie ; 2.400 hommes commandés par le général Norris arrivèrent le 12 mai 1591 à Paimpol. La ville était insuffisante pour loger les Anglais ; on songea à leur livrer l'île de Bréhat, distante d'une lieue, d'autant plus que ses habitants, marins intrépides et fort dévoués au duc, à qui l'île appartenait, attaquaient et pillaient les côtes. Un fort et quelques soldats la défendaient. La Tremblaye et Kergomar se jettent dans l'île avec les étrangers à peine débarqués ; devant cette invasion les habitants s'enfuirent sur leurs bateaux, les soldats restèrent bravement dans le fort ; il fut vite emporté et La Tremblaye eut le tort de faire pendre quinze de ces braves aux ailes des moulins à vent.

L'approche des Anglais inquiétait toujours les Malouins, leurs ennemis séculaires. Les marins de Bréhat leur ayant demandé du secours, le Conseil des Bourgeois leur envoya « deux pataches, équipées de cent hommes », commandées par Pierre Gravé, s^r de Bellechaussée. Mais celui-ci en présence de la flotte ennemie ne put que sauver une partie des habitants. Les Anglais n'ayant laissé à Bréhat qu'un poste, dès le 3 juin le capitaine malouin Jean Jonchée des Portes s'empara de l'île. Les Bourgeois lui envoyèrent 40 hommes et mandèrent à Mercœur d'avoir à assurer la garde de Bréhat.

Les armateurs malouins avaient une autre préoccupation. Ils attendaient d'Espagne des navires portant une cargaison de 500.000 écus d'argent, belle proie pour les corsaires anglais ! Vite, ils expédièrent un bateau pour avertir les capitaines de relâcher en deçà de la pointe du Raz. Ceux-ci mouillèrent à Blavet où les Espagnols les accueillirent et laissèrent les cargaisons intactes. « En quoy les nostres se montrèrent trop confiants et les autres trop gens de bien pour gens de guerre. Cette faute est plus à remarquer qu'à imiter, conclut La Landelle, sceptique sur la bonne foi des hommes (2).

Il fallait utiliser sans retard les troupes anglaises. Le prince de Dombes décida d'aller attaquer Guingamp, forte place du comté de Penthièvre qui était considérée comme la clef de la Basse-Bretagne. Elle était commandée par le capitaine Kergolin et avait une nombreuse et solide garnison. La tranchée ouverte et les

(1) Le traité avec toutes les pièces annexes est dans Dom Morice, *Preuves*, T. III, 1515 à 1533. Voir le procès-verbal des États de Rennes de 1590. Arch. d'Il.-et-Vil., C. 2643.

(2) *Mémoires de Frotet de la Landelle*, p. p. Joüon des Longrais, p. 352, 359, 370. — A. de la Borderie, l'*Ile de Bréhat sous la Ligue*, Revue de Bretagne, août 1880, p. 140. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 296-299. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 405 et *Mémoires de Montmartin*, Supp., p. CCLXXXVII. — A. de Barthélemy, *Choix de Documents inédits sur la Ligue*, p. 143.

remparts battus en brèche, l'assaut fut donné, le baron de Molac, colonel de l'infanterie, et Montgommery entraînèrent les soldats, mais les défenseurs résistèrent bravement et les royaux furent repoussés. La situation eût pu devenir critique, le siège se serait prolongé et Mercœur accourait avec son armée, lorsqu'un incident imprévu termina l'affaire.

Le duc, qui décidément plaçait mal sa confiance, avait accordé un avancement extraordinaire à un nommé La Cointerie, ancien chef de cuisine, qui, étant entré dans l'armée, était devenu capitaine et commandait en fait à Vannes. Mais la noblesse supportait malaisément les hauteurs de ce parvenu; les frères d'Aradon notamment, très influents auprès du duc et très considérés par tous, demandèrent le gouvernement de la place qui fut donné au troisième, René d'Aradon.

Ce fut un « crève-cœur » pour La Cointerie qui dissimula et jura de se venger. En compensation, Mercœur l'envoya comme mestre-de-camp — colonel d'un régiment — à Guingamp; il partit, non pour gagner de la gloire mais pour « acquérir le nom de traître et une corde, ce qui lui arriva quelques années après, » dit Moreau. Il se mit en rapport avec le prince de Dombes puis proposa aux officiers de la garnison de leur ménager une entrevue. On les fit défiler devant l'armée rangée en bataille et ils eurent une conférence avec les officiers royaux. La Cointerie, dans un entretien secret avec le prince, promit de lui livrer la place pour dix mille écus dont 2.000 payés comptant. A leur retour dans la ville, La Cointerie fit si bien, il remontra avec tant de force aux habitants la puissance de l'ennemi et la faiblesse de leurs murailles, les horreurs de l'assaut, les brutalités des soldats, qu'il étonna les plus résolus, finit par convaincre les plus obstinés et la capitulation fut décidée.

Le 3 juin 1591 le commandant Kergolin se rendit avec toute la garnison (1). Le prince fit son entrée dans la ville au grand désespoir des habitants qui s'aperçurent alors de la fourberie, en constatant que ses troupes étaient bien moins fortes qu'on ne leur avait dit. Le traître n'osa pas revenir près de Mercœur, il resta à l'armée de Dombes comme simple chevau-léger et ne reçut jamais l'argent promis, car, comme lui dit finement le chanoine Moreau auquel il racontait son aventure « promesse de prince et argent comptant sont deux choses bien différentes. » Mercœur irrité fit faire le procès du traître qui fut condamné par le Parlement de Nantes à être tenaillé et pendu. Malheureusement pour lui, il fut repris trois ans après par les ligueurs et exécuté (2).

(1) Une brochure parut à cette époque sous ce titre : *Articles de la Capitulation qu'il a pleu à Monseigneur le prince de Dombes accorder aux assiegez rebelles de la ville de Guingamp au païs de Bretaigne*, le 3 iour de Iuin 1591. A Tours, chez Iamet Mettayer, imprimeur ordinaire du Roy., M.D.XCI. (Bibl. Nat. Imp. Lb[35] 360). Cette brochure ne contient aucun détail sur les causes de la capitulation, elle paraît surtout destinée à faire l'apologie de la clémence du roi et du prince de Dombes. Elle donne le texte des articles de la capitulation, moins précis que celui publié par D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1538.

(2) Moreau, *Histoire de la Ligne*, édit. 1857, p. 120-125. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 299. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 61. — S. Ropartz, *Guingamp*, T. II, p. 102. — Il n'y a pas lieu de douter de la véracité de Moreau qui rapporte ces faits et que tous les historiens ont copié depuis. Le chanoine déclare à deux reprises que La Cointerie « lui en a fait lui-même le récit en 1594 à Quimper. » Il n'est du reste nullement contredit par Mercœur dans sa lettre au roi d'Espagne du 6 juillet 1591. Dombes donna le commandement de Guingamp à Yves du Liscoët.

II. — *La « Bataille » du Marc'hallac'h.*

Le duc de Mercœur qui était parti de Nantes le 24 mai 1591 apprit en route la reddition de Guingamp. Il arrêta ses troupes à Corlay le 17 juin, Dombes ramena les siennes à Châtelaudren. Les deux armées étaient ainsi à six lieues l'une de l'autre, les deux chefs très désireux, assurent-ils, d'en venir aux mains. On était arrivé au 20 juin 1591, c'est-à-dire aux jours les plus longs et les plus chauds de l'année. Le vendredi 22 juin, Dombes, informé de l'approche de Mercœur, envoie en reconnaissance Montmartin avec cent cavaliers. Celui-ci, parvenu à deux lieues de Corlay, saisit quelques traînards et apprit d'eux que l'armée de Mercœur s'avançait. Montmartin gravit un tertre et aperçut en effet l'armée en ordre de marche, sans bagages « et paroissoit qu'ils avaient dix mille hommes. » En chef avisé, il jugea aussitôt que le général ennemi cherchait une position avantageuse pour une rencontre; il dépêche en toute hâte deux ou trois estafettes vers le prince, il ordonne à La Tremblaye et à Serrouette de rester en arrière pour soutenir la retraite, et lui-même pique des deux afin de retrouver l'armée royale.

Les cavaliers tournent bride, pas si vite cependant qu'ils ne soient rejoints par les coureurs de Mercœur qui vinrent donner dans les chevau-légers d'avant-garde de l'armée royale. La nuit qui approchait suspendit l'escarmouche, mais désormais les deux armées étaient en présence et tout faisait prévoir qu'une grande bataille était inévitable.

Un quart de lieue séparait les deux adversaires, Mercœur établit ses troupes sur un coteau, en un site élevé, situé paroisse de Boqueho, où se dressait une vieille croix gothique appelée la croix du Marhalla, objet de légendes de batailles d'oiseaux probablement inventées après coup (1). Devant lui une lande immense, en pente douce, tapissée de bruyères, parsemée de petits taillis avec une légère dépression au milieu.

Jamais les deux armées n'avaient été si nombreuses, ni si bien disposées. Les historiens varient beaucoup sur leur nombre; nous avons heureusement aujourd'hui des documents certains. Le duc de Mercœur avait 7.623 hommes : 1.720 de cavalerie, 2.000 d'infanterie française et 3.903 d'infanterie espagnole (2). Don Juan de l'Aguila commandait ces derniers; le duc de Mercœur, général en chef, avait autour de lui son jeune frère François de Lorraine, dit le marquis de Chaussin, Urbain de Laval, seigneur de Boisdauphin qui lui servait de lieutenant-général, Saint-Laurent d'Avaugour, maréchal de camp, de Guébriant, colonel de l'infanterie (3), et Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, fils du maréchal de Retz, commandant la cavalerie légère. L'armée ligueuse comptait environ 1.800 hommes de plus que l'autre.

(1) Le sommet de la lande ou montagne du Marhalla est à 283 mètres au-dessus du niveau de la mer. — *Marc'halla* ou *Marc'hallac'h* est un vieux mot breton qui veut dire *marché*.

(2) Ce chiffre résulte de l'État du corps espagnol dressé à Corlay le 17 juin : 3903 h. et de l'État de l'armée de Mercœur dressé aussi à Corlay le 3 juillet 1591 : 3720 h., tous deux publiés par M. G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. I, p. 57, 59.

(3) Il y avait deux Guébriant, un dans chaque camp; le colonel de l'infanterie de Mercœur était François de Guébriant dont la terre passa dans la maison de Budes. Trévédy, *La Tour de Cesson*, p. 58.

Au bas du coteau, au Nord, sur un terrain bordé de haies, et coupé par de grands fossés, était campée l'armée des royaux, moins nombreuse mais encore respectable : d'après Montmartin, elle comptait 500 bons chevaux, 200 arquebusiers à cheval, 7 à 800 lansquenets allemands « fort bons soldats et fort disciplinés, » 2.400 anglais et environ 2.000 hommes de pied français, en tout 5.800 hommes dont 700 à cheval, alors que Mercœur avait 1.700 cavaliers. Le jeune général en chef devait être désireux de combattre : gagner une bataille à 18 ans est une gloire tentante. Il était entouré d'un brillant état-major où toute la noblesse bretonne était représentée : le sage La Hunaudaye, son meilleur guide, Jean du Matz de Montmartin, gouverneur de Vitré, maréchal-de-camp, (général), le baron de Rosmadec de Molac, commandant l'infanterie, Marc de Rochefort de Bastenay, la cavalerie légère, avec MM. de La Tremblaye, de Tréfumel, de Marconnet de Froze et Serrouette comme capitaines de compagnies. Hardy d'Estampes était maréchal-des-logis de l'armée, (intendant général), M. de Bourgneuf de Cucé, conseiller au parlement, intendant de justice (chef de la prévôté) et Jacques Nau, intendant général des finances. Autour du prince : le marquis de Coëtquen, le vainqueur de Loudéac, de Rieux marquis d'Assérac, Charles de Gouyon de la Moussaye, de Liscoët, de Boisfeillet, de la Bouteillerie, de Chamballan, de la Fossille, Jean d'Angennes de Poigny, de Thibaudeau de la Poëze, Roch de Sorbier des Pruneaux, le jeune de la Rochegiffart, porte-fanion, qui tenait la cornette blanche du général en chef.

C'était le dimanche 23 juin, « vigile de la Saint-Jean-Baptiste. » A l'aube, les chefs de l'armée royale se réunirent. Le général anglais Norris voulait qu'on restât abrité derrière « les grands fossés. » Montmartin fut d'avis de ranger l'armée en bataille dans le bas de la lande, mais en avant des grands fossés. La Hunaudaye et les autres capitaines appuyèrent cet avis. Celui-ci donne l'ordre à Montmartin de déployer l'armée et désigne le capitaine Serrouette, (ou Sorhoette), soldat de fortune, très capable, comme « sergent de bataille » (capitaine adjudant-major).

Aussitôt les corps prennent leurs formations de combat : l'infanterie est divisée en quatre bataillons, deux d'Anglais, un de lansquenets, un de Français, qui se placent en ligne ; entre chaque bataillon, un escadron de grosse cavalerie, salades ou cuirassiers ; devant, des pelotons d'arquebusiers à cheval ; et, à deux cents pas en avant du front, « les enfants perdus, » ou pointe d'avant-garde, abrités derrière des retranchements naturels ; sur la gauche, deux escadrons de cavalerie légère ; en arrière, la réserve, infanterie et cavalerie ; et « sur une petite butte, » épaulée à la hâte, l'artillerie, composée de quatre canons « pour faire la salve avant le combat. » Derrière les rangs, le prince Henri de Bourbon et son état-major. A huit heures du matin, l'armée était rangée en bataille. Le soleil était déjà haut sur l'horizon.

On apercevait distinctement, à 6 ou 700 mètres sur le haut du plateau, l'armée du duc de Mercœur. Tout à coup deux coups de canon retentissent, on entend de grands cris, on voit les troupes ligueuses s'ébranler et se mettre en ligne au haut de la pente, en face de l'armée royale.

Au centre, les 3,900 Espagnols serrés en masse compacte : c'était alors la

première infanterie du monde; à leur droite, deux régiments commandés par MM. du Pin et de la Tour : 1.000 hommes; à leur gauche, deux autres régiments sous MM. de Guébriant et de Puygreffier : 1.000 hommes. Derrière, en seconde ligne, la cavalerie, bien en forme, prête à soutenir l'infanterie; au centre, le duc de Mercœur, « avec 360 très bons chevaux; » à sa droite, par conséquent derrière de La Tour et Du Pin, M. de Laval-Boisdauphin, avec 240 cavaliers, et à gauche, derrière Guébriant et Puygreffier, le marquis de Chaussin avec 250 cavaliers, enfin, sur le sommet du coteau, dominant les deux armées, l'artillerie : six canons.

A dix heures, l'armée de Mercœur se met en marche, « avec une grande ostentation, » elle descend la pente pour aller à la rencontre de l'ennemi. Bientôt les avant-gardes de chevau-légers prennent contact, celle des royaux cède et se replie sur le gros. A ce moment, Bastenay reçoit l'ordre de faire une conversion à droite avec un escadron de cavalerie légère et de charger l'ennemi. Mais l'infanterie de Guébriant (droite de Mercœur) s'avance et, soutenue par les Espagnols, elle arrête les cavaliers de Bastenay. A cette vue, le général Norris lance ses Anglais et bientôt la gauche de Mercœur est aux prises avec la droite des royaux. Ceux-ci faiblissent visiblement, alors Montmartin court vers le prince et La Hunaudaye et leur demande du secours.

Celui-ci ordonne à Montmartin de former une colonne d'assaut; La Tremblaye et Serrouette prennent cent cuirassiers, à droite cent mousquetaires et cent piquiers anglais, à gauche autant de lansquenets; et cette colonne fonce sur l'infanterie de Guébriant qui s'était trop avancée; mais, abritée par de grands fossés, elle tire une salve d'arquebuses; la colonne d'assaut « charge furieusement » les soldats ligueurs, qui tiennent d'abord, puis bientôt, assaillis de toutes parts, plient et « se renversent sur les Espagnols. » Leur chef, Guébriant, est fait prisonnier, combattant à pied à la tête de ses hommes; alors Montmartin arrête sa colonne, ne voulant pas donner dans l'armée entière qui arrivait en soutien. Pendant cet engagement très vif qui avait lieu à la droite de l'armée royale, les canons tiraient des deux côtés, mais ceux de Mercœur, bien mieux placés, faisaient plus de mal aux royaux. Ces opérations avaient pris toute l'après-midi du dimanche, le soir était venu; les deux armées campèrent sur leurs positions, les corps de garde furent placés avec grand soin et les sentinelles ennemies si près les unes des autres qu'elles pouvaient se parler entre elles. Des deux côtés, du reste, les Français formaient le plus petit nombre.

Le lendemain était le lundi 24 juin. Dès le matin, les six canons de Mercœur, du haut du coteau, tonnent et tirent « comme en batterie » sur l'armée adverse. Celle-ci répond avec ses quatre pièces « du mieux qu'elles peuvent, » toutefois leur tir « de bas en haut » est peu efficace. Les boulets atteignaient surtout les lansquenets placés à gauche et leur tuèrent 30 hommes. La canonnade dura toute la journée... et ce fut tout. Le mardi 25 et le mercredi 26 juin, ce fut la même chose, personne ne bougea. Le jeudi 27, au matin, les troupes de Mercœur s'ébranlent, mais pour remonter la pente et se mettre en retraite. Les deux armées avaient été six journées en présence.

Pourquoi cette inaction? Il est curieux de connaître la pensée des chefs des deux partis. « Jamais ils ne voulurent venir à nous, dit Boisdauphin,.... nous

nous sommes retirés une lieue au desa en une belle lande, pour lui donner occasion (à l'ennemi) de sortir de sa tanière, mais il y est encore. — C'estoit à eux de venir qui avaient plus de force que nous, dit de son côté Montmartin ; il estait impossible d'aller à eux qu'avec un manifeste désavantage. » — Et Mercœur qui en somme était le juge suprême de la question : « Ayant cherché toutes les occasions à moy possibles pour les tirer du logis fort advantageux auquel ils estoient fortiffiez et retranchez, jamais ne voulleurent en sortir ni se mettre en debvoir de venir à ung combat général, comme telle estoit mon attente, eulx ne s'estimants assez forts pour y entrer. »

Et nous, qui jugeons en dernier ressort les uns et les autres, nous dirons que si Mercœur n'a pas livré la bataille, c'est qu'il ne l'a pas voulu. Il avait l'armée la plus nombreuse et la position la meilleure, c'était à lui de marcher en avant; il possédait toutes les chances apparentes de vaincre. Il avait 33 ans, la gloire tente encore à cet âge. S'il n'a pas combattu, c'est qu'il ne se souciait pas de livrer au hasard d'un combat décisif les espoirs de ses ambitions secrètes, c'est que, par une conception plus machiavélique encore mais bien digne de lui, il n'a voulu ni porter un coup fatal à ses adversaires ni procurer un triomphe à ses alliés apparents, espérant user les uns par les autres et rester le seul maître du pays sur la ruine des uns et des autres (1).

III. — *Mort de La Noue Bras-de-fer.*

Mercœur revint établir ses cantonnements à Corlay et Dombes à Chatelaudren. Celui-ci n'avait perdu que 50 hommes, parmi eux M. de Boisfeillet tué par un canon qui éclata.

Le 30 juin 1591, La Noue arriva à l'armée royale. Depuis longtemps les États et le Parlement demandaient au roi un chef de guerre, qui fut un guide pour ce jeune prince, brave mais léger, plus capable de conduire un bal qu'une armée. Henri IV envoya La Noue. La Noue, c'est le brave La Noue Bras-de-fer dont la réputation légendaire de fermeté, de valeur, de capacité et de droiture s'imposait à tous avec une autorité incontestée. Il avait 60 ans et était d'ailleurs originaire du pays nantais. Il prit aussitôt la direction des opérations. Il décide de recommencer l'attaque. Il conduit l'armée à Quintin, distant de Corlay de trois lieues seulement, là il la forme en deux colonnes : à l'avant Montmartin et Serrouette marchent parallèlement sur deux routes différentes avec les chevau-légers; après

(1) Nous avons établi le récit de la « bataille du Marhalla » d'après les Mémoires de Montmartin et les lettres de Mercœur et de Boisdauphin, tous les trois témoins oculaires. Ce sont les seuls témoignages qui valent, et encore faut-il les contrôler sérieusement. Les historiens, D. Taillandier, (*Hist. de Bret.*, II, 406) ; Piré, (*Hist. de la Ligue*, I, 304) ; De Thou, (*Hist. Universelle*, XI, 394), ne font que se répéter les uns les autres. — Jerôme d'Aradon qui devait être présent n'a malheureusement rien écrit dans son *Journal* entre le 13 juin et le 16 septembre 1591. Il est à remarquer que Boisdauphin ne donne pas de détails sur l'engagement du 24 juin, car il était à l'extrême droite de Mercœur et le combat eut lieu à l'extrême gauche. « De mon costé, dit-il, l'ennemy ne se voulut jamais avenser. » — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 58, 61. Lettre de Boisdauphin à Mendo de Ledesma, du camp de Guinguenelay (Guenguyli), 28 juin 1591 ; Mercœur au roi d'Espagne, du camp de Corlay, 6 juillet 1591. — *Mémoires de Montmartin,* D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCLXXXVIII.

eux La Noue avec les cuirassiers et 600 hommes d'infanterie française, puis Dombes, La Hunaudaye et Coëtquen avec 1.500 Anglais. A six heures du matin, probablement le 4 juillet, la cavalerie arrive à 500 mètres de Corlay. Aux avant-postes, elle tombe sur les chevau-légers et les arquebusiers à cheval de Mercœur; ils sont vigoureusement enlevés et chassés de leur quartier, ceux qui peuvent s'échapper se sauvent à Corlay. L'alarme est donnée, le duc monte à cheval, les Espagnols se rangent en bataille devant les royaux. Ceux-ci s'assurent dans leur position et attendent. Deux heures se passent. Personne n'avance. Alors ils repartent et regagnent Quintin sans être inquiétés. A la lande du Chesne-Tort, aux faubourgs de Vannes, à la plaine de Marhalla, à Corlay, c'était la quatrième fois que Mercœur refusait le combat. Ce ne devait pas être la dernière. Comment ne pas croire qu'il y avait là une arrière-pensée et un plan préconçu?

L'armée ramenée à Quintin, les chefs se concertérent sur l'entreprise la plus avantageuse. On proposait d'aller assiéger Lamballe, capitale du comté de Penthièvre, que le prince avait dû abandonner un an auparavant. Lamballe menaçait les châteaux de la Hunaudaye et de Vauclerc au marquis d'Assérac, tout voisins. Ceux-ci soutenaient le projet; les militaires expérimentés s'y opposaient, La Noue, Montmartin, d'Angennes de Poigny. Le château très solide, bâti sur un coteau, remis en état par Mercœur, était défendu par 400 hommes. L'armée royale n'avait que deux mauvais canons, mais « les nobles du pays criaient tous à ce siège; » La Noue céda et l'armée marcha sur Lamballe « contre toute raison militaire. »

La Noue qui ne connaissait pas la place la trouva très forte et dès le premier moment douta du succès. Enfin, le 17 juillet 1591, on mit en batterie « les deux pauvres canons. » Au bout d'une journée les boulets avaient fait dans le mur une petite brèche. Mais, derrière la muraille, un épaulement en terre et des fascines amortissaient les coups.

Le 18 juillet, vers midi, La Noue commande à Montmartin d'aller reconnaitre l'état de la brèche. Celui-ci s'avance près du rempart avec deux officiers; il reçoit un coup d'arquebuse dans la cuisse. Alors La Noue veut voir par lui-même, il monte sur une échelle dressée sur les débris du mur, par malheur il était tête nue, ayant enlevé son casque pour mieux voir.

Montmartin, blessé, lui crie d'en bas :

— Monsieur; ostez-vous de là, ou prenez votre casque.

— Montez vous-même, je vous prie, répond La Noue et voyez ce que nous pouvons faire.

La Noue descend de l'échelle, Montmartin y monte malgré sa blessure et dit :

— Jamais nous ne pourrons emporter la place par cette brèche.

Mais La Noue « qui estoit le courage et la vertu mesmes » remonte et, pour mieux voir, lève la tête au-dessus du mur. A ce moment une balle d'arquebuse ricochant sur la pierre, lui effleure la tempe sans briser l'os et emporte la peau, « la grandeur d'un écu. »

Le général tombe, « tout ainsy qu'un homme mort; » son bras de fer — le bras gauche qu'il portait depuis vingt ans — et sa jambe blessée au siège de Paris ne peuvent le soutenir. Il reste pendu par les pieds à l'échelle et « il se heurte de la tête de toute sa pesanteur en tombant. » On se précipite, on l'emporte, il

demeure une heure sans connaissance; puis il reprit ses sens et reconnut ses amis. Trois jours après, on le transporta à Moncontour avec Montmartin, comme lui calviniste austère, et qui l'affectionnait particulièrement, « ayant eu l'honneur d'estre longtemps son soldat. »

Il aurait peut-être pu être sauvé si son médecin « chirurgien ignorant et j'oserais dire méchant » ne s'était refusé à le trépaner, contre l'avis des autres médecins. Montmartin se fit porter dans la chambre du blessé, qu'il trouva « se promenant et disant qu'il endurait des douleurs à la tête qui ne se pouvaient dire, » alors Montmartin prit le chirurgien à part et lui dit vertement :

— « Tu seras cause de la mort de ton maître; — de quoi celui-ci ne fit que rire et se moqua, » assurant qu'il serait bientôt guéri.

La Noue se réjouissait fort de la prochaine arrivée de son fils, longtemps prisonnier, et du mariage de sa fille avec Charles Gouyon de la Moussaye. Mais quinze jours après, la paralysie se déclara; il ne pouvait plus parler; il garda sa connaissance « jusques un bon quart d'heure avant sa mort, bien qu'il y eût peine à l'entendre et, peu devant mourir, pleura, et avec le doigt proche du petit essuyoit ses larmes et du reste de la main les couvroit. »

Alors commencèrent les convulsions et les agonies de la mort... Montmartin, lui tenant la main, prononça :

« — Souvenez-vous, Monsieur, du passage de Job qui dit : Je sçay que mon Rédempteur vit et que mes os et ma chair verront mon Dieu en sa face... Ne le croyez-vous pas? »

Le mourant « leva la main au ciel et la tint long-tems en l'air, alongeant le maistre doigt et nous regardant du mesme œil qu'il nous menait à la guerre, et aussitôt rendit l'esprit... » C'était le 4 août 1591, à huit heures du matin. La Noue était, ajoute Montmartin, « l'un des hommes du monde les plus parfaits en vaillance et en probité, en bonté et en douceur incomparables... » et Henri IV qui avait le mot qui porte, dit que La Noue était un grand homme de guerre et un plus grand homme de bien (1).

IV. — *Opérations militaires.*

La mort de ce grand chef déconcerta le jeune prince et dérouta ses projets. Il abandonna Lamballe et se retira à Saint-Brieuc. Il appela près de lui Beaumanoir de Lavardin qui arriva sans tarder avec un millier d'hommes, mais il n'avait ni l'autorité ni la valeur de La Noue.

De son côté le duc de Mercœur qui, de Corlay avait fait une pointe à l'Ouest et était allé enlever Rostrenen, apprenant que Lamballe était menacée, revint vers sa ville et se trouvait le 26 juillet 1591 à Plénée-Jugon.

Le prince se rapproche de son adversaire et alors commença un chassé-croisé de marches et de contre-marches qui dura un mois et demi. Les deux ennemis

(1) *Mémoires de Montmartin*, D. Morice. *Hist. de Bret.*, T. II, p. ccxc. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. XI, p. 397. — *Mémoires de Charles Gougon de la Moussaye*, p. p. Vallée et Parfouru, Introd. p. xxv. — A. Botrel, *Un Chapitre de l'Histoire de Lamballe*, Revue de Bretagne, T. XXV, 1901, p. 364. — Mézeray, *Histoire de France*, T. III, p. 908.

se poursuivent toujours, se rencontrent quelquefois et ne se battent jamais. Dombes tergiverse et prend conseil quand il faudrait agir, Mercœur découvre des positions savantes et avantageuses, mais il ne sait pas en tirer parti. Ses panégyristes l'ont appelé « un César à cheval et un Alexandre à pied ; » qu'il soit à cheval ou qu'il soit à pied, il est toujours surpris ; à chaque instant, en avant, en arrière, l'ennemi lui enlève tantôt ses chevau-légers d'avant-garde et tantôt ses bagages. En somme, il ne fait pas figure d'homme de guerre plus que le jeune étourdi qu'il a en face de lui.

Apprenant que Mercœur est à Jugon, Lavardin, La Hunaudaye, le général anglais Norris et Montmartin, à peine remis de sa blessure, conduisent à Plélan-le-Petit la fraction la plus mobile de l'armée, la lancent sur les chevau-légers de Mercœur, en tuent bon nombre et les forcent à se replier sur le gros de l'armée. C'était à la fin de juillet 1591. Le lendemain, les royaux se portent vers Collinée pensant que le duc va les attaquer sur la vaste lande du Mené, toute voisine. Mais en vain : il ne parut pas.

Les Anglais qui commettaient des excès de nourriture et abusaient du cidre breton étaient décimés par une maladie contagieuse, probablement la dysenterie. Norris demande à retourner à Saint-Brieuc, l'armée remonte par Moncontour vers cette ville ; on était alors à la mi-septembre. Lavardin, voyant qu'on ne pouvait atteindre Mercœur, proposa de regagner Rennes. L'armée royaliste se mit en route dans ce but, se dirigeant vers Saint-Méen.

Mais Mercœur, qui était resté à Jugon, avait décidé également de se transporter à Saint-Méen. Ils vont donc enfin se rencontrer ?

Dombes, informé de l'intention du duc, fait partir Lavardin au milieu de la nuit avec ses meilleures troupes, celui-ci entre à Saint-Méen à six heures du matin et n'y trouve personne, il y prend tranquillement ses quartiers et prépare les logements pour l'armée. Tout à coup débouchent deux capitaines ligueurs, et les fourriers espagnols, qui annoncent l'arrivée de l'armée de Mercœur. On les saisit, Lavardin et Montmartin se hâtent de ranger leurs troupes à l'entrée de la ville. Le prince informé accourt.

M. de Mercœur, dit Montmartin, « se trouva surpris et estonné de voir son prétendu logis pris par ses ennemis. » En effet on le serait à moins. Il plaça son armée derrière un bois à une « petite demi-lieue ; » de l'autre côté Dombes en fait autant. Cette fois, ils vont en venir aux mains. Pas du tout. Hardy d'Estampes fait observer que les lansquenets sont restés à garder l'un des canons démonté, « que les troupes sont harassées ; » après un certain temps les royaux font retraite, et Mercœur s'en va tranquillement camper à Saint-Jouan-de-l'Isle, à deux lieues, dans une position « très avantageuse. »

Deux jours après, on décide de nouveau d'attaquer, on part le soir « à la nuit fermante. » A l'aube la cavalerie d'avant-garde, puis les arquebusiers de Lavardin tombent sur le quartier des chevau-légers, commandés par le marquis de Belle-Isle, ils en prennent et en tuent plusieurs. Belle-Isle et Boisdauphin courent vers le duc, plus que jamais surpris et très inquiet. Il se hâte de faire mettre en ligne ses Espagnols. Dombes n'avait qu'à s'avancer. Mais Bastenay, pourtant hardi capitaine d'avant-garde, et Norris, toujours très circonspect, opposent la difficulté

des ruisseaux et des chemins creux. Encore une fois, l'on décide de se retirer! On avait attendu deux heures, et Mercœur ne songea pas à tomber sur cette armée en retraite!

C'était fini, les royaux rentrent à Saint-Méen. Lavardin demande à regagner le Maine, le général anglais fait valoir les maladies de ses soldats, « qui, dit Montmartin, à cause de leur gloutonnerie tombaient en de grandes langueurs. » C'était du reste une pauvre armée que l'armée du prince de Dombes; plus de cinq cents gentilshommes découragés l'avaient quittée après la mort de La Noue, les Anglais avaient perdu la moitié de leur effectif, l'argent qui est « le nerf de la guerre », dit déjà Montmartin, manquait complètement; elle était dépourvue « d'équipages et de vivres, » et réduite comme artillerie « à deux tristes canons desnuez d'attirail. »

Celle de Mercœur, il est vrai, ne valait guère mieux. Beaucoup de gentilshommes étaient partis; au mois de septembre il était impossible de les retenir parce qu'ils qu'ils voulaient aller faire « la cueillette de leurs biens. » Boisdauphin et Mercœur lui-même, à bout de ressources, imploraient piteusement S. M. Catholique qui envoyait encore des hommes, mais moins facilement des ducats (1).

L'armée royale se dirigea vers Rennes, on décida d'aller attaquer le château de Châtillon-en-Vendelais et, si l'occasion s'offrait, la ville de Fougères. Montmartin et Montbarot amenèrent des canons de Rennes et de Vitré, et, après avoir reçu 7 ou 800 coups de canon, ce petit château « garni de 200 hommes de guerre » fut pris et presque détruit par l'explosion des poudres; ses défenseurs furent massacrés. On n'osa pas attaquer Fougères dont le duc avait fait sa principale place d'armes et l'armée prit ses quartiers à Rennes au commencement d'octobre.

Les Anglais allèrent se refaire dans le Maine. Il est possible qu'ils aient eu sur leur route un petit engagement avec quelques ennemis, mais il n'y eut point de combat important ni de défaite des Anglais près de Châteaubourg, comme le raconte une de ces petites brochures ligueuses, si nombreuses alors et si rares aujourd'hui, dont plusieurs rapportent des événements absolument apocryphes (2).

Le duc de Mercœur était rentré à Nantes le 16 septembre 1591. Fort irrité de la prise de Châtillon, il fit pendre pour se venger le sénéchal de Laval qu'il tenait

(1) *Mémoires de Montmartin*, D. Morice. *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCXCII. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. I, p. 73, 83, 91.

(2) *Advis de la deffaicte des Anglois et autres Hérétiques venuz en Bretaigne pour le Roi de Navarre, près Chasteaubourg, par Mgr le duc de Mercure.* Le 5 octobre 1591. — A Lyon, par Louys Tantillon, 1591. (Exemp. unique, Bib. Nat., Lb 35 375). Pour prouver que l'histoire du combat de Châteaubourg publiée par Tantillon, le fameux éditeur lyonnais des brochures ligueuses, est apocryphe, il suffira de noter deux faits. L'auteur imagine une sorte de Conseil de guerre auquel auraient assisté Mercœur, son frère le marquis de Chaussin et J. d'Aradon, le 5 octobre 1591. Or à cette date Mercœur était à Nantes, Chaussin à Césembre où il attendait le bon plaisir des Malouins pour passer en Normandie et d'Aradon à Hennebont. Il ajoute que 1200 soldats royalistes et 300 ligueurs furent tués. Comment aucun des annalistes de l'époque et notamment l'exact Montmartin, qui était alors tout près de là, à Vitré, n'aurait-il pas parlé de ce massacre? C'est évidemment impossible. Voir Travers, *Hist. de Nantes*, T. III, p. 61. — *Mémoires de Frotet de la Landelle*, pub. par Joüon des Longrais, p. 435; — *Journal de J. d'Aradon*, D. Morice, *Hist de Bret.*, T. II, p. CCLXXI. — G. de Carné, *Corresp. des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 91, 96. — Joüon des Longrais, *Bulletin des Biblioph. Bretons*, 4 sept. 1907, p. 5. — *Le Combat de Châteaubourg*, Revue de Bretagne, 1889-II, p. 269. — Grégoire, *Histoire de la Ligue*, p. 50.

depuis deux ans prisonnier. Vers le 10 octobre 1591, il s'empara du château de la Bretesche en Missillac, près la Roche-Bernard, appartenant à M. du Cambout, ancien lieutenant du château de Nantes, et le fit raser. Les assiégés payèrent 25.000 écus pour sauver leur vie. Il préparait une expédition plus importante.

Depuis longtemps les Nantais lui demandaient de reprendre Blain que du Goust avait enlevé par surprise en mai 1589 (1). Avec ses deux châteaux contigus et ses neuf tours d'enceinte, Blain était à la fois une magnifique résidence et l'une des plus fortes places de Bretagne. Jean de Montauban du Goust en avait fait un véritable repaire de brigands; de là, il ravageait le pays, emportant meubles et denrées. Jusqu'aux portes de Nantes, il enlevait des prisonniers, les enfermait dans les cachots où il les laissait mourir de faim et leur faisait payer des rançons exorbitantes. Il était devenu la terreur du pays.

Aussi les Nantais offraient au duc de faire les frais de l'expédition. Il ne put leur refuser cette satisfaction; il informa don Juan del Aguila, et les Espagnols, réconfortés par un viatique de 32.000 ducats, envoyés par Philippe II, qui leur avaient été distribués à Pontivy le 28 septembre, arrivèrent devant la place au commencement de novembre 1591.

Mercœur fait investir le château et mettre douze pièces en batterie contre la grosse tour du Moulin. En vain Mme de Rohan envoie des émissaires au duc et à du Goust pour essayer d'obtenir un accommodement et de sauver son château, Mercœur refuse de s'y prêter. La tour était solide, les assiégés souriaient et par dérision s'amusaient à essuyer avec des mouchoirs la place où les boulets avaient porté. De nouvelles tentatives de capitulation sont rejetées des deux côtés. Seize canons battent le mur avec furie, plus de deux mille coups furent tirés; le 22 novembre la tour commence à s'ébranler; alors du Goust demande à capituler. Pendant les pourparlers, la canonnade continue, enfin la tour s'effondre et comble le fossé. Mercœur se prépare à donner l'assaut. A ce moment cinq ou six des soldats espagnols grimpent sur la brèche, ne voyant personne, ils appellent leurs camarades et s'avancent prudemment. Nul ne paraît; du Goust, son frère Montauban de Laujardière et ses hommes, peu nombreux du reste, s'étaient enfermés dans le donjon ou tour de l'Horloge, au centre du quadrilatère; mais auparavant, ils avaient mis le feu aux bâtiments; sans essayer de résister, du Goust se rend au général del Aguila à condition d'avoir la vie sauve et moyennant 60.000 écus. Alors les Espagnols entrent en masse, activent l'incendie et se mettent à piller. Les Français arrivent à leur tour; peu s'en fallut que les vainqueurs ne se battissent pour le partage du butin.

Ils emportèrent d'immenses richesses de ce magnifique château que les Rohan tenaient meublé « comme pour recevoir un roi quand il y fût venu. » On estima la perte à 100.000 écus (1.500.000 francs). Mercœur eût voulu passer les défenseurs par les armes « comme hérétiques et grans voleurs, » il dut accepter la capitulation consentie par d'Aguila, il se contenta de les faire enfermer au château de Nantes et de les envoyer ramer sur ses galères de la Loire. C'était le 23 novembre 1591. En somme du Goust se défendit fort mal et le bon Jérome

(1) Voir plus haut, p. 168.

d'Aradon qui arrivait pour prendre part au siège put écrire dans son *Journal* que « la prise de Blain s'était faite miraculeusement (1). »

Saint-Laurent d'Avaugour, l'un des meilleurs pourtant des lieutenants de Mercœur, fut moins heureux contre le mauvais château de Malestroit; son commandant Buisnard de la Villevoisin le défendit avec un courage héroïque. La brèche faite à coups de canon, il repoussa trois assauts, exposant bravement sa vie, et Saint-Laurent fut obligé de se retirer « avec ses Espagnols, son canon et sa honte. »

Pour se dédommager, remontant vers le Nord, il alla attaquer la tour de Cesson près de Saint-Brieuc. Mais Sourdéac, gouverneur de Brest, Kergommar, gouverneur de Guingamp, Kermorvan son frère et du Liscouët qui peu auparavant s'était emparé de la tour, réunirent 150 cavaliers, 600 hommes de pied et marchèrent à sa rencontre. Un combat furieux s'engagea, Saint-Laurent fut fait prisonnier et ses soldats forcés jusque dans l'église de Saint-Brieuc où ils furent obligés de se rendre (2). (Nov. et déc. 1591.)

V. — *La marche sur Craon.*

L'hiver arrêtait les opérations. Le prince de Dombes, rentré à Rennes, ne songeait qu'à se divertir. Deux fois, le 17 et le 31 décembre 1591, il se présenta devant le Parlement pour demander des subsides; la Cour le reçut froidement, « et lui remontra la pauvreté et les misères du pauvre peuple dont il est en partie cause, parce qu'il ne fait son debvoir (3). » Le jeune prince se souciait peu de ces admonestations et semblait plus occupé de jouer à la paume que de combattre l'ennemi. Son plus sage conseiller, le baron de La Hunaudaye, venait de mourir à 65 ans, succombant aux fatigues de la guerre. Tombé malade à Vitré, il voulut revenir à Rennes et expira dans la litière qui le transportait le 5 décembre 1591. On lui fit le 16 janvier 1592 de magnifiques funérailles auxquelles assistèrent le Prince et le Parlement, — non sans querelles d'étiquettes pour la préséance (4).

Il fallait pourtant faire quelque chose, ne fût-ce que pour utiliser ces Anglais qui vivaient dans le Maine « comme Anglais ont accoustumé de vivre en France, » c'est tout dire. La reine Elisabeth s'irritait de voir ses soldats si mal employés. Ce n'était pas sans une arrière-pensée politique qu'elle les avait envoyés. Ils venaient en alliés, sur cette terre bretonne où ils avaient essayé si souvent de pénétrer en adversaires. Elisabeth avait son but : ennemie mortelle de Philippe II, elle avait contre ce monarque une haine personnelle accrue de la rivalité de race et de la dissidence de religion. Elle devinait que le roi d'Espagne cherchait à mettre sa main puissante sur la Bretagne et elle voulait à tout prix l'empêcher. Quel

(1) Voir D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 412. — *Journal de J. d'Aradon*, p. CCLXXI. — *Mémoires de Montmartin*, p. CCXCIII. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. XI, p. 402. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 63. — Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 129. — G. de Carné, *Corresp. des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 99. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 312.

(2) D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, *Mémoires de Montmartin*, p. CCXCIV. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. XI, p. 404.

(3) *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1725.

(4) *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCXCIII. — *Journal de Pichart*, *Preuves*, III, c. 1726. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 318. — Voir plus haut, p. 198, note.

danger pour l'Angleterre si le souverain qui avait formé contre elle l'Invincible Armada, — si facilement vaincue, — venait à s'établir à Brest, à Concarneau et à Morlaix, comme il l'était déjà à Blavet (Port-Louis)!

Philippe II éprouvait les mêmes craintes à l'égard des Anglais; ayant appris qu'ils projetaient de saisir et de fortifier une place de la côte, il supplie Mercœur de s'y opposer par tous les moyens en son pouvoir « *for his own and the Catholic cause, by every means in his power* (1). »

Henri IV sut jouer habilement de cette aversion et de ces craintes. Voilà pourquoi Elisabeth avait envoyé si facilement un corps anglais, commandé par sir John Norris, tacticien habile et caractère froid, ennemi particulier des Espagnols. Qui sait d'ailleurs? Paimpol pouvait devenir un nouveau Calais.

Mais, au bout de peu de mois, la reine estima qu'on avait bien mal utilisé ses soldats. « Les troupes de Dombes sont si incertaines que quelquefois de toute une semaine il n'y a point eu 100 hommes au lieu de 1000. » Elle menace Henri IV de les rappeler si l'on n'agit pas. « Nos gens ne demeureront une heure si Mr Dombes les délaisse..., si je ne m'asseure que Mr Dombes ne soit pas fortifié de plus grandes forces, nos gens ne seront plus sacrifiés pour le plaisir des nonchallans (2). »

Les reproches qu'il recevait de tous côtés décidèrent le prince à agir. Le 4 février il quitta Rennes pour se rendre à Vitré, et de là à Laval où il eut, le 8 février 1592, une entrevue avec le prince de Conti, gouverneur du Maine et de l'Anjou. François de Bourbon, prince de Conti, fils cadet du prince de Condé, avait 34 ans, il était plus incapable que son cousin Henri de Dombes qui allait devenir duc de Montpensier trois mois après, par la mort de son père (8 juin 1592.) Conti était bègue, sourd et presque imbécile. Il était accompagné, il est vrai, d'Antoine de Silly, sr de la Rochepot, l'un des meilleurs capitaines du temps. Dombes, de son côté, avait amené Coëtquen, Bourgneuf de Cucé, Poigny d'Angenne, Montmartin. Le gouverneur de Laval, Brandelis de Champagne marquis de Villaines, et La Courbe de Brée qui devait trahir et livrer le secret de la réunion assistaient également à l'entretien. On tint un conseil de guerre et la résolution qui prévalut fut que les armées combinées des deux princes essaieraient d'enlever la place de Craon. L'idée n'était pas mauvaise.

La ville de Craon, située sur la frontière des trois provinces du Maine, de Bretagne et d'Anjou, était d'accès facile pour les deux armées, elle était bien fortifiée et commandait l'entrée de la Bretagne; bâtie dans un pays riche et encore intact, elle était dans la région la seule place forte tenant pour la Ligue, son commandant Pierre Le Cornu, sr du Plessix de Cosmes, hardi capitaine, ligueur intraitable, faisait de fréquentes incursions autour de la ville, parfois jusqu'aux environs de Vitré et commettait de véritables cruautés. Cette place forte gênait singulièrement les relations et les mouvements des royalistes des trois provinces (3).

(1) *Calendar of letters and State papers relating to English affairs, Elizabeth*, vol. 4, p. 586. La lettre en espagnol de Philippe II à Mercœur est traduite en anglais dans les *Spanish State papers* des *Calendars*, 29 avril 1591.

(2) *Calendar of letters and State papers relating to English affairs preserved in, or originally belonging to, the Archives of Simancas.* Elizabeth, vol. 4, p. 565, 579, 586, 597. — Rymer, *Fœdera, conventiones, et acta publica*, T. XVI, p. 90, 112, 142, 151, 157, 164, 173.

(3) André Joubert, *Histoire de la baronnie de Craon*, p. 207.

Le projet était donc avantageux, bien qu'Henri IV, qui faisait alors le siège de Rouen, ait dit à Montmartin : « Demeurez ici, je ne prévois rien de bon de cette entreprise. » Comment fut-elle réalisée ?

Conti rentré à Angers et Dombes à Rennes préparèrent et réunirent des troupes; Norris était retourné en Angleterre pour ramener des renforts.

Dombes partit de Rennes le 9 avril 1592 avec ses soldats. Cette armée un peu hétérogène comprenait, quand elle fut au complet, 6.000 hommes : 1.200 Anglais, 800 lansquenets Allemands, 2.000 Français, Bretons et Normands, 500 cavaliers; auxquels le prince de Conti ajouta 1.200 soldats et 300 cavaliers avec 12 canons (1).

La ville fut investie le 14 avril 1592 par Dombes; Conti n'arriva que cinq ou six jours après. Des deux côtés « grand nombre de seigneurs, et de là surgirent aussitôt des jalousies et pointilles d'honneur qui sont ordinaires entre personnes de haute qualité. » Parmi les Angevins, avec le prince de Conti : Henry de Montmorency-Damville, Charles de la Trémoille, duc de Thouars, Hercule de Rohan-Montbazon, comte de Rochefort, de Chemillé, Antoine de Silly de la Rochepot, gouverneur d'Angers, Pierre Donadieu de Puycharic, de Bouillé, Claude de Bueil de Racan, maréchal de camp, frère de Fontaines, le malheureux gouverneur de Saint-Malo. Auprès du prince de Dombes : le marquis de Coëtquen, de Rieux d'Assérac, Charles Gouyon de la Moussaye, Nicolas d'Angennes de Rambouillet, Anger de Crapado, de Boisrouault, des Pruneaux, de Bourgneuf de Cucé, etc. Cinq semaines après, les pièces n'étaient pas encore en batterie. Ce fut le 16 mai seulement à 2 heures que les canons commencèrent à tirer. Pendant ce temps, les soldats ravageaient les environs; les hommes recrutés en Normandie par des Fourneaux et de L'Estelle « enseignèrent aux autres gens de pied toutes sortes de désordre et de picorée (maraude), combien qu'ils fussent déjà bien instruits; nul ordre, police ni discipline ne fut gardée ni observée... Les gens de guerre exercèrent toutes les cruautés que la corde, le fer et le feu leur ont pu administrer pour rançonner les paysans laboureurs et marchands du plat pays innocents, pillant, brûlant les maisons, volant les bestiaux, violentant les femmes... » (2).

Le siège n'avançait pas. Le duc de Mercœur avait été informé dès le début. Lui n'avait pas passé l'hiver à se divertir, bien qu'il ne dédaignât pas les flatteries des orateurs et des poètes qui formaient la petite cour de Nantes. En décembre 1591 et janvier 1592, il avait fait une expédition sur les rives de la Loire, pris Saint-Florent, Varades, Ingrandes et Candé. Au dehors il poursuivait ses intrigues à Rome et entravait les menées du roi d'Espagne. Le 21 mars, il ouvrit à Vannes les seconds États de la Ligue, et en même temps il surveillait avec attention les mouvements de ses adversaires. Il avait été renseigné par l'un des assistants à la conférence de Laval, La Courbe de Brée qui trahit son parti en révélant à Mercœur l'entreprise projetée et qui fut nommé par celui-ci maréchal-de-camp.

(1) Mercœur dit que les princes avaient 7000 hommes, dont 1000 cavaliers, mais il exagère certainement les forces de l'ennemi comme ses pertes (Carné, *Corresp. des ligueurs bretons*, I, p. 125). Montmartin (bien qu'il ne fût pas présent, étant à ce moment près d'Henri IV au siège de Rouen) paraît être bien renseigné.

(2) *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCXCIV. — *Preuves*, T. III, 1557. Remonstrances des États du 4 janvier 1593.

Dès les premiers jours de mai, il avait été d'ailleurs informé de l'arrivée des troupes royales devant Craon par Boisdauphin, gouverneur du Maine (1), qui avait habilement renforcé la garnison et complété ses munitions. Le gouverneur du Plessix de Cosmes, avait sous ses ordres 400 fantassins réguliers, 60 Espagnols et 200 Craonnais.

On n'encourageait pas le duc à tenter une entreprise hasardeuse et lointaine, on l'engageait au contraire à soumettre Ploërmel et Malestroit, villes démunies de garnison. Par extraordinaire Mercœur se montra ferme en son dessein et déploya une réelle activité pour composer son armée. Il quitta Vannes le 27 avril et se rendit à Josselin, au centre de la Bretagne, suivi des deux compagnies de Vignancourt et d'Aradon (2). Il manda à don Juan del Aguila de lui amener ses bataillons qui avaient hiverné à Auray et à Blavet, et de tous côtés appela en hâte ses principaux capitaines et les gentilshommes catholiques. Beaucoup accoururent : Saint-Laurent d'Avaugour, maréchal-de-camp, qui s'était évadé de sa prison de Guingamp, Le Prestre de Lezonnet, de Carné-Rosampoul, de Goulaine, du Faouët, son frère, de Belle-Isle, de Coatredrez, des Maretz, de Puygreffier, de Vangines, de Kerdren, René de Champagné, Eder de la Fontenelle, etc. Mercœur partit de Josselin le 10 mai, passa la Vilaine à Messac et gagna Châteaubriant où il s'arrêta trois jours. Il y fut rejoint par Laval-Boisdauphin, Gilbert du Puy du Fou, s[r] de Combronde, en Auvergne, Sainte-Gemme, de la Perraudière et de Talhouët, gouverneur de Redon.

Il organisa ses troupes, « se réconcilia avec Dieu, et avec grande partie des siens, communia son précieux corps. » Prit-il dès lors la résolution non seulement de faire lever le siège, mais de livrer bataille? Ses partisans l'affirment, ses adversaires le nient. Près de la ville, dans une vaste lande, il passa son armée en revue. Boisdauphin et le marquis de Belle-Isle l'escortaient. Il avait 4.000 hommes de pied dont 3.000 Espagnols et 1.200 cavaliers, tous de très bonnes troupes, un peu moins nombreuses que celles de ses adversaires (3). Il alla faire étape à Pouancé qui est à moitié route entre Châteaubriant et Craon, et à 5 lieues de cette dernière ville (4). A onze heures du soir, il fit tirer quatre coups de canon pour avertir les assiégés de son approche et il envoya en avant des reconnaissances

(1) Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, en Précigné, marquis de Sablé, issu de Guy de Montmorency, qui avait pris le titre de Guy VII de Laval, en épousant Emme de Laval, descendait d'une branche cadette de la maison de Laval. Il avait alors 35 ans. Il s'était jeté avec ardeur dans la Ligue et avait été nommé gouverneur du Maine pour l'Union. C'est lui qui rendit sans combat Le Mans à Henri IV ; pourtant il était brave, énergique, capable et très actif. Il fit plus tard sa soumission et fut nommé par le roi maréchal de France. Voir A. Ledru, *Urbain de Laval-Boisdauphin*, Revue Historique et Archéologique du Maine, T. II et III, 1877 et 1878.

(2) C'était malheureusement René d'Aradon, gouverneur de Vannes et non pas Jérôme de Quinipily, son frère, ce qui nous prive du naïf récit de la campagne par le bon ligueur. Il se contenta de demander à Dieu « d'exterminer toujours ses ennemis. » *Journal d Aradon, Hist. de Bret.*, p. CCLXXIII.

(3) Les historiens varient beaucoup sur le chiffre des troupes de Mercœur. En somme ils ne le connaissent pas. Il y a lieu de s'en rapporter au chiffre donné par Mercœur lui-même dans sa lettre au roi d'Espagne et par la *Lettre d'un Gentilhomme*, l'auteur ayant été témoin oculaire. Mercœur dit : 4000 hommes de pied, 800 chevaux. *Le Gentilhomme* dit 4000 hommes de pied, 600 bons chevaux plus 200 salades et 500 arquebusiers à cheval, amenés par Bois-Dauphin. — L'État des troupes espagnoles dressé le 28 mai à Laigné porte 2,794 présents. Il en fut tué 50 environ à Craon. Voir *Une Lettre sur la bataille de Craon*, par le v[te] de Bastard d'Estang, p. 15, note. Revue Hist. et Archéol. du Maine, T. XIV, 1883.

(4) Pouancé, chef-lieu de canton, arrondissement de Segré, Maine-et-Loire.

qui rencontrèrent l'ennemi et ramenèrent des prisonniers. La même nuit les royaux brûlèrent quatre maisons à la Selle-Craonnaise pour qu'elles ne servissent pas à Mercœur, dont la marche avait été aussi rapide que secrète.

Le duc de Mercœur arriva le jeudi 21 mai 1592 au bourg des Chatelais, distant d'une lieue des premières positions de l'ennemi (1). Il y passa la journée.

Le lendemain, il s'avança encore et il se trouva bientôt sur le bord d'une petite rivière qui s'appelait et qui s'appelle encore l'Usure. Sur la rivière, un moulin à eau avec une passerelle, et un peu au-dessus, sur un coteau en pente douce, deux ou trois moulins à vent. Cette position était occupée par les auxiliaires Anglais qui y avaient élevé des retranchements en terre (2). (C'est le point marqué B. *Enemigos,* sur le plan du général del Aguila).

Dans l'après-midi du vendredi 22 mai, Mercœur veut « reconnaître le passage » et fait avancer les arquebusiers espagnols (Point marqué A, *Espanoles,* sur le plan du général del Aguila). Un feu de mousqueterie s'engagea des deux côtés, dix enseignes ou escouades d'Anglais bordaient la rivière, « comme résolus d'empêcher le passage. » Quatre coups de coulevrine furent même tirés sur la cavalerie anglo-française. La nuit qui arrivait mit fin à cette première escarmouche (3).

A un kilomètre, sur la droite de la position de l'armée ligueuse, la petite rivière l'Usure se jette dans l'Oudon qui descend de Craon et coule sensiblement du Nord au Sud, elle forme avec celui-ci un angle presque droit. Au confluent et sur la rive droite de l'Usure se trouvait alors un petit château, une « maison forte, *casa fuerte;* » (4) Mercœur y fit pointer deux canons, les défenseurs prirent peur et s'enfuirent; quelques-uns passèrent même la rivière à la nage. De là, les Ligueurs pouvaient apercevoir la place de Craon, ses tours et son château.

(1) Commune de Chatelais, canton de Segré, Maine-et-Loire.

(2) La « *Lettre d'un Gentilhomme* » dit que Mercœur « vint camper près de *Bouche-d'Usure,* sur la rivière de *Vaux,* laquelle fait mouldre plusieurs moulins. » La rivière de Vaux est inconnue dans le pays; or une rivière qui fait marcher des moulins ne peut pas disparaître sans qu'on s'en aperçoive. Il est probable que la rivière de Vaux c'est l'Usure et que ce nom est une faute de copiste qui aura mal lu; le mot Usure s'écrivant alors par un V — *Vsure,* — un copiste ou un typographe l'aura transformé en *Vaux.* Le bon Taillandier a bien écrit et imprimé que Mercœur assiégea le château de « Bouche-deux-heures » pour « Bouche-d'Usure! » (D. Morice et Taillandier, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 417, lig. 7.)

(3) Nous donnons ici le plan de la bataille de Craon dressé par le général del Aguila pour le roi d'Espagne Philippe II, qui est conservé aux Archives Nationales. Ce plan était déposé dans les archives du château de Simancas. Quand les Français s'emparèrent de cette ville en 1808, ils emportèrent une partie des archives. En 1815, l'Espagne les réclama et elles lui furent rendues. Mais tout ne fut pas restitué, on garda à Paris un certain nombre de dossiers relatifs aux relations de l'Espagne avec la France; ce sont ces dossiers qui forment aujourd'hui aux Archives Nationales ce qu'on appelle : le fonds de Simancas. C'est dans ce dossier, à la cote K. 1576, nº 10, que se trouve le plan envoyé par le général del Aguila à Philippe II pour lui rendre compte de la bataille de Craon.

Nous l'avons fait reproduire par la photographie. Cette reproduction présentait des difficultés particulières car l'encre est très effacée, le plan est tracé sur un parchemin épais et rugueux que des plis très marqués empêchaient de dresser. Le plan a 72 centim. de haut sur 60 centim. de largeur. Il est donc sensiblement réduit, mais, tel qu'il est, nous pensons que les lecteurs le consulteront avec intérêt, car, à lui seul, il fait mieux comprendre les phases successives de la bataille que tous les récits des historiens.

(4) A peu près au point où est situé aujourd'hui le château moderne de Bouche-d'Usure.

PLAN DE LA BATAILLE DE CRAON.

(Archives Nationales, K. 1576, nº 10).

Voici la traduction de la légende et des indications du plan qui, même sur l'original, ne sont pas très faciles à déchiffrer. M. A. Macé, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, a bien voulu faire cette traduction pour l'*Histoire de Bretagne;* nous lui en exprimons nos sincères remerciements.

Outre sa valeur historique, ce plan présente un réel intérêt pour l'art militaire et la formation des corps de troupes à la fin du XVIe siècle.

LÉGENDE. — La 1re ligne est la transcription du texte; la 2e le reproduit en Espagnol moderne; la 3e l'explique.

A. Primer puesto del esquadron de los españoles para ganar el molino y pasar el rrio.
A. Primer puesto del escuadron de los Españoles para ganar el molino y pasar el rio.
A. Première position du corps d'armée des Espagnols pour gagner le moulin et passer la rivière.

B. Segundo puesto del esquadron para rrefazerse.
B. Segundo puesto del escuadron para rehacerse.
B. Deuxième position du corps d'armée pour se reformer.

C. Tercero puesto del esquadron que fizo alto.
C. Tercero puesto del escuadron que hizó alto.
C. Troisième position du corps d'armée où il fit halte.

D. Quarto puesto que otra bez fizo alto el esquadron.
D. Cuarto puesto que otra vez hizó alto el escuadron.
D. Quatrième position où une autre fois fit halte le corps d'armée.

E. Quinto puesto que fizó el esquadron, las espaldas a la Villa.
E. Quinto puesto que hizó el escuadron, las espaldas a la villa.
E. Cinquième position que prit le corps d'armée, le dos au bourg.

F. Sesto puesto del esquadron desde el qual se ynbistio con el enemigo.
F. Sesto puesto del escuadron desde el cual se envistió con el enemigo.
F. Sixième position du corps d'armée, au départ de laquelle il s'engagea avec l'ennemi.

G. Alojamiento del principe Donbas.
G. Alojamiento del príncipe (de) Dombas.
G. Cantonnement du prince de Dombes.

H. Bateria que tenian puesta los enemigos contra la villa.
H. (Idem).
H. Batterie que les ennemis avaient mise en position contre le bourg.

I. Alojamiento del principe Deconti.
I. Alojamiento del príncipe de Conti.
I. Cantonnement du prince de Conti.

Pasos, pas.

LEXIQUE. — Arabal (arrabal), faubourg.
Arcabuszeros (arcabuceros), arquebusiers.
Bagaxe (bagaje) de los Españoles, train des équipages des Espagnols.
Bolante (volante), avant-garde.
Caballos, chevaux.
Casa fuerte, maison forte.
Conpania (compañia) de arcabuszeros (arcabuceros), compagnie d'arquebusiers.
El castillo, le château.
Enemigos, ennemis.
Españoles, Espagnols.
Guarnicion : ce nom est donné à deux corps qui flanquent le corps de bataille espagnol; c'est un terme technique, désignant une troupe qui diffère des *arcabuceros*, des *mosquetes*, de la *manga*, comme des *caballos* et même du *bolante*. — Les divers sens de *guarnicion* sont : garniture, ce qui garnit, orne, enchâsse; garnison; garde d'épée; armure défensive; harnais.
Los enemigos, les ennemis.
Los Españoles, les Espagnols.
M. (mediodia), Sud.
Manga, corps d'infanterie, différent des *arcabuceros* et des *mosquetes;* ce nom est donné à de nombreuses unités, armées sans doute de piques ou de hallebardes.
Molino, moulin.
Mosquetes, mousquets.
S. Clemente, Saint-Clément.
T. (Tramontana), Nord.
Villa de Cran, Bourg de Craon.

A. Macé.

EL CASTILLO

ARABAL

VILLA DE GRAN

BAGAXE DE LOS ESPAÑOLES

S. CLEMENTE

BAGAXE

LOS DE NIGLE

BOLANTE

LOS ESPA

T

M

H

E

D

G

F

I

A. primer puesto del esquadron de los españoles para ganar el molino y ...
B. segundo puesto del esquadron para ... bagaxe
C. tercero puesto de esquadron ... alto
D. quarto puesto que ... alto el esquadron
E. quinto puesto ... el esquadron ... la caualleria
F. sesto puesto del esquadron ... enemigos
G. Alojam.to del principe don ...
H. ... enemigos ...
I. el ... del principe de conti

10 100 200 300 400 500 PASOS

B

ENEMIGOS

MOLINO

BOLANTE

ESPAÑOLES

A

CASA FUERTE

BAGAXE

BATAILLE DE CRAON — 23 MAI 1592

VI. — *La Bataille (23 mai 1592).*

L'aurore du samedi 23 mai 1592 parut, c'était la veille de la Fête-Dieu (1); l'aube se leva lentement, le ciel était couvert de nuages, il pleuvait. Aussitôt les capitaines ligueurs s'aperçoivent que les ennemis ont abandonné leur position et que l'autre rive de l'Usure est déserte. En effet, dans la nuit, les princes avaient fait rétrograder cette avant-garde. L'armée de Montpensier (2) était établie à Saint-Clément, gros village et faubourg de Craon qui s'allongeait sur la rive droite de l'Oudon, des remparts à l'église (Point G du plan espagnol). Surpris par la marche rapide et inattendue de l'armée ligueuse, les princes, craignant d'être pris entre deux feux par elle et la ville, décidèrent de faire passer l'armée de Montpensier sur la rive gauche de l'Oudon, par le double pont de bois (point D du plan), afin de la joindre à celle de Conti. Dès lors, le siège était abandonné et les deux armées prirent position à une demi-lieue au-dessous de Craon, dans une plaine qui avait été nivelée et aplanie par les soldats, mais qui était entourée et coupée de grands fossés couverts de ronces et plantés d'arbres (3).

Aussitôt Mercœur, faisant preuve cette fois de décision et d'initiative, ordonne aux Espagnols de traverser la rivière d'Usure sur les passerelles des moulins et de remonter l'Oudon. Pendant ce temps, il demande qu'on dise la messe; l'autel est dressé sous un chêne; le duc l'entend debout; autour de lui, une foule de gentilshommes, de capitaines et de soldats. L'office terminé, le prêtre élève la voix, il rappelle la justice de la cause que ces hommes vont défendre au péril de leur vie. « C'est Dieu lui-même, s'écrie-t-il, qui a armé vos mains pour apporter au peuple catholique quelque soulagement et venger son Église de tant d'impiétés et de sacrilèges commis par les hérétiques. »

Aussitôt le duc monte à cheval, il passe l'Usure à son tour et gravit le coteau; il n'aperçoit plus d'ennemis. Devant lui, au Nord, sur la rive droite de l'Oudon, il voit le clocher du prieuré de Saint-Clément; il distingue même la petite ville de Craon, tapie comme un oiseau timide sous les murs du château protecteur qui la domine. Il remonte le cours de l'Oudon, arrive à Saint-Clément, où se trouvait le matin le corps d'armée du prince de Dombes. Plus personne. Le camp est évacué, la place est libre, l'armée a passé sur la rive gauche. Bien mieux, Mercœur aperçoit les deux ponts de bois sur lesquels les troupes de Dombes ont traversé la rivière encore subsistants et intacts (Point D du plan espagnol). Les royaux n'avaient eu ni le temps, ni la présence d'esprit de les détruire. Il donna aussitôt

(1) On a dit maintes fois que la bataille de Craon fut livrée le jour de la Fête-Dieu. Elle le fut en réalité la veille, le samedi 23 mai 1592. On peut dire, il est vrai, qu'elle commença le jeudi 21 mai, jour liturgique de la Fête-Dieu.

(2) Les chroniqueurs donnent ce titre au prince de Dombes qui ne devint en réalité duc de Montpensier que quinze jours après, son père étant mort le 8 juin 1592. Nous les imiterons pour la facilité du récit.

(3) Grâce à l'obligeance de M. le marquis de Champagné, qui habite le château de Craon, j'ai pu visiter en détail le champ de bataille de Craon, j'ai vérifié sur les lieux les phases diverses du combat, d'après le plan du général espagnol, j'ai parcouru à pied les bords des deux petites rivières de l'Usure et de l'Oudon. Je crois donc que les détails donnés ci-dessus sont exacts.

aux Espagnols l'ordre de passer l'Oudon et d'attaquer l'ennemi (1). Il était dix heures du matin, ceux-ci s'avançent bravement et, descendant un peu vers la droite aperçoivent les Français. Un furieux combat s'engage. Il eût été facile de les rejeter dans la rivière avant que le gros de l'armée des ligueurs eût passé. Bueil de Racan et Sorbier des Pruneaux, maréchaux de camp, proposent de faire donner toute l'armée et d'écraser les Espagnols dans les fossés. Mais Conti et Dombes étaient aussi dépourvus de coup d'œil tactique que d'autorité. Ils laissent échapper le moment et bientôt l'armée de Mercœur est tout entière sur la rive gauche.

Les Espagnols, obliquant toujours à droite, aperçoivent devant eux l'armée royale, elle est en bataille dans une plaine entourée de plateaux peu élevés et très boisés (2). Le combat s'engage, ou plutôt une série de petits combats très vifs. Au milieu, les arquebusiers; à droite et à gauche la cavalerie. Les escadrons chargent à fond les uns contre les autres. Rohan-Montbazon, Donadieu de Puycharic, qui commandent la cavalerie légère s'élancent bravement et sont blessés. Deux canons seulement : de peur d'une défaite on les avait dirigés sur Château-Gontier; et comme les chevaux et les bœufs manquaient, tués ou volés par les soldats, on avait traîné les pièces tant bien que mal à une lieue de Craon.

Pendant six heures on se battit. Des ligueurs montent jusqu'aux remparts de la ville, les soldats de la garnison voyant les tranchées abandonnées sortent sous les ordres de du Plessix de Cosmes et viennent prêter main-forte aux Espagnols, ils prennent à revers les canons établis sur un petit plateau entre la ville et le champ de bataille (Point H du plan). Racan qui veut les sauver avec son escadron est blessé et fait prisonnier. Deux cents cavaliers royaux s'élancent sur l'artillerie de Mercœur... « Mercœur jugeait de l'œil ce qui se faisait, étant toujours en action pour asseurer et rafraischir les siens. » Les troupes de soutien faiblissent. Boisdauphin est entouré et d'Aradon renversé de cheval. Le duc lui-même s'avance avec quinze cavaliers et les dégage. Il donne l'ordre à Vignancourt de charger, celui-ci s'élance, il reçoit un coup d'arquebuse dont il meurt une demi-heure après.

Visiblement les ligueurs et les Espagnols gagnaient du terrain. Vers quatre heures Mercœur fait tirer deux coups de coulevrine. A ce moment Talhouët, son maréchal de camp, « homme expérimenté en la guerre et vieux capitaine, » remarqua un certain désordre parmi les adversaires, les enseignes reculaient, même la cornette blanche du prince de Conti paraissait tourner le dos. C'était exact. En effet les princes venaient de décider la retraite. En vain Montmorency-Damville s'y était opposé, disant qu'on perdait plus de monde en un quart-d'heure de retraite qu'en une journée de bataille. Déjà Conti quittait le champ de bataille avec ses hommes. Alors Mercœur lance ses meilleures troupes dans une charge à fond de train : Talhouët, Rosampoul, Belle-Isle, Saint-Laurent, avec leurs chevau-légers, s'élancent à corps perdu, et font tout plier devant eux. D'autre part les

(1) Les moulins situés sur l'Usure et munis de passerelles s'appellent le moulin de David et le moulin de Bigot. Le pont de bois sur l'Oudon était distant de 2 kilom., il devait être construit au point où se trouve le moulin du Verger. Le vieux chemin qui va de l'un à l'autre s'appelle encore aujourd'hui le « chemin de la *Déroute*. »

(2) C'est aujourd'hui le Champ de Courses, à 2 kilom. de Craon. Voir sur le plan du général espagnol la position des deux armées, points D, E, F, I.

soldats Espagnols se faufilent à droite et à gauche, fusillent l'ennemi et « à la faveur des haies le perdent d'arquebuzades. »

C'est la déroute. Bientôt la panique s'en mêle. Des cris partis on ne sait d'où éclatent; les Anglais et les Allemands reculent. Alors ce fut une débandade, un affolement général. D'autres crient : Sauvez les princes! qui ne songent qu'à se sauver eux-mêmes; « afin d'avoir plus d'occasion de faire retraite avec eux. » Conti se sauva et courut très vite, — trop vite même pour sa gloire, — jusqu'à Château-Gontier, distant de trois lieues, où il n'osa attendre une demi-heure et s'enfuit à toute bride à Sablé, puis à Angers.

Ce fut, dit un officier français présent, « le plus grand désordre de quoy on eust jamais ouï parler. » Dombes soutint bravement la retraite et fit plusieurs charges à l'arrière-garde, les Anglais et les lansquenets restaient seuls avec lui, mais les munitions manquant, les soldats chargeaient leurs arquebuses avec les boutons de leurs pourpoints. Bientôt, lui aussi dut battre en retraite.

L'infanterie ligueuse poursuivit les royaux avec une indicible ardeur, allant aussi vite que la cavalerie, « de sorte que l'ennemi n'avait loisir de se rallier pour combattre qu'il ne fust couvert d'arquebusades. » Mercœur leur criait, assure-t-on : Sauvez les Français, pas de quartier pour les Anglais! Et les Espagnols, vieux ennemis de ceux-ci, massacraient sans pitié tout ceux qu'ils atteignaient.

La poursuite dura jusqu'au soir et les royaux furent traqués jusqu'à Château-Gontier. La nuit seule, « bonne mère des fuyards et des vaincus, » y mit fin.

Dombes arriva lui-même dans la soirée à Château-Gontier « triste et bien harassé; » de là il gagna Laval et Rennes.

Le duc de Mercœur, triomphant, était resté tout le jour en armes, sans manger, il campa le soir au bourg de Laigné (1) avec son infanterie « couverte de fange, de poudre et du sang ennemi, » il n'y trouva qu'un toit et de la paille pour coucher, mais la victoire fait tout accepter.

Et celle-là était grande : quinze enseignes dont sept anglaises, trois de lansquenets et cinq françaises, la cornette blanche du prince de Dombes restaient aux mains des ligueurs; nombre de prisonniers de marque, parmi lesquels Silly de la Rochepot, gouverneur d'Angers, Bueil de Racan, maréchal de camp, Arnault de Beauville, s[r] de l'Estelle, colonel de l'infanterie, d'Apchon, cornette de Conti, Morault du Deron, cornette de Montpensier, Rohan-Montbazon, blessé et pris sur le chemin de Château-Gontier. Un millier d'hommes environ furent tués, Mercœur n'en perdit pas plus d'une centaine (2).

(1) Laigné, com. du canton de Château-Gontier, Mayenne.

(2) Il est impossible de savoir exactement le nombre des tués. Mercœur dit : quinze cents ; le *Discours véritable* dit : trois mille ; la *Lettre d'un gentilhomme* (ligueur) dit : deux mille ; Montmartin dit : cinq cents ; de Thou dit : six cents ; Piré dit : huit cents à douze cents. On peut choisir. Il est probable qu'il y a des deux côtés exagération en sens contraire. Les chiffres vraisemblables sont : un millier d'hommes du côté des royaux, une centaine du côté des ligueurs. Nous avouons d'ailleurs n'en rien savoir, pas plus que les historiens précédents, ce qui ne les empêche pas d'être très affirmatifs.

En réalité, il est très difficile de compter les morts sur un champ de bataille ; tous ceux qui ont fait campagne le savent. De plus il faut tenir compte des disparus, toujours très nombreux, des affolés qui se sauvent sans savoir où ni pourquoi. En somme, on ne peut fixer avec exactitude le chiffre des morts que plusieurs jours après le combat *et quand on possède des contrôles très bien tenus*. Or il n'en existait point à cette époque. On doit donc considérer tous les chiffres donnés par les historiens comme absolument fantaisistes.

Il est certain que les Anglais perdirent beaucoup d'hommes car « le chemin d'entre Craon et le bourg

Le lendemain qui était le dimanche de la Fête-Dieu, Mercœur s'empressa de faire chanter un *Te Deum* dans l'église de Laigné, pour remercier Dieu de lui avoir permis « de venger son Église de tant de sacrilèges commis par les ennemis, aux bagages desquels avaient été trouvez les calices, croix, chappes et autres ornements et vaisseaux dédiés à son service que leurs prophanes mains avaient pillés et volés aux églises. » Étrange rapprochement : l'austère calviniste Montmartin est presque d'accord avec le chef des ligueurs : « Ce fust un juste jugement de Dieu, dit-il, car toutes sortes de ravages et d'inhumanitez furent exercés sur le pauvre peuple (1). »

La bataille de Craon était une grande victoire pour les Ligueurs; ils y gagnaient plusieurs villes du Maine. Le commandant de Château-Gontier, Joachim de la Chesnaye, s[r] de la Lande-Congrier, avait été laissé sans troupes, sans vivres, sans munitions et sans ordres. Mercœur n'eut qu'à sommer la place, il dut se rendre; Boisdauphin s'empara avec la même facilité de Mayenne et de Sablé; et bientôt après le duc de Mercœur faisait une entrée triomphale dans cette ville de Laval où Henri IV avait été reçu dix-huit mois auparavant. Le même clergé vint en procession au devant du Chef de la Ligue bretonne, le même peuple le salua d'acclamations répétées. Et comme les notables, en le félicitant, le suppliaient « de les prendre sous sa protection et de les tirer de la servitude des hérétiques, » il répondit que « ni les grandeurs, ni la richesse de leurs villes et moins encore l'ambition de conquérir l'avait acheminé avec son armée, mais la seule affection qu'il avait de servir l'Eglise et en l'Union d'icelle conserver les catholiques (2). »

de Laigné (à mi-distance de Craon et de Château-Gontier) contenant deux lieues était plein de corps morts et *principalement d'Anglois,* qui furent longtemps sans estre enterrez et encore ne furent mis qu'en des fossez et bien peu couverts, ce qui causa une grande peste en Craonnais peu après. » *Des Antiquitez d'Anjou,* par Mess. Jean Hiret, MDCXVIII, p. 516. — Voir aussi l'étude de M. le marquis de Beauchesne, *Les Anglais au Bas-Maine pendant les guerres de religion,* p. 19, Revue Historique et Archéologique du Maine, T. XLVIII, 1900; et v[te] de Bastard d'Estang, *Une Lettre sur la bataille de Craon,* Revue Historique et Archéol. du Maine, T. XIV, 1883.

(1) *Lettre d'un gentilhomme de l'armée de M[gr] le duc de Mercœur et de Penthièvre... envoyée à un sien ami,* iouxte la coppie imprimée à Nantes. Elle a été apportée le quinzième d'août par le sieur du Vivier, gentilhomme de M[gr] le duc de Mercœur et capitaine commandant à une compagnie de chevaux légers, lequel a assisté à la bataille, 23 mai 1592. A Paris chez Guillaume Chaudière et chez Robin Thierry, rue Saint-Iaques, M.D.XCII. In-8° de 23 p. Bibl. Nat. Imp. Lb [35] 418. — *Discours véritable de la deffaicte de l'armée des princes de Conty et de Dombes, le 23 mai 1592, par M[gr] le duc de Mercœur, devant la ville de Craon en Anjou.* A Paris, chez Guillaume Bichon et Robin Thierry, rue Saint-Iaques, 1592. In-8° de 19 p. Bibl. Nat. Imp. Lb[35] 416. — Autre édition, à Lyon, par Jean Pillehotte, libraire de la Saincte-Union, 1592. Avec la copie d'une lettre interceptée de Madame de Lavardin escripte à Monsieur son mary et une autre des maire et eschevins de la ville du Mans au dit Sieur. — Pierre Biré, *Alliances généalogiques de la Maison de Lorraine,* p. 267-270. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne,* T. I, p. 113, 125, 127. *Lettres de Mercœur à Philippe II, 2 mars, 26 mai 1592.* — Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne,* p. 136-143. — Agrippa d'Aubigné, *Hist. Universelle,* édit. Soc. Hist. de France, T. VIII, p. 290-296. — *Mémoires de Montmartin,* D. Morice, *Hist. de Bret.,* T. II. Suppl. p. CCXCIV et p. 416. — Piré, *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne,* T. I, p. 329-335. — De Thou, *Histoire Universelle,* édit. 1734, T. XI, p. 518. — *Documents sur l'histoire de Craon (Discours sur ce qui s'est passé au pays de Bretagne et Lettre d'un gentilhomme),* réimprimés, Laval, Imp. L. Moreau, 1883, Broch. In-12. — V[te] de Bastard-d'Estang, *Une Lettre sur la bataille de Craon,* Mamers, 1884, Revue Hist. et Archéol. du Maine, T. XIV, 1883. — Marquis de Beauchesne, *Les Anglais au Bas-Maine pendant les guerres de religion,* Revue Hist. et Archéol. du Maine, T. XLVIII, 1900. — Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henry IV,* T. III, p. 640. — Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne,* v° Craon, T. I, p. 804. — André Joubert, *Histoire de la baronnie de Craon,* 1888, ch. IX, p. 227. — A. Ledru, *Urbain de Laval-Boisdauphin, marquis de Sablé, maréchal de France,* Revue Historique et Archéologique du Maine, T. III, 1878, p. 127. — Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* Mém. Coll. Petitot, T. XII, p. 370.

(2) *Lettre d'un Gentilhomme,* p. 22.

Mercœur se dirigea vers Vitré, mais Henri IV y avait dépêché le gouverneur Montmartin qui prit à la hâte d'habiles et fortes dispositions de défense. Mercœur n'osa l'attaquer; il se rapprocha de Rennes et finalement retourna vers l'Ouest afin d'aller remettre le siège devant Malestroit.

Au dire de Montmartin, Henri IV qui venait de faire lever le siège de Rouen et poursuivait le prince de Parme en Picardie, reçut la nouvelle de la défaite de Craon « sans aucune émotion. » Elle donnait pourtant à ses adversaires, qui tenaient déjà la Bretagne, le Maine presque tout entier. Pourquoi cette grande victoire ne fut-elle pas pour la Ligue l'aurore du triomphe définitif dans l'Ouest de la France? C'est ce que nous avons maintenant à montrer.





CHAPITRE XV

L'APOGÉE DE LA LIGUE

1592-1593

« Cette déroute rabaissa tellement le parti du roi en Bretagne qu'il quitta la campagne pour un temps... »
MOREAU.

I. LE DÉPART DU DUC DE MONTPENSIER. — II. APRÈS LA VICTOIRE. — III. PREMIERS TIRAILLEMENTS ENTRE MERCŒUR ET LES ESPAGNOLS. — IV. LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA LIGUE. — V. LES ESPAGNOLS A BREST. — VI. LA CONVERSION DU ROI.

I. — *Le Départ du duc de Montpensier.*

LA Ligue avait enfin un chef; le duc de Mercœur, rehaussé par le prestige de la victoire de Craon devait, semble-t-il, soumettre facilement la région de l'Ouest à son autorité. Il avait en effet toutes les fortunes, car il ne rencontrait plus, en réalité, d'adversaires devant lui.

Le prince de Dombes, devenu duc de Montpensier par la mort de son père, était rentré à Rennes. Loin de chercher à prendre sa revanche de la piteuse retraite de Craon, il ne songeait qu'aux plaisirs et aux fêtes. Il passait son temps à courir la bague et à jouer à la paume, « ce dont le peuple murmurait, » les cavaliers de la Ligue s'avançaient jusqu'aux portes de Rennes, à Betton, à Saint-Laurent des Vignes, au Bois-Rondel, à la Madeleine, ils pillaient les maisons et emmenaient des prisonniers.

Le jeune prince fréquentait trop à Rennes le logis de Guillaume Henry, au Champ-Jacquet, non sans doute pour voir ce respectable bourgeois, mais parce qu'il y trouvait la jeune douairière de Kermeno qui lui plaisait fort. Le bon notaire Pichart en est scandalisé : « depuis son arrivée de devant Craon, M. le Duc n'a fait, dit-il, que faire l'amour jusqu'à ici. » La dame est « belle, gaillarde et de bonne humeur, » ajoute-t-il. Il faut le croire, car elle avait des amoureux dans les deux partis.

Suzanne du Fou, fille du baron de Noyan, angevin, veuve de Georges de Kerveno ou Kermeno, gentilhomme royaliste tué à Auray en 1591, n'avait pas gagné seulement les bonnes grâces du prince Henri de Bourbon, elle avait fait la

conquête du plus jeune des d'Aradon, M. de Camors. Son frère aîné, le grave et mystique Quinipily, avait présidé à ces fiançailles et au contrat de mariage qui fut signé le 29 février 1592 à Hennebont. Puis la jeune femme était partie pour voir son père et au mois de juin elle se trouvait à Rennes où elle recevait volontiers les hommages du prince. Mais aux joyeux devis se mêlaient sans doute les entretiens politiques, car Mme de Kermeno, qui était fort coquette, connut toutes les intrigues du temps. Elle détacha même son mari du parti de la Ligue, à la grande indignation de son frère Quinipily, et le fit participer à une sorte de complot dirigé contre Mercœur, qui échoua par l'effet du hasard (1).

L'inaction et la légèreté de Montpensier soulevaient le mécontentement public. Le Parlement avait essayé de le morigéner; il avait peu réussi (2). Le jeune duc supportait impatiemment les avis de ces robins qui s'ingéraient de se mêler du fait de la guerre. Les magistrats s'inquiétaient. Un jour, le 5 août 1592, « ayant mis hors tous sergents, huissiers et greffiers, » ils adressèrent des plaintes au roi lui-même et lui demandèrent d'envoyer un autre chef. Montpensier l'apprit, il fit fermer les portes de la ville et intercepter les courriers. Trois mois après, il chassait de Rennes, sous prétexte de complicité avec l'ennemi, le président Bruslon de la Musse et le conseiller Raoul, qui s'étaient le plus vivement élevés contre ses agissements (10 novembre 1592). La Cour voulut déléguer huit de ses membres pour lui demander des explications; il répondit qu'il ne devait rendre compte qu'au roi. Pourtant le Parlement avait raison, il défendait avec courage et clairvoyance les vrais intérêts publics, il suivait sans faiblir la ligne habile et sage qu'il avait adoptée dès le début et qui peut se résumer en un mot : résister aux ligueurs sans rien accorder aux protestants. En réponse, le roi l'invita à lui envoyer des députés à Chartres.

Les États royalistes suivirent la même politique. Eux, les fidèles de la première heure, supplient le roi « de vouloir maintenir et conserver la religion catholique, les ministres et droits d'icelle; » ils vont plus loin, ils osent ajouter qu'ils prient Dieu « qu'il lui plaise d'inspirer tellement le roi par l'infusion de ses saintes grâces qu'il embrasse la religion catholique et romaine dans la profession de laquelle ont vécu ses ancêtres. »

Ils font preuve de courage, car ils ne sont pas nombreux à cette seconde session de Rennes, qui se tint du 28 décembre 1592 au 4 janvier 1593, l'abbé de Saint-Melaine, Mathurin de Montallays, toujours dévoué, un grand-vicaire de Saint-Malo, deux chanoines de Rennes, six prieurs, trente-trois gentilshommes et quatorze députés de Rennes, Ploërmel, Malestroit et Moncontour; ils accordent au roi les 400.000 écus qu'il demande pour former une armée, mais à certaines conditions : aucune levée d'argent ne sera faite sans leur consentement et leur trésorier seul aura le droit de percevoir les deniers extraordinaires. Ils désignent

(1) Voir sur cet incident *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1729; *Journal de d'Aradon, Hist. de Bret.*, T. II, Suppl. CCLXXII. — *Mémoires de du Plessix-Mornay*, édit. 1624, T. II, p. 551. — Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, p. 76.

(2) Registres secrets, 5, 9 juin, 23 juillet, 18, 21 août 1592. Arch. du Parl. B. 163, B. 164. Dès le 18 août 1592 le Parlement écrivait au maréchal d'Aumont « pour le prier de s'acheminer en ceste province avec les forces qu'il a, au plus tôt qu'il pourra, pour s'opposer aux desseins des ennemis suivant la volonté du roi portée dans les dites lettres. »

sept villes et quatre châteaux dans lesquels ils consentent à entretenir des garnisons : Rennes, Vitré, Ploërmel, Malestroit, Moncontour, Montfort et Paimpol; les châteaux de Tonquédec, Clisson, Derval et Montmuran. Ils demandent que les autres soient démolis. Ils ratifient les conventions passées en 1591 par leur trésorier, Gabriel Hus, avec l'Angleterre.

Surtout ils se plaignent des excès des gens de guerre. Leurs amères doléances peignent au vif l'état navrant des campagnes, jadis si fertiles, maintenant ravagées, désolées, presque désertes. « Ils n'ont obmis ni espargné aucune espèce de violences pour espuiser la substance du pauvre peuple, ils ont exercé toutes les cruaultés que la corde, le fer et le feu leur ont pu administrer pour rançonner le païsan laboureur et le marchand du plat pays... Ils ont pillé, bruslé les maisons et les meubles, ils ont pris le bétail, jusqu'aux porcs... Ils ont violé femmes et filles sans aucune considération d'âge... Le peuple a été contraint d'abandonner maisons et familles pour chercher l'espoir de la sûreté aux forests, entre les plus cruelles bestes, néantmoins la rigueur de l'hyver, aimant mieux habiter avec les animaux sauvaiges et chercher leur vie que de languir et de mourir de tourmens et de faim entre les mains des gens de guerre... » Quel trait ajouter à cette éloquente peinture (1)?

Comme le Parlement, les États avaient critiqué l'insouciance et l'impéritie du duc de Montpensier. Dès le lendemain de la défaite de Craon, Henri IV avait décidé de le remplacer et désigné dans ce but un de ses meilleurs généraux, le maréchal d'Aumont. Dans les mois qui suivirent, le roi complétait l'organisation militaire en partageant la Bretagne en trois lieutenances générales : François d'Espinay-Saint-Luc, pour Rennes et Saint-Brieuc, à la place de La Hunaudaye, décédé, avec Marec de Montbarot, comme lieutenant, chargé de suppléer d'Aumont et d'Espinay retenus auprès du roi; le marquis de Coëtquen pour les évêchés de Nantes, Vannes, Dol et Saint-Malo; Rieux de Sourdéac pour Tréguier, Saint-Pol et Quimper. Le maréchal de Biron fut nommé amiral de Bretagne (2).

Cependant d'Aumont s'attardait au siège de Rochefort-sur-Loire, peu soucieux de se trouver en conflit avec le jeune étourdi qu'il devait remplacer; d'autre part le prince restait à Rennes, attendant sa nomination de gouverneur de Normandie, à la place de son père. Un incident tragique mit le comble au ressentiment public et décida son départ. Le Parlement et les États avaient député vers le roi, le 31 janvier 1593, pour lui porter leurs plaintes et leurs appréhensions, le baron Claude Anger de Crapado (en Plaintel), président de la noblesse, vieillard chargé d'ans, respecté de tous et royaliste indiscutable. Le 3 février 1593 il était arrêté à l'improviste par les gardes du prince; soustrait à la juridiction du Parlement, traduit devant une sorte de Commission militaire et condamné pour trahison à avoir la tête tranchée.

Après la condamnation, il subit la torture « des escarpins; » assis sur « le tourment » il fut chaussé de « brodequins de fer » dont la semelle fut rougie dans un brasier. A la suite de cet horrible supplice, il avoua qu'il était allé au château

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 2643. — D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1557. — Piré, *Hist. de la Ligue*, T. I, p. 364.
(2) D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1546, 1547, 1551. — Arch. d'Il.-et-Vil., C. 2643.

de Méjusseaume à la demande du marquis de Rieux d'Assérac. Jean de Rieux d'Assérac était un jeune écervelé, qui changeant tout à coup de parti, offrit à Mercœur de lui ouvrir une des portes de Rennes. Il essaya d'engager dans cette louche entreprise le baron de Crapado, qui, paraît-il, eut l'imprudence de lui donner un blanc-seing qui fut envoyé à Mercœur, mais ne lui prêta par ailleurs aucun concours. D'Assérac, déjà suspect, avait été expulsé de Rennes le 17 juin précédent.

Après avoir enduré « la question, » le baron de Crapado fut traîné sur la claie, en chemise, à travers les rues et il eut la tête tranchée sur un échafaud dressé « au grand bout de Cohue » le 4 février 1593. Le bourreau dut lui asséner trois coups d'épée (1).

Cette procédure sommaire, cet abominable supplice soulevèrent l'indignation générale. Nul ne pouvait croire Crapado coupable. « Quant à moi, dit Pichart, j'eusse estimé tout le monde de la Ligue paravant que de l'en accuser. » Dans tous les cas, cette cruelle exécution avait l'apparence d'une vengeance personnelle et elle rendit Montpensier odieux. Dix jours après, rappelé par le roi, il quittait Rennes pour n'y plus revenir. « Dieu le conduise !... » c'est tout l'adieu du bourgeois royaliste Pichart (14 février 1593).

II. — *Après la Victoire.*

Au début de l'année 1593, la province se trouvait en fait dépourvue de chef, le parti royaliste semblait perdu. Jamais la partie n'avait été plus belle pour le duc de Mercœur. Un an avant il avait cru devoir, « comme gouverneur de Bretagne, » convoquer une seconde fois les États. L'assemblée s'était ouverte à Vannes le 21 mars 1592. Ils furent du reste parfaitement calmes et leurs membres se montrèrent aussi bons Français que ceux des États royalistes s'étaient montrés bons catholiques. Cette fois encore le duc ne fit aucune allusion à ses prétentions particulières. Les États de la Ligue ne sont en somme que des Chambres d'affaires, uniquement préoccupés — comme leurs compétiteurs — de trouver des subsides et d'exhaler leurs doléances au sujet des gens de guerre. Aucune violence, aucun incident. Les greffiers n'ont même pas eu besoin d'estomper les faits intéressants ou d'atténuer les propos pour couvrir ces débats du voile d'ennui uniforme qu'ils ont l'habitude d'étendre sur les discussions parlementaires.

L'Assemblée pourtant était nombreuse, plus importante que celle de Rennes : Trois évêques, M. de Bourgneuf, de Saint-Malo, d'Aradon, de Vannes, du Liscoët, de Quimper; sept chanoines députés des chapitres; pour la noblesse, Louis

(1) Sur cet incident voir *Journal de Pichart,* D. Morice, *Preuves*, III, col. 1729, 1732. — *Mémoires de Montmartin,* D. Morice, *Hist. de Bret.* T. II, p. CCXCVII. — Interrogatoire de Crapado, A. de Barthélemy, *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne,* p. 134. — Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne,* p. 126. — Piré, *Hist. de la Ligue,* T. I, p. 369. — De Thou, *Histoire universelle,* T. XI, p. 527, liv. CIII. — Kerviler, Biog. Bret., T. I, p. 193. — Guillotin de Corson, *Récits de Bretagne,* T. II, p. 77. — Le duc de Montpensier fut nommé gouverneur de Normandie et le roi lui rendit même le titre de lieutenant-général en Bretagne, parce qu'il désirait à ce moment lui faire épouser sa sœur, Catherine de Bourbon. Il épousa en 1597 Henriette de Joyeuse et n'eut qu'une fille Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, femme de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et mère de la *Grande Mademoiselle.*

Dodieu de Vesly, président, et les principaux ligueurs, Gabriel de Goulaine, Jean d'Avaugour, s[r] de Saint-Laurent, René de Kermeno, s[r] du Garo, Jean de Rosmadec, s[r] du Plessix-Josso, Jérôme d'Aradon, s[r] de Quinipilly, René d'Aradon, François de Carné, s[r] de Rosampoul, René de Talhouët, les s[rs] de Kerberio, du Rocher-Vaudeguy, de la Ville-Maupetit, de Montigny, de Kerdelen, et autres seigneurs de moindre importance. Raoul de la Ragotière et Arthur Le Fourbeur remplissaient les fonctions de procureurs syndics. Pour le tiers état les représentants de 17 villes, Antoine de Brenezay, Fourché de la Courousserie, Michel, s[r] de la Garnison, députés de Nantes, etc.

Les débats ont pour objet les questions habituelles : le serment à la Sainte-Union, l'exécution des décrets du Concile de Trente, le chiffre excessif des subsides demandés pour les garnisons, qui montent à 1.175.436 livres, le crédit « pour les gardes et le plat de monseigneur le duc, » etc. Mais surtout les États déplorent — comme ceux de Rennes — « la lissence et dérèglement de la gendarmerye » et supplient le duc « de remettre la dissipline militaire et faire deffences de ravaiger, piller et tourmenter les pauvres laboureurs. » Ils envoient même le 28 mars 1592 une députation de trois membres, MM. de Guelignen, de Talhouët et de la Ville-en-Fol au général espagnol, pour se plaindre de l'indiscipline des soldats et de la saisie de navires marchands par les vaisseaux espagnols de Blavet.

Un seul incident : Eder de la Fontenelle — destiné à devenir tristement célèbre — avait exaspéré les habitants de Chateauneuf-du-Faou par ses violences. Ceux-ci envoient des députés porter plainte aux États. La Fontenelle aborde l'un d'eux et lui dit :

— J'ay entendu que vous estes venus faire plaincte de moy en ces Estats, mais par la mort-Dieu, regardez bien à ce que vous direz, car selon ce que vous direz, je vous coupperé le col.

Et il lui mit le poing sous le nez. Le procédé était vif; le gouverneur dut faire arrêter ce ligueur mal embouché, et déféra l'affaire aux États. Après enquête, ceux-ci déclarèrent l'arrestation justifiée; ce qui n'empêcha pas le duc de rendre peu de jours après la liberté à La Fontenelle qui le suivit à la bataille de Craon (1).

Quelle fut donc l'attitude de Mercœur à l'égard de ces représentants attitrés de la nation bretonne : ces évêques qui le soutiennent de leurs prières, ces gentilshommes, de leur épée, ces villes, de leur argent? Il reste froid, presque dédaigneux. Jamais il ne vient aux séances et quand, le dernier jour, il paraît dans l'assemblée, c'est pour répondre par quelques paroles banales aux remontrances et aux vœux des trois ordres. Le duc n'a-t-il pas les mains liées par les multiples intrigues dans lesquelles il s'est empêtré lui-même? Les États furent clos le 9 avril 1592 (2).

Le duc de Mercœur partit de Vannes pour la campagne de Craon, le 27 avril 1592, il revint à Nantes le 15 juin, auréolé du prestige de la victoire, et fit dans sa ville

(1) Arch. Nat. K. 1592. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne,* T. I, p. 120. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 418. — Moreau, *Histoire de la Ligue,* p. 137.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil., C. 3193, 3194, 3195, États de la Ligue. — A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne,* p. 98, 119, 123, 131. — Audren de Kerdrel, *Les États de la Ligue,* Association Bretonne, 1854, T. V, p. 117. — Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur,* p. 47-52.

une entrée triomphale; comme à Rome, les prisonniers, les drapeaux et les enseignes pris à l'ennemi l'avaient précédé dans la capitale de la Ligue.

Pour perpétuer le souvenir de ce fait mémorable le duc fit bâtir une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire. Le Souverain Pontife ne pouvait pas ne pas reconnaitre l'exploit du « Protecteur de la religion Catholique, » par bref du 8 juin 1592 il lui accorda des indulgences en mémoire de la bataille de Craon. Le duc eût préféré sans doute un appui plus réel en faveur de ses prétentions politiques. Mais Clément VIII avait d'autres soucis.

Mercœur rejoignit son armée le 20 juin 1592 et la dirigea sur Rennes, mais il n'avait pas su profiter de l'affolement produit par la victoire de Craon. Le moment était passé. La grande cité royaliste s'était ressaisie et mise en défense. Le chef de la Ligue fut arrêté par la petite ville de Châteaugiron. Il la connaissait bien, y étant venu trois ans auparavant, presque jour pour jour, quand il y saisit le comte de Soissons. Le château résista huit jours. Le capitaine Jean Le Ménager, s[r] de Piolaine se rendit le 24 juin 1592. On ne sait quelles furent les conditions; ce qui est sûr, c'est que le duc le fit pendre, lui et tous ses soldats, à un arbre qu'on appela longtemps « le Chêne des pendus. » Les habitants furent mis à rançon, « leurs biens pillés et emportés, sans avoir égard aux prêtres, disant qu'ils étoient excommuniez, adhérant avec les hérétiques (1). »

Mercœur aurait désiré marcher sur Vitré pour venger son échec de 1589, mais Montmartin s'était jeté dans cette ville avec les Anglais survivants; il n'osa l'attaquer, tournant vers le Sud-Ouest et contournant Rennes, où se trouvait Montpensier, il passa à Guer le 3 juillet et vint mettre le siège devant Malestroit le 5 juillet 1592, place appartenant, comme Châteaugiron, à la comtesse de Brissac. Ploërmel et Malestroit qui tenaient le parti du roi interceptaient les communications entre Redon et Josselin où le duc avait établi une sorte de place d'armes au centre de la Bretagne. Malestroit n'avait que de vieux remparts; le 15 juillet 1592, elle dut capituler. Du reste, deux mois après, elle était reprise par les capitaines royalistes de Cahideuc et de Trévécar.

Aucun fait d'armes ne marqua le reste de l'été. Mercœur se retira à Nantes où il resta jusqu'en septembre. En novembre 1592 le duc envoya son armée reprendre la petite ville de Corlay dont les royaux s'étaient emparés pendant l'été, puis il se dirigea vers Quintin qui appartenait au comte de Laval. Mais du Liscoët qui y commandait « et ne s'étonnait pas pour le bruit » se retira dans le château et Mercœur dut venir en personne diriger le siège. Le château résista quinze jours avant de se rendre; le vainqueur imposa aux 700 lansquenets qu'il renfermait l'engagement de ne plus servir en Bretagne. Mercœur remonta jusqu'à la tour de Cesson, près de Saint-Brieuc, qu'il prit par capitulation après 400 volées de coups de canon. Tous ces sièges, ces prises et reprises de château n'avaient pas grande importance et n'avançaient guère les affaires de la Ligue.

A la fin de novembre 1592, Mercœur passa la Vilaine à Messac et s'achemina vers Fougeray dans l'intention apparente de se porter au secours de la place de

(1) *Journal de Duval,* maître d'école, A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne,* p. 115. — Garnier, *Notice historique sur Châteaugiron*, p. 102.

Rochefort-sur-Loire (1), vainement assiégée depuis trois mois par le prince de Conti et le maréchal d'Aumont. Celui-ci, après avoir fait une pointe dans le Maine et avoir pris Mayenne le 15 août 1592 était revenu vers Rochefort, bien qu'il fût déjà nommé commandant des forces royales en Bretagne. Après plusieurs assauts, après avoir tiré 5.000 coups de canon et perdu 7 à 800 hommes devant ce château très fort, bâti sur un roc inaccessible, au milieu de la Loire, — *rupes fortis*, — vigoureusement défendu par les frères Hurtaut de Saint-Offange, — qui devaient eux aussi, comme La Fontenelle, devenir tristement célèbres, — Conti et d'Aumont durent abandonner le siège. Mercœur l'apprit le 3 décembre 1592 et rentra à Nantes avec ses troupes (2).

Un fait d'armes d'Urbain de Laval-Boisdauphin dans le Maine eut un résultat plus sérieux. Après la désastreuse journée de Craon, les survivants du corps anglais très éprouvé s'étaient ralliés à Vitré; réorganisés et renforcés par Montmartin, ils y restèrent trois mois. A la fin d'août, leur chef, le sergent-major Oisnésil, qui commandait en l'absence de Norris, voulut conduire ses hommes à Domfront. On lui représenta en vain les dangers de cette marche en pays ennemi. Les riches campagnes du Bas-Maine tentaient ces étrangers. Ils partirent. Ils eurent l'imprudence de séjourner à Ambrières, à trois lieues de Mayenne et six de Domfront (3). Or les soldats anglais répandaient dans les pays qu'ils traversaient une véritable terreur : tuer les prêtres, profaner et souiller les églises et les vases sacrés, massacrer les paysans, violenter les femmes, voler les bestiaux, brûler les maisons et les meubles était pour eux un jeu. Si un malheureux tentait de résister, ils le faisaient dévorer par les dogues qui suivaient leur régiment. Aussi à leur approche c'était un affolement général, tous les habitants fuyaient, abandonnant leurs maisons. Bons soldats du reste, ces Anglais se battaient avec une intrépidité qui les rendait redoutables. Laval-Boisdauphin, gouverneur du Bas-Maine, résolut de les déloger d'Ambrières. Il réunit les compagnies des meilleurs capitaines de chevau-légers : du Puy du Fou, s[r] de Combronde, de La Perraudière, La Motte-Chevrière, La Chesnaye-Vaulouët. Le 1[er] octobre 1592, à huit heures, ils étaient aux faubourgs d'Ambrières. La manœuvre, fort bien combinée par Boisdauphin, comportait deux attaques simultanées qui devaient prendre les Anglais entre deux feux. C'est ce qui arriva. Ceux-ci se défendirent bravement, dans une « maison forte » appelée La Touche, mais ils durent céder au nombre et 580 furent tués ou blessés. Sept drapeaux furent pris « ce qui depleust infiniment à la reine d'Angleterre pour n'avoir pendant son règne perdu un si grand nombre d'enseignes. » Du côté ligueur, La Chesnaye-Vaulouët fut blessé d'un coup d'arquebuse dont il mourut un an après. Ce massacre complétait et aggravait le désastre de Craon (4).

(1) Rochefort-sur-Loire, auj. comm. du canton de Chalonnes, en face de Saint-Symphorien, sur le bord de la Loire, à 5 lieues d'Angers, Maine-et-Loire.

(2) Une des nombreuses brochures publiées par les Ligueurs — aujourd'hui rarissimes — raconte ce siège avec des détails très intéressants : *Les Conquestes de Monseigneur le duc de Mercœur et de l'heureux succez du siège de Rochefort en Anjou.* Imprimé nouvellement, 1593. Bib. Nat. Lb[35] 425.

(3) Ambrières, ch.-l. de canton, arrond. de Mayenne, Mayenne.

(4) Voir sur le combat d'Ambrières, l'étude de M. le marquis de Beauchesne : *Les Anglais dans le Bas-Maine pendant les guerres de religion;* Revue historique et archéologique du Maine, T. XLVIII, 1900. M. de Beauchesne donne le texte de la relation espagnole de Mendo de Ledesma dont

III. — *Premiers tiraillements entre Mercœur et les Espagnols.*

Et alors la même question se pose : comment se fait-il que le duc de Mercœur, élevé à l'apogée de sa fortune par la victoire de Craon, ait si peu tiré parti de cet heureux exploit? Pourquoi gaspilla-t-il l'été de 1592 en petits sièges, en promenades militaires, en attaques sans importance et sans intérêt?

A cette question les historiens font depuis longtemps une réponse, toujours la même, très facile et très claire : c'est que Mercœur fut abandonné par les Espagnols. Ces réponses de manuel suffisent pour satisfaire les intelligences simples, mais en concrétant dans un seul acte une longue suite de négociations et d'intrigues, elles risquent de fausser l'histoire. En politique comme en diplomatie les hommes n'agissent pas et les événements ne s'accomplissent pas avec cette précision et cette netteté que l'éloignement des siècles et les simplifications du récit imposent aux faits du passé. Il serait en somme plus vrai de dire que si Mercœur a échoué, ce n'est pas parce qu'il a été abandonné, c'est au contraire parce qu'il a été trop secouru par les étrangers. D'ailleurs, avec un homme comme Mercœur, rien n'est franc, rien n'est lucide, rien n'est droit. Il menait de front trois ou quatre intrigues différentes, qui toutes tendaient au but secret qu'il n'avouait jamais. Il avait essayé de jouer au plus fin, si l'on peut dire, avec Philippe II, mais il avait affaire à plus fort que lui, et il se trouva pris dans ses propres filets.

Le véritable vainqueur de la bataille de Craon, c'était en somme don Juan del Aguila, commandant du contingent espagnol. Le roi d'Espagne adressa des félicitations au duc, et exprima sa satisfaction à son général en le gratifiant de la récompense vraiment royale de mille ducats de rente. Le roi approuvait d'ailleurs son intention de ne pas se mettre complètement sous l'autorité du duc de Mercœur. Ce point délicat n'avait jamais été nettement précisé. De bonne heure des divergences de vue et des conflits d'autorité surgirent. D'Aguila avait la bravoure, le coup d'œil et l'expérience militaires, mais c'était un détestable administrateur, de plus son caractère entier, son humeur cassante, son intolérable insoumission devaient promptement rendre les rapports difficiles. La souplesse de Mercœur avait beau s'effacer devant la morgue espagnole, au lieu d'un subordonné fidèle qu'il avait espéré, il trouvait un allié douteux, un contradicteur arrogant.

Le partage du butin après la prise de Blain fut la première occasion qui fit éclater un désaccord. Mendo de Ledesma, esprit sage et modéré, s'appliqua à réconcilier le général et le duc. Il y parvint, et c'est peut-être à ce rapprochement passager que l'on dut la marche rapide sur Craon et la victoire du 23 mai; mais après la bataille, la mésintelligence entre les chefs reparut et l'animosité finit par arriver à l'état aigu. Les divergences politiques et militaires s'aggravaient de l'opposition des caractères. D'Aguila, soldat rude et entier, s'accommodait mal des lenteurs et des tergiversations de Mercœur (1).

G. de Carné n'a donné que le titre. — G. de Carné, *Corresp. des Ligueurs Bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 158. — Voir *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCXCVII. — Piré, *Hist. de la Ligue*, T. I, p. 359. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 422.

(1) G. de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 49, 61, 100, 101, 118, 154, 169.

On a dit qu'après la victoire don Juan avait refusé de continuer la campagne et déclaré qu'il allait rentrer à Blavet dans le dessein de s'y fortifier. On ne trouve aucune trace de cette brusque rupture. Nous savons au contraire par le *Journal de Duval,* maître d'école à Châteaugiron, que l'armée espagnole participa au siège de cette ville, et par les états de situation très réguliers du corps espagnol qu'il prit part à la campagne d'hiver tentée par Mercœur. Il était en effet à Hennebont le 17 octobre 1592, à Saint-Brieuc le 4 novembre, à Fougeray le 3 décembre 1592 et à Auray le 20 février 1593. La *Relacion del numero de la gente de guerra* compte à ce jour 3.390 hommes. Son action militaire paraît du reste avoir été à peu près nulle.

Malgré les instances réitérées de Mercœur le roi d'Espagne n'ordonnait point à son général d'obéir aux instructions du duc. Philippe II connaissait parfaitement en effet les secrètes ambitions du prince lorrain, ses intrigues et ses manœuvres cachées; il l'avait entouré d'agents et d'espions qui ne lui laissaient rien ignorer. Dès le mois de mai 1591, le conseiller Jacquelot de la Motte disait à l'ambassadeur Mendo de Ledesma que Mercœur « avait toujours eu intention de s'emparer du duché de Bretagne. » Cette parole n'avait pas été perdue pour le diplomate espagnol, très avisé et très perspicace. Mais de plus des intrigants, des aventuriers, des politiciens interlopes, comme les époques troublées en font surgir, écrivaient au roi ou même se rendaient en Espagne dans l'espoir de toucher le prix de leurs révélations.

Guy de Saint-Gelais de Lusignan, connu sous le nom de M. de Lansac, était un informateur très averti et un traître dans toute la force du terme, il se vantait d'avoir renié sa patrie, il traitait les Bretons de « peuple indigne qu'il faut manier comme Indiens. » Bien qu'affectant d'être très dévoué à la Ligue, il fut chassé par Mercœur contre lequel il conçut une haine féroce; il passa en Espagne en mai 1591 et sut par son intelligence, son activité et son entregent se faire bien voir des ministres de Philippe II. Naturellement il devait dire pis que pendre du duc et lui prêter les plus noirs desseins.

Yves Gourmil, dit de Coëdor, était un aventurier de moins haute envergure. Étant greffier à Morlaix, il avait eu des aventures fâcheuses compliquées d'une condamnation à mort; il passa en Angleterre et se trouva tout préparé à remplir le rôle d'espion. Il alla en Espagne en 1591, fit parade d'un grand zèle pour la cause de l'Infante, puis revint habiter Concarneau. Il a prétendu que son attitude lui avait attiré la haine du duc de Mercœur, qui aurait même essayé de le faire tuer par quatre soldats apostés. Il dut se réfugier à Blavet où il servait d'agent secret aux Espagnols pour toutes les besognes louches. Il retourna en Espagne afin de faire valoir ses services et tâcher d'obtenir de Philippe II de nouveaux subsides pour lui, sa femme et ses huit enfants. Il s'y trouvait justement au moment de la victoire de Craon et il remit au roi un volumineux mémoire, très habile, très perfide, qui dénote une vive intelligence. La conclusion qui en ressortait, c'est que le duc était le dernier des fourbes et le plus roué des coquins.

Son seul but, d'après Gourmil, est « de s'emparer du duché de Bretaigne pour sa part de la ruyne de la France, soubz prétexte d'un vieulx tel quel droict que sa fame y prétend, » déjà il se fait appeler « Altesse »; « il se couvre en ceste guerre du manteau de la religion catholicque; mais en dessous il favorise les hérétiques

et laisse aux plus apparants d'entre eulx la jouissance de leurs biens, affin qu'ils soient plus capables de continuer la guerre. » Par contre « il faict assassiner ou garder en éternelle prison toutz ceulx qu'il scait luy pouvoir empescher ses desseins ou être affectionnés au parti d'Espaigne, témoin Keralio, La Fontaine-Beaufils, le marquis de la Roche, Coëtnysan, La Tremblaye et autres. En un mot « il veult se faire duc » et pour y arriver « prolonger la guerre le plus qu'il peult. »

Mercœur est un traître, « il a intelligence avec les ennemys, » il ne veut pas livrer de bataille, « quand l'occasion de vaincre se présente ouvertement, il fait par dessoubz main avertir les ennemys de se retirer, car il scait que s'il donne bataille il fault qu'il la perde ou qu'il la gaigne; s'il la perd, il est à jamaix ruyné; s'il la gaigne, il détruit les ennemys, lesquels il veult aussi bien conserver que les siens, pour ce que, s'ils étoient ruynés il demeureroit seulet et faiblet en la disposition des Espaignolz qu'il tient pour mortelz enemiz. Il ne veult doncques ny vaincre ny estre vaincu; » du reste il négocie « très secrettement et estroictement avec le prince de Dumbes. » Il est certain que les hésitations de Mercœur dans la plaine de Marc'hallac'h pouvaient donner une certaine vraisemblance à ces calomnies.

« Les Espaignolz n'ont au munde ung plus dangereux ennemy que Mercure, » il ruine le pays pour les affamer, ainsi il a détruit Blavet avant de le leur livrer; « il eust bruslé le port s'il eust esté en sa puissance. » Il ménage les Anglais, il faut donc se défier de ses promesses de dévouement à l'égard de l'Infante; « moi qui cognois le pèlerin, » dit Gourmil, je sais « qu'il est tres enemy de S. M. et de toute la nation espaignole... » Pourtant « toute son auctorité dépand de celle des Espaignolz, jusqu'icy il n'a esté ny craint ny bien voulu, ains au rebours si mesprisé et hay que communément l'on ne l'appelle que le duc de *Recule* et non sans cause... Il sera jetté comme une peste hors le païs. Toutz le abhorrent, toutz se moquent de son *Altesse,* il n'y a ny duc, ny marquis, ny comte, ny baron, ny grand seigneur du païs qui le suylve, ores qu'ils soient catholiques, mais au contraire toutz sont du party du prince pour celle raison là seullement, de n'estre de la suilte de Mercure. »

Gourmil indique enfin au roy le moyen « de s'emparer de la Bretagne sans effusion de sang en peu de temps et à peu de frais. »

Ce moyen consiste à occuper les ports et à se fortifier sur les côtes; Brest, Le Conquet; Saint-Malo, Morlaix, Kymper; mais c'est surtout à Saint-Nazaire qu'il faut s'établir pour dominer Nantes et être maître de la Loire : « par ce moyen la Bretaigne sera en l'obéissance de S. M., ensamble le cœur du royaulme de France qui est ce que la rivière de Loyre, et aultres rivières qui tumbent en icèle, baignent. Escalier non vulgaire pour monter à choses non vulgaires! (1). »

Malheureusement pour l'imposteur, le cordelier Marcellin Cornet, envoyé secret et authentique de Mercœur, était à ce moment à la cour d'Espagne; il démasqua l'impudent personnage et déclara que tous ses propos étaient « faux et méchants, calomnieux et controuvés; » il demanda qu'il fût mis en prison et ses papiers saisis (2).

(1) G. de Carné, *Correspondance de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne,* T. I, p. 130-151.
(2) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons,* T. I, p. 151-153.

Il ne le fut pas, mais il était brûlé. Malgré tout, les manèges de Gourmil avaient beau être dévoilés, il dut en rester quelque chose; le soupçonneux Philippe II prêtait l'oreille à toutes les dénonciations; d'autant plus que, comme beaucoup de calomnies, celles-là reposaient sur des apparences, des coïncidences qui leur donnaient un caractère plausible et vraisemblable. Elles se trouvaient même confirmées par les révélations des confidents de Mercœur qui renseignaient, moyennant finances, les agents espagnols, comme la femme du président Dodieu de Vesly et le secrétaire intime Tornaboni qui trahissait doublement son maître au profit de l'Espagne et au profit de la France (1).

Il est trop certain que le duc de Mercœur intriguait; il intriguait avec tous et de tous les côtés.

Il intriguait auprès du pape Clément VIII, qu'il voulait rendre favorable à ses prétentions. Dans ce but, il envoya à Rome, à la fin de 1592, le célèbre prédicateur Jacques Le Bossu, sous prétexte de traiter la question des nominations ecclésiastiques, et il crut être extrêmement habile en le faisant passer par Madrid pour demander à Philippe II son appui; « mais le roi qui connaissait les dessous ne trouvait sans doute pas très redoutables les petites entreprises de Mercœur qui n'étaient que des jeux d'enfant auprès du formidable réseau de ses propres intrigues en cour de Rome; il ne refusa pas la recommandation demandée (2). »

Mercœur intriguait avec le prince de Dombes, il intriguait même indirectement avec Henri IV. En septembre 1592 il consentit à recevoir M. Meslier qui servait d'émissaire à du Plessis-Mornay, le grand négociateur du roi, déjà en relations secrètes avec Mayenne.

Les bases d'une entente possible furent suggérées sinon débattues. On conseilla finement à Mercœur de ne pas trop s'enorgueillir du succès de Craon : « Ces heures sont glissantes et passent volontiers de main à autre; les plus sages font leurs conditions bonnes lorsque leurs affaires se portent bien. » Le duc ne repoussa point ces avances, mais l'intrigue fut éventée par l'intransigeant Le Bossu « qui prescha à l'encontre, vint faire remonstrances à M. de Mercœur, et fit protester l'agent d'Espagne (3). »

Ces tentatives étaient prématurées. La cause de l'Infante avait rencontré en Bretagne de nombreux partisans. Les prétentions de la duchesse de Mercœur étaient à coup sûr beaucoup moins soutenables, elles étaient même, de toutes les plus mal fondées. Étrange résultat des revirements politiques! Après deux siècles, la lutte recommençait entre les maisons de Montfort et de Blois, représentées l'une par un roi d'Espagne, l'autre par un duc lorrain, et, coïncidence plus bizarre encore : l'époux de l'héritière de Charles de Blois appelait à son aide le mari d'Isabelle de Valois, dernier rejeton de la maison de Montfort! Justement la duchesse venait de donner le jour à deux jumeaux, le 8 novembre 1592; le fils ne devait pas vivre, mais la fille était promise à d'autres destinées : elle devait un jour épouser le fils légitimé d'Henri IV! Qui eût pu alors prévoir l'avenir?

(1) Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. I, p. 163; T. II, p. 183.

(2) G. de Carné, *Correspondance de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, Préf., p. xx, p. 157.

(3) *Mémoires de du Plessix-Mornay*, 1624, T. II, p. 260, 264, 274, 279. — Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. I, p. 95, 156.

IV. — *Les États Généraux de la Ligue.*

Les ambitions mondiales de Philippe II ne se bornaient pas à la Bretagne ; sa première femme était la fille d'Henri II, il ne visait à rien moins qu'à faire de sa fille aînée, l'Infante Isabelle, une reine de France. Mais deux actes solennels sapaient ses prétentions par la base : en France, la loi salique; en Bretagne, le Contrat d'Union de 1532. Il lui fallait donc démontrer que la première n'existait pas, en réalité, et que le second était nul. C'était le but suprême de sa politique tortueuse et de ses intrigues multipliées.

A ce moment, toutes ses négociations tendaient à hâter la convocation des États Généraux qui devaient donner à la France un roi catholique. Le Pape secondait ses vues. Le duc de Mercœur y était au fond très hostile, car ce qu'il redoutait le plus, c'était de voir les visées ambitieuses de Philippe II couronnées de succès. Le duc de Mayenne n'y était guère plus favorable, il jouait le rôle de roi et ne demandait qu'à continuer. Mais les excès des Seize à Paris, le meurtre du président Brisson avaient révolté beaucoup de catholiques; après trois années de guerre sans résultat décisif, un ardent désir de paix commençait à se faire sentir; le parti des *Politiques* grossissait chaque jour. Très résolus à maintenir la religion catholique, ils étaient également décidés à ne pas se séparer du roi légitime; le maréchal d'Aumont, d'O, d'Épernon, de Longueville, et tous les esprits sages pressaient Henri IV de se convertir.

Après de longs retards et de grandes hésitations, le duc de Mayenne dut enfin se décider à convoquer les États Généraux ; ils se réunirent à Paris le 26 janvier 1593.

On a beaucoup médit de ces États de la Ligue. Ils ont été voués au ridicule par un pamphlet célèbre, la *Satyre Ménippée* qui, malgré ses injustices, reste un modèle d'ironie, de vigueur et d'esprit. Ils méritent une appréciation plus équitable. En somme ils ont fait ce qui pouvait et ce qui devait être fait : ils ont affirmé le sentiment national et sauvegardé les intérêts français !

Le roi d'Espagne s'était flatté d'avoir facilement raison de cette assemblée de petites gens; il avait envoyé à Paris un de ses plus hauts représentants, le duc de Feria avec une suite de légistes et d'agents habiles, parmi lesquels Diego Maldonado qui était en Bretagne depuis trois ans; il leur avait donné l'ordre de n'épargner aucun moyen de persuasion et il espérait bien que les États allaient acclamer sa fille comme reine de France.

Dès le début le duc de Mayenne lança un manifeste invitant « les catholiques royaux » à accepter les décisions des États. Ceux-ci répondirent, d'après les instructions d'Henri IV, par une Déclaration proposant une Conférence commune. Cette « Proposition » produisit une vive impression, car des deux côtés on était las de la guerre.

Après quelques hésitations elle fut acceptée et la Conférence eut lieu à Suresnes le 5 mai 1593. L'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, demanda aux ligueurs « s'ils ne voulaient pas aider les royaux à faire un roi catholique. » « Plût à Dieu, répondit l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac. Nous sommes enfants d'obéissance et ne demandons que la sûreté de notre religion et le repos

du royaume. » Cette insistance triompha des dernières hésitations d'Henri IV. Le 17 mai 1593, l'archevêque de Bourges annonça que le roi était décidé à se faire instruire. Cette nouvelle provoqua une profonde émotion.

Cependant les Espagnols n'abandonnaient pas la partie; après beaucoup de discours, beaucoup d'intrigues et beaucoup d'avances bien placées, ils pressèrent la décision. Les États se montraient peu disposés à accepter l'Infante sans conditions; ils voulaient savoir qui elle épouserait, qui serait roi de France! Alors intervint le Parlement, dans son arrêt célèbre du 28 juin 1593, il déclara que la loi salique était la loi fondamentale du royaume et que tout acte qui la violerait ou tout traité fait au profit de princes étrangers serait nul. Le Parlement fut vraiment dans cette circonstance l'organe de la France; il condamnait du même coup les prétentions des Espagnols et celles des princes Lorrains. Les États Généraux prononcèrent, le 4 juillet 1593 que « l'élection d'un roi leur paraissait hors de propos et périlleuse pour la religion et pour le royaume. »

Le duc de Mercœur avait promis au roi d'Espagne d'agir sur les députés de la Bretagne aux États Généraux, afin de les décider à soutenir la cause de l'Infante. Il n'en fit rien, et même il mit fort peu d'empressement à les envoyer à Paris. Nous connaissons assez ses desseins secrets pour être sûrs qu'il n'éprouvait aucun désir de voir réussir les projets de Philippe II, qui n'allaient à rien moins qu'à faire de sa fille Isabelle une reine de France et une duchesse de Bretagne.

Cette province fut représentée dans la haute Assemblée par sept députés, désignés par les États ligueurs de 1591 et 1592 : Georges d'Aradon, évêque de Vannes, Jean Juhel, le fougueux chanoine de Vannes, Louis de Montigny, gouverneur du château de Sucinio, peut-être accompagné de son frère Julien de Montigny, s^r de la Hautière, tous deux absolument acquis à la cause espagnole; Joachim du Guesclin, s^r de la Roberie, oncle de César du Guesclin, du pays de Vitré, de cette maison de la Roberie « toute confite en Ligue, » dit Montmartin; enfin Jean Bertier, s^r de la Mainette, conseiller au présidial de Dinan, et Pierre Le Bigot, s^r du Breil, procureur-syndic de Fougères, deux villes dévouées à la Ligue. Mercœur leur fit adjoindre Jean Christi, le célèbre chanoine ligueur de Nantes, et les fit suivre par son secrétaire intime, le « subtil florentin » Tornaboni, ces deux derniers chargés sans doute de surveiller les autres et au besoin d'agir sous main contre eux.

D'Aradon fut élu promoteur du clergé, Christi prêcha devant l'Assemblée, et Montigny fut nommé député à la Conférence de Suresnes et désigné pour entendre les propositions que le duc de Feria avait à présenter à l'Assemblée au nom du roi d'Espagne. Georges d'Aradon et Louis de Montigny étaient d'ardents partisans de la cause de l'Infante dont ils s'étaient faits les promoteurs en Bretagne; aussi Diego de Ibarra, l'un des envoyés espagnols, disait de Montigny en avril 1593 : « *Parece de los mas seguros y majores;* Il paraît des plus sûrs et des meilleurs. »

Après l'échec des propositions du roi d'Espagne, le duc de Mercœur ne manqua pas de se prévaloir auprès de celui-ci de l'active et utile intervention des députés bretons, — bien qu'il eût tout fait pour l'empêcher. — Ces roueries étaient bien dans sa manière. Le protonotaire du Vineau, envoyé par le duc en Espagne au début de 1594, ne disait pas absolument le contraire de la vérité, — par

extraordinaire — quand il assurait Philippe II que personne n'avait montré « plus de bonne volonté, de sincérité et d'ardeur » pour sa cause que les députés bretons; et que le duc déplorait l'insuccès, « n'y ayant chose au monde que plus il a souhaittée et désirée... »

Ce désir était aussi sincère que les conseils qu'il donnait au roi étaient désintéressés (1).

V. — *Les Espagnols à Brest.*

La décision négative des États Généraux ruinait les prétentions de Philippe II à la couronne de France, mais il n'abandonnait pas celles qu'il avait sur la Bretagne. Il avait demandé, puis exigé impérieusement les reliques de Saint Vincent Ferrier, né à Valence, qui avait à plusieurs reprises prêché en Espagne et pour lequel il avait une dévotion particulière (2). Cependant un projet d'un intérêt plus temporel lui tenait encore davantage au cœur. Il avait très bien compris que, pour s'établir dans la province — sous prétexte de soutenir Mercœur, — il fallait s'emparer des ports et il avait jeté les yeux sur la rade la plus merveilleuse de la côte bretonne, celle de Brest. Ce port présentait d'incomparables avantages : place de sûreté en Bretagne, facilité de ravitaillement pour les convois d'Espagne, escale pour les pays de Flandre, et surtout menace contre l'Angleterre, l'ennemie détestée.

Les Espagnols n'étaient pas débarqués depuis trois mois que don Juan del Aguila vantait à son maître les avantages de Brest et lui proposait de s'en emparer (8 janvier 1591). Peu après l'agent secret de Lansac expliquait au roi « de quelle conséquence pour les affaires des Pays-Bas et Engleterre est Brest, » et indiquait la voie d'une négociation secrète. On tenta en effet de nouer des intrigues. Les deux frères de Montigny, le second surtout, M. de la Hautière, intrigant bavard et remuant, essayèrent de s'aboucher avec Sourdéac, gouverneur de Brest. Laval-Boisdauphin, gouverneur du Maine, se mit en rapports avec la femme de Sourdéac, née Suzanne de Sainte-Melaine, cousine de la sienne, née Madeleine de Montécler.

François de Carné-Rosampoul, gouverneur de Morlaix, entama des négociations plus sérieuses. Il ne pouvait se consoler de s'être laissé surprendre à Brest par Chateauneuf, frère de Sourdéac, il avait conservé des intelligences avec la garnison, de plus son frère aîné avait épousé Anne de Rieux, cousine germaine de

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 3192, 3197, 3198, 3200. États de la Ligue. — A. Bernard, *Procès-verbaux des États Généraux de 1593* (Coll. Doc. Inédits), p. 169, 459, 700. — G. Picot, *Histoire des États Généraux*, T. III, p. 234, 251. — Piré, *Histoire de la Ligue,* T. II, p. 2. — Du Paz, *Histoire Généalogique,* p. 444. — De Thou, *Histoire Universelle,* T. XI, p. 700. — Travers, *Histoire de Nantes,* T. III, p. 67. — Grégoire, *Histoire de la Ligue,* p. 175, 190. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne,* T. I, Préf., p. XXVI, p. 114; T. II, p. 12. — G. de Carné, *Les Chevaliers bretons de Saint-Michel,* p. 262. — Joüon des Longrais, *Information du sénéchal de Rennes contre les ligueurs,* v° Du Guesclin de la Roberie.

(2) Après des négociations qui durèrent plus de quatre ans, le Chapitre de Vannes qui s'y montrait d'abord fort peu disposé finit par envoyer à Philippe II un tibia du Saint. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne,* T. I, p. 110, 112, 155, 156, 168; T. II, 118, 123, 134. — *Hist. de Bret.,* T. IV, p. 163 et suiv.

Sourdéac. Les femmes jouèrent un rôle actif dans cette intrigue. Mme de Quimerc'h, Mme de Goulaine, la belle Marguerite de Bretagne, avaient embrassé ardemment la cause de l'Infante (1). René de Rieux, marquis de Sourdéac, bien que royaliste dévoué, ne repoussa pas d'abord ces avances. Il était actif et capable; le bastion Sourdéac qu'il fit construire au château de Brest perpétue sa mémoire; mais il était ambitieux, personnel, orgueilleux et un peu vantard. Cousin d'Henri IV, il estimait avoir lui-même des droits au duché de Bretagne.

Ces pourparlers secrets se prolongèrent pendant toute l'année 1592 et font l'objet de nombreuses correspondances entre Philippe II et Mendo de Ledesma, son représentant à Nantes. Le roi offrait 100.000 écus. Il faudrait peut-être rattacher à ces intrigues le mouvement des paroisses qui eut lieu contre Brest en juin 1592. Cinq à six mille paysans, conduits par les gentilshommes ligueurs du voisinage investirent la ville. Sourdéac ne s'intimida pas; dans des sorties audacieuses, grâce à des ruses de guerre ingénieuses, il en tua un grand nombre; au bout de cinq mois ils n'avaient rien gagné et commençaient à se révolter. On leur avait dit que la ville était affamée; Sourdéac fit publier partout que le blé était à un écu et demi dans la ville, tandis qu'il valait trois écus dans la campagne. Les paysans furieux, croyant qu'on les a trompés, refusèrent d'obéir à leurs capitaines; ils criaient « qu'il fallait égorger les gentilshommes qui les avaient engagés dans cette guerre et épouser leurs femmes pour être les maîtres à leur tour. » Profitant de ces dissensions, Sourdéac se jeta sur leurs retranchements et en tua 4 ou 500; les autres se dispersèrent (2).

Le roi d'Espagne, voyant que les pourparlers n'aboutissaient pas, envoya 2.000 hommes en Bretagne sous le commandement du général Martin de Bertendona et donna l'ordre à don Juan del Aguila, le 17 octobre 1592, d'attaquer Brest par terre pendant que sa flotte l'investirait par mer. Don Juan ne demandait qu'à agir; depuis longtemps Brest était son constant objectif, mais il se rendait mieux compte que son maître des difficultés de l'entreprise. Pour s'emparer de la ville et du château de Brest qu'on disait armé de 80 canons il fallait, d'après lui, 8 à 10.000 hommes. Que pouvait-il faire avec les 4.000 hommes qu'il avait à ce moment?

Il savait d'ailleurs qu'il n'aurait pas le concours du duc de Mercœur. Celui-ci, dès qu'il eut vent du projet, s'y montra nettement hostile. Il avait toujours vu avec peine les Espagnols se fortifier sur la côte de Bretagne; mieux au courant que personne des ambitions de Philippe II, il redoutait aussi plus que personne de voir ses prétendus alliés étendre et fortifier leurs possessions dans la province.

C'est à ce sentiment qu'il faut attribuer le curieux revirement qui se produisit dans son esprit. Autant il avait importuné Philippe II pour obtenir des renforts, autant il se montre alors mécontent et froissé de cet envoi inattendu. Il déclare

(1) Marguerite de Bretagne, fille du comte d'Avaugour, petit-fils de François d'Avaugour, fils naturel du duc François II, avait épousé, en 1585, Gabriel de Goulaine, le principal lieutenant de Mercœur, ligueur sincère et convaincu. Tous deux étaient des lettrés et ont laissé de jolies poésies. Voir *Le Livre de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine*, par Arthur de la Borderie, Mélanges historiques et littéraires des Bibliophiles Bretons, 1878, T. I, p. 85.

(2) Ce curieux siège, que nous ne pouvons qu'indiquer, mériterait une étude spéciale. Voir *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCLXXXI. — Mézeray, *Histoire de France*, édit. 1651, p. 969. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 359. — Levot, *Histoire de Brest*, T. I, p. 75.

nettement au roi que « les forces espagnoles sont suffisantes pour maintenir la province laquelle, affligée d'une longue guerre, n'en sçaurait supporter de plus grandes. » Il ne laisse pas d'insinuer au roi qu'il ferait mieux d'envoyer moins de soldats et de les payer plus régulièrement, car ceux-ci, dépourvus de solde, pillent et ravagent le pays (15 nov. 1593). Le roi ne tint nul compte de ces réclamations et, sans même en prévenir le duc, il expédia un nouveau renfort de 2.000 hommes, sous les ordres du capitaine Juan de Luna. Cet envoi provoqua chez le duc une véritable fureur, il fit tous ses efforts pour empêcher le débarquement de ces troupes et se justifia auprès du maréchal d'Aumont de leur arrivée au mépris de la trêve (20 décembre 1593). Il alla trouver l'ambassadeur Ledesma et lui dit « avec un peu de colère française » combien il était froissé de ce nouveau renfort expédié sans qu'il eût été prévenu. Je supplie le roi, écrit-il, « quand il lui plaira envoyer des troupes en ce pays, que je ne soys tant méprisé que je ne soys adverty. » D'ailleurs la Bretagne « n'en peult porter davantage » (14 février 1594).

En même temps le duc faisait partir pour l'Espagne un homme de confiance, Yves du Vineau, s[r] de la Roche, protonotaire du Saint-Siège, chargé d'expliquer au roi ses mécontentements et ses désirs. « L'arrivée du dernier secours a fort mécontenté les nobles et les villes, ce qui a esté occasion aux amys d'entrer en certaine deffiance, et a donné subject aux ennemys de faire courir plusieurs faulx bruitz au préjudice des saines intensions de S. M. C. et du duc. » Il prie le roi « de vouloir maintenir et conserver celui-ci en l'authorité qui lui est acquise dans la province de Bretaigne, de luy donner l'entier commandement sur toute l'armée espagnolle et françoise, et surtout de faire exprès commandement à ses chefs de luy obéir pour l'advenir mieulx qu'au passé et leur faire deffense de n'entreprendre aucune chose d'eux-mêmes en la province sans son authorité et consentement (1). »

C'était précisément ce que ne voulait pas ordonner le roi et ce que don Juan del Aguila ne voulait pas davantage accepter.

Contraint d'abandonner ses projets sur Brest par la mauvaise volonté du duc de Mercœur, — ce qu'il ne devait jamais lui pardonner, — le général espagnol tourna ses desseins d'un autre côté. Il avait dès le début proposé au roi un autre plan. Si l'on ne pouvait s'emparer du château de Brest, il fallait l'annuler, le commander en bâtissant un fort de l'autre côté de la rade. D'Aguila avait jeté les yeux sur la pointe de Roscanvel, dans la presqu'île de Crozon, qui forme l'un des côtés de la passe étroite qu'on appelle « le Goulet. » Obligé de renoncer à Brest, il fit prévaloir cette idée près du roi qui décida d'élever ce fort en face de Brest. Don Juan del Aguila choisit lui-même l'emplacement à la pointe de Roscanvel. Il passait à Quimper le 16 mars 1594 se rendant à Crozon avec 400 hommes d'élite commandés par le capitaine Tome de Paredes. Les travaux commencèrent à la fin de mars 1594. En quatre mois le fort était construit. Et pourtant que de difficultés sur ce roc sauvage et nu, battu par les flots de trois côtés, « ils allaient chercher de bonnes terres jusqu'à deux lieues dudit fort pour faire leurs bastions et remparts; et l'amenoient par la mer et la passoient pour en oster les pierres, et avoient peu de secours du peuple du païs, car ceux qu'ils pouvoient attraper, ils

(1) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, Préf. p. XXIII, p. 25, 37, 39, 70, 87, 159, 160, 161, 168, 169, 171 ; T. II, p. 9, 11, 13.

ne les faisoient travailler qu'en dehors et ils ne permirent jamais qu'il y entrast un seul homme que de leur nation... Pendant qu'ils se fortifiaient ainsi, ils étaient fort doux pour les paysans qui venaient vendre leurs denrées, que les Espagnols payaient à bon prix, et il y avait un marché devant le fort comme dans une ville (1). »

Cette nouvelle entreprise eut le don d'exaspérer Mercœur. Son autorité militaire et son prestige politique étaient également atteints. Il protesta avec toute la vigueur que lui permettait son tempérament, il demanda la démolition du travail commencé. Le 11 avril 1594 il envoie au général espagnol Montigny de la Hautière pour le prier « de toute afextion de se désister de son entreprise. » Il lui expose « les raisons pressantes, voire presque infinies, qui montrent combien est nécessaire la cessation de son dessein. »

Dix jours après, nouvelle insistance. Le protonotaire du Vineau, à Madrid, porte ces plaintes au roi lui-même : « les nobles du pays et les communautez des villes s'en esmeuvent, le duc est réduit en fort grande peinne pour trouver les moyens de les appaiser et contanter; ainsi mal trailtez et maniez à la baguette, comme ils disent, ils abandonneront le duc qui se verra forcé de traiter avec l'ennemi... Le danger est très grand et infiniment préjudiciable au bien des affaires, de commancer des entreprises particulières dans la province sans en communiquer avec le duc auparavant et en demeurer d'accord avecques lui (2). » Cette prise de possession du territoire breton par les Espagnols inquiète et alarme les esprits : le peuple redoute les ravages de ces étrangers; les seigneurs, les prétentions du roi.

En somme les Espagnols furent pour le duc de Mercœur de déplorables auxiliaires. Il n'y a pas une de leurs entreprises qui n'ait soulevé son opposition publique ou secrète. D'autre part ils lui refusaient leur concours quand il en avait besoin; ils contrecarraient ses visées; ils compromettaient son autorité morale; ils se faisaient haïr et ils le faisaient haïr.

VI. — *La Conversion du Roi.*

Le duc n'était guère plus heureux auprès des Bretons. La belle journée de Craon avait été une aurore sans lendemain; la sainte ardeur des premiers jours était tombée; d'imperceptibles symptômes de lassitude commençaient à paraître.

Mercœur crut devoir assembler les États; il les réunit à Vannes le 13 avril 1593. L'assemblée était peu nombreuse, pas un évêque, cinq ou six chanoines, quelques gentilshommes, un certain nombre de députés. Le duc ouvrit la session; pas plus cette fois que les années précédentes il ne fit la moindre allusion à ses prétentions particulières. L'assemblée traita dans un calme parfait des questions administratives et financières, dépourvues d'intérêt politique.

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 171. — *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCCIII. — Matthieu, *Histoire de Henri IIII*, p. 248. — Com^t Faty, *Comptes des miseurs de Quimper*, Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XII, 1885.
(2) G. de Carné. *Corresp. des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. II. p. 18, 19, 21.

Deux seules méritent d'être notées. Le duc qui était lettré et né pour présider une académie plutôt que pour conduire un parti, fit voter une subvention de 5.000 écus en faveur de l'Université de Nantes.

Le duc d'Elbeuf, cousin de Mercœur, prisonnier depuis quatre ans, informa les États qu'il avait établi, pour parfaire sa rançon, certains droits de tonnage sur les navires descendant la Loire à Ancenis. Ceux-ci, considérant que ces droits étaient contraires aux privilèges de la province, refusèrent de les autoriser, mais accordèrent au duc une subvention de 100.000 livres.

Les États arrêtèrent les instructions à donner à leurs députés aux États Généraux assemblés à Paris depuis le mois de janvier et portèrent à Mercœur, comme les années précédentes, leurs remontrances et leurs vœux. Le duc ne se montra pas plus expansif à leur égard qu'envers leurs devanciers et la session fut close le 5 mai 1593 (1).

Les villes ligueuses elles-mêmes se détachaient. Plusieurs n'avaient point de députés aux États, Saint-Malo s'était dérobée à toutes les sollicitations. Elle avait, nous l'avons vu, complètement rompu avec Mercœur et s'était mise sous la protection du duc de Mayenne. Mais les Malouins craignirent que Mercœur ne les desservît auprès du roi d'Espagne. Ils ne se trompaient pas. Le duc les dénonçait à Philippe II comme « s'efforçant d'establir entre eux une République particulière et se désunissant tellement du corps de la province qu'ils ne daignent rendre obéissance aux gouverneur et États d'icelle. »

Ils n'hésitèrent pas, ils envoyèrent au roi d'Espagne un délégué, Jean Crosnier de la Briantais, « jeune et galant homme assez nourri aux affaires d'Espagne, » chargé d'expliquer leur conduite à S. M. C. et de défendre les intérêts de la ville, qui faisait avec les Espagnols de grosses et lucratives affaires. Ces Bourgeois traitaient de puissance à puissance avec le roi comme avec le duc.

Mercœur continua de correspondre avec les Malouins, mais au fond, « il les haïssait d'une hayne parfaite, » dit La Landelle. Toutes les fois qu'il venait à Dinan, ceux-ci s'empressaient de fermer leurs portes, de tendre les chaînes et de doubler la garde (2).

Morlaix, la ville ligueuse par excellence, se montra plus déférente, mais à son égard Mercœur ne fut pas plus adroit, il maintint comme gouverneur le jeune de Carné-Rosampoul qui, par sa hauteur, se rendit impopulaire. Malgré la pression parfois tyrannique du Conseil de l'Union, les habitants finirent par se fatiguer de leurs sacrifices et par se détacher de la Ligue (3).

Nous avons vu qu'il perdit Guingamp par sa faute en envoyant dans cette ville comme commandant militaire ce La Cointerie, élevé, dit-on, dans ses cuisines et qui devint si facilement un traître (4).

A Quimper, Mercœur essaya en vain d'imposer comme gouverneur Gabriel de Goulaine, très galant homme, époux de la belle et lettrée Marie de Bretagne.

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 3196 et 3197. — A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 139-142.

(2) Joüon des Longrais, *Mémoires de Frotet de la Landelle*, p. 349, 357, 466.

(3) A. de Barthélemy, *La Chambre du Conseil de la Sainte-Union de Morlaix*, Revue historique de l'Ouest, 1885, p. 142.

(4) Voir plus haut, p. 200.

Mais les Quimpérois voulaient un capitaine « de leur pays et de leur langage, » ils maintinrent, malgré le duc, Jean du Quelenec. C'était encore une faute de Mercœur qui décidément, comme on l'a dit, excellait surtout dans les mauvais choix (1).

Nantes elle-même, la capitale de la Ligue, écrasée par les contributions de guerre, se désaffectionnait. Le Parlement nouveau, institué par le duc, n'ajouta pas beaucoup d'éclat à son autorité ni beaucoup de lustre à sa gloire. Ses arrêts ne portaient pas. Il semble s'être désintéressé des mesures générales; il se noie dans les détails, il passe son temps à régler la police générale de la ville, à fixer le prix des denrées, à interdire le vin étranger et le gibier aux artisans. Ses principaux membres devinrent même suspects au duc qui les avait nommés.

Le premier président Dodieu de Vesly, belle et noble figure de magistrat, est expulsé de Nantes en 1593 par Mme de Mercœur qui ne le trouva pas assez dévoué à ses intérêts personnels. Il ignorait sans doute que sa femme espionnait la duchesse moyennant rémunération. Le président Carpentier, qui lui succéda, livrait les secrets du duc aux Espagnols; le conseiller Jacquelot de la Motte, entièrement acquis à la cause de l'Infante, servait d'informateur et de guide à l'ambassadeur Mendo de Ledesma (2).

Le Parlement ligueur est surtout occupé de collations de charges et de questions de préséance. C'est un fantôme de Parlement. Tout autre est l'autorité morale du Parlement de Rennes dont l'action effective est pourtant bien restreinte. Il sait ce qu'il veut et où il va; ce qu'il veut c'est que la Bretagne reste unie à la France et que la France ait un roi, mais un roi catholique. Il puisa dans la tradition du passé et dans sa confiance dans l'avenir une force morale que le Parlement de Nantes n'obtint jamais.

Le Conseil d'État, créé par Mercœur, n'est pas plus vivant que la Cour; il n'est ni zélé ni actif, ses membres sont peu assidus, le duc ne lui communique que des questions sans intérêt; les autres, il les traite dans son entourage de confidents et d'agents secrets.

En somme toute cette organisation a quelque chose de factice, de stérile et de mal assuré. Et pourtant c'est l'apogée de la Ligue en Bretagne. Ce n'est pas une brillante apogée. Le duc de Mercœur ne sut pas tirer parti de la victoire de Craon. Il manquait de volonté, il n'avait pas la résolution et l'audace qui sont les premières qualités d'un chef de parti. Puis il portait la peine de son appel à l'étranger. Cette alliance compromettante a paralysé tous ses mouvements et entravé tous ses desseins.

(1) J. Trévedy, *Deux sénéchaux de Cornouailles,* Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXII, 1895, T. XXII. — Moreau, *Histoire de la Ligue,* p. 175, 178. — Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur,* p. 56.

(2) Le président Dodieu de Vesly adressa au roi d'Espagne, lors de sa disgrâce, une lettre où on lit ce beau passage : « Il y a trante six ans que ie suis officier du roy. Jay servy cinq rois en plusieurs grandes et honorables charges, mais ie nay point apris, aux endroicts ou iay esté, que en nostre ministère, il fallust avoir aultre affection que au service de Dieu, du roy et à la conservation du repos public. Ceste a esté tousiours ma certaine et entière résolution; il me seroit fort difficile dapprendre a présent une aultre leçon. » Dodieu, Carpentier et Jacquelot disent explicitement que Mercœur combat « pour usurper la souveraine autorité en cette province. » — G. de Carné, *Corresp. des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 164; II, p. 168 et 174.

Les premiers sentiments de défense religieuse, très sincères, très loyaux, très désintéressés chez la plupart des ligueurs, commencent à s'affaiblir et à se contaminer. Les intérêts privés et les ambitions personnelles finissent par les dominer peu à peu. Du reste la Ligue venait de perdre sa principale raison d'être. Le 25 juillet 1593, à travers les rues jonchées de fleurs, au son des fanfares joyeuses, marchant à la tête d'une troupe brillante de six cents gentilshommes, Henri IV se présentait à la porte de la basilique de Saint-Denis. L'Archevêque de Bourges attendait :

« — Qui êtes-vous?

— Je suis le Roy.

— Que demandez-vous?

— Je demande à estre receu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine.

— Le voulez-vous?

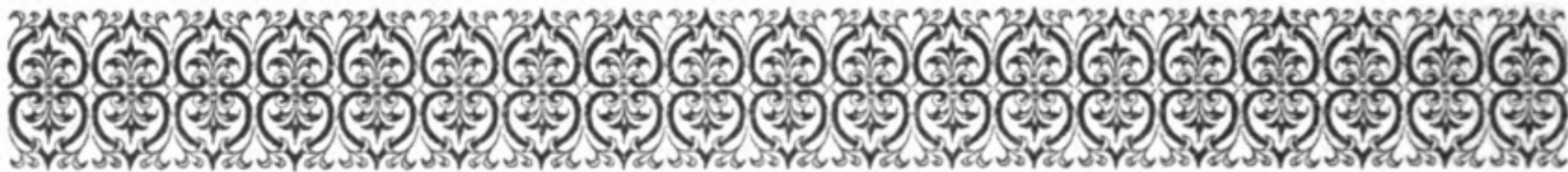
— Oui, je le veulx et le désire. »

D'immenses acclamations, des cris mille fois répétés de : Vive le Roy! partirent de la foule émue, « grands et petits pleuroient de joye. »

C'était la fin des malheurs de la patrie, c'était l'aurore de la paix.

Cet événement si longtemps espéré eut dans la France entière un profond retentissement. Hélas la Bretagne devait attendre longtemps encore avant d'en ressentir les bienfaits.





CHAPITRE XVI

LE MARÉCHAL D'AUMONT EN BRETAGNE

1594-1595

« Je puis dire n'avoir jamais oüy parler qu'il ait été si bien assailly ni défendu, et si longtemps... »
Maréchal D'AUMONT.

I. LE MARÉCHAL D'AUMONT. — II. LA POLITIQUE DU MARÉCHAL. — III. LE MARÉCHAL D'AUMONT ET LE DUC DE MERCŒUR. — IV. LA MARCHE SUR CROZON. — V. L'ENTREVUE DU RELECH. — VI. LE SIÈGE DE QUIMPER. — VII. LE FORT DES ESPAGNOLS A CROZON. — VIII. L'ASSAUT. — IX. LE MARÉCHAL D'AUMONT ET D'ESPINAY SAINT-LUC. — X. LA MORT DU MARÉCHAL.

I. — *Le Maréchal d'Aumont.*

C'EST le 20 août 1592 que le maréchal d'Aumont fut nommé par Henri IV commandant en Bretagne; il ne fit son entrée à Rennes qu'un an après, le 29 août 1593. Ce long retard était dû à des causes diverses. Le maréchal ne se souciait pas de compromettre son autorité en se trouvant rapproché du jeune duc de Montpensier qu'il devait remplacer; et celui-ci ne quitta la Bretagne que le 14 février 1593. D'Aumont avait perdu trois mois d'hiver au siège du château de Rochefort-sur-Loire, l'imprenable repaire des Saint-Offange qu'il avait dû abandonner le 2 décembre 1592. Il s'était rendu alors dans son pays de Châteauroux où il essaya de recruter des officiers et des troupes, car il n'avait ni armée ni argent; et le roi ne pouvait se démunir de ses régiments pour les envoyer dans cette province éloignée.

Enfin, sur les injonctions pressantes d'Henri IV, le maréchal s'achemina vers l'Ouest et arriva à Sablé le 30 mai 1593 avec quelques compagnies. Son lieutenant-général d'Espinay Saint-Luc l'avait précédé, il avait à peu près 2.000 hommes et il avait rejoint à Évron le général Norris qui revenait en France avec un nouveau « secours anglais » de 2.500 hommes.

Saint-Luc et Norris s'avancèrent jusqu'à Parné et Entrammes, menaçant Chateau-Gontier et Laval (1). Mais Bois-Dauphin qui commandait dans cette

(1) Évron, chef-lieu de canton; Parné, com. du cant. d'Argentré; Entrammes, com. du canton de Laval, arrond. de Laval, Mayenne.

ville n'était pas un adversaire à dédaigner; et Mercœur qui se trouvait à ce moment dans la Haute-Bretagne pouvait accourir. « Je crains une nouvelle *Craonnade,* écrivait du Plessix-Mornay, quoi advenant, Bretaigne et Anjou sont perdus, car M. de Mercœur a reçu encore un rafraîchissement de 2.000 Espagnols (1). »

A ce moment d'Espinay fut averti que Mercœur se rapprochait de Rennes. Voyant les royaux sans chefs, le duc avait trouvé l'occasion favorable pour marcher vers la grande ville, objet constant de ses regrets et de ses convoitises. Il s'empara de La Guerche, ordonna de fortifier cette petite ville « pour sa belle assiette et le bon pays où elle est située, » et y laissa un fort détachement. D'Espinay accourut avec Norris, il appela à son aide Montmartin, de Vitré, et tous trois reprirent La Guerche le 24 avril 1593. Les soldats désarmés furent renvoyés un bâton blanc à la main (2). D'Espinay Saint-Luc remonta vers le Maine pour rejoindre d'Aumont qui venait d'arriver. Un mois après, Mercœur qui avait obtenu encore une fois le concours de don Juan del Aguila, marchait de nouveau sur Rennes, et arrivait au château de Fontenay, à deux lieues de la ville. D'Espinay l'apprend, part aussitôt avec ses troupes françaises, fait dix-sept lieues d'une traite, couche à Vitré, et le lendemain entre à Rennes, sans avoir perdu un homme, « plus tôt qu'on ne l'espérait, » dit le bon Pichart. Mercœur ne voulut pas engager la lutte, il se retira vers Moncontour, après avoir commis « de grands dégâts » dans les environs.

Pendant ce temps le maréchal d'Aumont, toujours à Sablé, travaillait à former une armée. Ses premiers rapports avec les Bretons furent dépourvus d'aménité. Il fallait des ressources et le maréchal les réclamait un peu rudement. « Je suis résolu d'embrasser maintenant les affaires avecq telle diligence, écrit-il aux députés des États, qu'on congnoistra le désir que j'ay de servir le roy en vostre province; » il s'irritait des retards : « je ne suis nullement délibéré de permettre que cela se passe de la façon; tâchez d'y apporter plus de soing et de diligence, autrement tout ira mal. » (Sablé, 1er juin 1593). Les députés se plaignirent de ces duretés au roi qui leur répondit par une de ces lettres lénifiantes et gracieuses dont il avait le secret. Il s'excuse sur ses propres embarras : « cela doit adoucir la douleur de vos playes, puisque le chef participe en celles de ses membres et qu'il porte avec autant de desplaisir les vostres que les siennes. » (Dreux, 28 juin 1593).

Le maréchal n'avait pas les mêmes ménagements : « Vous m'aviez donné l'assurance, écrit-il, que nous ne manquerions de rien... Je ne vous veulx point payer en parolles; je vous prie, ne me payez point aussi de ceste monnoye-là... L'on fait courir un sourd bruit que je ne demeurerai guère en Bretaigne, ce sont mauvaises gens qui font semer ce bruit-là et qui ne veulent que altérer les affaires du roy (3). » (Loué, 4 juillet 1593).

(1) *Mémoires de du Plessix-Mornay*, T. II, p. 299. « Rafraîchissement » s'employait alors dans le sens de « renfort. »

(2) Mis de Beauchesne, *Les Anglais au Bas-Maine pendant les guerres de religion,* Revue historique et archéologique du Maine, T. XLVIII, 1900, p. 122. — *Mémoires de Montmartin,* p. CCXCVIII. — *Journal de Pichart,* col. 1734.

(3) D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1562-1568.

Les retards provenaient de ce que la Commission de neuf membres nommée par les États, le 4 janvier 1593, pour affermer les droits sur les vins, tenait à percevoir elle-même les deniers; elle voulait bien fournir l'argent, mais elle entendait en surveiller l'emploi et non le verser simplement aux trésoriers-généraux de France; de là ces conflits qui irritèrent le maréchal. Un homme joua alors un rôle prépondérant, Mathurin de Montallays, abbé de Saint-Melaine de Rennes, l'un des seuls membres du haut clergé qui fût toujours resté attaché à la cause du roi; il présida les États de Rennes et dirigea cette sorte de Commission intermédiaire qui remplit alors des fonctions très importantes, car elle assura en ces années terribles la perception des impôts et pourvut à l'entretien de l'armée (1).

Henri IV pressait le maréchal de « s'acheminer en Bretagne », quand une circonstance imprévue vint le retarder. A la suite de l'abjuration, une trêve avait été conclue entre le roi et le duc de Mayenne le 1er août 1593 pour trois mois. Mayenne engagea Mercœur à l'accepter pour la Bretagne. Comme toujours le duc hésitait, il avait peur de mécontenter Philippe II, il aurait bien voulu continuer les hostilités, mais il craignait d'attirer sur lui seul toutes les forces royales. En partant de Rennes vers la mi-juillet, il avait essayé de reprendre Moncontour; alors d'Espinay avait jeté dans cette petite place le vaillant Serrouette, qui fit si bien que Mercœur ne put même arriver à mettre ses canons en batterie.

Cependant le temps s'avançait, la trêve était proclamée partout. Le maréchal d'Aumont commençait à s'impatienter. « Le vieil capitaine, dit Matthieu, savait comment il fallait mener les renards. Quand il vit que Mercœur prenait du temps pour se résoudre à la trêve, il n'en prit pas pour l'attaquer (2). » Dans les premiers jours d'août 1593 il part de Sablé avec 4.000 hommes et 600 cavaliers et arrive d'un trait à Montfort, à quinze lieues de Moncontour. « Mercœur voyant cette nuée lui tomber sur la teste » sentit disparaître toutes ses hésitations, il envoya des émissaires à d'Aumont et accepta la trêve (28 août 1593). Il s'en excusa près du roi d'Espagne : « Lorsque la trêve m'a été apportée, j'étais au siège de la ville de Moncontour, écrit-il; j'ay avec regret et le dernier accepté cette trêve; je supplie V. M. de croire que je serai le premier qui reprendra les armes, lorsqu'il y aura apparence de ce faire... » Mercœur oubliait de dire qu'elle lui avait été apportée par cinq mille hommes... (3).

Ce résultat obtenu, le maréchal d'Aumont tourna bride et fit son entrée à Rennes le 29 août 1593, à la tête d'un brillant état-major. Le peuple était joyeux, car des espérances de paix étaient dans tous les cœurs, la trêve avait été publiée le 14 août précédent, et la population avait aussitôt envahi la cathédrale où un *Te Deum* avait été chanté pour remercier Dieu de la conversion du roi.

(1) Mathurin de Montallays était angevin et avait été aumônier du roi. — Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2643. — Bib. Mun. de Rennes, 585 [2]. — D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1562-1568. — B. de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, T. IV, p. 4. — Piré donne les noms des membres de cette Commission, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 12.

(2) Matthieu, *Histoire de Henri IIII*, T. II, p. 249.

(3) Mercœur chargea de plus le P. Marcellin Cornet d'expliquer la situation au roi d'Espagne. Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. I, p. 166, 167.

II. — *La Politique du Maréchal.*

Le maréchal d'Aumont prenait enfin possession de son commandement (1). Il arrivait en Bretagne avec une grande renommée militaire, conquise sur les champs de bataille. Il avait pris une part brillante à la journée d'Arques, il avait conduit les charges héroïques qui valurent au roi la victoire d'Ivry. C'était peu de dire qu'il était brave, tous l'étaient alors; mais de plus il était énergique et tenace, quand il chargeait, il chargeait à fond. Il préférait « la manière forte, » ses colères étaient célèbres et redoutées; du reste, comme tous les gens irascibles, il oubliait vite ses emportements; « sa prompte colère déplaisait quelquefois à ceux qui ne l'avaient accoustumé, mais il faisait beaucoup plus de peur que de mal en se courroussant. » Ses compagnons d'armes l'avaient surnommé « le franc Gaulois. »

Il savait d'ailleurs, quand il voulait, se montrer insinuant et conciliant car il ne manquait ni de finesse, ni d'adresse. Dur pour ses subordonnés, exigeant à l'égard de ses amis, il aimait à faire preuve d'indulgence à l'égard de ses adversaires. N'est-ce pas là un des secrets de l'habileté politique. En un mot, c'était un chef; c'était un général pacificateur, il avait pour mission de conquérir la paix par les armes. Il aimait l'ordre, il savait prévoir; « tous ses desseins, dit Montmartin, tendoient toujours au bien de la France. » Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, maréchal de France depuis quatorze ans, avait 73 ans, mais il était encore jeune, il l'était même trop, car il avait des ardeurs juvéniles qui devaient un jour lui être fatales (2).

Son lieutenant-général François d'Espinay dit « le brave Saint-Luc, » était un des plus brillants gentilshommes de l'armée, « cavalier accompli en tout, » dit Brantôme, hardi, plein d'audace et en même temps généreux, très bien fait de sa personne, spirituel et lettré, auteur de vers galants, d'Espinay Saint-Luc était un séducteur; il était gouverneur du port de Brouage, il avait 39 ans. Aussitôt après son arrivée à Rennes, le bruit de ses amours avec la comtesse de Laval courut dans le public; il a été noté par les contemporains, et à partir de ce jour le *Journal* du bon notaire Pichart devient un livre d'amour. Saint-Luc va constamment à Vitré et « continue ses amours avec Mme de Laval. »

Quelle était donc cette comtesse de Laval qui avait conquis d'Espinay et qui devait ensorceler le vieux maréchal? Anne d'Alègre était veuve depuis sept ans de Guy XIX, comte de Laval, elle avait un fils âgé de dix ans qui fut Guy XX, le dernier des comtes de Laval. D'après ce que nous savons des aventures de sa vie, elle devait être fort intrigante et fort coquette; à en juger par ses portraits, elle

(1) Le maréchal d'Aumont n'eut jamais le titre de « gouverneur, » son titre officiel était : « Jean d'Aumont, maréchal de France, gouverneur du Dauphiné, lieutenant-général pour le roi en son armée de Bretagne. »

(2) Il avait été marié deux fois et avait eu de sa première femme trois fils et trois filles. Son petit-fils Antoine d'Aumont, comme lui maréchal de France, fut créé duc en 1665. — D'Espinay Saint-Luc avait épousé Jeanne de Cossé, sœur du maréchal de Brissac qui livra Paris à Henri IV.

avait la beauté d'une femme en pleine maturité, le visage ovale et ferme, de superbes yeux noirs, la bouche expressive, les cheveux magnifiques (1).

Le maréchal d'Aumont sut vite se rendre populaire; descendu au modeste Manoir de l'évêque, il accueillait volontiers les plaintes du « pauvre peuple » accablé d'impôts et fit mettre en liberté « beaucoup de prisonniers retenus pour les tailles. » Il suivait régulièrement les processions, fréquentes alors, faites en l'honneur des victoires du roi, et qui étaient pour le peuple une distraction et un réconfort. Il faut se rendre compte en effet de l'état d'esprit de cette population surexcitée, enfermée depuis des mois dans cette ville murée, aux rues étroites, aux pavés pointus, aux pignons surplombants, sans que personne pût franchir les portes, sous peine de risquer sa liberté et sa vie. Elle aspirait ardemment à la paix.

Quant aux rapports du maréchal avec le Parlement, ils semblent avoir été aigres-doux, plutôt aigres. La rudesse du vieux soldat s'accommodait mal des formes parlementaires. Un incident survenu alors est tout-à-fait caractéristique. Le premier capitaine qui se détacha de la Ligue pour faire sa soumission au roi fut Pierre de Fontlebon, commandant du château de Québriac. Préludant à cette politique de réconciliation nationale qui était celle d'Henri IV et la sienne, le maréchal l'accueillit à bras ouverts et l'appela à Rennes en lui donnant un sauf-conduit pour y venir sans péril. Or cet honorable capitaine avait des dettes. Cela se voit. A peine arrivé, le 16 juin 1594, les recors se jettent à ses trousses et l'enferment à la prison de la Feillée. Fureur du maréchal qui envoie le président Avril de la Grée réclamer le prisonnier. On refuse. Le maréchal se déplace lui-même. Nouveau refus du geôlier. Alors, saisi de colère, d'Aumont prend une compagnie de soldats, leur ordonne d'enfoncer les portes de la prison, délivre le capitaine et enferme le geôlier à sa place (2).

Une autre fois le maréchal voulut établir une taxe extraordinaire sur les bourgeois de Rennes. Le Parlement lui donna tort et annula ses ordonnances. Mais il fallait trouver de l'argent et des soldats, car tous prévoyaient que la guerre recommencerait à l'expiration de la trêve, le 1er novembre 1593. Ce fut le but principal des États qui se réunirent à Rennes le 18 octobre 1593.

M. de Montallays, abbé de Saint-Melaine, présidait l'assemblée; elle n'était pas nombreuse : 7 représentants de l'Église, 23 de la noblesse, 22 du tiers. Les impôts ordinaires furent votés sans difficulté, mais les crédits extraordinaires soulevèrent de vives réclamations; le maréchal demandait 70.000 écus, les députés opposaient la misère du peuple ruiné par la guerre.

Cependant le président Rogier du Cleyo fit entrevoir « la subjection et tyrannie espaignoles, sous laquelle il était à craindre de tomber » et les États consentirent à des surtaxes sur les boissons qui furent adjugées 75.000 livres. Ils y mirent toutefois cette condition expresse que leurs officiers seuls feraient la recette des deniers

(1) *La Maison de Laval*, par Bertrand de Broussillon, qui donne deux charmants crayons de la Bibliothèque Nationale et du Louvre. T. IV, p. 275, 326. — Voir aussi *Guy XIX de Laval*, par l'abbé Angot, Revue historique du Maine, T. XXVIII, p. 231. Anne d'Alègre, veuve de Guy XIX de Laval, épousa le maréchal de Fervacque en 1599.

(2) Registres secrets, 16 et 17 juin 1594; voir aussi 8 août, 2 et 7 septembre 1593. Arch. du Parl., B. 167 et B. 166. — *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1736-1741.

extraordinaires et opéreraient les payements sur les ordonnancements du maréchal. Cette fois encore ils exposent avec amertume les misères des pauvres laboureurs du plat pays « vexés de toutes parts et de toutes façons, tant en leurs personnes que en leurs biens,... les hommes tués, les filles et femmes violées, les maisons brûlées, leur bestial ravagé... »

Reconnaissant d'ailleurs « qu'ils ne peuvent par leurs propres moyens satisfaire aux dépenses de la guerre, » ils décident d'envoyer des députés à la reine d'Angleterre et aux États des Pays-Bas; ils demandent à la première de vouloir bien leur prêter 150.000 livres et aux seconds 100.000 livres.

Les États ne manquèrent pas de remercier le roi d'avoir cédé « aux plus saintes prières et aux vœux publics de son peuple, » et ils terminèrent leur session le 26 octobre 1593 (1).

Ils avaient désigné quatre députés : Jean du Matz, s[r] de Montmartin et de Terchant, gouverneur de Vitré, — l'auteur des *Mémoires,* — François de la Piguelais, vicomte du Chesnay, Pierre Bonier, s[r] de la Mabonnière, procureur du roi à Rennes, et Guillaume Loret, s[r] des Hayes, receveur des tailles. Ceux-ci se munirent d'une lettre du roi qui, devenu catholique, ne pouvait plus agir directement. La reine Élisabeth, mise en méchante humeur par la conversion d'Henri IV et les défaites de Craon et d'Ambrières, refusa. Elle redoutait fort les Espagnols, mais elle posait des conditions inacceptables. Elle aussi, elle voulait Brest, au lieu de Paimpol où étaient cantonnés les Anglais. On laissa même entendre aux députés que des pourparlers secrets étaient engagés avec Sourdéac.

Vers ce temps en effet un émissaire nommé Saint-Jean alla trouver le gouverneur de Brest et lui proposa le concours des navires et des soldats anglais pour chasser les Espagnols qui venaient de s'établir à Crozon, s'il voulait recevoir à Brest un nombre d'Anglais égal à la garnison française. Le tentateur aurait insinué que le roi approuvait cette combinaison. Sourdéac l'aurait reçu avec hauteur :

— « Brest est au roi, aurait-il dit, il en fera ce qu'il voudra, mais je n'y resterai pas une heure si la place cesse d'être à lui. »

Et comme Saint-Jean insistait, Sourdéac répondit brusquement :

— « J'aime mieux mourir sur le haut d'une brèche que de manquer à mon devoir (2). »

Devant le refus éventuel de la reine, Montmartin partit pour en référer au roi, alors occupé au siège de Laon; celui-ci s'en tira habilement par une lettre évasive; mais on ne pouvait guère compter sur l'envoi des renforts (3).

Le corps anglais, toujours à Paimpol, était réduit à 700 hommes, par suite des maladies causées par les excès de tous genres. Ces étrangers étaient une plaie pour

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2643. Procès-verbaux des États de 1593. — Bibl. Mun. de Rennes, 585 [2]. — C'est à cette session que fut décernée à Le Meneust de Bréquigny la médaille commémorative de la délivrance de la ville de Rennes. — Voir plus haut, p. 102, note 2.

(2) Matthieu, *Histoire de Henri IIII*, T. II, p. 247. L'historien Matthieu a eu connaissance des *Mémoires* de Sourdéac. — La belle réponse citée ci-dessus est sans doute exacte, cependant il règne sur ce point certaines obscurités difficiles à percer. Sourdéac qui l'a rapportée dans ses *Mémoires* aimait à se vanter et certains indices font croire que sa fidélité a pu vaciller un moment.

(3) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2643. Registre des États qui contient toute la correspondance des députés. D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1575 à 1597. — *Journal de Pichart*, col. 1736. — *Mémoires de Montmartin*, p. CCXCIX, CCC. — Xivrey, *Lettres missives de Henri IV,* T. IV, p. 171, Henri IV à l'ambassadeur de Beauvoir La Nocle, 17 juin 1594. — *Calendar of letters and State papers,* Elizabeth, vol. 4, p. 597.

le pays environnant qu'ils ravageaient et dévastaient avec la dernière sauvagerie. « Ces hérétiques ont pillé, profané et brûlé les églises, répandant jusque sur l'autel et foulant les saints sacrements aux pieds... Le povre peuple, les ecclésiastiques, les gentilshommes mêmes meurent de faim, n'ayantz auchun moyen de vivre, estant la terre demeurée en friche, sans culture ny semence, pour estre les laboureurs destituez de tous biens, bestiaux et provisions par les ravages des gens de guerre qui n'ont oublyé exercer aulchune espèce de cruaulté et tyrannie. » (1)

III. — *Le Maréchal d'Aumont et le duc de Mercœur.*

Le maréchal d'Aumont n'oubliait pas qu'il avait été envoyé en Bretagne beaucoup plus pour rendre la paix à cette malheureuse province, ruinée et aspirant au repos, que pour continuer la guerre. La trêve de trois mois, prolongée jusqu'au 1er janvier 1594, avait fait naître d'ardentes espérances. Aussi d'Aumont ne se montra pas intransigeant à l'égard du duc de Mercœur. La trêve, assez mal gardée par lui, ouvertement violée par les Espagnols, nécessitait des pourparlers. Le maréchal députa Harpin de Marigné, président au Parlement, et Avril de la Grée, président de la Chambre des Comptes, avec deux gentilshommes, François de Massuel de la Bouteillerie et de la Rivière de la Jouardays. Ils eurent des entrevues avec le duc lui-même à Vannes, et le président de la Grée fit des avances en vue de la paix, lui remontrant « qu'à présent il n'y a quasi plus de guerre en France. » Il y était autorisé car il avait en mains des instructions du roi, ouvrant la voie à toutes les concessions : « S. M. désire que l'on négotie de telle façon que le traité se noue et espère que mondict sieur de Mercœur se pourra accommoder à ce qui est de son debvoir (2). »

Mais le duc ne voulait pas de la paix. Sa sœur, la reine Louise, veuve d'Henri III, qui depuis longtemps, dans des vues élevées d'intérêt général, rêvait de réconcilier son frère avec le roi, quitta Chenonceaux pour venir à Ancenis vers la fin de mai 1594, et entreprit une longue série de pourparlers sur lesquels nous aurons à revenir. Ils ne pouvaient aboutir : Mercœur refusait de voir que la Bretagne était affamée de repos. Il avait beau faire publier par ses agents et par ses prédicateurs que la conversion d'Henri IV n'était pas sincère, un sentiment intense de lassitude de la guerre et un immense désir de paix oppressaient tous les cœurs et faisaient tourner bien des yeux vers le roi devenu catholique.

Le souverain se chargeait de montrer par ses exploits qu'il était à la fois un conquérant et un pacificateur. Il s'était fait sacrer à Chartres le 27 février 1594, mais l'événement qui produisit dans la France entière la plus profonde impression, ce fut l'entrée d'Henri IV à Paris, le 22 mars 1594. C'était la consécration solennelle et définitive de la royauté nouvelle. La clémence du roi, si étonnante pour les hommes de cette époque, et la largeur d'esprit avec laquelle il accueillait

(1) A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 164. — D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1557.

(2) *Instructions d'Henri IV au maréchal d'Aumont du 1er avril 1594*, publiées par A. du Cleuziou. — *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Ligue en Bretagne*, Mém. de la Soc. d'Émul. des Côtes-du-Nord, T. XXXVI, 1898. — *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1739.

les ligueurs repentants, lui gagnaient les cœurs. On sentait vibrer en lui l'intérêt national. Aussi, du Nord au Midi, les soumissions affluaient.

Le maréchal d'Aumont s'appliquait habilement à faire connaître ces événements en Bretagne. D'Espinay Saint-Luc était le beau-frère de Brissac et lui avait servi d'intermédiaire auprès du roi pour la reddition de Paris. Tous deux favorisaient ouvertement la paix. La Commission permanente des États députait plusieurs de ses membres, le 7 juin 1594, vers la reine Louise, à Ancenis, pour lui porter les doléances et les vœux du peuple; le 14 juillet suivant, le maréchal envoyait Montbarot, escorté de 40 gentilshommes, à cette messagère de la paix; il voulait montrer ainsi qu'il désirait la fin des hostilités, et compromettre Mercœur de telle sorte qu'il fût visible que si la guerre recommençait, ce dernier devait seul en porter la responsabilité.

Cette habile politique ne pouvait manquer d'impressionner les ligueurs sincères. Saint-Malo envoyait le 16 juillet 1594 des délégués au maréchal pour traiter d'un accord qui fut conclu au mois d'octobre. Dès le 13 mars 1594, le bruit avait couru à Rennes que le jeune duc de Guise s'était soumis et « avait pris l'écharpe blanche. » Il ne devait le faire que le 29 novembre suivant, mais ce bruit indique l'état des esprits.

Les chefs de la Ligue commençaient à être ébranlés. Parmi les chefs les plus éminents étaient François de Talhouët, s[r] de Séverac, gouverneur de Redon, et Louis Le Prestre, s[r] de Lezonnet, gouverneur de Concarneau : Talhouët, maréchal de camp de Mercœur, le principal auteur de la victoire de Craon, Lezonnet, l'un des fidèles du duc « duquel il avait tant reçu d'honneurs et de profits qu'il en était envié par les autres seigneurs. » Tous deux allèrent trouver le duc en mai 1594 et lui posèrent cette question limpide : La Ligue a été formée dans le but de donner à la France un roi catholique, or Henri IV est maintenant catholique, donc elle n'a plus de raison d'être.

Mais Mercœur, par goût, n'aimait pas les arguments clairs; mû par ses ambitions secrètes, « ayant toujours son principal but à son establissement particulier, » lié par ses multiples intrigues, il expliqua avec ses circonlocutions, ses réticences et sa duplicité habituelles, « par tous les artifices dont il se pouvait adviser, » que l'abjuration du roi n'était que simulation « pour plus facilement tromper les catholiques et esteindre leur religion. » Lezonnet et Talhouët se retirèrent « très mal satisfaits » de leur entretien. Sans retard, le premier envoya son neveu Jean de Jegado, s[r] de Kerollain, trouver le roi à Laon; Montmartin le présenta et l'accord fut vite conclu; le roi était généreux. Lezonnet remit la place de Concarneau en l'obéissance du souverain.

Talhouët tarda plus longtemps, en février 1595 il refusa l'entrée de Redon aux troupes de Mercœur, Henri IV mandait à du Plessis-Mornay de lui assurer « tout ce que verrez à propos pour son contentement; » en juin 1595, Talhouët allait trouver le maréchal d'Aumont qui lui remettait une riche écharpe blanche; et Henri IV y ajoutait des présents plus solides (1).

(1) *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCC et p. 446. — Trévédy, *Histoire militaire de Redon*, p. 86. — François de Talhouët avait épousé, en 1577, Valence de Boisorhant, de Sixt; il était seigneur de Séverac, de Keredern, de la Grationnaie, etc.

Ces abandons devaient impressioner Mercœur, mais il était tenu par ses ambitions et plus encore par ses dangereux engagements avec les Espagnols. Or à ce moment ses dissentiments avec leur chef étaient arrivés à l'état aigu. D. Juan del Aguila ne tenait aucun compte de la trêve, il avait reçu en décembre 1593 un renfort de 2.000 soldats et il avait élevé un fort à la pointe de Crozon. Mercœur se montrait courroucé de ces atteintes portées à son autorité, et inquiet de ces empiètements. D'Aumont, mis au courant de ce désaccord, l'exploitait habilement et laissait dire que pour mériter les bonnes grâces du roi, « le duc abandonnerait au besoin les Espagnols à la boucherie ».

IV. — *La Marche sur Crozon.*

Cette entreprise des Espagnols préoccupait vivement le maréchal d'Aumont. Déjà fortifiés à Blavet, ils menaçaient Brest, notre premier port militaire, c'était un danger national, non seulement pour la Bretagne mais pour la France entière. Aussi la pensée d'une campagne dirigée contre ces étrangers fut dès lors arrêtée dans son esprit. Elle répondait à sa politique. Mais quelle expédition hasardeuse ! « Engager son armée dans ce coin du monde » à travers toute la Bretagne... Que de raisons d'hésiter !... Et puis la belle comtesse de Laval possédait tant de charmes !... Elle avait complètement séduit le vieux maréchal.

D'ailleurs il ne voulait pas laisser derrière lui la place de Laval qui coupait les communications avec Paris, or il n'avait pas assez de troupes pour assiéger cette ville défendue par un donjon et une enceinte flanquée de vingt-sept tours. Il s'en approcha pourtant et y trouva des intelligences. Par l'influence de la comtesse douairière et par l'intermédiaire de d'Andigné de Mayneuf et de Barbier La Vauzelle, procureur fiscal, il négocia avec le lieutenant du gourverneur, Leclerc de Crannes qni commandait en l'absence du comte de Laval-Boisdauphin, et cet officier ouvrit les portes aux troupes royales le 27 avril 1594.

Rassuré de ce côté, le maréchal prit sa décision et prépara ouvertement une campagne contre les Espagnols, « ces mortels ennemis de la province qui veulent engloutir la Bretagne. » Mais ses moyens étaient bien faibles. « Il s'embarquait sans biscuit, » dit Montmartin, il avait seulement 6 à 700 Anglais, 2.000 hommes de pied français et 300 chevaux. Il n'avait avec lui ni le général Norris, reparti pour l'Angleterre afin de chercher des renforts, ni son lieutenant-général d'Espinay Saint-Luc, ni le brave Montmartin, retenus par le roi (1). Malgré son expérience et sa fermeté connues, le maréchal d'Aumont se lançait dans une aventure qui pouvait être désastreuse ; il fut servi par la fortune ; des hasards heureux vinrent seconder sa vaillance et sa ténacité, et firent de cette campagne une merveilleuse expédition.

Le maréchal partit de Rennes dans les premiers jours d'août 1594. Il se dirigea droit sur Guingamp par Saint-Brieuc et du premier coup il sut montrer qu'il n'était pas un chef de parti, mais le représentant du roi, de l'intérêt national,

(1) D'Espinay Saint-Luc ne rentra à Rennes que le 5 décembre 1594.

chargé de rétablir l'ordre et la paix. Il imposa à son armée une discipline rigoureuse. Il était du reste accompagné d'un intendant des finances, François Myron, qui réglait toutes les dépenses.

Un « fort brave et courageux mestre de camp » royaliste s'était cantonné à Ploumagoar près de Guingamp avec sa compagnie et de là, comme tant d'autres, il ravageait le pays (1). Le maréchal le fit sommer de sortir de ce château. La Croix répondit qu'il attendait un siège. Le maréchal ne dédaigna pas de s'y rendre en personne. Le soir un de ses officiers, Kermorvan, frère de Kergommar, surprit 28 soldats du château sortis « à la picorée, » c'est-à-dire à la maraude. Sommé de nouveau de se rendre, La Croix refusa une seconde fois avec insolence. La nuit passe, le lendemain matin, au lever du jour, il voit ses 28 soldats pendus à 28 potences sur la contrescarpe du fossé, tout autour du château. Ce spectacle peu ordinaire lui inspira de salutaires réflexions, et il se rendit « vie et bagues sauves. » Pour toute peine le maréchal l'envoya servir à l'armée du roi où il se conduisit bravement. Un autre jour Claude de Kerguezay de Kergommar, par ordre du maréchal, prit et tua un lieutenant de La Fontenelle, nommé La Plante, qui d'un moulin près de Carhaix avait fait un repaire d'où il rançonnait les malheureux paysans.

D'Aumont aurait voulu attendre à Guingamp l'arrivée des renforts anglais que la reine avait enfin promis, mais René de Sourdéac le pressait d'avancer car les Espagnols activaient fiévreusement la construction de leur fort qui devenait pour Brest et pour tout le pays un danger redoutable.

Le maréchal marcha en avant. Il était à Lanmeur, à deux lieues de Morlaix, lorsqu'il reçut une députation des bourgeois qui venaient lui proposer une capitulation.

Morlaix ! La ville ligueuse par excellence; Morlaix, dont la Chambre d'Union avait si longtemps exercé une sorte de dictature; quelle transformation! Ce changement était dû pour une bonne part aux fautes de Mercœur.

Le duc avait envoyé à Morlaix un délégué; cet homme « de petite étoffe de son extraction, » — sans doute du même acabit que le cuisinier La Cointerie, — se montra hautain et maladroit. Il révolta les bourgeois, traita insolemment le vénérable sénéchal Le Bihan, qui le menaça de le faire pendre. Ce « glorieux et sot serviteur » obtint le résultat contraire à celui qu'il désirait : il décida les bourgeois à faire la paix avec le roi. Le Conseil de Ville résolut d'entrer en pourparlers avec le maréchal; il y eut des opposants, mais à la suite d'un conciliabule secret, quatre des principaux chefs partirent porteurs d'un projet d'accord. Le gouverneur de Carné-Rosampoul, très attaché à Mercœur, essaya de les arrêter : il était trop tard. D'Aumont leur accorda toutes leurs demandes, même celle « de n'avoir pour gouverneur qu'un catholique et qui fût du pays. »

Le lendemain, 25 août 1594, à l'aube, le maréchal d'Aumont, ravi d'avoir gagné sans coup férir cette grande ville ligueuse, se présentait à la porte du faubourg des Vignes, avec toute l'armée royale. Pour éviter le château, il entra dans

(1) L'attribution de « Ploumagoar » est une supposition. Montmartin dit « Poulmanac'h, » et les historiens ont écrit « Ploumanac'h, » ce qui est évidemment erroné puisque Ploumanac'h est entre Trégastel et Perros-Guirec, à quatorze lieues de Guingamp.

la ville close par la porte Notre-Dame. Le maréchal s'était mis en grande tenue, armé de toutes pièces, l'écharpe et la plume blanche au vent, appuyé sur son bâton de maréchal, arrêté en l'étrier gauche; il avait à ses côtés les deux bourgeois, otages et garants du traité; arrivé sur la place des Jacobins, il reçut les clefs de la ville, présentées par les douze membres du Conseil, et dit joyeusement aux bourgeois :

— « Messieurs, je suis le maréchal d'Aumont, dont vous avez tant ouï parler, prenez tous des écharpes blanches, ou des rubans à vos chapeaux, et, ceux qui n'en avez, mettez-y vos mouchoirs! »

Le glorieux soldat d'Arques et d'Ivry disait à ceux qui le dévisageaient : « Vous n'avez jamais vu un maréchal de France, regardez-moi! »

Les soldats étaient entrés à la suite de leur chef et bientôt toutes les places de la ville furent occupées militairement.

Mais tout n'était pas fini, du fond de l'étroite vallée où est bâtie la ville, au confluent du Jarlot et du Keffleut, qui forment la rivière de Morlaix, le maréchal apercevait, à deux cents pieds au-dessus de sa tête, le château où le commandant de Carné de Rosampoul venait de s'enfermer avec 60 gentilshommes et près de 600 soldats. Avec lui était le comte de la Magnane, capitaine ligueur redouté. D'Aumont fit établir des batteries sur trois points élevés, mais le siège pouvait être long, la situation était critique. Elle allait le devenir bien davantage (1).

V. — *L'Entrevue du Relech.*

Le duc de Mercœur continuait les pourparlers avec sa sœur, la reine Louise, mais il était fort ému de la pointe audacieuse du maréchal d'Aumont en Basse-Bretagne; il réunit à Redon toutes les troupes disponibles : 800 cavaliers et 2.000 soldats, et partit de Nantes le 10 septembre 1594, se dirigeant vers Carhaix.

Il manda au général del Aguila de venir le rejoindre. Don Juan avait alors 5.300 hommes. Il guerroyait dans la Cornouaille. Cantonné à Rosporden, il avait essayé de s'emparer par ruse de Concarneau, rendue au roi, mais Lezonnet ne s'était pas laissé prendre à ces « attrape-lourdauds »; il avait joué l'Espagnol; « fin contre fin n'est pas bon pour doublure, » dit Moreau. Il tua dans une sortie une trentaine d'ennemis; alors ceux-ci se jetèrent sur Beuzec-Concq, Elliant et Rosporden, pillèrent, incendièrent et massacrèrent tout ce qui leur tomba sous la main. Puis don Juan se tourna vers Quimper; le 8 août 1594, la ville emprunta 7.200 livres pour acheter le départ de ces alliés ravageurs. Au reçu des lettres de Mercœur, il s'achemina vers Morlaix et rencontra le duc à l'abbaye du Relech, dans la paroisse de Plounéour-Ménez, à quatre lieues de Morlaix. Les deux armées réunies comptaient 7.000 combattants, une reconnaissance de chevau-légers poussée jusqu'aux grand-gardes des royaux, tua cinquante hommes et fit soixante prisonniers.

(1) D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1601. Capitulation de Morlaix. — *Mémoires de Montmartin*, *Hist. de Bret.*, Supp. T. II, p. CCCI. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 33 et s. — Daumesnil, *Histoire de Morlaix*, p. 532.

L'armée ligueuse n'avait qu'à marcher en avant et l'armée royale était écrasée. Moins forte de moitié, prise entre deux feux par le château de Morlaix et l'ennemi, elle n'avait de ressource que dans un combat à mort ou une retraite désastreuse. Déjà les ligueurs répétaient leurs plaisanteries de Rochefort-sur-Loire contre celui qu'ils appelaient par dérision « le Restaurateur de la fuite de Craon, » on verrait bien si ce « Fabius et ses vieux capitaines avaient le nez mieux fait que ceux de Craon (1). » Le maréchal d'Aumont vécut là quelques jours d'angoisse. Ses officiers lui proposaient la retraite; le vieux soldat résolut de faire tête.

Cependant un conseil de guerre se tenait dans une des salles de l'abbaye du Relech, il devait décider du sort de l'armée et de celui de la Bretagne. Le duc y avait appelé tous les capitaines français et espagnols. Les Français brûlaient de combattre et s'apprêtaient à marcher. A leur grande surprise, don Juan del Aguila fit des objections, il exigea, dit-on, le pillage de la ville. Mercœur ne pouvait y consentir, il demanda :

— « N'êtes-vous pas d'avis de donner sur l'ennemi?

— « Non, Monseigneur, répond don Juan, comment voudriez-vous donner?

— « Je me mettrai à pied, reprend le duc, à la tête de 300 gentilshommes qui tous, la pique à la main, donneront tête baissée, et vous suivrez seulement avec les vôtres.

— « Ma troupe ne donne pas tête baissée, répartit don Juan, mais *piano, piano.* »

Et il refusa de marcher. Quelles étaient au juste les raisons de l'Espagnol? Son inimitié contre le duc, la crainte d'être abandonné par les Français, peut-être les instructions de son maître, car Philippe II ne voulait pas que Mercœur fût vaincu, mais il voulait encore moins qu'il fût vainqueur et devînt le maître de la Bretagne. Le duc supplia don Juan de marcher en avant, il fit faire de pressantes instances par l'évêque Georges d'Aradon; les soldats eux-mêmes raillaient l'étrange pusillanimité du général espagnol et l'appelaient par dérision « don Juan della Gallina » (de la Poule), au lieu de « del Aguila » (de l'Aigle). Tout fut inutile; l'Espagnol leva le camp le 17 septembre 1594 et par Carhaix et Quimperlé ramena ses troupes à Blavet (2).

Le maréchal, lui, n'avait pas perdu de temps; or « qui a temps a vie, » dit Montmartin. Le vieux renard n'était pas encore pris; il avait fortifié ses positions et tout préparé pour attendre l'ennemi. Il avait reçu quelques renforts et groupé autour de lui de vaillants capitaines : le marquis de Coëtquen, le héros de Loudéac, les maréchaux de camp du Liscoët, « brave et courageux, » Rochefort de Bastenay, vétéran des guerres de la Ligue, Claude de Kerguezay de Kergommar, commandant à Güingamp, François de Massuel de la Bouteillerie, à peine remis de sa blessure de Loudéac, La Martinière, du Vieux-Marché, et le brave des braves, le jeune capitaine de Romegoux, qui devait s'illustrer à Crozon (3). Le baron Sébastien de Rosmadec de Molac, qui commandait l'infanterie, avait sous ses ordres six régiments.

(1) *Les Conquestes de Monseigneur le duc de Mercueur,* 1593. Bibl. Nat. Lb[35] 425.
(2) Moreau, *Histoire de la Ligue,* p. 216. — G. de Carné, *Corresp. des ligueurs bretons,* T. II, p. 64.
(3) Romegoux s'appelait Zacharie Acarie, baron de Romegoux et était originaire de Saintonge.

« Mais tout cela estoit peu au regard de l'armée ennemie. » Par un heureux hasard, à ce moment un corps anglais débarquait à Paimpol; le général Norris, averti de la situation critique, fit dix lieues d'un trait avec 1800 hommes de pied « braves et bien armez, » et rejoignit les royaux. La partie devenait plus égale.

Livré à ses propres forces, Mercœur ne pouvait rien faire, désespéré, ressentant « un merveilleux dégoust et un fort grand scandalle, » lui aussi quitta la partie; par Huelgoat, Le Granec, Landeleau et Chateauneuf-du-Faou il regagna Quimper le 20 septembre 1594 et de là se retira à Nantes.

Délivré de ce souci par un concours inespéré de circonstances, le maréchal n'avait plus qu'à presser le siège du château de Morlaix. La brèche était inutile, l'investissement suffisait, car les assiégés manquaient de vivres : Rosampoul avait négligé d'approvisionner le château. Bientôt les assiégés furent réduits à manger leurs chevaux. Mme de Carné, née de Catelan, énergique et résolue, encourageait les soldats; elle était près d'accoucher; le maréchal lui fit passer quatre moutons, des volailles et quelques perdrix, « ce qui était une grande courtoisie d'ennemi; » elle les renvoya, disant « qu'elle ne voulait d'autre viande que celle dont son mari mangeait. » Le 21 septembre 1594 les assiégés affamés durent capituler. Les conditions furent dures; les trois chefs, Rosampoul, La Magnane et Rostin furent prisonniers de guerre, les autres purent sortir avec l'épée seulement; les richesses accumulées au château furent la proie des soldats vainqueurs.

Norris réclama pour les Anglais le château de Morlaix au nom de la reine, mais d'Aumont le refusa péremptoirement; il donna le commandement de la ville à Pierre de Boiséon, s^r^ de Coëtnisan et celui du château à son neveu Courbouzon, fils du comte de Lorges et neveu de Montgommery.

VI. — *Le Siège de Quimper.*

Le maréchal avait gagné la première partie, il fallait gagner la seconde qui devait être bien plus rude. Le Léon presque entier avait été soumis par Sourdéac, mais il n'en était pas de même de la Cornouaille; un point surtout préoccupait le maréchal, c'était la ville de Quimper. Il avait reçu à Morlaix même deux délégués, Le Prestre de Lézonnet et Olivier Endroit, « le plus impudent séditieux qui fût dans le pays, » dit Moreau. Le gouverneur de Concarneau et le procureur de Quimper le pressaient de se rendre dans cette ville, promettant qu'il y entrerait sans coup férir. Le maréchal en était tenté : laisser derrière lui cette forte place qui pouvait servir de base et d'échelon à l'armée espagnole était une faute; par contre un siège pouvait retarder la marche sur Crozon, et l'automne s'avançait.

D'Aumont quitta Morlaix avec son armée le 29 septembre 1594. Il marchait avec prudence « car en chemins étroits, comme est la Bretagne, il faut toujours craindre. » La noblesse de Léon s'était, il est vrai, soumise, le 9 août précédent. Soixante-dix gentilshommes et notables avaient signé entre les mains de René de Sourdéac et d'Yves du Liscoët un acte de soumission à Henri IV « déclarant

n'avoir oncques eu intention de se désunir de l'Estat et Couronne de France, mais seulement de ne tomber sous la domination de l'hérésie (1). »

Malgré ces assurances le maréchal redoutait un retour offensif de Mercœur ou des Espagnols ; c'eût été si facile ! Il s'avança par Brasparts et arriva à Chateaulin le 6 octobre 1594. Là, ayant reçu de nouvelles instances de Lezonnet et d'Olivier Endroit, il prit un parti, il envoya en avant Molac et du Liscoët avec 400 chevaux, l'infanterie et les canons, avec ordre d'investir le fort de Crozon, et lui-même, avec le gros de l'armée et quelques petites pièces, prit la route de Quimper.

Il y a sept lieues de Chateaulin à Quimper ; l'armée royale arriva devant les murs dans la nuit du samedi au dimanche 9 octobre et, sans perdre une minute, elle investit la ville.

Quimper était dans une situation étrange. Les chefs de la cité étaient l'évêque Charles du Liscoët, faible et hésitant, oscillant entre les partis ; le capitaine Jean du Quélenec, s^r de Saint-Quérec et du Hilguy, brave soldat, aimant son repos, sans consistance et sans initiative (2) ; enfin le sénéchal Guillaume Le Baud, s^r de Crec'hmarc'h, ambitieux et intrigant. Après s'être fait la créature de Mercœur qui lui avait remis gratuitement la charge enlevée à son prédécesseur le sénéchal Jacques Laurens de la Motte, très royaliste et réfugié à Rennes, il prêta volontiers l'oreille aux suggestions tentatrices de Lezonnet qui n'eut qu'à lui promettre que sa place lui serait conservée, il abandonna la Ligue et passa au roi, il groupa des partisans et tenta même de convertir ses collègues du tribunal, qui se laissèrent gagner, excepté le chanoine-juge Moreau qui dit rudement au transfuge : « Je m'étonne qu'un homme d'âge et d'expérience comme vous, vous laissiez ainsi mener par le bec. »

Lezonnet, emporté par l'ardeur de son zèle de néophyte royaliste, s'imagina de conquérir Quimper à lui tout seul. Le coup était monté d'accord avec Le Baud ; assuré de trouver des partisans dans la ville, il réunit un millier de cavaliers et vint mettre le siège devant Quimper le 4 septembre 1594. Mais les bourgeois se défendirent ; le jeune d'Aradon de la Grandville accourut d'Hennebont avec un escadron de cavaliers et Lezonnet ne rapporta de cette tentative présomptueuse qu'un coup d'arquebuse qui fit une blessure plus profonde encore à son amour-propre qu'à sa gorge ; « bouffi de dépit » il se retira en disant : « Ceux de Quimper m'ont égratigné, mais je les écorcherai (3). »

Le dimanche matin, 9 octobre 1594, les bourgeois de Quimper virent en se réveillant leur ville entourée de soldats sur les deux rives de l'Odet ; les Anglais occupaient le faubourg des Regaires et les Français celui de la Rue Neuve. Sur le mont Frugy, les canons de campagne commençaient à tirer. Mais la garde bourgeoise comptait 1200 arquebusiers bien exercés ; le Conseil de Ville avait fait murer les portes et mis les remparts en état ; il les avait même surmontés d'un voile de toile pour dérober les assiégés à la vue. Des murs on répondit par des coups d'arquebuse ; le maréchal surpris de cette réception envoie aussitôt à ses

(1) D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1598-1600.
(2) C'est lui que Mercœur avait voulu maladroitement remplacer par Gabriel de Goulaine.
(3) Il faut lire dans l'*Histoire de la Ligue* du chanoine Moreau le récit très vivant de ce siège que nous ne pouvons malheureusement que mentionner. Moreau, *Histoire de la Ligue*, édit. 1857, Chap. XXIV, p. 174-196.

gros canons, en route pour Crozon, l'ordre de rebrousser chemin et de revenir à Quimper.

D'Aumont mande près de lui six bourgeois qu'on lui avait désignés comme royalistes.

Le lundi matin le Conseil de Ville s'assemble et finit par envoyer des députés. Mais pendant ce temps le feu continuait; le maréchal fut même effleuré d'une balle qui faillit le tuer. Furieux, il se tourne vers Lezonnet :

— « Vous m'aviez dit qu'il n'y avait dans cette ville que des habitants; Mé Dieu ! — c'est ainsi qu'il jurait, — vous êtes un affronteur, et, si vous me fâchez, je vous ferai un mauvais tour.

— » Monseigneur, répond Lezonnet, sur ma vie et mon honneur, il n'y a autre chose que ce que je vous ai dit.

— » Mé Dieu ! dit le maréchal, quels habitants ! Ce sont gens de guerre ! »

Et pourtant beaucoup d'entre eux, gagnés au parti du roi, tiraient, mais avaient soin de ne pas mettre de balles dans leurs arquebuses. Deux seulement furent blessés; Olivier Endroit fut tué par suite de son imprudence. Le Conseil de Ville avait prié M. de Talhouët de demander des secours au duc de Mercœur. Talhouët était revenu porteur d'un projet de trêve. D'Aumont l'avait retenu à son camp; d'ailleurs il songeait dès lors à traiter pour lui-même.

Bientôt, les députés envoyés au maréchal revinrent porteurs des conditions; elles étaient très favorables : le culte catholique assuré et les privilèges de la ville maintenus, les fonctions de tous respectées, aucun pillage, aucune imposition, aucune garnison. On délibéra de nouveau; à ce moment les défenseurs aperçoivent les gros canons de siège qui arrivaient par la route de Locronan et prenaient position sur la Terre-au-Duc. Cette vue tranche toute hésitation, la capitulation est acceptée et le président des comptes, Avril de la Grée, négociateur ordinaire du maréchal, entre en ville pour la signer.

Le feu cesse, mais d'Aumont avertit les habitants de se bien garder contre les Anglais : « Ce sont gens cupides, dit-il, et je ne pourrais les empêcher de piller, y eût-il vingt capitulations. » Avis méritoire, car les Anglais flairant le pillage avaient proposé d'enlever la ville par escalade, mais le maréchal avait refusé péremptoirement : — « Le roi n'a que faire de villes désertes, » dit-il. Le mardi matin 21 octobre 1594, le maréchal faisait son entrée dans la cité. A vrai dire, il ne tint pas toutes les promesses de l'accord. Il lui fallait de l'argent coûte que coûte ! Il imposa à la ville une contribution de 11.000 écus et, huit jours après, de 6.000 écus, que les particuliers durent payer par cotisation. C'étaient les nécessités de la guerre ! (1)

Il établit dans la ville une garnison de 1.500 hommes sous les ordres de Montbarot, qui venait de le rejoindre avec des renforts de Rennes, et le jeune Montmartin de Terchant, fils de l'auteur des *Mémoires*. Le gouverneur de Rennes avait un caractère difficile, mais c'était un officier énergique, il savait d'ailleurs comment on mâte les ligueurs.

(1) Le maréchal d'Aumont avisa « deux beaux canons de fonte verte de fabrication espagnole comme il n'y en avait pas de tels dans tout le Pays-Bas, » il en eut envie pour son château d'Aumont en Poitou et les fit enlever. Ce furent les trophées de sa victoire.

Le maréchal montra qu'il ne manquait ni de clairvoyance ni d'impartialité. Le sénéchal Le Baud qui avait négocié la reddition espérait bien conserver sa charge pour prix de sa trahison; il fut déçu, le maréchal la remit à son prédécesseur, injustement dépouillé, Jacques Laurens de la Motte. De plus, le bruit s'étant répandu que Le Baud intriguait de nouveau pour rendre la place aux ligueurs, le maréchal entra dans une de ces colères redoutables dont les chroniqueurs ont gardé la mémoire, il manda Le Baud et le tança si rudement que le malheureux comprit que s'il tenait à la vie il n'avait qu'à rester tranquille. Pour le moment, le maréchal lui défendit de sortir de sa maison de Creac'hmarc'h (aujourd'hui Kernisy) et mit deux sentinelles à sa porte. Le Baud vécut déconsidéré et n'osa même plus reparaître au barreau.

Par contre le chanoine-juge Moreau, qui n'avait jamais caché ses sentiments, — l'auteur de l'*Histoire de la Ligue*, — fut maintenu en ses fonctions et n'eut qu'à se louer du maréchal, il fut même exempté de la contribution militaire. Quant à Lezonnet, il mourut de sa blessure quelques mois après (1).

VII. — *Le Fort des Espagnols à Crozon.*

Ayant tout réglé à Quimper et donné des instructions précises à Montbarot pour le cas d'un retour offensif des Espagnols, — qui devait en effet se produire, — le maréchal partit de Quimper le 15 octobre 1594. Il comprenait les dangers de l'entreprise qu'il allait tenter, mais il était résolu : « Je pars demain pour Crozon, écrivait-il aux députés des États, où j'espère m'attacher de telle sorte que il sera bien difficile si je ne l'emporte, et ce ne sera pas un coup de petite importance, car de cela dépend un monde d'affaires (2). »

Le maréchal prit le chemin qui passe par Locronan et Plounevez-Porzay, route montueuse, accidentée et dangereuse pour une armée. Elle descend dans la grève à Plomodiern et Saint-Nic, — c'est la lieue de grève, — puis remonte sur la falaise, à 111 mètres d'altitude, et, laissant à droite le triple sommet du Méné-Hom, elle arrive à Crozon. Quelle dut être l'impression du maréchal d'Aumont habitué aux verdoyantes campagnes de la Touraine et du Poitou à l'aspect de cette âpre nature? Avec ses côtes abruptes, sa mer sauvage, ses landes dénudées, cette presqu'île de Crozon est vraiment « la fin de la terre. » Des bruyères courtes couvrent la terre aride, çà et là des blocs de pierre de forme étrange émergent du sol, les hommes y parlent une langue inconnue. Et ce fut bien plus rude encore quand l'armée s'engagea sur le promontoire et la pointe de Roscanvel (3).

(1) Sur le siège de Quimper, voir Moreau, *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue*, édit. 1857, ch. XXX, p. 225. — *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCCIII. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 54. — Trévédy, *Le Siège de Crozon*, Revue de Bretagne, 1891, VI, p. 57. — Trévédy, *Deux sénéchaux de Cornouaille*, Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXII, 1895, p. 369. — Commd' Faty, *Compte des Miseurs de Quimper*, Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère, T. X, p. 151. — D. Morice, *Preuves*, T. III, 1602.

(2) D. Morice, *Preuves*, T. III, 1613. Lettre non datée mais reçue par les députés des États le 18 octobre 1594.

(3) Du bourg de Crozon au bourg de Roscanvel il y a 12 kilom., et de Roscanvel à la pointe qui porte encore le nom de « Pointe des Espagnols » 2 kilom. On trouvera à la fin du volume une carte détaillée de la pointe de Roscanvel.

Partout des rochers de grès et de quartz, à peine recouverts çà et là d'une mince couche de terre portant de maigres lichens et des plantes marines; pas une maison, pas un arbre, pas un abri. Chaque jour il pleuvait, le vent soufflait, la tempête faisait rage, et pendant quatre semaines il en fut ainsi. De tous côtés la mer : à gauche les hautes vagues du large, de l'Iroise toujours mauvaise, viennent se briser en mugissant contre la falaise escarpée et couvrent l'étroite pointe de leur écume et de leurs embruns; à droite la mer intérieure qui forme la rade; devant, le détroit qu'on appelle le Goulet. Plus loin l'on aperçoit à droite les feux du château de Brest et à gauche la pointe Saint-Mathieu que domine de ses fines ogives la chapelle de l'abbaye de Fineterre. Au delà, le Conquet, port important alors, où des centaines de bateaux anglais, hollandais, moscovites attendent des vents favorables pour franchir le dangereux passage du Raz de Sein.

Ah! les Espagnols ont bien choisi leur position. A l'extrême pointe de la presqu'île, la falaise haute de 70 mètres forme de trois côtés une défense naturelle inaccessible; le fort figure un triangle qui n'est abordable que du côté de la terre, sur une longueur de 200 pas environ; il présente d'ailleurs un aspect formidable; depuis dix mois les Espagnols y travaillent jour et nuit. Les difficultés ont été énormes; il a fallu amener les matériaux, et même la terre qui manquait, par bateaux; or, depuis plusieurs semaines, des bâtiments français, anglais et hollandais bloquent l'anse de Camaret et surveillent l'entrée du Goulet afin d'empêcher tout débarquement. Sur des fondations de pierre les Espagnols ont dressé de fortes et grandes levées de terre et par devant « deux bastions bien flanqués, encadrant l'unique porte percée dans la courtine. » Les remparts de terre, alors peu estimés, constituaient pourtant la meilleure des fortifications. Les paysans des environs avaient fui; quand les Espagnols les prenaient, ils les faisaient travailler de force, sans jamais leur permettre d'entrer à l'intérieur du fort. Ils n'avaient pu cependant approfondir complétement les fossés taillés dans le roc vif, ni « artiller le rempart de canons et de coulevrines, mais seulement de quelques moyennes pièces. » Ils étaient du reste abondamment pourvus de vivres et de munitions.

A l'intérieur, 400 hommes aguerris, « gens d'élite, choisis dans l'armée entière, tous résolus de tenir la place ou de mourir; » et à leur tête le capitaine Tome de Paredes, vieux soldat d'une énergie indomptable (1).

Le maréchal arriva à Roscanvel avant le 25 octobre; il avait avec lui 5.700 hommes. Il commença par faire creuser devant le fort « deux larges tranchées en forme de croissant. » Ainsi les assiégés étaient bloqués sur mer par les vaisseaux anglais et hollandais, et sur terre par l'armée royale. Il leur fallait donc tenir à tout prix. Leur seul espoir pouvait être que don Juan del Aguila vînt à leur secours.

Mais les travaux d'approche rencontraient d'insurmontables obstacles. Devant le fort « était une plaine rase où l'on se voyait depuis la teste jusqu'aux pieds; » il fallait se tenir hors de la portée du canon ou se loger dans les tranchées, sous

(1) Il y avait exactement à Crozon 401 soldats le 27 mai 1594, dont 76 malades et convalescents, c'est-à-dire trois compagnies de piques et en plus un certain nombre de femmes. — G. de Carné *Corresp. des ligueurs bretons*, T. II, p. 33. — Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 278.

peine d'être tué aussitôt, or les soldats durent creuser celles-ci dans le roc à peine recouvert d'un pied de terre; pour travailler il leur fallait se protéger au moyen de gabions et de tonneaux remplis de sable. La pluie tombait continuellement et un furieux vent d'Ouest fouettait la figure des hommes; ils enfonçaient dans l'eau et dans la boue jusqu'aux genoux. Pourtant, au bout de huit jours, grâce à un travail effroyable, douze canons étaient en batterie sur les plates-formes devant la tranchée, à cinquante pas des remparts du fort. Les Anglais avaient une batterie à gauche, les Français à droite; et ce fut toujours une rivalité d'émulation entre les soldats des deux nations.

Mais les boulets ne faisaient pas grand effet sur ces défenses en terre bien garnies de fascines et de gazons.

Pourtant des centaines de coups de canon finirent par ébouler les terrassements et les faire couler dans les fossés qu'ils comblèrent. « Il y avait moïen de pouvoir monter. »

Alors le maréchal d'Aumont et le général Norris résolurent de tenter un assaut, plutôt pour reconnaître le terrain que pour enlever la forteresse. Il fut donné le 2 novembre 1594. Des deux côtés les soldats s'avancèrent bravement jusqu'aux remparts et essayèrent de les gravir; Molac commandait les Français et Norris les Anglais, mais les Espagnols se défendirent avec vigueur, rejetèrent les assaillants, et quelques Anglais seulement purent entrer dans le fort. Au bout de trois heures de combat, il fallut battre en retraite; 80 soldats étaient tués ou blessés.

Le lendemain les ouvrages espagnols étaient remis en état; tout était à recommencer. De plus les assiégés établirent au haut du rempart une forte palissade en bois. C'était un obstacle de plus. Il fallut la démolir à coups de canon. Les assiégés réparaient pendant la nuit les dégâts faits pendant le jour. C'était un travail de Sisyphe.

D'ailleurs, les Espagnols ne se contentaient pas de se défendre; ils opéraient de fréquentes sorties; infatigables, audacieux, jour et nuit, ils harcelaient les assiégeants, ils s'avançaient hardiment jusqu'aux tranchées et en chassaient les soldats. Un jour même, le 9 novembre, la pluie tombait à torrents, d'affreuses rafales balayaient la côte; cent hommes sortent brusquement du fort, s'élancent sans obstacle jusqu'aux tranchées, tuent à coups de piques tous les soldats qui s'y trouvent, car les mousquets ne peuvent pas tirer, et essaient de combler la tranchée. Le maréchal de camp du Liscoët se tenait dans une cabane couverte de branchages et de terre pour surveiller les pionniers. A l'alarme il sort armé seulement de son épée, il saute sur le bord du fossé, mais gêné sans doute par la main de fer qu'il portait depuis la prise de Carhaix, il est aussitôt percé de coups de pique et massacré. Il fallut que Molac accourût avec la cavalerie pour faire reculer ces enragés.

Et la pluie continuait toujours! les tranchées étaient noyées, les soldats avaient de l'eau jusqu'à la ceinture, ils tombaient malades et mouraient « en trois jours. » Le maréchal lui-même, qui se multipliait, ne prenant aucun repos, surmené par des fatigues au-dessus de son âge, fut abattu par la maladie et condamné à l'inaction. Il avait un grave sujet d'inquiétude : il venait d'apprendre que

l'armée espagnole marchait au secours du fort. Que serait devenue l'armée française, fatiguée, affaiblie, ainsi prise entre le fort et l'armée ennemie ?

En effet, don Juan del Aguila avait enfin compris qu'il était peu digne de lui de laisser ainsi écraser ses soldats sans leur porter secours. Il fit demander au duc de Mercœur de se joindre à lui. Mais le duc, qui ne pouvait lui pardonner sa désertion du Relech et d'ailleurs voyait de très mauvais œil les Espagnols établis à Crozon, fit une réponse dilatoire équivalant à un refus. Pour s'excuser par la suite auprès du roi d'Espagne, il prétendit qu'il avait envoyé à don Juan un émissaire et 300 cavaliers, et que ceux-ci, fort mal reçus, avaient dû se retirer. Le général espagnol qui avait 5.300 hommes pouvait marcher en avant avec 4.000 hommes, s'il avançait rapidement, il mettrait l'armée française dans la position la plus critique.

Retardé par ces pourparlers avec le duc, don Juan partit enfin de Blavet (Port-Louis) le 11 ou le 12 novembre 1594. Il gagna facilement Quimperlé, de là la route la plus directe eût été de passer par Quimper, mais Montbarot tenait cette ville avec ses 1.500 hommes, bien résolu à arrêter les ennemis au passage. Pour éviter Quimper, le général prit une route plus courte mais plus difficile par Scaër, Coray, Briec et Locronan ; à partir de ce point il suivit celle parcourue par le maréchal d'Aumont un mois auparavant.

Il s'avançait à marches forcées, Montbarot avait eu soin de prévenir le maréchal de l'arrivée des Espagnols. Ceux-ci n'étaient plus qu'à deux jours d'étape, la situation des Français devenait critique, il fallait emporter le fort, ou dans deux jours on aurait toute l'armée espagnole sur les bras ; or l'armée française avait perdu près de 2.000 hommes par le feu, par les fatigues et par les maladies. Le maréchal dut, cette fois encore, passer quelques jours de terrible angoisse. Attendre les Espagnols, c'était s'exposer à être jeté à la mer. Faire retraite c'était s'exposer à rencontrer l'ennemi sur une étroite langue de terre coupée sur les « Lignes de Quélern » par un ravin dans lequel monte le flot. Dans ce cas d'ailleurs les Espagnols du fort seraient tombés sur les derrières de l'armée.

VIII. — *L'Assaut.*

Un seul espoir restait, une seule décision était à prendre : emporter le fort coûte que coûte, mais il fallait l'emporter dès le lendemain, car les Espagnols qui déjà marchaient au canon n'étaient plus qu'à quelques heures de l'armée française. Le maréchal d'Aumont n'hésita pas. Il y allait de son honneur et du salut de l'armée. L'assaut fut résolu, le général anglais Norris seconda bravement.

Le mercredi 16 novembre, les batteries des assaillants ne cessent pas de tonner, les navires de la rade tiraient eux-mêmes sur le fort. Cette furieuse canonnade entama les remparts. Le maréchal fait porter à Sourdéac, gouverneur de Brest, l'ordre de venir le rejoindre par mer en traversant la rade avec ses troupes. En effet, celui-ci avait diligemment pourvu l'armée de tout ce qui lui était nécessaire, mais on pouvait s'étonner que le brave Sourdéac ne fût pas accouru lui-même. Une certaine rivalité et quelques dissentiments avec le maréchal étaient la cause

de ce retard, dit-on ; toutefois devant le danger il n'hésita plus, « la considération du service du roi le pressant plus que la crainte de perdre sa place. »

En attendant son arrivée d'Aumont donne ses instructions au maréchal de camp Rochefort de Bastenay et à La Roche-Giffart qu'il estimait particulièrement. Ceux-ci partagent l'armée en quatre bataillons qui devaient donner l'un après l'autre pour fatiguer l'ennemi. Le brave maître de camp Romegoux avec ses Gascons fut mis en soutien pour la dernière attaque. Le général Norris prit de son côté les mêmes dispositions avec ses Anglais.

Toute la nuit le canon tonna et encore toute la matinée. C'était le jeudi 17 novembre 1594. Par extraordinaire le temps était très beau et très calme, pas de pluie ni de vent, « une vraie journée de bataille. » A midi, les brèches des deux côtés sont reconnues praticables, le maréchal donne l'ordre de monter à l'assaut. Il était temps, l'armée espagnole n'était plus qu'à trois lieues, le lendemain matin elle tomberait sur l'armée française. C'était l'heure suprême et, dit Moreau, en toute vérité, « ce jour-là il fallait vaincre ou mourir. » Les deux colonnes anglaise et française s'élancent en même temps contre le fort, chacune de leur côté, les Français à droite, les Anglais à gauche.

Le baron de Molac commande les Français, le premier il monte sur la brèche, « ayant, comme toujours, plus affaire de bride pour le retenir que d'éperons pour l'avancer. » Il est blessé à la tête et doit reculer, ses soldats sont refoulés ; alors la seconde colonne s'avance bravement, mais les Espagnols se battent avec une énergie sauvage, « ils faisoient merveilles de se bien défendre. » A coups de canon, à coups d'arquebuse, à coups de piques ils rejettent les assaillants dans le fossé.

Il en est de même du côté des Anglais, les deux premiers échelons sont repoussés.

A ce moment débarque Sourdéac qui a traversé la rade avec ses hommes et quelques officiers : Jean de Rivery de Potonville, René de Grézille de la Tremblaye et Philippe du Matz de Terchant, fils de Montmartin. Le maréchal envoie La Tremblaye avec 500 chevau-légers pour voir si don Juan approche avec l'armée espagnole, et il ordonne à Sourdéac de prendre la tête du troisième assaut.

Avec une folle bravoure Sourdéac s'élance n'ayant de son armure que son hausse-col, sans casque ni cuirasse. Les Espagnols faiblissent, mais résistent. Une fois encore les Français ne peuvent réussir à escalader le rempart, cependant le capitaine espagnol de Paredes est tué, un boulet l'emporte comme il combattait au premier rang, « la pique en main sur la brèche. » Cette mort déconcerte un moment ses soldats ; vite, ils se reforment ; déjà la nuit approche, ils savent que le secours arrive ; encore un effort et ils sont sauvés ! « Tout estait désespéré et le vieux maréchal, dit d'Aubigné, mouillait sa barbe blanche de larmes de rage... »

Il ne restait plus que le brave Romegoux, tenu en réserve, qui depuis quatre heures rongeait son frein en présence de ces attaques furieuses, car, dit le chanoine devenu belliqueux « il n'était fils de bonne mère qui ne sautillât de marcher des premiers. » Déjà il avait dit à Sourdéac : « Vous êtes mon général, lancez-moi contre le fort. Mon corps servira de pont pour y rendre mon roi. »

Il veut tenter un quatrième assaut. Enfin il reçoit l'ordre de marcher. Il crie à ses Gascons : « J'y entrerai mort ou vif. Suivez-moi. Si je suis tué avant d'y arriver,

jetez mon corps dedans. C'est le dernier ordre que je vous donne. Je ne veux pas d'autre sépulture. » Il s'élance et d'un bond monte jusqu'au haut de la brèche. « Et de là ce jeune capitaine se jette dans le retranchement. Son lieutenant, son enseigne et son sergent lui tiennent compagnie au saut et deux de ceux-ci à la mort. Cet exemple fit suivre tant de gens que les Espagnols ne peurent parer le coup. » Ils font une résistance endiablée, mais les Français s'élancent avec furie pour venger leur capitaine, ils forcent ce rempart humain et se jettent à corps perdu dans le fort. A cette vue, tous les soldats se précipitent vers la brèche. En même temps les Anglais, commandés par l'illustre marin Martin Frobisher, entraient de leur côté par leur brèche. Alors ce fut un effroyable massacre, les assaillants furieux, enivrés de colère, de poudre et de sang tuèrent tout ce qui leur tomba sous la main, hommes et femmes. Les Anglais plus exaspérés encore, arrachaient les soldats Espagnols des mains des Français qui voulaient les sauver et les écharpaient. C'était la vengeance de Craon ! (1).

Des 401 soldats espagnols, il en resta onze vivants, dont neuf blessés qui furent retrouvés parmi les morts ou cachés dans les anfractuosités des rochers. Quatre cents cadavres anglais et français jonchaient les terrasses du fort.

Il était cinq heures, la nuit tombait. C'était une sanglante victoire, mais c'était la victoire, elle ajoutait un fleuron immortel à la gloire du maréchal d'Aumont, et le coin de terre bretonne sur lequel elle fut remportée a gardé et porte encore le nom de « Pointe des Espagnols. »

Les Anglais, toujours pratiques, découvrirent les drapeaux qui avaient été cachés au dernier moment par les Espagnols et Norris s'empressa de les envoyer en Angleterre « pour se donner la gloire de la prise du fort. » On ne trouva pas de munitions, les assiégés les avaient épuisées.

Du reste tous ont fait leur devoir, dit simplement le maréchal. Parmi les blessés : le baron de Molac, colonel-général de l'infanterie; le jeune Jean de Jagado de Kerollain, neveu de Lezonnet qui, jeté dans le fossé d'un coup de pique qui lui traversa la figure, remonta sur la brèche; du Plessix-Valleron qui, l'épaule brisée, resta sur le mur jusqu'à la prise du fort. Se distinguèrent encore le marquis de Coëtquen, de Kergommar, gouverneur de Guingamp; les mestres de camp de Potonville et de Terchant, le chevalier de Carantoy, les capitaines Serrouette, Hardy et de Monpion, ce dernier commandant la compagnie du maréchal, et bien d'autres. A ces noms on est heureux de joindre celui de Samuel Champlain, le futur explorateur du Canada qui, alors âgé de 25 ans, s'était engagé dans le corps de d'Espinay Saint-Luc, gouverneur de Brouage, sa ville natale, et se battit bravement à Crozon.

Cependant les habitants de Quimper, du haut du mont Frugy, écoutaient avec inquiétude le canon de Crozon « qu'ils entendoient aussi à clair que si c'eût été à deux lieues, quoiqu'il y en ait onze; » les plus ardents ligueurs sentaient se réveiller en eux le sentiment national et souhaitaient la défaite des étrangers « qui eussent rendu cette place imprenable. » Tous les cœurs battaient avec

(1) Sourdéac dont l'historien Matthieu a recueilli les souvenirs, dit que « les Espagnols ne résistaient plus quand les Anglais entrèrent, » mais Montmartin et Moreau assurent que les Anglais et les Français entrèrent en même temps.

angoisse quand, tout à coup, « vers l'heure de la volée de la bécasse, » la canonnade cessa. Le fort est pris, disent les uns; la retraite sonne, disaient les autres et l'on attendait avec anxiété la nouvelle. Les Quimpérois l'apprirent à minuit. Mme de Rosmadec de Molac (née Marguerite de Beaumanoir), dame de Tyvarlen habitait le château de Rosmadec en Telgruc; son fils, le colonel de l'infanterie française, lui envoya un exprès, et aussitôt elle dépêcha un messager à Quimper pour annoncer la prise du fort.

Le maréchal d'Aumont renvoya sans rançon les onze Espagnols survivants à don Juan qui les traita fort durement, assure-t-on, attestant ainsi que son orgueil était à la hauteur de son impéritie (1). Le maréchal fit embaumer le corps du brave Thomas de Paredes, il fut inhumé à Brest, dans la même tombe que celui de Romegoux, le capitaine espagnol et le capitaine français s'étaient battus avec un égal courage, ils reçurent les mêmes honneurs, partagèrent la même tombe et méritent une gloire égale (2).

Quant au fort espagnol, d'Aumont donna l'ordre à Sourdéac de le détruire. Ce ne fut pas difficile, les paysans de Roscanvel et des environs, revenus en hâte dans leurs demeures, se vengèrent sur le fort des terreurs que les Espagnols leur avaient causées et quelques semaines après il n'en restait plus aucun vestige.

D'Aumont s'attendait à un retour offensif des Espagnols, aussi, jugeant le général ennemi d'après lui-même, il s'empressa de lever le camp, de quitter l'extrême pointe et les dangereux défilés qui y conduisent; don Juan attendant cette armée, harassée et décimée, sur l'unique route qu'elle pût prendre, en aurait eu bon marché avec ses quatre mille hommes de troupes fraîches. C'est ce qu'aurait fait d'Aumont, mais don Juan qui était à une lieue de Crozon apprit dès le soir la prise du fort, le lendemain matin il tournait bride et reprenait la route qu'il venait de suivre. Le général expliqua son retard inexcusable et sa retraite plus inexcusable encore, en disant que ses canons s'étaient embourbés au passage de l'Odet. Pitoyable excuse! Sans doute il ne voulait pas détruire l'armée française et cette fois encore la politique lui déconseilla ce que l'honneur militaire lui aurait commandé.

Le maréchal apprit dans la nuit du 19 au 20 novembre que les Espagnols avaient passé par Locronan, battant en retraite, et c'est le lendemain seulement que, complètement rassuré, il put annoncer sa victoire (3).

(1) Voici l'anecdote telle qu'elle est rapportée par Moreau, mais le chanoine de Quimper, très bien informé de ce qui se passait chez les Français n'avait aucun moyen de savoir ce qui se disait chez les Espagnols. Cependant, comme beaucoup de mots historiques, l'anecdote est vraie au sens objectif, parce qu'elle peint une situation et un homme. Les soldats menèrent les onze prisonniers au maréchal qui, les ayant considérés, les renvoya humainement sans rançon à leur chef don Juan, il leur donna même des lettres attestant leur courage. Don Juan les voyant, leur demanda : — D'où venez-vous, misérables? — L'un d'eux répondit : Nous venons de parmi les morts. — Or, dit-il, vous ne deviez pas survivre, je ne vous avais mis là que pour mourir. Et peu s'en fallut qu'il ne les fit pendre. Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 279.

(2) Les Espagnols reconnurent que le maréchal avait traité les restes du capitaine Paredes avec beaucoup d'honneur. — Carné, *Corresp. des ligueurs bretons*, II, 60. — Dans les comptes du trésorier des États pour le siège de Crozon on retrouve l'article relatif à l'embaumement et à la mise en bière du corps de Paredes. Arch. d'Il.-et-Vil., C 2913, fo 288.

(3) Sur le siège de Crozon, voir D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 438-440 ; *Mémoires de Montmartin*, Supp., p. CCCIII-CCCV. — D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1630. — Moreau, *Histoire de la Ligue*, ch. XXXI, XXXII, XXXIII, p. 268-293. — Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, édit. de Ruble,

IX. — *Le Maréchal d'Aumont et d'Espinay Saint-Luc.*

Sa lettre aux députés des États respire un légitime orgueil, mais sans forfanterie : « Je puis dire n'avoir jamais ouy parler qu'il ayt esté si bien assailli ni défendu ni si longtemps. Je vous prie, Messieurs, d'en faire rendre grâces à Dieu et démonstration publique. »

Les députés des États n'y manquèrent pas. Ils écrivirent aussitôt au roi et dans leur réponse ils proclament le maréchal « le vrai père et seul restaurateur de la province... Vous avez conquis, disent-ils, en deux mois d'hyver et au plus fascheux temps qu'on ait oncques veu, soixante lieues de pays perdu et en avez expulsé et chassé les mortels ennemys de la province qui sans doute s'en fussent rendus maistres... La joye que tout le peuple ressent de la grande défaite des Espaignols est si grande que le bruit en retentit de tous costez, » ajoutaient les États réunis à Rennes le 23 janvier 1595. C'était vrai. En Bretagne l'exultation fut unanime, les ligueurs eux-mêmes chez qui cette victoire réveillait le sentiment national s'en applaudirent. Le chanoine ligueur Moreau dit « que ce siège est comme le chef-d'œuvre de tous les exploits de guerre du maréchal d'Aumont. » A Rennes, le 30 novembre 1594, eut lieu une procession générale à laquelle assistèrent les autorités. « Le *Te Deum* fut chanté, furent faits feux de joie, et fut tiré le canon (1). » Le roi exprima au maréchal « le grand contentement qu'il avait éprouvé. »

Le duc de Mercœur ne pouvait pas être très fâché de la défaite des Espagnols. C'était la revanche de la piteuse retraite du Relech. Dans un Mémoire au roi d'Espagne, de décembre 1594, il se plaint amèrement « des opiniastres et fantasticques conceptions, des mauvais comportements et inconsidérées entreprises » du général del Aguila qui, à Morlaix, « a tourné honteusement le dos à l'ennemy (2). »

Malheureusement, la victoire avait coûté cher. Des 5.700 hommes qui étaient partis pour Crozon, le maréchal ramenait à Quimper 800 hommes valides. Plus de trois mille avaient succombé aux intempéries et aux maladies. Ces malheureux firent naître dans cette ville une épidémie qui dura trois mois et emporta 2.400 personnes. Les Anglais surtout furent éprouvés, « leurs gens les enterraient à monceaux dans les jardins... Tous les chefs de famille, hommes et femmes, moururent. »

Le maréchal d'Aumont passa l'hiver à Quimper. Il avait besoin de repos pour lui-même et pour ses troupes. Il profita de son séjour pour faire entreprendre la construction d'une puissante citadelle qui, dominant la ville, s'étendait de la Tour Bihan (Tourbie) à la Place-au-Duc et devait servir à défendre la cité aussi bien

T. IX, p. 186. — De Thou, *Histoire Universelle,* T. XII, liv. CXI, p. 310. — Pierre Matthieu, *Histoire de France sous le règne de Henri IIII,* T. II, p. 248. — Davila, *Histoire des guerres civiles de France,* 1657, T. I, p. 1141-1145. — Piré, *Histoire de la Ligue,* T. II, p. 83-98. — Trévédy, *Le Siège de Crozon,* Revue de Bretagne et Vendée, 1891. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. II, p. 59, 63, 65. — Arch. d'Il.-et-Vil. C 2913. Comptes du trésorier Gabriel Hus pour la campagne de 1594. — Pour tous les noms de lieux cités, voir la carte spéciale à la fin du volume.

(1) D. Morice, *Preuves,* T. III, col. 1624-1626. — *Journal de Pichart,* col. 1743.

(2) Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne,* T. II, p. 61, 63, 64, 68.

contre les ligueurs quimpérois que contre un retour offensif des étrangers. Il maintint du reste parmi ses troupes une discipline sévère, et le chanoine Moreau lui rend cet hommage, bien remarquable pour le temps, qu'il n'y eut pas la moindre insolence commise par les soldats à l'endroit des femmes, quoique la ville, les faubourgs et environs fussent pleins de gens de guerre de diverses nations (1). »

Les chefs du corps anglais ne pardonnaient pas au maréchal d'Aumont de ne pas leur livrer Morlaix. Avec autant de clairvoyance que d'énergie il s'y opposa constamment. Dès le 25 octobre 1595, il mandait aux députés des États, « du camp devant le fort de Crozon » que « ce serait une grande faute. » Ceux-ci, partageant cette pensée, écrivirent à Saint-Luc et adressèrent au roi les plus instantes protestations : « Le pays, disaient-ils, est plein de clameurs, les villes voisines sont disposées à persister dans leur rébellion, les villes depuis peu soumises vont peut-être changer de volonté dans la crainte d'être soumises à un tel commandement. » Henri IV se vit embarrassé, car pour obtenir le « secours anglais » il avait renouvelé quelques vagues promesses que le prince de Dombes avait faites avant lui. Il s'en tira habilement en accordant Morlaix, avec cette clause formelle qu'il n'y entrerait aucun protestant, c'est-à-dire aucun Anglais. La reine mécontente rappela ses soldats et ceux-ci quittèrent définitivement la Bretagne en mai 1595 (2).

Henri IV qui avait gardé près de lui, au siège de Laon, les deux meilleurs lieutenants de d'Aumont, d'Espinay Saint-Luc et Montmartin, les renvoya enfin au maréchal dont il savait les forces très réduites. Arrivé à Chatelaudren à la mi-janvier 1595, avec 2.000 hommes, dont 500 Suisses, Montmartin informa son chef qui lui fit porter par le capitaine Serrouette l'ordre d'investir Corlay.

Cette petite ville, défendue par un solide château, bâti sur un côteau et entouré d'un étang, formait une position stratégique importante au centre de la Bretagne. Tour à tour prise et reprise par les ligueurs et les royaux, elle avait été enlevée par Sourdéac et du Liscoët en 1593, puis au départ de celui-ci pour la campagne de Crozon où il venait d'être tué, reconquise par Guy Eder de la Fontenelle, le fameux capitaine ligueur qui était originaire du pays, et s'était retranché dans la place. Montmartin s'empara facilement de la ville et bloqua La Fontenelle dans le château. Il essaya de parlementer « comme il avait vu pratiquer au roi. » Fontenelle répondit évasivement ; il attendait les Espagnols qui de Blavet s'avançaient vers Pontivy, prêts à faire lever le siège. Montmartin pressa le maréchal de lui porter secours, et celui-ci arriva enfin avec son corps d'armée et les Anglais. Montmartin continuait les entrevues ; tour à tour cajoleur ou furieux, il menaçait de ruiner le château à coups de canon. Or il n'en avait pas un seul. Fontenelle savait bien que le château ne résisterait pas à des canons montés sur la butte du Haut-Corlay qui le domine. Il promit de se rendre si on lui montrait les canons. Il fit sortir un de ses officiers ; les assiégeants firent boire celui-ci, lui montrèrent force charrettes et l'emmenèrent jusqu'à Guingamp où ils le firent passer et repasser devant un canon, toujours le même, il en vit dix, et rapporta la chose à Fontenelle ;

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 293.
(2) D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1613, 1615, 1618, 1619, 1622. — *Mémoires de Montmartin*, p. CCCVI. — C. de la Roncière, *Histoire de la Marine française*, T. IV, p. 240.

celui-ci convaincu se rendit le lendemain avec 300 hommes bien armés. Le maréchal mit au château le capitaine La Mouche avec une garnison.

Le corps anglais avait suivi l'armée, mais après la prise de Corlay le général Norris allégua les ordres de la reine, et malgré les instances de d'Espinay Saint-Luc, qui s'était lié d'amitié avec lui, il s'embarqua avec ses hommes pour l'Angleterre.

Ce départ affaiblissait l'armée royale ; et Henri IV qui venait de déclarer la guerre à l'Espagne (17 janvier 1595) ne pouvait envoyer de nouveaux renforts. Cependant le maréchal était résolu d'agir « car il estoit rempli de courage et de singulière affection au service du roi, » dit Montmartin ; il avait regagné Quimper par Bourbriac et il y passa les mois de mars et avril 1595. A la fin d'avril il manda Saint-Luc ; les deux chefs se rencontrèrent probablement à Quintin (1) et arrêtèrent un plan de campagne. S'établir fortement sur la ligne du Centre-Bretagne de Quimper à Rennes où les royaux possédaient déjà Vitré, Rennes, Hédé, Montfort, Ploërmel, Moncontour, Corlay, Carhaix, Quimper et Brest, isoler Mercœur, le couper de Dinan, de Cesson, du Nord de la province; de Vannes et de Blavet au Sud, l'encercler dans l'évêché de Nantes, le séparer du corps d'armée espagnol et les battre l'un après l'autre, tel était, autant qu'on en peut juger, le plan du maréchal. Mais ce dessein, très habilement conçu, vint échouer devant un hasard malheureux, devant les prières et les charmes d'une femme ; ce qui prouve une fois de plus l'influence souvent insoupçonnée mais parfois déterminante que les femmes exercent sur la politique et sur la guerre.

Il fut décidé que Saint-Luc irait d'abord soumettre quelques petites places qui gênaient les royaux, La Marzellière, près de Bain, la Provostière, en Messac, et le château de Fougeray devant lequel fut tué René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart, « courageux et vertueux gentilhomme » qui était venu avec Saint-Luc faire le siège de son propre château.

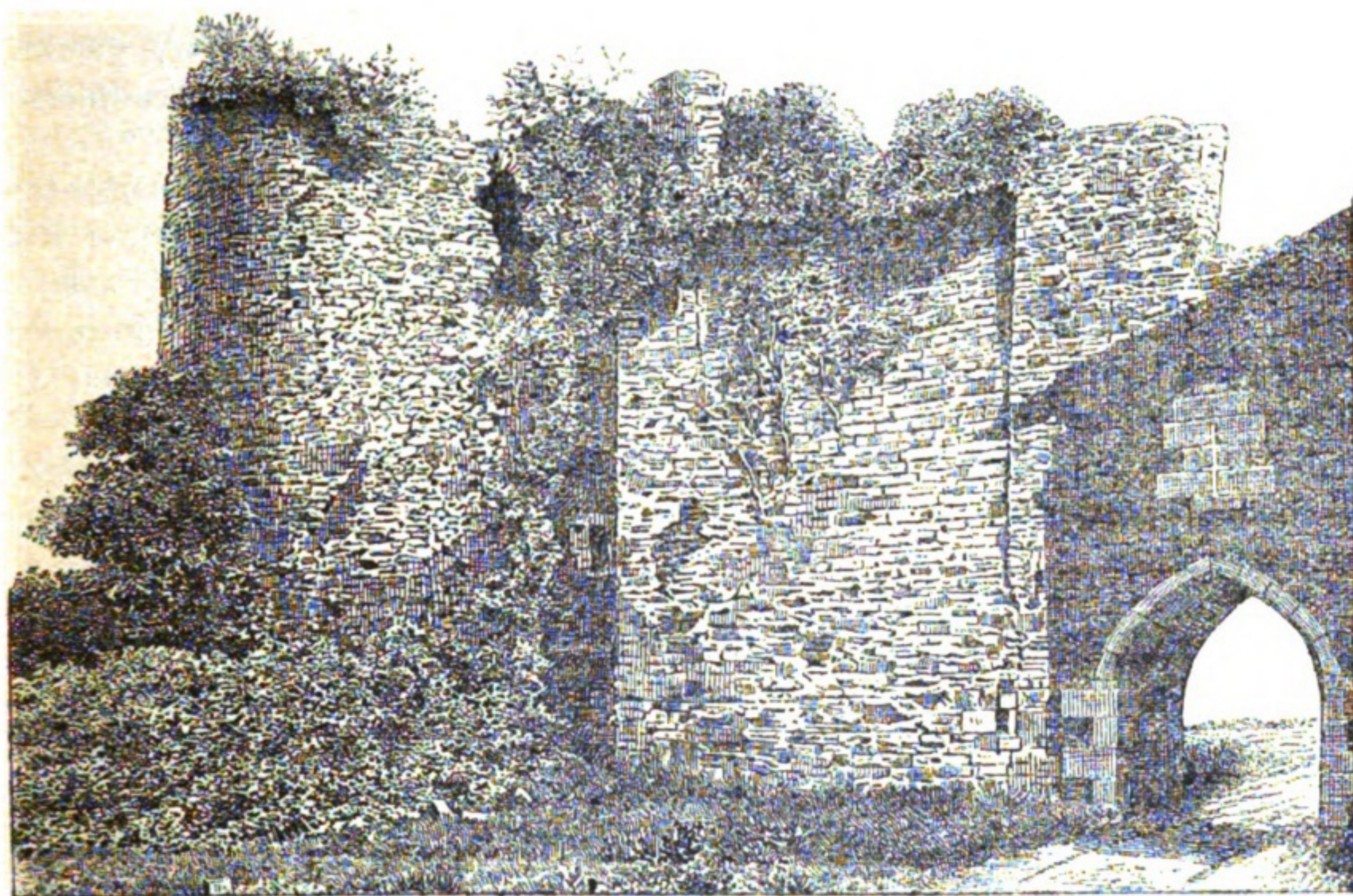
X. — *La Mort du Maréchal.*

A la fin de mai 1595 le maréchal d'Aumont partit de Quimper, laissant dans cette ville une forte garnison et s'achemina vers la Haute-Bretagne. Saint-Luc vint au-devant de lui à Saint-Méen. C'est là aussi qu'il revit la belle comtesse de Laval, Anne d'Alègre. Elle avait déjà conquis d'Espinay, elle charma le maréchal et le « vieil chevalier » qui avait montré tant de force d'âme dans les brumes de Crozon se trouva désarmé devant les grâces d'une jolie femme : « il accorda par amour, dit d'Aubigné, ce qu'il aurait refusé à tout autre par devoir. »

La veuve de Guy de Laval, privée de ses revenus par le duc de Mercœur qui avait confisqué ses biens, désirait vivement profiter du passage de l'armée pour reprendre le château de Comper, qui appartenait à son fils, François de Coligny, âgé de dix ans, et dont elle avait l'usufruit.

(1) Montmartin dit Lannocin (*Mémoires*, p. CCCVII), nom évidemment défiguré, qui semble être Lannion, mais le maréchal, dans une lettre datée de Guingamp le 27 avril 1595, dit avoir passé à Quintin quelques jours avant. — D. Morice, *Preuves*, T. III, 1636.

D'Espinay n'eut pas de peine à donner de bonnes raisons militaires au maréchal. Comper était une position stratégique de premier ordre. Deux routes conduisaient du Sud de la Bretagne, de Vannes et de Nantes, vers le Nord, vers Saint-Brieuc et Dinan. L'une passait par Ploërmel et était commandée par le château du Crévy, qui dominait le pont de l'Oust, qu'il fallait traverser au Roc Saint-André. L'autre passait la Vilaine au pont de Messac et remontant par Plélan était commandée par le château de Comper. C'étaient les deux seuls chemins restant aux ligueurs; il était important de couper le meilleur et le plus sûr des deux. De plus ce château, muni dès le début par Mercœur d'une bonne garnison, entravait les communications entre Rennes et Ploërmel, places fortes des royaux. Il y avait donc un grand intérêt à s'emparer de cette position.



Entrée du Château de Comper.

(État actuel, d'après une photographie de MM. DE LA HARDROUYÈRE.)

A l'orée de la forêt de Paimpont, dans un site étrangement sauvage et triste, à la pointe extrême d'une clairière qui entre dans les bois et forme la paroisse de Concoret, se dresse le château de Comper. Bâti sur un roc de schiste rouge particulièrement dur, au bord d'un immense et profond étang qui l'entoure de trois côtés et remplit ses fossés larges de dix mètres, il forme comme un îlot dans un pays désert, protégé à la fois par la forêt et par les eaux. Une seule route, celle de Gaël à Saint-Malon, y accède et conduit à la porte d'entrée, solidement fortifiée. Trois tours d'angle, reliées par de hautes courtines, et un massif donjon carré le défendent (1). La garnison était nombreuse et bien approvisionnée : trois compagnies d'infanterie et deux de cavalerie, 400 hommes et 100 cuirasses.

Arrivé à Saint-Méen, le maréchal aurait dû regagner Rennes par Montfort. Un conseil fut tenu : Saint-Luc y exposa les raisons de s'emparer du château de Comper, distant de quatre lieues, Montmartin les combattit avec force, montrant « que cette entreprise ne pouvait réussir, » le vieux capitaine — qui, lui, n'était pas amoureux — avait hautement raison, mais « les persuasions de Madame de Laval eurent plus de force que tout ce que l'on put alléguer. » Le siège fut décidé et à la mi-juin le maréchal donna l'ordre d'investir le château; l'armée s'établit sur un plateau élevé dans une vaste lande appelée la Croix-au-Blanc. Montmartin fut envoyé à Vitré et Montbarot à Rennes pour amener des canons.

Pendant ce temps d'Aumont se rendit à Malestroit où il devait rencontrer François de Talhouët, qui, depuis longtemps, songeait à quitter la Ligue. Il le décida. Talhouët fit sa soumission au roi et lui rendit la place de Redon, avec sa garnison de 1.000 hommes et 400 chevaux. C'était un gain de première importance, car en ces temps le passage des rivières était, à la guerre, le point capital. Or Mercœur ne pouvant plus traverser la Vilaine à Redon ni à Messac se trouvait enfermé dans le pays nantais. Comme toujours Henri IV fut généreux, il laissa à Talhouët le gouvernement de Redon et lui donna le collier de Saint-Michel, plus 20.000 écus (2).

Talhouët lui aussi avait représenté au maréchal les dangers du siège de Comper. Dans les premiers jours de juillet, celui-ci revint devant la place, l'examina de plus près et, voyant sa force redoutable, « il se repentait bien de l'avoir attaquée, » il dit à Montmartin « qu'il voudroit que ce fust à recommencer. » Mais l'ensorceleuse, « pour plus les y échauffer, » était venue s'établir à l'abbaye de Telhouët, à une lieue de Comper, où le maréchal la voyait tous les jours, et ses beaux yeux arrêtaient la voix de la raison. Les soldats eux-mêmes, comprenant les difficultés de l'entreprise, murmuraient et se gaussaient ouvertement en mots trop crus pour être rapportés, de la dame et de son château. Ils montraient peu de bonne volonté; les tranchées qu'il fallait creuser dans le roc n'avançaient pas. Les assiégés, commandés par Jean de Marnière, s[r] de la Biffardière, faisaient de fréquentes sorties et résistaient vigoureusement. Le 3 juillet, au matin, le maréchal s'était avancé fort près pour reconnaître les

(1) Le château de Comper appartient aujourd'hui à M. Louis de Charette. On y voit encore une jolie chapelle du XV[e] siècle et la salle où d'Andelot avait établi un prêche en 1558. L'étang qui l'entoure a une superficie de 50 hectares.

(2) Voir plus haut, p. 247.

défenses, rentrant sous bois, après son examen, il s'appuyait au tronc d'un chêne, lorsqu'il reçut un coup de mousquet qui lui cassa les deux os du bras droit (radius et cubitus), entre le coude et la main. Gardant tout son sang-froid, il dit seulement : « J'en tiens ! » Montmartin, qui le suivait, accourt et soutient le bras pendant ; le vieux maréchal ne pouvait se tenir debout, il s'assit au pied d'un arbre ; de là il fut porté à son logis et le lendemain à Montfort. Madame de Laval vint le voir, et Montmartin dit seulement « qu'elle en portoit beaucoup de déplaisir (1). »

Le départ du maréchal découragea les assiégeants déjà dégoûtés des fatigues du siège et harcelés chaque jour par l'ennemi, qui tuait beaucoup de monde. D'Espinay n'osait même faire mettre les canons en batterie car il craignait l'approche des Espagnols qui s'avancèrent en effet jusqu'à Maure ; le duc de Mercœur, de son côté, arrivait à Redon ; finalement d'Espinay fut obligé d'abandonner piteusement le château et de ramener l'armée à Montfort et à Rennes.

Trois mois après, le 10 novembre 1595, les deux frères d'Andigné de Meneuf et d'Andigné de la Châsse, « gentilshommes courageux et de valeur, » s'emparaient par surprise, avec seize hommes, de cette imprenable forteresse devant laquelle venait d'échouer un maréchal de France. Ayant gagné un sergent, maltraité par un officier, celui-ci leur ouvrit les portes, ils entrèrent avec des hommes déguisés en paysans, portant des armes sous leurs vêtements, tuèrent les soldats de garde ; bien qu'assaillis violemment par la garnison, tous blessés, ils restèrent maîtres de la place (2).

Cependant la blessure du maréchal ne paraissait pas grave. Il avait été transporté en litière de Montfort à Rennes, trajet de six lieues, par des Suisses qui se relayaient. Il se croyait assuré de guérir et formait des projets pour reconquérir la province. Il écrivait lui-même le 10 juillet à du Plessix-Mornay « qu'il n'avait point eu de fiebvre et que ce ne serait rien. » Mais il avait contre lui trois mauvaises chances : d'abord son âge ; à 73 ans les os sont très friables ; puis une ancienne blessure au même bras remontant à seize ans ; enfin les chirurgiens qui, à cette époque, ignoraient les principes élémentaires de l'antisepsie. Cette fracture très simple s'envenima, la gangrène apparut et bientôt le maréchal fut en danger de mort. On raconte qu'il vit une dernière fois Madame de Laval et qu'il lui adressa des paroles amères. Il appela le maître des requêtes Turquan, intendant de justice et de finances de l'armée, qu'il affectionnait beaucoup pour sa droiture et sa probité, et lui donna ses dernières instructions. Il lui demanda de prier le roi de se souvenir de ses enfants, auxquels il laissait beaucoup de dettes, il dit qu'après ce qu'il devait à Dieu, il avait toujours regardé comme le premier de ses devoirs l'obligation de soutenir la gloire et les intérêts de sa patrie, qu'il espérait

(1) Montmartin dit que le maréchal fut blessé le 3 juillet ; Pichart dit qu'il le fut le 2 juillet et que la nouvelle fut connue à Rennes le lundi 3 juillet. La date donnée par Montmartin, témoin oculaire, paraît plus sûre.

(2) Sur le siège de Comper, voir *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCCVII. — Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, T. IX, p. 190-196 — *Mémoires de du Plessix-Mornay*, T. II, p. 586, 604, 606. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 147, 152, 168. — J. de la Haichois, *Prise du château de Comper en 1595*, Ancienne Revue de Bretagne, T. I, p. 105. — F. Bellamy, *La Forêt de Bréchéliant*, 1896, T. II, p. 724. — Mis de Bellevüe, *Paimpont*, 1910, p. 243.

que ses enfants marcheraient sur ses traces et sauraient toujours préférer l'honneur et la fidélité à la vie.

Il eut une dernière consolation : son fils, le comte de Chappes « venu à grand haste » arriva à Rennes le samedi 12 août. Il apportait à son père une lettre du roi, affectueuse et cordiale comme Henri IV savait les écrire à ses amis :

« Mon cousin, il ne me pouvoit arriver nouvelles plus fâcheuses que celle que j'ai ouye de votre blessure, encores que l'on m'asseure qu'il n'y aura nul péril et que bien tost vous en serez guéri. Ce sont tousiours de nouveaux témoignages comme vous continuez d'avoir plus de soing de mon service que de votre personne, mais vous vous en estes de sy long temps acquis tant d'autres, par ou vous avez justiffié qu'il y a plus tôt excez de valeur et de courage qu'autrement qu'il suffiroit désormais que vous commandassiez aux aultres d'aller aux périlz et de combattre de la teste sans plus y mettre la main... Je vous prie donc, mon cousin, ne pensez qu'à vous guérir et vous reposez sur moy de l'advancement et fortune des vostres à qui vous ne laisserez jamais héritage plus certain que l'obligacion que j'ay à voz mérites et services, dont je m'acquiteray envers eux, sy je n'ay moyen de le faire envers vous à qui je prie Dieu de tout mon cœur de vouloir donner bien tost entière garizon... » Auxonne, le 21 juillet 1595. HENRY (1).

Le samedi 19 août, à sept heures du matin, Jean d'Aumont, maréchal de France, rendit le dernier soupir entre les bras de son fils et du fidèle Turquan. Il y avait 47 jours qu'il avait été blessé.

On lui fit de magnifiques funérailles dans la cathédrale de Rennes décorée de trois litres de velours noir aux armes du défunt. Tous les corps de la ville y assistaient; l'oraison funèbre fut prononcée par le prédicateur Peschart et, signe des temps! la cérémonie fut présidée par l'évêque de Rennes, Aymar Hennequin, ligueur rallié, revenu la veille, dans sa ville, après six ans d'éloignement.

La mort si imprévue du maréchal d'Aumont provoqua d'universels regrets. Si ses boutades et ses colères étaient redoutées, nul ne pouvait méconnaître la droiture de son esprit et la loyauté de son caractère. Il fut, dit Montmartin, « regretté du roy comme son très loyal et fidelle serviteur; des Bretons, comme leur vrai père; des vrais Français, comme un courageux et ferme pilier de l'Estat, dont tous les desseins tendoient toujours au bien de la France. » Peut-on faire d'un homme un plus bel éloge? Le nom du maréchal d'Aumont doit rester immortel en Bretagne.

(1) *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, T. I, p. 199. — *Recueil des Lettres missives d'Henri IV*, T. VIII, Suppl., p. 566. — *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCCVIII. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. XII, p. 446. De Thou met dans la bouche du maréchal mourant un beau discours qu'il n'a jamais prononcé. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 159.



CHAPITRE XVII

LA FIN DU RÊVE

1596

« Ce Lorrain, cet Attila, ce fléau, ce cœur de fer, ce duc de Mercœur ne s'esmeut à aucune commisération... »
Advertissement à la Noblesse.

I. LE PREMIER SERMENT DU DUC DE MERCŒUR. — II. LES CONFÉRENCES D'ANCENIS. — III. LE SECOND SERMENT DU DUC DE MERCŒUR. — IV. LA FIN DE LA LIGUE. — V. LES DERNIERS ÉTATS DE LA LIGUE. — VI. GASPILLAGES ET DÉTOURNEMENTS. — VII. LA RUPTURE DES CONFÉRENCES D'ANCENIS.

I. — *Le Premier serment du duc de Mercœur.*

QUAND le duc de Mercœur arriva à Quimper le 20 septembre 1594 après la fameuse entrevue de l'abbaye du Relech, il était triste. La trahison, — car c'en était une, — de don Juan del Aguila, refusant de marcher contre l'armée royale, détruisait ses plans et brisait ses espérances. Image des temps ! L'après-midi il visita les fortifications de la ville, d'abord suivi d'une escorte nombreuse, qui s'égrena peu à peu, puis le dévoué ligueur Moreau resta seul pour le guider et ce fut ce bon chanoine qui dut montrer au duc la plate-forme et les canons de la porte des Regaires.

Le soir, à l'évêché, le souper fut lugubre. Le duc accablé restait silencieux. Quelqu'un ayant parlé de la blessure de Lezonnet qui faillit l'emporter, le duc ne put retenir sa colère contre le transfuge : — C'eût été dommage, dit-il, qu'un si méchant homme fût mort d'une si belle mort ; sa fortune l'appelle sur un échafaud pour y mourir de la main d'un bourreau.

Entrent dans la salle les vaincus de Morlaix, La Magnanne, Carné-Rosampoul et Rostin, prisonniers sur parole. François de Talhouët qui déjà méditait sa soumission, va vers eux :

— Je vois Monsieur tout triste contre nous, je vais lui en demander la cause.

Et s'avançant vers le duc :

— Monseigneur, nous vous voyons ce soir plus triste que de coutume, ce de quoi mes compagnons et moi sommes marris.

Et Mercœur, se tournant à demi vers le gouverneur de Redon, exhale l'amertume qui lui remplit le cœur :

— Que direz-vous de cet Espagnol qui n'a pas voulu donner et qui nous a fait perdre une si belle occasion ?

— Monseigneur, reprend hardiment Talhouët, acceptez les offres que vous fait le roi de quitter l'étranger (d'abandonner les Espagnols).

Le duc ne répondit rien (1).

Pourquoi Mercœur ne fit-il pas alors sa paix avec Henri IV ? Oui, pourquoi ? Son rôle eût été honorable et digne. « S'il y eût voulu entendre, dit un ligueur convaincu et sincère, la guerre était finie en Bretagne, ce pays eût évité les ruines qu'il encourut, car ce jour fut suivi d'un déluge de misères. » Pourquoi n'a-t-il pas voulu ? Pourquoi a-t-il prolongé de trois années cette affreuse guerre civile ? Il n'y a qu'une réponse à faire : c'est qu'il mit son intérêt particulier au-dessus de l'intérêt général ; c'est que la chimère d'un duché indépendant hantait toujours son esprit et qu'il espérait qu'avec le temps un hasard heureux pourrait peut-être la réaliser. Ce fut là son crime impardonnable !

Il en était pourtant plus éloigné que jamais. Le malheureux allait être obligé de porter lui-même à son rêve, de ses propres mains, le coup fatal. Les temps héroïques étaient passés, la religion n'était plus menacée, le péril du roi hérétique s'était évanoui. C'était l'heure des ambitions inavouées, des intrigues personnelles, des vengeances particulières. Philippe II n'avait point renoncé à ses visées. Informé des pourparlers engagés à Ancenis, il n'entendait pas semer en pure perte ses ducats et ses soldats, il tint à lier le duc à ses intérêts par un engagement formel. Il ordonna à son représentant de porter au duc des propositions fermes, fort belles d'ailleurs : le gouvernement à vie de la Bretagne, avec une riche pension, le comté de Nantes et la ville de Dinan, le tout sous la suzeraineté de l'Infante et en échange de la reconnaissance de ses droits sur le duché.

Mercœur accepta, et, le 20 novembre 1594, il remettait à l'ambassadeur une déclaration contenant un serment solennel : « Je jure à Dieu tout-puissant, disait-il, sur les saints Evangilles, et sur ma foy et honneur, promes à S. M. de commencer à traiter et continuer la négociation sur laquelle don Mendo de Ledesma vint premièrement en ceste province, » c'est-à-dire la reconnaissance des droits de l'Infante.

Mais alors, dira-t-on, le duc renonçait à ses propres prétentions. Ce serait bien peu le connaître que de le croire. D'abord il mettait à son serment trois conditions qu'il savait peu réalisables : l'envoi d'un secours en argent et en hommes, le commandement absolu de l'armée et le soin exclusif de rétribuer les troupes françaises, avec l'argent espagnol bien entendu. En cas de contestation, la décision devait être remise au Souverain Pontife.

Ces réserves ne satisfaisaient pas Ledesma; il crut cependant « le papier » assez important pour envoyer son secrétaire, Martin de Çamudio, le porter lui-même au roi d'Espagne avec une belle lettre de Mercœur, consacrée surtout à des

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue,* ch. XXIX, p. 220-224.

plaintes contre don Juan del Aguila. C'est à cette occasion que Çamudio traça les curieux portraits qui nous ont guidés au cours de ce récit :

« Le duc est fin en ses trames à la française, mais faible de courage et dans le fond peu batailleur... Il est lent et irrésolu, il prête l'oreille à tous et la moindre chose faict impression en lui. Il aime à traiter avec des artifices, de manière à se conserver une occasion et une porte ouverte pour se dégager de ce qu'il promet... La duchesse est une femme très avare et amie des grandeurs, cependant femme de bien et chrétienne... La « de Martigues », sa mère, est bourbonnienne jusqu'au fond de l'âme et avide; elle n'inspire aucune confiance ni à son gendre ni à sa fille et ne sait pas l'important des affaires... Elle désire gouverner son gendre et elle se ménage...

» Christoval de Tornaboni, secrétaire intime, est celui qui peut le plus auprès du duc... C'est un homme qui tire à plusieurs fins... Il est entretenu par les Vénitiens et salarié par la France, il sait plus de finesses que de vertus, il conseille toujours le duc dans le sens de la dissimulation... Le frère Marcellin Cornet et Jean Vallet, prieur de la Trinité, (hommes de confiance de Mercœur), nous rendent de très bons services et méritent d'être récompensés... » (1).

Quand Mercœur signait cet engagement solennel, il n'était pas sincère. Au même moment il intriguait auprès du Pape pour tâcher de faire admettre ses prétentions. Il avait envoyé à Rome le frère Jacques Le Bossu, et Clément VIII avait semblé d'abord prêter à celui-ci une oreille favorable, il avait même adressé au duc, le 9 septembre 1594, un bref assez encourageant, mais après la conversion et l'absolution d'Henri IV, tout fut fini pour le duc du côté de Rome.

II. — *Les Conférences d'Ancenis.*

Depuis longtemps Mercœur était en relations indirectes avec le roi de France. Dans ces négociations il n'était pas plus sincère, « mais il se serait bien gardé de refuser avec qui que ce soit des pourparlers qui ont été sa seule politique et dont il attendait toujours des éléments nouveaux pour ses combinaisons habiles. Non seulement il ne les refusait pas, mais, quand la chose lui était utile, il connaissait le moyen de les faire naître et il les provoquait (2). »

La reine Louise de France, veuve de Henri III, la *Reine blanche,* comme on l'appelait, vivait à Chenonceaux, dans le deuil et la paix (3). Elle avait un cœur généreux, un esprit solide et un jugement droit. Elle souffrait de voir son frère en guerre avec le roi, car elle avait le sens du pouvoir et l'intelligence des intérêts de la Couronne ; depuis longtemps elle cherchait l'occasion et le moyen de ménager un rapprochement. Au mois de juin 1594 elle quitta sa belle résidence de Chenonceaux et, pour se rapprocher, elle vint à Ancenis, ville neutre, qui appartenait au duc d'Elbeuf, son cousin et celui de Mercœur.

(1) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne,* T. II, p. 54, 56, 58, 59, 69, 70.
(2) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons,* Préf. p. XXVIII.
(3) Tous les contemporains l'appellent la « *Reine blanche* », parce qu'elle avait conservé le vieil usage de la Cour de France d'après lequel la reine portait le deuil du roi en blanc. La reine Louise fut la dernière des *Reines blanches.*

Les royalistes s'empressèrent de venir la trouver ; Mercœur au contraire resta six mois sans répondre à ses avances. La reine Louise avait agi avec l'assentiment d'Henri IV qui chargea du Plessix-Mornay de lui servir de conseil. Philippe de Mornay, seigneur du Plessix-Marly, gouverneur de Saumur, avait 45 ans, c'était un calviniste austère, un peu sectaire, mais fin, perspicace et lettré ; il a laissé le récit de ces conférences qui devaient se prolonger pendant quatre ans, et ses lettres claires, spirituelles et piquantes rendent parfois intéressantes ces longues et fastidieuses discussions. Il n'apportait à cette mission, dit-il, « *neque motum, neque nutum, neque votum,* » il comprit vite que Mercœur n'avait qu'un but : gagner du temps (1).

Ces conférences n'étaient en effet pour lui que des négociations de comédie, ou plutôt elles étaient entre ses mains une arme contre les Espagnols. Aussi après son premier serment d'allégeance il éprouva le besoin de donner à ces pourparlers une apparence plus sérieuse, afin de contre-balancer l'effort des Espagnols. Il envoya secrètement Jean Vallet trouver Henri IV, — démarche qui fut du reste aussitôt connue de Philippe II, — et le prieur de la Trinité exposa si chaleureusement le vif désir de son maître de conclure la paix que le roi s'y laissa prendre ; il se décida à nommer des députés chargés de le représenter officiellement aux conférences qui devaient s'ouvrir à Ancenis. Il annonça cette décision à la Commission des États par une lettre du 9 novembre 1594. Henri IV n'hésita pas à accepter ces tractations si étranges entre un roi et un sujet et il trouva pour les justifier ces belles paroles : « En quoy si nous remettons par trop de la grandeur de notre auctorité, vous devez d'autant prendre de créance de l'extresme désir que nous avons de vous concilier et moyenner ung bon et assuré repos en nostre province, aimant beaucoup mieux préjudicier à nostre particulier que de faillir au bien si grand et si apparent qu'une paix et concorde entre tous nos subjets et la réconciliation de Nous et du duc de Mercœur vous peust apporter (2). » C'était parler en roi ! Que l'on se sent loin des réticences et des perfidies de Mercœur ! A travers les toiles d'araignée des intrigues hypocrites et mensongères, Henri IV jette le poids de sa franchise brusque, de son évidente sincérité, de ses sentiments de roi et de son esprit français.

Les conférences s'ouvrirent le 12 décembre 1594 dans une salle du château d'Ancenis. Les représentants du roi étaient Philippe du Bec, ancien évêque de Nantes, archevêque de Reims, d'Espinay Saint-Luc, lieutenant-général en Bretagne, de Silly de la Rochepot, gouverneur d'Angers, du Plessix-Mornay et Châteauneuf, chancelier de la reine ; auxquels furent adjoints, pour les questions de droit breton, les présidents Harpin de Marigné, du Parlement, et Jean Avril de la Grée, de la Chambre des comptes. Les députés du duc de Mercœur étaient : Charles de Bourgneuf, évêque de Saint-Malo, Jacques de Launay, président au Parlement de Nantes, Vincent de Kermeno du Garo, chef de la noblesse des États de la Ligue, Guillaume Raoul de la Ragotière, procureur syndic des États ; puis

(1) *Mémoires de du Plessix-Mornay*, édit. 1624, T. II, p. 403, 417, 419, 436, 453. — Il y a deux éditions des *Mémoires et Lettres de du Plessix-Mornay,* également mauvaises, l'une de 1624 en 4 vol. in-4°, l'autre de 1822 en 12 vol. in-8°. Nous citons l'édition de 1624.

(2) D. Morice, *Preuves,* T. III, 1620, Lettre du roi aux députés des États, du 9 novembre 1594.

Lorenzo Tornaboni, secrétaire particulier de Mercœur, Jean Vallet, prieur de la Trinité et Jean Bertier sr de Mainette, conseiller au présidial de Dinan, ces trois derniers chargés du secret du duc.

La reine Louise s'entremit avec dignité pour éviter les froissements des premières entrevues, mais très vite il fut visible que les délégués de Mercœur ne cherchaient qu'à gagner du temps et ne voulaient pas aboutir à une solution. Les ligueurs ayant refusé d'appeler Henri IV « le roi », ses représentants déclarèrent tout d'abord qu'ils se retireraient si l'on ne parlait du roi avec un entier respect, il fut convenu qu'on l'appellerait « Sa Majesté », à titre de roi de Navarre ! Ils demandèrent ensuite que la religion catholique fût seule reconnue en Bretagne, les autres répondirent que le roi s'en tiendrait à l'édit de tolérance de 1577. Alors les députés royaux firent une autre proposition : à savoir que le duc renvoyât les Espagnols, s'offrant de la part du roi à congédier les Anglais. Les ligueurs répondirent qu'ils ne pouvaient prendre cet engagement. Toutes ces discussions, résumées en quelques lignes, ne se passèrent pas sans longs discours, émaillés « de paroles assez aigres et violentes », qui se prolongèrent du 12 au 21 décembre 1594. Bientôt il fut évident qu'on n'aboutirait pas à une entente, et l'on se sépara jusqu'au 15 janvier 1595. Du Plessix-Mornay put dire justement : « Les députés du roi ont eu ce but de faire voir aux peuples que S. M. vouloit la paix et de laisser le blasme des longueurs qui y interviendroient à ceux de la Ligue, ce qu'ils pensent avoir rendu clair, tant par leurs sincères procédures, que par la remarque des tergiversations du parti contraire (1). »

Mercœur était arrivé à son but : le 20 novembre 1594, il s'était lié à la cause de l'étranger, il espérait par ces conférences se rédimer de cet odieux serment; Henri IV, lui, voulant sortir de l'état d'hostilité sourde où restait l'Espagne, déclarait hardiment la guerre au roi Philippe II le 17 janvier 1595 : il transformait ainsi la guerre civile en guerre nationale. A ce moment, presque tous les chefs de la Ligue avaient fait leur soumission, même le duc de Guise; il ne restait que les trois cousins, Mayenne, d'Aumale et Mercœur. Seule l'absolution du Pape manquait encore au roi, Clément VIII hésitait; grâce aux habiles négociations du cardinal d'Ossat, futur évêque de Rennes, elle fut accordée le 17 septembre 1595.

Quand les plénipotentiaires du roi et de Mercœur se retrouvèrent à Ancenis, la situation était bien changée, la guerre était déclarée, le roi combattait les Espagnols dans l'Est; en Bretagne le maréchal d'Aumont avait emporté Morlaix, Quimper et Crozon, les royaux avaient fait d'énormes progrès, l'opinion publique abandonnait la Ligue. Les conférences annoncées pour le 15 janvier s'ouvrirent seulement le 20 février 1595. Les mêmes députés se trouvèrent en présence. De nouveau on s'aperçut vite que les représentants du duc, par leurs longueurs calculées et leur mauvaise foi évidente ne voulaient pas arriver à un accord. Les pourparlers furent rompus le 20 mars 1595 et renvoyés à Chenonceaux *sine die*, « avec aussi peu d'espoir que devant. »

Le récit de ces vains débats serait aussi fastidieux qu'inutile; du Plessix-

(1) *Mémoires de du Plessix-Mornay*, p. 459-471. Mémoire du 19 décembre 1594.

Mornay l'a retracé en termes agréables, il en fut l'âme, et du premier coup il sut percer à jour les « intentions suspectes » des représentants de Mercœur, « leurs propositions captieuses et leurs cauteleuses procédures ». « C'est un moyen pour M. de Mercœur de leurrer les peuples et les villes, lassées de la guerre, de l'espérance de la paix; un moyen aussi de lui rendre les Espagnols plus traictables quand il leur fait entendre qu'il est recerché de la paix par le roy... Il lui faut faire peur à l'Espaignol de sa réconciliation avec le roy, afin qu'il le presse tant moins, n'ayant jamais eu aultre desseing QUE DE NAGER ENTRE CES DEUX GRANDS ROIS, attendant tousjours la mort naturelle de l'ung, la violente de l'aultre pour demeurer enfin duc de Bretaigne. » Jamais on n'a jugé en moins de mots et en termes plus justes toute la politique de Mercœur. Du reste une lettre interceptée à ce moment ne put laisser aucun doute sur sa mauvaise foi. Il écrivait au duc de Mayenne : « Ce que je fais et ai fait jusqu'ici n'est que pour contenter la reine (Louise) et les esprits de notre parti en ce pays qui recherchent trop curieusement la paix, résolu au reste de continuer la guerre et de me conformer à vos conseils. » Ces retards commençaient à impatienter Henri IV; il n'était pas disposé à permettre que « ses députés s'amusent davantage par-delà; ils y ont trop perdu de temps (1). » Quand on montra aux délégués du duc la lettre interceptée, ils furent fort embarrassés; les conférences furent encore ajournées au mois de juillet 1595; elles ne devaient pas obtenir alors un meilleur succès.

III. — *Le Second Serment du duc de Mercœur.*

Mercœur ne profita pas de ses perfidies, cette fois encore il se trouva pris dans ses propres filets. Il avait beau faire dire au roi d'Espagne qu'il jouait les plénipotentiaires français, « en les repaissant de bonnes espérances, » Philippe II n'entendait pas laisser le duc préparer une entente avec Henri IV au moment où il engageait la guerre contre celui-ci. Il voulut le lier à sa fortune par un chaînon nouveau. Il envoya à cet effet, à Nantes, un mandataire spécial, le secrétaire Martin de Çamudio.

Celui-ci, d'accord avec Mendo de Ledesma, manœuvra habilement, il commença par gagner la duchesse et Tornaboni; il y eut à Nantes de véritables conférences auxquelles prirent part les évêques d'Aradon et Bourgneuf. Mercœur hésitait; il fit faire des processions et célébrer les prières des « Quarante-Heures ». Enfin, après de longs pourparlers, il donna son consentement, il signa cette pièce étrange qu'on a appelée « le Second Serment du duc de Mercœur. » Il s'engageait à n'accepter aucune paix avec le roi de France sans le consentement du roi d'Espagne, et même à faire la guerre pour le compte de celui-ci; il ajoutait : « Je jure et je promets que reconnaissant, comme je reconnais, en ce qui me touche, moi et ma femme, que Madame l'Infante, fille aînée de S. M., par

(1) *Mémoires de du Plessix-Mornay*, T. II, p. 459-549, lettres du 19 décembre 1594 au 24 mars 1595. — B. de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, lettre du roi à la reine Louise, 13 mars 1595. — De Thou, *Histoire Universelle*, liv. CXVII, T. XIII, p. 1. — G. Maillard, *Histoire d'Ancenis*, p. 82-87.

représentation de la reine Isabelle sa mère, a droit de succéder au duché de Bretagne, je maintiendrai, je conserverai et je défendrai son droit de tout mon pouvoir (1). » La cérémonie du serment fut solennelle, elle eut lieu le 30 juin 1595. Le duc ayant posé la main sur le livre des Évangiles jura à Dieu et à la Sainte Église et promit à S. M. Catholique, représentée par son ambassadeur, qu'il tiendrait ce triple engagement.

Ce serment fut complété par une démarche que le duc n'avait encore jamais faite : c'était une lettre adressée par lui-même à l'Infante; il déclarait qu' « il avait voué à S. A. son très humble service avec telle fidélité et sincérité qu'en exécution d'icelluy il n'aurait rien plus cher que d'employer sa propre vie. » Il envoyait en même temps, le 22 juillet 1595, à Philippe II des lettres déférentes dans lesquelles il promettait son entier concours.

Le « fidèle secrétaire » Tornaboni fut chargé de porter en Espagne ces plis importants, muni d'ailleurs, comme toujours, d'instructions confidentielles un peu différentes.

Mendo de Ledesma expédia de son côté, à Madrid, un messager spécial, Juan de Penaroyas, porteur de dépêches secrètes et de la copie du fameux Serment, dont il conservait précieusement l'original. Il s'applaudissait du succès de son habile négociation : « Que le roi veuille bien croire, disait-il, que le maintenir où il en est n'a pas été une petite affaire, à cause des grandes tentations qu'il a eues. » Désormais l'Espagnol tenait en bride ce coursier ombrageux qui se dérobait toujours, au moment voulu un coup de caveçon le forcerait à marcher droit. Ce coup, ce serait la publication du fameux Serment : « Ce sera le seul moyen d'affermir ceux qui se sont engagés dans cette affaire, le duc restera alors dans l'impossibilité de suivre un autre chemin, et tout moyen de nuire sera ôté à qui voudrait faire le mal (2). » Mercœur redoutait fort cette publicité qui eût révélé sa triste dépendance. Cependant le fait transpira peu à peu; désormais il n'était plus le « Chef du parti catholique, » mais seulement, comme le disait le maréchal d'Aumont, « le lieutenant-général du roi d'Espagne en Bretagne. »

Dès lors, les pourparlers avec le roi de France n'avaient plus de raison d'être. Du Plessix-Mornay, l'évêque du Bec et La Rochepot se morfondaient à Tours lorsqu'ils apprirent le 21 juillet 1595 que Raoul de la Ragotière était arrivé seul à Chenonceaux. Pressé de questions sur les causes de son retard, il finit par avouer que le duc avait envoyé un émissaire au roi d'Espagne et qu'il désirait connaître sa réponse. Était-ce indiscrétion, imprudence, calcul ou cynisme? On se le demande. Chose extraordinaire! C'était la vérité. Les députés du roi furent stupéfaits et Mornay déclara « qu'ils ne séjourneraient pas une heure en ce lieu après avoir ouï cette proposition. » Il ne leur convenait pas d'attendre le bon plaisir d'un souverain qui était en guerre avec la France. Ils se séparèrent, et Henri IV écrivit à Mornay qu' « il était à bon droit très offensé de ces artifices et de ces longueurs, mais demeurait très content d'avoir en cette occasion fait paroistre à ses sujets combien il affectionnait leur soulagement et la paix publique à tous si nécessaire. »

(1) G. de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur avec l'Espagne*, T. II, p. 80.
(2) G. de Carné, *Correspondance du duc de Mercœur avec l'Espagne*, T. II, p. 76-93.

Le roi était du reste lui-même en pourparlers avec Mayenne; sa bonne humeur achevait l'œuvre commencée par ses victoires. L'héroïque chevauchée de Fontaine-Française, où Henri IV, avec l'escadron de ses gentilshommes, mit en fuite toute la cavalerie ennemie (5 juin 1595) avait produit une impression que la prise de Doullens et de Cambrai par les Espagnols n'avait pu affaiblir. Le roi était désormais le maître de la France, Mayenne fit sa soumission au mois de novembre 1595, Joyeuse quelques semaines après.

Mercœur restait seul, lié par son serment. Philippe II demeurait silencieux et le duc inventait prétexte sur prétexte pour ne pas reprendre les pourparlers. « Ce sont remises, énigmes et chansons, » disait du Plessix-Mornay, « il n'a d'autre but que de nager entre les deux rois, et se conforte par ce mot : *Interea fiet aliquid* (1). »

Enfin le 26 décembre 1595 Mercœur fit semblant de céder aux instances de la reine Louise et il signa avec d'Espinay Saint-Luc, à Fougeray, une trêve pour la Bretagne qui devait durer quatre mois, jusqu'à la fin d'avril 1596. Il est triste de dire qu'il n'agissait que sur les ordres du roi d'Espagne, et plus triste de penser qu'il était guidé par des mobiles assez bas; Philippe II s'engageait à lui verser 4.000 écus par mois pendant la durée de la trêve. « Ce qui est plus lamentable encore, c'est qu'il est prouvé que le duc touchait des deux mains pour la même cause : Henri IV lui payait des indemnités pour la suspension d'armes, et l'on doit faire cette constatation navrante pour sa mémoire qu'il trouvait que l'argent était bon à prendre des deux côtés (2). »

IV. — *La Fin de la Ligue.*

Cette trêve de l'année 1596 provoqua un véritable enthousiasme. C'était le prélude de la pacification. De plus en plus Mercœur apparaissait comme le principal obstacle à la conclusion de cette paix tant désirée. Le clergé lui-même se détachait d'un parti qui, après l'abjuration du roi, avait perdu sa raison d'être, et, après l'absolution, prenait une couleur de rébellion contre le roi et le pape réconciliés. Les évêques abandonnaient Mercœur. Aymar Hennequin était rentré à Rennes, il avait présidé les États de 1595, et il mourait le 13 janvier 1596, regretté de tous les royalistes. L'évêque de Quimper, Charles du Liscoët s'était facilement rallié, — tous ses parents étaient royalistes, — il était venu prêter serment au roi devant le Parlement; de même Charles de Bourgneuf, évêque de Saint-Malo, qui avait toujours eu des sympathies pour le parti royal. Georges d'Aradon, resté attaché à la Ligue, mourait le 31 mai 1595 et Mercœur ne put faire nommer à sa place le fameux prédicateur Jean Juhel, désigné par le Chapitre de Vannes. Son crédit était fini; comme il continuait à insérer dans ses ordonnances la clause : « *Jusqu'à ce qu'il y ait en France un roi catholique,* » le légat envoyé en

(1) *Mémoires de du Plessix-Mornay*, Lettres du 10 juin au 26 juillet 1595, du 31 décembre 1595, T. II, p. 569, 599, 613, 618, 623.
(2) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. I, pref., p. XXXIX; T. II, p. 103, 145. — *Mémoires de du Plessix-Mornay,* T. II, p. 623, 750.

France par le Pape lui adressa le 30 septembre 1596 une vive semonce et lui signifia qu'il y avait en France un roi catholique reconnu par le Souverain Pontife (1).

Ligueurs et royalistes éprouvaient un intense sentiment de lassitude, et désiraient également la paix; les gentilshommes même dont la guerre était la profession, l'honneur et la joie, en étaient rassasiés; on se lasse à la fin même de se faire tuer, et tous aspiraient à rentrer dans leurs domaines et leurs châteaux. On vit circuler alors une sorte de pamphlet intitulé : *Advertissement à la noblesse qui tient le parti du duc de Mercœur.* Celui-ci y est traité avec la dernière dureté : en persistant dans sa révolte, il cause la ruine et le malheur du pays; « la seule province de Bretaigne, y lisait-on, est demeurée opiniastre en son péché; vous avez rendu, Messieurs, le proverbe entien véritable : *adheurtés comme le Breton...* Et vous ne vous évertuez point à chasser une si cruelle tyrannie! (2) » Déjà deux ans auparavant Mercœur disait, par la plume de son confident du Vineau : « Ils ne parlent parentr'eux que de la paix, ne désirent que cette mauditte paix avec l'héréticque et ne cerchent plus autre chose. »

Des ralliements comme ceux de Lezonnet et de Talhouët devaient en entraîner d'autres. Henri IV les provoquait et les encourageait. Sa clémence et sa bonne grâce étonnaient et séduisaient; « y eust-il jamais monarque si miséricordieux qu'il a esté avec ses subjets? dit un pamphlet du temps. Après les avoir domptés et vaincus par force, ils n'ont si tost crié mercy qu'il n'a eu les bras estendus à les recepvoir en sa grâce... Ce roy remet les fautes aussitost qu'on a dit : J'ay péché!... (3) »

Il savait les mots qui gagnent les esprits et conquièrent les cœurs; après les perfidies et les finasseries de Mercœur, ses paroles remplies de franchise et d'entrain produisent une impression de résurrection. A du Plessix de Cosmes, gouverneur de Craon, ligueur acharné et non sans péchés, il écrit : « Vous me trouverez tousjours les bras ouverts, prest à recevoir les gens de bien et d'honneur, comme je scais que vous estes, et non moins facile et libéral à la recongnoissance de leurs mérites. Vous en ressentirés le fruict, en me servant, autant à vostre advancement que vous pouvés désirer... (4) » Comment résister à de telles paroles?

Urbain de Laval-Boisdauphin ambitionnait le bâton de maréchal de France, le roi — après avoir hésité — le promit, et Boisdauphin se soumit en livrant Château-Gontier et Sablé. « Cela couppe bras et jambes à M. de Mercœur, » conclut Mornay.

Le marquis de Belle-Isle, Charles de Gondi, fils du maréchal de Retz, aurait désiré la même distinction. Le duc lui avait donné le gouvernement de Fougères à la mort de Vincent de Launay de la Chesnaie-Vaulouët et promis celui du Mont-Saint-Michel, s'il pouvait l'enlever à Kermartin. Belle-Isle pénétra avec

(1) D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 456. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*. T. I, préf., p. XL et T. II, p. 111, 115.

(2) On a omis de dire, dans la « Bibliographie de la Ligue, » que l'*Advertissement à la noblesse*, cité par Joüon des Longrais (*Le duc de Mercœur*, p. 71 et non p. 79), a été publié intégralement par A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 204-222. — Voir plus haut, p. 164.

(3) *Advertissement à la noblesse qui tient le parti du duc de Mercœur*, A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 209.

(4) B. de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, T. IV, p. 338; 17 avril 1595.

six hommes dans l'imprenable forteresse et fut tué sans gloire par le caporal de garde (22 mai 1596) (1).

Bientôt Mercœur n'eut plus autour de lui que les ligueurs irréductibles comme le marquis de Goulaine, Jean du Faouët, son frère, son neveu, François de Carné de Rosampoul, Jérôme de Quinipily, son frère, René d'Aradon, les deux frères de Montigny... Et encore étaient-ils plus dévoués à la cause de l'Infante espagnole qu'à celle du duc. Mais Philippe II, par ses interminables lenteurs, par sa maladresse et sa parcimonie découragea ses plus chauds partisans, et sa mort, arrivée le 8 octobre 1598, mit fin à ses velléités d'ambition.

Les villes aussi se détachaient de la Ligue. Nantes, la capitale, faisait des processions pour le succès des conférences d'Ancenis.

A Rennes, les espérances de paix provoquèrent une joie délirante. Il y eut, le 26 décembre 1595, une procession grandiose, le notaire Pichart y contempla avec admiration « Messieurs de la Cour en robes rouges, les quatre présidents, leur mortier sur teste et chaperon au cou, ce qu'on n'avait point accoustumé de voir, avecq si grande abondance de peuple que c'est chose merveillable. » L'après-midi, réjouissances populaires : « feux de joie dans les carroils, l'horloge sonnant à bat, l'artillerie tirée et jouée avec un tel applaudissement de tout le peuple qu'il ne se peut rien voir de plus ravissant... (2) »

Morlaix s'était soumise; en somme, au début de 1596, douze villes restaient attachées à la Ligue, toutes en Haute-Bretagne : Nantes, Chateaubriant, Guérande, Vannes, Hennebont, Pontivy, Josselin, Dinan, Lamballe, Saint-Brieuc, Fougères et Dol. Aussi Mercœur parle à maintes reprises des villes « qui l'importunent de la paix avec l'ennemy. » Saint-Laurent d'Avaugour, son meilleur lieutenant, arrivant à Dinan en décembre 1594 dut faire enfermer neuf ou dix des principaux bourgeois « qui estoient en traicté secret avec l'ennemy pour lui délivrer la ville. » Le duc constatait avec amertume la trop grande générosité du roi : « il fait une démonstration extérieure de conserver les cittoyens des dittes villes et du plat pays, les traittant avec toute bénévolence et douceur, et, ne les recherchant d'aucune chose passée (3). »

Saint-Malo resta indépendante jusqu'à la fin et ses Bourgeois voulurent traiter directement avec le roi de France. Depuis quatre ans ils formaient une « reypublique particulière. » Après l'abjuration, en politiques avisés, ils comprirent que de ce côté était le succès et l'avenir; le 16 juillet 1594, Jean Piccot, Jean Pepin et Jean Boullain arrivaient à Rennes pour traiter de l'accord; le maréchal d'Aumont les accueillit bien : la soumission d'une ville comme Saint-Malo n'était pas de petite importance. Il signa avec eux une sorte de trêve provisoire de deux mois basée sur le *statu quo antè*. Et le 20 juillet les trois Bourgeois partaient pour aller trouver Henri IV lui-même; ils purent le joindre le 4 octobre 1594 et revinrent le 20 novembre suivant porteurs du traité le plus favorable et le plus avantageux.

(1) Le duc de Mercœur lui fit à Nantes de magnifiques funérailles. Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 86. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. XIII, p. 7.

(2) *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, 1747.

(3) Le protonotaire de Vineau, envoyé de Mercœur à don Juan de Idiaquez, secrétaire de Philippe II; Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. II, p. 20.

Le roi accordait tout : le maintien de la religion catholique, la dispense de toute garnison, l'amnistie complète et l'oubli absolu du passé, notamment de l'invasion du château, enfin l'entière liberté du commerce avec tous les États. Deux ans après, Henri IV leur donna comme gouverneur un catholique notoire, le marquis de Coëtquen. Les Malouins, toujours pratiques, voulurent expliquer leur résolution au roi d'Espagne, afin de ne pas se voir fermer le marché et les ports espagnols avec lesquels ils faisaient un fructueux commerce. Ils envoyèrent à Philippe II François Chapelle, l'un des plus avisés bourgeois du Conseil, mais celui-ci arrivé à l'Escurial en septembre 1594 n'avait pas encore été reçu quatre mois après. Survint la guerre entre la France et l'Espagne en janvier 1595, et toutes relations furent interrompues (1).

V. — *Les derniers États de la Ligue.*

Ce sentiment de lassitude, cette aspiration vers la paix se manifestèrent aux États que le duc de Mercœur crut devoir convoquer le 2 mai 1594 à Vannes et qui furent les derniers États de la Ligue. Le président de la noblesse Kermeno du Garo fit même entendre des propos nettement royalistes, il fut remplacé par Saint-Laurent d'Avaugour; l'évêque de Bourgneuf présida le clergé.

Les États accomplissent leur besogne administrative habituelle; ils nomment un Conseil de douze membres que le duc devra consulter sur les affaires générales; mais deux questions les préoccupent visiblement : les excès des gens de guerre et l'avenir politique de la province. Les gouverneurs militaires ont établi dans les villes un véritable état de siège, ils s'attribuent le droit de juger tous les délits, les capitaines ne payent pas leurs soldats qui volent et pillent...

Le 7 mai 1594, dernier jour de la session ils vont trouver le duc, lui expriment leurs plaintes, ils déclarent qu'ils veulent demeurer unis avec lui, soumis au Saint-Siège mais aussi « uniz inséparablement à la Couronne de France. » Et le duc ne trouve que cette réponse évasive et vague : « au regard des affaires générales, il éclaircira l'assemblée de ce qu'il a connaissance, comme il désire avoir avis d'elle en toute liberté pour la direction des affaires, lesquelles, d'aultant qu'elles sont plus grandes, plus il désire être assisté de Messieurs des États. »

Sous cet amphigouri on sent percer l'inquiétude et le doute. Il était inquiet en effet et songea même, paraît-il, à remettre ses pouvoirs aux États. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Pourquoi s'est-il imposé quatre ans encore à la province, pour le malheur du pays ? (2)

(1) Sur Saint-Malo, voir plus haut, p. 237, 247. — D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1605-1612, 1616, 1642. — *Mémoires de Pichart*, c. 1739, 1742-1745, 1749. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, p. 162; T. II, p. 35, 39, 51, 69, 72, 75. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 75-79. — *Mémoires de du Plessix-Mornay*, T. II, p. 509.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 3198, 3199, 3200. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. II, p. 25, 29, 30, 47. — A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 154.

VI. — *Gaspillages et Détournements.*

Tout autre est l'impression qui se dégage des États royalistes; ils ont foi dans l'avenir et ils ont le souci du bien général. Mais, eux aussi, ils trouvent que la guerre coûte cher. La province doit entretenir l'armée avec ses propres ressources; or l'armée du maréchal d'Aumont coûtait 46.316 écus par mois (554.000 fr.), soit 6.648.000 francs par an. Dans une compagnie le capitaine est payé 33 écus par mois (396 fr.); le lieutenant, 20 écus (240 fr.); l'enseigne, 18; le sergent, 7.

Un régiment d'arquebusiers à pied, composé de 6 compagnies de 50 hommes, coûte 1.638 écus par mois (20.000 fr.). Uue compagnie de chevau-légers, d'arquebusiers à cheval, ou de salades de 50 hommes coûte 562 écus par mois (6.700 fr.).

Puis il y avait d'énormes abus, les capitaines recevaient l'argent et ne payaient pas les soldats qui pillaient pour vivre. Déjà les États réunis à Rennes en janvier 1595 avaient adressé des plaintes au maréchal d'Aumont. Ceux qui s'assemblèrent à la fin de l'année, le 20 novembre 1595, en présentèrent de plus vives encore. La Commission intermédiaire de treize membres qu'ils avaient nommée, dirigée par Mathurin de Montallays, remplit son mandat avec conscience, elle constata de nombreuses malversations, les fonds perçus n'arrivaient pas aux destinataires, drainés en route par mille intermédiaires peu scrupuleux. Déjà les fournisseurs et payeurs militaires trouvaient moyen d'ériger de scandaleuses fortunes. Les États s'en prirent à d'Espinay Saint-Luc, remplaçant le maréchal d'Aumont, mort trois mois auparavant, et leurs plaintes furent singulièrement énergiques. L'évêque de Rennes, Aymar Hennequin, les présidait; déjà, à la session précédente, l'abbé de Saint-Melaine Montallays avait vu arriver sans joie un évêque rallié, Charles du Liscoët, de Quimper, il lui céda d'assez mauvaise grâce une présidence dans laquelle il avait rendu, il faut le dire, d'éminents services.

Sébastien de Rosmadec de Molac présidait la noblesse et Patry Boudet, procureur des bourgeois de Rennes, le troisième ordre. Dès le début l'Assemblée demanda à Saint-Luc un état détaillé des troupes et des garnisons avec le compte en recettes et en dépenses des fonds votés et des sommes perçues par les officiers, ainsi que celui des contributions et taxes levées extraordinairement sans le consentement et contre le droit des États. Saint-Luc, fort choqué de cette exigence, pourtant bien légitime, communiqua un tableau informe et sans détails. L'Assemblée le lui renvoya, en demandant un état de situation complet, sans aucune omission, et déclarant qu'elle ne voterait aucun crédit tant qu'il ne lui aurait pas été remis. Saint-Luc leur envoya le trésorier Miron et le secrétaire Céberet qui produisirent un autre compte. L'Assemblée le fit examiner par une commission qui le déclara absolument insuffisant.

Une troisième fois Miron revint à l'assemblée apportant six cahiers de recettes sans justification de dépenses, rejetant celles-ci sur les receveurs particuliers. Les États estiment ces comptes « si défectueux et manqués en tout ce qui concerne les recettes et les dépenses qu'ils ne peuvent asseoir aucun jugement; ils déclarent que, si on ne leur fournit pas de justification plus sérieuse, ils vont en référer au

roi et, en attendant sa réponse, faire cesser la perception de toutes les contributions extraordinaires.

Des gaspillages, des malversations, des détournements de toutes sortes étaient commis; les États voyaient de leurs yeux chaque jour cette antithèse navrante : d'un côté les malheureux paysans pressurés par des impôts destinés à entretenir l'armée, de l'autre les soldats non payés, pillant et ravageant les campagnes.

Ils déclarèrent hardiment que, puisque les malfaiteurs financiers n'étaient pas poursuivis, ils se portaient directement « partie » contre eux; ils chargèrent leur syndic de demander justice au Parlement, de requérir le procureur général d'y tenir la main et nommèrent trois délégués pour engager les poursuites en leur nom. Ils signalent crûment « les erreurs, désordres et confusions qui se voient aux états présentés par MM. les Commissaires du roi... »; il est donc très nécessaire que les malversations commises soient reconnues en justice, corrigées et punies exemplairement.

Ils allèrent plus loin, ils dénoncèrent formellement comme coupables neuf fonctionnaires : François Castillon, contrôleur provincial des guerres, Raoul Robichon, payeur des garnisons, Vincent, garde des vivres, Dobier, contrôleur des vivres, et cinq autres. Robichon se défendit habilement en portant l'attaque dans le camp adverse; il accusa le trésorier des États Gabriel Hus d'avoir accaparé sans droit les recettes et paiements de l'Extraordinaire des guerres et de « se jouer des deniers comme il veult. » Il prend une commission de 8 deniers par livre et se fait ainsi 20.000 écus par an; « les malversations dont on se plaint viennent de lui plutôt que de nul autre. »

Un commis nommé Michel Lopin, -- sans doute le moins protégé et non peut-être le plus coupable, — paya pour les autres; reconnu coupable d'avoir majoré les quittances des sommes versées aux capitaines de 50 %, il fut condamné et pendu à Rennes le 18 décembre 1595. Cet exemple était salutaire, mais insuffisant.

Enfin pour prévenir à l'avenir de pareils désordres, les États demandèrent que trois de leurs membres fussent admis au Conseil du gouverneur et appelés à donner leur avis sur toutes les questions de recettes et de dépenses. Saint-Luc, voyant dans cette intrusion parlementaire un empiètement sur son autorité, s'y opposa, mais après de nombreux pourparlers, il dut céder.

Le marquis de Sourdéac, qui l'accompagnait, raconte en effet dans ses *Mémoires* que Saint-Luc « ne pouvait consentir d'avaller ce morceau sans son trop grand préjudice, » mais après son refus, les neuf députés des États menacèrent « de séparer les dicts Estats dès le lendemain et avec murmure allèrent mettre rumeur en l'assemblée qui commença à se lever aussy tost et à faire beau bruit. » Finalement devant la crainte de se voir privés de fonds, « après plusieurs raisons déduictes et bien alambiquées avec Saint-Luc, il fut arresté que l'on ramadouerait et que l'on leur accorderoit un Conseil controllant seulement la distribution des deniers, sans lequel il ne se feroit aucunes levées en contributions, et qu'ils pourroient remonstrer la nécessité des affaires de la province, mais non se mesler de celles de la guerre » (1).

(1) *Mémoires de Sourdéac*, f° 261, Bib. Nat. Man. fr. 3861.

Les États ayant ainsi à peu près liquidé les comptes du passé, réclamèrent de Saint-Luc le budget des dépenses prévues pour 1596; c'est-à-dire l'état exact de l'armée active, des garnisons des villes fortifiées avec les dépenses probables. Ils votèrent un crédit global de 600.000 écus, à prendre sur les fouages et droits d'entrée. Saint-Luc demanda 200.000 écus de plus, les États s'y refusèrent, déclarant que la province était épuisée, et que « plusieurs garnisons étaient inutiles et pernicieuses et ne servaient que de retraite aux pilleurs de peuple; » ils chargèrent le chanoine Le Provost, de Rennes, du Matz de Montmartin et Julien Charette, ancien sénéchal de Nantes, d'aller porter leurs décisions à Henri IV (1).

Une dernière difficulté surgit. Saint-Luc, irrité des exigences des États, imagina de procéder seul à l'adjudication de la ferme des impôts et billots ou droits sur les boissons. Les États s'y opposèrent, assurant que cette adjudication devait être faite publiquement, devant eux et chez eux. Saint-Luc émit la prétention d'y procéder dans l'auditoire de la Cour. Les États déclarèrent qu'ils annuleraient les enchères et interdiraient la perception. Cette menace intimida les enchérisseurs et Saint-Luc dut se soumettre; il se rendit au couvent des Jacobins dans la salle des États, avec les autres commissaires du roi, pour procéder à l'adjudication. Cet incident termina cette session agitée, qui s'était prolongée pendant plus d'un mois (20 novembre-23 décembre 1595) (2).

VII. — *La Rupture des Conférences d'Ancenis.*

Le duc de Mercœur avait envoyé à Rennes un officier, Jean Guéhenneuc sr de l'Esnaudière, qui « soubs prétexte de quelques affaires » venait pour parler de la trève et de la paix; « il remplissait les oreilles d'un chacun des regrets que le duc avait de tant de calamitez qui avaient régné dedans le païs depuis quelques années... Ces beaux discours, ces paroles emmiellées étaient bien reçues par ceux qui fatiguez et ennuiez de la guerre, eux et leurs familles, denuez de toutes leurs commodités désiroient passionnément le repos... » L'Esnaudière fut même admis à une sorte de Conseil auquel assistaient Saint-Luc, Sourdéac, Monbarot, Faucon de Ris, les présidents Rogier, de Marigny et Lagrée, le baron de Molac, Montmartin, Turquan, le sénéchal de la Villeneuve et le trésorier Miron. Les nouvelles transpiraient; « cela fut tellement remué, dit Sourdéac, que les esprits du public furent la plus part charmez de l'espérance et du désir de la paix » (3).

(1) Les procès-verbaux des États et les comptes du trésorier Gabriel Hus contiennent l'état complet de l'armée royale en Bretagne pour l'année 1595. Cet état donne l'énumération des divers régiments, l'indication des compagnies, avec les noms des officiers, leurs appointements et le compte détaillé des dépenses; le service des vivres, celui de l'artillerie et l'entretien des chevaux. — Le procès-verbal donne également l'état des garnisons royales en Bretagne avec les noms des gouverneurs et capitaines et la dépense nécessaire pour chacune d'elles. Il indique 26 villes ou châteaux. — Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2644, 2901. — A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 179, 198. — Trévédy, *États de l'armée royale en Bretagne*, 1595, 1610, Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère, 1895, p. 107, 185. — Voir aussi deux États partiels, publiés par D. Morice, l'un du maréchal d'Aumont, 10 décembre 1594, l'autre de Sourdéac, montre (revue) de sa compagnie de 50 salades, à Brest, le 18 avril 1595. — D. Morice, *Preuves*, T. III. c. 1626, 1635

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2644, procès-verbal. — Bib. mun. de Rennes, 585 [3], copie du procès-verbal. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 177-205.

(3) *Mémoires de Sourdéac*, fo 260, Bib. Nat. Man. fr. 3861.

Le jour même de leur séparation, les États reçurent la nouvelle de la trêve enfin signée par le duc de Mercœur le 26 décembre 1595. Elle devait durer quatre mois et semblait être le prélude de la paix définitive (1). A son expiration les négociations furent reprises, puis ajournées sous de futiles prétextes, puis reprises sans résultat. Il serait fastidieux d'en suivre les péripéties du reste dénuées d'intérêt. Mercœur ne voulait ni traiter ni rompre, il tenait seulement à gagner du temps, il perpétuait en Bretagne les deux calamités publiques de la guerre et de l'anarchie.

Il continuait à leurrer le roi d'Espagne, assurant Ledesma qu'il ne voulait pas traiter pour mieux servir S. M. C. Or à ce moment même Philippe II, qui entretenait partout des agents secrets, avait entre les mains le projet de traité offert à Mercœur qui ne différait pas sensiblement de celui qu'il lui avait proposé lui-même : le gouvernement à vie de la Bretagne, avec l'hérédité pour un fils, s'il lui en naissait un, le comté de Nantes, de larges pensions, etc.

Comment le duc n'a-t-il pas accepté de si généreuses conditions? Il attendait... Quoi ? Il ne le savait pas lui-même. Un hasard heureux : la mort violente d'Henri IV, qui s'exposait à tous les dangers; la mort naturelle de Philippe II, usé par les soucis.

Le 15 octobre 1596 les pourparlers reprirent à Chenonceaux entre Schomberg, de Thou, du Plessix-Mornay, La Rochepot pour le roi, et l'inévitable La Ragotière pour le duc. Nouvelles difficultés, nouveaux atermoiements. La bonne reine Louise elle-même était indignée des perpétuels subterfuges de son frère. Du Plessix-Mornay ne se faisait pas d'illusions : « Nous tastons toujours je ne scais quelle dureté au pouls de cet homme, dit-il, qui nous doit exciter à ne négliger point les moyens de la guerre, comme les plus expédients pour l'amener à la paix. »

Aussi, à la fin de décembre 1596, Schomberg réunit à Angers quelques chefs afin de concerter les mesures à prendre pour la reprise des hostilités. La trêve expirait le 1er janvier 1597. Les États alors réunis à Rennes accordèrent les subsides nécessaires : « le clergé et le peuple sont si las de leur condition présente que pour avoir la paix, ils n'auront rien trop cher et se chargeront de tout ce qui sera jugé nécessaire pour la racheter » (9-24 décembre 1596). Le roi faisait espérer sa venue prochaine en Bretagne; du Plessix-Mornay l'appelait de tous ses vœux : « il aurait bientôt mis fin à toutes ces cavillations !... »

Mais Henri IV avait d'autres soucis.

Les Espagnols s'avançaient en Picardie, ils avaient pris Doullens, Cambrai, Calais; le 11 mars 1597, ils s'emparaient par surprise d'Amiens. La situation était critique, Paris était menacé. Il se produisit comme un réveil de la Ligue. D'autre part les huguenots fanatiques tinrent des réunions, on fit courir le bruit de la mort du roi, il y eut des conciliabules secrets, un parti nouveau se forma sous le nom de parti des « Bons Français »; ce fut un moment de terrible anxiété.

La trêve avait été prolongée en Bretagne jusqu'à la fin de mars et les conférences continuaient à Tours lorsqu'un incident imprévu vint démontrer la perfidie de Mercœur et sa volonté de ne pas traiter.

(1) D. Morice, *Preuves,* T. III, col. 1638.

Le 17 mars 1597 du Plessix-Mornay arrêta dans les rues de Saumur un agent secret qui portait au duc des lettres de l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas et chef de l'armée espagnole en France. L'archiduc annonçait à Mercœur l'heureuse surprise d'Amiens, il l'engageait à rester fidèle à la cause de l'Espagne, lui promettant l'appui du roi et l'envoi de 2.000 soldats Wallons en Bretagne. Il lui rappelait ses engagements et l'assurait que l'armée espagnole, maîtresse d'Amiens, serait bientôt à Paris.

Peu de jours après, un courrier de Bretagne était aussi arrêté au passage. Mercœur écrivait à l'archiduc qu'il prolongerait la trêve jusqu'en juillet, mais si à ce moment on lui envoyait des troupes et de l'argent, il soumettrait la Bretagne, entrerait en France et rejoindrait auprès de Paris l'armée espagnole. Le roi de Navarre ainsi pris entre deux feux serait bientôt réduit à la dernière extrémité... Des lettres de Jean Vallet, prieur de la Trinité, interceptées en même temps, parlaient d'un complot formé pour surprendre Henri IV et s'emparer de sa personne.

On devine l'impression que produisit cette découverte. Le malheureux jeune homme qui portait les lettres, nommé des Loges ou La Croix, convaincu d'être l'agent d'un Comité secret, espagnol et ligueur, qui se réunissait à Paris fut roué en place de Grève avec son oncle l'avocat Charpentier, chef de ce Comité, le 10 avril 1597 (1).

Quant au duc de Mercœur, il fut définitivement discrédité; il était pris en flagrant délit de mensonge et de duplicité. Au moment où il recherchait une entente avec les royalistes, il pactisait avec les ennemis de la France qui venaient d'envahir son territoire. Du Plessix-Mornay stigmatisa cette mauvaise foi dans un *Manifeste contre le duc de Mercœur*, exposé lumineux et écrasant de ses longues perfidies.

Désormais aucune négociation ne pouvait plus aboutir; tous partageaient l'avis de du Plessix-Mornay : « Je ne pense pas que nous venions à une bonne paix, que par les justes armes du Roy, même fortifiées de sa présence. »

(1) *Lettres et Mémoires de du Plessix-Mornay*, édit. 1624, T. II, p. 723, 731, 747, 782. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 459. — De Thou, *Histoire Universelle*, liv. 118, T. XIII, p. 129-134. — Mézeray, *Histoire de France,* T. XIII, p. 415; T. XVII, p. 460. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 250.





CHAPITRE XVIII

DEUX CAPITAINES ROYALISTES

1596-1597

« Pour moi, le dernier avantage que j'y trouve, c'est d'y mourir sans avoir tourné le dos. »
René de la TREMBLAYE.

I. UNE PETITE VILLE SOUS LA LIGUE. — II. YVES DU LISCOËT. — III. RENÉ DE LA TREMBLAYE.

I. — *Une petite ville sous la Ligue.*

La mort imprévue du maréchal d'Aumont jeta le désarroi dans le parti royaliste en Bretagne. D'Espinay Saint-Luc fut naturellement appelé à le remplacer, mais le lieutenant-général n'avait ni l'autorité ni les talents militaires de son chef. Les projets élaborés par celui-ci furent abandonnés ; d'Espinay Saint-Luc ne croyait pas avoir de forces suffisantes pour entreprendre une grande expédition. Cependant ému par les plaintes qu'il entendait de tous côtés au sujet des exactions des financiers et des excès des gens de guerre, il résolut de faire jusqu'en Basse-Bretagne une sorte de voyage d'inspection. Parti de Rennes en octobre 1595 avec le maître des requêtes Turquan, suivi d'une nombreuse escorte, il se dirigea par Ploërmel vers Quimper ; il fit dans tout le pays une enquête et constata d'effroyables abus qu'il essaya de réprimer. Étant entré à Brest, il fut reçu par Sourdéac avec de grands honneurs ; c'est là qu'il apprit qu'il venait d'être nommé par le roi grand-maître de l'artillerie, à la place du comte de la Guiche. Dès lors, son zèle s'éteignit, « il osta ses affections et ses pensées de la Basse-Bretagne, » dit Sourdéac, ne songea plus qu'à quitter cette terre ingrate et perdue et à rejoindre la cour et l'armée royale (1).

Il devait y rester cependant une année encore, jusqu'au 5 septembre 1596 ; cette sorte d'interrègne ne pouvait qu'aggraver l'anarchie générale et mettre le comble au désordre qui régnait partout : la grande guerre dégénéra en guerre de partisans et celle-ci en brigandages. La malheureuse Bretagne fut une proie livrée à tous les excès ; les gouverneurs, les capitaines organisaient des expéditions privées

(1) *Mémoires de Sourdéac,* Bib. Nat. Ms. fr. 3861.

contre les villes ou les châteaux voisins, aucune autorité supérieure n'existait plus, l'ordre social était rompu, la force seule régnait, aussi l'on vit alors d'abominables excès, d'épouvantables horreurs qui rappelaient l'état sauvage.

On a peine à se figurer aujourd'hui quelle calamité était pour une ville ou un village le simple passage des gens de guerre, sans parler des sièges, batailles, tueries et massacres divers. Nous en avons un témoignage précieux et vivant, c'est le journal d'un contemporain, d'un témoin oculaire, qui, chose rare, savait voir et savait écrire. Châteaugiron est une petite ville située à quatre lieues de Rennes et à cinq lieues de Vitré. Bâtie sur un coteau, au milieu d'une plaine fertile, elle n'était pas entourée de remparts, mais seulement protégée par un château assez fort, à demi-caché au bord de la petite rivière d'Yaine; la seigneurie appartenait alors à Judith d'Acigné, qui épousa Charles de Cossé, maréchal de Brissac, gouverneur de Bretagne.

Cette jolie ville, enrichie par la fabrication des toiles produites par les chanvres cultivés dans la plaine, était heureuse et prospère, elle comptait un millier d'habitants à la fin du XVI[e] siècle. Les troubles de la Ligue passèrent sur elle comme une trombe dévastatrice. Elle possédait alors un maître d'école qui s'appelait Duval. Ce maître d'école était un homme d'esprit. Il a noté au jour le jour les événements qu'il vit alors « de ses propres yeux ; » et il l'a fait avec une bonhomie résignée, rehaussée d'une pointe d'ironie tout à fait agréable. Aucune description ne vaut ces impressions vécues d'un témoin oculaire. Châteaugiron avait eu à subir deux attaques : en juin 1589, quand le comte de Soissons y fut pris, et en juin 1592, quand Mercœur reprit le château au prince de Dombes (1); mais ce sont les passages de troupes qui ruinent la petite ville ; de 1589 à 1593, en quatre ans, on n'en compte pas moins de quarante : soldats de tous les partis, de tous les pays, de toutes les armes, royalistes et ligueurs, qu'ils portent l'écharpe rouge des Espagnols, l'écharpe noire des ligueurs, l'écharpe blanche des royaux, tous mangent, boivent, pillent, brûlent et rançonnent les malheureux habitants éperdus avec le même cynisme, la même avidité. Citons quelques traits : leur répétition même fait leur éloquence.

1589. — « Le premier jour de juin, un peu après vespre, arriva Mgr de Mercœur avec son armée où fut pris mondit sieur de Soissons et plusieurs autres gentilshommes et, pour la résistance qu'ils cuidèrent faire, se fit un grand bruslement de maisons, dégast et ruines d'autres choses... La pauvre ville pillée, ravagée de tout ce qu'elle pouvoit avoir, sans respecter les gens d'église pareillement, dont j'en patys le premier.

Environ deux jours après le Sacre (Fête-Dieu) arriva M. de la Tremblaye (royaliste) avec ses chevaux-légers qu'il mist au chasteau, où ils résidèrent environ deux à trois mois, bruslèrent une infinité de beaux meubles, pour tel coup (il me souvient par l'avoir veu) qu'ils estimoient telle fouée de ces beaux meubles à la valeur de plus de 50 escus (600 francs). Il en fust bruslé pour plus de mille escus.

A raison des « avoirs » (bestiaux) que lesdits soldats du chasteau amenoient des paroisses ils firent fauscher tous les foins et les blasteryes (grains) de l'entour de la ville.

(1) Voir plus haut, p. 109, 225.

1590. — Le 15e jour d'octobre au dit an, le baron de Molac avec ses compagnies logèrent deux jours en ceste ville, commencèrent à abattre les maisons, ne trouvant de quoy se chauffer, et quatre jours auparavant la Toussaint, il revint avec ses trouppes et le jour de la Toussaint il s'en alla. Il pilla bien la ville.

1591. — Environ le 10e jour du mois de septembre au dit an 1591, arriva l'armée Anglisque, qui estoient environ 3.000 hommes, qui furent huit jours, où tout fut infecté, enfin la ville en grand désarroy... Il mourut beaucoup d'habitants à raison de l'infection que laissèrent lesdits Anglois, dont moururent deux de mes écoliers.

1592. — Environ le commencement du mois de may, M. le duc de Montpensier avec son armée vint loger à Chateaugiron pour aller à Craon... Ouict jours après, les seigneurs de Liscoët, Kergommar, Leclou et Rostain, ayant désir de boire du bon vin de Chateaugiron et manger du beurre jaune, se rafraischirent deux jours et deux nuicts, se craignants d'être les premiers à la bresche de Craon, qui nous cousta bien cher à leur venue, car leurs troupes se montaient à presque aussi grand nombre que celles du prince.

Comme gens pauvres d'esprit, de cœur et de hardiesse, attendismes l'armée françoise et espagnolle de l'Union conduite par le dit Sr de Mercœur, qui fut cause que le chasteau fut pris, habitants menés prisonniers, rançonnés; capitaines et soldats pendus; tous les biens, ce que pouvoient plus avoir les autres habitants, estants dans le chasteau, furent tous pillés, ravagés et emportés, sans avoir égard aux prestres, disant qu'ils estoient excommuniez, adhérant avec les hérétiques, ce qui estoit faux.

Le capitaine Gidonnais vint quelque peu après que les Anglois se furent retirés avecq une compagnie de soldats, qui furent presque un mois, environ 200 soldats, qui nous prestèrent une grande charité, car ils aydèrent à cueillir les bleds et vendanges, mais ce fut à leur profilt et non au nostre.

A la Toussaint ensuivant, un peu après, le baron de Molac envoya ses régiments, environ 4 ou 500 Normands et autres estrangers qui furent quatre jours. Je n'ay point veu de tels voleurs comme ceux-là; ils emportoint tout : je le scay bien, je m'en sentis.

Depuis ce temps jusqu'au renouveau nous n'avons jamais déconneu les compagnies de Froze, Montbarot et autres, qui nous ont toujours de leur grâce fort bien visitez; et de peur que nos maisons pourissent dehors, ils s'en chauffoient. Ce sont de vénérables confrères, ils ne laissèrent rien perdre.

Pour tout cela on n'oublie point les tailles, tant ordinaires qu'extraordinaires, sur les pauvres habitants de Chateaugiron prisonniers à Rennes, à Vitré, à Fougères, à Chateaubriand, de peur qu'ils s'endorment et que leur argent ne se perde ailleurs.

1593. — Depuis le commencement d'an neuf jusqu'au renouveau, toujours le pavé retentit de soldats tant de pied que de cheval, lesquels je ne puis réduire à mémoire. Mais je suis certain que les maisons, arbres et jardins de la ville n'ont eu aucune patience par ces soldats : ils en portent témoignage.

Le sieur de Mercœur s'estant retiré environ la my-aoust, inopinément le baron de Molac arrive. Une petite feste avec les régiments de voleurs d'Iszé,

larrons bretons, je faux (je me trompe), ce sont Normands, Flamans, Angevins, et tous espèces de bons, vénérables et discrets serviteurs de bois, demandant l'aumosne à coups d'épée et de fust d'arquebuze, qui nous saluèrent d'une bonne grâce et nous festièrent à nos despens.

Les trouppes s'estant retirées, M. le maréchal d'Aumont arrive en Bretagne, nous envoye, pour nous resjouir, ses gardes et les chevau-légers de Bourgogne et d'Auvergne, de Gascogne. Pour nous consoler, les chevau-légers, soit environ cent ou six vingt, ont esté nos hostes environ ouict mois et davantage. De peur qu'eussions trop grand chaud, ont abattu nos maisons, la plus grande part de ce qui restoit sur bout, abattu plus de 3.000 pieds d'arbre, mis les jardins à lande.

1594. — Taillées sans cesse (levées de tailles et de taxes), et la ville déserte presque totalement ruisnée. Touttefois, environ quinze jours auparavant Caresme prenant, pour achever de nous remplir de joye, avecq nos bons amis est arrivé en nostre pauvre ville encore une autre compagnie de quy n'avions jamais ouy la nouvelle, le régiment du sieur de Potonville, conduit par un vénérable yllot, appelé le capitaine Jolly Jan, qui avait environ trois cents voleurs, qui ont tout achevé à Chateaugiron de ruisner et d'abatre; qui estoient sans Dieu, sans loy, sans foy, vrais athéistes, pires qu'hérétiques, qui furent ouict jours entiers et davantage.

Voyez la pauvreté, calamité et misère en laquelle a esté plongée l'infortunée ville de Chateaugiron, sans avoir esté jamais soulagée d'un sol, ains de plus en plus a été rechargée et opprimée d'une infinité de daces, (taxes) gabelles, taillées et fouages; les pauvres habitants pris à rançon, gehennés, emprisonnés, qui néantmoins ont toujours été serviteurs du Roy (1)... » etc., etc.

Il y a vingt autres passages de cette nature. Et ce maître d'école qui a des lettres, conclut, comme Virgile, « en plorant plusieurs fois » sur ces tristes pages : Et pourra-t-on dire un jour de la ville comme de celle de Troye :

Nunc seges ubi Troia fuit.

II. — *Yves du Liscoët.*

Les troupes qui avaient traversé Chateaugiron étaient presque toutes des troupes réglées, c'est-à-dire rattachées à l'armée, soumises à la discipline, obéissant à des chefs responsables. Qu'était-ce donc quand on avait affaire à des bandes indisciplinées dont le but principal était le vol, le pillage et l'incendie ? Il y en eut beaucoup à cette époque, surtout à la fin de la Ligue. Les autorités sociales qui garantissent la sécurité et la paix des citoyens étaient impuissantes ou terrorisées. Aussi toutes les passions pouvaient se donner libre carrière; les pires violences étaient assurées de l'impunité. Les gens de guerre étaient en réalité les maîtres absolus du territoire. Un capitaine retranché dans un château,

(1) Bibliothèque mun. de Rennes. Man. n° 483, anc. 189. A été publié par A. de Barthélemy, dans *Choix de documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 107, et par A. Garnier, dans *Notice Historique sur Châteaugiron*, p. 103.

ayant sous ses ordres 40 ou 50 cavaliers, pouvait organiser des expéditions de pillage sans avoir à redouter aucune répression. Dans les deux partis les mêmes actes de brigandage furent commis.

Ainsi s'explique la terreur que cette époque a laissée dans le souvenir des populations. Les villes, les châteaux n'étaient pas à l'abri des attaques à main armée. Qu'était-ce donc pour les malheureux paysans, livrés sans défense dans les campagnes aux appétits déchaînés de la soldatesque? On vit même des chefs ayant des attaches régulières, incorporés dans les armées, se livrer à des expéditions privées qui n'étaient autre chose en somme que des actes de banditisme.

Yves du Liscoët est le type de ces capitaines mi-officiers, mi-aventuriers. Descendant d'une vieille famille bretonne, il habitait le château du Bois de la Roche, en Coadout, près Guingamp, il en avait entrepris la reconstruction, il lui fallait beaucoup d'argent, il pillait « à toutes mains. » C'était du reste « un brave et vaillant cavalier, » dit Moreau, peu suspect. En 1590, il entreprit avec La Tremblaye le sac de Carhaix et eut un bras coupé dans l'attaque (1). Il prit à main armée le château de Kerouzy, se battit bravement à Craon et à l'attaque de la tour de Cesson où Saint-Laurent fut fait prisonnier. Nommé maréchal de camp par le roi, en récompense de ses services, le 19 novembre 1593, il défendit Quintin contre Mercœur, reprit Corlay, massacra la garnison et fit de cette ville une sorte de place d'armes d'où il se mit à ravager « le bas pays (la Basse-Bretagne) où l'oie était encore grasse. » Les paysans fort riches possédaient presque partout de la vaisselle d'argent; et du Liscoët se montrait trop fidèle à sa devise : *Ober tinel vad;* Faire bonne chère.

Le 23 mars 1593, du Liscoët arrive avant le jour avec 400 soldats, comme lui gaillards sans peur, à Châteauneuf-du-Faou, il entre dans cette ville ouverte, par surprise, y commet « toutes sortes d'insolences et de cruautés, » tue les habitants qui résistent, fait prisonniers ceux qui peuvent payer rançon, met le feu aux plus belles maisons de la ville.

L'un des soudards huguenots, pillant l'église de Notre-Dame de Trémaën, va au tabernacle, empoigne le ciboire d'argent et jette la sainte hostie à terre. Un prêtre, déjà prisonnier, à la vue de ce sacrilège, « se prosterne avec grande humilité à terre, adorant par une brève oraison le *Corpus Domini,* puis relevant avec respect la sainte hostie, la met dans sa bouche et l'avale. » Alors le bandit qui le tenait, pris d'une rage sacrilège, tire son épée en criant :

— Eh ! quoi ! misérable, tu idolâtres encore en ma présence !

Il la lui passe au travers du corps et le tue.

Ce prêtre martyr s'appelait Thepault Derien (2). De tels forfaits rendaient les soldats odieux aux catholiques populations des campagnes.

Du Liscoët fit du château de Corlay un repaire d'où il écumait les environs et dirigeait sur le riche pays de Cornouaille de véritables courses de pirate... Il avait une excuse : il fallait vivre, il fallait nourrir ses 400 hommes d'armes et ses

(1) Voir plus haut, p. 179 et 257.

(2) Ce nom a été découvert par Raymond Delaporte : *Notes sur Châteauneuf-du-Faou et ses environs pendant les guerres de la Ligue.* Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXXVII, 1910.

400 chevaux, il avait vendu ses biens, n'avait pas d'argent; le pillage était leur seule ressource.

Mais ce qui reste inexcusable, c'est l'expédition dirigée par du Liscoët contre le château de Mezarnou. Situé dans la paroisse de Plounéventer, à deux lieues de Landerneau, le manoir de Mezarnou n'était pas un château fortifié, ni même une « maison forte, » c'était une « maison de plaisir, » entourée de « jardins, vergiers, étangs, jeux de palmail, paulme, carrières et autres exercices et décorations. » Il était habité par Henri de Parcevaux, seigneur de Mezarnou, l'un des plus riches propriétaires du pays. Comme tous les gentilshommes du Léon, Parcevaux avait prêté serment au roi devant Sourdéac, gouverneur de Brest. Mais la guerre menaçant la région, il résolut de faire un nouvel acte de soumission et demanda à son ami du Liscoët de lui donner une sauvegarde (passeport) et de l'accompagner à Brest. Celui-ci fait répondre qu'il ira le lendemain dîner à Mezarnou. C'était le dimanche 1er août 1594. Pendant le repas, trois gens d'armes entrent et informent du Liscoët que l'ennemi menace Landerneau. Peu après trois autres gens d'armes le prient de se hâter. Il attend toujours; bientôt la cour est pleine d'hommes d'armes, portant cuirasses, poignards, épées et pistolets.

La nuit était venue, on devisait gaiement et l'on était prêt de se coucher. Alors inopinément du Liscoët tire son épée, frappe Mezarnou désarmé, le saisit par le poignet et lui dit :

— « J'ai charge de M. de Sourdéac de vous prendre prisonnier de guerre et de vous amener à Brest. »

Aussitôt les soldats envahissent la maison, enferment gentilshommes et domestiques à double tour, dans une salle basse. Deux hommes faisant résistance sont tués à coups de pistolet, les femmes sont violentées et les deux enfants de M. de Mezarnou jetés à la porte « hors la cour du manoir. »

Du Liscoët ne craint pas de faire sortir Mezarnou de la salle où il est détenu, et le somme de lui livrer la clef de son cabinet. Sans attendre la réponse, il met la main dans la poche de son pourpoint, prend la bourse à laquelle était attachée la clef avec les sauvegardes données par lui, « usant ainsi d'une grande lâcheté. »

Les soldats pillent, emportent, brûlent, brisent tous les meubles, y compris les croix et calices déposés au château. Le lendemain le malheureux seigneur est conduit à Brest, enfermé dans une basse-fosse du château « où l'on ne voyait ny ciel ny terre; il fut cruellement traité par l'espace de six mois et contraint à force de mauvais traitements et de menaces que l'on luy faisait journellement de payer pour sauver sa liberté et sa vie une somme de 9.500 écus, soit 106.000 francs. »

Pendant ce temps, le pillage continuait à Mezarnou, il dura « quinze jours entiers. » Il fut méthodique et complet; tout ce qui était transportable fut enlevé, le reste fut brûlé ou brisé, même les portes et les fenêtres. Un inventaire, dressé neuf ans après, estime le mobilier 70.000 écus, 850.000 francs; il montre quelles richesses renfermaient les châteaux du Léon à la fin du XVIe siècle (1).

(1) Parmi les objets enlevés, perdus ou détruits se trouvaient notamment : 120 coupes et tasses d'argent doré, faites en chapeau de cardinal, — 2 coupes d'or massif, — 2 aiguières d'or massif, — 14 autres aiguières d'argent doré, — 6 douzaines de vaisselle d'argent pour servir la cuisine, 6 autres

Vraiment pour oublier ces méfaits on a besoin de se rappeler la mort glorieuse de du Liscoët. Il fut tué à Crozon trois mois après. Lors d'une sortie des Espagnols, étant monté bravement sur la tranchée, avec son épée, sans cuirasse, gêné sans doute par la main de fer qu'il portait depuis Carhaix, il fut percé de cent coups de pique ; et mourut « fort regretté des siens » (1).

III. — *René de la Tremblaye.*

Beaucoup de capitaines étaient devenus, surtout à la fin de la Ligue, de véritables chefs de partisans. Soumis en principe à la hiérarchie militaire, ils accouraient au premier appel, mais entre les campagnes de guerre ils jouissaient d'une indépendance à peu près complète. Les soldats étaient mal payés ; pourtant il fallait vivre, alors on pillait, on courait la campagne et l'on volait aux cultivateurs tout ce qu'ils possédaient ; chaque matin les hommes d'armes partaient « à la picorée », c'est-à-dire à la maraude. Ligueurs et royalistes, sous prétexte de politique ou de religion, s'attaquaient et se dévalisaient mutuellement ; on compte par centaines ces petites expéditions particulières.

Mais, dira-t-on, un château fort, avec ses remparts épais, sa porte barrée par un pont-levis et une herse de fer, ses tours crénelées, devait être imprenable s'il était défendu par une garnison assez nombreuse. Et pourtant les châteaux étaient pris. Pour cela trois moyens étaient employés : le canon, le pétard, la ruse.

Quand la petite troupe possédait un ou deux canons, — car les armées de la Ligue n'en eurent jamais plus de huit ou dix, — elle les mettait en batterie, entre des fascines, en face du point du rempart estimé le plus faible, on creusait dans le sol une tranchée oblique pour accéder à la batterie sans s'exposer aux feux de la place. On tirait à boulets pleins sur le parement jusqu'à ce qu'une brèche fût ouverte. Quand elle était praticable, les assiégeants montaient à l'assaut. Le moyen était héroïque, toujours périlleux ; il fut souvent couronné de succès.

Il y en avait un autre : les assaillants s'approchaient de la ville ou du château en se dissimulant derrière un bois ou un pli de terrain ; le soir « les pétardiers » se faufilaient sans bruit jusqu'à la porte et y accrochaient un « pétard », cylindre de fer chargé de poudre pressée et muni d'une mèche. La porte sautait, aussitôt les soldats s'élançaient contre les hommes de garde, les massacraient et pénétraient dans la place.

douzaines pour servir le dessert, — 4 douzaines d'assiettes d'argent, — 12 écuelles d'argent, — 6 bassines d'argent pour laver, — 2 calices et leurs patènes d'or massif, — 6 petits orceux à mettre vin et eau pour servir la messe, — tous les habits du seigneur et de sa femme, estimés 10.000 écus (120.000 fr.) — les tapisseries à personnages, — 30 douzaines de linceuls (draps) de forte toile, — 40 douzaines de plats d'étain et 20 douzaines d'assiettes, — 5 tonneaux de vin de Gascogne et deux d'Anjou, — 6 bœufs, 18 vaches à lait et 15 taureaux, — 44 chevaux avec leurs harnais et équipages, — 40 arquebuses de Milan à mèche, 20 arquebuses de chasse à rouet, 20 mousquets et 24 épées, 3 canons de fonte verte et 18 fauconneaux, — plus les livres et études du maître et de son aïeul, président en la cour, — 3 horloges sonnantes, etc.

(1) D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 421, 426, 439 ; Table, p. CCCLXVII. *Preuves*, T. III, c. 1574, 1633, 1719. — Moreau, *Hist. de la Ligue* (édit. 1857), p. 92, 100, 147, 271. — Levot, *Biographie Bretonne*, T. II, p. 348. — Le Men, *Le Pillage du château de Mezarnou*, Revue de Bretagne, mai 1860. — G. de Carné, *Les Chevaliers bretons de Saint-Michel*, p. 232. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 247, 253, 357, 377 ; T. II, p. 66, 90. — Le Men, *Études historiques sur le Finistère*, p. 153.

Enfin la ruse : elles furent innombrables et très diverses. On peut citer comme spécimens célèbres, celle employée par du Goust pour pénétrer au château de Blain ; et celle des frères d'Andigné pour reprendre Comper. Evidemment ces entreprises étaient extrêmement périlleuses, on y risquait cent fois sa vie, mais c'était le moindre souci des gens de guerre d'alors (1).

Si maintenant l'on cherche un type de ces hommes qui se distinguèrent comme capitaines et comme chefs de bandes, on peut citer La Tremblaye. René de la Grézille, s^r de La Tremblaye, était venu en Bretagne au début de la guerre de la Ligue, il était colonel de cavalerie, ce n'est pas assez dire qu'il était brave, il était d'une extraordinaire audace. On a dit de lui qu'il était un « pillard émérite » ; l'appréciation est peut-être un peu sévère, seulement il aimait à prendre chez les autres ce dont il avait besoin pour lui et pour ses hommes (2).

Les châteaux, les villes fortes même ne lui faisaient pas peur. Pendant neuf ans il guerroya pour le roi, prit part à toutes les batailles et à tous les sièges, sauf durant trois années qu'il passa dans un cachot, prisonnier au château de Nantes. Le premier de ces faits d'armes fut le sac de Carhaix, en 1590, en compagnie de du Liscoët. Au siège d'Hennebont, c'est lui qui fit contre Quimperlé cette expédition nocturne, si fatale aux habitants.

Il dirigeait souvent ses courses de pirate vers la riche contrée de la Rochebernard, Guérande, Saint-Nazaire. Dans une de ces campagnes, arrivé à Missillac, La Tremblaye apprend que la compagnie du marquis de Belle-Isle, Charles de Gondi, est tout près et ravage le pays. « Le jeune capitaine tient conseil, le c.. sur sa selle, et contre l'avis des plus vieux » dit : Si nous tournons le visage, harassez comme nous sommes, nous ne pouvons nous sauver à tire de longe, nous aurons les chevaux légers à nos trousses... Donnons témérairement dedans le logis du général, pour le moins y porterons-nous de la confusion, avantageuse aux plus faibles et l'espérance du désespéré. Ceux qui n'y chercheront pas la mort ou la victoire, comme je le ferai, s'eschaperont mieux à pièces décousues qu'apelans en gros tout à soi. Pour moi, le dernier avantage que j'y trouve, c'est d'y mourir sans avoir tourné le dos. » (3) Après ce petit discours de vive allure, La Tremblaye entraîne sa troupe, tombe sur les cavaliers de Belle-Isle, les enfonce, fait 40 prisonniers et prend 200 chevaux. Le soir même, sans donner à ses hommes le temps de manger, il part pour Guérande, galope toute la nuit et y arrive le matin. Il fait appliquer le pétard à la porte, mais le pétardier est tué, l'alarme donnée, et La Tremblaye doit se retirer.

Nommé gouverneur de Moncontour en 1591, il commande une compagnie à la « bataille du Marhalla, » et c'est dans les opérations militaires du prince de Dombes, autour de Jugon, que La Tremblaye poussa si vivement ses cavaliers dans une attaque de nuit qu'il fut entouré par les chevau-légers de Mercœur et fait prisonnier.

Enfermé au château de Nantes, il y resta trois années et il eut la fâcheuse idée de se convertir à la Réforme. Le prisonnier jurait comme un païen, dans le cachot

(1) Voir plus haut, p. 168 et p. 267.
(2) Voir plus haut, p. 170. — Trévédy, *L'armée royale en Bretagne*, p. 60.
(3) Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, T. IX, p. 178.

au-dessous du sien, était un cordelier défroqué qui lui fit des remontrances à travers le plancher, La Tremblaye le hissa le soir par un trou dans sa cellule avec ses draps et le cordelier l'endoctrina si bien qu'il le convertit à la Réforme.

La Tremblaye, échangé en 1594, rejoignit aussitôt l'armée à Crozon, mais il ne prit pas part à l'assaut fameux; le maréchal d'Aumont l'envoya avec 500 chevaux pour arrêter le général del Aguila qui arrivait. La Tremblaye le harcela si bien que l'Espagnol n'osa s'avancer. Dans les années suivantes, La Tremblaye s'illustra par de nouveaux exploits qui firent dire de lui « qu'il fut toujours pendant la guerre le fléau du duc de Mercœur. »

Celui-ci ayant ordonné à son lieutenant Saint-Laurent d'Avaugour d'essayer de reprendre Châteaubriant, le gouverneur de Dinan s'avance pour passer la Vilaine à Messac. La Tremblaye l'arrête au passage, tombe sur ses troupes à Maure et les met en fuite. Peu après, il court au Croisic et tire de cette ville une rançon de 30.000 écus. En mai 1597, il assiste Sourdéac dans sa lutte contre La Fontenelle.

Les Malouins, devenus royalistes, étaient fort gênés par les ligueurs de Dinan, qui avaient établi un poste à Saint-Suliac et enlevaient toutes les récoltes des environs. Ils se plaignirent à La Tremblaye qui « toujours prêt à l'exécution des actions militaires » promit d'assaillir par terre le fort de Saint-Suliac, pendant que les Malouins le foudroieraient de leurs bateaux à coups de canon. C'est ce qui fut fait le 30 août 1597. La Tremblaye attaqua si rudement que, des 250 hommes qui défendaient le fort, pas un n'échappa : tous furent tués, excepté douze... qui furent pendus comme voleurs.

Une dernière expédition devait être fatale à La Tremblaye. Encore sur la demande des Malouins, il entreprit le siège du château du Plessix-Bertrand, près Saint-Coulomb, repris et réparé par les ligueurs, et plus fort qu'on ne croyait. Montgommery et Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo, vinrent prêter leur concours à La Tremblaye. Mais dès le premier jour celui-ci, surveillant les approches sans casque, reçut un coup d'arquebuse dans la tête et mourut le 8 septembre 1597.

Ce chef fut regretté des royalistes « comme un des plus vaillants hommes et des plus déterminés capitaines de son temps. » Sa mort déconcerta les autres et le siège fut abandonné. Cependant elle fut vengée, Saint-Laurent accourant de Dinan au secours de la place, fut surpris dans une embuscade près de Saint-Père-Marc-en-Poulet (Piré dit : Saint-Pommare-les-Pauletes), et sa troupe taillée en pièces; 300 hommes furent tués et plusieurs capitaines faits prisonniers, Saint-Laurent s'enfuit à Dinan (1).

Telle fut la rapide, brillante et dramatique carrière de René de La Tremblaye. On pourrait en citer vingt autres: Rochefort de Bastenay, Massuel de la Bouteillerie, Kerguezay de Kergommar, Serrouette ou Sorhoëtte, Odet d'Avaugour, etc.; tous avides d'aventures et de bons coups d'épée, risquant leur vie comme un jeu, parfois pillards sans vergogne, soldats intrépides, sans peur sinon sans reproches.

(1) Voir plus haut, p. 170, 177, 199, 201. 207. — Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, T. IX, p. 178-186. — D. Morice, *Histoire de Bretagne*, T. II, p. 465-468. — *Mémoires de Montmartin*, p. CCCXI. — *Journal de Pichard*, c. 1754. — *Mémoires de la Ligue*, T. VI, p. 496, 513. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 262-273. — A. Raison du Cleuziou, *Journal de François Grignart de Champsavay*, p. 55.





CHAPITRE XIX

LES BRIGANDS DE LA LIGUE

LA MAGNANNE ET LA FONTENELLE

1596-1597

« J'ay honte et les cheveulx me hérissent de représenter une si atroce meschanceté et qu'il faille que je die que la Bretagne ait allaité une telle vipère. »

MÉMOIRES de SOURDÉAC.

I. ANNE DE SANZAY DE LA MAGNANNE. — II. GUY EDER DE LA FONTENELLE. — III. LE FORT DE L'ÎLE TRISTAN. — IV. L'ARRESTATION DE LA FONTENELLE. — V. ATTAQUE DE QUIMPER PAR LA FONTENELLE. — VI. LE SAC DE PONTCROIX. — VII. SIÈGE DE DOUARNENEZ PAR SOURDÉAC. — VIII. SOUMISSION DE LA FONTENELLE. — IX. EXÉCUTION DE LA FONTENELLE.

I. — *Anne de Sanzay de la Magnanne.*

Les chefs de la Ligue étaient aussi braves que les capitaines de l'armée royale, mais ils n'étaient pas plus respectueux du bien d'autrui et moins soumis encore à la discipline militaire. Sous prétexte de défendre une cause digne de respect, ils commirent parfois les pires excès. Plusieurs ont acquis une triste célébrité par leurs méfaits : ainsi les trois frères Hurtaud de Saint-Offange qui, de leur repaire inaccessible de Rochefort-sur-Loire, ravageaient les campagnes environnantes, les trois frères Guillery qui reçurent, après la Ligue, le châtiment de leurs forfaits (1). Mais parmi ces hommes qu'on a appelés « les Brigands de la Ligue », deux surtout ont conquis un renom qui dure encore ; c'est La Magnanne et La Fontenelle.

Anne de Sanzay, comte de la Magnanne, descendait d'une noble race, il devait son prénom à son oncle et parrain, le connétable Anne de Montmorency. Engagé très jeune dans la marine, il fit campagne contre les Turcs et eut un bras emporté par un boulet ; ce qui lui valut le surnom de « Bras-de-fer. » Venu en Bretagne avec son frère aîné René, lieutenant du château de Nantes, il commença vers 1570

(1) A. de Barthélemy, *Les Guillery,* Revue de Bretagne, avril 1862. — Mis de Bellevüe, *Les Guillery, célèbres brigands bretons,* 1891.

à courir sus aux protestants, dans la région de la Rochebernard. Enfermé à la Bastille, en 1586, pour certains actes de brigandage, commis sur terre et sur mer, il fut mis en liberté grâce au crédit de Sébastien de Rosmadec de Molac, neveu de sa femme. Il avait épousé en effet Louise de Rosmadec et ensuite, en 1588, Marie de Tromelin, veuve du baron Claude de Penmarc'h.

Depuis 1582, il s'était établi à l'abbaye de Lantenac. Cette abbaye, située près de Loudéac, véritable oasis de verdure, au milieu des landes arides qui l'entouraient, avait été dévastée par un calviniste voisin, Hervé de Kerguézangor, qui avait chassé les religieux. La Magnanne s'en fit nommer administrateur ou abbé commendataire, c'est-à-dire qu'il en perçut et en gaspilla les revenus. Il y réunit une bande de 5 à 600 routiers, « il fit de l'église l'écurie de ses chevaux et du réfectoire l'étable aux bestiaux. »

En 1587, il prit part à la guerre en Poitou ; à ce moment il était royaliste ; en 1591, à la suite de dissentiments avec Olivier Pavyc, s^r^ de Keralec, gouverneur de Tréguier, il passa à la Ligue et commença ses courses de ravageur. A la fin de l'année 1593, avec ses 500 reîtres, il alla attaquer Le Faou, petite ville commerçante et riche, bâtie sur un bras de mer, au fond de la rade de Brest. Il y resta cinq jours, fouillant et pillant consciencieusement toutes les maisons. Les paysans des environs, furieux, résolus de se venger, voulurent reprendre la ville, mais n'ayant ni chefs ni armes, ils furent facilement repoussés par les soldats de La Magnanne, qui en tuèrent 6 à 700, et se répandirent dans les paroisses voisines où ils firent encore un énorme butin.

Cela ne suffisait pas à La Magnanne, il était tenté par l'opulent pays de Basse-Cornouaille, resté jusque-là à l'abri des guerres et où les paysans jouissaient d'une aisance renommée, « il y avait peu de familles où il n'y eût force hanaps d'argent, cela veut dire des tasses grandes et larges, dont plusieurs étaient dorées. » C'est « ce petit Pérou, » comme dit Montmartin, qui excitait les convoitises de La Magnanne; or pour cela il fallait franchir la rivière d'Aulne; elle était large et profonde, grossie par les pluies d'hiver, et les paysans qui se méfiaient avaient coupé les ponts. Un seul subsistait, celui de Châteaulin, mais il était fortement gardé par une troupe solide de « rogues villageois, » bien armés et commandés par M. du Quélennec de la Villeneuve. N'osant s'y aventurer, La Magnanne imagina de demander par lettre aux autorités de Quimper le libre passage. Or « c'était un homme qui jouait bien de la langue; » il rappelait son dévouement connu à la Ligue et à M. de Mercœur « qui lui avait commandé de venir rafraîchir ses troupes en ce pays-bas, où du reste ses soldats ne prendraient pas la valeur d'un œuf sans le payer. » Il terminait par des menaces, disant que si l'on refusait, il avait des forces suffisantes pour s'ouvrir le chemin.

L'évêque du Liscoët, le sénéchal Le Baud, le capitaine de Saint-Quérec se laissèrent naïvement persuader, malgré l'avis du chanoine Moreau, qui, « sachant que La Magnanne était connu pour un bon et ancien voleur, tant sur mer que sur terre, » dit, en sortant du Conseil à Le Baud : « Vous avez ouvert une porte que vous ne fermerez jamais; jusqu'à présent vous avez ouï parler de la guerre, mais de ce jour vous nous l'avez jetée sur les bras. »

C'est ce qui arriva. Villeneuve, très surpris, reçut l'ordre de livrer passage à la

troupe ; il obéit à regret et déclara que désormais il se désintéressait de la défense. La Magnanne s'avança en bon ordre et pendant trois lieues ses soldats bien rangés ne prirent rien sans payer, afin d'empêcher les paysans de cacher leurs richesses.

Mais le lendemain il retourna sur ses pas, tomba comme une trombe sur ces mêmes paroisses, pilla et enleva tout ; « en peu d'heures ils firent une telle curée et pillage qu'ils ne laissaient après eux que ce qui était trop chaud ou trop pesant. » Cette curée dura quinze jours. A la fin le duc de Mercœur, informé par les malheureuses victimes, rappela La Magnanne, qui se retira, « chargé de dépouilles, se moquant de ceux qui avaient été trop crédules à ses vaines paroles. »

Le maréchal d'Aumont, ne faisant pas à ce gentilhomme l'honneur de le traiter en belligérant, ordonna à du Liscoët « de le charger et tailler en pièces, » malgré la trêve ; « si son parti se plaint, dit-il, je sçaurai bien ce que j'aurai à dire ; » mais du Liscoët était un justicier mal choisi, n'ayant pas lui-même la conscience fort nette, il excusait sans doute ces peccadilles et il n'exécuta point les ordres du maréchal, plusieurs fois renouvelés (novembre 1593).

L'année d'après, La Magnanne se jeta, nous l'avons vu, dans Morlaix, assiégé par d'Aumont et fut fait prisonnier avec Carné-Rosampoul. Dans la suite, il continua ses exploits, opérant comme un véritable brigand de haut vol, pillant indifféremment les deux partis, détroussant les marchands, installant des garnisons dans les villes ouvertes, levant des contributions pour son compte et à sa fantaisie, « faizant le petit général d'armée avec toute licence et désordre et donnant la loy partout où il passait. » Étant venu s'établir à Quintin avec sa bande, Kergommar, gouverneur de Guingamp, résolut de mettre fin à ces brigandages, il l'attaqua si vigoureusement qu'il l'obligea à se réfugier dans le château, d'où ses hommes durent, pour sauver leur vie, sortir sans armes ni bagages.

La Magnanne revint s'établir à l'abbaye de Lantenac, où il resta jusqu'en 1602, ravageant le pays d'alentour. Il écrivait à sa femme des lettres fort tendres et presque touchantes ; peut-être d'ailleurs n'a-t-il pas à sa charge beaucoup plus de méfaits que nombre d'aventuriers de ce temps, mais son nom n'en est pas moins resté justement stigmatisé, comme celui d'un brigand de haute envergure (1).

II. — *Guy Eder de la Fontenelle.*

Sanzay de la Magnanne était un saint, si on le compare à Eder de la Fontenelle. Qu'était-ce donc que ce La Fontenelle, dont les exploits sont restés dans le souvenir populaire ? La légende et la poésie se sont emparées de son nom et ont

(1) Sur Anne de Sanzay de la Magnanne, voir D. Morice, *Hist. de Bret.*, *Mémoires de Montmartin*, T. II, p. CCCIX ; *Preuves*, T. III, c. 1574. — Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. Lalanne, T. IX, p. 64-66. — Moreau, *Histoire de la Ligue*, ch. XXI, p. 160. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 13, 17, 50, 222. — Barthélemy, *Anne de Sanzay, comte de la Magnanne, abbé séculier de Lantenac*, 1852. — A. de Barthélemy, *Choix de Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 235, 242, 251. — Comdt Faty, *Comptes des miseurs de Quimper*, Société Archéol. du Finistère, 1885. — Raison du Cleuziou, *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Ligue en Bretagne, Anne de Sanzay, comte de la Magnanne*, 1904.

soulevé autour de sa mémoire tantôt l'indignation et tantôt la pitié. Mais l'histoire impartiale ne doit à tous que la justice, sans avoir à se soucier des déformations de l'imagination populaire. Pendant six ans La Fontenelle a ravagé, tyrannisé le Léon et la Cornouaille, du sommet des montagnes d'Arrez à la baie des Trépassés, il parcourait le pays sans trouver de résistance. Une audace inouïe, un bonheur insolent, une habileté extraordinaire, un coup d'œil remarquable, des qualités militaires incontestables ont fait de cet homme, qui fut un brigand sans doute, un personnage intéressant et digne d'attention.

Au début de la Ligue, Guy Eder de la Fontenelle était étudiant au collège de Boncourt, (plus tard de Navarre), à Paris. Il avait seize ans. Il était né au château de Beaumanoir, en Leslay, près le Vieux-Bourg-Quintin, vers 1574; il prit, comme cadet, le titre de la Fontenelle, petit fief situé à Trégueux, près Saint-Brieuc. Son père s'appelait René Eder de Beaumanoir et appartenait à une bonne famille du pays de Quintin; sa mère Perronnelle de Rosmar de Kerdaniel (1).

Étudiant turbulent et peu studieux, aux premiers bruits de guerre, il vendit ses vêtements et ses livres, acheta une épée et un poignard et partit pour Orléans, décidé à s'engager dans l'armée du duc de Mayenne. Dévalisé par des maraudeurs, il revint en Bretagne en 1589, et recruta facilement, dans le pays de Corlay, où il était connu, une bande de jeunes gens prêts à tous les coups de main. Sa troupe grossit vite; lui-même hardi, déterminé, beau parleur, jamais à court de ruses ou d'expédients, acquit une autorité et un ascendant qui révèlent les qualités d'un chef. Mais il fallait vivre, Fontenelle pilla les bourgs et les villages, en ayant soin de respecter ceux de la région de Quintin et de Corlay, protégeant plutôt ses compatriotes parmi lesquels son souvenir est resté populaire. En 1590, son lieutenant Jean de la Noë prit et dévalisa le château de Coëtnevenoy, en Gomenec'h. Il essaya même de surprendre Guingamp, mais il fut facilement repoussé par Kergommar.

Si ses faits et gestes s'étaient bornés là, Eder de la Fontenelle n'eût fait ni plus ni moins que la plupart des chefs royalistes ou ligueurs. Attaquer un château afin d'imposer au seigneur une grosse rançon; envahir une belle demeure pour la mettre à sac, étaient alors des procédés courants et admis par tous : c'étaient des actes de guerre. Mais La Fontenelle devait par l'audace et l'horreur de ses attentats surpasser les pillards les plus renommés et s'acquérir une réputation exceptionnelle.

Sa carrière faillit être arrêtée dès le début : dénoncé aux États de la Ligue, tenus en 1592, par les habitants de Châteauneuf-du-Faou, révoltés de ses premiers exploits, il fut incarcéré, mais sauvé, nous l'avons vu, par le duc de Mercœur qui tenait à l'emmener à Craon (2).

A son retour en Bretagne, jugeant qu'il lui était indispensable de posséder un château fortifié qui lui servît à la fois de quartier général et de refuge, Fontenelle jeta ses vues sur le manoir de Coëtfrec. Ce château dont les ruines imposantes,

(1) Il n'y a nul lien de parenté entre la famille Eder et celle de Beaumanoir; nul rapport entre le petit fief de Beaumanoir en Leslay et la grande châtellenie de Beaumanoir en Evran qui donnait son nom au chef des Bretons au Combat des Trente, Jean de Beaumanoir.

(2) Voir plus haut, p. 224.

masquées aujourd'hui par d'épais fourrés, dominent la jolie vallée du Léguer, était situé à une demi-lieue de Lannion dans la paroisse de Ploubezre ; il appartenait au baron d'Avaugour, il avait été commandé successivement par Jonathan de Kergariou, sr de Kerahel, et par François de Goësbriand, ruiné par la prise de Kerouzéré et la rançon qu'il avait dû payer. A la suite de démêlés trop longs à raconter, Goësbriand laissa entrer dans le château, en juillet 1592, Fontenelle qui bientôt s'y conduisit en maître, chassa Goësbriand, fortifia la place et s'y établit. C'était là en somme un acte de guerre et le duc de Mercœur le reconnut (1).

Mais une fois en possession de cette retraite sûre, La Fontenelle entreprit dans les environs de véritables randonnées de corsaire, dont il revenait toujours chargé de butin qu'il partageait loyalement avec ses routiers. Lannion, Paimpol, Landerneau reçurent la visite de cette bande de brigands qui devint bientôt la terreur du pays.

A la demande de Tréguier, Sourdéac, gouverneur de Brest, avec les garnisons de Brest et de Tréguier, marcha contre l'aventurier au printemps de 1593 et celui-ci dut capituler en s'engageant à quitter le pays. Il se réfugia à Carhaix, s'établit dans la malheureuse ville, déjà pillée par La Tremblaye en 1590, fortifia l'église Saint-Trémeur et de là recommença ses courses et ses ravages.

Une ville ouverte comme Carhaix ne convenait point à La Fontenelle. A six lieues de là, dans la paroisse de Collorec, trève de Plounevez-du-Faou, dans un coin perdu des montagnes d'Arrez, région sauvage, couverte de landes et de forêts, était bâti le château du Granec, dominant la sinueuse vallée de l'Ellez. Vincent de Coëtanezre de Pratmaria y résidait et avait fortifié cette belle demeure : grands fossés, quatre tourelles aux angles, un donjon au haut duquel étaient braqués six canons, un corps de garde à l'entrée, où se tenaient vingt soldats, payés et entretenus par Coëtanezre, qui était fort riche et d'ailleurs catholique et ligueur.

Mais peu importait à La Fontenelle. Un jour dix soldats arrivent au Granec venant, disent-ils, par ordre de Carné-Rosampoul pour renforcer la garnison qui va être attaquée. C'était une ruse. Une fois introduits, ils tuent les gardes, saisissent le maître et l'enferment dans la grosse tour. Trois jours après, Fontenelle arrive, met la maison au pillage et jette le malheureux Pratmaria à la porte de son château.

Ceci se passait au mois de juin 1593. Un mois après, les paysans des environs, exaspérés des vols de la bande, entourent le château ; pendant dix jours ils le cernent, espérant par ce blocus réduire les assiégés par la famine ; eux-mêmes s'étaient protégés par des retranchements et avaient coupé les routes. Un matin de juillet, avant le jour, « cette paysantaille non aguerrie » dormait, se croyant en toute sécurité, Fontenelle fond sur eux à l'improviste avec soixante cavaliers et en tue sept ou huit cents. Pendant deux heures il poursuivit et massacra sans pitié ceux qui se sauvaient dans les bois voisins. Et pour comble, on assure qu'il défendit aux parents des morts de venir reconnaître et emporter les cadavres.

(1) Sur la prise du château de Coëtfrec, voir Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 320. — D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1544. — Pol de Courcy, *Itinéraire de Rennes à Brest*, 1864, p. 205. — Le Men, *Études Historiques sur le Finistère*, 1873, p. 112. — A. de Barthélemy, *Choix de Documents inédits sur la Ligue en Bretagne*, p. 125.

Alors Eder de la Fontenelle commence sa carrière d'écumeur de villes et de châteaux. Avec sa bande d'un millier d'hommes il parcourt la haute Cornouaille et le Léon, il y règne en maître, nul ne s'oppose à ses exploits. Il avait fortifié le Granec et en avait fait un repaire inattaquable, « il tenait presque tout l'évêché sous sa subjection, allant et venant sans cesse, lui et les siens, du Granec à Carhaix, de Carhaix au Crémenec'h près du Faouët, du Faouët à Corlay. Il faisait des courses jusqu'à Quintin, Morlaix, Quimper, et partout exerçait de grands ravages avec peu d'honneur, car il n'attaquait jamais les gens de guerre, mais les paysans et les villes, ordinairement par surprise. Dans le plat pays il apporta telle ruine qu'il est impossible de l'exprimer, n'y demeurant ni hommes ni bêtes ni maisons où il n'eût facile accès, le restant du peuple étant obligé de se cacher parmi les landes, genêts, broussailles, où, par la rigueur et nécessité du temps, ils mouraient et demeuraient en proie aux loups, qui en faisaient leur curée vifs ou morts (1). »

En septembre 1594, le duc de Mercœur, revenant de la fameuse entrevue du Relech, passa par le Granec et, apprenant les méfaits qui s'y étaient commis, il fit incendier le château; mais si la bauge était détruite, le sanglier n'était pas abattu.

III. — *Le Fort de l'île Tristan.*

On sait comment Montmartin assiégea La Fontenelle dans Corlay après la campagne de Crozon et lui laissa la vie sauve (2). Le bandit ainsi débusqué de Corlay vint s'établir au Cremenec'h, près du Faouët; il occupa également l'abbaye de Langonnet où, pendant trois ans, il revint à diverses reprises, mais il avait besoin d'une retraite plus sûre que tous ces châteaux: Coëtfrec, Saint-Trémeur de Carhaix, Le Granec, Corlay, Cremenec'h; et c'est alors qu'il accomplit le dernier et le plus extraordinaire de ses exploits. Depuis longtemps il jetait des regards de convoitise sur la Basse-Cornouaille, pays riche et à peu près indemne malgré l'incursion de La Magnanne, et surtout sur Douarnenez, opulente petite ville où beaucoup de gentilshommes et de bourgeois des paroisses voisines s'étaient réfugiés avec leurs objets précieux. Elle était défendue par Jacques de Guengat, qui avait eu le tort de se faire calviniste. Son château de Guengat, situé entre Quimper et Douarnenez, avait été incendié dès le début des hostilités par les ligueurs de Quimper.

Au fond de la baie magnifique entourée par les récifs de Crozon et la pointe du Raz, la petite ville est assise au bord d'un large estuaire formé par la rivière de Pouldavid; en face, à 400 mètres, une île de 7 hectares de superficie, appelée l'île Tristan, à laquelle on accède à pied sec, à marée basse. Elle renfermait les vieux bâtiments du prieuré de Saint-Tutuarn que Guengat avait aménagés en fort.

A la fin de mai 1595, La Fontenelle partit un soir du Faouët avec 500 ou 600 cavaliers, tous bien armés et résolus, il se dirigea par Scaër, Coray, Briec

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue* (édit. 1857), p. 158, 159.
(2) Voir plus haut, p. 263.

et Locronan sur Douarnenez (1). Il arrive avant le jour, et tombe à la fois sur la ville et sur le fort. « Ce fut un trait d'homme de guerre. » Guengat fut pris dans son lit « dormant à la Française. » Les bandits tuent les habitants, mettent les riches à rançon et, cinq jours après, toute la troupe reprenait la route du Faouët, traînant avec elle un immense butin et tout un convoi de prisonniers. Elle rentra tranquillement au Cremenec'h.

Comment se fait-il que la nombreuse garnison de Quimper ait laissé passer cette bande à deux lieues de la ville sans l'arrêter ni l'inquiéter? Moreau s'en étonne et s'en indigne, et nous ne pouvons que nous en étonner après lui. Du Pré qui commandait était pourtant un capitaine énergique ; cet acte de faiblesse et d'incurie devait plus tard lui coûter la vie.

La Fontenelle se montra cruel envers ses prisonniers, il avait trouvé un moyen infaillible et simple de les réduire à merci, c'était de les enfermer dans des cachots infects et de les laisser mourir de faim ; « ils furent traités à la turque et même plus barbarement; pour tirer plus grande rançon d'eux que ne montait tout leur bien, et ainsi, les mettant à l'impossible, mouraient misérables dans les cachots et cloaques. Ceux qui, pour éviter les tourments, avaient, au moyen de leurs amis et parents, pu trouver promptement leur rançon, sortaient demi-morts, semblant plutôt à des anatomies et spectres hideux, n'ayant que la peau et les os, chargés de puanteur et de vermine, lesquels, sitôt qu'ils étaient à changer d'air et de viandes, mouraient pauvrement d'une enflure (2)... »

Fontenelle avait jugé la position de l'île Tristan et vu qu'il était aisé d'y établir un fort; vers la mi-juin 1595, il y revint « avec forces, bagages et appareils, au vu et au su des garnisons de Quimper, Concarneau, Pont-l'Abbé et Brest, sans qu'aucune ne remuât. » Comme on faisait observer aux capitaines qu'une fois logé et fortifié à Douarnenez, il serait impossible de le déloger, ils répondirent qu'il était bon que le soldat eût l'ennemi près de lui pour être tenu en haleine. C'était proprement imbécile.

Les paysans des environs furent plus courageux, prévoyant les ravages de cette bande de pillards, ils s'assemblèrent sur les landes de Plougastel-Saint-Germain, afin de marcher contre Douarnenez, mais que pouvaient-ils? Fontenelle cache 400 cavaliers derrière des haies, et en envoie dix ou douze caracoler devant les paysans. Sitôt que ceux-ci les aperçoivent, ils s'élancent contre les ennemis « avec des hurlements horribles. » Les cavaliers font semblant d'avoir peur, se sauvent, les paysans les poursuivent, tout d'un coup des fourrés voisins 400 cavaliers fondent comme un ouragan sur cette bande désordonnée et en font un horrible carnage. Il en fut tué plus de quinze cents. Le jeune de Coëtanezre, fils du s[r] de Pratmaria, si odieusement dépouillé de son château du Granec par La Fontenelle, commandait ces paysans; fait prisonnier, il put s'échapper peu après.

Désormais La Fontenelle était maître du pays; il fortifia l'île Tristan et en fit une place imprenable, il démolit les maisons de Douarnenez et de Pouldavid et bâtit dans l'île, avec les matériaux, des magasins et des logements pour ses

(1) Le Faouët, canton, arrond. de Pontivy, Morbihan. — Scaër, canton, arrond. de Quimperlé. — Douarnenez, Briec, cantons, arrond. de Quimper. — Coray, com., arrond. de Châteaulin, Finistère. Pour tous les noms de lieux cités, voir la carte à la fin du volume.

(2) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 301.

soldats; on ne pouvait approcher du fort que par une langue de sable couverte par la mer à chaque marée, et de l'île on apercevait, à six cents pas, tous ceux qui arrivaient. Seul désormais dans la région à ne pas reconnaître l'autorité du roi, Fontenelle organisa des expéditions, entreprit de véritables razzias, leva des contributions pour son compte sur les paroisses voisines, à sept lieues à la ronde, jusqu'aux portes de Quimper et de Chateaulin.

Mais ces exactions ne suffisaient pas à ses appétits. A l'extrémité Sud de la presqu'île, à l'entrée de cette pointe sauvage, de cette chaîne d'écueils battus par les vagues terribles, existait alors une grande ville, peuplée, dit-on, de 10.000 habitants, tous armateurs ou marins, enrichis par la pêche et l'exportation de la « viande de carême. » Comme Saint-Malo, Penmarc'h bâtie en ce pays perdu formait une sorte de république presque indépendante, se suffisant à elle-même. Informés des ravages de Fontenelle, installé à dix lieues de là, les marins de Penmarc'h fortifièrent les trois agglomérations de Tréoultré, de Kérity, et de Saint-Guénolé formant la ville, organisèrent une garde permanente, construisirent des retranchements, creusèrent des fossés.

Connaissant ces préparatifs, Fontenelle qui convoitait les richesses de cette ville encore intacte, résolut d'agir par la ruse. Il arriva un jour avec une vingtaine de ses hommes, se présenta en ami, causa avec les habitants, se mit à boire avec eux et à jouer aux quilles; pendant ce temps il examinait avec soin les deux forts et leurs approches.

Il savait ce qu'il voulait savoir; quelques jours après il reparaissait avec sa bande, mais cette fois ce n'était pas pour jouer aux quilles. Cependant il n'avait pas assez d'hommes pour attaquer de vive force les deux forts; il s'approche, il parlemente, il n'est point venu « pour leur faire aucun mal, mais pour voir la côte, » il veut être leur ami et même leur protecteur. Ces imprudents, ces naïfs, « ces badauds, » dit Moreau, « ces idiots, » dit Piré, se portent tous sur le devant du fort de Tréoultré « pour entendre le jargon de ce harangueur. » Les bandits s'en aperçoivent, tournent les remparts dégarnis, les escaladent par derrière et tombent sur ces malheureux qu'ils égorgent comme des moutons. Ce fut une boucherie. Les soldats courent au fort de Kerity dont les défenseurs se rendirent « tout aussitôt à vies sauves. » Alors le pillage commença; il fut méthodique et complet; toutes les richesses entassées dans les maisons, tous les meubles même furent enlevés. Trois cents bateaux étaient ancrés dans le port; ils en furent chargés et ramenés à Douarnenez. Sourdéac assure que toutes les femmes et filles depuis l'âge de dix-sept ans furent déshonorées par ces bandits « qui firent périr plus de 5000 pauvres paysans de coups de corde, de feu et d'eau, et brûlèrent plus de 2000 maisons » (1).

IV. — *L'Arrestation de La Fontenelle.*

Tous ces faits se passaient à l'automne de l'année 1595; allaient-ils donc rester impunis? La répression n'était pas facile, car l'île Tristan était inabordable et

(1) *Mémoires de Sourdéac*, Bib. Nat. Man. fr. 3861. — Selon son habitude, Sourdéac exagère certainement et grossit les chiffres. Il est difficile de croire que Penmarc'h ait eu autant d'importance.

La Fontenelle, avec les bateaux pris à Penmarc'h, s'était créé une flotte et s'était fait écumeur de mer; il pillait et coulait tous les bâtiments en vue.

Le duc de Mercœur avait nommé gouverneur de l'île Tristan La Courbe de Brée, que nous avons déjà rencontré, mais, celui-ci, alors qu'il se rendait à son poste, fut attaqué par Sourdéac, près de Chateauneuf-du-Faou, battu et tué. Jégou de Kersalio, désigné à sa place, ne put même pas pénétrer dans l'île.

Il arriva vers cette époque à La Fontenelle une aventure extraordinaire. Un des capitaines de la garnison de Quimper, nommé du Clou, de bonne noblesse poitevine, mais « nécessiteux et remuant, » s'était logé avec sa compagnie au manoir de Kerguélénen, en Pouldergat, à cinq lieues de Quimper et une lieue de Douarnenez (1). Le voisinage était dangereux, et, en effet, il s'établit des rapports suspects entre le capitaine et le chef de brigands, auquel l'ambition était venue avec le succès et qui cherchait les moyens d'entrer à Quimper.

Informé de ces pourparlers secrets, d'Espinay Saint-Luc, qui se trouvait alors à Quimper, réprimanda vivement du Clou, menaçant de le faire révoquer et arrêter. Celui-ci se défendit habilement, « car c'était un beau discoureur, » jura que, s'il avait eu des entretiens secrets avec La Fontenelle, c'était dans l'intérêt de la cause du roi et promit que, si l'on voulait le laisser libre d'agir, il le prouverait.

Saint-Luc y consentit. Du Clou, revenu à son cantonnement, écrit à Fontenelle qu'il a vu à Quimper ceux « de l'intelligence, » (du complot) et que tout est prêt pour fixer les derniers détails, il lui donne rendez-vous au lendemain sur la route avec un seul valet. A l'heure dite, La Fontenelle arrive accompagné de son lieutenant, Jacques Lestel de la Boule. Descendus de cheval, les deux chefs s'abordent, s'embrassent et commencent à causer « de la livraison de Quimper. »

Tout à coup, à un signal de du Clou, « une escopetterie » part du bois voisin, où du Clou avait fait cacher vingt arquebusiers, en même temps il saisit Fontenelle par le collet et l'empoigne. La Boule saute à cheval et s'enfuit. Sans retard, du Clou fait marcher son prisonnier et l'amène à Quimper. Tout le pays éprouve un sentiment de soulagement en apprenant l'arrestation du chef des bandits. Fontenelle fut conduit ensuite à Carhaix, le 9 octobre 1595, devant Saint-Luc qui lui enjoignit de rendre Douarnenez. Il refusa. Sourdéac proposa de l'enfermer dans un cachot au château de Brest jusqu'à ce qu'il eût livré son fort.

Saint-Luc émit l'avis de l'envoyer à Rennes pour le faire juger par le Parlement ; il avait des visées secrètes. A la veille de quitter la Bretagne, sachant la trêve conclue, il se désintéressait des affaires du pays. Il avait d'ailleurs de grands besoins d'argent, « il advisa qu'il valait mieux tirer du bandit quelque bonne rançon, » dit Sourdéac.

En même temps il ordonna, le 14 octobre 1595, à Coatredrez et à Cahideuc d'aller faire « le blocus » de l'île Tristan. Il leur donna deux régiments sous les ordres de La Tremblaye, Bastenay, Molac de Kergournadec'h, du Fou, du Clou et de Kerservan. Des batteries furent établies devant l'île, mais ne purent faire brèche, des escarmouches s'engagèrent, les assiégés firent des sorties de nuit; au

(1) Il épousa par la suite Julienne de Coëtanezre, veuve de René du Dresnay, s[r] de Kercourtois.

bout de six semaines assiégeants et assiégés étaient également fatigués. Cependant ceux-ci commençaient à manquer de vivres lorsque l'armée eut la malencontreuse idée de se retirer; les brigands étaient sauvés, aussi couvrirent-ils de leurs brocards ceux qui partaient. C'était en effet une faute irréparable.

Peut-être les chefs craignirent-ils l'arrivée du général del Aguila qui accourait au secours des assiégés. Le général espagnol trouva le siège levé; il déclara que si les royaux avaient tenu quatre jours de plus, le fort était pris. D'Aguila, pour refaire son armée, se rendit à Penmarc'h et y cantonna ses troupes (1).

Pendant ce temps Saint-Luc traitait secrètement avec La Fontenelle et lui accordait sa liberté moyennant une rançon de 20.000 écus (£40.000 francs) (2). C'était un acte d'impardonnable faiblesse et d'inexcusable cupidité. Il devait coûter cher à la Bretagne et ne profita guère à d'Espinay Saint-Luc. Celui-ci quitta Carhaix avec Sourdéac, faillit surprendre le duc de Mercœur à la Roche-bernard, se rendit aux États de Rennes le 20 novembre 1595. Quatre mois après, Saint-Luc pour pallier peut-être ce honteux marché, faisait avec La Fontenelle un traité secret par lequel il promettait de lui restituer sa rançon et de lui laisser le commandement de son fort s'il voulait reconnaître le roi et « entrer au service de Sa Majesté (3). »

La Fontenelle fut rendu à la liberté au mois de janvier 1596 et, en reconnaissance, l'un de ses premiers actes fut d'essayer de livrer aux Espagnols un point de la côte bretonne. A l'entrée de la rivière de Morlaix, sur la rive droite, s'avance en mer une ligne de récifs dangereux qu'on appelle les « Chaises de Primel (4). » Dans l'un de ces îlots, plus vaste et plus rapproché de la côte, Goësbriand, chassé de Coëtfrec, avait établi un « hermitage maritime, » une sorte de fort.

La Fontenelle se mit en rapports avec don Juan del Aguila; celui-ci espérait bien qu'un jour ou l'autre le brigand serait contraint de lui livrer l'île Tristan qu'il appelait « une place inexpugnable. »

La Fontenelle convoitait l'îlot de Primel, il le signala à l'Espagnol, en exagéra même l'importance; ce dernier accepta volontiers de le seconder. Les deux alliés se dupaient du reste réciproquement et chacun d'eux comptait bien garder pour lui seul la conquête projetée en commun.

Le 20 avril 1596, une petite troupe fournie par La Fontenelle et don Juan montait à l'assaut du rocher « par des escarpements incroyables et emportait l'île aux cris de: Vive le roi d'Espagne! » Le 2 mai suivant, don Juan leur envoya des vivres, et Goësbriand fut emmené prisonnier à Blavet. L'îlot resta aux mains des Espagnols et Fontenelle lui-même essaya en vain de le reprendre pour son compte en janvier 1597. Mercœur en fut fort irrité et fit savoir à Saint-Luc qu'il

(1) Il est très difficile d'établir la chronologie des faits et gestes de La Fontenelle. Les contemporains, Sourdéac, Moreau, Del Aguila ne sont pas d'accord et indiquent des dates contradictoires. Nous avons suivi surtout les *Mémoires* de Sourdéac qui donnent des dates précises. Moreau dit que Sourdéac était présent à ce premier siège de l'île Tristan, mais dans ses *Mémoires* manuscrits, celui-ci dit le contraire. — *Mémoires de Sourdéac*, Bib. Nat. Man. fr., 3861. — A. de Barthélemy, *Choix de Documents inédits sur la Ligue*, p. 202. — Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 324.

(2) C'est le chiffre indiqué par La Fontenelle lui-même dans son traité avec le roi, mais 12.000 écus seulement furent payés.

(3) D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1641. Traité rédigé à Rennes, 24 avril 1596.

(4) Ces rochers forment un village : Primel, commune de Plougasnou, canton de Lanmeur, arrondissement de Morlaix, Finistère.

était complètement étranger à cette entreprise, faite en violation de la trève, — ce qui était vrai (1).

La Fontenelle et don Juan continuaient à entretenir de bons rapports ; ayant besoin l'un de l'autre, ils se pardonnaient leurs trahisons réciproques. D'Aguila le ménageait, « il lui donnait de belles paroles, » et Mendo de Ledesma écrivait de son côté : « On le sait homme de vigueur et d'exécution... Il est Espagnol et m'a écrit qu'il est à la dévotion de V. M. (2). »

Ainsi Fontenelle, le chef des brigands, était devenu une puissance, il traitait d'égal à égal avec les rois ou du moins avec les représentants des rois. D'Espinay Saint-Luc venait de lui proposer des lettres d'abolition, — c'est-à-dire d'amnistie, — s'il voulait se mettre au service de Henri IV. Tout serait pardonné, même l'enlèvement de sa femme.

C'est encore une histoire étrange que celle de ce mariage. De l'île Tristan La Fontenelle fit un jour une course rapide jusqu'au château de Mezarnou, en Plounéventer, habité par Vincent de Parcevaux, s[r] de Mezarnou, et précédemment pillé par du Liscoët, il enleva la fille d'un premier mariage de M[me] de Parcevaux, née Renée de Coëtlogon et veuve de Lancelot Le Chevoir de Coatezlan ou Coadelan. Elle était âgée de douze ans, c'était une des plus riches héritières du pays, La Fontenelle l'entraîna dans son fort, l'épousa quand elle eut quinze ans, il lui témoigna toujours une vive affection, que celle-ci lui rendait d'ailleurs et lui conserva jusqu'à la fin, aussi la légende et la poésie se sont-elles emparées de cette aventure romanesque (3).

La Fontenelle, dit Sourdéac, « ne se promettait rien moins que de régir la terre et posséder la mer ; » à ce moment il était le maître incontesté et tout-puissant de la Cornouaille et du Léon ; il avait vingt-trois ans ! Aussi le vertige des grandeurs semble lui avoir fait tourner la tête.

Il se fait appeler « monseigneur », il baptise son île « *île Guyon*, » à cause de son prénom Guy, il en fait un fort imprenable, il y bâtit presque une ville, où il loge ses 1.200 hommes de guerre, il a une flotte de plusieurs vaisseaux à lui, il ose attaquer Brest, et subit, il est vrai, un échec, il lève des contributions en son nom sur toutes les paroisses à sept lieues à la ronde, il se procure ainsi un budget de 500.000 écus (6 millions) ; il est plus puissant que le duc de Mercœur, il avalise les sauvegardes données par celui-ci qui, sans sa signature, ne protégeraient guère la vie de ceux qui les ont obtenues (4).

Il eut même l'audace de se rendre à Nantes, où Mercœur avait appelé les gouverneurs de villes ; ne pouvant traverser le pays soumis au roi, il y alla par mer escorté d'une flotte ; il parut vêtu d'habits somptueux et d'un manteau fourré

(1) Sur la prise de Primel, voir D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 452, 461. — *Journal de Pichart*, 1748. — Le Men, *Études Historiques sur le Finistère*, p. 124. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. II, p. 105, 106, 109, 117, 121.

(2) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. II, p. 108, 121, 133.

(3) *Barzaz-Breiz*, par H. de la Villemarqué, édit. 1867, La Fontenelle, chant XL, p. 287.

(4) *Documents pour servir à l'Histoire de la Ligue en Bretagne*, Mém. de la Société Archéol. du Finistère, T. IX, 1882, p. 129. Sauvegarde donnée par le duc de Mercœur à M. et M[me] du Rusquec, le 8 novembre 1597, confirmée et apostillée par La Fontenelle à l'Isle Guyon, ce 18 novembre 1597 et certifiée par un *vidimus* de deux notaires de Brest.

d'hermines et garni de pierres précieuses, « tel qu'un roi n'en eût eu un semblable, même en son sacre (1). »

V. — *Attaque de Quimper par La Fontenelle.*

La Fontenelle continuait d'ailleurs à piller les paroisses et bourgs environnants; Henri IV justement indigné de ces ravages qui s'étendaient jusque dans le Tréguier, à Primel, et dans le Léon, à Roscoff, avait adressé de vifs reproches au capitaine du Pré, commandant à Quimper, qui avait laissé La Fontenelle s'installer sans obstacle à Douarnenez.

Celui-ci, pour se disculper, promit de prendre le jeune brigand ou d'y perdre la vie; il réunit un millier d'hommes, un insuffisant matériel de campagne, composé d'un seul canon, et partit de Quimper le 16 février 1597. Le lendemain il se présenta sur la grève devant l'île Tristan, « si avant et si inconsidérément, » faisant voltiger son cheval, provoquant l'ennemi à l'escarmouche. Les assiégés se contentèrent de tirer quelques coups de mousquet : du Pré fut mortellement blessé. Ses hommes reprirent le soir même la route de Quimper.

La Fontenelle voulut se venger de cette attaque; depuis longtemps il méditait de marcher sur Quimper, et ses officiers convoitaient cette grande ville dont le sac les ferait « à jamais riches. »

L'entreprise n'était pas aussi présomptueuse qu'elle pouvait le paraître. La ville avait une enceinte très étendue, difficile à défendre; le commandant du Pou de Kermoguer, incapable et pusillanime, « n'était pas grand guerrier; » la garnison était peu nombreuse et les capitaines, gens de main racolés de toutes les provinces et d'une sûreté douteuse.

Ceux de La Fontenelle, il est vrai, ne l'étaient pas davantage; l'un d'eux, nommé Marsille, italien d'origine, qui avait épousé la sœur d'un chanoine de Quimper, renseignait secrètement le gouverneur et le sénéchal sur les faits et gestes de son chef.

Un soir, à la fin d'avril 1597, un prêtre arrive tout essoufflé à Quimper et annonce que La Fontenelle est parti « dans la même vesprée avec 600 de ses reitres, se dirigeant vers Quimper avec trois ou quatre charretées d'échelles, de bois et de cordes. » Il y a six lieues de Douarnenez à Quimper; ils devaient donc arriver vers minuit. Peu après, un autre prêtre vint annoncer, de la part de Marsille, que les ennemis s'étaient mis en marche par des chemins écartés.

Kermoguer forme une compagnie, fait sortir ses hommes à dix heures du soir et se porte sur la route où devait passer l'ennemi. A peine étaient-ils postés derrière les haies que l'avant-garde des cavaliers arrive. Il faisait nuit noire; les soldats apostés, entendant le pas des chevaux, lâchent « leur escopetterie. » Les cavaliers surpris de cette brusque attaque en pleine nuit, se

(1) C'est le chanoine Moreau qui raconte ce trait (*Histoire de la Ligue*, p. 323). Le duc de Mercœur aurait dit à La Fontenelle en le brocardant : « Combien de gens ont aidé à payer ton manteau ? » En réponse, celui-ci se serait contenté de sourire.

replient en désordre « sur le gros », et tous, « se sentant découverts », tournent bride et rentrent dans leur repaire.

L'entreprise était manquée, cependant La Fontenelle n'y renonçait pas. Voyant que la ruse n'avait pas réussi, il résolut d'agir de vive force. C'était une folie, mais l'audace était le moindre de ses défauts, il comptait d'ailleurs sur les « intelligences » ménagées dans la place. Il réunit 1200 hommes, tous bien armés, hardis, prêts à tout; ils partent le 5 mai 1597, au matin, « drapeaux au vent et tambours battant, » si assurés du succès, qu'ils se faisaient suivre par force chariots et que plusieurs bateaux étaient partis de Douarnenez pour Quimper, afin de rapporter le butin (1).

Les Quimpérois, informés de ces mouvements de troupes, se tenaient sur leurs gardes, toutefois ils ne pouvaient croire que le fameux chef eût la témérité d'attaquer leur ville en plein jour. Vers dix heures, du haut des remparts, on aperçut les cavaliers dans les rabines (avenues) du château de Prat-an-Raz, à une lieue. Aussitôt grand émoi! Tous courent aux armes, « la muraille est bordée, les portes fermées. » Ce qui aggravait l'inquiétude, c'est qu'on se défiait de certains capitaines, soupçonnés de connivence avec La Fontenelle, qui se promenaient ensemble « tristes et comme éperdus, n'ayant en aucune façon résolution ni contenance. »

La troupe ennemie approche, elle fait halte à Saint-Sébastien (2), les carabiniers à cheval s'avancent, mettent pied à terre et donnent furieusement contre une barricade élevée à l'entrée du faubourg, en face de la rue Vis. Ils l'enlèvent et s'élancent à corps perdu jusqu'à la place Saint-Mathieu.

Par un hasard providentiel Jean de Jegado, s[r] de Kerollain, « brave et vaillant cavalier autant qu'autre de son temps, » neveu de Louis de Lezonnet et commandant à Concarneau, arrivait à Quimper avec six hommes d'armes, dont un trompette, sans se douter de rien. Il descendait tranquillement à l'hôtel du *Lion d'or,* près la porte Médard, lorsqu'il entend crier : Alarme! Il s'enquiert, s'avance, aperçoit les ennemis, fait sonner la charge à son trompette et s'élance sur eux au galop. Les soldats étonnés, croyant voir l'avant-garde d'une troupe nombreuse, perdent contenance. En même temps cinquante jeunes gens de la ville, suivant les cavaliers, « se ruent » sur les assaillants, en tuent bon nombre; si bien que ceux-ci « prennent l'épouvante » et se sauvent, abandonnant chevaux et armes. L'un d'eux seulement attend Kerollain de pied ferme et comme celui-ci allait lui fendre la tête de son épée, il lui tire, « à brûle-pourpoint, comme l'on dit, » un coup d'arquebuse qui enflamme son écharpe; la balle glisse sur la cuirasse; Kersandry accourant tue le soldat.

Par une autre chance inespérée, à ce moment arrivait en ville, de l'autre côté, le capitaine Magnan venant de Scaër avec 200 hommes de pied (3). Entendant du

(1) Moreau dit que l'attaque eut lieu le 30[e] de mai 1597 (*Histoire de la Ligue*, p. 347). Mais les *Comptes des miseurs de Quimper* publiés par le com[t] Faty indiquent le 5 mai 1597 et cette date concorde avec les *Mémoires* de Sourdéac.

(2) Ancien couvent des Capucins, près du Sacré-Cœur.

(3) Moreau dit « Magence, » mais c'est certainement le capitaine Magnan qui avait été nommé pour succéder à du Pré. Voir *Mémoires de Montmartin,* p. CCCXI, et Barthélemy, *Choix de Documents inédits*, p. 182.

bruit, il lance aussitôt ses soldats par la rue Neuve et le long de la rivière de l'Odet. Ils passent le pont de Locmaria et, bien que fatigués de la route, tombent comme une trombe sur les hommes poussés par Jegado et sur le gros de la troupe arrêté à Saint-Sébastien. Surpris de cette brusque attaque, décontenancés par les fuyards, les assaillants se débandent, lâchent pied et tournent le dos, « avec leur courte honte. »

Ils laissaient 40 morts sur la place et abandonnèrent 40 chevaux. Les Quimpérois n'avaient pas perdu un seul homme. De plus ils emportèrent 80 blessés sur les charrettes amenées pour remporter le butin. Ils se rallièrent « en un parc près de Creac'hmarc'h en vue de la ville pour faire quelques bravades, on tira sur eux des murailles de Saint-Nicolas trois coups de canon sans résultat ; » ils s'éloignèrent, couchèrent à Prat-an-Raz et rentrèrent à Douarnenez. Les bateaux venus jusqu'à Benodet y apprirent la retraite et s'en retournèrent. Quimper était sauvée !

VI. — *Le Sac de Pontcroix.*

Il semble que cet échec accrut encore l'audace et la cruauté des brigands de Douarnenez. C'est à cette période qu'il faut rapporter leurs crimes les plus odieux. S'élançant de leur repaire inabordable de l'île Tristan, comme des vautours de leur aire, ils pillaient et ravageaient tout à dix lieues à la ronde, commettant partout « de grands viollanczes, cruaultés, exactions et bruslements. » Ces 1.200 bandits vivant en pays conquis, « ont violé les femmes et filles, tué les marys, bruslé et démoli les maisons des gentilshommes, ruyné les édifices, boys et décorations, emporté le bestail trouvé par les champs, si bien que nul n'avait le moyen de rester en sa maison... Les champs demeuraient déserts, les églises profanées, les terres sans culture... » (1).

Un acte de cruauté inouï mit le comble à ces odieux attentats. A l'entrée du vaste promontoire qui se termine à la pointe du Raz et à l'enfer de Plogoff, Cap-Sizun et Pontcroix « n'avaient pas encore senti les griffes du lionceau ». Elles allaient avoir leur tour. Pour se protéger, les habitants de Pontcroix, ville ouverte et sans défenses, avaient eu l'idée de fortifier leur église ; informés de l'approche du redoutable bandit de Douarnenez, ils font sonner le tocsin dans les paroisses voisines ; les paysans accourent et barricadent les entrées de la ville. Ce fut en vain. Les mille routiers de La Fontenelle, aguerris et bien armés, franchissent tranchées et barricades et en un tour de main dispersent « toute cette paysantaille effarée ». Les uns se sauvent dans la campagne, les autres se réfugient dans l'église ; celle-ci eût été facile à défendre, mais ces malheureux étaient « si éperdus d'étonnement » et si dépourvus d'armes qu'ils ne firent pas longue résistance. L'église fut bientôt forcée et les brigands arrivent devant la tour de granit, massive et solide. Là se trouvent M. de la Villerouault, élu capitaine de la ville, avec sa femme, Jean Le Cosquer, recteur de Pouldreuzic et

(1) A. de Barthélemy, *Choix de Documents inédits sur la Ligue en Bretagne,* p. 235-238.

tous les notables du pays. Les soldats attaquent, mais l'entrée est étroite, ils ne peuvent passer qu'un à un et d'en haut on leur jette sur la tête de grosses pierres qui les assomment. Alors ils remplissent l'escalier de genêts verts auxquels on met le feu afin de « faire suffoquer les pauvres assiégés »; le moyen ne réussit pas; alors La Fontenelle a recours « à ses frauduleuses astuces », il demande à parlementer. Les assiégés consentent à sortir si on leur garantit la vie sauve; Fontenelle s'y engage par serment. M. de la Villerouault descend le premier, suivi de sa femme et du recteur; il va saluer La Fontenelle, le bandit, « chrétien de nom mais turc en effet », tournant vers eux un regard de colère, ordonna de les pendre à l'instant et poussa l'infamie jusqu'à faire déshonorer publiquement la malheureuse femme par ses soldats « à la face de son mari ». Tous furent aussitôt pendus. Naturellement les objets précieux amassés dans la tour furent pillés. Nombre d'habitants furent tués; d'autres furent emmenés prisonniers à l'île Tristan.

Le sort de ces derniers était peut-être pire encore, « car ils mouraient misérablement enfermés dans des cachots infects, comme garde-robes et latrines, et après une infinité de tourments qu'on leur faisait tous les jours, tantôt les faisant asseoir sur un trépied, à cuir nu, qui les brûlait jusqu'aux os, tantôt, au cœur de l'hiver et aux plus grandes froidures, les mettant tout nus dedans des pipes (tonneaux) pleines d'eau gelée... Fort peu en échappaient qu'ils ne mourussent en prison, et ne pouvait autrement arriver s'ils y demeuraient trois ou quatre jours, car ils étaient si pressés du nombre qu'ils ne pouvaient aucunement se remuer et n'avaient autre chose à se reposer que sur leurs excréments, où ils trempaient bien souvent jusques aux genoux. Ils n'avaient d'autre sépulture après leur mort que le ventre des poissons, car sitôt qu'ils étaient trépassés, leurs compagnons prisonniers étaient commandés de les jeter à la mer, si mieux n'aimaient laisser les corps pourrir parmi eux; et ceux qui les traînaient ainsi étaient peu après eux-mêmes traînés morts par leurs compagnons (1) ».

VII. — *Siège de Douarnenez par Sourdéac.*

La Fontenelle était devenu la terreur du pays ; son cynisme et sa barbarie s'exaltaient avec les crimes.

Un jour, ayant appris qu'un gentilhomme du voisinage possédait une grosse fortune et avait une jolie femme, bien qu'il lui eût donné lui-même une sauvegarde, grâce à laquelle celui-ci se croyait en sûreté, Fontenelle investit le château avec ses hommes, il enfonce la porte qu'on refuse de lui ouvrir, fait garrotter le seigneur et sa femme et les promène dans toute la maison pour qu'ils disent où l'argent est caché. « Enragé de n'avoir rien trouvé, le brigand poignarde le gentilhomme et en la présence du corps « déshonore sa pauvre femme. » Ce n'est pas assez pour assouvir sa colère, il fait attacher un chat au cou de leur jeune fils et

(1) C'est le chanoine Moreau qui donne ces affreux détails, qu'il a pu apprendre de témoins oculaires. Nous les rapportons d'après son témoignage. *Histoire de la Ligue,* édit. 1857, p. 314.

l'animal, rendu furieux, finit par étrangler le malheureux enfant sous les yeux de sa mère (1).

Un autre jour, ayant fait deux prisonniers, une idée barbare traverse l'esprit de ce « tigre altéré de sang, » il fait priver l'un de toute nourriture et fait manger l'autre jusqu'à satiété, simplement pour voir lequel mourrait le premier.

Toutes ces atrocités répandaient la terreur, « le pays ne pouvait plus supporter l'insolence, la cruauté, la tyrannie de La Fontenelle, qui allaient de jour en jour en empirant. Le marquis de Sourdéac, lieutenant-général, se décida à diriger une nouvelle expédition contre le bandit. Au mois d'avril 1597, il appela les troupes des garnisons voisines, le régiment des Suisses, commandé par le colonel Eirlach, et forma une petite armée.

Le rendez-vous était au Faou, le 12 mai 1597. Sourdéac avait avec lui Sébastien de Rosmadec, baron de Molac et de Kergournadec'h, Kergommar, La Tremblaye et du Plessix-Valleron. Il voulut d'abord aller reprendre Penmarc'h, « le plus riche bourg de la Bretagne, » dans lequel Fontenelle avait mis une garnison. Les bastions reconstruits, battus par six canons, la brèche fut vite ouverte, La Tremblaye et Magnan se disputèrent à qui monterait le premier à l'assaut. La ville prise, Sourdéac donna l'ordre « à son prévost d'armée que cette vermine servît d'exemple aux autres bicoques qui ruinaient le pays. » Le bourreau les exécutait « par douzaines. » Après la troisième, le général fit grâce aux autres.

Magnan ramena l'armée à Locronan le 26 mai 1597 et Sourdéac se rendit à Quimper avec les capitaines. L'évêque et les autorités vinrent le supplier de les délivrer de « ce fléau » qu'ils ne pouvaient plus supporter. Le général leur montra les difficultés de l'entreprise. Ils le conjurèrent de tenter le siège, déclarant que sans cela ils n'avaient plus qu'à abandonner leur ville, protestant « qu'ils n'épargneraient rien pour recouvrer leur liberté et qu'ils engageraient jusqu'aux calices, croix et crosses pour faire des fonds afin de les délivrer de la gueule du dragon » (2).

Sourdéac consentit, il s'empara de Douarnenez le 30 mai 1597 et y fit établir, en face de l'île Tristan, une sorte de camp retranché. Chacun travailla avec ardeur, « Sourdéac même à la teste de la noblesse portait la hotte. » Mais après cela le siège traîna en longueur, le fort était inaccessible, « quand il y eût eu devant 30.000 hommes, ils n'y eussent rien fait. » Il y eut à maintes reprises des escarmouches et des sorties des assiégés. Dans l'une d'elles le capitaine Magnan, combattant bravement à la tête de ses soldats, fut tué.

Cependant le blocus se prolongeait, Sourdéac fit demander des secours au maréchal de Brissac, commandant en Bretagne, qui ne put en envoyer. Alors découragé, il quitta l'armée sous prétexte d'aller chercher des renforts dans le Léon et laissa le commandement au baron de Molac. L'investissement dura jusqu'au mois d'août. A ce moment, la trêve étant signée, Sourdéac transmit à Molac, à la fin d'août 1597, l'ordre de lever le siège.

Mais les ligueurs qui restaient dans le voisinage avaient fini par se concerter, pour marcher contre les assiégeants. Rosmadec de Molac ayant ramené les

(1) C'est Sourdéac qui raconte ce fait. *Mémoires de Sourdéac*, f° 268. Bib. Nat. Ms. fr. 3861.
(2) Nous suivons pour ce récit les *Mémoires* inédits de Sourdéac, en les contrôlant par l'*Histoire de la Ligue* du chanoine Moreau, avec lequel ils ne sont pas toujours d'accord.

troupes à Quimper, apprit que les frères d'Aradon, Quinipily et La Grandville, avaient formé à Hennebont un corps de secours. Molac « rempli de courage autant que cavalier du monde, » décida aussitôt de marcher contre eux. Il se dirigea vers Quimperlé et rencontra la troupe des ligueurs entre Bannalec et Quimperlé, près du château de Quimerc'h, habité par Colomban de Tinténiac. Elle était commandée par le plus jeune des d'Aradon, La Grandville, âgé de 22 ans, brave et brillant cavalier.

La rencontre eut lieu dans la rabine (avenue) du château, aux premiers jours de septembre 1597. Ce fut un des plus sanglants combats de cette sanglante petite guerre.

Les ligueurs, arrivés les premiers, s'étaient rangés dans un champ de genêts longeant la rabine. Les royaux débouchent par l'avenue, aperçoivent l'ennemi et les deux troupes se mesurent de l'œil « avec une forte résolution de se bien frotter. »

Ils s'élancent; les cavaliers chargent, les coups pleuvent, les corps tombent. Ce fut une mêlée « furieuse et sanglante. » Quatre fois de suite, les deux troupes s'abordèrent avec rage.

Molac, blessé au pied, se multipliait, « faisant devoir de capitaine et de soldat. » La Grandville, « monté sur un beau grison bien maniable » se faisait remarquer par dessus tous les autres, frappant d'estoc et de taille au premier rang. « Dans ce champ de genêts comme sur un théâtre chaque parti joua sa tragédie au péril de son sang... » Depuis la bataille des Trente « il n'avait pas été plus vigoureusement combattu. »

Au bout de six heures, le combat durait encore, la nuit approchait, les Suisses faiblissaient, alors Molac blessé saisit une enseigne des Suisses et leur crie : « Sera-t-il reproché aux Suisses d'avoir abandonné leur drapeau ? » Ceux-ci reprennent leur enseigne, s'élancent une dernière fois avec leurs redoutables piques. La Grandville et ses cavaliers chargent, celui-ci est atteint d'un coup de pique au défaut de la cuirasse dans le flanc, il tombe et les Suisses furieux le tuent sur place. La lutte finit sans qu'il y eût ni vainqueurs ni vaincus, mais non sans de nombreux morts de part et d'autre. « Ce fut un des combats le plus opiniastré qui se soit faict en Bretagne, » dit Montmartin. Le seigneur de Quimerc'h, Michel Colomban de Tinténiac, le regarda tranquillement du haut de sa tour « jugeant des coups en sûreté (1). »

Désormais La Fontenelle n'avait plus rien à craindre, deux fois victorieux du gouverneur de Brest, il pouvait se croire invincible et considérer son fort comme imprenable. Aussi il continua ses ravages sur les territoires voisins. Le sac du château de Nevet à Pouldavid fut sans doute son dernier attentat.

Bâti sur la rive droite de l'estuaire de Poul-Dahut, le château de Nevet, autrefois Lezargant, appartenait aux deux jeunes fils du baron Claude de Nevet, décédé, connu pour son attachement à la royauté. Situé en vue de l'île Tristan, il devait tenter La Fontenelle, qui l'envahit dans les derniers mois de l'année 1597, enleva les meubles et détruisit les titres; il fit couper et emporter les arbres, il

(1) *Mémoires de Sourdéac*, Bib. Nat. Ms. fr. 3861. — Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 364. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 466. — *Mémoires de Montmartin*, p. CCCIX.

pilla la ville de Pouldavid, démolit les édifices et fit transporter les matériaux à l'île Tristan, le reste il le fit brûler et n'y laissa que des vestiges, il s'acharna sur les villages du domaine de Nevet, dans les paroisses de Plonevez-Porzay, Plogonnec, Locronan, Ploaré, Pouldergat, en chassa les habitants et partout où il passait ne laissa qu'un désert (1).

Ce fut son dernier exploit, la paix était faite quelques mois après, le 20 mars 1598. Qu'allait-il advenir de ce brigand invincible, maître de la Basse-Bretagne ? Ce n'est pas l'épisode le moins étrange de la vie aventureuse de cet homme extraordinaire.

VIII. — *Soumission de La Fontenelle.*

Par caractère comme par politique Henri IV poussait la clémence à ses dernières limites. Il était d'ailleurs guidé dans ce cas par un autre motif. Il connaissait les rapports de La Fontenelle avec les Espagnols et il craignait par dessus tout de voir ceux-ci mettre la main sur ce fort redoutable. Dans son traité avec Mercœur il promit de recevoir La Fontenelle à résipiscence et en effet par un acte du même jour il confirma celui-ci dans son commandement, « afin que nos ennemys ne s'en puissent prévaloir. »

La Fontenelle indiqua d'ailleurs les conditions qu'il mettait à sa soumission et presque toutes lui furent concédées. Sauf l'interdiction du culte protestant à Douarnenez, elles ne touchent que ses intérêts privés. Il obtint le gouvernement et la propriété de l'île Tristan, le commandement d'une compagnie des ordonnances du roi, celui du ban et de l'arrière-ban, la ratification de toutes les levées de deniers et emports de matériaux ordonnés par lui, l'abolition (c'est-à-dire l'amnistie) pour tous les *faits de guerre*, commis depuis le commencement des troubles et une abolition spéciale pour l'enlèvement de Marie Le Chevoir. Il obtenait même la promesse du collier du Saint-Esprit, au premier chapitre de l'Ordre, en attendant le collier de Saint-Michel ! Le roi refusait seulement de permettre la levée de 30.000 écus sur les évêchés de Cornouaille, Léon et Tréguier, comme indemnité des dépenses faites pour la défense de l'île. Ce traité, signé à Angers, le 8 avril 1598, était l'épilogue de celui qui venait d'être conclu avec Mercœur le 20 mars précédent et qui accordait l'amnistie aux chefs de la Ligue.

Une seule clause aurait pu donner à l'ancien rebelle quelques inquiétudes : c'était l'article par lequel le roi se réservait de faire examiner les fortifications et de décider si elles seraient conservées.

Mais les lettres par lesquelles Henri IV confirma à La Fontenelle, le 20 mars 1598, le gouvernement de l'île et lui donna le 26 avril le commandement de 50 hommes d'armes étaient de nature à le rassurer.

En outre des formules ordinaires, la chancellerie royale couvrait d'éloges le révolté à peine soumis. Rien ne montre mieux à quel degré de ménagements

(1) J. Trévédy, *Le Dernier Exploit de La Fontenelle,* Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, T. XXVI, 1888.

Henri IV dut descendre à l'égard des ligueurs même les plus indignes que l'insertion de phrases telles que celles-ci dans des documents solennels adressés « à nostre très cher et bien amé Guy Eder, sieur de la Fontenelle : désirant pourveoir à la garde et conservation du fort de Douarnenez et de l'île Tristan, afin que nos ennemis n'en puissent prévaloir et voulant pour cet effet en donner la charge à quelque personne dont la valeur et la fidélité nous soient congnues, sçachant ces qualités estre en vous et que vous vous acquitterez de la dicte charge avec le soin et la vigilance requises (1)... »

La Fontenelle avait expressément stipulé dans les conditions qu'il avait posées pour lui et ses compagnons : « Ils ne pourront être recherchés de tous les crimes, maléfices, meurtres, tels qu'ils soient, brûlements et incendies de villes, bourgs, maisons nobles, églises, pilleries, etc., ils en demeureront absous et déchargés et il sera imposé silence à tous procureurs généraux, Parlements et autres... » Le roi l'avait accordé, mais le Parlement eut peine à ratifier ces actes de clémence.

Il n'enregistra les lettres d'abolition d'avril 1598 qu'avec des réserves pour les droits des tiers, « sans préjudice des droits des opposants, » ce qui laissait la voie ouverte à toutes revendications (20 mai 1598). Sur les réclamations de La Fontenelle, le roi envoya le 12 juillet 1598 des lettres de jussion avec ordre de les enregistrer sans réticences ni réserves. Le Parlement prit un biais, il décida que les opposants seraient entendus avant de statuer, et en fait il n'enregistra jamais (21 août 1598).

Il était édifié sur le compte de La Fontenelle, car il avait reçu dès le 8 avril 1597 une plainte du procureur royal de Concarneau contre lui et ses gens de guerre « qui pillent et ravagent le bestial et bled, prennent prisonniers à rançon, lesquels ils font mourir dans les prisons... Les terres demeurent désertes et sans être ensemencées, ce qui a causé une telle disette que l'on voit aux villes 3 à 4.000 pauvres à la fois et que les malades et enffants qui n'ont pu se retirer aux villes sont morts de faim et leurs corps dévorés des chiens et des loups... »

C'était là un point noir pour l'avenir. Cependant Guy Eder de La Fontenelle reprit la vie normale d'un honorable gentilhomme. Devenu l'un des plus notables seigneurs de Basse-Bretagne, il continua à entretenir une solide garnison dans le fort de l'île Tristan, il s'entoura de « clients, » gentilshommes jeunes ou sans fortune, apparentés à sa famille ou à celle de sa femme, Jean de Rosmar, s^r du Muriou, Guy Le Chevoir, s^r de la Maisonblanche; ils étaient ses intendants et à l'occasion servaient dans les rangs de sa garnison. Quant à lui, il se partageait entre le fort et ses manoirs patrimoniaux, il fit rebâtir le château de Trébrient, en Plestin, et réparer le manoir de Coatezlan; il cherchait tous les moyens de rendre la vie douce à sa femme, il l'entourait de tendres soins, d'attentions délicates, il vérifiait avec soin les comptes de ses hommes d'affaires et payait la garnison de l'île Tristan, qui ne commettait plus de ravages (2).

Cependant cette quiétude, — qui peut-être n'était pas sans remords, — devait

(1) D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1666, 1681, 1691. — Bourde de la Rogerie, *Le Prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXXII, 1905.

(2) Bourde de la Rogerie, *Le Prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan*, p. 37. — Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens Évêchés de Bretagne*, T. II, p. 296.

être troublée. Dans les premiers jours de mars 1600, La Fontenelle qui se trouvait à l'île Bréhat y fut arrêté par le lieutenant particulier du présidial de Quimper, il revint avec lui à Coatezlan et de là fut conduit à Nantes.

L'arrestation avait eu lieu sur la plainte de François de Goëzbriand. Depuis 1598 celui-ci avait intenté une action judiciaire contre La Fontenelle pour lui réclamer les biens que ce dernier lui avait soustraits au château de Coëtfrec, plus 7.000 écus qu'il avait dû payer à Kergommar, et 20.000 écus de dommages intérêts. Goëzbriand obtint du Parlement de Bretagne un décret de prise de corps contre La Fontenelle qu'il poursuivit au *forban* jusqu'à l'édit de pacification du 20 mars 1598.

Goëzbriand persista dans son action, et, malgré « l'abolition et l'amnistie » La Fontenelle fut arrêté et emprisonné au château de Nantes le 7 mars 1600. Il y eut alors quelques velléités de résistance. Le roi ordonna par lettres patentes du 18 avril 1600 de démanteler et raser les remparts de l'île Tristan. Le lieutenant de La Fontenelle, Jacques de Lestel, s[r] de la Boulle, refusa de livrer le fort. La jeune femme de La Fontenelle qui avait conservé à son mari une vive et touchante affection, d'accord avec ses cousins Jean de Rosmar du Muriou et Guy Le Chevoir de la Maisonblanche, fit amener quatre chevaux à Nantes et prépara secrètement une évasion.

M. de Cangé, lieutenant du roi qui commandait le château était peu flatté d'avoir à garder ce prisonnier dont le nom seul inspirait encore la terreur. Il invita « les juges et officiers de Nantes à le transférer aux prisons du Bouffay. » Mais le Parlement ordonna le transfert de l'accusé à Rennes. M. de Cangé refusa de se charger de cette opération périlleuse, « n'ayant que peu de gens de pied pour la garde du château. »

Le Parlement dut charger de cette mission délicate deux conseillers Jean Allain et Gilles de Sévigné, il envoya un de ses huissiers à Nantes et enjoignit à Cangé de lui remettre le prisonnier en le faisant escorter par 10 arquebusiers. Le transfert coûta 328 écus (4.000 francs) que M. de Goëzbriand fut contraint d'avancer (arrêts des 16 mai et 13 juin 1600).

Le 9 juin 1600 la Cour commit un conseiller pour interroger La Fontenelle « prisonnier en la Conciergerie. » Ce fut en vain. L'accusé refusa obstinément de répondre. Il en fut de même de son co-accusé Nicolas Le Potier de la Chesnais.

La Cour désigna alors le conseiller Alexandre de Rivière. L'inculpé le récusa. La Cour déclara par arrêt que les causes de récusation étaient « impertinentes et frivoles. » Nouveau refus. Elle nomma successivement M[rs] de Becdelièvre, Le Lesvier, Loaïsel et Joachim Descartes; tout fut inutile, et les vingt arrêts que la Cour rendit sur ce point ne firent point céder le prisonnier (1).

Le Parlement ordonna la vente aux enchères des chevaux saisis à Nantes, — sans doute ceux qui devaient servir à l'évasion. — Il autorisa Guy Eder à produire des témoins à l'appui de ses récusations, mais celui-ci s'y refusa « parce qu'il n'est permis à personne, même pas à sa sœur de le voir. »

(1) Trois de ces récusations portent la signature : « *Guy Eder.* »

La Cour prenait des précautions extraordinaires contre son terrible prisonnier; elle commit deux conseillers pour visiter la prison; ceux-ci firent appeler un maçon et un serrurier; le maçon « boucha trois portes estantes entre les basses fosses et remassonna une fente estant en la chambre dite des gentilshommes, derrière un lit qui est celui où couche le S[r] de la Fontenelle; » le serrurier ajouta « trois serrures aux portes des basses fosses et fit de nouvelles clefs avec moraillons, pesles et crampons; les grilles et autres fermetures étaient en bon état. » (Procès verbal du 26 juin 1600) Ce ne fut pas suffisant. La Cour ordonna qu'un de ses huissiers se tiendrait constamment en permanence à la prison.

La Fontenelle finit par présenter une requête fondée sur l'abolition des actes du passé qui lui avait été accordée. La Cour, par arrêt du 11 juillet 1600, prononça simplement qu'il y avait lieu de passer outre (1).

Un point préoccupait les magistrats comme le gouvernement : c'était la reddition du fort de l'île Tristan. Ils le jugèrent assez grave pour faire comparaître Guy Eder de la Fontenelle en personne devant eux. Celui-ci, « entré en la Cour, » protesta de sa volonté d'obéir au roi, mais dit qu'il n'était pas en état de rendre la place « n'ayant vu ni ouï, depuis qu'il est prisonnier, aucune nouvelle certaine de l'état de ladite place et de ceux qui y sont. » Là-dessus, la Cour rendit un arrêt ordonnant de remettre le fort au maréchal de Brissac dans les 24 heures qui suivront le commandement qui sera fait : « faute audit Eder et autres de ce faire, il sera procédé contre eux comme rebelles et criminels de lèse-majesté. »

La Fontenelle déclara qu'il était prêt à écrire « voire même de son sang, » pour ordonner cette remise.

Le maréchal de Brissac demanda à la Cour de commettre un conseiller pour exécuter son ordre, elle désigna M[e] Gilles de Sévigné, et le prévôt des maréchaux, François James de la Ville-Carré, fut chargé de presider à la démolition. Tous deux partirent pour Douarnenez avec le maréchal (14, 16 juillet 1600) (2).

Sommation fut faite à Jacques de Lestel, s[r] de la Boulle, qui finit par se soumettre, à condition d'obtenir pour lui-même des « lettres d'abolition. » Ces lettres accordent une amnistie complète et absolue pour tous les actes accomplis de concert avec La Fontenelle. La garnison sortit du fort et la démolition commença aussitôt (3).

IX. — *Exécution de La Fontenelle.*

Cependant le Parlement n'entendait pas relâcher le coupable qu'il gardait avec un soin jaloux et de minutieuses précautions. Mais le maréchal de Brissac, de retour à Rennes, lui remit, le 17 octobre 1600, des lettres patentes du 12 août précédent, portant que « le roi se contentait du rasement et démolition du fort de

(1) Arch. du Parl. B. *Minutes de Tournelle,* aux dates indiquées.
(2) Arch. du Parl. B. *Minutes de Tournelle.*
(3) M. de la Rogerie a publié la montre d'une des compagnies de La Fontenelle; sur les 44 soldats les deux tiers sont des aventuriers venus de tous les pays. — Bourde de la Rogerie, *Le Prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan*, p. 39. — Voir D. Morice, *Preuves,* T. III, col. 1693.

Douarnenez » et ordonnant « que le prisonnier lui fût délivré » (1). La Fontenelle fut mis en liberté et il revint à Coatezlan. Il devait cette faveur à sa femme et à sa sœur, Marguerite Eder, demoiselle de l'Ongle, qui avaient multiplié les démarches et répandu l'or à pleines mains pour l'obtenir.

La Fontenelle était donc sauvé ! Non (2). Dix-huit mois après, il était arrêté de nouveau sur l'ordre du maréchal de Brissac, « pour choses qui importent à l'Etat, » par M. de Boiséon de Coëtnisan, gouverneur de Morlaix, conduit à Rennes et de là à Paris (3). Il était accusé de s'être mêlé à la conspiration de Biron. On sait que le maréchal fut convaincu d'avoir comploté contre l'État, de concert avec le duc de Savoie et l'Espagne. Peut-être les anciennes relations de La Fontenelle avec del Aguila et Ledesma furent-elles un indice. Le procès eut lieu devant le Grand Conseil. Guy Eder fut accusé « d'avoir convenu de livrer à l'Espagne quelques places en Bretagne, » dit l'Estoile ; son passé, trop chargé de crimes, lui aliénait d'avance l'esprit des juges. On rappela ses anciens méfaits, on soutint que ces actes privés n'étaient pas couverts par les lettres d'abolition, notamment le rapt de sa femme et l'attentat commis par son ordre sur M[me] de la Villerouault, lors du sac de Pontcroix.

Il fut « convaincu du crime de lèse-majesté et d'avoir conspiré contre l'Etat, » et frappé « pour raison des conspirations, trahisons et entreprises à l'encontre du Roy, de son Estat, du bien et repos public. » Par arrêt du Grand Conseil, du 25 septembre 1602, Guy Eder de la Fontenelle fut condamné à la peine de mort. Trois complices étaient condamnés avec lui : Pierre de Bonnemetz, dit des Donetz, de Rennes, Marcello Andrea, dit Marsille, originaire de Calabre, mais demeurant à Quimper, Jacques Samuel, ou Sanyel, né au Pertre, près Vitré. Eder devait subir la question, être traîné au supplice sur une claie, — les autres dans un tombereau, — et mourir sur la roue.

Il fut sursis à l'application de l'arrêt pour Bonnemetz qui fut gracié en septembre 1602. Les lettres d'abolition le déclarent coupable « de conspiration et négociation avec l'étranger, » mais il avait avoué sa faute et dénoncé ses complices ; c'est ce qui lui mérita sa grâce (4).

L'exécution de Guy Eder de la Fontenelle eut lieu le 27 septembre 1602 en place de Grève, à Paris. Elle fut horrible ; il subit à la question d'épouvantables tortures, déjà mutilé, il fut traîné sur une claie « par les boues de Paris » au lieu du supplice, et ses membres brisés sur la roue ; le supplice dura six quarts d'heure. Il avait vingt-huit ans.

D'après l'ordre de l'arrêt, sa tête fut tranchée et envoyée à Rennes où elle fut exposée sur une des tours de la porte de Toussaints. Elle n'y resta pas longtemps, le 8 novembre 1602, elle était enlevée par des amis inconnus (5). Sa femme, Marie Le Chevoir, restée fidèle à sa mémoire, mourut l'année suivante.

(1) Arch. du Parl. *Registres secrets*, B. 189 et B. 190 ; 21 juillet, 17 octobre 1600. — *Minutes de Tournelle*, 29 juillet 1600.

(2) En 1601, le Parlement condamnait trois de ses anciens soldats coupables d'en avoir assassiné un autre dans un hôtel de Douarnenez. — Arch. du Parl., *Minutes de Tournelle*, 10 février, 28 juin, 7 juillet 1601.

(3) D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCXLIII.

(4) Archives Nationales, *Arrêts du Grand Conseil*, V⁵ 216, V⁵ 1228.

(5) *Registres secrets*, 8 novembre 1602. Arch. du Parl. B. 184.

Chose étrange ! la légende et la poésie ont dramatisé et perpétué le souvenir de cette vie aventureuse, et la mémoire de cet homme extraordinaire est encore populaire en Bretagne (1).

(1) Sur Eder de la Fontenelle, voir Archives Nationales, V5 et V6. — Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2645, 2906, 2231, 2233, 3740. — Arch. du Parlement, *Registres secrets*, B. 179, B. 180, et *Minutes de Tournelle*. — Bib. Nat. Man. fr. 3861, *Mémoires de Sourdéac*. — Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 153, 168, 297, 310, 335, 341, 357. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 426, 433, 441, 447, 452, 461, 465, 477. Supplément, p. CCXLII et CCXLIII. — *Preuves*, T. III, c. 1544, 1641, 1656, 1681, 1691, 1694. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. I, p. 327, 380 ; T. II, p. 113, 137, 210, 257, 274, 277, 342, 365. — A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 13, 98, 235, 237, 243. — Grégoire, *Histoire de la Ligue*, p. 137-145. — La Villemarqué, Barzaz-Breiz, *Chants populaires de la Bretagne*, p. 287, 293, 316. — Luzel, *Chants populaires de la Basse-Bretagne*, T. II. — De Thou, *Histoire Universelle*, liv. CXVIII, T. XIII, p. 137. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. II, p. 101, 106, 121, 134, 136, 153. — *Mémoires de Montmartin*, p. CCCIX. — G. de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens Évêchés de Bretagne*, T. II, p. 289 à 303, et T. III, p. 352-357. — *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile, Journal du règne de Henri IV*, édit. 1879, T. VIII, p. 43. — Levot, *Biographie Bretonne*, T. I, p. 710. — Duseigneur, *Guy Eder de la Fontenelle*, Bull. de la Société Académique de Brest, T. IV, 1864. — J. Trévédy, *Le Dernier Exploit de la Fontenelle*, Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, T. XXVI, 1888. — J.-B. Tarot, *La Fontenelle le ligueur*, Nouvelle Revue de Bretagne (Rennes 1839), T. II, p. 197, 257, 349, 417, 475. — Trévedy, *L'Armée royale en Bretagne en 1595 et 1610*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXII, 1895. — Faty, *Les Comptes des miseurs de la ville de Quimper*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XII. — Le Men, *Études historiques sur le Finistère*, p. 134. — Bourde de la Rogerie, *Le Prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXXII, 1905. — L. Boulain, *Souvenirs de la Basse-Cornouaille, La Fontenelle*, 1895. — J. Baudry, *Histoire généalogique de la Maison Eder*, 1911. — P. de Freslon, *Essai généalogique sur la famille Eder*, Revue de Bretagne, nov. 1911-janv. 1912.





CHAPITRE XX

DERNIÈRES TERGIVERSATIONS

1597-1598

> Quantò creditis facta vostra atrociora esse quam dicta mea. *Livius.*
>
> LIBRE DISCOURS *sur la délivrance de la Bretagne.*

I. LA MISÈRE EN BRETAGNE. — II. LE MARÉCHAL DE BRISSAC. — III. DERNIÈRES TERGIVERSATIONS. — IV. LES ÉTATS DE 1597 ET LA VENUE DU ROI. — V. SIRE, J'AVONS PRINS DINAN !

I. — *La Misère en Bretagne.*

AVANT les troubles de la Ligue la Bretagne était riche. Un siècle de paix lui avait donné une réelle prospérité, tous les contemporains le constatent. Le commerce maritime avec la Hollande et l'Espagne avait enrichi les villes de la côte ; le trafic intérieur, l'exportation des grains et des toiles, facilitée par la sûreté des routes, avait provoqué une activité dont toutes les classes bénéficiaient. Bourgeois, seigneurs et paysans vivaient dans l'aisance.

Il n'est pas une exception : ce simple bourgeois de Vitré qui fit sculpter son portrait et celui de sa femme en haut-relief pour sa « salle de parement » sur une magnifique cheminée Renaissance qui n'aurait pas déparé uu hôtel princier (1). Dans les châteaux s'accumulaient les meubles de luxe dont les inventaires dressés après la guerre nous ont gardé la description. La vaisselle d'argent et les tapisseries de haute lice remplissaient ces belles demeures. Les paysans profitaient de la richesse générale et, au témoignage du chanoine Moreau, il n'y avait guère de maison qui n'eût « ses tasses ou hanaps d'argent doré. » Du reste les nombreux monuments élevés à cette époque, châteaux, églises, chapelles, calvaires, ossuaires, sont un témoignage encore subsistant de l'aisance universelle.

Les guerres de la Ligue vinrent fondre comme une trombe sur cette opulence séculaire. Ce fut une tempête, une tourmente, un cyclone qui dura dix ans, dévasta le sol et anéantit les fortunes. Ceux qui ont vu la guerre de près savent

(1) Cette cheminée, exécutée en 1583 pour Lucas Royer et sa femme, Françoise Gouverneur, est conservée au Musée du château de Vitré.

quelles en sont les horreurs. Et encore ne sont-elles rien à côté de celles du XVIe siècle. Non pas qu'il n'y eût alors une sorte de Code des belligérants. L'honneur dominait les armes et certaines règles étaient observées : un prisonnier fait contre les lois de la guerre était exempté de payer rançon. Mais, il ne faut pas l'oublier, ces luttes furent surtout une guerre de partisans. De très bonne heure l'idée religieuse qui avait été le principe du soulèvement s'affaiblit et disparut.

Toutes les lois sociales se trouvèrent abolies, toutes les autorités impuissantes, la force seule restait maîtresse et descendit vite aux pires excès. Nul n'eut plus de sûreté ni pour sa vie ni pour ses biens. Il n'y a du reste sur ce point aucune différence entre les deux partis : royaux et ligueurs furent d'implacables ravageurs, ils pillaient également les deux factions ennemies ; que leurs victimes criassent vive le Roi ! ou vive la Ligue ! ils s'en souciaient comme de leur première arquebusade.

Le bon ligueur Moreau, en sa qualité de chanoine, voit dans ces fléaux la punition providentielle des vices qu'engendre l'opulence : « les nobles, dit-il, ornaient leur langage de tous les genres de blasphèmes et s'adonnaient à l'ivrognerie ; lorsqu'ils s'entrehantaient aux villes et bourgs, il fallait faire état de tant boire que toute la compagnie ou partie demeurassent sur le carreau comme bêtes brutes ; on réputait comme habile homme qui mettait un autre par terre à coups de verres. »

Le clergé « ne se portait guère mieux, l'ambition, l'avarice, le luxe y régnaient tellement que la piété requise y était grandement refroidie. » Les paysans, enrichis par l'institution du domaine congéable qui, attachait si utilement le tenancier au sol et le faisait véritablement l'associé du seigneur, étaient devenus « si superbes et arrogants qu'ils ne respiraient autre chose qu'une révolte contre la noblesse et tous autres qui n'étaient de leur qualité... »

Il était admis que les troupes régulières devaient être entretenues avec le produit des impôts, mais qui peut évaluer les levées illégales et les exactions commises par les chefs de bande ? On ne saura jamais quelles sommes fabuleuses sortirent alors des coffres bretons. On peut estimer à 8 millions de francs les levées de deniers faites dans la Cornouaille seule par le maréchal d'Aumont, La Magnanne et La Fontenelle. Si l'on calcule que les pillages enlevèrent la moitié de cette somme on arrive à un total de 12 millions prélevés sur un seul évêché, peut-être, il est vrai, le plus riche de tous.

Aussi l'on vit accourir dans les places fortifiées des milliers de réfugiés apportant leurs objets précieux ; les églises même étaient remplies de coffres et de meubles. Les villes ouvertes eurent beaucoup plus à souffrir ; presque toutes furent pillées à différentes reprises, Tréguier le fut quatre fois de 1589 à 1592 ; tout fut emporté ; « les pierres tombales furent levées pour y chercher des caches, les calices, les croix, les ornements d'église furent volés et profanés, » la ville resta longtemps inhabitée et presque déserte.

Les châteaux, même fortifiés, n'étaient pas plus sûrs ; Blain, Comper, Corlay, Kerouzéré, Le Granec, Coëtfrec, Pratmaria et bien d'autres furent pris et repris, et chaque fois pillés, et repillés. Les châteaux ouverts, les maisons fortes, les

résidences de campagnes étaient à la merci de la première bande traversant le pays. Des centaines furent mis à sac. Toutes ces attaques sont identiques et ressemblent plus à une banale opération de brigandage qu'à une action de guerre.

Voici un récit vivant, pris sur le fait, retracé par le châtelain lui-même des violences qu'eut à subir un manoir des environs de Callac, Kerauffret, dans la paroisse de Maël-Pestivien, appartenant à Jean Huon de Kerauffret et dépourvu de fortifications : « le 3 mai 1596, au poinct du jour, arriva au devant du lieu de Kerauffret ungne compaignie de gens de guerre de la garnison de Corlay (royaux), lesqueulx, après avoir rompu les portes de la court, (étant interrogés de) ce qu'ils voulloyent, respondirent que M. de la Mousche, capitaine de Corlay les avait envoyés et donné charge d'entrer dans la dicte maison pour quérir le bestial du château... (1). »

M. de Kerauffret oppose à ces soudards sa qualité de noble, les articles de la trêve et surtout les sauvegardes signées du lieutenant-général d'Espinay Saint-Luc et de M. de Sourdéac « que les dicts soldats prindrent et deschirèrent ; ce que ayant faict, commencèrent à jurer et à blasphesmer le nom de Dieu par mots exécrables, et, continuant leur desseingn ; rompirent les portes et fenestres de la maison, en laquelle ils entrèrent de forcze, fouillirent en icelle de toutes parts, preindrent et emportèrent tout ce qu'ils peurent trouver de biens meubles de toute espèce appartenant au seigneur. Non contans, font prendre 39 bestes, 14 bœufs, 17 vaches... Et faisant ceste volleryе partie d'iceulz tirèrent plusieurs coups d'arquebuze sur le maître et ses domestiques et leur fisrent plusieurs aultres oultraiges et les contraignirent de s'enfuyr hors de la maison... »

Ils y revinrent. Mais, après les royaux, les ligueurs :

« Le 26 juillet 1596, 35 hommes de la compagnie de M. de Vaurille, mestre de camp de M. de Mercure, brisèrent les portes, séjournèrent un jour et en partant emmenèrent 44 bestes à corne et 2 chevaulx avec la charrette pleine de meubles et de vivres. Ils vendirent les bestiaux à vil prix à des marchands normands.

Le 20 aougst 1596, environ l'heure de neuff heures du matin, arriva sept ou houict soudartz de la compagnie de M. de Vaurille, et, sans demander ouverture, frappèrent la porte d'ungne grande piecze de bois, la rompirent et jettèrent devant eulx, dedans, et, y estant entrés, fut contrainct le sieur de Kerauffret à leur ouvrir toutes les portes de son logeitz, couffres, armoires et chambres, ayant les armes à feu à le contraindre...

Le mercredi 21 aougst, environ souleil couchant, arriva ungne grande troupe audit lieu de Kerauffret, environ 95, tant à cheval que a pié,... fouillirent par tout la maison, menaczant, dizant qu'il estoit nuict et qu'ils estoient de la compaignie des compaignons... »

« Environ nuit clovante, le 22 août 1596, se trouva ungne aultre compaignie despaineux (d'Espagnols), le sergent de la Cosarde, caporal, environ quarante-cinq, à cheval et à pié, lesqueulx, tout ensemblement amassez, occupent tout le logeitz, fors une chambre fermée à clef, en laquelle ils entrèrent par la couverture

(1) La Mousche était un capitaine de 50 chevau-légers, souvent nommé dans les guerres de la Ligue. Piré dit qu'il était le frère de La Rochegiffard. *Histoire de la Ligue,* T. II, p. 221.

de la maison quy (qu'ils) démolirent et par la fenestre quy rompirent et brisèrent, et de laquelle chambre prendèrent et menèrent ô eulx, entre aultres choses, un accoustrement noir pour deul, appartenant à M. de Kerauffret... Ils bruslèrent un grand nombre de boys, mesme les pieczes meubles de la maison...

« Volleryes à Kerauffret, le lundi au soir 20 janvier 1597, par les cappitaines de la Croye, René de Kerenor, Jean Riou Keranbazlanen (royaux); ils entrèrent sur la vesprée et y couschèrent et séjournèrent jusques au mardi, environ les dix heures, firent six feux en six cheminées et bruslèrent forcze boesaiges, des pieczes de meubles, foulirent (fouillèrent) par tout le logeitz et menèrent ô eulx force lingeries, et couvertures de lict, oultre avoir mangé par leurs chevaulx forcze blez; menèrent aussi ô eulx froment, bled noir et avoine, et tout la provision, et un grand pourceau gra, valant 15 livres (60 fr.)... (1). »

On pourrait citer cinquante expéditions semblables. Et encore M. de Kerauffret fut heureux de sauver sa vie. Combien d'autres furent massacrés!

Et les paysans! Ils étaient livrés sans défense aux excès de la soldatesque. Nul ne les protégeait plus. La bête humaine était déchaînée et tous les freins sociaux disparus ou brisés.

L'interrègne qui suivit la mort du maréchal d'Aumont augmenta le désordre pendant les années 1596 et 1597. Ce fut la guerre de partisans avec tous ses excès. Quand une bande de soudards arrivait dans une ferme, les malheureux laboureurs étaient perdus, l'œuvre de mort commençait, toujours la même, toujours aussi atroce, elle peut se résumer en cinq mots : piller les meubles, emmener les bestiaux, incendier la maison, tuer les hommes, violer les femmes. Des milliers de familles subirent ces atrocités. Jamais aucune époque n'avait vu dans le passé — pas même la guerre de Cent ans; — jamais aucune époque ne verra dans l'avenir — pas même la Terreur, — les horreurs qui désolèrent alors la Bretagne. « Ceux qui viendront après nous n'en croiront rien et penseront plutôt que ce sont des fables que des vérités, a dit un contemporain; et cependant nous les avons vues de nos yeux, ouïes de nos oreilles et expérimentées à notre grand dommage (2). »

Quand les soldats « ou plutôt les brigands » paraissaient dans un village, les infortunés habitants n'avaient qu'une ressource, c'était de tout abandonner et de s'enfuir dans les bois, mais là ils mouraient de faim, « car contre la faim, il n'y a point de fuite. » Ils languissaient quelques jours, mangeant de la vinette et autres herbages aigrets, et même n'avaient moyen de faire aucun feu, crainte d'être découverts par l'indice de la fumée, et ainsi mouraient dedans les parcs et fossés, où les loups les trouvant morts s'accoutumèrent si bien à la chair humaine, que, dans la suite, pendant l'espace de sept à huit ans, ils attaquaient les hommes, étant même armés, et personne n'osait aller seul...

« Pendant cette cruelle famine, les uns faisaient bouillir avec de la vinette des orties et alongeaient leur chétive vie de quelques jours, les autres mangeaient les dites herbes toutes crues, et d'autres mangeaient de la graine de lin, qui leur

(1) F. Luzel, *Mémoire des excès commis à Kerauffret en 1596-1597*. Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XIX, 1892, p. 132-146.
(2) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 390.

donnait une puanteur d'haleine qu'on sentait de huit à dix pas, après quoi ils venaient à enfler par tout le corps et de cette enflure peu échappaient qui ne mourussent. On ne trouvait autre chose dans les fossés et par les chemins que morts de faim, partie ayant encore la vinette ou graine de lin dans la bouche, partie déjà mangés des loups et les autres tout entiers jusques à la nuit, qu'ils servaient de pâture, sans qu'ils eussent d'autre sépulture. »

Cependant l'espoir est si tenace au cœur du laboureur que ces malheureux se rapprochaient la nuit, car, le jour, ils ne paraissaient pas plus que hiboux et se tenaient cachés dans les taillis et genêts comme les bêtes sauvages, et quand ils avaient retrouvé ou emprunté quelque mesure de grain, ils s'attachaient à la charrue, faisant office de bœufs et de chevaux, et semaient un peu de grain, toujours en espérance que Dieu leur donnerait la paix... (1).

Les infortunés réfugiés dans les villes n'étaient pas plus heureux, « mal nourris, presque nus, sans logements ni couvertures, quand ils trouvaient des fumiers, ils s'enterraient dedans comme pourceaux, où toutefois ils n'étaient guère de temps qu'ils n'enflassent fort gros, avec une couleur jaune qui les faisait incontinent mourir. »

Un troisième fléau suivit la guerre et la famine, ce fut la peste « qui commença par les plus misérables, mais bientôt s'attaqua, sans acception de personnes, aussi bien aux riches qu'aux pauvres. » L'épidémie dura de mai à décembre 1598, « avec un terrible dégât, car peu en resta qui n'en fût atteint et peu des atteints qui n'en mourût. »

Enfin un dernier fléau, plus redoutable encore, ce fut l'invasion des loups; n'étant plus chassés, attirés au contraire par l'odeur des cadavres, ils sortirent des bois avec une audace extraordinaire, ils commencèrent par étrangler les chiens, puis s'attaquèrent aux hommes et surtout aux femmes. Ces terribles carnassiers poussèrent la hardiesse jusqu'à venir rôder la nuit en bande dans les rues de la ville de Quimper, ils tuèrent plusieurs personnes, « ils avaient cette finesse de les prendre toujours à la gorge pour empêcher leurs victimes de crier, ils savaient les dépouiller sans endommager les habits qu'on trouvait tout entiers auprès des ossements des dévorés... Aussi l'imagination populaire bretonne, toujours portée vers le mysticisme, se persuada que « ce n'était point des loups naturels, mais loups-garous, ou soldats ressuscités en forme de loups ou sorciers transformés... »

Tous ces maux devaient forcément dépeupler les campagnes, la Basse-Bretagne devint une sorte de désert, une enquête de janvier 1599 constate que dans 107 paroisses de la Cornouaille et du Léon « les villages sont inhabitez et à l'abandon, les habittants et colons d'iceux morts de pauvreté et de faim,... les malladies contagieuses et pestillantieuses ont dépeuplé plusieurs paroisses, parfois sur trois cents habitants il n'en reste pas vingt... »

Ces récits atroces ne sont pas exagérés; le calviniste Montmartin est d'accord sur ce point avec le ligueur Moreau. Les documents officiels confirment les chroniqueurs. Les *Registres secrets* du Parlement de Rennes sont remplis de

(1) Moreau, *Histoire de la Ligue*, p. 378-379.

remontrances et de plaintes sur la misère (1). A maintes reprises les États adressent au roi des requêtes douloureuses : « les gens de guerre ont exercé toutes les cruaultés que la corde, le fer et le feu leur ont pu administrer,... ils ont violé les femmes et filles, contraint les pères de racheter leurs enfants et les maris leurs femmes, si bien que les malheureux paysans ont dû chercher l'espoir de la sûreté aux forests entre les plus cruelles bestes; les soldats ont refusé le corps des morts aux parents pour forcer ceux-ci à les racheter, ils ont tellement ruiné le peuple que des paroisses entières se voyent désertes... (2). »

Jusqu'à quand allaient durer ces horreurs ? Quand finirait cette ère néfaste qui, en huit ans, avait couvert la terre bretonne de ruines et de sang ?

II. — *Le Maréchal de Brissac.*

La Paix ! La Paix ! Cette pensée était dans tous les esprits et ce cri dans tous les cœurs. Il est impossible de se faire une idée de la lassitude du pays. On aspirait avec anxiété vers la fin de ces calamités et de ces horreurs qui désolaient le pays. Dans toutes les classes l'on réclamait la paix comme le bienfait suprême.

La guerre religieuse n'avait plus de raison d'être. Dès 1594 les bourgeois de Guingamp faisaient dire des messes pour obtenir la paix. Les gentilshommes bretons se délectaient à la lecture de la *Satyre Ménippée,* et du *Dialogue du Maheustre et du Manant,* ces libelles pourtant si virulents et parfois si injustes contre les ligueurs (3). On était loin du temps où des prédicateurs comme Jacques le Bossu ou des libelles comme l'*Escript de l'évêque de Saint-Brieuc* excitaient les passions contre les hérétiques. On était loin du temps où le fougueux ligueur, Louis Dorléans, dans un pamphlet d'un violence inouïe, s'oubliait jusqu'à traiter Henri IV de « *fœtidum Satanæ stercus.* »

Justement, en 1597, un juge au Présidial de Vannes publiait une brochure qui est une des raretés de l'imprimerie vannetaise : *Les Observations de diverses choses, remarquées sur l'estat, couronne et peuple de France ;* l'auteur était le propre frère du pamphlétaire parisien, Renaud Dorléans, mais l'esprit est bien différent. Il

(1) Remontrances sur les misères de la province, 5 août 1592. — Plaintes des délégués de la Basse-Bretagne, février 1595. — Désordres des gens de guerre, 24 mars 1597. — Rennes surchargée de mendiants, 27 mars 1597. — Misère incroyable de l'évêché de Cornouaille, 15 avril 1597. — Arch. du Parl. B. *Table raisonnée des registres secrets du Parlement,* T. V, 602.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2643. — Remonstrance au roi contenant un bref discours des misères de la province de Bretagne, 1598. Imp. Bib. Nat. Lb[35] 725. — D. Morice, *Preuves,* T. III, col. 1557. — Moreau, *Histoire de la Ligue,* p. 374. — A. de Barthélemy, *Choix de Documents inédits sur l'Histoire de la Ligue en Bretagne,* p. 156, 232, 240. — D. Morice, *Hist. de Bret.,* T. II, p. 398. — *Mémoires de Montmartin,* p. cccx. — Geslin de Bourgogne, *Anciens Evêchés de Bretagne,* T. II, 55 et III, 346-357. — G. de Carné, *Corresp. des ligueurs bretons,* T. II, p. 135. — Ogée, *Dict. de Bretagne,* v° Betton, Pacé. — *Procès-verbal des dégâts commis pendant la guerre de la Ligue dans la presqu'île de Kermorvan* (le Conquet), Société Académique de Brest, T. VIII, 1882-83. — F. Luzel, *Pillage de l'abbaye du Relec,* Bull. de la Société archéologique du Finistère, T. XIX, 1892. — Laronze, *Essai sur le régime municipal,* p. 238. — F. Luzel, *Mémoire des excès commis à Kerauffret en Maël-Pestivien en 1596-1597,* Société Archéologique du Finistère, T. XIX, 1892. — E. du Crest de Villeneuve, *Doléances des paysans de Cornouaille dévastés et ruinés par la guerre,* Société Archéologique du Finistère, T. XXVII, 1900. — Habasque, *Notions historiques... sur le littoral des Côtes-du-Nord,* T. I, p. 90.

(3) Raison du Cleuziou, *Guillaume de Rosmadec et la seigneurie de Buhen-Lantic,* Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord, T. XLII, 1904.

est bon catholique et encore ligueur puisqu'il dédie son livre au duc de Mercœur, toutefois c'est un ligueur assagi et désabusé. Il reconnaît la légitimité des droits d'Henri IV, et déplore l'invasion des Espagnols. Il se lamente sur l'état social de son temps ; dans une curieuse et longue antithèse, il se plaint déjà que l'on trouve à cette époque : « trop de juges et peu de justice, trop de procès et peu de droict, trop de taverniers et peu de bon vin, trop de prestres et peu de clercs, trop de capitaines et peu de soldats, trop de docteurs et peu de doctrine, trop de larrons et peu de gibets, trop de marchands et peu de loyauté... (1). » Le livre de Renaud Dorléans exprime exactement l'opinion et les vœux de la bourgeoisie d'alors.

Il était donc bien coupable l'homme qui, pour satisfaire ses ambitions personnelles, retardait ou empêchait cette paix si ardemment désirée ! Cependant, il faut être juste, Mercœur n'a dans les horreurs qui ternirent les dernières années de la Ligue qu'une responsabilité générale et indirecte. Ces excès, il ne les a ni provoqués, ni approuvés.

La mort inattendue du maréchal d'Aumont avait fait passer le commandement aux mains de d'Espinay Saint-Luc. Celui-ci, nommé grand-maître de l'artillerie, quitta la Bretagne en mai 1596, il fut tué le 8 septembre 1597, au siège d'Amiens.

Henri IV désigna pour lui succéder le maréchal de Brissac. Charles de Cossé, comte de Brissac (2), maréchal de France, était le beau-frère de Saint-Luc, il avait des attaches en Bretagne car il avait épousé Judith d'Acigné, dernière descendante de l'ancienne maison bretonne de ce nom. Mme de Brissac, demeurée en Bretagne, avait dû abandonner sa seigneurie de Châteaugiron, en 1593, et se retirer au manoir de Fontenay, près Rennes, où elle faillit plusieurs fois être prise par les ligueurs. Comme on sait, Brissac, gouverneur de Paris pour la Ligue, dégoûté des excès des Seize, avait, en 1594, ouvert la capitale à Henri IV qui, en l'abordant, le salua du titre de « maréchal de France », deux ans après il le nommait son lieutenant-général en Bretagne.

Le maréchal de Brissac fit son entrée à Rennes le 25 septembre 1596, il alla aussitôt prêter serment à la cathédrale et descendit au Manoir épiscopal, où il retrouva sa femme et ses enfants (3).

La trêve ayant été prolongée jusqu'au 1er janvier 1597, le maréchal put présider en paix les États qui se réunirent à Rennes le 9 décembre 1596. En l'absence des barons, Renaud de la Marzelière fut élu président de la noblesse. L'assemblée suivit l'ordre du jour accoutumé. Le roi, désespérant du succès des conférences d'Ancenis, annonçait qu'il était résolu à venir lui-même en Bretagne avec une armée ; il demandait le vote des crédits ordinaires et la promesse d'un fonds extraordinaire à son arrivée dans la province. L'Assemblée accorda les sommes

(1) *Les Observations de diverses choses, remarquées sur l'estat, couronne et peuple de France, tant ancien que moderne, recueillies de plusieurs auteurs par n. h. Regnault Dorléans, sieur de Since, conseiller au siège présidial de Vennes en Bretagne.* A Vennes, de l'imp. de Ian Bovrellier, 1597. Bib. Nat. Le^4 14.

(2) Il devint duc de Brissac en 1611 et marquis d'Acigné en 1609.

(3) Charles de Cossé-Brissac, nommé par lettres patentes du 2 juillet et du 5 septembre 1596, réunit dans ses mains les pouvoirs de D'Aumont et de Saint-Luc. D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1643.

désirées, mais elle renouvela ses plaintes trop justifiées contre les excès des gens de guerre et se sépara le 24 décembre 1596.

III. — *Dernières Tergiversations.*

L'heure d'affolement qui suivit la prise d'Amiens eut sa répercussion en Bretagne (mars 1597). Les négociations d'Ancenis venaient d'être rompues par suite de la perfidie du duc de Mercœur (1). Les hostilités faillirent recommencer. Le connétable de Montmorency, baron de Chateaubriant, résolut de reprendre cette ville que Mercœur continuait à occuper. Jacques de Kerboudel s[r] de la Courpéan qui commandait la garnison, à la faveur de la trêve et par suite de relations de parenté ou d'amitié, laissait libre accès à un capitaine huguenot du voisinage Jean du Fresne s[r] de Saint-Gilles, qui tenait pour le roi le château du Fretay, en Pancé. Celui-ci s'aboucha avec le lieutenant de la Courpéan, Jean Le Meignan s[r] de l'Eraudière qui se laissa gagner. Saint-Gilles se présente le 15 avril 1597 devant la porte et y fait appliquer un pétard. Les royaux entrent; après un simulacre de résistance, L'Eraudière ouvre les portes et livre la ville. Le malheureux La Courpéan fut tué lors de l'irruption des troupes (2). Cette surprise fit grand bruit, Brissac nomma Saint-Gilles capitaine de la ville; mais Mercœur protesta vivement contre cet acte de guerre, accompli au mépris de la trêve, et prépara des représailles. Saint-Laurent et son frère Tréméreuc, dans une chevauchée poussée jusqu'aux portes de Rennes, pillèrent Betton et Pacé. Cela n'empêchait pas du reste le carnaval d'être fort gai à Rennes cette année-là, « Brissac et Montbarot dirigeaient les mascarades et jeux de plaisir de ce Caresme-prenant, » au grand scandale du bon notaire Pichart qui estime qu'il eût mieux valu employer l'argent dépensé « à donner aux pauvres ou à payer les soldats. »

Les hostilités étaient près de reprendre, mais Brissac avait peu de troupes : 1200 soldats et 200 cavaliers, il pressait le roi de faire venir de nouveau 2000 Anglais, il n'avait pas les hautes vues politiques du maréchal d'Aumont (3), heureusement Henri IV ne suivit point les conseils de son lieutenant-général. Préoccupé du siège d'Amiens et des approches de l'armée espagnole, il eût désiré prolonger la trêve en Bretagne, Mercœur par contre « faisait le dégousté et le refroidi, » et Montmartin, ayant essayé d'approcher le duc, au mois d'août 1597, ne put voir que son secrétaire Péchin qui le prit de très haut, « parlant des espérances de son maître plus élevées que de la Bretagne (4). »

Mercœur, désemparé, eut alors un regain d'espoir. Justement à cette époque un secours lui arriva d'Espagne. Les soldats espagnols de Blavet, révoltés de la dureté du général del Aguila, s'étaient mutinés et avaient enfermé le général et

(1) Voir plus haut, p. 284.

(2) *Journal de Pichart,* D. Morice, *Preuves* T. III, col. 1752. — Piré, *Histoire de la Ligue,* T. II, p. 189. — Abbé Goudé, *Histoire de Chateaubriant,* p. 510. — Joüon des Longrais, *Information du Sénéchal de Rennes contre les ligueurs,* p. 276.

(3) A. de Barthélemy, *Choix de documents inédits,* Brissac et Schomberg au roi, 25, 29 avril 1597. — *Mémoires de du Plessix-Mornay,* T. II, p. 804, 807, 829, lettres des 14, 17 juin, 10 août 1597.

(4) *Mémoires de Montmartin,* D. Morice, *Hist. de Bret.* T. II, p. CCCXII.

les officiers dans les cellules du fort. Alors Philippe II se décida à expédier un nouveau corps de 1000 hommes sous les ordres de don Rodrigo de Orosco. Les sept galères qui le portaient entrèrent au début du mois d'août 1597 « dans la rivière de Loire. » Mercœur renouvela devant le nouveau général ses promesses de dévouement à l'Infante Isabelle, qui devait épouser peu après l'archiduc Albert d'Autriche (1).

Henri IV vint, une fois de plus, jeter au milieu de ces intrigues l'éclat de sa victoire, le 15 septembre 1597 il battait les Espagnols et le 25 septembre il rentrait triomphant dans Amiens reconquise.

La Bretagne restait seule à soumettre ! Henri IV ne l'oubliait pas : « Il faut à présent recouvrer la Bretagne, écrivait-il à du Plessix-Mornay, et tourner de ce costé là nos vœux, nos forces et tous nos moïens, avec nos personnes et nostre sang. Voilà mon désir, voilà ma délibération, et vous asseure que ce sera ma résolution si chacun m'y veut aider vertueusement. Car le païs se perd et ne peut estre sauvé que par ce remède. » (22 septembre 1597). Mais, après le grand effort d'Amiens, le roi n'avait plus ni argent ni soldats ; il écrivait à sa sœur la reine Catherine : « J'avais jeudi au soir 5000 gentilshommes ; samedi, à midy, je n'en ai pas 500 ; » et à Sully : « Mon amy, envoyez des fonds à mon premier maistre d'hostel, car, à faulte de cela ma marmite est preste de donner du nez à terre, et cela me viendroit fort mal à propos. » Il comprit qu'il fallait attendre quelques mois, il dépêcha Montmartin en Bretagne avec mission de prolonger la trêve. Cette fois Mercœur se montra moins récalcitrant et la prorogation de la trêve jusqu'au 1er janvier 1598 fut signée à Angers le 17 octobre 1597. Cependant Henri IV n'oubliait pas ses projets et il disait à du Plessix-Mornay qu'il était « bien résolu d'aller sous peu apprendre les passe-pieds de Bretagne. » (2) (8 novembre 1597).

La victoire d'Amiens portait le coup de grâce à l'opposition ligueuse ; le duc de Mercœur se sentait perdu, pourtant il tergiversait encore ; il avait de bons rapports avec les chefs espagnols, Rodrigo de Orosco, Carlos de Ameçola et Vincent Hernandez ; ce dernier remplaçait don Juan del Aguila que ses soldats avaient tenu enfermé dans un cachot du 5 juin au 27 septembre 1597. Jusqu'au traité de Vervins, la nouvelle troupe espagnole se tint au Pellerin, sur la Loire, avec la secrète ambition, au dire de Montmartin, de pénétrer un jour ou l'autre à Nantes. Mais le temps était passé des grandes espérances. Les derniers ligueurs, Jerôme et René d'Aradon, François de Carné-Rosampoul avaient été découragés par les intolérables lenteurs du roi d'Espagne. Sourdéac raconte dans ses *Mémoires* que Philippe II, voulant tenter un dernier effort, arma une flotte nombreuse qui vint se perdre sur les côtes de Brest et du Conquet le 1er novembre 1597 ; mais cet événement, qu'il est seul à rapporter, paraît bien invraisemblable (3).

(1) G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. II, p. 128, 130, 132, 134.
(2) *Mémoires de du Plessix-Mornay*, T. II, p. 844, 856 ; — B. de Xivrey, *Lettres Missives de Henri IV*, T. IV, p. 851, 853, 855, 862. — *Mémoires de la Ligue*, T. VI, p. 544. — *Articles accordés pour la trève générale du pays et duché de Bretagne, Anjou, et Touraine*, Imp. de 7 p., 1597. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. XIII, liv. CXVIII, p. 129, 142.
(3) *Mémoires de Sourdéac, in fine*, Bib. Nat. Man. fr. 3.861. — D. Morice, *Hist. de Bretagne*, T. II, p. 467. — P. Matthieu, *Histoire du règne de Henri IIII*, T. II, p. 250. — Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, pref. p. LVIII, T. II, p. 178.

Le duc de Mercœur sentait s'écrouler toutes ses ambitions. Est-ce lui qui conçut l'idée d'un projet étrange qui aurait terminé la lutte à l'amiable en lui permettant de rester gouverneur de Bretagne ? Il s'agissait de marier sa fille avec César de Vendôme, fils légitimé d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Celle-ci se montrait favorable à ce dessein ; mais les conseillers du roi s'y opposèrent résolument. « C'est un leurre ridicule, disait Mornay, que ces propos d'un mariage lointain et frivole. Finir la guerre en Bretagne par un traité, c'est ne l'avoir point, c'est même la donner par traité à M. de Mercœur. Le traité coustera plus à satisfaire, vu les conditions requises, que la guerre à exécuter. Le traité le laissera gouverneur, possesseur des meilleures places, y prétendant tousjours les mêmes droits..., c'est laisser dans le pays un germe et un levain de Ligue, capable de faire aigrir et lever toute la paste qui en reste au royaume. Après tant d'exemples de clémence le roi doit faire preuve d'une juste sévérité et personne ne le mérite plus que le duc de Mercœur. En prenant Nantes, le roi prend toute la faction de Bretagne et l'esteint pour tout jamais... Nantes n'est point un Amiens, elle est facile à enlever ; en quelques jours le roi en aura raison (1). »

Il est impossible de méconnaître la justesse de ces arguments. Le roi convaincu donna l'ordre à Brissac d'aller conférer à Angers avec Schomberg et Mornay pour préparer la campagne et recueillir les fonds nécessaires.

On fit alors une dernière tentative, on essaya de détourner les membres des États de leurs devoirs. On vit paraître une petite brochure intitulée : *Advis à Messieurs tenans les Estatz à Morlaix ceste année,* (2) qui a pour but de les engager à ne pas voter les crédits demandés. A travers des périodes embarrassées et ampoulées on essaie de faire vibrer le patriotisme breton, de réveiller le vieil esprit particulariste contre « ces étrangers » (les Français), qui apportent la guerre et vont s'emparer de toutes les places. Il était trop tard ; huit ans auparavant, ces appels auraient pu réchauffer le vieux levain d'indépendance qui dort au cœur de tout Breton, mais le lourd Germain ne l'avait jamais compris ni même soupçonné.

La réponse ne se fit pas attendre, elle fut écrasante, elle est intitulée : *Libre Discours sur la délivrance de la Bretagne* (3). L'auteur avait beau jeu : Comment ! vous osez qualifier les Français d'étrangers, vous qui avez appelé les armées étrangères sur le sol de la patrie ! C'est le thème de cette virulente réplique, parfois violente et même grossière : « Verrons-nous tousiours la sentine, l'esgout et le ramas de tous les volleurs et assassins, liez estroictement avec ceste insolente, cruelle et infecte nation de Castille, occuper l'une des provinces de l'Estat !... Allons chastier ceste présomption, ceste témérité et ceste insolence. Allons délivrer de captivité ces pauvres habitants de Nantes qui tendent les bras à leur roy et ne désirent rien tant au monde que sa venue... Allons desraciner l'Espagnol de la Bretagne, qui n'a pas été réunie à la Couronne, du temps de nos ayeulx,

(1) *Mémoires de du Plessix-Mornay,* T. II, p. 876. — *Mémoires de Montmartin,* p. CCCXIII.

(2) *Advis à Messieurs tenans les Estatz à Morlaix ceste année 1597.* Arch. Nat. K. 1600. — Carné, *Corresp. des ligueurs bretons,* T. II, p. 146. — On avait annoncé que les États se tiendraient à Morlaix.

(3) *Libre Discours sur la délivrance de la Bretagne,* Livius 28 : *Quanto creditis facta vestra atrociora esse, quàm dicta mea.* 1598. Broch. in-8° de 15 p. (par Antoine Arnauld, d'après le P. Lelong).

pour la laisser démembrer en nos jours... » Et l'auteur fulmine contre Mercœur, « ce Catilina, ce modèle d'ingratitude, si desloyal à son bienfaiteur, qui a appelé les Castillans en Bretagne... »

Le sentiment national, l'amour de la « belliqueuse France » s'affirme, une des premières fois, dans cette satire, il éclate, il s'indigne contre « ces *traistres à la France*, qui, excommuniez par le Pape, rebelles à leur roy, condamnés de Dieu et des hommes, sont encore si effrontés que de nous publier hérétiques, si nous allons chasser les écharpes rouges de la Bretagne. Pauvres misérables !...

« O âme Espagnolle !... Tu as insulté à l'affliction de la France,... tu t'opiniastres en ton usurpation, attendant quelque coup malheureux pour publier ton investiture de Bretagne. Car quelle autre espérance peux-tu avoir depuis deux ans ? — Sire, c'est trop endurer l'insolence, la témérité et les outrages de cet orgueilleux Salmonée, qui dans vostre royaume fait du souverain, tenant un Parlement et des Estats et vous menace d'armées castillanes... Il est temps que vous mettiez fin au grand ouvrage du restablissement de la puissance souveraine et de la restauration de la monarchie françoise !... (1). »

On sent vibrer dans ces pages l'âme de la patrie. Elles expriment le sentiment général qui alors enflammait les cœurs.

Aussi quand Montmartin vint dire aux bourgeois de Rennes qu'il fallait « se saigner » pour faire les fonds permettant au roi de venir avec son armée pacifier la Bretagne, « tous, avec une singulière joye, crièrent haut : nous ferons ce que le roy voudra ; puisque nous avons employé nos vies pour son service, nous pouvons bien employer nos biens pour nostre délivrance. » Les bourgeois de Saint-Malo montrèrent le même empressement ; il y avait chez tous « une mutuelle harmonie à bien faire. »

IV. — *Les États de 1597 et la Venue du Roi.*

Cependant il fallait le consentement des États. Ils se réunirent à Rennes le 12 décembre 1597 et abordèrent aussitôt la question urgente, celle dont dépendait la délivrance de la province. Tous demandaient le roi, tous appelaient Henri IV, lui seul pouvait réduire Mercœur et mettre fin à l'anarchie qui désolait la Bretagne depuis huit ans.

Du premier coup et sans hésiter les États offrirent 200.000 écus, c'est-à-dire 3 millions de francs. Mais, instruits par l'expérience des dernières années, ils ne voulaient les donner qu'à bon escient. Cette somme sera recueillie par les États eux-mêmes et le premier à compte de 50.000 écus sera remis au roi lui-même par leurs délégués à la première étape qu'il fera dans la province avec son armée, les trois autres quarts en trois versements égaux et séparés de mois en mois. Si le roi ne vient pas en personne, les 200.000 écus ne seront fournis à qui que ce soit qu'il pût envoyer en sa place. Enfin il ne sera fait aucune levée extraordinaire, ni aucune extorsion en nature.

(1) *Libre Discours sur la délivrance de la Bretagne*, p. 4, 7, 8, 9, 13.

Le roi aurait voulu 250.000 écus, il les fit demander par Schomberg et Montmartin. Les Bretons répondirent : Non, nous offrons 200.000 écus, nous ne paierons pas 250.000 écus. Montmartin leur dit alors que le fameux financier Zamet offrait de prêter 100.000 écus (1 million et demi), si les États voulaient garantir le paiement des 74.000 écus que lui devait le roi. Les Bretons répondirent encore : Non, nous ne voulons pas garantir des dettes que nous ne connaissons pas.

Mais où prendre cette somme de trois millions? Il était impossible de la demander à l'impôt, les contribuables étaient épuisés et ruinés. On fit un emprunt, une sorte de souscription publique qui fut vite couverte. Ces prêts devaient être remboursés dans le délai d'un an et l'intérêt payé *au denier douze* (8,33 pour cent). Les grands donnèrent l'exemple : le maréchal de Brissac s'inscrivit pour 10.000 écus (150.000 fr.), Montbarot pour 2.000, Turquan pour 1.000, la Chambre des comptes pour 6.000, Rennes pour 10.000, Saint-Malo pour 12.000, etc. Beaucoup de particuliers apportèrent leurs fonds, un élan patriotique animait les donateurs. Les États prirent du reste de minutieuses précautions contre les gaspillages; les sommes devaient être remises à leur trésorier et déposées dans un coffre fermé de quatre serrures et trois cadenas, dont les clefs seraient réparties entre les présidents du Parlement et de la Chambre des comptes, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en présence de tous.

La question capitale était ainsi résolue, toutes les autres n'avaient qu'une importance secondaire. Les États demandèrent au roi de donner à la Bretagne pour gouverneur telle personne qu'il lui plairait, pourvu que ce ne fût pas le duc de Mercœur, « dont ils ne pouvaient espérer à l'avenir, non plus qu'au passé, aucun bon traitement, à cause des inimitiés mortelles qu'il avait conçues contre tous ceux qui étaient demeurez dans leur devoir et qui n'avaient pas avec lui conjuré contre l'État. » Ils exposèrent de nouveau au roi la misère du peuple « que l'insolence, les ravages et le désordre des soldats, les levées de deniers immenses et insupportables, pratiquées sans pitié et avec toute impunité, de toutes les façons que l'invention des hommes a pu excogiter, ont réduit à l'extrémité, de sorte qu'il semble maintenant avoir déposé toute humanité pour vivre à la façon des brutes... Enfin les États supplient le roi de s'acheminer promptement en Bretagne avec son armée pour la délivrer de l'usurpation et oppression de ses ennemys et *icelle réduire en liberté et en ses anciens droits et privilèges*, sous son obéissance... » Charles de Bretagne, baron d'Avaugour, président de la noblesse, fut chargé de porter ces vœux au roi et l'assemblée se sépara le 31 décembre 1597 (1).

Il ne restait plus qu'à agir; Mercœur était hors d'état de résister; il proposa une dernière fois de négocier, Henri IV envoya Montmartin avec ces instructions : « Je me suis résolu de me faire duc de nom et d'effect de Bretagne, je y porte la paix et la guerre, je y chastieray les opiniastres, et pardonneray à ceux qui de bonne heure se recognoistront. » Le duc de Mayenne rencontrant Montmartin à son départ lui jeta ces mots significatifs : « Dites à M. de Mercœur que je luy mande qu'il ferait beaucoup mieux de traiter avec le roy dans les faubourgs de

(1) Archiv. d'Il.-et-Vil. C. 2645; — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 285-303.

Paris que dans ceux de Nantes, *les plus courtes folies sont les meilleures.* » Mais Mercœur ne voulait pas renoncer « à sa folie, » son amour-propre blessé s'exaspérait de son ambition déçue. Il convoqua même à Nantes, vers le 25 décembre 1597, les gouverneurs de villes qui lui restaient fidèles. Ce Conseil de guerre *in extremis* ne lui apporta ni réconfort ni lumière.

Le duc apparaissait de plus en plus comme le mauvais génie du pays, le seul obstacle à la paix ; son départ eût tout terminé. Aussi n'est-il pas étonnant que l'idée soit venue aux hommes de main, qui pullulaient alors, de l'enlever, de l'enfermer ou même de se défaire de lui. A plusieurs reprises des guet-apens lui furent tendus, il n'y échappa que par miracle. Du Plessix-Mornay, gouverneur de Saumur, machina sans bruit quelques complots dans ce but, l'un avec M. de Camors, le dernier des d'Aradon, époux de la belle Mme de Kermeno, un autre avec un certain capitaine Salinière, qui devait saisir le duc dans son ermitage d'Indret et le jeter prisonnier dans une barque. Un dernier coup tenté à Ancenis faillit réussir. Le complot fut découvert et le malheureux capitaine qui devait saisir ou tuer Mercœur, en lui demandant le mot du guet, fut rompu vif (20 janvier 1598) (1).

Ce dernier attentat impressionna fort le duc et la duchesse. Mercœur découragé, aigri, déprimé, se voyait délaissé et haï, il était *desanimadissimo,* dit Ledesma, « semblable, dit Montmartin, à ces oiseaulx desemparéz qui ne peuvent plus voler par la perte de leurs plumes et aisles. » Un dernier coup l'acheva, ce fut le coup de grâce.

V. — *Sire, j'avons prins Dinan !*

La ville de Dinan était, après Nantes, la résidence préférée du duc de Mercœur, elle lui avait été attribuée par le traité de Nemours, c'était *sa ville.* Bâtie dans un site admirable, au haut d'un coteau escarpé qui domine la riante vallée de la Rance, Dinan était une place très forte, plutôt par sa position naturelle et son enceinte flanquée de vingt-quatre tours que par son château dont les deux grosses tours jumelles n'auraient pu soutenir un siège. C'est à Dinan que Mercœur avait reçu les députés malouins en 1590 ; cette ville était sa place d'armes, sa base d'opérations dans le Nord, comme Nantes au Sud. Il en avait réparé et renforcé les fortifications, il y avait transféré le présidial et la Monnaie de Rennes, c'était sa métropole dans la Bretagne du nord. Il en avait confié la garde à son meilleur lieutenant, à son maréchal de camp Saint-Laurent d'Avaugour qui y commandait une forte garnison de 2.000 hommes.

Les habitants de Dinan étaient nettement catholiques, mais chez eux s'était produite l'évolution que l'on remarque dans toutes les villes ligueuses. En 1598, ils ne voyaient plus de nécessité de défendre la religion qui n'était plus menacée,

(1) Voir sur ces différents complots : *Mémoires de du Plessix-Mornay,* T. II, p. 551. — Piré, *Histoire de la Ligue,* T. II, p. 243. — Biré, *Alliances généalogiques de la Maison de Lorraine,* p. 264. — Travers, *Histoire de Nantes,* T. III, p. 88. — Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur,* p. 76. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne,* T. II, p. 152-153.

ils n'avaient jamais entendu servir les ambitions personnelles de M. de Mercœur, ils étaient fatigués d'une domination qui leur coûtait cher, car Saint-Laurent et ses lieutenants, de Tréméreuc (qui était son frère), de Villefermy, de la Fresnaye de la Caunelaye, Hamon du Calnay imposaient de fortes contributions aux habitants et exerçaient de fréquentes extorsions sur les paysans des environs, ils sentaient d'ailleurs qu'ils obtiendraient plus d'avantages en se soumettant directement au roi, qu'en attendant la soumission du duc de Mercœur (1).

Vers la fin de l'année 1597, trois des principaux chefs de la ville, tous trois avisés et énergiques, résolurent d'agir. C'était Raoul Marot des Alleux, sénéchal, Robert Hamon de la Grange, syndic, c'est-à-dire maire, et François de Saint-Cyr, prieur de Saint-Malo de Dinan (2). Se sentant soutenus par l'opinion de leurs concitoyens, ils tinrent conseil et le prieur de Saint-Cyr, à l'abri du costume ecclésiastique, se rendit à Paris afin d'informer secrètement Henri IV de leurs desseins. Il obtint du roi un ordre formel, adressé au marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo, de fournir 1.500 hommes aux Dinannais pour l'exécution de leur entreprise.

Même avec ce secours, il était impossible de songer à déloger la nombreuse garnison, maîtresse du château, des portes et des remparts. Or un jour, vers le milieu de janvier 1598, un homme, à la livrée ducale, remit à Saint-Laurent une lettre de Mercœur signée, scellée en forme authentique, lui ordonnant de laisser à Dinan le nombre de soldats strictement nécessaire pour garder la ville et de lui amener à Nantes, le plus tôt possible, tout le reste de la garnison, dont il avait besoin pour défendre ses places du sud de la Loire, menacées par les royalistes du Poitou. Saint-Laurent partit aussitôt, ne laissant que deux cents hommes à Dinan. Malgré sa diligence, le mauvais temps, la rigueur de la saison, les chemins défoncés, les détours obligés pour éviter les places royalistes exigèrent un temps assez long pour franchir les quarante lieues qui le séparaient de Nantes. A peine arrivé, il s'empressa de se présenter, mais le duc, surpris et mécontent, lui dit brusquement :

« — Saint-Laurent, qui vous amène ?

— Vos ordres, Monseigneur.

— Mes ordres ! Ah ! Dinan n'est plus à moi ! Retournez-y promptement, mais je crains bien que vous n'y puissiez rentrer. »

En effet, la lettre était fausse. Mercœur voulut la voir, l'examina et la trouva si parfaitement imitée qu'il eût hésité lui-même à désavouer la signature s'il n'avait été certain de ne l'avoir jamais écrite. Déjà il était trop tard.

Sitôt la garnison partie, les trois chefs du complot s'étaient concertés avec M. de Coëtquen, à Saint-Malo. Dans la nuit du 31 janvier 1598 (3) 800 hommes,

(1) Ces noms sont cités par Piré (*Hist. de la Ligue*, II, 306). Gabriel de Montbourcher, sr de Tréméreuc, né en 1565, était demi-frère de Saint-Laurent d'Avaugour par sa mère et de M. du Bordage par son père.

(2) Pour éviter toute confusion il est bon de rappeler que l'une des paroisses de Dinan s'appelle Saint-Malo. L'autre est Saint-Sauveur.

(3) Il est assez difficile de préciser cette date. Elle résulte du rapprochement des témoignages contemporains et est formellement indiquée par Grignart de Champsavay : « La nuit d'entre le vendredi et le sabmedi, dernier jour de janvier. » *Journal de F. Grignart de Champsavay*, p. p. A. Raison du Cleuziou, p. 57.

pris dans la milice locale, partirent de Saint-Malo; 500 hommes remontèrent la Rance en bateau et 300 hommes par terre. Il faisait cette nuit-là une épouvantable tempête, la pluie glacée tombait à flots. Les malheureux furent obligés de débarquer à Taden, les chefs prirent 250 des plus résolus et gagnèrent le cimetière du faubourg Saint-Malo où était le lieu de rendez-vous. L'autre moitié resta un peu plus loin; quant aux 300 hommes venus par la voie de terre, ils s'arrêtèrent sur la hauteur du village de Landeboulou, au lieu appelé l'Orme aux Dinannais, et attendirent.

Dans la ville, l'un des riches habitants qui était du complot donnait un bal, il avait invité tous les officiers de la garnison, or il demeurait près du château, fort loin de la porte Saint-Malo que l'on voulait surprendre (1). Plusieurs des conjurés parurent au bal; bientôt le maître de maison annonce qu'il va faire apporter « un réveillon » et prie que personne ne sorte. Puis lui-même se dérobe et part en fermant toutes les portes à clef.

Les trois chefs de l'entreprise, Marot, Hamon et le prieur de Saint-Cyr qui avaient recruté un grand nombre de partisans placent pendant le bal des corps de garde « de gens résolus et bien armés » au carrefour des principales rues afin d'intercepter les communications entre la maison du bal, le château et la porte Saint-Malo.

Vers minuit les affidés se réunissent chez le sénéchal, dont l'habitation avait trois sorties et se dirigent vers la porte Saint-Malo qu'il s'agit de surprendre et d'ouvrir aux Malouins. C'est l'instant décisif. Ils sont quarante. Deux se détachent et vont trouver le sergent La Ruzaye qui commandait la garde et qu'ils connaissaient; ils lui proposent de venir « boire bouteille » dans une maison voisine. Il accepte. En buvant, un troisième se joint à eux; ils essaient d'endoctriner La Ruzaye, ils le pressent de délivrer sa patrie et de livrer la porte. Celui-ci répond qu'il périra plutôt. Alors les trois hommes se jettent sur lui, lui attachent bras et jambes et lui mettent le poignard sur la gorge, menaçant de le tuer « au moindre bruit et au moindre mouvement qu'il ferait. »

Les autres s'élancent sur le corps de garde, jettent la sentinelle par dessus le mur dans le fossé et ouvrent les deux portes avec de fausses clefs que le syndic avait trouvé moyen de faire fabriquer à Saint-Malo. Ils laissent un détachement pour garder la porte, s'avancent au dehors et tirent une fusée qui était le signal convenu. Personne ne vient. Ils vont plus loin et trouvent les 250 Malouins dans leur cimetière, transis de froid, morfondus, trempés par l'eau glacée et fort peu disposés à marcher. Leurs compagnons découragés sont restés en arrière, ils sont trop peu nombreux, disent-ils, pour tenter une si grande entreprise. Les Dinannais, désespérés de voir manquer un complot si bien combiné, essayent de raisonner les Malouins et de les décider à entrer. Peine perdue. Alors les conjurés déclarent qu'ils sauront se tirer d'affaire tout seuls, qu'ils vont réveiller la garnison et « les faire tailler en pièces. »

(1) Dinan avait alors quatre portes, mais deux seulement restaient ouvertes, la porte de l'Hostellerie ou porte de Brest et la porte de Saint-Malo. La porte du Jerzual et le Guichet (près la porte Saint-Louis) avaient été murés. La porte Saint-Malo existe encore.

Cette menace ranime les Malouins, ils s'ébranlent, se saisissent de la porte dont on leur remet la garde, et envoient chercher leurs compagnons. Mais ils n'ont pas la patience de les attendre et, reprenant leur audace, ils s'élancent dans les rues aux cris de : Vive le Roi !

Les habitants, réveillés en sursaut, voyant à la tête de cette troupe les « autorités » de la ville, prennent les armes et se joignent à elle, des feux sont allumés aux carrefours, des fanaux hissés au haut des maisons pour donner le signal aux Malouins qui arrivent par terre. Habitants et Malouins courent aux remparts, aux tours, aux corps de garde, chassent les soldats et s'en emparent ; la tour Saint-Julien, où était le dépôt de poudre, saute avec un fracas épouvantable, ébranlant l'église Saint-Malo ; bientôt la porte de Brest ou de l'Hostellerie reste seule aux mains de la garnison.

Le lendemain, à la pointe du jour, des courriers partent vers les bourgs voisins pour demander des secours en hommes et en munitions ; les paysans accourent avides de se venger des soldats qui les ont si longtemps pillés et criant « qu'il ne faut point faire de quartier aux voleurs. » Le sénéchal Marot des Alleux prend les plus déterminés et marche « la pique à la main » contre les tours de l'Hostellerie ; il est accueilli par des coups de mousquet dont l'un le blesse au bras. Malgré cela, il somme les soldats de se rendre ; ceux-ci intimidés capitulent. Restait le château, composé de deux grosses tours jumelles, d'accès difficile, mais ne formant en somme qu'un réduit, un donjon. Les officiers et 200 hommes s'y étaient retirés, commandés par Tréméreuc et La Caunelaye, bien disposés à se défendre.

Le premier soin des chefs vainqueurs avait été d'informer le maréchal de Brissac (1). Justement Montmartin arrivait à Rennes, apportant de la cour les passeports demandés par Mercœur. Brissac lui donne l'ordre de partir aussitôt pour Dinan avec les Suisses et les troupes disponibles. Montmartin trouva déjà rendus devant le château, le baron de Molac, Jacques de Montgommery avec leurs compagnies et le marquis de Coëtquen, venu de Saint-Malo avec cinq canons. Montmartin les fait rapidement mettre en batterie sur la place du Champ, et monter deux coulevrines sur une tour voisine. Le lendemain, le maréchal de Brissac arrivait lui-même ; alors les assiégés demandent à parlementer et dix jours après, le 13 février 1598, la capitulation était signée, les assiégés sortaient avec armes et bagages. Seuls, Guillaume d'Argentré, sénéchal de la Ligue et du Pouët, connétable, furent retenus prisonniers (2).

La prise de Dinan avait une importance capitale. C'était le coup de grâce porté à la Ligue. Tous le sentaient. Or les Malouins aiment à agir à leur tête.

(1) Il y a treize lieues (52 kilom.) de Dinan à Rennes.

(2) Le texte de la capitulation a été publié dans les *Mémoires de la Ligue*, T. VI, p. 570. Les soldats devaient sortir avec armes et bagages « l'arquebuse sur l'épaule, la mèche éteinte et tambours battant ; » mais en réalité ils sortirent, dit Montmartin, « l'un après l'autre, par un trou, les pieds les premiers, » sans doute par la promenade actuelle des « Petits Fossés. »

Voir *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 473 et p. CCCXIV. — Piré, *Histoire de la Ligue*, T. II, p. 305-324. — De Thou, *Histoire Universelle*, T. XIII, p. 198. — *Mémoires de la Ligue*, T. VI, p. 570. — A. de la Borderie, *Documents inédits sur l'histoire de la ville de Dinan*, Revue de Bretagne, août 1900. — Odorici, *Recherches sur Dinan*, p. 416. — Raison du Cleuziou, *Journal de F. Grignart de Champsavay*, Mém. de la Soc. d'Emul. des Côtes-du-Nord, T. XXXVII, 1899.

L'un des chefs du détachement, Pierre Pépin de la Planche (1), aussitôt la ville prise, saute à cheval et galope d'une traite jusqu'à Paris. Au débotté il se fait introduire, s'avance hardiment devant le roi au milieu de toute la cour et, encore tout hors d'haleine, il crie sans préambule dans son fruste langage de Malouin, relevé de l'accent de la côte :

— « Sire, j'avons prins Dinan !

Le maréchal de Biron, qui était présent, toise l'étranger et dit :

— Cela ne se peut.

Pépin regarde le roi d'un air familier et, désignant le maréchal d'un ton railleur :

— « Vé ! i le sçara mieux que mé, qui y étas.

Puis il raconte les détails de l'assaut qui naturellement intéressèrent fort Henri IV, et bientôt :

— « Est-ce ici la maison du bon Dieu, dit-il, où l'on ne boit ni ne mange ?

Henri IV fit fête au Malouin et rit beaucoup de son accent et de sa brusque franchise.

Le lendemain Pépin prit congé du roi qui lui proposa de le faire gentilhomme. Pépin refusa.

— « Nenni, Sire, dit-il, je les chassons de notre ville à coups de bâton : mais faites-moi donner un cheval de votre écurie, le mien a crevé comme un porc. »

Henri IV lui fit donner un de ses meilleurs coureurs et Pépin partit enchanté (2).

Le roi accorda d'insignes faveurs à la ville de Dinan : l'exercice de la religion catholique seule, le maintien des offices créés pendant la Ligue, l'amnistie pour tous, un Hôtel de fabrication des monnaies, l'exemption d'impôt pour six ans et d'octroi pour trois ans. Il déclare « ingénuëment que rien ne peult davantage advancer le repos de la province de Bretaigne, que cette libération volontaire, effectuée au péril de leur vie et par tous leurs moyens. » Le roi couvrit également de grâces les trois initiateurs : Marot des Alleux, Hamon des Granges et le prieur de Saint-Cyr ; il accorda aux deux premiers des lettres de noblesse ; certes ils les méritaient, car les hommes d'initiative qui risquent leur vie de leur plein gré pour l'intérêt public sont rares dans tous les temps et dans tous les partis.

Cependant il est une chose qu'Henri IV ne put pas faire malgré toute son autorité, ce fut d'ériger à Dinan un « présidial » (3). Quand François de Saint-Cyr était allé informer le roi de l'intention des habitants de reprendre leur ville il lui avait demandé, s'ils réussissaient, le maintien du présidial à Dinan. Le roi le promit. Après le succès, il voulut tenir son engagement et, sans se faire prier, érigea, par lettres patentes datées d'Angers, le 28 avril 1598, un siège présidial à Dinan. Son ressort était formé de territoires enlevés au ressort beaucoup trop

(1) Piré dit qu'il était de ceux qui surprirent le château de Saint-Malo en 1590. C'est une erreur, c'est Pépin de la Belinaye qui fut l'un des chefs du fameux coup de main. Voir plus haut, p. 137 et Joüon des Longrais, *Saint-Malo au temps de la Ligue,* p. 288, 290, 374, 377.

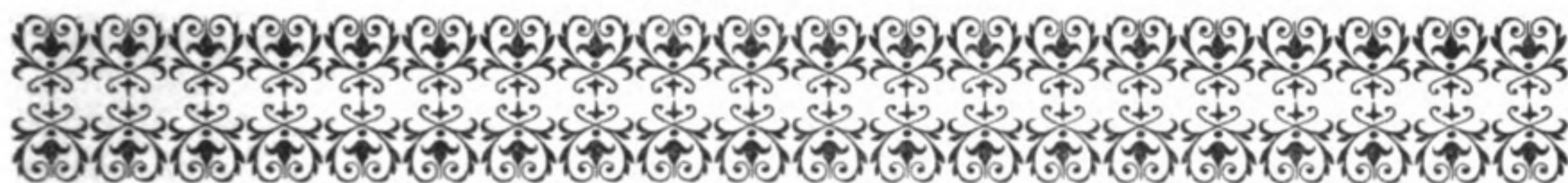
(2) Il est possible que Piré ait un peu « arrangé » cette anecdote qu'il rapporte, dit-il, d'après une relation contemporaine ; en tous cas, elle est jolie.

(3) Le duc de Mercœur avait transféré le présidial de Rennes à Dinan par lettres du 28 septembre 1589. A la mort de l'illustre Bertrand d'Argentré sa charge passa à son troisième fils Guillaume d'Argentré. Le duc s'empressa de nommer celui-ci président du présidial de Rennes siégeant à Dinan.

étendu du présidial de Rennes. Mais le roi avait compté sans le Parlement. Celui-ci refusa d'enregistrer les lettres d'érection. Pouvait-on entrer en lutte avec le Parlement de Rennes qui s'était montré si loyalement et si obstinément fidèle, avec les États eux-mêmes qui, en 1599, s'opposèrent à cette création qui serait, disaient-ils, « la presque totale ruine du présidial de Rennes? » C'était impossible. Un édit de mars 1601 révoqua les lettres d'érection de 1598 et le Parlement « considérant que la multiplicité des offices foule et opprime le peuple, » s'empressa de l'enregistrer le 30 juin suivant. C'est ainsi que Dinan a vu siéger le *présidial de Rennes* au temps de la Ligue, mais le *présidial de Dinan*, créé par Henri IV, n'a jamais existé (1).

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2645, Procès-verbal des États de 1599. — P. Aubry, *Le Présidial de Dinan;* J. Trévédy, *Dinan, ville présidiale,* Mém. de la Soc. d'Emul. des Côtes-du-Nord, T. XXXI, 1893.





CHAPITRE XXI

HENRI IV EN BRETAGNE

1598

« J'ai donné à ceste province le repos dont elle avait esté longtemps privée et j'espère qu'il sera de longue durée. »

HENRI IV.

I. HENRI IV ET LA DUCHESSE DE MERCŒUR. — II. L'ÉDIT DE PACIFICATION. — III. HENRI IV A NANTES. — IV. HENRI IV A RENNES. — V. LES ÉTATS DE 1598 ET LE DÉPART DES ESPAGNOLS. — VI. LA MORT DU DUC DE MERCŒUR.

I. — *Henri IV et la Duchesse de Mercœur.*

Du Plessix-Mornay qui n'aimait pas Mercœur écrivait à de Thou : « Quand le duc apprendra qu'il a perdu Dinan, vous ne doutez pas qu'il n'en arrache la moitié de sa barbe, » et il ajoutait méchamment : « Serons-nous assez courageux pour mettre la main sur l'autre moitié ? » (1)

La prise de Dinan fut le coup de grâce pour Mercœur. Lui qui jusque-là avait refusé de recevoir Montmartin « parce qu'il ne voulait point que les hérétiques se meslassent de ses affaires, » lui écrivit « une forte honneste lettre » et lui envoya une escorte pour se rendre à Nantes. Sur le conseil de Brissac, Montmartin partit, il faillit être tué en passant près de Dol, dont le gouverneur La Charonnière eut peine à le laisser aller. Enfin il arriva à Nantes, à la porte Saint-Pierre, qui était fermée. Avec son coup d'œil militaire, le vieux soldat inspecta les remparts et ne les trouva guère redoutables. On le conduisit au château, avec défense à qui que ce soit de lui parler.

Pourtant un des membres de la Chambre des comptes « se glissa secrètement en son logis, » il lui dit que les habitants de Nantes avaient assez de la Ligue, qu'ils redoutaient surtout que le duc livrât la ville aux Espagnols, « dont il avait fait loger 2.000 au Pellerin, à cinq lieues, » qu'ils ne désiraient que l'obéissance au roi et que, s'il approchait, ils étaient prêts à lui rendre la ville. Montmartin répondit que Nantes ne tiendrait pas huit jours devant l'armée royale.

(1) *Mémoires de du Plessix-Mornay*, T. II, p. 799.

Il fut présenté au duc de Mercœur, et l'entretien ne manqua pas d'intérêt. Conduit à l'Hôtel de Briord, il fut introduit dans un cabinet où se trouvait le duc, avec Bourgneuf, ancien évêque de Saint-Malo, devenu évêque de Nantes, et La Pardieu (1). Montmartin ne connaissait pas Mercœur, on lui avait dit seulement « qu'il avait une grande barbe rousse, » il prit l'évêque pour le duc et s'avança vers Bourgneuf, celui-ci dut le détromper et lui montra Mercœur qui se tenait « en un coin tout seul. » Et aussitôt :

« — Qu'est-ce que Sa Majesté me mande par vous? dit le duc.

— Rien, Monsieur, je n'ai charge que de vous bailler des passe-ports pour vos délégués et les conduire à Angers.

— Mais où est le roi?

— Vous pourrez le voir dans huit jours à la tête de son armée.

Mercœur sourit.

— Il ne viendra pas se morfondre devant Nantes qui est fort difficile à attaquer pendant les grandes crues d'hiver.

Et « il mit en avant ses forces et moyens de défense. »

— Un roi victorieux qui a repris Amiens devant une armée de 25.000 hommes!... Nantes, qui est une des moindres places de France, ne tiendra pas huit jours devant lui.

L'entretien se prolongea, et le duc finit par dire « qu'il ne désirait rien tant que de faire la guerre aux Turcs, et que, la paix faite, il s'y acheminerait. »

On dîna. Montmartin s'entretint longuement avec Mme de Martigues et Mme de Mercœur. Alors le duc lui demanda de conduire Mme de Mercœur vers le roi. Montmartin se récusa : ce n'était point sa mission. Le duc insistant, il finit par accepter de mener la duchesse à Rochefort-sur-Loire (2). Ainsi, jusqu'à la fin, Mercœur essaya de parlementer et d'intriguer.

Cependant le roi était parti de Paris le 9 février 1598, il passa huit jours à Fontainebleau et se dirigea vers la Bretagne le 18 février. Une armée, commandée par le maréchal de Retz (3), marchait devant lui, peu nombreuse mais suffisante : 12.000 hommes d'infanterie, 2.000 chevaux et 12 canons. Le roi, suivi de la cour, s'achemina par la Beauce et la Touraine. Dès qu'on sut qu'il s'avançait vers la Bretagne avec une armée, tout plia devant lui. A Toury (4) le fougueux gouverneur de Craon, du Plessix de Cosmes (5), envoya porter sa soumission par des députés. (21 février 1598.) C'était un des grands brigands de la Ligue, son acte de soumission ressemble à une confession générale, tous ses attentats y sont énumérés avec une candeur terrifiante, depuis les meurtres les plus atroces jusqu'aux simples peccadilles, comme l'ouverture de paquets de lettres et les

(1) Albert Rousselet, seigneur de la Pardieu, lieutenant de la compagnie de gendarmes du maréchal de Retz, son oncle, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc, devint gentilhomme ordinaire de celle du roi en 1605, mort en 1621.

(2) *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. CCCXV.

(3) Albert de Gondi, maréchal de Retz, père du marquis de Belle-Isle, tué au Mont-Saint-Michel. Voir ci-dessus, p. 277.

(4) Toury ou Thoury, commune de Beauce, entre Chartres et Pithiviers (Eure-et-Loir).

(5) Pierre Le Cornu, sr du Plessix de Cosmes, descendait d'une famille bretonne connue sous le nom de « Le Diable » qu'elle avait changé en 1330 pour celui de Le Cornu. Voir plus haut, p. 211 et 277. — D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1667-1675. — Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, T. IV, p. 338. — De Thou, *Histoire Universelle*, liv. CXX, T. XIII, p. 199.

abats de bois de haute futaie. Le chef ligueur avoue tout et le roi pardonne tout; il ordonne « une oubliance perpétuelle » et prononce une amnistie générale. Bien mieux, il maintient du Plessix de Cosmes comme gouverneur de Craon et lui accorde une indemnité. C'est qu'il est le premier à se rendre, et le roi dans sa mansuétude habile et prévoyante veut encourager les soumissions.

Quelques jours après ce fut mieux encore. Le roi s'était acheminé par Orléans, Blois, Amboise et s'était arrêté le 1er mars 1598 à Chenonceaux où il avait tenu à saluer la reine Louise, afin de la remercier de ses bons offices en faveur de la paix. Là il reçoit Fouquet de la Varenne, envoyé par les frères Hurtaut de Saint-Offange.

Les trois Saint-Offange étaient les ravageurs de l'Anjou. C'était les Fontenelle de la vallée de la Loire; de leur repaire de Rochefort, pendant six ans, ils avaient rançonné, pillé, massacré; ils demandent le pardon et l'oubli. Cette fois encore le roi accorde une amnistie pleine et entière (1er mars 1598) (1).

Et Mercœur? Qu'allait-il faire? Le roi approchait. Ses meilleurs conseillers, Mornay, Schomberg, de Thou, Sully, l'engageaient à recourir aux armes. Mais Henri IV, plus généreux et plus politique, avait d'autres visées. Tout était à la paix. Le vieux roi Philippe II lui-même voulait signer la paix avant de mourir. Puis il faut le dire, le roi manquait d'argent, les subsides promis par les États n'arrivaient point (2). Enfin les femmes eurent dans le dernier acte de cette longue tragédie une influence marquée, plus apparente qu'elle ne l'est d'ordinaire.

Justement Montmartin arrivait à Chenonceaux et, assez embarrassé, il apprit au roi qu'il amenait la duchesse de Mercœur. Sans lui faire de reproches, le roi lui prescrivit de la mener aux Ponts-de-Cé, près d'Angers. Il y arriva lui-même le 6 mars 1598. « La duchesse ne doit désirer aultre chose que me présenter la carte blanche, disait-il, je suis bien résolu de donner tel ordre au restablissement de mon autorité en ceste province que je n'en tombe plus en peine. (3). » Dans l'après-midi, il ordonna à Montmartin de conduire la duchesse devant lui. Celle-ci parut, le roi lui parla « durement, » lui reprochant la longue rébellion de son mari; la duchesse s'humilia et ne répondit que par des larmes; le roi s'adoucit, Gabrielle d'Estrées qui était présente essayait de le calmer; la duchesse prononça « de belles paroles » de regrets du passé et de promesses pour l'avenir, et « s'en remit entièrement à la volonté du roi du sort de son mary. » Henri IV lui dit que les membres de son Conseil lui feraient connaître le lendemain ses intentions et ses conditions. L'entrevue avait duré trois heures.

Le roi désigna aussitôt Gaspard de Schomberg, Silly de la Rochepot et du Matz de Montmartin, trois militaires; Jacques de Thou et Pierre Jeannin, présidents aux Parlements de Paris et de Dijon, les secrétaires d'Etat Sofroy de Calignon et Potier de Gesvres. L'entrevue eut lieu le lendemain, 7 mars 1598, au logis de Schomberg. Bourgneuf de Cucé et Rousselet de la Pardieu représentaient

(1) D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1650-1656. — De Thou, *Histoire Universelle*, liv. CXX, T. XIII, p. 200.
(2) Le roi s'en plaint amèrement. *Lettres missives*, T. IV, p. 923, 10 mars 1598.
(3) *Lettres missives de Henri IV*, T. IV, p. 913, 914, 1er, 3 mars 1598.

la duchesse. Les envoyés du roi dictèrent leurs conditions. Les deux autres « soumis, les yeux baissés et comme des suppliants, approuvèrent tout ce qu'on leur proposa, » sans oser faire une objection. Le duc de Mercœur devrait quitter la Bretagne, renoncer au gouvernement de la province et remettre toutes ses places; moyennant quoi le roi lui accordait une amnistie générale et lui promettait une pension de 50.000 livres.

Dès lors tout semblait fini. Henri IV qui avait vu la duchesse affaissée, « accablée de tristesse, dévorée par l'incertitude et l'angoisse, » pris de commisération, lui envoie Schomberg pour l'inviter à venir le trouver de nouveau. La duchesse se présenta encore confuse et craintive. Le roi, plus aimable, la rassura, et parla du projet qui était au fond de sa pensée : le mariage de son fils César avec la fille de Mme de Mercœur. Celle-ci parut consentir, mais répondit simplement qu'elle désirait demander l'approbation de son mari. Henri IV et Gabrielle d'Estrées se rendirent à cet avis. Le soir, le roi écrivait à son confident Montmorency : « J'ay faict entendre ma volonté à la duchesse de Mercur... il reste si peu de dificulté que je vous puis asseurer que nous serons d'accord dans ce jour d'huy : ce qui m'asseure entièrement de la Bretaigne (1). »

Le roi avait découvert le dessein qui lui tenait au cœur. La duchesse avait vu d'abord ce mariage d'un œil assez froid : allier l'unique héritière des illustres maisons de Lorraine et de Luxembourg à un bâtard, fût-ce un fils de roi, n'était-ce pas déroger? Mme de Mercœur laissa percer devant Gabrielle d'Estrées les sentiments de la femme légitime et de la descendante des Luxembourg, mais celle-ci, aussi fière pour le moins que Mme de Mercœur, lui fit sentir que c'était elle qui accordait une grâce, que la liberté et la vie du duc et de la duchesse étaient entre les mains du roi et un peu dans les siennes. Mme de Mercœur voulut se rendre à Angers; les portes furent fermées devant elle. Elle dut s'incliner. Le jour même Gabrielle d'Estrées offrit sa litière à Mme de Mercœur et les deux duchesses firent ensemble leur entrée dans la ville d'Angers, assises dans la même litière, les mantelets levés et « comme en triomphe. » Le roi qui était arrivé dans la ville peu de temps auparavant fit cette fois l'accueil le plus bienveillant à Mme de Mercœur (2).

Ces incidents remontèrent le courage des envoyés de Mercœur, leur attitude changea. Dans une nouvelle conférence, ils exprimèrent certaines prétentions que Schomberg refusa nettement d'écouter, disant qu'il n'y avait plus qu'à interpréter et rédiger le traité conclu. On tomba d'accord le 10 mars 1598, et La Pardieu fut envoyé à Nantes pour demander le consentement du duc. Toutefois on jugea prudent de faire savoir aux gouverneurs des villes encore attachés à la Ligue, qu'ils auraient à faire un acte de soumission personnelle et un traité particulier,

(1) *Lettres missives de Henri IV*, p. p. B. de Xivrey, T. IV, p. 917, 919, 920, 6 et 7 mars 1598. — De Thou, *Histoire Universelle*, liv. CXX, T. XIII, p. 202. — *Mémoires de Montmartin*, D. Morice, *Hist. de Bret.*, p. 475 et CCCXVI.

(2) L'anecdote racontée par l'Estoile n'est ni vraisemblable ni vraie. « La duchesse de Mercœur ayant trouvé le roi qui s'esbattait à faire les cheveux à son petit César, lui demanda en riant s'il était bien possible qu'un grand Roi comme luy fust bon barbier? A quoi S. M. répliqua : Pourquoi non, ma cousine? C'est moy qui fais la barbe à tout le monde. Voiez-vous point comme je l'ay bien faite ces jours passés, à M. de Mercœur, votre mary? » *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile*, T. VII, p. 114.

et tous s'empressèrent de se soumettre : Champagny rendit Tiffauges; Villebois, Mirebeau; Bourcani livra Ancenis.

Pourtant, jusqu'au dernier moment, Mercœur tergiversa. Il fallut que Mgr Rogazzoni, envoyé par le légat, vînt lui apporter les exhortations du Pape à déposer les armes et à se soumettre au roi (1). Il accepta tout et le traité ou Édit de réduction fut signé les 18 et 20 mars à Angers par le roi et la duchesse de Mercœur.

II. — *L'Édit de Pacification.*

Cet acte comprend deux parties : un traité officiel et des articles secrets, beaucoup plus importants que le texte principal. Le traité réglemente en somme la reprise de l'administration de la province, séparée du royaume depuis neuf ans. Les charges et fonctions créées sous l'autorité du duc sont maintenues. Nul ne sera inquiété ni poursuivi pour les actes accomplis pendant la Ligue. Les arrêts rendus et les contrats passés sont validés. « Il ne sera fait aucune recherche des décisions des États qui perdent désormais tout effet. Les conseillers reçus à Nantes rentreront au Parlement en prêtant un nouveau serment.

La véritable convention politique est contenue dans les articles secrets, dont voici les principales dispositions :

« S. M. veut et entend que le duc de Mercœur remette le gouvernement de Bretagne entre ses mains, en faveur du mariage de César Monsieur, fils naturel de S. M., avec Mlle de Mercœur. En récompense le roi lui accorde 235.000 écus à prendre sur les droits des vins. — Le duc remettra immédiatement la ville et le château de Nantes et toutes les places fortes qu'il occupe. — Il pourra lever dans son duché de Penthièvre, qui lui appartient en propre, une contribution personnelle de 5.000 écus. — Il recevra 50.000 écus pour les distribuer en indemnités aux gouverneurs et capitaines des places de son parti. — Raoul de la Ragotière, Jean de la Tullaye, Fourché de la Courousserie sont nommés président et maîtres à la Chambre des Comptes (2). »

Ce traité marque vraiment la fin de la Ligue. Les intérêts du roi avaient peut-être cédé devant les sentiments du père, mais, en somme, Henri IV, en se montrant large et généreux à l'égard de Mercœur, fit un acte très politique et très habile; il économisait le sang de ses soldats et l'argent du pays. Et surtout il mettait fin à cette épouvantable crise de dix ans, l'une des plus terribles que la France ait traversées. Evidemment Henri IV céda dans une certaine mesure aux sollicitations si puissantes de Gabrielle d'Estrées qui n'envisageait que l'avenir de son fils. Il s'en excuse presque avec cette bonhomie séduisante qui lui faisait

(1) Henri de l'Espinois, *Les derniers jours de la Ligue*, Revue des Questions Historiques, 1883, T. XXXIV, p. 105.

(2) Le texte du traité ou plutôt de l'Édit de pacification a été plusieurs fois publié, d'abord en brochure : *Édict du Roy sur les articles accordez à Monsieur le duc de Mercœur, pour sa réduction et des villes de Nantes et autres de la Bretagne en l'obéissance de Sa Majesté.* Mars 1598. Paris, Iamet Mettayer et Pierre L'Huillier, M.D.XCVIII. Imp. in-8° de 28 p. — *Mémoires de la Ligue,* T. VI, p. 578-592. Ces deux exemplaires ne contiennent pas les articles secrets. — D. Morice, *Preuves*, T. III, 1657-1667. — Piré, *Histoire de la Ligue,* T. II, p. 1 à 30 (à la fin du vol.).

pardonner tant de choses; il écrivait, de sa grande écriture ferme et large, au connétable de Montmorency : « Mon compère, je vous envoye les articles du traicté général que j'ay faict avec mon cousin le duc de Mercur... J'ay traicté aussi du mariage de sa fille avec César, qui estoit si advantageux pour luy, que le refuser, c'eust esté luy faire un extresme tort, et je m'asseure que, l'aimant comme vous faictes, si vous eussiez esté près de moy, vous me l'eussiez conseillé, comme ont faict tous ceulx qui y estoient. Vous sçavez que c'est le naturel d'un père de procurer le bien de ses enfants; vous l'estes, et je m'asseure que vous avouerez que je ne pouvois mieulx faire pour luy, comme estant le plus grand mariage qui soit en mon royaulme (1). »

« Comme ont fait tous ceulx qui y estoient, » dit le roi. Sully n'y était pas et le rigide censeur avait son franc-parler. Il arriva à Angers deux jours après; en l'apercevant, le roi le serra sur son cœur selon sa coutume; il prévoyait une semonce. Elle ne manqua pas.

— Mon amy, dit Henri IV, soyez le bienvenu, je suis très aize de vous voir icy, car j'y avais bien affaire de vous.

— Et moy, sire, tout au contraire, je suis très marry de vous trouver encore en ceste ville, car vous avez et auriez bien affaire ailleurs.

— Il y a si longtemps que nous nous cognoissons, répond le roi, que nous nous entendons l'un l'autre à demy mot; c'est pourquoy je me doute desja bien de ce que vous voulez dire : mais si vous sçaviez ce qui se passe et comme j'ay déjà bien advancé toutes choses, vous changeriez d'opinion et me tiendriez autre langage que celuy que je voy bien que vous avez en l'esprit.

— Je ne suis pas si ignorant que vous estimez, sire, repartit brusquement Sully, car je sçai que l'on vous amuse sous des propositions de nopces, qui ne vous pourroient faillir quand vous voudriez; car ayant réduit père et mère à votre discrétion, comme cela vous estoit facile, vous y auriez bien aussi la fille, et n'auriez nul besoin d'entrer en des traittez qui vous cousteront beaucoup. — Il falloit aller droit à Nantes et là, traitter à coups de canon, dont il n'en eust pas fallu quantité pour faire dire à ce prince : (qui a toujours fait le fin, vous ayant amusé deux ans sur des traittez), maudit soit le dernier !

Le roi chercha à expliquer et justifier son attitude. Sully le réfuta et répliqua rudement :

— Je voy bien à vos discours que d'autres causes vous ont retenu contre lesquelles je perdrois toujours la mienne; ... mais il n'y a remède, je n'en dispute plus.

Et l'austère censeur s'en alla en grommelant contre le roi qui n'avait su résister « aux cajoleries de ces deux femelles (2). »

En somme, Sully avait tort; l'arrangement qui fut conclu ferait autant d'honneur à la prudence qu'à la générosité de Henri IV, s'il n'avait en même temps perpétué la trace de ses coupables faiblesses (3).

(1) Lettre de Henri IV au connétable de Montmorency, du 21 mars 1598. *Lettres missives de Henri IV*, T. IV, p. 935.

(2) *Mémoires des sages et royalles Œconomies d'Estat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand*, par Maximilien de Béthune, 1638, édit. originale dite aux trois VVV verts, T. I, p. 376.

(3) De Meaux, *Les Luttes religieuses en France au XVI[e] siècle*, p. 273.

Le duc de Mercœur, heureux de cette solution inespérée, ratifia le traité et s'apprêta à aller rendre hommage au roi. Il arriva à Angers le 29 mars 1598, accompagné de sa femme et de sa fille et d'une suite nombreuse. Mais le roi n'était pas dans la ville, il était à la chasse au château du Verger chez le duc de Rohan (1). Le duc dut aller presque seul trouver le roi ; il le rencontra le 30 mars à Briolay. A la vue du roi, le duc « s'humilia fort », il se jeta à ses pieds et jura de lui être fidèle. Henri IV, d'abord sévère et froid, lui tendit la main et s'adoucit; il le traita avec honneur.

Trois jours après, le roi créait son fils duc de Vendôme et pair de France, et le 5 avril 1598 le contrat de mariage était signé entre César, duc de Vendôme, et Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur et de Marie de Luxembourg. Les fiançailles furent célébrées avec solennité au château d'Angers. Le cardinal de Joyeuse présida la cérémonie. Le jeune fiancé avait quatre ans et la fiancée six ans. Le mariage devait avoir lieu onze ans après, en juillet 1609 (2). Qui eût prédit alors que le jeune duc devait renouveler à son tour les tristes exploits de son beau-père et se révolter, lui aussi, contre le roi ? La soumission de Mercœur était sincère. Il crut cependant devoir en informer le roi d'Espagne et il se vanta une dernière fois d'avoir poussé la résistance jusqu'au bout (3).

Tous les ligueurs suivirent l'exemple de leur chef, « se jettans à corps perdu entre les bras du roy, » dit Mme de Mornay (4), La Fontenelle l'un des premiers. René d'Aradon et son frère Camors avaient fait leur soumission le 24 février 1598. L'aîné, Quinipily, attendit jusqu'au 7 avril 1598, mais ce ligueur sincère n'avait pas besoin de lettres d'abolition, le roi lui laissa le commandement d'Hennebont. Rousselet de la Pardieu rendit Machecoul et Belle-Isle; La Tousche de Kerollain, le Mont-Saint-Michel. François de Carné-Rosampoul resta l'un des derniers, nul n'avait embrassé avec plus d'ardeur la cause espagnole; il promit pourtant fidélité à Henri IV. « C'est une chose incroiable, voire divine, que ce subit changement, » dit un contemporain (5).

A tous Henri IV accordait le pardon et l'oubli du passé, il y joignait de généreuses subventions. Sully et Montmartin critiquaient fort ces largesses : « Tous pour de l'argent !... Voilà donc le zèle qu'ils avaient pour la religion catholique, » disaient ces huguenots zélés. Sully calcule que la soumission de Mercœur et des ligueurs bretons coûta au roi 4.295.350 livres (plus de 20 millions) et il s'en indigne.

Beaucoup d'historiens se sont emparés de ces propos de mauvaise humeur

(1) C'est le château où avait été signé le traité du Verger en 1488. Voir *Histoire de Bretagne*, T. IV, p. 557. — Briolay, ch.-l. de canton, arrond. d'Angers, à 13 kil. d'Angers.

(2) La duchesse de Vendôme eut deux fils : l'un fut le cardinal de Vendôme et l'autre le duc de Beaufort, qui fut mêlé aux troubles de la Fronde. Elle mourut le 8 septembre 1669, à l'âge de 77 ans.

(3) On ne trouve dans aucun chroniqueur contemporain le mot souvent attribué à Mercœur et rapporté par Piré : Quelqu'un aurait dit devant le duc, en faisant allusion à ses prétentions sur le duché de Bretagne : C'est un beau songe ; le duc aurait répondu : « Je ne sais pas si c'est un songe, mais voilà plus de dix ans qu'il dure. » Piré, *Histoire de la Ligue*, II, 330.

(4) *Mémoires de Mme de Mornay*, p. p. Mme de Witt, née Guizot, 1848, T. I, p. 338.

(5) D. Morice, *Preuves*, T. III, c. 1656, 1677, 1681, 1686. — *Mémoires de Montmartin*, p. CCCXIV. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons*, T. II, p. 138, 140-144, 166. — Le Men, *Mission du sieur Aubert des Roziers en 1597*, Revue de Bretagne, septembre 1860. — Le Men, *Correspondance relative à la pacification de la Bretagne*, 1598, Revue de Bretagne, avril 1861.

pour soutenir que les ligueurs « s'étaient vendus, » que leurs convictions religieuses n'étaient qu'une duperie, que l'intérêt seul les guidait. Les historiens vertueux, — les historiens sont toujours vertueux, et excellent à donner des leçons de morale, — ont vivement reproché aux chefs de la Ligue d'avoir accepté de l'argent d'Henri IV. Evidemment il eût été peut-être plus digne de reconnaître le roi sans exiger une indemnité. Mais, voilà : les ligueurs n'étaient pas des saints. C'était des hommes comme nous, des hommes mus au début par une grande idée, une foi profonde et des convictions sincères; mais c'était des hommes; et ceux qui ont manié les hommes savent qu'il n'y a pour les conduire que deux moyens : l'argent et les honneurs. On n'en a pas encore découvert d'autres. Il faut ajouter que la plupart de ces ligueurs avaient fait la guerre à leurs dépens et qu'ils y avaient dévoré leur patrimoine. Henri IV a donc eu raison d'accorder ces indemnités qui rendaient enfin la paix au pays. Montmartin est mieux inspiré quand il dit, à la fin de ses *Mémoires,* « que nul monarque ne l'a jamais surpassé ni peut-être égalé en clémence. » Henri IV connaissait mieux les hommes, il voyait plus juste et plus haut quand il répondait familièrement aux récriminations grondeuses de Sully : « Vous estes une beste d'user de tant de remises... car nous payerons tout des mesmes choses que l'on nous livrera, lesquelles, s'il falloit les prendre par la force, nous cousteroient dix fois aultant... » (1).

III. — *Henri IV à Nantes.*

Henri IV croyait utile de prendre possession de la ville de Nantes, bien qu'il eût hâte de retourner sur la frontière de Picardie, où les Espagnols restaient menaçants, mais il voulait que l'« Edit de pacification » fût auparavant enregistré par le Parlement (2). Il reçut les députés de Nantes, venus pour lui apporter la soumission de la ville.

Le roi partit d'Angers par bateau le 13 avril 1598, dîna à Chassay (3), et arriva à Nantes le même jour, à six heures du soir. Il fit son entrée à cheval par la porte Saint-Pierre, suivi des ducs d'Elbeuf et d'Epernon et du comte de Schomberg. Les habitants avaient reçu ordre de fermer leurs boutiques et défense expresse de tirer aucun coup de feu. Le roi alla aussitôt au château et, en considérant l'étendue, il prononça, assure-t-on, ce mot : « Ventre-saint-Gris, mes cousins les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons. »

(1) *Mémoires de Sully,* édit. 1768, T. III, p. 285. — *Mémoires de Montmartin,* p. CCCXVI. — *Apologie de Henri IV envers ceux qui le blâment de ce qu'il a gratifié plus ses ennemis que ses serviteurs,* p. 596, par Catherine Larchevêque, veuve du baron de Quélénec du Pont, femme du vicomte de Rohan, et mère du fameux général Henri, premier duc de Rohan.

(2) La Chambre des Comptes ayant jugé à propos de modifier « les articles secrets, » le roi la réprima rudement : « Nulle Compagnie de mon royaulme n'a été si présomptueuse. Aussy ne les fais-je pas juges ny arbitres de telles choses : cela ne s'achepte point aux parties casuelles. » Nantes, 30 avril 1598. *Lettres missives,* IV, 970.

(3) Chassay, com. de Sainte-Luce, à 5 kilom. de Nantes. Travers dit le *lundi 13 avril* qui doit être la date exacte, quoique le roi écrivant à Montmorency le 15 avril dise : « Estant arrivé *hier* en ceste ville... »

Le lendemain Henri IV se rendit à la cathédrale, décorée d'écussons à ses armes et d'où l'on avait eu soin d'enlever les drapeaux pris par Mercœur à la bataille de Craon. Il y entendit la messe et, à genoux sur un coussin de velours, baisa la croix que lui présenta Mgr de Bourgneuf. Il reçut au château les corps constitués et leur fit bon accueil. Les notables allèrent également saluer la princesse Catherine et la duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées, qui semblait avoir la prééminence sur la sœur du roi (1).

Le 19 avril 1598, Gabrielle d'Estrées mit au monde, au château de Nantes, un fils nommé Alexandre qui fut le chevalier de Vendôme et devint plus tard grand prieur de France. La grosse cloche de la cathédrale annonça l'événement.

Henri IV séjourna à Nantes du 13 avril au 6 mai ; bien que Mornay dise que personne ne voulait plus avoir été ligueur : « ils ont enchéri le taffetas blanc pour faire des écharpes, » la réception fut convenable mais froide. Il n'en pouvait guère être autrement. Le roi avait promis de respecter les privilèges de la ville, il le répéta aux notables ; cependant il ne pouvait laisser subsister l'ancienne municipalité ligueuse. Des lettres patentes du 25 avril 1598 décidèrent que le maire et les six échevins seraient désormais nommés par le roi sur une liste de trois membres élus par la ville. Cette ordonnance fut proclamée dans une assemblée municipale, présidée par le jeune duc de Vendôme, reconnu comme gouverneur de Bretagne, et par Hercule de Rohan, duc de Montbazon, désigné comme gouverneur de la ville et du château de Nantes. Charles Harouys de la Rivière fut nommé maire. C'était la récompense méritée de son courage et de ses épreuves.

Le roi, très préoccupé de l'attitude des Espagnols à la frontière de Picardie et de l'état des négociations qui se poursuivaient en vue de la paix, donna au maréchal de Brissac l'ordre d'investir Blavet, afin de se tenir prêt à attaquer les Espagnols si l'accord n'était pas conclu. Il reçut à Nantes lord Cecil, ambassadeur d'Angleterre, qui lui remit l'ordre de la Jarretière ; la cérémonie eut lieu dans la cathédrale et le roi assista à l'office, portant le collier du Saint-Esprit et celui de la Jarretière (2).

Mais l'acte qui a rendu le séjour de Henri IV à Nantes à jamais mémorable, c'est la signature de l'édit qui porte dans l'histoire le nom de la grande ville bretonne. L' « *Édit de Nantes* » devint la charte des protestants ; c'est le premier acte du Pouvoir qui ait établi ce qu'on a appelé depuis la tolérance religieuse. Le roi tenait à le dater de la capitale même de la Ligue, il le signa le jour de son arrivée, le 13 avril 1598 (3). Cet édit donnait aux réformés un statut légal définitif. Il érigeait en loi le principe de la tolérance et par là garantissait l'unité nationale. Il assurait la liberté de conscience et réglait l'exercice du culte. Il accordait aux protestants un état-civil, un enseignement, des Chambres de justice, des places

(1) Si l'on veut savoir quels cadeaux les Nantais offrirent aux princesses, voici : 20 livres de soie plate de toutes couleurs, 100 livres de confitures, 6 paires de gants d'Espagne d'ambre gris, un petit baril de noix muscades confites pour Madame, sœur du roi, et pour Mme de Beaufort, six « oiseaux canariens » avec leurs cages. Travers, *Hist. de Nantes*, T. III, p. 102.

(2) Lettres du roi au connétable de Montmorency des 1er, 19, 22 avril, 4 mai ; à M. de Rossy, des 21, 29 avril, *Lettres missives*, T. IV, p. 945, 961, 965, 966, 968, 977. — *Séjour de Henri IV à Nantes en 1598.* Documents inédits, publiés par P. Marchegay, Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, T. IX, 1869.

(3) L'édit se compose de 95 articles généraux qui furent signés à Nantes le 13 avril et de 56 articles articuliers qui furent signés le 2 mai 1598.

de sûreté, le libre accès aux honneurs et aux fonctions publiques. Il ne fut du reste enregistré et proclamé qu'un an après sa date, et suscita de très vives oppositions, dont le roi finit par triompher. Ce fut, à l'époque où il parut, un acte de haute sagesse, longuement préparé, et dû à l'initiative personnelle de Henri IV. Il terminait définitivement l'ère des guerres civiles qui, depuis tant d'années, déchiraient le pays et l'avaient en partie ruiné. Il rendait à la France, et à la Bretagne en particulier, l'inestimable bienfait de la paix. « J'ay mis fin à l'affaire de ceulx de la religion, et de ce costé-là j'ay l'esprit en repos, » écrivait Henri IV (1). Il partit de Nantes pour Rennes le 7 mai 1598.

IV. — *Henri IV à Rennes.*

Ce qu'on ne peut rendre, c'est l'expansion de la joie populaire. Les contemporains nous en ont laissé trop peu de témoignages : la joie frappe moins que la douleur. Il est certain qu'elle fut intense. La nouvelle de la paix définitive produisit une immense impression de soulagement. Qu'on se figure les sentiments de gens qui peuvent enfin rentrer librement chez eux, après dix années d'angoisse, qui peuvent labourer, trafiquer en paix sans avoir à craindre à toute heure l'alerte des pillards ou des gens de guerre. « Chacun cherche ses chemises et linge pour le faire blanchir, pour, par après, s'en aller chez soy... Je vous laisse à penser si les fagotz seront espargnez aux feuz de joye qui se feront en ceste ville (Rennes) (2). »

Ils ne le furent pas. Le traité de paix, « que nous avons tant désiré, » fut apporté à Rennes le mercredi de Pâques, 25 mars 1598, « et le lendemain fut publié en la Cour et par les carroils (carrefours), et les feux de joye, et le *Te Deum* chanté, et l'horloge sonnée et l'artillerie jouée après-midi... Il ne faut pas demander si le peuple est en grande réjouissance... Le dimanche de Quasimodo ensuivant furent faites processions générales à Bonnes-Nouvelles. Il y avoit aultant de peuple que l'on vist jamais. »

Seuls les soldats de fortune, les aventuriers et les pillards, que la guerre avait attirés en Bretagne, furent déconfits; « ces fendeurs de nazeaux, qui naguère faisoient bien les eschauffez, ont tous le poulce tombé en la main, ils trouvent cette bonne nouvelle comme un songe et ne veulent pas y croire. » Les brigands de profession, les coureurs de grands chemins étaient inquiets. La répression allait recommencer : « Trois ou quatre voleurs de la garnison de Hédé ont été pris et pendus... Le chanvre à faire cordes enchérist de jour à autre (3). »

Les brochures traduisent la joie universelle. La *Remonstrance au roi, contenant un bref discours des misères de la province de Bretagne*, est un dithyrambe en faveur de la paix, phraséologie vide et grandiloquente, bourrée de citations

(1) *Lettres missives de Henri IV*, p. p. B. de Xivrey, T. IV, p. 981, à M. de Caumont, Nantes, 5 mai 1598.

(2) Lettre du chanoine Marsac, de Rennes, 15 mars 1598. Le Men, *Correspondance relative à la pacification de la Bretagne*, Revue de Bretagne, avril 1861.

(3) *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1755, 1756. — Lettre du chanoine Marsac, du 15 mars 1598. Le Men, *Correspondance relative à la pacification de la Bretagne*, Revue de Bretagne, avril 1861.

latines, sans valeur et sans intérêt. Son vrai but paraît être de répondre aux récriminations des royalistes fidèles contre les ligueurs trop facilement pardonnés. « Il ne faut point murmurer de ceste heureuse réconciliation et de ceste réunion des membres avec leur Chef; le roi n'a pas voulu d'une victoire achetée par les armes, il a pensé que *omnia sunt in bellis civilibus misera, sed nihil miserius quam ipsa victoria* » (1).

C'est justement pour reconnaître le zèle de « ceux qui avaient toujours marché dans la voie du devoir » que Henri IV venait à Rennes. C'était la récompense et la glorification de la ville inébranlablement fidèle.

Sully avait vivement conseillé ce voyage. Arrivé dans cette ville depuis un mois, il avait rétabli l'ordre et assuré la paix; aussi « avait-il été merveilleusement bien accueilli à Rennes, « où il reçut publiquement mille louanges, » si bien qu'il disait souvent plus tard « n'avoir jamais mené une si douce vie (2). »

A Rennes, Henri IV allait trouver des partisans toujours fidèles, des amis toujours dévoués; aussi la réception aurait un caractère d'épanchement, de sympathie et de bonheur unanime.

On assure qu'en traversant les landes de Bretagne, entre Nantes et Rennes, Henri IV, habitué aux plaines fertiles de la Beauce et de la Picardie, ne put s'empêcher de dire : « Où est-ce que ces pauvres Bretons pourront prendre tout l'argent qu'ils m'ont promis? »

Parti le 7 mai de Nantes, Henri IV coucha le soir à Bain (3) et le lendemain il arrivait au château de Fontenay, paroisse de Chartres, à deux lieues de Rennes, où la maréchale de Brissac devait lui offrir l'hospitalité. Le soir même il adressait à Gabrielle d'Estrées qu'il avait quittée la veille, un de ces jolis billets dont il était coutumier. (4) Ce jour-là le roi reçut une nouvelle qui le combla de joie : c'était celle de la conclusion de la paix avec l'Espagne, le traité avait été signé après bien des difficultés par les plénipotentiaires français, le 2 mai 1598 à Vervins. Le roi pouvait annoncer aux Bretons qu'ils seraient bientôt délivrés des Espagnols qui allaient être obligés d'évacuer Blavet; il se montrait heureux de ne pas leur « laisser cette espine au pied, laquelle à la longue pouvoit les incommoder peut-estre plus qu'ils ne l'avoient esté des armes du duc de Mercœur » (5).

(1) *Remonstrance au roi, contenant un bref discours des misères de la Province de Bretagne, de la cause d'icelles et du remède que Sa Maiesté y a apporté par le moyen de la paix,* par P. B. A., 1598. A Paris, chez Francois Huby, iouxte la coppie imprimée à Angers, par Anthoine Hernault. Broch. in-8° de 16 p. Bib. Nat. Imp. Lb 35 725. Reproduite dans les *Mémoires de la Ligue*, T. VI, p. 593-614.

(2) *Œconomies d'État,* par Maximilien de Béthune, T. I, p. 377. — *Mémoires de Sully*, édit. 1768, T. III, p. 185.

(3) Le curé de Bain inscrit sur le registre de baptêmes et décès cette note, qui est un indice du sentiment général : « Le 7 mai 1598, Henri IV passa par cette ville de Bain pour aller faire son entrée en la ville de Rennes et par mesme moyen nous a apporté la paix si désirable. » Pâris-Jallobert, *Anciens Registres paroissiaux de Bretagne, Bain*, p. 63.

(4) « Mon vray cœur... vous me mandés que vous m'aimés mille fois plus que moy à vous : vous en avés menty, et le vous soutiendray avec les armes que vous avez choisyes... Jeudy pour le plus tard je partiray de Rennes pour nous acheminer vers la grande cité... Je ne vous verray de dix jours, c'est pour mourir. Je ne vous mande point mon déplaisir, vous seriez trop glorieuse... Ce 8e may, de Fontenay. *Lettres missives* IV, 983. » Dans l'*Itinéraire de Henri IV* on indique pour le 8 mai 1598 : *Fontaine-Guérin* (Maine-et-Loire). C'est une erreur; c'est le château de Fontenay près Rennes (*Lettres missives de Henri VI*, T. VIII, p. 465, *Itinéraire*).

(5) Lettre à Pomponne de Bellièvre et Bruslart de Sillery, négociateurs du traité de Vervins, Rennes, le 9 mai 1598. *Lettres missives,* T. IV, p. 986.

Le samedi 9 mai 1598, à trois heures de l'après-midi, le roi Henri IV, joyeux, rassuré, de belle humeur, fit son entrée dans sa bonne et fidèle ville de Rennes. Il était à cheval, accompagné de M. de Cheverny, chancelier de France, du duc de Bellegarde, grand écuyer, de l'amiral, du duc de Bouillon, des maréchaux de Brissac et de Boisdauphin, du Grand Prévost et d'une suite nombreuse. A l'entrée du long faubourg de la Magdeleine, le corps de ville et les bourgeois vinrent le saluer. Il leur dit : « Je vous annonce la paix générale en tout mon royaume; » ce qui les rendit fort joyeux. Les compagnies de la milice étaient rangées tout près dans le pré Raoul; le roi les passa en revue, puis se dirigea à cheval, au pas, vers la porte de Toussaints. A la hauteur du puits Mauger, le présidial s'avança et le jeune sénéchal René Le Meneust de Bréquigny, fils du célèbre sénéchal qui avait enlevé la ville aux ligueurs, harangua le roi. Aussitôt après, le maréchal de Brissac, prenant des mains de M. de Montbarot, gouverneur de la ville, trois belles clefs d'argent doré, présenta au roi « les clefs de la ville. » Henri IV les baisa et dit gracieusement : « Voilà de belles clefs, mais j'aime encore mieulx les clefs des cœurs des habitants de Rennes. »

Le roi traversa la porte, décorée simplement d'un arceau de lierre et d'écussons aux armes de France, de Navarre et de Bretagne et se dirigea vers l'église cathédrale de Saint-Pierre. Devant le portail il fut reçu par le clergé, le Parlement en robes rouges et la Chambre des Comptes. On chanta le *Te Deum* et l'on dit les vespres. On avait disposé un dais de satin blanc, mais Henri IV monta simplement au haut de l'église et se plaça dans les stalles. Pendant tout ce temps le canon tonnait et la « grosse horloge » sonnait. Le roi descendit au Manoir épiscopal, près de Saint-Pierre.

Le lendemain était le dimanche de la Pentecôte. Le roi « fist sa feste » en grande solennité à Saint-Pierre. Mgr de Bourgneuf de Cucé, ancien évêque de Saint-Malo et évêque de Nantes, célébra la messe et donna la communion au roi. Après l'office, Henri IV toucha les malades des écrouelles (scrofules) dans la cour du Manoir qui en était remplie.

Nul doute qu'Henri IV n'ait séduit le cœur des habitants de Rennes par sa bonne grâce, sa simplicité et sa franchise. Le notaire Pichart fait du roi ce portrait qui vaut mieux que ceux de beaucoup d'historiens, car il est pris sur le vif et tracé par un témoin oculaire : « C'est un fort agréable prince et fort familier à tout le monde, et meslé en toutes choses, sans grandes longueurs de discours, et adonné à toutes sortes d'exercices, de moyenne taille, la barbe toute blanche, le poil blond commençant à griser, et l'œil plaisant et agréable; il peut avoir l'aage de quarante-six à quarante-sept ans, néantmoins la barbe le rend plus vieil qu'il n'est... Il disait à tous quelques bons mots en passant, car il sçait tout et cognoist tout. » (1)

Les cinq journées que le roi passa à Rennes furent remplies par des distractions et des fêtes. « S'estimant comme oisif, il essayoit de se divertir en s'occupant tantost à l'entretien de plusieurs dames de qualité de la province qui estoient

(1) Pichart ne flattait pas le roi, car Henri IV, né le 13 décembre 1553, avait alors exactement 44 ans et 5 mois. *Journal de Pichart*, 1757.

venues exprès pour avoir l'honneur de le voir; tantost à faire des parties, à courir la bague, jouer au balon, à la paulme, et tantost à la chasse » (1).

Il alla dîner et chasser à la Prévalaye, belle résidence située à une demi-lieue de la ville et appartenant à la famille Thierry du Bois-Orcand. Un soir, le prince de Moldavie qui accompagnait le roi fut assassiné dans une maison de la rue Reverdiais (rue d'Antrain) par six Anglais. L'information judiciaire ne donna pas de résultats. Mais le lendemain le roi, attristé, ne sortit pas du Manoir. Le mercredi 13 mai 1598 il alla à la messe à Saint-Pierre, puis se rendit au Jeu de Paume établi dans la rue Baudrairie et il émerveilla tous les assistants par son adresse et sa vigueur. L'après-midi il passa la revue de ses régiments français « au Pré-André »; tous les gentilhommes du pays tinrent à l'escorter pour lui faire honneur. Le jeudi 14 mai il réunit « en son logis » les membres des États présents à Rennes, leur adressa un discours et leur promit de maintenir les privilèges de la province (2).

Henri IV retourna à la Prévalaye où fut donnée une grande chasse en son honneur. Il se reposa sous un chêne que la tradition populaire entoure encore d'une sorte de vénération. Il assista à des luttes, divertissement toujours cher aux Bretons, puis alla rendre visite à la Communauté de ville (3).

Le roi devait quitter Rennes le vendredi 15 mai. Il ne partit pas. Quelle fut la cause de ce retard? On a parlé de quelque intrigue galante (4). On sait d'ailleurs qu'il eut ce jour-là avec Sully un long entretien secret de trois heures dans le jardin de l'alloué Raoul Martin. « Il y entra en me tenant par la main, dit Sully, les doigts entrelassés dans les siens, selon sa coustume, il fit refermer la porte sur lui et défendit qu'on y laissât entrer personne. Ce début me préparait à quelque grande confidence... » Henri IV voulait sonder son ami sur la possibilité d'un mariage avec Gabrielle d'Estrées. Mais Sully, très opposé au projet, s'obstinait à ne pas comprendre et à ne pas deviner à qui le roi pensait.

— O la fine beste que vous estes! finit-il par lui dire.

Sully protesta et exposa ses raisons (5).

Le soir Henri IV alla dîner chez l'abbé de Saint-Melaine, Mathurin de Montallays, auquel il devait bien cette marque de gratitude pour le dévouement inébranlable avec lequel il avait présidé les États et dirigé l'administration pendant ces années de crise. Le lendemain samedi 16 mai 1598, dès cinq heures du matin, Henri IV montait à cheval et prenait la route de Vitré.

(1) Max. de Béthune, *Œconomies d'État*, T. I, p. 378.

(2) *Journal de François Grignart de Champsavoy*, p. p. Raison du Cleuziou, p. 59.

(3) Le 15 mai, à la sortie de la messe, un fou, nommé Gravelle, l'aborda, disant que, lui, était duc de Bretagne et qu'il le faisait son prisonnier. On l'écarta et le fou se cramponna si vivement aux jambes de M. de Montbarot que M. de Vitry, capitaine des gardes, dut lui donner un fort coup de bâton sur la tête pour lui faire lâcher prise. Le malheureux fut enfermé et ne fut trouvé porteur d'aucune arme. Le roi ne fit qu'en rire; il reprocha cependant à Montbarot de ne pas avoir pris plus de précautions.

(4) On raconta à Rennes que si le roi ne partit pas le vendredi, c'est qu'il avait remarqué une dame « qu'il voulut voir de plus près. » C'était Mme des Fossés, fille de Me Jean Yger, s^r de Launay, avocat au Parlement. Pichart rapporte que le capitaine des Fossés reçut beaucoup de faveurs et que Mme des Fossés alla à la cour après la mort de Gabrielle d'Estrées. *Journal de Pichart*, col. 1757.

(5) Maximilien de Béthune, *Œconomies d'État*, T. I, p. 384. — *Mémoires de Sully*, édit. 1768, liv. IX, T. III, p. 205. — On sait que Gabrielle d'Estrées mourut subitement l'année suivante, — empoisonnée, dit-on, — le 10 avril 1599.

Le roi accorda à ceux qui avaient servi sa cause des gratifications et des faveurs, au fils du brave La Noue, à Montmartin et à Montbarot (1). Un autre reçut du roi un accueil meilleur peut-être qu'il ne le méritait : c'est Sourdéac. Le gouverneur de Brest avait été mandé à Rennes par Henri IV. Il hésita, il ne se sentait pas la conscience tranquille. En effet, depuis deux ans, il avait avec les Espagnols de louches pourparlers, dont le but était de leur livrer la place de Brest. Il n'en parle point dans ses *Mémoires*, qu'il termine à l'année 1597 par ces mots : « Je prie ceux qui les liront de croire que je n'ai rapporté que la pure vérité sans aucune passion (2). »

Nous savons cependant qu'ils ont eu lieu. René de Rieux, seigneur de Sourdéac, marquis d'Ouessant, avait un orgueil immense et une ambition démesurée. Sa femme, Suzanne de Saint-Melaine, n'était pas moins ambitieuse. On rapporte qu'il aurait naguère répondu à l'évêque Aymar Hennequin, qui lui demandait de donner son concours au duc de Mercœur : « Si j'abandonnais la cause du roi de France, ce ne serait pas pour aider un cadet de la maison de Lorraine à devenir duc de Bretagne, j'y penserais pour moi. » Or, à la fin de la Ligue, on envisageait fréquemment l'éventualité de la mort d'Henri IV, qui s'exposait aux dangers comme un jeune capitaine. Voyant que le roi n'avait pas d'héritiers légitimes, Sourdéac se retourna du côté de l'Espagne. Il se confia à son cousin, François de Carné-Rosampoul, « homme très loyal et grand chrétien, » et les pourparlers continuèrent, mais cette fois encore ils furent déconcertés par les invraisemblables lenteurs de Philippe II.

Les événements marchaient. Henri IV vint en Bretagne, il savait tout, il manda Sourdéac. Celui-ci hésita, il craignit que le roi ne voulût lui enlever le gouvernement de Brest, et il remit la place à Carné-Rosampoul, qui devait la livrer aux Espagnols si Sourdéac était disgracié ou révoqué. Il partit. On sait qu'il était cousin d'Henri IV au 10e degré. Quand il parut devant le roi, il dut éprouver une certaine émotion, car il pouvait redouter un châtiment mérité. Henri IV le toisa de son œil perçant et lui dit simplement, sur un ton mélangé de bonhomie et de reproche :

— « Sourdéac, la fête des Rois est passée ! »

Et Sourdéac, complètement gagné, oublia ses rancunes et resta fidèle jusqu'à sa mort. Il écrivit à Rosampoul que « la paix était faite, que le roi lui avait donné l'ordre de le suivre en Picardie et qu'il obéissait.. » Une fois de plus, l'inépuisable clémence de Henri IV avait été un acte d'habileté politique (3).

Huit jours après le départ du roi, la duchesse de Mercœur arrivait à Rennes « en assez pauvre et simple train » et descendait à l'hôtel de l'*Escu de France*, près de Saint-Germain. Mme d'Apigné seule alla au-devant d'elle. Elle partit cinq jours après, le 28 mai 1598. Juste retour des choses d'ici-bas ! (4)

(1) Vaurigaud, *Histoire des Églises réformées de Bretagne*, T. II, p. 63.

(2) *Mémoires de Sourdéac*, Bib. Nat. Man. fr. 3861, *in fine*.

(3) Pichart, qui rapporte ce mot dit qu'il signifie « qu'avant la paix il y avait dix mille rois en Bretagne ; » il est plus probable qu'Henri IV a voulu faire allusion aux rapports assez suspects de Sourdéac avec la reine d'Angleterre d'abord, puis avec le roi d'Espagne. *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1758. — G. de Carné, *Correspondance des ligueurs bretons avec l'Espagne*, T. I, Introd. p. LVIII, T. II, p. 105, 110, 140-144, 158, 178.

(4) *Journal de Pichart*, D. Morice, *Preuves*, T. III, col. 1758.

Henri IV ne fit que passer à Vitré, il s'y arrêta le 16 mai 1598 pour dîner (1), il visita l'église Notre-Dame, il admira cette curieuse ville qui lui était chère à cause de sa fidélité inébranlable, et l'on rapporte qu'il aurait dit : « Si je n'étais roi de France, je voudrais être bourgeois de Vitré. » Il partit aussitôt pour Laval, et fit ce jour-là vingt lieues dans la journée. De Laval, il adressa aux États de Bretagne une lettre pour exprimer ses regrets de ne pouvoir les présider, étant appelé en Picardie par l'exécution du traité de Vervins.

V. — *Les États de 1598 et le Départ des Espagnols.*

Les États s'ouvrirent à Rennes le lundi 18 mai 1598, bien différents par leur nombre et leur aspect des précédents. Le souvenir encore récent du voyage du roi, la présence de deux de ses ministres, la paix de la province et l'union de tous refaite par le souverain, inspirèrent la joie et facilitèrent les opérations.

Le chancelier de Cheverny et Rosny baron de Sully « qui fut l'âme des délibérations, » représentaient le roi. Les évêques du Liscoët et de Bourgneuf, 4 abbés, 17 chanoines, 70 gentilshommes, les députés de trente villes composaient l'imposante assemblée.

Le roi accordait de nombreux dégrèvements et prescrivait à l'assemblée de les sanctionner : cessation de la levée de 40.000 écus par mois pour l'entretien des gens de guerre, remise des arrérages dûs depuis 1597, interdiction de faire aucune levée extraordinaire sans le consentement des États, abolition de « la pancarte » (droit sur les denrées) créée par Mercœur, suppression des contributions et corvées pour les fortifications, suppression des droits sur les vins établis par le duc, réduction d'un tiers de ceux votés par les États. Tous ces dégrèvements furent accueillis avec satisfaction.

Mais d'autre part le roi avait de grands besoins d'argent : les frais des traités et les engagements pris par lui au sujet de la Bretagne montèrent à 592.000 écus ; de plus les Espagnols réclamaient 200.000 écus pour l'évacuation de Blavet.

Les États, trop heureux d'être délivrés du fléau de la guerre, accordèrent sans difficulté, outre l'octroi des fouages, impôts et billots ordinaires, une somme de 800.000 écus pour l'année 1599 à prendre sur les droits des vins. Ils décidèrent diverses mesures d'administration ; ils ordonnèrent au greffier de prétendues Assemblées qui s'étaient tenues « en forme d'États » pendant la Ligue d'en remettre les procès-verbaux à leur greffe.

Les officiers de justice du Léon et de la Cornouaille se plaignaient des vols et méfaits commis par « de mauvais garnements » qui continuaient à courir les campagnes, ils demandent l'institution d'un prévôt militaire spécial. M. de la Villecarré, prévôt des maréchaux, promet de « faire des chevauchées et d'exercer une active surveillance. »

Le capitaine La Mousche, commandant à Corlay, entre à l'Assemblée et déclare d'un ton arrogant « qu'ils sont résolus à ne désemparer de leurs garnisons

(1) Pâris-Jallobert, *Journal historique de Vitré*, p. 59.

qu'ils n'aient été payés de l'année 1597 et deux mois de 1598. » Le Président répondit que « c'était parler avec peu de respect en si solennelle assemblée. » Les États portent plainte au maréchal de Brissac contre « les paroles de menaces dites en cette assemblée par M. de la Mousche et lui demandent de pourvoir à ce que de telles insolences ne soient avancées en si notable assemblée, faite par autorité du roi *et qui représente le général de la province.* »

Par contre, pour reconnaître le zèle et la compétence de Sully, les États lui accordèrent une gratification de 6.000 écus qu'il refusa (1). Enfin dans leurs « remontrances au roi » ils demandèrent au souverain de faire élever les jeunes seigneurs de Laval et de Rohan dans la religion catholique, « ce qui eût évité bien des troubles, » de défendre à La Fontenelle, La Mousche, Montgommery et autres capitaines de se permettre aucune levée ou extorsion, de faire démolir les places récemment fortifiées et inutiles; enfin de prolonger les sessions du Parlement et de supprimer la différence entre originaires et non originaires, toutes réclamations fort justifiées. Ils se séparèrent le 26 mai 1598 (2).

La Paix de Vervins, enfin conclue le 2 mai 1598, fut accueillie dans toute la France par une explosion de joie. Ce traité intéressait spécialement la Bretagne puisqu'il stipulait que les Espagnols abandonneraient Blavet, qu'ils occupaient depuis huit ans. A vrai dire, ils s'étaient montrés plus redoutables par leurs rapines que par leurs armes; malgré leur réputation de discipline, ils s'étaient maintes fois révélés comme des pillards émérites. En somme, depuis huit ans qu'ils foulaient le sol breton, leur action militaire avait été à peu près nulle. Leur séjour finissait par une mésaventure ridicule : les soldats révoltés avaient tenu leur général enfermé dans les cachots du fort pendant quatre mois.

L'évacuation n'alla pas sans difficultés; ils prétendaient démolir les fortifications qu'ils avaient élevées à Blavet. Il fallut leur donner 200.000 écus (3 millions) pour les décider à les laisser intactes. Ce fut l'ancien ligueur Montigny de la Hautière qui se chargea d'assurer leur départ. Moyennant 33.000 livres, il les fit embarquer sur deux de ses navires, le 9 septembre 1598, et le sol de la Bretagne fut libéré de la présence de ces étrangers (3).

VI. — *La Mort du duc de Mercœur.*

Le roi Philippe II mourait le 13 septembre 1598, succombant aux soucis et aux revers d'un long règne traversé d'épreuves.

Le duc de Mercœur quittait la Bretagne, aigri et mécontent. Condamné à une inaction forcée, il ne se rappela à l'attention publique que par une incartade qu'il fit un jour à l'avocat général Servin qui avait refusé de lui donner le titre de

(1) Sully dit dans ses *Mémoires* qu'il resta six semaines à Rennes après le roi, il pourvut avec soin au paiement de l'armée « afin d'empescher qu'elle n'apportast aucune vexation au peuple de la campagne duquel il avait toujours un soin merveilleux, disant souvent au roy que le labourage et pasturage estoient les deux mamelles dont la France estoit alimentée et les vrayes mines et trésors du Pérou. » Max. de Béthune, *Œconomies d'Estat*, T. I, p. 391. — *Mémoires de Sully*, édit. 1768, T. III, p. 185.

(2) Archiv. d'Il.-et-Vil. C. 2645, Procès-verbal des États. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 481.

(3) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 3758.

prince. Il alla le trouver, furieux, et le menaça de le tuer. C'est à cette occasion qu'il adressa au duc d'Aumale, le 14 juillet 1599, la curieuse lettre renfermant ces mots qui sont un aveu : « Pour la manutention de ma grandeur particulière je m'étais maintenu en Bretagne (1). »

Hâtons-nous de laisser cet incident pénible pour arriver enfin à la belle page qui clôt la carrière du duc de Mercœur. Le duc était un chrétien sincère, il avait une foi profonde et une vie privée exemplaire. Depuis longtemps il songeait à mettre sa vie au service de la religion en allant combattre les Turcs qui, maîtres de la Hongrie, menaçaient l'Europe d'une nouvelle invasion. Dans sa dernière lettre au roi d'Espagne il écrivait ces belles paroles : « Laissant ce qui est de mon particulier en ceste province, je demande à être employé en la guerre de Hongrie contre l'ennemy irréconciliable de la Chrestienté, où j'espère rendre preuve de l'entière volonté qui me demeure de servir Dieu en une si saincte et si juste entreprise... (2). »

Poussé par le pur désir de défendre la Chrétienté, dit saint François de Sales, par l'ambition de jouer un rôle, dit de Thou, fatigué sans doute d'une inaction pesante pour un prince de quarante ans, Mercœur obtint facilement l'autorisation du roi; il partit en octobre 1599 et fut nommé généralissime de l'armée que l'Europe opposait à l'envahissement des Turcs.

L'année suivante il attaqua les Ottomans avec une armée dix fois moins nombreuse, il ne put les vaincre, mais fit une très belle retraite. Le 3 septembre 1601, il alla assiéger avec 15.000 hommes Albe Royale, ou Stul-Weissembourg, sur la Ranzia, il s'en empara après un brillant assaut auquel il prit part avec une grande bravoure. Il eut alors à lutter contre une armée turque de 100.000 hommes, accourue au secours de la ville; par une série de combats, dans lesquels il fit preuve de valeur et d'habileté, il la força à se retirer vers Belgrade. Il revenait prendre quelque repos en France lorsque, en passant à Nuremberg, il fut atteint de la fièvre pourprée qui l'emporta en treize jours, « au grand regret des Allemands, dit d'Aubigné, car ce prince, malheureux aux guerres contre les réformez, avait combattu les infidèles avec un heur nonpareil (3). » Il eut le chagrin de ne pouvoir faire célébrer la messe dans cette ville protestante; son aumônier dut aller chercher le Saint Sacrement à trois lieues pour communier le malade en viatique. Se souvenant de la Bretagne à ses derniers moments, il demanda que son corps fût inhumé dans le tombeau de ses aïeux et son cœur remis aux Capucins de Nantes (4). Il expira le 19 février 1602; il n'avait que quarante-trois ans (5).

(1) P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison royale de France,* T. III, p. 791. — Joüon des Longrais, *Le duc de Mercœur*, p. 80.
(2) Carné, *Correspondance des ligueurs bretons,* T. II, p. 155, 24 mars 1598.
(3) Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle,* T. IX, p. 399.
(4) *Histoire de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur*, 1692, (par Bruslé de Monplainchamp), p. 254.
(5) Sur la campagne du duc de Mercœur en Hongrie, voir *Mémoires inédits de Michel de la Huguerie*, T. III, p. 416-422. — Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle,* T. IX, p. 394-399. — *Histoire de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur,* (par Bruslé de Monplainchamp), p. 200-258. — De Thou, *Histoire Universelle,* liv. CXXI, CXXVI, T. XIII, p. 306 et 636. — D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. 482.

Son corps fut porté en Lorraine où on lui fit de magnifiques funérailles et saint François de Sales prononça « avec grand apparat » son oraison funèbre à Notre-Dame de Paris, le 27 avril 1602. « Il le louangea hautement et magnifiquement. » (1)

L'oraison funèbre devait être forcément un panégyrique. Le saint évêque exposa et glorifia les vertus de son héros; en un style pompeux, chargé d'images et de comparaisons qui paraissent aujourd'hui un peu démodées, il fit ressortir les réels mérites de ce prince qui fut un chrétien. Prenant pour texte cette parole de saint Paul : *Ut sobriè, piè et justè vivamus*, il montra que le duc de Mercœur avait des qualités peu communes. Menant une vie irréprochable, vertu rare en un siècle dépravé, il ne jouait ni ne blasphèmait jamais, il entendait la messe chaque jour et pendant ses campagnes il redoublait ses confessions et ses communions. Enfin il était juste et ne fit jamais de tort à personne volontairement. « Ses domestiques témoignent qu'il était la douceur et la patience mêmes; quiconque est doux à ses domestiques l'est beaucoup plus envers les autres. »

Le saint évêque de Genève passe rapidement sur la période critique, il ne nomme la Bretagne que pour rappeler la charité du duc envers les pauvres et sa générosité pour les couvents. Il s'étend longuement au contraire sur l'acte héroïque des dernières années, le duc a voulu combattre les infidèles et défendre le nom chrétien; dans cette nouvelle croisade pour une cause sainte, il a sacrifié sa vie!...

Et l'orateur sacré, rappelant la mort édifiante de Mercœur conclut son discours par ce beau trait de courage et de foi (2).

Faisons comme lui, restons sur cette belle action, n'évoquons pas une fois de plus des appréciations sévères, et terminons ici l'histoire agitée de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur (3).

(1) Le père et le grand-père de François de Sales avaient été pages d'honneur des princes de Martigues.

(2) *Oraison funèbre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, prononcée en la cathédrale de Paris, le 27 avril 1602 par S. François de Sales, évêque et prince de Genève.* Imp. à la fin de l'*Histoire du duc de Mercœur*, par Bruslé de Monplainchamp, p. 269-306. — *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile*, édit. 1880, T. VIII, p. 23, 26.

(3) La duchesse de Mercœur, après la mort de son mari, vécut dans l'obscurité. Elle mourut le 6 septembre 1623, au château d'Anet. — *Description de la maladie, de la mort et de la vie de Madame la duchesse de Mercœur, décédée en son château d'Anet, le 6 septembre 1623.* Paris, chez Jean Libert, M.DC.XXIV. Imp. in-4° de 77 p. — *Archives du Bibliophile Breton*, T. II, p. 143.

Cet ouvrage en vers (très rare) a pour auteur Charles Bouvard, premier médecin de Louis XIII, né au Mans en 1573, mort à Paris en 1658. Bouvard donne, — en vers, — une description détaillée de la maladie de la duchesse. Citons ces quatre vers ; ils suffiront :

Frissons, veilles, douleurs, sécheresses, froidures,
Ardeurs, soif et dégoust, catharres, morfondures,
Stupeurs et hauts respirs, durs assoupissements,
Défaillances, nausée et grands vomissements...





CHAPITRE XXII

LA BRETAGNE SOUS HENRI IV

1598-1610

O Paix, heureuse Paix, par toy nos prez fleurissent,
Et de barbus épys nos plaines se hérissent;
Par toy fait ses labeurs, libre, le païsan;
Le marchand son traffic; son métier, l'artisan.
ALEX. DE RIVIÈRE.

I. LA PACIFICATION RELIGIEUSE. — II. LA MAGISTRATURE. — III. LES VILLES. — IV. LA RÉNOVATION ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE. — V. LES ÉTATS SOUS LE RÈGNE DE HENRI IV.

I. — *La Pacification religieuse.*

Le règne de Henri IV fut une renaissance, une résurrection. Dès 1596 le roi disait aux notables de Rouen : La gloire que j'ambitionne, c'est d'être appelé « le libérateur et le restaurateur de cet Etat (1). » Il avait tenu parole. La guerre était finie, guerre fratricide et désastreuse, l'étranger était chassé du sol de la patrie, les sources de la richesse nationale, un moment taries, allaient reprendre leur cours. Une immense impression de soulagement, de gratitude et d'espoir agitait tous les cœurs.

Nulle part ces sentiments ne furent plus vifs qu'en Bretagne. C'est que nulle part la guerre n'avait été si prolongée et n'avait causé tant de ravages. Enfin l'on pouvait sortir sans risquer sa vie de ces forteresses où, depuis huit années, l'on était emmuré vivant ; enfin le laboureur allait pouvoir cultiver cette terre ingrate mais tant aimée, où il enfouit ses espérances en même temps que son grain. Le poète contemporain Alexandre de Rivière a traduit en des vers heureux l'impression générale.

Henri IV écrivait de Nantes avec une légitime fierté : « J'ay achevé de nettoyer ceste province, et ay espérance de recouvrer bientôt mes villes occupées par l'Espagnol; quand je les auray recouvrées, j'auray remis mon royaume à son entier : à quoy ont tendu tous mes travaux et desseings depuis que Dieu m'a

(1) *Lettres missives de Henri IV,* p. p. Berger de Xivrey, T. IV, p. 657. Harangue du roi aux notables de Rouen, 4 novembre 1596.

appelé à ceste Couronne (1). » Le traité d'Angers avec Mercœur, l'édit de Nantes, accordé aux protestants, la paix de Vervins avec les Espagnols terminaient définitivement la guerre civile et ouvraient une ère nouvelle. Mais que de maux à réparer! Que d'institutions à réorganiser! Henri IV s'y appliqua sans retard.

La pacification religieuse ne se fit pas sans difficulté. Et d'abord les Parlements refusèrent d'enregistrer l'édit de tolérance. Le roi ne pouvait pas adresser au Parlement de Rennes la harangue célèbre qu'il prononça devant les conseillers de Paris, réunis dans son cabinet, et qui est un chef-d'œuvre de bonhomie, de finesse et d'esprit politique :

« J'ai remis les uns en leurs maisons dont ils étoient bannys, les aultres en la foi qu'ils n'avoient plus... Je coupperai la racine à touttes les factions et prédications séditieuses... J'ay sauté sur des murailles de villes; je sauterai bien sur des barricades qui ne sont pas si haultes... Ne m'alléguez point la Religion Catholique. Je l'aime plus que vous, je suis plus catholique que vous : je suis fils aisné de l'Église... J'ay autrefois faict le soldat. On en a parlé. Je suis Roy maintenant et parle en Roy, je veulx estre obéi (2). »

Il fallut envoyer au Parlement de Rennes deux lettres de jussion, l'une le 30 avril, l'autre le 19 juillet 1600, pour le décider. Il s'opposait surtout à ce que les procès des protestants fussent portés devant la Chambre de l'Édit, Chambre mi-partie de catholiques et de réformés. Enfin il se soumit et enregistra l'édit le 23 août 1600, en exigeant cependant que le premier président de Bourgneuf déclarât que c'était « sans approbation d'aultre religion que de la catholique, apostolique et romaine (3). »

L'application ne semble pas du reste avoir soulevé de grosses difficultés, car les protestants étaient peu nombreux en Bretagne. Les deux commissaires nommés pour assurer l'exécution de l'édit, René d'Avaugour de Kergrois, réformé, et Charles Turquan, désignèrent une ferme à Sucé, à trois lieues de Nantes, pour l'exercice de leur culte. Dès lors les protestants tinrent librement leurs synodes à Rennes, à Nantes et à Vitré. Le 22 mai 1608, ils se réunirent à Rennes, mais le Parlement leur interdit de s'assembler en synode provincial sans une autorisation expresse du roi. En somme, ils pratiquèrent librement leur culte, malgré quelques explosions de violence provoquées par la foi populaire, mal préparée à la tolérance de l'hérésie. La religion nouvelle ne fit d'ailleurs aucun progrès ; en 1620, elle ne comptait que neuf églises dans la province : à Rennes, Vitré, Nantes, Blain, Le Croisic, Plouër, Sion, Vieillevigne et Tréguier (4).

L'Église catholique put de son côté procéder en paix à la réforme qui était devenue nécessaire, la restauration de l'épiscopat et des ordres religieux remonte à cette époque, elle prépara la rénovation religieuse dont nous aurons à parler plus loin (5).

(1) *Lettres missives de Henri IV*, T. IV, p. 980, 4 mai 1598.
(2) *Lettres missives de Henri IV*, T. V, p. 89, 7 février 1599.
(3) *Registres secrets*, 24 septembre 1599 et 23 août 1600. Arch. du Parl. B. 178 et 179.
(4) Vaurigaud, *Histoire des Églises réformées de Bretagne*, T. II, p. 148.
(5) Vte de Meaux, *Les Luttes religieuses en France au XVIe siècle*, ch. VIII.

II. — *La Magistrature.*

Une question particulièrement délicate se posait en Bretagne : Mercœur avait créé un véritable gouvernement. En abolissant ces institutions factieuses, Henri IV, toujours clément, respecta la situation des personnes. Il avait décidé notamment que les magistrats du pseudo-Parlement de Nantes rentreraient à la Cour de Rennes.

Il faudrait bien peu connaître les hommes pour penser que les juges fidèles accueilleraient avec plaisir ces nouveaux convertis, — qu'ils avaient naguère condamnés à mort ; — et il faudrait bien peu connaître les magistrats de tous les temps pour penser qu'ils ne trouveraient pas le moyen, en exécutant les volontés du roi, de témoigner aux rebelles repentants leurs répugnances et leurs ressentiments. Le roi avait accordé l'absolution sans condition, eux exigèrent la confession publique et la contrition parfaite.

Il y avait deux catégories : les anciens et les nouveaux. Les premiers devaient prêter un autre serment. On leur imposa une formule humiliante qui équivalait à une amende honorable. Qu'on en juge : « Me Etienne Raoul, entré en la Cour, a été averti de la faute par lui commise et, après avoir levé la main, a juré que de cœur et affection il reconnaît pour son roi et prince légitime Henri IV, roi de France,... promet de lui garder foi et loyauté,... renonce à toutes ligues, serments et associations contre la dite obéissance. » C'est dans ces conditions que furent réintégrés Jacques de Launay, président, François de Becdelièvre du Boisbasset, Michel Gazet, Jean Le Lesvier, Adrien de Jacquelot, Claude Lasnier, Alain du Poulpry, Alain de Kermeno, Jean Lyais et Yves Toublanc, avocat général (1).

Quatre conseillers nouveaux avaient été reçus par le Parlement ligueur : Charles d'Argentré, Mathurin Guischard, Jacques Vallée et Bernardin d'Espinoze. D'après l'édit, ils devaient demander d'autres provisions, sans payer une seconde finance. Mais le Parlement leur imposa de subir l'examen que le « pourvu d'office » devait passer avant d'être admis. Ils durent se soumettre à cette formalité qui ressemblait à un châtiment (2).

Le président Dodieu de Vesly fut nommé conseiller d'État ; son successeur Carpentier, l'homme de confiance de Mercœur, ne trouva pas grâce devant le Parlement qui, au vu de sa requête, ordonna de surseoir. Carpentier comprit et vendit sa charge.

Il semble que les rancunes et les mauvais procédés persistèrent longtemps à l'égard des « rentrés, » car on les retrouve encore en 1603 au fond de la lutte épique qui s'engagea entre les deux factions du Parlement, les « originaires » et les « non originaires, » dans le but d'empêcher Jean-Jacques Le Febvre d'être reçu procureur-général (3).

(1) *Registres secrets,* 21 avril 1598. Arch. du Parl. B. 175.

(2) *Registres secrets*, 15, 21, 22, 24, 28, 29 avril 1598; 5, 7 mai, 3, 12, 15 juin 1598. Arch. du Parl. B. 175. — H. Carré, *L'amnistie de 1598 et le Parlement de Bretagne*, p. 23.

(3) H. Carré, *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*, 1888. — *L'Amnistie de 1598 et le Parlement de Bretagne*. — *Réception d'un Procureur général au Parlement de Bretagne*, 1603.

La Chambre des Comptes avait été transférée de Nantes à Rennes par Henri III le 20 février 1589 ; elle y resta près de dix ans dans une inaction à peu près complète, Henri IV la rétablit à Nantes, sous la direction de son dévoué président, Jean Avril de la Grée, il accorda même des charges à trois zélés partisans de Mercœur, Jean de la Tullaye, Fourché de la Courousserie et Raoul de la Ragotière. La Chambre, comme le Parlement, refusa d'accueillir ces intrus et il fallut recourir aux lettres de jussion. Par un édit du 25 mars 1598, le roi précisa la mission de la Chambre à l'égard des comptables de la Ligue. En principe, elle devait considérer les actes et les paiements faits comme valables pourvu que la gestion fût régulière (1).

III. — *Les Villes.*

Les pouvoirs municipaux, qui existaient dans toutes les villes de Bretagne au milieu du XVI[e] siècle, acquirent pendant la crise de la Ligue une importance et une autorité exceptionnelles. Dans les grandes cités, ils jouèrent un rôle politique et partout ils eurent à remplir une mission de défense, de protection et d'ordre public. Sans parler des villes comme Saint-Malo et Morlaix, où « le Conseil de la Sainte-Union » s'attribua des pouvoirs presque souverains, à Nantes, à Rennes, à Saint-Brieuc, à Dinan, à Quimper, les Assemblées municipales, sous des noms divers et des formes différentes, eurent à pourvoir à des besoins urgents, qui accrurent singulièrement leur autorité et leur indépendance.

Après la pacification, Henri IV voulut rétablir l'ordre, réglementer les organisations locales ; il respecta les privilèges des villes, mais il tendit à soumettre les corps municipaux au contrôle et à la tutelle du gouvernement. Hostile au mode électoral, « favorable aux praticques et brigues de la populace, » il lui préféra le système de la présentation de trois candidats au roi qui choisissait. Henri IV garda rancune à la ville de Nantes. Pendant son séjour, il avait fait nommer maire Charles Harouys. L'année suivante, comme on se préparait aux élections du 1[er] mai 1599, il prescrivit de mettre au nombre des trois candidats Gabriel Hus, s[r] de la Bouchetière, trésorier des États, et, sans même attendre la présentation, il le nomma maire, par lettres du 13 mai 1599 (2).

La ville de Rennes lui avait, au contraire, toujours été dévouée. Dès 1592, le roi avait réglé son organisation municipale : un corps délibérant, composé de douze échevins, dont six nommés par le roi et six par l'assemblée, un procureur-syndic qui remplit les fonctions de maire. Bonabes Biet, Patry Boudet, Sébastien Frain administrèrent la ville avec intelligence et probité ; ils améliorèrent la viabilité, commencèrent en 1602, sur l'ordre du roi, la démolition des remparts, devenus inutiles, et décidèrent en 1609 la construction du Palais de Justice, destiné au Parlement. Ils appelèrent les Jésuites pour donner l'enseignement, ils

(1) H. de Fourmont, *Histoire de la Chambre des Comptes*, p. 122-155.
(2) Laronze, *Essai sur le régime municipal en Bretagne pendant les guerres de religion*, p. 216, 251. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 125. — Babeau, *La Ville sous l'Ancien Régime*, p. 71.

réorganisèrent les hôpitaux et vécurent en bonne intelligence avec les gouverneurs René de Montbarot et Philippe de Béthune, frère de Sully (1).

Nous avons vu avec quelle décision et quel esprit de suite les Malouins s'étaient maintenus pendant la Ligue en une sorte de république indépendante. En 1594, ils comprirent qu'il fallait se soumettre à Henri IV et celui-ci eut l'habileté de valider leurs actes, de laisser à l'assemblée municipale son indépendance et à la ville ses privilèges, en leur accordant de plus un tribunal consulaire.

La ville de Dinan, qui s'était débarrassée de son gouverneur ligueur, bénéficia du même traitement favorable. La ville de Fougères elle-même, restée jusqu'à la fin attachée au duc de Mercœur, obtint une amnistie sans réserve. Ses habitants avouent qu'ils ont été séduits au début « par le prétexte de religion, » et dans la suite contenus par la garnison du château, ce qui les a empêchés de reconnaître l'autorité du roi. Celui-ci leur pardonna, les rétablit en leurs bénéfices et dignités et les déchargea de toute responsabilité à l'égard des taxes illégales levées pendant la guerre (2). La ville de Dol obtint une faveur analogue.

En accordant l'amnistie aux villes, le roi l'accordait en même temps aux capitaines qui commandaient les châteaux ; mais le Parlement accepta plus difficilement la seconde que la première, car il lui semblait dur de laisser sans répression des hommes qui parfois avaient commis tous les genres de crimes. Le roi, toujours disposé « à tendre les bras à ceux qui volontairement reconnaissaient la faute qu'ils avaient commise, voulait, en usant de cette clémence souveraine, effacer les dernières traces de la guerre civile. »

IV. — *La Rénovation économique et agricole.*

La rénovation économique qui se produisit sous le règne d'Henri IV dans toutes les branches de l'industrie et du commerce se fit sentir en Bretagne comme dans toute la France. Malheureusement, les documents font défaut pour en marquer les progrès. Les chroniqueurs qui nous ont laissé de copieux détails sur les tueries et les pillages de la guerre civile sont muets sur l'époque de calme et de prospérité qui la suivit; c'est à ce point de vue qu'il est vrai de dire que les périodes heureuses n'ont pas d'histoire.

Les « livres de raison » eux-mêmes fournissent peu d'indications. Le bon François Lorier, « notable bourgeois de Redon » qui a tenu de 1592 à 1628 un « *Papier de marque pour raporter nopces, batesmes, mortuaires et autres choses dignes d'être raportées,* » trouve plus important de raconter l'entrée de M. de Béthune à Redon ou celle du duc de Vendôme à Rennes que de noter sur son « *Papier* » le prix des denrées qui nous intéresserait bien davantage (3). Il reste les comptes rendus des États; mais là encore on a eu soin d'éliminer les détails économiques qui seraient si précieux pour retracer les phases de cette période de relèvement, on peut dire pour la Bretagne : de résurrection.

(1) H. Carré, *Recherches sur l'administration municipale de Rennes au temps de Henri IV,* 1888.
(2) Arch. du Parl. B. 13. *Registre d'enregistrement,* 3 mai 1598, Édit de réduction accordé à Fougères.
(3) P. Parfouru, *Anciens Livres de raison de familles bretonnes,* p. 66.

Les lois habiles et sages, promulguées par Henri IV, conseillées par Sully, furent de deux sortes : mesures de réparation, mesures d'impulsion. Il fallait d'abord effacer les traces de l'affreuse lutte : Henri IV commença par licencier les gens de guerre. Ce n'était pas chose facile. Nombre d'aventuriers de tous les pays étaient accourus en Bretagne, depuis dix ans, ils vivaient de la guerre, c'est-à-dire de rapine et de pillage; beaucoup n'avaient même plus de foyer. Pour couper court à toute attaque à main armée, le roi interdit le port et l'usage des armes à feu sous les peines les plus sévères (4 août 1598). De nombreuses bandes de brigands parcouraient les routes, aucun voyage ne pouvait être entrepris avec sécurité : quand on partait, on était à peu près sûr de ne pas revenir. Il fut ordonné de courir sus à ces malfaiteurs; tous ceux qui portaient des armes sur les chemins furent poursuivis.

Ce n'est pas tout; beaucoup de châteaux étaient devenus de véritables repaires de bandits. Henri IV prit une mesure radicale, avant de quitter la Bretagne, il ordonna la démolition ou le démantèlement de nombreux châteaux : le fort de l'île Tristan, la tour de Cesson, près de Saint-Brieuc, les châteaux de Corlay, Broons, Hédé, Québriac, du Plessix-Bertrand, de Châtillon-en-Vendelais, Derval, du Fretay, en Pancé, de Saint-Mars la Jaille, de Comper, de Coëtfrec, du Guildo, de Craon.

Cette mesure, plusieurs fois réclamée par les États, avait un but à la fois économique et politique : assurer la sécurité du pays et anéantir toute velléité d'indépendance en détruisant les moyens de résistance. On l'a dit avec raison : les succès de la royauté se manifestent toujours par la démolition des forteresses. La grande œuvre monarchique, c'est le remplacement des murailles qui séparent par les chemins qui rapprochent et unissent. La civilisation moderne est un aplanissement (1).

Henri IV obligea même la ville de Rennes à démolir à ses frais ses tours et remparts (16 mars 1602) (2); mais cette mesure avait un but particulier, le roi voulait, en supprimant les fortifications, supprimer le gouverneur qui lui était devenu suspect. Pour des causes encore mal expliquées Montbarot fut enfermé à la Bastille le 9 novembre 1602, au grand étonnement de ses amis « qui plaignoient sa fortune et ne se pouvoient persuader qu'il fust autre que bon serviteur du Roy, et qu'il lui fust jamais tumbé en la pensée de conspirer contre son Estat. » (3). D'ailleurs la ville de Rennes étouffait dans son enceinte de pierre, elle avait projeté au dehors cinq grands faubourgs presque aussi peuplés que la ville même.

Pour opérer la réorganisation administrative et financière de la province, Henri IV « commit » deux conseillers d'États qui étaient de véritables *missi dominici*. Leurs pouvoirs très étendus les mettaient au dessus de toutes les autorités. Le premier était Charles Turquan, que nous connaissons. Il avait été

(1) Hanotaux, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, T. I, p. 252.

(2) Arch. mun. de Rennes, 476, 18 juin 1602. — Carré, *L'Administration municipale de Rennes au temps de Henri IV*, p. 58. — *Lettres missives de Henri IV*, p. p. Berger de Xivrey, T. VI, p. 665, 24 janvier 1603.

(3) *Mémoires de Mme de Mornay*, p. p. Mme de Witt, Soc. Hist. Fr., T. II, p. 32. — *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile* (édit. des Biblioph.), T. VIII, p. 53. — Montbarot, accusé par Fontenelle d'avoir conspiré, lui aussi, avec l'Espagne, resta deux ans enfermé à la Bastille et fut mis en liberté en 1604.

longtemps intendant de justice et de police de l'armée et à ce titre chargé des rapports du commandant en chef avec les pouvoirs civils et du règlement des questions litigieuses; il fut l'homme de confiance des maréchaux d'Aumont et de Brissac. A la pacification il reçut mission de remettre l'ordre dans les rouages administratifs et judiciaires faussés par dix années de guerre et d'anarchie, il règlementa l'exercice de la religion nouvelle, il réorganisa les municipalités, il fut commissaire du gouvernement aux États, de 1598 à 1604.

L'autre délégué du roi, Gilles Maupeou d'Ableiges fut chargé spécialement de rétablir l'ordre dans les finances, il resta en Bretagne depuis 1598 à la fin de 1600, lui aussi représenta le Pouvoir devant les États et collabora avec eux pour assurer la rentrée normale des impôts et des droits sur les vins importés et sur les blés dont le roi autorisa l'exportation (1).

Henri IV eut la conception très nette que pour relever la France ruinée par trente années de guerre civile, il fallait protéger, encourager et développer l'agriculture. Poussé dans cette voie par Sully, il prit une série de mesures destinées à atteindre ce but. Il réduisit le taux de l'intérêt à 6,25 p. 100 afin de ramener les capitaux vers l'exploitation agricole, il remit aux cultivateurs 20 millions de tailles arriérées; il autorisa l'exportation des grains. Deux édits de février 1596 et janvier 1597 réorganisèrent l'administration des forêts, très nombreuses et très vastes en Bretagne. Tout en réduisant le nombre des officiers, ils réprimèrent les abus et les pillages des riverains, fixèrent l'aménagement des coupes et l'abat des bois de haute futaie. Un édit du 8 avril 1599 encouragea le dessèchement des marais, « lesquels palus et marais estant deseichez serviront, partie en labour, partie en prairies et pasturages; « nous jugeons cette œuvre très nécessaire, ajoutait le roi, pour obvier aux grandes inondations et débordements d'eaux qui adviennent souvent en nos provinces de Poictou, Bretagne » etc.

La découverte et l'exploitation des mines reçurent une impulsion nouvelle; les mines de plomb argentifère de Poullaouën et de Pontpéan commencèrent à être exploitées et bientôt celle-ci donna des produits si abondants « qu'ils purent suffire seuls à la consommation de plomb dans une bonne partie du royaume (2). »

Sully comprit très vite que la première condition nécessaire pour développer le commerce et l'industrie était la facilité des communications. Aussi il se fit attribuer la charge de « grand-voyer de France » et il s'appliqua à restaurer les chemins défoncés et coupés de fondrières. En 1608 il demanda aux États de voter un crédit « pour réparer les ponts, pavés, chaussées et mauvais passages de la province; » le roi s'engageant à y contribuer pour une somme égale. Les États refusèrent; c'était bien mal comprendre les intérêts de la province.

Henri IV et Sully firent des efforts méritoires pour ramener vers les champs ceux que la guerre ou l'ambition en avaient éloignés, arrêter l'afflux des grands vers la Cour, où ils venaient, disait le roi « étaler en habits et en broderies le prix de leurs moulins et de leurs prés. » C'est dans ce but qu'il encouragea et soutint Olivier de Serres. Le *Théâtre d'agriculture et Mesnage des champs,* publié en 1600,

(1) S. Canal, *Les Origines de l'Intendance de Bretagne*, 1911, p. 38-68.
(2) Poirson, *Histoire de Henri IV,* 1865, T. III, ch. IV. — G. Fagniez, *L'Économie sociale de la France sous Henri IV,* 1897, ch. I et V.

est un de ces livres qui viennent à leur heure et remplissent une mission sociale : éloigner la noblesse de la cour et des villes pour l'attirer vers les campagnes où elle devait jouer un rôle utile. Quelles jouissances et quels avantages n'offre pas la vie des champs à celui « qui joyeusement prend la résolution de cultiver sa terre pour y vivre avec les siens (1). » Cette impulsion produisit d'importants résultats en Bretagne, on commença à défricher les landes et la tradition rapporte que les sillons que l'on y voit encore tracés aujourd'hui, recouverts par la bruyère et l'ajonc, datent de cette époque.

V. — *Les États sous le règne d'Henri IV.*

Il ne faudrait pas s'y méprendre d'ailleurs et faire de Henri IV un monarque libéral, il n'entendait point se départir de son autorité absolue, et n'eût point admis l'opposition parlementaire. Il respecta les privilèges de la Bretagne, toutefois ses représentants posèrent le principe que « Messieurs des États n'ont pas à entrer en forme de traité avec le roi mais à délibérer sur ce qu'il fait proposer. »

A partir de 1598 les États se réunirent douze fois sous le règne de Henri IV, c'est-à-dire chaque année. Leurs sessions, en général fort courtes, furent entièrement occupées par les questions financières et administratives. Aucun incident irritant ne vint passionner leurs débats.

A la tenue de 1599 à Vannes, la première après la paix, les plus fervents ligueurs tinrent à se montrer, les trois frères de Quinipily, d'Aradon et de Camors, de Montigny, de Carné-Rosampoul, de la Roberye, à côté d'eux un calviniste, Chiron du Brossay, des royalistes, MM. de Sourdéac, du Liscoët, de Coëtsal, etc. De quel œil devaient-ils se regarder ? Il se produisit des désaccords ; le roi se plaint qu'on essaie « par de sinistres moyens et artifices de rallumer les feux de division et dissentiment qu'avec tant de peine et travail il a assoupis et éteints. » Il demande qu'on réprime les « perturbateurs du repos public. » Les États, dans les remontrances du 9 décembre 1599, promettent une inviolable fidélité et protestent contre « ces faux semeurs de bruit calomnieux et controuvés » (2).

Les nobles ne viennent pas très nombreux aux États ; de 1600 à 1610 leur nombre oscille entre 40 et 140. L'ordre du clergé comprend les neuf évêques, les chanoines députés des neuf chapitres cathédraux, et les abbés titulaires des quarante abbayes bretonnes. Le tiers état se compose des députés des villes que le règlement de 1614 fixe à quarante-quatre, mais l'usage se répand de nommer des *agrégés* qui assistent et remplacent le député en titre. Les querelles de préséance sont fréquentes, surtout pour la présidence des ordres.

Les États avaient des « officiers » permanents, le trésorier, le greffier, le héraut ; et au dessus de tous, le procureur-syndic qui veillait à l'observation des règles, et à la défense de leurs privilèges.

(1) Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, T. I, p. 52. — P. de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, p. 186-199.
(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2645. États de Vannes, 2 au 9 décembre 1599.

Le gouvernement était représenté par les « commissaires du roi » qui ne formaient qu'un corps, — comme le ministère public aujourd'hui, — mais qui, en fait, se divisaient en deux catégories : le gouverneur de la province, les lieutenants-généraux, les présidents et le procureur général du Parlement étaient là pour l'apparat, pour les discours et les réceptions; par contre deux maîtres des requêtes et conseillers d'État jouaient un rôle silencieux, mais utile, et traitaient les questions administratives et financières. Durant cinq ans, Turquan et Maupeou remplirent avec une grande autorité cette mission importante qui sera plus tard celle des intendants.

Pendant tout le règne d'Henri IV, le maréchal de Brissac fut le premier commissaire du roi à toutes les sessions qui se tinrent successivement à Rennes, Vannes, Quimper, Saint-Brieuc, Ploërmel et Tréguier. César de Vendôme, le gouverneur en titre, était encore un enfant. Il parut pour la première fois à la session de 1608, à Rennes. Il avait 14 ans. Le 23 septembre 1608, le jeune gouverneur avait fait dans la ville une entrée solennelle qui rappela aux Rennais celle de son père Henri IV, dix ans auparavant. « Il estoit allé au devant de luy à trois quarts de lieues, quinze compagnies d'habitants et un très grand nombre de cavaliers des meilleures maisons de Bretagne; » le duc de Rohan, le comte de Soubise, son frère, MM. de Sourdéac, de Molac, de Saint-Brice, de Coëtquen, etc. La ville avait fait élever près de la « cohue » (marché) « une pyramide, » et sur la place Sainte-Anne « un logis en forme de reposoir, » où se plaça le prince pour passer la revue des milices bourgeoises et écouter les harangues municipales (1). »

Les États eurent à cette époque une action bienfaisante, ils contribuèrent à rétablir l'ordre et à ramener la prospérité; à deux reprises le roi réduisit les crédits demandés et en 1604 on diminua de moitié les droits sur les vins, établis en 1602. Aussi les États votèrent-ils sans opposition le présent offert au roi en 1600 à l'occasion de son mariage avec Marie de Médicis.

Cette vie de calme et de bonheur devait être de trop courte durée, elle fut interrompue par le crime de Ravailhac, le 14 mai 1610.

La mort du roi imposait à la France une Régence qui allait provoquer en Bretagne de nouvelles agitations et de nouveaux troubles.

(1) Parfouru, *Anciens Livres de raison de familles bretonnes*, p. 69 (Livre de raison de François Lorier, bourgeois de Redon). — *Journal d'un Bourgeois de Rennes. Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, T. I, p. 14.




P. Palliot exc. Diuion.
Le Duc de Vendosme



DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XXIII

LA RÉVOLTE DU DUC DE VENDOME

1610-1614

« Sçachez que le plus grand honneur que vous avez au monde, c'est d'estre mon frère. » LOUIS XIII.

I. LE DUC DE VENDÔME. — II. PREMIÈRES TENTATIVES DE RÉVOLTE. — III. LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS A NANTES. — IV. LOUIS XIII AUX ÉTATS. — V. SOUMISSION DU DUC DE VENDÔME.

I. — *Le Duc de Vendôme.*

LA mort imprévue d'Henri IV appelait au trône un enfant de neuf ans. Louis XIII était né le 22 septembre 1601. Une régence s'imposait. Le Parlement l'attribua à la reine Marie de Médicis. En cette heure d'angoisse les princes s'unirent autour de la reine et promirent de défendre la monarchie. Mais cet accès de loyalisme patriotique dura peu. Très vite les ambitions personnelles, les intérêts égoïstes, les rivalités et les rancunes reprirent le dessus; les princes et ceux qu'on appelle « les grands, » n'étant plus contenus par la forte main d'Henri IV, relevèrent la tête et commencèrent contre la reine et son gouvernement cette lutte d'exigences ouvertes ou inavouées qui devait remplir et agiter la régence. Marie de Médicis donna prise aux mécontents; elle n'avait point, comme la grande Catherine, le goût et le génie de la politique, « elle n'aimait de la royauté que la pompe et les honneurs. » Douée pourtant d'un sens droit servi par une certaine finesse italienne, elle sut défendre le prestige royal et elle aurait maintenu longtemps son pouvoir si elle n'avait eu le tort de donner sa confiance au fameux Concini, mari de sa femme de confiance Léonora Galigaï, ambitieux, avide et arrogant. Devenu successivement marquis d'Ancre, gouverneur d'Amiens, maréchal de France, Concini resta un parvenu vaniteux et vulgaire, dont l'insolence révolta les seigneurs.

Le premier de ceux-ci était le prince de Condé, Henri de Bourbon, cousin-germain d'Henri IV, qui ne dissimulait pas assez de problématiques prétentions à la Couronne, le comte de Soissons, jadis enlevé par Mercœur à Châteaugiron, le prince de Conti, le triste vaincu de Craon, les deux frères de Vendôme, dont nous parlerons plus loin, puis, après les princes du sang, le duc d'Épernon, âgé de 22 ans, colonel-général de l'infanterie, le duc de Guise, fils du Balafré et beau-frère de Conti, son cousin le duc d'Elbeuf, les ducs de Mayenne, de Bouillon et de Nevers.

Sully, dont les conseils étaient dédaignés, comprit qu'il n'avait qu'à disparaître : il donna sa démission le 26 janvier 1611. La reine, sous l'influence de Concini, suivait une politique nouvelle, elle se rapprochait de l'Espagne et négociait le mariage du roi avec l'aînée des filles de Philippe III. Il fut annoncé en avril 1612. Mais l'alliance avec l'Espagne irritait les réformés qui s'agitaient. Ils avaient trouvé un chef, jeune, capable et résolu dans le duc Henri de Rohan, qui avait épousé la fille de Sully. Il fallut leur accorder des concessions.

D'autre part, l'opposition des princes s'accentuait; les honneurs et les pensions dont la reine les comblait n'avaient pu désarmer leur animosité contre Concini, devenu le maréchal d'Ancre (novembre 1613). Leur ambition insatiable ne recula pas devant un soulèvement factieux, au mois de février 1614, les deux chefs, le prince de Condé et le duc de Bouillon quittèrent la cour, entraînant les ducs de Mayenne, de Nevers, de Longueville, de la Trémoille.

Ils se rassemblèrent à Mézières où ils réunirent des troupes. La régente dut céder devant cette nouvelle « Ligue du bien public » et acheta la paix par le traité de Sainte-Menehould, (15 mai 1614) au prix de nouvelles faveurs et d'énormes gratifications, avec la promesse de convoquer les États généraux.

Parmi les rebelles se trouvaient deux jeunes princes que leur naissance aurait dû préserver de tels écarts : c'étaient les fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, frères naturels de Louis XIII, César, duc de Vendôme, et Alexandre de Vendôme qui entra dans l'ordre de Malte et qu'on appelait le « grand-prieur. » Leur sœur, Catherine, allait épouser le duc d'Elbeuf, cousin du duc de Guise. Henri IV avait pour son fils César une prédilection marquée, il lui accorda toutes sortes de grâces; son mariage, décidé à Angers en 1598, avait été célébré à Paris le 7 juillet 1609, non sans difficultés. La jeune Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, fiancée à six ans et qui en avait maintenant dix-huit, n'éprouvait aucune inclination pour ce mari obligatoire que la politique lui avait donné, et sa mère qui, dix ans auparavant, avait tant désiré cette union, devenue veuve et restée ambitieuse, n'y était guère plus disposée. « La duchesse de Mercœur, dit L'Estoile, était la plus dévote dame de France et la plus riche, qui sont deux belles qualités qui revenoient et agréoient fort au roy, mais principalement la dernière ». « Les nopces furent triomphantes et magnifiques. » (1)

En 1614, le duc César de Vendôme avait vingt ans. C'était un superbe jeune

(1) *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile*, édit. des Biblioph., T. IX, p. 81, 313. — « Le roy sçavoit fort bien, ajoute l'Estoile, que la plupart des dévotions de Mme de Mercœur n'estoient que compensations... pour expier les brigandages et voleries qu'elle avait exercés sur ses pauvres subjects dans son pays et duché de Bretagne. »

homme, grand et fort, dont le visage plein et rond rappelait mieux la jolie figure de la belle Gabrielle que les traits énergiques et fins d'Henri IV (1). Il avait les défauts de son père sans avoir ses qualités. Enfant gâté, très désireux des grandeurs, il avait l'esprit mal équilibré; il était brouillon, agité, aimait l'intrigue, et manquait de suite dans les idées. Sa haute situation non moins que sa naissance le plaçait au premier rang; il avait le gouvernement de cette vaste et difficile province de Bretagne; il assistait régulièrement chaque année aux États, il ne paraît pas d'ailleurs avoir résidé dans la province, et l'administration reposait en somme sur le vieux maréchal de Brissac à Rennes et le duc de Rohan-Montbazon à Nantes; et les lieutenants de roi, le comte de Vertus baron d'Avaugour pour les évêchés de Rennes, Dol, Saint-Malo et Vannes, le marquis de Sourdéac, gouverneur de Brest, pour ceux de Léon, Quimper, Saint-Brieuc et Tréguier.

Au début du nouveau règne, les États de 1610, 1611, 1612 et 1613 se passèrent sans incident. La Bretagne regrettait certainement le grand roi qui lui avait rendu la paix, mais les témoignages de ses sentiments n'ont pas été conservés. Le procès-verbal des États de 1610 qui s'ouvrirent à Vannes le 27 septembre, quatre mois après l'assassinat d'Henri IV, n'en parle pas et, sauf quelques phrases banales de la Commission générale, on pourrait ignorer qu'il y a eu un changement de règne (2). Le Parlement de Rennes fit célébrer un service solennel le 13 juillet 1610 et le premier président de la Chambre des Comptes de Nantes Aufray de Lescouët prononça à la séance d'ouverture un discours solennel plein d'emphase et de pompe qui est encore le meilleur de ceux qu'il a recueillis. (3)

Aux États suivants qui se tinrent à Rennes le 22 décembre 1611 le jeune roi, ou plutôt la régente Marie de Médicis sous son nom, voulut par des lettres patentes spéciales confirmer les privilèges de la province; elle révoquait 59 édits qui avaient créé des offices nouveaux, causes de vexations pour les habitants. La province se montra reconnaissante de ces grâces, elle commençait à réparer les désastres de la Ligue, aussi était-elle peu disposée à épouser et soutenir de nouvelles querelles princières. Elle s'y trouva mêlée pourtant très directement, mais, on peut le dire, malgré elle.

L'histoire de ces soulèvements des grands n'est plus l'Histoire de Bretagne, c'est l'Histoire de France qui se passe en Bretagne. Il faut raconter pourtant ces aventures, car par deux fois elles eurent leur dénouement à Nantes et l'un d'eux fut particulièrement émouvant et tragique.

(1) Voir *Catalogue de l'Exposition de portraits de la Bibliothèque Nationale*, 1907, nº 336, p. 161. — Le portrait du duc de Vendôme que nous reproduisons le représente à 50 ans environ, les traits déjà épaissis. Il provient du Cabinet des Estampes qui possède également un joli crayon de Vendôme enfant qui a figuré à l'Exposition de portraits de la Bibliothèque Nationale en 1907 et a été reproduit dans le *Catalogue* (nº 300, p. 148).

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2648.

(3) *Remonstrances prononcées aux ouvertures publiques de la Chambre des comptes de Bretagne par Messire Aufray de Lescoët, seigneur de la Guerrande, vicomte du Boschet, premier président en la dite Chambre.* — A Paris, en la boutique de Nivelle, chez Sébastien Cramoisy, 1619. Bib. Nat. Lf[27] 15.

II. — *Premières tentatives de révolte.*

Aux États de 1613, à Rennes, (7 novembre 1613) le duc de Vendôme qui du reste, comme premier commissaire, multipliait les déclarations de dévouement à la Régente et au roi, demanda à l'Assemblée un crédit de 12.000 livres pour former près de sa personne une garde de cent gentilshommes. Les États consentirent. Le prince avait certainement dès lors des vues secrètes, car il était mêlé à tous les conciliabules qui se tenaient à Paris, à l'instigation du prince de Condé (1).

Quand celui-ci quitta la cour avec les autres princes révoltés, la reine fut informée que le jeune duc de Vendôme était prêt à les suivre. Pour éviter à celui-ci une folie, elle le fit arrêter et enfermer dans une chambre du Louvre, le 18 février 1614. Mais l'exempt qui le gardait n'avait pas aperçu une porte condamnée, masquée par une tapisserie. Les valets de chambre du duc la firent ouvrir la nuit par un serrurier, et un matin le prisonnier partit par un escalier dérobé, passa la porte du Louvre sans être reconnu, sauta sur un cheval qui l'attendait dans la cour des cuisines, et par des chemins détournés gagna la Bretagne. Il arriva à Ancenis, dont la baronnie lui appartenait du chef de sa femme (2).

Sans tarder, il s'aboucha avec le duc de Retz, qui fortifia Machecoul et Belle-Isle. Vendôme, maître du duché de Penthièvre, fit remettre en état les remparts de Lamballe, Moncontour et Guingamp; tous deux s'efforcèrent de recruter des troupes et de saisir certaines places de la province. En même temps, Vendôme écrivit au roi une lettre ambiguë : « Ayant depuis deux mois tant souffert en ma liberté, en ma charge et en ma réputation, je ne pense pas qu'on deust trouver étrange, si, pour ma seureté, j'estais maintenant plus accompagné que je ne fus jamais. »

Le prince se rend à Blavet (Port-Louis), dont les fortifications abandonnées et à demi-détruites par les Espagnols étaient encore redoutables; il se met en rapport avec les deux frères d'Aradon et essaie de réveiller leurs vieux sentiments ligueurs. René d'Aradon, gouverneur de Vannes, et son frère, de Camors, gouverneur d'Hennebont, se laissèrent gagner par les belles paroles de l'héritier du duc de Mercœur, ils armèrent leurs places fortes.

Cette insurrection ou plutôt cette équipée, où l'enfantillage se mêlait à la duplicité, pouvait devenir dangereuse si les anciens ligueurs répondaient à l'appel du gendre de Mercœur. Il n'y avait plus en réalité d'armée royale en Bretagne; Henri IV, comptant sur la fidélité et l'affection des Bretons, avait débarrassé la province des gens de guerre qui l'avaient si longtemps opprimée; les troupes des

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2648. — *Mémoires de Pontchartrain,* édit. Michaud et Poujoulat, p. 328.
(2) *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 74. — *Mémoires de Pontchartrain*, éd. M. et P., p. 329. — *Mémoires de Richelieu*, éd. M. et P., T. I, p. 66. — *Mercure françois de 1614,* III, 1re Partie, p. 307, 345.

dix-sept places, où le roi entretenait des garnisons, ne formaient pas un total de 300 hommes (1).

Cependant la régente n'était pas restée inactive. Dès le 13 février, elle adressait des lettres aux Parlements et aux principales villes du royaume pour les informer de la rébellion des princes et s'assurer de leur fidélité. Le Parlement de Rennes prit sans hésiter la tête de la résistance et se concerta avec le gouverneur pour pourvoir à la défense de la ville. Le 3 mars 1614, il reçoit « un paquet de lettres » du duc de Vendôme, refuse de les ouvrir et envoie deux présidents les porter « non décachetées » à la régente; il interdit, par arrêt, à d'Aradon et Camors de fortifier Vannes et Hennebont, sous peine d'être poursuivis pour crime de lèse-majesté; il va plus loin, il donne l'ordre de démolir les fortifications de Blavet sous huitaine et de courir sus aux gens de guerre qui s'y établiraient; il expédie l'huissier Louys notifier ses arrêts à qui de droit. Le 13 mars 1614, il reçoit des lettres du prince de Condé, il les renvoie dédaigneusement au roi sans les lire (2).

Cette attitude énergique impressionna les esprits du reste très bien disposés. Une seule ville inquiétait la régente. C'était Nantes. On pouvait craindre que le souvenir de Mercœur n'entrainât les habitants dans le parti du prince. Marie de Médicis écrivit aux échevins pour leur demander de ne laisser entrer personne « qui pût empescher de conserver la ville en repos et à l'entière obéissance et fidélité qu'elle doit au roi. » Elle fut vite rassurée. La milice bourgeoise mit la ville en état de défense et à l'abri de toute surprise, aussi la reine promit-elle de ne point y envoyer de garnison. Le duc de Montbazon, peu intelligent, mais affable, bienveillant et populaire n'eut qu'à seconder les bonnes dispositions des habitants (3). Ceux de Vannes n'étaient pas moins fidèles et voyaient d'un fort mauvais œil les agissements de leur gouverneur René d'Aradon.

Dans le Nord, les sentiments étaient les mêmes, la surprise du château de Tonquédec en fournit un curieux exemple et montre comment procédaient ces successeurs attardés des ligueurs de la grande guerre. Tonquédec était une position militaire de premier ordre, couronnant la croupe d'un coteau qui domine le cours du Léguer, il commande la contrée, et ses ruines imposantes font encore aujourd'hui l'admiration des visiteurs. Depuis la fin de la Ligue le château était désert; le baron de la Moussaye qui en était propriétaire habitait Paris. Le 27 février 1614, vers midi, le baron de Marcé, frère de M. de la Moussaye, arriva à Tonquédec « avec cincq personnes portantes armes à feu, » il entre sans difficultés et s'établit au château, prétendant y rester, il y reçut quelques renforts. Aussitôt grand émoi dans la ville de Lannion, distante d'une lieue et demie; va-t-on revoir les horreurs de la guerre? Jean du Trévou de Kersauzon, juge royal, prend l'alarme, justement il a reçu les lettres du roi et du Parlement « portant deffences à toutes personnes de s'atrouper en armes, » il envoie,

(1) Voici la liste de ces 17 places avec le nom de leurs gouverneurs : Nantes, duc de Montbazon, de Carné, lieutenant; Pirmil, de Montmartin; Rennes, comte de Vertus; Fougères, de Blérencourt; Saint-Malo, marquis de Coëtquen; Dinan, baron de Rosmadec de Molac; Dol, de la Ramillière; Vannes, d'Aradon; Redon. de Talhouët; Morlaix, de Coëtnizan; Brest, de Rieux-Sourdéac, marquis d'Ouessant; Concarneau, Le Prestre de Lezonnet; Quimper, Jean de Carné; Lamballe, Moncontour, Guingamp et Bréhat, sans gouverneurs.

(2) *Registres secrets*, 7, 11, 12, 13 mars. Arch. du Parl. B. 207. — *Revue de Bret.*, 1892, VIII, p. 198.

(3) Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 179-185. — *Mercure françois*, 1614, T. III, 1re Part., p. 453.

bravement le 5 mars 1614, un huissier signifier ces défenses aux envahisseurs. Comme on pense, ce message judiciaire produisit peu d'effet. Cependant les châtelains du voisinage s'inquiètent, l'un d'eux Jonathan de Kerahel de Kergariou, demeurant à Kergrist, est informé par M. de la Moussaye qu'il n'a point autorisé son frère Marcé à entrer à Tonquédec, il prit M. de Kerahel « de le mettre hors, avecq assurance d'adveu de leurs Majestés de l'execucion de l'entreprinse. » Alors Kergariou réunit une douzaine de gentilshommes aux noms sonores : Rolland de Trogoff-Boisguézennec, trois frères : François de Coëtmen de Roscerff, Guy de Coëtmen de Kergaran, Jean de Coëtmen de Penancroashent, Timothée de Kergariou de Kerlean, frère de Kerahel, Estienne de la Vieillemotte, Claude Le Roux de Kerloas de Kernynon, Jean Rogon de Kerfeillen, et François Rogon du Plesseix, frères de Rogon de Carcaradec, Quintin de Kergadiou, Pierre de Kerderien de Kerourault, Yves Gaultier de Kerchars et Charles Gaultier de Kerhel. Dans la nuit du 17 au 18 avril 1614, ils s'approchent sans bruit, et dressent des échelles contre la haute tour dite d'Acigné ; ils l'escaladent jusqu'au haut, percent un trou dans le toit et entrent par là dans le château, qui autrement était imprenable. Ils se jettent sur les gardes endormis, les font prisonniers ; et les montrent à ceux qui étaient dans les tours ; ceux-ci intimidés abattent les ponts et se rendent, sans coup férir. Le lendemain les assaillants mirent leurs prisonniers à la porte du château « sans aucune offense, » en les priant d'aller chercher fortune ailleurs. C'était, comme on le voit, un pâle reflet des sanglantes tragédies de la Ligue (1).

Cependant la reine régente ne désirait que la paix, le 15 mai 1614 elle concluait à Sainte-Menehould un accord avec les princes rebelles. Sans l'avoir sollicité, sans le savoir peut-être, César de Vendôme y fut compris ; Marie de Médicis, avec une longanimité vraiment excessive, pardonnait tout ; elle rendait à son beau-fils son gouvernement de Bretagne avec toutes ses prérogatives (2). Elle en informa le Parlement par lettres du 31 mai 1614 ; « comme le duc de Vendosme est éloigné, nous n'avons encore asseurance de sa part de ce qu'il fera. » La reine lui dépêcha le marquis de Cœuvres, frère de sa mère (3), il accepta le traité, le signa, mais se répandit en plaintes et en réalité continua à agir et à armer comme devant. Même, le 14 juin 1614, il entrait militairement à Vannes que lui livrait d'Aradon et s'y établissait, il avait en ce moment derrière lui 1.500 hommes. De là il adressa à la reine une lettre ambiguë : « Je supplie V. M. de prendre mon entrée à Vannes pour l'action d'un gouverneur restably par votre bonté en son obeyssance. »

C'était jouer sur les mots. En somme, il continuait à faire acte de factieux ou au moins d'insoumis. Il entra en rapports avec le prince de Condé qui agitait le Poitou, il envoya La Rochegiffard au duc de Rohan qui excitait les huguenots du Saumurois « avec de belles promesses en faveur des réformés. » Ainsi d'un côté il flattait les protestants, de l'autre il essayait de réveiller les vieux ressentiments catholiques et ligueurs. Il n'y réussit pas. Les Bretons, avides de paix, et d'ailleurs

(1) *Prise et Reprise du château de Tonquédec en 1614*, Revue de Bret., déc. 1894.
(2) *Mercure françois*, 1614, T. III, 1re Partie, p. 430. Art. 7 à 10 du traité de Sainte-Menehould.
(3) François Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, frère de Gabrielle.

loyalement fidèles, ne comprenaient point ces appels à la révolte. Vendôme vit seulement accourir tous les aventuriers, restés sans emploi depuis la paix, et il en forma une petite troupe dont le premier acte fut de piller les environs.

En présence de cette révolte qui s'aggravait en se couvrant du masque hypocrite de la soumission, la reine résolut « d'y remédier par des voies auxquelles Vendosme ne s'attendait pas, » ce fut d'aller elle-même assurer la pacification de l'Ouest et d'y conduire le roi (1).

III. — *Louis XIII et Marie de Médicis à Nantes.*

La régente fit convoquer les États de Bretagne et partit de Paris le 5 juillet 1614, précédée de 3.000 Suisses, des gendarmes et chevau-légers du roi. Le roi et la reine s'acheminèrent par Orléans, Tours, Châtellerault, et le pays fut vite pacifié. En apprenant l'arrivée du roi, Vendôme remit la place de Blavet au marquis de Cœuvres et demanda de nouvelles lettres d'amnistie. La reine, toujours débonnaire, les accorda et le rétablit dans toutes ses charges et dignités (12 juillet 1614) (2).

Cela n'était pas suffisant, il était nécessaire que le roi se montrât en Bretagne; il quitta Poitiers le 3 août 1614, s'arrêta à Saumur le 6, et arriva à Angers le 8 août. « Là se trouvèrent les maréchaux de Brissac et de Boisdauphin avec la noblesse d'Anjou et du Maine en grand nombre. On attend à Nantes dans deux jours toute la Bretaigne aux Estats. La feste ne se passera pas sans danser le passepied et le triori (3). » Cet empressement était significatif.

Louis XIII arriva à Ancenis le lundi 11 août 1614. Vendôme, qui s'y trouvait deux jours auparavant, se retira à Lamballe, « ce qui a esté trouvé bien fort mauvais; » il n'était pas rassuré, il n'avait point licencié ses partisans et restait hésitant. « S'il ne vient pas trouver S. M., ses affaires ne se porteront pas bien, » dit un témoin. Vendôme ne vint pas, du moins à ce moment.

Le roi, parti d'Ancenis le 12 août, à 8 heures du matin, à cheval, à cause des mauvais chemins, arriva le soir, à 6 heures, en carrosse, il descendit au château. Il devait passer à Nantes près de trois semaines. Les Nantais tinrent à lui ménager une réception grandiose pour bien témoigner de leurs sentiments royalistes. Le jour de l'Assomption, le roi alla à la messe à Notre-Dame « par la poterne », et aux vêpres aux Chartreux (4). L'entrée « officielle » devait avoir lieu le lendemain;

(1) *Mémoires du duc de Rohan,* édit. Michaud et Poujoulat, 1854, p. 503. — *Mémoires de Fontenay-Mareuil,* édit. M. et P., p. 77.

(2) *Mercure françois*, 1614, T. III, 1re Part., p. 467.

(3) *Lettre écrite de Nantes le 15 août 1614 par Gabriel de Polignac, sr de Saint-Germain de Clan, à la duchesse de la Trémoille, née Charlotte de Nassau*, 15 août 1614. Bulletin de la Soc. Archéologique de Nantes, T. II, 1862, p. 226.

(4) Nous avons pour le séjour du roi Louis XIII à Nantes le précieux *Journal du médecin Héroard*, d'abord publié par extraits dans les Mémoires de la Société Académique de Nantes, T. XXXII, 1861, p. 516 et depuis intégralement. Héroard, *Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII,* p. p. Soulié et Ed. de Barthélemy, 1869, T. II, 1610-1628. On lira peut-être avec curiosité un spécimen de ce minutieux *Journal :*

« *14 aoust 1614.* — Esveillé à 7 heures 3/4, vestu, prie Dieu, à 8 heures 1/2 desjeuné, estudié, va jouer à la paulme, à la Messe aux Minimes, chez la Reine; à 11 heures 3/4 disné, point ben, n'a soif, va chez la Reine; estudié. Va aux Chartreux, revient à 6 heures; soupé; va chez la Reine; revient à 8 heures 1/2, devestu, prie Dieu, dit son office pour communier le jour suivant, s'endort.

elle fut magnifique ; la ville lui donna une solennité et une splendeur inaccoutumées.

Le samedi 16 août 1614, le roi se rendit le matin sur la Fosse (le port de Nantes), il dîna à midi à la Maison des marchands; on lui offrit le spectacle d'une belle fête nautique sur la Loire, simulacre d'un combat naval, suivi de l'attaque d'un château par sept galions armés en guerre. Assis sur une tribune, il écouta les harangues des corps de la ville, et à cinq heures, par une chaude soirée d'août, il monte à cheval et le cortège se forme. En tête marchent dix compagnies de la milice bourgeoise, les six premières portant des enseignes aux couleurs royales, rouge, blanc et bleu; puis, sous un dais de velours cramoisi, le jeune Roi monté sur un joli cheval, et après lui, sous un autre dais, la Reine régente. Devant la porte, sur une estrade étaient dressés deux grands tableaux, l'un représentait le roi à cheval, l'autre Henri IV, en Hercule, foulant aux pieds le dragon du jardin des Hespérides, œuvre d'un jeune peintre alors inconnu, qui parcourait en artiste les bords de la Loire et devait plus tard illustrer son nom : Nicolas Poussin. Puis c'étaient des trophées, des portiques ornés de luxueuses tapisseries, des décorations de toutes sortes. A l'entrée, le maire de Nantes, Charette de la Colinière adressa une harangue au roi et lui présenta trois clefs de vermeil « si riches qu'on n'en avait pas encore offert de semblables à aucun prince en pareille cérémonie. »

Enfin au bruit des cloches sonnant à toute volée, des canons du château tonnant de minute en minute, Louis XIII traversa la porte Saint-Nicolas, comme son père avait franchi seize ans auparavant la porte Saint-Pierre, et il se rendit, au milieu des acclamations et des vivats, à la cathédrale où fut chanté le *Te Deum* solennel (1).

Cette pompe magnifique n'était pas une simple parade. C'était un acte politique. La régente voulait s'assurer de la fidélité des Bretons et surtout montrer le Roi à ses sujets. « On avait fait courir le bruit qu'il était d'une complexion délicate, et à cause de cela ne pouvoit s'éloigner de Paris, que, suivant toutes les apparences, il ne vivroit pas longtemps. » Louis XIII avait treize ans, dans un mois il serait déclaré majeur; quand le peuple aperçut ce bel adolescent, digne et déjà fier, qui montait avec grâce un joli cheval, ce fut, au dire des contemporains, un enthousiasme indescriptible, « une resjouissance

15 aoust. — Esveillé à 6 heures, se rendort jusqu'à 8, prie Dieu; à 9 heures 1/2 va à la Messe à Notre-Dame par la poterne; revient à 11 heures, et, dans la cour du château touche 600 malades; va chez la Reine et à 12 heures 1/2 disné. Va en sa chambre, chez la Reine à 3 heures, va en carrosse à vespres aux Chartreux, revient à 5 heures 1/2, devestu, prie Dieu, à 10 heures s'endort en resvant.

16 aoust. — Esveillé à 7 heures, vestu, prie Dieu, à 8 heures desjeuné, va, par la poterne, à la Messe aux Minimes. Va chez la Reine, puis, sur l'eau, aux isles; et à 11 heures arrive sur la Fosse à la Maison des marchands où il a disné. Regarde de sa fenestre le préparatif qui se faisait pour son entrée. A costé de son logis il y avoit un petit eschaffaud couvert, où il estoit assis dans sa chaise et là, les corps de la ville lui faisoient leurs harangues. Puis à 5 heures monté à cheval, mis sous le dais, fait son entrée par la porte Saint-Nicolas et va à Saint-Pierre à 6 heures 1/2, à 7 heures au chasteau; va jouer à la paulme, revient à 7 heures 3/4, devestu, essuyé, changé de chemise; à 8 heures 1/2 soupé, se joue, entretenu diversement jusqu'à 10 heures; prie Dieu et s'endort. »

Et ainsi de suite pour chaque journée.

(1) Cette « entrée » coûta à la ville pour les seules dépenses « officielles » connues 26.309 livres qui représentent plus de 100.000 francs. La Chambre des Comptes approuva ces dépenses, « mais avec défense d'en faire à l'avenir d'aussi grandes. » Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 188.

universelle pour la présence du roi après lequel tout le monde court. » On sentait s'éveiller en ce jeune souverain une raison droite et une volonté réfléchie. « Il est incroyable combien le roi est creu de corps et d'esprit en ce voyage, dit un témoin oculaire, et combien il est aymé et chéry de tout le monde qui cognoist qu'il se porte fort bien et qu'il n'est pas, comme l'on disoit, pour ne vivre que trois mois. Il entend à cette heure toutes les affaires et y prend plaisir, et est prince qui se voudra rendre fort absolu et qui promet de se faire bien obéir; il ne sera pas bon de se jouër à lui doresnavant (1). »

IV. — *Louis XIII aux États.*

Trois jours après, nouvelle cérémonie plus imposante et plus émouvante encore peut-être : ce fut l'ouverture des États. Ils étaient assemblés dans la grande salle du couvent des Jacobins (Dominicains), vaste pièce barlongue située au rez-de-chaussée, richement décorée de tapisseries et d'écussons mi-partis de France et de Bretagne. Au haut du « théatre (2) » était dressé un « échaffaud » ou estrade de sept pieds carrés, surélevée de trois marches; au milieu, deux fauteuils « distants d'environ deux pieds, » couverts d'un tapis mi-parti de velours violet et blanc, le violet semé de fleurs de lis d'or et le blanc d'hermines de velours noir; devant, deux coussins de velours cramoisi. Au dessus de l'estrade un dais de velours violet et blanc, semé aussi de fleurs de lis et d'hermines.

A onze heures, le mardi 19 août 1614, tous les membres des États étaient assemblés, le chancelier de France, Nicolas Brûlart de Sillery, arrive, suivi des membres du conseil, des secrétaires d'État, des intendants des finances et des maîtres des requêtes de l'Hôtel. Peu après paraissent deux huissiers de la Chambre portant leurs masses, le héraut des États, vêtu de sa cotte d'armes de velours blanc, semée d'hermines noires; puis le Roi, richement vêtu, et derrière lui la Reine régente, suivis des princes du sang, ducs, pairs et officiers de la Couronne. Les membres des États se tinrent debout et découverts, ceux du tiers état, un genou en terre. Le Roi prend place sur le fauteuil préparé à droite et la Reine sur celui de gauche. A la droite du Roi, sur deux bancs couverts de tapis, faisant face à la salle, le comte de Soissons, les ducs de Guise, de Joinville et de Montbazon, le comte de Vertus d'Avaugour; à la gauche, l'archevêque duc de Reims, le duc d'Elbeuf et le maréchal de Brissac. Devant le fauteuil du Roi, mais au bas de l'estrade, le chancelier Brûlart de Sillery, assis, et derrière, debout, le comte de Tresmes, capitaine des gardes.

Dans une tribune élevée le long des fenêtres, *Madame* Élisabeth, sœur du roi, âgée de 12 ans; à ses côtés, la comtesse de Soissons, la duchesse de Guise, Mlle de Vendôme, la duchesse de Rohan, Mme de Montmorency.

(1) *Mémoires de Pontchartrain,* édit. M. et P., p. 333. — *Mémoires de Bassompierre,* édit. S. H. F. T. I, p. 375. — *Mercure françois,* 1614, 1re Part., T. III, p. 487. — *Lettre de Saint-Gervais à la duchesse de la Trémoille,* Bull. de la Soc. Académique de Nantes, T. II, 1862, p. 327.

(2) Plancher élevé de trois marches sur lequel siégeaient les membres des États. — Le couvent des Jacobins était situé entre la place des Jacobins, la rue des États et la rue du Château. L'église des Jacobins a été détruite par le percement de la rue de Strasbourg.

Devant l'estrade, sur quatre bancs placés perpendiculairement, laissant entre eux un intervalle de six pieds, M. de Villeroy, secrétaire d'État, M. Jeannin, contrôleur général, M. Arnault, intendant des finances, M. Phelypeaux de Pontchartrain, secrétaire d'État, et autres grands personnages.

Le long des murs, sur des bancs élevés, les membres des États. A droite, le clergé, ayant à sa tête Monsieur de Dol, Antoine Revol, président de l'assemblée; les évêques Lachiver, de Rennes; Le Gouverneur, de Saint-Malo; Melchior de Marconnay, de Saint-Brieuc; Le Prestre de Lezonnet, de Quimper; neuf abbés, douze chanoines; puis le tiers état, composé de 78 députés, représentant 33 villes, à sa tête, Guy Gouault, juge à Rennes. Du côté gauche, les gentilshommes, au nombre de 75, présidés par le duc Henri de Rohan, — le futur général des protestants, — dont on remarqua l'attitude loyale et déférente. Cet ensemble formait une assemblée imposante.

Le jeune roi, ayant pris place sur son fauteuil, dit : « Je suis venu avec la reine ma mère dans cette province pour entendre vos plaintes et doléances, pourvoir aux désordres que la licence des temps y a pu apporter et, au lieu de trouble, y redonner le repos et refaire vivre tous mes sujets de la dite province en tranquillité sous l'autorité de ses lois; M. le Chancelier vous déclarera plus particulièrement ce qui est de mes intentions (1). »

Le chancelier de Sillery, quittant sa place, fit au roi une profonde révérence et prononça un long discours (2). A la fin, il annonça que le roi permettait aux États de s'assembler « pour aviser aux affaires de la province et que, s'ils avaient quelque chose à lui proposer ou remontrer, S. M. les entendrait très volontiers. » Pendant ce discours, tous les députés étaient assis et couverts.

Alors l'abbé de Saint-Méen, Pierre de Cornulier, désigné la veille, adressa au roi les remerciements des États et prononça « une belle harangue, fort hardie contre M. de Vendôme. »

Puis le roi et et la reine se retirèrent avec leur suite et la séance fut aussitôt levée et renvoyée au lendemain. Elle avait duré une heure un quart (3).

V. — *Soumission du duc de Vendôme.*

Marie de Médicis avait atteint son but; elle fut vite fixée sur les sentiments des représentants de la province. Loin de pactiser avec leur gouverneur révolté, ils réprouvaient hautement son odieuse tentative d'insurrection et ils réclamèrent contre lui des sanctions sévères que le gouvernement dut plutôt atténuer. Dans

(1) Tel est du moins le texte du procès-verbal officiel, mais le médecin Héroard, bien renseigné, dit que le roi prononça simplement « ces mots, du sien et autres que ceux qu'on lui avait baillés par escript : Messieurs, je suis venu ici avec la Reine, ma mère, pour vostre soulagement et repos. M. le Chancelier vous tesmoignera le demeurant. » *Louis XIII à Nantes. Journal manuscrit de Jean Héroard,* Société Académique de Nantes, T. XXXII, 1861, p. 519.

(2) Le greffier a, naturellement, supprimé du procès-verbal ce qu'il y a de plus intéressant, c'est-à-dire les discours. On ne les trouve ni dans la minute ni dans les grosses.

(3) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2648 et C. 2752, *Procès-verbaux et Minutes des États.* — *Mémoires de Bassompierre* (témoin oculaire), édit. Soc. Hist. Fr., T. I, p. 375. — *Mémoires de Pontchartrain,* édit. M. et P., p. 335.

les remontrances (1) qu'ils présentèrent au roi deux jours après ils demandent la démolition de douze châteaux fortifiés, appartenant à des seigneurs insurgés ou suspects : Lamballe et Moncontour, au duc de Vendôme; le fort de Blavet, Broons, le château de Vannes à d'Aradon, Hennebont à son frère Camors, la tour Bihan à Quimper, le fort de l'île Tristan à Douarnenez, Guérande au comte d'Orvault, la tour de Pirmil, à Nantes, Touffou et Saint-Mars-la-Jaille en Anjou, au duc de Retz. Le roi ordonna ces demantèlements, qui ne furent pas d'ailleurs exécutés à ce moment (2).

De plus les États sollicitent la révocation des gouverneurs de Vannes, Hennebont et Guérande, d'Aradon, Camors et d'Orvault, ils demandent avec insistance que les crimes et excès des gens de guerre ne soient pas amnistiés, mais déférés au Parlement et punis; que le duc de Vendôme soit privé de ses gardes et dépossédé du droit de nommer les capitaines et gardes-côtes. La régente n'eut qu'à sanctionner ces propositions (3).

Par ailleurs, les États réglèrent certaines questions administratives, ils fixèrent la liste des 42 villes ayant le droit de députer aux États, ils accordèrent 3.000 livres à M. d'Argentré, pour la publication de l'*Histoire de Bretagne,* écrite par son père, ils élurent leurs députés aux prochains États généraux ; enfin le chancelier leur présenta la « carte à payer, » il leur remontra que l'entretien de l'armée, que le roi avait amenée pour assurer la pacification de la province, entraînait de grandes dépenses, non moins que « l'exécution des favorables réponses du roi à leurs demandes; » les États, « forçant leur impuissance, » accordèrent 400.000 livres au roi et 50.000 à la reine. La clôture eut lieu le 28 août 1614, en présence du roi et de la reine.

Et Vendôme?... Abandonné de tous, il se soumit enfin. Le duc de Retz était venu dès le 22 août 1614 trouver le roi; le 26 août seulement le duc de Vendôme se présenta au château, le roi venait de dîner, il salue froidement son frère, sans se retourner, « comme il eust faict pour un simple gentilhomme », et, lui ayant mis le chapeau sur l'épaule, se couvre :

VENDÔME. — « Sire, je n'ai voulu faillir à venir trouver Votre Majesté, aussitost que j'en ai reçu le premier commandement, et pour l'assurer que je n'ai point d'autre volonté que d'estre son très humble et très affectionné serviteur, désirant de le tesmoigner par le sacrifice de ma vie. »

Le roi, la voix tremblante et la face blême de colère :

— « Servez-moi pour l'advenir mieux que vous n'avez faict par le passé et sçachez que le plus grand honneur que vous avez au monde c'est d'estre mon frère.

VENDÔME. — Je le crois ainsi. »

On voit que Louis XIII parlait déjà en roi. Vendôme se présenta de nouveau à Ancenis le 30 août 1614. Arrivant le soir, il demanda si le roi était couché,

(1) Le mot « remontrances » n'avait pas encore le sens de critique ou d'opposition qu'il a pris plus tard, il répondait alors au mot nouveau employé aujourd'hui : une adresse au roi.

(2) C'est ainsi que les États commencèrent l'œuvre, si regrettable au point de vue historique, de la démolition des châteaux bretons qui fut plus tard reprise par Richelieu.

(3) Arch. d'Il-et-Vil. C. 2648. — *Mercure françois*, 1614, T. III, 1re Part., p. 475.

« M. de Heurles, premier valet de chambre, alla ouvrir doulcement le rideau pour le savoir. Le roi, tout bas :

— Qu'est-ce ?

De Heurles. — « Sire, c'est M. de Vendosme qui vient voir votre V. M.

Le roi. — Dites que je dors (1). »

Le roi et la reine quittèrent Nantes le 30 août. Pendant son long séjour au château Louis XIII avait reçu les diverses notabilités de la ville (2); il s'était distrait en faisant « danser les passepieds et branles de Bretagne, au son des violons » il était allé au bal de l'Hôtel-de-Ville, « il avait chassé aux émerillons et à la harquebuse. » (3)

La régente avait hâte de rentrer dans la capitale, elle avait gagné la partie, elle était désormais maîtresse de la situation, aussi elle put réunir à Paris les États généraux, d'abord convoqués à Sens. Louis XIII avait été déclaré majeur le 2 octobre; le duc de Vendôme alla rejoindre sa femme, restée sagement à Paris, dont il avait si maladroitement essayé de réveiller les prétentions surannées (4).

Les États généraux, si ardemment réclamés par les princes, ne favorisèrent point leurs prétentions, ils affirmèrent au contraire l'union des ordres avec le roi et la régente, mais l'on y vit surgir pour la première fois des conflits d'amour propre, des rivalités sociales, des divisions profondes entre la noblesse et le tiers état. Ils ne devaient plus être réunis jusqu'en 1789. Les douze députés de la Bretagne semblent avoir repoussé les solutions extrêmes et, sur la question religieuse notamment, ils se prononcèrent pour que le tiers « se concertât avec l'Église. » Les États généraux se séparèrent le 23 février 1615, sans avoir découvert ni apporté le remède aux conflits qui allaient déchirer l'État. On y avait remarqué cependant un jeune prélat, encore peu connu, qui avait pris une part active aux débats, c'était l'évêque de Luçon, il s'appelait Armand du Plessix de Richelieu.

(1) *Journal du médecin Jean Héroard*, Soc. Acad. de Nantes, 1861, p. 519, 521.

(2) Héroard raconte qu'en recevant les membres de la Chambre des Comptes de Nantes, M. de Souvré (précepteur du roi), lui ayant dit d'exprimer qu'il était fort content de leurs services, Louis XIII aurait dit : « M. de Souvré me baille des harangues que je ne veux pas dire comme il me les dict, et je doubte que tous m'aient bien servi. » *Journal de Héroard*, p. 521.

(3) *Journal de Héroard*, p. 520, 521.

(4) *Mémoires de Pontchartrain*, édit. M. et P., p. 335. — *Mercure françois*, 1614, p. 491.





CHAPITRE XXIV

RICHELIEU A NANTES

1614-1626

« Je me promis d'employer toute mon autorité pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous les sujets en leur devoir et relever le nom du roi dans les nations étrangères. » RICHELIEU.

I. THOMAS DE GUÉMADEUC ET JACQUES DE NEVET. — II. PRISE DE CONCARNEAU PAR LE DUC DE VENDÔME. — III. LES CABALES DE CÉSAR DE VENDÔME. — IV. L'ARRESTATION DU DUC DE VENDÔME. — V. LOUIS XIII AUX ÉTATS DE NANTES. — VI. LE PROCÈS DU MARQUIS DE CHALAIS.

I. — *Thomas de Guémadeuc et Jacques de Nevet.*

APRÈS les États généraux, les princes recommencèrent leurs menées et leurs intrigues, elles faillirent retarder le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, qui fut célébré à Bordeaux le 28 novembre 1615. La reine donnait prise à l'opposition par la confiance exclusive qu'elle accordait à son favori Concini, devenu le maréchal d'Ancre, qui était « universellement haï ». « Les grands, » comme on disait, affichaient des prétentions ambitieuses, le prince de Condé, leur chef, réclamait une part dans le gouvernement, Marie de Médicis leur accorda leurs demandes par le traité de Loudun (3 mai 1616). Ils n'en usèrent que pour redoubler leurs cabales et leurs complots contre le maréchal d'Ancre. La reine, sentant son favori menacé, se décida à faire arrêter Condé. Pour l'exécution, elle s'adressa à M. de Thémines, gentilhomme gascon, dont le roi Henri IV lui avait dit « qu'il ne regarderoit jamais que la royauté. » Le 1er septembre 1616, le prince de Condé fut enfermé à la Bastille.

Les autres princes parvinrent à s'échapper. Ils recommencèrent à fortifier leurs châteaux et à recruter des partisans. Le duc de Vendôme était resté parmi les mécontents; en décembre 1616, avec Mayenne et Bouillon, il fut déclaré par le Parlement de Paris criminel de lèse-majesté (1).

(1) *Mémoires du duc de Rohan*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 504. — *Mémoires de Pontchartrain,* édit. Michaud et Poujoulat, p. 367.

Le gouvernement semblait disposé à résister avec énergie, mais les ministres paraissaient agir au nom d'un homme détesté et méprisé. Le maréchal d'Ancre faisait épier et surveiller tout le monde; provocateur et hautain, il abusait de la faveur de la reine et du pouvoir qu'elle lui donnait, plus puissant que le souverain, il bravait et humiliait le roi lui-méme. Celui-ci, à la fois très renfermé et très autoritaire, commençait à s'irriter; excité par un jeune favori, Charles d'Albert de Luynes, il laissa former un complot contre Concini. Le 24 avril 1617, sur l'ordre du roi, le maréchal d'Ancre fut arrêté par Vitry, capitaine des gardes, au même moment, il reçut dans la tête plusieurs coups de pistolet et tomba mort. Désormais Louis XIII était le maître; la reine Marie de Médicis fut exilée à Blois (3 mai 1617).

La Bretagne ressentit à peine le contre-coup de ces querelles princières; son gouverneur, le duc de Vendôme, restait pourtant parmi les opposants les plus décidés, à partir de la fin de l'année 1615, il se tint sur les marches de Bretagne, dans le Maine et l'Anjou, recrutant des partisans et formant une armée, ce qui ne l'empêchait pas d'assurer le roi qu'il était toujours un sujet fidèle et soumis. Cette mauvaise foi finit par lui aliéner tout le monde, aussi bien à la cour qu'en Bretagne. Compris dans le traité de Loudun, Vendôme garda son attitude équivoque. C'est seulement après le meurtre du maréchal d'Ancre qu'il revint à Paris, il fut reçu par le roi et M. de Luynes « comme s'il n'avait jamais fait la guerre. » (1)

Vendôme ne fut pas désigné par le roi pour le représenter aux États de 1616 qui s'ouvrirent à Rennes le 23 octobre. C'est le maréchal de Brissac qui fut premier commissaire. Le duc Henri de Rohan présidait la noblesse. L'assemblée n'eut à traiter que des questions administratives. Dans la commission générale le roi disait : « l'excès de nos grâces et faveurs n'a pu retenir les volontés désordonnées d'aucuns, qui se sont portés si avant que, pour éviter la ruine de ce royaume et le péril éminent qui nous menaçait, la Reine et nous, nous avons dû nous assurer de la personne du prince de Condé. » Le don gratuit accoutumé fut voté par les États (2).

La session fut marquée par un drame privé qui fit grand bruit dans la France entière. Deux jeunes gentilshommes assistaient à cette tenue, tous deux héritiers d'un grand nom, mariés récemment, heureux. L'un était Thomas de Guémadeuc, baron de Blossac, vicomte de Rezé, fils de Guémadeuc tué au combat de Loudéac, en 1591, marié récemment à Jeanne Ruellan, sœur de cette Guyonne Ruellan qui épousa le duc de Brissac, il était gouverneur de Fougères. L'autre était Jacques de Nevet, dont le père avait servi le roi avec dévouement, il avait été nommé gouverneur de l'île Tristan à la mort de La Fontenelle; il avait épousé Françoise de Tréal, dame de Beaubois. Ni l'un ni l'autre ne devait revoir sa famille (3).

A la séance du 28 octobre 1614, une de ces vaines querelles de préséance, si fréquentes aux États, éclate entre Thomas de Guémadeuc et Jacques de Nevet.

(1) *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, p. 103, 121. — *Mémoires de Pontchartrain*, p. 357, 359, 360, 368, 381.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2649 et C. 2753. *Procès-verbal et Minute des États.*

(3) Le château de Guémadeuc était en Pléneuf (C.-d.-N.), et le château de Nevet en Plonevez-Portzai (Finistère).

Elle s'envenime. Dans la soirée Guémadeuc rencontre dans la rue Jacques de Nevet et le tue. Le lendemain Guémadeuc se réfugie à Fougères et s'enferme au château. Un tel forfait ne pouvait rester impuni; Brissac marche sur Fougères, un exempt des gardes du roi somme Guémadeuc de remettre la ville et le château. Sur les instances de sa femme, celui-ci s'échappe et la baronne livre la place. Guémadeuc alla demander grâce au roi. L'indignation s'assoupit et peut-être aurait-il obtenu le pardon et l'oubli; mais la jeune femme qu'il avait rendue veuve à 27 ans, elle, ne pardonnait pas. Françoise de Tréal demanda justice; on poursuivit les enquêtes et l'on découvrit que Guémadeuc avait un autre crime à se reprocher, dans un moment de colère il avait tué le sénéchal de Châtillon-en-Vendelais. C'était trop. Le coupable comprit peut-être que le roi ne pouvait lui faire grâce; perdant la tête, il partit secrètement de Paris et retourna s'enfermer dans Fougères. Aussitôt le roi commanda au duc de Vendôme et au maréchal de Vitry de se rendre maîtres de Fougères « avant que Guémadeuc s'y fust recogneu. » Il ne fit aucune difficulté de remettre la ville. On l'emmena à Paris, où il fut emprisonné à la Conciergerie, « en laquelle son procès lui fust faict. » Trois mois après, le 27 septembre 1617, Guémadeuc était condamné à mort. En vain sa jeune femme se jeta aux pieds du monarque. « C'est la justice qui fait régner les roys, répondit Louis XIII, je la dois à mes subjects et, en cet endroict, je dois préférer la justice à la miséricorde. » Le souverain épargna seulement à la famille la honte du gibet de Montfaucon et rendit à la veuve les biens confisqués. Mais la tête du dernier des Guémadeuc fut plantée au-dessus de la principale porte du château de Fougères (1).

II. — *Prise de Concarneau par le duc de Vendôme.*

Luynes devint le chef du pouvoir après la mort de Concini; pour se rendre populaire il rappela les vieux ministres d'Henri IV, c'est ce qu'on a appelé « le gouvernement des barbons. » Mais il n'avait lui-même aucune connaissance des affaires, il fut vite entouré d'ennemis. Cependant son mariage avec Marie de Rohan-Montbazon, fille du duc de Montbazon, gouverneur de Nantes, lui assura des alliances et des appuis. La reine Marie de Médicis haïssait Luynes qui prenait plaisir à l'humilier, elle se fatigua vite de son exil de Blois qui était une prison

(1) Tallemant des Réaux prétend que Richelieu applaudit à la justice sévère du roi. Cette impassibilité n'empêcha pas le Cardinal de marier, neuf ans après, son neveu, François de Vignerod, marquis de Pontcourlay, à la fille unique du condamné de 1617, devenue la riche héritière des Guémadeuc et des Beaumanoir. — Marie-Françoise de Guémadeuc eut un fils qui fut substitué aux noms et armes des Richelieu, fut créé duc de Richelieu, et dont la postérité a perpétué le titre. Elle-même, devenue veuve du marquis de Pontcourlay, épousa en 1647 le comte Charles d'Orrouër qui, par une étrange coïncidence, fut également nommé gouverneur de Fougères. Elle dut ainsi entrer par la porte sur laquelle avait été fichée la tête de son père.

Voir sur cet incident, *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, p. 124. — *Mémoires de Pontchartrain*, p. 374 et 393. — *Mercure françois*, 1617, T. V, p. 91. — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, T. II, p. 36. — J. Trévédy, *Le Dernier Exploit de La Fontenelle* et *La Seigneurie et les Seigneurs de Guémadeuc*, Mémoires de la Soc. d'Émul. des Côtes-du-Nord, T. XXVI, 1888. — La poésie populaire s'est emparée de ce dramatique événement et en a perpétué le souvenir. Voir *Barzaz-Breiz*, par M. de la Villemarqué, *Élégie de M. de Nevet*, XLIV, *Le Marquis de Guérand*, XLIII. — F. Luzel, *Guerziou-Breiz-Izel*, T. I, p. 367, 374. — G. de Carné, *L'Élégie de M. de Nevet*, Revue Historique de l'Ouest, janvier 1888.

déguisée, elle s'échappa le 22 février 1619 et se rendit à Angoulême. Le colonel-général d'Epernon, jaloux de Luynes, réunit quelques troupes et s'avança dans l'Angoumois, mais l'accord se fit par l'entremise de Richelieu (traité d'Angoulême, 30 avril 1619).

Pendant ces deux années César de Vendôme resta en dehors de ces menées princières. Le roi l'envoya même en Bretagne, au mois de juillet 1619, pour réprimer une tentative assez bizarre qui s'y était produite. Les bruits de soulèvement provoqués par la prise d'armes du duc d'Epernon pénétrèrent sans doute jusqu'en Basse-Bretagne et troublèrent l'esprit du gouverneur de Concarneau, François de Lezonnet. Il était pourtant le fils de ce Louis de Lezonnet qui avait rendu Concarneau à Henri IV et avait été comblé de faveurs par le roi. Mais les nouvelles arrivaient tard au fond de la Basse-Bretagne. Lezonnet déclara sa rébellion au mois de juillet 1619, alors que la paix était faite depuis le 30 avril entre le roi et sa mère. Puis il eut l'idée inexplicable d'abandonner la place, sous prétexte d'aller chercher des renforts. Il y laissait deux officiers solides, Querchesne et L'hospital.

Le roi commande au duc de Vendôme de partir aussitôt, avec le maréchal de Brissac, il lui donne une petite troupe de 900 hommes, plus une compagnie de ses gardes commandée par le capitaine La Besne, soldat énergique et dur. Celui-ci part de Tours et, en huit jours, arrive devant Concarneau, le 7 août 1619. Sa troupe reçoit plusieurs coups de fauconneaux et force mousquetades, mais, cheminant de maison en maison, elle parvient jusqu'à la tête du pont-levis devant la porte. Avant même l'arrivée des généraux, La Besne somme la ville de se rendre. Les assiégés demandent un délai de quinze jours pour attendre le retour de leur gouverneur. La Besne leur donne jusqu'au lendemain matin. Le feu recommence de part et d'autre. Vendôme avait son quartier au manoir de Chef-du-Bois à une lieue de la ville. Pendant la nuit on fait dire sous main à L'hospital de livrer Querchesne et la ville, moyennant quoi il aura la vie sauve. Il refuse avec hauteur, « il se défendra si longtemps qu'il ruinera l'armée royale, ayant de quoi soutenir le siège pendant deux ans. » Le lendemain les pourparlers recommencent, d'un bout du pont à l'autre, entre Querchesne et L'hospital d'une part, La Besne et La Courbe du Hiret de l'autre. Des soldats assiégés s'approchent, ils protestent qu'ils sont bons serviteurs du roi et que s'ils étaient les maîtres, la place serait rendue. Sur quoi Querchesne : « Je vous poignarderai tous et je me tuerai après ! »

Les canons arrivent. Les deux officiers royaux crient aux assiégés : « Soldats, arrêtez Querchesne ! C'est un mutin qui veut vous faire tous pendre ! »

A ces mots les soldats se jettent sur leur chef, le désarment et le livrent à La Besne. En même temps ils remettent à La Courbe les clefs de la ville. Vivement La Besne traverse le fossé sur une planche oubliée avec sa compagnie se saisit des postes de défense et désarme les assiégés. A l'arrivée de Vendôme la ville était prise, le duc voulait rédiger une capitulation.

— C'est une corde qu'il faut à ces hommes et non une capitulation, s'écrie La Besne.

Querchesne paya pour les autres, il fut pendu à une potence, à la tête du pont.

Les soldats furent chassés de la ville sans armes. Détail caractéristique, il fallut leur donner une escorte jusqu'à la ville voisine. Les paysans les auraient massacrés, ils voyaient en eux les complices d'une rébellion, ils ne voulaient plus même de l'apparence des troubles armés et « leur amour de la paix se tournait en fureur. » Le roi destitua Lezonnet et nomma gouverneur Emmanuel de la Béraudière, marquis de l'Isle Jourdain et de l'Isle Rouet en Poitou (1).

Le duc de Vendôme avait cette fois accompli, — sans grande peine, il est vrai, — un acte agréable au roi; son loyalisme ne devait pas être de longue durée, dès l'année suivante il prenait une part active à toutes les intrigues fomentées par la reine Marie de Médicis et d'Epernon contre Luynes, il commandait le groupe du centre des troupes levées par les princes rebelles; mais ceux-ci ne s'entendaient point entre eux, il suffit à Louis XIII de marcher résolument vers l'Ouest avec une armée, les soldats réguliers ne firent qu'une bouchée de ces jeunes écervelés, ils les mirent en fuite dans un combat qui fut qualifié de « Drôlerie des Ponts-de-Cé » (7 août 1620). La paix fut signée une fois de plus à Angers, le 10 août 1620.

Les protestants s'agitaient et s'insurgeaient dans le Midi et dans le Béarn. Louis XIII se décida à intervenir, il marcha contre eux et réunit cette dernière province à la couronne (novembre 1620). Mais les réformés n'étaient pas soumis, ils tinrent une nouvelle assemblée à La Rochelle, et s'armèrent ouvertement. Leurs chefs étaient le duc Henri de Rohan et son frère Benjamin de Soubise; Montauban était le centre de la résistance, Luynes vint mettre le siège devant cette ville; subitement il fut atteint de la fièvre pourpre qui l'emporta en trois jours (15 décembre 1621).

III. — *Les Cabales de César de Vendôme.*

Par un nouveau revirement le duc de Vendôme s'était rapproché de la cour à la suite de la paix d'Angers, il se montrait disposé à seconder le roi dans la répression des protestants Il prit les mesures nécessaires pour arrêter dans son gouvernement de Bretagne un mouvement des réformés, surexcités par les soulèvements de leurs coreligionnaires du Midi, il s'assure de Vitré et s'empare de Pontorson qui étaient restés des foyers de protestantisme (2).

Malgré ses voltes-faces successives, il n'avait pas cessé de représenter le roi aux cinq sessions d'États qui eurent lieu pendant le ministère de Luynes. A Rennes, en 1617, à Nantes, en 1618, à Vannes, en 1619, à Saint-Brieuc, en 1620, à Rennes, en 1621, il fut toujours le premier commissaire du roi; la commission générale est adressée « à notre très cher et bien aimé frère naturel le duc de Vendôme,

(1) Sur le siège de Concarneau en 1619, voir : *Récit véritable de ce qui s'est passé à Concarneau, en Bretagne*, 1619, Bib. Nat. Lb 36 1291. — *Mercure françois*, T. VI, 1619, p. 291-296. — J. Trévédy, *Le Siège de Concarneau en 1619*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XIX, 1892, p. 14. — J. Trévédy, *Essai sur l'Histoire de Concarneau*, Mém. de l'Assoc. Bretonne, T. XXV, 1906, p. 186. — De Calan, *Lettres de César de Vendosme*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1892, proc.-verb., p. xv.

(2) *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, éd. M. et P., p. 161, 163, 171. — Pâris-Jallobert, *Le Protestantisme à Pontorson*, Revue Historique de l'Ouest, T. VII, 1891.

de Beaufort et d'Estampes, gouverneur et notre lieutenant-général en notre pays et duché de Bretagne. » Peu populaire du reste en Bretagne, il était l'objet d'une juste défiance depuis l'absurde équipée de 1614; pourtant, après la campagne contre Concarneau, les États lui rendirent en 1620, le crédit de 12.000 livres pour ses gardes. Le duc était généralement assisté du maréchal de Brissac et après la mort de celui-ci, en 1621, de son fils, François de Cossé, duc de Brissac, du comte de Rohan-Montbazon, gouverneur de Nantes, de son fils, le comte de Rochefort, du comte de Vertus d'Avaugour, gouverneur de Rennes, de MM. de Bourgneuf de Cucé, et Barrin de la Galissonnière, premiers présidents du Parlement et de la Chambre des Comptes.

Les membres présents ne sont pas nombreux. Le clergé compte en général trois ou quatre évêques, les plus assidus sont Le Gouverneur, Le Prestre et Le Porc (1), cinq ou six abbés et une dizaine de chanoines. La noblesse ne comprend qu'une cinquantaine de membres. Henri de Rohan préside encore la noblesse en 1620, à la veille de sa révolte ouverte; aux autres sessions c'est le duc de la Trémoille, devenu par héritage baron de Vitré et comte de Laval, le marquis de Rosmadec, baron de Molac et le marquis d'Acigné, baron de Pont-l'Abbé. Après eux, le marquis de Coëtquen et le duc de Retz. Le tiers état est aussi nombreux que la noblesse : trente à trente-cinq villes sont représentées. Les États n'ont guère à traiter que des questions financières. Les deux pièces les plus intéressantes de chaque session sont la *Commission générale* et les *Remontrances*. La première indique la pensée du gouvernement et la seconde résume les desiderata de l'Assemblée. La Commission générale est l'acte qui accrédite les représentants du Pouvoir; elle débute invariablement par le développement de cette idée : Nous aurions voulu, dit le roi, tenir la promesse que nous vous avons faite de soulager la province d'une partie de ses charges, mais l'état de nos affaires ne nous le permet pas cette année; loin de là, il nous oblige à vous demander des secours extraordinaires.

De leur côté les États exposent très librement leurs doléances. Le vote du don gratuit, accordé au roi, est toujours précédé du reste d'une discussion; les États indiquent leurs conditions. En 1621, les débats furent très vifs. Le conseiller d'État d'Aligre demandait un don gratuit de 600.000 livres. Les États répondirent qu'ils désiraient savoir d'abord s'ils auraient satisfaction au sujet de leurs plaintes. Les commissaires du roi répliquent qu'ils ont « de très bons pouvoirs. » Les États exigent qu'ils précisent. M. d'Aligre se fâche et répond d'une manière offensante « qu'il trouve fort étrange qu'on le traite d'une autre façon que ceux qui l'ont précédé, auxquels on n'a jamais demandé leurs pouvoirs. »

Les députés des États courent implorer le duc de Vendôme. Enfin ils offrent 400.000 livres. Sur les protestations des commissaires ils vont jusqu'à 450.000 livres. Là-dessus d'Aligre « entre aux États » et les conjure « au nom du roi et de la religion » de faire encore un effort. Le lendemain, grande rumeur! Les commissaires du roi prétendent qu'un député du tiers aurait dit : « Qu'on leur baille 500.000 livres et qu'ils s'en aillent au diable! » Le tiers s'indigne qu'on prête ce

(1) Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, Guillaume Le Prestre de Lezonnet, évêque de Quimper. André Le Porc de la Porte, évêque de Saint-Brieuc.

mot à l'un de ses membres, il veut demander raison « de l'injure qu'on lui fait, » il exige le nom de l'auteur « de ce faux rapport, afin de se pourvoir contre lui en réparation d'honneur. » On s'entremet, l'incident s'apaise et les États offrent 500.000 livres qui sont finalement acceptées.

Ils réclament instamment la démolition des châteaux forts, notamment Comper « place inhabitée et tout à fait inutile, » Douarnenez et Pontorson. Ils accordent 300 livres au P. du Paz et 4.500 livres à M. d'Argentré pour la publication de l'*Histoire de Bretagne* de son père (1).

La mort de Luynes rapprocha du roi la reine mère, Condé et « les grands. » Les protestants se soulèvent de nouveau. Soubise s'empare de l'île d'Oléron et de l'île de Ré. Louis XIII veut marcher en personne contre lui, il part de Paris le 21 mars 1622, passe à Saumur le 6 avril et, descendant la Loire, arrive le 9 avril à Ancenis où le duc de Vendôme « lui donna un festin fort magnifique. » Le lendemain le roi se rembarque, « tire lui-même les avirons, » dîne à Chassay, « maison de l'évêque, » et arrive à Nantes à 5 heures pour la deuxième fois. Il y tient le conseil, reçoit les autorités et part le 12 avril, à cheval, pour Vieillevigne (2). Le 16 avril il rencontre l'armée de Soubise près de Saint-Gilles-en-Riez, charge lui-même l'épée à la main et la met en déroute. Le duc de Vendôme marcha bravement aux côtés du roi et tous deux montrèrent ce jour-là qu'ils étaient fils d'Henri IV. Rohan et Soubise durent se soumettre; ce fut la paix de Montpellier (18 octobre 1622).

La reine Marie de Médicis avait usé de son influence reconquise pour faire donner le chapeau à son conseiller favori l'évêque de Luçon, Armand du Plessix Richelieu (5 septembre 1622) et pour l'introduire au Conseil du roi; (29 avril 1624) il y acquit très vite une influence prépondérante et, après la disgrâce du surintendant La Vieuville, le Cardinal en devint le véritable chef (13 août 1624).

Dès le début Richelieu s'imposa un plan du gouvernement. « Je puis dire avec vérité, a-t-il écrit plus tard, que les huguenots partageaient l'État avec le pouvoir royal, que les grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas été des sujets, et les plus puissants gouverneurs de province comme s'ils eussent été souverains en leurs charges... Je me promis d'employer toute mon autorité pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous les sujets en leur devoir et relever le nom du roi dans les nations étrangères. »

Les protestants lui offrirent sans tarder une occasion. Soubise, qui tenait La Rochelle, arma secrètement cinq vaisseaux, s'empara de l'île de Ré et se dirigea vers Blavet. L'occupation des Espagnols avait attiré l'attention sur cette baie admirable; par un édit du 17 juillet 1618, Louis XIII avait prescrit de remettre en état les fortifications et de bâtir en ce lieu une ville qu'il avait nommée lui-même Port-Louis, « car la situation de cette place est l'une des plus belles, des plus commodes, et des plus fortes qui se puisse trouver en toute l'Europe. » En janvier 1625 sept grands vaisseaux s'y trouvaient, Rohan-Soubise arrive à

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2649 et 2650, *Procès-verbaux des États.* C. 2754 à C. 2758, *Minutes des Délibérations et Pièces à l'appui.*
(2) *Louis XIII à Nantes, Journal de Jean Héroard, son médecin,* Mém. de la Soc. Académique de Nantes, 1861, p. 524. — Saint-Gilles-en-Riez, c'est Saint-Gilles-sur-Vie, Vendée.

l'improviste et dans la nuit du 18 janvier 1625, il entre dans le port et occupe le fort qui n'était gardé que par 16 hommes.

A cette nouvelle Vendôme qui était à Nantes appelle les gentilshommes, et convoque l'arrière-ban, une petite armée se forme sous les ordres de Henri de Volvire sr du Bois de la Roche. Le 30 janvier Port-Louis est repris, mais on ne sut pas empêcher Soubise de s'échapper en emmenant avec lui les vaisseaux du roi (4 février 1625). Y eut-il là une sorte de complicité tacite de César de Vendôme, qui aurait dit à l'amiral de Montmorency : « Gardons-nous de ruiner les huguenots, parce que ce sont eux qui font subsister les princes et les grands. » (1)

Louis XIII demanda des vaisseaux à l'Angleterre et à la Hollande, le 14 septembre 1625 la flotte de Soubise fut attaquée et dispersée dans le Pertuis Breton, La Rochelle bloquée et Soubise réduit à passer en Angleterre. Mais le Cardinal savait attendre, il ne se sentait pas assez fort, il était d'ailleurs préoccupé de la guerre de la Valteline, il conclut la paix avec Rohan et les protestants le 5 février 1626. Ceux-ci avaient demandé la démolition de Port-Louis, menace permanente pour La Rochelle; le roi refusa formellement (2).

Le Cardinal négocia peu après un accord avec le Pape et avec le roi d'Espagne, au sujet de la Valteline. La paix était générale, dès lors il avait les mains libres.

IV. — *L'arrestation du duc de Vendôme.*

Les princes recommençaient leurs brigues et leurs cabales, menées égoïstes, uniquement inspirées par des intérêts personnels, qui ne pouvaient avoir qu'un but : le démembrement de la France, et qu'un moyen : la guerre civile. Le prince de Condé, son neveu le comte de Soissons, et surtout les deux Vendôme, le maréchal d'Ornano, colonel des Corses, conspiraient contre la reine-mère et le Cardinal. De grandes dames étaient mêlées à ces intrigues, elles se plaisaient à y jouer un rôle, la marquise de Rambouillet raffinait les goûts littéraires, la princesse de Condé, née Charlotte de Montmorency, la duchesse de Chevreuse surtout s'étaient faites les confidentes de la reine Anne d'Autriche, très froide et un peu délaissée; or la belle duchesse c'était Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, veuve du connétable de Luynes, qui était entrée dans la maison de Guise par son mariage avec Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Elle haïssait Richelieu.

Toutes ces oppositions se concentraient autour de *Monsieur*, frère du roi. Gaston, duc d'Anjou, et bientôt duc d'Orléans, avait dix-huit ans; frivole, coureur, non dénué d'esprit ni d'ambition, mais sans caractère et sans énergie, il subissait toutes les influences. La reine-mère depuis longtemps lui destinait pour femme Mlle de Montpensier, fille de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et de Henriette de Joyeuse, — devenue par son second mariage duchesse de Guise, — et la plus riche héritière du royaume (3). Le Cardinal voyait à ce mariage de

(1) C. de Calan, *La Défense des côtes de Bretagne,* Revue de Bretagne, sept. 1892, p. 198. — C. de la Roncière, *Histoire de la Marine française*, T. IV, p. 464.
(2) *Mémoires de Richelieu*, édit. M. et P., 1re Partie, p. 326, 333.
(3) Voir plus haut, p. 223, note 1.

sérieux avantages politiques. Ce fut le champ clos de la première lutte entre ses adversaires et lui, lutte qui allait avoir la ville de Nantes pour théâtre.

Le parti de « l'aversion au mariage, » comme on disait, ne craignit pas de recourir à un véritable complot et à de coupables machinations avec les puissances étrangères. Le Cardinal se montra sans pitié, mais il défendait les intérêts de la France, tandis que ses adversaires n'avaient en vue que de mesquins intérêts personnels; César de Vendôme rêvait vaguement le duché de Bretagne et semblait prêt à renouveler les tentatives séparatistes de son beau-père le duc de Mercœur. Mêlé depuis quinze ans à toutes les ligues et à toutes les cabales, il restait en Bretagne, gardant une attitude équivoque. Son frère cadet, Alexandre de Vendôme, entré dans l'ordre de Malte, et qu'on appelait « le grand prieur », âgé de 28 ans, était intelligent, spirituel et brave, mais il aimait l'intrigue par goût et aspirait à se faire une haute situation, il avait pris une influence dirigeante sur l'esprit de « Monsieur. » C'était ces deux frères, protégés par leur naissance, que Richelieu redoutait le plus. Tous ces princes étaient remplis de présomption et pensaient qu'on pouvait cabaler impunément contre le Cardinal, parce que, disaient-ils, « il n'était pas dangereux ennemi et qu'il n'y avait rien à craindre de lui (1). » Il allait leur montrer qu'il était un autre homme qu'un Concini ou un De Luynes.

Le duc de Vendôme cherchait à se faire des partisans en Bretagne, il assistait chaque année aux États. En septembre 1624, à Ploërmel, et en octobre 1625, à Guérande, le roi exigeant toujours de nouveaux subsides pour les frais de la guerre, les États ne craignirent pas de s'ajourner jusqu'à ce qu'il eût répondu à leurs réclamations. Ils se réunirent en effet à Nantes en session extraordinaire au mois d'avril 1626 et votèrent seulement à ce moment le don gratuit. Ils accordèrent de plus au duc de Vendôme une subvention de 10.000 livres et 12.000 livres pour ses gardes. Ce devait être la dernière fois (2).

Vers le même temps, le président de Bourgneuf et M. de Cornulier, évêque de Rennes, crurent devoir avertir la cour que M. de Vendôme se fortifiait en Bretagne; « il gagnoit le tiers et le quart par brigue et argent pour être en état de s'en rendre maître à la première occasion qu'il attendoit... ils savoient même qu'il animait les huguenots à la guerre et leur faisoit espérer qu'il arriveroit des mouvements en l'Estat qui les favoriseroient » (3).

La situation devenait dangereuse. La cabale prenait des allures de complot; son but principal était d'empêcher le mariage de Gaston avec Mlle de Montpensier. L'un des plus influents était le maréchal d'Ornano, colonel des Corses. Le roi, — sous l'inspiration de Richelieu, — décida de le faire arrêter. Le 4 mai 1626 il était conduit au château de Vincennes.

Alors le Grand Prieur de Vendôme, de concert avec Monsieur, machina un vrai complot; il proposa à quelques gentilshommes d'aller trouver le Cardinal à sa maison de Fleury et de le tuer s'il refusait de rendre la liberté à d'Ornano. L'un des conjurés était un beau jeune homme de vingt-sept ans, le marquis de Chalais,

(1) *Mémoires de Richelieu*, édit. M. et P., p. 376. — Bazin, *Histoire de Louis XIII*, p. 237.
(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2650 et 2651, *Procès-verbaux des États;* C. 2759 à 2763, *Minutes des délib.*
(3) *Mémoires de Richelieu*, éd. M. et P., 1re Partie, p. 379.

Henri de Talleyrand, grand-maître de la garde-robe du roi, qui avait été entraîné dans la conspiration par Mme de Chevreuse dont il était follement amoureux. Pris de scrupule ou de remords, il alla révéler le projet au Cardinal qui le remercia et l'engagea à le servir à l'avenir.

Il était temps d'agir. Pendant que le Grand Prieur complotait à Paris contre la vie du ministre, son frère César armait en Bretagne et menaçait de soulever cette province à peine soumise et toujours redoutée. Louis XIII décida de se rendre de sa personne dans la région de l'Ouest et au besoin jusqu'en Bretagne. Richelieu avait son plan, il était dès lors résolu à mettre les deux frères dans l'imposibilité de nuire (1).

En apprenant le départ du roi le Grand Prieur inquiet comprit qu'il n'y avait plus pour son frère que la soumission ou la révolte ouverte, il voulut voir le Cardinal qui resta insondable, il se présenta au roi qui lui dit : « Je vous donne ma parole qu'on ne lui fera pas plus de mal qu'à vous. » Il alla quérir son frère en poste et l'amena au roi, déjà rendu à Blois. Louis XIII reçut bien ses deux frères ; mais deux jours après ils étaient arrêtés dans leur lit et enfermés sous bonne garde au château d'Amboise. « Je vous avais bien dit, s'écria César, que le château de Blois était un lieu fatal pour les princes. »

En même temps le roi enjoignait à Mme de Vendôme de quitter la Bretagne et de se retirer au château d'Anet, près de Dreux ; il écrivait aux commandants de de toutes les villes appartenant à Vendôme pour leur annoncer l'arrestation et leur enjoindre de veiller à l'ordre et à la sureté de ces places. Dès le 23 juin 1626, par lettres datées de Blois, le maréchal de Thémines, — celui qui avait arrêté Condé en 1616, — était nommé gouverneur de Bretagne, et comme le désirait Richelieu, l'amirauté de Bretagne était supprimée (2). Ces actes de vigueur n'avaient point arrêté la cabale. Les meneurs pressaient de plus en plus Monsieur de refuser d'épouser Mlle de Montpensier. Mme de Chevreuse avait reconquis Chalais. Le Cardinal, qui le premier avait organisé une police politique redoutable, l'apprit vite, il connut ses conférences avec Monsieur, que les cabaleurs voulaient décider à quitter la cour et à partir pour La Rochelle. C'eût été alors plus qu'une révolte, ce pouvait être le signal d'une guerre civile. Richelieu résolut d'agir.

V. — *Louis XIII aux États de Nantes.*

Le roi continua son voyage par Tours, Amboise, Saumur et Ingrandes, il arriva à Nantes le 3 juillet 1626. Dans chaque ville le duc d'Anjou, pressé de quitter la cour par Chalais, Mme de Chevreuse et les autres, avait été près de

(1) Les historiens n'expliquent pas le départ du roi pour la Bretagne. A les lire, il semble qu'il partit pour Nantes, comme il serait parti pour Nancy ou Toulouse. Peut-on croire qu'en décidant ce voyage Richelieu n'avait pas ses raisons? Du reste il le dit clairement : « Le duc de Vendosme essayait de se fortifier en Bretagne et de la soustraire du service du roi. S. M. se résolut de partir de Paris pour y aller et se saisir de sa personne, au cas qu'il ne vînt point le trouver sur le chemin. » *Mémoires de Richelieu*, 1re Partie, p. 386.

(2) *Mercure françois*, 1626, p. 320, 325, 331.

s'échapper, il fallait en finir. Richelieu pensait « que c'était chose injuste que de vouloir donner exemple par la punition des petits, qui sont arbres qui ne portent point d'ombre (1). » Mais « Monsieur, » frère du roi, était de ces coupables « au châtiment desquels on ne veut pas penser. » Louis XIII et Richelieu étaient résolus à faire un exemple : le 8 juillet 1626, au château de Nantes, M. de Tresmes, capitaine des gardes, arrêta le marquis de Chalais; le malheureux jeune homme resta interdit et défait : il se sentit perdu.

Cependant le but apparent du voyage royal c'était le maintien de l'ordre en Bretagne; le roi avait fait avancer l'époque des États pour y assister lui-même. La séance d'ouverture eut lieu le samedi 11 juillet à deux heures dans la grande salle du couvent des Jacobins.

Le dispositif et le cérémonial furent les mêmes que quatorze ans auparavant. Au sommet du théâtre, élevé de 18 pouces sur la surface presque entière de la salle, avait été dressée une estrade de six pieds carrés, surélevée de deux marches, sur laquelle était placé le fauteuil du roi, recouvert d'un tapis semé de fleurs de lys d'or et d'hermines et surmonté d'un dais de velours blanc et violet.

Une députation de 18 membres va chercher le roi au château. A deux heures, par un escalier spécial construit dans la cour des Jacobins et donnant sur une fenêtre de la salle, arriva le garde des sceaux de Marillac, puis le cardinal de Richelieu, suivi du marquis d'Effiat, surintendant des finances, enfin la reine-mère Marie de Médicis. Un quart d'heure après paraissent le héraut des États vêtu de sa cotte blanche, semée d'hermines noires, de sa toque de velours noir et portant le bâton, puis trois hérauts d'armes de France avec leurs bâtons et cottes de velours violet semées de fleurs de lys d'or. Immédiatement après eux le roi fait son entrée accompagné de Monseigneur, frère de S. M., et suivi des princes, ducs et officiers de la Couronne. Toute l'assemblée est debout et nu-tête.

Le roi prend place sur le fauteuil et, un peu en arrière, la reine-mère (2). Derrière le fauteuil du roi, le comte de Tresmes, capitaine des gardes, derrière celui de la reine, Mme de Guercheville, dame d'honneur, et le duc de Montbazon, chevalier d'honneur, tous trois « sur des escabeaux pliants. » Autour de l'estrade, les gardes du corps, les massiers, les hérauts. A la droite du roi, au bout de l'estrade, était « Monseigneur, » frère unique du roi, sur un fauteuil à dossier, mais sans bras et sans tapis, et du même côté, en dehors de l'estrade, Monsieur le cardinal de Richelieu, sur un fauteuil semblable. A la gauche, M. de Marillac, garde des sceaux, assis sur une chaise à bras, sans dossier, et M. le duc d'Angoulême, grand-maître de France, tenant le bâton haut.

Devant LL. MM., sur quatre bancs « se regardant les uns les autres » prirent place les ducs d'Elbeuf, de Chevreuse, de Luxembourg, de Retz, de Bellegarde, de Brissac; les maréchaux de Thémines, d'Aubeterre, de Bassompierre et de Boisdauphin. Devant le souverain, les conseillers d'État, maîtres des requêtes, intendants des finances, présidents et conseillers au Parlement; au milieu de

(1) *Mémoires de Richelieu*, p. 303.
(2) La reine Anne d'Autriche qui était à Nantes n'assistait pas à la séance des États, comme l'ont dit beaucoup d'historiens.

la salle, assis devant une table et tournant le dos au roi, les secrétaires d'État de la Villeauxerais, d'Ocquerre et de Beauclerc.

Le long des murs, assis sur des bancs en amphithéâtre, les membres des États, Messieurs de l'Église, ayant à leur tête Monsieur de Dol, Antoine Revol, après eux le tiers, comprenant 40 membres, présidé par M. Harouys, maire de Nantes, à gauche les gentilshommes, au nombre de 70, ayant comme président le duc de la Trémoille, baron de Vitré.

Le roi, assis et couvert, fait signe aux assistants de se couvrir et dit : « Messieurs, je suis venu en ceste province pour faire tenir les Estats et pour empescher les désordres et orages dont elle était menacée. M. le Garde des sceaux vous fera entendre plus amplement ce qui est de mes volontés. »

M. de Marillac, après être allé faire au roi une profonde révérence, revenu en sa place et assis et couvert, « fit une belle et sérieuse harangue (1). » Le discours est, contrairement aux précédents, presque intelligible ; sous le vague des grands mots et l'emphase des métaphores, on sent percer les allusions politiques, toutefois elles sont si bien enveloppées que l'orateur juge à propos de prévenir ses auditeurs qu'ils ne les comprendront pas ; sage précaution ! Mais « l'œil du roi, qui est hors de son sceptre, voit et découvre plus loin !... »

« Il y a eu entre vous plusieurs divisions et jalousies qui ont aliéné et séparé les esprits ; S. M. a su que plusieurs font encore des menées et des brigues sourdes pour gagner les suffrages... Qu'il ne soit plus parlé de ces factions ; unissez-vous à l'unanimité en une même affection pour le repos de la province... Le roi vient de vous donner comme gouverneur M. le maréchal de Thémines, et « se rendant aux vœux communs de la province, » il a décidé que M. de Vendôme n'aura jamais, « quelque issue que puissent prendre ses affaires, » le gouvernement de cette province. L'orateur annonce ensuite que le roi, très décidé à soulager « sa chère province de Bretagne, » est, comme toujours, obligé de remettre à plus tard la réalisation de ses intentions généreuses, mais il déclare qu'il est plus que jamais disposé à respecter les libertés, franchises et privilèges du pays.

Monsieur de Cornulier, évêque de Rennes, s'avança au milieu de la salle, et, debout et découvert, adressa au roi un discours de remerciements. Après quoi, le roi se retira et la séance fut levée.

Les États reprirent le lundi 13 juillet leur session qui se prolongea plus d'un mois. Leurs sentiments du reste n'étaient pas douteux, ils répondaient pleinement aux désirs du gouvernement ; les Bretons étaient hostiles au duc de Vendôme et nettement opposés à toute idée d'insurrection, ils n'avaient nulle envie de recommencer la Ligue, les blessures de l'horrible guerre n'étaient pas encore cicatrisées. Aussi ils rendent grâces au roi d'avoir nommé le maréchal de Thémines et demandent formellement, « pour assurer le repos et la tranquillité de n'admettre désormais au gouvernement de la province, M. ni Mme de Vendôme, ni aucun de leurs enfants ou descendants. » Le roi décide d'exclure des États tous ceux qui ont été pensionnés par l'ancien gouverneur et de faire démolir les places lui

(1) C'est tout ce que dit le procès-verbal des États qui, encore cette fois, ne donne pas le texte des discours. Ils furent publiés par le *Mercure françois* de 1626, p. 341.

appartenant; les États approuvent avec empressement. Par contre, ils protestent contre la suppression de l'amirauté de Bretagne. Le roi répond qu'il n'entend apporter aucun préjudice à la province, « les profits et revenus de l'amirauté demeureront en l'état. » (1)

Le reste de la session fut occupé par les questions administratives ordinaires, et par quelques incidents d'ordre privé, elle fut close le 20 août 1626 (2).

VI. — *Le Procès du marquis de Chalais.*

Pendant que les États délibéraient au couvent des Jacobins, de graves événements se passaient à quelques pas dans ce vieux château de Nantes qui avait déjà vu tant de tragédies. L'arrestation de Chalais avait déconcerté la cabale qui s'opposait au mariage de Monsieur; cependant, à Nantes même, les opposants le suppliaient de quitter la cour, il en eut plus d'une fois la velléité; le 10 juillet 1626 Gaston était monté à cheval pour s'enfuir, mais, manquant de courage au dernier moment, au lieu de partir, il courut bride abattue jusqu'à la Haye, maison de campagne en Sainte-Luce, près de Chassay, où habitait le Cardinal qui, selon son habitude, se tenait un peu éloigné de la cour. Pressé par les arguments de Richelieu, le prince se déclarait disposé au mariage; le lendemain 11 juillet, il comparaissait devant une sorte de conseil composé du roi, de la reine mère, du Cardinal, du garde des sceaux Marillac, du surintendant d'Effiat, du conseiller de Beauclerc; il avouait toutes ses intrigues et se laissait aller à des confidences compromettantes pour d'Ornano, les Vendôme, Chalais et Anne d'Autriche.

Malgré tout Gaston hésitait, la reine Anne d'Autriche et la duchesse de Chevreuse se jetèrent à ses genoux pour le supplier de ne pas consentir à ce mariage dont personne ne voulait, excepté le Cardinal et Marie de Médicis; mais la promesse d'un riche apanage et le titre de duc d'Orléans le décidèrent.

Richelieu lui permit une partie de plaisir en mer avec ses favoris Puylaurens et Boisdenemetz qu'il avait gagnés. On descendit la Loire jusqu'à Saint-Nazaire; on alla coucher au Croisic où ces jeunes gens firent mille folies et le lendemain soir on rentrait à Nantes.

Le mariage fut célébré le mercredi 5 août, à dix heures du soir, dans la chapelle de la maison de la reine mère. Le Cardinal officia et bénit l'union (3).

(1) Voir sur la démolition des châteaux et les curieux incidents qu'elle provoqua, pour la Tour de Cesson et l'île Tristan notamment : Guyot-Jonnart, *La Fin des résidences ducales, tours, forteresses, manoirs et châteaux,* Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan, 1889, p. 260. — Trévédy, *La Tour de Cesson et le Fort de Saint-Brieuc,* Mém. de la Soc. d'Émulation des Côtes-du-Nord, 1893. — Bourde de la Rogerie, *Le Prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'Ile Tristan,* Bull. de la Soc. Archéologique du Finistère, T. XXXII, 1905.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2651, *Procès-verbaux,* et C. 2764, *Minutes.* — *Mercure françois,* 1626, p. 341-369. — *Mémoires de Richelieu,* édit. M. et P., T. I, p. 388. — Caillet, *L'Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu,* 1861, T. I, p. 265.

(3) Les curés de Saint-Denis, de Sainte-Radegonde et de Saint-Clément étaient présents et avaient donné leur consentement. Cette maison était l'hôtel de la Mirounerie (bâti par Miron) qui devint

Le 6 août une messe solennelle fut célébrée par le Cardinal à l'église des Jacobins à laquelle assista toute la cour. Malgré les feux de joie et le bruit des canons, on ne vit jamais mariage si triste (1).

Restait le prisonnier qui se morfondait dans un cachot du château. Richelieu ne l'oubliait pas. Dès le 10 juillet le garde des sceaux Marillac et le conseiller de Beauclerc l'avaient interrogé, Richelieu lui-même alla voir Chalais plusieurs fois, un nouvel interrogatoire eut lieu le 28 juillet. En somme, Chalais avouait les intrigues et menées auxquelles il s'était mêlé, mais il se défendait en rappelant les services qu'il avait rendus, il implorait la clémence du roi et il sollicitait la pitié du Cardinal.

Celui-ci fit nommer une Commission qui devait prononcer sur le sort du prisonnier. Les lettres furent enregistrées le 5 août 1626 au Parlement de Rennes. Richelieu assure que l'on choisit les juges de la plus grande réputation de probité qui fussent au Parlement et au Conseil. C'est exact, mais rien ne peut justifier l'institution de ces Chambres de Justice, créées pour un procès, forcément suspectes et toujours prévenues.

Les juges étaient le garde des sceaux de Marillac, président, Jean de Bourgneuf de Cucé, premier président du Parlement de Bretagne, Isaac Loaisel s[r] de Brye, président, Joachim Descartes (père du philosophe), Simon Hay des Nétumières, Gilles du Lys, Laurent Peschart, Jean du Halgouët, Mathurin Guischard de

en 1750 la Visitation. Une partie de l'Hôtel encore subsistante sert aujourd'hui de caserne de pompiers.

Voici l'acte de mariage de Gaston d'Orléans qui, croyons-nous, est inédit :

Mariage du 5 Août 1626.

A esté faict en face de notre mère S[te] Eglise entre très hault et puissant prince Monseigneur Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans et de Chartres, comte de Blois, fils du tres hault, tres puissant et tres excellant Prince de tres heureuse et immortelle mémoire Henry IIII, roy de France et de Navarre et tres haulte, tres puissante et tres excellante Princesse Marie de Médicis, Royne doyrière de France et de Navarre, et frère unicque de nostre tres chretien Roy de France et de Navarre Louis XIII[e], par la grâce de Dieu à present regnant, et tres haute et puissante Princesse Mademoiselle Marie de Bourbon, Princesse Souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier, Saint-Fargeau et Chastelereaud, dauphine d'Auvergne, Princesse de la Rochesurion et du Luc, Marquise de Mesières, Baronne de Baujolais, contesse de Bar sur Seinne et de Mortaigne, Vicomtesse d'Auge, de Brosse et de Domfront, dame de Champagny, de Combreil, de Montaigu et autres lieux, fille de tres hault et puissant Prince Monseigneur Henry de Bourbon, duc dudit Montpensier, et très haulte et excellente Princesse, Madame Henriette-Catherine de Joyeuse, veuffve dud. feu S[gr] de Montpensier, et a present femme de T.-H et P. Prince, M[gr] Charles de Lorraine duc et Prince de Joinville..... Les fiançailles dudit mariage se sont faictes ledit jour entre quatre et cinq heures d'après midy dans le chasteau de cette ville de Nantes, situé dans la paroisse de S[te] Radegonde, et ce dans l'antichambre du Roy, S. M. y étant présante avec la Royne sa mère et plusieurs cardinaux, princes et princesses, ducs et pairs, mareschaux de France, seigneurs et dames, Monsieur le garde des Seaux et autres officiers de la couronne, les prélats de cette province, conseillers d'Estats, gentilshommes et aultres. Et le même jour, entre dix et onze heures du soir, Mond. S[gr] d'Orléans a espousé lad. Mad[elle] de Montpensier, dans l'hostel de la Mironnerie, sis en la presente paroisse de S[t] Clément où estait logée lad. Royne mère du Roy. Et lesd. fiançailles et sacré mariage ont esté faicts par M[gr] l'Ill[me] et Rev[me] Armand, Cardinal de Richelieu et l'acte original retenu par Guillaume Jahanneau notaire apostolique, commis du Secrétaire de M[gr] l'evesque de Nantes.

Extrait des Registres de la paroisse Saint-Clément de Nantes, GG. 16.

(1) On répandit à profusion une petite brochure destinée à assurer la publicité et l'effet de cette union toute politique : *Récit véritable de l'ordre et des cérémonies faites aux fiançailles et mariage de Monsieur, frère du Roy, et de Mademoiselle de Montpensier en la ville de Nantes, en Bretagne.* — A Paris, chez Adrien Bacot, 1626. In-8° de 8 p. Reproduit dans la *Revue des Provinces de l'Ouest,* 1858, p. 343.

Martigné, François d'Andigné, François Fouquet (père du célèbre surintendant), conseillers, de Machault, de Cricqueville, conseillers d'État, Christophe Fouquet, procureur général.

La Chambre criminelle se réunit le 11 août 1626 au couvent des Cordeliers, elle prit connaissance des pièces du procès, décréta d'ajournement et de prise de corps Mme de Chevreuse, le comte de Soissons, les ducs de Longueville et d'Epernon. On ne donna pas suite à ces décisions (1). Le 12 et le 13 août l'accusé comparut devant ses juges, il fut interrogé et confronté avec les témoins qui l'accusaient. Il reconnut les faits qui lui étaient reprochés. Nous n'avons pas à relater ici les détails de ce procès fameux (2), mais nous devons citer cependant une pièce importante et peu connue qui révèle les sentiments des juges. C'est le rapport qui fut fait à la Chambre par Joachim Descartes. Le doyen du Parlement de Bretagne, âgé de 73 ans, était un esprit droit, sage, et peu facile à influencer. Il se convainquit de la culpabilité de l'accusé. Il faut d'ailleurs se rappeler que la guerre civile, que nous regardons aujourd'hui comme impossible, n'était pas pour ces hommes un vain mot. Beaucoup d'entre eux en avaient vu les horreurs, ils savaient qu'un incident pouvait la faire renaître.

« Par sa première interrogation, dit Descartes, l'accusé nie ; par les deuxième et troisième il confesse en s'excusant, par ses lettres et interrogations il demande pardon et implore sa grâce... Je crois donc qu'on peut dire que la preuve est au procès qu'il y a eu conspiration et faction en l'État et que le sieur de Chalais, nostre accusé, est coupable d'y avoir participé. » Puis, après avoir énuméré les faits servant de preuves, Descartes ajoute : « Il reconnaît avoir sceu que le prince de Piémont estoit de la partie, qu'il promettoit dix mil hommes, que l'Angleterre avait aussy promis des secours et que la négociation avec l'estranger avoit été conduite par le colonel d'Ornano. Il confesse aussy avoir sceu que Monsieur avait eu desseing de partir de Nantes..... » (3)

Le 18 août 1626, le marquis de Chalais fut déclaré convaincu du crime de lèse-majesté et condamné à être décapité. Sa tête fichée au bout d'une pique devait être placée sur la porte Sauvetour et son corps coupé en quatre morceaux qui seraient attachés à des potences aux quatre entrées de la ville, ses biens confisqués et sa postérité déclarée ignoble et roturière.

En vain sa mère atterrée adressa au roi cette lettre émouvante : « Sire, je vous demande, les genoux en terre, la vie de mon fils... ne permettez pas que cet enfant que j'ai élevé si chèrement soit la désolation de ce peu de jours qui me restent et que celui que j'ay mis au monde me mette au tombeau... Ayez pitié de lui, Sire, je vous l'ai donné à huit ans, il est petit-fils du maréchal de Montluc et du président Jeannin par alliance. Les siens vous servent tous les jours, qui n'osent

(1) Mme de Chevreuse (Marie de Rohan), faisait plus de mal qu'aucun, dit Richelieu, c'est elle qui avait formé le dessein d'empêcher le mariage de Monsieur; elle faisait l'union de tous les princes et des huguenots même par Mme de Rohan, sa mère. Chalais dit, dans son interrogatoire du 11 août, que c'était elle qui l'avait engagé en cette méchante affaire et le grand-prieur (de Vendôme) avec elle. *Mémoires de Richelieu*, T. I, p. 392.

(2) La conspiration et le procès de Chalais appartiennent à l'histoire de France et non à l'histoire de Bretagne ; ce drame a été du reste raconté cent fois, malgré tout il reste en cette affaire bien des points obscurs.

(3) S. Ropartz, *La Famille Descartes en Bretagne*, Mémoires de l'Assoc. Bret., 1875, p. 84.

se jeter à vos pieds de peur de vous déplaire, ne laissant pas de demander en toute humilité et les larmes aux yeux, avec moi, la vie de ce misérable... »

Louis XIII remit toutes les peines aggravantes, mais Chalais devait mourir. Le lendemain 19 août la sentence lui fut lue en présence des deux conseillers Descartes et du Halgouët et il fut conduit le soir même à la place du Bouffay où était dressé l'échafaud. Ses amis firent pour le sauver une tentative suprême; ils avaient réussi à éloigner de Nantes le bourreau. On voulait agir vite, on offrit la vie à un cordonnier, qui devait être pendu trois jours après, s'il voulait remplir ce terrible office. Chalais fut conduit de la prison du Bouffay sur la place, les mains liées, « tenant la croix de son chapelet qu'il baisait parfois. » Alors commença une horrible scène. L'exécuteur, bourreau improvisé, avait pris une épée de Suisse qui n'était pas affilée, il en porta cinq coups au malheureux sans le tuer, puis il lui donna vingt-neuf coups d'une doloire de tonnelier et fut contraint de retourner le corps de l'autre côté pour l'achever, le patient criant jusqu'au vingtième coup : *Jesus Maria!* (1)

Louis XIII quitta Nantes le 24 août 1626 (2).

(1) Nous avons la note des frais de l'exécution, ils montèrent à 92 livres 19 sous. L'épée achetée en hâte chez un « fourbisseur » (armurier) de Nantes coûta 18 livres, la doloire prise chez le tonnelier Gaudin 4 livres 16 sous, et la construction de l'échafaud, formé de douze planches de chêne sur neuf « futailles de pipe, » 34 livres 16 sous. Arch. d'Il.-et-Vil. C. 1814.

Sur la condamnation et la mort de Chalais, voir : *Mémoires de Richelieu*, édit. M. et P., T. I, p. 397. — *Mercure françois*, 1626, p. 387-412. — *Mémoires de Bassompierre*, T. III, p. 246, 253. — Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, T. II, p. 310. — L. Grégoire, *Chalais ou une Conspiration sous Richelieu*, 1853-1854, p. 349, 421, 473, 129, 206. — *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans*, Boisdenemetz, *Archives curieuses*, 2e série, T. III, p. 310-313. — La Borde, *Pièces du procès de Henri de Talleyrand, comte de Chalais*, Londres, 1781. — S. Ropartz, *La Famille Descartes en Bretagne*, Mémoires de l'Association Bretonne, 1875, p. 72-91. — *Récit des cérémonies faites aux fiançailles et mariage de Monsieur, frère du roi*, Revue des provinces de l'Ouest, 1858, p. 343. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 261.

(2) On sait que Mlle de Montpensier mourut après un an de mariage le 4 juin 1627, laissant une fille qui fut la Grande Mademoiselle; le grand prieur de Vendôme mourut dans sa prison le 8 février 1629, empoisonné, dit-on ; le colonel d'Ornano mourut également en prison le 2 septembre 1626, d'un accès de fièvre chaude. Le frère du garde des sceaux, le maréchal de Marillac devait être décapité en place de Grève en 1632 et le fils de d'Effiat, le brillant Cinq-Mars, devait avoir la tête tranchée à Lyon en 1642, à l'âge de 22 ans. La duchesse de Chevreuse fut exilée en Lorraine.





CHAPITRE XXV

RICHELIEU ET LA BRETAGNE

I. — L'AMIRAUTÉ

1626-1640

« Il semble que la nature ait voulu offrir l'empire de la mer à la France, par l'avantageuse situation de ses deux côtes... La seule Bretagne contient les plus beaux ports qui soient dans l'Océan... »

RICHELIEU, *Testament politique.*

I. LA POLITIQUE DE RICHELIEU. — II. L'AMIRAUTÉ DE FRANCE ET L'AMIRAUTÉ DE BRETAGNE. — III. LA « COMPAGNIE DU MORBIHAN. » — IV. RICHELIEU, SURINTENDANT DE LA MARINE. — V. RICHELIEU, GOUVERNEUR DE BRETAGNE. — VI. RICHELIEU ET LA MARINE BRETONNE.

I. — *La Politique de Richelieu.*

RICHELIEU est l'un des trois ou quatre grands hommes qui ont pétri de leurs mains la France moderne. Dans l'œuvre politique qu'il a entreprise quels ont été ses rapports avec la Bretagne? Quelle fut à son égard l'attitude de cette province? Telle est la question que nous avons à résoudre.

Elle présente d'autant plus d'intérêt que le Cardinal s'est fait nommer en 1631 gouverneur de Bretagne. Pour quelle raison a-t-il ajouté cette charge à tant d'autres? Dans quel but a-t-il assumé ces fonctions, à un moment où elles ne pouvaient rien ajouter à ses honneurs ni à son pouvoir, qui étaient parvenus à leur apogée? C'est ce que nous allons essayer d'expliquer.

L'exécution du marquis de Chalais avait eu un immense retentissement. Elle avait singulièrement rehaussé et affermi la puissance du premier ministre. Richelieu était désormais le maître redouté et redoutable que les plus élevés ne braveraient pas impunément. Chalais fut sans doute une victime expiatoire, sacrifiée pour d'autres qu'on n'osait pas frapper, mais sa mort fut un exemple et une leçon.

Un an après, un événement du même genre vint de nouveau montrer à tous l'inébranlable volonté et la rigueur impitoyable du Cardinal. La fréquence des duels était devenue un scandale et un danger public. Malgré deux édits d'Henri IV, qui défendaient le duel sous peine de mort, le plus futile prétexte devenait pour les jeunes gentilshommes un motif à provocation et des combats meurtriers ensanglantaient chaque jour les rues de Paris. Richelieu résolut de mettre fin à cet abus et, selon son habitude, de frapper haut, pour que, cette fois encore, l'exemple servît de leçon.

François de Montmorency-Bouteville qui, à 27 ans, avait eu 22 duels, avait dû passer la frontière pour éviter des poursuites. Persuadé qu'on n'oserait pas le punir, il voulut braver les défenses et eut sur la place Royale un duel resté célèbre. Ce fut un combat de trois contre trois. Il avait pour second des Chapelles et pour adversaire le baron de Beuvron, assisté de Bussy d'Amboise, plus deux écuyers. Bussy fut tué. Bouteville et des Chapelles prirent la poste pour se retirer en Lorraine, mais, arrêtés à Vitry, ils furent ramenés à la Bastille et condamnés à mort. Malgré les plus hautes supplications, Richelieu fut inflexible, Montmorency et des Chapelles furent décapités à Paris le 27 juin 1627. Les historiens ne disent point qui était le malheureux des Chapelles. C'était un Breton, d'une illustre famille; il s'appelait François de Rosmadec de Molac. Il était le second fils de ce baron de Molac, qui s'était illustré sous la Ligue par sa fidélité à Henri IV et sa valeur militaire. Il avait 28 ans, c'était un jeune homme « vaillant, sçavant et généreux, » dit du Paz. Il était cousin-germain de François de Montmorency, qui le choisit pour second et l'entraîna dans sa terrible aventure (1).

Ces incidents, si graves qu'ils fussent, ne détournaient point le premier ministre de la politique extérieure qui fut toujours sa principale préoccupation. Le procès de Nantes était à peine terminé, que l'Angleterre rompait avec la France, Buckingham bloquait l'île de Ré avec une flotte de cent vaisseaux. La France n'avait plus de marine, Richelieu déploya des prodiges d'énergie pour armer quelques navires qui éloignèrent les Anglais (octobre 1627). En même temps les protestants recommençaient à s'agiter et bientôt s'enfermaient dans La Rochelle. On connaît les péripéties de ce siège mémorable. La flotte anglaise fut battue et les Anglais repoussés des côtes françaises, La Rochelle dut capituler le 28 octobre 1628. Les protestants du Midi perdaient tout appui; attaqués avec vigueur, ils ne purent résister, Henri de Rohan lui-même dut faire sa soumission et le roi accorda aux réformés la paix d'Alais qui marque la fin du protestantisme comme parti politique (28 juin 1629) (2).

A peine La Rochelle était-elle prise, Richelieu courut au secours de Charles de Gonzague, duc de Nevers, prince français qui venait d'hériter du duché de Mantoue que les Espagnols lui disputaient. Le traité de Cherasco termina le

(1) La terre des Chapelles, dont François de Rosmadec avait pris le nom, est située près de Ploërmel. Il mourut avec une grande résignation, assisté par l'évêque de Nantes, le célèbre prédicateur Philippe Cospeau. — Voir, G. de Carné, *Le Page de Louis XIII*, Revue Historique de l'Ouest, 1888. — Du Paz, *Généalogie des seigneurs de Molac*, 1629.

(2) On sait que le duc de Rohan après sa soumission quitta la France. Il rentra en grâce en 1634, fut de nouveau disgracié en 1637 à la suite de la remise de la Valteline aux Grisons, alla combattre dans l'armée de Bernard de Saxe-Weimar et fut tué à Rheinfeld en 1638.

différend (6 avril 1631). C'était le premier épisode de la lutte que Richelieu entreprenait et qu'il devait poursuivre toute sa vie contre la monarchie espagnole-autrichienne.

Mais cette fois encore il avait été arrêté par des intrigues de cour qui avaient failli le renverser du pouvoir. Sa haute fortune lui avait créé des ennemis. La mère du roi, Marie de Médicis, sa première protectrice, était devenue son implacable adversaire, Anne d'Autriche partageait cette aversion; les deux reines obtinrent du roi, tombé malade à Lyon, une demi-promesse de disgrâce. Le Cardinal se crut perdu, mais Louis XIII, revenu à la santé et rentré à Paris, réfléchit et rappela près de lui son premier ministre. Ce fut la « Journée des Dupes ». Richelieu, dès lors assuré de sa puissance, exerça de dures représailles. Marie de Médicis, exilée à Moulins, s'enfuit à l'étranger et y traîna jusqu'à sa mort en 1642 une existence misérable. Le maréchal de Marillac, accusé de péculat, fut condamné à mort et exécuté le 10 mai 1632; le duc Henri de Montmorency, qui s'était armé contre le roi, fut jugé et décapité le 30 octobre 1632. Dès lors le duc d'Orléans, frère du roi, qui était resté hostile, n'essaya plus de résister au Cardinal et se soumit.

Maître incontesté du pouvoir, Richelieu était libre désormais de se consacrer tout entier à la politique extérieure qui était sa passion et qui restera sa gloire. Son autorité était faite de l'ascendant que donne une volonté forte sur l'universelle faiblesse des caractères. Il marchait vers le but qu'il s'était fixé sans se laisser détourner par aucun obstacle ni aucune considération. Il savait découvrir les hommes, usait de leurs talents et les brisait sans pitié, il fit de l'archevêque de Bordeaux, Escoubleau de Sourdis, un chef d'escadre, et de l'évêque de Nantes, Gabriel de Beauveau, un intendant d'armée. Comme Louis XI, il était indifférent aux passions humaines. L'amour, l'argent, le luxe n'existaient pas pour lui; il ne voyait qu'une chose : la politique. Avec une clairvoyance qui était du génie, il discerna l'intérêt du pays, et pendant quinze ans il poursuivit l'abaissement de la maison d'Autriche. Les deux monarchies sœurs, l'Espagne et l'Autriche, héritières de Charles-Quint, enserraient la France dans un étau dangereux. L'Espagne possédait les Pays-Bas, la Franche-Comté et l'Artois; l'Autriche l'Alsace et le Palatinat. Richelieu ne craignit pas de s'allier avec les protestants et avec le roi de Suède Gustave-Adolphe contre l'empereur catholique Ferdinand II. En 1635, il entra en guerre ouverte avec l'Espagne et l'Autriche, repoussa les Espagnols qui s'étaient avancés jusqu'à Corbie et conquit à la France l'Artois, l'Alsace et le Roussillon. C'est dans cette campagne qu'un Breton, le maréchal de Guébriant, s'acquit une gloire immortelle. Aussi brave que modeste il gagna la bataille d'Ordingen en 1642 et fut blessé mortellement au siège de Rothwell à quarante ans (1).

Or, au milieu des soucis et des préoccupations de la politique étrangère, le cardinal de Richelieu se fit nommer, le 16 septembre 1631, gouverneur de la

(1) J.-B. Budes, comte de Guébriant, né au Plessix-Budes, en Pluduno (Côtes-du-Nord), le 2 février 1602, mourut le 24 novembre 1643. Sa femme, Renée du Bec-Crespin, fille du marquis de Vardes, lui survécut seize ans et joua un certain rôle politique.

province de Bretagne. Pourquoi ? Un tel homme ne faisait aucun acte sans avoir une idée d'avenir. Quelles étaient ses raisons ? Quel était son but ?

II. — *L'Amirauté de France et l'Amirauté de Bretagne.*

Richelieu avait compris qu'une marine forte est l'instrument nécessaire d'une politique étrangère énergique. « Quiconque est maistre de la mer a ung grand pouvoyr sur la terre, » disait son conseiller Razilly. Et lui-même : « De la puissance de la mer dépend l'abaissement de l'Angleterre, de la Hollande, la ruine des huguenots » (1).

Or, à son arrivée au pouvoir, la France n'avait plus de marine ; le Cardinal se souvenait des efforts surhumains qu'il avait fallu faire pour former une flotte contre La Rochelle. Il y avait bien un *amiral* de France, mais cet amiral n'avait point de vaisseaux. Cette charge n'était pas en effet une dignité personnelle et viagère comme celle de maréchal, c'était un office qui se vendait très cher parce qu'il rapportait de gros profits. L'amiral se préoccupait non des vaisseaux qui pouvaient, en cas de guerre, défendre les ports, mais des navires qui venaient, en temps de paix, s'échouer sur les côtes. Il avait le dixième des *prises*, la moitié des *épaves*, un droit de *congé* ou de *sauf-conduit* sur les navires étrangers sortant des ports de France, un droit de *brieu* sur les navires marchands escortés par les vaisseaux de guerre. La mer était pour lui une ferme que ses agents du littoral étaient chargés d'exploiter à son profit. La Bretagne, la Guyenne et la Provence avaient d'ailleurs des amirautés particulières qui jouissaient des mêmes prérogatives. « C'était l'incohérence et le gâchis. » (2)

Richelieu, qui avait du sang de marin dans les veines, commença par racheter au duc Henri de Montmorency la charge d'amiral de France, il la paya 1.200000 livres, et celle d'amiral du Levant au duc de Guise, auquel il versa 900000 livres ; puis, par un édit d'octobre 1626, il se fit nommer « grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France. » « L'extinction des autorités autonomes et la centralisation de l'autorité maritime, telle était la tâche qu'il considérait comme l'indispensable préface du relèvement de notre marine. Il s'y appliqua avec cette autorité qui brise les obstacles et assouplit les résistances, avec une volonté de fer au service d'un puissant esprit organisateur. » (3)

Or, le grand maître de la navigation avait besoin de la Bretagne, cette région privilégiée qui est la première province maritime de la France. « La seule Bretagne contient les plus beaux ports qui soient dans l'Océan » (4). Mais il savait par expérience quelle résistance opiniâtre les Bretons sont capables d'opposer aux

(1) *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu,* T. VIII, p. 36.

(2) D'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue,* T. III, p. 172. — C. de la Roncière, *Histoire de la Marine française,* T. IV, p. 559. — B. de la Rogerie, *Origine et Organisation des sièges d'amirauté en Bretagne,* Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXIX, 1902. *Inventaire des fonds des amirautés de Morlaix et de Quimper.* Introduction.

(3) C. de la Roncière, *Histoire de la Marine française,* T. IV, p. 485, 562.

(4) Richelieu, *Testament politique,* T. II, p. 116.

projets centralisateurs du Pouvoir. C'est pour vaincre cette opposition qu'il brigua la grande charge de gouverneur de la Bretagne. En effet, la rivalité datait de loin. Il faut, pour s'en rendre compte, remonter un peu plus haut dans l'histoire de l'amirauté.

La côte bretonne, coupée tour à tour de ports admirables et d'effroyables récifs, fournit une race de marins incomparable. Mais jamais les populations armoricaines n'ont pu se défaire de cette idée que l'épave que la mer leur apporte est un don du ciel qui leur est légitimement acquis. C'est l'origine du droit de « *bris* » dont jouissaient alors les villages côtiers, ce dont ne dédaignaient pas de profiter les seigneurs riverains, laïques ou ecclésiastiques. Et Dieu sait si les naufrages étaient fréquents sur ces côtes hérissées d'écueils, à une époque où les phares étaient rares, et les cartes hydrographiques inconnues (1).

Il fallait cependant réglementer les droits des « gens de mer ». C'est à quoi les ducs s'employèrent, et leur autorité s'affirma sur trois points principaux : les *brieux,* le *convoi* et la *justice maritime.*

Les « *brieux, brieufs, briefs, brefs, brevets* », étaient ce qu'on appelle en France les *congés.* Le brieu est un sauf-conduit ou passe-port délivré au capitaine de navire, moyennant un droit payé à un représentant de l'autorité. En général, le brieu comportait trois facultés : si le navire faisait naufrage, le duc renonçait à la confiscation du « bris » ; quand le navire arrivait dans les eaux bretonnes, on devait lui fournir un pilote dit « lorman » (origine du mot lamaneur); enfin, il avait dans les ports bretons droit de « victuailles » ou de ravitaillement.

Le « convoi de la mer » était l'armement par l'autorité de navires, portant des armes et des soldats, destinés à « convoyer » les navires de commerce pour les préserver des pirates nombreux qui croisaient sur les côtes, guettant une proie. Les frais étaient couverts par un droit de douane sur les vins importés.

Enfin, tous les conflits relatifs à la navigation et au commerce maritime étaient jugés par les tribunaux du duc (2).

En principe, le capitaine devait prendre le brieu à chaque voyage au long cours, les caboteurs avaient les « brefs de l'année » valables pour un an. C'était un produit notable pour les finances de la province.

Cette organisation se maintint avec des alternatives et des modalités diverses, jusqu'à la réunion de la Bretagne à la France. Il faut remarquer que tous ces droits étaient des droits domaniaux, relevant directement de l'autorité ducale. Quand l'amiral de Bretagne eut à les exercer, il ne le fit que par délégation, et jamais en les considérant comme des prérogatives ou des droits appartenant à sa charge.

Ce fut là justement le principe de la grande rivalité qui surgit, après la réunion, entre la Bretagne, représentée par les États et le Parlement, et, d'autre part, les amiraux et les ministres du roi de France. Elle se prolongea pendant près de

(1) Le premier « routier des mers » du Ponant fut celui dessiné en 1483 par Pierre Garcie-Ferrande, de Nantes ; et le premier phare de la côte bretonne fut le feu allumé chaque nuit sur le campanile de la collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Dugast-Matifeux, *Notice sur Pierre Garcie-Ferrande et son routier de la mer,* Ann. de la Soc. Acad. de Nantes, T. XXXVIII, 1867, p. 20. — C. de la Roncière, *Histoire de la Marine française,* T. II, p. 519-540.

(2) Hévin, *Questions féodales,* p. 345.

deux siècles. Commencée sous Charles VIII, elle ne fut close que par Colbert. Nous ne pouvons qu'en indiquer ici les phases principales.

En somme, les Bretons prétendaient que la législation et la direction effective de la marine étant un droit ducal, domanial, régalien, ce droit avait été transmis aux héritiers des ducs, les gouverneurs représentant le roi. L'amiral de France, au contraire, soutenait que, depuis l'annexion, son autorité devait s'étendre à la Bretagne comme à certaines autres provinces.

Certes les Bretons étaient mus par ce sentiment de particularisme et d'indépendance qui les a toujours animés, mais, en fait, ce qu'ils craignaient surtout, c'était de voir l'amiral établir de nouveaux officiers, c'est-à-dire de nouveaux fonctionnaires et des redevances inusitées qui auraient grossi les charges des armateurs et des capitaines. De plus, le Parlement était, lui aussi, très hostile à la création de juges spéciaux, dont les appels auraient été portés à la « Table de marbre » de Paris ou de Rouen, ce qui aurait réduit le nombre des affaires, diminué son influence... et les profits des hommes de loi. Au point de vue de leurs intérêts, les Bretons n'avaient pas tort, mais il faut reconnaître qu'au point de vue de la défense militaire, l'amiral de France avait raison. Pour organiser une marine nationale, l'unité de commandement était indispensable.

Au XVIe siècle, la question ne se posait pas d'ailleurs avec cette netteté, nous l'avons condensée et éclaircie pour la faire saisir. En réalité, elle était fort complexe et souvent la discussion surgit d'un détail de service ou d'une erreur de procédure. Maintes fois aussi le conflit s'éleva entre les chefs, entre le gouverneur de Bretagne et l'amiral de France, compliqué d'animosités personnelles et de rivalités d'influence.

Jusqu'à l'avènement de Mercœur, la lutte resta, pour ainsi dire, à l'état latent. Les prétentions contraires se maintiennent mais ne se heurtent pas. Charles VIII avait nommé amiral de Bretagne Louis de Rohan, sire de Romefort, et Louis XII, Jean de Châlon, prince d'Orange, puis Louis de la Trémoille, auquel il n'avait pas gardé rancune de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. A la mort de celui-ci, l'amiral de France, Chabot, sr de Bryon, reprit possession de l'amirauté de Bretagne, son successeur d'Annebault obtint en 1544 la fusion des deux charges. Pourtant, bien que la déclaration royale portât « qu'il ne fust point nécessaire de parler dans les provisions de l'amirauté de Bretagne, attandu l'union de ce duché à la couronne et que par ce moyen le mot de France fust suffisant, » néanmoins l'amiral de France conserva jusqu'à la suppression de cette charge, le titre « officiel » d' « amiral de France et de Bretagne. »

En fait, les gouverneurs de la province exerçaient les prérogatives et jouissaient des bénéfices de la charge. Jean de Laval-Chateaubriand, le duc d'Étampes, Sébastien de Luxembourg-Martigues, et après eux le duc de Montpensier remplirent successivement les fonctions d'amiral. Ce n'est pas qu'il ne fût fait des tentatives par l'amiral de France. L'édit de Fontainebleau d'avril 1554 ordonna la création d'un « Siège général de Table de Marbre, » ou d'Amirauté, en Bretagne pour juger les procès de commerce et les délits maritimes. Mais le Parlement craignant une restriction de sa compétence, n'enregistra qu'avec des réserves, et l'édit demeura lettre morte.

Les choses en étaient là lorsque Henri III confia le gouvernement de la Bretagne au duc de Mercœur en 1582; la même année il nommait amiral de France le duc de Joyeuse. Tous les deux étaient beaux-frères du roi, ce fut bientôt entre eux une lutte acharnée. Joyeuse se fit attribuer par Henri III toutes les prérogatives de l'amirauté : congés, brieux, dixième des prises, Table de marbre. Mercœur protesta et fut énergiquement soutenu par le Parlement et les États. Une transaction, intervenue en 1584, ne reçut guère d'application et le conflit menaçait de devenir aigu lorsqu'il reçut une solution imprévue mais décisive : Joyeuse fut tué à Coutras le 20 octobre 1587. Dès lors Mercœur rentra en possession de tous les droits de l'amirauté. Puis vint le grand orage de la Ligue. Georges et Honorat de Bueil de Bouillé exercèrent ces fonctions avec le titre de vice-amiraux.

Après la pacification de 1598, la lutte reprit plus âpre entre les deux autorités rivales. Le duc de Vendôme revendiqua les prérogatives de l'amirauté contre Charles de Montmorency-Damville qui, dans un intérêt militaire, voulait établir l'unité de commandement. La Régente essaya de mettre un terme à ces périlleuses divergences, elle confirma les pouvoirs de l'amiral de France par des lettres patentes du 2 juillet 1612.

A maintes reprises les États émirent des protestations. En 1624 éclate un incident caractéristique. Un capitaine flamand nommé Ruskin, muni d'une commission régulière de l'amiral de France, saisit sur les côtes de Bretagne un pirate turc qui croisait « pour enlever des personnes qu'ils mènent en Barbarie et vendent aux Infidèles, en Alger, de sorte qu'il y a maintenant un nombre infini de pauvres esclaves qui ont été pris en exerçant leur trafic. »

Mais Ruskin voulut faire juger sa prise à la Table de marbre de Paris. Les États, alors réunis à Ploërmel, s'y opposèrent et comme Ruskin passait près de cette ville pour se rendre à Paris, ils requirent le duc de Vendôme de le faire arrêter par ses gardes. Ruskin fut appréhendé le 17 octobre 1624, amené à Ploërmel et interrogé « en présence de MM. les Présidents des ordres ». Les États déclarent que la commission délivrée par l'amiral de France à Ruskin est attentatoire aux privilèges de la province « en laquelle il n'y a eu oncques amiral reconnu que le gouverneur, ni juges de l'amirauté que ceux du pays dont l'appel ressortit en la cour de Parlement ». Cependant l'arrestation était un procédé arbitraire. Le Parlement l'annula mais défendit à Ruskin « d'armer ni de faire armer » et au siège de Saint-Renan d'enregistrer sa commission.

Les États s'opposèrent formellement à ce que l'amiral de France prêtât serment devant le Parlement et par suite pût exercer dans la province aucune attribution « des droits par lui prétendus en ladite qualité » (1).

III. — *La « Compagnie du Morbihan. »*

Quand, après la disgrâce et l'emprisonnement de Vendôme, le maréchal de Thémines fut nommé gouverneur, Richelieu eut soin de faire supprimer de ses lettres de commission les attributions concernant l'amirauté (23 juin 1626). Il

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2650. États de 1624. Séance du 17 octobre 1624. C. 2651. États de 1625, 13, 30 octobre 1625; C. 2761, 2762, 2763. *Minutes et Documents.*

avait son but. Trois mois après, un édit d'octobre 1626 abolissait la charge d'amiral de France et le Cardinal prenait pour lui-même le titre et les fonctions de « grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce. » Le premier ministre n'avait pas seulement en vue les flottes de guerre, mais le commerce international. Il avait compris que la France, pour garder son rang de grande puissance, devait avoir une marine et s'ouvrir des colonies. Il le démontre dans ses *Mémoires* avec une admirable clarté et un sens politique supérieur. C'est à Nantes que cette pensée prit corps. Les intrigues de Gaston d'Orléans et le procès de Chalais n'absorbaient pas ce puissant esprit, merveilleusement clarificateur et précis. Dans la maison de campagne de Chassay où il vivait retiré, dirigeant tout de loin, il interrogeait, étudiait, se documentait, et bientôt cette idée fut concrétée en deux édits de juillet et août 1626, signés à Nantes même par Louis XIII, trois jours après l'exécution de Chalais. Ils ont fait certes beaucoup moins de bruit et sont presque ignorés des historiens, ils avaient cependant une tout autre importance pour la prospérité du pays et l'avenir de la France (1).

Jusqu'alors l'État ne s'était guère occupé du négoce que pour l'entraver par sa fiscalité et ses péages. Richelieu comprit que le commerce maritime était un des éléments nécessaires de la richesse d'un pays, mais les armateurs, agissant individuellement, étaient impuissants à se défendre contre les pirates qui infestaient les côtes et à fonder des établissements dans les colonies. A Nantes il écouta, saisit et agréa l'idée qui lui fut proposée par le parisien J.-B. du Val et le breton Guillaume de Bruc. Ils furent autorisés à former une compagnie de commerce qui devait s'appeler la *Compagnie des Cent Associés ou du Morbihan*. Elle était fondée au capital de 1.600.000 livres. Elle avait son siège dans le hâvre du Morbihan que le roi lui cédait avec Rhuys, Musillac, et Sucinio. Elle devait y créer un port franc et autonome. Elle était soustraite à la juridiction du Parlement; tous les délits de mer et de commerce devaient être jugés par elle; en tout elle relevait uniquement du roi (2).

Cette création eût été pour la Bretagne une fortune, mais elle devait soulever l'opposition ombrageuse du Parlement qui n'admettait aucune restriction à sa juridiction. Richelieu l'avait pressenti, aussi, à son instigation, Louis XIII, en partant de Nantes, passa par Rennes, il n'entra pas dans la ville, il séjourna trois jours, du 27 au 31 août 1626, au manoir de Fontenay, à deux lieues de Rennes. Le Parlement envoya, le 28 août 1626, une députation de dix conseillers, ayant à sa tête les présidents Julien Gédouin et René d'Amphernet, pour saluer le souverain. Le roi fit l'éloge du Parlement, il leur dit que « bien que la peste le pût divertir de ce contentement, il a mieux aimé se priver des honneurs dus à sa personne que de manquer à les voir, » il les invita à accepter le nouvel édit « que toute la France recherche, qui alarme déjà les Anglais et les Hollandais et dont l'exécution seule est capable de remettre le royaume en sa première splendeur » (3).

(1) *Mémoires de Richelieu*, éd. M. et P., T. XXI, 1re Partie, p. 437.
(2) *Édits du roi pour l'établissement du Commerce au hâvre du Morbihan*, Ann. de la Soc. Académique de Nantes, 1854, p. 719.
(3) *Mémoires de Richelieu*, édit. M. et P., T. XXI, p. 398. Le roi était accompagné de Gaston d'Orléans qui visita la ville le dimanche, Bonne-Nouvelle, le jeu de Paume et la Grosse-Horloge. *Journal d'un Bourgeois de Rennes*, *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, T. I, p. 49.

La démarche royale ne parvint pas à vaincre les méfiances des magistrats, ils décidèrent de présenter des remontrances (1). Leur opposition sourde attisa les résistances; le monopole et les privilèges de la Compagnie nouvelle suscitèrent une vive opposition. Les villes commerçantes s'en alarmèrent. Comme il le faisait dans les circonstances difficiles, Richelieu envoya en Bretagne, en janvier 1627, un homme sûr chargé d'étudier la situation sur place et d'agir selon les vues du ministre. Mais le conseiller d'État Charles de Machault, qui avait été l'un des juges de Chalais, n'avait pas la souplesse nécessaire pour cette mission délicate. Chargé de rassurer les villes, il échoua complètement; Nantes, Rennes, Saint-Malo, Hennebont, firent opposition devant le Parlement à « l'édit du Morbihan, » « car il ne s'est oncques présenté novalité de conséquence plus fâcheuse et ruineuse que celle-là. » La Cour n'en demandait pas tant; par un arrêt du 15 mars 1627, elle renvoya l'affaire aux États, espérant bien qu'ils enterreraient cette création dangereuse (2).

Son attente fut trompée. Les États avaient eu à examiner en 1626 un projet de compagnie commerciale. La question revenait devant eux sur l'opposition du Parlement et des villes maritimes. Machault n'assistait pas aux États de Nantes en 1628, à la suite de maladresses commises, il avait dû quitter la province; les deux commissaires « spéciaux » du roi étaient Charles Brulart de Léon, et le breton Paul Hay du Chastelet, conseiller d'État, et l'un des secrétaires intimes du Cardinal, qui l'avait envoyé aux États « à cause des habitudes qu'il avait de ceux de la province qui y assisteront. » Les États, comprenant mieux les vrais intérêts du pays, approuvèrent la création de la « Compagnie du Morbihan ou des Cent associés », excluant le monopole et demandant pour les Bretons la préférence parmi les cent associés (3).

Mais le Cardinal comprit que devant le mauvais vouloir des villes maritimes et l'opposition tenace du Parlement le projet ne pouvait réussir; il se résigna à patronner une société hollandaise, la *Compagnie de la Nacelle de Saint-Pierre fleurdelisée* qui crut se naturaliser en prenant comme associé un marchand de Rennes, Pierre Terrier de la Haye. Les Bretons furent tenus à l'écart; le projet ne devait être repris que par Colbert qui créa la Compagnie des Indes.

IV. — *Richelieu, Surintendant de la Marine.*

Ce n'était là qu'un incident accessoire, le principal, c'était la question d'amirauté. Le cardinal de Richelieu avait été nommé, en octobre 1626, grand maître

(1) *Registres secrets,* 31 août et 1er septembre 1626. Arch. du Parl. B. 232.

(2) *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu,* T. II, p. 346. Lettre à M. de Machault du 20 janvier 1627. — Caillet, *L'Administration en France sous le ministère du Cardinal de Richelieu,* T. II, ch. XII. — C. de la Roncière, *Histoire de la Marine française,* T. IV, p. 497-504.

(3) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2651. États de 1628 à Nantes, Séance du 27 janvier 1628. — Dugast-Matifeux, *Le Commerce honorable et son auteur,* Ann. de la Soc. Académique de Nantes, 1854, p. 89. — *Mémoires de Richelieu,* éd. M. et P., T. XXI, p. 398. — Dahlgren, *La France et les côtes de l'Océan Pacifique,* 1909, liv. II, ch. I. — Gabory, *La Marine et le Commerce de Nantes au XVIIe siècle,* ch. III, Annales de Bretagne, novembre 1901.

et surintendant général de la navigation « afin qu'il ne restât plus aucun prétexte de cette division d'amirautés, si préjudiciable au bien des affaires. » Le grand Cardinal allait donc engager la lutte avec les Bretons. Elle fut âpre et serrée. Ceux-ci débutèrent habilement, ils essayèrent de parer d'avance les coups qu'ils sentaient venir en s'adressant au roi en personne. Reçus par lui à Nantes, le 27 juillet 1626, les délégués des États lui dirent : « La province de Bretagne n'a jamais reconnu autre amiral que le roi qui en a fait faire les fonctions militaires par ses gouverneurs, et celles de la justice par ses juges, et dont les droits, profits et revenus appartiennent à Sa Majesté, comme droits purement domaniaux. » C'était flatteur pour le souverain. Louis XIII avait besoin de s'attacher les Bretons, il leur accorda sur l'heure un arrêt du Conseil tout rempli de bonnes paroles et de vagues promesses. « Le roi entendait, par la suppression de l'amirauté, n'apporter aucun préjudice à la province et maintenir les fonctions, juridiction, droits et revenus de l'amirauté du pays en l'état qu'ils étaient auparavant. » Cet arrêt anodin ne tranchait pas la question (1).

Deux ans après, Richelieu était nommé surintendant général de la navigation et son premier acte était de demander au Parlement de Bretagne l'enregistrement de ses lettres de provision. Il ne l'obtint que six mois après, le 20 avril 1627, « par faveur personalissime » et encore tous les droits antérieurs de la province formellement réservés.

Alors la lutte commença : avec sa volonté impérieuse, Richelieu essaie de briser les résistances ; avec une obstination non moins entêtée les Bretons défendent ce qu'ils croient être leur intérêt. Les passeports délivrés par le Cardinal sont tenus pour nuls et non avenus. Il veut abolir le droit de « bris et naufrage », les États en réclament le maintien ; « les ecclésiastiques et seigneurs qui ont ledit droit en leurs terres prétendent qu'on les en laisse jouir paisiblement » (2). Les Malouins, comme toujours, se montrent particulièrement ombrageux et frondeurs. Le Cardinal mande au maréchal de Thémines d'avertir « ceux de Saint-Malo qu'ils prennent l'alarme sans subjet. » Il affirme « qu'il ne prétend rien innover en Bretagne ni ailleurs, mais chercher seulement toutes les inventions de donner moyen à ceux qui voudront trafiquer de le faire seurement par toutes voies douces et agréables. » Informé que les marins de Saint-Malo et de Morlaix avaient eu « l'alarme plus chaude que les autres » en apprenant qu'ils seraient obligés désormais de prendre des congés ou passeports du surintendant, il charge le président de Marbeuf « de relever les esprits de l'apréhention qu'ils pouvoient avoir qu'il voulût innover quelque chose aux privilèges dont ils auront légitimement jouy » (27 janvier 1627). Il écrit lui-même « à Messieurs de Saint-Malo » : On a fait courir le bruit « que je voulois entreprendre sur vos privilèges, je n'ai pas voulu différer davantage à prendre la plume pour vous dire que ceux qui ont espandu de tels bruits sont ennemys du roy et envieux du bien de son Estat qui ne peut

(1) Fait au Conseil d'État du Roi tenu à Nantes le 28 juillet 1626. Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2651. États de Nantes, Séances des 18, 20, 21, 28 juillet 1626. C. 2763, 2764. *Minutes et Documents.*

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2651 et C. 2652. États de Nantes, séance du 24 février 1628. États de Vannes, séance du 21 avril 1629.

(3) *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu,* p. p. Avenel, T. II, p. 351, 352, 381, 419.

estre plus florissant que par l'establissement de la navigation et du commerce. » (20 février 1627)

Le grand maître multiplie les ordonnances et les édits; mais il ne parvient pas à briser l'opposition irritante des juristes qui cède tout en résistant. La grosse difficulté, c'est la création de « sièges d'amirauté, » chargés de juger les affaires de la marine et du commerce. Sans aller jusque-là, il avait réitéré l'ordre aux juges ordinaires de tenir des registres distincts pour les causes de la marine. En réponse, le Parlement interdit à toute personne, autre que les juges royaux, sous peine de faux, de prétendre juridiction sur les causes maritimes (23 août 1628).

A son tour, le roi défend « à tous juges, à peine de suspension, d'exécuter l'arrest et de prendre connaissance des congés et passeports délivrés par le grand maître de la navigation » (5 novembre 1628). La Cour envoie des députés au Cardinal, ils rapportent, le 30 janvier 1629, un édit plus affirmatif encore. Le Parlement enregistre de mauvaise grâce « à la charge qu'il ne se fera aucune érection de nouveaux offices pour le fait de la marine. »

Un conflit plus aigu s'éleva au sujet du *droit d'ancrage* de 3 sous par tonneau imposé aux navires étrangers entrant dans les ports bretons. Les États et le Parlement s'y opposaient, prétendant que ce droit entraverait le commerce. Il fallut des lettres de jussion pour obliger la Cour à enregistrer (14 octobre 1631, 23 avril 1632) (1). Le Cardinal ne voulait pas brusquer les Bretons, il était en rapports personnels avec le président de Marbeuf, auquel il adressait des lettres conciliantes. Mais, malgré toute sa puissance, il se heurtait à cette opposition parlementaire, irréductible parce qu'elle est purement verbale, tenace parce qu'elle tient à l'esprit de corps, dangereuse parce qu'elle exerce sur les esprits une influence dirigeante. Il avait besoin des Bretons, des marins et des ports de la province, il comprit qu'il ne viendrait à bout de leurs résistances qu'en réunissant en sa propre personne les deux titres qui provoquaient le conflit, celui de surintendant de la marine et celui de gouverneur de la province.

V. — *Richelieu, Gouverneur de Bretagne.*

Le maréchal de Thémines, qui avait succédé comme gouverneur à César de Vendôme, ne devait pas conserver longtemps ses hautes fonctions. L'année 1627 fut marquée par la défense de l'île de Ré, attaquée par la flotte anglaise de Buckingham. Richelieu déploya une activité et une énergie extraordinaires pour armer des vaisseaux et recruter des capitaines et des marins. Il fit réquisitionner dans les ports bretons les navires et les canons. Les Malouins mirent peu d'empressement à obéir. Le ministre multipliait ses ordres au gouverneur; celui-ci

(1) *Registres secrets,* 20 avril 1627, Arch. du Parl. B. 233, B. 242, B. 243. — *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu,* T. II, p. 343, 350, 352. — Du Crest de Villeneuve, *Essai historique sur la défense des privilèges de la Bretagne concernant l'amirauté,* 1898, p. 23-28. — C. de la Roncière, *Histoire de la Marine française,* T. IV, p. 566. — Bourde de la Rogerie, *Inventaire des fonds des amirautés de Morlaix et de Quimper,* Introd. p. VIII. — Bourde de la Rogerie, *Origine et Organisation des sièges d'amirauté établis en Bretagne,* Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXIX, 1902.

dut visiter tous les ports, et c'est au cours de ce voyage, qu'il fut frappé par la mort, à Auray, le 7 novembre 1627.

Le duc de Brissac, lieutenant-général, le remplaça, mais il n'avait pas la valeur de son père mort à Rennes le 7 novembre 1621. Tallemant des Réaux exagère sans doute quand il le qualifie de « grosse beste » et lui décerne un brevet « d'imbécillité ». A la vérité Richelieu le traite assez durement (1).

On jugea cependant qu'il était nécessaire de le doubler pour la tenue des États et l'on envoya, comme représentant du roi, aux sessions de 1629 et 1630, à Vannes et à Ancenis, le premier prince du sang, Henri de Bourbon, prince de Condé. Celui-ci avait un titre : le roi lui avait fait don des biens confisqués sur le duc Henri de Rohan, chef des protestants du Midi. Après avoir été longtemps en révolte contre la régente, il s'était soumis et se montrait tout dévoué au cardinal de Richelieu.

Les Bretons ne virent pas arriver sans défiance ce prince français, mais par sa simplicité et sa bienveillance il désarma les préventions. Il déclara qu'il ne voulait prendre rang dans l'assemblée que comme comte de Léon, et de fait il présida les Commissions particulières sans même s'asseoir « au bout de la table, » il prit place, comme baron de Bretagne, après le président de l'Église, malgré les instances des autres membres.

La grosse question toujours pendante de l'amirauté, de la marine et du commerce préoccupait fort les États. Ils l'envisagent avec une largeur d'idée et une intelligence politique réelles. Ils reconnaissent « les soins que le cardinal de Richelieu a pris pour faire revivre le commerce perdu et anéanti depuis tant d'années; » ils le remercient d'avoir choisi cette province « pour y former des Compagnies et ses hâvres pour y mettre les vaisseaux du roi, qui rendront les côtes paisibles et déchargées de pirates... et pour y faire abonder les richesses qu'apportent nécessairement ces sociétés et la facilité de trafiquer dans les provinces étrangères. » Les députés en cour sont chargés d'exprimer leur gratitude au Cardinal « pour le bien que la province reçoit journellement de sa volonté et de son affection à leur endroit » (2).

Aux États suivants, tenus à Ancenis en 1630, une question plus délicate se posa. La province souffrait de ne pas avoir de gouverneur, les affaires périclitaient ou traînaient en longueur, ses intérêts n'étaient ni représentés ni défendus près du Pouvoir. Le procureur-syndic de Bruc de la Grée fit cette motion, le duc de Retz, président de la noblesse, proposa de demander à la reine-mère d'accepter ces hautes fonctions. Le prince de Condé mieux au courant des bruits de la cour laissa entendre qu'il y aurait peut-être certaines objections, que le procès-verbal ne mentionne pas. C'était le 13 août 1630; la rupture était alors complète entre Richelieu et Marie de Médicis et la disgrâce de celle-ci prochaine, leur rivalité allait aboutir à la crise aiguë qui devait provoquer la scène fameuse du 30 novembre 1630 qu'on a appelée la « Journée des Dupes. »

(1) *Lettres, Instructions et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu,* T. II, p. 350, 400, 522, 632, 645, 654; T. V, p. 233, 995, 1016; T. VIII, p. 19. — *Historiettes de Tallemant des Réaux,* éd. Monmerqué, T. II, p. 118.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2652. États de Vannes, 4 avril-4 mai 1629.

M. de Bruc ayant expliqué que la reine-mère « attachée par la nécessité des affaires et *par plusieurs autres raisons,* » ne consentirait peut-être pas à accepter cette charge, le duc de Retz proposa de l'offrir à M. le cardinal de Richelieu « qui prend plaisir à s'occuper des affaires du pays; » d'ailleurs la charge de « général de la mer » dont il est pourvu semble l'y engager naturellement. Les États « d'une commune affection et d'un consentement universel » acceptent l'idée et chargent leurs députés en cour de demander au roi de pourvoir le Cardinal du gouvernement de la Bretagne et, en même temps, de remercier celui-ci de ce qu'il a fait « pour maintenir la sûreté des côtes, les débarrasser des pirates et développer le commerce de la province » (1).

Le cardinal de Richelieu fut très sensible à cette démarche « spontanée », mais sans doute attendue; il le laisse voir dans ses *Mémoires* : « Le roi l'obligea, dit-il, d'accepter cette charge, quelque refus qu'il en fit, » et la raison qui le décida fut que « les gouverneurs de Bretagne ayant jusqu'alors fait les fonctions de l'amirauté, il eût été impossible de l'y établir sous un gouverneur qui n'eût pas eu la charge absolue de la marine » (2). Il fut nommé gouverneur de Bretagne le 16 septembre 1631. Ses lettres de provision sont remarquables et se distinguent tout à fait de la banalité habituelle. L'expérience du passé et les prévisions de l'avenir justifient le choix du monarque. D'abord une belle description de la Bretagne : « l'étendue de cette province, sa situation avantageuse, pour être entourée de la mer presque de tous côtés, le nombre et la commodité de ses hâvres qui la rendent plus propre qu'aucune autre pour le commerce avec toutes les parties de la terre, et les divers endroits de ses côtes qui, étant déjà fortifiés par la nature, peuvent être rendus, avec peu de travail, assez forts pour occuper longtemps de puissantes armées, font connaître de quelle importance en est le gouvernement. » C'est pour cela que les rois avaient voulu le confier aux héritiers de la maison de Penthièvre, mais cette dignité a fait naître chez eux « des desseins plus hauts sur des prétentions sans fondement » (3). Les Bretons nous ont demandé de les délivrer « une fois pour toutes de leurs appréhensions à ce sujet, » « de toutes les cabales faites parmi les ordres, » c'est pourquoi, étant venu à Nantes en 1626, « pour prévenir et dissiper l'orage dont nous avions eu avis de toutes parts » nous avons exclu pour toujours et à perpétuité les descendants de la maison de Penthièvre du gouvernement de la Bretagne. Le maréchal de Thémines a été nommé gouverneur. Après sa mort, nous n'avons pas cru pouvoir choisir une personne plus digne de lui succéder, plus recommandable par ses services, « plus agréable à tous les ordres, » que le cardinal de Richelieu. Suit un éloge pompeux et, en somme, exact des grandes œuvres du Cardinal.

Étant d'ailleurs grand maître et surintendant général de la navigation, en joignant à sa personne la charge de gouverneur, « il pourra avec d'autant plus de facilité réaliser le dessein que nous avons de rétablir, par son avis et par son

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2652. États d'Ancenis, 7 août-6 septembre 1630.

(2) *Mémoires du Cardinal de Richelieu,* éd. M. et P., T. XXII, p. 353. — *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu,* T. VII, p. 986, T. VIII, p. 228.

(3) Le duc de Vendôme ne donna sa démission de gouverneur de Bretagne et n'abandonna ses droits à l'amirauté que par acte notarié du 1er janvier 1631. L'acte est aux archives du Ministère des Affaires Étrangères. Ce fut une des conditions de la liberté qu'on lui rendit.

ministère, le commerce, et rendre notre puissance aussi considérable sur la mer qu'elle l'est, grâce à Dieu, sur la terre » (1). Ces derniers mots renferment la pensée intime et marquent le vrai but de la nomination.

VI. — *Richelieu et la Marine bretonne.*

Le Cardinal était désormais le maître. Amiral de France et gouverneur de Bretagne, il avait les coudées franches. L'instinct atavique des choses de la marine qui était en lui s'était développé et fortifié par l'expérience au siège de La Rochelle. Il avait compris les avantages des côtes bretonnes et deviné l'incomparable situation de la rade de Brest. « Il semble, dit-il, dans son *Testament politique*, que la nature ait voulu offrir l'empire de la mer à la France, pour l'avantageuse situation de ses deux côtes, également pourvues d'excellents ports aux deux mers, Océan et Méditerranée. La seule Bretagne contient les plus beaux ports qui soient dans l'Océan » (2).

En 1629, le Cardinal avait envoyé Leroux d'Infreville, commissaire général de la marine, inspecter les ports de France. Sa mission dura huit mois. Il visita tous les ports de Bretagne, — il en compte cinquante-quatre, — et nota avec soin ses constatations : ressources, vaisseaux, matelots, magasins, canons, garde-côte, justice maritime. Grâce à cette enquête, le ministre était parfaitement renseigné (3).

La garde des côtes fut sa première préoccupation. Des corsaires de toute nation, croisant au large, guettaient les navires marchands sortant des ports, les capturaient, volaient la cargaison et vendaient les marins « comme esclaves en Alger, où ils sont souvent, par tourments, contraints de renier la foi de Jésus-Christ. » A chaque session, les États étaient obligés de voter des crédits pour racheter ces malheureux Bretons (4).

D'Infreville constate que pour les procès de marine les juges royaux seuls sont compétents, quoique souvent fort éloignés des ports. C'est une cause de lenteurs et de conflits (5).

Pendant dix ans, le Cardinal lutta sur ce point. Dès 1632, il informe les États que les corsaires saisis par les gardes-côtes restent impunis, ils ne sont même pas jugés; dans ces conditions il est impossible de « nettoyer la côte des pirates » (6). En 1633, il institua un « Prévôt général de la marine » pour assurer et régulariser la répression ; mais le Parlement et les États protestent, les juges royaux étant chargés de cette mission. Quand commence la guerre contre l'Espagne en 1635, le

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2652. — *Procès-verbal des États de 1632.* — Bibl. Nat. f. Duchesne, 43, fol. 102. — *Lettres, Instructions et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, T. IV, p. 768.

(2) *Maximes d'État ou Testament politique du Cardinal de Richelieu*, T. II, p. 116.

(3) *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, chef des Conseils du roi en l'armée navale*, p. p. Eugène Sue. Coll. Doc. inédits, 1839, T. III, p. 179. Le rapport de d'Infreville est inséré en entier.

(4) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2652, 2653. États de 1632, 1634, 1636.

(5) *Correspondance de Sourdis*, Rapport de d'Infreville, T. III, p. 180, 221. Ainsi à Brest il fallait s'adresser aux juges royaux de Saint-Renan.

(6) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2652. États de 1632 ; 12 juin 1632.

Cardinal redoute une descente des Espagnols, il multiplie les ordres, les instructions et les circulaires. « Au temps où nous sommes, il n'y a rien à quoy on doive prendre plus soigneusement garde qu'aux places maritimes parce qu'on y peut venir de 30 lieues en 8 heures sans qu'on en puisse avoir de nouvelles » (1).

Mais c'est Brest surtout qui est l'objet de ses prédilections. L'attaque de la flotte anglaise, en 1627, imposa à tous les esprits cette idée qu'une marine nationale était nécessaire à la France. Richelieu était appuyé par le sentiment public. Il eut le mérite de découvrir Brest, de comprendre les avantages naturels inappréciables de cette rade magnifique, ouverte seulement par un goulet étroit, facile à défendre, avec, au fond, le port de la Penfeld, cette « Chambre de Brest » si commode et si sûre. Les deux grands ports de construction étaient alors Le Havre et Brouage, en face d'Oléron. Brest ne recevait que le quart des subventions allouées à ces deux ports. Dès 1635, Brest reçut quatre fois plus que chacun d'eux. Mais, avant tout, le Cardinal voulut avoir, à Brest, comme gouverneur, un homme sûr, un homme à lui. Or, Guy de Rieux, fils de Sourdéac, le commandant de la Ligue, frondeur comme son père, était très attaché à la reine-mère, comme son frère, René de Rieux, l'évêque de Saint-Pol. Guy de Rieux, lié au parti de la reine, compromis avec elle lors de la journée des Dupes, la suivit dans sa fuite à Bruxelles, et fut déclaré criminel de lèse-majesté (20 novembre 1631). Dès le mois de janvier 1632, Richelieu nomma gouverneur de Brest son cousin, Charles du Cambout, marquis de Coislin, baron de Pontchâteau, qui remplit sa mission avec intelligence et activité.

Le Cardinal aime « son Brest », ce grand port qui est vraiment sa création, il y envoie les meilleurs officiers du temps, les deux frères Claude et Isaac de Razilly, le chef d'escadre Théodore de Mantin, il achève dans l'enceinte l'ouvrage dit « la grande tenaille » qui porte « comme une signature le blason de Coislin », il construit des magasins, des forges, une corderie, il estime « que les frégates se font mieux en Bretagne qu'en tout autre lieu de la France, à cause que les ouvriers et les bois y sont meilleurs. » Son impulsion est si active, qu'en 1636 on voit sortir de ce port une escadre de seize vaisseaux, montés par 2.670 matelots et portant 374 canons (2).

Cependant, la question de la justice maritime restait toujours pendante. L'édit de Saint-Germain-en-Laye de novembre 1640 la trancha définitivement, il établit sept sièges d'amirauté en Bretagne ; à Saint-Malo, Saint-Brieuc, Lannion, Brest, Quimper, Vannes et Nantes. Ces tribunaux spéciaux composés d'un conseiller et de deux lieutenants devaient juger toutes les causes civiles et criminelles relatives à la navigation. Les États, après une très vive opposition qui s'éteignit subitement, acceptèrent l'édit le 24 décembre 1640. Le Parlement l'enregistra avec des réserves, le 3 janvier 1641.

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2652. États de 1634. Séance du 8 décembre 1634. C. 2653. États de 1638. Séance du 22 décembre 1638. — *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, T. IV, p. 679, 687 ; T. V, p. 755, 995, 1016, 1024, 1042.

(2) *Lettres, Instructions et Papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, T. II, p. 295, 304 ; T. VI, p. 640. — *Correspondance d'Escoubleau de Sourdis*, 5 octobre 1639 et T. III, *États statistiques*. — P. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, T. I, p. 112-121. — P. Levot, *La Marine française et le Port de Brest, sous Richelieu et Mazarin*, Bulletin de la Soc. Archéol. de Brest, T. VIII, 1872-1873, p. 5. — D'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, T. III, p. 172-192. — C. de la Roncière, *Histoire de la Marine française*, T. IV, p. 558, 578, 586 et 616.

On éprouva des difficultés pour constituer les nouveaux tribunaux, et il fallut autoriser les juges royaux à remplir provisoirement ces fonctions. En fait, très peu de sièges d'amirauté étaient organisés quand Richelieu mourut, le 4 décembre 1642. Les États profitèrent de la détente qui suivit pour en réclamer l'abolition. « Ils renversent l'ancien ordre judiciaire, disent-ils, confondent les territoires et anéantissent les consulats » (21 février 1643). Le roi répondit en termes vagues qu'il maintenait la Bretagne dans ses privilèges et ordonnait que les choses demeurassent en l'état (25 novembre 1644). C'en fut assez pour considérer l'édit comme abrogé et, en fait, les sièges d'amirauté ne furent pas constitués.

Après le Cardinal la reine Anne d'Autriche exerça la charge de grand-maître de la navigation. Les conflits recommencèrent. Ils cessèrent quand la reine reçut le gouvernement de la Bretagne, réunissant encore une fois les deux titres et les deux fonctions. La reine ayant résigné la charge de grand-maître, le roi la donna en 1650 au duc de Vendôme qui reconquit ainsi les droits d'amirauté dont il avait été évincé en 1627 par Richelieu, et les 110.000 livres de revenus qui y étaient attachés. Étranges revirements de la politique ! Vendôme mourut en octobre 1665 et Anne d'Autriche en janvier 1666. La charge d'amiral de France fut rétablie en 1669 en faveur du jeune duc de Vermandois, mais la Bretagne fut exceptée de sa juridiction; le comte de Toulouse lui succéda en 1683; des conflits d'attribution surgirent de nouveau entre lui et le duc de Chaulnes, gouverneur. Afin d'y mettre fin le comte de Toulouse fut pourvu en 1695 du gouvernement de la Bretagne et son fils le duc de Penthièvre lui succéda en 1737 dans l'une et l'autre charge.

En somme les Bretons finirent par avoir gain de cause. La grande ordonnance sur la marine, édictée par Colbert en 1681, et l'important arrêt du Conseil d'État du 30 mai 1701 consacrèrent les droits de la Bretagne. Ce sont les gouverneurs qui exerceront les pouvoirs d'amirauté et en percevront les émoluments. Seul le port de Brest est placé sous l'autorité directe de l'amiral de France (1).

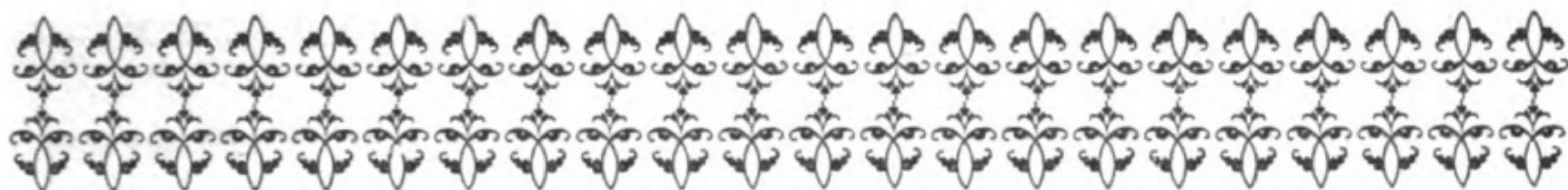
Cette satisfaction était, il est vrai, plus apparente que réelle; une organisation administrative de la marine et du commerce, analogue à celle de la France, finit par prévaloir en Bretagne. Un régime particulier eût d'ailleurs singulièrement gêné les relations commerciales de plus en plus étendues. Les sièges d'amirauté ou tribunaux maritimes, rétablis par un édit de juin 1691, à Saint-Malo, Saint-Brieuc, Morlaix, Brest, Quimper, Vannes et Nantes se constituèrent peu à peu, — les appels étant maintenus au Parlement, — les marins et commerçants semblent les avoir acceptés sans difficultés (2). La Bretagne conservait en droit ses titres à l'autonomie, mais elle était bien définitivement incorporée à la patrie française et ne songeait point à s'en séparer dans toutes les questions qui touchent à la sécurité et à la défense nationales.

(1) L'arrêt du Conseil du 30 mai 1701 qui ne contient pas moins de 22 pages in-folio est très intéressant parce qu'il fait l'historique de la question et renferme l'énumération des pièces recueillies à l'appui de leurs prétentions respectives par les États de Bretagne et par l'Amirauté de France.

(2) Du Crest de Villeneuve, *Essai historique sur la défense des privilèges de la Bretagne concernant l'amirauté,* Bull. de l'Association bretonne, T. XVI, 1877. — Bourde de la Rogerie, *Origine et Organisation des sièges d'amirauté établis en Bretagne,* Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXIX, 1902. *Inventaire des fonds des amirautés de Morlaix et de Quimper,* Introd. — C. de la Roncière, *Histoire de la Marine française,* T. IV, p. 567, 593.



Duc de la Meilleraye



CHAPITRE XXVI

RICHELIEU ET LA BRETAGNE

II. — LES ORIGINES DE L'INTENDANCE

1640-1643

Je crois qu'il sera très utile d'envoyer *souvent* dans les provinces des conseillers d'Etat ou des maîtres des requêtes bien choisis, non seulement pour faire la fonction d'intendant de justice dans les villes capitales ; *ce qui peut plus servir à leur vanité qu'à l'utilité du public ;* mais pour aller en tous les lieux des provinces s'enquérir des mœurs des officiers de Justice et des Finances...

RICHELIEU, *Testament politique.*

I. LE MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL EN BRETAGNE. — II. QUELLE EST EN BRETAGNE L'ORIGINE DES INTENDANTS. — III. LA MORT DE LOUIS XIII.

I. — *Le maréchal de la Meilleraye, lieutenant-général en Bretagne.*

Le cardinal de Richelieu a été gouverneur de Bretagne pendant onze ans, de 1631 à 1642. Durant ces onze années, il n'est jamais venu en Bretagne, il n'a même pas visité le port de Brest, qui était pourtant sa création et son œuvre. A vrai dire, il ne s'est guère occupé de l'administration de la province et dans sa correspondance on trouve très peu de lettres relatives à la Bretagne. La politique étrangère et la guerre de l'Est retenaient son attention.

Il avait cependant dans cette province des attaches personnelles qu'il n'a pas laissé de maintenir et de resserrer. Il nomma son cousin le baron de Pontchateau (Charles du Cambout de Coislin), gouverneur de Brest et lieutenant-général en Basse-Bretagne. Il portait une tendre affection au fils aîné de celui-ci, le marquis César de Coislin, et quand ce dernier fut tué au siège d'Aire, en 1641, à 28 ans, le Cardinal laissa voir à plusieurs reprises « une affliction » qu'il n'éprouvait pas souvent. Il prisait fort l'évêque de Saint-Malo, de Harlay de Sancy : « c'est un esprit chaud qui prend feu quelquefois sans mauvaise intention, mais les retours en sont toujours bons » (1).

(1) *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du cardinal de Richelieu,* 11 janvier 1637, T. V, p. 730.

On sait qu'il avait fait de M. de Beauveau, évêque de Nantes, l'un de ses secrétaires préférés. Il lui donnait des missions de confiance, pour la guerre comme pour la marine. Il offrit au marquis Malo de Coëtquen, comte de Combourg, gouverneur de Saint-Malo, le poste envié de capitaine de ses gardes, et Coëtquen mettant peu d'empressement à accepter, le Cardinal lui écrit simplement : « Si vous m'eussiez plus tôt témoigné que vous ne m'estimiez pas assez grand seigneur pour commander la compagnie de gendarmes qu'il plaist au roy que j'aye, je vous eusse donné le contentement que vous pouvez désirer. » On cite cette lettre comme un exemple de sa douceur pour ceux de son entourage. Comme tous les « grands autoritaires » Richelieu, parfois si hautain, si impitoyable et si dur, était très bon, très généreux pour ses parents, ses intimes, ceux qui le servaient fidèlement et en qui il pouvait avoir une entière confiance (1).

Mais celui qu'il aima peut-être le plus fut son cousin-germain le duc de la Meilleraye. Il le fit son lieutenant-général en Bretagne et c'est celui-ci qui, en réalité, a gouverné la province au nom et sous l'autorité du Cardinal. Charles de la Porte, marquis de Meilleraye, dut à ses mérites personnels non moins qu'à l'appui de son puissant cousin, une fortune brillante et rapide. C'était un soldat. Il a commandé les armées françaises dans toutes les campagnes de la guerre de Trente ans, en 1639 dans l'Artois, en 1642 dans le Roussillon, en 1646 en Italie. Il avait la réputation d'être surtout « un grand assiégeur de villes, » il prit de vive force Lille et Hesdin en 1639, et fut créé maréchal de France par Louis XIII, sur la brèche même de cette dernière place. Il fut nommé grand-maître de l'artillerie en 1634, créé duc et pair en 1663. Quand La Meilleraye arriva en Bretagne aux États de 1632, il avait trente ans. C'était, dit Tallemant des Réaux, — qui est sujet à caution, — un petit homme mal fait, brave, mais hautain, fanfaron et d'une extrême violence. Devenu très vite veuf de sa première femme, Marie, fille du maréchal d'Effiat, il épousa, en 1637, Marie de Cossé, fille du duc François de Cossé-Brissac. Elle était jolie et se plaisait à donner le ton aux dames de Nantes, qui ne pouvaient offrir un bal sans l'inviter. Elle était très entichée de l'antiquité de sa maison, qui ne remontait pas à moins loin, d'après elle, qu'à l'empereur Cocceius Nerva (Cossé). Le maréchal n'était guère moins fier de sa haute naissance. Pourtant les mauvaises langues racontaient tout bas qu'on voyait au château d'Oüerron, en Poitou, un tableau représentant un vieil apothicaire, portant un bonnet de peau et armé de l'instrument traditionnel, qui tenait par la lisière un enfant qui trouvait par hasard, en jouant, un bâton de maréchal de France. Ce vieil apothicaire aurait été le père de l'avocat de la Porte, dont la fille fut la mère du Cardinal et le fils le père du Maréchal.

Le beau-père et le gendre étaient tous deux lieutenants-généraux en Bretagne, mais l'incapacité de Brissac lui laissait une situation fort effacée; il était dominé par sa femme qu'on appelait le « duc Guyon. » Elle était bretonne. C'était la fille de Gilles Ruellan, né à Antrain, d'abord charretier et qui, ayant pris un petit intérêt dans les fermes à Saint-Malo, y fit une fortune si considérable qu'il put donner

(1) Voir *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du cardinal de Richelieu*, p. p. Avenel, T. IV, p. 507 ; T. V, p. 327, 730, 977 ; T. VI, 237, 850 ; T. VII, 714, 313, etc. — Aubéry, *Histoire du cardinal de Richelieu*, 1660, T. I, p. 593

500.000 livres de dot à chacune de ses filles. La dernière, nommée Guyonne, épousa François de Cossé, duc de Brisssac. Mais le charretier d'Antrain était devenu seigneur du Rocher-Portail et de beaucoup d'autres terres qu'il avait achetées (1).

Richelieu n'appréciait pas Brissac, mais il aimait fort son cousin La Meilleraye auquel il reprochait seulement de ne point être assez dévot. Le grand ministre, qui se souvenait parfois qu'il était évêque, écrivait ces jolis mots au prince de Condé qui partait pour la guerre : « Bien que je ne sois pas assez contemplatif pour prétendre de vous faire de grandes exhortations de conscience, je ne puis que je ne vous convie à vous tenir en si bon estat que, quand vous aurez quelque péril à courre, vous ayez aussi peu d'occasion de le craindre selon Dieu, comme je sçai que vous ne le craindriez pas selon le monde. Je fais la même exhortation à M. de la Meilleraye, que j'ay bien peur qu'il ne soit pas si dévot qu'il devroit estre. » (29 mai 1636).

Richelieu, du reste, n'était ni tendre ni plaisant. Il n'a pas ces traits d'esprit, ces effusions et cette bonhomie qui sont le charme de la Correspondance d'Henri IV. Ses lettres sont des modèles de précision, de logique et de netteté. Elles sont courtes et simples. Il écrivait lui-même à La Meilleraye : « Vous trouverez bon que je vous dise que pour estre trop fin, l'on ne l'est quelquefois point du tout. »

Quand on dit d'une façon générale que Richelieu a toujours témoigné une réelle bienveillance pour la Bretagne et pour les Bretons, on exprime en somme une idée vraie; lui qui se permettait tout à lui-même ne souffrait pas le despotisme chez ses subalternes. Il n'a du reste assisté à aucune tenue d'États depuis la fameuse session de Nantes, en 1626. A celle qui suivit sa nomination de gouverneur, qui s'ouvrit à Nantes le 8 juin 1632, on s'attendait presque à le voir paraître. Il ne vint pas, il envoya le prince de Condé qui présidait les États pour la troisième fois, et M. de la Meilleraye, auquel Montbazon avait cédé récemment la charge de gouverneur de Nantes.

Louis XIII, en disant qu'il avait été heureux de se rendre aux instances pressantes des États, annonçait qu'il était obligé de retenir le Cardinal auprès de lui (2). Cette nomination fut considérée comme un honneur et une faveur accordés à la Bretagne, les États le reconnurent en faisant célébrer, en actions de grâces, une messe chantée, suivie d'un *Exaudiat*. Le prince de Condé le montra également, il fit un éloge pompeux du Cardinal auquel ses mérites ont valu un évêché, puis la pourpre, le ministère et le gouvernement de la Bretagne, « desquelles choses, bien que grandes et considérables, nous pouvons dire qu'elles ne sont encore que la moindre partie des récompenses qu'il mérite justement pour avoir, en sa première dignité, confondu l'hérésie, en la seconde, soutenu l'Église, en ses employs, fortifié l'État par ses conseils, par sa valeur abattu et défait la rébellion, et avancé les limites de la France dans l'Italie, la Lorraine et l'Allemagne. » (3) C'était une flatterie, mais, en somme, c'était juste.

(1) *Historiettes de Tallemant des Réaux*, éd. Monmerqué, T. II, p. 35; T. III, p. 42. — *Lettres, Instructions et Papiers d'État de Richelieu*, T. I, p. 160; T. VI, p. 860; T. VII, p. 752.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2652. États de 1632, Nantes. Séance du 8 juin 1632.

(3) Aubéry, *Histoire du cardinal de Richelieu*, 1660, T. I, p. 168. — Ce discours étant intéressant, le greffier l'a naturellement supprimé du procès-verbal.

Les États enregistrèrent avec empressement les lettres de nomination et la commission de M. de la Meilleraye que le roi, « considérant sa valeur, son courage et son expérience, » chargeait « de représenter sa personne, sous l'autorité du gouverneur de la province et en son absence, avec pleins et entiers pouvoirs. » Cependant, quand le conseiller d'État d'Ormesson leur demanda 1.400.000 francs de don gratuit, — 500.000 francs de plus qu'à la tenue précédente, — ils trouvèrent la pilule un peu amère. C'était plus cher qu'une messe en musique, même suivie d'un *Exaudiat*. La commission générale dans laquelle le roi expose ses demandes est toujours intéressante, parce qu'elle fait connaître les vues de la cour sur les événements du moment. Le thème d'ailleurs est invariable : le roi eût bien voulu dégrever ses fidèles sujets, mais les grandes dépenses qu'il a été obligé de faire l'en empêchent cette année... Ce sera pour l'année prochaine.

Les États distribuent des gratifications avec une générosité excessive. Pour la seconde fois ils offrent 100.000 livres au Cardinal, « reconnaissants de ce qu'il a voulu faire dans la province un établissement de grands vaisseaux, dont la dépense tourne au profit du pays. » Ils accordent 20.000 livres au duc de Retz qui préside la noblesse, 16.000 à M. de la Meilleraye, 8.000 aux « officiers » du prince de Condé, 6.000 à Brissac, 4.000 à Pontchâteau.

Une petite contestation surgit à propos de fouages levés par ordonnance royale avant le vote des États. Ceux-ci demandent au roi dans leurs remontrances d'ordonner de nouveau « qu'aucuns édits ne pourront être exécutés en la province qu'au préalable ils n'aient été présentés et consentis en l'Assemblée générale des États. » Le roi répondit en termes un peu ambigus que « conformément au contrat de 1579, aucuns édits, pour levées extraordinaires de deniers ou autres innovations à l'état dudit pays, ne se pourront faire qu'il *n'en ait été communiqué* avec les États dudit pays en leur Assemblée. »

Richelieu qui a fait un grand effort pour supprimer les États provinciaux, qui choquaient sa conception de l'unité administrative, n'a jamais rien tenté contre les États de Bretagne. Pour la tenue de 1634 il donna les instructions les plus larges et les plus conciliantes : « M. de la Meilleraye, allant tenir les États de Bretagne, aura pour seul but l'advantage du service du roy, le bien et soullagement de la province. — Il considérera que ce qu'il m'est l'oblige d'autant plus estroictement à s'acquitter avec une satisfaction générale de cette commission que chacun estimera que ses actions auront pour principe mes conseils et mes sentiments, et partant l'honneur ou le deshonneur en retournera autant sur moy que sur luy-mesme. — *Il remettra les Estatz en leur ancienne liberté*, permettant à un chacun de ceux qui ont droit d'y assister d'y venir librement pour donner leurs suffrages aux choses qui y seront proposées, sans que, directement ou indirectement, leur soit donné aucun empeschement. — Il les laissera délibérer de leurs affaires, comme ils verront bon estre, sans s'y intéresser en faveur de qui que ce soit. »

Aucun ministre n'avait jamais donné d'instructions si libérales. Il ne faut pas se faire d'illusions cependant : Richelieu ne s'accommodait point de la liberté des assemblées, il avait supprimé ou annulé les États du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné, de la Bourgogne; s'il se montrait si bienveillant, c'est qu'il avait besoin de la Bretagne et tenait à se concilier les Bretons.

Il n'assista d'ailleurs à aucune session, il s'en excuse chaque fois par une lettre bienveillante qu'il termine ainsi :

« J'aurai toujours beaucoup de satisfaction lorsque j'aurai lieu de vous témoigner, en général et en particulier, que je suis véritablement votre très affectionné à vous rendre service. LE CARDINAL DE RICHELIEU. » (1)

En 1632, — et en 1634, — les deux commissaires spéciaux, membres du Conseil d'État, La Galissonnière et Lasnier demandèrent un don gratuit de 1.500.000 livres. Les États, après de longs marchandages, finirent par l'accorder. Mais ils révoquèrent leur procureur-général-syndic Jean de Bruc de la Grée, pour cause de concussion; il fut remplacé en 1636 par Vincent de Brenugat du Moustoir, conseiller au Parlement (2).

II. — *Quelle est en Bretagne l'origine des intendants?*

1636 ! « L'année de Corbie ! » Année fatale que nos pères appelèrent longtemps de ce nom comme nos contemporains ont dit : l'année de la guerre, en parlant de 1870.

Les débuts de la campagne contre l'Autriche ne furent pas heureux, l'armée ennemie franchit la frontière, força la Somme et prit Corbie, à 20 lieues de Paris, le 15 août 1636.

Ce fut dans la capitale une heure de panique, bientôt suivie, dans toute la France, d'une sorte de sursaut national. De toutes parts, les contributions volontaires et les enrôlements affluent. Richelieu dirige et organise le mouvement. Dans les provinces, il envoie des hommes de confiance, *missi dominici*, qui, sous le nom d'intendants, stimulent et activent les bonnes volontés.

En Bretagne, il chargea son lieutenant-général, le duc de Brissac, de tirer de sa province un secours extraordinaire en hommes et en argent. Mais Brissac était incapable, il lui adjoignit un homme sûr, intelligent, actif, éprouvé, Jean d'Estampes de Valençay, qui arriva en Bretagne au commencement de septembre, avec le titre *d'intendant de justice, police et finances*.

Là-dessus, tous les historiens répètent que, les intendants ayant été créés par Richelieu, il a nommé d'Estampes de Valençay intendant en Bretagne, mais que les États et le Parlement ayant dénoncé cette innovation comme contraire aux privilèges du pays, il a rappelé aussitôt son intendant. Il n'y a guère dans cette proposition qu'une erreur par ligne. Ce n'est pas encore énorme : il pourrait y en avoir deux.

(1) Toutes ces lettres sont aux Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 2768, 2769, 2770, encore munies de jolis cachets sur lacs roses aux armes de Richelieu. Celle de 1632 paraît autographe. Mais on sait qu'il est fort difficile d'en juger, car les secrétaires du Cardinal étaient arrivés à imiter parfaitement son écriture.

(2) Je crois devoir dire, une fois pour toutes, que tous les détails donnés plus haut, toutes les citations faites ont été extraits textuellement par moi des procès-verbaux manuscrits des États. Je n'ai pas cru devoir indiquer à chaque citation une source qui est toujours la même ; je l'indiquerai à la fin de chaque session. Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2652. États de 1632, Nantes, 8 juin-4 juillet ; États de 1634, Dinan, 24 nov.-21 déc. 1634. — C. 2768 et 2769, *Minutes des délibérations et Documents.* — *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du cardinal de Richelieu,* T. IV, p. 287 ; T. VII, p. 729, 995, 997, 1001, 1037 ; T. VIII, p. 241. — *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine,* T. V, 1867, p. 340.

D'Estampes de Valençay n'est point le premier intendant envoyé en Bretagne, il y en a eu au moins six avant lui.

Il est admis par tous aujourd'hui que Richelieu n'a nullement créé les intendants. Il est démontré que l'édit de 1635 dans lequel se trouve le mot de « conseiller intendant » avait été mal lu et mal compris (1). D'ailleurs, pour tous ceux qui ont pénétré le caractère et la mentalité du grand ministre, cette idée que Richelieu avait pu se dire à un moment donné : « Je vais créer les intendants et faire de cette création une institution définitive », paraissait non seulement erronée, mais absurde. C'est une conception qui n'est jamais entrée dans la pensée du ministre. Pour aucun des services de l'État, Richelieu n'a eu l'intention de « fonder une institution ». On l'a dit : Richelieu est un autoritaire, ce n'est pas un novateur. Il démêle avec une merveilleuse sagacité le but actuel qu'il veut atteindre, il y court, ou plutôt, le mot est impropre, car il ne courait jamais, il y tend en usant des moyens qu'il a sous la main, tantôt avec la souplesse italienne qui sait louvoyer, tantôt avec une volonté implacable. Il faut ajouter qu'il est mort à 57 ans, que ses dernières années ont été totalement absorbées par la guerre et les affaires extérieures ; il a été un ministre des affaires étrangères, un ministre de la guerre et de la marine admirable ; il n'a pas donné sa mesure en tant que ministre de l'Intérieur.

Comme tous les grands autoritaires, Richelieu a éprouvé le besoin d'être vite et exactement renseigné sur un point donné, d'exercer une action décisive dans une province, de surveiller un général d'armée, de faire juger rapidement un ennemi politique ; il ne pouvait attendre cette action des pouvoirs locaux. Il a formé autour de lui une équipe d'hommes sûrs, dévoués, et en plus intelligents, capables, actifs, et il les envoyait dans les provinces avec le titre d'« intendants. » Il en a employé un plus grand nombre que les Pouvoirs précédents, et c'est pour cela qu'on a cru qu'il les avait créés. Il n'y a jamais songé. Il était même nettement hostile à cette création d'administrateurs tout-puissants et durables. Il l'a dit dans son *Testament politique* : « Je crois qu'il sera très utile d'envoyer *souvent* dans les provinces des conseillers d'État et des maîtres des requêtes bien choisis, non seulement pour faire les fonctions d'intendant de justice dans les villes capitales, *ce qui peut plus servir à leur vanité qu'à l'utilité du public*, mais pour aller en tous les lieux des provinces s'enquérir des mœurs des officiers de justice et des finances (2) etc...

Dans les dix années qui ont précédé Richelieu, on n'en trouve pas moins de vingt-sept en fonctions (3). A vrai dire, il y en a toujours eu. La royauté a toujours eu besoin d'envoyer à un moment donné, pour une affaire délicate ou difficile, un délégué spécial dans une province. Les chevauchées des maîtres des requêtes sont la première manifestation de ce besoin inné d'un pouvoir fort et la première origine des intendants.

(1) Cette thèse soutenue par M. Caillet, *De l'Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, 1857, p. 44 et reprise par M. Hanotaux en 1884 dans son remarquable ouvrage : *Les Origines de l'institution des intendants des provinces*, est aujourd'hui considérée comme incontestable.

(2) *Maximes d'État ou Testament politique du cardinal de Richelieu*, 1764, T. I, p. 217.

(3) C'est M. Hanotaux qui a relevé et dressé cette liste. — *Origines de l'institution des intendants des provinces*, p. 86-91.

On a voulu leur découvrir des ancêtres et des prédécesseurs dans les intendants d'armée. Nous n'avons pas à discuter la question pour les autres provinces, mais en ce qui concerne la Bretagne, cette thèse ne peut être soutenue.

Quand les armées du roi ont opéré en Bretagne, elles ont toujours été accompagnées d' « intendants » qui faisaient partie, si l'on peut dire, de l'état-major du commandant en chef. Ils s'appelaient « intendants de justice » ou « intendants des finances en l'armée royale. » Tels furent, pour les premiers, Bourgneuf de Cucé (1590-1592), Jean Avril de la Grée (1590-1595); pour les seconds, Jacques Nau (1590-1592), François Myron (1593-1598). Après eux, Charles Turquant réunit les deux attributions et reçut des pouvoirs plus étendus (1598-1604).

Mais les fonctions de ces personnages sont purement militaires, ou du moins ne s'étendent pas au-delà des rapports et des conflits entre militaires et civils, comme nous dirions aujourd'hui. Ils sont les conseillers du commandant en chef, ils prennent part aux négociations de paix; en droit, ils remplissent à peu près les fonctions qui sont dévolues aux intendants et aux conseils de guerre dans les armées modernes. Turquant reste en Bretagne après la paix, il est nommé commissaire du roi aux États, et c'est en cette qualité qu'il joue un rôle administratif et politique.

De même, à l'autre extrémité de ce qu'on pourrait appeler la période des origines, soixante-quinze ans après, quand M. de Pomereu fut envoyé en Bretagne, comme intendant de justice, police et finances de l'armée qui prit ses quartiers d'hiver en Bretagne en 1675, il remplit des fonctions purement et strictement militaires. S'il revint en Bretagne comme « intendant » en 1689, cette seconde mission n'avait aucun rapport ni aucune relation de cause à effet avec celle qu'il avait remplie quatorze ans auparavant.

On ne peut donc pas soutenir que les intendants d'armée aient été, — en Bretagne, — les prédécesseurs des « Intendants », proprement dits. Du reste, en politique, il est bien rare qu'une institution découle d'une autre. Ce sont les circonstances et les besoins qui la font naitre. Il peut exister des précédents, mais il n'y a point entre deux institutions successives de relations de paternité, si l'on peut dire.

Si l'on veut trouver des prédécesseurs aux intendants du XVIIIe siècle, il faudrait les chercher plutôt dans les commissaires du roi aux États. En effet la Bretagne n'a eu d'intendants que quarante ans après les autres provinces. Pourquoi?

D'abord, sans doute, parce que cette province, indépendante et frondeuse, les aurait mal supportés, parce que ses États et plus encore son Parlement leur auraient fait la guerre, mais ensuite parce qu'en réalité le Pouvoir n'en avait pas besoin. Les commissaires que le roi désignait pour assister aux sessions d'États tous les ans avant 1630, tous les deux ans depuis, n'étaient-ils pas, en fait, de véritables intendants temporaires et périodiques? Depuis la réunion de la Bretagne, la royauté a toujours eu des représentants officiels aux États. Au début c'étaient les grands personnages, « les hauts fonctionnaires » de la province. Mais dès lors le roi se réservait le droit, — dont il a usé à plusieurs reprises, — d'envoyer des « commissaires extraordinaires » plus spécialement chargés de faire exécuter ses volontés. Il est très remarquable qu'à partir du XVIIe siècle, les représentants du

roi se divisent en deux catégories. Il y a les grands seigneurs, les princes, le gouverneur qui sont là pour la pompe, pour représenter la majesté du roi. Puis à côté d'eux le gouvernement prend de plus en plus l'habitude d'envoyer un conseiller d'État ou maître des requêtes, qui semble avoir un rôle modeste mais qui, au fond, possède « le secret du roi, » si l'on peut dire. Lui est un administrateur et un homme d'affaires, il sait parler et écrire. C'est lui qui présente la demande de don gratuit et qui la soutient pied à pied en face des résistances ou des marchandages de l'Assemblée. Il n'a pas les honneurs apparents; par contre, il possède la réalité effective du pouvoir.

Pour le prouver, il n'y a qu'à ouvrir les registres des États. Ch. Turquant, le premier qui ait d'abord été intendant d'armée, resta en Bretagne pour assurer la pacification, il joua un rôle prépondérant comme commissaire du roi aux États de 1598; Gilles de Maupeou d'Ableiges, après lui, fut envoyé avec la mission de rétablir l'ordre dans les finances de la province, que la guerre avait réduites à l'anarchie; il prend une part active aux États de 1600, surveille l'adjudication des baux à ferme, principale source du revenu, et s'efforce de régulariser les recettes et dépenses. Est-ce un intendant ou un commissaire aux États? Le titre en somme importe assez peu, la mission est la même, et c'est le seul point à considérer. Il ne faut pas, en effet, se laisser abuser par ce titre « d'intendant, » il était donné par le roi à ses envoyés particuliers et plusieurs de ceux qui l'ont porté au XVI[e] siècle n'ont aucun rapport avec les intendants du XVII[e] siècle.

Charles Turquant revint aux États de 1603, et Camus de Pontcarré lui succéda aux États de 1604, toujours avec le mandat de régulariser la perception des finances.

J. de Mesmes de Roissy fut envoyé aux États qui s'assemblèrent à Vannes trois mois après le meurtre du roi (27 septembre 1610), évidemment dans le but de renseigner le gouvernement sur l'état des esprits.

Ribier en 1619, et Rogier en 1623 furent commissaires aux États, et Machault, envoyé en Bretagne en 1625 pour faire accepter l'édit du Morbihan, l'eût été à son tour si, avec sa dureté légendaire, il n'avait eu la maladresse de faire enlever de Rennes un conseiller au Parlement, taré, il est vrai; d'ailleurs il n'y eut pas d'États en 1627, à cause de la grande séance royale de Nantes en 1626.

Brûlart de Léon, qui fut ambassadeur à Venise et l'un des meilleurs agents de Richelieu, fut délégué aux États de 1628, Aubéry et La Galissonnière à ceux de 1629, d'Ormesson à ceux de 1632, La Galissonnière et Lasnier à ceux de 1634, D'Estampes de Valençay à ceux de 1636, Laubardemont à ceux de 1638, d'Harouys à ceux de 1640 et d'Herbault à ceux de 1643.

La commission de Laubardemont en 1638 (le futur juge d'Urbain Grandier et des Ursulines de Loudun) est même plus formelle et plus précise que celle de Valençay (sauf qu'elle ne contient pas le titre d'intendant), on y répète à deux reprises le terme de « *mandement spécial* » donné au commissaire (1). Tous ces délégués royaux ou plutôt ministériels, tous ces « commissaires extraordinaires » ont reçu des missions identiques : présenter aux États les demandes du roi, —

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2653. États de 1638. Séance du 28 nov. 1638.

demandes de fonds, — les soutenir et obtenir le plus d'argent possible ; étudier l'état de la province et activer la solution des affaires délicates en suspens. Contrairement à l'opinion admise, on pourrait dire que la Bretagne a eu des intendants avant toutes les autres provinces ; seulement ils n'en portaient pas le titre. A ce point de vue la mission de Valençay en 1636 n'a pas été différente de celle de Lasnier qui l'a précédé en 1634 et de celle de Laubardemont qui l'a suivi en 1638. Les historiens lui ont donné un caractère et une importance qu'elle n'a jamais eus, et ils ont été conduits à cette conclusion par cette idée erronée que Richelieu ayant institué les intendants devait en avoir envoyé un en Bretagne. Nous savons maintenant que Richelieu n'a jamais songé à faire des intendants une institution définitive. Dès lors le problème s'éclaircit.

Mais, dira-t-on, pourtant il y a eu quelque chose : d'Estampes de Valençay a porté le titre d'intendant. C'est certain et voici l'explication. Dans la grande panique qui suivit la prise de Corbie, Richelieu eut besoin des deux forces, seules capables de parer à un désastre national : des hommes et de l'argent. Il envoya des agents dans toutes les provinces qui pouvaient lui donner leur concours. A ces « *missi dominici* » il donna une « commission » qui les accréditait sous le titre « d'intendant de justice, police et finances, » qui n'était point nouveau ni extraordinaire, mais au contraire avait été maintes fois employé.

C'est ainsi que Jean d'Estampes de Valençay fut expédié en Bretagne à la fin d'août 1636. Il avait ordre d'agir sous l'autorité de Brissac, lieutenant-général, car les États ne devaient se réunir qu'à la fin de l'année. Après avoir fait reconnaître sa commission par le Parlement le 2 septembre 1636, Valençay se mit en campagne et rencontra un accueil peu encourageant; les corps constitués n'offrirent que des subsides dérisoires et la noblesse ne se prêta qu'avec mauvaise grâce à une levée de l'arrière-ban.

Pendant 75 jours il exerça cette mission à titre « d'intendant (1). » Naturellement il fut nommé commissaire aux États qui se réunirent à Nantes le 17 décembre 1636, et sauf qu'il porte le titre d' « Intendant de justice, police et finances en notre pays et duché de Bretagne, » sa commission ne diffère pas de celles de tous les maîtres des requêtes passés et futurs. Il eut du reste à remplir exactement les mêmes fonctions.

On a dit encore que Richelieu s'empressa de rappeler d'Estampes de Valençay sur la vive opposition des États et du Parlement qui auraient dénoncé cette innovation, comme contraire aux privilèges de la province. C'est une troisième erreur. Les États n'ont jamais protesté contre la nomination de Valençay, au contraire.

Voici ce qui arriva. Avant la session des États, les trois députés en cour, l'évêque de Saint-Malo, Achille de Harlay, — lié d'amitié avec le Cardinal, — le baron de la Hunaudaye et le sénéchal de Rennes, Eustache de Lys, chargés de veiller à toute innovation, se montrèrent un peu inquiets de l'arrivée en Bretagne de Valençay, ils firent appel à la compétence de Jean de Tanouarn, abbé de Saint-Jacques de Montfort « qui avait une grande connaissance des affaires du

(1) Et encore ne lui est-il donné que dans la commission particulière qu'il reçut le 19 novembre 1636 pour assister aux États.

pays » et lui demandèrent de faire le voyage en cour avec eux « sur le sujet de la venue en cette province de M. d'Estampes de Valençay ». A la suite de leurs conférences ils chargèrent M. de la Meschinière, chanoine de Rennes, « d'aller trouver Mgr le cardinal de Richelieu pour le supplier de faire assembler les États, à ce que tous les ordres concurremment eussent avisé aux moyens de donner contentement au roi, en la nécessité de ses affaires. » C'était plus naturel et plus légal que de laisser d'Estampes de Valençay parcourir la province. Le Cardinal y consentit et les États furent convoqués pour le 17 décembre à Nantes.

Dès le début de la session, le 24 décembre 1636, les députés rendirent compte de leur démarche. Les États « louent, ratifient et approuvent ce qui a été fait par leurs députés qu'ils remercient de la vigilance qu'ils ont apportée à la conduite de leurs affaires en cour, » et arrêtent « que Mgr le Cardinal sera très humblement remercié de l'affection qu'il témoigne à la province, et des favorables expéditions obtenues par les députés, par sa faveur et autorité. » Un mois après, le 27 janvier 1637, pour témoigner leur reconnaissance à Jean de Tanouarn, abbé de Montfort, « qui a utilement servi la province en beaucoup d'affaires de conséquence, desquelles il a une plus particulière connaissance qu'aucun autre, » ils lui accordent une gratification de 3.000 livres. Bien mieux, les États attribuent au Cardinal « leur gouverneur » le présent habituel de 100.000 livres, « pour reconnaître le soin particulier qu'il lui plaît de prendre pour la sûreté et soulagement de la province et des affaires qui la concernent ;... regrettant de n'avoir autant de moyens de reconnaître ses affections en leur endroit comme ils ont de volonté ». (1) Aucune réserve, aucune restriction. Dans les remontrances et dans les « charges » données aux députés en cour pas un mot de l'Intendant. On ne peut donc pas dire que les États aient protesté.

Il n'en fut pas de même du Parlement. La situation était toute différente et l'esprit tout autre. Le Parlement était un corps fermé, extrêmement jaloux de ses prérogatives et surveillant d'un œil ombrageux toute innovation qui pouvait porter atteinte à ses attributions. Il vit toujours d'un fort mauvais œil ces délégués royaux aux pouvoirs mal délimités, administrateurs et justiciers tout-puissants, qui parfois prétendaient s'immiscer dans le domaine judiciaire. Il enregistre en protestant leurs commissions, s'y refuse parfois, et ne manque pas une occasion de les traduire lui-même à sa barre, de stigmatiser leurs empiètements et, quand il peut, de les expulser du territoire. Depuis Turquant et Maupeou en 1600 jusqu'à Coëtlogon de Méjusseaume — qui était pourtant un conseiller, — en 1647, l'attitude du Parlement à l'égard des Intendants a été constamment ce qu'on pourrait appeler : une neutralité malveillante. En 1598 il défend à Maupeou de continuer l'exécution de sa commission ; en 1627 il prononce la même interdiction contre Machault.

Mais c'est surtout contre l'intendant François Lasnier qu'il lança ses foudres. Celui-ci, peut-être le seul qui n'ait pas été commissaire du roi aux États, avait reçu une mission purement judiciaire. Il avait été envoyé en 1638 pour réprimer divers attentats restés impunis notamment ceux des frères de Kergrist et de

(1) Archiv. d'Il.-et-Vil. C. 2653. *Procès-verbal des États de 1636.* Séance des 24 décembre 1636, 27 et 28 janvier 1637.

Gouyon qui terrorisaient le pays de Saint-Cast; de sa propre autorité il fit pendre un des coupables. A cette nouvelle le Parlement indigné rend arrêt contre Lasnier et lui interdit l'exercice de toute fonction. En 1647, Coëtlogon de Méjusseaume, quoique conseiller, n'est pas mieux traité; il est frappé de la même interdiction. Tous ces arrêts étaient d'ailleurs régulièrement cassés par le Conseil du roi. Ils montrent les dispositions du Parlement qui auraient rendu intenable la situation d'un Intendant. Ce qu'on peut dire, c'est que Richelieu a commencé à briser ces résistances, mais il fallut l'autorité absolue de Louis XIV et la main de fer de Colbert pour rendre possible, en 1689, l'établissement d'un Intendant permanent, administrateur tout-puissant qui domine le Parlement et les États et ne relève que du roi lui-même.

En résumé, pour la Bretagne, les grands intendants de la fin du XVIIe siècle n'ont aucun rapport de filiation avec les intendants d'armée qui parurent dans la province au début du siècle; en réalité ils sont nés de circonstances nouvelles, d'une conception différente des méthodes de gouvernement. Si l'on veut absolument leur trouver des ancêtres ou plutôt des prédécesseurs, il faut les chercher dans les conseillers d'État — qu'ils s'appellent commissaires extraordinaires ou Premiers commissaires du Conseil, — qui apportaient périodiquement aux États la pensée et la parole du Maître, et furent souvent accrédités, avant ou après les sessions, pour solutionner des difficultés pendantes. On ne trouve d'ailleurs dans les procès-verbaux des États aucune trace d'opposition sérieuse. Le Parlement au contraire s'est montré foncièrement hostile. Jusqu'en 1689 ces intendants sont restés des délégués extraordinaires ou plutôt périodiques, ils n'ont jamais été des fonctionnaires réguliers de la Monarchie (1).

III. — *La Mort de Louis XIII.*

Sous le ministère du cardinal de Richelieu la haute administration de la province était ainsi composée : le duc de Brissac, lieutenant général, pour les évêchés de Rennes, Dol, Saint-Malo et Vannes, le maréchal de la Meilleraye (il n'était pas encore duc), pour l'évêché de Nantes; à partir de 1638 La Meilleraye resta seul. Au dessous de lui : Jean d'Avaugour, comte de Vertus, lieutenant au gouvernement des évêchés de Rennes, Dol, Saint-Malo et Vannes, le marquis de Coislin, baron de Pontchateau, lieutenant pour les évêchés de Cornouaille, Léon, Tréguier et Saint-Brieuc.

Le caractère hautain de La Meilleraye qui venait présider les États entre deux campagnes produisit parfois des heurts que les « commissaires du roi » eurent souvent besoin d'adoucir. Le gouvernement demande des subsides de plus en plus élevés et les États accordent des sommes de plus en plus fortes. Le procureur-syndic a beau attester toutes les causes de misère, démontrer que la province est

(1) Voir sur cette question très controversée : Richelieu, *Testament politique*, T. I, p. 212-217. — Hanotaux, *Origines des Intendants des provinces*, 1884. — Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, T. I, p. 327. — Caillet, *L'Administration en France sous le ministère du cardinal de Richelieu*, 1857, p. 37, et 2e édit., 1861, T. I, p. 56. — S. Canal, *Les Origines de l'Intendance de Bretagne*, 1911; Ann. de Bret., juil. 1911 et suiv. — D'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, T. IV, 1890, p. 130. 164.

totalement dépourvue de ressources, les États donnent au roi après de longs débats et non sans poser leurs conditions : 2 millions en 1636, 2 millions en 1638, 2.400.000 livres en 1640, 2.900.000 livres en 1643. En revanche, ils réclament une entière liberté pour leurs gratifications, qui sont parfois excessives ; ils accordent 100.000 livres au gouverneur et jusqu'à 1.000 livres à son médecin Citoys « pour les bons offices que leurs députés en ont reçus en toutes les occasions près du Cardinal. »

Ils ont par ailleurs à résoudre les questions administratives courantes qui se présentent à chaque session. Ils donnent 1.000 livres au F. Albert Le Grand pour l'impression de la *Vie des Saints de Bretagne*, 6.000 livres pour réparer l'église Saint-Yves des Bretons à Rome ; (1636) ils sollicitent la canonisation du Bienheureux Yves Mahyeuc. Ils estiment les maisons religieuses trop nombreuses et demandent qu'aucune fondation nouvelle ne soit faite sans leur approbation. En réponse le roi ordonne qu'il ne sera établi aucun monastère « sans la permission des évêques, le consentement des villes et les lettres patentes du roi vérifiées au Parlement (1638). » (1)

En somme le cardinal de Richelieu n'a pas trouvé d'opposition en Bretagne, il s'est plutôt montré généreux et large. On sent pourtant qu'il y a dans les rapports de la province et du grand ministre une certaine tension un peu gênée ; quand il mourut un sentiment de soulagement libérateur fut visible ; on peut croire que Messieurs des États assistèrent plus nombreux encore au service funèbre qu'ils firent célébrer dans la cathédrale de Vannes, le 15 février 1643 qu'à l'*Exaudiat* chanté pour son avènement à Nantes le 18 juin 1632 (2).

En somme on peut caractériser d'un mot les rapports du cardinal de Richelieu avec la Bretagne : il a fait quelquefois le bien qu'il aurait pu ne pas faire, il n'a pas toujours fait le mal qu'il aurait pu faire. Richelieu mourut à 57 ans, le 4 décembre 1642, n'ayant pas eu le temps d'organiser l'administration intérieure, n'ayant posé, a-t-on dit, qu'un « échafaudage provisoire ». Le roi qu'il avait servi, et dont il avait si grandement accru la puissance, le suivit dans la tombe ; Louis XIII s'éteignit le 14 mai 1643. Un nouveau règne commençait : Colbert allait récolter ce que Richelieu avait semé.

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2653. *Procès-verbaux des États,* Nantes 1636, Nantes 1638, Rennes 1640, Vannes 1643. C. 2770, 2771, 2772, 2773. *Minutes et Documents.*

(2) Voir la *Relation de la Mort du cardinal de Richelieu*, par Léon de Saint-Jean, carme de Rennes, publiée par A. de la Borderie, Revue de Bretagne, mars 1882, p. 216.





CHAPITRE XXVII

LA FRONDE EN BRETAGNE

1643-1651

« Il faut se faire autant d'amis que l'on peut. »
MAZARIN à COHON.

I. LA REINE ANNE D'AUTRICHE, GOUVERNANTE DE BRETAGNE. — II. M. DE COËTLOGON DE MÉJUSSEAUME, INTENDANT. — III. LA MEILLERAYE ET LE PARLEMENT; SCÈNES D'INTÉRIEUR. — IV. CONFLIT ENTRE LES TROIS PRÉSIDENTS. — V. LE PARLEMENT INTERDIT LES ÉTATS. — VI. LE ROI DONNE RAISON AUX ÉTATS.

I. — *La Reine Anne d'Autriche, gouvernante de Bretagne.*

On dit dans toutes les Histoires de Bretagne que la Fronde n'a eu aucune répercussion dans cette province, que les Bretons, assagis par l'expérience, sont restés inviolablement fidèles à la Régente; on signale seulement une vaine querelle de préséance, pour la présidence des États, entre les ducs de la Trémoille et de Rohan.

Il s'est passé pourtant à cette époque un fait qu'on n'avait jamais vu et qu'on n'a jamais revu depuis dans les annales du pays : Le Parlement a mis les États en interdit. Ce n'est pas là à coup sûr un acte banal, un événement de mince importance; c'est à peu près comme si, de nos jours, la Cour d'appel de Paris s'avisait d'interdire la Chambre des députés pour cause de réunion illégale. Et cependant cet incident a passé presque inaperçu pour les historiens.

En réalité la Fronde a eu en Bretagne un contre-coup très sensible, elle a mis aux prises parlementaires et gentilshommes; par contre la rivalité entre La Trémoille et Rohan n'a eu ni le caractère ni la gravité qu'on lui a donnés. Mais racontons les faits en prenant pour guides les deux grands Recueils qu'il faut avoir toujours devant les yeux sous peine de s'égarer : les *Procès-verbaux des États* et les *Registres secrets* du Parlement.

Depuis la mort du cardinal de Richelieu, la province de Bretagne n'avait plus de chef. La session des États de 1643, qui avait eu lieu entre la mort du Cardinal et celle de Louis XIII, avait été surtout consacrée à des condoléances officielles. A la tenue suivante, en 1645, à Rennes, les États décidèrent de demander à la

Reine Régente Anne d'Autriche d'accepter le titre de gouvernante de Bretagne. C'était le duc de la Meilleraye qui avait suggéré cette idée, et sans doute elle ne lui était pas venue toute seule. Il était resté l'ami et le défenseur du confident et de l'héritier de Richelieu, devenu cardinal et premier ministre à son tour, l'italien Jules Mazarini, et par là-même il était parmi les partisans dévoués de la reine Anne d'Autriche, qui, outre les intérêts de la politique, était liée à son premier ministre, par un amour certain et peut-être par un mariage secret. La régente n'était point indifférente d'ailleurs aux riches émoluments que procurait le gouvernement de la Bretagne, joints aux profits de l'amirauté; et surtout elle voulait écarter de cette turbulente province un de ces princes qui lui avaient déjà suscité tant de difficultés.

La cabale des « Importants, » ce syndicat d'ambitions princières injustifiées, n'avait pas eu de contre-coup en Bretagne, l'autorité du cardinal Mazarin avait été facilement acceptée, les hauts faits de Turenne et de Condé, la victoire de Rocroi (mai 1643) avaient donné au nouveau pouvoir l'auréole de la gloire. Aussi les Bretons accueillirent favorablement les suggestions de La Meilleraye, et le 16 janvier 1645 neuf députés des trois ordres partaient de Rennes pour porter cette offre à la reine. Six semaines après, le 6 mars 1645, les États siégeaient encore; Jean du Bouëxic de la Driennaye, leur procureur-syndic, fit savoir que les députés avaient reçu « une favorable audience de S. M., » mais que « la nouvelle de ce bonheur tant souhaité » pouvant ne pas arriver avant la clôture de l'Assemblée, il était à propos que celle-ci donnât par avance « quelques marques sensibles de la satisfaction qu'elle éprouvait. » Les États offrirent à la Reine un présent de 50.000 écus (150.000 livres, environ 500.000 francs) que les députés en cour furent chargés de lui offrir « avec les cœurs de tous les ordres. » On ne dit pas lequel lui fut le plus cher.

Les lettres patentes du 30 mars 1647 qui nommèrent la reine Anne d'Autriche gouvernante de Bretagne, furent reçues par les États réunis à Nantes avec une grande joie. A ce titre, elle put, comme Richelieu, exercer en Bretagne les pouvoirs d'amirauté, car depuis l'année précédente elle avait pris le titre de « surintendante de la navigation; » le Parlement et les États avaient une fois de plus protesté contre l'extension de ses pouvoirs à la province (1). La reine ayant cédé la surintendance au duc de Vendôme en 1650, celui-ci voulut étendre ses droits à la Bretagne, mais les États réclamèrent de nouveau; un arrêt du Conseil du 14 mai 1655 débouta le duc, et Anne d'Autriche conserva jusqu'à sa mort, en 1666, les prérogatives de l'amirauté, jointes au titre de gouvernante.

A la même session de 1647, les États crurent devoir protester contre le titre d' « intendant de justice, police (administration) et finances, » attribué à M. de Coëtlogon de Méjusseaume, l'un des commissaires du roi. Ils déclarent que « cette qualité ne pourra nuire ni préjudicier aux droits, franchises et libertés de la province (2). » A cette motion purement platonique se borna du reste l'opposition de l'Assemblée.

(1) Archives d'Il.-et-Vil. C. 2654. États de 1647. Nantes, 12 mars-20 mai 1647. *Procès-verbaux.*
(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2654. — *Procès-verbal des États de 1647.* Séances des 15 mars et 26 avril 1647.

En présence des exigences financières de plus en plus lourdes du Pouvoir, ils chargèrent leur procureur-syndic « de s'opposer à tous édits qu'on voudrait exécuter sans qu'ils aient été approuvés et consentis par eux, *même enregistrés par le Parlement*... C'est la loi fondamentale de nos États, sans laquelle ils seraient entièrement vains et inutiles. » (30 avril 1647). On sent poindre en ces lignes le germe du désaccord, qui, aggravé par les passions de la Fronde, allait mettre aux prises les deux grands corps de la province. C'est un des épisodes les plus curieux et les moins connus de son histoire.

II. — *M. de Coëtlogon de Méjusseaume, intendant.*

Mazarin, devenu premier ministre, suivit la politique de Richelieu, mais il y employa d'autres moyens : la douceur, l'insinuation, les combinaisons adroites étaient les procédés chers à son génie ; il arriva au but : les traités de Westphalie (octobre 1648) couronnèrent ses efforts en scellant l'agrandissement de la France et l'abaissement de l'Autriche. Les campagnes de la Régence avaient été glorieuses ; après la victoire de Rocroi en 1643, ce fut celle de Nordlingen, en 1645, et celle de Lens, en 1648.

Ces guerres continuelles coûtaient cher. Pour se procurer des ressources, Mazarin eut recours à des expédients détestables et à des procédés qui sentaient l'extorsion. Aussi le Parlement avait beau jeu. Il se croyait appelé à régenter l'État. En face d'un monarque enfant, d'une Régence attaquée de toutes parts, d'une noblesse désormais soumise, il avait la prétention inavouée de représenter la nation, sans en avoir ni le droit, ni la mission, ni les moyens. Il était très facile de critiquer les abus de la fiscalité royale, mais le Parlement n'indiquait point, — et pour cause, — les remèdes à employer.

L'une des premières mesures de Mazarin avait été de reprendre et de généraliser une institution chère à Richelieu, celle des intendants envoyés dans les provinces. Prévoyant l'opposition des Bretons, le ministre avait désigné un membre du Parlement, Louis de Coëtlogon, vicomte de Méjusseaume, d'une bonne famille bretonne.

Ces précautions ne désarmèrent point l'opposition. Le 19 juillet 1647, la Cour défendit à Coëtlogon, sous peine d'interdiction de sa charge de conseiller, de prendre le titre d' « intendant de justice, police et finances » et d'en exercer les fonctions. Cet arrêt devait être envoyé à tous les sièges royaux et présidiaux du ressort. Coëtlogon ne tint aucun compte de cette défense. Alors le Parlement va plus loin, il lui enjoint, le 12 octobre 1647, de venir au Palais prendre l'exercice de sa charge et de remettre à la Cour sa commission d'intendant, de déclarer « qu'il ne prétend prendre la dite qualité ni en faire aucune fonction, faute de quoi... il y sera pourvu comme il appartiendra. » C'était un acte d'opposition caractérisée. Le gouvernement y répondit en expédiant à cinq conseillers l'ordre de se rendre à Paris, à la suite de la cour, et en faisant casser par le Conseil les arrêts du Parlement : « Coëtlogon continuera l'exercice de sa charge d'intendant, et

il doit être reconnu comme tel par tous les officiers et sujets de la province, sans que le Parlement puisse y apporter aucun trouble ou obstacle. » (15 novembre 1647.)

Ces ordres portés à Rennes par un exempt, le Parlement refusa nettement d'obéir. Il déclara par arrêt du 10 décembre 1647 « que l'arrêt du Conseil qui maintient l'intendant est préjudiciable au service du roi, tend à l'anéantissement et subversion totale de la justice, dégrade les magistrats de l'autorité que S. M. leur a commise, est contraire aux privilèges de cette province... » En même temps il prescrit aux cinq conseillers mandés de rester sur leur siège et de continuer leurs fonctions. La désobéissance devenait de la rébellion. Pour justifier leur conduite, les magistrats adressèrent des lettres explicatives au roi, à la régente, au maréchal de la Meilleraye. Ces lettres étant restées sans réponse, il en écrivit une autre à Mazarin, le 11 janvier 1648.

A la fin de février seulement, La Meilleraye répondit en persifflant les conseillers « qui devraient avoir joie de faire un voyage pour rendre compte de leurs actions, » et Mazarin, le 3 mars 1648, en termes forts durs : « Il n'y a rien de si pernicieux qu'une Cour de justice qui donne l'exemple de la désobéissance... C'est une chose inouïe, disait-il, que des subjects, de quelque condition qu'ils soient, ayent refusé de venir rendre compte de leurs actions quand ils ont été mandés par Sa Majesté. »

Mais le Parlement se sentait soutenu par l'opinion. C'était le temps de la « Fronde parlementaire. » Le Parlement de Paris, marquant le rôle politique qu'il prétendait jouer, rendait le 13 mai 1648 le fameux « arrêt d'union » qui n'était rien moins qu'un plan de réforme de la monarchie. Il comportait notamment la suppression des intendants et le droit pour les Parlements d'enregistrer, c'est-à-dire de discuter et d'approuver toutes les mesures financières du Pouvoir. Le gouvernement de la Régente fut obligé de consentir, mais dès qu'il eut été raffermi par la victoire de Lens, il fit arrêter les magistrats; alors une sorte d'émeute éclata à Paris, Mazarin emmena la cour à Rueil, finalement il dut céder et sanctionner l'arrêt d'union, le 24 octobre 1648.

Dès le 13 juillet, le roi avait révoqué la plupart des intendants, y compris celui de Bretagne, et il renonça à faire venir les cinq « mandés de la Cour de Rennes. » Une députation composée du premier président de Bourgneuf, des conseillers Constantin, de Coniac et Descartes fut reçue à la fin d'octobre par la Régente qui leur annonça ces concessions en leur demandant de réintégrer Coëtlogon. Ce ne fut qu'après l'avoir fait attendre neuf mois que la Cour consentit à la rentrée de celui-ci et encore lui imposa-t-elle les conditions humiliantes de renvoyer l'original de sa commission au chancelier, et de déclarer qu'il renonçait à tout jamais aux fonctions d'intendant, de plus « elle interdisait à toujours à qui que ce fût de prendre en Bretagne le nom ou les qualités d'intendant. » (1) (16 juillet 1649).

La Fronde princière, cette explosion désordonnée d'ambitions injustifiables, allait se greffer sur la Fronde parlementaire. Les intrigues de femmes y tiennent

(1) *Registres secrets* de juillet 1647 à juillet 1649, aux dates indiquées. Arch. du Parl., B. 273, 274, 275, 276, 277. — *Correspondance du Parlement,* B. 68. — *Lettres du cardinal Mazarin,* p. p. Chéruel, T. III, p. 295. — Canal, *Les Origines de l'Intendance de Bretagne,* p. 100-116.

autant de place que les ambitions inavouables; les princes soulèvent Paris; Condé défend la Cour; le Parlement effrayé conclut la paix le 11 mars 1649.

Les Parlements de province unissent leurs manifestations à celles de Paris. Celui de Rennes lance un arrêt de bannissement contre Mazarin, et, comme il apprend que la cour songe à réunir les États généraux, il s'oppose à ce projet. Les États étant convoqués pour le 26 mars 1649 afin de désigner leurs députés, il défend à ceux qui sont appelés de se rendre à Nantes, « sous peine d'être déclarés rebelles au roi et poursuivis selon la rigueur des ordonnances. » C'était audacieux (1).

Les États généraux n'eurent pas lieu, mais les États ordinaires se réunirent à Nantes le 15 juin 1649, malgré les injonctions du Parlement. La session dura six semaines et fut fort calme.

Le maréchal de la Meilleraye exhorta les membres des États à s'attacher plus que jamais au service du roi et de la régente afin d'éviter les désordres et les troubles passés. Une explosion de loyalisme répondit à ces paroles. Le conseiller d'État Gobelin ayant demandé 2.300.000 livres de don gratuit, l'Assemblée, après les marchandages habituels, accorda 1.700.000 livres, plus 150.000 livres à la Reine gouvernante « pour le soin particulier qu'il lui plaît prendre pour la sûreté et soulagement de la province. » Les États nommèrent des députés aux États Généraux (2). Visiblement ils étaient fidèles et suivaient une orientation différente de celle du Parlement. A la première occasion, le conflit pouvait éclater. C'est ce qui arriva deux ans après, lors de la mémorable session de 1651.

La folle guerre de la Fronde avec ses alternatives, ses incohérences et ses contradictions, allait recommencer. Condé qui avait sauvé la reine au début de 1649, s'était laissé regagner par son frère et sa sœur, Conti et Mme de Longueville. La Régente et Mazarin avaient pour eux Monsieur, — le duc d'Orléans, — le duc de Vendôme et ses deux fils, le duc de Mercœur et le duc de Beaufort, — l'ami des dames de la Halle. — Mazarin fait arrêter les princes, Condé, Conti et Longueville et les fait enfermer au Havre (janvier 1650). Le coadjuteur Paul de Gondi et Mme de Chevreuse, les deux esprits dirigeants de la cabale, excitent l'opposition. Bientôt toutes les haines princières, parlementaires et populaires se coalisent contre le ministre étranger. Mazarin prend peur, il court délivrer les princes et s'enfuit à Brühl, près de Cologne (janvier 1651). Mais Condé vainqueur se fait des ennemis; il méprisait le Parlement; une coalition se forme à son tour contre lui et recommence à négocier avec Mazarin. C'est au milieu de ces conjonctures mouvementées qu'eurent lieu les États de 1651.

III. — *La Meilleraye et le Parlement; Scènes d'intérieur.*

Les parlementaires étaient restés constamment et violemment hostiles à Mazarin. Le Parlement de Rennes partageait ces sentiments. Après le départ du

(1) *Arrêt de la Cour du Parlement de Bretagne touchant la convocation des États généraux du royaume et particuliers de la province.* Du 11 mars 1649. Imp. in-4° de 4 p. Imp. à Paris iouxte la copie imprimée à Rennes par François Haran. Arch du Parl. B. Liasse de factums.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2654. États de 1649. Vannes, 15 juin-25 juillet 1649.

premier ministre, il remercia la Régente de l'avoir éloigné « sans espoir de retour; » il poussa même la rancune jusqu'à la violence : il déclare « le nommé Jules Mazarin et ses fauteurs, perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté, » il les condamne au bannissement avec défense « sous peine de la hart » de leur donner asile (1).

L'esprit du Parlement de Rennes est du reste assez complexe; il suit des impulsions qui nous paraissent aujourd'hui contradictoires, et qui semblaient alors naturelles. Il n'est pas favorable aux princes, il ne les soutient pas, il interdit la levée des gens de guerre, il ferme la frontière de la province aux agitations et aux troubles qu'excitent, en Normandie, le duc de Longueville, et en Anjou, le duc de Rohan, gouverneurs de ces provinces.

Mais par contre il déteste cordialement le maréchal de la Meilleraye dans lequel il voit le partisan fidèle de Mazarin. Cette vieille aversion remonte loin. Le maréchal s'était toujours montré brusque et arrogant à l'égard des parlementaires, il répondait à leurs astuces et à leurs finesses par des coups de boutoir et des sarcasmes de soldat.

Lui-même avait une vieille rancune contre la Cour qui ne lui avait pas adressé de félicitations lors de sa promotion, ni de condoléances à l'occasion de la mort du cardinal de Richelieu. Il résolut pour se venger de s'offrir une petite scène dont le Parlement fut absolument suffoqué. Après les États de Vannes, au mois de mars 1643, étant venu voir le duc de Brissac, en son château de Fontenay, le maréchal arrive un matin aux Cordeliers où se tenait le Parlement (car le Palais de justice actuel n'était pas encore achevé), il fait ranger ses gardes « en casques et l'arquebuse à la main » jusqu'à la porte de la grand'chambre; deux de ses officiers tiennent la porte; les magistrats qui arrivent doivent passer entre deux haies d'hommes armés. Ce n'est pas rassurant. Malgré cet appareil, la Cour entre en séance, elle envoie les deux plus anciens conseillers au devant du Maréchal. Il leur répond brutalement que s'ils viennent de la part du Parlement « il ne les connaît point, il ne veut point les ouïr et il n'a rien à leur dire. » Alors le Maréchal pénètre dans la grand'chambre, en manteau, botté, la canne à la main, et le chapeau sur la tête. Il passe devant le Bureau « encore qu'il eût été averti qu'il fallait passer derrière, » il s'asseoit et raconte aux conseillers ébahis qu'il est venu voir son beau-père « en sa maison de Fontenay » et « qu'il a autant de bonne disposition pour la Compagnie comme la Compagnie en a pour lui. »

L'heure de l'audience arrivée, présidents et conseillers montent sur leurs « hauts sièges. » Le Maréchal va s'asseoir à côté d'eux — il en avait le droit, — mais chose inouïe! sans se soucier de l'étiquette si formaliste des gens de robe, il passe par un « petit degré » par lequel personne ne doit passer : « c'est un chemin pour le roi. » L'audience est ouverte, les gardes s'avancent dans la salle, portant l'arquebuse au poing. La Compagnie « qui n'avait jamais rien vu de semblable commence à s'émouvoir. » Le Maréchal, ayant toujours le chapeau sur la tête, fait signe à ses gardes de se retirer. L'audience commence, le Maréchal reste; à la fin, il se lève, et dit à la Cour : « Vous enverrez des députés pour me saluer à

(1) *Arrêt de la Cour du Parlement de Rennes contre le nommé Iulles Mazarin...* 18 janvier 1649. Autres arrêts du 9 février et du 11 mars 1651. Imp. in-4° de 4 et 6 p. Arch. du Parl. B. Liasse de factums.

Fontenay. » Mais la Cour humiliée, atterrée d'un affront si étrange, « ne voulait pas voir ce qu'elle avait vu et ne voulait pas entendre ce qu'elle avait entendu » (1).

Aussi deux mois après, Bourgneuf et les trois conseillers députés à Paris refusèrent d'aller rendre visite au Maréchal. Celui-ci exigeait cette démarche. Le cas fut soumis au Chancelier qui ne voulut pas y obliger les magistrats. La Meilleraye n'en fut que plus irrité; il dit que « si le Parlement avait ses registres, il avait les siens; qu'il était amy des particuliers du Parlement et ennemy du Parlement... » L'année suivante, le Maréchal « oublia » plus ou moins volontairement de convoquer le premier président aux États. Mazarin dut l'en excuser auprès de M. de Bourgneuf (2). Désormais l'inimitié entre le Parlement et le Maréchal était irréductible.

Il existait d'ailleurs entre les magistrats eux-mêmes des divergences d'opinion. Le premier président Henri de Bourgneuf, marquis de Cucé, avait 60 ans, c'était un homme habile et sage; perpétuellement ballotté entre le gouvernement et ses collègues, il passait son temps à amortir les coups et à calmer les orages. Il y réussissait en général et jouissait en somme d'une réelle autorité. Bourgneuf, marié à Calliope d'Argentré, petite-fille de l'historien, n'avait pas d'enfants. Il avait un adversaire déterminé dans le président Claude de Marbeuf; une animosité héréditaire faisait de celui-ci un détracteur acharné de *M. le Premier*. Ce Marbeuf était un gaillard, il avait eu trente-deux enfants de sa femme, née Roberte Le Febvre, et ce fait avait valu à celle-ci une notoriété méritée (3); ce qui n'empêcha pas Marbeuf, quand elle fut morte, de se remarier à 66 ans.

Marbeuf, qui paraît avoir eu un caractère batailleur, représentait dans le Parlement le parti du Pouvoir contre les intransigeants de l'opposition. Ainsi quand Bourgneuf raconta son voyage à Paris, Marbeuf osa dire que les griefs contre La Meilleraye n'étaient que le résultat de l'aversion du premier président, « lequel on sait n'être, non plus que tous ses parents ou alliés, porté de bonne volonté vers le Maréchal, et qui veut mêler la Compagnie à ses haines de famille. » Le président Fouquet se fit au contraire l'interprète de la grande majorité en félicitant Bourgneuf de son attitude.

Marbeuf, à l'âge de 52 ans, était encore irascible et violent. Le 10 décembre 1647, lors de l'incident Coëtlogon, que nous connaissons, le conseiller de la Forest d'Armaillé dit tout haut que si la Cour connaissait les entretiens qu'avait eus Marbeuf avec Coëtlogon, il exprimerait son sentiment avec plus de sûreté.

— Cela est faux, répond Marbeuf; il y a plus de deux mois que je n'ai parlé à M. de Coëtlogon.

— Ce sont là de mauvaises paroles, répartit La Forest.

— Je répète que ce que vous dites est faux, réplique Marbeuf.

— Si j'étais aussi impudent que vous, je vous répondrais.

Marbeuf s'élance pour demander réparation, mais les magistrats s'émeuvent, l'entourent et l'arrêtent. Alors un conseiller, Guy de Lopriac, dit :

— De tels démentis ne peuvent être soufferts par un honnête homme et un gentilhomme, ils ne se réparent que par un soufflet.

(1) *Registres secrets*, 11 décembre 1643. Arch. du Parl., B. 266.
(2) *Lettres du cardinal Mazarin*, p. p. Chéruel, T. II, p. 643 (27 février 1645).
(3) Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, T. I, p. 21.

Claude de Marbeuf, fils du président, qui était assis derrière lui, au banc des Enquêtes, se lève et, en jurant par deux fois, crie à Lopriac :

— Si vous le faisiez, je vous donnerais cent coups de bâton!

Lopriac s'avance pour lui demander réparation. Sur quoi, parents et amis s'interposent et les entraînent dans les galeries.

Mais Marbeuf père rentre en criant :

— Où est ce faussaire? ce petit faussaire?...

« Ce qui obligea, dit le *Registre secret*, les présidents et conseillers de s'entremettre pour arrêter ce désordre (1). » En effet, il était temps.

On voyait même parfois dans l'enceinte judiciaire des scènes plus vives. Un an après, deux présidents échauffés en vinrent aux mains dans la grand'chambre. Christophe Fouquet (oncle du futur surintendant), avait reçu défense d'entrer en la Chambre parce qu'il était assigné pour quelque mésaventure. Méprisant cet ordre de la Cour, Fouquet veut monter à son fauteuil; il était occupé par le président Pierre Bonnier; celui-ci lui fait observer qu'il ne doit pas siéger. Fouquet furieux s'avance pour prendre sa place, et comme Bonnier s'y tient ferme, Fouquet le saisit à la gorge, puis l'empoigne à bras le corps et le tire violemment du fauteuil; « il fait tomber son bonnet par terre et lui arrache son bourrelet »; « à l'instant, dit placidement le procès-verbal, toute la compagnie s'est levée pour empêcher le désordre et dégager ledit Bonnier, président, des mains dudit Fouquet, président, lequel a opiniastré de demeurer en la Chambre (2). » Ce pugilat de présidents n'était pas très conforme à la dignité judiciaire.

N'avait-on pas vu, quelques années avant, de jeunes et fougueux conseillers se colleter avec les chanoines dans le chœur de la cathédrale, parce que l'évêque n'avait pas voulu leur donner les stalles. Ils saisirent les malheureux chanoines et les jetèrent hors de leurs sièges, déchirant les surplis et meurtrissant les bras. Il fallut l'intervention directe de Richelieu pour obliger le Parlement à faire des excuses à l'évêque. De telles scènes n'étaient pas faites pour rehausser le prestige de la magistrature (3) (9 septembre 1638).

Le Parlement avait parfois ses vivacités, elles expliquent dans une certaine mesure le conflit qui va éclater.

IV. — *Conflit entre les trois Présidents.*

Le duc de la Meilleraye dirigea les États de 1651 comme lieutenant-général. Nous le connaissons; il ne s'était pas amélioré en vieillissant; il était devenu plus

(1) *Registres secrets*, 23 janvier 1648 (procès-verbal de la scène du 10 décembre 1647). Arch. du Parl. B. 276.

(2) *Registres secrets*, 18 novembre 1648. Arch. du Parl. B. 276. Le 20 novembre 1648, le président Fouquet fut, sur l'ordre de la Cour, « pris au corps » par un huissier et enfermé à la Conciergerie. Il avait 51 ans et Bonnier 56.

(3) *Registres secrets*, aux dates indiquées. — Voir aussi Ducrest de Villeneuve, *La Fronde en Bretagne*, Annales de la Société Académique de Nantes, T. XXXVII, 1866, p. 251. — S. Ropartz, *La Famille Descartes en Bretagne*, Mémoires de l'Association Bretonne, 1875, p. 120-131. — F. Saulnier, *Le premier président Henry de Bourgneuf*, Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, T. XXII, 1893, p. 135 et T. XXXIII, 1904, p. XXVII.

irascible et plus cassant ; toutefois il ne manquait ni d'habileté ni de finesse politique. Cousin germain de Richelieu, ayant vécu dans l'intimité du grand Cardinal avec Mazarin, il garda constamment à ce dernier une amitié agissante et fidèle. Les lettres que celui-ci lui adresse sont affectueuses, prévenantes, presque tendres. Le Maréchal allait du reste s'allier à la famille de Mazarin, unissant en sa personne les deux dynasties cardinalices; son fils Armand de la Porte, duc de la Meilleraye allait épouser en 1661 Hortense Mancini, la dernière des nièces de Mazarin; et même, neveu préféré du Cardinal, il devait être l'héritier de son immense fortune et prendre un jour son nom et ses armes. On connaît d'ailleurs les démêlés du ménage, les désordres de la duchesse de Mazarin tinrent plus tard une large place dans la chronique galante du XVII[e] siècle.

La duchesse de Chevreuse fut l'une des héroïnes de la Fronde. Encore belle à cinquante ans, elle avait la passion des affaires politiques et elle les dirigeait au gré de ses amours qui furent nombreuses et diverses, « toujours dévouée à sa passion qu'on pouvait dire éternelle quoiqu'elle changeât souvent d'objet, » dit Retz. Amie de Chalais, elle l'avait entraîné dans la conspiration qui le conduisit à l'échafaud; depuis elle avait été mêlée à toutes les intrigues, à toutes les conspirations, à toutes les ligues dirigées contre Richelieu, et, après lui, contre Mazarin. Elle appartenait à la plus illustre maison bretonne, elle s'appelait Marie de Rohan. Mariée à 17 ans au connétable de Luynes, veuve à 21 ans, elle avait épousé Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, et elle devait, plus que son mari, rendre le nom célèbre. Son père Hercule de Rohan, duc de Montbazon, se remaria avec la fille du comte de Vertus, Marie de Bretagne, plus jeune que sa belle-fille, et la duchesse de Montbazon devint bientôt célèbre par sa beauté et ses galanteries. Le frère de la duchesse de Chevreuse, Louis de Rohan, prince de Guémené, avait épousé sa cousine Anne de Rohan, c'est la belle M[me] de Guémené que les *Mémoires de Retz* ont trop fait connaître.

Le duc de Rohan n'était pas un Rohan. C'était Henri Chabot, seigneur de Saint-Aulaye et de Montlieu. Ayant épousé en 1645 Marguerite, duchesse de Rohan, fille unique du grand Henri de Rohan, le dernier général des réformés, il avait été créé duc de Rohan en 1646; il tenait à toutes les prérogatives de son titre, et la duchesse encore davantage.

Tels sont les principaux personnages qui vont jouer un rôle dans cette session de 1651, qui fut peut-être la plus agitée de nos assemblées d'États.

Au moment où elle s'ouvre, le 27 septembre 1651, la France est en pleine anarchie, Mazarin est en exil, Condé parcourt la Guyenne avec une armée, le roi est à Poitiers, prêt à marcher contre lui et contre le duc de Rohan, gouverneur d'Anjou, lié au parti des princes et très hostile à la reine. Sa cousine, la duchesse de Chevreuse, intrigue et conspire, ils associent leurs animosités et leurs ambitions. Celle-ci haïssait le duc de la Meilleraye, parent de Richelieu et ami de Mazarin, elle avait essayé de lui enlever le gouvernement de Bretagne. Les Rohan étaient d'ailleurs ennemis des Cossé-Brissac, ce qui aggravait l'inimitié contre la maréchale. M[me] de Chevreuse était liée d'amitié avec le marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo, qui l'aida à passer en Angleterre, et Mazarin s'inquiétait des correspondances de la duchesse avec Coëtquen, « l'esprit le plus étrange et le

plus inquiet qui soit au monde. » Pourtant à ce moment Mme de Chevreuse, dépitée et mécontente des princes, méditait un nouveau revirement et songeait à se rapprocher de la cour.

Le duc de Rohan avait présidé les États de 1647, mais le gouvernement n'en avait pas été satisfait; « il n'était bon qu'à danser, » dit Mazarin et il était d'ailleurs trop ouvertement hostile (1).

Au contraire le Cardinal s'était montré très satisfait du duc de la Trémoille qui avait présidé en 1645 et en 1649, il l'avait félicité de son zèle (2). Henri de la Trémoille, duc de Thouars, avait 52 ans. C'était un homme de guerre, il avait été blessé au siège de Carignan en 1630, et avait abjuré le calvinisme entre les mains du cardinal de Richelieu en 1628. Il avait épousé Marie de la Tour, fille du duc de Bouillon et sœur de Turenne, mais, à l'opposé de celui-ci, il était tout dévoué à Mazarin, fidèle défenseur de la reine et très lié avec La Meilleraye. Son fils le prince de Tarente, âgé de 30 ans, était à l'inverse mêlé à toutes les menées de la Fronde.

C'est au milieu de ces passions, de ces rivalités et de ces intrigues que s'ouvrit la session de 1651. Elle débuta par un orage. Qui serait président de l'ordre de la noblesse? Cette question de préséance avait déjà suscité des dissidences, elle avait été résolue par l'alternative entre les Rohan, princes de Léon et les La Trémoille, barons de Vitré. Les chefs des deux maisons rivales, sans avoir accepté expressément l'arrangement, s'entendaient en fait pour ne pas se trouver ensemble aux États.

Cette fois il n'en fut pas de même, le duc de Rohan et le duc de la Trémoille prétendaient chacun obtenir la présidence. Depuis plusieurs mois ils s'y préparaient, ils réunissaient leurs partisans et l'on savait qu'ils comptaient autant sur leurs bras que sur leurs voix. La lutte pouvait tourner au tragique et provoquer des violences. Aussi l'on attendait avec anxiété la séance d'ouverture. Cette rivalité, en effet, dépassait beaucoup les limites d'une querelle d'amour-propre : La Trémoille, c'était La Meilleraye; La Meilleraye, c'était la Régente et Mazarin; Rohan, c'était le Parlement, c'était Condé et les princes, en un mot, c'était toute la Fronde qui se concentrait dans cette simple question de préséance.

La reine, tiraillée en tous sens, obligée de marcher à ce moment contre Condé révolté qui armait en Guyenne et traitait avec l'Espagnol, conseillée de loin par Mazarin exilé, eut recours à un moyen que l'on crut habile et qui était une maladresse, ce fut de susciter une troisième candidature à la présidence. Et ce candidat n'était autre que le duc de Vendôme, l'ancien gouverneur de Bretagne, qui vint réclamer la présidence du chef de son duché de Penthièvre. Depuis longtemps Vendôme était rallié à la Régente, le mariage de son fils le duc de Mercœur avec la nièce du Cardinal était dès lors décidé, il devait être célébré quelques mois après. Mais il était impopulaire et semblait être le seul à oublier l'exclusion perpétuelle que les États, avec l'approbation de Louis XIII, avaient portée contre

(1) *Lettres du cardinal Mazarin*, p. p. Chéruel (Coll. Doc. Inéd.), T. II, p. 154, 888; T. III, p. 1039, 1045, 1051, 1064, 1090, 1096; T. IV, p. 593, 709. — *Mémoires du cardinal de Retz*, T. I, p. 259; T. IV, p. 212, 265. — *Mémoires de Montglat*, p. 261. — Victor Cousin, *Madame de Chevreuse*, p. 219.
(2) *Lettres du cardinal Mazarin*, T. II, p. 643.

lui. Ce fut lui pourtant qui ouvrit l'assemblée : il était prince du sang et fils d'Henri IV !

La première séance fut fort agitée. Les deux ducs avaient groupé leurs partisans, peu s'en fallut que les épées ne sortissent du fourreau et que l'on en vint aux mains en plein *théâtre*. Pour éviter les violences, M. de la Meilleraye décida de suspendre la session et de fermer la salle ; il fit même barricader les portes et plaça des soldats à toutes les entrées.

Le duc de Rohan, ne se résignant pas à cette expulsion et sachant d'ailleurs que le Maréchal lui était hostile, voulut forcer la défense et essaya d'envahir la salle à la tête d'une troupe tumultueuse. L'altière duchesse ayant rencontré le Maréchal, s'emporta, l'invectiva et finit par lui donner un soufflet avec sa pantoufle.

M. de la Meilleraye enjoignit alors par une ordonnance spéciale à Rohan de congédier ses partisans et de sortir de la ville le jour même, « pour éviter les périlleuses conséquences de telles assemblées. » Pour plus de sûreté il fit conduire le duc par ses gardes hors de la ville et menaça la duchesse, si elle n'obéissait promptement, de faire pointer des canons contre le couvent des Cordeliers qui servait de quartier général à ses partisans (1).

Le lendemain 30 septembre, il y eut une courte séance. Les États remercièrent le Maréchal des soins qu'il avait pris « pour apaiser le trouble », le prièrent de demander au roi de trancher la question de la présidence et s'ajournèrent au 12 octobre 1651.

V. — *Le Parlement interdit les États.*

Le duc de Rohan ne s'avoua pas vaincu, il se rendit à Rennes, porta ses doléances au Parlement qu'il savait lui être favorable et qui avait reconnu d'avance ses droits à la présidence. Ses partisans le suivirent, se groupèrent sous sa direction et prirent même le titre de « Corps de la Noblesse de Bretagne. » Ils présentèrent des requêtes au Parlement qui les couvrit de son autorité et les protégea de ses arrêts.

Depuis longtemps une sourde antinomie existait entre les deux corps. Ils n'avaient ni la même origine, ni les mêmes vues, ni les mêmes tendances. Les uns, plus mêlés aux populations, étaient plus ouverts aux réformes utiles ; l'autre, le Parlement, formait une caste fermée, et poussait parfois le traditionalisme jusqu'à la routine. Cet antagonisme était apparu, on se le rappelle, lorsque Richelieu avait voulu créer la « Compagnie du Morbihan. » De même en 1649 le Parlement s'était arrogé le droit d'interdire la session qui devait préparer les États généraux. Cette fois la lutte arriva aux dernières extrémités.

D'abord le Parlement prononce que le duc de Rohan est le seul président légal de la noblesse, il fait défense au duc de Vendôme et à tous autres de le troubler dans ses fonctions, il déclare de sa propre autorité que toutes assemblées

(1) *Registres secrets*, Requête du duc de Rohan, 2 octobre 1651. Arch. du Parl., B. 282. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 349.

présidées par Vendôme sont nulles. Rohan se plaint « que des soldats et barricades aient été posés aux entrées du couvent des Jacobins, » le Parlement prétend « établir la liberté des États, » dans ce but il commet deux conseillers MM. de Grimaudet et du Halgouët, qu'il charge de faire une enquête et de dresser un rapport.

Deux jours après, seconde plainte de Rohan : il apprend que les États ont tenu une séance illicite le 30 septembre. De nouveau le Parlement fulmine ; il ordonne qu'il soit sursis à la tenue des États « jusqu'à ce que, ses remontrances faites et répondues, il y ait été pourvu par Sa Majesté (1). »

Les États suspendirent leurs séances jusqu'au 12 octobre. Le 17, nouvelle manifestation du Parlement, plus belliqueuse ; cette fois, c'est la guerre déclarée. Il décide que des remontrances solennelles seront portées au roi, — qui était alors à Poitiers, — par trois de ses membres, le président de Freslon, les conseillers de Grimaudet et du Halgouët, « sur le trouble et la violence apportés à l'exécution de ses arrêts et à la liberté des États ; » pour assurer cette liberté on demandera au roi de reporter ceux-ci à une autre année et de les transférer dans une autre ville. De plus, dès maintenant, le Parlement « déclare l'assemblée des États tenue en la ville de Nantes, *nulle,* casse et annule toutes les délibérations qui y seront prises, comme faites par attentat à l'autorité du roi, des arrêts de la Cour, et par violence ; il défend à toutes personnes de continuer cette Assemblée ; enjoint aux ecclésiastiques, gentilshommes et députés du tiers état de quitter immédiatement la ville de Nantes ; il ordonne aux chapitres et aux villes de rappeler leurs députés, *à peine d'être procédé contre eux par les voies et rigueurs de l'ordonnance* » (2). La communauté de Rennes, sur laquelle le Parlement avait une action plus immédiate, n'osa pas résister à la Cour et rappela ses députés. Quelques autres, — très peu nombreuses, — l'imitèrent.

En même temps « la cabale de M. de Rohan, » comme on disait, envoyait vers le roi des « députés du corps de la noblesse. » C'était une assemblée factieuse, le Parlement s'arrogeait le droit d'interdire les États de la province ; un pas de plus, et la guerre civile éclatait. Jamais les circonstances n'avaient été si critiques. La reine Anne d'Autriche dirigeait à ce moment une armée contre Condé révolté ; elle n'hésita pas. Quand les États reprirent leurs séances, le 12 octobre 1651, deux commissaires du roi, le président Ardier et Harouys de la Seilleraye ouvrirent la séance en notifiant à l'Assemblée les ordres royaux : « voulant prévenir les mauvaises suites » qui pourraient résulter de la compétition actuelle, connaissant d'ailleurs la protestation des gentilshommes, le roi défend expressément aux ducs de Vendôme et de Rohan (ainsi qu'au duc de la Trémoille) d'entrer et d'assister aux États pendant toute la durée de la session ; « il veut que les États continuent leurs séances sans discontinuation ni empêchement, pour quelque cause que ce soit, et ordonne que la noblesse sera présidée par un baron ou par un président qu'elle élira » (3).

(1) *Registres secrets,* 30 septembre, 2 octobre 1651. Arch. du Parl., B. 282.
(2) *Registres secrets,* Arrêt du 17 octobre 1651, Arch. du Parl., B. 282.
(3) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2655. Séance du 12 octobre 1651. Lettres patentes données à Aubigny le 5 octobre 1651.

Les États reprirent leurs travaux. Amaury Gouyon de la Moussaye, baron de Quintin, présidait la noblesse, lorsque le 19 octobre arriva à Nantes l'arrêt du Parlement du 17 octobre qui interdisait leurs séances. Grande émotion ! Le Parlement se mettait en rébellion ; la Fronde parlementaire bretonne s'aggravait.

Aussitôt le président Ardier reparaît, il demande aux États « deux choses : de s'attacher aux ordres de S. M., de continuer la tenue des États, sans aucune discontinuation (*sic*) ; l'autre que les trois ordres demeurent étroitement unis ensemble sous l'autorité de S. M. pour la conservation des privilèges des États. »

Le lendemain, 20 octobre 1651, les États, ayant mûrement délibéré aux Chambres, rendent leur décision, prise à l'unanimité. Ce n'est point la soumission ; c'est la guerre. Conformément à l'ordre du roi, ils demeureront assemblés sans s'arrêter aux arrêts du Parlement ; les séances continueront à l'ordinaire, personne des trois ordres ne pourra désemparer ; il est fait défense aux chapitres et aux villes de révoquer leurs députés sous peine d'être déchus du droit d'être représentés aux États. Le procureur-syndic fera imprimer et leur enverra cette décision. Si un député quelconque était poursuivi par le Parlement, le procureur-syndic prendra fait et cause pour lui ; les États s'engagent à le protéger et à l'indemniser partout où besoin sera. Enfin, pour se pourvoir contre les arrêts qui pourraient intervenir contre les droits de la province, les franchises et libertés de l'assemblée, les États désignent trois députés : Mgr de la Motte-Houdancourt, évêque de Rennes, le marquis du Brossay Saint-Gravé et M. de Penfrat, conseiller au Présidial de Quimper.

En même temps ils adressaient un mémoire au roi : le Parlement, disaient-ils, nous traite de « perturbateurs du repos public. » Il oublie qu'il lui a été défendu par le roi d'entreprendre et d'ordonner à l'avenir aucune chose sur l'assemblée, le lieu et la convocation des États ; il agit contre les droits de la province, contre les franchises et libertés de cette assemblée sur laquelle il n'a aucun pouvoir ni juridiction. Les États ne dépendent que du roi et sont indépendants de toute autre autorité. Ils demandent au roi de « casser » les arrêts rendus par le Parlement contre l'assemblée, d'évoquer à son conseil les procès de leurs membres, de « maintenir l'assemblée en ses droits, privilèges et franchises, dans l'indépendance du Parlement, en faisant défense expresse à celui-ci de plus attenter contre les États. »

Un autre mémoire fut remis aux députés contre la réunion des gentilshommes à Rennes, qui s'est faussement qualifiée de « corps de la noblesse, » au préjudice des gentilshommes réunis aux États de Nantes qui sont « le seul et véritable corps de la noblesse en cette province. » Ils « désavoueront » cette assemblée au nom des États et demandent au roi de casser et d'annuler tous ses actes (1). Telle fut cette importante séance du 20 octobre 1651 ; elle marque le conflit « qui divisait, dit un contemporain, la province en deux puissants partis, » car les municipalités recevaient des ordres contradictoires.

Le jour même de la décision des États, un huissier de la Cour arrivait à Nantes. Palasne, — c'était son nom — « prit son logement chez le nommé

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2655. *Procès-verbaux des États*. Séance du 20 octobre 1651.

Raguideau, hoste, qui lui donna une chambre chez un sien voisin, attendu le grand nombre de personnes qui étaient logées chez lui. A onze heures du soir l'huissier dormait, lorsque M. de Beaulieu, lieutenant des gardes du maréchal de la Meilleraye, escorté de deux gardes, entra dans sa chambre, le somma de se lever et de venir parler au Maréchal dans sa maison, proche le château. »

Le Maréchal lui dit :

— Quelle commission avez-vous?

Palasne montre l'arrêt qu'il est chargé de signifier.

— Vous n'en avez pas d'autre?

— Si, un autre arrêt à signifier au geôlier de la prison du Bouffay.

— Vous n'en avez pas d'autre?

— Non.

Alors le Maréchal, d'un air narquois :

— Vous n'avez pas vu le château de Nantes?... Non... Eh! bien vous allez le voir.

Et se tournant vers ses gardes :

— Emmenez cet homme au château et enfermez-le.

Il y passa le reste de la nuit et le jour suivant. On lui donna à manger, mais on lui enleva son épée.

Comme c'était un samedi, Palasne demanda au major qui alla le voir d'entendre la messe le lendemain. En effet, à dix heures, un caporal de garde vint le prendre, le conduisit à la chapelle du château, et le ramena ensuite dans sa prison, « où on lui fit servir toutes sortes de bons vivres, sans toutefois qu'il pût parler à personne. »

Le soir M. de Chalucet, commandant du château, lui ordonna de se tenir prêt à partir le lendemain à quatre heures du matin.

— Mais si je n'exécute pas la signification dont je suis chargé, je serai blâmé par la Cour, gémit le malheureux huissier.

— Qu'à cela ne tienne!

M. de Chalucet envoie un garde chercher le greffier « pour venir recevoir la copie de l'arrêt dans la prison du château. » A quatre heures, l'huissier est mis à cheval, entouré de quatre gardes du Maréchal qui l'escortent à une demi-lieue sur la route de Rennes et lui ordonnent d'y retourner tout droit (1).

Le Parlement répondit aux États par une nouvelle interdiction. Une fois de plus il déclare les dernières décisions des États « nulles et extorquées par la violence; » il leur ordonne de nouveau de se dissoudre; il va plus loin, il ajourne à comparaître devant lui à quinzaine et en personne, « le nommé Paul Ardier, se disant commissaire à l'assemblée, pour répondre aux conclusions de l'avocat général et être contre lui procédé comme de raison » (2).

(1) Tous ces détails sont extraits du récit que fit l'huissier lui-même à la Cour, à l'audience du 30 octobre 1651. *Registres secrets*, B. 282. — Je crois devoir faire observer qu'il existe aux Archives du Parlement (Arch. départ. d'Il.-et-Vil., Série B), trois collections des Registres secrets. Je cite habituellement la première, celle sur parchemin. Mais j'ai consulté également et j'ai cité parfois les deux autres. Il ne faudrait donc pas s'étonner de voir des cotes différentes indiquées pour la même affaire. Il sera toujours facile de retrouver et de vérifier les références données, car les registres des trois collections portent un numérotage continu. Chaque registre a son numéro d'ordre.

(2) *Registres secrets*, Arrêt du 24 octobre 1651. Arch. du Parl., B. 282.

A leur tour, les États répliquent. Ayant appris que la ville de Rennes a rappelé ses députés, « lesquels prétendent se retirer, ce qui est de périlleuse conséquence, » les États chargent leur procureur-syndic d'écrire à l'assemblée municipale « qu'elle ait à rapporter la délibération par laquelle elle rappelle ses députés, faute de quoi les États entendent révoquer le consentement par eux donné à la levée des deniers d'octroi de la ville; les députés de Rennes seront exclus à jamais de l'entrée, séance et voix délibérative dans l'assemblée des États » (23 octobre 1651).

Cette décision est signifiée à Rennes et à toutes les villes de la province. Les États assurent de nouveau de leur protection et garantissent de tous frais ceux qui seraient poursuivis de ce chef par ordre du Parlement; ils votent dans ce but un fonds de 50.000 livres.

C'était la guerre ouverte. Les États reçurent une arme nouvelle. Le Parlement, dans l'enregistrement du contrat annuel, s'étant servi des mots de « permettre et de défendre » qui sont termes d'autorité et qui blessent sensiblement la liberté des États, le roi ordonne au Parlement d'enregistrer désormais le contrat des États « purement et simplement » et lui défend d'user de pareils termes.

VI. — *Le Roi donne raison aux États.*

Cependant les députés des États, Mgr de la Motte-Houdancourt, évêque de Rennes, frère du maréchal de la Motte, le marquis du Brossay Saint-Gravé, et Pierre Lhonoré, sr de Penfrat, avaient été reçus par la régente et par le roi à Poitiers le 4 novembre 1651, ils revinrent bientôt à Nantes et rendirent compte de leur mission à la séance du 17 novembre 1651. Par une coïncidence curieuse, le même jour et à la même heure, les trois délégués du Parlement, le président de Freslon, les conseillers de Grimaudet et du Halgouët faisaient au Parlement à Rennes le récit de leurs démarches.

Mais le résultat était bien différent. La victoire des États était éclatante et la défaite du Parlement complète. Les délégués des États rapportaient trois arrêts du Conseil et une lettre du roi; celle-ci était approbative, bienveillante, presque affectueuse : « Vos privilèges, disait le roi, vous ont été accordés par nos prédécesseurs en récompense de vos services et de votre fidélité; nous souhaiterions qu'il y eût de nouvelles grâces à vous faire, afin que vous connussiez que la bienveillance de laquelle nous vous honorons surpasse de beaucoup celle que vous avez ressentie de nos ancêtres... » Louis XIV — qui avait alors treize ans — ne devait pas toujours tenir le même langage!

Le roi n'oubliait pas d'ailleurs la question d'argent, il demandait les subsides les plus élevés : « Il s'agit présentement de soutenir la dignité de l'État et la réputation de la nation attaquée par l'étranger; et il faut de plus s'opposer à ceux de nos sujets qui se sont élevés contre nous sans en avoir aucun prétexte » (1).

Les trois arrêts du Conseil donnaient pleinement raison aux États : par le premier le roi ordonnait de continuer les séances « sans s'arrêter aux arrêts du

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2777. *Documents des États.* Lettre du roi écrite à Poitiers le 8 novembre 1651. Original. Les trois arrêts sont datés du 6 novembre 1651.

Parlement qui les ont déclarées nulles »; il faisait défense à celui-ci de troubler ni empêcher l'assemblée ; il interdisait aux villes et aux chapitres de rappeler leurs députés, « à peine contre les contrevenants d'être déchus à l'avenir du droit de députer en iceux. » Toutes les mesures prises par les États se trouvaient ainsi sanctionnées par le roi. Le second arrêt était la réponse aux remontrances présentées par MM. de Freslon, de Grimaudet et du Halgouët. Il répétait les mêmes défenses (1). Enfin par le troisième le roi évoquait et renvoyait au Parlement de Paris les procès pendants des membres des États, « à cause des chaleurs et animosités du Parlement de Rennes. » C'est ce dernier point qui fut le plus sensible aux magistrats, car c'était une restriction apportée à leur compétence, et l'on sait qu'alors toute grande famille avait au moins un procès en instance.

Les trois députés du Parlement furent reçus à leur tour le 9 novembre 1651 par le roi et le garde des sceaux. On leur donna de bonnes paroles, car on ne voulait pas pousser à bout les parlementaires. Malgré tout ils furent « touchés du peu de justice que l'on était résolu de leur rendre »; le roi leur déclara qu'il tenait que les États continuassent leurs séances à Nantes. Ils partirent (2).

Le duc de Rohan aggrava sa révolte, il s'associa aux séditieux de la Fronde, s'enferma dans les murs d'Angers, chef-lieu de son gouvernement, et s'apprêta à résister à l'armée du maréchal d'Hocquincourt, qui dut marcher contre lui au nom du roi.

Les États enregistrèrent avec joie ces décisions; ils firent remercier le Maréchal, et ils continuèrent paisiblement leurs séances. Ils n'en furent pas plus larges pour le don gratuit; le président Ardier leur avait demandé 2.500.000 livres ils en avaient offert 800.000. On était loin de compte. Après des marchandages successifs on était arrivé à 1.300.000 livres.

Le roi crut devoir faire lui-même une démarche. Sa lettre, lue à la séance du 16 novembre, est empreinte d'un reproche amical; elle contient un argument curieux, qui montre bien la thèse de la fonction royale, telle qu'on l'envisageait alors : « Est-ce pour nous enrichir que nous vous demandons des sommes qui peuvent être dites petites eu égard à vos richesses, ou pour les employer à la conservation de la dignité royale? Comme il est bien connu de tous que nous n'avons d'autre dessein, c'est vous qui en recueillez les avantages, jouissant de vos fortunes particulières pendant que nous travaillons pour vous garantir d'être enveloppés dans les divers maux que l'on nous voudrait faire ressentir, n'épargnant point notre peine et ne considérant pas même notre vie (Poitiers, 27 novembre 1651).

Une autre lettre, adressée au maréchal de la Meilleraye, était plus explicite et plus pressante, le roi y demandait nettement le prix des grâces qu'il avait accordées. « Je puis dire, ajoutait-il, qu'il n'y a point de province en ce royaume qui soit soulagée et riche comme la leur... Ceux qui les représentent font

(1) Ces deux arrêts ont été imprimés sous ce titre : *Arrêt du Conseil d'État, le roi présent, donné contradictoirement entre les Gens des trois États et le Parlement de Bretagne, sur les troubles arrivés en l'assemblée des dits États.* Imp. in-4°, aux Arch. d'Il.-et-Vil., C. 2777.

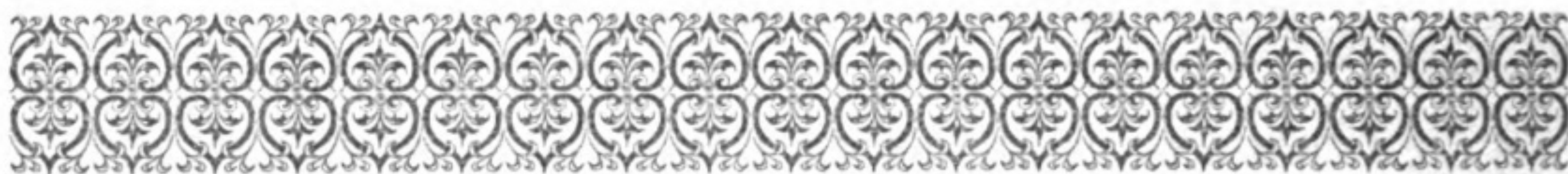
(2) *Registres secrets*, 17 novembre 1651. Arch. du Parl., B. 282.

difficulté de me secourir des sommes qu'autrefois ils auraient eu honte de m'offrir... Vous connaissez pourtant les favorables traitements qu'ils ont reçus de moi qui ai pris leur défense contre les entreprises de mon Parlement... Cela dit avec adresse et la délicatesse de votre esprit... me laisse espérer que, rentrant en eux-mêmes, ils ne voudront pas faire moins qu'ils ont fait au passé » (1). Les États se laissèrent toucher, ils montèrent à 1 million 500.000 livres.

La session s'acheva sans encombre. Les États, toujours larges pour les gratifications, offrirent 150.000 livres à la Régente, gouvernante de Bretagne, 50.000 livres à M. de la Meilleraye, 10.000 livres à M. de Gouyon de la Moussaye, président de la noblesse, 3.000 livres à Mgr de la Motte-Houdancourt, 2.500 à M. du Brossay et 1.500 à M. de Penfrat, leurs députés en cour, avec leur chaude reconnaissance pour le succès de leur mission. La clôture fut prononcée le 15 décembre 1651, mais l'incident n'était pas terminé, le Parlement tenta d'exercer des représailles.

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2655. *Procès-verbaux des États.* Séance du 30 novembre 1651. Lettres du roi, datées de Poitiers, le 27 novembre 1651.





CHAPITRE XXVIII

CONFLIT ENTRE LE PARLEMENT ET LES ÉTATS

1651-1661

« J'ai admiré mille fois en ma vie le peu de sens de ces malheureux gazetiers qui ont écrit l'histoire de ce temps-là. » Cardinal de Retz.

I. ALTERCATIONS ENTRE LE MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE ET LE PARLEMENT. — II. LA RUPTURE. — III. VERS L'ACCORD. — IV. MAZARIN ET LES ÉTATS.

I. — *Altercations entre le maréchal de la Meilleraye et le Parlement.*

Au moment où les États clôturaient leur session, Mazarin rentrait en France avec une armée recrutée en Allemagne ; mais Mme de Chevreuse et le coadjuteur de Gondi, qui s'étaient ligués contre M. le Prince (Condé) vainqueur et rapprochés du Cardinal, se retournèrent une fois de plus ; et Mazarin vit de nouveau la guerre rallumée partout. Cet homme si doux, qui disait « qu'il perdrait entièrement la mémoire des choses passées et qu'il ne lui en resterait aucune aigreur contre ceux qui pouvaient y avoir eu part, » avait ameuté toutes les haines contre lui (1).

L'armée qu'il amenait, commandée par le maréchal d'Hocquincourt, s'empara d'Angers en février 1652 et soumit l'Anjou que le duc de Rohan, définitivement passé à la Fronde, avait soulevé contre le roi. La régente et le roi quittèrent le Poitou et se retirèrent à Saint-Germain. A Paris, l'anarchie régnait, le Parlement offrit 50.000 écus de la tête du Cardinal.

Le Parlement de Rennes avait dû cesser la résistance, mais il ne renonçait pas aux représailles. Il faisait cause commune avec celui de Paris contre Mazarin. « C'est lui qui met le trouble et que nous avons tous justement condamné comme l'auteur des misères publiques et de la division de la Maison royale » (2). Il décidait de poursuivre l'enquête sur les attentats du maréchal de la Meilleraye, il ordonnait que l'évêque de Rennes, La Motte-Houdancourt, conseiller-né, « se

(1) *Lettres du Cardinal Mazarin,* T. III, p. 341 ; Lettre à Cohon, évêque de Dol, 14 mai 1649.

(2) *Registre littéraire,* fos 7 et 8. Lettres des 16 et 25 janvier 1652. — Réponse du Parlement de Rennes du 19 janvier 1652.

présenterait à la Cour, derrière le Bureau, pour rendre raison des discours qu'il avait tenus à Poitiers, comme député des États, contre l'honneur du Parlement. Il semonçait la communauté de ville de Rennes coupable d'avoir obéi aux ordres de la Meilleraye » (1).

Ces décisions furent cassées par un sévère arrêt du Conseil du 22 janvier 1652 : Elles sont un attentat inouï contre l'autorité du roi et de son Conseil ; le Maréchal ne peut être justiciable du Parlement... L'évêque de Rennes n'a fait que son devoir à Poitiers et la communauté de ville n'a fait que le sien en obéissant aux ordres du lieutenant-général... « en quoi le procédé des magistrats est d'autant plus extraordinaire qu'il est sans exemple et hors de toute raison qu'un évêque vienne leur rendre compte d'une députation qu'il a eue contre eux et des discours qu'il a été obligé de faire suivant ses instructions, pour obtenir la cassation de leurs arrêts. » Le Parlement a donc abusé, son arrêt est cassé, il lui est défendu d'exercer aucune poursuite contre le Maréchal et contre l'Évêque (2).

La réponse du Parlement fut insolente. Sur la demande du président Christophe Fouquet, il décide, le 26 février 1652, que si le Maréchal vient à Rennes il ne recevra la visite d'aucun magistrat, et s'il se présente au Parlement, comme il en a le droit, la Cour cessera de délibérer en sa présence « jusqu'à ce qu'il ait satisfait aux offenses par lui faites à la Cour (26 février 1652) » (3). En somme, le Parlement mettait le Maréchal en accusation.

Or le 4 mai suivant, à l'audience du matin, le Parlement était tranquillement occupé à lire des lettres et des envois du Parlement de Paris, il élaborait un arrêt bien senti contre Mazarin lorsqu'en la grand'chambre paraît M. de la Meilleraye, maréchal de France et lieutenant-général du roi dans la province. Grand émoi ! Les conseillers surpris hésitent et se taisent. Le Maréchal, qui a vu d'autres sièges, nullement intimidé, dit simplement :

— Eh ! bien, oui, c'est moi. Quelques indispositions et les occupations que j'ai eues pour le service du roi m'ont empêché de me trouver aux assemblées qui ont été faites ces temps-ci, mais j'ai appris qu'aujourd'hui on devait parler d'une affaire du roi ; je suis venu pour y assister.

Le premier président Henri de Bourgneuf, visiblement interloqué, répond en balbutiant :

— Oui, c'est une dépêche du Parlement de Paris... pour une affaire qui n'est pas fort pressée...

Le Maréchal s'asseoit, on continue la lecture ; point de délibération ; le Maréchal se lève, s'en va ; la Cour renvoie l'affaire et se sépare.

C'était un samedi ; le lundi 6 mai, à l'ouverture de l'audience, le Maréchal reparaît :

— J'ai appris, dit-il, que la délibération a été remise à aujourd'hui. Je viens donc. Je me demande si je ne suis point « l'achoppement et si ma présence n'apporte point de retardement à l'assemblée, » et je voudrais en savoir la cause.

(1) *Registres secrets,* arrêt du 30 décembre 1651. Arch. du Parl. B. 282.
(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2655. *Procès-verbaux des États.* États de 1653. Séance du 2 novembre 1653. Arrêt du Conseil du 22 janvier 1652.
(3) *Registres secrets,* 26 février 1652. Arch. du Parl. B. 283.

M. de Bourgneuf répond qu'en effet la présence du Maréchal est une cause de retard ; et cette fois il dit tout :

— Vous avez employé à Nantes l'adresse de votre esprit, l'autorité de votre charge et même la force pour empêcher l'exécution d'un arrêt de la Cour ; celle-ci a décidé que, si vous veniez à Rennes, personne ne vous rendrait visite et, si vous entriez au Palais, il ne se ferait aucune délibération en votre présence.

Le Maréchal. — Où est cet arrêt ? Je ne l'ai point vu. (En effet il n'avait pas été porté au registre).

M. de Bourgneuf. — L'arrêt est véritable, il a été rendu solennellement, chambres assemblées. Et il fait appeler les conseillers présents.

Le Maréchal, impatienté. — C'est un arrêt du Président, passez donc avec moi derrière le Bureau, je vais vous parler.

M. de Bourgneuf. — C'est un arrêt rendu par la Cour, le président ne fait pas seul les arrêts. Le premier président ne passe point derrière le Bureau. Du reste je ne puis rien dire de plus sans l'ordre de la Cour et celle-ci ne peut délibérer en votre présence.

Le maréchal attend, puis se lève ; la Cour s'en va.

Il en fut ainsi le lendemain et encore le surlendemain. Le Maréchal arrivait à l'audience du matin, s'asseyait, échangeait avec le premier président quelques propos aigres-doux ; la Cour gardait le silence, attendait, puis se levait et terminait l'audience.

Au bout de huit jours, le 12 mai 1652, M. de Bourgneuf dit :

— Beaucoup de gens attendent la justice qui est retardée par la présence du Maréchal ; il faut examiner s'il en doit empêcher l'effet plus longtemps.

Et alors, le 14 mai, le premier président dit à M. de la Meilleraye :

— Vous savez que la Cour ne peut délibérer en votre présence. En venant ainsi chaque jour au Palais, il faut que vous ayez dessein de contrevenir à l'arrêt et d'apporter des retards à la justice.

Le Maréchal. — Je ne trouble point la justice.

Le premier président. — Vous la retardez. Si cette assiduité durait trop longtemps, la Compagnie pourrait être en telle disposition qu'elle se tiendrait obligée de vous faire connaître sur cela son sentiment.

Aimable euphémisme pour dire : Allez-vous en !

Le Maréchal. — Si vous voulez promettre de ne pas vous assembler jusqu'à ce que j'aie reçu des nouvelles du roi, je m'abstiendrai.

Le premier président. — La Cour ne capitule point ; elle s'assemblera autant de fois qu'elle jugera à propos.

Le Maréchal. — Libre à vous, je ne me mesle point du fait de la justice.

Le premier président. — Les conseillers ne voudraient point se mêler de la guerre, ni de prendre soin de l'artillerie, (La Meilleraye était grand-maître de l'artillerie), mais ils veulent exécuter les arrêts et maintenir l'honneur et l'autorité de la Compagnie.

Le 17 mai, nouvelle altercation :

Le premier président. — Vous empêchez par votre présence la Cour de délibérer. Quand la Compagnie aura été longtemps dans le silence, elle sera obligée de parler.

Le Maréchal. — Je n'attends que cela, jusqu'à présent je n'ai entendu parler que vous.

Le premier président. — Cinquante personnes ne peuvent pas délibérer ensemble. Ce serait un grand désordre. Il n'y a qu'une voix pour prononcer.

Le Maréchal. — Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit.

Le premier président. — Puisque vous persistez, la Cour va se lever.

Le 18 mai 1652 :

Le premier président. — La Cour a arrêté de ne pas délibérer en votre présence. Vous l'en empêchez.

Le Maréchal. — Cet arrêt n'est point écrit. Je ne l'ai point vu.

Le premier président. — C'est un écrit par lequel la Cour a réglé son attitude, elle en est elle-même l'exécutrice, elle s'y conforme en refusant de délibérer en votre présence.

Le Maréchal. — Je ne reçois d'ordres que du roi.

Le premier président. — La Cour, aussi elle, a droit d'ordonner. Elle a cette autorité. Tout ce qui est en Bretagne, moins que le roi, est moins que le Parlement. Il n'y a point d'autorité dans la province qui ne soit au-dessous de celle du Parlement.

Le Maréchal. — J'attends les ordres du roi et je les exécuterai hautement.

Le premier président. — Cette *hautesse* (sic) n'épouvante pas une Cour souveraine. Vous servez le roi avec votre épée. La Compagnie le sert par ses conseils et par ses arrêts. Elle reçoit les ordres du roi, mais elle a le pouvoir légitime de délibérer. Les rois ne lui ont jamais ôté la liberté de parler et de délibérer. Il n'est pas raisonnable qu'étant lieutenant du roi, vous empêchiez la Compagnie de délibérer.

Le conflit durait depuis vingt jours et menaçait de s'éterniser. Des lettres du roi arrivèrent, les unes adressées au Parlement lui prescrivaient de ne pas exclure M. de la Meilleraye, et de maintenir la bonne intelligence entre ceux auxquels le roi a confié son autorité dans la province : au Parlement pour la justice, au lieutenant-général pour les armes.

Le 24 mai, le Maréchal entre au Palais.

— J'ai reçu des ordres du roi, dit-il à la Cour. Je désire *bien vivre* avec la Compagnie ; je ne demande que la paix et la bonne intelligence pour le service du roi et le bien de la province. J'ai reçu un arrêt du Conseil, si vous le voulez, vous le verrez, ou vous ne le verrez pas ; je m'en servirai ou je ne m'en servirai pas.

Le premier président. — Le désir que vous exprimez de vivre en paix et en bonne intelligence avec le Parlement est « bien considérable » (*sic*). C'est par là que vous auriez dû commencer. Quant à l'arrêt, je ne puis rien dire, ne le connaissant pas.

Le Maréchal. — Cela dépend de vous. Ce sera comme vous voudrez.

Le premier président. — Moi, je ne veux rien. J'exprime l'avis de la Cour.

Alors M. de Bourgneuf, ayant consulté ses confrères, l'arrêt fut lu. C'était l'arrêt rapporté ci-dessus du 22 janvier 1652. Il était fort dur pour le Parlement.

Après cette lecture le Maréchal ne dit rien. Il sortit et rentra deux ou trois fois, comme pour provoquer la Cour, puis quitta la salle.

Il cessa de venir au Palais et enfin, le 8 juin 1652, il reparut et répéta qu'il désirait « bien vivre » avec la Compagnie et ses membres.

Le premier président. — La Compagnie ne désire que maintenir la paix. Ce que vous lui exprimez de vos dispositions à son égard est considérable. Sans doute la lettre du roi et l'arrêt du Conseil sont conformes aux rapports que vous adressez; ils seraient différents si la Compagnie avait écrit elle-même; l'arrêt ne serait pas conçu en ces termes. Mais la Cour a un tel respect pour les ordres du roi qu'elle vous autorise à assister à ses délibérations. « Quand vous vivrez avec elle, comme vous savez fort bien que vous devez vivre, vous recevrez d'elle tout ce que vous pouvez justement désirer d'une Cour souveraine. »

La Cour reprit alors sa délibération du 4 mai sur les remontrances à adresser au roi au sujet du retour du cardinal Mazarin, mais décida de les ajourner jusqu'au jour « où les troupes étrangères, entrées dans le royaume sans l'ordre de S. M., seraient sorties du territoire. » C'était une manière habile de clore cet incident, dans lequel M. de Bourgneuf avait fait preuve d'une dignité incontestable, dont il fut félicité par ses confrères (1).

II. — *La Rupture.*

On connaît les derniers événements de cette triste guerre de la Fronde : l'armée de Condé battue par les troupes royales, commandées par Turenne, le 1er juillet 1652, et arrêtées elles-mêmes à la porte Saint-Antoine par le canon de la Bastille, tiré par la Grande Mademoiselle. Un immense besoin de paix et d'ordre se faisait sentir, tous étaient lassés de la confusion et de l'anarchie; le Parlement fut transféré à Pontoise, Mazarin qui restait le bouc émissaire de toutes les haines se retira à Sedan, l'accord se fit entre les princes; le roi et la régente revinrent à Paris le 21 octobre 1652. Mazarin fut rappelé et enfin, vainqueur de toutes les compétitions, qui s'étaient usées les unes par les autres, il rentra triomphalement à Paris en février 1653.

Quand les États se réunirent de nouveau au mois d'octobre 1653, l'inexcusable insurrection de la Fronde était terminée, mais elle avait laissé dans les esprits des ferments dangereux, dominés il est vrai par une lassitude générale dont Louis XIV profita pour établir son pouvoir absolu.

En Bretagne, le désaccord entre les États et le Parlement s'était accentué; l'esprit de corps et l'amour-propre blessé avaient aigri les premiers dissentiments. On décida cependant de tenir la session à Fougères afin de faciliter par le rapprochement matériel un rapprochement moral.

Les États s'assemblèrent, le 20 octobre 1653, dans le cadre pittoresque de l'église Saint-Léonard. La noblesse comptait plus de 300 gentilshommes; le duc de la Trémoille la présida, — cette fois, sans contestation, — La Motte-Houdancourt, le clergé, et Eustache de Lys, sénéchal de Rennes, le tiers état.

(1) Je n'ai pas besoin de dire que tous ces entretiens sont extraits textuellement des Registres secrets. — *Registres secrets*, audiences du 4 mai au 8 juin 1652. Arch. du Parl., B. 283.

Le maréchal de la Meilleraye (il ne devait être créé duc et pair qu'en 1663), de plus en plus en faveur, représentait le roi avec son fils le marquis Armand de la Meilleraye qui devait épouser Hortense Mancini, la plus jeune des nièces de Mazarin. La commission générale donne comme toujours un aperçu intéressant de la situation politique; « les factions fomentées par la malice des malintentionnés sont dissipées; la rébellion armée dans les provinces est abattue, mais la guerre étrangère continue à la frontière, et pour un si juste et généreux dessein nous avons besoin d'être extraordinairement assistés de nos bons et fidèles sujets... » Suit une demande de 3 millions que les conseillers d'État de la Cour et d'Espeisses, commissionnés à cet effet, sont chargés de faire valoir.

Dès le lendemain de l'ouverture, des récriminations surgirent contre le Parlement. On lui reprochait d'abuser des saisies contre les biens des gentilshommes, de grossir les frais et de déprécier les héritages. Les États avaient beau jeu : ils se sentaient soutenus en haut lieu. Le Parlement au contraire était suspect, il menaçait de jeter le trouble dans une province fidèle. N'était-il pas allé jusqu'à intenter des poursuites contre les fermiers des devoirs et leurs préposés, sous prétexte qu'il n'avait pas enregistré le bail des devoirs. Or le don gratuit, pris sur la ferme des devoirs ou impôt des boissons, formait l'un des plus clairs appoints du budget royal. Certes, le Parlement excédait ses droits, il empiétait sur ceux des États; il devait vérifier le contrat, mais il n'avait aucune juridiction sur cette Assemblée politique; en contrecarrant ses décisions, il commettait un véritable attentat contre l'autorité du roi.

Les députés en cour, défenseurs attitrés des privilèges des États, s'étaient plaints. Trois arrêts du Conseil écrasants vinrent de nouveau briser la résistance des magistrats. Le roi renouvelait la défense de connaître des affaires des États et de celles du Maréchal. Un second arrêt interdisait spécialement de s'occuper des droits sur les boissons; la décision de la Cour est une pure contravention aux volontés du roi, elle viole les libertés des États et les contrats passés entre eux et Sa Majesté. Enfin un dernier arrêt prorogeait l'évocation au Conseil des procès des membres des États (1). Le maréchal de la Meilleraye triomphait; le roi le louait « d'avoir toujours maintenu avec zèle et fermeté les privilèges de la province; » les États l'en avaient chaudement remercié. Il défendait leurs intérêts et il se vengeait du Parlement auquel il gardait une rancune tenace.

Cependant comme il était habile et doué d'esprit politique, il comprit que ce conflit entre les deux grands corps de la province pouvait entraîner de dangereuses conséquences et qu'il était préférable de le calmer. Il se fit envoyer par la cour des instructions conciliantes et, tout en flattant les États dont il partageait au fond l'animosité, il les engagea à tenter un rapprochement. Les États très excités hésitaient, Mgr de la Motte-Houdancourt leur avait signalé « plusieurs sujets de différends très considérables »; il leur répugnait surtout de faire les premières avances.

Enfin, le 25 octobre 1653, la question fut reprise en assemblée générale et, malgré bien des objections, il fut résolu « de préférer à toutes considérations celle

(1) Archives d'Il.-et-Vil. C. 2655. États de 1653. Séances des 21, 24 octobre, 2 novembre 1653, et *Registres secrets*, 26 mars 1652. Arch. du Parl. B. 283.

d'un bon accommodement. » Pour y parvenir, on décida d'envoyer des députés au Parlement, à Rennes, afin de faire entendre les bonnes dispositions des États et d'arriver, par une conférence amiable où l'on examinerait les divers points du différend, à réaliser un bon accommodement, un accord sincère entre les États et le Parlement. Trois députés de chaque ordre furent aussitôt nommés : Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, Pierre de Cornulier, abbé de Blanchecouronne, Jean Geffroy, chanoine de Rennes, MM. de Marigné de Malnoë, Lambert de la Havardière, de Berneau de Trécesson, François Carlier, s^r de Rumedo, sénéchal de Saint-Brieuc, Guy Jourdan, s^r de la Guihonnerie, alloué de Dinan, Jacques Duval, s^r de la Marre, procureur fiscal de Guingamp, avec Jean du Bouëxic, s^r de la Driennays, procureur-général-syndic.

Les dix délégués partirent le lundi 27 octobre, munis d'instructions très précises. A leur arrivée, le procureur-syndic alla trouver le président Pierre Bonnier qui remplaçait M. de Bourgneuf absent et lui communiqua l'ordre des États ; il promit d'assembler les Chambres. En effet, le mercredi 29 octobre, à l'audience du matin, Bonnier avertit la Cour que le procureur-syndic des Etats est au Parquet « qui demande à être ouï ». On le fait entrer « derrière le bureau », et là il dit au président que les États assemblés à Fougères ont député neuf de leurs membres « pour saluer la Cour. » On le pria de se retirer. Les magistrats jugeant l'affaire délicate, décident d'assembler les Chambres, c'est-à-dire de faire appeler les conseillers de Grand'Chambre. Ceux-ci estiment à leur tour l'affaire d'importance et décident de convoquer les semestres à l'audience de relevée (1).

L'après-midi, l'avocat général lut à la Cour les instructions des États dont du Bouëxic avait eu l'imprudence de lui donner copie.

« Le procureur-syndic demandera une place honorable et n'en acceptera qu'au dedans du Parquet, sur l'un des quatre bancs, où MM. les députés siègeront seuls, sans être divisés..., les députés des États feront marcher devant eux le hérault, jusques à la porte de la Grand'Chambre... Si on voulait donner aux députés une place moins honorable, le procureur-syndic déclarera qu'ils n'en peuvent accepter d'autre et, sur ce refus, ils se retireront. »

On sait quelle importance avaient, sous l'ancien régime, les questions de préséance et d'étiquette, marques symboliques de dignités qui imposaient le respect. Le Parlement hésita, discuta et finalement renvoya au lendemain. Ce jour-là, 30 octobre 1653, il rendit un arrêt portant que « la Cour permet l'entrée en icelle aux députés des États *en la manière accoutumée*. S'ils demandent à conférer, la Cour commettra deux présidents et six conseillers pour parler avec eux au logis de M^ire Pierre Bonnier, président. »

Le greffier civil alla aussitôt « prononcer » cet arrêt au procureur-syndic qui attendait « au parquet des huissiers » et lui en remit copie. Du Bouëxic en fit part à ses co-députés, lesquels « après avoir conféré », le renvoyèrent pour savoir au vrai « la manière dont ils auraient audience en la Cour. » Bonnier répondit qu'ils seraient reçus « hors le parquet, derrière le Bureau et debout. » Les députés décidèrent sans hésiter qu'ils n'entreraient pas au Parlement dans ces conditions. Un

(1) Cette mesure consistait à récolter dans la ville les magistrats de la séance de février qui étaient en vacances. Le matin ils étaient 45, à l'audience de relevée ils étaient 50 présents.

peu ennuyé sans doute de cette décision, le président Bonnier et le doyen Gabriel Constantin allèrent rendre visite à l'évêque de Saint-Brieuc, chef de la députation, mais ils ne purent que lui confirmer la décision de la Cour. Les députés repartirent pour Fougères sans avoir été reçus (1). Le Parlement avait fait preuve d'une mauvaise grâce et d'une hauteur déraisonnable, car les États étaient comme lui une assemblée souveraine et leurs pouvoirs étaient au moins égaux, sinon supérieurs aux siens.

Les membres des États furent justement irrités de eette réception maussade qui dédaignait leurs avances. Ils chargèrent les députés de rédiger un procès-verbal de l'entrevue manquée, et leur procureur-syndic de faire signifier au Parlement les arrêts du Conseil obtenus contre lui.

Cependant le Maréchal qui voyait le désaccord s'envenimer au lieu de s'apaiser « prêcha » la modération, la conciliation ; « il convia l'assemblée par de grandes raisons à se porter à l'union avec MM. du Parlement, pourvu que l'honneur de la Compagnie n'y fût point intéressé. » On exploita adroitement la proposition de conférence faite par le Parlement, et les États se décidèrent, le 4 novembre 1653, à envoyer leur greffier proposer au procureur général qui se trouvait à Fougères de réunir une conférence où les deux Assemblées enverraient leurs députés, le lundi suivant 10 novembre, « au logis du maréchal de la Meilleraye. » Huchet de la Bédoyère répondit « qu'il était à Fougères comme commissaire du roi et qu'il fallait faire cette proposition à l'avocat général pour en informer la Cour. » Cette réponse désobligeante froissa les États. Ils attendirent le lundi suivant. Personne. Les conseillers n'avaient pas daigné se déranger. Ce manque d'égards mit le comble à l'exaspération.

Les États se sentaient d'autant plus profondément blessés qu'ils étaient dans leur droit et qu'ils avaient fait toutes les avances. Cette fois il fut impossible de les contenir. Dans leur irritation ils prirent de graves décisions qui auraient porté au Parlement un coup fatal.

I. — Tous les procès, civils et criminels, des membres des États seront jugés par le Parlement de Paris; ceux qui empêcheraient l'effet de cette « évocation » seront punis d'une forte amende, applicable moitié au roi, moitié à la partie vexée.

II. — Le contrat des États ne sera plus enregistré par le Parlement, mais par la Chambre des Comptes et les présidiaux; ceux-ci jugeront *en dernier ressort* toutes les fraudes et contraventions au bail des devoirs (impôts des boissons).

III. — Tous les arrêts rendus par le Parlement contre les États seront de nouveau cassés et « défense itérative » lui sera faite de se servir jamais des termes de « permettre » et de « défendre » à l'égard des États. Le roi ordonnera que si les États envoient des députés au Parlement, « pour le service de S. M. et le bien de la province, » ceux-ci seront reçus honorablement.

IV. — Le crédit de 39.500 livres, pris sur « les petits devoirs » (taxes sur les boissons vendues au détail), et accordé précédemment pour augmenter les gages de MM. du Parlement, est révoqué.

(1) *Registres secrets*, audiences des 29 et 30 octobre 1653. Arch. du Parl. B. 286, et Arch. départ. d'Il.-et-Vil., C. 2655, États de Fougères, séance du 6 décembre 1653.

V. — Le roi retirant 32.000 livres de la « Paulette » du Parlement breton, les États offrent de les lui verser s'il veut supprimer l'hérédité des charges (1).

VI. — Les huissiers et sergents refusant d'instrumenter, les États auront désormais quatre huissiers qui seront à leur service et porteront leurs armes.

VII. — Il sera demandé au roi de ne plus accorder aucune dispense d'âge ou de parenté et de n'admettre au Parlement que des personnes capables et expérimentées...

Comme on le voit, c'était une véritable déclaration de guerre. La session s'acheva par les délibérations administratives ordinaires; les États se plaignirent des prétentions du duc de Vendôme à exercer les prérogatives d'amirauté; le roi promit de faire droit à leurs réclamations; ils votèrent 1.800.000 livres de don gratuit, plus 100.000 livres à la reine mère et 50.000 livres à La Meilleraye. La session fut close le 6 décembre 1653 (2).

III. — *Vers l'accord.*

Certes les États étaient dans leur droit et les magistrats avaient tous les torts, mais, entraînés par leur irritation, ils étaient allés trop loin, ils avaient porté au Parlement des coups funestes dont il ne se serait jamais relevé. Oubliant leur rôle de gardiens des privilèges de la Bretagne, ils avaient sacrifié l'intérêt de la province à leurs rancunes. L'évocation des procès à Paris, la suppression des gages, l'abolition de l'hérédité des charges..... Se rendaient-ils compte que c'eût été la mort du Parlement breton ?

Cette requête adressée à un gouvernement outré contre la Cour de Rennes était des plus dangereuses pour la grande institution judiciaire. Mais Mazarin, plus puissant que jamais, ne voulut point saisir cette occasion de se venger de ses anciens adversaires. De même que Richelieu, centralisateur quand il le fallait, pendant qu'il était gouverneur de Bretagne, avait su laisser à une province dévouée tous ses privilèges, Mazarin n'intervint dans cette affaire envenimée que pour la pacifier (3). Il n'avait plus du reste d'ennemis à redouter, il était au faîte du pouvoir. Son principal antagoniste Paul de Gondi, cardinal de Retz, venait de s'enfuir du château de Nantes en se laissant glisser le long d'une corde attachée à un créneau ; il s'était retiré à Rome. Le prisonnier avait été confié à la garde du maréchal de la Meilleraye, aussi l'on n'osait annoncer son évasion à celui-ci dont on connaissait l'humeur violente. Quand il l'apprit, il entra dans une colère

(1) La « *Paulette* » était une taxe annuelle équivalant au 60e du prix des charges, payée par les magistrats pour avoir le droit de désigner leur successeur. Elle assurait ainsi l'hérédité des charges. Sa suppression eût été la ruine du Parlement.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2655. *Procès-verbaux des États.* États de Fougères : 20 octobre-6 décembre 1653.

(3) Joüon des Longrais, *Variétés historiques, Les États de Fougères en 1653; Journal de Rennes,* 15 septembre 1908.

épouvantable, il s'arrachait la barbe et les cheveux. Cependant le premier ministre ne lui garda pas rancune et cet incident n'altéra pas leur amitié (1).

Le temps est un grand maître. Mazarin aimait à répéter, dit-on : « Le temps et moi. » Quand les États se réunirent à Vitré deux ans après, les esprits s'étaient calmés. D'abord, un mois avant la session, le gouvernement voulut mettre du baume sur la blessure faite à leur dignité. Un arrêt du Conseil du 14 mai 1655 proclama que le Parlement avait eu tort de leur refuser « la place d'honneur qu'ils doivent avoir, » le roi décidait que désormais ils devraient être reçus dans le banc du Bureau, au dedans du Parquet, les gentilshommes gardant leur épée.

Le terrain étant ainsi préparé, les États s'ouvrirent à Vitré, — fort près de Rennes, — le 14 juin 1655. Dès le 21 juin, à l'instigation du Maréchal, ils votèrent le rétablissement du « *petit devoir* » qui servait à augmenter les gages de Messieurs du Parlement. C'était une avance. Huit jours après le duc de la Trémoille, qui présidait cette fois encore sans opposition, prit l'initiative et montra aux États « combien la réunion avec le Parlement serait utile pour le bien de la province et du public. » Ce discours d'un grand seigneur qui avait eu vivement à se plaindre du Parlement frappa les États qui firent connaître au Maréchal leurs dispositions conciliantes, en le priant de les éclairer de ses lumières et de ses conseils. Une autre démarche, évidemment provoquée par le Maréchal, répondit à ces avances. Le procureur général du Parlement André Huchet de la Bédoyère était à Vitré. Cette fois il ne se déroba pas, comme à Fougères ; au contraire il alla faire une visite « officielle » aux trois présidents des ordres. Il leur dit qu'il était chargé par MM. du Parlement de leur exprimer sa reconnaissance au sujet du rétablissement de leurs gages et de les assurer « de la bonne volonté de la Cour à l'endroit des ordres et des particuliers qui les composent. » (5 juillet 1655).

Dès lors l'accord était en bonne voie. Les États prirent deux décisions plus significatives encore. Ils demandèrent au Maréchal d'obtenir le rappel de deux conseillers qui, mandés à Paris pendant les troubles, avaient été retenus à la suite de la cour. Enfin, fait plus remarquable : Mazarin, ou plutôt le surintendant Fouquet, — fils d'un conseiller au Parlement de Rennes, — pour se procurer des ressources avait imaginé de réduire d'un quart les gages de tous les officiers ; les États proposèrent d'augmenter de 400.000 francs le don gratuit si le gouvernement renonçait à cette réduction, fort pénible pour les intéressés, dans la province. Un dernier acte vainquit les dernières résistances ; la reine voulut elle-même coopérer au rapprochement, dans une lettre qui fut lue aux États la gouvernante de Bretagne disait qu'elle désirait s'interposer pour réconcilier le Parlement et les États et elle recommandait l'union.

Une démarche officielle de la Cour devait sceller l'accord. Deux conseillers, MM. d'Andigné de la Châsse et de Sérent de Kerfily arrivèrent à Vitré le 13 juillet 1655, ils allèrent avec le procureur général rendre visite aux présidents des ordres. Ils dirent qu'ils étaient députés par le Parlement et qu'ils auraient

(1) Sur l'évasion du cardinal de Retz, voir *Œuvres du cardinal de Retz,* édit. Gr. Ec. Fr., T. IV, p. 500. — *Lettres de Mazarin,* T. VI, p. 271, 282, 315, 628. — *Mémoires de Guy Jolly,* coll. Petitot, p. 307. — Léon Maître, *L'Évasion du cardinal de Retz,* Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, T. XLIV, 1903. — P. de Berthou, *Deux Lettres relatives à l'évasion du cardinal de Retz,* Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, T. XXXII, 1893.

demandé d'entrer aux États si les séances n'avaient été suspendues. Ils étaient chargés d'exprimer aux États « la reconnaissance du Parlement pour la part que ceux-ci avaient prise à leurs intérêts et afflictions, tant en intercédant pour leurs confrères exilés, qu'en demandant le rétablissement du quart de leurs gages... Après de telles obligations, la Cour assurait et protestait de demeurer perpétuellement unie aux volontés et délibérations de Messieurs des États. » Ceux-ci envoyèrent trois membres de chaque ordre vers MM. les députés de la Cour, pour leur porter les compliments de l'Assemblée (14 juillet 1655). La paix était faite. Un mois après, le 11 août 1655, elle fut de nouveau scellée par deux conseillers députés par la Cour, MM. de Coëtlogon de Méjusseaume et Lefebvre de la Silandais. Ce conflit qui avait duré six ans finissait tout à l'honneur des États (1).

IV. — *Mazarin et les États.*

Les États eurent quelque peine à obtenir le rétablissement du quart des gages. Quand le Pouvoir l'eut promis ils votèrent les 2 millions 400.000 livres de don gratuit (7 et 13 juillet 1655).

C'est aussi à cette session que les États enregistrèrent l'arrêt du Conseil du 14 mai 1655 qui déboutait le duc de Vendôme de ses prétentions à l'amirauté et maintenait à la reine « gouvernante de la province » tous les droits et pouvoirs de l'amirauté de Bretagne, « conformément aux privilèges et libertés de la province » (2).

Le représentant particulier du roi à la tenue de 1655 était Lamoignon qui devait devenir plus tard premier président du Parlement de Paris. Guillaume de Lamoignon, qui n'avait que 38 ans, était dès lors l'un des membres les plus éminents et les plus dévoués de la *Compagnie du Saint-Sacrement*, cette société catholique secrète dont l'action cachée et le rôle considérable commencent à peine à être connus. L'une des principales œuvres de la Société était la répression du duel. Or les duels étaient fréquents en Bretagne, « où ils avaient fait répandre misérablement tant de sang précieux et causé tant de désolations dans les principales maisons de la province » que les gentilshommes avaient déjà protesté contre cette coutume barbare.

Louis XIV se montrait sévère pour les duellistes, Lamoignon rappela aux États les édits de 1651 et 1653 qui interdisaient formellement le duel, la noblesse se montra bien disposée, son président le duc de Trémoille seconda Lamoignon : « le point d'honneur, dit-il, ne peut être dans une action si pleine de brutalité, si indigne d'un chrétien et si contraire à la raison et aux lois. » Les gentilshommes, que cette question intéressait surtout, prirent à l'unanimité l'engagement de ne plus se battre en duel ; les trois ordres réunis firent de cette motion une sorte de

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2655. États de Vitré, séances des 5, 6, 7, 13 juillet, 7 et 11 août 1655.

(2) Cet arrêt de principe occupe au Registre près de vingt pages in-folio, il est intéressant parce qu'il expose l'historique du grand débat sur l'amirauté.

Règle de l'Assemblée, prononçant l'exclusion contre ceux qui auraient le malheur d'y contrevenir (1).

Hélas ! ce beau feu ne dura pas et cet engagement fut vite oublié. Quatre ans après, à la session de Saint-Brieuc, en 1659, le commissaire du roi, qui était alors le maître des requêtes Boucherat, voulut agir de nouveau. Il dit à la noblesse que le roi l'avait fait appeler avant son départ et lui avait dit qu'il avait appris que les louables résolutions prises à Vitré n'avaient point été tenues, « qu'il était résolu plus que jamais à témoigner sa juste indignation contre ceux qui tomberaient dans ce crime. » Il invitait le maréchal de la Meilleraye et le Parlement à « sévir fort rigoureusement contre ceux « qui tomberaient en cet abominable malheur. » Tous les gentilshommes, émus par ces paroles, jurèrent de ne plus se battre en duel et en signèrent l'engagement formel. Les trois ordres décidèrent de faire de cet engagement la règle des États ; aucun gentilhomme ne pourrait siéger sans l'avoir signé, et ceux qui manqueraient à leur promesse seraient privés du droit d'entrer aux États comme indignes du nom et de la qualité de gentilshommes (2).

Les deux sessions de 1657, à Nantes, et de 1659, à Saint-Brieuc, furent assez calmes. Chaque fois le roi promettait la paix pour la tenue suivante, mais, en attendant, il avait besoin de subsides très élevés. C'est le thème invariable.

L'entente se maintint entre les deux assemblées d'autant plus facilement qu'elles se trouvèrent d'accord pour protester contre un nouvel édit relatif aux empiétements commis sur le domaine royal.

Le Parlement qui était entré le 11 janvier 1655 dans le magnifique Palais que la ville de Rennes avait fait construire pour lui, avait puisé peut-être dans l'aspect grandiose de ces salles magnifiques, où la majesté de la justice pouvait se déployer dans tout son lustre, un regain d'indépendance et de fierté (3). Mais la Fronde était finie ! On le lui fit bien voir.

Des afféagements avaient été opérés dans les terres vaines et vagues et dans les domaines du roi, ainsi que de nombreux triages dans les forêts plus ou moins légitimement acquis (4). Un édit de novembre 1655 confirma les possesseurs, mais leur imposa le paiement d'un droit assez élevé. Il y eut naturellement des protestations, le Parlement refusa d'enregistrer. Il envoya trois conseillers porter des remontrances au roi. Louis XIV ne voulut pas les recevoir ; comme il partait pour la Flandre il les obligea à le suivre à Soissons, puis à La Fère. Deux lettres de jussion successives ne purent faire céder la Cour. En mai 1657, elle chargea trois de ses membres Le Febvre de Laubrière, Julien Le Gouvello et Renaud Le Poix de Fouesnel de présenter au roi des lettres d'explication et de protestation. A peine arrivés à Paris, ces magistrats reçurent l'ordre de se rendre à Lyon et à Morlaix et d'y attendre de nouvelles instructions. C'était « l'exil », il dura deux ans. Le 6 avril 1657, le premier président de Bourgneuf fut mandé à Paris, il y fut retenu plus d'un an ; l'affaire était en suspens depuis deux années, finalement

(1) Barth. Pocquet, *La Compagnie du Saint-Sacrement à Rennes,* Revue de Bretagne, sept. et oct. 1904.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2656. Session de Saint-Brieuc, 15 juillet 1659.

(3) Bourdonnay, *Le Palais de Justice de Rennes*, p. 9. — *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, T. II, p. 292.

(4) Lefeuvre, *Les Communs en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime*, 1907, p. 123.

le Parlement renvoya tout le dossier aux États qui se réunirent à Nantes le 1er octobre 1657 (1).

Ceux-ci étaient très disposés à s'associer à la résistance du Parlement, car les nombreux afféagistes qui avaient fait des emprises sur les landes, les forêts et les terres du Domaine royal se refusaient à payer les nouveaux droits. Les États protestèrent très vivement; l'abbé de Lanvaux, Melchior Rouxel, se fit remarquer par la véhémence de ses critiques. Le lendemain il ne reparut pas à la séance. Les États l'envoient chercher par le héraut. On ne le trouve pas. La Meilleraye déclare qu'il l'a fait saisir et « l'a renvoyé par ordre du roi à sa maison. »

Les États fort émus chargent une solennelle députation de neuf membres de présenter leurs plaintes au Maréchal contre cette atteinte portée à leur liberté. Le 7 novembre 1657, celui-ci entre aux États; en termes fort durs, il refuse nettement de libérer l'abbé, et déclare qu'il a reçu du roi des pouvoirs pour dissoudre l'assemblée si elle n'accorde pas sans retard toutes les demandes du gouvernement. Le lendemain il se ravise, il fait dire aux États que s'ils veulent porter le don gratuit à 2 millions, il accordera leur demande. Les États hésitent, discutent, et finalement acceptent. L'abbé de Lanvaux fut rendu à la liberté.

Enfin les États demandent que les conseillers du Parlement exilés soient rappelés. Le maréchal leur répond que leur réclamation aura peut-être chance d'être écoutée s'ils veulent ajouter 100.000 livres au don gratuit. Mazarin qui suivait à ce moment la campagne de Flandre avait d'énormes besoins d'argent. Il mandait au surintendant Fouquet que le roi était décidé à se rendre en Bretagne, s'il le fallait, pour faire céder les États. Aussi le maréchal, dans une heure de franchise, dit à M. de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, qu'il était bien fâché d'avoir ainsi pressé les États, mais qu'il y était contraint (2). En 1659, aux États de Saint-Brieuc, le conseiller d'État Boucherat demande 3 millions; il a l'habitude des marchandages, car il a été à plusieurs sessions commissaire du roi, il est même qualifié « d'intendant de Bretagne, » ce qui prouve que les deux fonctions avaient tellement de ressemblance qu'elles étaient identiques (3).

A distance ces marchandages peuvent paraître un peu mesquins, ils impliquent pourtant un reste de liberté. Les mesures arbitraires qui commencent annoncent un régime nouveau. Le cardinal Mazarin mourut le 9 mars 1661, au comble des honneurs et de la fortune. Il laissait 30 millions à sa nièce Hortense Mancini qui venait d'épouser le marquis de la Meilleraye. Celui-ci prit le titre de duc de Mazarin; il succéda à son père, décédé en 1664, comme gouverneur de Bretagne. Le règne personnel de Louis XIV allait commencer.

(1) *Registres secrets*, 23 février, 19, 20, 21 juillet, 13 octobre 1656; 26 février, 14 mars, 6 avril, 13, 14 juillet, 23 octobre 1657; 18, 21 janvier 1658. Arch. du Parl., B. 606, 607, 608, 609.

(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2656. États de Nantes, 1er octobre-12 décembre 1657. — *Lettres du cardinal Mazarin*, p. p. d'Avenel, T. VIII, p. 200, 201, 625, 644, 647, 661.

(3) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2656. États de Saint-Brieuc, 20 juin-19 juillet 1659. — *Lettres du cardinal Mazarin*, T. IX, p. 211, 214.



CHAPITRE XXIX

COLBERT ET LA BRETAGNE

1661-1671

« Vous connoistrez facilement, par la remise que S. M. fait à la province, que le party le plus advantageux qu'elle puisse jamais prendre est de se soubmettre aveuglément à ses volontez. » COLBERT au duc DE ROHAN.

I. L'ARRESTATION DE FOUQUET. — II. COLBERT ET LES ÉTATS. — III. ENQUÊTES ADMINISTRATIVES. — IV. PREMIERS CONFLITS. — V. LE DUC DE CHAULNES, GOUVERNEUR DE BRETAGNE.

I. — *L'Arrestation de Fouquet.*

On raconte que Mazarin mourant dit à Louis XIV : « Sire, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en quelque manière en vous donnant Colbert. » Si ce mot n'a pas été prononcé, — comme beaucoup d'autres, — il est resté parce qu'il peint une situation (1). Jean-Baptiste Colbert était depuis dix ans l'homme de confiance et l'intendant du Cardinal. Il avait rétabli l'ordre dans les affaires du ministre, qui était fort dépensier, et porté sa fortune au chiffre énorme de cinquante millions.

Au mois de mars 1661, Colbert jouissait déjà d'une influence considérable, il n'avait pas encore de dignité « officielle ». Le surintendant, Nicolas Fouquet, était le personnage important, il espéra même un moment succéder à Mazarin, comme premier ministre. Mais Louis XIV avait un autre caractère que son père : depuis plusieurs mois, Fouquet avait baissé dans sa faveur, la fête célèbre qu'il offrit au jeune souverain dans sa magnifique résidence de Vaux, le 17 août 1661, acheva de le perdre. Le roi applaudit la musique de Lulli et les vers de Molière; ces magnificences quasi-royales lui inspirèrent plus de jalousie que d'admiration. Dès lors la perte de Fouquet fut résolue. Les attaques savantes et perfides de Colbert n'avaient pas peu contribué à cette disgrâce, celui-ci n'avait pas eu de peine à démontrer les dilapidations, les désordres et les malversations du surintendant. Mais Fouquet avait des amis, des complices, un parti. On pouvait

(1) P. Clément, *Histoire de Colbert et de son administration,* 1892, T. I, p. 112.

craindre une rébellion. Le jeune roi résolut de frapper un grand coup et de donner un premier exemple de son caractère et de sa volonté.

La chute de Fouquet est un événement de l'histoire de France, et nous n'aurions qu'à la mentionner si la Bretagne qui avait vu sa naissance n'avait pas vu aussi sa chute mémorable. En effet Fouquet était d'origine nantaise. Son père, conseiller au Parlement de Rennes, avait été l'un des juges du procès de Chalais. Nicolas Fouquet était devenu, jeune encore, procureur-général du Parlement de Paris, puis surintendant des finances. Il n'avait pas oublié cependant son pays d'origine, il y avait acquis les seigneuries de Belle-Ile et de Concarneau, qu'il avait même fait restaurer et armer. Aussi l'on prit des précautions. Le roi lui-même crut devoir se déplacer.

Les États fournirent l'occasion cherchée. Ils s'ouvrirent à Nantes le 18 août 1661, non au couvent des Jacobins, comme les années précédentes, mais dans la grande salle de la Maison de ville. Le duc de la Meilleraye et son fils, le duc de Mazarin, représentaient le roi. Le conseiller d'État Boucherat, un vétéran des assemblées bretonnes, était encore une fois commissaire. Les assistants étaient nombreux : 3 évêques, 4 abbés, 7 chanoines, 160 gentilshommes et 60 députés du tiers. Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, le jeune prince de Tarente, fils du duc de la Trémoille, le sénéchal Jacques Charette, étaient les présidents des ordres.

Dès la première séance, Boucherat annonça la prochaine arrivée du roi et déclara à l'assemblée qu'elle ne pouvait mieux témoigner sa joie qu'en accordant un don gratuit de 4 millions. Les États estimèrent que l'on cotait leur enthousiasme un peu cher. Ils offrirent deux millions. Mgr de la Barde eut l'heureuse idée de répondre que le roi pourrait constater par lui-même la misère du peuple.

Les Nantais firent de coûteux préparatifs qui n'égalaient pas cependant ceux de la réception de Louis XIII; Louis XIV entra dans la ville plus tôt qu'on ne l'attendait, le jeudi 1er septembre, à midi; il était suivi de huit compagnies de gardes-françaises et de quatre compagnies de suisses. Il se rendit au château.

Louis XIV avait 23 ans; tous les contemporains s'accordent à dire qu'il était extrêmement séduisant. Il avait à la fois la prestance et la grâce, la dignité et la bienveillance. Il reçut au château le corps de ville et le présidial. Boucherat vint informer les États de l'arrivée du roi et régler les présentations. Les trois ordres se rendirent en corps au château par la porte de la Motte Saint-Pierre, « en habit décent, » le héraut avec sa cotte herminée et son bâton marchant à leur tête.

Louis XIV était assis dans un fauteuil, le clergé se rangea à droite, les gentilshommes à gauche, debout et découverts, derrière eux, Messieurs du tiers, un genou en terre, à côté d'eux, les officiers des États, debout.

Mgr de la Barde harangua le roi au nom de l'assemblée, « il l'assura de ses respects, lui témoigna la joie générale de la province et ses justes ressentiments du bonheur de sa visite » (1). Le roi répondit en exprimant « la satisfaction qu'il avait de voir ses sujets dans une prompte soumission à ses volontés et assura la compagnie qu'il s'en souviendrait aux occasions. »

(1) Le mot « ressentiment » s'appliquait alors aussi bien dans un sens favorable que dans le sens péjoratif qu'il a seul gardé depuis.

Chacun des membres des États s'avance alors, fait une profonde révérence, S. M. salue et tous se retirent dans le même ordre.

Le lendemain ils envoyèrent une députation saluer le prince de Condé, le duc d'Enghien, son fils, le surintendant Fouquet, MM. Le Tellier, de Lyonne et Loménie de Brienne. Ce même jour les commissaires du roi entrent aux États. Boucherat annonce que S. M. se contentera de 3 millions. Explosion de joie et vote par acclamation. On décide de charger une députation solennelle de quarante-huit membres de remercier le jeune souverain. Par deux fois celui-ci témoigna « qu'il était très satisfait de la province de Bretagne. » Le lendemain samedi 3 septembre 1661, nouvelle députation de 51 membres chargée de présenter au roi le contrat des États. Il fut lu et le roi répondit avec bienveillance, exprimant son intention de conserver les privilèges de la province.

Le 5 septembre la séance eut lieu comme à l'ordinaire et le procès-verbal ne dit pas un mot du grave événement qui s'était passé le matin et qui devait avoir une si grande influence sur l'avenir de la France.

Le drame avait été minutieusement réglé. On avait imposé au roi de feindre jusqu'au dernier moment, et jusqu'à la fin il garda pour Fouquet le même accueil et le même visage. Le lundi 5 septembre 1661, à dix heures du matin, le Conseil venait de finir, le roi retient Fouquet, causant de choses indifférentes; comme il n'aperçoit pas dans la cour du château d'Artagnan, capitaine des gardes, avec les mousquetaires et les carrosses qu'il a commandés, sous prétexte d'une chasse, il fait semblant de chercher des papiers. D'Artagnan arrive, le roi congédie Fouquet. Celui-ci descend, traverse la cour, entouré de solliciteurs et de courtisans. D'Artagnan ne peut l'aborder que dans la rue :

« — Monsieur, lui dit-il brusquement, j'ai ordre du roi de vous arrêter. »

Le surintendant pâlit et répond :

« — Je croyais être mieux que personne dans l'esprit du roi. »

La voiture étant éloignée, on pousse Fouquet dans la maison la plus proche qui justement appartenait au grand archidiacre de Nantes, dont la nièce Marie Fouché avait été la première femme de Fouquet. On le fait monter en voiture et on le conduit à bride abattue, sous forte escorte, au château d'Angers et de là à Vincennes (1).

Dans l'après-midi de ce jour mémorable, le maréchal de la Meilleraye entra aux États, il dit que le roi se trouvait « tout à fait obligé » par le vote sans débat des trois millions ; S. M. destine cette somme pour ses bâtiments et « pour marque du souvenir que S. M. veut qui en demeure éternellement à la postérité, elle en fera faire marque sur les dits bâtiments. » Mais le roi demandait que les versements fussent effectués par mois et non par quartier, c'est-à-dire par trimestre. L'Assemblée enregistra « les nobles propositions du roi » et accepta les versements par mois. Une députation alla en informer Louis XIV.

Le roi quitta Nantes dès le lendemain ; il avait attendu à être informé que la

(1) On sait que l'instruction du procès fait à Fouquet par la Chambre de justice, immédiatement instituée, dura trois ans, elle fut marquée par d'émouvantes péripéties et une défense souvent victorieuse de l'accusé. Finalement Nicolas Fouquet fut condamné le 20 décembre 1664 au bannissement. Louis XIV aggrava la peine en la transformant en prison perpétuelle.

place de Belle-Ile avait ouvert ses portes aux troupes qu'il y avait envoyées. Avant son départ, les membres des États allèrent « prendre congé et recevoir ses ordres » avec le même cérémonial qu'à l'arrivée (1).

Les États traînèrent encore jusqu'au 21 septembre au milieu des discussions habituelles et des réclamations contre certaines atteintes portées au contrat que le vote préalable du don gratuit rendaient assez vaines. Ce précédent regrettable devait avoir une influence fâcheuse sur l'avenir et l'autorité des assemblées provinciales.

Désormais Colbert était le maître ; bientôt nommé contrôleur général des finances, il allait pouvoir donner sa mesure. Pendant vingt-deux ans il a poursuivi son œuvre, il est mort à la tâche. Car il fut un travailleur prodigieux, et tel qu'aucun ministre sans doute ne l'a jamais égalé. On peut dire de Colbert qu'il a été le fondateur de l'administration française.

II. — *Colbert et les États.*

Au milieu du XVII[e] siècle, la France était un composé hétéroclite de pièces rapportées, disparates, réunies par les rois successifs, cimentées par l'intérêt national et l'idée déjà forte de la patrie, mais conservant leur autonomie, leur vie propre, leurs usages et leurs coutumes. Pays d'États et Pays d'élection la partageaient d'abord en deux groupes totalement différents. Droits des provinces, droits de villes, droits seigneuriaux, droits ecclésiastiques s'entrecroisaient, s'enchevêtraient, formant un inextricable dédale.

A travers ce réseau compliqué, les services publics, ou, comme on disait alors, le service du roi, s'exerçaient tant bien que mal, plutôt mal que bien. Colbert entreprit d'unifier, de régulariser, d'assurer les services divers qui constituent l'administration d'un grand pays. Pensée grandiose, œuvre gigantesque. Il fut constamment soutenu par Louis XIV, qui envisageait « la gloire du roi, » mais aussi l'intérêt général, car il disait à Villars : Je suis encore plus Français que roi.

Colbert avait la passion de l'ordre. C'est le trait marquant de son génie. Il voyait tout, il savait tout, non seulement les finances qui étaient sa partie propre, mais le commerce, l'industrie, la marine, les colonies, les douanes, les travaux publics, les forêts, les haras. Son œil perçant et dur s'étendait à tout, partout il tenta d'imposer la régularité, l'organisation, la hiérarchie. Il a promulgué cinq ou six grandes ordonnances dont les principes sont encore appliqués et qui sont la base de nos Codes modernes. Il a fait dans l'ordre administratif ce que Richelieu avait fait dans l'ordre politique. Il a commencé la grande œuvre de l'unification de la France.

Certes cette œuvre était utile, patriotique et salutaire. Nous qui vivons aujourd'hui dans la France nivelée, qui subissons même les abus d'une

(1) Sur les États de 1661 et l'arrestation de Fouquet, voir Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2656, *Procès-verbaux* et C. 2782, *Minutes des délibérations.* — *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert,* p. p. P. Clément, T. II, Int., p. XIV, p. CLXXXIX, p. 36. — *Journal d'Olivier d'Ormesson,* p. p. Chéruel, T. II, Int., p. LXV. — P. Clément, *Histoire de Colbert,* T. I, p. 121. — Lair, *Nicolas Foucquet,* T. II, p. 58-63. — Travers, *Histoire de Nantes,* T. III, p. 370.

centralisation devenue excessive, nous avons peine à comprendre les résistances que rencontra Colbert. Nous sommes d'avance prêts à les condamner. Pourtant, parmi ces résistances, toutes n'étaient pas déraisonnables et injustifiées. Des provinces comme la Bretagne avaient des droits particuliers, un régime personnel presque autonome. Et ces droits spéciaux que, par une étrange aberration de langage, on appelait tantôt des libertés et tantôt des privilèges, n'étaient pas, après tout, un bien mal acquis. Ils n'avaient été volés à personne. Ils étaient le prix du sang des Bretons et des services que ceux-ci avaient rendus. Les rois qui avaient annexé la Bretagne à la grande patrie avaient promis de les respecter. Si l'on ne peut blâmer Colbert d'avoir tenté l'unification administrative de la France, doit-on, d'autre part, blâmer les Bretons d'avoir parfois mal accueilli ces mesures générales qui choquaient leurs idées et violaient leurs coutumes séculaires? Comme les Bretons de Tacite, ils pouvaient répéter : « *Domiti... ut pareant, non ut serviant.*

C'est cette lutte qui fait, nous semble-t-il, l'intérêt de cette époque. La Bretagne allait plier sous l'inexorable main de Colbert, — non sans de terribles sursauts, — mais quand Louis XIV aura disparu, elle se redressera et l'histoire de ses soulèvements remplira le XVIIIe siècle.

L'institution qui devait tout d'abord porter ombrage à Colbert et gêner davantage ses plans et ses desseins, c'était naturellement les États. Animés parfois d'un esprit de particularisme étroit et malavisé, comprenant peu leurs propres intérêts, hostiles par caractère et par tradition aux meilleures innovations, ces Parlements au petit pied étaient une entrave et un obstacle pour le tout-puissant ministre.

Aussi Colbert n'aimait pas les États. Dans toutes les provinces ces assemblées faisaient preuve d'une obstination peu éclairée, elles ne pouvaient comprendre ni ses grandes idées, ni ses vues d'avenir, ni ses plans d'intérêt général. Il critique amèrement leur administration défectueuse, leurs gaspillages, les insuffisances de leur comptabilité. Il ne pouvait tolérer ces oppositions aveugles et ces inerties invincibles, s'efforçant d'entraver l'œuvre d'un gouvernement fort « qui prenait à tâche de relever l'agriculture, l'industrie et le commerce, d'exploiter les immenses ressources du territoire, jusqu'alors à peine aperçues, de mettre de l'ordre dans les finances et de réprimer les abus du pouvoir seigneurial » (1).

Pendant vingt ans il s'appliqua à les dominer, à les asservir, à les annihiler. Eut-il tort? Eut-il raison? Les historiens portent volontiers des jugements absolus. Que savent-ils? Il est si facile de dire après l'événement ce qu'il aurait fallu faire. Il eut raison de chercher à mâter des résistances mal fondées. Colbert voyait juste en poursuivant l'unification de l'administration française, mais il eut le tort de la concevoir animée et dirigée uniquement par le pouvoir absolu sans contre-poids et sans contrôle. Ces organisations locales constituaient une force. On ne s'appuie que sur ce qui résiste. Le jour où la royauté menacée voulut faire appel aux forces locales qui l'auraient soutenue et peut-être sauvée, il était trop tard, elle ne trouva plus rien que l'isolement. Au lieu de détruire ces assemblées

(1) Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, T. I, Int., p. xxv.

provinciales, il aurait fallu entreprendre leur éducation politique, les éclairer, les discipliner et les convertir. Tâche impossible peut-être!

Les États de Bretagne avaient la réputation d'être turbulents et entêtés. J.-B. Colbert résolut d'envoyer près d'eux, pour les étudier de près, l'homme en qui il avait le plus de confiance, son propre frère, Charles Colbert, futur marquis de Croissy. Charles Colbert avait 34 ans, il avait été intendant en Alsace et était, lui aussi, un administrateur distingué; il était d'ailleurs dirigé par son frère aîné qui avec la manière affectueuse et rude qui lui était habituelle n'épargnait à ses trois frères ni plus tard à ses fils (dont l'aîné, le marquis de Seignelay, devait lui succéder) ni les conseils, ni les réprimandes.

Le contrôleur général avait eu grand soin de demander l'approbation du gouverneur; toutefois cette habile précaution n'empêcha pas les heurts. Le duc de la Meilleraye, âgé de 61 ans, glorieux débris du règne précédent, était respecté, mais insupportable. Il avait toujours été d'une extrême violence, avec le temps il était devenu contredisant et grincheux. Il se louait d'ailleurs de Charles Colbert; par contre celui-ci qui avait à supporter ses boutades et ses colères en était souvent rebuté. Le duc de Mazarin lui-même dit à J.-B. Colbert qu'il ne fallait jamais contredire son père au premier abord et qu'on le ramenait ensuite par la douceur à un avis différent. Charles Colbert s'en plaignit à son frère qui, pour toute consolation, lui répondit que c'était pour lui une excellente formation : « Je suis bien ayse que dans votre premier employ, en qualité de maistre des requestes, vous ayez eu affaire à un homme si difficile, parce que tous les autres dans la suite vous paraistront assurément fort faciles. Il faut employer toute vostre industrie et vostre application pour tourner l'esprit du Maréchal, faire la même chose à l'égard des députés et commencer à apprendre à conduire les différents caractères d'esprits à une même fin » (1).

Les États se réunirent à Nantes le 22 août 1663. Le choix de la ville était toujours une affaire délicate, longuement discutée par le Pouvoir. Il tenait le plus souvent à une question de personne; l'usage s'était établi de désigner comme président de l'ordre de l'Église l'évêque de la ville, ou, en cas d'empêchement, le plus ancien des neuf évêques de la province. Or le président de l'Église était en fait le président des États; il importait donc d'avoir pour chef un personnage sûr, dévoué à la cour et sachant manier les hommes.

Le gouvernement n'aimait ni Rennes, où l'on redoutait l'influence et l'opposition du Parlement, ni Nantes, ville trop populeuse et trop agitée. Cette fois on avait désigné Ploërmel, mais à cause de la santé du Maréchal on revint à Nantes. Le président fut Mgr Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, vétéran

(1) Colbert à Charles Colbert, 17 septembre 1663. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. IV, p. 26. — Pour la clarté du récit, quand nous disons simplement Colbert, il s'agit toujours du ministre, contrôleur général des finances. En parlant de son frère, nous dirons Charles Colbert ou Colbert de Croissy. On sait que Jean-Baptiste Colbert, « le grand Colbert » avait trois frères, Charles Colbert, marquis de Croissy, qui fut ministre des affaires étrangères, Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre, et Edouard Colbert, comte de Maulévrier, lieutenant-général. — J.-B. Colbert eut six fils, le marquis de Seignelay, le commandeur de Boncourt, le marquis de Blainville, le comte de Linières, le comte de Sceaux et Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen; et trois filles qui furent la duchesse de Chevreuse, la duchesse de Beauvilliers et la duchesse de Mortemart. Il avait aussi plusieurs cousins, notamment Charles Colbert de Terron qui fut, lui aussi, intendant.

des luttes parlementaires. Pour la noblesse, il y eut compétition entre Henri de Cossé, duc de Brissac, pour la baronnie de Malestroit, et le marquis de la Moussaye, pour la baronnie de Quintin. Le premier l'emporta. Le président du tiers fut Louis Macé, seigneur de la Roche, président-présidial de Nantes.

La grosse affaire de la session, c'était toujours le vote du don gratuit. On sait que l'usage s'était établi de demander plus, d'un côté, et d'offrir moins, de l'autre, de sorte que l'on arrivait à l'accord par une série de marchandages successifs. Et l'accord était loin d'être facile. Procédé bizarre qui ressemblait parfois à une partie de jeu où il s'agissait pour l'un de perdre le moins, et pour l'autre de gagner le plus.

Cette fois, Charles Colbert demanda 2.500.000 livres. L'assemblée offrit 1.600.000 livres. La marge était grande. Pour arriver à faire monter le chiffre il fallait aux commissaires du roi et surtout au maître des requêtes qui dirigeait l'affaire une grande habileté et un doigté sûr; la moindre erreur de tactique pouvait tout compromettre.

Colbert, — le grand Colbert, le ministre, — n'hésita jamais à employer pour arriver au but les démarches, l'argent, la menace, la violence. Cette fois il annonce à son frère que le roi met à sa disposition 60.000 livres « pour donner par gratification aux députés qui serviront le mieux dans l'assemblée, » mais il lui enjoint de ne pas s'en mêler et lui recommande de laisser faire les choix par M. de la Meilleraye (1).

Ces gratifications qui nous paraissent étranges, puisqu'elles aboutissaient en somme à un achat des suffrages, ne surprenaient alors personne, elles étaient, sinon publiques, du moins connues de tous. Beaucoup de membres de la noblesse vivaient des générosités du roi; non seulement ils ne voyaient à cela rien d'humiliant, mais ils s'en faisaient un titre d'honneur. Voter pour les demandes du roi, c'était encore « servir le roi. »

Cette année-là, l'accord fut particulièrement difficile; car les États arrivaient à 1.800.000 livres, mais ils mettaient à cette offre des conditions que Colbert jugeait inacceptables. Il s'impatientait de ces atermoiements : « J'estime que vous estes maintenant à essuyer les formalités et les cérémonies qui sont ordinaires dans les États et qu'après vous ne perdrez point de temps pour avancer les affaires du roi (2). »

Cependant les États traînaient en longueur. Le 29 août 1663, ils décident « de rédiger les articles du contrat avant de délibérer sur le don gratuit. » Cela promettait de longs débats. En effet, pendant près d'un mois, la discussion s'éternisa. Colbert se fâche, le 25 septembre il écrit à son frère que « S. M. pourrait bien prendre la résolution de les remercier de leur don gratuit, estant, grâce à Dieu, en estat de se passer de 2 millions de livres; » toutefois, quelques lignes plus loin, il rappelle que le roi tient absolument au chiffre de 2 millions, ce qui montre que la première menace était de pure forme. Mais le ministre ne veut à aucun prix accepter les

(1) Colbert à Charles Colbert, 10 août 1663. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. IV, p. 18, et Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 472.
(2) Colbert à Charles Colbert, 18 août 1663. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. IV, p. 21.

conditions posées par les États. A sa demande, le roi écrit une lettre menaçante, La Meilleraye fait arrêter M. de Kersalaün, l'un des plus farouches opposants. Enfin on conclut la paix. Une nouvelle lutte s'engage pour savoir sur quels fonds seront pris les 2 millions. Le débat devient si vif que le 25 septembre des gentilshommes qui discutent mettent l'épée à la main dans la salle des séances et sont prêts de se pourfendre comme dernier argument. Le vieux Maréchal dut mettre le holà, non sans menacer d'envoyer quelques-uns des plus récalcitrants en prison; Charles Colbert agit, lui, par les voies de douceur, et crut pouvoir faire quelques concessions qui ramenèrent la paix (1). La session fut close le 22 septembre 1663. Charles Colbert y gagnait 18.000 livres dont son grand frère fait minutieusement le compte,... car il n'était pas indifférent à ces petits profits (2).

III. — *Enquêtes administratives.*

C'est aussi dans ce mois de septembre 1663 que fut lancée la première « *Instruction pour les maîtres des requêtes, commissaires départis dans les provinces.* » Cette *Instruction* est un petit chef-d'œuvre de lucidité, de méthode, de clairvoyance et de fermeté. Elle définit, pour la première fois, la mission des agents directs du Pouvoir. Cette mission était vaste, mais nettement délimitée. Il faut avant tout dresser la carte du pays et marquer clairement les divisions des quatre gouvernements : ecclésiastique, militaire, judiciaire et financier; — indiquer le rôle de l'évêque, la manière dont il s'acquitte de sa mission; l'état matériel et moral des abbayes, l'action des gouverneurs militaires, la condition des nobles, leurs mœurs et leur conduite, « s'ils commettent des violences sur les habitants de leurs terres ; » la valeur et la capacité des magistrats du Parlement, des sénéchaussées et des bailliages, « leur principal objet doit toujours estre de se servir de l'autorité qui leur est commise pour protéger les foibles contre les puissans; » — indiquer si les officiers de finances remplissent leur devoir, poursuivre les faux nobles qui se déchargent indûment des impôts, examiner si la perception des revenus du roi se fait régulièrement et honnêtement. Ces revenus sont au nombre de cinq : les *domaines royaux* (qui sont tous aliénés), les *douanes*, les *aydes* ou droits sur les boissons, les *gabelles*, et enfin les *tailles* ou impôt foncier. « Quand le plus puissant ou le plus riche se fait decharger ou soulager, le pauvre ou le foible se trouve surchargé et cette inégalité cause dans les provinces la pauvreté et la misère. » Enfin Colbert demande des renseignements précis sur le commerce, la

(1) Charles Colbert à Colbert, 25 septembre 1663. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, T. I, p. 479.

(2) Sur les États de 1663, voir Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2656, *Procès-verbaux des États* et C. 2782, *Minutes et Documents.* — Lettres de Colbert à Charles Colbert, du 25 juillet au 25 septembre 1663; Colbert à La Meilleraye, 27 juin 1663; Colbert à d'Argouges, 3 et 25 juillet 1663; Charles Colbert à Colbert, 25 septembre 1663. P. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. II, p. 241; T. IV, p. 13 à 26. — Depping, *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, T. I, p. 468-483. Les deux recueils contiennent les mêmes lettres, mais elles sont plus complètes dans le Recueil de Depping. On a déjà publié près de 150 lettres, écrites par Colbert, ou à lui adressées, relatives à la Bretagne. Il y en a certainement beaucoup d'autres.

marine, les manufactures, les canaux, les ponts-et-chaussées, les haras, les monnaies (1).

Telle est l'ossature de cette circulaire qui constitue, comme on voit, tout un programme, programme qui nous paraît très simple, mais qui alors était une nouveauté. Il n'est pas douteux qu'elle fut envoyée à Charles Colbert pour la Bretagne.

Et alors se pose pour Colbert la question que nous avons déjà examinée pour Richelieu : celle des intendants. Il est probable que si le grand ministre avait cru utile d'imposer un intendant à la Bretagne, il l'aurait fait. S'il ne l'a pas voulu, il a eu sans doute deux raisons. On a dit que les Bretons n'auraient pas accepté l'intendant. C'est possible. Mais il eût été bien plus difficile encore de le faire accepter par les gouverneurs. Le duc de la Meilleraye par exemple voyait de fort mauvais œil l'importance donnée à Charles Colbert et n'eût point admis un partage d'autorité ; avec le caractère qu'on lui connaît, il eût rendu la situation de l'intendant intolérable.

Mais il y a une autre raison que nous avons déjà exposée. Si Colbert n'a pas établi à ce moment d'intendant en Bretagne, c'est qu'il n'en avait pas besoin. Les maîtres des requêtes, délégués tous les deux ans comme commissaires du roi aux États, étaient en réalité de véritables intendants, temporaires et périodiques. Prolongeant leur séjour après les sessions, ils avaient tous les droits des intendants et en remplissaient toutes les fonctions.

En 1663, Colbert prescrivit formellement à son frère Charles de faire en Bretagne des tournées administratives qu'on appelait encore « les chevauchées des maîtres des requêtes. » Il lui enjoint même d'entreprendre « ses chevauchées » après la séparation des États « parce qu'en ce temps-là vous n'aurez plus rien à craindre ni à ménager » (2). Charles Colbert, qui était venu dans la province un mois avant la session, n'y resta pas longtemps après, il fut nommé intendant à Poitiers à la fin de 1663. Il envoya cependant un mémoire sur les finances et des notes curieuses sur le personnel du Parlement.

Ces notes rédigées d'après des renseignements impartiaux, dit-il, recueillis à Rennes et à Nantes pendant la session des États ne furent expédiées à Paris qu'au mois de février 1664, car Ch. Colbert parle de *feu* M. le maréchal de la Meilleraye, or le Maréchal mourut le 8 février 1664.

Citons-en deux ou trois, à titre de spécimen : Paul Hay, s[r] des Nétumières, homme fort simple, mais instruit dans sa profession et fort intègre ; — Louis de la Bourdonnaye, s[r] de Coëtion, des plus habiles et des plus forts et fermes du Parlement, honneste homme et intègre ; — Jean Saliou, s[r] de Chef-du-Bois, bas-breton, qu'on dit estre d'une fort basse extraction, fort adonné au vin et néanmoins des plus intelligents et habiles du Palais ; — Alexandre de Coëtanscours, gentilhomme bas-breton de bonne maison, mais de nulle capacité ni considération ; — Du Fresnays, s[r] du Faouët, de bonne naissance, qui a bien de l'esprit,

(1) Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert,* T. IV, p. 27.
(2) Colbert à Charles Colbert, 18 août 1663. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert,* T. IV, p. 21.

mais point d'attachement à sa profession et beaucoup à la chasse (1). En somme, sur 67 notices individuelles, envoyées par Colbert, 37 magistrats peuvent être classés comme « bons », 22 comme « médiocres », et 8 comme « mauvais. »

Un des points qui sollicitait le plus l'attention de Colbert, c'était la situation des forêts; « le misérable estat auquel se sont trouvés tous les bois et forests de ce royaume est un des plus grands maux que les désordres des temps passés ayent causé et qui désire les remèdes les plus prompts et les plus efficaces. » Mais Colbert comprit qu'il devait s'adresser au Parlement pour assurer les répressions futures, sous peine de renouveler les conflits d'attribution qui s'étaient déjà produits et de ruiner d'avance la réforme. Il publia le 28 janvier 1664 la grande ordonnance « sur la réformation des bois et forests de Bretagne. » Instituer à Rennes une « Table de marbre » ou siège spécial, composé de membres du Parlement, pour juger les délits forestiers, délimiter par un arpentage exact les triages et cantons, réprimer les empiètements commis, annuler les acquisitions indues, les afféagements usurpés, punir sévèrement les malversations et les collusions des officiers des forêts, tel est le but de cette ordonnance qui restaura le domaine national, livré au pillage des riverains, nobles et roturiers (2). Le Parlement l'enregistra avec des réserves le 20 février 1664; l'on eut beaucoup de peine à réprimer des abus invétérés.

IV. — *Premiers Conflits.*

Ainsi la volonté de ce puissant esprit s'était déjà fait sentir à la Bretagne, lorsque Charles Colbert y revint deux ans après pour la tenue des États de 1665. Ils s'ouvrirent à Vitré le 17 août 1665. Ce n'était plus le duc de la Meilleraye qui les dirigeait, mais son fils le duc de Mazarin, auquel Hortense Mancini avait apporté la fortune, sinon le bonheur. Au dire des contemporains, il était rempli de grandes qualités, « on ne pouvait avoir plus d'esprit ni plus agréable, magnifique, du goût à tout, de la valeur, gracieux, affable... » Le jour de l'ouverture, il avait à sa droite le premier président d'Argouges, très dévoué à la cour, (qui avait succédé à M. de Bourgneuf en 1661), et à sa gauche le maître des requêtes Charles Colbert. L'assemblée était nombreuse : 20 membres du clergé, 170 gentilshommes et les députés des 32 villes. Le premier acte de l'Assemblée fut d'ordonner un service funèbre pour le maréchal de la Meilleraye, décédé le 8 février 1664, « en considération de tous les bienfaits qu'il lui a rendus. » Il fut célébré le 15 septembre à l'église Notre-Dame.

Après les longues formalités préliminaires, on en vint aux affaires. Ch. Colbert demanda 3 millions de don gratuit; il exposa dans son discours qu'il fallait beaucoup d'argent pour construire des vaisseaux et réorganiser la marine, poursuivre les corsaires et garantir le commerce; pour cette grande œuvre la

(1) Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV,* T. II, p. 70.
(2) Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert,* T. IV, p. 566 et Lettres de Colbert à Charles Colbert, 18 août 1663, T. IV, p. 218.

Bretagne ne doit rien épargner « puisqu'elle aura plus de part que les autres provinces à l'honneur et au profit qui en reviendront. »

Malgré tout, les Bretons se montrèrent réfractaires, ils avaient été avisés de la publication prochaine d'un édit « pour la réformation des nobles, » ils jugèrent « qu'il était à propos de prévenir cet orage. » Le 25 août seulement ils offrirent de mauvaise grâce un million. On était loin de compte. Et encore la Commission des contraventions imposait certaines conditions. Les représentants du roi en accordèrent quelques-unes, mais ils persistèrent dans leur demande. « Dans une assemblée si nombreuse que celle-cy, dit Charles Colbert, le nombre des sages n'est pas toujours le plus fort et surtout après le disner; il est arrivé que, les députés ayant pris ce temps-là pour faire leur rapport,... le tiers état avec les plus échauffés de vin de la noblesse l'emportèrent à persister dans leurs offres et dans leurs demandes en contravention (1). »

Colbert était indigné, il presse le duc de Mazarin d'agir, il menace les gentilshommes. Celui-ci dit « à grand nombre d'entre eux qui allèrent chez lui qu'il sçaurait qui sont ceux qui engagent la province à manquer à ce qu'elle doit au roi et que S. M. les pourrait bien traitter selon leurs mérites. » De son côté, Ch. Colbert les avertit « qu'il ne croyait pas que le roi jugeast à propos de laisser icy ses commissaires spectateurs inutiles des divertissements de Messieurs des États; et que si le roi les séparait, l'on ne savait pas quand il lui plairait de les rappeler. »

« Toutes ces menaces ont produit l'effet que j'en avais espéré. » Les trois ordres ont offert 500.000 livres de plus. De leur côté, les représentants du roi « se relâchent » de 100.000 livres, puis de 200.000 livres. Cela donnait 2.800.000 livres pour la demande et 1.500.000 livres pour l'offre. On était encore loin d'être d'accord.

Alors commencèrent des scènes interminables de pourparlers, de négociations, de marchandages, de surenchères. A maintes reprises, les États envoyèrent une députation de membres des trois ordres aux commissaires du roi, puis sur la réponse négative de ceux-ci, une députation plus nombreuse, puis une députation avec MM. les Présidents des ordres à sa tête. Et après chaque députation, rapport des députés, délibération des ordres aux Chambres, puis discussion générale de l'Assemblée sur le théâtre. Ensuite entrée solennelle des commissaires du roi aux États.

Ce qui compliquait singulièrement la question, c'est que les États mettaient à leur offre des conditions *sine qua non*. C'était la promesse de faire cesser ce qu'on appelait « les contraventions, » c'est-à-dire les violations du contrat. Les abus de la gabelle étaient toujours un sujet de vives réclamations. On sait que la Bretagne était une province franche, mais les archers de la gabelle poursuivaient les « faux-sauniers » jusqu'à cinq lieues au-delà de la frontière bretonne. « Ils ont des chiens dressés à en suivre la trace et pour les y accoustumer ils leur font deschirer les jambes de ces misérables » (2).

(1) Charles Colbert à Colbert, 30 août 1665. Depping, *Correspond. adm. de Louis XIV*, T. I, p. 488.
(2) Charles Colbert à Colbert, 30 août 1665. Depping, *Correspond. adm. de Louis XIV*, T. I, p. 490.

Finalement après des augmentations successives, les États consentirent à donner 2.300.000 livres, payables par quartiers ; les commissaires du roi préférèrent 2 200.000 livres, payables par mois. Là-dessus congratulations et remerciements réciproques. Mais il fallut décider sur quels fonds on prendrait cette grosse somme. Les devoirs, ou impôts sur les boissons, ne pouvaient la fournir tout entière. On dut recourir à un emprunt et après les affaires administratives ordinaires et les excessives gratifications habituelles, la session fut close le 22 septembre 1665 (1).

Désormais Colbert était fixé, son frère ne lui laissait rien ignorer. Il semble bien qu'à partir de ce moment il fut résolu à mâter les États et à ne plus tolérer ces discussions interminables et stériles.

V. — *Le Duc de Chaulnes, Gouverneur de Bretagne.*

Cette transformation apparaît d'une façon manifeste dans les trois sessions qui suivent : en 1667, à Vannes ; en 1669, à Dinan, et en 1671, à Vitré. L'homme qui les dirige, c'est Louis Boucherat, conseiller d'État expérimenté, vétéran des luttes parlementaires, connaissant à fond les affaires de la province et les difficultés du caractère breton (2).

Le représentant du roi, pour l'apparat, c'est encore en 1667, le duc de Mazarin, lieutenant-général. Mais la reine Anne d'Autriche qui avait conservé le titre de gouvernante mourut le 20 janvier 1666. Les États décident, le 4 octobre 1667, de faire célébrer un service solennel en l'honneur de la reine-mère « qui a toujours pris un soin tout particulier de maintenir et conserver les droits et privilèges de la province. » Le duc de Mazarin, qui s'adonnait à la haute dévotion, abandonna les affaires en 1669 et se retira dans ses terres (3).

Il eut pour successeur Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes. Celui-ci parut aux États de 1669 comme premier commissaire du roi, à titre de lieutenant-général, commandant la province, il fut nommé gouverneur titulaire par lettres patentes du 24 juillet 1670. Il jouit également des droits d'amirauté qui lui rapportaient jusqu'à 900.000 livres par an. Agé de 45 ans, petit-fils de Luynes, le favori de Louis XIII, le duc de Chaulnes cachait sous une forte corpulence une grande finesse ; opposé par caractère aux mesures de violence, il comprenait et aimait les combinaisons, les habiletés, les concessions qui forment l'art de la politique, c'est-à-dire l'art de gouverner les hommes. Dès le début, il plut aux Bretons qui l'accueillirent avec empressement. Quand il ouvrit les États, le 26 septembre 1669, « il témoigna sa satisfaction de l'emploi que le roi venait de lui confier, en lui remettant le soin d'une province qu'il voyait si obéissante et si

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2657, *Procès-verbal des États,* et C. 2783, *Minutes et Documents.* — Louis XIV à d'Argouges, 18 juillet 1665 ; Charles Colbert à Colbert, Vitré, 19, 22, 30 août 1665 ; Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV,* T. I, p. 485 et suiv.

(2) Louis Boucherat avait alors 50 ans. Il devint chancelier de France le 1er novembre 1685 et mourut en septembre 1699 à 83 ans.

(3) Il ne mourut qu'en 1713, à 82 ans, complètement retiré du monde depuis plus de trente ans.





Monsieur le Duc de Chaunes
Gouuerneur de Bretagne

soumise aux ordres de Sa Majesté » (1). Deux ans après, nommé gouverneur, il fut accueilli avec enthousiasme, les États le félicitèrent chaleureusement et lui offrirent un présent de 100.000 livres. Ils envoyèrent complimenter la duchesse de Chaulnes et lui portèrent une bourse contenant 2.000 louis d'or. Grande et forte comme son mari, avec l'air d'un grenadier aux gardes, dit Saint-Simon, la duchesse était au fond accueillante et bonne.

Le duc de Chaulnes devait rester pendant vingt-cinq ans gouverneur de Bretagne et sa carrière devait être marquée par de terribles péripéties. La lune de miel du début devait avoir d'étranges retours. Il avait alors sous ses ordres deux lieutenants-généraux : le marquis de Lavardin pour les huit évêchés et le marquis de Rosmadec de Molac, gouverneur de Nantes, pour ce dernier évêché.

Le duc et Boucherat tiennent jour par jour Colbert au courant de la marche des États. Le ministre, dans ses réponses, leur transmet des avis très nets sûr les questions discutées, mais il les engage surtout « à donner toute leur application à bien connaître l'état du commerce de la province. » Liquider les dettes des municipalités, encourager l'établissement des raffineries par l'interdiction d'exportation des sucres non raffinés, multiplier les haras et les étalons approuvés, marqués d'un L couronné, créer des compagnies de commerce pour le trafic des Iles d'Amérique et des Indes, organiser l'enrôlement des matelots ou l'inscription maritime, telles sont ses principales préoccupations (2). Les États, il faut le reconnaître, ne comprennent pas toujours les vues du grand ministre.

Une modification sensible se produit dans la discussion du don gratuit. Boucherat demande à chaque tenue 3 millions. Le roi ne manque jamais d'exposer dans la Commission générale les dépenses excessives causées par la guerre, par la réorganisation de la marine, « par la construction du superbe bâtiment du Louvre, auquel nous continuons d'employer les deniers provenant des dons gratuits suivant la promesse que nous leur avons faite ; » telles sont les raisons spéciales qui l'obligent à demander à ses sujets du pays de Bretagne « une assistance considérable, proportionnée à la grandeur de ses dépenses. »

Les États font encore des offres successives, mais à ce moment ce sont plutôt les commissaires royaux qui consentent des réductions et les États se bornent à répondre s'ils les acceptent ou s'ils les refusent. En 1667, ils accordent 2.500.000 livres; en 1669, 2,600.000 livres; enfin, en 1671, sans discussion, avant tout examen de conditions ou de contraventions, ils votent la somme demandée : 2.500.000 livres. (3)

Pour reconnaître cet empressement inusité jusque-là, Louis XIV accorda une remise de 300.000 livres sur cette somme; quand le duc annonça cette nouvelle à l'Assemblée, ce fut du délire, de frénétiques acclamations, de longs cris de « Vive le Roi ! »

C'était pourtant un précédent dangereux. Cette fois les États avaient un motif et une arrière-pensée. Ils étaient fort inquiets de plusieurs édits lancés par Colbert

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2657. Séance du 26 septembre 1669.

(2) Voir notamment Lettres de Colbert des 13, 21, 25 août, 4 septembre 1671. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV,* T. I, p. 502 à 517 et Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2657 et 2658. États de 1669 et 1671.

(3) Pour avoir approximativement la valeur actuelle, il faut multiplier ces chiffres par quatre.

qui leur semblaient contraires aux privilèges de la province et devaient imposer à celle-ci de nouvelles charges et de nouveaux impôts. Ils espéraient par l'empressement de leur soumission les épargner au pays. Déjà, en 1667, ils avaient offert 200.000 livres pour le rachat de deux édits sur la poudre et le savon. Mais depuis, de nouvelles mesures fiscales avaient été édictées. Ces actes royaux avaient été adressés au Parlement, qui préparait des représentations; ils devaient l'être bientôt aux États. Ceux-ci prolongèrent leur session pendant quinze jours. « Il y a ici de grandes fronderies, écrit Mme de Sévigné, le 2 septembre 1671, mais cela s'apaise dans vingt-quatre heures, et j'espère que dans trois jours tout sera fini; je le souhaite beaucoup » (1).

Les États envoyèrent nombre de députations aux commissaires du roi. Ils soutenaient que les nouveaux édits étaient contraires à leurs privilèges. M. de Chaulnes leur répondit par de bonnes paroles. Il les assura que le roi n'avait aucune intention de porter atteinte aux droits de la province, qu'il était au contraire décidé à les maintenir. Il avait envoyé les nouveaux édits au Parlement qui pouvait lui adresser des représentations. Les États de leur côté avaient la faculté de dresser des mémoires et d'y exposer leurs revendications. C'est ce qu'ils firent. Ils rédigèrent, discutèrent et adoptèrent de longs mémoires qu'ils chargèrent leurs députés en cour de présenter au souverain (2). La bataille était ajournée mais non écartée. Elle allait s'engager à fond aux États suivants.

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. Monmerqué (Gr. Ecriv. France), T. II, p. 344.
(2) Sur les États de 1667, 1669, 1671, voir Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2657 et C. 2658, *Procès-verbaux ;* C. 2783 et C. 2784, *Minutes et Documents.* — Lettres de Chaulnes et Boucherat à Colbert, et réponses de Colbert, Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV,* T. I, p. 494 à 519. — Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. IV, p. 60, 62, 244.





CHAPITRE XXX

LES RÉFORMES DE COLBERT

1671-1674

« Pourquoi la Bretagne se plaint-elle, alors que les édits sont exécutés tous les jours dans le Languedoc et dans la Provence ? » COLBERT au duc DE CHAULNES.

I. LES ÉDITS DE COLBERT. — II. LA RÉSISTANCE DES ÉTATS. — III. LE RÔLE POLITIQUE DES ÉTATS. — IV. LA SOUMISSION DES ÉTATS. — V. LES ÉTATS D'APRÈS LES LETTRES DE Mme DE SÉVIGNÉ.

I. — *Les Édits de Colbert.*

DEPUIS douze ans qu'il était le maître des finances de la France, Colbert avait opéré de grandes réformes, il avait essayé de mettre un peu d'ordre dans le régime fiscal, bizarre, complexe, incohérent. Il était parvenu à équilibrer les recettes et les dépenses qui oscillaient entre 70 et 75 millions. Il faut reconnaître qu'il avait tendu à égaliser les impôts, à décharger les petits et à frapper les privilégiés et les riches, dont beaucoup ne payaient à peu près rien. Naturellement dur, il fut impitoyable pour les traitants, « les partisans », les agents infidèles ou véreux, il arriva plusieurs fois à ce résultat merveilleux de faire payer moins d'argent aux contribuables et d'en faire arriver davantage dans les coffres de l'État. Il réduisit la *taille* ou impôt direct de 40 à 32 millions, il régularisa la perception des *aides* ou impôts indirects sur les objets de consommation, des *traites* ou douanes intérieures de province à province, de la *gabelle* ou impôt sur le sel. Presque tous ces impôts n'étaient pas perçus directement par l'État, mais cédés par adjudication à des fermiers qui en opéraient le recouvrement après en avoir avancé au Trésor le produit présumé.

En même temps Colbert donna une vive impulsion au commerce, à l'industrie, à la marine. Il voulut réformer aussi la justice. Il élabora et promulgua l'ordonnance civile de 1667 et l'ordonnance criminelle de 1670; l'édit de 1673 sur la réforme de la procédure et celui de 1674 sur le règlement des frais de justice. Ces ordonnances formèrent le « Code Louis » qui est resté jusqu'à la fin le Code de l'Ancien régime. Colbert était parvenu à ramener la prospérité, mais la guerre de Hollande, entreprise en 1672, et les dépenses des bâtiments dérangèrent ses

projets et compromirent ses vues d'avenir. Il dut recourir à deux procédés qu'il détestait : les emprunts et les « affaires extraordinaires », taxes de circonstance d'un caractère arbitraire et vexatoire.

Colbert avait peu fait sentir son action à la Bretagne qui était au nombre des pays d'États, dits dans le langage financier d'alors « les provinces réputées étrangères ». La Bretagne payait au roi la taille qu'on appelait les *fouages* et lui versait *le don gratuit*, qui était pris en principe sur *les devoirs* ou impôts sur les boissons. C'était tout. Le ministre poursuivit avec une rigueur impitoyable les « faux nobles », ceux qui, par vanité non moins que par intérêt, se décoraient eux-mêmes de titres qui avaient le double avantage de satisfaire leur vanité et de les exempter de l'impôt. Par lettres patentes du 20 janvier 1668, il établit la « Chambre de réformation de la noblesse » qui révisa les titres, reconnut par des arrêts « dits de maintenue » les familles vraiment nobles et débouta celles qui ne l'étaient pas (1). De toutes parts, le ministre se heurtait aux privilèges et aux privilégiés qui, en vertu d'un droit ancien, jadis légitime, mais que justifiaient de moins en moins les services qu'ils avaient rendus, étaient exemptés des charges communes et ne payaient pas d'impôt.

De 1670 à la fin de 1673, plus de vingt édits nouveaux furent adressés au Parlement pour être appliqués à la province. Voici les principaux :

1° Chambre royale du Domaine établie à Rennes pour rechercher les usurpations et les empiètements commis sur le Domaine public, et poursuivre la réintégration des biens usurpés ;

2° Chambre de justice chargée de vérifier le nombre des justices seigneuriales, les droits perçus par elles, et de supprimer les juridictions illégitimes ;

3° Arrêt du Conseil de 1672, qui défend au Parlement d'ordonner la communication des nouveaux édits aux États et les rend exécutoires sans l'approbation de ceux-ci ;

4° Édit des francs-fiefs et nouveaux acquêts, qui oblige les roturiers ayant acquis des terres nobles à payer cet impôt équivalant à une année de revenu tous les vingt ans ;

5° Édit du sceau, frappant d'un droit spécial les actes émanés de la chancellerie du Parlement ;

6° Suppression d'un grand nombre de notaires, procureurs et sergents des seigneurs ;

7° Établissement d'un greffe des arbitrages et des banquiers expéditionnaires en Cour de Rome ;

8° Création de nombreuses corporations d'arts et métiers assujetties à certains droits spéciaux ;

9° Création d'un greffe pour l'établissement d'un « papier terrier » et l'enregistrement des hypothèques ;

10° Création d'un papier timbré spécial exigé pour les actes authentiques et judiciaires ;

(1) P. de Courcy, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, T. III, p. 520. — Cte de Rosmorduc, *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de la Réformation*, Avant-Propos, p. VII et suiv.

11° Recherche des fruits de male foi, revenus perçus sans droit par des bénéficiers ecclésiastiques ;

12° Nouveaux droits sur les péages, moulins, pêcheries, bâtelleries, etc (1).

En lisant cette énumération, on a peine à comprendre l'émotion que soulevèrent ces nouveaux droits. Plusieurs s'inspiraient tout autant d'une idée de réforme que d'une idée fiscale ; et cette réforme était celle-ci : abolir les privilèges financiers des seigneurs au profit du roi. Mais il faut se mettre en face de la situation, telle qu'elle était à cette époque. Ces accaparements du domaine public, ces droits seigneuriaux, ces justices seigneuriales, souvent couverts par une prescription séculaire, constituaient l'un des plus clairs revenus de la noblesse ; les supprimer, c'était porter atteinte à sa vie même, à son prestige, non moins qu'à sa fortune. D'ailleurs les Chambres de justice avaient souvent la main rude, la réformation avait déjà fait naître plus de 2.000 procès. On comprend mieux dès lors la résistance qui se produisit aux États de Vitré en 1673.

II. — *La Résistance des États.*

La noblesse arriva mal disposée. La Chambre de justice, établie à Rennes, opérait sans ménagements. Toutes les familles nobles étaient anxieuses, car toutes se sentaient menacées. Le terrible du Moulinet, procureur général de la Chambre, poursuivait nombre d'entre elles pour usurpation de titre, de nom, de terres, de justice. Il remontait à 40 ans, à 100 ans dans le passé (2). Il était souvent fort difficile de se défendre ; et, dans tous les cas, la défense coûtait très cher. Nul n'était à l'abri de ces redoutables inquisitions. Et ceux qui étaient condamnés perdaient leurs titres, parfois leur nom, souvent une terre acquise par prescription séculaire sur le Domaine, des fruits de male foi, revenus indûment perçus et formant une grosse somme à restituer, obligés désormais, comme roturiers, de payer l'impôt ou d'acquitter le franc-fief.

Les États s'ouvrirent à Vitré le 24 novembre 1673 ; 240 gentilshommes étaient présents, la noblesse était houleuse et hostile ; le duc de Chaulnes, Boucherat et Lavardin, vieux routiers parlementaires, le sentirent dès le premier jour.

M. de Harlay, second commissaire, demande 3 millions pour le don gratuit. Le procureur-syndic Fourché de Québillac objecte les édits qui troublent les familles et les fortunes, la guerre qui tue le commerce, l'infertilité du sol qui ruine le laboureur. On ne propose pas de chiffre inférieur ; ce n'est plus l'usage ; mais on attend quinze jours et c'est seulement le 13 décembre que l'on vote les 2.600.000 livres, auxquels Chaulnes, selon l'usage, réduit sa demande. Pendant ce temps les têtes s'échauffent, les esprits se montent, l'effervescence grandit. Au mépris de l'immunité habituelle, la Chambre fonctionne et assigne « à grands frais » les gentilshommes, même pendant les États.

(1) Colbert à d'Argouges, 8 mars, 7 avril 1673. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. II, p. 281, 307 ; T. IV, p. 87.

(2) Colbert à d'Argouges, 11 août 1673. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. II, p. 282.

Les représentants du roi se trouvent dans une singulière situation, ils sont en butte aux récriminations et aux plaintes des gentilshommes, et ils n'osent les reporter à l'impitoyable Colbert. Lavardin, après avoir demandé des mitigations, écrit au ministre : « Crainte que vous ne me croyiez un orateur d'États, je ne vous en parlerai plus » (1). Le duc de Chaulnes, qui a plus d'autorité, qui maintenant connaît bien la Bretagne qu'il a parcourue, un an auparavant, de Nantes à Brest et à Saint-Malo, — ce que n'avait jamais fait aucun gouverneur (2), — Chaulnes qu'on a rappelé de Cologne pour tenir les États, estimant sa présence nécessaire, est, lui aussi, d'avis qu'il convient d'atténuer les rigueurs de la Chambre. Il a trouvé « de la consternation et de l'aliénation dans tous les esprits », et il ajoute : « L'expérience a faict voir que depuis plus de six mois 2 ou 3.000 juridictions ont été assignées, examinées et poursuivies à grands frais, entre lesquelles il n'y en a eu que quatre condamnées; de même l'on peut dire que pour 200.000 livres peut-être qu'il pourra revenir au roi de cet édit, il en coustera plus d'un million aux particuliers, tant aux dépenses qu'ils sont nécessitez de faire qu'aux frais de la Chambre » (3).

Et le duc ouvre habilement une voie de conciliation : « De tous ces édits, il y en a qui sont pour oster purement et simplement les abus et d'autres pour tirer des secours d'argent,... si les États offraient une somme assez forte, versée immédiatement, ce serait plus avantageux pour le roi que d'attendre l'effet incertain des poursuites de la Chambre, qui consommeront la province en des frais immenses. Donc, il y aurait avantage des deux côtés à admettre le rachapt des édits. » Chaulnes était habile, il touchait Colbert à l'endroit sensible.

Ce qui n'empêchait pas le duc de morigéner les États et de les rudoyer au besoin. Deux gentilshommes, MM. de Freslon de Saint-Aubin et Sauvaget des Clos, ayant prononcé des discours « trop pathétiques sur l'état de la province », le duc les manda chez lui et leur ordonna d'aller voir ailleurs si l'on faisait de l'opposition au roi. Pour être plus sûr de leur absence, il les fit monter dans son carrosse et conduire hors de la ville, escortés d'un officier et de six gardes. Cet exemple impressionna-t-il les autres ? Le don gratuit fut voté le lendemain sans conditions (12 décembre 1673) (4).

Cependant Colbert, qui n'oubliait rien et classait tout, avait devant les yeux le rapport que son frère lui avait adressé, huit ans avant, sur les justices de Bretagne, dont la multiplicité infinie ruinait le menu peuple; il n'arrivait pas à comprendre le mécontentement des Bretons contre les édits; avec cette logique froide qui était dans son caractère il écrivait à Chaulnes : « Pourquoi la Bretagne se plaint-elle, alors que les édits sont exécutés tous les jours dans le Languedoc et dans la Provence, qui sont des pays d'États, et encore par des intendants? » Et plus librement et plus rudement encore, il disait à Boucherat : « Les vaisseaux des marchands de Saint-Malo, protégés par les escadres du roi, viennent d'apporter 16 à 17 millions de livres. Prétendre qu'une province qui reçoit en son dedans

(1) Lavardin à Colbert, 3 décembre 1673. Depping, *Correspond. adm. de Louis XIV*, T. I, p. 526.

(2) Chaulnes à Colbert, Nantes, 16 août 1672; Saint-Malo, 4 septembre 1672. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. III, p. 608-611.

(3) Chaulnes à Colbert, 3 décembre 1673. Depping, *Correspond. adm. de Louis XIV*, T. I, p. 527.

(4) Chaulnes à Colbert, 13 décembre 1673. Depping, *Correspond. adm. de Louis XIV*, T. I, p. 537.

des sommes en espèces si considérables n'ayt point de commerce et que l'argent y soit rare, c'est vouloir persuader qu'il fait nuyt en plein midy. Je ne crois pas que l'on puisse jamais avancer une proposition plus grossièrement fausse que celle-là... Voilà de quoi répondre aux déclamations de misère que l'on vous pourra faire... Quant aux « affaires extraordinaires, » les francs-fiefs ont toujours été recherchés de temps en temps. Quoi de plus légitime que de rechercher ceux qui prennent faussement la qualité de gentilhomme? La province devrait en rendre grâce au roi. Cette recherche se fait partout et nul ne s'en plaint. Pour les justices usurpées, y a-t-il une recherche plus juste que celle-là et une usurpation qui mérite d'être plus justement et plus fortement réprimée?... Pour fondement de ces grandes plaintes et de la mauvaise disposition des esprits, on n'allègue que des imaginations... » (1).

Mais les députés bretons « ayant presque tous en leur particulier quelque sujet de plainte » comprenaient mal ces raisons d'ordre général. Et l'opposition devenait de plus en plus vive. Chaulnes, Lavardin et Boucherat étaient ouvertement partisans d'une transaction. Ils offriront beaucoup, écrivait le duc, « pour se rachepter des exécutions quelquefois très rudes des édicts... Vous jugerez, Monsieur, de ce qu'ils souffrent par les offres qu'ils feront pour en être soulagés » (2). En effet, après des négociations épineuses, mêlées de violences, qui durèrent quinze jours, les États proposèrent d'abord 2 millions, puis 2 millions 600.000 livres pour être débarrassés des édits.

Ce dernier chiffre tenta Colbert, il accepta. Les États précisaient. Après l'énumération explicite des édits, ils ajoutaient : « à condition, et non autrement, qu'avant le paiement du premier quartier, le roi aura la bonté d'envoyer en cette province et faire enregistrer aux Cours souveraines d'icelle une déclaration portant révocation des édits et qu'en cas de contravention ou de renouvellement desdits édits, leur trésorier cessera de faire ledit paiement » (3). C'était clair et formel. Le 27 décembre le duc entre solennellement à l'Assemblée; il annonce que « le roi, répondant aux plaintes des États, a bien voulu leur accorder l'extinction et la suppression de la Chambre royale du Domaine, la révocation de plusieurs édits et une modification des autres, partie desquels il a particularisé. » (27 décembre 1673).

Alors ce fut du délire. Lavardin devient dithyrambique : « Loué soit mille et mille fois le nom du Seigneur qui fait tant de bien à son peuple et qui vient de tirer cette province d'une horrible consternation pour la jeter dans une joie excessive!... Toute l'assemblée a interrompu M. de Chaulnes par des cris de joie et des acclamations de : Vive le Roy!... Jamais on n'a marqué tant de zèle et tant de reconnaissance; ces cris n'ont été entrecoupés qu'à peine pour prononcer, en redoublant les bénédictions, la somme de 2.600.000 livres. Au sortir de l'assemblée, le peuple a couru de toutes parts, redoublé les mêmes acclamations et crié de

(1) Colbert à Chaulnes, 10, 23 décembre 1673; Colbert à Boucherat, 3 décembre 1673. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 533. — Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. II, p. 305, 309, 315. — Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 3.

(2) Chaulnes à Colbert, 10 et 13 décembre 1673. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 532, 537.

(3) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2658. Séance du 20 décembre 1673.

plus belle : Vive le Roy! La Bretagne est sauvée! Point de Chambre! Jamais on n'a rien vu de pareil... »

Le duc de Chaulnes est moins excité : « Je ne vous puis exprimer, Monsieur, l'effet que les décisions du roi ont produit : il est au delà de l'imagination ; ce fut un cry continuel de tous les ordres de : Vive le Roy!... » Et le duc ajoute, non sans une ironie un peu cruelle pour ces pauvres Bretons naïfs : « L'extrémité où la province eût été réduite par l'exécution des édits ne peut mieux, ce me semble, vous estre représentée que par l'effet que ces grâces ont produit et qu'en considérant que, ces États donnant au roi 3 millions de plus qu'à la dernière tenue, ils en chantent des *Te Deum!* » (1).

Mme de Sévigné, qui de Paris suivait avec attention les débats, donne la même note : « On a révoqué tous les édits qui nous étrangloient dans notre province. Le jour que M. de Chaulnes l'annonça, ce fut un cri de : Vive le Roi! qui fit pleurer tous les États; chacun s'embrassait, on était hors de soi; on ordonna un *Te Deum*, des feux de joie et des remerciements publics à M. de Chaulnes. Mais savez-vous ce que nous donnons au Roi pour témoigner notre reconnoissance? Deux millions 600.000 livres, et autant de don gratuit; c'est justement 5 millions 200.000 livres. Que dites-vous de cette petite somme? Vous pouvez juger par là de la grâce qu'on nous a faite de nous ôter les édits » (2).

Hélas! cette joie n'était qu'un trompe-l'œil, cet enthousiasme reposait sur un malentendu. Faut-il aller plus loin et dire qu'il y eut de la mauvaise foi? Non, chez le duc de Chaulnes, chez Lavardin, ou chez Boucherat, mais de la part du ministère?... A deux reprises, le 30 et le 31 décembre 1673, les États demandèrent des précisions : le mode d'exécution, la date de cessation des nouveaux droits. Chaulnes ne put ou ne voulut répondre. La lettre que le roi lui adressa le 2 janvier 1674 est vague et banale (3). La Chambre du Domaine était supprimée, voilà le fait, il intéressait surtout les gentilshommes que Chaulnes avait en face de lui, mais les autres droits? Pour le papier timbré, les États ordonnèrent expressément que tous leurs actes seraient écrits « sur papier commun et non timbré »; *a contrario* était-il maintenu pour les autres?... (4) Quant aux impôts sur la vaisselle d'étain et le tabac, il n'en fut pas question aux États de 1673; ces édits n'étaient pas encore promulgués en Bretagne.

Il fallut d'ailleurs trouver les fonds nécessaires pour acquitter l'énorme rançon promise. La noblesse qui ne payait pas l'impôt foncier offrit une contribution volontaire de 250.000 livres — que l'on eut du reste beaucoup de peine à faire

(1) Lavardin à Colbert, 27 décembre 1673; Chaulnes à Colbert, 27 décembre 1673. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 541, 545.

(2) Mme de Sévigné à Mme de Grignan. Paris, 1er anvier 1674, *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. Monmerqué, T. III, p. 341.

(3) Il faut en citer le texte à cause des contestations qui surgirent dans la suite : « Mon cousin, j'ai vu par votre dernière lettre, le détail des applaudissements avec lesquels on a reçu dans les États de Bretagne la révocation des édits et de la Chambre créée pour les faire exécuter. J'avais eu beaucoup de plaisir d'accorder cette grâce aux supplications d'une province si affectionnée à mon service, mais j'ai senti redoubler ma joie par ces marques de reconnaissance et d'allégresse publiques. Vous pouvez le témoigner en mon nom à l'assemblée... LOUIS. Saint-Germain-en-Laye, 2 janvier 1674. » Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2658. Séance du 6 janvier 1674 et C. 2785, *Documents*.

(4) Un mois auparavant Lavardin écrivait à Colbert : « Pour la marque du papier, ils consentent, ce me semble, assez volontiers; et, s'il fallait un consentement, je crois qu'on l'aurait. » 26 novembre 1673. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 525.

rentrer; — les bourgeois soumis au franc-fief durent payer 520.000 livres et les notaires, sergents et procureurs seigneuriaux, trop heureux de conserver l'exploitation de leurs charges, 150.000 livres. Pour le solde, on dut contracter un emprunt. C'était le revers de la médaille.

Les États furent clos le 11 janvier 1674, après avoir jeté plus de 400.000 livres en gratifications : 120.000 livres au duc de Chaulnes, 12.000 à Pomponne, ministre d'État, qui avait la province dans son département, 9.000 à Colbert, 6.000 à Seignelay, son fils, 3.000 à Desmaretz, premier commis, 8.000 à Louvois, etc.

L'assemblée se séparait sur un malentendu; la joie devait être courte, et le réveil terrible (1).

III. — *Le Rôle politique des États.*

Cette session de 1673 marque une époque dans l'histoire des États, celle de la soumission, nous ne voulons pas dire de l'asservissement. Cette ère dura jusqu'à la mort de Louis XIV, c'est-à-dire quarante ans. Elle fut suivie d'une furieuse réaction d'indépendance. L'institution reste la même, le décor subsiste, ce sont toujours les États de la Ligue et des Valois, mais l'esprit qui les anime s'est modifié. « Aucun changement ne se révèle dans les actes extérieurs de l'assemblée. La plus grande partie de son temps s'écoule dans l'accomplissement d'un cérémonial minutieux. C'est le même protocole, ce sont les mêmes formules et les mêmes harangues; il ne manque à tout cela que la vie qui s'est retirée » (2). Un seul sentiment désormais dominera tous les esprits, commissaires, nobles, évêques et bourgeois : flatter le roi, plaire au roi, satisfaire le roi et mériter ses grâces.

Cette transformation tient-elle à la composition même des États? On a dit qu'ils étaient « l'oligarchie de tous les riches de la province votant, à l'écart des contribuables, des impôts qu'eux-mêmes ne payent pas » (3). Ce jugement est sévère et il n'est pas juste. Il faut considérer les institutions d'autrefois dans l'ambiance qui les explique. On ne pouvait demander aux États de représenter le peuple, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Cette idée n'était pas née. L'idée qui les domine encore, c'est l'idée féodale : le seigneur, s'il a des droits sur ses vassaux et tenanciers, a aussi des devoirs envers eux, devoirs de protection, d'assistance, de défense. Le seigneur « représente » ses vassaux. C'est la possession de la terre qui crée le droit. Au XVIIe siècle l'idée commence à n'être plus justifiée par les faits. Et la composition des États apparait inégale et défectueuse. L'un des ordres est trop nombreux, les deux autres pas assez.

(1) Sur les États de 1673, voir Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2658, *Procès-verbaux*, et C. 2785, *Minutes, Documents et Correspondances.* — Lettres de Chaulnes, Lavardin, à Colbert. Réponses de Colbert à Chaulnes, Lavardin et Boucherat. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, T. I, p. 520 à 546. — Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. II, p. 305, 309, 315.

(2) Carné, *Les États de Bretagne*, T. I, p. 337.

(3) Delaisi, *Les États de Bretagne sous l'administration de Colbert*, mémoire présenté à la Faculté des Lettres de Rennes, en 1899, inédit.

Les États sont composés « des gens des trois ordres de notre pays et duché de Bretagne, » ils ne sont pas une assemblée de représentants, de députés, de délégués; chacun de leurs membres y assiste en vertu d'un droit propre et peut exercer personnellement son droit de vote. C'est toujours le principe féodal des pairs ecclésiastiques et laïques qui est la base du droit, mais avec le temps, la société s'est modifiée et les inégalités paraissent plus choquantes.

Le clergé ne comprend que les évêques, les abbés, chefs des grandes abbayes, et quelques chanoines délégués des chapitres. Ni les moines, ni surtout l'immense armée des prêtres séculiers, du clergé paroissial ne sont représentés. Les religieux peuvent estimer que parfois leurs intérêts ne sont pas défendus suffisamment par leur abbé — surtout quand c'est un abbé commendataire — et les curés par leur évêque. Il y a là certainement une lacune regrettable. Elle tient toujours à la même cause, c'est que les évêques, abbés et chapitres ont seuls la pleine propriété des terres d'église; seuls, selon le droit d'alors, ils ont le titre féodal qui crée le droit politique.

C'est pour la même raison que les nobles ont tous en principe la faculté de prendre part aux États. C'est le fief qui est la base du droit. Le nombre varie beaucoup selon les époques, c'est du règne de Louis XIV — et non de la Ligue, comme on l'a dit, — que datent ces grandes affluences de gentilshommes. Ils sont 311 en 1669, 258 en 1671, 240 en 1673, 231 en 1675. C'est que l'on veut se faire voir des grands chefs qui approchent du Maître dont tout dépend, faveurs, dignités, gratifications. Le langage même a changé, c'est maintenant, à l'égard du souverain, l'émulation dans la flatterie et la surenchère dans l'obséquiosité. Certes le temps n'est plus où Montbrun répondait à Charles IX : « Comment! le roi m'écrit comme si je devais le reconnaître. Je veux qu'il sache que cela serait bon en temps de paix, mais, en temps de guerre, quand on a le bras armé et le cul sur la selle, tout le monde est compagnon. » Cette solidarité militaire, qui créait entre les nobles une sorte d'égalité et faisait du roi le premier des gentilshommes, n'est plus qu'un souvenir. Maintenant le roi c'est le « soleil », *nec pluribus impar,* qui éclaire tout, mais qui domine et qui écrase.

Les villes envoient des députés aux États. Pour avoir ce droit il faut qu'elles constituent une communauté, un corps de ville, qu'elles aient, aussi elles, une existence féodale. Ces députés sont pour la plupart des officiers royaux de judicature, sénéchal ou alloué, ou des syndics de communautés, officiers municipaux, bourgeois vivant noblement. Il est certain d'ailleurs que la fortune joue un rôle considérable dans les trois ordres, mais elle n'a jamais été posée comme une condition nécessaire, c'est le fait seul qui le veut; n'en sera-t-il pas toujours ainsi?

L'Assemblée a deux moyens principaux de manifester son indépendance et de défendre « les libertés et privilèges de la province » : le *contrat* passé avec le roi, qui fixe les conditions auxquelles on accorde le don gratuit, et le *cahier des remontrances* qui spécifie les violations commises. Les apparences sont restées les mêmes, l'assemblée traite souverainement des affaires de la province. Le nom de *Don gratuit* indique que ce versement doit être librement consenti par les représentants du pays. De plus il est conditionnel; il est précédé de l'examen des

contraventions, atteintes portées par le Pouvoir aux libertés anciennes stipulées dans le *contrat*. Ce traité est un acte synallagmatique qui, en échange des avantages accordés, énumère les privilèges que le roi s'engage à respecter. De plus les plaintes et réclamations de l'assemblée sont consignées à chaque tenue dans un *cahier de doléances*, porté au roi par les députés en cour chargés de les soutenir et d'obtenir satisfaction.

IV. — *La Soumission des États.*

Colbert a peine à supporter ces vestiges d'une indépendance qui choque ses idées d'unité et entrave ses plans de réforme; ne pouvant supprimer les États, il tend à les dominer, à les opprimer et à les asservir. Il s'efforce de rendre cet appareil illusoire et cette indépendance fictive. Il use d'abord des moyens légaux. Avant tout, il choisit avec soin la ville où siègeront les États; en effet, c'est choisir le président de l'Assemblée, car l'usage traditionnel veut que le premier ordre soit présidé par l'évêque du diocèse. Il importe donc grandement que ce personnage ait à la fois l'autorité et la docilité suffisantes pour diriger l'assemblée au gré du Pouvoir.

Le président de la noblesse est l'un des barons de la province et presque toujours, alternativement, Rohan ou La Trémoille. Le gouvernement sait les moyens de s'assurer les dévouements. En 1665, la duchesse de Rohan écrit à Colbert que « quand il s'agira des intérêts du roi, son fils et ses amis se porteront avec tout le zèle imaginable, » et, en 1673, la duchesse de la Trémoille supplie le ministre « de faire valoir auprès de S. M. le zèle et l'application » de son fils, le prince de Tarente. C'est que la présidence de la noblesse rapporte de grands honneurs et de gros profits (1).

Il est plus facile encore d'agir sur le président du tiers, qui est presque toujours le sénéchal de la ville et par suite officier du roi.

Le Pouvoir et les commissaires qui le représentent n'ont pas moins d'action sur les membres des États, ils ont dans chaque ordre des partisans dévoués, des hommes sûrs, à l'aide desquels ils agissent sur les autres. Ils recourent d'ailleurs à différents stratagèmes pour rompre les oppositions ou enlever les votes difficiles. Ils n'assistent jamais aux séances publiques ni à celles des Commissions, on ne doit pas délibérer en leur présence, mais ils savent tout ce qui s'y passe, ils interdisent le vote par billet « qui est plus caché et qui ôterait fort de l'autorité des présidents et de la connaissance des commissaires » (2). Ils connaissent les suffrages; naturellement les faveurs du Pouvoir vont à ceux qui votent selon ses

(1) Chaulnes à Colbert, 30 juin 1675. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 166. — Ch. Colbert à Colbert, 3 août 1663. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. IV, p. 14. — La duchesse de Rohan à Colbert, septembre 1667; Coëtquen à Colbert, 4 octobre 1667; Lavardin à Colbert, 13 décembre 1673; Princesse de Tarente (sic) à Colbert, 13 décembre 1673. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 469, 494, 496, 536, 538.

(2) Lavardin à Colbert, 6 décembre 1673; Chaulnes à Colbert, 16 décembre 1673. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 530, 543.

désirs et les disgrâces aux autres. Ils agissent du reste sans vergogne et publiquement. Les gratifications en argent sont ouvertement accordées.

Le ministre prétend même intervenir dans la distribution de celles des États. Ces gratifications « qu'on se jette à la tête » font l'indignation de Colbert, et il tire prétexte du gaspillage pour peser sur les choix en faveur des amis du Pouvoir. Les « députés en cour » sont chargés de porter les remontrances au roi et de les soutenir devant les ministres. C'est une mission avantageuse et fort enviée. Ils sont désignés par les États; mais ici encore le Pouvoir agit : « S. M. trouvera bon que je fasse nommer l'évêque de Rennes et M. de Rohan qui ont fort bien servi dans ces États, » écrit le duc de Chaulnes à Colbert en 1671 (1).

Ainsi le gouvernement a de puissants moyens d'influence sur les votes de l'assemblée. A l'inverse, contre ceux qui font une opposition trop vive on n'hésite pas à recourir à l'intimidation et à la force. On les éloigne des États et on les expulse de la ville. Ces coups d'autorité deviennent de plus en plus fréquents. Chaulnes et Lavardin se plaignent fort du marquis de Coëtquen qui a été président de la noblesse, « de sa conduite contredisante, de son insolence et de ses brigues. »

Enfin l'on prive les États du principal moyen qu'ils possédaient de manifester leurs sentiments, leurs désirs ou leurs mécontentements. Jusqu'en 1669 le vote du don gratuit était précédé de la discussion des « contraventions », ou atteintes portées par le Pouvoir au contrat et aux droits de la province. Quand on refusait de leur donner satisfaction, ils retardaient le vote ou réduisaient leurs offres; ils avaient ainsi une sanction très efficace contre les violations du contrat, renouvelé à chaque tenue entre la Province et la Royauté.

En 1671, sous la pression des agents de Colbert, les États signent le contrat et votent le don gratuit, « avant d'avoir obtenu la réponse sur leurs prétentions, ce qui ne s'était pas encore pratiqué » (2). En 1673, il en fut de même, après quelques hésitations et quelques atermoiements. A partir de 1675, il n'y a plus de résistance ni d'opposition. En 1677, M. de Harlay demande 3 millions; « ils ne sont pas seulement accordés en une seule délibération et en une seule séance, dit M. de Chaulnes, mais par une acclamation publique, sans que les ordres aient été aux Chambres, ce qui ne s'était encore jamais pratiqué » (3). L'usage aboli ne renaîtra plus et, en 1698, l'intendant de Nointel pourra écrire dans son *Mémoire sur les tenues d'États* : « Autrefois, avant de délibérer sur le don gratuit on examinait les contraventions aux précédents contrats et l'on en portait les plaintes à MM. les commissaires du roi. Mais l'usage est présentement de l'accorder aussitôt après que MM. les commissaires sont sortis, même sur le théâtre et sans se retirer aux Chambres pour en délibérer » (4).

(1) Chaulnes à Colbert, 8 août, 6 septembre 1671, 18 août 1677; Lavardin à Colbert, 29 novembre 1673; Charles Colbert à Colbert, 30 août 1665; Colbert à Charles Colbert, 10 août 1663; Colbert à Chaulnes, 18 septembre 1681. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 498, 525, 489, 517, 469, 472, 552, 556, 516. — Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. IV, p. 15, 18. — Delaisi, *Les États de Bretagne sous l'administration de Colbert*, Mém. inédit, p. 63.

(2) Chaulnes à Colbert, 8 août 1671; Colbert à Boucherat, 4 septembre 1671. Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 498, 518.

(3) Chaulnes à Colbert, 18 août 1677. Depping, *Correspondance adm. de Louis XIV*, T. I, p. 552.

(4) Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 465.

Colbert est arrivé à son but, il a réduit les États à n'être qu'un instrument, et il peut écrire avec une ironie hautaine : « Je suis si accoutumé de voir, à l'égard de tous les États, des plaintes continuelles sans aucun fondement, que je ne prétends pas changer cette habitude qu'ils ont de se plaindre » (1). A partir de 1675, les États de Bretagne ont complètement plié sous la main du tout-puissant ministre et ils sont si bien soumis qu'en 1685, deux ans après la mort de celui-ci, le premier président de Pontchartrain pourra écrire au contrôleur général : « Je suis convaincu que, sans avoir aucun frein pour gêner les États, nous leur ferons faire tout ce que nous voudrons » (2). Cette soumission devait durer quarante ans; mais, quand le Grand Roi aura disparu, elle sera suivie de terribles réveils.

Les États firent en 1673 une résistance acharnée aux nouveaux édits. Il est malheureux seulement que nobles, évêques et bourgeois du tiers n'aient paru s'enflammer si fort que parce qu'ils défendaient leurs intérêts personnels. « C'est une étrange chose quand nous croyons être intéressés, avoue le premier président d'Argouges, particulièrement dans les provinces » (3). On a dit que cette assemblée de privilégiés ne voulait pas prendre sa part des lourdes charges de la province. « Les Chambres qui recherchent leurs usurpations, sans violer leurs droits, lèsent leurs intérêts. C'est pourquoi, sans souci de la misère du peuple ni des vues du roi, sans considérer ni les intérêts supérieurs du pays ni le droit strict et l'équité qui condamnent également leurs revendications, ils protestent » (4).

Il est certain que les années 1671 et 1673 marquent le prélude d'une politique nouvelle, qui sera reprise plus tard par les successeurs de Colbert. La royauté, voyant les contribuables épuisés, et sentant d'autre part que les exemptions des privilégiés ne répondent plus à des services sociaux qu'ils ont cessé de rendre, s'efforce d'obliger ceux-ci à porter leur part des charges communes. Ce fut au fond la grande pensée de Colbert; ses édits n'ont pas d'autre but.

La suppression des justices seigneuriales si fécondes en abus, la réduction du nombre des notaires et officiers seigneuriaux, si enclins aux procès, la répression des empiètements sur les forêts ou sur les domaines du roi, la restitution des revenus de male foi, la recherche des usurpations de noms et de titres, qui exemptent des impôts roturiers, toutes ces mesures paraissent très légitimes, mais elles atteignaient directement les privilégiés, les inquiétaient et les privaient de sources de revenus parfois peu justifiés quoique très lucratifs. C'est pour cela qu'ils protestent si vivement.

Et alors ils proposent le rachat au moyen d'une somme ferme versée au roi. Ces fonds devront être demandés aux contribuables et finalement ceux-ci payeront ce dont les privilégiés, déjà exempts d'impôts, se seront déchargés. Voilà ce qu'on a dit. On peut répondre qu'une partie de ces fonds devait être fournie par les privilégiés eux-mêmes qui s'engageaient à verser 950.000 livres.

Colbert soutenait volontiers d'ailleurs que des impôts *sur des objets nouveaux* pouvaient être édictés par le roi pour la généralité de la France sans l'approbation

(1) Colbert à Chaulnes, 18 septembre 1681. Depping. *Correspond. adm. de Louis XIV*, T. I, p. 556.
(2) Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, T. I, p. 52, 1er août 1685.
(3) D'Argouges à Colbert, 11 juin 1664. Depping, *Correspondance adm. de Louis XIV*, T. I, p. 483.
(4) Delaisi, *Les États de Bretagne sous l'administration de Colbert*, man., p. 99.

des assemblées provinciales. « Calmer l'irritation des gentilshommes afin d'en obtenir beaucoup d'argent, telle avait été l'unique pensée du gouvernement, et ces concessions n'allaient pas au-delà de ce qui, dans les mesures alors débattues, touchait spécialement la noblesse. Ce fut pour celle-ci un vrai malheur. Quoique très opposée aux mesures dont l'application allait soulever la province, l'aristocratie bretonne, par la situation que lui avait imposée le pouvoir royal, parut être à peu près désintéressée dans le grand conflit bientôt après provoqué par ces actes » (1).

V. — *Les États d'après les Lettres de Mme de Sévigné.*

Et maintenant si l'on veut, après cette étude psychologique des États, avoir une vue extérieure de leur tenue, il faut lire les lettres de Mme de Sévigné. Elle a si bien vu et si bien observé le détail piquant, le fait caractéristique, que l'on pourrait dire que ce sont des photographies. Elle a assisté aux États de Vitré en 1671, étant alors aux Rochers (2). Si l'on veut savoir ce qu'était l'appareil visible, le décor apparent des États, l'impression qu'ils produisaient sur les contemporains, c'est à la marquise qu'il faut le demander. Elle l'a peint en traits inimitables.

Nous croyons devoir reproduire ces pages célèbres. Elles font partie intégrante de l' « Histoire de Bretagne ». Nous ne nous sentons pas le courage de mutiler cette prose alerte et charmante. Nous donnons donc ces lettres, encore bien qu'elles contiennent contre les Bretons quelques traits cruels. Les résumer serait une faute, les abréger serait un crime.

Cependant si la marquise a bien vu, elle n'a pas tout vu. Elle n'a pas vu le travail politique que nous venons d'essayer d'analyser. Toutefois, elle se rend compte des travers et des excès des États, elle n'est pas exempte même d'une pointe de Fronde dont elle ne s'est jamais départie. Ce sont ces allusions politiques, ces critiques, cachées sous les fleurs, qu'il faut discerner dans ces pages délicieuses :

Aux Rochers, 26 juillet 1671.

« ... Hier vendredi j'étais toute seule dans ma chambre avec un livre précieusement à la main. Je vois ouvrir ma porte par une grande femme de très bonne mine; cette femme s'étouffait de rire et cachait derrière elle un homme qui riait encore plus fort qu'elle, cet homme était suivi d'une femme fort bien faite qui riait aussi, et moi je me mis à rire sans les reconnaître et sans savoir ce qui les faisait rire. Comme j'attendais aujourd'hui Mme de Chaulnes, qui doit passer deux jours ici, j'avais beau regarder, je ne pouvais comprendre que ce fût

(1) Cte de Carné, *Les États de Bretagne*, T. I, p. 352.

(2) Mme de Sévigné n'a pas assisté malheureusement aux États de 1673, elle était alors à Paris. — Les Rochers sont situés à 6 kilomètres de Vitré. Le château, qui a gardé son aspect du XVIIe siècle, appartient aujourdui à M. le comte des Nétumières.

elle. C'était elle pourtant qui m'amenait Pomenars (1) qui, en arrivant à Vitré, lui avait mis dans la tête de venir me surprendre... »

Aux Rochers, 5 août 1671.

« Il faut un peu que je vous dise des nouvelles de nos États pour votre peine d'être Bretonne. M. de Chaulnes arriva dimanche au soir, au bruit de tout ce qu'on en put faire à Vitré. Le lundi matin il m'écrivit une lettre et me l'envoya par un gentilhomme. J'y fis réponse par aller dîner avec lui. On mangea à deux tables dans le même lieu ; il y a quatorze couverts à chaque table, Monsieur en tient une, Madame l'autre : cela fait une assez grande mangerie. La bonne chère est excessive ; on remporte les plats de rôti comme si on n'y avait pas touché ; mais pour les pyramides du fruit, il faut faire hausser les portes. Nos pères ne prévoyaient pas ces sortes de machines, puisque même ils n'imaginaient pas qu'il fallût qu'une porte fût plus haute qu'eux. Une pyramide veut entrer (ces pyramides qui font qu'on est obligé de s'écrire d'un côté de la table à l'autre ; mais ce n'est pas ici qu'on a eu du chagrin : au contraire, on est fort aise de ne plus voir ce qu'elles cachent), cette pyramide avec vingt porcelaines fut si parfaitement renversée à la porte que le bruit en fit taire les violons, les hautbois et les trompettes.

« Après le dîner, MM. de Locmaria (2) et de Coëtlogon (3), avec deux Bretonnes, dansèrent des passe-pied merveilleux, et des menuets, d'un air que nos bons danseurs n'ont pas à beaucoup près : ils y font des pas de Bohémiens et de Bas-Bretons, avec une délicatesse et une justesse qui charment... Je suis assurée que vous auriez été ravie de voir danser Locmaria : les violons et les passe-pied de la cour font mal au cœur auprès de ceux-là ; c'est quelque chose d'extraordinaire : ils font cent pas différents, mais toujours cette cadence courte et juste ; je n'ai point vu d'homme danser comme lui cette sorte de danse.

« Après ce petit bal, on vit entrer tous ceux qui arrivaient en foule pour ouvrir les États : le lendemain M. le Premier Président, MM. les procureurs et avocats généraux du Parlement, huit évêques, MM. de Molac, La Coste et Coëtlogon le père, M. Boucherat, qui vient de Paris, cinquante Bas Bretons, dorés jusqu'aux yeux, cent communautés. Le soir devaient venir Mme de Rohan d'un côté et son fils de l'autre, et M. de Lavardin, dont je suis étonnée (4)...

(1) Le marquis de Pomenars était Breton. Mme de Sévigné raconte de lui plusieurs traits plaisants : Ayant été condamné pour fausse monnaie, il paya les épices du procès en fausses espèces. Un jour il assista à sa propre pendaison... en effigie. *Lettres de Mme de Sévigné,* édit. Monmerqué, T. XII, p. 453, vo Pomenars. Je cite toujours l'édition des « Grands Écrivains de la France, » annoté par M. Monmerqué. Les lettres citées sont au T. II, p. 293-356.

(2) Louis-François du Parc, marquis de Locmaria (par. de Plumagoar), devint lieutenant-général, il mourut en 1709.

(3) Il y avait aux États de 1671, cinq Coëtlogon. Le marquis René de Coëtlogon (fils de l'intendant de 1648) était gouverneur de Rennes et lieutenant du roi pour les quatre évêchés de Rennes, Dol, Saint-Malo et Vannes. Son fils René-Hyacinthe avait le titre de gouverneur en survivance ; c'est lui « le danseur » dont parle Mme de Sévigné. François de Coëtlogon, son oncle, était évêque de Quimper.

(4) Le premier président était le parisien François d'Argouges alors âgé de 50 ans, mort en 1695. — Le marquis de Rosmadec de Molac et le marquis de Beaumanoir de Lavardin étaient les deux lieutenants-généraux du gouverneur : Molac pour l'évêché de Nantes, Lavardin pour les huit autres évêchés. Le marquis de la Coste s'appelait Andrault de Langeron, il était devenu seigneur du château

» La maison de M. d'Harouys va être le Louvre des États (1) : c'est un jeu, une chère, une liberté jour et nuit qui attirent tout le monde. Je n'avais jamais vu les États, c'est une assez belle chose. Je ne crois pas qu'il y en ait qui aient un plus grand air que ceux-ci. Cette province est pleine de noblesse : il n'y en a pas un à la guerre ni à la cour; il n'y a que ce petit guidon, qui peut-être y reviendra un jour comme les autres (2).

» J'irai tantôt voir Mme de Rohan; il viendrait bien du monde ici si je n'allais à Vitré. C'était une grande joie de me voir aux États, où je ne fus de ma vie; je n'ai pas voulu en voir l'ouverture, c'était trop matin. Les États ne doivent pas être longs; il n'y a qu'à demander ce que veut le Roi; on ne dit pas un mot : voilà qui est fait. Pour le gouverneur, il y trouve, je ne sais comment, plus de 40.000 écus qui lui reviennent. Une infinité d'autres présents, des pensions, des réparations des chemins et des villes, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois par semaine, une grande braverie : voilà les États. J'oublie quatre cents pièces de vin qu'on y boit : mais, si j'oubliais ce petit article, les autres ne l'oublieraient pas, et c'est le premier. Voilà ce qui s'appelle, ma bonne, des contes à dormir debout; mais ils viennent au bout de la plume, quand on est en Bretagne et qu'on n'a pas autre chose à dire. »

Vitré, 12 août 1671.

« Enfin, ma bonne, me voilà en pleins États; sans cela les États seraient en pleins Rochers. Dimanche dernier, aussitôt que j'eus cacheté mes lettres, je vis entrer quatre carrosses à six chevaux dans ma cour, avec cinquante gardes à cheval, plusieurs chevaux de main et plusieurs pages à cheval. C'étaient M. de Chaulnes, M. de Rohan, M. de Lavardin, MM. de Coëtlogon, de Locmaria, le baron de Guais, les évêques de Rennes, de Saint-Malo, les MM. d'Argouges (3), et huit ou dix que je ne connais point; j'oublie M. d'Harouys, qui ne vaut pas la peine d'être nommé. Je reçois tout cela. On dit et on répondit beaucoup de choses. Enfin, après une promenade dont ils furent fort contents, il sortit d'un des bouts du mail une collation très-bonne et très-galante et surtout du vin de Bourgogne qui

de la Coste, en Saint-Julien, par son mariage avec Mlle de Gouray; on l'appelait le marquis de la Coste, il était gouverneur de Brest et lieutenant du roi pour les quatre évêchés de Quimper, Léon, Saint-Brieuc et Tréguier, comme M. de Coëtlogon à Rennes. Les *lieutenants de roi* étaient les gouverneurs de villes importantes et subordonnés aux *lieutenants-généraux*. — Louis Boucherat est le conseiller d'État que nous connaissons, maintes fois commissaire du roi aux États, chancelier de France en 1685, mort en 1699. — Mme de Rohan est la duchesse Marguerite de Rohan, fille unique du grand général Henri de Rohan. Elle avait épousé Henri Chabot, devenu duc de Rohan, celui qui provoqua la « Fronde en Bretagne, » aux États de 1651 (voir plus haut, p. 427); son fils, le président des États de 1671, était le duc Louis de Rohan-Chabot, alors âgé de 19 ans.

(1) Guillaume d'Harouys, seigneur de la Seilleraye, d'une famille de Nantes, était trésorier des États; il était veuf de Madeleine de Coulanges, sœur d'Emmanuel, et très lié avec la marquise. Son faste et ses prodigalités causèrent sa ruine, il ne put rendre ses comptes en 1687, fut mis à la Bastille et y mourut le 10 novembre 1699. Nous en parlerons plus loin.

(2) Le « petit guidon » est le fils de la marquise, Charles de Sévigné, alors enseigne au régiment des Gendarmes-Dauphin.

(3) Nous connaissons tous ces personnages. L'évêque de Rennes était Charles de la Vieuville, fils du premier duc de ce nom; celui de Saint-Malo, Sébastien de Guémadeuc, parent des Sévigné. — Le baron de « Guais » est certainement un nom défiguré que M. Monmerqué n'a pas pu identifier; c'est probablement le baron de Guer-Biffardière qui assistait aux États de 1671.

passa comme de l'eau de Forges (1). On fut persuadé que tout cela s'était fait avec un coup de baguette. M. de Chaulnes me pria instamment d'aller à Vitré. J'y vins donc lundi au soir. Mme de Chaulnes me donna à souper, avec la comédie de *Tartuffe*, point trop mal jouée, et au bal où le passe-pied et le menuet me pensèrent faire pleurer...

» Hier je reçus toute la Bretagne à ma Tour de Sévigné (2). Je fus encore à la comédie : ce fut *Andromaque*, qui me fit pleurer plus de six larmes : c'est assez pour une troupe de campagne. Le soir, on soupa, et puis le bal. Je voudrais que vous eussiez vu l'air de M. de Locmaria, et de quelle manière il ôte et remet son chapeau : quelle légèreté! quelle justesse! Il peut défier tous les courtisans, et les confondre, sur ma parole. Il a soixante mille livres de rentes et sort de l'académie (3). Il ressemble à tout ce qu'il y a de plus joli, et voudrait bien vous épouser. Au reste, ne croyez pas que votre santé ne soit pas bue ici ; cette obligation n'est pas grande, mais telle qu'elle est, vous l'avez tous les jours à toute la Bretagne. On commence par moi et puis Mme de Grignan vient tout naturellement...

» Nous rions un peu de notre prochain. Il est plaisant ici le prochain, particulièrement quand on a dîné; je n'ai jamais vu tant de bonne chère. Mme de Coëtquen est ici avec sa fièvre... Pour moi, j'y serai encore jusqu'à lundi; et puis j'irai passer huit jours dans ma pauvre solitude, et puis je reviendrai dire adieu; car la fin du mois verra la fin de tout ceci. Notre présent est déjà fait, il y a plus de huit jours : on a demandé trois millions; nous avons offert sans chicane deux millions cinq cent mille livres, et voilà qui est fait. Du reste M. le gouverneur aura 50.000 écus, M. de Lavardin 80.000 francs, le reste des officiers à proportion : le tout pour deux ans. Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons que d'eau sous les ponts, puisqu'on prend là-dessus l'infinité d'argent qui se donne à tous les États (4). »

Aux Rochers, mercredi 19e août 1671.

« ... Je n'ai jamais vu une si grande chère. Nulle table à la cour ne peut être comparée à la moindre des douze ou quinze qui y sont : aussi est-ce pour nourrir trois cents personnes qui n'ont que cette ressource pour manger. Je partis lundi de cette bonne ville, après avoir dîné chez Mme de Chaulnes...

» Toute la Bretagne était ivre ce jour-là. Nous avions dîné à part. Quarante gentilshommes avaient dîné en bas et avaient bu chacun quarante santés : celle du Roi avait été la première, et tous les verres cassés après l'avoir bue. Le prétexte était une joie et une reconnaissance extrême de cent mille écus que le Roi a donnés à la province sur le présent qu'on lui a fait, voulant récompenser la bonne grâce qu'on a eue à lui obéir, par cet effet de sa libéralité. Ce n'est donc plus que deux millions deux cent mille livres au lieu de cinq cents. Le Roi a écrit de sa propre main mille bontés pour sa bonne province de Bretagne. Le

(1) Forges (Seine-Inférieure) était renommée pour ses eaux minérales.
(2) Maison de ville de Mme de Sévigné, située sur les remparts de Vitré et dont dépendait une tour des fortifications.
(3) L'Académie était une sorte d'École d'équitation pour les jeunes gentilshommes.
(4) C'est exact : la principale recette des États était *les devoirs*, ou impôt sur les boissons.

gouverneur a lu la lettre aux États ; après en avoir demandé la copie pour l'enregistrer, il s'est élevé un cri jusqu'au ciel de « Vive le Roi, » et ensuite on s'est mis à boire, mais à boire, Dieu sait ! M. de Chaulnes n'a pas oublié dans une si belle occasion la santé de la gouvernante de Provence, et un Breton ayant voulu nommer votre nom et ne le sachant pas, s'est levé, et a dit tout haut : « C'est donc à la santé de Mme de *Carignan*. » Cette sottise a fait rire MM. de Chaulnes et d'Harouys jusqu'aux larmes. Les Bretons ont continué, croyant bien dire, et vous ne serez d'ici à plus de huit jours que Mme de *Carignan ;* quelques-uns disent la *comtesse de Carignan :* voilà en quel état j'ai laissé les choses... »

Aux Rochers, dimanche 30e août 1671.

« Le contrat de notre province avec le Roi fut signé vendredi ; mais auparavant on donna deux mille louis d'or à Mme de Chaulnes, et beaucoup d'autres présents. Ce n'est point que nous soyons riches ; mais c'est que nous avons du courage, c'est que nous sommes honnêtes, et qu'entre midi et une heure nous ne savons point refuser nos amis ; c'est l'heure du berger : les vapeurs de vos fleurs d'orange ne font pas de si bons effets. Je ne sais pas comme vous vous portez, mais votre santé est bue tous les jours par plus de cent gentilshommes qui ne vous ont jamais vue et qui ne vous verront jamais ; ceux qui vous ont vue ne sont pas ceux qui célèbrent le mieux votre santé... Lavardin et le comte des Chapelles (1) ont fait des bouts-rimés que je leur ai donnés, qui sont très jolis et que je vous enverrai. Vous serez bien aise de savoir aussi que l'autre jour M. de Bruquenvert dansa très bien le passe-pied avec Mlle de Kerikinili. Voilà de ces choses que vous ne devez pas ignorer : ne m'attaquez pas sur les noms, j'y suis forte présentement (2)... On voulait aussi, dans l'humeur de faire des présents, proposer aux États de donner dix mille écus à M. et à Mme de Grignan. M. de Chaulnes soutenait qu'ils écouteraient la proposition ; d'autres, qu'ils le feraient. Enfin nous en demeurâmes à l'envie d'en faire courir le bruit sourdement, faire murmurer quelques Bas Bretons, et puis les radoucir à table, et leur faire promettre de le proposer (3)... »

Vitré, 2 septembre 1671.

« ... Vous êtes au dessus de tout ce qui m'étonne, vous êtes au dessus du vent et des nuages. Nos États ont beau crier, danser, boire : votre idée se sait toujours faire place. Il y a ici de grandes fronderies ; mais cela s'apaise dans vingt-quatre

(1) Le comte des Chapelles était le petit-fils de François de Rosmadec qui fut condamné à mort et exécuté à la suite de son duel avec Montmorency-Bouteville en 1627 (Voir plus haut, p. 392). Il était le frère du marquis de Rosmadec de Molac et intimement lié avec Mme de Sévigné.

(2) La marquise défigure les noms pour les rendre plus plaisants. Elle n'en aurait pas eu besoin, car *M. de Bruquenvert* s'appelait en réalité : *Le Roux de Brescanvel* et Mlle de Kerikinili s'appelait *Mlle de Kernec'hquivilly de Keramborgne*. C'est elle que Mme de Sévigné appelle aussi *Mlle de Kerborgne*, comme elle appelait Mlle de Croque-Oison, *Mlle de Kerqueoison*. « Ces noms me réjouissent : J'appelle *la Plessis* Mlle de Kerlouche. » *Lettres de Mme de Sévigné*, T. II, p. 249, 292, 341. Le savant annotateur des *Lettres de Mme de Sévigné*, M. Monmerqué, n'a pu identifier ces noms bretons.

(3) Mme de Sévigné critique très finement l'abus des gratifications « que l'on se jetait à la tête. »

heures, et j'espère que dans trois jours tout sera fini : je le souhaite beaucoup (1)... Je n'ose plus aller aux Rochers : on en a trouvé les chemins ; il y avait dimanche cinq carrosses à six chevaux. Je meurs d'envie d'être retournée dans ma solitude ; on la trouve belle ; Combourg n'est pas si beau... »

A Vitré, 6 septembre 1671.

« En fermant ma lettre, je vous parlerai des États et de mon heureux retour aux Rochers.

« Il n'est si bonne compagnie qui ne se sépare, » dit M. de Chaulnes aux Bretons, quand il les renvoya chez eux. Les États finirent à minuit. J'y fus avec Mme de Chaulnes et d'autres femmes. C'est une très-belle, très-grande et très-magnifique assemblée. M. de Chaulnes a parlé à *tutti quanti* avec beaucoup de dignité, et en termes convenables à ce qu'il avait à dire. Après dîner, chacun s'en va de son côté. Je serai ravie de retrouver mes Rochers. J'ai fait plaisir à plusieurs personnes : j'ai fait un député, un pensionnaire ; j'ai parlé pour des misérables, et de *Caron pas un mot*, c'est-à-dire, rien pour moi, car je ne sais pas demander sans raison...

» On a donné cent mille écus de gratifications : deux mille pistoles à M. de Lavardin, autant à M. de Molac, à M. Boucherat, au premier président, aux lieutenants de roi, etc., deux mille écus au comte des Chapelles, autant au petit Coëtlogon : enfin des magnificences. Voilà une province ! » (2)

Aux Rochers, 13 septembre 1671.

« Pour M. d'Harouys, il s'embarquait à payer aux États cent mille francs plus qu'il n'avait de fonds et trouvait que cela ne valait pas la peine de le dire. Un de ses amis s'en aperçut. Il est vrai que ce ne fut qu'un cri de toute la Bretagne, jusqu'à ce qu'on lui eût fait justice : il est adoré partout, et c'est avec raison.

« Un beau matin, nos États donnèrent des gratifications pour cent mille écus. Un Bas Breton me dit qu'il pensait que les États allassent mourir, de les voir ainsi faire leur testament, et donner leur bien à tout le monde. Plût à Dieu qu'en proportion on fût aussi libéral en votre Provence ! J'aime nos Bretons ; ils sentent un peu le vin ; mais votre fleur d'orange ne cache pas de si bons cœurs... »

Il ne faut rien ajouter à ces lignes charmantes.

(1) Ces « grandes fronderies » étaient l'opposition que les États commençaient à faire aux nouveaux édits de Colbert qui éclata aux États de 1673.

(2) Nouvelle raillerie au sujet des excessives gratifications des États. La marquise veut dire qu'elle a usé de son influence pour faire nommer un des députés en cour, charges très enviées et fort disputées, qu'elle ne put obtenir pour son fils, malgré toutes ses démarches, en 1689. Les *pensionnaires* des États étaient des gentilshommes sans fortune auxquels les États accordaient une pension.



CHAPITRE XXXI

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ

I. — A RENNES ET A NANTES

1675

« Il semble qu'en toutes ces affaires cy le diable s'en mesle et que cela soit poussé d'une semence estrange. »
JONVILLE à LOUVOIS.

I. L'IMPOT DU TABAC, LE PAPIER TIMBRÉ ET LA MARQUE DE L'ÉTAIN. — II. LA PREMIÈRE SÉDITION DE RENNES. — III. LES TROUBLES DE NANTES. — IV. LA SECONDE SÉDITION DE RENNES. — V. LA DERNIÈRE ÉMEUTE.

I. — *L'Impôt du tabac, le Papier timbré et la Marque de l'étain.*

COLBERT avait arrêté le budget de l'année 1672 à 71.339.020 livres, dont 37 millions pour les dépenses militaires. Mais le chiffre prévu fut dépassé de plus de 15 millions et les dépenses réelles montèrent à 87 millions 589.000 livres. La guerre de Hollande accroissait le passif qui grossissait d'année en année. Pour combler le déficit, le ministre eut recours aux « *affaires extraordinaires* », c'est-à-dire à la création d'impôts nouveaux. Le monopole des postes, — qui était une innovation excellente, — et la création d'offices, — qui en était une déplorable, — ne suffisaient plus. Colbert, obéissant toujours à son désir d'égaliser et d'uniformiser la dette, eut l'idée d'établir trois nouvelles taxes qui, sous des formes différentes, procédaient du même esprit et tendaient au même but : le timbre du papier, l'impôt sur le tabac et la marque de l'étain.

C'était à coup sûr une pensée géniale : ces taxes étaient habilement choisies, nettement délimitées et faciles à percevoir. La meilleure preuve c'est qu'elles se sont perpétuées depuis deux siècles et que nous les payons encore aujourd'hui, — sans tenter la moindre sédition. Ce n'était plus un impôt de répartition comme les tailles ou les fouages; c'était une taxe de consommation, acquittée par celui qui usait de la chose imposée. L' « incidence de l'impôt, » principe cher aux économistes, était ainsi garantie.

Pourquoi donc provoquèrent-elles en 1675 de si violentes protestations? Il est nécessaire d'en rechercher les raisons.

Les officiers de justice, surtout ceux des juridictions seigneuriales, commettaient de nombreux abus; trop souvent ils ruinaient le malheureux plaideur; le Breton, très processif par caractère, n'avait pas assez de malédictions pour ces sangsues dévorantes; quand il comprit que leurs frais, toujours exorbitants, allaient encore se grossir du montant du papier timbré il fut saisi d'une véritable fureur (1).

La consommation du tabac, importé en France en 1560 par Jean Nicot, avait pris rapidement, grâce à sa culture facile sous notre climat, un développement considérable. Colbert eut l'idée de faire de cette production un monopole d'État. L'impôt, affermé en 1674 pour 600.000 livres, rapportait, quarante ans après, 4 millions; il produit aujourd'hui 500 millions par an. Il est certain que l'usage du tabac était dès ce moment très répandu en Bretagne dans les classes populaires. Sans doute les habitudes et les voyages des marins avaient contribué à le développer. Les États avaient déjà frappé d'un droit le « betun » ou tabac « vendu ou échangé en gros ou en détail. » Quand les artisans et les cultivateurs virent que l'épicier ne pourrait plus leur vendre le tabac dix sous la livre, mais qu'il faudrait désormais aller le chercher à un bureau d'État et le payer 20 ou 40 sols, ce fut une nouvelle cause de colère (2).

De même pour la vaisselle d'étain. La marque de l'or et de l'argent, établie par Colbert en 1672, était justifiée et elle existe encore; il voulut y soumettre la vaisselle d'étain, c'était une faute car « le potier d'étain » ne travaillait guère que pour le peuple (3).

Or, à tort ou à raison, le public avait compris que tous ces impôts avaient été rachetés par les États en 1673 et que la province en était rédimée. Colbert eut le tort de les rétablir en 1674, malgré ce rachat et sans le consentement des États. Les édits, il est vrai, furent soumis au Parlement qui les enregistra sans observation, ceux du papier timbré le 4 août 1673 et le 10 octobre 1674, et ceux du tabac et de la vaisselle d'étain le 14 novembre suivant. Mais cette formalité ne suffisait pas pour les rendre exécutoires.

Dans toute la région de l'Ouest les nouveaux édits provoquèrent la même irritation. A Bordeaux, le 27 mars 1675, le peuple se mutine, pille, brûle et tue au

(1) Le premier timbre fut de un sol par feuille. Sa forme variait du reste selon les provinces. L' « épreuve » du timbre adopté pour la Bretagne se trouve dans une note *ne varietur,* signée Lavardin. Bib. Nat. *Mélanges Colbert* 171 bis fo 359. — Voir à la fin du volume la *Notice sur le Papier timbré* et la *Collection* des marques de papier timbré, réunie et publiée pour la première fois.

(2) Jusqu'en 1674 le commerce du tabac était libre, le tabac étranger payait seul un droit d'entrée. Par la Déclaration du 27 septembre 1674, ce commerce fut interdit aux particuliers et le roi se réserva le privilège exclusif de la vente. Le prix fut fixé à 20 sous la livre pour le tabac « du crû du royaume » et à 40 sous pour le tabac du Brésil. Ces prix furent portés par l'Ordonnance du 22 juillet 1681, qui est un Règlement organique, à 25 sous pour le tabac de France et 50 sous pour le tabac étranger. — « Le plus grand usage qui se faisait alors de cette plante était de la prendre en fumée; » la fabrique des pipes formait un objet de commerce assez considérable; en 1661 c'était M. de Montfalcon qui en avait le privilège. L'usage du tabac à priser était également très répandu, puisqu'une Ordonnance synodale de 1698 défend aux ecclésiastiques « de faire coutume d'user du tabac en poudre, notamment et en tous cas dans les églises. » — *Encyclopédie,* vo Finances T. III, p. 601. — Forbonnais, *Recherches et Considérations sur les finances de la France,* 1758, T. I, p. 537.

(3) La *marque* de l'étain était d'un sou par livre pesant d'étain fabriqué.

cri de « Vive le Roi sans gabelle ! » Pendant trois jours la sédition est maîtresse de la ville et le maréchal d'Albret doit faire avancer deux régiments de cavalerie pour en avoir raison.

La nouvelle de ce soulèvement parvint à Rennes le 3 avril 1675, elle y provoqua de suite « une émotion, il y eut quelques pierres jettées et quelques fenestres cassées ; » le procureur général Huchet de la Bédoyère rétablit l'ordre et informa le duc de Chaulnes, qui était alors à Paris. Celui-ci comprit de suite la gravité de la situation et il est remarquable que sa première pensée fut qu'il pouvait y avoir des torts du côté des fonctionnaires : « Il est certain que l'avidité du gain porte ceux qui exécutent les édits à des violences et des injustices qui peuvent causer beaucoup de désordres » (1).

II. — *La Première Sédition de Rennes.*

Le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne depuis cinq années, avait alors 50 ans. « C'était, dit Saint-Simon, sous la corpulence, l'épaisseur, la pesanteur, la physionomie d'un bœuf, l'esprit le plus délié, le plus délicat, le plus souple, le plus adroit à prendre et à pousser ses avantages, avec tout l'agrément et la finesse possible, jointes à une grande capacité et à une continuelle expérience de toutes sortes d'affaires, et la réputation de la plus exacte probité, décorée à l'extérieur d'une libéralité et d'une magnificence également splendides, bien placée et bien entendue, et de beaucoup de dignité avec beaucoup de politesse » (2).

La duchesse de Chaulnes, qui était fort riche, était la fille d'un conseiller à la Cour de Paris, nommé Dreux Le Féron : « c'était, pour la figure extérieure, dit encore Saint-Simon, un soldat aux gardes, et même un peu Suisse, habillé en femme ; elle en avait le ton et la voix, et des mots du bas peuple ; beaucoup de dignité, beaucoup d'amis, une politesse choisie, un sens et un désir d'obliger qui tenaient lieu d'esprit, sans jamais rien de déplacé ; une grande vertu, une libéralité naturelle et noble, avec beaucoup de magnificence, et tout le maintien, les façons, l'état et la réalité d'une fort grande dame, en quelque lieu qu'elle se trouvât, comme M. de Chaulnes l'avait de même d'un fort grand seigneur. Elle était comme lui adorée en Bretagne » (3).

Le peuple continuait à réclamer le tabac et l'étain au prix habituel ; le jeudi de la semaine de Pâques, 18 avril 1675, les marchands d'épices — épiciers — qui jusque-là avaient vendu le tabac, — et les pintiers, « fabricants de vaisselle d'étain, » se rendirent en corps chez le premier président du Parlement et lui dirent que « le menu peuple menaçait de les brûler dans leurs maisons » s'ils refusaient de vendre à l'ancien prix. M. d'Argouges, qui était peu aimé, fit une réponse dilatoire et quelques vagues promesses.

A cette nouvelle, le peuple toujours simpliste crut que c'était chose faite et pensa sans doute que les bureaux détestés étaient désormais inutiles. Aussitôt un

(1) Le duc de Chaulnes à Colbert, Paris, 6 avril 1675 ; J. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 87.
(2) *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Boislisle, T. II, p. 114.
(3) *Mémoires de Saint-Simon*, T. VI, p. 91.

rassemblement de 2.000 personnes se forme et se dirige vers la place du Champ-Jacquet où était le bureau du tabac. Comme il arrive dans ces attroupements, les plus hardis s'excitent et s'échauffent : en un clin d'œil le bureau est enfoncé, les portes et fenêtres forcées, les vitres brisées, la maison envahie, pillée, saccagée; les émeutiers enlèvent le tabac, qu'ils se partagent, emportent les meubles, descendent à la cave, boivent le cidre et le vin et s'enivrent.

A quelques pas se trouvait le bureau du Contrôle et des affirmations (enregistrement). Surexcitée par ces violences, la populace s'y porte et là encore enfonce les portes, fait sur la place un amas des registres et papiers et y met le feu, en poussant des cris de joie. Il était deux heures de l'après-midi.

Jusque-là aucune résistance : MM. Cochet du Margat et Louvel de la Chauvelière, connétables de la ville et à ce titre chargés de la police, avaient tenté de faire entendre raison aux émeutiers : peine perdue, ils ne reçurent que des horions.

La foule, de plus en plus excitée et furieuse, se dirige alors vers le bureau du papier timbré, établi dans les salles basses du Palais de justice, aux cris de : « Vive le roi sans gabelle et sans édits! »

En passant rue de la Filanderie, les séditieux attaquent les bureaux du Domaine, mais sont obligés de reculer parce que les employés se mettent en défense, tuent deux des agresseurs et en blessent cinq autres. Au Palais le bureau du papier timbré est envahi et pillé sans résistance; les presses, les timbres, tous les ustensiles des employés sont brisés, le papier timbré brûlé ou emporté comme un trophée.

A ce moment l'après-midi s'avançait; les meneurs, enivrés de leur facile victoire, parlent déjà d'aller piller le grand bureau des Devoirs (impôts sur les boissons), situé rue aux Foulons, et même les maisons des principaux banquiers, MM. Ferret, de Montaran, La Fuye Cotton, Avril des Plantes.

On peut s'étonner de la longue inaction des autorités. C'est qu'en réalité elles étaient absentes. Il n'y avait d'ailleurs à Rennes aucune troupe. M. de Coëtlogon, gouverneur de la ville, était à Paris; son fils aîné, qui avait sa survivance, se rend à l'Hôtel-de-Ville, convoque les capitaines des cinquantaines, milice locale qui gardait la cité, mais ceux-ci n'ayant pas d'ordres, n'osent appeler aux armes leurs concitoyens; alors il réunit une trentaine de gentilshommes avec quelques conseillers au Parlement et bravement il se lance contre les émeutiers. Au premier choc il en tue sept ou huit, et les pousse par la rue aux Foulons jusqu'au Champ-Jacquet; là ceux-ci sont traqués, refoulés; ils se dispersent et fuient par les rues avoisinantes; en moins d'une heure les voies étaient déblayées, l'ordre rétabli, les séditieux laissaient sur le pavé une trentaine d'hommes tués ou grièvement blessés (1). M. de Coëtlogon fit fermer les portes de la ville pour parer à une descente des faubourgs, y plaça des corps de garde de « bourgeois » et adressa aussitôt un rapport à Louvois, secrétaire d'État de la guerre.

(1) Coëtlogon dans sa lettre à Louvois dit « vingt ou trente gentilshommes » ; René Cormier de la Courneuve qui était l'un de ces gentilshommes dit : cent gentilshommes. René de la Monneraye dit : « cinquante ; » nouvelle preuve des contradictions fréquentes même chez les témoins oculaires. — Du reste, s'il faut se défier des relations particulières, souvent partiales et suspectes, il faut se défier plus encore peut-être des rapports officiels dont les auteurs ont presque toujours intérêt à dénaturer la vérité, soit en grossissant les faits soit en les atténuant.

Le lendemain le Parlement défendit par arrêt les attroupements et le port d'armes prohibées; du reste toutes les relations contemporaines — et nous en possédons au moins sept — sont unanimes à dire que l'attroupement était formé de « canailles sans aveu, de vagabonds inconnus, sortis de la lie du peuple. »

Huit jours après, la paix fut de nouveau troublée : le jeudi 25 avril 1675, vers deux heures, les Rennais aperçurent tout d'un coup des flammes au sud-ouest de la ville. C'était le temple des huguenots, situé à Cleuné, qui brûlait. Les jeunes élèves du collège, les bouchers du Champ-Dolent et les boulangers, surexcités par le bruit répandu que plusieurs commis du tabac et du papier timbré étaient « de la religion, » s'étaient portés en foule vers Cleuné et avaient mis le feu au temple. M. de Coëtlogon monta aussitôt à cheval avec 200 gentilshommes et notables, mais tout était incendié, il ne restait que les murs; à la vue des cavaliers le rassemblement se dispersa et ceux-ci ne purent saisir qu'un boulanger du faubourg de la Madeleine et un écolier de cinquième du collège des Jésuites qui fut relâché le surlendemain. Il fallut mettre une garde à la prison de la Feillée que le peuple menaçait de brûler pour délivrer le boulanger.

M. de Lavardin, lieutenant-général du gouverneur, arriva le soir à Rennes. Le 2 mai 1675 le duc de Chaulnes rentra lui-même sans apparat. Trois cents gentilshommes allèrent seulement au-devant de lui, ayant à leur tête MM. de Lavardin, de Coëtlogon fils et de la Coste. Il arriva par la porte Saint-Georges, vers six heures du soir, et se rendit aussitôt au Manoir épiscopal où il demeurait, « sans avoir voulu entrer chez le premier président qui l'attendait. » M. d'Argouges vint le voir et « lui parla quelque temps seul et fort bas. » Le gouverneur reçut ensuite plusieurs magistrats, l'alloué et le procureur-syndic.

Le lendemain il alla à l'Hôtel de Ville où le syndic Gentil des Hayes lui adressa une longue harangue « sur les troubles présents » justifiant les habitants et concluant à l'envoi d'une députation au roi pour informer S. M. « de la vérité en toutes choses. » Le duc répondit très fortement, « approuvant la députation et témoignant vouloir que la volonté du Roy et ses ordres fussent inviolablement exécutés. » Ensuite, selon l'usage du temps, goûter plantureux : confitures, oranges, vins choisis, nombreuses santés, cris de : « Vive le Roi ! » (1).

Evidemment le duc de Chaulnes se tenait sur la réserve; le lendemain 4 mai, il se présenta au Parlement, et après quelques compliments il dit à la Cour qu'il fallait prendre des mesures pour réprimer l'insolence de la populace et assurer l'exécution des nouveaux édits. Le Parlement ordonna aussitôt aux vagabonds et gens sans aveu de sortir de la ville dans les 24 heures; il chargea deux conseillers Joachim Descartes et Jean de Bréhand de dresser procès-verbal des dégâts commis et d'informer contre les émeutiers.

A sa sortie du Palais le duc fut surpris de ne voir autour de lui que dix ou

(1) Archives mun. de Rennes n° 511, *Registre de la Maison commune de la Ville de Rennes pour l'année 1675*, fol. 24. — *Journal manuscrit de Cormier de la Courneuve.* Les citations ci-dessus sont tirées du *Journal de La Courneuve*; le *Procès-verbal de la Communauté de Ville* est beaucoup moins explicite : « M. de Chaulnes dit que le roi n'était pas pleinement satisfait de la conduite des habitants de cette ville pour empêcher la sédition y arrivée et l'étouffer dans sa naissance... qu'il fallait lui donner des marques extraordinaires d'une soumission entière et véritable. » La « collation » payée par la ville coûta 397 l. 18 s.

douze gentilshommes, alors que trois cents étaient allés à sa rencontre. Ils avaient quitté la ville. Ils s' « étaient défilés, » dit Cormier de la Courneuve. Le duc s'en plaignit. On lui expliqua « que tous ces bureaux et édits ruinoient autant la noblesse que les paysans. » Il ne répondit rien, « mais demeura rêveur » (1).

La décision du Parlement qui faisait prévoir le rétablissement des bureaux causa une irritation visible; « des manifestes, des billets d'avis » inquiétants couraient dans le public. Les faubourgs restaient menaçants. Les deux frères René de Quengo de Tonquédec et Sylvestre de Quengo de Pontgan, — ce dernier destiné à une triste célébrité, — arrivant à Rennes le 10 mai, trouvèrent la rue Haute barricadée, ils durent forcer les barricades au péril de leur vie, ils eurent trois de leurs chevaux tués et plusieurs de leurs valets blessés. Il fallait assurer la sécurité des commis des bureaux. Or la ville de Rennes n'avait point de garnison, mais seulement une milice municipale. M. de Coëtlogon père, revenu avec le duc, décida que les 12 cinquantaines de la haute ville, considérées comme plus sûres, monteraient à tour de rôle et par moitié la garde à l'Hôtel de Ville. Le 14 mai, le duc de Chaulnes se rendit à l'assemblée municipale et l'invita « en termes d'une éloquence admirable » à rester fidèle au roi; le souverain écrivait lui-même aux habitants : « autant nous nous assurons sur votre fidélité, autant nous vous rendrons responsables de tous les événements qui pourraient arriver » (2).

Le 18 mai, le Parlement rendait un arrêt qui rétablissait les bureaux du tabac, de la marque de l'étain et du papier timbré, « avec défense à toutes personnes de troubler les commis et fermiers dans leurs fonctions. » Ils furent rouverts le 20 mai 1675; le lendemain 21 mai, le duc de Chaulnes partait pour Nantes.

Le bruit courait à Rennes que des troubles avaient éclaté à Nantes, à Vannes, à Dinan, à Lamballe. A Saint-Malo les nouvelles de Rennes avaient surexcité les portefaix et déchargeurs des quais qui menacèrent les bureaux du tabac, « avec des paroles insolentes. » C'était l'époque critique des embarquements pour Terre-Neuve. Deux mille marins remplissaient la ville et au premier tumulte tout eût cédé devant leur poussée brutale. L'évêque Sébastien de Guémadeuc réunit les notables; M. de Sainte-Marie, lieutenant du roi au château, prit discrètement quelques mesures de sûreté, il conseilla aux commis de ne pas se montrer et de laisser vendre le tabac au prix habituel. Les marins s'embarquèrent et grâce à ces sages concessions l'ordre ne fut pas troublé à Saint-Malo.

III. — *Les Troubles de Nantes.*

Il n'en fut pas de même à Nantes. Comme partout, les nouveaux impôts y provoquèrent une irritation spontanée; le peuple grondait et menaçait; les bourgeois n'étaient guère moins hostiles aux édits et peu disposés à jouer le rôle de contribuables par persuasion que M. de Morveaux, commandant du château, et

(1) *Journal manuscrit de Cormier de la Courneuve,* inédit.
(2) Arch. mun. de Rennes, *Registre de la Maison commune de Rennes,* 1675, fol. 30. Lettre du roi du 8 mai 1675.

M. de Jonville, commissaire des guerres, leur demandaient de remplir afin de calmer la populace. Le marquis de Rosmadec de Molac, gouverneur de la ville, était absent.

La nouvelle de la sédition de Rennes vint jeter de l'huile sur le feu. Le 22 avril des attroupements animés se formèrent dans les rues, le capitaine Ribier sortit du château avec trente soldats, tambour battant et mèche allumée. Les groupes les regardaient d'un air provoquant. Jonville et Morveaux, « pensant qu'il fallait tenter préalablement toutes les voies de la douceur et de la politique, » s'interposèrent et réussirent à éviter une collision ; la journée se passa, tout se borna à des cris « contre les gens qu'on appelle maltôtiers. »

Le lendemain 23 avril, au point du jour, le tumulte recommence, le peuple s'attroupe, se lance contre les bureaux du tabac et de l'étain, enfonce portes et fenêtres, pénètre dans la maison et saccage le mobilier. L'émeute menaçait les bureaux du papier timbré et des devoirs. Le lieutenant de Morveaux, l'évêque de Nantes, Mgr de la Baume le Blanc, plusieurs gentilshommes et notables de la ville parcourent les rues à cheval, parlent aux mutins, et réussissent à les calmer. On eut le bon esprit de laisser les soldats consignés au château. En somme quelques dégâts matériels sans gravité, et ce fut tout.

Mais l'irritation persistait, les bourgeois, toujours hostiles, refusaient de prendre les armes, des étrangers suspects parcouraient la ville. Une véritable émeute éclata dix jours après, le 3 mai, « des plus grandes et des plus considérables qui se soit jamais faite dans une ville, » écrit Molac à Louvois. « Les gros marchands de la Fosse restèrent, dans l'émotion, soumis et fidèles, » mais les révoltés furent pendant quelques heures maîtres de la ville. Un Bas Breton des environs de Châteaulin, Goulven Salaün, « misérable valet de cabaret, » monta à l'horloge de la ville et donna le signal en sonnant le tocsin. Comme partout, le peuple ameuté pilla les bureaux du papier timbré, et brûla le papier. Un boucher, un tripier et deux femmes, Michelle Roux, « dite l'Éveillonne », et une autre, nommée Lejeune, semblent avoir pris la tête du mouvement. L'Éveillonne ayant été arrêtée et enfermée au château, ce fait exaspéra la foule. A ce moment l'évêque sortit et voulut par de bonnes paroles calmer les émeutiers. Mais ceux-ci le saisissent, l'enferment dans la chapelle Saint-Yves et déclarent qu'ils le traiteront comme on traitera l'Éveillonne : si on la pend, il sera pendu immédiatement. Devant ces menaces, le gouverneur de Molac crut devoir relâcher la femme et l'évêque fut rendu à la liberté. Cette mesure apaisa les séditieux qui finirent par se disperser.

Les troubles de Rennes et de Nantes irritèrent fort les ministres ; venant après la rébellion de Bordeaux, ils indiquaient un état d'esprit inquiétant. Colbert et Louvois, qui ne s'entendaient guère en général, se trouvèrent d'accord pour réprimer rigoureusement ce mouvement insurrectionnel. Colbert d'ailleurs n'admettait pas l'opposition et encore moins la résistance, il ne put pas toujours faire tout ce qu'il aurait voulu, mais quand il put agir il brisa sans pitié les obstacles. « Le roi est résolu de faire un grand exemple et de ne pas souffrir plus longtemps la mauvaise conduite de quelques-unes des villes de Bretagne ; il veut y faire faire des exemples assez sévères pour pouvoir contenir le reste de la province, »

écrit Louvois au duc de Chaulnes et au marquis de Molac (1). Le ministre de la guerre envoie à Nantes un bataillon de la Couronne et 600 cavaliers des maréchaussées de France; ces troupes devront vivre aux dépens de la ville tant que M. de Chaulnes l'estimera nécessaire pour faire « un rude exemple ». Pendant leur séjour « le gouverneur fera exécuter à mort ceux qui se trouveront convaincus d'avoir eu part dans les séditions. »

L'ordre était formel et précis. De plus on rappela le marquis de Molac, qu'on accusait de mollesse, et l'on envoya à sa place Beaumanoir de Lavardin, esprit médiocre, étroit et tracassier. Le duc de Chaulnes arriva lui-même à Nantes le 22 mai 1675, il est certain qu'il essaya plutôt d'adoucir des ordres rigoureux. Il ordonna d'arrêter cinq individus, soupçonnés d'avoir provoqué les troubles, mais quatre avaient fui, le cinquième était le Bas Breton qui avait sonné le tocsin. En deux jours son procès fut fait par le Présidial; il fut condamné à mort, soumis à la question et pendu sur une des places de la ville, « les habitants, grondeurs, disaient que si l'on avait voulu arrester les gens de la ville, ils auraient plustost été tous pendus que de le souffrir. » Le duc bannit à perpétuité Michelle Roux, dite l'Éveillonne, « bien que, à son avis même, elle ne fust pas dans le fonds fort criminelle. » Quelques autres furent arrêtés, puis relâchés, un savetier fut condamné « à être attaché au pilori, sur la place du Bouffay ». « C'est un crime bien public que la trahison, écrit un peu naïvement Lavardin, et avec une infinité de témoins, on a de la peine à trouver des preuves convainquantes. »

Le duc rétablit les bureaux de tabac et du papier timbré, rassura les commis et quitta Nantes le 31 mai pour rentrer à Rennes. Les troupes n'étaient pas encore arrivées. Elles entrèrent dans la ville le 3 juin. Chaulnes fit de pressantes instances pour demander qu'elles ne vinssent pas et hâter leur rappel. Lavardin s'efforça d'alléger cette lourde charge. Le bataillon partit le 21 juin pour Le Mans. A dater de ce moment l'ordre ne fut plus troublé dans la grande cité des bords de la Loire.

Il faut dire que les commis et employés n'étaient pas toujours exempts de torts. On se tromperait fort si l'on se figurait qu'ils étaient des fonctionnaires publics vendant à un prix invariable une denrée officielle. La vente du papier timbré était un office, c'est-à-dire que celui qui le détenait avait acheté cette charge fort cher et qu'il s'efforçait de lui faire rendre les plus gros revenus possibles; la vente du tabac et de l'étain était une ferme et les commis des fermes ne reculaient devant aucun moyen pour accroître des profits souvent fort illicites. Le duc de Chaulnes reconnaît sans détour « les abus de ces « maltôtiers » : l'avidité du gain les porte, écrit-il à Colbert, à des violences et à des injustices qui peuvent causer beaucoup de désordres. » Il les accuse formellement d'avoir parfois provoqué eux-mêmes les troubles : « La pluspart ont fait ce qu'ils ont pu pour estre pillez après avoir osté de chez eux ce qu'ils avoient de meilleur. » A Nantes, un commis prétendait avoir 250.000 livres dans un coffre si pesant qu'on ne pouvait le soulever. Malgré ces dires, M. de Morveaux le fit enlever par quatre hommes, porter au château et ouvrir en présence de témoins. On y trouva 14.000 francs et des billets pour 50.000 l. A Lamballe un commis tira deux coups de pistolet à

(1) Lettres de Louvois au duc de Chaulnes, 8 mai 1675, au marquis de Molac, 9 mai 1675. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 19, 101, 103.

onze heures du soir et brisa tout ce qu'il avait dans sa chambre pour faire croire qu'il avait été pillé (1).

IV. — *La Seconde Sédition de Rennes.*

En prescrivant les mesures de répression arrêtées pour Nantes, Louvois mandait au duc de Chaulnes le 8 mai : « Le Roy désire qu'après céla vous en fassiez autant à Rennes. » Celui-ci disait de son côté le 19 mai : « Avec trois compagnies d'infanterie je pourrai conserver le calme, la cavallerie ne peut estre d'aucun service dans les villes. »

Il parait certain que le duc ne prévoyait pas l'opposition violente que l'entrée des troupes devait provoquer à Rennes. Il faut bien se rendre compte de la situation légale et de la configuration de la ville de Rennes. Elle n'avait pas de garnison et considérait comme un de ses privilèges les plus précieux de n'avoir pas à entretenir de soldats réguliers. L'ordre y était assuré par une milice locale, sorte de garde nationale, composée de 26 compagnies ou cinquantaines, commandée chacune par un capitaine, dont dix-huit recrutées dans la ville et huit dans les faubourgs. Rennes avait encore ses remparts, bien que Henri IV en eût prescrit la démolition (2). Ils formaient une sorte de noyau central, coupé en deux par la Vilaine. Dans cette vieille enceinte, les rues étaient étroites, les pavés pointus, les maisons de bois fort élevées et surplombant par le haut « en sorte qu'en beaucoup de lieux elles se touchent presque l'une l'autre et à peine le jour entre-t-il dans les rues » (3). Les quartiers situés au sud de la rivière, « la basse ville, » étaient la résidence des bouchers, peaussiers, baudroyers et parcheminiers. Cette enceinte murale était percée de cinq portes (4), en face desquelles s'étendaient de longs faubourgs, habités par des hôteliers, des ouvriers, des gens de métiers, des étrangers, des vagabonds; de sorte qu'à la fin du XVIIe siècle la ville avait pris peu à peu une forme digitée, dont le plan affecte une vague ressemblance avec une immense araignée. Quand les cinq portes étaient closes, aucune communication n'était possible entre la cité centrale et les faubourgs (5).

Le duc de Chaulnes avait demandé que trois compagnies fussent détachées du bataillon de la Couronne. Ces 150 hommes entrèrent à Rennes le 8 juin 1675, à 4 heures du soir, en ordre militaire, par quatre de front et la mèche allumée, ils firent halte sur la place de l'Hôtel de Ville et se rangèrent en bataille. La vue des soldats, la curiosité, la défiance attirent bientôt sur la place une foule énorme. Des railleries éclatent : « Est-ce là ces beaux gens de guerre desquels on nous avait tant menacés? » Le corps de garde de l'Hôtel de Ville était occupé ce jour-là par la cinquantaine de la rue Saint-Georges, commandée par Berthou de Kerouriou, procureur. Toutes les relations contemporaines affirment que le duc voulait faire

(1) Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 22, 87, 89, 91, 93, 97, 115, 116.
(2) Voir plus haut p. 358.
(3) Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, T. I, p. 20.
(4) Six, en comptant la porte Mordelaise.
(5) H. Gaillard, *De l'influence des conditions topographiques sur le développement de Rennes*, Annales de Bretagne, avril 1909.

prendre par les soldats la garde de l'Hôtel de Ville, et c'est très vraisemblable, mais aussitôt nombre de notables saisissent leurs armes et accourent pour renforcer leurs concitoyens. Le duc de Chaulnes arrive lui-même sur la place : « des raisonnements extravagants », dit-il, agitent les cerveaux populaires; il voit « l'émotion », et s'efforce de calmer les esprits. Finalement les soldats s'ébranlent, ils furent cantonnés au Manoir épiscopal et à l'Hôtel de Brissac, demeures de M. de Chaulnes et de M. de Coëtlogon (1). Mais l'alarme était donnée, cette soirée d'été « ne laissa pas d'estre remplie de troubles, particulièrement dans les cinq fauxbourgs qui sont bien plus grands et plus peuplez que la ville, et toute la nuit fut dans une continuelle agitation » (2).

Le lendemain 9 juin 1675 était un dimanche, jour périlleux; dès le matin les faubourgs étaient remplis de groupes animés; bientôt les compagnies de milice prennent les armes. A cette nouvelle le duc donne l'ordre à toutes les cinquantaines de s'armer, espérant pouvoir opposer celles du centre à celles des faubourgs. Il consigne les trois compagnies de soldats réguliers, il endoctrine les bourgeois et leur montre l'intérêt qu'ils ont à maintenir l'ordre, même contre les faubourgs.

Vers le soir, excités par le vin — ou plutôt sans doute par le cidre, — « car l'ivrognerie, dit le duc, cause de grands désordres dans les faubourgs, » — les gens du peuple entrent en foule dans la ville, hurlant des injures et des menaces contre les soldats, et se dirigent vers le Manoir où habitait le gouverneur; cette foule furieuse envahit la cour, lance des pierres contre les fenêtres et couvre le duc des outrages les plus grossiers, « l'appelant gros cochon, gros gueux, criant qu'il estoit venu s'enrichir aux dépens de la province, que c'estoit un beau gouverneur de chien... »

Le duc était sorti bravement dans la cour avec ses gardes et quelques gentilshommes; on lui jette des pierres, il est obligé de rentrer (3). Il y eut un moment d'accalmie, puis une seconde invasion se produisit : comme toujours, dans les tumultes populaires, nombre de femmes et d'enfants, mais aussi beaucoup d'hommes des faubourgs, armés et criant : Tue! Tue! et menaçant le gouverneur de lui faire un mauvais parti. Le duc sort de nouveau, les soldats l'entourent; de nouveau les pierres volent, les officiers veulent avancer et charger les émeutiers; le duc leur défend de tirer : « Nous sommes perdus, si vous faites tirer vos soldats. » Les bourgeois de garde à l'Hôtel de Ville envoient un détachement en armes pour dissiper l'attroupement; ils parlementent et finissent par décider les mutins à se disperser.

Le lundi 10 juin, craignant une nouvelle effervescence et obéissant d'ailleurs à des ordres de Louvois, le duc de Chaulnes fit repartir les trois compagnies dont l'arrivée avait été le prétexte des troubles; elles sortirent de la ville assez piteusement par la porte de Toussaints par laquelle elles étaient entrées

(1) L'hôtel de Brissac, bâti par Montbarot et situé rue du Puits-du-Mesnil, avait été acheté par la ville pour loger le gouverneur.

(2) Chaulnes à Colbert, 15 juin 1675, Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 127.

(3) C'est à ce sujet que Mme de Sévigné écrit à sa fille : « Il y a bien de petites *tranchées* en Bretagne; il y a eu même à Rennes une colique pierreuse. M. de Chaulnes voulut par sa présence dissiper le peuple; il fut repoussé chez lui à coups de pierres; il faut avouer que cela est bien insolent. » En effet!... *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. des Gr. Écriv. Fr., T. III, p. 484, Paris, 19 juin 1675.

l'avant-veille, et encore étaient-elles escortées de deux compagnies de la milice bourgeoise.

Ce départ ne suffit pas à ramener le calme. Le soir il y eut encore de l'agitation dans les faubourgs; le mardi 11 juin, les compagnies de la basse ville prennent les armes, se précipitent sur la prison et délivrent de force le boulanger qui avait été saisi le jour de l'incendie du temple des huguenots.

Les habitants de la rue Haute, plus surexcités que les autres, veulent mettre le feu chez les principaux banquiers « qu'ils soupçonnaient de complicité avec la ferme. »

Le lendemain, 12 juin, les faubourgs menacèrent encore de venir en armes au Palais de Justice pour demander le retrait des édits; le duc convoqua la noblesse pour s'opposer à cette invasion séditieuse. Le jeudi 13 juin, le gouverneur suivit la procession de la Fête-Dieu sans incident.

M. de Chaulnes, ayant appris que des troubles avaient éclaté en Basse-Bretagne, « recourut au véritable remède qui était d'annoncer les Estats, dit-il lui-même; cette nouvelle produisit le meilleur effet du monde, l'on quitta les armes dans les faubourgs. »

Le duc employa les jours qui suivirent à essayer très habilement de diviser les compagnies de milice; les treize compagnies de la haute ville, formées de bourgeois, commerçants et gens du palais, étaient considérées comme à peu près sûres; les cinq de la basse ville, composées d'ouvriers d'état, bouchers, boulangers, peaussiers, parcheminiers, étaient douteuses; les huit des faubourgs étaient nettement hostiles. Or ces dernières étaient maîtresses des deux principales portes de la ville, la porte de Toussaints et la porte Blanche (Saint-Hélier), ce qui inquiétait justement le gouverneur.

Le jeudi 20 juin toutes les cinquantaines étaient sous les armes pour la seconde procession de la Fête-Dieu; il réunit chez lui les officiers, il les chapitra, les harangua pendant trois quarts d'heure et leur promit de ne pas faire revenir de troupes; il les supplia de déposer les armes, de quitter les portes et de ne maintenir qu'une garde à l'Hôtel de Ville. Ils se laissèrent convaincre, les gardes furent relevées et les portes fermées le soir. Du reste le duc disait à tous que les États allaient être prochainement convoqués à Dinan; ce qui était à son avis le seul moyen de ramener la paix.

D'autre part, grâce à des arrangements discrets avec les fermiers, il avait trouvé moyen de pouvoir dire à la cour que les nouveaux impôts étaient perçus et d'y faire en réalité surseoir jusqu'aux États.

V. — *La dernière Émeute.*

La tranquillité paraissait donc assurée, M. de Chaulnes s'était montré incontestablement habile et courageux; il méritait sans doute les éloges de MM. d'Argouges, de Coëtlogon et de Guémadeuc qui déclaraient « que l'on devait le salut de la ville et celui de toute la province, aux soings et à la vigilance continuels que le gouverneur y avait apportés. »

Ces appréciations sont en somme justifiées; il ne faudrait pas cependant les accepter sans réserve, car le duc entendait bien que les choses n'en resteraient pas là. S'il avait employé jusque-là « les voies de la douceur, » il ne renonçait pas à la manière forte, seulement il attendait son heure, il pensait, lui aussi, que la « vengeance » — c'est le mot dont il se sert lui-même — est un mets qui doit se manger froid et il la méditait d'avance. « La punition de cette ville est si nécessaire que sans cela l'on ne pourroit en répondre, mais il faut la différer et laisser assoupir la sédition pour la mieux punir... » Il faut réunir les États, « après lesquels S. M. décidera seurement de la punition qu'elle voudra ordonner de la sédition de cette ville, les criminels estans en trop grand nombre, plus de quinze mille personnes ayant pris les armes durant la sédition, pour ne faire que des chastiments particuliers. » Dès le 12 juin d'ailleurs il avait indiqué lui-même la peine : « Le remède est de ruiner entièrement les faubourgs de cette ville. Il est un peu violent, mais c'est, dans mon sens, l'unique... Sans cela, l'on ne pourra jamais assurer de cette ville (1)... » Le remède était un peu violent, en effet... surtout pour un homme doux.

Le duc avait des rancunes contre le Parlement qu'il accusait de pactiser sourdement avec la révolte, et de la favoriser par ses lenteurs à punir les coupables. Les magistrats n'avaient-ils pas songé à adresser au roi des représentations contre les édits. Le duc s'indigne d'une pareille hardiesse. Quant à M. d'Argouges, premier président, « il a du zèle et de bonnes intentions, mais il est d'une faiblesse au delà de l'imagination »; dans ses entretiens privés il est disposé à tout, et dès qu'il faut agir tout devient impossible. Et le duc ose dire : « La véritable source de ce soulèvement vient du Parlement... C'est lui qui conduit toute cette révolte; le calme est à l'extérieur restably, mais l'on conseille au peuple de ne pas quitter les armes tout à fait... Depuis les procureurs jusques aux présidents à mortier le plus grand nombre va à combattre l'autorité du roy, c'est la pure vérité... Les procureurs ont été les premiers auteurs des séditions;... ce qui marque que le menu peuple n'agit pas de luy-même, c'est que l'édit du tabac qui debvroit le plus animer n'est pas celui qui fait le plus de bruit, mais le papier timbré » (2).

Le duc de Chaulnes pensait sans doute que le Parlement lui aussi aurait son châtiment. Mais les nouvelles de Basse-Bretagne étaient de plus en plus inquiétantes, la révolte des paysans y devenait formidable. Le duc voulut aller en juger par lui-même, il partit le 4 juillet 1675, laissant à Rennes la duchesse de Chaulnes comme gage de sa confiance dans le calme des Rennais.

Celui-ci n'était pourtant qu'apparent et le feu couvait toujours sous la cendre. Le bureau du papier timbré avait été rétabli dans les salles basses du Palais. Le mardi 16 juillet 1675, les commis du papier timbré se prirent de querelle avec un clerc de procureur et le battirent. En d'autre temps cette gaminerie n'aurait eu aucune suite; mais les commis du timbre, sachant les procureurs hostiles au

(1) Chaulnes à Colbert, 19 et 30 juin 1675. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 136 et 163; et lettre du 12 juin 1675. Depping, *Corresp. administ. sous le règne de Louis XIV*, T. III, p. 255.

(2) Chaulnes à Colbert, 9, 12, 15, 16, 21 et 30 juin 1675. Lavardin à Colbert, 21 mai et 14 juin 1675. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 107, 120, 125, 129, 133, 139, 170. — Depping, *Corresp. admin. de Louis XIV*, T. I, p. 546, T. III, p. 255, 258, 260.

nouvel impôt et craignant les conséquences, enlevèrent du bureau leur argent, tous les objets de quelque valeur ; ils le fermèrent à clef et l'abandonnèrent.

Le bruit s'en répandit en ville ; le mercredi 17 juillet « après la levée de la Cour, » un peu avant midi, une foule énorme remplit la place du Palais, fait irruption dans le Palais en criant contre le papier timbré. En tête marchaient une dizaine d'hommes armés ; l'un deux, un joueur de violon de la rue Haute, donne un coup de hache dans la porte du bureau, elle saute et bientôt le bureau est envahi et pillé. Les papiers et les parchemins timbrés sont dispersés et volés, les timbres brisés ou emportés. La foule regarde et applaudit. On pouvait craindre de plus grands désordres. Alors quelques bourgeois de la milice s'arment à la hâte, se groupent et marchent contre les émeutiers. Arrivés devant cette foule surexcitée, ils font une décharge de leurs fusils, tuent un des séditieux et en blessent trois ou quatre. La foule s'enfuit à travers les rues voisines et finit par se disperser.

Telle fut cette émeute du 17 juillet, grave assurément, mais qui fut démesurément grossie. L'attitude des commis parut fort suspecte aux contemporains ; ils se demandèrent s'il n'y avait pas là une sorte de provocation. Le notaire Duchemin dit que « les timbreurs avaient battu un clerc à dessein de s'attirer l'orage. » René Cormier de la Courneuve dit « qu'on soupçonna les maltôtiers eux-mêmes de s'être fait piller pour demander aux États et aux fermiers du rabais. » C'est probablement la vérité. Et les nouveaux édits en devenaient plus odieux. « Les bons habitants sont tellement dans la crainte des tumultuaires, écrit le procureur Morel, qu'ils n'osent sortir de leurs maisons, menacés qu'ils sont par une cohorte séditieuse de populace vagabonde et libertine. »

Les bourgeois demandèrent au Parlement la punition des coupables ; « la facilité avec laquelle les malfaiteurs purent exécuter en plein midi cette violence, et leur effronterie font présumer que c'était une chose tramée, concertée et préparée de longtemps. » Le Parlement ordonna des poursuites contre les assaillants et prescrivit en même temps à l'avocat général Gilles du Boisbaudry de se mettre à la recherche des commis ; mais ceux-ci demeurèrent introuvables (1).

Cette émeute surexcita de nouveau les esprits un peu calmés, et les attroupements recommencèrent dans les faubourgs. La duchesse de Chaulnes n'était pas rassurée, « elle est à demi-morte des menaces qu'on lui fait tous les jours ;... ses amis voudraient la voir quitter Rennes » (2). Un jour elle traversait dans son carrosse le faubourg de la rue Haute, tout à coup une bande d'hommes et de femmes entoure sa voiture et l'empêche d'avancer ; elle met la tête à la portière et demande ce qu'on lui veut.

— Madame, répondent quelques femmes du peuple, nous venons vous prier de vouloir bien nommer un enfant.

— Très volontiers, répond la duchesse, en ouvrant la portière.

A ces mots un chat crevé, lancé du milieu du groupe d'une main vigoureuse, vient tomber sur les genoux de la duchesse.

(1) *Registres secrets*, 18, 19, 20, 29 juillet 1675. Arch. du Parl. B. 329. Les timbres ayant été brisés et enlevés, le roi autorisa les intéressés à se servir du « papier timbré de Normandie. » Le Bureau ne fut rétabli que le 4 octobre 1675.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, T. III, p. 523, 531 ; 24 et 26 juillet 1675. — Lettre de Guémadeuc à Colbert, 28 août 1675. Depping, *Corresp. admin. de Louis XIV*, T. I, p. 551.

Les rires, les huées éclatent :

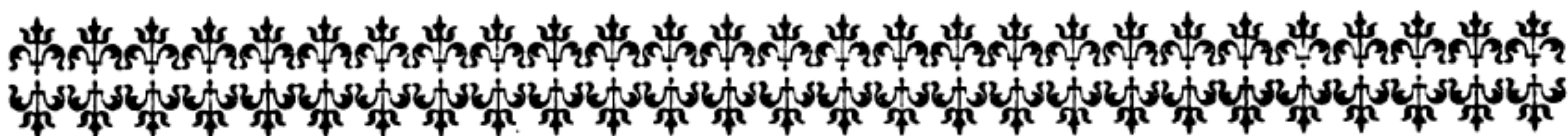
— Tiens, vilaine bossue, voilà le filleul qu'on te destine !

Ses gens se mettent en devoir de défendre leur maîtresse. Le peuple croit qu'on va l'attaquer, un coup de fusil part qui brise l'épaule d'un des pages de Mme de Chaulnes. La duchesse put s'échapper. Elle quitta cette ville inhospitalière le 17 août 1675, comme en cachette et de très grand matin ; elle se rendit à Dinan où les États étaient convoqués.

Ce chat crevé devait coûter cher à la ville de Rennes (1).

(1) Sur la révolte du papier timbré à Rennes et à Nantes voir : A. de la Borderie, *La Révolte du Papier timbré en Bretagne*, 1884, et Revue de Bretagne, T. VII, janv., fév., mars 1860. — J. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré ou des bonnets rouges en Bretagne*, p. 11-31 et 85-175. — Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, T. I, p. 546-551, T. III, p. 254-272. — *Journal d'un Bourgeois de Rennes au XVIIe siècle* (Journal du notaire Duchemin), *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, T. I, p. 168-179, 182, 187-188. — Arch. du Parlement B 329 et 330, *Registres secrets*, juillet et août 1675. — *Journal manuscrit de René Cormier, s^r de la Courneuve*. — *Journal domestique de René de la Monneraye, s^r de Bourgneuf*, secrétaire du Parlement de Bretagne, (manuscrit). — *Relation* (manuscrite) *de la sédition arrivée en l'an 1675*, par Morel, procureur au présidial. — *Journal de Me Toudoux*, notaire royal à Rennes, (manuscrit). Bib. mun. de Rennes, n° 338. — *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. des Grands Écrivains de la France (Monmerqué), T. III, p. 484-531. — H. Gaillard. *De l'influence des conditions topographiques sur le développement de Rennes*, Annales de Bretagne, avril et juillet 1909. — Paul Banéat, *Le Vieux Rennes*. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 435-436. — Pierre Clément, *Histoire de la Vie et de l'Administration de Colbert*, édit. 1892, T. I, p. 261-277. — Arch. municipales de Rennes, *Registre de la Communauté de Ville*, année 1675.





CHAPITRE XXXII

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ

II. — EN BASSE-BRETAGNE

1675

« Ils sont également aigris contre les édits et résolus de secouer le joug de la noblesse. »

Le duc DE CHAULNES.

I. L'ÉTAT D'ESPRIT DES PAYSANS BRETONS. — II. LA RÉVOLTE EN CORNOUAILLE. — III. LE « CODE PAYSAN ». — IV. LE NOTAIRE LE BALP. — V. L'INSURRECTION DANS LE PAYS DE CARHAIX. — VI. LE MARQUIS DE MONTGAILLARD ET LE NOTAIRE LE BALP.

I. — *L'État d'esprit des paysans bretons.*

La révolte des paysans eut des causes identiques, mais un caractère totalement différent de celle des villes de la Haute-Bretagne. La condition des populations agricoles au XVII[e] siècle est en réalité fort peu connue. Les historiens, hypnotisés par le décor magnifique de Versailles, par les batailles et les traités, par les lettres et par les arts, ont à peu près complètement négligé d'étudier l'état social des provinces, les conditions de la vie des paysans et des seigneurs ruraux. La révolte, dite du papier timbré, vint tout d'un coup projeter sur celle-ci une lueur inquiétante et même sinistre.

Il est certain que l'existence des laboureurs était alors fort dure et souvent misérable. Sur ce point les témoignages contemporains sont très affirmatifs. On peut citer d'abord celui de Colbert lui-même : « Ce qu'il y a de plus important et sur quoi il y a plus de réflexion à faire, c'est la misère très grande des peuples. Toutes les lettres qui viennent des provinces en parlent, soit des intendants, soit des receveurs généraux, et même des évêques » (1). Le duc de Chaulnes disait à Louvois : « La misère est si grande parmi eux qu'il est à craindre qu'elle ne les porte à quelque extrémité ; » et à Colbert : « Le marquis de la Roche, gouverneur de Quimper, m'assure que la misère est si grande parmi ces peuples que l'on doit

(1) Forbonnais, *Recherches et Considérations sur les finances de la France,* année 1681 ; T. I, p. 529.

beaucoup appréhender les suites de leur rage et de leur brutalité... Ce sont les peuples les plus misérables de la province » (1).

Quelles étaient les causes de cette misère ? Les deux principales ont été nettement dégagées par un homme compétent et désintéressé, Charles Colbert, marquis de Croissy, qui fut envoyé en mission par son frère en 1665 pour étudier la situation de la Bretagne. D'abord chaque seigneur a sa justice spéciale qui lui rapporte souvent de gros revenus : « la multiplicité infinie des petites juridictions et des gens de loi qui s'y rattachent, juges, notaires, avocats, procureurs, gens faméliques, ruine le menu peuple par les procès qu'ils font naître et entretiennent (2). « Cet excès fait plus de mal dans ce païs que la guerre et la taille ne font dans les autres provinces, » dit Colbert.

D'autre part beaucoup de seigneurs commettent des exactions abusives contre leurs tenanciers et surtout exigent d'eux des corvées excessives. Colbert cite tel gentilhomme « dont l'occupation ordinaire est de faire la débauche et de chasser, » tel autre « qui tyrannise ses vassaux, » beaucoup d'autres « dont l'occupation ordinaire est de boire. » Certes il faut se garder de généraliser. Ces généralisations hâtives sont le grand péril de l'histoire. Charles Colbert, dont la mission consistait à signaler « les abus », devait surtout relever les mauvais côtés et négliger les bons. Un gentilhomme qui abuse de ses droits et cause du scandale fait beaucoup plus de bruit que cent autres qui sont irréprochables. Un châtelain qui commet des crimes est à peu près assuré de passer à la postérité. Cent autres qui remplissent honnêtement leur devoir de patronage social ne laissent aucune trace et l'histoire les oublie. Il est triste d'avoir à constater que le mal crée plus de titres que le bien au souvenir des hommes.

Cependant il faut le reconnaître, — car c'est un point important, — cette idée commençait à naître dans l'esprit des peuples que les privilèges dont jouissaient les nobles n'étaient plus proportionnés aux services qu'ils rendaient à la société : ceux-ci paraissent très minces et ceux-là énormes. La défense et la guerre n'étaient plus leur partage exclusif. Beaucoup de seigneurs ne remplissaient plus ce rôle d' « autorités sociales » qui était leur raison d'être et avait fait leur force. Et c'est contre eux, autant au moins que contre les nouveaux impôts, que les colères des paysans sont dirigées. Les lettres du duc de Chaulnes ne peuvent laisser aucun doute à cet égard : « Les édits ont esmeus les paysans, écrit-il, ils font des ligues entre eux, ils veulent secouer le joug de leurs seigneurs qui les chargent beaucoup sous prétexte de corvées ; ils n'ont plus de respect pour leurs curez, pour lesquels ils ont toujours eu non seulement de la defférence mais de la vénération. » Et encore : « Il est certain que la noblesse a traité fort rudement les païsans, ils s'en vengent présentement et ont exercé desjà, vers cinq ou six, de très grandes barbaries, les ayant blessé, pillé leurs maisons et mesme bruslé quelques-unes. » Lavardin écrit à Colbert ce mot qui éclaire la situation : « Il paroist que leur colère tourne plus contre les gentilshommes que contre l'autorité du roy. Ils ont rendu à quelques-uns les coups de bâton qu'ils en avaient reçus. »

(1) Le duc de Chaulnes à Louvois et à Colbert, 16, 26 juin 1675. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 148, 150. — Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. III, p. 260.
(2) Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 2.

Le P. Lefort, supérieur des jésuites de Quimper, envoyé en mission par le duc près des paysans soulevés, rapporte : Beaucoup lui ont dit « qu'ils croioient être ensorcelez et transportez d'une fureur diabolique... que la misère les avait provoquez à s'armer, ainsi que les exactions que leurs seigneurs leur avoient faites et les mauvais traitemens qu'ils en avoient receus, tant par l'argent que ceux-ci en avoient tiré que par le travail qu'ils leur faisoient faire continuellement à leurs terres, n'ayant eu pour eux non plus de considération que pour des chevaux » (1).

Il faut ajouter que les celtes de la Basse-Bretagne sont particulièrement fiers, susceptibles, orgueilleux et égalitaires. Un siècle auparavant, le chanoine Moreau montrait ces « rogues villageois » de la Cornouaille et du Poher tout prêts à se révolter contre la noblesse, « ne voulant être sujets à personne, de quoy ils se vantaient ouvertement; s'ils avaient été victorieux, il n'y a pas de doute qu'ils se fussent jetés sur les maisons des nobles, sans pardonner à aucun qui eust été de condition plus élevée qu'eux; et en faisant de même, disaient-ils, ils seront tous égaux... » (2) « C'est un païs rude et farouche, et qui produit des habitants qui lui ressemblent, écrivait le marquis de Lavardin un siècle après; ils entendent médiocrement le français et guère mieux la raison. »

Retirés dans leurs hameaux boisés des montagnes Noires et des montagnes d'Arrée, défendus par leur langue nationale contre les innovations du dehors, supportant presque seuls le poids des impôts, toujours accrus, qui avaient fait baisser le fermage des terres, ils ont une horreur instinctive de la gabelle, ce monopole odieux qui sert de prétexte à tant de vexations. Aussi l'on s'explique très bien le trait si souvent cité de Mme de Sévigné, peut-être du reste spirituellement « arrangé » par la marquise qui savait embellir (3).

Dans les diverses régions de la Basse-Bretagne l'esprit et le caractère des paysans sont du reste entièrement dissemblables : on dirait des peuples différents. Dans la Cornouaille, c'est-à-dire aux environs de Quimper, Quimperlé et Châteaulin, le paysan est frondeur et rebelle à toute autorité. Il déteste les supériorités sociales et surtout celle des châtelains. *Ar noblanc*, les nobles sont pour lui l'ennemi. Le curé n'a guère plus d'influence, et M. de Chaulnes remarque que dans les moments de surexcitation, ils perdent vite le respect qu'ils gardent en temps ordinaire pour leurs prêtres.

Dans « le Tréguier », et dans une partie du pays de Morlaix, à Plouigneau, Lanmeur, Saint-Thégonnec, l'esprit est le même, plus accentué encore, les seigneurs sont impopulaires et haïs. Il en est tout autrement dans le Léon. Le

(1) Lettres du duc de Chaulnes à Colbert et Louvois, 26, 30 juin, 13 juillet 1675. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 148, 165, 178. — Lavardin à Colbert. Depping, *Corresp. admin. de Louis XIV*, T. III, p. 272.

(2) Moreau, *Histoire de la Ligue*, 1857, p. 101.

(3) Hévin, *Consultations et Observations sur la Coutume de Bretagne*, 1734, XIIIe Consultation, p. 82. « Les devoirs sur le tabac affectent généralement grands et petits, » dit Hévin; donc tous prisaient ou fumaient. — Luzel, *Documents inédits sur la révolte du papier timbré dans le Finistère*, p. 8. Bulletin d'Histoire et de philologie, 1892. — *Lettres de Mme de Sévigné*, 24 juillet 1675, T. III, p. 524. « Un curé avait reçu devant ses paroissiens une pendule qu'on lui envoyoit *de France*, (car c'est ainsi qu'ils disent); ils se mirent tous à crier en leur langage que c'était *la Gabelle*, et qu'ils le voyoient fort bien. Le curé habile leur dit sur le même ton : Point du tout, mes enfants, ce n'est point *la Gabelle*, vous ne vous y connoissez pas, c'est *le Jubilé*. En même temps les voilà à genoux..... »

Léonard est profondément religieux, il aime et vénère ses prêtres, il s'incline avec déférence devant les supériorités sociales, il respecte le seigneur et recourt volontiers à lui quand il a besoin d'un conseil ou d'un service.

Il existe aussi d'ailleurs entre les paysans eux-mêmes des diversités de situations dont on n'a pas assez tenu compte : le grand afféagiste, le modeste tenancier de domaine congéable, le simple journalier qui vit de son travail forment des catégories très différentes. Les inventaires de mobilier, déjà publiés, commencent à nous les faire apercevoir (1). Or justement les nouveaux impôts, venant se superposer à beaucoup d'autres, les frappent tous également. Tous ont maille à partir avec la justice seigneuriale, ils connaissent trop bien ce grand papier judiciaire qui porte des grimoires incompréhensibles mais qui coûtent si cher. Tous fument et prisent, car l'usage du tabac s'est répandu avec une telle rapidité dans les classes populaires « qu'ils ne peuvent plus s'en passer » (2). Tous possèdent des plats d'étain qui sont la seule vaisselle du paysan. Faudra-t-il donc payer désormais des droits pour toutes ces choses de la vie journalière ? A cette pensée, leur esprit se révolte.

II. — *La Révolte en Cornouaille.*

L'été de 1675 fut très pluvieux, on fit des prières publiques pour demander le beau temps ; les récoltes, unique ressource des paysans, furent compromises (3). Comme « Rennes donnait le mouvement à tout le reste de la province, » les troubles qui y avaient éclaté avaient surexcité les esprits. La ville de Guingamp était depuis longtemps travaillée par les mécontents ; le marquis de la Coste, lieutenant du roi à Brest, avait cru devoir s'y rendre. Une véritable émeute éclata dans la nuit du 24 au 25 mai ; mais la populace seule se souleva ; la milice bourgeoise marcha résolument et trois des meneurs furent saisis et emprisonnés. Le châtiment suivit de près, le duc de Chaulnes, aussitôt prévenu, envoya à Guingamp le lieutenant du grand prévôt, qui condamna sans appel ; dès le 6 juin, la femme qui avait excité la sédition était pendue et les deux autres prisonniers condamnés au fouet et au bannissement (4).

Le 5 juin 1675, M. de la Coste repartait pour Châteaulin où l'on craignait des troubles. « La nouvelle de son arrivée, jointe à celle des exécutions de Guingamp, s'était promptement répandue dans les campagnes et y avait causé une vive émotion. De plus le bruit courait, — et l'on sait avec quelle rapidité inexplicable

(1) H. Sée, *Les Classes rurales en Bretagne du XVI[e] siècle à la Révolution*, Annales de Bretagne, juillet 1909. — A. Favé, *Le Mobilier et le Vêtement de la classe rurale aux environs de Quimper au XVII[e] siècle.* Bull. de la Société archéol. du Finistère, 1893, T. XX, p. 329 et s.

(2) La consommation du tabac qui n'avait produit en Bretagne que 21.616 livres (argent) en 1675 passa à 388.143 liv. (arg.) en 1676 ; 339.242 liv. en 1677 ; 285.143 l. en 1678. *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. VII, p. 408.

(3) *Relation manuscrite du procureur Morel.*

(4) S. Ropartz, *L'Insurrection de 1675 à Guingamp*, Revue de Bretagne, sept. 1859. *Guingamp, Études pour servir à l'histoire du Tiers État en Bretagne*, T. II, p. 124. Le grand prévôt était le chef de la maréchaussée, organisée à peu près comme la gendarmerie actuelle, mais ayant le droit de juger.

ces bruits circulent — que la gabelle et l'impôt sur les blés allaient être établis et que le marquis de la Coste était chargé de les organiser (1).

Le matin du dimanche 9 juin 1675, le tocsin sonna tout à coup dans les églises de Châteaulin et des environs, de plus de trente paroisses du voisinage les paysans se rassemblaient par bandes, armés de fusils, de mousquets, de fourches et de bâtons, pour marcher à la rencontre du « grand gabelleur. » Une troupe envahit Châteaulin et trouve la ville en rumeur. M. de la Coste était d'un caractère bienveillant, « mais il n'avait pas dans l'art de supporter les injures la même force d'âme que M. de Chaulnes. » Un sergent (huissier) paraît à la tête des paysans, il exprime à M. de la Coste les revendications tumultueuses de la foule, il devient pressant, il parle avec insolence ; M. de la Coste tire son épée et la lui passe au travers du corps, le sergent tombe mort à ses pieds.

A cette vue, grande émotion, les coups de fusil partent tout seuls, M. de la Coste n'a que quelques personnes auprès de lui, il reçoit une balle à l'épaule qui le blesse grièvement, on le transporte dans une maison voisine. Le peuple s'y précipite et demande à grands cris la révocation des édits, il menace « de brûler » la maison et le marquis, s'il ne s'y engage pas. Celui-ci cède devant la force, il promet et signe tout ce qu'on demande, la foule se disperse ; il se hâte de partir pour Brest afin de s'y faire soigner » (2).

Cependant une autre bande se dirigeait vers Briec. Depuis l'aube, en ce jour de fête de la Trinité, le tocsin sinistre retentissait aux clochers de vingt paroisses des environs, Quéménéven, Edern, Plomodiern, Elliant, Cast, Landrévarzec, etc. Les paysans accouraient, armés de fusils, de fourches et de « bâtons ferrés, » les redoutables *pen-baz*. On leur avait dit que le marquis de la Coste et M. Jouan de la Garenne, receveur-fermier des Domaines à Carhaix, « estoient porteurs de la gabelle », qu'ils se trouvaient chez « le grand gabelleur, » M. de Keranstreat, au château de la Boixière, en Briec, et qu'il fallait « les exterminer » (3).

Au bourg de Briec, à l'issue de la messe, une foule de plus de deux mille personnes remplissait la place, « le placitre » et le cimetière ; elle se donna des chefs. Un beau « gars » de trente ans, grand et fort, les cheveux et la barbe noirs, vêtu d'une camisole rouge, Laurent Le Quéau, meunier à Cosquiriou, en Quéménéven, monte sur une « bille de bois » laissée sur le placitre et, ayant fait battre le tambour par Germain Balbouez, « publie hautement » qu'il faut aller au manoir de La Boixière, chez le grand « gabelleur » Keranstreat, « prendre les armes qui y sont et exterminer La Coste et La Garenne. » Un autre, Alain Le Moign, dit « le Grand Moign, » laboureur au village de Trévinel en Briec, âgé de 36 ans, de haute stature, les cheveux noirs, « habillé d'un justaucorps de drap gris et d'un hault-de-chausse de toile, » portant un fusil et un pistolet, excite les assistants. Tous deux disent qu'ils sont « les caporaux » des trêves du Gorresquer et de

(1) Jean du Gouray, marquis de la Coste (en St-Julien), lieutenant du roi pour les quatre évêchés de Saint-Brieuc, Tréguier, Léon et Cornouailles, épousa en 1650 Madeleine de Rosmadec, il eut deux filles : Sainte, qui fut comtesse de Plélo, et Madeleine, dernière du nom, qui épousa en 1684 Joseph Andrault, comte de Langeron, qui prit le titre de marquis de la Coste.

(2) Jonville à Louvois, 29 juillet 1675 ; Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 33, 159.

(3) Ces paysans parlaient la langue bretonne. En pays gallo, on prononce « gabelou. » On sait que le nom de « La Boixière », ou « la Bouëxière, » très commun en Bretagne, vient de *Buxum, Buxetum*, lieu planté de buis.

Landudal; ils crient qu'il faut emmener le recteur. Avec cinq ou six autres ils courent au presbytère, le recteur de Briec déjeunait avec le recteur d'Edern. « Le Grand Moign, Le Quéau, Balbouez, Nicolas Kerazean et Louarnec entrent dans la salle et somment les deux prêtres de venir avec eux au manoir de la Bouëxière, pour « exterminer les gabelleurs. » Le recteur de Briec, « tout pasle », s'en défend, il dit qu'il est malade, qu'il ne peut les accompagner. Alors ces hommes surexcités lui répondent « qu'il y serait allé par beau ou par force et qu'il n'estoit pas chez luy, mais bien chez eux. » En même temps ils font sortir les deux recteurs de force sur la place, « en les menaçant de leurs armes à feu, » Le Moign tient le recteur de Briec au collet, là de nouveau on « bannit » à son de caisse qu'il faut aller au manoir de La Bouëxière, parce que le marquis de la Coste, Jouan de la Garenne et Keranstreat y estoient pour establir la gabelle. Alors Le « Grand Moign », Le Quéau et trois ou quatre autres prennent la tête, armés de fusils et de pistolets, forçant les deux prêtres à marcher devant eux, et la foule les suit en tumulte.

Arrivés dans la cour du manoir, les cinq hommes qui sont en avant demandent Jouan de la Garenne et La Coste. La gouvernante Mlle de la Rueneufve, leur répond qu'ils ne sont pas là, et devant leur air menaçant, celle-ci, apeurée, offre, pour le prouver, de leur ouvrir toutes les chambres. Ils y entrent et les parcourent, « enragés de ne les point trouver; » ils demandent du vin. Ils roulent dans la cour une barrique de vin rouge, Le Moign la défonce d'un coup de pierre, boit avec une escuelle, et dit aux autres d'en boire tant qu'ils voudraient. Plusieurs apportent du vin blanc, « comme estant plus délicat. » En un instant les barriques furent vides, et « tous esprins de vin. »

Le Moign et Le Quéau disent « qu'il faut avoir Keranstreat et La Garenne-Jouan pour les tuer. » Ils demandent à la gouvernante la clef du cabinet « parce qu'ils y estoient. » Elle répond qu'elle ne l'a pas et que du reste ils n'y sont pas. Alors Le Moign sort dans la cour, tire un coup de fusil dans la fenêtre du cabinet en disant « qu'il y voioit de la noblesse et qu'il les falloit tous brusler. » D'autres enfoncent les portes à coups de hache et réclament en hurlant « les petits diables ou les petits loups, puisqu'ils ne pouvaient trouver le grand diable de gabelleur leur père. »

Le Moign et Le Quéau crient qu'il faut tout brûler et ils allument eux-mêmes le feu aux deux bouts de la grange, où il y avait du foin, disant que « les diables de gabelleurs y étaient cachés et qu'il fallait les brûler, afin de les faire sortir, s'ils y estoient. » La métayère ayant éteint le feu, Le Moign la frappe du bout de son fusil, d'autres lui lancent des coups de pied, quoiqu'elle fût grosse; et ils allument le feu dans la grange qui fut incendiée; ils tirent des coups de fusil dans la couverture en chaume d'un autre bâtiment pour y mettre le feu, puis ils apportent de la paille à l'entrée du manoir et se préparent à l'incendier; la gouvernante et les femmes se jettent à genoux et les supplient de ne pas mettre le feu, leur offrant de l'argent, des provisions et tout ce qu'ils voudront; Le Moign et Kerazean répliquent durement « qu'ils ne voulloient son argent ni son vin, mais brûler les petits diables; » voyant alors une épaisse fumée s'élever de la maison, Le Moign dit :

— « Il faut que le sommet tombe dans le fond de la maison », et peu après : « Tout va être brûlé. Allons-nous en ! »

Dans la soirée Le Moign, entrant chez Duval au bourg de Briec « pour prendre du tabac, » dit que ceux qui avaient froid n'avaient qu'à aller se chauffer à la Bouëxière et qu'il y avait beau feu !

Jeanne Queinech répond :

— « Il y aura de la penderie pour cela.

— Ce n'est rien encore que cela, il faut les détacher tous, » réplique Le Moing.

Étant sorti, il ajoute qu'il fallait « brusler le presbitaire et la maison de Thomas Calvès, hoste, à cause qu'il avait du vin de gabelle. »

Le « Grand Moign » et Le Quéau devaient payer de leurs têtes et d'horribles tortures cette criminelle tentative (1).

En apprenant la nouvelle de ces attentats, autrement graves que les émeutes de Rennes, le duc de Chaulnes prit les mesures urgentes, il nomma le marquis de Nevet au commandement des milices de l'évêché de Cornouaille à la place de La Coste blessé, il fit afficher partout un arrêt du Parlement ordonnant de poser les armes, et déclarant « perturbateurs du repos public tous ceux qui sèment le bruit que le roi veut mettre la gabelle et une imposition sur les blés, rien n'étant si contraire à ses intentions, qui sont de maintenir cette province dans tous ses privilèges. » Lui-même enfin s'achemina vers la Basse Bretagne et il arriva à Hennebont le 9 juillet 1675.

Ces dispositions étaient bien insuffisantes pour arrêter le torrent; les paroisses continuent à s'agiter, un véritable foyer d'insurrection se forme autour de Quimper, dans la Cornouaille, entre Concarneau, Châteauneuf-du-Faou, Châteaulin et la mer, le mouvement prend un caractère nettement révolutionnaire. De nouveaux attentats marquent les mois de juin, juillet et août 1675. Les attroupements deviennent fréquents; le 16 juin, le duc écrit que les bandes menacent de marcher sur Quimper, et de rompre les ponts, « de peur que l'on aille à eux. » Le 23 juin, plusieurs paroisses se rassemblent, quoique sans tocsin, attaquent la maison d'un gentilhomme, qui est blessé de plusieurs coups. Ils pillent ensuite un bureau de papier timbré. Le 13 juillet, un autre gentilhomme, après avoir reçu nombre de coups, est traîné hors de l'église par les cheveux et jeté comme mort dans un fossé. Nicolas Euzenou de Kersalaün, attaqué dans son château du Cosquer, en Combrit, au sortir de l'église, le dimanche 23 juin, est mortellement blessé par les révoltés; il mourut huit jours après. Le château de la Motte, près de Douarnenez, est envahi et le garde tué.

Au commencement de juillet 1675, quarante paroisses ont pris les armes, « dix-huit à vingt mille hommes sont debout, dont les deux tiers sont armés de mousquets ou de fusils et les autres de fourches et de hallebardes, il y a des gentilshommes qu'ils ont forcés de se mettre à leur tête, ils leur ont donné des habits comme eux et les gardent de peur qu'ils ne s'enfuyent » (2).

(1) Tous ces détails sont extraits de l'Information et des Interrogatoires publiés par M. J. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 32-35, 280-295 et *Documents inédits relatifs à la révolte du papier timbré en Basse-Bretagne*, Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère, 1896, p. 141-164.

(2) Chaulnes à Colbert, 16, 26 juin, 13 juillet 1675. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 36, 133, 150, 178, 189 et Depping, *Correspondance administr. de Louis XIV*, T. III, p. 259.

III. — *Le « Code Païsan. »*

Le bruit de cette révolte était parvenu jusqu'à Paris; le 3 juillet, Mme de Sévigné écrivait à sa fille : « On dit qu'il y a cinq ou six cents *bonnets bleus* en Basse-Bretagne qui auraient bien besoin d'être pendus pour leur apprendre à parler. La Haute Bretagne est sage, et c'est mon pays » (1).

Ces « Bonnets bleus » étaient en état d'insurrection véritable, « ils veulent tout tuer et tout piller, » dit un témoin; du reste, aucune police, aucune troupe, aucune répression : pendant près de trois mois, ils furent les maîtres du pays.

Ils dévalisaient les châteaux et les maisons des gens de justice. Les gentilshommes se réfugiaient dans les villes. « La guerre et la révolte de nos paysans nous ont obligés de nous retirer dans les villes voisines, écrit l'un d'eux, pour nous conserver et nous mettre en sûreté de leur furie, car après avoir pillé ce qu'ils ont pu des bureaux et des maisons des gens d'affaires, ils se sont jettez sur celles des gentilshommes soubz prétexte qu'ils avaient tous signez la gabelle, et ils n'en veulent pas moins à leurs recteurs et curez... A Quimper-Corentin se sont aussi rendus la pluspart de la noblesse des environs et du quartier de Pont-l'Abbé, où la guerre est à présent plus forte qu'ailleurs » (2). « Ils font des ligues entre eux, dit le duc de Chaulnes, ils veulent secouer le joug de leurs seigneurs... Ils sont également aigris contre les édits et résolus de secouer le joug de la noblesse et de se libérer des droits que les gentilshommes levaient sur eux; ils ont rédigé un écrit qu'ils appellent le *Code païsant,* où tous leurs intérêts sont réglez » (3).

Ce *Code païsan* est un véritable programme des revendications populaires. Il fut adopté dans un « Conseil de guerre », tenu le 2 juillet 1675 à la chapelle de Notre-Dame de Tremenon, près de Pont-l'Abbé, où se trouvèrent les députés de quatorze paroisses révoltées. Il est intitulé « *Règlement fait par les nobles habitants des quatorze paroisses du païs armorique situé depuis Douarnenez jusqu'à Concarneau pour estre observé inviolablement entre eux jusqu'à la feste de Saint-Michel prochaine* » (4). En voici le texte :

ARTICLE 1er.

Les dites quatorze paroisses, unies ensemble pour la liberté de la province, députeront six des plus notables de leur paroisse aux États prochains pour y déduire les

(1) *Lettres de Mme de Sévigné,* 3 juillet 1675 : T. III, p. 505. Il faut noter que Mme de Sévigné était alors à Paris, elle ajoute qu'elle ira bientôt « voir ces coquins qui jettent des pierres dans le jardin du patron. »

(2) *Lettre écrite par un gentilhomme,* datée de Concarneau le 4 juillet 1675, *Documents manuscrits inédits.*

(3) Depping, *Correspond. admin. de Louis XIV,* T. III, p. 260. Chaulnes à Colbert, 16 juin et 9 juillet 1675.

(4) Le duc de Chaulnes dit dans sa lettre à Colbert du 9 juillet 1675 : « Le *Code païsant* contenait à peu près ce que vous lirez dans celuy que je vous envoye, hors que la forme n'en est pas si insolente. » Malheureusement l'exemplaire envoyé à Colbert a disparu; d'ailleurs les termes mêmes de la lettre du duc indiquent bien qu'il circula plusieurs exemplaires du *Code païsant,* analogues pour le fond, différents pour la forme; ce qui est très vraisemblable puisqu'il fut rédigé et adopté dans plusieurs assemblées de paroisses. Le *Code païsant* a été publié pour la première fois par M. de la Borderie en 1860 d'après un exemplaire existant aux Archives des Côtes-du-Nord et dont l'écriture est de la fin du XVIIe siècle. Nous en avons sous les yeux un autre exemplaire dont l'écriture paraît

raisons de leur soulèvement, lesquels seront défrayez aux dépens de leurs communautés qui leur fourniront à chacun un bonnet et camisole rouge, un hault-de-chausse bleuf.., avec le reste de l'équipage convenable à leurs qualités.

ARTICLE 2.

Ils mettront bas les armes et cesseront tout acte d'autorité jusques audit temps (de la Saint-Michel 1675), *par une grâce spéciale qu'ils font aux gentilshommes*, qui seront sommés de se rendre dans leurs maisons de campagne, au plus tôt, faute de quoi ils seront déchus de la dite grâce.

ARTICLE 3.

Défenses seront faites de sonner le tocsin et de faire des assemblées d'hommes armés sans le consentement universel de ladite Union, à peine aux délinquants d'être pendus aux clochers, et aux séditieux assemblés d'être passés par les armes.

ARTICLE 4.

Les droits de champart et de corvée (1) prétendus par les gentilshommes seront abolis comme une tyrannie ennemie de la liberté armorique.

ARTICLE 5.

Pour affermir la paix et la concorde entre lesdits gentilshommes et nobles habitants des dites paroisses, il se fera des mariages entre eux à condition que les filles de noble extraction choisiront leurs maris de condition commune, qu'elles anobliront leur postérité qui partagera également entre elle les biens de leurs successions (2).

ARTICLE 6.

Il est défendu, à peine d'être passé par la fourche, de donner retraite à la gabelle et à ses enfants et de leur fournir à boire ni à manger ni aucune commodité, mais au contraire il est enjoint, sur les mêmes peines, de tirer sur elle comme sur un chien enragé.

ARTICLE 7.

Il ne se lèvera pour tout droit que cinq livres par barrique de vin et trois livres pour celle du crû de la province.

ARTICLE 8.

L'argent des fouages anciens sera employé pour acheter du tabac qui sera distribué avec le pain bénit aux messes paroissiales, pour la satisfaction des paroissiens.

être du commencement du XVIIIe siècle et qui ne diffère de l'exemplaire de Saint-Brieuc que par quelques variantes. Nous reproduisons le texte de notre exemplaire, mais il a paru inutile de conserver l'orthographe. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que le *Code paysan* a dû être discuté en breton et probablement rédigé en français par quelque homme de loi que les paysans révoltés auront emmené avec eux. La *Lettre du gentilhomme* réfugié à Concarneau dit en effet : « Je vous envoye des règlements et des ordonnances que ces mutins firent entre eux dans un Conseil de guerre qu'ils tinrent il y a deux jours (le 2 juillet 1675) à Notre-Dame de Tremenon, qui est assez plaisante (sic) et fait voir qu'il y a quelque esprit parmy eux autre qu'à l'ordinaire de nos païsans. »

(1) *Champart :* Droit seigneurial consistant dans le prélèvement d'un certain nombre de gerbes sur la terre grevée de ce droit avant l'enlèvement de la récolte. *Corvée :* Droit seigneurial obligeant les vassaux à exécuter certains travaux gratuitement pour le seigneur.

(2) Le *partage noble* était le partage qui attribuait à l'aîné une part prépondérante, en vertu du *droit d'aînesse*. Le partage roturier était, en principe, le partage égal entre les enfants. Voir *Hévin sur Frain*, 1684 ; T. II, p. 508.

ARTICLE 9.

Les recteurs, curés et prêtres seront payés pour le service de leurs paroisses sans qu'ils puissent prétendre aucun droit de dîme, novale, ou autres salaires pour toutes les fonctions curiales.

ARTICLE 10.

La justice sera exercée par gens capables, choisis par les nobles habitants, qui seront gagés, avec leurs greffiers, sans qu'ils puissent prétendre rien des parties pour leurs vacations, sur peine de punition corporelle ; le papier timbré sera en exécration à eux et à leur postérité ; tous les actes passés sur icelui seront transportés sur autre papier et seront par après brûlés, pour en effacer entièrement la mémoire.

ARTICLE 11.

La chasse sera défendue à qui que ce soit depuis le 1er jour de mars jusqu'à la mi-septembre ; les fuyes et colombiers seront rasés, et permis de tirer sur les pigeons en campagne.

ARTICLE 12.

Il sera loisible d'aller aux moulins que l'on voudra et les meuniers seront contraints de rendre la farine au poids du blé.

ARTICLE 13.

La ville de Quimper et autres adjacentes seront contraintes par la force des armes d'approuver et ratifier le présent règlement, à peine d'être déclarées ennemies de la liberté armorique et leurs habitants punis où ils seront rencontrés ; deffense de leur porter aucune denrée ni marchandise jusqu'à ce qu'ils aient satisfait, sur peine de *torrében*.

ARTICLE 14.

Le présent Règlement sera lu et publié au prône des grand'messes et par tous les carrefours des paroisses et affiché aux croix qui seront proches.

Signé : TORRÉBEN et les habitants (1).

On voit que ce Règlement audacieux est un véritable programme social, il contient déjà la plupart des revendications qui seront formulées dans les *Cahiers* des paroisses ; il n'exige pas seulement la suppression des nouvelles taxes, mais l'affranchissement des impositions royales, des droits seigneuriaux et des dîmes ecclésiastiques.

Le couvent des Carmes de Pont-l'Abbé fut un jour envahi par une troupe de 8.000 hommes, qui visitèrent leurs greniers et leurs caves ; pour éviter le pillage, ils durent signer le « *Code Breton* » et renoncer aux corvées qui leur étaient dues.

(1) Le mot *Torr-he-benn* qui terminait trop souvent autrefois les querelles entre Bretons signifie littéralement : « Casse-lui la tête. » Sur le texte et l'authenticité du *Code paysan*, voir : Le Men, *La Révolte du Papier timbré en Cornouaille*, Bulletin de la Soc. Archéol. du Finistère, 1876-1877, p. 183-201. — Tempier, *La Révolte du papier timbré en Bretagne, Nouveaux documents*, Mémoires de la Soc. Archéol. des Côtes-du-Nord, 1885-1886, p. 123. — Luzel, *Documents inédits sur le mouvement populaire, connu sous le nom de « La Révolte du papier timbré » en Basse-Bretagne*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1887, p. 64. — A. de la Borderie, *Le Code paysan et la Ronde du Papier timbré*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1887, p. 145.

Un autre règlement circula parmi les révoltés et fut adopté par plusieurs paroisses sous le nom de *Code Pesovat* (1). Il débute ainsi : « Traité de paix entre les nobles bourgeois de la ville de Pont-l'Abbé et les bien intentionnés des paroisses voisines; » et il finit par ces mots : « Arresté en l'assemblée des dits intentionnés, ce jour heureux de l'année misérable. » Il contient les mêmes réclamations : suppression du droit de champart et des corvées, permission de chasser, de tuer les pigeons, et aussi ces articles qui montrent avec évidence que ces actes ont été rédigés par des hommes de loi :

ARTICLE 6. — Deffences aux notaires de travailler sur papier tymbré ny prendre plus de 5 sous par acte de ferme et de 13 pour quelque acte que ce soit.

ARTICLE 7. — Aux huissiers et sergents de controller ny se servir de papier tymbré.

ARTICLE 8. — Aux procureurs les mêmes deffences pour le papier, et de vuider les procez dans le mois, de quelque difficulté qu'ils puissent estre, sur peine d'estre assommez.

ARTICLE 9. — Aux juges d'expédier gratis toute sentence d'audience,... et juger selon le sens commun et non la chicane (2).

Ce n'était pas un crime irrémissible de demander aux juges de juger « selon le sens commun, » et il faut reconnaître que plusieurs des réclamations des paysans n'étaient pas absolument déraisonnables (3).

Jusqu'à la fin de juillet 1675, il n'y eut aucune tentative de répression. Le duc de Chaulnes, enfermé à Port-Louis, le marquis de la Roche, enfermé à Quimper, le marquis de Nevet, enfermé dans son château de Lézargant, anxieux, sans troupes, vivaient dans la crainte perpétuelle d'une attaque et ne songeaient point à réprimer le soulèvement. Mais l'insurrection fut comme un feu de paille; malgré leurs ligues et leurs règlements, les paysans n'avaient ni chef, ni organisation ; pressés par les travaux de la récolte, beaucoup se dispersèrent.

Le duc agit habilement, il essaya de diviser les insurgés, promettant l'amnistie à ceux qui poseraient les armes, il donna des instructions en ce sens à La Roche et à Nevet, ainsi qu'au P. Lefort, supérieur des Jésuites de Quimper, qui parcourut plusieurs paroisses rurales. Les foires et les marchés, fort nombreux en cette saison, purent avoir lieu sans troubles. M. de Nevet fit même arrêter, juger,

(1) Le mot breton *Pesovad*, contraction de Pé-zo-vad, veut dire : Quoi de bon ?
(2) *Relation manuscrite inédite.*
(3) On a publié de nos jours une chanson populaire intitulée : *Ronde du Papier timbré,* mais son authenticité a été contestée et elle paraît en effet douteuse. Voici les premières strophes qui ne manquent pas d'une certaine allure littéraire :

Quelle nouvelle en Bretagne ? Que de bruit ! Que de fumée !
Le cheval du Roi, quoique boiteux, vient d'être ferré de neuf,
Il va porter en Basse Bretagne le papier timbré et les scellés...
Le roi de France a six capitaines, bons gentilshommes, gens de grande noblesse,
Le roi de France a six capitaines pour monter sa haquenée.....
Avec le cinquième viennent les herbes de malheur : le papier timbré, la bourse vide,
La bourse du Roi, profonde comme la mer, comme l'enfer, toujours béante !...

Voir sur ce point : A. de la Borderie, *La Révolte du Papier timbré,* p. 86. — F. Luzel, *Documents inédits sur le mouvement populaire connu sous le nom de « La Révolte du Papier timbré » en Basse Bretagne.* — A. de la Borderie, *Le Code Paysan et la Ronde du Papier timbré,* Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1887, p. 64, 145.

exécuter et pendre, aux patibulaires de Nevet, les meurtriers du garde du château de la Motte.

D'autres essayaient de négocier et de prouver la justice de leurs revendications. M. de Nevet, très bienveillant et très aimé, reçut, le 19 juillet 1675, la visite d'un « homme populaire » qui, « de la part de vingt paroisses vers Châteaulin, » vint lui apporter, pour la présenter au duc de Chaulnes, une remontrance « que je trouve fort juste, » dit-il, où ils demandent miséricorde au Roy; « ils ne font plus de conditions ni pour les édits ni autrement, mais seulement demandent justice de la meschante noblesse, juges et maltôtiers » (1). En envoyant cette pièce, Chaulnes lui-même disait à Colbert que plusieurs paroisses « debvoient se venir soumettre, et faisaient porter seulement leurs plaintes contre les mauvais traitements qu'elles recevoient des gentilshommes et des curez; il y en a plusieurs qui leur font signer des écrits pour se libérer de leurs vexations; il est certain qu'elles sont grandes » (2). Ce qui n'empêchait pas le duc de remettre à plus tard le châtiment et de supplier Colbert et Louvois de lui envoyer les troupes nécessaires pour infliger aux mutins une punition exemplaire, proportionnée à la gravité de leur faute.

IV. — *Le Notaire Le Balp.*

Ce n'est pas seulement dans le sud de la Cornouaille que régnait l'agitation. Il existait au centre de la Bretagne un autre foyer d'insurrection où le soulèvement

(1) Voici les principaux passages de cette curieuse pièce qui est inédite :

La Requeste de la populace de cette revolte.

Ce n'a pas été sans sujet que nous sommes accablez de tous cottez, en toute sorte d'occasions, et nous ne pouvons avoir justice. C'est pourquoy nous sommes obligés de nous mettre en deffence contre la justice et contre la noblesse.

Premierement notre bon Roy nous a traduit beaucoup de bonnes ordonnances et fait eclater sa justice en toutes les parties du monde, *quoy qu'en ce pays elle ne s'observe nullement.*

Les juges presentement n'ont aucune consideration ny pour les pauvres ny mineurs, ny pour la pauvre populace. Ils les accablent en toutes occasions, en tenant leurs procez tant que leur bien dure, et les tenant toujours en angoisse; *c'est pourquoy nous crions misericorde contre la Justice.*

Secundo nous nous plaignons *de la pluspart de la noblesse de ce païs,* qui nous maltraite en beaucoup d'occasions, tant pour *Corvées* que pour *Champars* et pour *droit de moulin.*

On se plaint du Champart, duquel une partie prend de trois gerbes une, et de cinq, et autres de cinq et de sept, et outre nous contreignent *d'aller à leur moulin* ce qui nous cause une grande perte.

Outre une partie des Gentilshommes qui nourissent un grand nombre de brebis et autres *bestiaux* qui nous causent de grosses pertes dans nos bleds, parcs et terres, et nous ne voulons qu'ils les amenent sur nos issues. Et en outre ils ont grand nombre de *pigeons* qui gastent nos bleds, quoyque nous n'ayons pas permission de les chasser. Ils nous menacent de coups de baston, de quoy nous ne pouvons avoir justice...

Ensuite nous nous pleignons de *nouveaux droits* qui sont reçûs depuis deux ans, comme Controlle, papier Tymbré, ét ceux qui nous sont maintenant presentés. Comment veut-on que nous païons les *nouveaux édits, n'étant pas capables de soutenir ceux qui y etoient.*

Nous sommes contents de payer ceux qui etoient avant 60 ans, et nous ne différons pas à payer chacun son droit comme luy appartient, et nous ne contestons rien que *contre les nouveaux mauvais Edits et charges* et ne croyons *pas que le Roy ait connoissance des choses desquelles nous sommes grevez.*

C'est pourquoy tout le peuple *pressé par la misere et par necessité* supplie Sa Majesté de le *regarder d'un œil de compassion* et de le soulager...

(2) Nevet à Chaulnes, 19 juillet 1675; Chaulnes à Colbert, 20 juillet 1675; Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 190, 192.

avait pris très vite un caractère d'extrême violence. L'émeute de Châteaulin avait été une sorte de signal. Le recteur Kervella, de Daoulas, écrit sur son registre « que des particuliers et gens de néant ont fait soulever la populace contre les officiers et receveurs de S. M., contre la noblesse, la justice et contre l'Église même » (1). Le 3 juillet, à Daoulas, un rassemblement considérable se forme, enfonce et pille les magasins du receveur des États. La nuit suivante, le bureau du papier timbré est saccagé à Landerneau. La presqu'île de Crozon s'agite à son tour : rassemblements et émeutes éclatent à Plomodiern, à Saint-Nic, à Dinéault, à Argol, à Telgruc (2). Autour de Morlaix les paysans s'arment, s'attroupent, coupent et gardent les routes, le lieutenant de frégate d'Ervaux, allant de Morlaix à Brest, rencontre trois de ces corps de garde, à Landivisiau, il ne passe « qu'en piquant à toutes jambes et le pistolet à la main. »

L'évêché de Tréguier est presque aussi agité. Le recteur de Plestin, près Lannion, écrit sur son registre de baptêmes : « Exorta est hoc anno 1675, *in totà ferè Britannià Armoricà* et alibi *multis in locis,* seditio... Rustici rebantur omnia licita, communia bona, nec ab Ecclesiæ ministris abstinebant : partim volebant jugulare, partim expellere a suis parochiis. O tempora! O mores!... » De nombreuses mutineries eurent lieu dans ces paroisses, nous ne les connaissons que par les punitions que reçurent leurs habitants (3).

Mais c'est dans la région centrale de la Bretagne, le Poher, dont la capitale est Carhaix, que la sédition prit le caractère sanglant d'une véritable guerre civile. Dans la vallée profonde, accidentée et presque inaccessible, formée par les montagnes Noires au sud et les montagnes d'Arrée au nord, point de villes fortes, aucune défense, les mécontents pouvaient se donner libre carrière. La révolte a d'ailleurs le même caractère, poursuit le même but, emploie les mêmes moyens que dans la Cornouaille. Les nouveaux droits semblent avoir pressé le déclanchement d'une soupape longtemps comprimée, avoir donné jour à des rancunes et à des haines accumulées depuis des années. Leurs réclamations sont souvent accompagnées des pires violences. Ils n'en veulent guère moins d'ailleurs aux bourgeois des villes : ceux de Pontivy en firent la cruelle expérience.

Les paysans aimaient à faire marcher avec eux leurs prêtres, c'était pour eux une garantie et comme une excuse. Il paraît prouvé d'ailleurs que dans ce pays un certain nombre de curés et de « recteurs » encouragèrent les revendications et se mirent même parfois à la tête de leurs paroissiens. Mais ce qui donna surtout au soulèvement une force et une intensité redoutables, c'est qu'il trouva un chef et un organisateur. Ce chef était un notaire, il s'appelait Sébastien Le Balp. Ce n'était pas un praticien de tout repos : aussi n'est-il pas dans l'habitude des notaires de devenir chef de bandes. Le Balp avait quelques peccadilles sur la conscience; notaire de la trève de Kergloff, en Cléden-Poher, l'un des vingt-huit notaires royaux ressortissant à la cour royale de Carhaix, il avait commis

(1) Luzel, *Documents inédits sur la révolte du papier timbré,* Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1887, p. 63.

(2) Ces paroisses sont dans le Finistère, cantons de Châteaulin et de Crozon. Pour toutes les paroisses citées à propos de la *Révolte du Papier timbré*, voir la carte de la fin du volume.

(3) A. de la Borderie, *La Révolte du Papier timbré*, p. 117, 262, 273. — J. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 42, 184.

plusieurs faux qualifiés et quelques petits vols, — ce qui se voyait quelquefois alors. Il sortait des prisons de Carhaix quand l'insurrection éclata, le cœur rempli des rancunes et des vengeances qu'il avait à exercer contre la société; il était de ces hommes, dont parle M. du Seuil, « ruinez ou condamnez pour crime qui, se trouvant bien du désordre et en vivant, pour le maintenir, menacent les bons de tous maux s'ils ne les suivent » (1).

D'ailleurs intelligent et audacieux, il était pour les révoltés un chef tout désigné et il resta jusqu'à la fin l'âme de l'insurrection. Pendant deux mois, juillet et août 1675, les paysans soulevés furent les maîtres du pays. Ils organisent de véritables expéditions, ils pillent, brûlent et assassinent; s'ils ne rédigent pas, comme ceux de la Cornouaille, de *Code paysan*, ils ont soin de traîner avec eux des notaires, qu'ils forcent à dresser des actes authentiques portant abolition des droits des seigneurs et fixant les redevances qu'ils consentent à payer désormais.

C'est Carhaix qui leur servit de quartier général. Carhaix, ville ouverte, n'avait ni remparts ni défenseurs. Le samedi 6 juillet, dans l'après-midi, une bande nombreuse de paysans et d'artisans, suivis d'un grand nombre de femmes, s'amasse devant la maison de Claude Sauvan de Chateaufort, fermier (receveur) des grands et des petits devoirs des États (impôts sur les boissons); les émeutiers lancent d'énormes pierres contre les portes; de la maison on tire des coups de feu sur les assaillants, bientôt les portes sont enfoncées, ceux-ci se précipitent. Un commis qui veut résister est massacré; les meubles sont brisés, le linge, les draps, les vêtements, des montres, des fusils, des bijoux, des couverts d'argent sont pillés et emportés. 5.000 francs en argent sont volés, plus de 30.000 francs de papiers, créances, billets, cédules, obligations sont pris, dispersés et brûlés. Dans les celliers 130 barriques de vin de Bordeaux, « vin de garde, » et 16 barriques d'eau-de-vie sont défoncées et bues. Ce fut une immense « beuverie. » Tout le canton était ivre. Sauvan estime à 22.750 francs la valeur du mobilier volé et détruit, et à 30.000 celle du papier enlevé et brûlé. Vingt-et-une paroisses prirent part au pillage. D'ailleurs aucune police, aucune résistance. Les émeutiers recommencèrent le lendemain matin dimanche. M. de Kerlouët, gouverneur de la ville, se présente et commande aux séditieux de sortir de la maison de Sauvan; ils se contentèrent de lui répondre « qu'il n'en estoit pas le maistre » (2).

Le même dimanche, autre scène de pillage à Spézet, encore plus caractéristique. Spézet est un gros bourg, à cinq lieues de Carhaix et à deux lieues de Châteauneuf-du-Faou. Là résidait un modeste homme de loi, nommé Henry Porcher, s[r] de la Croix, notaire des juridictions de Kergorlay, Pommerit et Leslec'h, greffier des contrôles et affirmations (enregistrement), et sous-fermier des devoirs. Le 7 juillet 1675, à l'issue des vêpres, « le sacriste » sonne le tocsin, les paroissiens s'assemblent, armés les uns de fusils, les autres de longs bâtons et de fourches de fer, ils se portent en foule, très animés, à la demeure de Porcher. Il est absent, sa femme est seule. Les manifestants envahissent la maison et, comme on sait qu'il

(1) Lettre de M. du Seuil, intendant de la marine à Brest, au duc de Chaulnes, 14 juillet 1675. — Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 185.

(2) Lemoine, *Documents inédits relatifs à la révolte du papier timbré en Bretagne*. Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXIII, 1896. — Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 296.

est seul à vendre du vin, ils se dirigent sans hésiter vers le cellier, enfoncent les barriques et se mettent à boire. Une barrique est roulée au dehors pour ceux qui ne peuvent entrer, vite défoncée à coups de pierres, et tous boivent le vin avec leurs chapeaux. Puis ils demandent à Mme Porcher où sont « les cahiers des contrôles, où la gabelle estoit escripte, pour les brûler. » Elle refuse de répondre. Alors, furieux, ils montent au premier étage; à coups de hache un menuisier lève les serrures et force les battants d'une armoire. Ils aperçoivent des monceaux de grimoires, ils les passent à leur curé « qu'ils avaient contraint à venir avec eux pour ce faict, disant que c'estoit la gabelle, » puis ils les déchirent et les foulent aux pieds; d'autres les emportent « à brassées » au dehors, les jettent au vent et les brûlent. Bientôt la maison fut remplie de vin et de débris, tous étaient ivres. Les émeutiers prirent 400 livres, emmenèrent deux bœufs et volèrent jusqu'aux choux du jardin.

Mme Porcher, menacée de mort, dut laisser dévaliser sa maison et se réfugier derrière le grand autel de l'église paroissiale; son cousin, Rouxel du Parc, en voulant la défendre, fut tellement battu « à coups de pierres, de bâtons et autres armes » qu'il faillit en mourir. Un autre témoin leur reprochant de détruire les papiers du contrôle, tous ces gens « presque ivres » se mettent à jurer le saint nom de Dieu, le frappent à coups de pierres et de bâtons et lui crient que « s'il ne voulait se retirer et se mesler de ses affaires, ils l'auroient exterminé de coups, de telle manière qu'ils le laissèrent comme mort sur la place, tout baigné de sang, et l'auroient parachevé d'assassiner, sans qu'ils crurent qu'il étoit mort » (1).

Ces violences et ces attentats n'étaient pourtant qu'un prélude. Une émeute plus terrible devait éclater cinq jours après.

Le matin du jeudi 11 juillet 1675, le tocsin se mit à sonner à l'église de Kergloff, paroisse de Le Balp; c'était un signal, aussitôt le lugubre appel vola de clochers en clochers. Dans toute la contrée, dans vingt paroisses, le tocsin jetait à travers les bruyères et les landes ses notes sinistres. Et aussitôt, de tous les villages, des hommes se levèrent; paysans armés de vieux fusils à croc, de fourches de fer et de longs bâtons ferrés, surexcités par la haine, la colère et la vengeance, mauvaises conseillères. Ils avaient reçu le mot d'ordre : Le Balp, le notaire de Kergloff, leur avait dit qu'il fallait qu'il vînt « un homme de chaque maison, » que celui qui manquerait « auroit été bruslé et assassiné. » Et ils accouraient tous, « les gars bretons, » les rudes paysans des Montagnes Noires, de dix lieues à la ronde, des trèves les plus voisines comme des paroisses les plus éloignées, ceux de Gourin, de Motreff, de Roudouallec, de Guiscriff, de Scaër, de Landeleau, de Cléden-Poher, de Lannédern, et aussi ceux des montagnes d'Arrée, de Plouyé, de Poullaoüen, de Loqueffret, du Huelgoat; tous armés, marchant en rangs, « tambour battant et enseignes déployées, ayant à leur tête cinq ou six prêtres, aussi armés de fusils et de longs bâtons. » D'autres traînent avec eux un notaire et marchent « suivant l'ordre qu'ils disoient avoir eu du Balp de s'y trouver ou au deffault qu'il viendroit avecq ses troupes fondre sur les paroisses. »

(1) F. Luzel, *Documents inédits sur la révolte du papier timbré*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1887, p. 37-39.

Et tous se dirigent vers le Kergoët, dans la paroisse de Saint-Hernin. Le château du Kergoët appartenait au marquis Toussaint Le Moyne de Trévigny. M. de Trévigny était détesté, ses exactions contre ses tenanciers étaient légendaires, il imposait à ses vassaux des corvées intolérables, « son chasteau avoit esté basty presque tout par corvées » (1). Déjà, cinq ans auparavant, ses vassaux révoltés et indignés avaient menacé de l'assassiner et de brûler sa maison ; le 10 juin 1668, à la sortie de la grand'messe de Saint-Hernin, un tailleur nommé Yvon Coënt avait suivi le marquis, « cachant dans sa pochette un pistollet à crocq » et décidé à le tuer « à la suazion des aultres vassaux révoltés et mutins dudit seigneur. » M. de Trévigny n'avait dû la vie qu'au hasard, et le tailleur avait été condamné « à estre pendu et estranglé jusqu'à extermination de vie » à une potence élevée sur la place publique de Carhaix.

C'était donc la haine, fruit de ressentiments longtemps accumulés, qui animait ces paysans soulevés. Mais un autre sentiment s'était fait jour dans l'esprit de Le Balp et des meneurs, car dans beaucoup de paroisses les hommes s'étaient spontanément donné « un capitaine. » Le bruit de l'approche du duc de Chaulnes avec des troupes s'était déjà répandu et les chefs plus avisés ne voulaient pas que le Kergoët, « l'un des plus forts de Basse Bretagne, » servît de base d'opération et de place de sûreté aux soldats.

Vers midi, 6.000 paysans entourent le château ; les gens du marquis veulent défendre l'entrée de la première cour, l'intendant, nommé de Kervilly, est bousculé, frappé ; il tombe à genoux et supplie ces furieux de lui laisser la vie, ils l'assomment à coups de crosse de fusil, comme une bête venimeuse, le cocher et les autres domestiques sont tués de la même manière, et leurs cadavres nus sont jetés dans les douves et les cours. M[me] de Trévigny, menacée d'un coup de fusil, n'a que le temps de courir au pont-levis et de s'enfuir (2). Ces forcenés entrent dans la cour, ils enfoncent la porte à coups de pierres et de madriers et pénètrent dans l'intérieur du château. Alors ce furent des scènes sans nom de « beuverie, » de pillage et d'incendie.

En un clin d'œil, les tonneaux de cidre et de vin, sortis des celliers, sont roulés dans la cour, levés et défoncés ; et tous boivent à même dans des écuelles ou dans leurs grands chapeaux. Puis ces hommes « espris de vin » se jettent dans les chambres et font main basse sur les meubles. Ils en veulent surtout aux papiers, à ces affreux grimoires qu'ils redoutent. Ils entrent « dans les galleries, dans le grand cabinet et l'archives où estoient les papiers de la maison, » ils enfoncent les armoires et les chartriers et ils jettent les papiers et les liasses dans les cours. D'autres paysans emportent par brassées ces parchemins maudits, en font « un mulon, » y mettent le feu, et bientôt deux ou trois immenses brasiers flambent sur les terrasses.

En même temps d'autres pillent et emportent les meubles ; tout y passe : les tapisseries de haute lisse, arrachées et déchirées par morceaux, les rideaux, les tapis,

(1) C'est-à-dire au moyen de travaux imposés aux tenanciers sans rémunération. C'est le duc de Chaulnes lui-même qui l'écrit à Louvois, le 13 juillet 1675. (Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 182.) Voir sur la carte le château du Kergoët entre Carhaix et Saint-Hernin.

(2) Le marquis de Trévigny n'était pas présent lors du sac du château, il semble qu'il était mort quelque temps auparavant.

les lits, les matelas, les vêtements, les couverts et flambeaux d'argent, puis des pistolets damasquinés d'or et d'argent, une pendule « desmontée en trois piesces, » un calice, quatre chasubles, etc., quatre plats d' « estain, » des livres parmi lesquels les *Excès* (pour *Essais*) *de Michel, seigneur de Montaigne* (sic) (1).

Mais bientôt des flammes s'élèvent, le château brûle. Le Balp a fait mettre le feu dans les galeries et dans les écuries. D'autres, sur les ordres de Le Flamanq, capitaine de Spézet, font un immense monceau de bois le long du pavillon du château et y mettent le feu ; le bâtiment s'enflamme.

Le Balp ordonne aussi d'enlever les canons des murailles, et, comme ceux de Plounévez-du-Faou arrivent après les autres, ils crient qu'il faut brûler et raser tout ce qui est resté « crainte que, s'il seroit venu des soldats s'y loger, ils auroient ruiné tout le païs. »

Le lendemain, le pillage recommence, « chacun emportait ce qu'il pouvoit porter de meubles de toutes espèces et de grande valleur. » La nouvelle étant arrivée à Carhaix, le gouverneur, M. de Kerlouët, ordonna aux habitants de prendre les armes et il se dirige à leur tête vers le Kergoët. Arrivés à quatre heures du matin, sur une butte qui se trouve devant le château, ils rencontrent deux paysans, armés de fusils, qui déclarent qu'ils sont d'accord avec la marquise, montrent deux écrits signés « de ladite dame, » et demandent deux notaires pour rédiger les conditions. M. de Kerlouët consent ; M[es] Renault et Le Houllier vont avec ces inconnus. Ils pénètrent dans le château, ils voient des paysans qui emportent des meubles et un autre des papiers. Ayant dit à celui-ci qu'il ne devait pas enlever « les garants du château, » il répond « que c'estoient les siens et qu'il se fust meslé de ses affaires, ou qu'il ne s'en fust pas bien trouvé. » Le notaire se tut ; il vit encore « des païsans qui beuvoient du vin à escuellées à une barique qu'ils avoient enfoncée et la plupart soubz. » Jean Le Coz offrit aux notaires du vin, « ce qu'ils refusèrent, ayant plus de peur que d'envie de boire. »

La marquise de Trévigny s'était réfugiée au couvent des Carmes de Saint-Sauveur, tout voisin. Les notaires y sont conduits. En les voyant, elle les supplie de faire ce que ces hommes demandent, pour sauver sa liberté et sa vie. Alors ils vont dans une chambre voisine avec quelques paysans pour rédiger l'acte. A leur sortie un grand nombre de paysans étaient assemblés dans le couvent, les notaires leur demandent s'ils veulent écrire l'acte sur papier timbré. « Ils dirent que non et qu'ils ne voulloient plus de papier timbré et menassèrent les notaires de la vie s'ils n'eussent accomply leur volonté. Et au même temps Jean Le Coz tira de sa pochette un papier dans lequel estoit escrit la formulle de l'acte qu'ils souhaittoient et qu'il failloit suivre à leur discrétion. » L'acte signé, le notaire en donna lecture à haute voix sur la croix du cimetière aux paysans assemblés, « duquel ils voulloient avoir emple connoissance, » et en délivra copie à plusieurs d'entre eux. Cela fait, les paysans, satisfaits de cette reconnaissance authentique, se dispersèrent peu à peu et regagnèrent leurs paroisses.

(1) Cette liste ne comprend que les objets qui furent plus tard *rapportés*, et dont il fut dressé inventaire, montant à 15.000 livres, mais on ne sut jamais ce qui avait été enlevé et ne fut pas rendu.

V. — *L'Insurrection dans le pays de Carhaix.*

L'assaut et l'incendie de Kergoët eurent en Bretagne un énorme retentissement, beaucoup de gentilshommes, pris de terreur, abandonnèrent leurs châteaux et se réfugièrent dans les villes (1).

Le même jour, les paysans du canton de Callac, au nombre de plus de deux cents, ayant à leur tête François Le Merdy, sous-diacre, envahissent la petite ville, brûlent les papiers du contrôle, puis se dirigent vers le « lieu noble de Crenné, » dépendant de la seigneurie de Kermabilo, appartenant à l'abbé de Nevet. Là habitait un vieux juge seigneurial de 70 ans, nommé du Rousseau. Cette fois encore, ils enfoncent la porte à coups de hache, brisent les meubles, boivent ou répandent le vin, emportent et brûlent les papiers. Ce qui est plus grave, ils reviennent dix jours après et menacent de tout briser et d'incendier la maison si on ne leur donne pas cent écus. Et ils commencent à démolir les portes et les armoires. Ils durent se contenter de 70 écus. C'était cette fois un véritable vol en réunion et à main armée. Au contraire, les paysans de Tréogan et de Plévin obligent les religieux de l'abbaye de Langonnet à signer un acte portant qu'ils consentent à revenir aux anciennes coutumes pour la mesure censive de l'abbaye et les droits de lods et ventes, ce qui ne paraît pas exagéré. Et l'acte fut rédigé « sur papier commun, sauf à le rédiger sur papier timbré quand on pourra en recouvrer. »

Les sentiments qui animent les séditieux apparaissent clairement dans les actes qu'ils imposent aux châtelains; trop souvent ils emploient les pires violences à l'appui de réclamations, dont certaines sont raisonnables. Ainsi, un jour, ils arrivent en troupe, armés de fusils, mousquets, piques et bâtons ferrés, au château de Kerbastard, chez le baron de Beaulieu, brisent et dévalisent le mobilier, et vont ensuite en faire autant à la maison de Gilles Dupré, hôtelier et débitant de vin au bourg de Maël-Pestivien, ils l'accablent d'outrages et le rouent de coups; « le baron a bien fait de s'esquiver, crient-ils, parce que, s'ils l'eussent trouvé, ils lui auroient cassé la teste; qu'ils estoient au temps de leur empire absolu, se mocquoient du roy et de ses édits, comme aussy de la justice, à tous lesquels faisoint la loy et qu'ils auroint forcé de recongnoistre et y obéir » (2).

Le 19 juillet 1675, les vassaux de messire Yves de Launay, s^{r} de la Salle, rassemblés au son du tocsin, se rendent au manoir de la Salle, en Kergrist-Moëlou, et déclarent à sa femme « qu'ils veulent, comme tous les autres paysans, faire des ordonnances nouvelles et réduire leur maitre à suivre la loi qu'ils lui imposeroient. » Ils reviennent le lendemain, amenant avec eux Guillaume Jouan, notaire royal à Duault, et déclarent à M. de la Salle « qu'il ait à signer ce qu'ils

(1) Tempier, *La Révolte du Papier timbré en Bretagne*, Mémoires de la Soc. Archéol. des Côtes-du-Nord, 1885-1886, p. 128-151. — Luzel, *Documents inédits sur la révolte du papier timbré en 1675*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1887, p. 54. — J. Lemoine, *Documents inédits relatifs à la révolte du papier timbré en Basse-Bretagne*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1896, p. 125-136. — Le Men, *La Révolte du Papier timbré en Cornouaille*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1876-1877, p. 189.

(2) Lemoine, *La Révolte du papier timbré*, p. 306.

voudraient, ou qu'ils feraient venir les *Bonnets rouges* et qu'ils reviendraient avec eux. » Et là, mangeant et buvant, déjà pris de vin, proférant les plus violentes menaces, ils obligent le notaire à dresser acte de leurs volontés. Cet acte que nous possédons porte notamment : réduction des redevances, des convenants, suppression des corvées et du droit de champart. M. de la Salle et son fils signent, les larmes aux yeux, pour sauver leur vie (1).

Un autre jour, c'est le marquis de Kerlivio que ses vassaux obligent à signer un acte analogue; le 23 juillet, ceux de Mathieu Hamon, s^r de Kerguerezen, se présentent chez le même notaire Guillaume Jouan, et, toujours armés de longs bâtons et de fourches de fer, le somment de rédiger un acte semblable. Et le pauvre notaire, malgré ses répugnances, doit s'exécuter « et est obligé d'écrire ce qu'ils lui dictoient d'article en article, crainte de leur furie,... disant qu'ils y estoient obligés, ou bien que les *Bonnets rouges* les fussent venus mettre à feu et à sang. » Ils l'emmènent avec eux au village de Kerlalaouen et de là au Quinquis-Salliou, en Maël-Carhaix, et somment M. et Mme de Kerguerezen de signer l'acte, ce qu'ils furent contraints de faire, « les larmes aux yeux. »

Partout, dans la région, les mêmes actes se répètent, la gabelle sert de prétexte à l'assouvissement des rancunes locales. A Lanvénégen, près de Guiscriff, Alain Maillard, prêtre, « homme lettré, mais de mauvaise vie, » laisse tomber de sa poche « secrètement » un papier, le 27 juillet, à l'issue des vêpres, et dit : « C'est la gabelle, c'est l'entière et totale ruine de la province; » elle vient d'être apportée par Jacques Cosvard, sergent de Penroc. Aussitôt les paroissiens tombent sur le malheureux huissier, l'accablent de coups et le laissent pour mort sur la place. A Duault, le 1er août, les mutins envahissent la demeure du notaire royal, emportent ses papiers et en font des feux de joie.

Bientôt ils s'enhardissent et attaquent les villes. Surexcités peut-être par la nouvelle émeute de Rennes du 17 juillet 1675, 2.000 paysans « attroupés et furieux » entrent à Pontivy le dimanche 20 juillet, dans l'après-midi, ils s'arrêtent devant la maison d'un nommé Lapierre, fermier des devoirs, et devant celle de quelques autres, « que ces canailles appellent des maltôtiers. » Ils enfoncent les portes, pillent et brisent les meubles, prennent le vin dans les caves, « au nombre de 440 muids, » les roulent dans la rue, les défoncent et les boivent. Les pauvres bourgeois apeurés se contentent de s'enfermer chez eux. Les émeutiers menacent de revenir le lendemain. En effet, ils arrivent de nouveau devant la maison de Lapierre et se mettent en train de la démolir, déjà ils enlèvent les solives, les chevrons et la couverture. Ils s'apprêtent à piller une autre maison où se débitait le papier timbré. Mais « les bourgeois se trouvant un peu moins épouvantés, » et les assaillants étant beaucoup moins nombreux, M. du Lavoir, qui était au château de Mme de Rohan, aidé du sénéchal de la ville, assemble une quantité de bourgeois à qui l'on avait donné tous les fusils et mousquets qu'on avait pu trouver, « résolus de tirer sur ces canailles... ce qu'ils exécutèrent si bien qu'ils en tuèrent quinze ou seize et en blessèrent quantité. » Les paysans qui n'avaient point d'armes à feu « prirent l'épouvante et se retirèrent, mais en promettant de revenir plus nombreux

(1) Ducrest de Villeneuve, *La Révolte du papier timbré*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1896, p. 241. — Lemoine, *La Révolte du papier timbré*, p. 311-315.

les jours suivants, menaçant même d'aller attaquer Mme de Rohan dans son « vieux château » de Josselin, et d'aller brûler l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, située près de cette ville, où se trouvait alors M. de Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, qu'ils accusaient aussi d'être un maltôtier et d'avoir signé la gabelle... « Il n'y a quasi plus aucune ville que ces misérables paysans ne fassent trembler par leurs attroupements et par les cruautés qu'ils exercent sur les particuliers et plus encore sur la noblesse et sur l'Église même... » (1).

Il n'est pas douteux que ce fût Le Balp qui inspirait et dirigeait tous ces soulèvements. « Les révoltés suivoient entièrement ses ordres pour sonner les toxins, s'attrouper et s'assembler où il vouloit, il était le premier en teste à tous les incendies, pillages et désordres que les séditieux ont exercez au canton de Carhaix et il s'étoit rendu redoutable tant aux villes voisines qu'à la noblesse mesme. » Plus de deux cents « maisons de noblesse » furent ainsi pillées. L'ancien notaire de Kergloff méditait un coup de main plus audacieux encore et singulièrement dangereux : il rêvait de marcher sur Morlaix et de s'emparer de cette ville.

VI. — *Le marquis de Montgaillard et le notaire Le Balp.*

Peu à peu le bruit de ces attentats répétés, de cette redoutable sédition s'était répandu en France et même à l'étranger. Mme de Sévigné écrivait de Paris, le 6 août 1675 : « Je serois en Bretagne où j'ai mille affaires, sans les mouvements qui la rendent peu sûre » (2). Au dehors, la *Gazette d'Amsterdam* publiait que les « révoltés de Bretagne commettent des excès au delà de ce qu'on sauroit imaginer. » Les ennemis du roi s'en réjouissaient, les Hollandais, alors en guerre avec la France, voyaient dans ces troubles une diversion profitable, l'amiral Ruyter croisait sur les côtes de Bretagne; que serait-il arrivé si l'étranger avait pu débarquer et faire cause commune avec les séditieux? C'eût été pour la France un grave péril.

Aussi le duc de Chaulnes surveillait avec anxiété les tentatives de Le Balp sur Morlaix, et cherchait tous les moyens de les entraver. Mais que pouvait-il faire? Enfermé au Port-Louis, sans troupes, sans aide, il ne pouvait agir que par des moyens détournés. C'est ce qu'il tenta de faire avec une incontestable habileté.

Il eût l'idée d'envoyer dans les paroisses révoltées des prêtres et des religieux chargés de « prêcher des missions. » Le P. Lefort, supérieur des Jésuites de Quimper, l'avait déjà fait; le P. Maunoir, très connu et très vénéré, prêcha avec succès à Plouguernével; l'évêque de Saint-Malo, M. de Guémadeuc, envoya des prêtres, parlant le breton, dans le pays de Saint-Pol. Tous essayèrent d'amener à résipiscence les paysans mutinés. La mission de Plouguernével, commencée devant des hommes soupçonneux, hostiles et armés, adoucit les esprits, et la

(1) Lettre de M. de Guémadeuc à Colbert. 23 juillet 1675. Lemoine, *La Révolte du papier timbré*, p. 54, 195.
(2) *Lettres de Mme de Sévigné,* 6 août 1675, T. IV, p. 9.

procession, représentant les scènes de la Passion, obtint son effet habituel d'émotion et d'attendrissement sur ces rudes et simples esprits (1).

Mais ces moyens n'atteignaient pas le foyer de la révolte qui restait impénétrable et inquiétant. M. de Nevet, avec l'assentiment tacite du duc, n'hésita pas à se mettre en rapports avec le chef des révoltés, et lui adressa plusieurs lettres conciliantes destinées surtout à le détourner de marcher sur Morlaix.

Enfin le duc de Chaulnes trouva un auxiliaire inattendu, habile et déterminé, dans le marquis de Montgaillard. Charles de Percin, marquis de Montgaillard, originaire du Languedoc, avait épousé Mauricette-Renée de Plœuc, marquise du Thymeur. Il était colonel du régiment de Champagne; ayant eu une violente querelle avec M. du Quengo de Bréval, lieutenant-colonel, il frappa celui-ci à coups de canne, en présence de Turenne. A la suite de cet acte de violence, il dut donner sa démission et, après huit mois de prison à Saverne, il se retira avec sa femme et son frère aîné, Claude de Percin de Montgaillard, au château du Thymeur, en Poullaoüen, près de Carhaix. M. de Bréval était le frère de la marquise de Trévigny, et les deux châteaux du Kergoët et du Thymeur étaient depuis longtemps séparés par de vieilles haines de famille.

Loin d'abandonner sa demeure, comme les autres gentilshommes, le marquis de Montgaillard s'efforça dès le début de tenir tête aux séditieux. Ayant appris le projet de Le Balp de marcher sur Morlaix, il adressa de sa propre initiative aux gentilshommes des environs une lettre-circulaire pour les convoquer à Poullaoüen et les organiser en vue de la résistance. Cette attitude énergique intimida les paysans et M. de Chaulnes s'empressa d'en féliciter l'ancien colonel qui, sans doute, était heureux de saisir cette occasion de rentrer en grâce.

Ce n'était que partie remise. « Peu de jours après, Le Balp fit sonner le tocsin et, prenant le chemin de Morlaix, passa au Thymeur à la teste d'une grosse troupe de révoltez. » Pas assez forts pour résister ouvertement, MM. de Montgaillard s'avisèrent d'une ruse, ils feignirent d'avoir reçu un messager annonçant que 6.000 hommes de troupes royales venaient de débarquer au château du Taureau. Les paysans reculèrent. Le comte de Boiséon, gouverneur de Morlaix, félicita vivement le marquis de Montgaillard d'avoir détourné l'orage qui menaçait la ville et ne dissimula pas ses craintes ni la faiblesse de la place.

Cependant Le Balp comprit qu'il avait été joué par MM. de Montgaillard, il résolut de se venger. « Quelques jours après, il arrivait au Thymeur, à cinq heures du matin, avec 600 révoltez, des plus mutins de la province. Ils pillèrent la maison et brûlèrent les papiers. Puis, s'étant saisis de la personne des deux frères, ils ne parlaient que du genre de mort qu'ils leur feroient souffrir. Ils avoient convenu de les pendre aux fenestres de leurs chambres et ils les tinrent trente-deux heures en cette horrible anxiété; ils alloient exécuter leur dessein, mais quelques-uns dirent qu'il étoit à craindre que le duc de Chaulnes ne fist aussi pendre les paysans qu'il tenoit à Hennebont, et qu'il valoit mieux les garder pour ostages et pour leur faire souffrir le même supplice qu'on feroit souffrir à leurs camarades. » Les 600 révoltés, manquant de vivres, au bout de deux jours durent se disperser,

(1) *Vie du P. Julien Maunoir,* par le P. Boschet. 1697, p. 360-364. — P. Séjourné, *Histoire de Julien Maunoir*, T. II, p. 178.

et Le Balp ne laissa auprès des prisonniers que 30 paysans, armés de fusils, avec ordre qu'on vînt les relever toutes les vingt-quatre heures. MM. de Montgaillard furent ainsi gardés à vue, jusqu'au jour où « les prestres et curez de Poullaoüen et Plouyé, à la teste de sept ou huit cens paysans, les délivrèrent, mais ils firent promettre à M. de Montgaillard de ne point sortir du Thymeur. »

Le Balp avait eu une autre raison pour ne point se défaire des deux châtelains. Exalté par ses succès, il méditait à ce moment un autre projet qui n'était rien moins que de marcher sur Quimper et d'aller attaquer le duc de Chaulnes lui-même, et il voulait contraindre les frères de Montgaillard, officiers expérimentés, à diriger ces bandes farouches et indisciplinées. Déjà il avait essayé de les compromettre en leur faisant signer des ordres aux paysans et distribuer de l'argent. Le projet de marcher sur Quimper n'était pas si téméraire qu'on pourrait le croire. Le Sud de la Cornouaille s'agitait de nouveau, Concarneau était assiégé par 4.000 révoltés, Combrit et quelques paroisses voisines avaient arboré le drapeau rouge et le peu d'hommes dont disposait le duc de Chaulnes avait dû être envoyé à la garde des côtes, où les marins hollandais de l'amiral Ruyter menaçaient d'opérer une descente.

La situation était périlleuse. Le mercredi 3 septembre 1675 était le jour fixé par Le Balp pour le soulèvement du pays tout entier. Le 2, au soir, « il vint à la teste de 2.000 révoltez au Thymeur et ce pendant il faisoit partout sonner le tocsin pour en avoir 30.000 avec lesquels il vouloit aller brûler et piller la ville de Carhaix, attaquer M. de Chaulnes et la ville de Quimper, résolu de mener avec lui MM. de Montgaillard ou de les hacher en pièces. »

Aussitôt arrivé, il leur signifie qu'il faut marcher ou mourir. MM. de Montgaillard comprirent que le moment était venu de recourir aux moyens extrêmes. Par l'entremise d'un notaire et d'une femme de chambre, ils firent prévenir 80 paysans sûrs « qui promirent d'aller au secours de leur seigneur, en cas qu'on voulust le tuer ou brusler sa maison. »

Le château était rempli de paysans armés, mangeant et buvant, à moitié ivres; les deux frères étaient gardés à vue dans leurs appartements. Vers minuit, Le Balp entre dans la chambre de l'aîné et recommence ses menaces : il faut marcher avec lui, ou le lendemain il les fera massacrer, lui et son frère. Alors brusquement M. de Montgaillard, « voulant tout hasarder pour sauver tout, tire son épée, la passe au travers du corps du Balp et le tue roide. Aussitôt, saisissant un flambeau d'une main et tenant son épée de l'autre, il court à l'entrée de la chambre en criant : *Tue! Tue!* Les gardes placés aux portes se réveillent et couchent en joue avec leurs fusils M. de Montgaillard; il les écarte; à ce moment son frère, qui s'était échappé, entrait dans le château avec les 80 hommes qui venaient à leur secours, les gardes prennent peur, d'ailleurs ils étaient ivres, ils ne pensent qu'à fuir. Les autres, réveillés en sursaut, ne savent ce que cela veut dire, de toutes parts on crie que Le Balp est mort, que les troupes du roi arrivent et vont fondre sur eux. Ils prennent l'épouvante, se renversent en courant les uns sur les autres, en une heure tous étaient dispersés. » (1)

(1) Lemoine, *La Révolte du papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne,* 1898, p. 62-68 et 258-279.

Le lendemain matin, 4.000 paysans se rassemblèrent devant le château et envoyèrent six délégués pour s'assurer s'il était vrai que Le Balp fût mort et demander à voir son corps. M. de Montgaillard le leur montra, il ajouta que l'armée du roi arrivait et que s'il les trouvait en armes, il les ferait tous pendre. Ils se dispersèrent.

Telle était la terreur que Le Balp inspirait que les juges de Carhaix n'osèrent même pas aller au Thymeur pour constater le décès.

Désormais la révolte n'avait plus de chef, elle ne serait pas difficile à vaincre.

Le marquis de Montgaillard ne recueillit pas le prix de son énergie : dix jours après, il était traîtreusement assassiné dans une rue de Carhaix par M. de Pontgan, frère de Mme de Trévigny et de M. de Bréval.





CHAPITRE XXXIII

LA RÉVOLTE DU PAPIER TIMBRÉ

III. — LA RÉPRESSION

1675

« Ils vivent comme dans un pays de conquête, nonobstant notre bon mariage avec Charles VIII et Louis XII. »
Mme DE SÉVIGNÉ.

I. LE RÔLE DU DUC DE CHAULNES ET L'ESPRIT DE Mme DE SÉVIGNÉ. — II. LA RÉPRESSION EN BASSE BRETAGNE. — III. LA PUNITION DE RENNES. — IV. L'EXIL DU PARLEMENT A VANNES. — V. LES ÉTATS DE DINAN. — VI. L'ARMÉE DE M. DE POMEREU.

I. — *Le Rôle du duc de Chaulnes et l'Esprit de Mme de Sévigné.*

La révolte des paysans bretons méritait une répression énergique; bien qu'elle se fût, en somme, éteinte d'elle-même et que le gouvernement n'eût su ni la prévenir ni l'arrêter, cette insurrection à main armée ne pouvait rester impunie. Le Pouvoir était décidé à sévir : la répression fut sévère. Fut-elle excessive? Fut-elle cruelle? Cette question divise les historiens. Elle n'a plus du reste qu'un intérêt rétrospectif de philosophie politique, mais elle a provoqué des appréciations contradictoires. Il faut donc l'aborder de front et la poser nettement dès le début. S'il est vrai qu'une question bien posée soit à moitié résolue, il importe de l'envisager sous son vrai jour : les faits relatés avec exactitude répondront d'eux-mêmes.

On a beaucoup reproché au duc de Chaulnes la rigueur de ses procédés et l'on n'a pas hésité à prononcer le mot de « cruauté ». Les historiens bretons surtout ont stigmatisé avec virulence la manière dont il aurait « étouffé et noyé dans le sang » l'insurrection paysanne (1). D'autres sont venus qui ont apporté des textes et soutenu que ces imputations étaient une légende, une calomnie, que le duc n'avait fait que réprimer avec sagesse et modération des attentats qui méritaient

(1) Luzel, *Documents inédits relatifs à la révolte dite du papier timbré dans le Finistère,* p. 2. Bulletin d'Histoire et de Philologie, 1892.

un châtiment exemplaire. Essayons d'examiner cette controverse avec l'équité et l'impartialité nécessaires.

Quels sont donc les auteurs de cette tradition, les créateurs de la légende, — si c'est une légende? — N'est-ce pas le duc de Chaulnes lui-même et son illustre amie, la marquise de Sévigné?

Le duc avait le droit de châtier les Bretons, mais il aurait pu leur faire grâce de son esprit. Passe encore de pendre les gens, mais les railler en plus, c'est trop. Si le duc de Chaulnes n'avait pas écrit la phrase fameuse : « Les arbres commencent à se pencher sur les grands chemins du poids que l'on leur donne » (1), il n'aurait pas fourni lui-même un prétexte à ces accusations. Non, sans doute, il n'a pas commis de cruautés. « Cruauté » est un bien gros mot et le duc était un gentilhomme trop raffiné pour se laisser emporter à des actes aussi bas. D'ailleurs la cruauté est presque toujours une maladresse. Or, en politique, la maladresse est la pire des fautes. Le duc de Chaulnes n'était point un maladroit, c'était un politique très avisé, un courtisan très averti, un manieur d'hommes expérimenté.

Donc il ne fut point cruel. Mais la question est mal posée; elle doit être présentée ainsi : la répression infligée par le duc aux paysans bas bretons et aux habitants de Rennes fut-elle excessive? A cette question il faut répondre sans hésiter : oui. Il est remarquable d'ailleurs que les historiens qui sont le plus disposés à trouver soutenables les réclamations des paysans, et par suite à les excuser, sont justement ceux qui sont aussi le plus portés à estimer justifiées les sévérités du gouverneur de Bretagne. Il y a là pourtant une réelle contradiction. Que le duc n'ait fait qu'exécuter les ordres reçus de Colbert et de Louvois, c'est possible, c'est même certain. Mais sa responsabilité n'en est guère atténuée.

On a fait tour à tour du duc de Chaulnes un tyran sanguinaire ou un saint digne d'être canonisé. Il n'était ni l'un ni l'autre. C'était un administrateur très fin, plutôt doux par caractère, bienveillant même quand cela ne nuisait pas à ses intérêts personnels, ne faisant le mal que quand on le lui commandait, mais capable alors d'aller jusqu'au bout, ne dédaignant pas d'ailleurs les petits profits, et surtout attentif à soigner sa carrière. Ce n'était point à coup sûr un Néron, c'était encore moins un saint Vincent de Paul, bien qu'il fût devenu sur le tard fort dévot; c'était un parfait *fonctionnaire,* et ce terme moderne le peint tout entier.

On pourrait presque adresser à Mme de Sévigné les mêmes critiques. L'illustre marquise avait parfois l'esprit cruel. Elle aussi aurait pu épargner aux pauvres paysans bretons les traits sanglants de son immortelle ironie. Si la célèbre épistolière n'avait pas écrit cette phrase à jamais regrettable : « Nos pauvres Bas Bretons s'attroupent quarante, cinquante par les champs; et dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux, et disent *meâ culpâ,* c'est le seul mot de français qu'ils sachent; — comme nos Français qui disaient qu'en Allemagne on ne disait pas un mot de latin à la messe que *Kyrie eleison*; — on ne laisse pas de pendre ces pauvres Bas Bretons; ils demandent à boire et du tabac et qu'on les dépêche,

(1) Le duc de Chaulnes à M. de Boiséon, gouverneur de Morlaix, 21 août 1675. Luzel, *Documents inédits sur la révolte du papier timbré,* p. 12.

et de Caron pas un mot; » elle n'aurait pas égaré les historiens (1). C'est elle qui a fourni une base à la réputation de cruauté de son ami le duc de Chaulnes; personne n'a plus contribué qu'elle à la répandre, car, pendant deux siècles, c'est sur les douze ou treize passages des *Lettres*, dans lesquels elle parle de la révolte de Bretagne, que les historiens ont vécu. Ils ne connaissaient guère d'autre « document. »

Or les lettres de Mme de Sévigné ne sont pas un document. C'est une inimitable et délicieuse causerie; ce n'est qu'une causerie. Elle grossit les faits, elle fait un sort aux bruits qui courent, elle est imbue de mille partis pris. Certes la *Correspondance* est charmante, mais elle est totalement dépourvue de vérité, d'impartialité et de contrôle; en un mot, c'est un journal.

L'adorable marquise ne résiste pas au plaisir de lancer un trait piquant, elle sourit à propos des actes les plus sérieux, et ses plaisanteries macabres ne reculent pas devant les sujets les plus lugubres. La châtelaine des Rochers aime bien ses vassaux, mais c'est un amour un peu distant, et si « la penderie des paysans », comme elle dit, lui inspire de la pitié, cette commisération de salon se résout en mots d'esprit.

II. — *La Répression en Basse Bretagne.*

Il y eut en effet « bien de la penderie » en Bretagne, comme dit la charmante marquise. Abordons l'histoire de la répression avec sang-froid, comme s'il s'agissait de la Champagne ou du Languedoc; et, à notre tour, jugeons ceux qui furent des juges.

Dès le début, le duc de Chaulnes avait demandé à Colbert et à Louvois de lui envoyer des troupes, il réclamait 1.500 hommes d'infanterie et 400 dragons; mais les régiments étaient retenus sur la frontière du Rhin. Puis ce fut la mort de Turenne, tué le 27 juillet 1675, qui produisit un désarroi général. Cependant, à la fin d'août 1675, plus de 6.000 hommes se trouvèrent réunis à Port-Louis, Hennebont et Quimperlé; c'était le régiment de la Couronne : huit compagnies de mousquetaires, de gardes-françaises et de gardes-suisses, et le régiment de dragons de Tessé.

Les troupes étaient commandées par le bailli de Forbin et le marquis de Vins. « Il faut voir l'effet, dit Mme de Sévigné, que fera dans notre pays la marche de six mille hommes et des deux Provençaux » (2). Mais si les « deux Provençaux » commandaient les troupes, le duc de Chaulnes avait la direction supérieure et il garde les responsabilités. Louvois le lui avait prescrit formellement : « Les troupes qui vont en Bretagne ont ordre d'exécuter tout ce que vous leur ordonnerez, ce sera à vous de les faire marcher aux lieux où vous croirez qu'elles seront plus utiles au service du roi » (3).

Mais c'est justement ce discernement dans la répression qui était difficile. Un soulèvement est presque toujours, par sa nature même, un acte impulsif et

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. des Gr. Écriv., T. IV, p. 146, 24 septembre 1675.
(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, T. IV, p. 6, 2 août 1675.
(3) Louvois au duc de Chaulnes, 12 août 1675. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 214.

anonyme. Il était fort malaisé de découvrir les chefs, les meneurs, les vrais coupables, les seuls coupables, à vrai dire. L'évêque de Saint-Malo, si dévoué aux intérêts du Pouvoir, le reconnaissait lui-même : « Ils n'entendent pas seulement la langue française ;... il sera presque impossible que l'innocent ne pâtisse pas pour le coupable. » Le duc de Chaulnes sentait la nécessité d'opérer une sorte de triage entre les révoltés, « croyant que la volonté de S. M. sera que le chastiment tombe sur les plus coupables qui seront en fort grand nombre. » Il aurait dû se rappeler d'ailleurs le mot qu'il écrivait lui-même aux échevins de Dol trois mois auparavant : « En ces occasions l'innocent pâtit souvent pour le coupable » (1).

Les papiers de M. de Pomponne, secrétaire d'État des Affaires étrangères, au cabinet duquel ressortissait la province de Bretagne, ayant été dispersés, les rapports que lui adressait M. de Chaulnes n'ont pas été retrouvés; cependant, d'après les documents que nous possédons, on peut établir que le duc classa en trois catégories les quarante paroisses qui avaient participé à la révolte. Toutes durent envoyer des suppliques, signées des principaux habitants, demandant grâce et amnistie, et promettant une entière soumission à l'avenir.

Les premières, celles qui n'avaient pris au mouvement qu'une part collective, et en quelque sorte forcée, reçurent leur pardon. Les secondes, celles dont les meneurs avaient fomenté et propagé l'insurrection, furent plus sévèrement traitées. En général, elles durent porter leurs armes chez leurs seigneurs, descendre les cloches de leurs églises, livrer à la justice deux ou trois des plus coupables, rétablir les bureaux et payer les droits, enfin réparer au besoin les pertes et dommages causés aux seigneurs.

Enfin les troisièmes, celles qui avaient été les instigatrices de la révolte et dans lesquelles des attentats criminels avaient été commis, furent exceptées de toute amnistie et livrées aux horreurs d'une répression sans pitié. Les soldats y séjournèrent longtemps, vivant aux dépens des malheureux paysans, c'est-à-dire pillant et dévastant tout. Bon nombre de leurs habitants, sans jugement, sans procès, « furent pendus aux arbres le long des grands chemins. » La plupart des coupables livrés au duc eurent le même sort, et le chiffre de ces exécutions sommaires, sans procès, sans enquête, sans jugement, suffit à justifier l'odieuse réputation qu'y gagnèrent les tristes vainqueurs de ces faciles victoires. Malheureusement il est impossible, dans l'état actuel des documents connus, d'indiquer nominalement le sort des différentes paroisses. Nous savons seulement que Combrit, où le marquis Euzenou de Kersalaün avait été assassiné, fut une des plus durement traitées. Suivant une tradition, quatorze paysans furent, en représailles, pendus à un chêne devant le château du Cosquer. Le clocher de Combrit et celui de Lambour, trève de Pont-l'Abbé, furent rasés (2).

Un grand nombre d'autres coupables furent déférés à une Commission extraordinaire présidée par M. de Marillac, ancien intendant du Poitou, assisté de M. de la Périne, lieutenant-général de la maréchaussée de Bretagne. « Les présidiaux

(1) Guémadeuc à Colbert, 23 juillet 1675 ; Chaulnes à Colbert, 13 juillet 1675. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 198, 179. — Le duc de Chaulnes aux échevins de Dol, 17 mai 1675. F. Duine, *Histoire civile et politique de Dol*, L'Hermine, octobre 1908, p. 7.
(2) Le clocher de Lambour n'a jamais été relevé, il est resté découronné.

reçurent aussi la mission de juger, « prévôtalement et en dernier ressort, » les faits relatifs à la sédition. Cette justice militaire était trop expéditive, mais enfin elle gardait au moins les formes judiciaires. On la trouva relativement modérée parce qu'elle condamna seulement aux galères perpétuelles le prêtre Jean Dollo, de Carhaix, qui s'était fait donner un brevet de « capitaine des révoltés, » et Jean Harscouët, qui avait battu le tambour pour appeler les mutins au pillage de l'abbaye de Langonnet.

Le Père Maunoir, qui prêchait alors en Basse Bretagne, fit preuve d'un admirable dévouement, il s'offrit au duc de Chaulnes « soit pour persuader aux peuples de s'abandonner à la clémence du roy, soit pour résoudre et assister au supplice ceux qui y seraient condamnés. » Le P. Maunoir, avec deux autres prêtres, accompagna le gouverneur et il a écrit lui-même dans les *Décades* de son *Journal latin des Missions*, ces lignes significatives : « Dieu bénit ces missions militaires et la crainte de Dieu servit autant que la terreur des armes à réduire les révoltés. J'admirai durant cette expédition la clémence et la fermeté, la justice et la sagesse de M. le duc de Chaulnes : je compris que Dieu communiquait le don de conseil à ceux qu'il destinoit au commandement. Mais ce que j'admirai plus que tout le reste fut la bonté infinie de Dieu qui tourna le malheur public au salut de plusieurs particuliers, le dernier supplice des plus séditieux ayant été pour eux un coup de prédestination. »

Après le départ des troupes, le P. Maunoir donna une mission à Pontivy, où plusieurs paysans avaient été tués et où « d'autres venaient d'être exécutés. » Les missionnaires émus disaient, rapporte le P. Boschet : « On les tuait et ils retournaient à Dieu..., la mort des uns fut le principe de la conversion des autres » (1).

Bientôt ces poursuites causèrent dans tout le pays une véritable terreur; « les paysans ont été bien punis de leur rébellion, écrit un témoin oculaire, ils sont présentement souples comme un gant. On en a pendu et roué une quantité en ce pays de Cornouailles et particulièrement à Quimper-Corentin » (2). Comme il arrive souvent, les plus coupables échappèrent au châtiment, beaucoup s'enfuirent aux îles Glénans, de là, sur des vaisseaux hollandais, à Jersey, d'autres se cachèrent dans les faubourgs de Rennes en si grand nombre que le Parlement dut rendre contre eux, le 23 septembre 1675, un arrêt d'expulsion. Le corps de Le Balp fut déterré, traîné sur une claie, le visage contre terre, et exposé sur une roue, à la porte du château du Thymeur.

Certaines paroisses eurent à payer aux seigneurs, dont les châteaux avaient été pillés, de très fortes indemnités. Ainsi le marquis Malo de Trévigny réclama aux vingt paroisses voisines une indemnité de 64.800 livres pour le pillage et l'incendie du château du Kergoët. Ces vingt paroisses confièrent leur défense à Mgr François de Coëtlogon, évêque de Quimper, qui intervint à diverses reprises pour adoucir les rigueurs du châtiment. Une transaction finit par être conclue

(1) *Vie du P. Julien Maunoir*, par le P. Boschet, 1697, p. 366-367. — P. Séjourné, *Histoire du P. Julien Maunoir*, T. II, p. 184. On voit que ces documents contemporains contredisent absolument les assertions fantaisistes de Mme de Sévigné.

(2) Lettre d'une sœur du Mis de Carnavalet, du 24 septembre 1675 ; Ropartz, *Guingamp, Études sur l'Histoire du Tiers-État*, t. II, p. 129. — S. Ropartz, *En passant à Landerneau*, Rev. de Bretagne, avril 1866.

entre lui et M. Barrin du Boisgeffroy, conseiller au Parlement, représentant le marquis de Trévigny, pour 49.800 livres. Gourin dut payer 5.500 livres; Spézet, 5.000; Guiscriff, 3.000; Scaër, 2.000; Poullaouën, 3.600, etc. (1).

Le duc de Chaulnes voulut visiter en personne les paroisses soulevées, afin d'opérer le désarmement et d'assurer le rétablissement des bureaux. Le 24 août 1675, il était à Hennebont, le 30 à Quimperlé, le 2 septembre à Quimper, le 15 et le 18 à Carhaix, le 20 à Morlaix et le 26 à Lannion.

C'est au cours d'une de ces expéditions que le marquis de Montgaillard, « dont nous avons vu le rôle pacificateur, » fut assassiné dans une rue de Carhaix, le 12 septembre 1675, par Sylvestre du Quengo de Pontgan et François Bernard de Beaumont. Le baron de Pontgan était le frère de la marquise de Trévigny et du lieutenant-colonel du Quengo de Bréval, bâtonné jadis par Montgaillard; une haine héréditaire séparait les deux châteaux du Kergoët et du Thymeur. Pontgan avait été chargé de réclamer à Montgaillard des paysans, ayant participé au pillage du Kergoët, que Montgaillard avait pris sous sa protection. Pontgan ayant croisé Montgaillard dans une rue étroite de Carhaix lui porta deux coups d'épée dans le dos et Beaumont l'acheva. Tous deux faisaient partie de l'état-major du duc de Chaulnes, ils ne furent pas inquiétés. Pontgan mourut en 1676 et Beaumont obtint, en 1678, des lettres de rémission, malgré les réclamations incessantes de la marquise de Montgaillard, qui ne cessa de poursuivre devant la justice les meurtriers de son mari (2).

III. — *La Punition de Rennes.*

Tout semblait fini; les Rennais se croyaient à l'abri, le duc de Chaulnes les avait rassurés en leur écrivant le 5 août que « la marche des troupes n'avait rien qui les regardât, » et de nouveau, le 24 septembre, pour les féliciter du rétablissement des Bureaux du Papier timbré (3). Mais les instructions primitivement données pour le retour des troupes furent modifiées tout à coup, et le 17 septembre 1675, Louvois envoyait au duc de Chaulnes l'ordre de les maintenir dans la province et de les diriger sur Rennes. La désillusion fit croire à une perfidie.

Le samedi 12 octobre, le duc de Chaulnes fit son entrée à Rennes à la tête d'une armée de 6.000 hommes : mousquetaires, gardes-françaises et suisses, dragons et maréchaussée. Les soldats marchaient en bataille, quatre par quatre, mèche allumée et balle en bouche; la cavalerie, le mousquet haut; les officiers, l'épée nue à la main. Le gouverneur s'avança, ayant à sa droite M. de Marillac, maître

(1) Cette transaction, conclue le 23 juin 1678, fut approuvée par un arrêt du Conseil d'État du 20 juillet 1679, et soumise par le duc de Chaulnes aux États qui l'approuvèrent le 30 octobre 1679, « la levée de cette somme ne se pouvant faire sans le consentement des États, à moins de blesser leurs privilèges. » Le duc se montrait dans cette circonstance bien susceptible pour les privilèges des États. Le Men, *La Révolte du Papier timbré en Cornouaille*. Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1876-77 p. 189.

(2) Ducrest de Villeneuve, *Révolte des paysans de Cornouaille*, *Assassinat du marquis de Montgaillard*, Mém. de l'Assoc. Bret. 1896. — Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 78, 258, 272, 273, 274, 276. — *Lettres de Mme de Sévigné*, T. IV, p. 140, let. du 20 sept. 1675.

(3) Arch. municipales de Rennes, *Registre des délibérations de la Communauté de Ville de l'année 1675*, 5 août, 24 sept. 1675.

des requêtes et intendant de justice, à sa gauche le chevalier de Forbin, capitaine des mousquetaires gris et commandant des troupes. Pour parer à toute tentative de résistance, les soldats entrèrent à la fois par toutes les portes, et la ville fut aussitôt occupée militairement; les faubourgs, les portes, les places furent garnis de postes et de gardes, à pied et à cheval, qui restèrent debout et sous les armes toute la nuit.

Il fallut loger ces soldats; c'était une lourde charge pour une cité qui n'avait habituellement aucune garnison. Ils furent envoyés chez les habitants qui devaient leur fournir l'*ustensile*, « qui est le pot et le plat, feu pour cuire et manger leur viande, sel et vinaigre pour les assaisonner, place au feu et à la chandelle. » Toutefois les soldats ne pouvaient exiger autre chose, et il faut reconnaître que le duc et les officiers s'appliquèrent à maintenir une discipline rigoureuse. Cinq fantassins ayant fait bonne chère aux dépens de leur hôte, et ayant payé celui-ci en horions, furent punis et « l'un d'eux fut pendu le 31 octobre, à six heures du soir, sur le placis du Grand Bout de Cohue, en présence de toutes les troupes formées en carré. » Ces soldats devaient rester trois mois à Rennes (1).

Mais ce n'était là qu'une mesure préventive en quelque sorte. La ville devait subir des peines afflictives. Il y en eut de collectives et d'individuelles.

Un quartier s'était signalé par son insubordination et son esprit de révolte. C'était le faubourg de la rue Haute. Il fut frappé d'une peine terrible, mais bizarre, et à coup sûr excessive : c'était purement et simplement la destruction. On a souvent dit à ce propos que le duc voulait poursuivre une vengeance personnelle et la punition des insultes lancées contre lui et contre la duchesse. De là ces mesures rigoureuses prenaient sous sa main un caractère odieux et mesquin. Mme de Sévigné a contribué plus que personne à accréditer cette croyance : « M. de Chaulnes n'oublie pas toutes les injures qu'on lui a dites, dont la plus douce et la plus familière étoit *gros cochon*, sans compter les pierres dans sa maison et dans son jardin, et des menaces dont il paroissoit que Dieu seul empêchoit l'exécution : *c'est cela qu'on va punir*. » Et comme Mme de Chaulnes lui raconte « tout ce qu'elle a souffert et les horribles périls où elle s'est trouvée, » la marquise semble douter : « elle sait que je pouvois avoir été instruite par des gens qui m'auroient dit le contraire, je la remerciai fort de sa confiance et de l'honneur qu'elle me faisoit de me vouloir instruire »... « On a pris soixante bourgeois, on commence demain à pendre. Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes, de ne leur point dire d'injures et de ne point jeter des pierres dans leur jardin » (2).

Malgré les affirmations de Mme de Sévigné, nous voulons croire, pour l'honneur du duc de Chaulnes, qu'il ne poursuivit pas une vengeance privée. Sans doute, il ne fut pas fâché de réprimer des désordres dont il avait été lui-même la victime. Mais il n'eut pas en vue ce seul but personnel.

Il faut du reste distinguer deux éléments très différents dans la Correspondance de Mme de Sévigné : pour les faits, elle est toujours sujette à caution; elle a besoin

(1) « Il y a cinq mille hommes à Rennes, dont plus de la moitié y passera l'hiver : ce sera assez pour y faire des petits, comme dit le maréchal de Gramont... *Lettres de Mme de Sévigné*, T. IV, p. 202. »

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, 16, 27, 30 octobre 1675, T. IV, p. 183, 202, 207.

d'être perpétuellement contrôlée. On ne peut le lui reprocher : elle cause, elle raconte à sa fille tous les bruits qui courent, vrais ou faux; mais ce qu'elle rend bien : c'est l'impression du public, l'opinion courante, l'état des esprits; sur ce point, elle est merveilleuse de finesse, de pénétration et de sagacité. Or cette impression fut alors déplorable, le duc de Chaulnes fut honni; à ce sujet les témoignages abondent.

« Me voilà bien bretonne, comme vous voyez, écrit la marquise, — l'était-elle autant qu'elle le dit? — mais vous comprenez bien que cela tient à l'air que l'on respire, et aussi à quelque chose de plus, car de l'un à l'autre toute la province est affligée... Je prends part à la tristesse et à la désolation de toute la province... On croit qu'il y aura bien de la penderie... Cette province a grand tort, mais elle est rudement punie, et au point de ne s'en remettre jamais... On a pris à l'aventure vingt-cinq ou trente hommes que l'on va pendre... On a ôté le Parlement, c'est le dernier coup, car Rennes sans cela ne vaut pas Vitré... Si vous voyiez l'horreur, la détestation, la haine, qu'on a ailleurs (en Bretagne) pour le gouverneur, vous sentiriez la douceur d'être adorée partout. Quels affronts! Quelles injures! Quelles menaces! Quels reproches, avec de bonnes pierres qui volent autour d'eux!.. » (1).

Nous ne disons pas que cette impression fût juste, nous ne prétendons pas que les actes de M. de Chaulnes l'aient justifiée, mais ce qui est certain c'est qu'elle a existé, et même, avec le temps, elle s'est muée en une légende qui, grâce aux lettres de Mme de Sévigné, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Or, si l'on fait le départ des rigueurs infligées à la ville de Rennes, on ne peut s'empêcher de penser que deux au moins furent excessives et injustifiables : la démolition de la rue Haute et l'exil du Parlement; cette dernière fut même tout à fait absurde.

On ne démolit pas tout un quartier pour un chat crevé, ni même pour deux chevaux éventrés. Et M. de Pontgan, le meurtrier du marquis de Montgaillard, ne méritait guère une telle compensation. La duchesse, elle aussi, eut sa réparation. Elle revint à Rennes le 14 octobre et, le gouverneur étant allé la chercher jusqu'au manoir des Trois-Croix, à la tête des mousquetaires et des dragons, elle fit à travers la rue Haute (aujourd'hui la rue de Saint-Malo) une entrée triomphante, faut-il dire vengeresse ?

Dès le 12 juin précédent, le duc n'avait-il pas écrit à Colbert : « Le remède est de ruiner entièrement les faubourgs de cette ville, il est un peu violent, mais c'est, dans mon sens, l'unique » (2). Ce remède « un peu violent » fut donc suggéré par le duc de Chaulnes. Des cinq immenses faubourgs, le plus turbulent, le plus séditieux était le faubourg de la rue Haute. Le 23 octobre 1675, subitement, les habitants reçoivent l'ordre d'abandonner leurs maisons, qui doivent être démolies et rasées depuis la porte du couvent de Bonne-Nouvelle jusqu'à la chapelle Sainte-Marguerite. Ainsi en ordonnait un arrêt du Conseil du 16 octobre, qui fut publié par M. de Chaulnes le 23.

Et ce fut alors un lamentable exode : ces pauvres gens quittaient leurs foyers sans savoir où porter leurs tristes pénates. « On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir sur peine de la vie, de sorte qu'on voyait

(1) *Lettres de Mme de Sévigné,* 16, 20, 27 octobre, 6 novembre 1675. T. IV, p. 183, 192, 202, 214.
(2) Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. III, p. 256.

tous ces misérables, vieillards, femmes accouchées, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture, ni de quoi se coucher » (1). On gràcia Pontgan, qui avait assassiné Montgaillard ; on aurait pu gràcier ces malheureux, qui avaient tué ses chevaux !

Cependant la démolition des maisons ne commença que le 20 avril 1676 ; et les deux tiers furent épargnées. Au bout d'un certain temps on permit aux habitants, moyennant finances, de rentrer dans leurs demeures et même de rebâtir. La répression n'en fut pas moins fort dure.

Mais ces mesures étaient des peines générales qui ne devaient pas empêcher les poursuites individuelles. Cependant la *penderie* ne fut pas aussi atroce que le dit Mme de Sévigné. Le 27 octobre : « On a pris à l'aventure vingt-cinq ou trente hommes que l'on va pendre. » Le 30 octobre : « On a pris soixante bourgeois ; on commence demain à pendre... » Le 13 novembre : « On roua hier tout vif à Rennes un homme qui confessa avoir eu le dessein de le tuer (M. de Chaulnes). C'est le dixième qui a eu ce dessein... Enfin vous pouvez compter qu'il n'y a plus de Bretagne et c'est dommage... » (2) La marquise exagère, ce qui lui arrive souvent. Au début, il y eut en effet de nombreuses arrestations peu justifiées. Douze ou quinze procureurs furent même saisis la nuit dans leur lit ; d'autres furent arrêtés pour avoir eu la naïveté de trop parler dans des lettres à leurs amis, « car il n'en passait point qu'on n'ouvrît » (3). Les poursuites étaient dirigées par M. de Marillac, intendant de justice, et M. de Botherel de la Pinelaie, grand prévôt de Bretagne. Il y eut en réalité *sept* exécutions capitales pour faits relatifs à la révolte et *deux* condamnations aux galères. C'était déjà trop ; car en somme aucun meurtre n'avait été commis. On tint à donner aux exécutions une sinistre solennité. Le « violoneux » Daligault, le pauvre ménétrier, « qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré » (4) le 17 juillet précédent, commença aussi la danse funèbre ; il fut « rompu vif » sur la place du Palais, le 26 octobre 1675, le corps à peine détaché de la roue fut coupé en quatre morceaux et les quartiers exposés à un poteau à l'entrée des quatre principaux faubourgs. Jean Rivé, qui avait pris le commandement des séditieux de la rue Haute, eut la tête tranchée sur la place Sainte-Anne. Sa tête fichée sur une pique fut dressée près du pont Saint-Martin avec cette inscription : « Chef des séditieux. » Helaudais fut condamné aux galères « pour avoir battu la caisse. »

La femme Mignot fut pendue parce qu'on trouva chez elle des pièces d'argenterie dérobées à l'église de Bonne-Nouvelle (5).

Puis les rigueurs s'adoucirent : « à force d'avoir pendu, on ne pendit plus, » dit Mme de Sévigné. Et le 24 novembre : « Nous ne sommes plus si roués : un en huit jours, seulement pour entretenir la justice. Il est vrai que la penderie me paroît maintenant un rafraîchissement : j'ai une tout autre idée de la justice

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, 30 octobre 1675, T. IV, p. 206. — Cormier de la Courneuve dit qu'il y eut 4.000 personnes expulsées ; mais ce chiffre paraît exagéré.
(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, T. IV, p. 202, 207, 232.
(3) *Journal manuscrit de Cormier de la Courneuve.*
(4) *Lettres de Mme de Sévigné,* 30 octobre 1675, T. IV, p. 207.
(5) A. de la Borderie, *La Révolte du Papier timbré*, p. 177-188. — *Journal manuscrit de Cormier de la Courneuve.* — *Journal manuscrit de Morel*, procureur. — *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, T. I, p. 189. — Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 248-258.

depuis que je suis en ce pays; vos galériens me paroissent une société d'honnêtes gens qui se sont retirés du monde pour mener une vie douce... ». « Les mutins de Rennes se sont sauvés, il y a longtemps, dit-elle encore; ainsi les bons pâtiront pour les méchants; mais je trouve tout fort bon pourvu que les quatre mille hommes de guerre qui sont à Rennes ne m'empêchent point de me promener dans mes bois qui sont d'une hauteur et d'une beauté merveilleuses... » (1). La marquise se consolait facilement.

Il va sans dire que dès le premier jour la milice bourgeoise avait été désarmée, tous les hommes avaient dû porter leurs armes chez les capitaines qui les avaient remises au gouverneur Coëtlogon. De plus, il fallut pourvoir à l'entretien des troupes, les paroisses rurales furent contraintes d'apporter blés et fourrages. Deux taxes furent levées sur les habitants, divisés en six classes, payant 24, 18 et 12 livres; etc. 102.000 livres furent ainsi exigées.

IV. — *L'Exil du Parlement à Vannes.*

Le châtiment qui fut le plus sensible à la ville et aussi le moins justifiable fut l'exil du Parlement. Ce fut proprement un procès de tendance basé sur des insinuations sans preuves. Bien des fois, dans ses lettres à Colbert, M. de Chaulnes avait dit que « le Parlement était la cause de tout le mal;... la véritable source du soulèvement;... c'est le Parlement qui conduit toute cette révolte... » Lavardin, qui ignorait l'art des nuances, disait brutalement : « La lenteur du Parlement est la principale cause de ce qui vient d'arriver à Rennes. Si les supplices avaient suivy les émotions, il est à croire qu'elles n'eussent pas continué » (2).

Ces reproches n'étaient pas fondés. Sans doute on sentait que le Parlement n'était pas favorable aux nouveaux édits; sans doute les procureurs voyaient sans plaisir cette innovation du papier timbré qui compliquait les procédures; sans doute le Parlement fut blessé de voir confier les poursuites à la prévôté, c'est-à-dire à la justice militaire; mais on ne peut citer aucun acte de résistance ou de blâme de la part de la Cour : son attitude fut constamment correcte.

On voulut se venger et l'on employa un moyen qui fut, non tout à fait la déportation, mais la transportation en masse. Qu'on se figure l'effet produit, si la Cour d'Appel de Rennes était tout d'un coup transférée à Vannes. Il en fut de même en 1675. Les cent conseillers, tous gens riches et vivant largement, le monde judiciaire qui gravitait autour d'eux, l'armée des avocats, des procureurs, des clercs, des huissiers, des sergents durent quitter la métropole, abandonner leur foyer, leur famille, leurs intérêts, pour aller camper dans une petite ville où ils ne trouvèrent même pas de logements. Rennes n'était pas une cité commerçante, elle vivait des dépenses de la foule innombrable des plaideurs et des solliciteurs. On frappait ainsi toute la province, mais c'était, pour la capitale désertée, la solitude et la ruine. Aussi de longs gémissements remplissent les écrits des contemporains.

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, 20 octob., 3-24 nov. 1675, T. IV, p. 196, 211, 248.
(2) Depping, *Corresp. admin. de Louis XIV*, T. III, p. 256-269. — Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 129.

C'était triste de voir pendre de pauvres gens, mais c'était bien plus pénible encore de voir déprécier le loyer des maisons.

« Le roi transféra le Parlement à Vannes, disent les *Annales des Religieuses de Saint-Yves*, ce qui acheva de ruisner toute la ville, tant les gens d'escritoire que ceux qui avaient des maisons à Rennes et tous les marchands ; » (1) « cela donna une si grande consternation à tout le monde qu'on ne voyait que pleurs, » dit un autre témoin (2). On connaît les célèbres lamentations de Mme de Sévigné : « On a ôté le Parlement, c'est le dernier coup, car Rennes sans cela ne vaut pas Vitré... M. de Chaulnes a transféré le Parlement à Vannes, c'est une désolation terrible. La ruine de Rennes emporte celle de la province ;... M. de Montmoron (doyen du Parlement) s'est sauvé ici (aux Rochers) pour ne point entendre les pleurs et les cris de Rennes, en voyant sortir son cher Parlement... » (3)

Ce fut le 16 octobre 1675 que l'avocat général du Boisbaudry lut à la Cour l'ordre du roi apporté la veille par M. de Marillac. Elle obéit sans récrimination (4). Le jour même, les portes du Palais de Justice furent fermées. « Jour très funeste pour la ville de Rennes, écrit sur son livre de comptes, l'avocat général Gilles du Boisbaudry... Je suis parti d'ici au moment pour donner l'exemple » (5).

Cinq jours après, le 20 octobre, le Parlement déménageait : douze chariots, escortés de mousquetaires et de dragons, emportaient le matériel de la justice, « les superbes tapisseries du Palais », les registres du greffe, les sacs de procès, et un lot de prisonniers qui attendaient le jugement de leurs appels, gardés par le sr Arthur Cuirdeveau, « concierge de la prison » (6). On n'emporta pas les magistrats; ceux-ci partirent ensemble le lendemain et ils s'installèrent à Vannes tant bien que mal, plutôt mal (7).

Et, très vite, bon nombre de conseillers se trouvèrent atteints de maladies diverses qui ne pouvaient être guéries, « à moins d'aller respirer l'air natal. » Cette crise d'absentéisme fut endémique pendant tout l'exil, « tout ce pauvre Parlement est malade à Vannes », dit Mme de Sévigné (8)... les Chambres avaient peine à se constituer et le Parlement dut sévir à plusieurs reprises en privant de leurs épices les magistrats qui se voyaient frappés de ces trop fréquentes nostalgies.

(1) *Annales des Religieuses hospitalières de Saint-Yves*, T. I, p. 197. — Cte de Bellevüe, *L'Hôpital Saint-Yves de Rennes*, 1894, p. 29.

(2) *Journal manuscrit de Cormier de la Courneuve.*

(3) *Lettres de Mme de Sévigné*, 20, 20e, 27 octobre 1675, T. IV, p. 196, 202, 191, 192.

(4) Mme de Sévigné dit qu'on avait espéré que le Parlement se serait racheté en consentant à la construction d'une citadelle à Rennes, « mais cette noble compagnie voulut obéir fièrement et partit plus vite qu'on ne vouloit, car tout se seroit tourné en négociation; *mais on aime mieux les maux que les remèdes.* » *Lettres de Mme de Sévigné*, 13 novembre 1675, T. IV, p. 232.

(5) Registres secrets, 16 oct. 1675. Arch. du Parl. B. 330. — Mahoudeau, *Les Troubles de Bretagne et l'exil du Parlement à Vannes*, p. 25.

(6) *Journal manuscrit de Cormier de la Courneuve* et *Journal manuscrit du notaire Toudoux.*

(7) Cet exil fut une fortune pour la ville de Vannes. Il faut lire le récit des mésaventures que les magistrats éprouvèrent pour se loger. La Cour dut rendre arrêt pour interdire aux propriétaires de Vannes de louer leurs maisons le quintuple de ce qu'ils les louaient auparavant. Une rue entière, la rue Saint-Vincent, fut bâtie pour loger le personnel du Parlement, et la rue Neuve pour abriter leurs porteurs de chaises. Par contre, au retour à Rennes, le Parlement, pour se procurer des logements, ordonna que tous les baux des maisons de Rennes seraient résiliés de plein droit le 1er janvier 1690, C'était une véritable expropriation pour cause d'utilité parlementaire. S. Ropartz, *Exil du Parlement de Bretagne à Vannes*, Mémoires de l'Association Bretonne, 1874-1875. — Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes*, T. II, p. 124.

(8) *Lettres de Mme de Sévigné*, 13 novembre 1675, T. IV, p. 228.

Le Parlement espéra un moment sa réintégration lors de l'amnistie, après l'apaisement de 1676. Ce fut en vain. Il resta quinze ans à Vannes, au grand déplaisir des magistrats, au grand ennui des plaideurs, au grand détriment des affaires, au grand dommage de la province entière et malgré les réclamations répétées des États. Il fallut la guerre de la Ligue d'Augsbourg et de nouveaux et impérieux besoins d'argent pour que le roi fît un pressant appel aux juridictions royales et aux « bonnes villes » de son royaume. Le Parlement de Bretagne offrit 200.000 livres sur les 600.000 l. demandées aux Cours, et la ville de Rennes 500.000. Tant de générosité méritait une récompense, le roi rappela le Parlement, et le 1er février 1690 la Cour fit sa rentrée, au milieu d'une grande joie, dans le magnifique Palais que Jacques Debrosse avait bâti pour elle ; elle reçut même, à cette occasion, les compliments du duc de Chaulnes, alors ambassadeur à Rome ! (1)

V. — *Les États de Dinan.*

Le duc de Chaulnes recourut enfin à la mesure qu'il appelait lui-même « le véritable remède » : la convocation des États.

Ils étaient attendus avec impatience. Que de fois les mécontents avaient fait appel aux États, protecteurs nés de la province. — Ils se réunirent enfin à Dinan, le 9 novembre 1675. Colbert, dont le dessein secret était d'abolir les pays d'États, eut la forte tentation de ne plus convoquer ceux de Bretagne. Est-ce cette menace, est-ce l'esprit général de soumission qui faisait tout plier devant Louis XIV, et plus encore peut-être devant Colbert ? Les États de Dinan ne firent point entendre de vives protestations. On aurait désiré plus d'énergie de leur part ; à lire le compte rendu, aussi terne et morne que celui des autres sessions, on éprouve une sorte de déception. C'est à peine si l'on y rencontre une allusion discrète aux troubles si graves, aux révoltes terribles, aux exécutions cruelles qui venaient d'ensanglanter la Bretagne. Décidément, les États sont bien soumis : Colbert a mâté les députés bretons, comme Louvois a châtié les paysans d'Armorique.

L'assemblée était nombreuse : 4 évêques, 20 abbés et chanoines, 231 gentilshommes, 52 députés du tiers. Dans la commission générale, le roi, comme toujours, expose ses récentes campagnes : « C'est dans le dessein de conquérir à nos peuples une tranquillité sûre et glorieuse que nous avons continué à nous exposer avec plaisir aux périls et aux fatigues de la guerre. Nous ne doutons point que nos sujets de Bretagne ne se portent à nous donner, dans une occasion si importante, des marques de leur zèle et une assistance proportionnée à nos besoins et à leurs fortunes. » Coût : 3 millions, que le conseiller d'État de Harlay demanda le lendemain à titre de don gratuit. Après les rudes leçons reçues, on n'osait plus discuter ; les États se retirèrent aux Chambres, puis, revenus au théâtre, votèrent à l'unanimité la somme demandée. Et deux ans auparavant, on avait accordé 2.600.000 livres, à condition que la province fût exemptée des nouveaux droits !

(1) S. Ropartz, *Exil du Parlement de Bretagne à Vannes,* Mémoires de l'Association Bretonne 1874-75, p. 103-192. — L. Mahoudeau, *Les Troubles de Bretagne et l'Exil du Parlement à Vannes,* 1897. — Bourdonnay, *Le Palais de Justice de Rennes*, 1902, p. 25.

Ils firent plus. Loin de protester, ils voulurent, par une démarche inusitée et extraordinaire, prouver au roi leur indéfectible soumission : ils envoyèrent porter le don gratuit par les trois présidents des Ordres, et ils votèrent cette motion dont il faut citer le texte : « Les États, informés de quelques troubles, soulèvements et séditions arrivés depuis peu dans quelques villes et paroisses de cette province, causés pour la plupart par des gens sans aveu ni biens, *emportés plutôt par un esprit de pillage que de révolte,* et dans la crainte que Sa Majesté en conçut quelque mauvaise impression contre le général de la province (qui n'est jamais sorti hors du respect, de la soumission, de l'obéissance et fidélité dus à Sa Majesté), estimant qu'il leur est de la dernière importance d'en rendre leur témoignage à Sa Majesté par une députation prompte et solennelle, ont pour cet effet député Mgr l'évêque de Saint-Malo, M. le duc de Rohan, M. Charette de la Gascherie, maire de Nantes, qu'ils ont priés de partir incessamment pour l'effet de ladite députation, dont ils attendront avec beaucoup d'impatience le succès » (1). C'était fort atténuer la gravité du soulèvement et pousser la sujétion bien loin. Les contemporains eurent cette impression. Elle fut d'autant plus marquée que les présidents, ravis de cette bonne fortune, songèrent plus à leur propre satisfaction qu'aux intérêts des mécontents, et oublièrent tout à fait les pendus de la Cornouaille sous les lambris dorés de Versailles.

« Il est sans exemple, dit Mme de Sévigné, qu'un président de la noblesse ait jamais fait une pareille course... Les trois députés qui étaient courus si extravagamment porter la nouvelle du don, ont eu la satisfaction que notre présent a été reçu sans chagrin ; et, contre l'espérance de toute la province, ils reviennent sans rapporter aucune grâce. » Aussi ils furent assez mal reçus à leur retour : « M. de Saint-Malo, qui est Guémadeuc, et sur le tout une linotte mitrée, a paru aux États transporté et plein des bontés du roi, et surtout des honnêtetés particulières qu'il a eues pour lui, sans faire nulle attention à la ruine de la province qu'il a apportée agréablement avec lui » (2).

Ils n'avaient obtenu ni le retrait des troupes, ni le retour du Parlement qu'ils étaient chargés de demander ; ils firent seulement espérer une amnistie prochaine.

L'Assemblée manifesta pourtant quelques velléités de résistance quand il fallut trouver la lourde somme de 3 millions ; elle prolongea ses débats pendant trois semaines ; à deux reprises, elle députa vers le duc pour le prier de demander le retrait des édits sur le tabac, l'étain et le papier timbré ; elle insistait surtout sur le rappel du Parlement, dont le transfert à Vannes avait fait baisser « les devoirs » (impôts sur les boissons) de 35 000 livres.

Le duc répondit par de vagues promesses et finit par « entrer aux États » le 5 décembre 1675, pour les inviter à s'exécuter. On ne résistait plus à de telles sommations ; ils décidèrent un emprunt de 1.200.000 l. destiné à compléter les 3 millions.

Les États nommèrent Guy de Coëtlogon de Méjusseaume — fils de l'ancien intendant, — procureur-général-syndic à la place de Fourché de Québillac,

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2658, *Procès-verbaux des États*, Séance du 11 novembre 1675.
(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, 17, 20, 27 novembre, 4, 15, 22 décembre 1675 ; T. IV, p. 238, 242, 250, 259, 265, 280, 293.

décédé, et ils se séparèrent le 15 décembre 1675, après avoir accordé d'excessives et trop nombreuses gratifications : 9.000 liv. à Colbert; 8.000 l. à son fils, le marquis de Seignelay; 3.000 à Desmaretz, premier commis; 8.000 à Louvois, etc. « Nos folies de libéralités sont parvenues au comble de toutes les petites-maisons du monde », dit Mme de Sévigné. Mais peut-être, après tout, ces « folies » ont-elles été la rançon des États et ont-elles sauvé leur existence! (1)

VI. — *L'Armée de M. de Pomereu.*

Les États n'avaient rien obtenu. Non seulement les peines infligées à la Bretagne ne furent pas adoucies, mais elles furent au contraire singulièrement aggravées par une dernière rigueur qui a laissé dans l'esprit des Bretons un douloureux souvenir. On apprit tout à coup que le Pouvoir avait décidé d'envoyer une armée de 10.000 hommes prendre ses quartiers d'hiver dans la province. Dans l'esprit de Colbert et de Louvois — rarement d'accord pourtant, — cette mesure était bien un dernier châtiment. Certes, il fallait que les régiments prissent leurs quartiers d'hiver quelque part, mais aucune raison stratégique ou financière n'obligeait à les faire traverser le territoire, des Flandres jusqu'en Bretagne.

Ce n'était plus en effet les soldats d'élite des « vieux corps » ou de la maison du roi, mais des hommes qui venaient de faire campagne, habitués à marcher en pays ennemi et à vivre aux dépens de l'habitant.

Or, les passages de troupes étaient comptés par le gouvernement lui-même parmi les calamités publiques, et assimilés à la peste ou à l'incendie. Les villes se vidaient à l'approche d'un régiment. « On ne savait point à Rennes ce que c'était que les soldats, encore moins ce que c'était que les dragons; ce nom seul effraya tous les habitants, qui mirent leurs biens, leurs femmes et leurs filles dans les couvents. » Et encore les cités pouvaient-elles se défendre, ou au moins protester. Le paysan était l'être sans armes, sans murailles, disséminé, isolé, proie fatale de tous les brigandages. Les quartiers d'hiver étaient chose plus terrible encore. Pendant cinq mois, du 15 novembre au 15 avril, la région était traitée en pays conquis; la simple menace de cette calamité avait toujours suffi jusque-là pour faire plier les États (2). Qu'on juge du désespoir des Bretons à cette nouvelle. Ce fut un coup de foudre, une consternation générale; après l'offre si généreuse des trois millions, on ne s'attendait pas à une pareille réponse.

Pour calmer les appréhensions, le roi envoyait en même temps un intendant d'armée, car ces troupes, étant en quartier d'hiver, n'étaient pas soumises à l'autorité du commandant en chef. « Nous avons estimé, disait le roi, non sans ironie, ne pouvoir témoigner plus avantageusement pour cette province le désir que nous avons de la soulager qu'en faisant choix d'un sujet, digne de notre considération et de notre confiance, pour lui commettre l'intendance et la

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, 20 novembre 1675, T. IV, p. 242. — Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2658, *Procès-verbaux*. C. 2785, *Minutes et Documents*.

(2) Lavisse, *Histoire de France*, T. VII, I, p. 338. — *Annales des Religieuses hospitalières de Saint-Yves;* Cte de Bellevüe, *L'Hôpital Saint-Yves de Rennes*, p. 29.

direction des dites troupes » (1). Cet intendant était Auguste-Robert de Pomereu. Sa mission consistait à faire vivre les soldats avec le plus d'ordre possible, à maintenir parmi eux la discipline, à recevoir les plaintes des habitants contre les excès qui pourraient être commis, et à punir les coupables.

Le duc de Chaulnes vit sans joie l'arrivée de ce haut fonctionnaire ; assez ombrageux à l'égard de ses prérogatives, il se demandait si le nouvel intendant n'allait point empiéter sur ses attributions et amoindrir son autorité. Il avait fait d'ailleurs son possible pour épargner à la province cette nouvelle calamité, et s'il avait eu la triste mission d'annoncer aux États, à Dinan, l'arrivée de ces 10.000 hommes, on savait qu'il désapprouvait cette dernière rigueur, aussi inattendue qu'injustifiable.

« Ce coup est rude pour les grands officiers, dit la marquise, ils sont mortifiés à leur tour, c'est-à-dire le gouverneur qui ne s'attendait pas à une si mauvaise réponse sur le présent des trois millions... C'est dommage que vous ne sentiez la centième partie de ce qu'ils ont souffert ici depuis un mois. Il est arrivé 10.000 hommes dans la province, dont ils ont été aussi peu avertis et sur lesquels ils ont autant de pouvoir que vous... Mme de Chaulnes me paraît la mort au cœur de toutes ces troupes, M. de Chaulnes très embarrassé de M. de Pommereuil... » (2)

Les soldats qui avaient occupé la ville de Rennes étaient presque tous partis à la fin de novembre, les nouveaux régiments arrivèrent dans la première quinzaine de décembre 1675 ; ils furent cantonnés dans les villes, qui se trouvèrent ainsi bien mal récompensées de la fidélité qu'elles avaient gardée. Ces soudards se conduisirent comme de véritables bandits. Sur ce point les témoignages divers sont concordants. Le duc de Chaulnes lui-même s'en plaint et il faut le citer : « Je ne puis vous exprimer, Monsieur, écrit-il à Louvois, quels ravages les troupes font dans leurs routes ; le bataillon de la Reyne, en sortant de Rennes, pour aller à Saint-Brieuc, a pillé à quatre lieues de sa marche tout ce qui s'est rencontré de maisons entre ces deux villes... cette province sera traitée comme le pays ennemi » (3).

« Il en passe beaucoup par La Guerche, dit Mme de Sévigné, et il s'en écarte qui vont chez les paysans, les volent et les dépouillent... Il y a dix ou douze mille hommes de guerre qui vivent comme s'ils étaient encore au delà du Rhin ; nous sommes tous ruinés... Mme de Chaulnes n'ose venir à Vitré parce qu'elle craint d'être volée par les troupes qui sont par les chemins. » Enfin la marquise cite un fait monstrueux : « Ils s'amusent à voler ; ils mirent l'autre jour un petit enfant à la broche. Toutes ces troupes de Bretagne ne font que tuer et voler. » (4)

Ce crime atroce paraîtrait douteux s'il n'était raconté que par Mme de Sévigné, mais un Rennais, qui est un témoin grave et sûr, étant notaire, René Duchemin, le rapporte également : « Plusieurs habitants de cette ville et fauxbourgs ont été battuz par des soldats qui estoient logez chez eux, et tous les soldats ont

(1) S. Canal, *Essai sur Auguste-Robert de Pomereu,* Annales de Bretagne, juillet 1909, p. 513.
(2) *Lettres de Mme de Sévigné,* 4 et 22 décembre 1675, T. IV, p. 259, 289, 293.
(3) Chaulnes à Louvois, 9 février 1676. Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 230.
(4) *Lettres de Mme de Sévigné,* 11, 20, 22 décembre 1675, 5 janvier 1676, T. IV, p. 270, 288, 289, 320, 325.

tellement vexé les habitants qu'ils ont jeté de leurs hostes et hostesses par les fenestres, battus et excédez, viollé des femmes en présence de leurs maris, lié des enfans tous nuds sur des broches pour eux vouloir faire rostir, rompu et bruslé les meubles, démoli les fenestres et vitres des maisons, exigé grandes sommes de leurs hostes, et commis tant de crimes qu'ils égalent Rennes à la destruction de Hiérusalem » (1). « On dit que ce régiment a débauché trois ou quatre cents chambrières », dit le procureur Morel, et tous les témoins oculaires dont nous possédons les relations manuscrites, le notaire Toudoux, René de la Monneraye, s^r de Bourgneuf, comme Duchemin et Morel, sont unanimes à exprimer l'immense satisfaction que causa aux habitants le départ de ces barbares (2). Dans toutes les villes de Bretagne il en fut de même; à Guingamp, le mestre-de-camp Ollier extorque à la municipalité 1.400 livres pour payer ses dépenses à l'hôtel, puis il part sans les solder et la ville doit les acquitter une seconde fois (3). Dans les campagnes c'était pire encore.

Que faisait donc M. de Pomereu? Comment comprenait-il sa mission? M. de Pomereu était un homme charmant : « C'est le plus honnête homme et le plus bel esprit de la robe, » dit Mme de Sévigné; c'était d'ailleurs un administrateur habile et entendu. « Pomereu était un aigle qui brilloit d'esprit et de capacité, » dit Saint-Simon, qui l'accuse cependant d'avoir été un peu « fantasque ». Il était surtout ambitieux, il connaissait à fond l'art du fonctionnaire et du courtisan, qui se résume en un mot : surtout pas d'affaires. « On fait sa cour de ne point faire d'incidents. »

Il était des amis de Mme de Sévigné, et, en passant à Vitré, il s'arrêta pour la voir. La marquise, avec sa finesse de femme, démêla vite les désirs secrets de son hôte et elle les découvre à sa fille : « Il n'a pris sa commission que pour faire sa cour et non pas pour faire sa fortune qui va plus loin. » On avait dit en effet qu'à la suite des violents incidents de l'été, la Bretagne allait recevoir, comme toutes les autres provinces, « un intendant ». Mais cette pensée n'était pas née dans l'esprit de Colbert. Elle était prématurée; ce n'est que treize ans plus tard, que M. de Pomereu devait être nommé intendant en Bretagne et chargé « d'apprivoiser » cette province rétive. Bien qu'il portât dès lors le titre d'intendant, ses attributions d'alors n'avaient aucun rapport avec celles des « Intendants des provinces ».

Pomereu sut avec un merveilleux doigté ménager les susceptibilités du gouverneur et rester en deçà plutôt qu'aller au delà de ses pouvoirs. « Je ne manquerai pas de souplesse, » disait-il à Louvois; c'était vrai. « Il est reçu comme un Dieu et c'est avec raison; il apporte l'ordre et la justice pour régler dix mille hommes qui, sans lui, nous égorgeraient tous » (4). Il arriva à Rennes le 16 décembre 1675, il s'installa dans le bel hôtel, bâti par Pierre Hévin sur la

(1) *Journal d'un Bourgeois de Rennes au XVIIe siècle, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes,* T. I, p. 194.

(2) *Journal manuscrit du procureur Morel. — Journal manuscrit du notaire Toudoux. — Journal manuscrit de René de la Monneraye, s^r de Bourgneuf*, secrétaire du Parlement.

(3) S. Ropartz, *Guingamp*, T. II, p. 133. — Voir aussi Léon Maître, *L'Insolence des gens de guerre sous Louis XIV*, Annales de Bret., nov. 1906.

(4) *Lettres de Mme de Sévigné* des 4, 11, 18 décembre 1675, T. IV, p. 258, 270, 284. — *Mémoires de Saint-Simon,* édit. Boislisle, T. IV, p. 16.

place des Lices, et connu sous le nom d'Hôtel du Molant (1). Il s'efforça aussitôt d'organiser et de régulariser le logement et la subsistance des 10.000 hommes, qu'il était chargé de faire vivre. Il déploya dans cette tâche l'activité et l'esprit d'ordre qui le caractérisaient. Il s'attacha à déjouer les fraudes des récalcitrants qui tentaient de se soustraire à la ruineuse charge du logement des soldats ; il fit réintégrer des officiers arrêtés pour violences contre leurs hôtes, et son indulgence se serait même étendue à ceux qui avaient commis des « crimes capitaux » si Louvois ne l'avait invité « à faire des exemples » (2).

Ce qu'on voit moins, par exemple, ce qu'on ne voit même pas du tout, c'est que l'habile intendant ait pris la défense des malheureux Bretons foulés, volés et maltraités par ces soudards. On ne cite aucun exemple d'un procès de cette nature. Il y en eut peut-être, mais nous avouons ne pas les connaître. Il semble pourtant que les militaires qui voulaient faire cuire un petit enfant à la broche auraient mérité une certaine punition. On n'en parle point. Pourvu que les plaintes ne parvinssent pas jusqu'aux oreilles du Maître, c'est tout ce que demandait ce parfait arriviste (3).

Il s'applique d'ailleurs, avec un art consommé, à achever l'exploitation de la Bretagne, à faire rendre à cette province, pauvre et déjà ruinée, le plus d'argent possible. A ce point de vue, l'intendant s'illustra par un haut fait qui lui valut les faveurs de la cour. Le roi ayant décidé de faire avancer ses troupes très tôt vers la Flandre, Louvois songea à rappeler les régiments de Bretagne dès le 1er mars, mais la durée normale des quartiers d'hiver se prolongeant jusqu'au 15 avril, on ne voulut pas que la province pût bénéficier de ce départ anticipé. Il s'agissait de lui faire payer une somme équivalente à « l'ustensile » et aux fourrages pendant un mois et demi. Après bien des conférences entre Chaulnes et Pomereu, le gouverneur finit par arbitrer cette somme à 200.000 livres. Pour cela il fallut avancer la levée des fouages, et relancer les collecteurs ; les chefs durent se partager les circonscriptions, Pomereu alla à Nantes, Chaulnes à Saint-Brieuc, Lavardin à Hennebont, Coëtlogon et La Coste en Basse Bretagne. Pomereu eut bien soin de laisser le gouverneur agir et de ne signer aucun ordre relatif aux finances. Or le duc estimait lui-même à deux millions la somme que les quartiers d'hiver coûtaient déjà à la province, « chiffre que les excès de la soldatesque augmentaient sans cesse ».

Louvois accepta la combinaison de Pomereu et lui adressa les plus grands éloges. Par un véritable tour de force, l'intendant réussit même à extorquer 10.000 livres de plus que la somme promise, « pour les cavaliers manquant dans les compagnies ». Le ministre les prit sans fausse honte. Il y a ainsi des brigands qui, après avoir volé la montre, réclament aussi la chaîne. Les troupes partirent

(1) Georges Martin, *La Maison de Pierre Hévin, dite Hôtel du Molant,* Mémoires de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine, 1912, T. XLI, p. 81.

(2) Louvois à Pomereu, 14 janvier et 16 février 1676. S. Canal, *Essai sur A.-R. de Pomereu,* Annales de Bretagne, juillet 1909.

(3) Il faut dire cependant que le notaire Duchemin note que trois soldats ont été passés par les armes, les 18, 20 janvier et 28 février 1676. Il ne dit pas pour quelles causes. Il ajoute : « Le jour de la Chandeleur, 2 février 1676, on a faict un deslogement, — ou plustost un *dézolement* général — ce qui a encore beaucoup cousté aux habitants. » *Journal d'un Bourgeois de Rennes au XVIIe siècle ; Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes,* T. I, p. 195-196.

aux mois de mars et d'avril 1676. (1) Pomereu fut récompensé de ses services par la prévôté des marchands de Paris. Il devait revenir treize ans plus tard en Bretagne avec le titre d'intendant (2). En somme, comme l'écrit dans son journal un bourgeois de Dinan qui était un sage : « L'émotion populaire sur les édits causa grand désordre dans la province par gens de guerre que le roy y envoya ; et ont passé tout le cartier d'hyver, qui a causé grande perte et dommage aux pauvres gens de la province. Tout le régiment de la Reinne y vint, il y en eut huit cents à Dinan » (3).

Et pendant ce temps, les poursuites continuaient, elles prenaient même d'étonnantes proportions. « Il n'était pas de petit commis des devoirs, de petit gentilhomme qui ne se découvrît victime des récentes émeutes, et qui, identifiant ses intérêts personnels avec la cause de l'ordre public, ne demandât les plus terribles châtiments contre ses prétendus spoliateurs... Il importait de mettre un terme à cet état de suspicion générale et de poursuites indéfinies dont devaient d'ailleurs être victimes beaucoup moins les véritables coupables que les paysans possesseurs de quelques biens et contre lesquels on pouvait espérer faire prononcer de fructueuses confiscations » (4).

Une amnistie générale fut accordée par le roi le 5 février 1676 et elle fut enregistrée le 2 mars suivant par le Parlement siégeant à Vannes (5). Toutefois 164 personnes, appartenant à 58 paroisses, étaient exceptées ; plusieurs furent condamnées, en des procès civils, à payer des dommages-intérêts et ceux qui avaient souffert de l'insurrection furent en général largement indemnisés de leurs pertes.

Désormais la sédition était mâtée, le silence était fait, il persista jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Mais les passions et les haines qui avaient provoqué la Révolte du papier timbré n'étaient pas éteintes, elles devaient éclater un siècle plus tard avec un ensemble et une intensité qu'aucune répression ne pourrait plus contenir.

(1) « Le lundi 13 avril 1676, le reste des troupes sortit enfin de Rennes. Environ 40 soldats étaient malades à l'hôpital. » *Journal manuscrit du procureur Morel.*

(2) S. Canal, *Essai sur A.-R. de Pomereu*, Annales de Bretagne, juillet 1909.

(3) Dr Aubry, *Journal d'un Bourgeois de Dinan* (Julien Chartier du Mezeray). Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, T. XXXV, 1897.

(4) Lemoine, *La Révolte du Papier timbré*, p. 83.

(5) *Amnistie et Abolition accordées aux séditieux de la province de Bretagne.* Imp. in-8 de 8 p. Bib. Nat. Lb² 522. — A. de la Borderie, *La Révolte du Papier timbré*, p. 284.





CHAPITRE XXXIV

LES PREMIERS INTENDANTS

1675-1715

« C'est le bien du service que de rendre les intendans des surveillans généraux en ce pays-cy comme ailleurs. »
POMEREU à PONTCHARTRAIN.

I. LES DERNIÈRES ANNÉES DE COLBERT, 1675-1683. — II. LE PREMIER INTENDANT, M. DE POMEREU, 1689-1692. — III. L'INTENDANT BÉCHAMEIL DE NOINTEL, 1692-1705. — IV. LE COMTE DE TOULOUSE, GOUVERNEUR DE BRETAGNE. — V. LES FINANCES DE LA PROVINCE : I. LES RECETTES. — VI. LES FINANCES DE LA PROVINCE : II. LES DÉPENSES. — VII. LES DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV. — VIII. L'INTENDANT FERRAND, 1705-1716. — IX. LA MORT DE LOUIS XIV.

I. — *Les dernières années de Colbert, 1675-1683.*

La période de l'Histoire de Bretagne qui va de 1675 à 1715, de la Révolte du papier timbré à la mort de Louis XIV, est une des plus mal connues. Elle semble avoir été dédaignée par les chercheurs et les érudits. Sous prétexte que Louis XIV a tout éteint autour de lui, qu'il a tué toute vie provinciale et brisé toute velléité d'indépendance ou de résistance, on a négligé de se demander comment la France vivait. Pourtant, si le soleil de Versailles attirait tous les regards, les provinces et les campagnes, les gentilshommes ruraux, les bourgeois et les paysans continuaient à vivre, et leur existence, pour avoir moins d'éclat que celle des grandes dames de la cour, n'a pas toujours moins d'intérêt.

Il faut le reconnaître toutefois, la vie politique est morte. Les États sont en sommeil. Ils se réunissent tous les deux ans, mais quand on lit leurs procès-verbaux, on éprouve une impression de vide. Ce sont les mêmes formes, les mêmes protocoles, les mêmes solennités ; seulement de cet appareil pompeux la vie s'est retirée. Un sentiment unique domine tous les ordres : plaire au roi, flatter le roi. Même, dans les formules, on multiplie les termes de l'adulation et de l'obséquiosité. La grande affaire qui occupe les États de Dinan en 1685, c'est de faire peindre le portrait du roi pour le placer dans la salle des séances ; la question de la statue

du roi, qui devait être érigée à Nantes et qui, à la suite de difficultés diverses, fut élevée à Rennes, remplit plusieurs sessions (1).

Colbert, qui n'aimait pas les États, ne voulut pas ou n'osa pas supprimer ceux de la Bretagne, comme il le fit dans les provinces voisines; mais il n'admettait aucune opposition. Instruits d'ailleurs par la rude leçon de 1675, ceux-ci restent muets. Le nombre des assistants ne diminue pas, au contraire, jamais il n'a été plus considérable : 280 membres de la Noblesse en 1683, 287 en 1685, 337 en 1687, 534 en 1689; c'est qu'on veut se rapprocher du soleil, se faire voir de ceux dont tout dépend.

Le don gratuit ne soulève plus aucune discussion, il est voté par acclamation. La Commission générale expose toujours les mêmes demandes et réclame les mêmes subsides pour les mêmes raisons. Le roi a besoin d'argent pour entretenir ses armées, d'armées pour continuer la guerre, et de faire la guerre pour contraindre ses ennemis à la paix. Puis, quand la paix est conclue : « nous ne pouvons néanmoins, dit le roi, satisfaire pleinement au désir que nous avons de procurer à nos sujets de plus grands soulagements, tant à cause des dépenses excessives que nous sommes obligés de faire pour porter la gloire de notre état au point où elle en est qu'à cause des forces maritimes considérables que nous sommes obligés d'entretenir » (2).

Colbert avait horreur des chinoiseries parlementaires : « ce sont presque toujours des imaginations, qui ne tournent qu'à la charge et à la foule des peuples. » « Les États, disait-il, devraient me faire des remerciements perpétuels et non pas des plaintes, car, mettant à part ce qui peut être de l'intérêt essentiel du roy, je considère toujours la province en toutes choses et ne donne aucune atteinte à ses franchises et privilèges; mais je suis si accoustumé de voir, à l'égard de tous les États, des plaintes continuelles sans aucun fondement, que je ne prétends pas changer cette habitude qu'ils ont de se plaindre » (3).

Le contrôleur général aurait voulu régulariser et diminuer les dépenses publiques. Les États ayant dû contracter un emprunt en 1677 pour acquitter leurs charges, Colbert réduit le don gratuit de 3 millions à 2.400.000 livres. Il s'élève avec vigueur contre les gratifications déraisonnables « que les États se jettent à la teste, » et qui atteignirent parfois 300.000 livres. On ne peut cependant s'empêcher de remarquer que Colbert, son fils de Seignelay, son frère de Croissy, son neveu de Torcy, son premier commis Desmaretz recevaient ensemble des États 41.000 francs. On ne voit pas qu'il les ait jamais refusés.

Colbert ne toucha pas les derniers fonds que les États lui accordèrent le 28 août 1683. Il mourait huit jours après, le 6 septembre 1683, usé par le travail, tué par l'ingrate dureté de Louis XIV et la faveur croissante de son rival Louvois. Il succombait à 64 ans, en prononçant, dit-on, le mot célèbre : « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé deux fois, et maintenant je ne sais ce que je vais devenir. »

(1) De Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants des provinces.* (Coll. Doc. inédits). T. I, p. 52, 293. — Arch. d'Ille-et-Vil. C. 2659 et 3344.

(2) Arch. d'Ille-et-Vil. C. 2659. États de 1685. *Commission générale.*

(3) Colbert au duc de Chaulnes, 18 sept. 1681. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV,* T. I, p. 556.

II. — *Le premier intendant : M. de Pomereu, 1689-1692.*

Colbert avait mâté les résistances que les pays d'États devaient forcément opposer à ses conceptions d'uniformité. Nous avons déjà cité le mot de Pontchartrain à son fils le marquis de Seignelay, qui lui succéda au Contrôle général : « Sans avoir aucun frein pour gesner les États, nous leur ferons faire tout ce que nous voudrons » (1). Aussi les sessions qui suivirent la mort de Colbert sont dépourvues d'intérêt; c'est à peine si l'Assemblée ose demander le retour du Parlement à Rennes, que le roi fit attendre jusqu'en octobre 1689 (2).

La Bretagne était mûre pour recevoir un « Intendant », exécuteur permanent des volontés du Pouvoir et maître des destinées de la province. C'est M. de Pomereu, qui fut nommé par le roi, le 30 janvier 1689, « commissaire départi pour l'exécution de ses ordres en Bretagne »; car le titre d'intendant n'est pas prononcé, on ne le voit apparaître que dix ans après, dans les réponses du roi aux remontrances des États. Pomereu n'était pas un inconnu pour les Bretons, c'est lui qui avait été envoyé, en 1675, pour organiser et alléger le séjour de l'armée d'occupation, chargée de punir la province de la révolte dite du papier timbré. C'était un homme intelligent, un bel esprit et un administrateur capable.

Cet événement capital de l'histoire de Bretagne passa presque inaperçu. Aucune protestation ne s'éleva ni des États ni du Parlement. La plus grosse difficulté — et la seule dont on n'ait pas parlé — fut de faire vivre le nouveau fonctionnaire en bonne intelligence avec les gouverneurs. Ceux-ci voyaient d'un fort mauvais œil ces intendants, dont les pouvoirs, mal délimités, s'étendaient à tous les services, et dont l'autorité, mal définie, surpassait toutes les autres.

Pomereu, qui connaissait le duc de Chaulnes, resta en bons termes avec lui pendant les trois années qu'il passa en Bretagne, ce qui fut d'autant plus facile que le gouverneur fut constamment absent; il fut nommé, en 1689, pour la troisième fois, ambassadeur à Rome, et chargé, par Louis XIV, des négociations épineuses en vue du conclave que l'on prévoyait.

L'entente fut moins facile avec le maréchal d'Estrées, qui suppléait M. de Chaulnes. C'était un amiral dont « l'humeur était si difficile que tous ceux qui lui étaient subordonnés étaient brouillés avec lui » (3). On hésita même à le charger de tenir les États de 1689. Pourtant « il parla fort bien, mieux qu'on ne pensait, » et montra plus d'habileté qu'on n'aurait cru.

Les gratifications avaient été limitées par le roi à 48.000 livres, les États ne dépassèrent plus cette somme. En revanche ils accordent des subventions de 4.200 livres « aux pauvres gentilshommes, » de 8.000 livres aux gentilshommes présents à l'Assemblée, qui sont au service du roi, et vingt allocations de 400 livres à vingt « anciens gentilshommes ». Ces gratifications mériteraient mieux le nom de secours et même d'aumônes, car, si elles choquent aujourd'hui nos habitudes

(1) Pontchartrain à Seignelay, 1er août 1685, Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants des provinces*, T. I, p. 52.
(2) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2659. Procès-verbaux des États de 1685 et 1687.
(3) *Lettres de Mme de Sévigné*, T. IX, p. 169.

d'esprit, elles n'étonnaient alors personne et leur modicité même a un caractère touchant qui laisse pressentir des misères cachées. Les noms des gratifiés étaient du reste soigneusement publiés, ils sont insérés aux procès-verbaux (1).

Mme de Sévigné, qui était à ce moment aux Rochers, nous a laissé un croquis des États de 1689 qui ne manque pas de saveur : « Il y a très bonne compagnie à Rennes, tout y brille de joie. Les Bretons ne sentent pas tous les millions qu'on va demander à la province, ils ne songent qu'au retour du Parlement dans cette pauvre ville et dans ce Palais, le plus beau de France. C'est où l'on tient les États, rien n'est plus magnifique... » (2). « Il fait une chère épouvantable, ce maréchal (d'Estrées), il surpasse M. de Chaulnes; ce sont deux tables de dix-huit personnes, matin et soir, de la belle vaisselle toute neuve, toute godronnée au fruit; enfin c'est à qui pis fera, à qui pis dira ; il y a vingt tables quasi de cette furie et l'opéra d'*Atys* que du Mesnil rend agréable, et des comédiens..... » « Je n'ose vous parler des magnificences de Rennes, de peur de vous donner une indigestion; car ce sont des festins : le même jour dîner chez M. de la Trémouille, souper chez le premier président, dîner chez M. de Pomereuil, souper chez Monsieur de Rennes, dîner chez M. de Coëtlogon, souper chez Monsieur de Saint-Malo; ainsi tous les jours; comment vous en portez-vous? Il y a vingt tables de cette furie... » (3).

La session de 1691, à Vannes, fut encore plus terne et plus dépourvue d'intérêt. Il y en eut peu pourtant où les assistants fussent plus nombreux; on y vit 308 gentilshommes et 54 députés du tiers. Le don gratuit de 3 millions fut voté sans hésitation. Les nouveaux édits, créant des impôts qui surchargeaient la province, furent acceptés avec une facilité qui étonnait les fonctionnaires royaux eux-mêmes : « M. de Léon (Mgr Le Neboux de la Brosse, évêque de Saint-Pol), eût eu bien de la peine à couler sur la glace, comme il a fait fort habilement pour cette flotte d'édits, auxquels la Bretagne n'était point accoutumée jusqu'icy. Mais enfin cela s'est passé fort doucement, c'est-à-dire autant qu'on le pouvoit sur une matière aussi délicate que celle-là, vu l'article de nos contrats qui y est si formellement contraire, ce qui faisoit bien de la peine à tous les esprits et estoit fort difficile à défendre » (4).

III. — *L'Intendant Béchameil de Nointel, 1692-1705.*

M. de Pomereu avait une tâche délicate et difficile : c'était de se faire sa place. Sa commission était en effet aussi vaste que mal définie. A vrai dire, elle embrassait tout. Comme il le disait lui-même, les intendants devaient être des « surveillants généraux ». Il lui fallut faire reconnaître son autorité. Il s'instruit,

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2660. États de 1689, *Procès-verbaux*, C. 2789, *Minutes et Documents*.

(2) C'est exact : Les États de 1689 se tinrent à Rennes, du 22 octobre au 24 novembre, dans la grande salle du Palais de Justice. Ce fut l'unique fois ; et cela s'explique par ce fait que le Palais était alors inoccupé. Le Parlement, exilé à Vannes, n'y rentra que le 1er février 1690. Les autres sessions se tinrent toutes au couvent des Cordeliers, très voisin du Palais.

(3) *Lettres de Mme de Sévigné*, T. IX, p. 267, 299, 305, 314. — L. de la Brière, *Mme de Sévigné en Bretagne*, p. 288. Mme de Sévigné aurait voulu faire nommer son fils, Charles de Sévigné, député en cour, distinction très enviée. Elle ne put y réussir.

(4) M. de Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, à Seignelay, cont. gén.; Boislisle, *Correspond. des contrôleurs généraux avec les intendants*, T. I, p. 260.

dit-il, des affaires de la province, il établit des correspondants partout. Il s'occupe d'abord des questions de finances, il fait sentir au trésorier Montaran, autoritaire et mal endurant, qui a succédé à d'Harouys, qu'il doit obéir à ses instructions, il le rend « un peu plus souple qu'il n'était, » il ordonne au trésorier de l'Extraordinaire des guerres de quitter Nantes et de venir s'installer à Rennes auprès de lui, il prétend viser les ordonnances de paiement signées par le maréchal d'Estrées lui-même, il fait réparer les grands chemins, il réprime les abus des corvées (1). En somme, Pomereu a marqué sa place comme administrateur; il ne resta que trois ans en Bretagne, il fut remplacé en janvier 1692 par Béchameil de Nointel.

Louis Béchameil, marquis de Nointel, fut un gourmet fameux, mais il n'est pas célèbre seulement pour avoir inventé la sauce qui porte son nom, il savait que les dîners sont un moyen de gouverner les hommes et il offrit un jour à Mme de Sévigné « un si magnifique repas en maigre, à cause des Rogations, que le moindre poisson paraissait « *la senora ballena.* » Pourtant la marquise ne le prisait guère et moins encore sa femme, « espèce d'intendante qui ne l'est point et fait la sotte et l'entendue » (2).

A lire la correspondance de Nointel avec le contrôleur général, on constate que l'autorité de l'intendant s'affirme et s'étend : toutes les questions financières et administratives passent par ses mains; dès qu'une difficulté se présente, c'est à lui qu'on a recours, il installe partout des « subdélégués, » qui sont ses agents; le titre de « Monsieur l'Intendant, » qui n'est pas officiel, est maintenant d'un usage courant (3).

Le Parlement désormais est soumis et muet, il a bien oublié ses fureurs contre l'intendant Coëtlogon; il n'a pas envie de retourner à Vannes! Le roi « est très satisfait des dispositions de la compagnie. » Si l'on crée de nouvelles charges de conseillers, — ce qui est une manière de battre monnaie, — ce n'est point une défaveur, il faut que le Parlement rende 500.000 livres; « le roy nous laisse volontiers le choix des expédients ; » le premier président Le Feuvre de la Faluère demande seulement que le chancelier ne refuse aucune dispense d'âge ou de parenté et réduise la durée des études exigées à six mois : « Sur ce pied, dit-il sans détours, ce qui nous reste de charges ne doit pas être difficile à débiter » (4).

Les rapports de Nointel avec le premier président de la Faluère restèrent bons, bien qu'on ait accordé un jour la franchise postale à l'intendante et non à la présidente. Son mari se plaint de cette inégalité : « Cela sera mortifiant si on ne les égale pas. » Mme de la Faluère n'eut pas à subir cette mortification postale (5).

En somme, en 1693, après l'arrivée de Béchameil de Nointel, l'autorité de l'intendant s'impose à tous, elle est incontestée pour tous,... excepté pour le

(1) Boislisle. *Correspond. des contrôleurs généraux avec les intendants,* T. I, p. 173, 179, 235, 238, 239. — Letaconnoux, *Les relations du Pouvoir central et de la province de Bretagne,* 1907, p. 4-13.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné,* T. VI, p. 415, 424 ; T. VII, p. 27.

(3) De Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants des provinces,* T. I, nos 908 à 1915. Il y a trente lettres administratives de Béchameil de Nointel.

(4) Le Peletier, cont. gén., à La Faluère, prem. prés. 24 sept. 1689 ; Pontchartrain, cont. gén., à La Faluère, 28 décembre 1689 ; La Faluère à Pontchartrain, 22 nov. 1694 ; Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux,* T. I, p. 194, 267, 379.

(5) La Faluère à Pontchartrain, 17 mai 1699 ; Boislisle, *Corresp. des contrôl. gén.,* T. I, p. 525.

gouverneur et ses lieutenants. C'est toujours de ce côté que persistent les difficultés et les conflits. Avec le duc de Chaulnes, les rapports restèrent tendus jusqu'à la fin. Du reste celui-ci ne fit plus, à son retour de Rome, que des apparitions en Bretagne; il y passa quelques semaines au début de 1693, il repartit bientôt, en laissant le commandement à M. de la Coste, son lieutenant en Basse Bretagne, et non à Lavardin, caractère difficile et ombrageux. Il y revint au mois d'octobre suivant pour tenir les États, à Vannes. La session fut courte : du 1er au 23 octobre 1693. Le duc de Coislin, baron de Pontchâteau, présidait la noblesse, qui comptait 267 membres. L'assemblée vota tout ce qu'on lui demandait : don gratuit, impôts, édits nouveaux. Quelques-uns de ceux-ci furent rachetés au moyen d'une taxe de 900.000 livres, levée sur les villes de la province. « La machine s'avance, écrit le duc de Chaulnes, elle fit hier un grand chemin. Ce fut le jour des contraventions, dans laquelle M. de Rennes (J.-B. de Beaumanoir de Lavardin, cousin du gouverneur de Nantes), qui est à la teste de cette commission, nous porta fortement et fort honnestement cependant les plaintes des États. L'on y lut quarante-six édits ou déclarations. Comme vous connaissez les États de cette province, vous jugez bien que ce fut une rude attaque à qui n'avait pas de trop bonnes armes pour parer les coups. Nous sortismes cependant assez bien de ce combat... » Et, à la fin, M. de Chaulnes poussait un soupir de délivrance, qui était en même temps un cri de victoire : « J'ai séparé, le 23, les États qui, jusqu'à la fin, ont donné des marques continuelles de leur soumission et du désir qu'ils ont eu de plaire au roi par leur conduite. » « Soumission », « plaire au roi », c'était le mot du jour. Tout cédait devant cette pensée (1).

Le duc de Chaulnes ne devait plus revenir en Bretagne. Il était gouverneur depuis 26 ans, il avait été quatre fois ambassadeur à Rome, il avait 70 ans, naturellement corpulent, il s'était alourdi et fatigué. En mars 1695, Louis XIV lui demanda d'abandonner le gouvernement de la Bretagne et lui proposa celui de la Guyenne. Le duc s'y résigna avec chagrin; « il obéit, dit Saint-Simon, ne cacha point sa douleur, c'est peu dire, mais son désespoir, que celui des Bretons qui fut sans mesure ne fit qu'accroître en lui faisant sentir plus que jamais combien il était aimé... M. de Chaulnes qui vivait en roi en Bretagne, qui y répandait en libéralités et en magnificence tout ce qu'il tirait de cette amirauté, qui était adoré en Bretagne, et qui en était considéré, aimé, respecté, comme le père de la province en général et de chaque particulier en détail, aimait de même les Bretons et y avait attaché son cœur... Le plus simple eût été de laisser mourir M. de Chaulnes qui était vieux... » (2). Le duc de Saint-Simon exagère, il ne connaissait pas aussi bien les sentiments des Bretons que ceux des courtisans de Versailles qu'il burine si éloquemment. Mme de Coulanges et Mme de Sévigné nous ont transmis la même impression : « M. et Mme de Chaulnes ont senti les vives douleurs de toute une province qu'ils ont gouvernée et comblée de biens depuis vingt-six ans; ils ont obéi cependant d'une manière très noble; ils ont eu besoin de leur courage pour vaincre la force de l'habitude qui les avait comme

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2660; *Procès-verbaux*, C. 2790, *Minutes et Documents*. — Boislisle, *Corresp. des cont. gén.* T. I, p. 341. 353. — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central*, p. 22, 28.
(2) *Mémoires de Saint-Simon*, T. II, p. 254.

unis à cette Bretagne. » Les hommes qui sont tombés du pouvoir gardent l'éternel regret — *alta mente repostum* — des grandeurs passées.

« Revenons à Chaulnes (1), ajoute la marquise : j'en connais la beauté, et je vois d'ici combien notre bon gouverneur s'y ennuie. Vous avez beau dire les meilleures raisons du monde, il répondra toujours : « Je ne saurais », et si vous continuez, il vous fera taire en disant : « J'en mourrais ». C'est ce qui arrivera sans doute avant d'avoir pris le goût du repos et de la douceur d'une vie tranquille : les habitudes sont trop fortes et l'agitation attachée au commandement et aux grands rôles a fait de trop profondes traces pour qu'elles s'effacent aisément » (2). « M. de Chaulnes ne fit que languir depuis, dit Saint-Simon, il mourut bientôt après de regret, et sa femme d'affliction de l'avoir perdu, incontinent après... » Le duc de Chaulnes succomba le 4 septembre 1698 (3).

IV. — *Le Comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne.*

Louis XIV donna le gouvernement de Bretagne à son fils le comte de Toulouse, Louis-Alexandre de Bourbon, qu'il avait eu de Mme de Montespan. Saint-Simon a longuement exposé les motifs de cette détermination. En réalité, Louis XIV eut deux raisons, l'une personnelle, l'autre d'ordre général. D'abord il voulut accorder un poste d'honneur digne de lui à son fils légitimé, et il ne pouvait lui donner que celui de Bretagne. Il l'avait déjà créé, en effet, grand amiral de France, et il tenait à éteindre pour jamais les longs conflits d'autrefois en réunissant définitivement les deux fonctions sur la même tête. Celle d'amiral de Bretagne n'était plus qu'une sinécure sans attributions, mais non sans profits. La guerre maritime, en augmentant les prises dont l'amiral avait une part, avait même singulièrement accru ses avantages. Dangeau assure qu'ils atteignirent parfois 900.000 livres. C'était un joli denier ajouté aux 70.000 livres que valait le gouvernement de Bretagne (4).

Mais il y avait un motif d'ordre politique : Louis XIV ne voulait plus de ces gouverneurs trop puissants qui se rendaient presque indépendants dans leurs vastes gouvernements ; il tenait à éteindre toute velléité de résistance et même d'opposition. Aux fils du roi, aux princes du sang, de fidélité sûre, on donnait les titres, les honneurs et l'argent, mais non la fonction réelle. Retenus à la cour, loin de la province où l'autorité ombrageuse du monarque leur interdit de résider, ils ne peuvent plus « y faire les rois, » comme dit Mme de Sévigné. Leur commandement militaire est exercé par des lieutenants-généraux, qui sont dans

(1) Château de Chaulnes, en Picardie, entre Roye et Péronne (Somme). Le château a été presque entièrement abattu depuis la Révolution. On n'a conservé que les deux ailes.

(2) *Lettres de Mme de Sévigné*, éd. Monmerqué, T. X, p. 253, 258, 261, 266.

(3) *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, T. V, p. 342 ; T. VI, p. 91.

(4) En 1697, Louis XIV demanda aux États de lui envoyer un mémoire détaillé sur les longs conflits qui avaient existé entre l'amiral de France et les amiraux et gouverneurs de Bretagne, « voulant décider avec connoissance de cause cette affaire importante, et ne pouvant trouver une occasion plus favorable que celle de l'union qu'il a faite de ces deux charges dans la personne de Mgr le comte de Toulouse. » Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2660. Procès-verbal des États de 1697. — Voir *Mémoires de Saint-Simon*, T. VII, p. 229.

la main des secrétaires d'État. Quant à l'autorité administrative et civile, elle est passée tout entière entre les mains des intendants, agents dociles et dévoués de la royauté absolue.

Telle fut l'organisation administrative de la Bretagne jusqu'à la fin de l'ancien régime. Le comte de Toulouse resta gouverneur pendant quarante ans. Son fils le comte de Penthièvre, Louis-Jean-Marie de Bourbon, le fut après lui jusqu'en 1789. Ni l'un ni l'autre n'y résidèrent jamais, leur haut patronage se bornait à défendre les intérêts de la province et à protéger les particuliers. C'est aux États de 1695, à Vannes, que cette décision fut connue, elle y fut accueillie avec déférence et, semble-t-il, avec faveur. Les lettres patentes du 19 mars 1695, instituant le comte de Toulouse gouverneur, ayant été lues, l'Assemblée ordonna des feux de joie et une messe solennelle (1).

La session de 1695 fut marquée par de vives querelles de personnes au sujet des gratifications, « car les choses portées par les instructions et qui sont, à proprement parler, de commandement ne souffrent aucune difficulté. » Pourtant un nouvel impôt annoncé cette année à l'Assemblée suscita une vive opposition : c'est la Capitation, qui frappait tout le monde, nobles et roturiers. La noblesse refusa d'abord absolument, le tiers demanda force modifications, « difficiles et factieuses ». Le clergé, qui ne payait pas, s'entremit et finit par faire accepter le rachat de l'impôt sous forme « d'abonnement » pour 1.400.000 francs. « La chose passa, quoique avec mille peines et traverses, tant de la noblesse que du tiers, paraissant tous assez échauffés ». La province versait cette somme au roi et se chargeait de la recouvrer par ses propres moyens. A cet effet, une Commission fut nommée pour dresser les rôles et fixer la part contributive des particuliers assujettis au nouvel impôt. Le tiers dans un *Mémoire* précisait les conditions essentielles de l'accord; ainsi la capitation — partout ailleurs forcée et obligatoire — prenait en Bretagne l'aspect d'un subside librement consenti par les contribuables et basé sur un contrat (2).

Aux États de 1697, les protestations éclatèrent de nouveau. La capitation était devenue un véritable cauchemar, « une vision » pour les deux ordres qui la payaient. Elle humiliait la noblesse « qui la regarde quasi comme une espèce de taille ». Elle vexait le tiers état et le peuple. Le clergé, qui était seul d'avis de l'accepter, y devint le plus hostile quand les deux autres ordres demandèrent qu'il y fût assujetti. « Il semble que tous les membres des trois ordres, écrit un peu sévèrement M. des Grassières, directeur des douanes à Nantes, n'envisagent que leur intérêt particulier, aucun ne fait attention au bien général. » Cette opposition paraissait d'autant plus dangereuse qu'elle était calme, par extraordinaire, elle se manifestait « par une persévérance opiniâtre, sans clameurs,

(1) Il se produisit à cette cérémonie une de ces querelles de préséance, qui étaient si fréquentes sous l'ancien régime, entre les évêques et les présidents des ordres. Pour en mesurer la vivacité, il faut lire les lettres de l'évêque de Saint-Malo (qui était encore M. de Guémadeuc) au contrôleur général Pontchartrain, 5 et 8 novembre 1695. Boislisle, *Corresp. des contrôleurs généraux avec les intendants*, T. I, p. 406. — Letaconnoux, *Les Relations du Pouvoir central et de la Bretagne*, p. 41, 42.

(2) Sur les États de 1695, voir Arch. d'Il.-et-Vil., C. 2660, *Procès-verbaux*, C. 2790, *Minutes et Documents*. Boislisle, *Corresp. des cont. gén. avec les intendants*, T. I, p. 406. — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central et de la Bretagne*, p. 42. — Quessette, *L'Administration financière des États de Bretagne de 1689 à 1715*, 1911, p. 83-88.

sans cohue et sans tumulte, avec un silence qui a surpris ceux qui ont voulu être témoins de ce qui se passait sur le théâtre. »

On se plaignait aussi de la confection des rôles établis avec inégalité et injustice. De jeunes gentilshommes osèrent le dire en pleins États et protester avec emportement. Pour ce fait, l'un fut envoyé en prison et un autre banni de la ville. Il paraît bien cependant qu'ils avaient raison, car le président, Mgr de Guémadeuc, demanda que les rôles fussent déposés au greffe pour être vérifiés, et le président de la Faluère en rejetait la faute sur la Commission et non sur l'intendant de Nointel, « homme de bien, quoique, dans certaines occasions, boutonné plus haut qu'il n'est nécessaire ni utile. »

Rien ne put vaincre l'hostilité des États contre la capitation, même les dîners du maréchal d'Estrées. Ils étaient pourtant plantureux, au dire de Monsieur de Saint-Malo : « Il tient deux tables soir et matin de vingt couverts chacune, si prodigieuses qu'en conscience nous n'en avions pas vu de pareilles; et il tempère néanmoins tout ce faste-là d'un air si doux et si accueillant que personne de nous assurément ne lui pleyndra nos dix mille écus. » Finalement les États remplacèrent la capitation par une taxe sur le vin qui devait produire 2 millions. Cette nouvelle fut accueillie avec une joie délirante. Le théâtre retentit de cris de : Vive le Roi! « qui passèrent aux archers et aux laquais et de là dans la rue, en sorte qu'on n'entendait que cris de joie » (1).

Le pays était pourtant surchargé d'impôts; pour s'en rendre compte, il est nécessaire de connaître l'organisation générale des finances de la province, les recettes et les dépenses des États.

V. — *Les Finances de la Province.* — I. *Les Recettes.*

Il existait en Bretagne deux organisations financières, celle du roi et celle de la province. Les États avaient leur budget, leur trésorier, leurs impôts. Ils ont gardé jusqu'à la fin cette autonomie qui faisait leur force. Colbert voyait d'un mauvais œil cette indépendance qui faisait brèche dans l'uniformité qu'il eût voulu établir dans la France entière. Il contraignit la Bretagne à accepter les impôts créés par lui, et brisa toutes les résistances; ses successeurs au contrôle général, Pontchartrain et Desmaretz, durent recourir à des expédients divers; comme leur éminent prédécesseur, ils essayèrent d'atteindre l'argent là où il était, c'est-à-dire d'obliger les privilégiés, exempts d'impôts, à contribuer aux charges générales du pays. D'autre part, on demande davantage à la province, les États doivent se procurer des ressources nouvelles. Toutes ces exigences dérangent leur budget, rompent l'équilibre et creusent le déficit.

(1) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2660, *Procès-verbaux*, et C. 2791, *Minutes et Documents*. D'Estrées, Nointel, La Faluère, Guémadeuc, La Guibourgère au cont. gén. Pontchartrain, 17 octobre-13 novembre 1697. Boislisle, *Corresp. des cont. gén.*, I, p. 462-463. — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central avec la Bret.*, 49-55. Voir dans le *Journal historique de Vitré*, p. p. Pâris-Jallobert, p. 252, les curieux démêlés des Bénédictins de Vitré avec Mgr de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes, qu'ils hébergèrent durant les États.

Indiquons brièvement quelles sont les sources de revenus, c'est-à-dire les recettes ; et ensuite quels sont les principaux chapitres de dépenses. Etude aride mais nécessaire, car toute la vie politique d'un pays repose sur ses finances.

IMPOSITIONS ANCIENNES

Fouages ordinaires. — Les fouages sont le revenu propre du roi, le seul qu'il possède et lève directement en Bretagne. C'est une imposition régulière et invariable de 279.600 livres qui, avec les impositions annexes, *taillon, garnison, crue des maréchaux,* s'élève à 445.735 livres par an.

Les *fouages ordinaires* sont une taille *réelle,* c'est-à-dire qu'ils portent sur les terres et non sur les personnes. Mais toutes les terres ne sont pas assujetties aux fouages; les terres roturières, possédées et exploitées par des roturiers, sont les seules terres fouagères. L'unité d'assiette des fouages est « le feu ». Le « feu », qui désignait originairement la réunion de plusieurs maisons ou ménages, ne correspond plus au XVIIe siècle à rien de réel. Le « feu » est une abstraction fiscale, une base. Le taux du feu, qui était en principe de 7 l. 7 s., monte à 10 l. 18 s. Il existe en Bretagne environ 32.400 feux, répartis entre les paroisses. C'est la paroisse qui est l'unité pratique, et c'est « le général » de la paroisse qui fait la répartition ou « l'égail entre les feux. » Cette répartition est fort inégale. De plus les anoblis cessent d'être assujettis à l'impôt. On a essayé d'atteindre ceux-ci en leur imposant des « taxes de confirmation » qui rentrèrent difficilement; en compensation ils payent le droit de *franc-fief.*

Fouages extraordinaires. — Les fouages extraordinaires ont, jusqu'en 1715, porté le nom d' « emprunt ». C'est en réalité une taxe additionnelle, ajoutée aux fouages et recouvrée sur les mêmes bases, mais au profit de la province et par le trésorier des États. Les « fouages extraordinaires », qui devinrent une imposition régulière et permanente à partir de Colbert, furent longtemps inférieurs aux fouages ordinaires, ils arrivèrent à les dépasser du double; de 1690 à 1715, ils s'élèvent de 214.000 livres à 642.000 livres par an.

Les devoirs. — Les devoirs sont les impôts indirects sur les boissons, le « petit devoir » est le droit sur la vente en gros, et le « grand devoir » sur la vente au détail, celui-ci très onéreux. De 1690 à 1715 furent ajoutés les droits accessoires de *courtiers, gourmets, commissionnaires, jaugeurs, inspecteurs aux boissons.* En somme, une barrique de vin de cent pots (200 litres) — hors le crû de la province — paie pour arriver chez le consommateur 32 l. 3 s. 4 d. de droits, plus 1 l. 9 s. 11 d. de droits accessoires. Une barrique de cidre paie 7 l. 3 s. 10 d., plus 15 s. 10 d. de droits accessoires. C'est très lourd, et ces chiffres — qu'il faut multiplier par quatre pour avoir leur valeur actuelle — font comprendre pourquoi les États accordaient difficilement aux villes la faculté d'établir des octrois, qui venaient encore alourdir ces taxes déjà excessives.

Les *impôts et billots* sont des droits spéciaux qui se lèvent au profit du roi, conjointement avec les devoirs.

En principe, les taxes sur les boissons doivent être payées par tous les

domiciliés dans la province, privilégiés et non privilégiés. En réalité un grand nombre de seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, jouissent d'exemptions plus ou moins justifiées. Certains prétendent avoir *le droit de banc et étanche,* faculté de faire vendre, pendant un certain nombre de jours, dans l'étendue de leur fief, tout le vin qu'ils veulent sans acquitter aucun devoir; d'autres ont le droit de faire entrer sans payer dans la province le vin produit par leurs propriétés du dehors; beaucoup de villes possèdent aussi des exemptions et nombre de bourgeois jouissent de franchises personnelles.

Ces taxes n'étaient pas perçues en régie par les États, elles étaient affermées à bail pour deux ans à des Compagnies fermières, qui se chargeaient de la perception. Le prix d'adjudication baissa beaucoup à la fin du règne de Louis XIV, il tomba de 6.153.400 livres en 1695 à 4.360.900 livres en 1715. Ce résultat tient à deux causes principales : d'abord le taux excessif des taxes qui, étant trop élevées, restreignent la consommation et encouragent la fraude en la rendant avantageuse. Puis le régime de l'affermage était un déplorable système. La concurrence n'était qu'apparente entre les grandes Compagnies qui étaient en état de soumissionner, les collusions étaient fréquentes entre elles; elles savaient par des pots de vin amadouer les uns et par des menaces de représailles intimider les autres. Cependant les chiffres remontent au XVIIIe siècle, ils atteignent 7.860.000 livres en 1780.

Mais la grande cause du malaise et du mauvais rendement de cette fiscalité, c'est que les privilégiés, nobles et clercs, ne paient pas d'impôts. Cette exemption, qui était légitimée autrefois par l'obligation du service militaire, devient de moins en moins justifiable à mesure que celui-ci se généralise et s'impose à toutes les classes. Colbert et ses successeurs au contrôle général ont essayé par diverses mesures d'atteindre ces fortunes. De là les impôts nouveaux établis à la fin du XVIIe siècle.

LES IMPOTS NOUVEAUX.

Le premier est la *capitation;* elle fut instituée en 1695 et rachetée, nous l'avons vu, en 1697. Elle fut rétablie en 1701 et devait durer aussi longtemps que l'ancien régime. La capitation avait en Bretagne un caractère spécial; elle tenait à la fois de l'impôt de quotité et de l'impôt de répartition. Impôt de quotité, puisque les contribuables sont imposés d'après un tarif fixé d'avance; impôt de répartition, puisque la somme totale est établie avant la levée par l'*abonnement.*

L'*abonnement* est un traité entre le roi et les États, par lequel ceux-ci s'engagent à verser au Trésor une somme fixe pour un impôt déterminé, à condition d'être chargés eux-mêmes de la répartition et du recouvrement de la taxe. Le gouvernement y gagne puisqu'il est assuré d'un rendement fixe, les États y trouvent le grand avantage de n'être pas soumis à l'application intégrale et uniforme du tarif général et de régir eux-mêmes la perception, qui est ainsi plus douce et moins vexatoire.

L'abonnement consenti en 1696 à 1.400.000 livres fut porté à 2.100.000 en 1701. Il est voté sans discussion, mais il reste un contrat volontaire. Un tarif des

professions a été dressé par la Commission des États, d'accord avec l'Intendant. Il comprenait vingt classes. La première paye 1.000 livres; la 4e paye 375 livres, elle comprend les marquis, comtes, vicomtes et barons, les présidents des Enquêtes, etc.; la 7e classe paye 180 livres, elle comprend, entre autres, les gentilshommes, seigneurs supérieurs ou fondateurs de paroisse; la 9e classe paye 120 livres et comprend notamment les gentilshommes possédant châtellenies ou jouissant de 4.000 livres de rente; la 20e classe paye 30 sols et comprend les artisans des campagnes, journaliers, soldats de milice, marins, etc.

Le clergé ne payait pas la capitation, elle était remplacée par les subsides que les assemblées générales du clergé de France accordaient au roi.

Les États luttèrent longtemps pour être chargés seuls de la répartition des cotes, que l'intendant avait voulu d'abord accaparer. Ils y réussirent en 1715. Un Bureau général, établi à Rennes, eut sous ses ordres des Bureaux diocésains et constitua bientôt une véritable administration, qui assura l'ordre dans la perception, para au déficit et ouvrit la voie à la Commission intermédiaire.

Dixième. — Le *dixième* est un impôt sur le revenu, qui fut établi par la Déclaration royale du 14 octobre 1710. Il provoqua d'abord une vive résistance : gentilshommes et bourgeois refusèrent longtemps de faire leurs déclarations de revenus. Les États ne voulurent pas l'abonner, la répartition fut établie par l'intendant et la perception faite au nom du roi. Trois fois supprimé, il fut trois fois rétabli, les États finirent par en consentir l'abonnement à 1.500.000 livres pour 1742 et 1.800.000 livres à partir de 1744.

Vingtième. — Le *vingtième* est un impôt analogue qui s'ajouta au précédent; le premier « vingtième » fut institué par un édit de mai 1749, les États refusèrent d'abord de l'abonner, il fut perçu par les agents du fisc royal, mais en 1756 les États, qui préféraient encore opérer par eux-mêmes, acceptèrent l'abonnement à 1.400.000 livres par an. Ce premier vingtième fut suivi d'un second, puis d'un troisième, puis des sols pour livre du dixième et du vingtième.

LES OFFICES.

La création d'offices nouveaux fut, pour les financiers aux abois du XVIIe siècle, un moyen de battre monnaie. Ce procédé fut employé dans toute la France, mais il présente en Bretagne un intérêt spécial, à cause du régime fiscal particulier de la province. Ces offices inutiles dérangent la gestion financière très bien ordonnée des États, diminuent le rendement des impositions, entravent les affaires et vexent le public. La province n'avait qu'un moyen de les faire disparaître : le rachat. C'est bien là-dessus que comptait le gouvernement.

1° **Offices créés sur les fouages.** — Ces offices sont des titres vendus à des particuliers, moyennant un capital versé au Trésor, et dont les titulaires se récompensent en prélevant certaines taxations sur les produits des fouages et de la capitation. Les titres sont peu variés; ce sont ceux de : *Receveur général ancien et alternatif; — Receveur général triennal; — Contrôleur général ancien et alter-*

natif; — *Contrôleur général triennal,* etc. Ces surtaxes gênaient et alourdissaient la perception, en réduisaient considérablement le produit. Après de nombreuses réclamations inutiles, les États se décidèrent en 1709 à racheter ces offices en bloc. Il leur en coûta 3 millions versés à l'État.

2° **Offices et droits nouveaux joints aux devoirs.** — Ces offices ont un caractère particulier, c'est qu'ils n'ont jamais existé, mais ils ont tout de même coûté fort cher; ils ont été créés uniquement en vue du rachat, ils n'ont point été attribués à des titulaires, mais les taxes qu'ils représentaient ont été levées et perçues par les États, obligés de trouver les fonds ou de gager les emprunts nécessaires au rachat; en somme, ces offices étaient de véritables impositions détournées :

Courtiers, gourmets et commissionnaires. — Les *courtiers,* appelés autrefois « couratiers », s'entremettent pour les ventes, les *gourmets* goûtent le vin, les *commissionnaires* vendent et achètent pour les absents. Toutes les transactions commerciales étaient astreintes à l'emploi de ces « offices », ce qui eût été fort gênant; ils furent rachetés par les États et convertis en un droit de 8 s. par barrique de vin et 15 s. par pipe d'eau-de-vie.

Le gouvernement n'a pas reculé devant un abus d'exploitation vraiment cynique. Ces droits avaient été rachetés en 1695; c'était donc fini, la province en était libérée. Quinze ans après, l'État les rétablit, sans tenir aucun compte de ses engagements, et il fallut les racheter une seconde fois !

Offices de jaugeurs. — *Les jaugeurs de muids, pipes et barriques* vérifient les contenances. C'est un nouveau droit de 14 sous par pipe d'eau-de-vie, 7 sous par pipe de vin et 3 sous par pipe de cidre.

Inspecteurs aux boissons, visiteurs et essayeurs d'eau-de-vie. — Ces charges, qui n'ont même pas une apparence d'utilité publique, aboutissent encore à de nouveaux droits.

Offices d'inspecteurs aux boucheries, jurés visiteurs de porcs, contrôleurs de suifs, langueyeurs de porcs et Pied-fourché. — Tous ces droits, établis en 1704, furent rachetés par les États en 1705, pour 400.000 livres. Il fallut bien établir des taxes nouvelles : 3 l. par bœuf amené au marché, 2 l. par vache, 10 s. par veau et par porc. Ces droits, connus sous le nom de droits de *Pied fourché,* furent très impopulaires, ils suscitèrent les plus vives récriminations de la part des bouchers et du peuple, et même en Basse Bretagne des troubles et des émeutes.

3° **Offices créés près des Parlements.** — Ces offices consistaient en charges nouvelles instituées près du Parlement et dont l'État entendait percevoir la finance; qu'elles fussent ou non attribuées à des titulaires, peu lui importait, pourvu qu'il perçût l'argent.

Il y eut aussi les « augmentations de gages, » supplément de finances exigé des anciens magistrats, sous promesse d'un supplément de traitement. A plusieurs reprises, le Parlement de Rennes racheta ces charges nouvelles, — en 1689, moyennant 500.000 l., — et dut, dans ce but, contracter des emprunts qui lui imposaient d'onéreux intérêts.

4° **Offices créés près des États.** — Ces offices se distinguent des précédents par ce trait spécial qu'ils sont établis au profit des États. Ce sont ceux-ci qui, en 1706, les fonds étant « trop courts » de 900.000 l. pour boucler le budget, demandèrent au roi d'ériger en titre d'offices deux charges de procureurs-genéraux-syndics, huit charges de substituts, et une charge de trésorier. Les deux premières furent achetées par MM. de Coëtlogon et de la Guibourgère, pour 150.000 l. chacune, et celle de trésorier par M. de Montaran, pour 700.000 l. Naturellement les gages et émoluments étaient élevés en proportion.

5° **Offices municipaux.** — De 1695 à 1705, le gouvernement voulut instituer dans les villes des offices de maires, assesseurs, syndics, receveurs, etc. Ces officiers jouissaient de nombreux privilèges et recevaient des gages payés par les villes et par l'État. Cette innovation n'eut aucun succès en Bretagne, la plupart de ces offices ne trouvèrent pas d'acquéreurs, et, en 1715, on dut autoriser les villes à conserver leurs anciennes administrations en remboursant la finance des offices achetés.

De toutes ces impositions, la plus ancienne, le fouage, était encore la plus facile et la plus légère au peuple de la province (1). On a reproché aux États d'avoir défendu les intérêts des privilégiés qui composaient l'Assemblée, et de ne pas s'être préoccupés des intérêts du peuple. Il ne faut pas oublier que les États n'étaient pas une Assemblée élective; les comparer à nos assemblées modernes serait une erreur et une injustice; l'idée de « l'intérêt du peuple », telle que nous la comprenons aujourd'hui, n'était pas entrée au XVIIe siècle dans leur conception. De plus, les impôts de consommation — que nous appelons aujourd'hui *indirects*, qui remplaçaient les droits *abonnés*, — devaient atteindre également tous ceux qui usaient des denrées assujetties aux taxes. Enfin, il faut ajouter que le fouage et autres impôts directs étaient répartis par « le général » de chaque paroisse, qui était en somme une assemblée de paysans. Il faudrait connaître mieux que nous ne pouvons le faire les états de répartition pour apprécier justement les surcharges qui frappaient les laboureurs.

VI. — *Les Finances de la Province.* — II. *Les Dépenses.*

La comptabilité du trésorier des États fait connaître les dépenses; elle se partageait en deux grandes divisions :

La Comptabilité générale, appelée aussi *Compte du Quart et des Trois-quarts*, comprenait l'ensemble des sommes versées par la province au Trésor royal. Elle était vérifiée par la Chambre des Comptes. Cette dénomination venait de ce que autrefois les versements faits au roi se composaient des trois quarts des recettes; les États gardaient un quart pour leurs dépenses particulières. On avait conservé les termes, bien qu'ils eussent perdu leur signification primitive.

La Comptabilité particulière était celle du budget de la province, la comptabilité

(1) Colbert à Charles Colbert; Depping, *Corresp. adm. de Louis XIV*, T. I, p. 471.

proprement dite des États. Elle se divisait en trois grandes parties : le *Compte des Hors-fonds,* le *Compte des Haras* et le *Compte de l'Ordinaire.*

Le *Compte des Hors-fonds* comprend toutes les sommes dépensées pour le service de la province : étapes, grands chemins, travaux publics, encouragements...

Le *Compte des Haras* comprend toutes les dépenses relatives à ce service. C'est Colbert qui le régularisa et le développa ; il avait une grande importance et une grande utilité, puisqu'il sortait de la province environ 22.000 poulains par an, au prix moyen de 120 livres.

Le *Compte de l'Ordinaire* comprend : 1° les fonds nécessaires pour les gages des officiers des États ; 2° les fonds pour 31 bourses de jetons ; 3° les fonds pour les députations à la Cour et à la Chambre des Comptes. Tous ces comptes, très bien tenus, étaient rendus directement aux États et non à la Chambre des Comptes.

Mais ce sont là des conventions un peu artificielles de comptabilité ; le document qui expose complètement les recettes et dépenses de la province, c'est l'*État de fonds,* ou le Budget, arrêté à chaque tenue pour deux ans. Toujours annexé au procès-verbal de la tenue, il est parfaitement clair et admirablement dressé. Les recettes sont composées essentiellement des devoirs et des fouages extraordinaires, le produit des autres impositions étant versé directement au Trésor.

Les dépenses sont réparties entre seize chapitres qui se réfèrent aux titres suivants : don gratuit versé au roi, — 62 bourses de 100 jetons d'argent chacune, frappées à chaque tenue, distribuées aux commissaires du roi, aux officiers des États, aux membres de la Commission de l'Ordinaire, à 12 membres de chaque ordre, — arrérages et intérêts des emprunts, — pensions et aumônes, — gages des officiers des États, — appointements des officiers généraux, — gratifications des États, — gages du Parlement, — gages de la maréchaussée, — dépenses diverses et dépenses extraordinaires. Ce dernier chapitre, très important, comprend les étapes, les postes, les grands chemins et les pensions. Le total des dépenses atteint près de 5 millions. Tout compte fait, la province verse environ 8 millions par an au Trésor royal.

On comprend que l'homme qui avait le maniement de tous ces fonds était un personnage considérable. Le trésorier des États était chargé des recouvrements et des paiements, il était responsable de leur régularité ; il était le chef de tous les receveurs de la province, dont il était également responsable. Il avait trois bureaux ouverts à Rennes, à Nantes et à Paris. Il était en même temps, en effet, receveur général des finances pour le roi. A ces deux titres, une quinzaine de millions passaient chaque année par ses mains. Il avait 60.000 livres d'appointements, sans compter les commissions, et un cautionnement nominal de 30.000 livres, qui fut porté à 1.900.000 livres en 1776.

Le trésorier fut souvent le banquier de la province, du roi et des particuliers ; il faisait des avances, et d'autre part il plaçait les emprunts, qui étaient sur contrat, ou, comme on disait, sur constitution de rentes ou sur billet.

Les trésoriers des États furent Avril de Lourmaye, 1567-1578 ; Hus de la Bouchetière, 1578-1608 ; Poulain de Gesvres et son fils, 1608-1651 ; Guillaume

d'Harouys, 1657-1689; Le Prestre de Lezonnet, 1689-1691; Montaran, 1691-1706. En 1706, la charge fut érigée en office, Michau de Montaran s'en rendit adjudicataire pour 700.000 livres. Mais, en 1720, la finance fut remboursée et le poste de trésorier redevint une commission, au choix des États. M. de la Boissière fut nommé et garda cette place pendant 43 ans. Il eut pour successeur M. d'Arjuzon, et le dernier fut M. Beaugeard.

Dans cette liste, deux figures mériteraient d'être mises en lumière : d'Harouys et La Boissière. La biographie du premier serait intéressante, parce qu'il a malversé et est mort en prison; celle du second le serait beaucoup moins, parce qu'il se contenta d'être honnête homme et quitta sa charge, moins riche que quand il l'avait prise.

D'Harouys était un fastueux et un prodigue, il aimait les fêtes brillantes et les grandes dames, il a donné des réceptions mémorables, il faisait bâtir à la Seilleraye, près de Carquefou, un château qu'il n'avait jamais vu; il offrit dans ce Vaux de l'Armorique, à Mme de Sévigné, des festins magnifiques, il fut le Fouquet Breton. Il était veuf de Madeleine de Coulanges; il a eu la bonne fortune d'être l'ami de la charmante marquise qui lui garda, même après la débâcle, « après la déroute », comme on disait alors, une affection fidèle. « C'est un esprit supérieur, dit-elle, à toutes les choses qui font l'occupation des autres, » elle vante « cette humeur douce et bienfaisante, cette âme aussi grande que celle de M. de Turenne... » Pauvre d'Harouys!.. C'est la passion outrée de faire plaisir à tout le monde qui l'a perdu, « c'était sa folie, il trouvait de l'impossibilité à refuser... »

Ces éloges sont mérités peut-être, mais d'Harouys n'avait pas d'ordre, il était trésorier au moment où les exigences de Colbert, les nouveaux impôts de Pontchartrain et de Desmaretz vinrent jeter la gêne dans le peuple et le désordre dans la comptabilité de la province; d'Harouys prétendait faire face d'un cœur léger à toutes les exigences, il jonglait avec les millions, il consentait de grosses avances à l'État, il était « d'une grande dépense et d'une excessive facilité », il avait du crédit, il contractait des emprunts, il trouvait aisément des capitaux au denier 25 (4°/₀), tandis que les États payaient le denier 16 (6°/₀). D'une part il empruntait, de l'autre il prêtait au roi, aux particuliers, aux États; il marchait forcément à « la déroute ». Elle arriva en 1687, il fut submergé; il se trouvait débiteur de 6 millions 600.000 livres. Ses biens mis sous séquestre, on s'aperçut qu'ils étaient hypothéqués depuis 1657. Il fut mis à la Bastille et y resta enfermé neuf ans. Il y mourut le 10 novembre 1699 (1).

La Boissière est un type absolument opposé, c'est un comptable de premier ordre, modeste, exact, méticuleux, mal endurant. Deux ans avant sa mort, il écrivait aux États : « J'avoue, Messieurs, que j'aime à faire vanité de n'être pas plus riche au bout de 38 ans que j'ai l'honneur d'être à votre service, que je ne l'étais en y entrant » (2). Le contraste est frappant.

(1) Sur d'Harouys, voir *Lettres de Mme de Sévigné,* T. II, p. 116, 356; III, 92; IV, 145, 147, 208, 242, 271, 293; VIII, 151, 563; IX, 300, 433, 467; X, 422. — Arch. d'Il.-et-Vil., C. 3356-3359. — Delaisi, *Les États de Bretagne sous l'adm. de Colbert*, 3e Partie, chap. III. — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central et de la Bretagne*, p. 58.

(2) Arch. Nat. H. 554. — Arch. d'Il.-et-Vil. C. 3364. — Du Bouëtiez de Kerorguen, *Recherches sur les États de Bretagne,* T. I, p. 169.

La *Chambre des Comptes*, établie à Nantes, apure et vérifie les comptes du trésorier des États, mais seulement pour les fonds revenant au roi.

En résumé, c'est par les finances et pour les finances que les États ont, après le règne de Louis XIV, repris une vie nouvelle et retrouvé un regain d'indépendance. C'est le système de « l'abonnement » qui les a obligés à créer des rouages particuliers, dont la royauté a trouvé très commode de se servir. La capitation a été le premier impôt soumis à ce mode de recouvrement. Il a fallu nommer une commission, créer des receveurs, organiser des bureaux. Cette institution, qu'ils n'avaient acceptée au début qu'à contre-cœur, a été leur sauvegarde et leur force au XVIII[e] siècle. Les nombreux impôts, transformés en abonnements, ont été recouvrés par les États eux-mêmes; le gouvernement y trouvait l'avantage d'un rendement plus assuré et l'économie d'une organisation spéciale. Les États ont voulu, poursuivi et réalisé cette idée d'une Administration autonome, avec laquelle le Pouvoir a dû plusieurs fois compter; c'est cette grande *Commission Intermédiaire* dont nous aurons à faire l'histoire. Elle a complètement éliminé l'Intendant, qu'elle refusait d'admettre à ses délibérations, elle a ses agents et ses bureaux à elle, et, en somme, une autorité presque égale à la sienne. C'est là un fait unique, qui n'a pas été mis suffisamment en lumière, car il remplit toute l'Histoire de Bretagne au XVIII[e] siècle (1).

VII. — *Les Dernières années du règne de Louis XIV.*

Les quinze dernières années du règne de Louis XIV n'offrent pas — dans l'état actuel des documents connus — d'incident marquant. La vie politique est éteinte, ou plutôt elle sommeille. Toute opposition a disparu devant le « Grand Roi ». Il reste la vie administrative et la vie économique, qui seraient intéressantes à étudier.

Les États continuent à se réunir tous les deux ans et ils sont encore la grande préoccupation, le cauchemar périodique des hauts fonctionnaires, commandant, intendant et premier président. On ne sait jamais! « Je ne puis trop vous féliciter sur la fin des États, écrit Pontchartrain au premier président de Brilhac, c'est-à-dire sur la fin de toutes agitations et de tout genre de chagrins, pour un honnête

(1) Voir sur les finances de la Bretagne : *Administration de la Commission intermédiaire, Table raisonnée par matière des principales délibérations de la Commission intermédiaire*, par Chardel, greffier de cette Commission. 3 vol. man. in-fol. Arch. d'Il.-et-Vil., C. 3844, 3845, 3846. Arch. de la Loire-Inférieure, C. 461-462. — *Registre des délibérations de la Commission intermédiaire du diocèse de Nantes*. Arch. de la Loire-Inférieure, C. 463, 464, 465. — *Dictionnaire de l'Administration de Bretagne*, 2 vol. man. in-fol. Arch. d'Il.-et-Vil. Série C. — Catal. gén. des man. des Bibl. de France, Rennes, n[os] 415, 416. — *Mémoires sur les États de Bretagne*, par l'abbé de Pontbriand. Arch. d'Il-et-Vil. — Caron, *L'Administration des États de Bretagne de 1493 à 1790*, 1872. — De Fourmont, *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne*, 1854. — Depping, *Correspondance administrative de Louis XIV*, T. I, p. 471. — Du Bouëtiez de Kerorguen, *Recherches sur les États de Bretagne*, 1875, T. I, ch. IV et V. — Delaisi, *Les États de Bretagne sous l'administration de Colbert*, 1899, inédit, 3[e] Part. ch. II et III. — Guihenneuc, *Étude sur la Capitation proprement dite dans la province de Bretagne*, 1905. — Quessette, *L'Administration financière des États de Bretagne, de 1689 à 1715*. 1911. — Il y a dans la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, p. p. A. de Boislisle, et dans les *Relations du Pouvoir central et de la province de Bretagne*, p. p. J. Letaconnoux, de très nombreuses lettres relatives à des questions de finances.

homme... » (1). Le *contrat* est toujours signé, le *cahier des remontrances* toujours remis, le roi y fait les mêmes réponses, banales ou négatives; ce n'est plus qu'un symbolisme vide de sens. En 1698, Louis XIV demande à l'intendant Béchameil de Nointel un Mémoire « sur l'état présent de la province de Bretagne ». Ce Mémoire, intéressant du reste, est surtout un Manuel des cérémonies. Il expose avec détails les questions de préséance et d'étiquette, si importantes alors, car la hiérarchie sociale repose sur ces marques extérieures de dignité (2).

Le roi demande, en 1699, aux États, réunis à Vannes, d'accorder le don gratuit « par une seule délibération, aussitôt après l'ouverture », les 415 gentilshommes présents le votent « par acclamation », ils résistent un peu au rachat des offices, toujours renouvelés, mais Lavardin menace « d'un châtiment exemplaire les brouillons et les insolents, » et tous cèdent. Les fermes sont adjugées 4.700.000 l., à l'extinction de la troisième chandelle, en tout 4.854.900 livres. Et c'est tout.

La tenue de 1701 fut assez calme, mais celle de 1703, à Vannes, fut longue et agitée : « Les esprits de cette province ne se gouvernent pas comme les autres, » écrit l'intendant Nointel. Elle fut marquée par une tentative du Pouvoir pour reprendre le recouvrement de la capitation. Il y eut de vives protestations, qu'on n'était plus habitué à entendre; afin de réprimer cette velléité d'indépendance tout à fait indécente, le maréchal d'Estrées fit expulser deux des gentilshommes les plus mutins, MM. de Piré et de Talhouët de Keravéon. C'est l'*ultima ratio*. Cet essai d'ailleurs eut peu de succès et il fallut revenir en 1706 au recouvrement par le trésorier des États sur les tableaux de répartition dressés par la Commission (3).

Outre ces contributions, on impose aux villes des subventions forcées; on crée chaque jour des offices nouveaux, ridicules et gênants : « contrôleurs des bannies et saisies dans les présidiaux, greffiers des baptêmes, mariages et sépultures, contrôleurs des bannies de mariages, » etc. La surélévation des droits encourage la fraude; celle du tabac surtout est une véritable profession, les cadets de noblesse s'y livrent avec passion, ils ramènent de Jersey et Guernesey des bateaux chargés de tabac, qu'ils débitent audacieusement sous l'œil des commis de la Ferme (4).

Si encore la sécurité était assurée, mais jamais les crimes n'ont été plus nombreux ni plus mal réprimés qu'en cette fin de règne du grand roi. Les correspondances officielles en sont remplies. « Les crimes et les délits redoublent, les assassinats sont fréquents, les chemins peuplés de malfaiteurs; la maréchaussée, qui compte 29 brigades et 145 cavaliers, est trop peu nombreuse,

(1) Pontchartrain à Brilhac, 29 décembre 1703. Depping, *Corresp. adm. de Louis XIV*, T. I, p. 558.

(2) *Mémoire de l'état présent de la province de Bretagne*, par l'intendant Béchameil de Nointel, ce mémoire manuscrit est aux Arch. Nat. KK. 1317 et à la Bib. de Rennes (Ms. 317); Des extraits en ont été publiés par Depping, *Corresp. adm. de Louis XIV*, T. I, p. 461, et par Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central avec la Bretagne*, p. 263. — Sur les États de 1699, Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2660, *Procès-verbaux*, C. 2791, *Minutes et Documents*. — Boislisle, *Correspond. des contrôleurs généraux*, T. II, p. 13. — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central*, p. 76-81.

(3) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2661, *Procès-verbaux* et C. 2792, 2793, *Minutes et Documents*. — Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, T. II, p. 74-80. Add. p. 615. — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central avec la Bretagne*, p. 88, 100-104.

(4) Boislisle, *Corresp. des cont. généraux*, T. I, p. 479; T. II, App. p. 522; T. III, p. 500, 533.

paresseuse et indisciplinée, elle fait peu de tournées et n'arrête pas les malfaiteurs » (1).

L'intendant Béchameil de Nointel était en Bretagne depuis sept ans, il s'était fait sa place; mais est-ce défaut de caractère, est-ce difficulté inhérente à ses fonctions, il avait fini par se brouiller avec tout le monde, avec le maréchal d'Estrées, qu'il traitait comme une vieille ganache (2), avec le premier président de la Faluère et avec M. de Brilhac, qui lui avait succédé le 2 mars 1703, avec l'évêque de Rennes Beaumanoir de Lavardin et celui de Saint-Malo Vincent Desmaretz, neveu de Colbert. Or les évêques avaient alors, comme présidents des États, une influence considérable, plusieurs furent d'ailleurs des administrateurs émérites et des financiers de premier ordre.

Un changement s'imposait. Le maréchal d'Estrées partit le premier, il fut remplacé le 26 avril 1704 par le maréchal de Chateaurenault. C'est sans doute à cette occasion que le comte de Toulouse mit le pied dans cette province qu'il n'avait jamais vue et qui lui valait chaque année 60.000 l. d'appointements, plus un demi-million environ de droits d'amirauté. Il vint à Nantes et y resta trois jours au mois d'avril 1704. Il n'alla pas plus loin.

Il paraît du reste avoir eu la volonté de défendre les intérêts de « sa province ». Saint-Simon, qui n'aimait pas les princes légitimés, dit qu'il était « l'honneur, la vertu, la droiture, la vérité, l'équité même. Il avait un accueil gracieux, quoique froid, beaucoup d'application à l'étude et l'entente parfaite de la marine de guerre et du commerce. » « Le prince doit être content, dit Mgr de Beauvau, de l'empressement d'un chacun; il perdait à ne pas se montrer, il a été admiré.... ses réponses étaient justes et pleines de bonté; il a emporté les cœurs de tout le monde. Un prince comme cela emporterait tout aux États... Il est honnête, il gagnera le cœur de tous les Bretons... Il y a manière de les gouverner; de la douceur les gagne tous quand on sait la mettre en usage à propos » (3).

VIII. — *L'Intendant Ferrand, 1705-1716.*

Au mois de juillet 1705, Béchameil de Nointel quittait la Bretagne et il était remplacé par Antoine Ferrand, sr de Villemin. Ainsi aux États de 1705 la haute administration de la province était complètement renouvelée. On sait qu'elle comprenait deux lieutenants-généraux, l'un pour l'évêché de Nantes et l'autre pour les huit autres évêchés, qui avait le titre de « commandant en chef », et trois « lieutenants de roi » qui leur étaient subordonnés, à Rennes, à Nantes et à Brest; c'était alors le comte de Volvire, le comte de Langeron, et Paul de Béthune, marquis d'Ancenis.

(1) Boislisle, *Correspond. des contrôleurs généraux*, T. I, p. 469; T. II, p. 288. — Depping, *Corresp. admin. de Louis XIV*, T. II, p. 367. — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central*, p. 60, 61, 69. — Dr Corre et Dr Aubry, *Documents de criminologie rétrospective, Bretagne, XVIIe et XVIIIe siècle*, 1895.

(2) « Entre vous et moy, il n'est plus en estat de faire les réflexions qu'il aurait dû faire... ni d'avoir l'attention qu'il lui convenait d'avoir » : Nointel au cont. gén. Chamillart, 6 novembre 1703. Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central*, p. 103. — Boislisle, *Corresp. des cont. gén.* T. II, p. 187.

(3) Beauvau à Chamillart, 19 avril 1704. Boislisle, *Corresp. des cont. gén.* T. II, p. 179.

François-Louis Rousselet, marquis de Chateaurenault, était maréchal et vice-amiral de France. « Il fut, dit Saint-Simon, le plus heureux homme de mer de son temps, il gagna des combats et des batailles, il exécuta force entreprises difficiles et fit beaucoup de belles actions... C'était un petit homme goussaut, blondasse, qui paraissait hébété, et qui ne trompait guère. On ne comprenait pas à le voir qu'il eût pu jamais être bon à rien. Il n'y avait pas moyen de lui parler, encore moins de l'écouter, hors quelques récits d'actions de mer; d'ailleurs, bon homme et honnête homme » (1). Chateaurenault avait près de 70 ans, mais il n'était pas aussi fatigué que Saint-Simon le prétend. Il avait toujours été d'humeur difficile et de caractère indépendant.

Ferrand était le beau-frère de La Faluère; précédemment intendant en Bourgogne, il avait été maître des requêtes et conseiller au Parlement de Paris; c'était un administrateur habile.

La session de 1705, à Vitré, eut une durée inaccoutumée, elle se prolongea pendant trois mois et demi, du 15 novembre 1705 au 27 février 1706. Cette longueur, qui « fatigua » tout le monde, fut due en partie à l'inexpérience des choses bretonnes de Chateaurenault et Ferrand, et surtout à l'inhabileté de l'évêque de Rennes, qui présidait les États. Beaumanoir de Lavardin était un bon prêtre, mais en politique c'était un brouillon, inapte aux questions de finances, critiquant et faisant échouer les mesures proposées et incapable d'en présenter de nouvelles. D'abord, un évènement grave « pensa arrêter la suite des États ». Quand les représentants du roi font leur entrée, il est d'usage que le premier commissaire, qui représente le roi, marche seul précédé des deux commissaires du Conseil et suivi du président du Parlement et de l'intendant. M. de Brilhac émit la prétention étrange de se placer à la droite du Maréchal, voulant apparemment paraître aux côtés de « cet homme de mer ». L'intendant s'y refusa nettement. Pour tout arranger, le Maréchal « bonhomme » proposa à Brilhac de se mettre à sa droite et à l'intendant de se placer à sa gauche. Celui-ci accepta « par provision ». Ce fut presque une révolution.

La question financière était toujours la grosse et, à vrai dire, l'unique affaire. Le budget proposé était, en recettes, de 4.800.000 l. et, en dépenses de 8.000.000. Il était nécessaire de combler ce gros découvert, aggravé par les offices perpétuellement créés que l'on était obligé de racheter. Or, les devoirs ne produisirent que 3.100.000 l. en perte de près d'un million sur l'adjudication précédente. Il fallut trouver des ressources. Les États finirent par accepter un impôt spécial sur les maisons de ville, ils firent un emprunt de 1.400.000 l.; enfin ils se décidèrent à transformer en offices leurs propres charges et à les vendre. Cette opération très avantageuse produisit 1.050.500 livres.

L'emprunt fut facilement couvert, car la Bretagne regorgeait alors d'argent étranger, de piastres d'Espagne ou du Pérou échangées en paiement ou saisies par les corsaires. En 1706, un navire débarqua à Saint-Malo une cargaison de 563.000 piastres. On les portait aux Monnaies de Rennes et de Nantes. On créa même des « billets de monnaie », sorte de billets fiduciaires qui déprécièrent les

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Boislisle, T. XI, p. 23. — Clément, *Histoire de Colbert*, T. I, p. 474. — *Goussaut :* Court et trapu. *Let. Sévigné*, IX, 62. *Saint-Simon*, IV, 85, éd. Cheruel.

cours et furent remplacés par des « billets timbrés » à recevoir par les agents des fermes seulement (1).

La session de 1707 (Dinan 27 oct. 3 déc. 1707) fut particulièrement calme. L'intendant Ferrand se louait fort de Mgr Desmaretz, évêque de Saint-Malo, qui la présida ; « il s'est attiré l'estime et la confiance de tous les ordres, en sorte que l'on n'a jamais vu d'États plus tranquilles ; » et le Mal de Chateaurenault : « On n'avait point encore vu une assemblée si bien réglée.. Je dois rendre le témoignage le plus favorable du zèle de tout le monde et particulièrement de la noblesse » (2).

Le terrible hiver de 1709, et la famine qui le suivit, semblent avoir moins pesé sur la Bretagne que sur les autres régions. La province était dès lors un grand producteur de blés, « toutes les fermes de la province sont à grains, il y en a très peu en argent ; par cet usage, on ne trouve point de grains dans les campagnes ; sauf la part que le fermier garde pour la culture et sa subsistance, presque tout est porté dans les greniers des propriétaires, qui attendent pour vendre le moment où ils sont chers. » En février 1709, le contrôleur général Desmaretz — qui avait succédé en 1708 à Chamillart — enjoint à l'intendant de presser ceux-ci de vendre. A Paris, le mois d'avril 1709 fut terrible. On manquait de pain. On tira secrètement des grains de Bretagne. Les grands armateurs de Saint-Malo, Magon de la Lande, Danycan de Lépine, Éon, Locquet de Grandville, formèrent un consortium pour l'achat des blés, le roi s'engagea à leur fournir une avance de 400.000 livres. En juin 1709, il restait encore des blés chez certains grands propriétaires, notamment chez le président de Cucé et le marquis de Coëtmadeuc ; l'intendant dut les menacer de faire ouvrir leurs greniers de force (3).

Aussi, à l'ouverture des États de Saint-Brieuc, le 16 novembre 1709, l'intendant Ferrand, dans un discours habile, disait aux Bretons qui l'écoutaient : « Deux fois, en seize ans, la fécondité de vos terres a sauvé le royaume des alarmes de la famine. » La Bretagne a fait plus, elle a fourni l'argent qui manquait, cet argent étranger que ses navires ont versé par millions et remis à l'État appauvri. L'orateur ne cachait pas du reste les malheurs du temps : la guerre persistante, les victoires des ennemis, s'ajoutant au malaise intérieur ; il ne faut donc pas ménager au roi les secours « dans cette année menaçante et terrible ». C'était l'année de Malplaquet ! (4).

Ce discours insinuant fut suivi de nouvelles demandes de fonds. Et la province épuisée ne savait où prendre des ressources. Il fallait trouver 4.900.000 livres. La noblesse et le tiers ne voyaient d'autre moyen que de contracter un emprunt de 3 millions. Les représentants du roi s'y opposaient, estimant ce procédé imprudent et aléatoire ; ils préféraient une surtaxe sur les boissons. Les Bretons

(1) La piastre valait 4 livres. Voir sur ce curieux incident : Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, T. II, p. 317, 353, 370, 386, 422. — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central avec la Bretagne*, p. 139, 141, 143, 144, 158, 159, 160, 163, 166.

(2) Voir sur les États de 1705 et 1707 : Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2662 et 2663, *Procès-verbaux ;* C. 2794 et 2795, *Minutes et Documents*. — Boislisle, *Corresp. des cont. gén.*, T. II, p. 284, 287, 299, 303, 389, 421. — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central avec la Bretagne*, p. 120-138, 164-175.

(3) Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, T. III. p. 96, 118, 119, 122, 123, 136, 149, 154, 169, 171, 288.

(4) M. Letaconnoux qui a reproduit ce discours dans son ouvrage l'attribue par inadvertance à M. de Nointel. En 1709, M. de Nointel n'était plus depuis quatre ans intendant de Bretagne. *Relations du Pouvoir central et de la Bretagne*, p. 281.

y répugnaient, « cette imposition ayant toujours été la chose la plus odieuse dans la province » ; dans ce cas, les États défendaient vraiment les intérêts du peuple, car si un très grand nombre de privilégiés avaient été exempts, ils n'auraient pas eu besoin de faire à ces taxes une opposition si acharnée.

Elle fut aussi vive qu'elle pouvait l'être sous le grand roi. Les États envoyèrent aux commissaires députations sur députations, toujours de plus en plus solennelles et de plus en plus nombreuses, ils voulurent même s'adresser directement au contrôleur général, afin d'implorer sa bonté « pour une province aux abois ». Pendant trois semaines, du 15 décembre 1709 au 9 janvier 1710, ils restèrent dans une sorte d'atonie maussade. Sur l'annonce d'ordres formels et impérieux du roi, réclamés du reste avec instance par le maréchal et par l'intendant, ils cédèrent enfin, à condition que personne ne fût exempté des nouveaux droits.

Ferrand en était venu à proposer aux ministres des mesures de rigueur et il terminait par cette réflexion cruelle et douloureuse, qui résume en un mot tout le système de gouvernement de Louis XIV : « Il est vrai qu'il n'est pas un seul de ces expédients qui ne donne atteinte à la liberté et aux privilèges des États, mais il faut convenir qu'il est plus important de soutenir l'autorité du Roi que de ménager la liberté d'une assemblée qui paraît vouloir y donner une trop grande extension » (1).

IX. — *La Mort de Louis XIV.*

Et les financiers aux abois voulaient encore imposer à la province de nouveaux offices, tels que ceux d'inspecteurs aux boucheries, déjà rachetés, ou de commissaire abienneur aux saisies féodales !... Sur le refus des États de les racheter, on craignit des troubles, on y renonça. « Les esprits sont aliénés, disait Ferrand lui-même, toutes nos vues sont à bout, on ne sait plus à quoi avoir recours. » M. de Valincourt, secrétaire du Comte de Toulouse, écrivait à son tour : « Il y a fort longtemps que les affaires de la province de Bretagne sont dérangées, et ce dérangement augmente tellement d'année en année que, sans le secours des entrées que vous venez d'y établir, elle aurait été obligée de faire banqueroute. Mais ce malheur n'est que différé et arrivera aux États de 1711 si on ne le prévient par un remède qui arrête la cause du mal... La source de tout le désordre est l'usage où est la province de consommer par avance ses revenus de trois ou quatre années, en sorte qu'à chaque tenue d'États il faut trouver des fonds énormes, inutiles au roi et à la province, et qui ne servent qu'à enrichir le trésorier et les fermiers qui font ces avances » (2). En effet, en 1709, la province devait au fermier des devoirs, 2.280.000 livres d'intérêts et 450.000 au trésorier. Ces anticipations étaient ruineuses et devaient mener la province à une débâcle financière. A force de surcharger les impôts sur la consommation, on en arrivait à restreindre celle-ci ;

(1) Ferrand au cont. gén. Desmaretz, 30 décembre 1709. Boislisle, *Corresp. des contrôleurs généraux*, T. III, p. 255.
(2) Valincourt à Desmaretz, 17 déc. 1709. Boislisle, *Corresp. des cont. gén.* T. III, p. 253.

aussi le montant du bail des devoirs diminuait à chaque terme, la baisse atteignit son maximum en 1709 : 2.600.000 l. pour deux ans.

Le désastre fut cependant évité aux États de 1711 ; le bail des devoirs produisit 200.000 l. de plus. On put même affranchir 2.440 feux de fouage, appartenant à des anoblis, ce qui réduisait le produit de cet impôt de 42.542 liv. par an. La session de 1713 fut aussi calme ; on avait pris l'habitude de tenir à Paris des conférences préparatoires qui tranchaient d'avance toutes les questions délicates. « Grâce à cette assemblée, dit ingénument le comte de Toulouse, les États dureront le moins qu'il se pourra, et les affaires, se réglant ici sous nos yeux, ne donneront plus de peine durant la tenue des États, où il n'y aura simplement qu'à exécuter ce qui aura été fait ici » (1). Il en fut ainsi jusqu'à la fin du règne et les sessions ne présentent plus guère d'intérêt. Elles sont presque toutes dirigées par l'évêque de Saint-Malo, Vincent Desmaretz, — frère du contrôleur général Nicolas Desmaretz et, comme lui, fils de Marie Colbert, sœur du grand ministre, — qui passe pour un président modèle, très habile à tourner les difficultés (2).

En 1710, Desmaretz, à bout de ressources, créa un nouvel impôt, le *dixième*, qui venait se superposer aux contributions déjà existantes. Tous les particuliers y étaient soumis, sans exemption et sans privilège, ils devaient faire eux-mêmes la déclaration de leurs revenus sur le montant desquels l'impôt était perçu. Les contribuables étaient surchargés et excédés, l'énorme diminution des droits de consommation était un signe incontestable de la misère publique. Les États ne voulurent point « abonner » le nouvel impôt et se charger du recouvrement. L'intendant dut demander la déclaration de leurs revenus aux particuliers qui s'y prêtèrent mal ou s'y refusèrent ; le nouvel impôt, très impopulaire, ne put être que difficilement perçu et rendit peu.

Au printemps de l'année 1715, le comte de Toulouse et le contrôleur général préparaient la session que l'on avait décidé de tenir à Saint-Brieuc sous la présidence de l'évêque Fretat de Boissieux. Le 1er septembre suivant, Louis XIV mourait, après un règne de 72 ans. Trois mois après, jour pour jour, les États se réunissaient. Ils discutèrent les questions administratives ordinaires et affirmèrent de nouveau leur autonomie financière pour le recouvrement de la capitation et des impositions abonnées. Bien mieux, ils refusèrent de valider des dépenses engagées sans leur autorisation. Chateaurenault et Ferrand en restèrent stupéfaits. Ils le furent davantage encore quand ils virent les États manifester l'intention de s'ajourner de leur propre autorité, afin d'attendre la réponse aux remontrances qu'ils avaient envoyé porter à Paris par trois députés, le 14 décembre 1715, et surtout quand ils les virent ordonner l'impression de leurs procès-verbaux, en nommant M. Vatar imprimeur ordinaire des États. Cette mesure, jusque-là sans exemple, décelait d'étranges velléités d'indépendance (3).

(1) Le comte de Toulouse au cont. gén. Desmaretz, 6 mars 1713, Boislisle, *Corresp. des contrôleurs généraux*, T. III, p. 478.

(2) Arch. d'Il-et-Vil. C. 2665 et 2666 ; *Procès-verbaux ;* C. 2797 et 2798, *Minutes et Documents.* Boislisle, *Corresp. des cont. gén.* T. III, p. 299, 389, 391, 414, 478, 538. — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central*, p. 219-223, 228-235 ; 249-251.

(3) Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2667, *Procès-verbaux*, C. 2799, *Minutes et Documents.* — Letaconnoux, *Relations du Pouvoir central et de la Bretagne*, p. 256-260. — De Carné, *États de Bretagne*, T. II, p. 2.

Les Bretons ne paraissent pas s'être montrés très émus de la mort du « grand roi. » Au début de la session, sa mémoire reçut l'hommage obligé des personnages « officiels ». Le maréchal de Châteaurenault, l'intendant Ferrand, le premier président de Brilhac et le procureur-général-syndic de la Guibourgère épanchèrent la banalité de leurs éloges et la rhétorique de leurs amplifications; le magistrat se distingua par la platitude de ses flatteries : « Nos vœux pour la conservation et la santé de ce grand monarque, dit-il, nous le faisaient envisager comme immortel, parce qu'il méritait de l'être... » Ces prosopopées laudatives semblent avoir laissé les auditeurs assez froids. Ils ne s'associèrent point à ces dithyrambes. Ils n'ordonnèrent même pas un service funèbre à la mémoire du roi. C'est que du grand règne ils n'avaient ressenti que le despotisme et les charges.

La province ne trouva pas une compensation suffisante dans l'honneur que lui fit le grand roi de donner le titre de « duc de Bretagne » à son arrière petit-fils, le premier né du duc de Bourgogne, qui devait être l'héritier du trône. Louis XIV voulut-il flatter les Bretons, ou leur faire oublier les rigueurs de 1675, ou les rattacher à la Couronne par un lien plus doux? Ce pauvre enfant, né le 25 juin 1704, mourut le 12 avril 1705, « victime, on peut le dire, de l'obstination et de l'incurie des médecins » (1). Le 8 janvier 1707, il naissait au duc de Bourgogne un second fils que Louis XIV nomma encore « le duc de Bretagne »; l'enfant succomba à son tour le 8 mars 1712, « tué par neuf médecins qui le soignèrent comme ils avaient soigné son père et sa mère » (2).

Bien peu de nobles bretons s'étaient laissés tenter par les charmes de la cour et les splendeurs de Versailles. Par contre, ils avaient payé largement l'impôt du sang. C'est par milliers que l'on compte ceux qui se firent tuer dans les campagnes de Flandre ou sur les vaisseaux du roi. Combien d'autres n'eurent, pour récompense de leurs services ou de leurs blessures, que la croix de Saint-Louis ou les maigres pensions des États!

Il est vrai qu'ils payaient mal le dixième et la capitation, et encore, malgré leurs privilèges, finissaient-ils par supporter de lourdes charges. Toujours prêts, d'ailleurs, à dire comme ce marquis de Kerveno, commandant des volontaires bretons, dans une harangue célèbre à Louis XIII : « Sire, mes ancêtres et moi, nous sommes tous morts au service de Votre Majesté » (3).

Mais les Bretons sont par caractère indociles et frondeurs, impatients de toute autorité; ils ne sont pas de ces races grégaires qui gémissent et qui se courbent. Depuis quarante ans les États paraissent asservis et silencieux. Cette soumission n'était qu'apparente. La compression avait été trop forte et trop prolongée, elle devait être suivie d'une réaction violente, tumultueuse et tragique.

(1) H. de la Grimaudière, *Autour du berceau d'un Enfant de France,* 1907, p. 49, 69.
(2) Lavisse, *Histoire de France,* T. VIII, I, p. 464.
(3) *Les Historiettes* de Tallemant des Réaux, édit. Monmerqué, T. II, p. 112.





CHAPITRE XXXV

LA DÉFENSE DES COTES

1693-1715

> Il n'y a point de ville dans le royaume qui se soit distinguée dans la course comme celle de Saint-Malo, tant par la multitude de ses vaisseaux légers que par la bravoure de ses équipages.
> PORÉE du PARC.

I. L'ŒUVRE MARITIME DE COLBERT. — II. LA MACHINE INFERNALE. — III. LA DESCENTE DE CAMARET.

I. — *L'Œuvre maritime de Colbert.*

COLBERT s'est occupé de réorganiser la marine : dans aucune partie de l'administration, il n'a montré davantage peut-être cet esprit d'initiative, cette passion de la régularité, cette puissance de volonté, qui étaient les traits de son caractère.

Après l'effort admirable de Richelieu, la marine de guerre avait subi une déplorable décadence : Mazarin l'avait complètement négligée. Colbert entreprit de construire des vaisseaux, de recruter des marins, de remplir les arsenaux, d'assainir et de fortifier les ports de guerre.

Et dans cette pensée il jeta les yeux dès le début, comme Richelieu, sur la province privilégiée, pépinière inépuisable de marins, découpée de ports merveilleux et de rades incomparables : la Bretagne. Brest attira toute son attention : à lire ses lettres si précises, si fermes, si dures parfois, il semble que cet homme, accablé de tant de soucis, n'a qu'une affaire : celle pour laquelle il écrit : que ce soit la marine, — ou la dentelle, qui a gardé le *point Colbert*.

Que de difficultés n'eut-il pas à vaincre ! Son système des classes pour le recrutement des matelots, base de l'Inscription maritime, invention géniale qui subsiste encore, fut violemment attaqué et critiqué par son rival Louvois, par les Parlements, par les États. Les contemporains n'y virent qu'une sujétion absurde et nuisible. Et les amiraux ! Chateaurenault — le futur commandant en Bretagne, — Duquesne, Duguay-Trouin, Tourville étaient des marins intrépides, mais quelles mauvaises têtes ! quels caractères ingouvernables ! Aussi il faut voir

avec quelle habileté le ministre traite ces grands chefs d'escadres dont il a besoin : il les rudoie et il les caresse tour à tour.

Colbert comprit vite l'importance du port de Brest, « le mieux assis de tout le Ponant, pour les actions de la marine et le plus en sûreté, » disait le marquis de Seignelay, son fils. C'est Duquesne que Colbert chargea de relever le grand port breton. Quand l'illustre marin y arriva, en 1665, tout était à faire : curage du port, magasins, arsenal, équipages. L'État attribuait 16.000 livres au port de Brest en 1660, du premier coup Colbert en donna 600.000.

Sa correspondance avec M. de Seuil, intendant de la marine à Brest, est un modèle de netteté et de fermeté (1). Aussi, quinze ans après, en 1680, Brest, qui était encore une bourgade, était devenu un port militaire de premier ordre, avec des quais, des magasins, un arsenal, un hôpital ; six mille ouvriers ou marins peuplaient la ville, le port était rempli de navires, plus de 60 vaisseaux de ligne étaient sortis de son arsenal : l'inscription de la médaille qui fut frappée à cette occasion n'est pas un éloge exagéré : *Tutela classium Oceani — Bresti portus et navale. 1681*. Venu à Brest en 1681, Vauban, à son tour, dressa le plan des superbes fortifications qui existent encore aujourd'hui.

Les autres ports bretons ne furent pas oubliés ; Concarneau fut également fortifié ; un collège d'hydrographie fut fondé à Saint-Malo en 1660 pour les officiers mariniers (2). En août 1681, Colbert publiait la grande ordonnance qui réorganisait la marine de guerre.

Mais il fallait veiller à la défense des côtes. Le seul organisme militaire existant en Bretagne était l'arrière-ban, institution vieillie, inefficace, peu maniable, basée sur le principe féodal du service militaire obligatoire des nobles. Chaque gentilhomme devait répondre à l'appel du gouverneur militaire, et amener avec lui un, deux ou trois cavaliers, équipés à ses frais, selon l'importance de sa seigneurie. A partir du XVII[e] siècle, les appels et les montres ou revues furent de plus en plus rares. Il y en eut pourtant quand la guerre redevint menaçante, en 1693 et 1695.

Une fois la revue passée, on renvoie les appelés chez eux. Cette formation archaïque manque de cohésion, de discipline et plus encore de prestige. L'arrière-ban s'est attiré, en 1689, les quolibets de M[me] de Sévigné : son fils a été élu colonel du régiment de Rennes, à son grand regret, car c'est une lourde charge, et la marquise se lamente : « Cela passe pour un grand honneur, mais ce sera une sotte dépense. » Vers le même temps, Vauban — qui est plus à même de juger, —

(1) Voici un spécimen des lettres de Colbert. Il avait écrit à de Seuil que les vaisseaux anglais étaient plus légers que les nôtres. Sur une réponse de de Seuil, il répliqua : « Je n'entends pas ce que vous prétendez dire quand vous dites que l'on remarque bien les défauts des vaisseaux bastis à Brest, mais qu'on ne remarque pas leurs bonnes qualités. Vous devez croire que je scais ce qu'il y a de bon et de mauvais, et quand je vous écris, vous devez suivre à la lettre les ordres que je vous donne, redoubler vos soins et vos diligences pour rendre toujours vos constructions plus parfaites... Sur cela et sur toute autre chose, vous avez un peu trop bonne opinion de ce qui passe par vos mains. Il faut au contraire être toujours en garde contre soi-même et être persuadé que l'on peut toujours mieux faire ». Colbert à De Seuil, février 1671. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. III, 1[re] part. p. 342.

(2) Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. I, p. CXLVII, T. III, 1[re] et 2[e] part. et notamment T. III, 1[re] part., p. 148, 163, 191, 243, 255, 262, 459, 138*, 214*. — P. Clément, *Histoire de Colbert*, T. I, p. 418. — Trévédy, *Essai sur l'Histoire de Concarneau*, p. 190. — Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, v° Brest. — Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*. T. I, p. 125-176, 318.

mande à Louis XIV que les bans des évêchés forment « les plus méchantes troupes du monde ; il y a des gens de qualité et de courage qui ont de la bonne volonté, mais quantité de pauvres gentilshommes qui n'ont rien du tout, qui se présentent à pied aux revues, et demandent le lendemain congé, comme gens qui n'ont pas de quoi vivre hors de chez eux » (1).

Sur l'arrière-ban vient se greffer une autre organisation militaire plus sérieuse et plus utile : c'est la garde-côtes. Elle a toujours préoccupé le commandement militaire, car le déploiement considérable de la péninsule armoricaine, sa contexture géographique la désignent comme un objectif très vulnérable aux attaques ennemies. Sa structure générale la divise, en effet, en compartiments isolés, entre lesquels les communications étaient fort difficiles avant les grands travaux publics effectués au XVIIIe siècle. Le commandant en chef dans la province ne dispose pas des moyens d'information rapide et de transport accéléré nécessaires à la prompte concentration d'une armée de secours sur le point menacé d'une attaque ; l'organisation défensive du littoral est uniquement basée sur l'emploi immédiat des milices locales. L'importance exceptionnelle de ce service et la fréquence des agressions maritimes nécessitèrent, dès le XVe siècle, la spécialisation d'une partie des milices paroissiales à la défense des côtes (2).

Ces milices sont secondées par les escadres de vaisseaux garde-côtes, qui croisent incessamment le long des grèves, pour empêcher les débarquements clandestins et protéger les navires marchands contre les corsaires. Ils sont commandés par des officiers du roi, et sous les ordres de l'amiral de France ; mais beaucoup d'officiers sont bretons.

En principe, toutes les paroisses situées à moins de deux lieues de la côte doivent fournir un certain nombre d'hommes, qui sont formés en compagnie sous les ordres d'un capitaine. Leur mission consiste dans le service du guet ou observation de la mer, et celui des batteries de côte. Ils doivent s'opposer aux débarquements, assurer, en cas de descente, un service de courriers sur le littoral, guider la marche des troupes régulières dans leurs opérations contre l'ennemi débarqué. Telles furent, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, les attributions et le rôle de la milice garde-côtes, que la grande ordonnance de 1681 sur la marine et celles de 1696 et 1701 confirmèrent. Les dépenses sont payées par les États.

Le règlement du 4 février 1716 organisa définitivement ce service, il peut être considéré comme la charte de la milice garde-côtes. Le territoire des côtes fut divisé en trente capitaineries. Les officiers sont nommés par le roi. Tous les hommes, de 18 à 60 ans, sont astreints à l'appel. En temps de paix, une revue par an et des exercices tous les mois, de plus, la surveillance des côtes et le service du guet; chaque milicien doit avoir un fusil et ses munitions. En temps de guerre, la compagnie est mobilisée, elle doit monter des gardes le long de la côte, assurer le service de signaux et de correspondance pour informer le commandant de la province. Ce système primitif aboutit à une pléthore de miliciens mal armés et

(1) *Lettres de Mme de Sévigné*, T. IX, p. 65. — Mémoire de Vauban à Louis XIV, 1695. Capitaine Binet, *La Défense des côtes de Bretagne au XVIIIe siècle*, Revue de Bretagne, nov. 1910.

(2) Lieut Binet, *Les Milices garde-côtes bretonnes*, Bull. hist. et philolog., 1909.

mal instruits, qui rendirent peu de services lors des nombreuses attaques que les ennemis dirigèrent contre les côtes bretonnes (1).

II. — *La Machine infernale.*

Au point de vue spécial de la Bretagne, les grandes guerres du règne de Louis XIV peuvent se diviser en deux périodes distinctes. La guerre de Dévolution, terminée en 1668 par le traité d'Aix-la-Chapelle, et la guerre de Hollande, terminée en 1678 par le traité de Nimègue, ont très peu touché la province. Des corsaires hollandais et espagnols ont croisé sur les côtes de Bretagne, saisissant les navires marchands non protégés. Mais c'était l'état permanent. Ils gênaient la pêche de la sardine, que Colbert et les États avaient favorisée, et qui produisait déjà plus de 2 millions de livres : « La pêche est le meilleur et le plus fécond de tous les séminaires, par rapport aux matelots », disait la *Société d'Agriculture et de Commerce* (2).

Les attaques des côtes ne furent que des tentatives. En 1645, des navires étrangers débarquent des soldats au château de la Latte, près du cap Fréhel. En 1675, les Hollandais assiègent Belle-Isle. Au mois de juin, 70 vaisseaux hollandais vinrent mouiller devant l'île, défendue seulement par un château médiocre, — que l'on avait tant reproché à Fouquet d'avoir agrandi et achevé. — L'amiral Tromp envoya une troupe de 50 hommes, qui aborda dans l'île et la ravagea : brûlant les hameaux et massacrant les habitants. Une attaque fut dirigée contre le château, mais le commandant refusa de se rendre et l'amiral n'osa l'attaquer, il se retira le 5 juillet 1675. Le 4 juin 1675, les milices de Saint-Brieuc et de Plérin enlevèrent d'assaut une frégate hollandaise, échouée près du Roselier (3).

Une période de paix suivit; en juillet 1686, les ambassadeurs du roi de Siam débarquaient à Brest et traversaient la Bretagne pour aller saluer Louis XIV, non moins étonnés sans doute de se voir à Quimper qu'à Versailles (4).

La guerre maritime devint plus active quand Guillaume III, ayant détrôné Jacques II, fit entrer l'Angleterre, en 1688, dans la coalition de la Ligue d'Augsbourg. La rivalité déjà vieille qui existait entre marins anglais et bretons,

(1) De Calan, *La Défense des côtes de Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles*, Revue de Bretagne, août, sept., nov. 1892. — Lieut^t Binet, *Les Milices garde-côtes bretonnes*, 1483-1759, Bulletin historique et philologique, 1909. — B. de la Rogerie, *Inventaire des arch. départ. du Finistère*. Introd. p. XXVII. — Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, T. III, 1re part., p. 459.

(2) Trévédy, *La Pêche de la sardine en Bretagne au dernier siècle*, Mém. de l'Assoc. bretonne, 1888. — Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*, T. III, p. 565.

(3) Paul Aubry, *Journal d'un Bourgeois de Dinan*, Bull. de la Soc. d'Emul. des Côtes-du-Nord, T. XXXV, 1897. — Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, T. I, p. 376. — De Calan, *La Défense des côtes de Bretagne*, Revue de Bretagne, sept. 1892.

(4) Delattre, *Notes historiques sur le passage des ambassadeurs de Siam en Bretagne et à Nantes en 1686*, Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes, T. XLVIII, 1907. — Quarante ans auparavant, la reine Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII, et épouse de Charles Ier, roi d'Angleterre, fuyant ce pays où sa vie était menacée, avait abordé à l'Aber-Ildut, près Porspoder, le 26 juillet 1644, et fait à travers toute la Bretagne, de Brest à Nantes, un voyage presque triomphal. B. de la Rogerie, *Voyage d'Henriette de France, reine d'Angleterre, en Bretagne, 1644*. Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXXVII, 1910.

le voisinage des côtes multiplièrent et aggravèrent les attaques maritimes. Après la perte de la bataille de la Hougue, dans les eaux du Cotentin, le 29 mai 1692, Louis XIV renonça aux grandes batailles navales et chargea de vaillants capitaines de faire la petite guerre aux navires ennemis : Jean Bart, Nesmond, Forbin, et, au premier rang, Duguay-Trouin. A dix-huit ans, en 1691, le jeune capitaine malouin partait pour sa première campagne sur le *Danycan*, et, pendant 25 ans, il ne cessa de courir sus aux Anglais. Marin intrépide, risquant sa vie sans peur, il ne rentrait jamais à Saint-Malo sans ramener de superbes « prises ». Aussi les armateurs de la vaillante cité lui confiaient volontiers des navires : il leur gagna des millions. Il était devenu la terreur des Anglais; ceux-ci poursuivaient de leur haine la cité corsaire. Ne pouvant la vaincre, ils résolurent de la détruire. Dans ce but, un de leurs ingénieurs inventa une machine, qu'ils appelaient eux-mêmes « la machine infernale ». C'était une sorte de brûlot, navire de forte membrure, du port de 400 tonneaux, divisé dans sa hauteur par trois ponts ou planchers, maçonnés de briques. Il était bourré de matières explosibles et inflammables : à l'étage inférieur, 20.000 livres de poudre en barils; à l'étage intermédiaire, 800 bombes à feu et 200 « carcasses », ou rouleaux d'étoupe remplis de grenades, serrés par des fils de fer; au-dessus, 30 barils, cerclés de fer, pleins d'artifices et munis de fusées; enfin, sur le tillac, ou pont supérieur, des poutreaux, liés par des chaînes, des mâts, des cabestans, de vieux canons; à l'intérieur, une mèche enfermée dans un tube pour provoquer l'explosion. Cet effroyable brûlot, « la plus horrible machine dont on entendra jamais parler », portait des grappins destinés à s'accrocher aux remparts; le navire, en sautant, devait faire sauter toute la ville et tuer tous les habitants. Le coup n'était pas irréalisable et le désastre eût été épouvantable.

Le 26 novembre 1693, une flotte anglaise de 40 voiles parut à l'horizon de Saint-Malo. Elle envoya en avant des galiotes, qui lancèrent une centaine de bombes sur la ville; une vingtaine seulement l'atteignirent, sans causer de dégâts importants. Le lendemain, les Anglais débarquèrent sur les deux îlots voisins de la Conchée et de Cézembre, dont ils saccagèrent et brûlèrent les bâtiments. Enfin, le dimanche 29 novembre, vers minuit, l'horrible machine s'avance sans bruit sur les flots. Trois ou quatre chaloupes la remorquent. Elle entre dans les passes, elle s'approche des remparts; du haut du mur, une sentinelle aperçoit cette masse énorme, donne l'alarme; au même instant, une effroyable explosion fait trembler le sol, à trois lieues à la ronde. Une immense gerbe de flammes s'élève dans les airs, des trombes d'eau se dressent et retombent en vagues gigantesques. Le premier moment d'effroi passé, on constate « qu'il n'y a aucun mal dans la ville, que des vitres cassées, les ardoises des couvertures arrachées et des portes dégontées. » Le duc de Chaulnes, arrivé la veille, passait la soirée dans une maison, près du rempart, au point le plus voisin de l'explosion; il avait plus de cent personnes autour de lui, on entend le bruit d'une bombe, « chacun était attentif où la bombe avait tombé, lorsque tout d'un coup on sent une secousse, suivie du bruit le plus épouvantable qui se soit jamais fait entendre. Nous crûmes la maison abîmée. Un feu effroyable entre par toutes les fenêtres des salles, avec de si furieux éclats qu'ils enfoncèrent des boiseries et des vitrages, avec un bruit qui ne se peut

concevoir; tous ceux qui étaient avec M. de Chaulnes furent renversés, il demeura seul intrépide dans sa chaise et les rassura. » Les rues sont remplies de débris, les toitures sont enlevées, un lourd cabestan enfonça une maison et resta suspendu sur des poutres, au-dessus du lit où dormaient deux enfants; en somme pas un homme tué, pas un blessé; un chat fut assommé dans une gouttière, et c'est tout.

Les Anglais eurent davantage à souffrir de leur infernale invention. Au lever du jour, à marée basse, les Malouins aperçurent l'horrible machine, elle était accrochée à une pointe de roc, à cinquante pas du rempart, la coque défoncée, les ponts fracassés. Le feu avait été mis trop vite, la mèche avait mal fonctionné, le pont supérieur seul avait sauté. Qu'eût-ce été si les vingt mille livres de poudre du fond de cale avaient fait explosion! Sur la grève, tellement couverte de débris qu'on ne voyait plus le sable, on trouva six cadavres mutilés de marins anglais, et, parmi eux, celui de l'inventeur de la « machine infernale ». La flotte anglaise appareilla le lundi matin 20 novembre 1693 (1).

Cette audacieuse attaque n'intimida point les armateurs et capitaines malouins, ils continuèrent « à armer en course », et leurs corsaires devinrent la terreur des navires marchands anglais et hollandais. Pour arrêter ces marins sans peur, il fallait coûte que coûte détruire le repaire. Une seconde fois, le 14 juillet 1695, une flotte anglo-hollandaise de trente vaisseaux de guerre de 70 à 80 canons, de 25 galiotes et de 15 frégates vint s'embosser entre la Conchée et Cézembre. Les galiotes se rapprochèrent des remparts et lancèrent plus de 1.600 bombes; huit à neuf cents tombèrent sur la ville, tuèrent dix personnes, brûlèrent sept maisons et en endommagèrent plus de deux cents : en tout, 100.000 francs de dégâts. Les Malouins, du reste, se défendirent vaillamment, et l'on assure que les canons de leurs forts et de leurs remparts tuèrent 4 à 500 Anglais. Le 18 juillet, la flotte ennemie mit à la voile et disparut.

Ce deuxième bombardement ne ralentit point encore l'audace des Malouins, ils ne continuent qu'avec plus d'ardeur une guerre qui leur rapportait à la fois la gloire et la fortune. On évalue le nombre de leurs prises à quinze cents navires, tous chargés de denrées qui se vendaient fort cher, et bon nombre remplis d'or et d'argent. Saint-Malo devint, en peu d'années, la plus opulente des villes du royaume et ses armateurs purent prêter, en 1711, à Louis XIV une somme de trente millions, qui permit au roi de continuer la guerre et de maintenir son petit-fils sur le trône d'Espagne. En 1715, l'Hôtel des Monnaies reçut 24 charretées de lingots d'or, provenant des navires de Saint-Malo.

Les Malouins faisaient dans la Mer du Sud, au Chili et au Pérou, un fructueux commerce, qui enrichit prodigieusement les armateurs et surtout le plus entreprenant et le plus hardi d'entre eux, Noël Danycan. Magon de la Lande fut également l'un des plus audacieux commerçants de l'époque, il importait du Chili et du Pérou les matières d'or et d'argent et envoyait des frégates armées de canons porter ses cargaisons. Aussi les députés du tiers état de Saint-Malo

(1) Archives Nationales, G^7, 176. Lettres des bourgeois de Saint-Malo au cont. gén. Chamillart. — *Le Bombardement et la Machine infernale des Anglais contre Saint-Malo en 1693*, p. p. A. de la Borderie, Soc. des Biblioph. Bret. 1885. — H. Harvut, *Une Héroïne. Episode du Bombardement de Saint-Malo en 1693.* Revue de Bretagne, mars-avril 1884. — Poulain, *Histoire de Duguay-Trouin*, 1886, p. 149.

avaient-ils le droit d'entrer aux États l'épée au côté, comme ceux de Brest et de Nantes, « parce que les habitants de ces villes étaient aussi propres aux armes qu'au négoce ».

En 1711, six négociants de Saint-Malo, formant une société, armèrent à leurs frais une flotte de 16 navires, dont ils donnèrent le commandement à Duguay-Trouin. Celui-ci devait attaquer et détruire la ville de Rio-Janeiro, la plus florissante colonie des Portugais au Brésil, refuge des Anglais et des Hollandais. L'illustre corsaire bombarda la ville et s'en empara, le 21 septembre 1711, après un combat acharné. Ses navires revinrent chargés d'un immense butin. Ce fut sa dernière action d'éclat et le couronnement des guerres maritimes du règne de Louis XIV (1).

III. — *La Descente de Camaret.*

L'échec subi par les Anglais devant Saint-Malo ne les avait pas découragés; ils voulaient aussi détruire Brest, le grand arsenal de la France dans les mers du Ponant, le port militaire d'où étaient sortis depuis vingt ans, grâce à l'impulsion de Colbert, plus de 60 vaisseaux de ligne. L'entreprise n'était pas irréalisable. Richelieu et Colbert avaient développé et fortifié Brest, mais le château et le port n'étaient pas à l'abri d'un coup de main audacieux. Seignelay et Vauban étaient venus à Brest en 1685 et 1689, et avaient prescrit la construction d'ouvrages de défense.

Au mois d'avril 1694, Louis XIV fut informé secrètement, par une trahison de Marlborough, alors disgracié, que les Anglais préparaient sans bruit une expédition contre Brest. Il ordonna aussitôt à Vauban, qui était alors à Saint-Malo et surveillait la construction des forts sur les rochers de la rade, de se rendre en poste à Brest et d'y prendre le commandement de la défense. Vauban arriva le 23 mai 1694 et se mit aussitôt à l'œuvre. D'abord il réunit des troupes, il avait huit compagnies franches ou d'infanterie de marine, soldats de métier, excellents, les compagnies garde-côtes, médiocres, milice mal organisée « sur un très mauvais pied, peu obéissante et très ignorante dans toutes les fonctions militaires », et enfin les arrière-bans, franchement mauvais, « gentilshommes sans fortune, mal armés et mal montés, paysans sans discipline, que V. M. peut sûrement mettre au nombre des plus mauvaises troupes de son royaume ».

Les craintes n'étaient pas vaines, les Anglais et les Hollandais avaient équipé une flotte formidable, en vue d'une descente en Bretagne. Ils voulaient débarquer dans l'anse de Bertheaume ou dans la baie de Camaret, puis forcer le goulet, bombarder la ville et incendier les vaisseaux dans le port. Ils songeaient même

(1) E. W. Dalhgren, *Les Relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique,* T. I. *Le Commerce de la Mer du Sud,* 1907, Liv. II, ch. III, IV et V, p. 147-233. — Arch. d'Il.-et-Vil. C. 2799. Le C[ie] de Toulouse au M[al] de Chateaurenault, 8 décembre 1715. — Lavisse, *Histoire de France,* T. VIII, I, p. 251. — D[r] Sottas, *Le Rôle des Malouins dans la Compagnie française des Indes Orientales pendant le règne de Louis XIV; Les Navigations anciennes des Malouins à la Mer du Sud;* Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, an. 1904 et an. 1908.

à établir un fort dans cette presqu'île de Roscanvel, qu'ils connaissaient bien pour y avoir combattu, un siècle auparavant, contre les Espagnols, aux côtés du maréchal d'Aumont.

Vauban s'occupa aussitôt de garnir le front de mer de forts et de batteries, de l'Aber-Vrac'h à Crozon. Il se rendit au Conquet et, sur la côte de Léon, établit des forts, du cap Saint-Mathieu à la pointe du Minou. De l'autre côté du goulet, à partir de la pointe des Capucins et du fort de Cornouailles, jusqu'à la Tour de Camaret, toutes les grèves furent garnies de batteries, dissimulées par des gabions et des fascines. Il songea même à couper les « lignes de Quélern », afin de pratiquer une seconde ouverture et d'empêcher que l'escadre ne fût embouteillée dans cette rade magnifique, mais fermée; il fut arrêté par la crainte de modifier les courants, si dangereux sur cette côte, et de rendre l'entrée des passes impraticable. Deux chefs d'escadres expérimentés dirigaient la défense : M. de Langeron, sur la côte de Cornouailles, et M. d'Infreville, sur celle de Léon.

La flotte anglaise, commandée par lord Berkeley, apparut, le 17 juin 1694, par le travers d'Ouessant : 36 vaisseaux, 12 galiotes à bombes et 40 bateaux chargés de 10.000 hommes de troupes de débarquement; bientôt elle s'avançait dans l'Iroise et, le soir, elle mouillait entre Camaret et Bertheaume. Ce devait être pour le lendemain. En effet, vers dix heures, huit vaisseaux ennemis pénétraient dans la baie de Camaret; aussitôt les batteries de la côte dirigent contre eux des feux convergents, un boulet perce l'un d'eux de part en part; malgré la canonnade terrible, les chaloupes débarquent sur la grève 1.000 à 1.200 hommes. Alors, des retranchements cachés, établis sur la hauteur, partent des feux de peloton qui déconcertent les soldats.

Ils ont de la peine à se former en bataille. Voyant leur hésitation, deux capitaines des compagnies de la marine, MM. de Benoise et de la Cousse, sortent du retranchement avec leurs hommes, descendent sur la grève et fondent sur les Anglais à l'arme blanche. Ceux-ci reculent vers la mer. A ce moment, d'autres troupes accourent, des garde-côtes bretons tombent sur les Anglais et, sans souci des lois de la guerre, les assomment, comme des chiens, avec leurs redoutables *pen-baz*.

Les ennemis affolés remontent en hâte dans leurs chaloupes. Oh! malheur! la mer a baissé, ils ne peuvent les remettre à flot. Presque tous furent impitoyablement massacrés. Le général anglais Talmash fut tué. Un vaisseau hollandais, chargé d'hommes, fut coulé par une bombe, les Anglais eurent 800 hommes tués sur la grève, 400 sur les vaisseaux et 466 prisonniers; les Français, 45 blessés. Les troupes furent admirables; le régiment de cavalerie du Plessix, prévenu par signaux, à Châteaulin, fit dix lieues à toute bride et arriva à temps pour tirer, du haut de la falaise, quelques coups de fusil contre les envahisseurs. Cette belle journée de juin fut glorieuse pour les Bretons; Vauban, qui n'était pas un homme d'imagination, sent son cœur d'ingénieur s'enflammer devant la grandeur du tableau : « tous ces escadrons en état de charger, le brillant des épées au soleil, le grand feu des canons, de la mousqueterie, les fumées de la côte et des vaisseaux firent un très beau spectacle pour ceux qui n'étaient là que pour la vue... »

Vauban eut le regret de ne pas s'y trouver, mais on peut assurer que c'est à sa sagacité, à sa prévoyance et à son activité merveilleuse que fut due cette éclatante défaite des envahisseurs du sol national (1).

Les Anglais essayèrent encore de bombarder Saint-Malo l'année suivante, ils menacèrent les Glénans, en face de Concarneau, et, en 1703, Le Croisic et Belle-Isle, ils enlevèrent même alors quelques miliciens de Vannes, qu'ils envoyèrent mourir dans les prisons de Londres; mais ce ne furent que des escarmouches. Il fallut un demi-siècle pour qu'ils se remissent de la rude leçon reçue à Camaret, et osassent attaquer de nouveau les côtes de Bretagne. Ils devaient en recevoir une autre à Saint-Cast (2).

(1) En mémoire de la victoire, une grande médaille du module de 69 mm. fut frappée, portant à l'avers la figure du roi et au revers une Minerve armée et casquée, avec cette légende : *Custos oræ Armoricæ,* et cette exergue : *Angl. et Batav. cæsis et fugatis 1694.* Elle est au Musée des Monnaies, à Paris, n° 322.

(2) Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest,* 1865, T. II, p. 43-60. — Gal Mellinet, *Descente des Anglais à Camaret*, Mélanges historiques et littéraires des Bibliophiles Bretons, 1878, T. I, p. 207. — Capite Binet, *La Défense des côtes de Bretagne au XVIIIe siècle, Études et Documents*, Revue de Bretagne, nov. 1910, mars-avril 1911. — Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, T. I, p. 117. — Villiers du Terrage, *Les Glénans,* Mém. de l'Assoc. Bretonne, T. XXIV, 1905. — Glotin, *La flotte anglo-hollandaise sur le littoral vannetais en 1703.* Mém. de l'Assoc. Bretonne, T. XVII, 1898.





CHAPITRE XXXVI

LE MOUVEMENT RELIGIEUX EN BRETAGNE
AU XVIIe SIÈCLE

I. — L'ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE

Episcopus, Επί σκοπεῖν

I. LES ÉVÊQUES. — II. LES SÉMINAIRES. — III. LES PAROISSES. — IV. LES ABBAYES. — V. LES COLLÈGES ET LES ÉCOLES.

I. — *Les Évêques.*

APRÈS la tourmente effroyable des guerres de la Ligue, les croyances, les pratiques et les conditions de la vie religieuse se trouvèrent profondément atteintes. Bien des institutions étaient à relever, bien des abus appelaient une réforme. L'Église catholique se mit en devoir de travailler à reprendre la direction des âmes, qui est son but. Elle poursuivit cette tâche avec activité, avec persévérance ; bientôt ses œuvres redevinrent florissantes, son action efficace, et une véritable renaissance religieuse marqua le règne de Louis XIII et les débuts du règne de Louis XIV.

Quels furent les principaux traits de ce mouvement en Bretagne ; quelle part prit la province aux grandes discussions doctrinales qui passionnèrent si vivement et divisèrent si profondément les contemporains du grand roi : tel est l'objet de cette étude, qui n'est qu'une esquisse et a surtout pour but de signaler aux amis de l'histoire un sujet intéressant, peu approfondi jusqu'ici.

On sait que la Bretagne était divisée en neuf évêchés ressortissant à la métropole de Tours, et que l'évêché de Dol avait de nombreuses enclaves dans les autres diocèses. Les évêchés n'étaient pas seulement des circonscriptions religieuses, ils étaient aussi les grandes divisions militaire, administrative et financière. Seule la justice avait une délimitation particulière pour ses

sénéchaussées (1). On peut dire d'une façon générale que les évêques de Bretagne ont rempli dignement leur mission épiscopale. Cinquante à cinquante-cinq prélats ont occupé, au cours du XVIIe siècle, les sièges des neuf évêchés. Certes, ils furent très différents d'esprit et de valeur, ils comprirent diversement leur devoir et leur rôle; aussi, tout en gardant pour leurs personnes le respect qui est dû à leur caractère, nous pouvons les juger avec la justice et la vérité qui sont dues aux morts. Presque tous appartenaient à la noblesse, cinq ou six seulement descendaient de familles roturières. Il semble que l'absentéisme, la non-résidence, qui fut le malheur et la faute des évêques de l'ancien régime, ait moins sévi en Bretagne qu'ailleurs. On en trouve même un certain nombre qui sont décédés dans leurs diocèses, ce qui est la meilleure preuve qu'ils y résidaient quelquefois. La mort n'a pas eu besoin « de tirer si vite pour les y attraper », comme le dit méchamment Mme de Sévigné. Quand Mgr Gilles de Beauvau s'éteignit à Nantes en 1717, dans un état voisin de l'indigence, pareil fait ne s'était pas produit depuis 185 ans, et l'on ne savait quel cérémonial adopter. Par suite de divergences entre les chanoines et les curés, il n'y en eut point du tout et le corps fut descendu dans le caveau par quatre soldats. Lorsque, le 22 mai 1711, Mgr J.-B. de Beaumanoir de Lavardin mourut, en son Manoir épiscopal de Rennes, ce fut un tel émoi qu'un notaire de la ville fit en son *Journal* une longue description de l'exposition du corps et des funérailles (2).

Il faut s'abstraire du point de vue moderne et ne pas oublier que les évêques étaient alors au premier chef des hommes politiques. On a vu avec quelle attention le Pouvoir choisissait la ville où devaient se tenir les États; c'est que l'évêque, président de l'ordre de l'Église, présidait l'assemblée et exerçait sur les débats une influence prépondérante : en réalité il dirigeait les États. Les évêques se trouvaient ainsi mêlés très activement à toutes les grandes affaires intéressant la province, même en dehors des sessions; plusieurs furent du reste des administrateurs remarquables et des financiers émérites.

Louis XIII et Louis XIV tinrent toujours à honneur de nommer des évêques irréprochables, pieux et capables, mais ce n'était pas un défaut à leurs yeux, — au contraire, — d'avoir occupé des charges et des fonctions publiques; Louis XIV n'aimait pas d'ailleurs que les prélats restassent trop longtemps dans leurs diocèses sans paraître à la cour. Il faut ajouter enfin que la politique était alors étroitement inféodée aux questions religieuses qui agitèrent si vivement le XVIIe siècle; le jansénisme, le gallicanisme, le quiétisme, le protestantisme touchaient autant l'État que l'Église.

Dans notre province, un très grand nombre d'évêques furent des pasteurs exemplaires, zélés et pieux. On pourrait dire des évêques ce que nous avons dit des gentilshommes : ceux qui ont fait le plus de bruit ne sont pas ceux qui ont fait le plus de bien. Si plusieurs eurent avec leur clergé, et surtout avec leurs chapitres, des difficultés et des contestations, ces querelles de famille, nées le plus souvent d'aspérités de caractère, ne valent pas d'être léguées à l'histoire.

(1) Voir la carte à la fin du volume.
(2) Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 445. — *Journal d'un bourgeois de Rennes. Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, T. I, p. 285.

Pierre Cornulier, originaire de Nantes, évêque de Rennes de 1619 à 1639, fut un prélat austère et charitable, — bien qu'il ait été malmené par Richelieu, — visitant et secourant les malades et les pestiférés (1), il encouragea le vœu fait à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, en 1634, « à la suite duquel la contagion cessa ». Il mourut à son manoir des Trois-Croix, près Rennes, le 25 juillet 1639 (2).

Sébastien de Rosmadec, de l'illustre maison de Molac, évêque de Vannes pendant 22 ans, de 1624 à 1646, eut un ministère calme, régulier, traversé seulement par quelques procès avec le chapitre et avec la fabrique de la cathédrale pour des questions de préséance dans les processions. A ce moment, les procès s'engageaient facilement, l'on ne songeait pas à s'adresser à Rome, mais au roi et au Parlement. Celui-ci, dont les attributions étaient en fait illimitées, se transformait volontiers en juridiction ecclésiastique. S. de Rosmadec encouragea les fondations d'ordres religieux et approuva le culte de sainte Anne, dont la statue miraculeuse fut retrouvée en 1625 dans un champ, au village de Keranna, par Yves Nicolazic, de Pluneret, près d'Auray.

Son cousin, Charles de Rosmadec, qui occupa après lui le siège de Vannes pendant 25 ans, fut également un bon administrateur, malgré un séjour de deux ans à la cour « pour les affaires de la province ». Un grand vicaire très zélé, un peu autoritaire, entreprenant et organisateur, M. Eudo de Kerlivio gouvernait le diocèse.

Louis de Vautorte et François d'Argouges, qui occupèrent le siège de Vannes pendant près d'un demi-siècle (1671-1716), furent de bons évêques, protecteurs des ordres religieux, gardant la résidence, soutenant, encourageant et dirigeant leur clergé. M. d'Argouges, fils du premier président du Parlement, fut désigné par Louis XIV en décembre 1687 ; mais on était alors au plus fort de la querelle du gallicanisme, le Pape refusait de préconiser les évêques. M. d'Argouges se fit nommer par le chapitre vicaire capitulaire et vint s'installer au Palais épiscopal. Il ne fut institué par Innocent XII que le 14 février 1692.

Robert Cupif fut-il un bon évêque ? Cousin du surintendant Fouquet, il fut à coup sûr un administrateur distingué : en huit ans, il doubla les revenus de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, mais il aimait trop les procès. Transféré malgré lui à Dol en 1648, à la suite du retour imprévu et importun de son prédécesseur René de Rieux, il y vint en 1649, et fut préconisé seulement en 1653. Cupif, « mécontent du Pape, du roi, des prêtres et des laïques, combattit de la crosse et de la voix ceux qui le contrariaient ; » il eut avec ses chanoines des altercations restées légendaires, qui se terminaient parfois par des pugilats, il excommuniait les enfants de chœur et s'enlisait dans des poursuites judiciaires ridicules.

Au contraire, Guillaume Le Prestre de Lezonnet, fils de l'ancien gouverneur de Concarneau, pendant vingt-deux ans évêque de Quimper, fut un pasteur zélé et actif. Il avait succédé à Charles du Liscoët, dont nous avons vu les tergiversations pendant la Ligue. Le Prestre mourut en 1640, après avoir beaucoup travaillé à l'évangélisation des paysans de Cornouaille.

(1) On appelait encore « peste » au XVII[e] siècle toutes les maladies contagieuses, probablement d'origine typhoïque, qui, par suite de la mauvaise hygiène des rues et des maisons, régnaient à l'état endémique.

(2) *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du cardinal de Richelieu*, p. p. Avenel, T. VI, p. 237. — Kerviler, *Bio-Bibliographie bretonne*, T. X, p. 292.

Rolland de Neufville, à Saint-Pol-de-Léon (1562-1613), et Guillaume du Halgouët, à Tréguier (1593-1602), défendirent leurs diocèses contre l'hérésie protestante; mêlés aux troubles de la Ligue, ils exercèrent une influence pacificatrice. Guy Champion de la Chaise (1620-1635), Noël Deslandes (1635-1645), pâtre dans sa jeunesse et devenu prédicateur célèbre, Balthazar Grangier (1646-1676) et François de Baglion (1679-1686), tous évêques successifs de Tréguier, remplirent consciencieusement leur ministère épiscopal.

Le siège de Saint-Brieuc fut occupé alors par trois évêques exemplaires : André Le Porc de la Porte (1620-1632), qui réorganisa le diocèse, bouleversé par les guerres de religion, Denis de la Barde (1642-1675), très estimé de Richelieu, orateur disert, fervent et zélé, enfin Louis de Coëtlogon (1682-1705), fils du gouverneur de Rennes et neveu de François de Coëtlogon, évêque de Quimper, doux et prudent pasteur, qui adoucit pour les familles du pays les mesures édictées contre les protestants.

A côté de ces évêques qui n'avaient en vue que leurs diocèses, il faudrait en placer d'autres que l'on pourrait appeler « des évêques politiques », ceux que leur situation mêlait plus activement aux affaires publiques.

Henri de la Motte-Houdancourt, frère de deux évêques et du maréchal de France duc de Cardonne, appartenait à une famille toute dévouée au cardinal de Richelieu; nommé évêque de Rennes en 1639, sacré seulement en 1642, il fut choisi en 1653 comme aumônier de la reine Anne d'Autriche et semble n'avoir, à partir de ce moment, guère résidé dans son diocèse. Il eut des démêlés avec le Parlement, qui s'immiscait volontiers dans l'ordre des cérémonies et dans la marche des processions (1). Nous connaissons le rôle, parfois malheureux, rempli aux États par J.-B. de Lavardin, de l'illustre famille des Beaumanoir, du Maine, qui fut évêque de Rennes pendant 33 ans (1678-1711).

Philippe Cospeau, évêque de Nantes (1621-1635), fut un orateur célèbre en son temps. Il prononça l'oraison funèbre d'Henri IV et donna des conseils à Bossuet. Il eut le mérite de débarrasser le langage de la chaire des citations profanes qui l'encombraient et de leur substituer l'autorité de saint Paul et de saint Augustin. Ph. Cospeau était un évêque très pieux, mais très voyageur. Il résidait peu. Richelieu l'appela en 1635 au siège de Lisieux, dont le revenu était de 33.000 livres, alors que celui de Nantes était de 22.000 seulement.

Anthyme Cohon, évêque de Nîmes et de Dol (1644-1648), fut aussi lui un prédicateur de marque et un évêque peu résident. Fils d'un cirier de Craon, Cohon était très habile à faire valoir près des grands ses avantages; il fut moins heureux dans l'administration de ses diocèses de Nîmes et de Dol. D'un naturel autoritaire, il manqua parfois de doigté et s'attira des complications fâcheuses. Mais il fut soutenu par Mazarin, qu'il sut adroitement servir, défendre et flatter. L'orateur, bien oublié aujourd'hui, est loin d'être sans mérite, il commence à se dégager de la pompe et de l'emphase ridicules, il annonce et prépare Bossuet, il

(1) Voir plus haut, p. 426. — Est-ce de lui ou de son successeur, F. de la Vieuville (1664-1676), que Mme de Sévigné disait que « M. de Rennes marquait les feuillets de son bréviaire avec des tranches de jambon? » *Lettres de Mme de Sévigné,* T. IX, p. 182.

fait déjà pressentir par moments cette langue simple et forte sur laquelle le maître va jeter un incomparable éclat (1).

L'un des successeurs de Cohon, J.-F. de Chamillart (1692-1702), était le frère du contrôleur général. Saint-Simon, qui ne respecte rien, dit crûment que c'était « un imbécile »; il fut membre de l'Académie française. « Bon homme et bon prêtre d'ailleurs », l'évêque comte de Dol, qui était en même temps gouverneur de la ville, eut le tort de déléguer dans ces fonctions son frère, « qui était un sot et un impertinent pommé ». Monsieur de Dol rendit pourtant des services à son diocèse et, quand il fut transféré à Senlis en 1702, il fut regretté de tous, même de son chapitre. Or, les chanoines de Dol passaient, non sans raison peut-être, pour avoir un tempérament combatif, qui se manifesta plusieurs fois en des altercations diverses, où ils donnèrent plus de preuves de leur vigueur que de leur dignité (2).

Gabriel de Beauvau, évêque de Nantes (1635-1668), fut l'un de ces prélats distingués que Richelieu aimait à employer à des missions politiques et même militaires. Etant venu dans son diocèse en 1638, il fonda un séminaire et se montra généreux, paraît-il, jusqu'à la prodigalité. Son contemporain, Achille de Harlay-Sancy, évêque de Saint-Malo (1631-1646), lui aussi confident de Richelieu, eut également une vie très agitée. Il succédait à Guillaume Le Gouverneur (1610-1630), sage et digne prélat. Achille de Harlay-Sancy, évêque nommé de Lavaur, rentra dans le monde, fut envoyé par Richelieu comme ambassadeur à Constantinople; revenu à Paris, il entra à l'Oratoire, dont il devint le supérieur, et fut nommé évêque de Saint-Malo en 1631. Il paraît s'être occupé de son diocèse, fonda le premier séminaire de Bretagne; enfin, détail méritoire, il mourut dans son palais épiscopal le 20 novembre 1646, après avoir obtenu pour successeur son neveu Ferdinand de Neufville (1647-1657).

François de Villemontée, qui succéda à Neufville (1658-1670), était magistrat, marié et père de trois enfants; s'étant séparé de sa femme, il fut ordonné prêtre et Louis XIV le nomma évêque de Saint-Malo en 1668; il s'intéressa plus aux débats du jansénisme qu'aux affaires de son diocèse.

Nous connaissons son successeur Mgr Sébastien de Guémadeuc (1671-1702). Il fut agent général du clergé de France et il semble n'avoir jamais eu qu'une règle : être agréable au roi et servir le pouvoir. Prélat de mœurs irréprochables, il avait un caractère léger, qui lui a valu quelques traits acérés de la marquise de Sévigné. Il parut quelquefois dans son diocèse et jouissait du revenu de nombreuses abbayes; il mourut à son manoir de Saint-Malo de Beignon (3), à 75 ans, le 2 mars 1702. Tout autre paraît avoir été le caractère de François de Coëtlogon, qui fut quarante-et-un ans évêque de Quimper (1665-1706). Il encouragea et présida parfois les missions du P. Maunoir et, lors de la révolte du Papier timbré, il prit courageusement la défense de ses malheureux diocésains égarés.

Enfin il faut citer parmi les prélats politiques René de Rieux, évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui eut avec Richelieu des démêlés retentissants. Il avait de

(1) F. Duine, *Cohon, évêque de Nîmes et de Dol*, 1902. — F. Duine, *Avant Bossuet. Cohon, évêque de Nîmes et de Dol, Étude historique et littéraire*, 1908.
(2) *Mémoires de Saint-Simon*, T. VI, p. 302; T. X, p. 140; T. XII, p. 54; T. XVII, p. 449.
(3) Saint-Malo-de-Beignon, canton de Guer (Morbihan), autrefois évêché de Saint-Malo.

la race, car il était le fils cadet du marquis de Sourdéac, gouverneur de Brest pendant la Ligue, et il avait hérité de son père un naturel orgueilleux, frondeur et ambitieux. Nommé évêque en 1613, il se vit, en 1625, interdit, lui et son diocèse, pour avoir soutenu les Carmélites de Morlaix qui refusaient de se soumettre à un bref d'Urbain VIII, les assujettissant à la direction spirituelle des Pères de l'Oratoire. Sur les protestations de l'assemblée des évêques de France, la sentence ne fut point exécutée.

Très mêlé aux conciliabules et aux complots ourdis lors du grand conflit entre Louis XIII, Richelieu et la reine Marie de Médicis, René de Rieux fut accusé par le Cardinal d'avoir passé à l'étranger avec la reine, traduit devant une commission d'évêques et déposé de son siège en 1635. Sur ses réclamations incessantes, le jugement fut rapporté en 1646, — après la mort du Cardinal, — et l'évêque rétabli. Mais Robert Cupif, pourvu à sa place, ne voulait point quitter l'évêché. Nouveau et violent conflit, qui se termina par la promotion de Cupif à l'évêché de Dol. René de Rieux termina en 1651, dans la paix de son abbaye de Relech, une carrière agitée.

Ses successeurs Henry de Laval-Boisdauphin (1651-1661), François de Visdelou (1661-1668), Jean-Louis de la Bourdonnaye (1701-1745), furent des évêques grands seigneurs, du reste prélats pieux et éclairés.

Disons enfin que le Métropolitain des évêques de Bretagne était l'archevêque de Tours, qui entretenait à Rennes des « délégués » chargés de juger en appel les causes déférées aux officialités diocésaines (1).

II. — *Les Séminaires.*

Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, il n'y avait pas de séminaires, les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce allaient étudier, quand ils le pouvaient, dans les Universités ; d'autres s'instruisaient dans les monastères, d'autres dans les villes, où deux ou trois prêtres, souvent désignés par le chapitre, se consacraient à l'éducation cléricale. Mais la formation des clercs manquait de méthode, d'organisation

(1) Sur les évêques de Bretagne au XVIIe siècle, voir : D. Morice, *Hist. de Bret.*, T. II, p. I-LXXVIII. — Albert Le Grand, *Vies des Saints de Bretagne*, édit. Thomas, Abgrall et Peyron, p. 1*-294*. — Tresvaux, *L'Église de Bretagne*, p. 4-386. — *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, 1768. T. II, p. 415-442. — *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, p. p. A. de Boislisle, T. I, p. 406, 408 ; T. II, p. 191, 305 ; T. III, p. 98, 478, 505. — Lavisse, *Histoire de France*, T. VI, II, p. 376 ; VII, I, p. 391. — Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, T. I. — Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes*, T. II. — De Kersauzon, *L'Épiscopat nantais à travers les siècles*, Revue Historique de l'Ouest, T. VIII, 1892, p. 273-410. — Lamare, *Histoire de Saint-Brieuc*, Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, T. XXII, 1884. — Ropartz, *La famille Descartes en Bretagne*, Mémoires de l'Association Bretonne, 1875. — F. Duine, *Un Politique et un orateur au XVIIe siècle, Cohon, évêque de Nîmes et de Dol*, 1902. — F. Duine, *Avant Bossuet, Cohon, évêque de Nimes et de Dol*, 1908. — F. Duine, *Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789*, L'Hermine, 1908 et 1909. — *Journal d'un Bourgeois de Rennes au XVIIe siècle, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, T. I. — F. Robiou, *Essai sur l'histoire de la littérature et des mœurs pendant la première moitié du XVIIe siècle*, T. I (seul paru), p. 342, 347, 561, 640. — Parfouru, *Les Délégués de l'Archevêque de Tours en Bretagne*, 1894. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III. — L'abbé Gaignard, *Mgr Cospéan, évêque de Nantes*, Revue de Bretagne, janvier à avril 1876. — Saulnier, *François de Villemontée, évêque de Saint-Malo, sa femme et ses enfants*, Mém. de la Soc. Archéol. d'Il.-et-Vil. T. XXXII, 1903. — Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens Evêchés de Bretagne, Diocèse de Saint-Brieuc*, T. I, 1855.

et de garanties. Le Concile de Trente, terminé en 1564, avait prescrit la création d'un séminaire dans chaque ville épiscopale, et le Concile de la province de Tours (Bretagne), réuni en 1583, avait rendu ce décret obligatoire dans un délai de trois ans.

Les guerres de la Ligue étaient survenues, les séminaires n'avaient point été fondés, et même l'instruction des clercs était à peu près interrompue, surtout dans la région bretonne; « toute la Basse Bretagne était tellement désolée et abandonnée de secours spirituels qu'à peine se trouvait-il des prêtres pour dire la messe au peuple, c'était chose inouïe que d'entendre un prêtre prêcher ni faire instruction populaire dans la langue du pays » (1).

Ceux qui entreprirent la régénération du peuple breton, revenu à l'ignorance et presque à l'idolâtrie, Le Nobletz, Quintin, Maunoir, Eudes, Grignion de Montfort, Leuduger, Huby, Kerlivio, comprirent que pour réformer le troupeau, il fallait commencer par réformer les pasteurs. C'est à cette œuvre délicate et difficile qu'ils consacrèrent leurs premiers efforts.

A Paris, Vincent de Paul et Olier avaient eu la même pensée, ils avaient fondé dans ce but deux ordres : l'un, les Prêtres de la Mission ou de Saint-Lazare; l'autre, les Sulpiciens.

Le premier séminaire, créé en Bretagne, fut celui du diocèse de Saint-Malo, établi à Saint-Méen, en 1645. Ce ne fut pas sans peine. L'abbaye, fondée par saint Méen, était tombée dans une complète décadence, les ruines morales égalaient les ruines matérielles. Pierre Cornulier, abbé commendataire, depuis évêque de Rennes, entreprit une réforme et appela à Saint-Méen les Bénédictins de Saint-Maur, en 1638. Achille de Harlay-Sancy, évêque de Saint-Malo, jugeant préférable de créer à Saint-Méen un séminaire, traita directement avec Vincent de Paul, en juillet 1645; il obligea les Bénédictins à se retirer et installa à leur place les prêtres de la Mission. Ce fut l'origine d'un conflit entre les Bénédictins de Saint-Maur, résidant à l'abbaye de Saint-Melaine à Rennes, d'une part, les Lazaristes et l'évêque de l'autre, conflit lamentable marqué par des procès sans fin, et même par des scènes de pugilat. Il fallut pour le solutionner un bref du pape Alexandre VII, en 1658, et des lettres patentes de Louis XIV, en 1668. Les Lazaristes continuèrent à diriger à Saint-Méen le séminaire du diocèse de Saint-Malo, qui ne paraît pas cependant avoir jamais été très prospère.

Ce furent également les prêtres de la Mission qui furent chargés des séminaires de Saint-Brieuc, Tréguier, Vannes et Saint-Pol-de-Léon. Le doux évêque Denis de la Barde, qui avait constaté par lui-même la faiblesse d'un clergé sans instruction et sans discipline, les appela à Saint-Brieuc, en 1666, et fit construire dans ce but un vaste bâtiment, qu'il paya de ses deniers. Balthazar Grangier, qui fut l'un des plus édifiants et des plus zélés évêques de Bretagne au XVIIe siècle, était en relations personnelles avec saint Vincent de Paul, il obtint de celui-ci des prêtres de la Mission, qui vinrent organiser le séminaire à Tréguier, en 1654.

Ce ne fut pas si facile à Vannes. M. de Kerlivio, grand vicaire, avec sa netteté de vues et sa décision ordinaires, avait vite compris la nécessité de cette œuvre,

(1) *Mémoire de la ville de Quimper* de 1651; Chan. Peyron, *Notice historique sur les séminaires de Quimper et de Léon*, p. 8.

il commença à construire des bâtiments, dès 1655, mais quand ils furent prêts, en 1663, les recteurs, habitués à voir les étudiants ecclésiastiques vivre séparément en ville et non renfermés dans une maison commune, rebutés par les souscriptions qu'on leur demandait, s'élevèrent contre M. de Kerlivio et les Jésuites; Mgr de Rosmadec abandonna le projet, il fut nommé archevêque de Tours en 1670, et c'est seulement en 1680, la veille de la Pentecôte, que M. de Kerlivio put y installer les ordinands et les maîtres. Les prêtres du diocèse qui dirigèrent d'abord le séminaire furent remplacés, en 1702, par des Lazaristes.

En 1669, Maurice Picot, recteur de Plouguernével, qui était fort riche, offrit à l'évêque de Quimper 24.000 livres pour la construction d'un séminaire. Mgr de Coëtlogon s'empressa d'accepter, il rendit une ordonnance statuant que tous les clercs qui voudraient recevoir les saints ordres, et notamment ceux déjà pourvus de bénéfices à charge d'âmes, devraient venir étudier au séminaire, dont tous les prêtres seront « originaires bretons », excepté le supérieur. « Nous espérons que par ce moyen, ajoutait l'évêque, il n'y aura plus de prêtres dans notre diocèse qui ne soient capables de leurs fonctions. » Le séminaire devait être installé à la fois à Plouguernével et à Quimper; la première fondation ne souffrit pas de difficultés; il n'en fut pas de même de la seconde. A l'instigation des Jésuites, dit-on, qui avaient un collège à Quimper depuis 1621, le Parlement s'y opposa et il fallut des lettres de jussion de Louis XIV pour l'obliger à céder (20 décembre 1673).

On doit remarquer, d'ailleurs, que les fondations de séminaires et les donations faites dans ce but devaient être approuvées par le roi, qui adressait des lettres patentes spéciales à chaque évêque. « Nous approuvons, disait le roi, par ces présentes lettres signées de notre main, l'établissement du séminaire, permettons à l'évêque d'ériger en tel lieu de son diocèse qu'il jugera à propos une compagnie de prêtres vivant en communauté pour vaquer à ces fonctions, nous permettons à l'évêque de faire des unions de bénéfices au profit de cette fondation et nous autorisons les prêtres de la dite communauté à accepter toute donation ou legs » (1).

Le diocèse de Rennes était en retard; en 1670 il n'avait pas encore de séminaire. Cette année, le P. Eudes donna à Rennes une grande mission; à la suite, Mgr de la Vieuville résolut de confier aux Prêtres de la Congrégation de Jésus et de Marie la direction du séminaire. Le clergé et la population accueillirent favorablement cette création, de vastes terrains avaient été acquis près de la rue Saint-Louis, on y éleva en 1724 un beau bâtiment (2), approprié à sa destination. Par traité, Mgr de la Vieuville avait stipulé qu'il y aurait toujours cinq prêtres de la Congrégation. Il faut remarquer que les séminaires différaient beaucoup de ce qu'ils sont aujourd'hui; ce n'était pas des centres d'études suivies, mais des maisons de retraite, où les jeunes clercs passaient ordinairement quelques mois pour s'initier à la direction des âmes et à l'administration des paroisses.

Ce fut également aux Eudistes que Mgr de Chamillart confia le séminaire de Dol, en 1701, sur le refus des Jésuites. Il fut installé dans les bâtiments de l'Abbaye-sous-Dol et les directeurs chargés du service de la paroisse qui en dépendait.

(1) Lettres patentes de juin 1677 adressées à Mgr Le Neboux de la Brosse, évêque de Léon.
(2) Il sert aujourd'hui d'hôpital militaire.

L'évêque Gabriel de Beauvau créa en 1648 le séminaire de Nantes; il avait acheté dans ce but, en 1642, un vaste terrain entre les Minimes et les Ursulines. Il appela à sa direction les Sulpiciens, disciples de M. Olier, et leur donna un sage règlement, qui fut imprimé en 1658. Auparavant, les clercs faisaient seulement une retraite de quelques jours chez les Oratoriens avant de recevoir les ordres. Le XVIIe siècle n'était pas encore achevé que les bons résultats de la nouvelle préparation du clergé se faisaient sentir; un prêtre de Vannes pouvait écrire en 1693 : « La vigilance des prélats est si grande pour ne donner à leurs troupeaux que des pasteurs éclairés qu'on ne voit plus, du moins dans beaucoup d'endroits, ces postes remplis que par des personnes qui aient donné des marques certaines de leur capacité et doctrine » (1).

III. — *Les Paroisses*.

La paroisse n'était pas seulement sous l'ancien régime l'unité religieuse, elle était encore, comme le diocèse, l'unité administrative, politique et financière. On comptait en Bretagne 1.460 paroisses, plus de nombreuses trèves. Qu'était-ce donc qu'une paroisse? La réponse à cette question, qui nous parait si simple aujourd'hui, était autrefois fort compliquée. Une paroisse comprenait deux éléments essentiels : un *recteur* ou *curé* et une assemblée délibérante appelée le *général* ou *corps politique.*

Par qui était nommé le curé? On serait tenté de répondre : par l'évêque. Ce serait une grosse erreur. La paroisse était un bénéfice. Un bénéfice est une charge spirituelle pourvue d'une dotation assurée. On distingue les *bénéfices simples,* comme les abbayes, les prieurés, les chapellenies, les prestimonies, qui n'exigent pas de titres ecclésiastiques et n'obligent pas celui qui en jouit à la résidence; et les *bénéfices à charge d'âmes,* comme les évêchés, les cures qui impliquent juridiction ecclésiastique et obligent le titulaire à la résidence.

Les paroisses ont deux patrons : un patron au ciel, dont la fête annuelle est du rite double de première classe, et un patron sur la terre, qui est plus exigeant et souvent plus gênant. Ce patron possède généralement le droit de *présentation,* c'est-à-dire le droit de « présenter » à l'évêque un prêtre auquel il attribue de sa propre volonté la dotation attachée au bénéfice. Ce patron était originairement le fondateur de l'église, il est dit « seigneur supérieur, fondateur et prééminencier de l'église »; mais ses droits ont passé avec le temps à des successeurs fort divers; au XVIIe siècle les patrons ayant droit de présentation étaient des seigneurs laïques, des abbés, des chapitres, des chanoines, le roi lui-même pour certaines

(1) *Le charitable Pasteur,* Vannes, 1693, p. 113. — Duine, *Les généraux des paroisses bretonnes, Saint-Martin de Vitré,* Annales de Bretagne, nov. 1907, p. 16. — Duine, *Histoire civile et politique de Dol,* Hermine, oct. 1908, p. 10, avril 1909, p. 38. — Chan. Peyron, *Notice historique sur les séminaires de Quimper et de Léon.* — Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes,* T. III, p. 406, 443, 472. — A. Pinas, *Le Vénérable Père Eudes,* p. 42. — Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes,* T. II, p. 99, 107, 117, 127. — J. Lamare, *Histoire de Saint-Brieuc,* p. 110. — J. de Kersauzon, *L'Episcopat nantais à travers les siècles,* Revue Historique de l'Ouest, 1892, p. 412. — Travers, *Histoire de Nantes,* T. III, p. 311. — L'abbé J. Dauphin, *Histoire des séminaires de Rennes et de Dol,* 1910. — *Recueil des actes, titres et mémoires du clergé de France,* T. II, p. 555-920.

abbayes. L'évêque devait donner l'institution canonique au « présenté » ou, s'il refusait, indiquer les motifs de son refus. En somme, le droit de présentation des patrons et fondateurs était à peu près équivalent au droit de présentation des évêques au Pape par le Chef de l'État sous le régime concordataire. L'évêque pouvait difficilement refuser et, en fait, il refusait rarement.

L'évêque nommait directement les titulaires de certaines paroisses, mais non d'un très grand nombre ; il était alors à la fois « présentateur » et « collateur » : ainsi l'évêque de Rennes nommait les curés de 86 paroisses sur 218, l'évêque de Dol ceux de 56 paroisses sur 92, l'évêque de Saint-Malo ceux de 86 paroisses sur 161. Et encore les évêques partageaient-ils ce droit avec le Pape. La Bretagne en effet était « un pays d'obédience », c'est-à-dire qu'elle n'était pas soumise au concordat de 1516, conclu entre François Ier et Léon X, puisqu'elle n'était pas encore à ce moment incorporée à la Couronne, mais aux règles de la chancellerie romaine, d'après lesquelles le Pape pouvait conférer pendant huit mois de l'année les bénéfices diocésains vacants par décès ou résignation. Puis, pour diverses raisons, trop longues à indiquer ici, les douze mois avaient été séparés par moitié, c'est ce qu'on appelait *l'alternative*. La collation des bénéfices vacants appartenait au Pape pendant les mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, qu'on appelait « les mois du Pape » ; les autres étaient « les mois de l'évêque ». Le Pape et l'évêque conféraient naturellement l'institution canonique, mais les bénéficiers pourvus par le Pape devaient toujours obtenir le *visa* de l'*Ordinaire*, l'évêque diocésain.

Enfin, les conseillers au Parlement de Paris prétendaient avoir le droit de nommer une personne, une fois dans leur vie, à l'un des bénéfices qui étaient à la disposition du roi. Cette faveur avait été accordée par un indult du pape Eugène IV. C'est ce qu'on appelait le privilège de l'*Indult*, mais les Bretons se refusèrent constamment à accepter les prétentions des « indultaires » (1).

La principale ressource des bénéfices était *la dîme*. La dîme était une portion des fruits de la terre remise par le détenteur de l'héritage à un ecclésiastique. Ce droit pouvait être transmis à un seigneur laïque : elle était dite alors « inféodée ». Les *prémices* étaient une part des grains versée en nature par les petits cultivateurs ne payant pas la dîme, et les *neûmes*, un droit que les recteurs qui ne possédaient ni dîme ni aucun autre revenu percevaient sur les successions mobilières de leurs paroissiens. Enfin les « *novales* » étaient les dîmes levées sur les terres nouvellement défrichées.

La quotité de la dîme était très variable, elle se percevait rarement à la dixième gerbe, comme son nom l'indique ; en Bretagne, l'usage le plus fréquent la fixait à la trentième gerbe. En somme, ce tribut n'eût été ni déraisonnable ni excessif, s'il avait été perçu par le curé ou le recteur de la paroisse. Mais il était loin d'en être ainsi. Souvent celui qui avait droit de percevoir les dîmes d'une paroisse ne pouvait ou ne voulait pas y exercer les fonctions pastorales ; il continuait quand même à percevoir la dîme des grains, la plus avantageuse ; il était dit alors *gros décimateur* et il choisissait pour exercer sa charge un

(1) *Recueil des actes, titres et mémoires du clergé de France*, T. XI, p. 1388-1395, et p. 1530 à 1552.

prêtre auquel il versait une part de la dîme ou une pension annuelle, qu'on appelait la « *portion congrue* ». Le « gros décimateur » était nommé *curé primitif* ou *recteur primitif*. Le prêtre désigné était dit : *vicaire perpétuel,* il choisissait lui-même des vicaires qu'on appelait des *curés,* et, en Bretagne, des *recteurs;* comme portion congrue, ils percevaient habituellement les *novales*. La *portion congrue,* fixée à 300 livres par l'édit de 1629, fut élevée à 500 livres par une ordonnance de 1768. Les dîmes étaient réparties et perçues de la façon la plus bizarre, la plus inégale, et souvent, il faut le dire, la moins raisonnable; c'est ce qui a rendu si odieux cet impôt fondé sur un principe juste.

A côté de l'église étaient les « *chapellenies* », qui constituaient aussi des bénéfices. Un chrétien pieux, souvent un prêtre âgé voulait employer sa fortune à assurer des prières pour son âme, il donnait son bien à condition que le prêtre qui en jouirait dît des messes ou des prières pour le défunt. Un notaire dressait l'acte de cette donation et y consignait soigneusement les intentions du fondateur. Ce titre, appelé « acte de fondation », indiquait les charges et la dotation du bénéfice, les conditions que devaient remplir les titulaires successifs, le patron auquel était réservée la présentation et enfin « le collateur », c'est-à-dire l'évêque qui devait émettre un décret d'érection. Les « chapellenies » n'impliquaient pas nécessairement la construction d'une chapelle, elles pouvaient s'exercer à un autel de l'église paroissiale. Elles étaient souvent attribuées à de jeunes clercs, auxquels elles fournissaient le moyen d'achever leur instruction sacerdotale.

Les *prestimonies* ne différaient des « chapellenies » que par l'absence du décret d'érection et des provisions délivrées par « l'Ordinaire ».

Le pasteur d'une paroisse remplissait au point de vue spirituel les mêmes fonctions que de nos jours. Il devait tenir exactement les registres des baptêmes, mariages et décès. A côté du pasteur, il y avait dans chaque paroisse une assemblée délibérante qu'on appelait *le général* ou *le corps politique*.

Mais ici il faut faire une distinction primordiale et capitale entre les villes et les campagnes. Les grandes cités et même certaines petites villes possédaient des assemblées municipales qui administraient la cité et dirigeaient les services urbains. On les appelait les « *communautés de ville* ». Dans ces villes, les paroisses avaient « un général », qui s'occupait exclusivement des questions relatives au culte et remplissait à peu près exactement les fonctions des « Fabriques » et des « Conseils paroissiaux » actuels.

Il y avait en Bretagne une centaine de « communautés de ville » sur 1460 paroisses. La grande majorité de celles-ci ne possédait donc aucun pouvoir civil. La commune n'existait pas plus que le conseil municipal. Le « général » de la paroisse est une assemblée cultuelle, mais en réalité il est aussi une véritable assemblée municipale. Cette dualité paraissait toute naturelle sous l'ancien régime, car on n'avait alors aucune idée des services publics nettement délimités, des « Administrations » possédant leurs attributions parfaitement fixées, comme nous les comprenons aujourd'hui; autrefois tous les services publics étaient mêlés, associés, superposés, enchevêtrés; la même personne pouvait très bien être appelée à remplir des fonctions religieuses, administratives, financières, politiques et judiciaires.

Le *général* comprenait au début, comme le mot l'indique, la « généralité » des paroissiens, et les décisions étaient prises, suivant une formule qui se retrouve souvent, d'après l'avis « de la maire (majeure) et plus saine partie des délibérants, » c'est-à-dire à la majorité. Mais des cabales et des dissensions intestines se produisirent, ce suffrage universel engendra de nombreux abus.

Pour les faire cesser, le Parlement, au début du XVIIe siècle, fixa par des arrêts de réglement successifs la composition des *généraux* de paroisse. Ils devaient comprendre essentiellement dix-sept membres : le sénéchal et le procureur du roi ou le procureur fiscal de la seigneurie dont relève la paroisse, le recteur ou curé, douze membres choisis parmi les anciens trésoriers dont les comptes ont été rendus et soldés, et deux trésoriers en exercice. Les trois premiers étaient membres de droit, les douze membres, nommés « *délibérants* », étaient élus chaque année par la généralité des paroissiens, ainsi que les deux derniers, appelés *trésoriers en charge, trésoriers de fabrique* ou *marguilliers* (1).

Le général se réunit toujours le dimanche, la convocation est annoncée au prône du dimanche précédent, sur la demande des trésoriers en charge. L'assemblée se tenait d'abord sous le porche de l'église et parfois dans l'église, au XVIIe siècle dans la sacristie; elle est présidée par le sénéchal, le recteur y occupe la première place après le président, mais ne peut jamais présider; le sénéchal recueille les avis en commençant par le dernier délibérant et en finissant par le recteur; la décision prise doit être consignée par le greffier sur un registre chiffré et millésimé, page par page et gratis, par le sénéchal. Le procès-verbal est signé de tous les délibérants sans exception; le registre, les archives, les titres, ainsi que les fonds, sont déposés dans un coffre à trois clefs, dont l'une est confiée au recteur, l'autre au procureur-fiscal et la troisième aux trésoriers en charge.

Ainsi constitué, le *général* administre les biens de l'église et pourvoit à tous ses besoins temporels. C'est le « gouvernement intérieur »; charge souvent très lourde, très compliquée et très délicate. Beaucoup d'églises ont, en effet, des biens considérables et des revenus élevés; ils proviennent de cinq sources principales : les biens patrimoniaux, la location des bancs et chaises, la concession des tombes, le casuel, le produit des quêtes, dons et offrandes. Les biens patrimoniaux sont les immeubles, dont il faut assurer la location, et les fondations. Outre les « *chapellenies* » indiquées ci-dessus, dont le « *général* » est très souvent chargé de présenter ou de nommer les titulaires, les bénéficiers, il existe dans toutes les paroisses un très grand nombre de *fondations*. Des personnes pieuses veulent faire dire des messes, hautes ou basses, des saluts, des obits; pour en assurer le service, elles versent une somme plus ou moins forte, donnent un immeuble ou plus fréquemment lèguent sur un bien une rente foncière, qui doit être versée à perpétuité par le fermier aux trésoriers. Ceux-ci ont pour mission de faire rentrer exactement tous ces revenus et de veiller à l'exécution des conditions imposées par les fondateurs. Si « le général » a des excédents de recettes, il les place en « constituts », c'est-à-dire en prêts hypothécaires; il

(1) Le mot *Marguillier* vient du catalogue des pauvres secourus par la paroisse : *matricula, matricularii.*

n'est guère de Fabrique qui n'ait plusieurs « constituts », et les trésoriers doivent en percevoir régulièrement les intérêts.

Le « *général* » loue les bancs de l'église à raison de tant par pied carré — prix fixé par le Parlement, — mais dans la nef seulement, les places des chapelles latérales appartiennent aux fondateurs, et le chœur au patron ou seigneur prééminencier.

Les concessions de tombes dans l'église, pieuse pensée parfois mélangée de vanité, sont accordées moyennant un prix très élevé, celles des cimetières pour une somme beaucoup moindre (1).

Le *casuel*, distinct des honoraires du clergé, est le droit perçu par l'église pour les cérémonies demandées par des particuliers, baptêmes, mariages, enterrements; les cierges, les cloches, les tentures augmentent la pompe et aussi les frais; ici encore l'amour-propre joue un certain rôle, dont bénéficie le « général » (2). Enfin la dernière source de produits sont les *quêtes*, *offrandes* et *oblations*, soit en argent, soit en nature, souvent très multipliées et très abondantes.

En face de ces recettes, le « général » a des dépenses et des charges. En principe, il ne donne rien au recteur, au curé ni aux vicaires, rétribués par la dîme ou le patron de l'église, mais comme il dispose de nombreuses fondations, il peut leur assurer un « traitement gracieux ». Il doit d'ailleurs leur fournir une habitation convenable. Par contre le « général » rétribue le personnel de l'église, les « prêtres de chœur » qui remplissent les fonctions de chantres, les prédicateurs, l'organiste, les enfants de chœur, les bedeaux. Il veille à l'entretien des objets nécessaires au culte. Les trésoriers doivent tenir un compte exact de ces recettes et dépenses, nombreuses et complexes, le présenter à l'assemblée qui l'apure soigneusement et l'approuve après vérification. Tant qu'ils n'ont pas reçu leur *quitus*, ils restent solidairement responsables de leur gestion.

Tel est en abrégé le *gouvernement intérieur* du « général », mais il exerce en plus le *gouvernement extérieur*, qui n'est ni moins lourd ni plus facile.

C'est le « général » qui doit répartir l'impôt du fouage entre les habitants. Cette répartition comporte quatre opérations : le *mandement*, envoyé par le receveur du diocèse, qui porte la somme totale à recouvrer et le nombre des *feux* de la paroisse, l'*égail* ou répartition entre les habitants établie par le « général, » la confection du *rôle* de chaque contribuable, et la *collecte*, faite par les collecteurs. De même pour la capitation et les vingtièmes.

Le « général » nomme habituellement un *syndic* militaire chargé d'assurer le logement des troupes passant dans la paroisse, et un autre *syndic* pour la corvée des grands chemins; celui-ci a sous ses ordres les *députés*, qui doivent conduire les escouades de corvoyeurs à *l'atelier*, à la tâche assignée sur la route. Enfin, dans les paroisses côtières, le général doit organiser la garde-côtes pour la surveillance du rivage, la cueillette du goémon et le pillage des épaves.

Le « général » doit encore assurer la subsistance des enfants abandonnés et celle des filles-mères, veiller à l'entretien des écoles; il est responsable des

(1) L'arrêt du Parlement du 12 décembre 1754 qui interdit les inhumations dans les églises consterna les « généraux de paroisses ».

(2) Les prix ne sont pas excessifs : à Saint-Germain de Rennes, un grand mariage coûte 35 livres en 1756, et un enterrement 55 livres en 1784.

troubles qui se produisent dans la paroisse. Mais s'il a des ressources et un budget pour l'église, il n'en a point pour ces fonctions civiles; tout doit se faire par corvées, à tour de rôle. On voit que la mission des trésoriers ou marguilliers n'est pas une sinécure : c'est une charge plus encore qu'un honneur; aussi beaucoup la fuient et cherchent à s'y dérober, ils s'évadent dans les *offices*. Le moindre emploi public exempte, les habiles s'empressent de s'y faire nommer, au grand mécontentement de la masse des paroissiens.

Qu'on se représente l'état d'âme de ces pauvres cultivateurs, qui travaillent toute la semaine dans leurs champs, au fond des landes ou des bois, sans voir âme qui vive, qui parlent un patois spécial ou une langue à part; le dimanche, ils s'acheminent par les « bas chemins » impraticables ou par la « rote messière » vers le bourg; la messe paroissiale est la seule communication qu'ils aient avec le monde extérieur, la seule porte ouverte sur un horizon élargi. Le prône est l'unique mode de publicité; aussi le curé doit lire en chaire tous les actes publics, les « mandements » d'impôts, les ordonnances du Pouvoir, les monitoires de l'autorité judiciaire, pour la recherche et la dénonciation des criminels (1). Cette existence, bien étroite et parfois bien âpre, est adoucie et relevée par un sentiment de foi intense et profond, qui fait seul pénétrer dans ces âmes simples et frustes, courbées par un rude labeur sur un sol ingrat, un rayon de l'au-delà et l'espérance d'une vie future, juste récompense des misères d'ici-bas (2).

IV. — *Les Abbayes.*

Il existait en Bretagne treize abbayes de Bénédictins, presque toutes bien déchues de leur ancienne importance; elles avaient été jadis les asiles du travail et de la science; au milieu du XVIIe siècle, elles comptaient peu de religieux, et,

(1) Fréquemment, le curé annonçait aussi au prône les ventes, locations, l'avis d'avoir à payer les droits du seigneur, etc. On comprend que cette manière de « prôner » les intérêts particuliers présentait de réels inconvénients. A la suite d'un édit de 1695, elle fut interdite par les évêques.

(2) Sur les paroisses, voir : Potier de la Germondaye, *Introduction au gouvernement des paroisses*, 1777. — *Recueil des arrêts de règlement du Parlement de Bretagne concernant les paroisses*, 2 vol. 1777. — *Recueil des actes, titres et mémoires du clergé de France*, 1768. T. III et T. X, 1770, *Des droits particuliers dont le pape est en possession en Bretagne*, p. 1149-1215. — Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, 1761. — Toussaint de Saint-Luc, *Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne*, 1691. — Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, T. IV, V, VI. — L'abbé Luco, *Les Paroisses (du diocèse de Vannes)*, Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, 1863 à 1883. — Le Mené, *Histoire des paroisses du diocèse de Vannes*, T. I et II. — Dupuy, *Études sur l'administration municipale en Bretagne*, p. 91-142 et 382-412. — Durtelle de Saint-Sauveur, *Les pays d'obédience dans l'ancienne France*, 1908. — Frain, *Une paroisse du Vitréais.* — Duine, *Les généraux des paroisses bretonnes, Saint-Martin de Vitré*, Annales de Bretagne, nov. 1907 et juil. 1908. — A. de Blois, *Des Matières bénéficiales en Bretagne*, Mémoires de l'Association bretonne, 1876. — Le Carguet, *L'Eglise d'Audierne.* — Abbé Favé, *Le Prône du dimanche à Bodilis vers 1700*; Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XXVI, 1899, p. 28-35 et p. 478-503. — *Notes sur la vie rurale en Cornouaille pendant les deux derniers siècles*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, T. XX, 1893, p. 55. — G. Bénard, *Un général de campagne, Le Verger, trève de Talensac*, Revue de Bretagne, août et sept. 1909. — Pâris-Jallobert et R. du Guerny, *Anciens Registres paroissiaux de Bretagne.* — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III. — Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, 1882, p. 123. — J. Rouxel, *Un général de paroisse sous l'ancien régime; Les marguilliers au XVIIIe siècle; L'ancienne paroisse, l'Acte Prônal; L'ancienne paroisse, les impôts;* Revue Morbihannaise, nov. 1905, mars 1906, juin 1908, mars 1910. — R. Le Cerf, *Le général d'une paroisse bretonne*, Revue de Bretagne, juillet, août, sept. 1888.

trop souvent, la règle s'était singulièrement relâchée de sa rigueur primitive (1). Une réforme tentée vers cette époque par le P. Noël Mars, prieur de Lehon, avait relevé plusieurs couvents; mais elle fut arrêtée par la volonté dominatrice de Richelieu. Le grand Cardinal, devenu abbé commendataire de Saint-Sauveur de Redon, en 1622, imposa à tous les monastères bénédictins la Congrégation de Saint-Maur. Cette branche réformée de l'ordre de Saint-Benoît se faisait remarquer par sa régularité, elle eut la gloire de donner au pays ces moines illustres qui furent les initiateurs de l'Histoire de Bretagne, comme d'autres furent les créateurs de l'Histoire de France : Dom Denis Briant, mort à Redon en 1716, Dom Alexis Lobineau, le plus remarquable de tous, né à Rennes en 1667, mort à Saint-Jacut en 1727, Dom Maur Audren de Kerdrel, né à Lannilis, mort à Marmoutier en 1725, Dom Hyacinthe Morice de Beaubois, né à Quimperlé en 1693, mort aux Blancs-Manteaux, à Paris, en 1750. Les abbayes bénédictines vécurent jusqu'à la Révolution, quelques-unes végétèrent, elles ne retrouvèrent jamais leur prospérité primitive.

Comme les disciples de saint Benoît, les chanoines réguliers de Saint-Augustin (Augustins et Génovéfains), qui avaient en Bretagne dix abbayes (2), virent leurs maisons peu à peu désertées, et les austérités de la règle tomber en désuétude.

L'ordre de Citeaux, branche détachée de l'arbre magnifique planté par saint Benoît, était également au XVII[e] siècle en pleine décadence; il comptait quatorze abbayes en Bretagne (3); presque partout les bâtiments tombaient en ruine, les religieux, peu nombreux, ne pratiquaient plus les règles du jeûne, du maigre, de la prière, du travail et de la clôture. Une réforme s'imposait. Elle fut introduite à l'abbaye de Prières, près Billiers, en 1613, et réussit merveilleusement : avec la régularité rétablie, le nombre des moines augmenta et atteignit cinquante. Le monastère fut reconstruit et les revenus consacrés aux bonnes œuvres.

Mais il n'en fut pas de même partout, la réforme ne fut pas toujours accueillie avec le même succès. Quand D. Hervé du Tertre, abbé de Prières et vicaire général des religieux de la stricte observance, se présenta, le 15 janvier 1661, à l'abbaye de Lanvaux, près de Grandchamp, muni pourtant des pouvoirs du pape et du roi, il fut fort mal reçu. Les quatre religieux qui restaient sortirent de mauvaise grâce; quinze jours après, ils reviennent avec une bande de vauriens armés qu'ils avaient recrutés, se jettent sur les moines de l'observance, les accablent de coups, déchirent leurs vêtements, les couvrent d'outrages et les mettent à la porte « avec indignitté et scandalle ». Il fallut recourir à la justice, et M[e] Jean de Coniac, conseiller au Parlement, dut, le 6 mai 1661, se transporter sur les lieux, « pour faire ouverture réelle de l'abbaye de Lanvaux, en faire sortir les religieux non réformés et y établir les religieux réformés ». Ce ne fut pas chose

(1) Voici le nom de ces abbayes : Landévennec, Saint-Jacut, Saint-Melaine, Saint-Gildas de Rhuys, Saint-Méen, Saint-Mathieu, Saint-Sauveur de Redon, Saint-Gildas des Bois, Quimperlé, La Chaume, Blanche-Couronne, Lantenac et le Tronchet. Voir la carte à la fin du volume.

(2) Voici le nom de ces abbayes : Rillé, Paimpont, Montfort, Geneston, Daoulas, Beaulieu, Guingamp, Saint-Jean des Prés, Beauport et Pornic.

(3) Voici leurs noms : Bégar, Relech, Buzay, Langonnet, Boquen, Saint-Aubin des Bois, Lanvaux, La Vieuville, Coatmaloën, Melleray, Carnoët, Bonrepos, Villeneuve et Prières.

facile; le haut magistrat eut beau frapper fortement à la porte, elle resta fermée, il fut obligé de faire pratiquer une ouverture dans le mur et d'enfoncer les portes pour expulser ces religieux récalcitrants. La réforme ne fut pas si difficile à introduire dans les autres abbayes, mais, même à Lanvaux, elle ne maintint pas ses bons effets, la décadence continua.

Les abbayes d'ailleurs étaient ravagées par le fléau de la commende, qui précipita leur ruine. Elles étaient presque toutes à la nomination du roi, et celui-ci désigna trop souvent comme abbés des hommes étrangers à la province, même à l'Église, qui n'avaient d'autre vue que de toucher les revenus de ces bénéfices. Les uns refusaient même de faire aux bâtiments les réparations indispensables, beaucoup étaient fort durs pour les religieux. Certaines nominations furent déplorables et même scandaleuses : Philippe de Monti, cardinal italien (1540), J.-B. de Guadagne ou Guadagni, archevêque d'Aix, italien (1580), Guillaume de Saint-Marcel, archevêque d'Embrun (1592), Charles de Clermont (1616) furent abbés de Saint-Gildas-des-Bois. Laurent de Bonacorsi, italien et capitaine de cavalerie (1574), Claude de Marbeuf, chanoine de Rennes (1674), furent abbés de Langonnet; Jean de Rieux, troisième fils du maréchal, fut abbé de Prières à 18 ans, en 1525; le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, le fut en 1553. Arthur de Cossé, fils naturel du maréchal de Brissac (1560), Mathurin de Montallais, l'ami dévoué d'Henri IV, qui ne fut jamais que diacre (1575), le cardinal de Nogaret de la Valette (1637), qui abandonna l'état ecclésiastique pour commander l'armée française, furent abbés de Saint-Melaine de Rennes. Le cardinal François de Bourbon, fils du prince de Conti, fut abbé de Saint-Méen (1565); le cardinal Bernard Salviati, neveu du pape Léon X (1557), le cardinal de Richelieu (1622-1642), et trois frères de Choiseul, tous trois militaires (1643-1681), furent pourvus de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon. François de Montmorency fut nommé abbé du Tronchet à 24 ans (1608), il y renonça pour se marier en 1640. Louis de Francheville, abbé commendataire de Saint-Jacut (1651), en fit autant en 1687. Jacques Cousinot, conseiller au Parlement, prieur commendataire de l'Abbaye-sous-Dol, interdit à l'évêque Cupif la visite canonique du monastère. L'abbaye de Beauport devint une sorte d'apanage de la famille de Chasteigner de la Rochepozay (1603-1670). Lefebvre de Caumartin, qui fut abbé de Buzay, près Nantes (1680), avant de devenir évêque de Vannes, si connu pour son érudition et son esprit, fréquentait plus l'Académie française que les cloîtres de son couvent.

Tous ces abbés commendataires n'avaient qu'un but, c'était de percevoir les revenus de ces abbayes. Ceux-ci étaient-ils très élevés? Les abbayes étaient riches, assurément; elles n'étaient pas très riches. Si leurs revenus étaient parfois considérables, leurs charges étaient aussi fort lourdes. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les abbayes étaient non seulement ce que nous appelons aujourd'hui des personnes morales, mais qu'elles constituaient des fiefs. L'abbé était « seigneur », au sens juridique du mot dans l'ancien droit; il avait donc des droits seigneuriaux, quelques-uns honorifiques, d'autres fort productifs : dîmes, péages, fours banaux, rentes féodales; les abbayes possédaient parfois de nombreuses métairies. Ordinairement les abbés commendataires consentaient au partage des produits en trois lots : un pour eux-mêmes, un pour les réparations et les charges,

un pour l'entretien des moines. Ceux-ci étaient parfois comme les « recteurs » à la « portion congrue ».

L'abbaye de Lanvaux avait 4.925 livres de revenus, et 2.875 livres de charges, dont 1.600 livres pour l'abbé commendataire; l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, 14.695 livres de revenus, et 4.955 livres de charges, plus 4.000 livres pour l'abbé. L'abbaye de Prières avait 26.000 livres de revenus, et 19.481 livres de charges, dont 8.000 livres de pensions imposées par le roi; l'abbaye de la Joie (religieuses de l'ordre de Citeaux) avait 15.692 livres de revenus; l'abbaye de Langonnet, 6.000 livres, avec 1.800 livres de charges; l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, 7.188 livres de revenus, et 2.940 livres de charges. L'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, l'une des plus riches, avait un revenu de 60.000 livres, sur lesquelles étaient prélevées 20.000 livres environ pour les charges et 20.000 livres pour l'abbé. L'abbaye de Saint-Méen avait 12.836 livres de revenus, et 8.360 livres de charges; l'abbaye de Redon, 37.336 livres de revenus.

La Bretagne comptait encore deux abbayes de Bénédictines, Saint-Georges de Rennes et Saint-Sulpice-des-Bois, deux « Chartreuses » à Nantes et à Auray, douze monastères de Carmes déchaussés, et dix de Dominicains ou Jacobins.

Visiblement ces grandes abbayes, solitaires et cloîtrées, ne répondent plus aux besoins du temps, elles ont été fondées pour une mission sociale différente; au XVIIe siècle, après le protestantisme et après la Ligue, il faut agir au dehors, il faut aller au peuple. « Les instituts nouveaux naissent en majorité de l'idée d'apostolat. De là des conditions nouvelles : peu ou point de monastères dans des lieux inhabités, il faut rester en contact avec la société; pas trop d'apparence monacale, les religieux se rapprochent le plus possible des prêtres séculiers » (1). Deux ordres exercèrent à ce point de vue une très grande action en Bretagne : les Capucins et les Jésuites.

Depuis trois siècles, la Bretagne possédait plusieurs couvents de Franciscains: Frères-Mineurs, Cordeliers, Récollets, tous enfants de la grande famille de Saint-François d'Assise. Les Capucins, franciscains réformés, qui durent leur nom à la forme de leur « capuce », furent établis en Bretagne, en 1593, par le duc de Mercœur. Très vite, ils y devinrent extrêmement populaires; à la fois très austères et très agissants, ils savaient se mêler au peuple, parler sa langue, prendre ses manières; ils vivaient d'aumônes, et le respect accordé partout en Bretagne aux mendiants se doublait pour eux de leur caractère sacré.

Ils prêchaient des missions et leur zèle apostolique a grandement contribué à relever et à maintenir la foi catholique dans la province. Établis à Nantes, en 1592, — où ils se montrèrent ardents promoteurs de la Ligue, — à Rennes, en 1604, à Saint-Servan, en 1611, à Guingamp, en 1615, les Capucins possédaient, en 1671, vingt maisons en Bretagne, comptant 450 religieux.

Les Jésuites s'adonnaient au contraire à l'apostolat des classes élevées. Leurs principaux ministères étaient la prédication et l'enseignement. Ils y obtinrent de merveilleux succès. Formés par la forte discipline de saint Ignace, très unis, très attachés à l'autorité suprême du Pontife romain, très zélés, mais soumis à des

(1) Marion, *Histoire de l'Église,* T. III, p. 196.

méthodes très étudiées, ils exercèrent vite dans les villes où ils s'établirent une influence salutaire sur les âmes. Ils firent renaître la pratique des sacrements, ils eurent une très grande part dans la rénovation religieuse qui marqua le début du XVII[e] siècle. A la fois austères et savants, ils s'attachèrent à combattre les sectes protestantes et plus tard les jansénistes et les gallicans. Ils eurent des ennemis et n'en furent point surpris : ils étaient créés et armés pour la lutte. Ils en trouvèrent même parfois parmi ceux qui n'auraient pas dû être leurs adversaires (1).

V. — *Les Collèges et les Écoles.*

La plupart des villes de Bretagne possédaient au XVII[e] siècle un collège dirigé par un *principal* et quatre ou cinq *régents*. On y enseignait *les humanités*. En général, les communautés de villes se chargeaient de l'entretien, les maîtres étaient nommés par elles et approuvés par l'évêque. Presque toujours le « principal » était un prêtre. Ces institutions ne paraissent pas avoir été très prospères, elles manquaient de méthodes et de plan d'ensemble.

Les collèges prirent un essor remarquable quand les Oratoriens furent appelés à diriger celui de Nantes et les Jésuites ceux de Rennes, de Vannes et de Quimper. Le collège Saint-Clément de Nantes fut remis aux Oratoriens en 1625, celui de Rennes fut fondé en 1606, celui de Quimper en 1621, celui de Vannes en 1624. Les Oratoriens donnèrent au collège Saint-Clément, qui formait la « Faculté des Arts » de l'Université de Nantes, un grand lustre. Ils demandèrent à être agrégés à l'Université, et une inspection ordonnée par le roi en 1669 trouva leur maison prospère et bien tenue. Ils avaient alors 1.200 élèves.

Bien différent était l'esprit des Jésuites, mais leur succès fut semblable. Appliquant dans leurs collèges les méthodes éprouvées, les règles invariables

(1) Sur les ordres religieux en Bretagne, voir : Tresvaux, *L'Église de Bretagne*, 1839. — Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes*, T. II et III. — Le Mené, *L'Introduction de la Réforme à Lanvaux*, Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan, 1892, p. 245. — Le Mené, *L'abbaye de Rhuys*, *L'abbaye de Lanvaux*, *L'abbaye de Prières*, *L'abbaye de la Joie*, *L'abbaye de Langonnet*, *L'abbaye de Saint-Jean des Prés*, *Les Prieurés du diocèse de Vannes*, *Carmes*, *Capucins*, Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan, 1902, 1903, 1904, 1906. — L'abbé Fouéré-Macé, *Le Prieuré royal de Saint-Magloire de Lehon*, chap. IV. — P. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France au temps du P. Coton*, T. II, p. 304 ; T. IV, p. 633-653 ; T. V, p. 587. — Henri Carré, *Recherches sur l'Administration municipale de Rennes au temps d'Henri IV*, p. 65, 82. — R. Kerviler, *Étude histor. et biograph. sur J. Lefebvre de Caumartin, abbé de Buzai*, Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan, 1875. — S. Ropartz, *Portraits bretons des XVII[e] et XVIII[e] siècles*, p. 187. — Guillotin de Corson, *Récits de Bretagne*, 1[re] série, p. 9. — Bourde de la Rogerie, *Correspondance de Guillaume Charnier, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé*, Bull. de la Soc. Archéologique du Finistère, T. XXVIII, 1901. — *Recueil des actes, titres et mémoires du clergé de France*, 1768, T. IV, p. 719-994, 1090-1272. — *Union de l'abbaye de Geneston à la Congrégation des chanoines réguliers de France*, Bull. des Bibliophiles Bretons, 1879-1880. — H. Le Gouvello, *L'abbaye de Prières*, Revue de Bretagne, nov. 1878. — Guillotin de Corson, *Redon au XVI[e] siècle*, Revue de Bret., oct. 1870. *L'Abbaye de Melleray*, Mém. Assoc. Bret., 1894. — C[tesse] du Laz, *L'Abbaye de Langonnet*, Revue de Bretagne, juillet, août, sept. 1894. — Duine, *Histoire civile et politique de Dol*, L'Hermine, avril 1909. — P. René de Nantes, *Un Capucin breton au XVII[e] siècle, le P. Joseph de Morlaix*, 1911. — Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, T. I, p. 99, 108 ; T. II, p. 44. — Peyron, *Histoire de l'abbaye de Daoulas*, Bull. de la Soc. Archéol. du Finistère, 1877. — P. Antoine de Sérent, *Essai de géographie des établissements de l'ordre de Saint-François en Bretagne du XIII[e] au XIX[e] siècles*, Bull. histor. et philolog., 1909, p. 273. — Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy, *Anciens Évêchés de Bretagne*, T. III.

tracées par le *Ratio studiorum*, ils virent bientôt les élèves affluer dans leurs maisons. En 1627, Quimper avait 950 élèves; Rennes 2.800, en 1654 ; tous externes du reste et logés dans des pensions en ville. L'éducation des Jésuites très complète, bien ordonnée, était destinée à former des hommes distingués, polis, lettrés, et le reproche que lui adressait Charles Colbert en 1665 « de ne produire que des prêtres, avocats, procureurs et sergents » n'est pas justifié.

A vrai dire, ces collèges n'ont pas d'histoire ; jusqu'à l'expulsion des Jésuites en 1762, ils ont rempli leur mission avec le plus grand succès. A Quimper seulement, le collège éprouva quelques traverses. Après avoir vivement approuvé les Jésuites, l'évêque Le Prestre de Lezonnet, accueillant trop facilement les récriminations des curés, jaloux de l'influence prise par ces religieux, les dénonça à l'assemblée du clergé de France, qui n'accueillit point ces plaintes.

Les *petites écoles* destinées à donner dans les paroisses rurales ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement primaire étaient nombreuses, plus nombreuses qu'on ne le croit généralement. Presque toutes les écoles de garçons étaient dirigées par des prêtres; dans beaucoup de paroisses un prêtre du pays, pourvu d'un bénéfice modeste, qui assurait son existence, se consacrait volontiers à l'éducation des enfants du peuple. L'instruction relevait exclusivement de l'autorité religieuse. Le pouvoir civil ne s'en préoccupait pas. Au XVIIe siècle, les évêques multiplient les ordonnances pour engager les recteurs et curés à ouvrir des écoles. Le maître devait être choisi par le recteur et approuvé par l'évêque ou par le *scholastique*, chanoine chargé de la direction des écoles dans le diocèse. Plusieurs évêques édictèrent même sur la tenue des « petites écoles » des réglements qui sont des modèles de sagesse. L'une des prescriptions le plus souvent répétées est l'interdiction absolue « d'instruire les garçons avec les filles et de les recevoir dans la même classe ». L'enseignement comprend la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture et le calcul.

Les filles sont plus mal partagées, les écoles sont moins nombreuses et les maîtresses plus rares ; quelques femmes chrétiennes se dévouent à cette tâche ingrate ; cependant ce fut seulement à partir de la fondation des ordres de religieuses enseignantes que les écoles de filles purent se développer (1).

Telle était l'organisation de l'Église catholique en Bretagne ; mais aux temps de crise il fallait des efforts extraordinaires et des hommes nouveaux.

(1) Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, T. III, p. 389-486. — Léon Maître, *L'Instruction publique dans les villes et les campagnes du comté nantais avant 1789*. — Léon Maître, *L'Université de Nantes*, Revue de Bretagne, juin-juillet 1876, février 1877. — Abbé Piederrière, *Les Petites Écoles en Bretagne avant la Révolution*, Revue de Bretagne, août, sept. oct. 1877. — P. Prat, *Recherches sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*, T. IV, p. 164, T. V, p. 487-489. — J. Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes*, T. II, p. 68. — Tresvaux, *l'Eglise de Bretagne*, p. 620-622. — Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy, *Anciens Évêchés de Bretagne*, T. II, p. 164. — J. Lamare, *Histoire de Saint-Brieuc*, p. 105. — P. Parfouru, *Une Mutinerie d'écoliers au collège de Rennes en 1629*. — S. Ropartz, *Portraits bretons des XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 151. — L'abbé Allain, *L'Instruction primaire en France avant la Révolution*, 1881. — H. Le Floch, *Une vocation et une Fondation au siècle de Louis XIV, Claude-François Poullart des Places, fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit* (1679-1709), 1906. — Herpin, Hervot, Mathurin et Saint-Mleux, *Histoire du collège de Saint-Malo*, 1902. — *Recueil des actes, titres et mémoires du clergé de France*, T. I, p. 969-1087.



CHAPITRE XXXVII

LE MOUVEMENT RELIGIEUX EN BRETAGNE

AU XVIIe SIÈCLE

II. — LES MISSIONS ET LES RETRAITES

« More pecudum vivebant. »
« Eur vaghérès sent. »
P. Maunoir.

I. LE PÈRE LE NOBLETZ. — II. LE PÈRE MAUNOIR. — III. M. LEUDUGER ; LE PÈRE GRIGNION DE MONTFORT ; LE PÈRE EUDES ; LE PÈRE LÉON DE SAINT-JEAN. — IV. M. DE TRÉMARIA, LE Mis DE PONTCALLEC ; M. DE KERIOLET. — V. Mme DU HOUX ; Mme BUDES ; Mlle DE FRANCHEVILLE ; M. ET Mme DE LA GARAYE. — VI. LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT.

I. — *Le Père Le Nobletz.*

La tempête de la Ligue n'avait pas seulement détruit les monastères et les églises, elle avait ravagé les âmes. Les gentilshommes, habitués aux licences de la guerre, les avaient rapportées dans leurs châteaux ; les paysans, oublieux des principes mêmes de la religion, n'en gardaient que des pratiques extérieures, que leur ignorance transformait en superstitions. Ce besoin de surnaturel, qui est inné dans l'âme bretonne, n'étant plus dirigé vers les idées supérieures et divines, ramenait ces esprits simples à l'idolâtrie. La débauche et l'ivrognerie régnaient partout. Un clergé mal instruit s'abandonnait à une indifférence impuissante et découragée.

Cette triste situation frappa quelques hommes d'élite, qui se dévouèrent à la tâche ardue de restaurer le culte et la foi catholiques en Bretagne.

Le Père Le Nobletz fut un missionnaire admirable. Sa vie est remplie de faits extraordinaires. C'est à lui qu'on pourrait appliquer ce mot de « surhomme », qu'il ne connaissait point. Il poussa la pratique de toutes les vertus, l'anéantissement de tout orgueil humain, la recherche des avanies et des humiliations jusqu'à un degré d'héroïsme qui déroute notre faiblesse et dépasse notre intelligence. Lui, fils de gentilhomme, il eut le plus profond mépris des

conventions du monde, de l'amour-propre, de la vanité et des honneurs, il ne poursuivit jamais qu'un but : sanctifier sa vie et conquérir des âmes.

Dès ses jeunes années il se montra d'une piété rare ; son père, M. Le Nobletz de Kerodern, habitait le manoir de ce nom dans la paroisse de Plouguerneau (1); Michel, né le 29 septembre 1577, avait quatre frères et six sœurs. A dix-huit ans il fut envoyé par son père, effrayé de cet ascétisme précoce, à Bordeaux, afin d'y achever ses études, et dès lors les prodiges ou, pour mieux dire, les miracles fleurissent sous les pas du jeune néophyte. Il était d'ailleurs intelligent et instruit, il écrivait facilement en latin, il savait le grec et l'hébreu. Sa vocation s'affirma vite et il étudia la théologie avec un remarquable succès, chez les Jésuites, à Bordeaux et à Agen. Toutefois, son humilité reculait devant la prêtrise. Il revint à Kerodern et son père s'occupa de lui trouver, selon l'usage établi pour les cadets de famille, un bénéfice avantageux ; il y réussit facilement, mais Michel refusa nettement de l'accepter. Son père, courroucé, le chassa de la maison paternelle ; le jeune docteur en théologie vécut six mois, « logé dans une chaumière, nourri comme un paysan, méprisé de ses proches et raillé par les villageois qui le regardaient comme un fou ».

Enfin il se décida à se rendre à Paris et, sur les conseils du P. Cotton, il consentit à recevoir le sacerdoce. Alors il se retira dans une sorte de cellule qu'il se fit édifier dans les rochers sur la plage de Trémenach, près de Plouguerneau, et il y passa une année, complètement seul, se livrant à des austérités terribles et ne mangeant qu'une fois par jour une bouillie d'orge à l'eau, sans sel ni beurre, qu'une personne lui passait dans une écuelle par une lucarne.

Au sortir de cette année de probation, la vocation du jeune prêtre était décidée ; il serait missionnaire. Il se mit à parcourir les villages, parlant à tous du royaume de Dieu et enseignant le catéchisme aux enfants. « Il bravait les usages et l'opinion du monde avec une sainte audace, » et tous disaient : Dom Michel Le Nobletz a perdu la tête. Son père, enflammé de colère, le chassa une seconde fois de la maison paternelle. Sans asile et sans pain, il commença sa vie de missionnaire, il prêcha à Plouguerneau et tonna contre les vices régnants. Il eut à subir toutes les épreuves. De jeunes débauchés, dont il stigmatisait la vie, le poursuivirent pour le tuer ; les prêtres du pays, dont son zèle condamnait l'apathie, le dénoncèrent à l'évêque. Il parvint cependant à convertir son père et à entraîner dans sa voie deux de ses sœurs, qui consacrèrent leur vie aux enfants et aux pauvres.

Appelé à Morlaix, par son ami Pierre Quintin, qui, après avoir été lieutenant d'une compagnie de ligueurs, était entré au couvent des Dominicains, le P. Le Nobletz accourut, mais là aussi son austérité fut regardée, par les moines, comme une censure et une leçon : ils le chassèrent honteusement. Alors les deux amis, animés du même zèle, commencèrent à donner des missions dans le diocèse de Tréguier. Et, dès lors, ce fut la vie du P. Le Nobletz pendant quarante ans. Ses austérités, ses macérations stupéfiaient, sa morale sévère, ses anathèmes contre la vie du siècle irritaient les gens du monde qui l'appelaient « *ar belec fol*, — le

(1) Aujourd'hui canton de Lannilis, arrond. de Brest, Finistère.

prêtre fou. » Les conversions pourtant étaient nombreuses. Il prêcha jusqu'en 1611 dans le pays de Tréguier, il avait 34 ans.

Il eut alors la pensée que les habitants des îles d'Ouessant, de Molènes et de Batz n'avaient reçu depuis longtemps aucun enseignement religieux, il partit pour leur apprendre les principales vérités de la religion. A son retour, il s'établit à la pointe Saint-Mathieu, où existait alors une agglomération importante; mais ces marins et pêcheurs, tout à leurs affaires, rebutaient ses efforts et laissaient « le prêtre fou » s'époumonner en chaire. Son éminente vertu finit par s'imposer à ces hommes rudes, qui revinrent aux pratiques religieuses. Alors les faux dévots et les prêtres mondains, dont il troublait la molle quiétude, le dénoncèrent encore une fois comme un exalté, un fanatique, un cerveau brûlé. L'abbé du Loüet, grand vicaire de Léon, qui devait devenir évêque de Quimper, le défendit. Après une mission, qui fut presque infructueuse, à Landerneau, le Père Le Nobletz partit pour la Cornouaille, en 1613. Arrivé à Quimper, il fut surpris de l'ignorance de ces populations et se mit à enseigner partout le catéchisme. Et là encore les gens couraient après lui en l'appelant : *Ar belec fol!* Il prêcha pourtant à Pont-l'Abbé, à Concarneau et à Audierne, mais n'y obtint que de médiocres succès, il voulut évangéliser l'île de Sein, presque inabordable, puis au retour il s'arrêta définitivement à Douarnenez, en 1618; il devait y rester vingt-cinq ans. Michel Le Nobletz fut, en effet, surtout l'apôtre des marins et des pêcheurs, il eut toujours un faible pour ces natures frustes et franches. Au début, il fut pourtant fort mal accueilli : tous les hommes quittaient l'église pour ne pas entendre « ce radoteur ». Cependant là encore il finit par s'imposer par sa sainteté, et le peuple de Douarnenez devint un modèle de vertus chrétiennes.

Le Père Le Nobletz était grand et vigoureux, mais d'une maigreur d'ascète; il avait le front large, les yeux bruns, la barbe en pointe, les cheveux coupés ras, la physionomie énergique. Sa parole était claire, franche, hardie, persuasive et saisissante. Il employait souvent les tableaux symboliques et les cartes peintes, où il figurait, à l'aide d'allégories, les principales vérités de la religion; ces procédés, qui peuvent paraître naïfs, étaient utiles pour frapper les yeux de ces hommes simples. Il composa également des cantiques, qui fixaient l'attention des foules et se gravaient dans la mémoire. Il menait d'ailleurs la vie la plus austère, ne mangeant qu'une fois par jour, se nourrissant d'aliments grossiers, ne buvant que de l'eau, couchant habituellement sur le plancher de sa chambre et se livrant aux plus dures macérations. C'était un vrai thaumaturge. Le Père Maunoir assure dans la *Vie* qu'il a écrite, que le P. Le Nobletz accomplit des miracles : il guérit plusieurs fois des maladies incurables, et même ressuscita des morts; il avait des visions, il annonça à diverses reprises des événements futurs, qui toujours se réalisèrent; il lui arriva d'être soulevé de terre par l'extase, et on l'aperçut un jour environné de rayons.

Cependant, une fois de plus, l'épreuve l'attendait. Un nouveau recteur prit ombrage de son zèle et de son autorité sur le peuple, il le dénonça, et le P. Michel reçut du grand vicaire de Quimper l'ordre de retourner dans son diocèse d'origine et de ne plus reparaître en Cornouaille.

Il revint donc dans son pays d'adoption, au Conquet, vers 1642. Il y passa

les dix dernières années de sa vie, prêchant encore, et surtout enseignant le catéchisme; sa sainteté, qui s'imposait à tous, ne lui épargna pas de nouvelles dénonciations; cependant Mgr Cupif, alors évêque de Léon, d'abord prévenu contre le saint missionnaire, puis mieux éclairé, approuva sa méthode et ses cantiques. Les travaux et les austérités avaient usé le P. Le Nobletz, il s'éteignit le 5 mai 1652; il fut inhumé dans l'enfeu de la famille du Halgouët. Bientôt des grâces miraculeuses furent obtenues par les prières faites sur son tombeau, qui est encore aujourd'hui l'objet de la vénération populaire.

II. — *Le Père Maunoir.*

Le P. Maunoir fut le disciple, l'ami, le successeur du P. Le Nobletz; comme ce dernier, il exerça une influence salutaire et contribua à faire renaître la vie morale et religieuse parmi les rudes populations de l'Armorique.

Il était régent de cinquième au collège des Jésuites de Quimper, quand il reçut un jour, en l'année 1630, la visite du P. Le Nobletz, qui avait eu l'intuition prophétique que le jeune professeur devait continuer l'œuvre des missions. Bien des obstacles cependant semblaient s'y opposer. Julien Maunoir avait 24 ans, il était né à Saint-Georges de Reintembault, près de Fougères (1), le 1er octobre 1606, d'une modeste famille de cultivateurs. Envoyé au collège des Jésuites de Rennes, il entra au noviciat de la Compagnie en 1625, à 19 ans. Poussé par un de ses confrères, le P. Bernard, il apprit la langue bretonne et alla prêcher à Douarnenez, où résidait encore le P. Le Nobletz. Mais de Quimper, il fut envoyé par ses supérieurs au collège de Tours, où il reçut la prêtrise, de là à Nevers, puis à Rome et il ne revint à Quimper qu'en 1640. A la suite d'un vœu fait lors d'une maladie grave, il avait promis de se consacrer aux missions armoricaines, mais Mgr Le Prestre de Lezonnet n'était favorable ni aux missions ni aux Jésuites. Le P. Maunoir alla voir le P. Le Nobletz retiré au Conquet et le grand apôtre, vieilli et fatigué, investit le jeune jésuite de sa succession spirituelle, il lui demanda de continuer son œuvre, lui montrant l'état lamentable du peuple breton, il lui remit sa clochette et ses tableaux allégoriques.

Mgr Cupif, évêque de Léon, était mal disposé, mais son grand vicaire, René du Loüet, ami des Pères Le Nobletz et Maunoir, ayant été nommé à l'évêché de Cornouaille en 1640, le principal obstacle se trouva levé. Le P. Maunoir donna sa première mission à Douarnenez, au Carême de 1641. Il devait continuer sans interruption pendant quarante-trois ans. Le P. Le Nobletz avait été l'initiateur, il avait défriché la lande bretonne, inculte et broussailleuse; le P. Maunoir allait pouvoir semer et récolter.

La Bretagne en avait grand besoin, les ruines causées par les troubles n'étaient point relevées. L'ignorance et la corruption des mœurs avaient dans maintes paroisses presque banni la foi. Le clergé, dépourvu de zèle, était trop

(1) Actuellement canton de Louvigné-du-Désert, arrond. de Fougères (Ille-et-Vilaine).

attaché aux biens terrestres; recteurs primitifs et vicaires perpétuels, curés ou vicaires ne songeaient trop souvent qu'à cumuler les bénéfices sans se soucier de leurs charges spirituelles; dans la plupart des paroisses, jamais de catéchisme et jamais de sermon; il n'y avait d'ailleurs ni collèges ni séminaires. Le blasphème, les querelles sanglantes étaient dans les habitudes d'une noblesse dissolue; le peuple, ignorant, farouche et haineux, livré à l'ivrognerie et à tous les vices, s'adonnait aux superstitions impies. Dans beaucoup de paroisses, on aurait eu peine à trouver cinq ou six personnes connaissant les premiers éléments de la doctrine chrétienne. Les évêques eux-mêmes, indifférents, presque toujours absents, trop occupés des affaires politiques, négligeaient depuis des années la visite pastorale. Deux mots énergiques du P. Maunoir peignent l'état des campagnes bretonnes et résument sa vie : « *More pecudum vivebant* », dit-il; et, quarante ans après : « *Eur vaghérès sent, une pépinière de saints.* » Il reprit la méthode du P. Le Nobletz, la perfectionna et l'étendit à un plus vaste champ. Pendant quarante-trois ans, il parcourut la Bretagne entière, de Rennes à Crozon et d'Auray au Conquet.

La mission, annoncée longtemps à l'avance, durait habituellement trois semaines; elle comprenait essentiellement les catéchismes, les confessions et les sermons. Grands et petits, tous ceux qu'il désignait de sa baguette blanche, devaient répondre aux interrogations du Père. Il se servit souvent des tableaux symboliques du P. Le Nobletz, mais il employa surtout deux moyens auxquels il donna un nouvel éclat : les cantiques spirituels et les processions. Il composa plusieurs cantiques, en breton et en français, œuvres d'une foi naïve et d'une piété touchante. La procession était le couronnement de la mission, elle avait une solennité extraordinaire; elle retraçait les scènes de la Vie et de la Passion du Sauveur.

Rendre sensibles pour des intelligences simples les vérités spéculatives, frapper l'esprit du peuple par la grandeur du spectacle, faire pénétrer par ses yeux jusqu'à son âme l'amour du Dieu crucifié, lui inspirer la haine du péché, tel était le but du missionnaire. En tête, un groupe d'hommes d'armes tirant des coups de mousquet, puis les bergers en veste blanche, les mages en manteau royal, les apôtres, les évangélistes, les soixante-douze disciples, la Vierge, Mère de douleurs, le Sauveur des hommes représenté par un prêtre portant la croix; après lui les martyrs, les saints et les saintes, et enfin le clergé et le recteur portant le Saint-Sacrement. Au dessus des têtes de grandes croix écarlates, de riches bannières, des oriflammes et des étendards portés par plusieurs centaines de personnes. Tous chantaient, la procession se rendait à un lieu consacré et là, en plein air, le Père Maunoir parlait; il était bien rare que les larmes et les sanglots ne répondissent pas à ses paroles enflammées. De toutes les paroisses voisines dix mille, vingt mille personnes accouraient pour assister à ce spectacle émouvant et grandiose.

Le P. Maunoir a écrit du reste un *Journal latin des missions*, qui permet de suivre sa carrière, année par année. Comme on le pense, les épreuves et les difficultés ne lui manquèrent pas. Au début surtout, les prêtres et les évêques étaient eux-mêmes en défiance contre cet apostolat nouveau. Plus d'une fois, les

cantiques et les processions furent dénoncés à l'autorité supérieure. Mais peu à peu les fruits merveilleux de la mission devinrent évidents, le retour à la vie morale et religieuse frappant. Des conversions éclatantes, des guérisons extraordinaires, des grâces prodigieuses, des miracles sans nombre marquaient et sanctionnaient l'action des missionnaires. Les préventions se dissipèrent. Quarante mille hommes instruits chaque année, dix mille confessions générales entendues, trois mille pécheurs invétérés rendus à la vie chrétienne, tel est le bilan que dresse le P. Maunoir lui-même dans son *Journal latin des missions*.

Le P. Maunoir n'eut d'abord qu'un compagnon, le P. Bernard, jésuite de Quimper qui, à 55 ans, avait embrassé courageusement les écrasantes fatigues de cette vie errante ; il mourut à la peine, mais bientôt quelques prêtres des paroisses, enflammés par son exemple, lui donnèrent leur concours, et dans les dernières années il était secondé par vingt ou trente missionnaires volontaires qu'il dirigeait et dont il restait le chef et le modèle. « Régénérer les prêtres séculiers par l'exercice du zèle apostolique, et leur faire reconquérir ainsi leur place dans l'estime des populations, telle fut la grande pensée du P. Maunoir, pensée féconde d'où sortit la rénovation complète de notre pays » (1).

Plusieurs gentilshommes se sentirent aussi entraînés vers cette vie d'apostolat, quelques-uns même après des conversions retentissantes : Nicolas de Saluden, seigneur de Kerazan et de Trémaria, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, veuf de Mme de Kergondar, née de Kerangar, abandonna une vie très mondaine, quitta son château de Kerazan en Cléden-Cap-Sizun, se fit prêtre et fut pendant vingt ans le compagnon le plus humble du Missionnaire. Son nom et sa conversion exerçaient autant d'influence que sa parole. Son gendre, M. de Kerisac, étant devenu veuf à son tour, en 1675, abandonna son château de Kerduel, entra dans les ordres et se donna tout entier aux missions. M. de Kermeno, qu'on appela l'abbé de Plivern, M. de Kerhavo, M. de la Villeneuve, de Quimper, le marquis de Nevet, Alain de Guer, marquis de Pontcallec, qui mourut recteur de Riec, et fut l'insigne bienfaiteur de cette paroisse, enfin les Pères Huby et Rigoleuc furent les collaborateurs et les continuateurs du P. Maunoir.

Les évêques, revenus de leurs préventions, se disputaient l'apôtre de la Bretagne. Nous avons vu le rôle charitable et salutaire qu'il accepta de remplir près des malheureux paysans lors de la révolte du Papier timbré en 1675. Le P. Maunoir a donné quatre cents missions ; ce qui est à peine croyable c'est qu'au milieu de ces voyages continuels il trouva moyen d'écrire plusieurs ouvrages, outre le *Journal latin des missions*, notamment la *Vie de Michel Le Nobletz* et la *Vie du Père Bernard*. Il était, du reste, d'une constitution vigoureuse ; il avait le front haut, le visage ovale, la bouche petite, les yeux très doux : tout en lui respirait la bonté. Les fatigues d'un apostolat sans trève, d'austérités et de privations continues, épuisèrent ce tempérament robuste ; il fut frappé au champ d'honneur, il mourut à Plévin près de Maël-Carhaix, en préparant une dernière mission, le 28 janvier 1683. On doit s'incliner devant cette vie de dévouement et de sainteté,

(1) Abbé Kerdaffret, *La Rénovation religieuse de la Bretagne au XVIIe siècle*, Revue de Bretagne avril 1859.

consacrée tout entière au salut des âmes, devant cette abnégation et cette austérité que l'Église a reconnues en proclamant « Vénérable » le Père Julien Maunoir.

III. — *M. Leuduger; le Père Grignion de Montfort; le Père Eudes; le Père Léon de Saint-Jean.*

Le Père Maunoir eut des disciples et des imitateurs. M. Jean Leuduger, recteur de Plouguenast, puis de Moncontour, fut pendant quarante ans, de 1678 à 1722, le « missionnaire » du diocèse de Saint-Brieuc. Formé à l'école du grand apôtre de la Cornouaille, il adopta sa méthode et ses pratiques et il obtint d'aussi consolants résultats. Même vertu, du reste, même zèle, même charité, mêmes austérités, et aussi mêmes grâces merveilleuses. M. Leuduger avait compris, lui aussi, qu'il fallait commencer par régénérer le clergé; son exemple et sa ferveur d'apôtre furent pour ses confrères un enseignement et une leçon, qui devinrent vite salutaires et efficaces.

M. Leuduger fut le premier auteur peut-être du « Catéchisme de la religion catholique », ce formulaire utile et modeste, simple et sublime, qui fut promptement adopté dans tous les diocèses. Il écrivit aussi le *Bouquet de la Mission*, « recueil des meilleures choses qu'on enseigne dans les missions, composé en faveur des peuples de la campagne, » et dont on publiait en 1853 la quatorzième édition. Sa parole avait un caractère qu'il faut noter : elle était simple. Bien qu'il fût docteur de l'Université de Nantes et fort instruit, il parlait simplement. Et ce n'est pas un mince éloge, à une époque où les sermons n'étaient qu'un tissu de subtilités, qu'un mélange d'afféterie, de pédantisme et d'emphase, où les citations des poètes païens coudoyaient et remplaçaient celles de l'Ecriture, genre détestable qui dépara la chaire chrétienne jusqu'à Bossuet, et était encore en ce temps fort à la mode en province. « Je ne m'excuse point, dit-il lui-même, sur la simplicité de mon style, au contraire; j'eusse voulu vous parler plus simplement pour m'accommoder à la simplicité de vos esprits. » Du reste, grand et fort, doué d'un organe sonore, M. Leuduger fut l'un des créateurs de l'éloquence populaire; il fut surtout, ce qui vaut mieux, l'un des bons ouvriers de cette rénovation morale dont la Bretagne avait tant besoin et dont elle ressent encore les bienfaits.

Au mois de février 1707, M. Leuduger vit venir à lui un prêtre encore jeune, originaire de Montfort, au diocèse de Saint-Malo, qui demandait à s'adonner avec lui aux travaux des missions. C'était le Père Grignion de Montfort, il avait 34 ans. Dévoré d'un zèle ardent, il avait déjà prêché de nombreuses missions aux environs de Nantes et en Poitou. Pendant neuf mois il fut le collaborateur de M. Leuduger, mais quelques divergences surgirent et il s'éloigna. Le P. Grignion se retira à l'ermitage Saint-Lazare, près de Montfort; il n'y resta que quelques mois, méconnu par ses compatriotes, qu'effarouchaient son humilité et son dénuement. Il retourna dans le pays nantais et se remit à prêcher; il donna notamment en 1709 à Pontchâteau une mission restée célèbre par le calvaire monumental qu'il voulut faire ériger. Le Père Grignion de Montfort se cantonna définitivement dans le Poitou et la Vendée, il ne revint à Rennes qu'en passant,

en 1714, et, contrecarré par des influences jansénistes, il ne put même obtenir la permission de parler. Du reste, ses manières un peu étranges étonnaient ses contemporains, ses initiatives hardies et les audaces d'un zèle qui ne tenait aucun compte des obstacles humains déroutaient et déconcertaient parfois ses amis. Sa vertu suréminente imposait le respect et il a fondé deux ordres religieux : les *Prêtres de la Compagnie de Marie* pour les missions, et les *Filles de la Sagesse,* pour les écoles et les hôpitaux. Lui aussi composa un grand nombre de cantiques, où la naïveté s'unit à l'énergie. Il mourut à Saint-Laurent-sur-Sèvre, le 28 avril 1716.

Enfin, il faut citer ici le P. Eudes qui, bien que normand, a exercé son apostolat en Bretagne. Il avait l'esprit d'entreprise et d'organisation. C'était d'ailleurs un saint, mais, en rendant hommage à la vertu de ces grands hommes de bien, ce que nous avons à noter ici, c'est l'influence sociale qu'ils ont exercée sur leur époque. Elle a été fort grande. Né en Normandie, fils d'un médecin, frère de l'historien Mézeray, le P. Eudes, comme le Père Maunoir en Bretagne et vers le même temps, comprit qu'il fallait régénérer le peuple, et que, pour y parvenir, on devait commencer par réformer les pasteurs, « qui semblaient oublieux de leurs obligations et laissaient les chrétiens sans secours spirituels, sans instructions et souvent même sans sacrements » (1).

Pour atteindre ce but, il employa deux moyens : les missions et les séminaires. Le P. Eudes prêcha pendant quarante ans, de 1630 à 1670. A plusieurs reprises, il sortit de la Basse Normandie pour venir à Saint-Malo. Dans l'été de 1636, il donna des missions à Pleurtuit, à Plouër, à Cancale, où l'on commença par le traiter de « précurseur de l'Antéchrist » (2). En 1642, il donna à Saint-Malo une mission « qui fut accompagnée de grâces et de bénédictions extraordinaires ». Enfin, vingt-huit ans après, il prêcha à Rennes, en 1670, une grande mission qui dura depuis l'Avent jusqu'à Pâques. A la clôture, on fit un feu dans la cour du Manoir épiscopal, et le P. Eudes, selon son habitude, y brûla plusieurs mauvais livres. C'est à la suite de cette mission que fut organisé le Grand Séminaire.

Afin de perpétuer son œuvre, le P. Eudes fonda *la Congrégation de Jésus et Marie,* que le public appela justement la Société des *Eudistes*, et cet ordre admirable de *Notre-Dame de la Charité du Refuge,* qui a pour but principal de recevoir, de préserver, de relever et d'amender les filles de mauvaise vie. Cet ordre se développa vite en Bretagne ; trois maisons furent créées, à Rennes en 1673, à Guingamp, au faubourg de Montbareil, en 1676, à Vannes en 1685 (3).

(1) P. Pinas, *Le Vénérable Père Eudes,* p. 20.

(2) P. Boulay, *Vie du Vénérable Jean Eudes,* T. I, p. 196.

(3) *La Vie de Michel Le Nobletz, prêtre et missionnaire en Bretagne*, par le s[r] de Saint-André (Antoine Verjus, jésuite), 1666, in-8°. Rééditée en 1836 par l'abbé Tresvaux, 2 vol. in-12. — H. Le Gouvello, *Le Vénérable Michel Le Nobletz,* 1898. — *Le Parfait Missionnaire ou la vie du Père Julien Maunoir, jésuite, missionnaire en Bretagne,* par le P. Ant. Boschet, 1697. — P. Séjourné, *Histoire du Vénérable serviteur de Dieu, Julien Maunoir,* 2 vol. 1895. — L'abbé Quérard, *Vie du Bienheureux Grignion de Montfort,* 1887, 4 vol. — E. Jac, *Le Bienheureux Grignion de Montfort,* 1903. — Laveille, *Le Bienheureux Grignion de Montfort,* 1907. — S. Ropartz, *Portraits bretons,* p. 1-73. — P. Hérambourg, *Le R. P. Jean Eudes*, 1809. — P. Pinas, *Le Vénérable Père Eudes,* 1887, T. I, p. 195, 408, 416 et T. IV, p. 135-181. — P. D. Boulay, *Vie du Vénérable Jean Eudes*, 1905-1908, 4 vol. — Dom Lobineau, *Les Vies des Saints de Bretagne*, in-fol., 1753, p. 401, 449, 507 (nouv. édit. par M. Tresvaux, T. V).

Ces grands « prêcheurs » furent avant tout des orateurs populaires ; ils se soucient peu de la forme, ils cherchent à agir sur le peuple, à frapper l'imagination et à toucher le cœur des foules. A côté d'eux, il faut placer un prédicateur qui représente ce qu'on appelle habituellement « l'éloquence de la chaire », déjà dégagée de l'emphase et du mauvais goût du XVI[e] siècle, mais compassée, réglée et alignée comme une allée de Versailles : le P. Léon de Saint-Jean, carme. Il s'appelait Jean Macé et il était né à Rennes en 1601 ; ce fut un véritable savant, et il sut utiliser dans ses sermons les données de la science. Sa langue est claire, pas trop affectée, et ses sermons, dont beaucoup furent prêchés à la cour, devant le roi, peuvent encore être lus. Ils sont remplis de détails de mœurs piquants sur la haute société du XVII[e] siècle. Le P. Léon était d'ailleurs un homme éminent ; il fut le confident de Richelieu et l'ami des papes Innocent X et Alexandre VII. Il a publié de nombreux ouvrages ; il mourut au couvent des Billettes, à Paris, le 30 décembre 1671 (1).

IV. — *M. de Trémaria ; Le Marquis de Pontcallec ; M. de Keriolet.*

Les missions s'adressaient au peuple, elles furent l'instrument efficace d'une véritable renaissance religieuse et morale. Cette rénovation spirituelle ne se fit pas moins sentir dans les rangs de la haute société ; l'on vit alors une véritable floraison de chrétiens d'élite, de femmes de haute vertu, qui ont valu à ces débuts du XVII[e] siècle le nom de « siècle des saints ». Ces personnes ne se contentaient pas de pratiquer les préceptes obligatoires de la religion, elles suivaient les conseils de la perfection évangélique. Ce qui caractérise l'époque et marque l'esprit du temps, c'est que ces grands chrétiens ne songèrent pas à s'enfermer dans un cloître pour se consacrer à la vie contemplative ; ils voulurent, au contraire, dépenser au dehors les ardeurs de leur zèle en œuvres de propagande et d'apostolat. Ce mouvement religieux très important sollicite l'attention ; nous ne pouvons ici qu'en effleurer les sommets, il mériterait une étude approfondie, car en somme l'évolution des âmes et l'histoire des idées sont des sujets autrement intéressants que les combinaisons ou les intrigues de la politique.

Ils furent très nombreux en ce siècle, ces chrétiens éminents qui poussèrent jusqu'à l'héroïsme la pratique de toutes les vertus. Nous avons déjà parlé de M. de Saluden de Trémaria qui, converti par le P. Maunoir en 1655, cessa une vie très mondaine, céda sa charge de conseiller au Parlement, quitta son château de Kerazan, fut ordonné prêtre et fut pendant dix-huit ans l'auxiliaire le plus

— Levot, *Biographie bretonne.* — L'abbé Duine, *Cohon, évêque de Nîmes et de Dol*, p. 46. — L'abbé Kerdaffret, *La Rénovation religieuse de la Bretagne au XVII[e] siècle,* Revue de Bretagne, avril 1858 et avril 1859. — Chan. Peyron, *Le Château de Kerazan et la famille de Tréanna-Trémaria,* Bull. de la Société d'Émul. des Côtes-du-Nord, T. XLVI, 1908, p. 161. — Trévédy, *Essai sur l'Histoire de Concarneau,* Mém. de l'Association Bretonne, T. XXV, 1906, p. 130. — Raison de Cleuziou, *Les Missions du P. Le Roux en Cornouaille,* Mém. de l'Assoc. Bret., T. XXIV, 1905, p. 195. — Guénin, *Études religieuses sur le Finistère,* Bull. de la Soc. Académique de Brest, T. XXXIII, 1907-1908.

(1) *La somme des sermons parénétiques et panégyriques du très révérend Père Léon, religieux de l'observance des Carmes de Rennes en Bretagne,* Paris, Sébastien Cramoisi, 1671, in-fol. — Voir plus haut, p. 418.

humble et le plus dévoué du grand Missionnaire ; il mourut entouré de la vénération publique au château de Kerduel (en Pleumeur-Bodou, près de Perros-Guirec). M. de Trémaria a été la tige d'une véritable dynastie de saints. Son gendre, Hingant de Kerisac, devenu veuf la même année, entra dans les ordres et devint, lui aussi, l'un des collaborateurs du P. Maunoir. Il mourut en 1679, ayant acquis, par ses vertus, la réputation d'un saint. L'héritier de M. de Trémaria, son cousin, Jean de Tréanna, s^r de Lanvilio, ne donna pas de moins grandes preuves de piété. Marié en 1661 à Anne de Coëtelez de Coëtnempren, il eut six enfants qu'il éleva avec quelque peine, à cause de sa fortune modeste. Ayant partagé son bien entre ses enfants, il se retira au collège des Jésuites de Quimper, où il passa les dernières années de sa vie, consacrée tout entière aux pratiques de dévotion et aux œuvres charitables. Il mourut au château de Kerazan, le 28 septembre 1711 (1).

M. de Tréanna fut l'ami et l'exécuteur testamentaire de ce jeune marquis de Nevet qui s'employa si utilement à calmer les paysans révoltés en 1675 et mourut l'année suivante, à 34 ans, à son château de Lezargant, en Plonevez-Portzai ; il était d'une piété exemplaire « et jamais on n'entrait dans sa chambre qu'on ne le trouvât agenouillé ou prosterné contre terre ». Ces gentilshommes étaient des modèles, ils devaient avoir à cœur de remplir leurs devoirs sociaux de châtelains comme leurs devoirs privés ; leur exemple console des récriminations amères des paysans révoltés contre les exactions et les abus de certains seigneurs.

Nous avons nommé déjà le marquis de Pontcallec, ce grand seigneur charitable et bienfaisant, qui tenté, lui aussi, par l'attrait mystique du renoncement et de la perfection évangélique, abandonna la vie mondaine ; devenu veuf en 1676, il fut ordonné prêtre et devint l'un des plus dévoués catéchistes du P. Maunoir. Fatigué et vieilli, il se fit nommer recteur de sa paroisse de Riec, dont il fut l'insigne bienfaiteur (2).

Enfin, comment ne pas rappeler ici le souvenir de Pierre de Keriolet qui, après avoir étonné la Bretagne par l'énormité de ses désordres, l'étonna plus encore par la rigueur de sa pénitence ? D'un naturel violent et indompté, il se livra dès sa jeunesse aux pires désordres, courut les maisons de plaisir, s'abandonna à toutes les dépravations, s'associant à des gens sans aveu et volant son père pour satisfaire à ses dépenses ; enfin il quitta la France pour se faire musulman. Ramené vers son pays par la misère, il continua sa vie d'aventures et de débordements, d'ailleurs toujours l'épée à la main, prêt à se battre et à provoquer le premier venu. Etant entré en possession de sa fortune, il acheta une charge de conseiller au Parlement de Bretagne ; il fut reçu le 5 octobre 1628, à 26 ans. Cette dignité ne mit pas un terme à ses dérèglements, il continua à courir le pays, provoquant les hommes, séduisant les femmes, ne respectant rien, pas même les lieux sacrés ; il poussa la bravade impie, étant surpris par un effroyable

(1) Chanoine Peyron, *Le Château de Kerazan et la famille de Tréanna-Trémaria.* Bull. de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, T. XLVI, 1908, p. 161.

(2) Alain de Guer, marquis de Pontcallec, né en 1628, marié en 1649 à Françoise de Lannion, dame des Aubrays, veuf en 1676, prêtre en 1677, mort recteur de Riec et chanoine de Vannes. — Il habitait ses châteaux de Pontcallec en Berné et de la Porte-Neuve, en Riec (Berné, cant. du Faouët, Morbihan ; Riec, cant. de Pontaven, Finistère.)

orage, jusqu'à tirer deux coups de pistolet contre le ciel ; ses blasphèmes, ses railleries sacrilèges faisaient horreur.

Or, un jour, il est témoin, en 1635, de faits étranges de possession diabolique chez les Ursulines de Loudun, il est frappé, il se convertit et se condamne lui-même à toutes les rigueurs de l'expiation. Il cède sa charge en 1636 et en distribue le prix aux pauvres. Pour réparer ses scandales là où il les a commis, il se rend à Rennes, vêtu en pauvre, et passe neuf journées entières au bas de l'église de Bonne-Nouvelle, à genoux dans un coin ; il ne sort que pour mendier un morceau de pain. Il transforme son château de Kerlois (en Pluviguer) en hôpital, il y soigne les malades, couchant lui-même tout habillé sur quelques planches. Il donna de si grandes marques d'un repentir éclatant, que Mgr de Rosmadec lui conféra la prêtrise, le 28 mars 1637.

Dès lors, pendant 24 ans, il étonna le public par ses austérités, son détachement absolu, ses charités inépuisables. Il soignait à Kerlois les malades les plus répugnants, il contribua grandement au développement du pèlerinage de Sainte-Anne, qui commençait à devenir populaire, il fit lui-même de longs pèlerinages à l'étranger, toujours à pied, et mérita vraiment ce titre de « pénitent breton » que l'admiration populaire lui a décerné. Il mourut au couvent des Carmes de Sainte-Anne d'Auray, le 8 octobre 1660, entouré de la vénération universelle (1).

V. — *Mme du Houx, Mme Budes, Mlle de Francheville, M. et Mme de la Garaye.*

Dans les villes, le mouvement religieux n'était pas moins marqué. Il y avait à Rennes à cette époque un groupe de femmes du grand monde dont la vertu, la charité active et le dévouement intelligent méritent d'être connus : la présidente d'Argouges, Mmes de Coëtlogon et de la Forest d'Armaillé, Mme Brandin de Bellestre qui fonda la maison des filles repenties, et surtout Mmes du Houx et Anne-Marie Budes.

Jeanne Pinçon de Cacé épousa à vingt ans, en 1636, pour obéir à son père, M. de Forsanz du Houx. Elle fut éprouvée toute sa vie par les infirmités les plus pénibles. Ayant perdu son mari en 1645, elle entra en 1646, à l'âge de trente ans, au monastère de la Visitation à Rennes. Ne pouvant faire profession à cause de sa mauvaise santé, elle eut à subir beaucoup d'épreuves ; sa rare vertu imposait le respect, elle devint le guide de beaucoup de grandes dames, elle leur donnait une sorte de direction morale. Peu à peu la réputation de la droiture de son jugement et de sa grande sainteté se répandit et elle fut appelée par les évêques de Tréguier, de Vannes et de Quimper pour réformer plusieurs monastères.

Enfin, toujours malade, souffrant patiemment de cruelles douleurs, elle céda au désir du P. Huby et de Mlle de Francheville, et elle se rendit à Vannes, pour diriger et organiser la première maison de retraite ; puis, accablée de souffrances,

(1) H. Le Gouvello, *Le Pénitent Breton Pierre de Keriolet,* 1910.

ne pouvant se traîner, elle revint à la Visitation de Rennes, où elle mourut, le 28 septembre 1677, à 61 ans, entourée d'une sorte d'auréole de vertu et de sainteté (1).

Anne-Marie Budes, qu'on appelait à Rennes la « grande héritière », fut une de celles qui recherchèrent la direction de Mme du Houx. Nièce du maréchal Budes de Guébriant, qui mourut comme un héros et comme un saint, en 1643, elle s'éteignit à 23 ans, ayant enseveli sa vie dans un cloître, et pourtant ses vertus rayonnent encore et ses œuvres perpétuent sa mémoire dans la ville de Rennes.

A cette époque, les Ursulines de Loudun, avant et après les faits de possession qui les rendirent tristement célèbres, ont exercé une sorte de direction spirituelle sur beaucoup d'âmes d'une haute piété; Mme du Houx et Mme Budes se rendirent plusieurs fois à Loudun et y passèrent de longs mois. Anne-Marie Budes accompagna sa mère en 1663; décidée dès lors à se consacrer à la vie religieuse, elle repoussa les plus belles alliances et entra au deuxième monastère de la Visitation, où, après quelques années de la vie la plus mortifiée, elle mourut, à 23 ans, en 1674. Après sa mort, et pour obéir à ses dernières volontés, sa mère fonda et dota la Maison de la *Retraite* de Rennes, qui existe encore, dirigée par les « Filles de la Sainte Vierge », auxquelles la reconnaissance populaire a conservé le nom de « Dames Budes » (2).

Les retraites : ce fut la grande œuvre de Mlle de Francheville. Contemporaine et émule d'Anne-Marie Budes, Catherine de Francheville fut pendant près de quarante ans (1651-1689) la bienfaitrice et l'égide vivante de la ville de Vannes (3). Ayant renoncé au mariage, s'étant promis de se consacrer à Dieu, elle commença par briser tout respect humain, elle coupa ses cheveux, quitta son hôtel, alla demeurer dans un grenier, partagea sa nourriture avec les mendiants les plus répugnants, fit des pèlerinages nu-pieds à travers la ville. Sa fortune, qui était grande, fut tout entière consacrée aux œuvres de charité. Elle fit bâtir et organisa une maison de retraites pour les femmes.

La « retraite » est une « mission individuelle ». Le P. Maunoir avait eu cette pensée; la mission est une excitation nécessaire, mais forcément passagère; les âmes, qui veulent en assurer l'effet, vont en un lieu déterminé passer quelques jours dans la solitude, la prière et la méditation. C'est une retraite. La première retraite de femmes, dont Mlle de Francheville eut l'initiative, eut lieu à Vannes, le 4 décembre 1674; elle comprenait onze personnes. Depuis, des milliers et des milliers de chrétiennes, préoccupées de « l'affaire du salut, qui est l'unique affaire », vinrent chercher dans la retraite un réconfort, un guide et un appui (4).

Cette fondation, comme toutes les institutions humaines, ne se fit pas sans difficultés, elle rencontra d'abord des oppositions, même dans l'épiscopat. Mais Mlle de Francheville trouva à Vannes, pour la diriger et la soutenir, deux hommes

(1) *La Vie de Madame du Houx, surnommée l'Épouse de la Croix*, 1713.

(2) Cte de Palys, *Les Dames Budes*, 1891.

(3) Daniel de Francheville, qui fut avocat général au Parlement et plus tard évêque de Périgueux (1648-1702) et que Louis XIV appelait le « saint du Périgord », était le neveu de Catherine de Francheville.

(4) P. Champion, *Vie du P. Vincent Huby, de la Cie de Jésus, de Mlle de Francheville, de M. de Kerlivio, grand vicaire de Vannes*, 1886. — Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes*, T. III, ch. XXIII, XXIV, XXV.

supérieurs, dont l'éminente vertu a laissé un souvenir durable, M. de Kerlivio et le P. Huby. Tous deux étaient bretons. L'abbé Eudo de Kerlivio avait fondé à Hennebont, son pays d'origine, un hôpital, qu'il dirigeait et faisait vivre, lorsque Mgr de Rosmadec, ayant reconnu ses mérites, l'appela auprès de lui comme grand vicaire. C'était en 1656, M. de Kerlivio avait 35 ans. Il fut dès lors le véritable administrateur du diocèse, car l'évêque restait parfois deux années à Paris, « pour les affaires de la province ». M. de Kerlivio faisait la visite pastorale, nommait les recteurs; très austère, vivant comme un pauvre, portant des soutanes rapiécées, M. de Kerlivio fut un administrateur remarquable; un peu rude, il avait de la décision et de la constance, il savait suivre une affaire et la mener à bonne fin. A la fois très charitable et très ami de l'ordre, il donnait pour maxime à son clergé « qu'un prêtre doit mourir sans dettes et sans argent ».

Il institua la maison de retraites pour les hommes, comme Mlle de Francheville avait fondé celle des femmes, et fut puissamment secondé dans cette œuvre par le P. Huby.

Né comme lui à Hennebont, plus âgé de treize ans, le P. Huby était un jésuite très modeste, très austère, connaissant à fond le cœur humain, dont il avait sondé les détours inavoués et les replis parfois inavouables. Tous deux organisèrent les retraites d'hommes, les installèrent dans un local approprié, en fixèrent le plan et les règles. Cette institution fut par la suite établie dans tous les diocèses, sur le modèle qu'ils avaient créé. Le P. Huby fut également l'initiateur de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Mlle de Francheville mourut, en 1689, à 69 ans, M. de Kerlivio, en 1685, à 65 ans, le P. Huby, en 1693, à 85 ans, tous trois vénérés et admirés, et laissant dans le pays de Vannes une empreinte profonde qui n'est pas effacée.

Il faudrait citer encore Mlle de Volvire, née au château du Bois de la Roche (1653-1694), qui passa sa vie à soigner les malades et les pauvres dans le pays de Ploërmel, et que Louis XIV voulut voir et féliciter; Mlle Marquer de Kerderff, née, aussi elle, dans cette petite ville d'Hennebont, qui fut vraiment une pépinière de saints (1643-1713) et qui succéda à Mlle de Francheville dans la direction des retraites; Mme des Arcis (1677-1694), illustre convertie, qui fonda le Refuge de Guingamp; M. Joseph Arot, avocat au Parlement (1680-1752), qui fut un modèle de vertu et de piété ; l'abbé Boursoul, gardien de l'hôpital Saint-Yves de Rennes, qui mourut en chaire, en prêchant sur le bonheur du ciel (1704-1774); M. Vincent de Meur (de Kerigonan, près de Guerlesquin), qui fut l'un des fondateurs, avec saint Vincent de Paul, et le premier supérieur du Séminaire des Missions étrangères (1628-1668); Armelle Nicolas, appelée « la bonne Armelle », humble servante, qui fit l'admiration des habitants de Ploërmel et de Vannes par sa résignation, son dévouement et sa charité (1606-1671) (1).

Mais comment ne pas accorder une mention spéciale à ces admirables

(1) Dom Lobineau, *Les Vies des Saints de Bretagne*, in-fol., 1725, p. 462-584. — Albert Le Grand, *Vies des Saints de Bretagne*, édit. Thomas, Abgrall et Peyron, 1901, p. 786. — *La Vie des Fondateurs des Maisons de retraite, Monsieur de Kerlivio, le Père Vincent Huby, de la Cie de Jésus, et Mademoiselle de Francheville*; à Nantes, chez J. Mareschal, 1698. — *Modèles du Clergé ou Vies édifiantes de MM. Frétat de Sarra, Boursoul, Beurier et Morel de la Motte* (par l'abbé Carron), 2 vol. in-18, Paris, 1787.

châtelains de la Garaye, qui poussèrent l'amour des pauvres jusqu'à l'héroïsme? Le comte Marot de la Garaye, brillant gentilhomme, conseiller au Parlement de Bretagne en 1701, à l'âge de 25 ans, ayant épousé la même année Mlle de la Motte-Picquet, menait avec ardeur la vie de plaisirs et de luxe que lui permettaient sa situation et sa fortune; il aimait surtout passionnément la chasse; puis différentes circonstances l'ayant amené à réfléchir sur la vanité des choses humaines, il résolut vers 1710 de changer de vie et de servir Dieu et les pauvres. Le comte et la comtesse de la Garaye vendirent leurs équipages et leurs meubles et transformèrent leur château de la Garaye, (en Taden, près de Dinan), en un asile pour les pauvres et un hôpital pour les malades, qu'ils recevaient, soignaient et servaient eux-mêmes. Pour le faire plus utilement, le comte de la Garaye entreprit à Paris de sérieuses études de chirurgie et de chimie; il inventa l'extrait sec de quinquina; il devint un véritable savant et la comtesse une habile oculiste. Tous deux continuèrent pendant quarante ans cette vie admirable d'abnégation et de charité, leur réputation s'étendit jusqu'à Paris. Louis XVI voulut les recevoir, et le pays de Dinan leur garde encore un souvenir reconnaissant, plus durable que les murailles de leur château, dont il ne reste qu'un pan de mur (1675-1755) (1).

VI. — *La Compagnie du Saint-Sacrement.*

Enfin il faut dire un mot de cette mystérieuse « Compagnie du Saint-Sacrement » que les historiens viennent de faire sortir du secret où elle prétendait s'ensevelir. Elle a exercé une influence très importante sur l'esprit religieux au milieu du XVIIe siècle, mais son action est toujours restée occulte et cachée. La Compagnie du Saint-Sacrement avait trois caractères distinctifs : c'était une société catholique, une société laïque, une société secrète. Elle s'est toujours appliquée avec un soin jaloux à rester ignorée du public, à dissimuler ses réunions, ses archives et ses papiers; elle a toujours considéré le secret comme la condition nécessaire de son apostolat; ses membres, en exécutant ses décisions, ne devaient jamais agir qu'en leur nom individuel. Son entreprenante activité s'étendait à toutes les branches de l'action catholique : œuvres charitables et création d'hôpitaux, amélioration du sort des prisonniers, fondation d'écoles, questions de vie privée, interdiction des jeux de hasard, proscription des livres licencieux, répression du duel, interdiction des distractions malséantes, bonne tenue des églises, avertissements donnés aux curés et même aux évêques; et surtout surveillance étroite des réformés et poursuites contre leurs infractions à l'Édit ou leurs irrévérences envers le Saint-Sacrement.

Fondée à Paris par le duc de Ventadour vers 1627, la Compagnie du Saint-Sacrement eut bientôt des « filiales » en province. Il a certainement existé une Compagnie du Saint-Sacrement à Rennes, à Nantes et à Vitré et très probablement dans d'autres villes. Ces compagnies étaient reliées à la Société-Mère, correspondaient avec elle et n'agissaient qu'avec son assentiment. Elles l'informaient du

(1) E. Jac, *Un Gentilhomme apothicaire*, 1905.

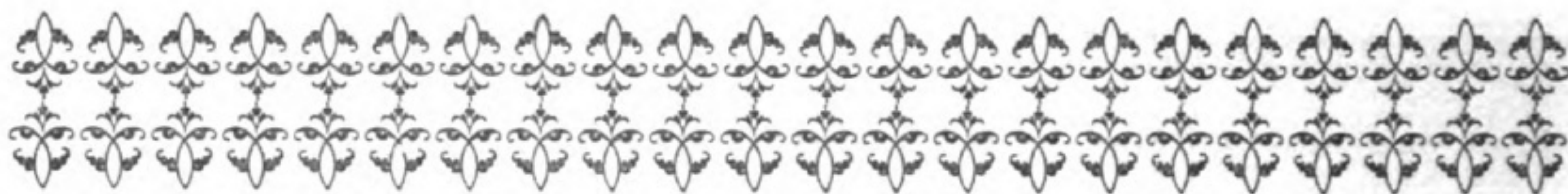
décès de leurs confrères, et la Compagnie de Paris demandait pour eux des prières à toutes les autres. Plusieurs membres du Parlement ont fait partie de la « Compagnie » de Rennes; le conseiller Jean Hingant de Kerisac, qui fut précisément le père de M. de Kerisac, lequel épousa Corentine de Trémaria, et, après avoir perdu sa femme en 1675, fut ordonné prêtre, comme son beau-père M. de Trémaria, et s'attacha comme lui à l'œuvre des Missions; le conseiller Jean de Becdelièvre, vicomte du Bouëxic; peut-être le conseiller Guy de Lesrat, sr du Plessix-Guerry; le greffier Jean Henry, et l'avocat Pierre Dreux.

La « Compagnie de Nantes » a été fondée, en 1643, par le président du Présidial Charette de la Bretonnière. M. de Jonchères, grand vicaire de Nantes, en était membre. Il ne faut pas confondre d'ailleurs la Compagnie du Saint-Sacrement, qui ne parut jamais en public, avec les Confréries du Saint-Sacrement, très nombreuses en Bretagne, ni avec les « Congrégations des Messieurs » que les Jésuites instituèrent dans toutes les villes où ils résidaient. La Compagnie refusa toujours d'ailleurs d'admettre parmi ses membres les religieux et les moines, qui lui auraient apporté l'esprit particulier et les idées de leur ordre.

Cette société secrète catholique, qui, de 1630 à 1660, exerça une action cachée, mais très efficace, finit par porter ombrage à Mazarin, qui l'appelait la « Cabale des dévots, » elle fut dissoute par arrêt du Parlement de Paris du 13 décembre 1660. Nous ne connaîtrons l'action qu'elle a exercée en Bretagne que quand une bonne fortune aura fait découvrir les procès-verbaux des réunions; chose difficile, car le confrère qui les détenait devait enfermer les registres dans un coffre particulier portant le nom d'un autre confrère auquel ils devaient être aussitôt remis en cas de décès (1).

(1) *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, par le comte Voyer d'Argenson, p. p. Dom Beauchet-Filleau, 1900. — Raoul Allier, *La Cabale des dévots*, 1902. — Rebelliau, *Un Episode de l'Histoire religieuse du XVIIe siècle, La Compagnie du Saint-Sacrement*, Revue des Deux-Mondes, 1er juillet, 1er août, 1er sept. 1903; 15 août 1908; 15 oct., 15 nov. 1909. — Yves de la Brière, *Ce que fut la Cabale des dévots*. Coll. Science et Religion. — Barthélemy Pocquet, *La Compagnie du Saint-Sacrement à Rennes*, Revue de Bretagne, sept. et oct. 1904. — A. Rebelliau, *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais*, 1908. — R. Allier, *La Compagnie du T.-S.-Sacrement de l'autel à Marseille*, 1909.





CHAPITRE XXXVIII

LE MOUVEMENT RELIGIEUX EN BRETAGNE

AU XVIIe SIÈCLE

III. — JANSÉNISTES ET PROTESTANTS

Ecclesiam mitissimè rexit.
Mgr DE COETLOGON.

I. LE JANSÉNISME, LE GALLICANISME ET LE QUIÉTISME. — II. LE JANSÉNISME EN BRETAGNE. — III. L'EXODE DES PROTESTANTS.

I. — *Le Jansénisme, le Gallicanisme et le Quiétisme.*

On sait quelles ardentes controverses théologiques agitèrent la dernière période du règne de Louis XIV ; elles divisèrent profondément le monde religieux et intellectuel. Le problème ardu de l'accord entre la grâce et la liberté humaine, la communion fréquente, le repos absolu de l'âme en Dieu, telles sont les questions qui intéressaient nos pères ; « la théologie avait alors ce don de vie que possède aujourd'hui l'étude des affaires publiques : elle passionnait les cerveaux les plus calmes et engendrait des partis remplis d'émulation » (1). Maintenant encore ces questions spirituelles sollicitent l'attention. Après tout, on l'a dit avec raison, « s'il est plus difficile, il est d'utilité meilleure et plus relevée d'apprendre à connaître Pascal, par exemple, que d'étudier des caractères de ministres, même s'ils s'appellent Colbert ou Louvois... Les deux sœurs Angélique et sœur Sainte-Euphémie (Jacqueline Pascal) sont des personnages de notre histoire plus considérables que la marquise de Montespan » (2).

On connaît les faits. L'*Augustinus*, œuvre posthume du hollandais Corneille Jansen, dit Jansénius, évêque d'Ypres, fut publié en 1640 ; ses thèses étroites, outrées, excessives furent soutenues en France par Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, les Arnauld et les religieuses de Port-Royal, elles furent adoptées

(1) F. Duine, *Cohon, évêque de Nîmes et de Dol,* p. 88.
(2) Lavisse, *Histoire de France*, T. VII, I, p. 88.

par les Oratoriens et vivement combattues par les Jésuites. Antoine Arnauld, le grand Arnauld, publia le traité *De la Fréquente Communion* en 1643; le pape Innocent X condamna en 1653, comme hérétiques, cinq propositions contenues dans ce livre et dans l'*Augustinus*. Pour détourner le coup, Pascal lança contre les Jésuites ses immortels et perfides pamphlets, les *Provinciales*, en 1656; les Jansénistes imaginèrent alors la fameuse distinction du *droit* et du *fait;* le Pape Alexandre VII déclara, en 1657, que les cinq propositions étaient bien contenues dans l'*Augustinus* et condamnées au sens de leur auteur. En même temps, il imposa un « Formulaire » qui devait être signé par les évêques, prêtres et religieux. Quatre évêques refusèrent, puis finirent par signer une adhésion avec des restrictions. Le pape Clément IX s'en contenta, et la lutte parut terminée, en 1668. Ce fut ce qu'on a appelé « la paix de l'Eglise » ou « la paix Clémentine ».

Mais le Jansénisme n'avait pas désarmé, il continua à propager ses doctrines; il est d'ailleurs très difficile à saisir; chez beaucoup ce fut plutôt un ensemble d'opinions, un état d'âme, une tendance d'esprit qu'une hérésie déclarée. Après trente-quatre ans, en 1702, la lutte éclata de nouveau, à la suite de la publication du *Cas de conscience* qui demandait si l'on pouvait absoudre un ecclésiastique, partisan des théories jansénistes sur le « silence respectueux », à l'égard des propositions condamnées. L'auteur était l'oratorien Quesnel, qui avait déjà publié, en 1671, les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, imbues des idées de Jansénius. Le pape Clément XI réprouva la thèse de Quesnel par la bulle *Vineam Domini* (1705) et publia enfin, le 8 septembre 1713, la célèbre bulle *Unigenitus* qui condamnait, comme hérétiques, 101 propositions du P. Quesnel, résumant toutes les erreurs jansénistes. L'archevêque de Paris, Louis de Noailles, quatre évêques et beaucoup d'ecclésiastiques en appelèrent du Pape au Concile général. On les nomma « les appelants ». L'affaire devint alors autant politique que religieuse, le gouvernement se lia « aux appelants, » les Parlements les soutinrent et les défendirent; ces tristes querelles remplirent le XVIIIe siècle.

En effet, sur la grande affaire du Jansénisme se greffèrent deux autres questions, qui passionnèrent plus vivement encore peut-être les esprits. La première fut la question de « la régale » et « des quatre articles » de l'Assemblée du clergé de France de 1682. Louis XIV voulut les imposer aux évêques et aux prêtres; de là un conflit aigu avec la Papauté; pendant dix ans, les papes refusèrent d'instituer les évêques nommés par le roi. Enfin un accord tacite intervint en 1693 entre Innocent XII et Louis XIV, qui en somme abandonna ses prétentions.

La seconde question est celle du « quiétisme ou du pur amour, » soulevée par le livre de Mme Guyon, paru en 1686, *Moyen court de faire oraison*, conflit marqué par la polémique à jamais célèbre entre Bossuet et Fénelon, la condamnation du livre des *Maximes des Saints* et l'exemplaire soumission de l'archevêque de Cambrai (1699).

Ces grands débats eurent, dans les provinces, un retentissement considérable, il n'est pas de ville où ils n'aient provoqué des dissensions dans le clergé et parmi les fidèles. Du reste, les jansénistes soignaient leur publicité. « Jamais la poste ne fit de plus grands profits, dit le P. jésuite Daniel, on envoya des exemplaires des *Provinciales* dans toutes les villes du royaume; et, quoique je fusse assez peu

connu de Messieurs de Port-Royal, j'en reçus dans une ville de Bretagne où j'estais alors (Rennes) un gros paquet gratis et port payé. J'en fis part à mes amis... (1).

En vertu d'un arrêt de Grand'Chambre du 27 mai 1665, la bulle d'Alexandre VII, qui condamnait le Jansénisme et ordonnait la signature du « Formulaire », fut « registrée au greffe, suivant la volonté du Roy ». Mais il n'est pas douteux que de nombreux magistrats eurent sinon des opinions, au moins des tendances jansénistes (2).

Les diocèses où le Jansénisme paraît avoir trouvé le plus de partisans et persisté le plus longtemps sont ceux de Nantes et de Saint-Malo.

II. — *Le Jansénisme en Bretagne.*

Les Jésuites eurent à surmonter beaucoup de difficultés pour s'établir à Nantes en 1668. L'assemblée municipale ne leur accorda l'autorisation que sur l'expresse injonction du roi. Il est probable que cette opposition était excitée sous main par les Oratoriens. Ceux-ci, qui dirigeaient le collège Saint-Clément, où ils avaient des cours de philosophie et de théologie, se montraient favorables aux idées jansénistes. Les Bénédictins avaient les mêmes tendances ; au contraire, les Cordeliers étaient nettement opposés. Oratoriens et Cordeliers se rencontraient à la Faculté de théologie, où les deux ordres avaient des professeurs. Il en résulta des luttes passionnées. Les Oratoriens étaient plus nombreux, la Faculté se prononça pour l'appel au Concile, en 1717. Mais, en 1722, le roi exigea la signature du Formulaire ; les maîtres s'y refusèrent ; quatre furent expulsés par lettres de cachet, et deux autres remplacés. La Faculté des Arts (ou des Lettres) partageait les mêmes idées. Le personnel étant ainsi épuré, la Faculté de théologie accepta la bulle *Unigenitus*, le 1er février 1723.

Les quatre évêques qui se succédèrent à cette époque à Nantes, prélats du reste exemplaires et zélés, furent très hostiles aux jansénistes, mais ils eurent à lutter contre leur clergé, contre les curés de la ville, contre le supérieur du séminaire, tous plus ou moins acquis aux idées nouvelles. Gilles de la Baume Le Blanc (1668-1679) ne cachait pas ses sentiments ultramontains, il soutint et défendit les Jésuites contre leurs adversaires. Le long épiscopat de Gilles de Beauvau (1679-1717), fut une lutte incessante contre son clergé, ses curés, le séminaire, la Faculté de théologie ; il appela des Sulpiciens au séminaire pour en renouveler l'esprit.

Le languedocien Louis de la Vergne de Tressan (1717-1723), ne fit que passer et résida peu. Son successeur, Christophe Turpin de Crissé de Sanzay, d'abord évêque de Rennes, ne ménagea pas les rigueurs contre les « appelants » (1723-1746). Neuf curés de Nantes avaient signé l'appel ; lors du jubilé de 1725, l'évêque leur interdit de confesser d'autres personnes que leurs paroissiens, il fit exiler deux des plus ardents à Saint-Maixent et au Mont-Saint-Michel et exclure des assemblées capitulaires trois chanoines jansénistes. Ayant appris que trois recteurs des environs de Clisson privaient les fidèles des sacrements, le prélat se rendit inopinément dans ces paroisses et déplaça ces pasteurs.

(1) *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe sur les Lettres au Provincial* (p. le P. Daniel), Cologne, 1694, p. 19.
(2) *Registres secrets*, n° 224 fol. 53.

Le supérieur du séminaire, M. de la Noë-Mesnard, était à coup sûr un saint prêtre; sa science, sa charité, son dévouement étaient notoires à Nantes; il fut, durant trente ans, directeur du séminaire, il composa un catéchisme, qui fut approuvé par Mgr de Beauvau, en 1689; il eut d'abord la confiance de l'évêque, mais il se laissa entraîner vers les idées jansénistes, et Mgr de Beauvau lui reprocha d'être un « rigoriste, un homme d'une morale outrée ». En 1710, il lui enleva la direction des catéchismes et celle du séminaire. Ces mesures furent très mal vues du clergé, qui vénérait M. de la Noë-Mesnard et qui l'admira plus encore quand il le vit, déjà frappé à mort, venir à l'Oratoire signer l'appel contre la bulle *Unigenitus*. Il mourut un mois après, le 15 avril 1717; il y eut à ses obsèques « un concours prodigieux de peuple et le plus grand concours du clergé séculier qui ait jamais paru à Nantes à la mort d'un particulier ». Ce n'est pas tout : après sa mort, on prétendit qu'il opérait des miracles, les jansénistes s'empressèrent d'en triompher et d'en rédiger des procès-verbaux par devant notaires (1).

A la même époque, un évêque de Saint-Malo professait les mêmes doctrines. Vincent Desmaretz était le neveu de Colbert, il avait l'esprit de la famille. Cet ancien capitaine de gardes-françaises, devenu évêque de Saint-Malo en 1702, — qui était un excellent président d'États, — eut un épiscopat agité, il en consuma une partie en procès contre son Chapitre, au sujet de la seigneurie de Saint-Malo. Pieux d'ailleurs, de mœurs irréprochables, il entraîna dans l'erreur janséniste bon nombre de prêtres et de fidèles de son diocèse. En 1713, à la suite du cardinal de Noailles, il se fit remarquer par son opposition violente à la bulle *Unigenitus*. Cette propagande eut de tristes résultats. Le Jansénisme, qui avait commencé comme une hérésie dogmatique, finissait comme une triste comédie. On connaît les scènes grotesques et scandaleuses du cimetière Saint-Médard, sur le tombeau du diacre Pâris. Saint-Malo eut aussi ses convulsionnaires. La scène se passait chez une couturière de la rue des Cimetières (2), la « bonne mère » Duval. Là, devant une réunion où se trouvaient nombre de gens de qualité et plusieurs ecclésiastiques, on apportait sur une table une jeune fille. « Elle semblait une sorte de furie, se tordant, écumant, elle s'arrachait les cheveux et mordait à belles dents ceux qui portaient la table... » Une porte s'ouvrait, des hommes et des femmes paraissaient, « qui ressemblaient à autant de démons, les uns aboyaient, d'autres étaient en proie à de terribles convulsions, des hommes se couchaient à terre, priant qu'on leur marchât sur le ventre, une femme invoquait le saint diacre, en recevant des coups de fouet sur les jambes... Tous priaient avec ardeur le bienheureux Pâris... » (3).

Il est difficile de voir dans ces extravagances autre chose que des faits de possession diabolique. Ces tristes scènes éclairèrent-elles l'évêque Desmaretz? Ce qui est sûr, c'est qu'il revint de ses erreurs, fit sa soumission entière et l'annonça au Pape, dans une lettre touchante. « Je me reproche, disait-il, toutes les démarches que mon imprudence m'a fait faire dans ce temps de trouble; elles m'ont toujours

(1) *Vie de M. de la Noë-Mesnard, prêtre du diocèse de Nantes*, Bruxelles, 1734. — Voir aussi : *Catéchisme historique et dogmatique de la Constitution « Unigenitus »*, publié à Nantes, qui fut supprimé par arrêt du Parlement du 17 décembre 1717. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 443.
(2) Actuellement rue du Collège.
(3) T. des Mazières, *Les Convulsionnaires à Saint-Malo*, Le Collectionneur breton, T. IV, p. 28.

causé depuis de l'inquiétude... Je reçois aujourd'hui la constitution *Unigenitus,* sans aucune restriction ni condition. Je révoque tout ce que j'ai dit, fait et écrit de contraire à cette bulle. Je promets de la faire publier dans mon diocèse... » Cette lettre est de 1727; Desmaretz mourut en 1729, à 81 ans, complètement réconcilié avec l'Église.

Mais il avait entraîné dans l'erreur un grand nombre de prêtres, que son successeur, Jean de Fogasse de la Bastie (1740-1767), eut une grande peine à ramener à la vérité. Esprit droit, caractère énergique, il obligea tous ses curés à rétracter « l'appel contre la bulle », que beaucoup d'entre eux avaient interjeté vingt-sept ans auparavant. Aussi fut-il violemment pris à partie par les libelles jansénistes et par les *Nouvelles ecclésiastiques,* recueil périodique, organe de la secte. Mais Fogasse de la Bastie n'en persista pas moins dans sa ligne rigoureuse. Il priva des sacrements, à l'heure de la mort, une dame de Saint-Malo, connue pour ses sentiments jansénistes, et quelques religieuses de Sainte-Catherine de Dinan, qu'on n'avait pu ramener à l'orthodoxie.

Antoine Fagon, fils du médecin de Louis XIV, évêque de Vannes, de 1720 à 1742, fut un janséniste occulte, il accepta la bulle *Unigenitus,* mais restreignit autant qu'il put le ministère des Jésuites, et favorisa au contraire les prêtres rigoristes, assez nombreux dans le diocèse de Vannes. Louis de Gouyon de Vaudurand, évêque de Léon (1745-1763), mérita d'être appelé par les jansénistes le plus pacifique des évêques de la province. Il montra pour eux une indulgence répréhensible, qui maintint dans son diocèse des jansénistes obstinés et impénitents. Olivier Jegou de Kerlivio, descendant d'une vieille famille bretonne, évêque de Tréguier en 1694, fut aussi un prélat janséniste. Sacré par Jean Colbert, archevêque de Toulouse, il se montra ouvertement favorable aux « appelants ». Quand l'assemblée du clergé de France de 1713 envoya à tous les évêques « la constitution », avec injonction de la publier, il pratiqua l'abstention, il ne protesta pas, mais il ne publia rien. Ses sentiments n'étaient pas douteux, car le pape Benoît XIII n'hésita pas à le priver, lui et son diocèse, de la grâce du jubilé de 1725. Il mourut à Tréguier, en 1731, à 88 ans.

Il est certain d'ailleurs que ces prélats jansénistes ne formèrent qu'une exception. En grande majorité, les évêques de Bretagne se montrèrent hostiles à l'hérésie et attachés à l'autorité du Pape. Parmi les plus décidés, il faut citer Mgr de la Motte-Houdancourt, évêque de Rennes de 1642 à 1662, et aumônier de la reine Anne d'Autriche. Il fut dans les assemblées du clergé l'un des porte-paroles du parti de l'autorité; en 1655, après la condamnation par Innocent X des quatre propositions, il s'éleva contre la subtile distinction du *fait* et du *droit,* il stigmatisa, dans un discours au roi, les hypocrisies des sectateurs de Jansénius, les accusant « de décrier et d'éluder la constitution par de fausses explications pour en faire tomber la condamnation sur d'autres têtes que les leurs » (1). De retour dans son diocèse, il obtint du Parlement de Rennes l'enregistrement de la Bulle, et lui-même publia, le 26 septembre 1655, un mandement pour requérir l'adhésion de son clergé et de ses diocésains. Aussi l'évêque de Rennes s'attira les invectives

(1) *Mémoires de Godefroi Hermant,* publ. par A. Gazier, T. II, p. 396.

des jansénistes, qui disaient « que son éloquence était moins redoutable que ses cabales et ses intrigues ». Le chanoine Hermant l'appelle « le plus échauffé de tous les prélats pour la défense des Jésuites », et ajoute qu'il était écouté par l'Assemblée « avec mépris et avec indignation » (1). Ce chanoine paraît lui-même bien « échauffé », pour un janséniste.

Les évêques de Dol ne suivirent pas l'exemple de leur voisin de Saint-Malo, ils furent rigoureux aux jansénistes. L'abbé Mathieu Thoreau, agent général du clergé (c'est-à-dire secrétaire), aux Assemblées de 1655 et 1660, se signala par son ardeur contre les jansénistes; nommé évêque de Dol, en 1661, il s'empressa d'envoyer « le Formulaire » condamnant les cinq propositions, avec injonction à tous les recteurs et religieux d'y adhérer. Pendant trente ans (1661-1691), Mgr Thoreau réprima l'hérésie janséniste : « *in regendo prudens, in deferendo sagax,* » dit son épitaphe.

Le long épiscopat de Mgr du Bouchet de Sourches (1716-1748) porta le dernier coup à l'hérésie. Il se montra toute sa vie, dit son épitaphe, *fidei catholicæ propugnator acerrimus.* Il était autoritaire; Saint-Simon reconnaît qu'il était « très homme de bien, » mais lui reproche d'avoir été « incrusté de Saint-Sulpice ». Il fut, en effet, rigoureux aux jansénistes et les poursuivit sans pitié; en 1718, il promulgua la constitution *Unigenitus*, déclarant « tout appel nul, frivole, illusoire, téméraire et scandaleux », et frappa « les appelants » d'excommunication (2).

Les idées ou, si l'on veut, les tendances jansénistes persistèrent longtemps, appuyées par les Parlements, elles prirent souvent sous Louis XV une couleur politique et devinrent un moyen d'opposition. L'ingérence des magistrats en ces questions fut d'ailleurs absolument abusive. Citons un exemple. Le recteur de Carnac, René Le Picart, « appelant » et janséniste obstiné, mourut sans avoir voulu reconnaître ses erreurs, le 24 février 1754. Il fut inhumé de grand matin sans messe ni cérémonie. Les parents se plaignirent au procureur général. Aussitôt le Parlement lance contre le curé et le premier vicaire un décret d'ajournement personnel et ordonne aux autres prêtres de célébrer un service solennel. Refus du clergé. Alors le Parlement les cite à sa barre et enjoint aux vicaires généraux de faire célébrer le service, sous peine d'amende et de vente de leurs meubles. Les prêtres de Carnac prennent la fuite; les vicaires généraux s'abstiennent. Nouvel arrêt du 10 avril 1754, ordonnant à ceux-ci de députer deux d'entre eux pour desservir la paroisse et célébrer le service exigé. Nouveau refus. Le Parlement fait vendre leur mobilier, le samedi saint, et de plus condamne à un bannissement de cinq ans M. Boutouillic de la Villegonan, vicaire général, qui avait tenté de ramener le recteur défunt. Peut-on imaginer une intervention plus passionnée, plus déraisonnable et plus scandaleuse? Mgr Bertin, évêque de Vannes, alors à Paris, obtint un arrêt du Conseil accordant une amnistie entière à tous les prêtres poursuivis.

Un recteur d'une paroisse voisine de Nantes, s'étant vu refuser les sacrements, osa les réclamer par voie d'huissier à l'évêque, Mgr Mauclerc de la Musanchère.

(1) *Mémoires de Godefroi Hermant*, T. II, p. 700, et T. III, p. 264.
(2) F. Duine, *Histoire civile et politique de Dol,* L'Hermine, juin 1909.

Le présidial se saisit de l'affaire et condamna le prélat à une amende de 6.000 livres, s'il persistait dans son refus. Déjà les huissiers se préparaient à vendre le mobilier de l'évêque, lorsque l'official paya la somme exigée. Ce ne fut pas tout. Le Parlement à son tour condamna l'évêque à une nouvelle amende de 6.000 livres. Ce scandale parlementaire finit par le déplacement du recteur. De tels arrêts étaient de nature à faire plus de mal aux doctrines jansénistes que les folies des convulsionnaires.

Le Jansénisme n'exista jamais en Bretagne, du reste, à l'état endémique ; on n'en constate que des cas isolés, mais il persista jusqu'à la Révolution et son influence se fit sentir longtemps dans certaines paroisses.

Le Quiétisme ne parait pas avoir trouvé d'adeptes en Bretagne ; tous les évêques bretons acceptèrent la décision de l'Assemblée provinciale de Tours, qui condamna, en 1699, le livre des *Maximes des saints* (1).

III. — *L'exode des protestants.*

On connaît les raisons qui décidèrent Louis XIV à révoquer l'édit de Nantes. Nous n'avons pas à les exposer ni à les discuter ici ; recherchons seulement quels furent les effets de la révocation en Bretagne.

Les protestants ne furent jamais nombreux dans la province. Les grandes familles qui s'étaient laissé entraîner vers la Réforme revinrent peu à peu à l'unité catholique. Henri de Rohan, l'illustre général des réformés, était mort, ne laissant qu'une fille, qui avait épousé le très catholique comte de Chabot. Le duc Henri de la Tremoille avait abjuré, en 1628, entre les mains de Richelieu, son fils et son petit-fils, en 1670. Dès lors, Blain et Vitré cessèrent d'être des foyers de calvinisme. La Basse Bretagne ne connut jamais de protestants.

Dans l'évêché de Saint-Brieuc, la famille Gouyon de la Moussaye était restée très attachée à la Réforme. Le marquis Amaury de la Moussaye, marié à Henriette de la Tour-d'Auvergne, princesse de Sedan et sœur de Turenne, avait acheté au duc de la Tremoille, son beau-frère, le comté de Quintin. Sa femme et lui faisaient autour d'eux une active propagande. Tous ses officiers de justice et ses domestiques étaient calvinistes. L'évêque de Saint-Brieuc, Denis de la Barde, fit interdire ces prêches par sentence de l'officialité. D'où colère de la marquise de la Moussaye, qui en appela au Parlement, et, ayant rencontré l'évêque sur les marches du Palais de Justice, l'accabla d'injures et le souffleta. Les évêques portèrent plainte au roi, et l'arrogante calviniste dut présenter des excuses à l'évêque, dans l'église de Quintin. Mgr de la Barde eut la condescendance d'aller, une heure après, lui

(1) *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France,* 1768, T. I, chap. II, p. 194-380, et chap. III, p. 531. — *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France,* 1784, T. V. et VI. — *Recueil des Mandements et Instructions pastorales de MMgrs les archevêques et évêques de France,* 1715, p. 27, 65, 196, 337, 368, 394. — Tresvaux, *L'Église de Bretagne,* 1839. — Guillotin de Corson. *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes,* T. I, Les Évêchés. — Le Mené, *Histoire du diocèse de Vannes,* T. II, p. 194, 214. — Marion, *Histoire de l'Église,* T. III, p. 141-149, 363-397. — *Mémoires de Godefroi Hermant,* publiés par A. Gazier, T. II, p. 394, 698 ; T. III, p. 132, 264, 280, 305. — Le Moy, *Le Parlement de Bretagne et le Pouvoir royal au XVIIIe siècle,* 1909, p. 105, 155. — J. de Kersauzon, *L'Épiscopat nantais à travers les siècles,* Revue Historique de l'Ouest, 1892.

rendre visite. M. et Mme de la Moussaye étant morts, en 1685, leur fille, Mlle de la Moussaye, continua leurs traditions, sa sœur Élisabeth avait épousé René de Montbourcher, marquis du Bordage, resté lui aussi fervent calviniste.

Dans quelques villes, des marchands, des étrangers formaient des groupements de la R. P. R. La Réforme n'atteignit jamais le peuple, qui resta toujours non seulement réfractaire, mais violemment hostile à la religion nouvelle. Fréquemment des rixes éclatèrent ; la question des tentures sur le parcours des processions fut une source perpétuelle de conflits. Les protestants provoquèrent souvent la colère des catholiques par leurs irrévérences envers le Dieu de l'Eucharistie, auquel ils ne croyaient plus. Ainsi à Rennes, le jour de la Fête-Dieu, 4 juin 1654, au moment où la procession déroulait son brillant cortège à travers les rues étroites de la vieille ville, remplies d'une foule compacte, un paquet d'immondices fut lancé d'un grenier sur un reposoir, où le Saint Sacrement allait être placé. Ce fut un indescriptible tumulte (1). Et le peuple indigné chercha des représailles ; dix jours après, il faillit faire un mauvais parti au gouverneur Amaury de la Moussaye, zélé protestant, qui se rendait au prêche, il se précipita vers le temple de Cleuné et l'incendia de fond en comble. Rebâti aux frais de la ville, le temple fut brûlé de nouveau, lors des troubles de 1675, et finalement démoli en novembre 1685.

La ville de Nantes, entourée d'églises protestantes assez vivaces, Blain, Sion, Vieillevigne, La Roche-Bernard, Le Croisic, vit aussi s'élever des conflits. A Vitré, la communauté calviniste, qui s'était développée grâce à l'influence des Laval et des La Trémoille, comptait environ 500 membres ; ils avaient bâti un temple au centre de la ville ; comme ils s'agitaient, en 1621, le duc de Vendôme les mit à la raison en établissant dans le château une garnison royale. En 1642, le temple dut être transporté dans le faubourg de la Hellerie, et, en 1671, il fut démoli. De nombreuses abjurations se produisirent.

L'ordre de fermer les temples précéda et prépara les mesures de rigueur. En 1665, l'exercice de la R. P. R. avait été interdit dans neuf localités : Blain, Sion, Le Croisic, Guérande, La Roche-Bernard, Dinan, Plouër, Saint-Malo, Careil ; les temples de Sion et de Blain furent démolis. Enfin, Louis XIV promulgua, le 18 octobre 1685, l'édit fameux qui révoquait celui que son aïeul Henri IV avait accordé aux protestants, le 30 avril 1598, dans la ville de Nantes reconquise. C'était une mesure plus politique que religieuse : Louis XIV voulait l'unité en tout. L'exercice public du culte était interdit, les temples devaient être démolis, les pasteurs qui ne se convertiraient pas devaient quitter le royaume, les enfants devaient être baptisés et élevés dans la religion catholique.

L'application de l'édit se fit en Bretagne avec une réelle modération ; la province fut préservée des dragonnades, ces violences odieuses, inspirées par Louvois, que l'Église n'a jamais approuvées. Le Parlement, alors exilé à Vannes, enregistra l'édit sans difficulté, il désigna même des commissaires chargés d'en assurer l'exécution. Le duc de Chaulnes remplit la même mission, avec l'aide de l'abbé Fléchier, le futur évêque de Nîmes ; il n'y mit pas d'acharnement.

(1) L'auteur de cet attentat, un étranger, nommé Gamonet, fut poursuivi devant la Chambre de l'Édit à Paris, et finalement acquitté le 3 juillet 1656. V. Barth. Pocquet, *La Compagnie du Saint-Sacrement à Rennes*, p. 28.

A Nantes seulement des dragons furent envoyés et logés chez des protestants entêtés, leurs excès obtinrent comme partout des abjurations forcées, qui n'étaient pas des conversions. Un certain nombre de religionnaires se décidèrent à s'expatrier et s'embarquèrent à Nantes et à Morlaix. Les biens des exilés furent confisqués ; mais on voulut arrêter cet exode, on fit à Nantes des perquisitions et des emprisonnements. Le marquis de la Musse-Ponthus fut arrêté à l'île de Ré au moment où il allait s'embarquer, et comme il refusait de se convertir, il fut enfermé au château de Nantes ; plus tard exilé de France, il passa en Amérique. M. de la Noë-Mesnard, le célèbre grand vicaire de Nantes, essaya de gagner par la douceur les protestants enfermés au château, il en convertit plus de trente (1).

Fait remarquable : les femmes se montrèrent les plus obstinées. Mme de Tarente, Mlle de la Moussaye, Mme du Bordage, Suzanne Germé, de Châteaulin, refusèrent même de s'instruire, elles préférèrent l'exil. La princesse de Tarente, — « la bonne Tarente » de Mme de Sévigné, qui était du reste allemande et s'appelait Emilie de Hesse-Cassel, — dont le mari et le fils, le prince de Tarente et le duc de la Trémoille, étaient catholiques depuis treize ans, refusa d'abjurer ; elle reçut l'ordre de sortir du royaume, elle quitta sa chère ville de Vitré, le 24 décembre 1685, et se réfugia à Heidelberg, puis à Francfort, où elle mourut protestante, en 1693. Mlle Gouyon de la Moussaye, seule héritière du nom, habitait le château patrimonial de la Moussaye, en Plénée-Jugon. Comme sa sœur et son beau-frère, le marquis et la marquise de Montbourcher du Bordage, elle refusa l'abjuration et tous trois résolurent de quitter la France ; ils partirent le 20 janvier 1686, mais furent arrêtés à Trélon, près d'Avesnes, par des paysans qui faisaient la garde afin d'empêcher les huguenots de sortir du royaume. Le marquis de Montbourcher en tua un et sa femme fut blessée, mais il fallut se rendre. Le marquis fut enfermé dans la citadelle de Lille, sa femme dans celle de Cambrai et Mlle de la Moussaye dans celle de Tournai. M. de Montbourcher finit par se convertir, il fut nommé maréchal de camp, en 1688, et tué la même année au siège de Philippsbourg. Mlle de la Moussaye se montra irréductible ; enfermée à la Bastille, elle repoussa toutes les tentatives faites auprès d'elle, finalement elle fut expulsée de France et se réfugia en Angleterre, où elle mourut protestante, en 1717.

Le marquis de la Coste, lieutenant du roi pour les évêchés de Saint-Brieuc, Tréguier, Léon et Quimper, avait été chargé par le duc de Chaulnes de faire exécuter l'édit ; il procéda avec une extrême modération et refusa constamment d'appeler les « missionnaires bottés ». Il préféra procurer du travail aux gens de la seigneurie de la Moussaye, qui se convertirent sans résistance, excepté le sénéchal Isaac Gouyquet du Tertre, qui passa aux îles anglaises avec ses trois fils et ses deux filles. Presque tous les réformés des diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier ne demandaient qu'à être éclairés. Les évêques s'y employèrent avec un zèle apostolique. Ils visitèrent, instruisirent, prêchèrent les calvinistes qu'on leur signalait, provoquèrent et reçurent de nombreuses abjurations. Mgr François de Coëtlogon, évêque de Quimper, pouvait écrire le 20 décembre 1685, deux mois après l'édit de révocation, ces mots significatifs : « Je ne sçay plus qu'il y ait

(1) *Vie de M. de la Noë-Mesnard*, 1734, p. 96.

d'hérétiques dans mon diocèse qui n'aient abjuré. Je souhaite que Dieu leur fasse la grâce de persévérer de tout leur cœur et sans déguisement » (1).

Son neveu Mgr Marcel de Coëtlogon, évêque de Saint-Brieuc, ne fut pas moins humain; il parcourut avec M. de la Coste tout son diocèse, allant visiter les réformés et n'employant à leur égard que la persuasion et la douceur; les conversions furent générales.

Mgr de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes, se rendit lui-même à Vitré, le 21 novembre 1686, accompagné de son grand vicaire et du P. Bruant, jésuite. « Il alla dans les maisons des huguenots, il y fut assez bien receu de la pluspart, asses mal de quelques uns. Il les exhorta de revenir à l'église catholique et en agit avec tant de douceur et de force que le mardi suivant plus de soixante firent abjuration entre ses mains... Dans l'espace de trois mois tous les calvinistes de Vitré, qui étaient au nombre d'environ 400, renoncèrent à leurs erreurs, excepté dix ou douze personnes qui s'échappèrent et se retirèrent en Angleterre » (2).

Il est probable que l'évêque usa de la même mansuétude dans sa ville épiscopale. C'est seulement le 6 décembre que 50 dragons arrivèrent à Rennes, pour loger chez les huguenots qui n'avaient point voulu se convertir, « mais quand les dits huguenots les ont veus, ils ont fait abjuration » (3). Ces conversions étaient-elles sincères? Mgr de Coëtlogon laisse percer ses craintes; Mme Lemoyne de la Maisonneuve, supérieure des Hospitalières de Vitré, exprime les mêmes sentiments : « Plusieurs dames et demoiselles furent mises dans notre maison (pour se convertir), et, pendant deux à trois ans, il y en eut toujours quelques-unes. Cela nous donna bien des soins et on prit toutes les peinnes et mesures possibles pour les réduire; elles n'eurent pas grand effet. Quelques-unes se rendoient et approchoient des sacrements de bon cœur; d'autres par crainte qu'on usât à leur égard des contraintes et viollances qu'elles apprenoient qu'on exerçoit ailleurs sur les rebelles et entestées; ce fut bien des peinnes et peu de consolation » (4).

Enfin l'unité religieuse était rétablie. Le 10 février 1686, le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, venait lui-même à Vitré, dans cette métropole du calvinisme, afin d'assister à un *Te Deum* solennel « chanté en action de grâce pour la conversion des calvinistes ». Mgr de Beaumanoir de Lavardin l'entonna « devant l'autel de la paroisse, » assisté de l'abbé Guénegaud et de l'abbé Fléchier, récemment nommé à l'évêché de Lavaur. Tous deux avaient été envoyés en Bretagne pour instruire et convertir les protestants et ils s'acquittèrent de leur mission avec un grand zèle (5).

(1) S. Ropartz, *Portraits bretons*, p. 234.
(2) L'abbé Pâris-Jallobert, *Journal historique de Vitré*, p. 238.
(3) *Journal d'un Bourgeois de Rennes, Mélanges d'Hist. et d'Archéol. bretonnes*, T. I, p. 273.
(4) L'abbé Pâris-Jallobert, *Journal historique de Vitré*, p. 242.
(5) D'après le rapport de l'intendant de Nointel, l'évêché de Rennes comptait, en 1720, 306 N. C. (nouveaux convertis), celui de Nantes 317, et celui de Saint-Brieuc 64. Le pasteur Vaurigaud avoue lui-même que « le peu de familles de nouveaux convertis de Bretagne fait connaître que le nombre de celles de la R. P. R. n'a jamais été bien considérable par rapport à l'étendue et à la grandeur de la province. » Vaurigaud, *Essai sur l'histoire des églises réformées de Bretagne*, T. III, p. 174. Le nombre des abjurations relevées dans les *Anciens Registres paroissiaux de Bretagne* (p. p. l'abbé Pâris-Jallobert et R. du Guerny) est, pour 25 paroisses, de 481, dont 336 à Saint-Malo, 46 à Saint-Servan (protestants venant des îles anglaises), et 58 à Vitré.

D'autre part le Parlement, se félicitant du succès de ses commissaires, écrivait au duc : « Quand la justice et les armes sont bien unies, et que chacun concourt à l'envi à exécuter les commandements d'un maître comme le nôtre, tout devient facile, tout devient agréable » (21 janvier 1686). On sent en ces mots l'ironie cachée de juges exilés. Le but visé par le roi était atteint, mais la soumission était plus apparente que réelle. La force ne régit point les âmes, elle peut courber les volontés, mais non entraîner les consciences (1).

(1) Marion, *Histoire de l'Église*, T. III, p. 355-362. — B. Vaurigaud, *Essai sur l'histoire des églises réformées de Bretagne*, T. III, liv. I à IV. — S. Ropartz, *Portraits bretons*, ch. VII, p. 201. — L'abbé Pâris-Jallobert, *Journal Historique de Vitré*, p. 169, 235, 238, 242. — A. de la Borderie, *Le Calvinisme à Vitré*, Journal de Rennes, 10, 20, 22, 24 mai 1851. — Barthélemy Pocquet, *La Compagnie du Saint-Sacrement à Rennes*, Revue de Bretagne, sept. et oct. 1904. — Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 441. — Lamare, *Histoire de la ville de Saint-Brieuc*, p. 113. — *Journal d'un Bourgeois de Rennes au XVII[e] siècle, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, T. I, p. 249, 272, 273. — S. Ropartz, *Exil du Parlement à Vannes en 1675*, Mém. de l'Association Bretonne, 1874, p. 143. — G. Vallée et P. Parfouru, *Mémoires de Charles Gouyon, baron de la Moussaye*, Introd. p. XXIX-XXXIII.





CHAPITRE XXXIX

LES LETTRES EN BRETAGNE

AU XVIIe SIÈCLE

..... Juvat immemorata ferentem
Ingenuis oculisque legi, manibusque teneri.
HORACE cité par D. LOBINEAU.

I. LES POÈTES. — II. LES LITTÉRATEURS. — III. LES ORATEURS. — IV. LES HISTORIENS. — V. Mme DE SÉVIGNÉ EN BRETAGNE. — VI. LA LANGUE CELTIQUE.

I. — *Les Poètes.*

Il serait intéressant de savoir quelle impression produisirent en Bretagne les chefs-d'œuvre qui ont illustré la seconde moitié du XVIIe siècle. *Horace* et *Cinna* parurent en 1640, *Polyeucte* en 1643, *Andromaque* et *Britannicus* en 1667 et 1669, *Mithridate* et *Iphigénie* en 1673 et 1674. Molière passa deux mois à Nantes, en 1648 (avril et mai), mais il était jeune, il avait 26 ans, il jouait avec une troupe de rencontre, et il ne devait écrire que cinq ans plus tard ses deux premières pièces : l'*Étourdi* et le *Dépit amoureux* (1). C'est un siècle après, en 1743, qu'une correspondance littéraire s'engagea entre Louis Racine, le fils, et René Chevaye, bourgeois lettré de Nantes (2).

Les poètes bretons de cette époque se ressentent de l'affectation et de l'emphase du siècle précédent, ils ne sont pas soumis encore aux règles du classicisme. Ce sont, il faut le dire, poètes de second ordre, *poetæ minores,* mais une « Histoire de Bretagne » se doit de nommer au moins de Bruc et du Bois-Hus, René Le Pays et Jean de Montigny. Beaucoup d'autres Bretons ont écrit des vers à cette époque et leurs livres sont aujourd'hui recherchés des bibliophiles et des érudits ; on n'a mentionné ici que ceux qui ont acquis en leur temps une réelle notoriété.

Avant eux, il faut citer Alexandre de Rivière. Ce conseiller au Parlement de Bretagne est né et mort à Paris (1561-1618), mais il aimait à passer « son semestre loisir » sur les bords de la Seiche, et il a laissé, dans un poème intitulé le

(1) Baron de Wismes, *Un portrait de Molière en Bretagne*, Revue de Bretagne, juillet 1874.
(2) Dugast-Matifeux. *Correspondance littéraire inédite de Louis Racine avec René Chevaye, de Nantes, de 1743 à 1757,* Revue des Provinces de l'Ouest, 1857-58.

Zodiaque poétique, paru en 1619, quelques jolies descriptions de la campagne rennaise. Emule de Salluste du Bartas, il en a la fausse grandeur et la fausse science; son poème, d'ailleurs illisible, ne vaut pour nous que par quelques allusions à la terre bretonne et à la paix bienfaisante, œuvre d'Henri IV. (1)

Le Nantais du Bois-Hus était un de ces nombreux écrivains, que Richelieu avait attachés à sa personne ou plutôt à son cabinet; ils étaient chargés de défendre sa politique et plus encore d'attaquer ses adversaires. Du Bois-Hus composa, en 1640, un poème en trois chants pour célébrer la naissance de Louis XIV : *la Nuict des nuicts, le Jour des jours, le Miroir du Destin*. Il est écrit dans le style le plus précieux de l'Hôtel de Rambouillet, alors dans toute sa vogue. Il publia, en 1645, un panégyrique du grand Condé, aussi prétentieux et aussi emphatique (2).

René de Bruc de Montplaisir (1610-1682) était un grand seigneur et un soldat poète, il rima dans sa jeunesse des vers galants qui ont plus d'éclat que de parfum, et dans son âge mûr des poésies dévotes qui ont plus de pensée que de style. Il commit même à cet âge un poème, intitulé *le Temple de la Gloire*, qui pourrait s'appeler le Tombeau du génie (3).

René Le Pays, né à Fougères en 1634, mort à Paris en 1690, a conquis de son vivant la célébrité. Les *Amitiés, Amours et Amourettes*, parues en 1665, les *Nouvelles Œuvres*, en 1672, et le *Demeslé de l'Esprit et du Jugement*, en 1688, — c'est-à-dire au milieu des chefs-d'œuvre du grand siècle, — obtinrent un très réel succès et eurent plus de dix éditions. Par contre, Boileau asséna à l'auteur ce coup de massue, — qu'il regretta plus tard, il est vrai :

Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant,
Mais je ne trouve rien de beau dans ce Voiture...

Ailleurs, il raille

... Ces vains amas de frivoles sornettes,
Montre, Miroir d'amour, Amitiés, Amourettes (4).

A leur tour, des critiques modernes ont écrit que Le Pays avait été surfait et que ses contemporains lui avaient payé comptant la somme de gloire qu'il pouvait espérer. Sans doute, Le Pays ne mérite ni cet excès d'honneur ni cette sévérité. Il a composé de jolis vers, et si l'on met de côté ce fatras de galanterie froide et surannée qui datait des *Précieuses*, on peut dire qu'il a le goût sûr et exercé; il fit même la guerre aux pédants, et certains de ses petits poèmes se lisent encore avec plaisir. En prose, son style est meilleur encore, il est net et coulant, souvent imagé et pittoresque, toujours spirituel, avec une pointe d'afféterie. (5)

(1) *Anthologie des poètes bretons du XVII[e] siècle*, par Stéphane Halgan, le comte de Saint-Jean, Ol. de Gourcuff et René Kerviler, p.p. la Soc. des Bibl. Bret. 1884, p. 41. — Ol. de Gourcuff, *Un Du Bartas en Bretagne, Alexandre de Rivière, magistrat-poète*, Revue de Bretagne, mai, juin, juillet 1883. Voir plus haut p. 353.

(2) *Le Bibliophile Breton*, XIV, 1881. — *Anthologie des poètes bretons du XVII[e] siècle*, p. 130. — Ol. de Gourcuff, *Un poète breton ignoré, Du Bois-Hus*. Revue de Bret., décembre 1882, p. 436. — A. de la Borderie, *Un Panégyrique breton en prose et en vers du grand Condé*, Revue de Bretagne, juin 1897.

(3) *Anthologie des poètes bretons du XVII[e] siècle*, p. 176. — Baron de Wismes, *Notice historique et littéraire sur René de Bruc, marquis de Montplaisir*, Revue des Provinces de l'Ouest, 1853, p. 14, 201.

(4) Boileau, *Œuvres complètes*. Satire III, Epître IX.

(5) Livet, *Précieux et Précieuses*, 1860, p. 294.

Le Pays fut pendant longtemps directeur général des gabelles à Grenoble ; vers la fin de sa carrière, il eut le malheur de prendre un associé qui emporta la caisse. Le Pays fut déclaré responsable et condamné à rembourser l'Etat ; c'est à cette occasion qu'il adressa au roi ce joli placet :

Sire, je l'ay perdu, ce procès si terrible,
Qui peut m'enlever tout mon bien.
Hélas ! ce tout n'est presque rien ;
Mais ce rien m'était tout — et tout perdre est sensible !
Je le perds, et pourquoi ? Pour m'être associé
D'un homme qui montroit de sages apparences.
Il a — ce faux prudent — dissipé vos finances :
Pour lui dois-je être châtié ?
D'un innocent ayez pitié !
Votre âme à la justice en tout temps est ouverte :
Vous ou moy, nous perdrons. Consultez votre cœur.
Qui de nous deux, dans ce malheur,
Peut mieux supporter une perte ?

Le Conseil du roi déchargea Le Pays et lui fit remise de la somme dont le payement l'aurait ruiné. Il remercia le contrôleur général en des vers bien tournés :

L'arrêt qui vient d'être rendu,
Qui finit ma peine cruelle,
Qui va rétablir ma santé,
Qui me rend mon lit, ma vaisselle,
Mon repos et ma liberté...
. . . .
Fort peu sensible à l'intérêt,
Assez riche par mon arrêt,
Je ne porte envie à personne,
Et je me crois si bien traité
Qu'il me semble que l'on me donne
Tout ce que l'on ne m'a point ôté (1).

Jean de Montigny, né à Rennes en 1636, fils et frère d'avocats généraux au Parlement, eut toutes les fortunes. Abbé de cour, séduisant et lettré, il eut, à Paris et à Rennes, de vifs succès de salon ; à 30 ans, en 1666, il était aumônier de la reine Marie-Thérèse, à 34 ans, membre de l'Académie française ; à 35 ans, évêque de Léon. En 1671, il prit une part prépondérante aux États de Vitré. Mais, hélas ! toutes ces fleurs, espoir d'un brillant avenir, furent fauchées d'un seul coup. Jean de Montigny mourut à Vitré, quinze jours après la session, d'un transport au cerveau. Il eut une dernière bonne fortune, celle d'être loué par Mme de Sévigné : « Ce pauvre petit évêque avait 35 ans, il étoit établi, il avoit un des plus beaux esprits du monde pour les sciences ; c'est ce qui l'a tué : comme Pascal, il s'est

(1) *Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*, p. 194. — Levot, *Biographie Bretonne*, T. II, p. 302. — Livet, *Précieux et Précieuses*, p. 293-321. — Livet, *René Le Pays*, Bulletin Archéologique de l'Association bretonne, 1852, p. 18-38. — J. de la Pilorgerie, *René Le Pays*, Revue de Bretagne, mai-juin 1872. — A. de la Borderie, *Note bibliographique sur les Œuvres de René Le Pays*, Bulletin des Bibl. Bret. 1883-1884. — O. de Gourcuff et A. de la Borderie, *René Le Pays, nouveaux renseignements sur sa vie et sur ses œuvres*, Revue de Bretagne, oct. 1888, p. 270. — Ol. de Gourcuff, *Addition à la Bibliographie de Le Pays*, Revue de Bretagne, février 1889.

épuisé. » Jean de Montigny avait composé dans sa jeunesse quelques poésies légères, aimables et enjouées. On cite l'Oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse, prononcée à Rennes en 1666, et son Discours de réception à l'Académie, dans lequel il définit « l'académicien français, un honneste homme qui parle bien » (1).

Jean Chapelain, l'auteur trop célébré de la *Pucelle d'Orléans*, le « législateur du Parnasse, » descendait d'une famille de Bretagne, mais il ne peut vraiment être considéré comme un poète breton.

II. — *Les Littérateurs.*

Paul Hay du Chastelet fut un journaliste. C'est le terme qui peint le mieux ce gentilhomme de bonne maison bretonne. Il avait les qualités du polémiste, la verve et le trait piquant; il en eut même la vertu principale : l'indépendance. Et pourtant, Richelieu était un maître exigeant! Du Chastelet goûta des prisons d'Etat. Il trouva moyen d'en sortir. Le Cardinal le prisait fort pour son esprit caustique et moqueur, son style incisif et alerte. Du Chastelet fut l'un des coryphées de ce groupe de lettrés que Richelieu avait réunis autour de lui, et qui furent ses apologistes attitrés. Il a publié de nombreuses brochures politiques. Mais qui se souvient aujourd'hui de ces œuvres d'actualité, lues un jour avec un intérêt passionné, oubliées le lendemain, plus tard presque inintelligibles? A la prose il joignait les vers, il en a composé de fort jolis et de fort spirituels, notamment la satire *Sur la diverse humeur et fortune des hommes* (1660), qui présage Boileau. Il a réuni ses libelles et pamphlets en un *Recueil de diverses pièces pour servir à l'Histoire* (1635), précédé d'une préface apologétique qui est peut-être sa meilleure œuvre. Paul Hay du Chastelet fut naturellement l'un des premiers « Quarante » de l'Académie française, instituée par son maître Richelieu, en 1635. C'est lui qui, avec Conrart, en a établi et rédigé le règlement, encore appliqué aujourd'hui. Né à Laval, où son père était lieutenant civil et criminel, en 1592, allié à la famille bretonne Hay des Nétumières, il fut d'abord avocat général au Parlement de Rennes. Ses réquisitoires piquants lui valurent de vives animosités, mais le mirent en relief; en 1623, il fut nommé maître des requêtes, et, en 1633, conseiller d'État. Il mourut à 43 ans, le 6 avril 1636 (2).

Il convient de citer ici deux dynasties de grands seigneurs académiciens, qui durent, il faut le dire, plus à leur rang qu'à leur mérite littéraire d'être admis dans la savante compagnie : les Coislin et les Rohan.

Armand du Cambout, premier duc de Coislin (1635-1702), neveu du cardinal de Richelieu, petit-fils du chancelier Séguier, époux de Madeleine du Halgouët de Kergrec'h, fut reçu membre de l'Académie française, à 17 ans, en 1652. Il quitta l'armée en 1675, à la suite de dissentiments avec Louvois, et vécut dès lors dans

(1) *Anthologie des poètes bretons du XVII*[e] *siècle*, p. 201. — R. Kerviler, *La Bretagne à l'Académie française au XVII*[e] *siècle*, 1879, p. 473, et Revue de Bretagne, juin et juillet 1876. — *Lettres de M*[me] *de Sévigné*, T. II, p. 365, 368, 376.

(2) R. Kerviler, *La Bretagne à l'Académie française*, p. 1-64. — *Anthologie des poètes bretons du XVII*[e] *siècle*, p. 93. — Levot, *Biographie Bretonne*, T. I, p. 303. — Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, p. 488.

la retraite. Il présida plusieurs fois la noblesse aux États de Bretagne, il se rendit célèbre à la fois par sa politesse raffinée et par sa hauteur excessive. C'était, dit Saint-Simon, « un très petit homme, sans mine, mais l'honneur, la vertu, la probité, la valeur, et la vérité même ». Son fils aîné, qui ne le valait pas, Pierre du Cambout, second duc de Coislin (1662-1710), fut pourtant reçu à l'Académie, en 1702 : « C'était un homme de beaucoup d'esprit, dit Saint-Simon, extraordinaire au dernier point, toujours salé, fort amusant, méchant aussi et dangereux » (1). Son frère cadet, Henri de Coislin, fut évêque de Metz, et devint le troisième et dernier duc de Coislin, à la mort de son frère (1664-1732). Lui aussi fut académicien, il aimait les arts et fut un bibliophile émérite.

Trois cardinaux de Rohan furent membres de l'Académie française, mais, à vrai dire, ils ne se rattachent à la Bretagne que par leur nom. Le cardinal Armand-Gaston de Rohan (1674-1749), célèbre par son attachement pour le ministre Dubois, fut évêque de Strasbourg. Il fut élu à l'Académie en 1704. Son neveu, Armand de Rohan, dit le cardinal de Soubise, le fut en 1741. Lui aussi fut évêque de Strasbourg, il mourut en 1756, à 39 ans. Le prince Louis, quatrième cardinal de Rohan (1734-1803), que l'affaire du Collier a rendu si célèbre, était par sa mère, Louise de Rohan-Soubise, le petit-neveu du premier cardinal de Rohan et le cousin germain du second; il fut appelé à succéder à tous leurs honneurs et à toutes leurs charges, à l'évêché de Strasbourg et à la grande aumônerie, comme à l'Académie française et au cardinalat (2).

René de Ceriziers, né à Nantes en 1609, entra de bonne heure chez les Jésuites; étant sorti de la Compagnie vers 1642, il devint aumônier du roi Louis XIV. Il mourut en 1662. Il a publié plusieurs ouvrages, qui ne sont guère connus que des bibliophiles. Son style, pompeux et fleuri, devient vite fatigant. Pourtant sa *Vie de sainte Geneviève de Brabant* a eu d'innombrables éditions (3).

L'abbé de Bellegarde acquit, à la fin du XVIIe siècle, un très grand renom. Plusieurs de ses ouvrages ont eu six ou sept éditions. Qui les connaît aujourd'hui? Vanité de la renommée littéraire! J.-B. Morvan de Bellegarde était né à Piriac, en 1648. Entré chez les Jésuites, élève du P. Bouhours, il quitta la Compagnie au bout de dix-sept ans, à la suite de son adhésion à la philosophie de Descartes. Il resta du reste un prêtre exemplaire et mourut pauvre, en 1734. Il écrivit « par nécessité », aussi son excessive fécondité a nui à la valeur de ses travaux. De 1687 à 1730, il a publié plus de vingt ouvrages. Ses *Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter* ont été presque célèbres. Son style est diffus; ses œuvres littéraires manquent de clarté, ses livres d'histoire de critique et ses traductions de fidélité (4).

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Boislisle, T. X, p. 268 et T. XIX, p. 115.

(2) Kerviler, *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*, 1879; et Revue de Bretagne, juin-nov. 1879, mai, juin, nov., déc. 1880, janv.-sept., 1881.

(3) Kerdanet, *Notices chronologiques*, p. 142. — Levot, *Biographie Bretonne*, T. I, p. 270. — *Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle*, p. 119. — O. de Gourcuff, *Bibliographie critique des ouvrages du P. René de Ceriziers, Jésuite nantais*, Revue de Bretagne, avril, mai 1889. — Kerviler, *Bio-Bibliographie bretonne*, T. VIII, p. 160.

(4) Ol. de Gourcuff, *Un Moraliste breton, l'abbé de Bellegarde*, Revue de Bretagne, déc. 1887, janv. et fév. 1888. — *Mercure de France*, nov. 1734, p. 2390-2399. — Kerdanet, *Notices chronologiques*, p. 233. — Levot, *Biographie Bretonne*, T. I, p. 78.

III. — *Les Orateurs.*

La Bretagne n'a pas produit au XVII[e] siècle d'orateurs de marque ; cependant, il faut nommer deux évêques qui, sans lui appartenir par leur origine, ont occupé deux sièges sur son territoire : Philippe Cospeau, évêque de Nantes, et Anthyme Cohon, évêque de Dol. Tous deux ont été des prédicateurs célèbres en leur temps. Ils ont épuré la langue de la chaire et préparé l'ère de Bossuet. Le carme Léon de Saint-Jean, de son nom Jean Macé, né à Rennes en 1600, fut aussi à cette époque un orateur renommé. C'était le prédicateur de la cour, ses discours ont une belle ordonnance, et ne sont ni diffus ni pédants (1).

L'éloquence judiciaire ne pouvait guère produire au XVII[e] siècle des maîtres de la parole. Les « plaidoyers » des avocats, comme ceux des « gens du roi », étaient encombrés d'un fatras de citations hétéroclites, où le sacré et le profane se coudoyaient dans un pêle-mêle étonnant. Ces lourdes productions n'avaient rien de commun avec l'art oratoire, elles avaient une excuse dans le mauvais goût du temps et aussi dans l'absence de précédents, de Recueils de jurisprudence. Aucun arrêtiste n'avait encore songé à rassembler les décisions des Cours, qui du reste n'étaient pas motivées.

Sébastien Frain fut un précurseur ; maître incontesté de la Barre pendant quarante ans, il recueillit et annota les principaux arrêts. Mais le véritable rénovateur de la langue judiciaire fut Pierre Hévin (1621-1692). Il bannit l'emphase et les citations bizarres, sa parole était simple et claire ; et à la fin du XVII[e] siècle, la langue judiciaire était aussi devenue la langue française. Hévin a publié des ouvrages très estimés, de savants commentaires, et l'on cite encore au Palais *Hévin sur Frain*. Pierre Hévin eut pour successeurs à la Barre Anneix de Souvenel, qu'on appelait le grand Anneix (1689-1758), et surtout Poullain du Parc, le plus célèbre des jurisconsultes bretons. Par la lucidité de son esprit, la sûreté de sa méthode, la vigueur de ses déductions, il acquit une renommée universelle.

De l'autre côté de la Barre, les avocats généraux ne montrèrent pas moins de talent, mais ils ont laissé peut-être une trace moins brillante, sauf La Chalotais, qui fut un jurisconsulte de premier ordre, un travailleur infatigable et un orateur remarquable (2).

IV. — *Les Historiens.*

L'apaisement qui suit les grandes guerres est propice aux belles écritures. Dans la paix reconquise, au soir de la vie, les hommes aiment à conter leurs aventures, leurs périls, leurs exploits. D'autres se plaisent à lire ces souvenirs du passé, redisant l'éternel et si humain « *suave mari magno...* » Ainsi en fut-il après la tempête de la Ligue.

(1) Voir plus haut, p. 595.
(2) Saulnier de la Pinelais, *Le Barreau du Parlement de Bretagne*, 1896, liv. II, ch. VII, VIII et IX. — Saulnier de la Pinelais, *Les Gens du roi au Parlement de Bretagne*, 1902 ; 3[e] Part. ch. IV, V, VI.

Sur divers points de la Bretagne, des lettrés et des chercheurs s'appliquèrent à restituer l'histoire du passé. « Ils s'étaient, dit l'un d'eux, rendus sectateurs d'un vieux docteur jacobin, consommé en l'antiquité et lecture des chartes de Bretagne, qui se proposoit de faire une parfaitement belle histoire des roys, ducs et comtes de la maison royale de Bretagne. » Ce moine dominicain était le P. Augustin du Paz, prieur du couvent de Rennes. A sa mort, en 1631, ses nombreux livres et manuscrits furent achetés par un gentilhomme ami des lettres, Pierre de Lannion, baron du Vieux-Châtel, qui se proposait d'en publier une partie. Gendre de René d'Aradon, il avait succédé à son beau-père comme gouverneur de Vannes, de 1625 à 1652.

Dans l'autre camp, Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, l'un des plus riches seigneurs de Bretagne et l'un des plus vaillants capitaines de Henri IV, nommé en 1598 gouverneur de Dinan par le roi, était aussi un lettré ; il avait recueilli un très grand nombre d'actes et projetait d'écrire une Histoire de la Bretagne, mais il mourut à 47 ans, en 1613 (1). D'autres gentilshommes se plaisaient à l'étude des choses du passé, ils s'adonnaient surtout avec passion aux recherches généalogiques, ces travaux préparatoires qui sont comme les échafaudages de l'histoire : René de Bruc, de Guémené-Penfao, né en 1604 ; Guy Autret de Missirien, de Lézergué, près Ergué-Gabéric, mort en 1660, qui, « étant sans charge et sans occupation, dit-il, entre toutes les études avait fait eslection de celle de l'histoire comme la plus convenable à son inclination ; » il revit et compléta la *Vie des Saints* de son « bon amy » Albert Le Grand ; Jean Gault, s[r] du Tertre, de Ploërmel ; Louis Turquest de la Saulaye, chapelain à Guingamp ; Gaignart du Paty, intendant de la maison de Rohan-Guémené († 1685).

Tous ces érudits étaient en correspondance entre eux, s'éclairant et s'encourageant les uns les autres. Leur maître et leur guide était le P. du Paz. Ce moine fut vraiment un initiateur, un précurseur. Le premier, il conçut une idée géniale : à savoir que l'on ne devait écrire l'histoire que sur des documents. C'est une pensée que n'avaient eue, avant lui, ni Bouchart, ni d'Argentré, ni Le Baud (dont l'ouvrage n'était pas encore publié). Les traditions et les légendes leur suffisaient et leurs livres ne sont en somme que des romans historiques. Cette conception nouvelle de l'histoire, qui nous paraît si simple aujourd'hui, fut d'abord mal accueillie. Elle ne fut comprise que d'un petit groupe de savants. L'*Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* parut en 1619, elle est remplie de faits. Le Père du Paz passa une partie de sa vie à fouiller les chartriers des évêchés, des abbayes et des châteaux, et à copier les pièces authentiques « en la poussière des archives ». D. Lobineau a dit de lui : « Il avait l'esprit net et solide, et la lecture des anciens titres, à laquelle il s'estoit appliqué dans ses différents voyages, lui avait donné du goust pour la vérité. » N'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un historien ? (2)

Avec le P. Albert Le Grand, dont la *Vie des Saints* parut en 1636, on rentra

(1) C'était le père de Sébastien de Rosmadec, gouverneur de Nantes lors des troubles de 1675, et de François de Rosmadec, dit le comte des Chapelles, décapité en 1627 à la suite du duel fameux où il servit de témoin à son cousin Montmorency-Bouteville. Voir plus haut, p. 392.

(2) P. Augustin du Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, 1619. — D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, T. I. Préface.

dans le domaine de la légende. Albert Le Grand passa sa vie aux couvents des Dominicains de Rennes et de Morlaix, sa ville natale; c'était un religieux exemplaire, il mourut à Rennes vers 1640. On a appelé Albert Le Grand le La Fontaine de la légende. Ce n'est pas un historien. Il manque totalement de critique et pousse la crédulité jusqu'à la naïveté. Il dédaigne la chronologie, il mêle les personnages et les dates, il raconte sans sourciller les belles actions de Conan Mériadec et de saint Riothime, qui n'ont pas plus existé l'un que l'autre.

Et pourtant, la *Vie des Saints de la Bretagne Armorique* obtint un succès prodigieux, dû au charme qui découle des récits de l'auteur, à la grâce originale de son style, qui nous séduit encore dans ce vieux français si savoureux (1). Mais, à partir de 1680 jusqu'en 1837, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle et demi, le silence se fait. C'est que les nouvelles générations, tout en étant aussi croyantes, n'étaient plus aussi crédules : elles désiraient appuyer leur foi sur des preuves. La critique historique venait de naître. D'autre part, les écrivains du grand siècle avaient épuré la langue et le style. Il fallait un nouvel hagiographe, qui représentât la nouvelle science et parlât le langage de l'époque. Ce fut Dom Lobineau, dont la *Vie des Saints de Bretagne* parut en 1725 (2).

Mais, avant d'arriver à cette époque, il faut signaler l'*Histoire de Bretagne*, de Pierre Le Baud. Elle fut publiée, en 1638, par d'Hozier, qui la retrouva dans la bibliothèque de M. de Rosmadec de Molac. C'était une œuvre intéressante, parce qu'elle donnait l'état de la science historique à la fin du XVe siècle. On ne pouvait demander au chapelain de la reine Anne le discernement de la critique historique; cependant il cite parfois ses sources; mais, naturellement, sur les origines bretonnes, il répète les fables de Gaufroi de Monmouth (3).

Trente ans après, entre 1664 et 1668, parurent coup sur coup trois ouvrages qui touchaient à l'histoire de la province. Un carme de Rennes, nommé Toussaint Le Bigot, qui prit le nom de sa mère, née Conen de Saint-Luc, le P. Toussaint de Saint-Luc eut l'idée malheureuse de consacrer en 1664 un livre à Conan Mériadec, il y réédite toutes les légendes relatives à ce personnage fabuleux. Il publia de plus, en 1680, un *Armorial* contenant la liste des familles reconnues nobles à la Réformation de 1668. L'*Armorial,* publié en 1681 par Guy Leborgne, alloué de Lanmeur, est plus précieux, surtout pour les familles du Tréguier et du Léon (4). Enfin, en 1668, parut la quatrième édition de l'*Histoire de Bretagne,* de Bertrand d'Argentré, qui, malgré son mérite et son intérêt, répétait, aussi elle, les fables de Conan Mériadec et autres récits imaginaires. Dom Lobineau l'a jugée d'un mot cruel quand il laisse entendre que d'Argentré a résolu un problème difficile, celui d'ajouter des erreurs à l'*Histoire* de Le Baud (5).

(1) *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique,* par Fr. Albert Le Grand, annotées par MM. Thomas, Abgrall et Peyron, 1901.

(2) *Les Vies des Saints de Bretagne,* par Dom G. A. Lobineau, Rennes, 1725, in-fol.

(3) *Histoire de Bretagne, avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval,* par Pierre Le Baud, p.p. d'Hozier, 1638. On sait que d'Hozier a publié la seconde rédaction de Le Baud. La première, datant de 1480, qui était restée inédite, a été publiée par M. de Calan pour la Société des Bibliophiles Bretons, 1907.

(4) *L'Histoire de Conan Mériadec,* par le P. Toussaint de Saint-Luc. 1664. (Réimp. en 1880.) — A. de la Borderie, *Histoire de Conan Mériadec, du P. Toussaint de Saint-Luc,* Mém. de l'Assoc. Bret., 1877. — *Armorial breton,* de Guy Leborgne, 1667. (Nouv. édit. pub. en 1902 par M. de Bergevin.)

(5) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne,* préface.

Qu'était-ce donc que dom Lobineau ? Avait-il le droit d'être si sévère pour les autres ? Oui, car il a été vraiment le rénovateur de l'Histoire de Bretagne. Né à Rennes en 1667, il entra à l'abbaye des Bénédictins de Saint-Melaine en 1683. Il appartenait à une famille de procureurs, et cet atavisme éclaire sa mentalité. Il a l'esprit frondeur des clercs de la Basoche, l'amour de l'ordre et de la méthode, l'aptitude à élucider une affaire, la passion du document, et surtout l'indépendance du caractère. Il n'eut pas, du reste, l'initiative de cette grande entreprise; c'est l'évêque de Quimper, François de Coëtlogon, prélat distingué, qui en eut la première idée. En 1685, il engagea Dom Maur Audren de Kerdrel, prieur de l'abbaye de Landévennec, à écrire l'Histoire de la Bretagne. Celui-ci, esprit large et ouvert, comprit l'importance et l'intérêt du projet, et ayant été nommé prieur de l'abbaye de Redon, il désigna quatre religieux chargés de la recherche et de la copie des documents : D. Briant, D. Le Gallois, D. Rougier et D. Veissière de la Croze, ce dernier remplacé en 1693 par D. Alexis Lobineau. Ce labeur préparatoire dura sept ans, de 1689 à 1696 ; puis vint le travail d'élaboration et de rédaction, qui demanda également sept années, de 1696 à 1703. Cette tâche, c'est Lobineau qui l'a accomplie, et il doit en garder l'honneur. En 1707 parut, en deux volumes in-folio, l'*Histoire de Bretagne, composée sur les titres et les auteurs originaux;* le premier contenant l'*Histoire* proprement dite, et le second plus de 1.600 pièces authentiques, qui servaient de *Preuves* à l'*Histoire*. C'était une innovation admirable qui indiquait la valeur et l'esprit de l'ouvrage.

Ce mérite fut justement la cause des déboires de l'auteur. Les États avaient toujours encouragé avec une intelligente libéralité les efforts des historiens de la province. En 1703, ils accordèrent 30.000 francs aux Bénédictins. Ceux-ci avaient naturellement supprimé de l'Histoire le légendaire Conan Mériadec et sa fabuleuse dynastie. Mais, de cette dynastie la Maison de Rohan prétendait descendre. L'ouvrage portait un coup droit à l'amour-propre et aux intérêts des Rohan, car ils réclamaient à la cour les honneurs exceptionnels des princes étrangers descendant d'une maison souveraine. Les Rohan-Guémené, les Rohan-Soubise et les Rohan-Montbazon, — non les Rohan-Chabot, — se liguèrent contre le moine breton. Or, ils étaient puissants.

La princesse de Soubise, très influente et très irritée, porta plainte au chancelier qui déclara à D. Lobineau qu'il n'accorderait point le privilège à son livre, « à moins que Mme de Soubise n'en fût satisfaite » (1). Son fils, Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, futur cardinal et académicien, s'aboucha avec le Bénédictin pour lui demander la réintégration de Conan Mériadec. Lobineau refusa obstinément de se prêter à cet acte de faiblesse ; pourtant Pontchartrain — qui avait été président du Parlement de Bretagne, — accorda le privilège, et l'ouvrage parut en 1707.

Mais le mauvais vouloir et la rancune des Rohan persistèrent. Les États avaient proclamé D. Lobineau « historiographe de Bretagne » et lui avaient accordé une pension de 300 livres ; les Rohan firent si bien qu'ils les empêchèrent de donner une subvention pour un deuxième volume de *Preuves* déjà préparé et qui ne fut

(1) A. de la Borderie, *Correspondance historique des Bénédictins bretons*, 1880, p. 113.

jamais imprimé. Le moine breton refusa de transiger avec la vérité historique, il cessa de s'occuper de l'Histoire de Bretagne ; il vécut vingt ans au couvent des Blancs-Manteaux et acheva l'*Histoire de Paris* de D. Félibien. En 1725, il publia la *Vie des Saints de Bretagne*. Dans un style un peu sec, un peu froid, mais avec un sens critique supérieur, D. Lobineau essaie de fixer le rôle historique des Saints de Bretagne, leur action, leurs œuvres et leurs bienfaits.

Peu après, D. Lobineau se décida à demander à la terre bretonne le repos et la santé, il se retira dans la pittoresque abbaye de Saint-Jacut de la Mer ; mais il y revenait fatigué, vieilli et découragé : « Peut-être l'ouvrage de la terre me sera-t-il moins ingrat, dit-il, que tous ceux dont j'ai enrichi le public, dont je n'ai retiré que méconnaissance, lassitude, épuisement et vieillesse. » Il était désormais à l'abri des agitations du monde, qui viennent expirer dans cette solitude comme les flots qui se brisent au pied des arbres du jardin des moines ; mais le grand historien breton était frappé au cœur, il mourut deux ans après, le 3 juin 1727 (1).

Les Rohan poursuivirent leur œuvre. En 1729, le second cardinal de Rohan demanda aux Bénédictins deux moines pour écrire l'histoire de sa maison. D. Morice et D. Duval furent chargés de cette mission. Mais l'histoire généalogique préparée par eux n'eût été qu'une réfutation insuffisante de l'œuvre de Lobineau ; il était bien plus habile et plus efficace de refaire sur d'autres bases l'*Histoire de Bretagne*. D. Morice consentit à se charger de cette tâche ingrate. De 1742 à 1746, il publia trois volumes de *Documents* ou *Preuves*, aux frais des États qui accordèrent une subvention de 39.600 l., et enfin en 1750, le premier volume de la nouvelle *Histoire de Bretagne*, où il eut la faiblesse et le tort de réintégrer les fables dont Lobineau l'avait expurgée. Epuisé par le travail, D. Morice mourut à la fin de cette année ; le second volume de l'*Histoire* fut composé par D. Taillandier et parut en 1756. Malgré tout, ces cinq volumes in-folio sont pour l'Histoire de la Bretagne un incomparable trésor.

A côté de ces grands historiens, il faudrait citer le P. Hardouin, jésuite, né à Quimper (1646-1729), érudit qui a publié 92 volumes ; le P. de Tournemine, jésuite, né à Rennes (1661-1739), descendant de la Maison de la Hunaudaye, qui a été pendant trente ans le directeur du Recueil publié par les jésuites sous le nom de *Mémoires de Trévoux*, du nom de la ville où il était imprimé ; et enfin le grand philosophe René Descartes, dont le père était conseiller au Parlement de Bretagne, et dont les deux frères, également conseillers, ont fait souche de familles bretonnes (2).

V. — *Mme de Sévigné en Bretagne.*

Comment ne pas donner une place dans ce tableau des Lettres bretonnes à la Française illustre qui est une des gloires de notre pays? Elle a trop longtemps

(1) En 1886, on a élevé dans le cimetière de Saint-Jacut un « menhir » surmonté d'une croix avec cette inscription : DOMNI LOBINEAU CRUX.

(2) Ropartz, *La Famille Descartes en Bretagne*, Mém. de l'Assoc. Bret., 1875.

résidé sur le sol breton pour ne pas y avoir acquis droit de cité. Sur la Bretagne, sur ses habitants, sur leurs idées, leurs coutumes, leurs qualités et leurs défauts, elle a écrit des lettres qui sont des chefs-d'œuvre de justesse et d'esprit. Tout a été dit sur les mérites littéraires de Mme de Sévigné; ses jolies missives resteront l'éternel régal des lettrés; elles ont le charme et la grâce, le naturel et l'enjouement. Si la marquise garde encore une pointe d'afféterie, ce trait ne fait que rehausser sa manière, elle n'est point une « *Précieuse* », car elle ne recule ni devant le mot crû, ni devant un propos gaillard. Par-dessus tout, on sent qu'elle est sincère : dans ses lettres à sa fille, dont elle connaissait la discrétion, elle dit tout, sur tout et sur tous. Pour les faits toutefois, elle est sujette à caution, elle raconte ce qu'elle entend dire au gré de sa plume ou de son imagination. Elle possède au suprême degré cette qualité éminemment française : l'esprit; il est naturel et nullement cherché, mais on sent qu'il repose sur un fonds solide de lectures et d'études; nul ne connaît mieux qu'elle ce que Pline appelle « *proprietas splendorque verborum* ».

C'est une gloire pour la Bretagne d'être devenue la patrie d'adoption de l'illustre marquise et le sujet de tant de missives impérissables, car Mme de Sévigné n'était pas Bretonne. Marie de Rabutin-Chantal, née à Paris en 1626, épousa à 18 ans le marquis de Sévigné, qui descendait d'une vieille famille bretonne. L'union ne fut pas heureuse, Henri de Sévigné était un viveur éhonté. « Il aima partout, dit Bussy-Rabutin, et n'aima jamais rien de si aimable que sa femme ». Il fut tué en duel, en 1651, pour les beaux yeux de Ninon de Lenclos. Mme de Sévigné restait veuve à 25 ans avec une fille et un fils. Sa fille devint Mme de Grignan; et son fils, Charles de Sévigné, né aux Rochers en 1648, après avoir eu, lui aussi, une jeunesse agitée, finit par épouser une Bretonne Mlle de Brehand de Mauron, à 36 ans; il mena dès lors une vie sérieuse et même dévote. Il eut toujours d'ailleurs pour sa mère la plus touchante affection.

La marquise de Sévigné avait de grands intérêts en Bretagne; son mari y possédait notamment quatre terres importantes : Sévigné, près de Rennes, Les Rochers, près de Vitré, le Buron, près de Nantes, et Bodegat, près de Quimper. Elle vint en Bretagne pour y chercher le repos et aussi pour y refaire sa fortune, fortement écornée par son mari et par son fils. Elle y fit des séjours de plus d'un an, en 1665, 1671, 1675, 1680, 1684 et 1689. On calcule qu'elle y a passé environ six années.

Mme de Sévigné a donc vu de très près la Bretagne et les Bretons. Comment les a-t-elle jugés? On a écrit à son sujet des centaines de volumes; et pourtant il en reste un à faire, c'est l'étude du rôle social d'une grande dame au XVIIe siècle. On a décrit mille fois Versailles, Paris et la Cour, mais on a oublié le pays. Quand on lit les « lettres bretonnes » de Mme de Sévigné, on éprouve l'impression d'une société qui semble en quelque sorte superposée à la nation, société brillante à coup sûr, attrayante et distinguée, qui a surtout pour but de goûter ce qu'on a appelé « la douceur de vivre ». Il serait intéressant par exemple de connaître les rapports de la marquise avec les paysans qui vivaient autour d'elle. On répondra qu'elle n'en avait guère, elle ne comprend même pas leur langage, elle se figure qu'ils parlent breton; elle en eut cependant, ne fût-ce qu'avec ses fermiers.

Car elle était bonne et elle aimait la nature. Elle était bonne : elle a eu des amis très chers qu'elle a gardés jusqu'à la fin, et, chose plus rare ! elle les a défendus dans la disgrâce. Elle est bienveillante pour ses gens, qui lui sont très attachés ; elle estime son jardinier Pilois et « préfère sa conversation à celle des conseillers au Parlement ». Elle aime la nature, sans doute la nature alignée, peignée, taillée, les jardins français « selon le dessin de M. Lenôtre, » leur beauté régulière, très supérieure, à coup sûr, au pittoresque d'opéra comique des jardins anglais. Elle se plaît à parcourir les allées qu'elle a plantées, qu'elle a nommées : « La Solitaire, » « l'Infinie, » « L'Humeur de ma mère » ; elle distingue les chênes, les hêtres et les charmes, elle admire la verdure *des Rochers*, et elle a dit l'attrait des feuilles d'automne. C'est ce qui donne à ses lettres bretonnes une incomparable saveur.

Ce que la marquise connaît très bien, ce qu'elle peint en traits inoubliables, c'est la société bretonne de son temps. Elle y a puisé des portraits restés légendaires, qui sont des chefs-d'œuvre de malice et d'ironie ; elle aime à sourire ; avec sa finesse de parisienne, elle saisit d'un trait les ridicules de ces provinciales ; mais elle n'est pas méchante, sa moquerie ne va jamais jusqu'à la satire.

On ne peut lui faire qu'un reproche : elle a trop d'esprit ; elle en a parfois abusé, nous l'avons vu ; mais ne revenons pas sur ces choses tristes, restons sous le charme de ces *Lettres* inimitables, qui sont une gloire de la France et, pour une certaine part, une gloire de la Bretagne (1).

VI. — *La Langue celtique.*

Il ne faut pas oublier que la moitié des Bretons parle une langue à part, un peu rude, mais sonore et chantante ; et c'est bien une langue, car elle a ses règles, sa grammaire, ses dialectes. Le français gagne peu sur le territoire du breton ; depuis le XIIe siècle, la limite des deux langues reste sensiblement la même ; elle peut être marquée par une ligne brisée partant de la pointe de Pénerf, près de Damgan, passant par Berric, Monterblanc, Plumelec, Saint-Allouestre, Kerfourn, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Le Haut-Corlay, remontant le Leff, et, avant son embouchure dans le Trieux, inclinant à droite vers Plouha et Tréveneuc.

Il est vrai que le français est parlé couramment dans toutes les villes et dans les châteaux du pays armoricain ; les Celtes ont d'ailleurs une merveilleuse aptitude pour les langues étrangères. Dubuisson-Aubenay, qui parcourut la Basse Bretagne, en 1636, remarque que l'on parle très bien le français à Vannes, et que l'on plaide en français au présidial de Quimper. Le P. Le Nobletz et le P. Maunoir

(1) Sur Mme de Sévigné en Bretagne voir : *Lettres de Mme de Sévigné*, p.p. Monmerqué, édit. des Grands Écrivains de la France, 12 vol. in-8o, 1862. (Lire la Notice biog. de M. Paul Mesnard.) — Gaston Boissier, *Mme de Sévigné*, 1896. — F. Combes, *Mme de Sévigné, historien*, 1885. — L. de la Brière, *Madame de Sévigné en Bretagne*, 1882. — A. de la Borderie, *Mme de Sévigné à Vitré, Nouvelle Galerie bretonne*, p. 53. *Mme de Sévigné à Rennes, en 1680*, Revue de Bretagne, juillet 1892. — F. Saulnier, *Les Sévigné oubliés, Notre oncle de Sévigné, Le Roman d'une dame de Sévigné, Le Filleul de la Marquise, Les malheurs d'un Montmoron*, Revue de Bretagne, nov., déc. 1884, avril, mai, juin 1885 ; déc. 1885 ; déc. 1886 ; juin 1887. — A. Dupuy, *Le Séjour de Mme de Sévigné en Bretagne*, Bulletin de la Soc. Acad. de Brest, T. VI, 1870.

ont constamment prêché en Breton; ce dernier a même essayé de réformer la langue, dans une sorte de Traité breton de la Doctrine chrétienne suivi d'un Dictionnaire breton et d'une Grammaire armorique (1).

L'enseignement du breton fut continué après eux, par Claude Marigo, recteur de Beuzec-Conq, et par le capucin Grégoire de Rostrenen.

La langue celtique a une littérature qui présente les mérites et les défauts des littératures populaires.

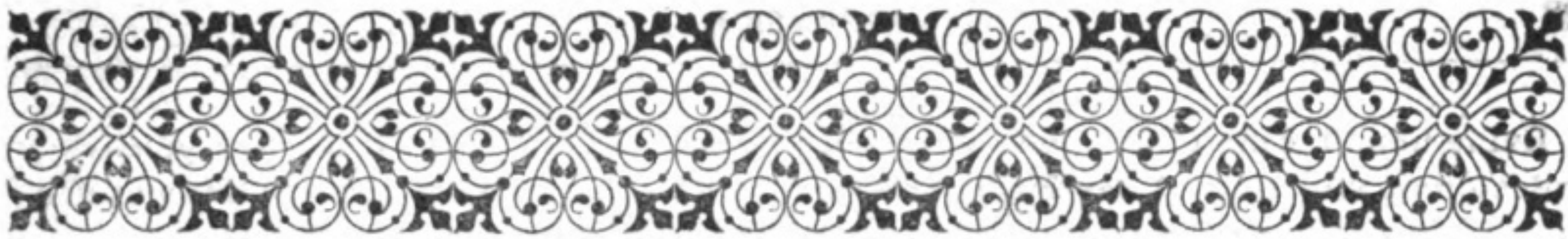
Les *Mystères,* sortes de tragédies religieuses, destinées à être représentées en public, inspirées du reste par les *Mystères* français du moyen-âge, avaient eu, aux XV[e] et XVI[e] siècles, un grand succès; tenus en suspicion par l'autorité religieuse, proscrits par le Parlement, ils disparurent presque complètement au XVII[e] siècle.

Enfin des chants populaires, dont il est difficile de préciser l'origine et la date, ont été recueillis de nos jours; ces *gwerziou,* chants sombres et tragiques, et ces *sonniou,* chants d'amour et de joie, ne manquent ni de saveur ni d'originalité. On y sent vibrer les sentiments du peuple; on y retrouve parfois cette inspiration élevée, cette tendance à l'idéalisme, cette mélancolie rêveuse, cette résignation fataliste qui sont les caractères de l'âme bretonne (2).

(1) *Le Sacré Collège de Jésus, Quenteliou Christen eus ar Collech sakr Iesus-Christ,* par le P. Maunoir, de la Compagnie de Jésus. A Quimper Corentin, chez Hardouyn, 1659.

(2) Voir sur cette question : J. Loth, *Chrestomathie bretonne,* 1890; — Hersart de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz, Chants populaires de la Bretagne,* 1839. — Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel, Chants populaires de la Basse-Bretagne,* 1868-1874. — Luzel et Le Bras, *Soniou Breiz-Izel, Chansons populaires de la Basse-Bretagne,* 1890. — Le Braz, *Le Théâtre celtique.* — G. Dottin, *Louis Eunius ou le Purgatoire de Saint-Patrice,* 1911. — Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636,* p.p. Léon Maître et P. de Berthou, T. I, p. 65, 119, 136, 177 ; T. II, p. 244.





APPENDICE

LES MARQUES DE PAPIER TIMBRÉ DE BRETAGNE.

(Papiers et Parchemins timbrez).

Nous n'avons pas à rechercher ici les origines du Papier timbré ; elles sont obscures et lointaines, elles remontent, dit-on, jusqu'aux Romains. L'usage du Papier timbré semble avoir commencé au XVII[e] siècle, en Hollande. En France, le surintendant Fouquet eut le premier l'idée d'ordonner, en 1655, « que tous actes portant foi, obligation ou acquit ne seraient valables qu'autant qu'ils seraient écrits sur papier ou parchemin dont chaque feuille serait frappée d'une marque spéciale ». Mais le Parlement s'éleva contre cette exigence, et Fouquet dut renoncer à son projet.

Celui-ci fut repris dix ans après par Colbert qui, lui, savait se faire obéir. Quand il publia les deux grandes Ordonnances de 1667 sur la Procédure civile et de 1670 sur la Procédure criminelle, qui furent, jusqu'à la fin, les Codes de l'ancien régime, il prescrivit aux officiers de justice et aux gens de loi de se servir de formules identiques pour la rédaction des actes. Ces formes variaient en effet pour chaque région ; leur diversité et leur complication entraînaient des difficultés et des contestations fréquentes. Colbert, sur ce point comme sur tous les autres, voulut établir l'uniformité dans *le style* des tribunaux.

Mais notaires, procureurs, greffiers et sergents ne tinrent aucun compte de ces prescriptions. Alors, pour les obliger à se soumettre, Colbert décida qu'il serait dressé un recueil de *Formules,* tant pour les actes judiciaires que pour les actes authentiques, qui serait imprimé et dont « les officiers » n'auraient qu'à remplir les blancs De plus, il ordonna que ces « *Formules* seraient marquées en teste d'une Fleur-de-lys et timbrées de la qualité et substance des actes », comme aussi du droit qui serait perçu. C'est l'objet de la Déclaration royale du 19 mars 1673, qui fut suivie d'un arrêt du Conseil du 22 avril 1673, établissant le tarif des droits à payer pour le timbre.

Ainsi le timbre a eu d'abord pour but de garantir l'authenticité des actes publics. Mais il était en même temps un impôt ; or l'État avait de grands besoins d'argent. Comme l'établissement des *Formules* devait demander un assez long délai, et que l'État voulait percevoir sans retard le produit du timbre, une nouvelle Déclaration du 2 juillet 1673 — qui suivait de moins de trois mois celle qui avait établi les tarifs — autorisa les notaires et officiers de justice à se servir de papiers et parchemins ne portant pas la *Formule* imprimée, mais « marqués en teste d'une Fleur-de-lys et timbrés de la qualité et substance des actes avec mention du droit porté par le Tarif, le corps de l'acte entièrement en blanc pour être écrit à la main ». A partir de ce moment, le timbre devenait strictement obligatoire ; le papier qui le portait garda le nom de *Formule.* C'est la véritable origine du *Papier timbré.*

Évidemment c'était une gêne et c'était une augmentation de frais. Les gens de loi protestèrent violemment, les Parlements se firent l'écho de leurs réclamations et déclarèrent solennellement que cette exigence nouvelle entraverait le cours de la justice.

Louis XIV et Colbert, intimidés, cédèrent, supprimèrent le timbre et le remplacèrent par un impôt sur tous les papiers en général. Immédiatement, les fabricants se plaignirent et l'on reconnut que cet impôt porterait un coup fatal à l'industrie très importante et très prospère des fabriques de papier. Alors Colbert, avec l'autorisation formelle du roi, n'hésita pas, il supprima l'impôt sur le papier et rétablit l'obligation du timbre.

Un édit du mois d'août 1674 ordonna que « *tous les officiers de justice et autres assujettis seront tenus de faire usage, à dater du 1er octobre 1674, de papiers et parchemins* marqués d'une Fleur-de-lys *et du nom de la Généralité dans laquelle il doit être consommé, avec tel caractère particulier jugé nécessaire par les Fermiers pour chacune des Généralités* ». Enfin, innovation remarquable, les droits étaient fixés, non plus d'après la qualité et la nature des actes, mais d'après *la dimension du Papier.*

C'est cet édit d'août 1674 qui a définitivement établi l'obligation du Papier timbré qui nous régit encore aujourd'hui; c'est lui qui provoqua les insurrections sanglantes de la Bretagne et de la Guyenne, dont il a été longuement question dans cette Histoire.

Le Papier étant désormais taxé d'après sa dimension fut divisé en *Grand papier, Moyen papier et Petit papier* ou *feuille,* puis en *demi-feuille* et *quart de feuille,* plus le *timbre extraordinaire.* Le parchemin comprit, pour notre Province, trois dimensions; *la feuille, le placard* et *le quart* (dont les formats varièrent dans les débuts, bien que taxés à la même valeur).

En règle générale le timbre ou vignette est placé à gauche ou au milieu des feuilles; cependant, pour les quarts et les demi-feuilles, d'une consommation plus courante, on se servait de poinçons à doubles et même quadruples figurines, adossées ou accolées, de façon à obtenir plusieurs empreintes à la fois en les frappant au milieu de la feuille, qu'on coupait ensuite en demies ou en quarts; de là ces timbrages indifféremment posés à droite ou à gauche dans le sens horizontal ou vertical.

Le *timbre extraordinaire* était apposé sur des papiers et parchemins fournis par les particuliers. En Bretagne, il ne porte pas de légende; il ne porte pas non plus d'indication de valeur, celle-ci est fixée d'après la dimension et le prix est perçu d'après le *Tarif des droits.* T. D. D.

Il y eut toujours une *Formule* spéciale pour le papier terrier.

L'État ne vendait pas directement « le papier marqué » aux intéressés, comme aujourd'hui. La vente du papier timbré était une *Ferme,* c'est-à-dire que l'État ou le Roi, comme on disait alors, cédait l'exploitation à un financier, à un traitant qui versait une somme fixe au Trésor et se chargeait ensuite de l'exploitation à ses risques et périls. Evidemment le Fermier essayait d'en tirer les plus gros profits possibles, avec le moins de frais possibles; de là notamment les plaintes répétées sur la mauvaise qualité du papier; toutefois il était obligé de se conformer aux tarifs fixés par l'édit de 1674. Fréquemment le Fermier avait dans les généralités ou provinces différentes un *sous-fermier* qui prenait à son compte l'exploitation de la province. En 1697, la sous-ferme du Papier timbré fut réunie en Bretagne à la ferme des *Impôts et Billots,* droits spéciaux sur les boissons perçus au profit du roi, et différents des *Devoirs* perçus au profit de la province (1).

La Ferme du Papier timbré était adjugée à Paris et faisait partie de ce que l'on nommait les *Aides* qui étaient à peu près — avec de profondes différences, — ce que nous appelons aujourd'hui les « Contributions indirectes ». En général, les baux étaient conclus pour deux années.

De là l'obligation pour le Fermier de faire graver une nouvelle marque chaque fois qu'il changeait : il arrivait que des stoks importants d'un exercice précédent restaient dans les dépôts. Parfois le Conseil du Roi autorisait le nouveau Fermier à utiliser ces

(1) Devaux, *Les Papiers et Parchemins timbrés de France,* p. 360, 370.

1 24 7bre 1677



Prouince de Bretagne

Pour seruir aux Contracts & Actes des Notaires

douze den.

Sachent tous presens et adu...

que par deuant nous nota...

1 bis

Suitte

Prouince de Bretagne.

Deuant



Pour les Notaires.

douze deniers.

4 Pour la Chancellerie près le Parlement.

PROVINCE DE BRETAGNE

5 Bretagne

dix s. p.

5 bis BRETAGNE

Petit papier

feuille

2

Suitte

Prouince de Bretagne.



Pour les Actes des nottaires,

Douze den.

6

BRETAGNE DIX SOLZ LES DEVX ROLLES

3

. Petit papier

Douze den. pour feuille.



Deuant


7
BRETAGNE
DEUX SOLZ
Grand Papier


8
BRETAGNE


9
13 Juillet 1682
BRETAGNE
Un sol


10
SIX SOLS
11
18 & 19e Xbre 1690
BRET AGNE
UN SOL
AUG. ON 4D.
12
CONTRE MARQUE
DE LE NTIEN
TIMB RE DE
BRETAGNE


13
BRET AGNE
HUIT DEN.


14
BRETA GNE


15
BRET AGNE
4 DE


16
BRE TA GNE
DIX DE




17
S SOLS
BRETAGNE


18
P I SOL
4 DEN
BRETAGNE


19
HUIT DEN
G BRETAGNE
A F


20


21
BRETAGNE EXTRAOR.


22
BRETAGNE
DEUX SOLS
23
BRETAGNE
HUIT DEN.
24
BRETAGNE
DEUX S.
25
BRETAGNE
DEUX SOLS
26
BRETAGNE
REGISTRES
DES FERM
DUROY
27
ETATS DE BRETAGNE
DEUX SOLS
28
ETATS DE BRETA
QUIT. DEJEAU
ET COURTAGE
SIX DENIERS
29
BRETAGNE
DEUX SOLS
30
BRETAGNE
31
BRETAGNE
REG.
DES FERM.
DUROY
32
BRETAGNE
EXP.
DES FERM.
DUROY
T.D.D.
33
G.D. BRETAGNE
REGIE·GENERALE
EXPEDITIONS.
34
REGIE GENERALE
OCTROIS
TARIFS &
TIMB. EXTRAORD.
GEN. DE BRETAGNE
BRETAGNE
MARTIGNE
CUIRS
G.B.R.

papiers tels quels. Mais le plus souvent celui-ci devait, à côté de l'ancienne marque, apposer sa nouvelle vignette gratis : les particuliers avaient pendant le délai d'un mois la faculté de faire reprendre ou échanger le papier restant entre leurs mains.

Ainsi s'explique la présence de deux ou trois timbres, quelquefois plus, sur la même feuille de papier ou de parchemin. Ils ont été frappés par les Fermiers successifs (1).

Dans le but de prévenir les fraudes, en outre de très fortes amendes, ceux-ci apposaient encore des contremarques spéciales : on en trouvera plusieurs sur les fac-similés reproduits ci-dessus.

Les Fermiers s'ingéniaient à varier la forme de leurs timbres et à rappeler dans leurs figurines les attributs de la Province où ils étaient employés : c'est ainsi qu'en Bretagne on trouve dans beaucoup de timbres des hermines et des lévriers ; quelques-uns ont même un certain caractère artistique.

Quand le timbre commença à être employé par tous les officiers de justice et les hommes d'affaires, — après les révoltes de 1675, — il se produisit certaines divergences et certaines hésitations ; une ordonnance royale du 11 juin 1680 fixa définitivement, *ne varietur*, les tarifs des timbres, les actes qui y étaient assujettis, le nombre de lignes de chaque page dans les actes authentiques. Elle défendit à toutes personnes, autres que le Fermier ou ses représentants, de vendre le papier timbré et punit les contrefacteurs d'une amende de 1.000 livres et des galères. En somme, l'édit de 1674 et l'ordonnance de 1680 sont restés les lois réglementaires du papier timbré jusqu'à la Révolution ; elles n'ont pas subi de modifications fondamentales.

La loi du 11 février 1791, complétée par les décrets des 10-17 juin 1791, supprima toutes les formules existantes, — mais non l'impôt du timbre, — elle établit seulement un système uniforme pour la France entière, sans distinction de provinces, tant pour les tarifs que pour les vignettes, qui furent au nombre de dix-huit et identiques pour toute la France.

Mais, cette fois encore, on ne voulut pas perdre les papiers frappés de l'ancien timbre ; on macula celui-ci à l'aide d'un timbre quelconque, et on frappa à côté le nouveau timbre établi par la loi de 1791.

Les règlements du timbre ne subirent pas de modifications importantes, de 1680 à 1791, mais les tarifs furent augmentés trois fois, en 1690-97, en 1748 et en 1780. De plus, ils furent assujettis, comme tous les autres impôts, à la surtaxe des *vingtièmes* ou *sols pour livre* qui furent successivement édictés ; ces surtaxes furent indiquées par des contremarques spéciales que nous avons reproduites. On imprimait d'ailleurs des « placards » portant le tableau des tarifs des divers « papiers de dimension. »

L'année de la Ferme du Papier timbré commençait en Bretagne le 1er octobre, elle était divisée en quatre « quartiers » (ou trimestres) ; tandis que celle de la Ferme des Domaines commençait le 1er janvier. A partir de 1726, les deux exercices se confondirent.

Pour l'administration des finances et la perception des impôts, la France était partagée en *Généralités* ou *Pays d'élection*, dirigés par un *général des finances*, trésorier et receveur, qui avait sous ses ordres les *Elus ;* et en *Pays d'États* dans lesquels les États votaient et percevaient eux-mêmes une partie des contributions. Mais dans ces *Pays d'États* l'Administration centrale, les Fermiers généraux percevaient directement certains impôts par des *sous-fermiers* et ils donnaient également à ces provinces le nom de *Généralités*.

Nous ne connaissons pas les noms des graveurs des différents coins et matrices du Papier timbré. Il est à peu près certain qu'ils étaient tous gravés à Paris dans un même atelier. Il existe à la Bibliothèque nationale (*Mélanges Colbert,* 171bis) une lettre de Lavardin approuvant l'épreuve de trois timbres adoptés pour la Bretagne *ne varietur*.

(1) Dans les débuts surtout on trouve des pièces contremarquées non pas de la vignette qui suit immédiatement, mais de la seconde, troisième ou quatrième. Exemple : on rencontre 1bis avec 4, 2 avec 4, 7 avec 10 et même 11. Nous possédons une feuille où l'on voit les Vignettes nos 4, 5, 6, 7, 8.

Pour notre province, nous n'avons pas trouvé de papier portant la marque du quartier de juillet 1673. Dans le *Journal d'un Bourgeois de Rennes,* le notaire Duchemin dit : « Le 15 septembre 1673, on a commencé le débit du papier et parchemin timbré et à travailler dessus. » Le *Journal d'un Bourgeois de Dinan,* par Julien Chertier, porte que « le papier timbré commença le 15e jour de septembre 1673, au grand regret du peuple. » Enfin, l'historien nantais Travers dit que le registre du Bureau de ville de Nantes commença à être écrit sur du papier timbré le 15 octobre 1673 (1). Ces témoignages sont concordants et prouvent que la marque du quartier de juillet 1673 n'a pas été employée en Bretagne (1).

Après ces brèves notions générales, nous donnerons quelques explications sur les différents timbres reproduits ci-dessus en grandeur naturelle, d'après des photographies prises sur les originaux (2).

Fig. 1 et 1 *bis.* — Les deux premières figurines représentent le timbre initial, fixé par les ordonnances, tel que nous l'avons décrit plus haut : la fleur-de-lys, entourée de deux L entrelacées et surmontée de la couronne royale.

Au début, la fixité des marques n'était pas assurée, les changements étaient fréquents ; il existe une très grande diversité de formules. Le papier d'octobre 1673 porte au revers de la seconde page, en haut à droite, la mention suitte : donc la feuille était double.

Fig. 2. — Le *Bourgeois de Rennes* se plaint : « Le premier jour de l'an 1674, on a encore changé le timbré », (p. 168). La vignette présente le même type que la précédente, mais elle est plus petite et d'une gravure plus légère.

Fig. 4. — Cette figurine qui, sur un semis d'hermine, représente une fleur-de-lys, avec deux lévriers comme tenants, date de juillet 1674, en tant que placée au milieu de la feuille et de l'inscription en caractères gothiques sur deux lignes. En octobre de la même année, on décida que la 1re ligne de l'inscription serait en italique et la seconde en gothique. Le *Bourgeois de Rennes* se plaint encore : « 3e Timbré. Le 1er octobre 1674, « il s'est fait un (*sic*) troisième formulle au timbré qui apporte grande perte à tous les « officiers. » (p. 169).

Une variante, représentée *Fig.* 3, n'eut, croyons-nous, qu'une durée éphémère. Deux rubans, aux contours opposés, portant la légende province de bretagne, encadrent la figurine décrite ci-dessus, mais le tout se détache en blanc sur fond noir.

En janvier 1675, la même marque (*Fig.* 4) est désormais placée à l'angle gauche ; le format et la valeur en lettres gothiques sont placés au-dessous.

Quelques mois plus tard, la formule est placée au-dessus de la marque, la valeur en gothique au-dessous.

Notons, une fois pour toutes, que pour les Lettres de chancellerie sur parchemin, on employait les *peaux*, *demi-peaux* et *quarts de peaux :* de même pour les diplômes de l'Université.

Nous sommes en pleine période d'agitations et d'émeutes. C'est aussi l'époque où marques et formules étant supprimées, on taxa tous les papiers. Cela ne dura pas ; notre chroniqueur n'a garde de l'oublier.

Fig. 5 et 5 *bis.* — « Par arrêt du 26e septembre 1675 la Cour a ordonné que le parchemin « et pappier *(sic)* timbré seroit retably et que les intéressés, leurs commis ou préposés, « en feraient le débit de jour en autre, et le 3e octobre le dit arrest a esté affiché par « tous les caroilz de cette ville » (p. 187).

« Et le 4e octobre, du matin, le Bureau du papier timbré a esté ouvert au hault du « Palais, où se tenoit le Parquet de la Chambre de la noblesse ; et est le tymbre tout

(1) *Journal d'un Bourgeois de Rennes au XVIIe siècle, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes,* T. I, p. 168. — *Journal d'un Bourgeois de Dinan,* Bull. de la Soc. d'Emul. des Côtes-du-Nord, T. XXXV, 1897, p. 21. — Travers, *Histoire de Nantes,* T. III, p. 436.

(2) Ceux qui voudraient étudier plus à fond les questions relatives au Timbre consulteront avec fruit les excellents ouvrages de MM. Salefranque et Devaux : L. Salefranque, *Le Timbre à travers l'Histoire,* 1890. — A. Devaux, *Les Papiers et Parchemins timbrés de France,* 1911.

« semblable au précédent, fors les chiffres de Crouzon et Amyrault qui sont contrefaitz ; « et du Verger Chevrier a logé les timbreurs cheix lui à la Porte Mordelaize. » (p. 188).

L'uniformité est établie : il y a cinq valeurs pour le papier et deux pour le parchemin, plus « l'extraordinaire » pour l'un et l'autre ; il en sera ainsi jusqu'en 1708 : nous en donnons ci-dessus deux exemples.

PAPIERS	six den = le 1/4 de fe huit de = la 1/2 fe Petit papier = 1 sol la = feuille moyen = papier — 18 d la = feuille grand = papier — 2 s = la fe	PARCHEMINS	six solz dix s. p. 2 rolles

Ces valeurs sont écrites tantôt en italiques, tantôt en capitales romaines, le mot DEN(IERS) est très rarement inscrit en entier.

FIG. 6. — Octobre 1676. Le timbre des parchemins à dix sols est plus grand que celui du papier et des parchemins à six sols, et alors l'inscription est sur trois lignes.

FIG. 7. — « Le 1er janvier 1678, dit le *Bourgeois de Rennes*, le timbre a encore changé pour la sixième fois. » (p. 232.) Ce curieux timbre représente deux anges contournés et armés supportant une Fleur de lys à lance ensoleillée au-dessous de laquelle, à un cartouche portant l'inscription, sont suspendues des balances.

Sur les parchemins de dix SOLZ, on a inscrit au bas de la vignette la mention POUR NOTAIRES ou POUR GREFFIERS. Les dimensions de ces parchemins varient parfois de 1 et 2 centimètres environ dans les deux sens. Innovation à signaler : un petit parchemin égal à la moitié d'un QUART portant ces mots : *arretz d'instructions,* valeur trois sols.

FIG. 8. — Janvier 1680. Ce timbre ne fut employé seul que pendant peu de temps ; il a surtout servi de contremarque au précédent et au suivant.

FIG. 9. — « Le 1er octobre 1680, le Timbré a encore changé pour la septième fois, » (*Journal d'un Bourgeois de Rennes,* p. 246.) Pour les parchemins à dix solz l'inscription sur deux lignes encadre la vignette

No = res — dix = solz — Gref = fiers — dix = solz

FIG. 10. — 1684 « Timbre changé pour la huictiesme fois. — Le 1er juillet 1684, les « intéressés au timbre en ont changé les matriculles et encore diminué la hauteur et « largeur du parchemin et papier, par une contravention à la Déclaration de Sa Majesté, « et la Cour a donné délay d'un mois pour se servir de l'entien. » (*Journal d'un Bourgeois de Rennes,* p. 260.)

Sur un bandeau horizontal où est inscrite la valeur, deux lévriers passants, l'un à dextre, l'autre à senestre, cravatés d'hermines, sont séparés par un cartouche chargé de 3 fleurs de lys, posées 2 et 1, et formé de deux dauphins allumés, couchés et affrontés, au-dessus desquels est un soleil rayonnant entouré du mot BRETAGNE et accosté de deux oriflammes herminées et divergeantes.

FIG. 11. — Du 1er octobre 1687 au 1er juin 1690, ce timbre est employé sans la contremarque qui figure sur le spécimen photographié. Un contrôle plus serré est établi contre les faussaires et le papier porte après l'indication de la valeur un chiffre qui est un numéro de contrôle.

A partir du 1er juin 1690, le timbre est soumis à l'impôt des vingtièmes ; d'où une augmentation indiquée par une griffe, le plus souvent frappée au dessous de la marque ; AUGon 4 deniers pour un sol, soit 2 vingtièmes.

FIG. 12. — 1691. La plus curieuse de toutes les contremarques. Cette vignette, composée spécialement pour la Bretagne, se trouve sur les papiers timbrés de la figurine précédente et des deux suivantes (13 et 14.) CONTREMARQUE DE L'ENTIEN (ancien) TIMBRE DE BRETAGNE.

Fig. 13. — 1er octobre 1691. Dans ce beau et grand timbre joliment stylisé, dont la partie centrale est la réplique du précédent (Écus de France et de Bretagne ayant pour tenants deux *coqs*), l'augmentation est indiquée par un petit chiffre et une lettre placés au-dessous un peu à droite et à gauche des Écus. Dorénavant le timbre est frappé *au milieu* des pièces, sauf pour les *quarts* de papier et de parchemin, et pour les *demi-feuilles* de papier.

Fig. 14. — 1er octobre 1697. Le tarif est élevé et la valeur est totalisée ; le prix du papier devient : *huit den., dix den., un sol quatre deniers, deux sols, deux sols huit den.*, et celui du parchemin : *huit sols et treize sols quatre deniers*. Timbre bizarre : Fleur de lis à têtes d'oiseau et lévriers contournés.

Fig. 15. — 1er octobre 1702. Etant donné sa longueur, on l'a souvent frappé verticalement, ainsi d'ailleurs que le type nº 13. La figurine photographiée est le timbre de un sol, quatre deniers. Assez joli dessin.

Fig. 16. — 1er octobre 1703. Il y eut un parchemin spécial pour les Greffiers ; ce mot remplace alors celui de Bretagne. La vignette représente ce timbre, contremarqué de la sous-ferme de Jean Gareau.

Fig. 17. — 1er octobre 1708. On émit des parchemins spéciaux pour les *petis arrests* (sans indication de valeur) et pour les PLAC(ET) tarifés à 8 SOLS.

Fig. 18. — Janvier 1713. Mêmes observations que ci-dessus P · P · I · SOL 4 · DEN (Petit Papier 1 sol 4 deniers.)

Fig. 19. — 1er octobre 1715. Pour la première fois, l'inscription porte un G devant le mot Bretagne ; lettre qui signifie, croyons-nous : *Généralité*. La généralité de Rennes avait été établie en 1689. (Salefranque, *op. cit.* p. 62.)

Joli timbre, très stylisé, portant une fleur de lis sur semis d'hermines, surmontée d'un soleil et de deux lévriers contournés. Comme il arriva constamment pour les papiers d'une ferme précédente, ces papiers et parchemins sont souvent contremarqués des timbres suivants ; on les frappa aussi de la contremarque (représentée ici) d'Antoine Toisy, sous-fermier.

Fig. 20. — 1er octobre 1726. Même observation que pour le nº 19. La contremarque spéciale porte dans une couronne une fleur de lys et deux hermines, c'est celle de Claude Le Marchand, fermier.

Fig. 21. — 1er janvier 1729. Fermiers : Jean-Baptiste Grosset et Jean Plaine, pour 2 ans chacun, car ce timbre dura quatre ans.

Fig. 22. — 1er janvier 1733. Figurine géométrique.

Fig. 23. — 1er janvier 1739.

Fig. 24. — 1er janvier 1751. Le tarif augmenté est pour les papiers : de *Un sol — Un sol 3 Den. — Deux S.* (reproduit *Fig.* 24), — *Trois S. — Quatre S.* ; — pour les parchemins : 7 *S. 8 D. — Douze S. — Vingt S.*

Fig. 25. — 1er janvier 1757. Ces timbres sont frappés d'une contremarque de dimension variable, formée des lettres genre anglais L F B, entrelacées, marque d'un sous-fermier.

Fig. 26. — 1756. Vignette émise spécialement pour les registres. Pour les timbres des Registres, plus encore que pour l'application des augmentations de tarif, il semble qu'un certain temps se soit écoulé entre l'émission et l'emploi. On s'est servi du coin de cette marque pour *annuler* des timbres, remplacés par d'autres, bien après la disparition de l'ancien régime. (Papier timbré établi par les lois du 18 Brumaire an VII (3 nov. 1798), du 1er Vendémiaire an XI, du Premier Empire, etc.)

Fig. 27. — 1er janvier 1762. L'entête de cette marque présente une inscription remarquable : ÉTATS DE BRETAGNE. Les parchemins portent dans l'angle en haut à droite une petite griffe avec cette inscription ET DE BRETA, frappée de façon à être lue verticalement.

Fig. 28. — Vers 1756. Timbre spécial pour les quittances des droits de jaugeage et courtage (analogues à nos reçus d'octroi actuels).

Fig. 29. — Avril 1772. Ici encore les parchemins sont frappés au même endroit d'une petite griffe, mais sans inscription.

Fig. 30. — 1er janvier 1781. Le tarif est augmenté :

Pour le Papier : Q. D. F. (Quart de feuille) 1 sol 2 D.
D. F. (Demi-feuille) 1 sol 5 D 1/2
P. P. (Petit papier) 2 sols 4 D.
M. P. (Moyen papier) 3 sols 6 D.
G. P. (Grand papier) 4 sols 8 D.
Extraordi.
Q. D. TAIL. (Quittance des tailles) 1 s. 2 D.

Pour le Parchemin : Q. (Quart) 11 sols 2 D.
ROLLES 14 sols.
F. D. P. (Feuille de Parchemin) 23 sols 4 D.
35 sols.
Extraord.

Cette valeur de 35 sols s'appliquait à des peaux entières pour Brevets, Lettres de chancellerie, etc.

On rencontre quantité de timbres n° 30 et même n° 29 contremarqués de ceux qui ont suivi après les législations de février 1791, juillet 1795, février et août 1796.

Fig. 31. — Vers 1772. Reg. des Ferm. du Roy.

Fig. 32. — 1780. Registre ou Expédition des Fermes du Roi ; type uniforme dans toute la France, ainsi que les deux suivants.

Fig. 33 et 34. — Du 1er octobre 1780. Timbres de la Régie générale sans indication de valeur. Ils portent les mentions rares dans notre province : G. D. BRETAGNE et GEN (éralité) DE BRETAGNE.

Les deux marques qui terminent notre série n'ont aucun rapport avec le timbre, mais comme on les rencontre sur les parchemins, nous croyons devoir indiquer qu'elles servaient à marquer l'acquit de droits auxquels étaient soumis les cuirs et peaux sous le règne de Louis XVI. Les parcheminiers de Lamballe étaient célèbres depuis des siècles. Il y avait un très grand nombre de bureaux chargés de l'apposition de ces marques assez variées. *Droits du Roy* (DR du R) CUIRS, *Cuirs et peaux*, etc., et souvent l'indication G B R (Généralité de Bretagne).

Dans le principe les papiers servant au timbre devaient porter dans la pâte un filigrane destiné à prévenir les fraudes et à former comme le complément du timbre. Il existe des papiers remplissant ces conditions, mais pour bien des raisons la règle fut si peu suivie qu'on peut presque les considérer comme des exceptions.

J. des BOUILLONS,
Secrétaire général
de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

OUVRAGES CONSULTÉS. — *Recueils divers des Édits du Roi et Ordonnances Royales.* — *Recueil des Règlements faits pour l'usage des papiers et parchemins timbrez, divisé en deux parties*, par M. Denizet, Directeur des affaires du Roy à Paris. Paris 1715. — *Ordonnances, déclarations et arrêts touchant le papier et parchemin timbré, 1690-1691. Celle de 1691 touchant les signes et syllabes qu'on doit observer sur les papiers et parchemins timbrés* et *Ordonnance, Déclarations du Roy, Arrêts du Parlement de Bretagne pour la perception des droits sur le papier et parchemin timbré*, Vve Mathurin Denys, Rennes. — *Dictionnaire raisonné des Domaines et des Droits Domaniaux* (par Bosquet) *Rouen*, 1762, 3 vol. in-4. — *Dictionnaire raisonné...*, seconde édition (par Bosquet et Hébert), *Rennes*, Vatar, 1782, 4 vol. in-4. — *Le Timbre à travers l'Histoire*, par Léon Salefranque, Rouen, 1890. — *Les Papiers et Parchemins timbrés de France, Ancien Régime*, par Alexandre Devaux, Lille, 1911. — *Archives d'Ille-et-Vilaine. Série C : Papiers de la Commission des Domaines et Contrôles (États de Bretagne).*



LA CARTE DE BRETAGNE

Il a paru nécessaire de joindre à l'*Histoire de Bretagne* une carte de la Province. Nous avons songé d'abord à reproduire une des cartes qui furent dressées au XVIIIe siècle, notamment :

La Bretagne divisée en ses neuf évêchés qui font aussi l'estendue des Receptes de la Généralité de Nantes, dédiée à Mgr de Pontchartrain, Contrôleur général des finances, par Hubert Jaillot, géographe du Roy, 1706.

Gouvernement général du duché de Bretagne, divisée en Haute et Basse, dressée sur divers Mémoires par N. de Fer, géog. de S. M. Catolique, 1711.

Gouvernement général de la Bretagne, divisé en ses diocèses ou Receptes, par le Sr Robert (de Vaugondy), géog. ord. du Roy, 1751.

La Province ou Duché de Bretagne, divisée en deux grandes parties qui sont la Haute et la Basse Bretagne. Le Gouvernement général de Bretagne, comprenant les lieutenances générales de Bretagne et du Comté Nantois, dressée sur divers Mémoires nouveaux du Sr Tillemon, par J.-B. Nolin, Paris, 1760.

Carte itinéraire de la Province de Bretagne, dressée par le Sr Ogée, ingénieur géographe de la Province. A Nantes, chez l'auteur, 1771.

Carte générale de la Province de Bretagne, levée géométriquement et assujettie aux observations astronomiques de Mrs de l'Académie royale des Sciences. Dédiée à Nosseigneurs les Etats de Bretagne par une Société d'Ingénieurs, 1775.

Carte de la Bretagne, divisée en diocèses, contenant les paroisses et abbayes, avec les routes, d'après les meilleures cartes, assujettie aux observations de Mrs de l'Académie Royale des Sciences. A Paris, chez Bourgoin, graveur, 1780 (En quatre parties).

Mais toutes ces cartes, après examen, nous ont paru d'une échelle inutilisable ou si défectueuses, que nous avons dû renoncer à les reproduire.

Nous avons fait choix de l'échelle au 500.000e comme étant celle qui permettait d'introduire sur la carte le plus de renseignements possible.

La division fondamentale de la province de Bretagne était la division en évêchés ou diocèses. C'était non seulement la division ecclésiastique, mais la division politique, administrative, financière et militaire. C'est donc cette division qui s'imposait pour la carte. Ces évêchés étaient sous l'ancien Régime au nombre de neuf : Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol, Rennes, Nantes, Vannes, Quimper ou Cornouaille. Les limites de ces évêchés sont loin de coïncider avec les limites des évêchés ou des départements actuels, qui ne sont plus qu'au nombre de cinq. Il n'a pas toujours été facile de tracer ces limites avec précision. Les listes anciennes de paroisses dont nous disposons sont incomplètes et ne concordent pas. Par ailleurs, les cartes du XVIIIe siècle sont très vagues ; il y a des points où le tracé diffère d'une carte à l'autre. *L'Atlas de Cassini* lui-même n'a pu fournir partout la solution exacte (1).

Il faut faire, en effet, trois parts dans la partie de cet *Atlas* qui concerne la Bretagne. Dans une première catégorie, les feuilles sont gravées avec un soin extrême, les limites des évêchés et même celles des paroisses sont marquées avec précision. C'est, en général, le cas de la partie occidentale de la Bretagne et notamment des feuilles 158,

(1) *Carte de la France publiée... par Cassini de Thury*, 1750-1815. La Carte de Cassini est à une échelle très voisine de la Carte de l'État-Major au 80.000e et se compose de 180 feuilles.

170, 171, 172. Il n'y a eu qu'à reporter ces tracés sur la carte. Dans une seconde catégorie se trouvent des feuilles d'un aspect assez grossier, inachevées, où l'on ne voit ni limites de paroisses, ni limites d'évêchés; telles sont les feuilles 127, 129. Viennent enfin les feuilles sur lesquelles on a supprimé les anciennes divisions : les évêchés ont fait place aux départements. C'est le cas de la partie sud-est de la Bretagne, en particulier des feuilles 130, 131, 159. Ces feuilles sont gravées avec le même soin que les premières et portent les limites des communes. Ces limites ont été utilisées pour établir le tracé des diocèses aux points où le *Cassini* ne les indique pas. On ne peut considérer ce tracé comme rigoureusement exact qu'à la condition de supposer que les nouvelles communes coïncident avec les anciennes paroisses; ce qui doit souffrir quelques exceptions. A plus forte raison la même réserve s'impose pour les feuilles de la deuxième catégorie, celles qui ne portent ni limites d'évêchés, ni limites de paroisses. Il a fallu se servir, ici, de la carte au 80.000e qui est de beaucoup postérieure : les chances de modifications territoriales en sont accrues (1).

Il faut noter deux exceptions à la règle que nous avons énoncée qui identifie les divisions religieuses et les divisions civiles. La première, c'est l'attribution à l'évêché de Dol d'un certain nombre de paroisses enclavées dans les évêchés du nord de la Bretagne; la seconde, c'est la non-concordance du territoire de la Bretagne et du diocèse de Nantes, vers le sud de la province.

Les enclaves de l'évêché de Dol comprennent quarante-cinq paroisses et sept trêves situées en Bretagne (2), et quatre paroisses situées en Normandie (3). Je ne crois pas qu'on ait indiqué sur une carte les limites de ces paroisses, Aurélien de Courson s'étant borné à marquer les enclaves d'un signe particulier (4). Les enclaves de Léon, Tréguier et Rennes sont tracées d'après le *Cassini;* les enclaves de Saint-Brieuc et Saint-Malo, d'après la carte au 80.000e (5).

Le diocèse de Nantes ne coïncide pas exactement avec le comté nantais (6). Sept paroisses du comté nantais dépendent, au spirituel, de l'évêché de Luçon (7). Par contre, deux paroisses du Poitou (8) et dix-huit paroisses d'Anjou (9) dépendent de l'évêché de Nantes.

(1) Les feuilles de Bretagne de l'*Atlas de Cassini* ont été publiées pour la plupart de 1789 à 1815. Cf. Berthaut, *La Carte de France...* t. I, p. 48 sqq.

(2) Il y a trois de ces paroisses enclavées dans l'évêché de Rennes : *La Fontenelle, Rimou. Saint-Rémi-du-Plain.* Voir *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, 1880-1886, 6 vol., T. I, p. 545.

Vingt-trois dans l'évêché de Saint-Malo : *Aucaleuc, Bobital, Le Hinglé, Ilifaut, La Landec, Langan, Languenan, Le Lou, La Nouaye, Saint-André-des-Eaux, Saint-Carné, Saint-Coulomb, Saint-Ideuc, Saint-Jacut-de-l'Ile, Saint-Launeuc, Saint-Méloir-près-Bourseul, Saint-Méloir-des-Bois, Saint-Mervon, Saint-Samson-jouxte-Livet, Saint-Tual, Saint-Uniac, Sainte-Urielle, Trébédan.*

Onze paroisses et cinq trêves dans l'évêché de Saint-Brieuc : *Coëtmieux et Tregenestre, Landebia, Landehen et Penguili, Langast, Saint-Glen, île de Bréhat, Kerity, Lanloup et Lanleff, Lanvollon, Perros-Hamon et Lannevez et Lanvignec, Saint-Quay.*

Sept paroisses et deux trêves dans l'évêché de Tréguier : *Lanmodez, Loguivy-lès-Lannion, Perros-Guirec, Trévou-Tréguinec, Coadout et Magoar, Lanmeur et Locquirec, Lanvelec.*

Une paroisse en Léon : *Locquenolé.*

(3) Les quatre paroisses normandes sont : *Conteville, le Marais-Vernier, Saint-Samson de la Roque, Saint-Samson-sur-Risle.*

(4) *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne.* Paris, Impr. nationale, 1863.

(5) La feuille 128 du *Cassini* est incomplète ; elle indique, en partie, les limites d'évêchés, mais non celles des paroisses. C'est précisément la feuille où se trouve le plus grand nombre des enclaves de Dol.

(6) E. de Cornulier, *Essai sur le dictionnaire des terres et des seigneuries comprises dans l'ancien Comté nantais*, p. 21 et suiv.

(7) *Bois-de-Cené, La Garnache, Grand'Lande, Légé, Saint-Etienne-des-Bois, Saint-Etienne-de-Corcoué, Saint-Jean-de-Corcoué.*

(8) *Remouillé, Ile de Bouin.* Une partie de Bouin fit partie du Comté nantais jusqu'en 1714.

(9) Deux de ces paroisses sont situées au Nord de la Loire : *La Cornuaille, Freigné.* Les autres sont dans les Mauges ; neuf forment la Châtellenie de Chantoceaux : *Chantoceaux, Drain, Landemont, La Varanne, Liré, Saint-Christophe-de-la-Couprie, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Sauveur-de-Landemont, Le Fuilet ;* les sept autres forment la baronnie de Montfaucon : *les trois paroisses de Montfaucon, la Renaudière, Saint-Crépin, Tillières.*

Dans le cas des enclaves de Dol, l'exception s'applique seulement à la juridiction ecclésiastique. Au temporel, les enclaves ont la même administration que les paroisses voisines. La situation est plus compliquée sur la frontière de Bretagne, du Poitou et de l'Anjou. C'est la région des *Marches*.

Les *Marches* sont une petite province qui a son administration, ses assemblées, ses privilèges et ses exemptions. A la fin du XVIII[e] siècle, les *Marches* comprennent trente-trois paroisses, mais la condition juridique de ces paroisses n'est pas la même. On distingue les *Marches communes* et les *Marches avantagères*. (1)

Les *Marches communes* sont les seules qui soient vraiment autonomes, *franches*. Dans ces *Marches*, dit M. Chénon, il y avait indivision complète entre les deux provinces, « aussi bien au point de vue des droits de fief que des droits de justice. »

Pour les *Marches avantagères*, il n'y a indivision qu'au point de vue des droits de fief; la juridiction relève d'un seul seigneur, et elle est *à l'avantage* de la Bretagne si le seigneur est breton, *à l'avantage* du Poitou si le seigneur est poitevin. Les *Marches avantagères* ressemblent beaucoup aux paroisses ordinaires de Bretagne et de Poitou. Ce sont des *Marches* amoindries. Il est probable qu'à l'origine toutes les *Marches* étaient *communes* et que leur territoire s'étendait, sans interruption, de Tiffauges à Bouin (2). Puis, les deux provinces empiétant chacune de son côté, les *Marches communes* se sont transformées en *Marches avantagères*. Ce qui fait qu'à la fin du XVIII[e] siècle, le territoire des *Marches communes* ne forme plus un tout unique, mais qu'il est coupé en trois tronçons : le premier aux environs de Clisson; le second aux environs de Légé; le troisième aux environs de Machecoul. Le premier de ces tronçons s'appelle les *Hautes Marches communes de Bretagne et de Poitou ;* les deux autres forment les *Basses Marches communes*. Les *Marches communes* comprennent au total quinze paroisses. Quant aux *Marches avantagères*, il faut distinguer les *Marches avantagères* au Poitou, et les *Marches avantagères* à la Bretagne, au total dix-huit paroisses : onze en Poitou, sept en Bretagne (3).

Sur la frontière angevine, deux paroisses, *La Boissière du Doré* et *La Remaudière*, forment une petite *Marche commune* de Bretagne et d'Anjou. Les paroisses d'Anjou, qui relèvent de l'évêché de Nantes, forment deux *Marches avantagères* à l'Anjou sur la Bretagne (4).

Seules de toutes les divisions civiles, les divisions judiciaires de la Bretagne ne coïncidaient pas avec la division en évêchés. Il eût été bon, par suite, d'indiquer les

(1) Il y a une bibliographie abondante sur la question des *Marches*. On la trouvera résumée dans un article de M. E. Chénon, paru dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger, 1892*, intitulé : *Les Marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou, avec une Carte* (au 320.000[e]). C'est la Carte que nous avons utilisée. Voir aussi l'ouvrage de G. Loquet : *Essais historiques sur les Baronnies du nord-ouest du Poitou comprises dans les Marches dites de Bretagne et de Poitou*, Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, 1904 et 1905.

(2) Il y avait également des *Marches communes d'Anjou et du Poitou*, de Thouars à Tiffauges.

(3) Voici la composition des diverses parties des *Marches :*

Hautes Marches communes, quatre paroisses : *Gétigné, Cugand, La Bruffière, Boussay*.

Basses Marches communes, 1° près Legé, six paroisses : *Saint-Colombin, Saint-Jean-de-Corcoué, Saint-Etienne-de-Corcoué, Légé, Saint-Etienne-du-Bois, Grand'Lande*. — 2° Près Machecoul, cinq paroisses : *Trinité de Machecoul, Paulx, La Garnache, Bois-de-Cené, Ile de Bouin*.

Marches avantagères au Poitou sur la Bretagne : *Saint-Philbert de Bouaine, Rocheservière, Mormaison, Saint-Sulpice-le-Verdon, Remouillé, Saint-Hilaire-de-Loulay, Treize-Septiers, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu, La Boissière-de-Montaigu, Lande Genusson*.

Marches avantagères à la Bretagne sur le Poitou, sept paroisses : *Saint-André-Treize-Voies, Vieillevigne, Montebert, Aigrefeuille, Saint-Lumine-de-Clisson, Saint-Hilaire-du-Bois, La Bernardière*.

L'*Atlas de Cassini* n'indique pas les limites des *Marches*, la feuille 131 étant postérieure à la Révolution. Mais les limites des communes sont tracées avec soin. Seule, la *Haute Marche commune*, qui se trouve sur la feuille 99, est délimitée. *Les Marches avantagères* de la même feuille ne le sont pas.

Nous avons tracé sur la carte, en signes différents, les limites des *Marches communes* et celles des *Marches avantagères*. Il sera donc facile de les reconnaître.

(4) E. Chénon, *op. cit.*, p. 31, 32. La baronnie de Montfaucon est la *Haute Marche des Mauges*. La châtellenie de Chantoceaux est la *Basse Marche des Mauges*, cf., *page 636, note 9*.

limites des sénéchaussées. Mais, outre que ce travail avait déjà été exécuté par M. Brette (1), il était impossible de tracer sur une carte unique, à côté des limites des évêchés, des limites aussi compliquées que celles des sénéchaussées. Le lecteur n'aurait pu s'y reconnaître. C'est pour la même raison qu'on a renoncé à indiquer les subdélégations, et même à porter sur la carte les noms des régions naturelles.

On a indiqué presque toutes les paroisses et les trêves, ainsi qu'un très grand nombre de châteaux et lieux historiques. Pourtant, il a fallu faire un choix. On ne peut tout indiquer. Le lecteur trouvera assez de points de repère pour lui permettre de situer les localités qui ont dû être laissées de côté. On a mis en relief et marqué d'un signe particulier les quarante-deux communautés qui députaient aux États de Bretagne. Il sera prudent de ne pas en conclure que c'étaient là les villes les plus importantes de Bretagne.

Quant à l'orthographe des noms de lieux, nous avons dû adopter l'orthographe usuelle. Elle est souvent défectueuse, mais il serait prématuré d'y renoncer.

On remarquera peut-être sur la carte une lacune : c'est l'absence du relief du sol. Mais cette addition eût nécessité un travail considérable, sans rapport avec le profit qu'on en eût retiré. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que cette carte n'a pas d'autre ambition que de servir à la lecture de l'*Histoire de Bretagne*. On a seulement indiqué approximativement la direction des Montagnes Noires et des Montagnes d'Arrée. Par contre, on a noté avec un grand soin tous les cours d'eau, rivières et ruisseaux.

Le réseau des routes a été emprunté à l'*Atlas itinéraire* d'Ogée (2). Les bois et forêts ont été vérifiés sur l'*Atlas de Cassini*. Il a paru intéressant d'indiquer les canaux en cours d'exécution ou projetés sous le règne de Louis XVI (3). On verra que les plans tracés dès cette époque répondent en gros à ceux qu'on a adoptés au XIXe siècle, ou qui sont encore aujourd'hui à l'étude.

Nous avons joint à la Carte deux Cartons qui nous ont semblé utiles.

Le premier représente la Presqu'île de Crozon. Il porte les courbes de niveau qui montrent les différentes hauteurs et les déformations du terrain. Il permettra de suivre la marche du maréchal d'Aumont en 1594 et aussi la descente des Anglais à Camaret en 1694. Nous devons avertir que le tracé rouge qui indique le Fort des Espagnols n'est que présumé, d'abord parce qu'il ne reste aucun vestige du Fort des Espagnols, ensuite parce que l'autorité militaire interdit absolument l'accès de la Pointe des Espagnols, qui porte un fort très puissant défendant l'entrée du Goulet.

Le second Carton contient le Plan de la « Coste et du Combat de Saint-Cast ». Il a été dressé en 1758 par l'abbé de Lespinasse de Villiers, ingénieur-géographe du roi, et dédié au duc d'Aiguillon, dont il porte les armoiries. La reproduction donnée est scrupuleusement exacte. Malgré sa faible dimension, le Plan est très clair et permet de suivre facilement les diverses phases du Combat de 1758.

Henri GAILLARD,
Bibliothécaire-adjoint de la Bib. Mun. de Rennes.

(1) *Atlas des Bailliages... en 1789*. Paris, 1904.
(2) *Atlas itinéraire de Bretagne, 1769*.
(3) Voir notamment les *Recueils factices* concernant la *Navigation intérieure*. Bibliothèque municipale de Rennes, nos 431, 432.



TABLES DU VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE ANALYTIQUE.

(1) On a imprimé par erreur VI au lieu de IV.



TABLE DES GRAVURES.



ACHEVÉ D'IMPRIMER
A RENNES



PAR HIPPOLYTE VATAR
LE XXVe JOUR DE FÉVRIER
MCMXIII.



6°
H
30'
I
49°
a
30'
e
NORMANDIE
TOU
Granville
Avranches
Mont St. Michel
Ét.g de Bouillon
Sienne
Soulle
Vanne
Bosq
Saigne
Tard
Sée
Douer
Sélune
Beuvron
Couesnon
St Hilaire du Harcouet
St James
St Georges de Reintembault
Louvigné du Désert
Le Ferré
Mellé
Poilley
Villamée
Coglés
La Celle en Coglés
Montours
Bazouges du Désert
Des Herbiers
St Ouen de la Rouerie
La Fontenelle
Antrain
Roz s Couesnon
St Georges de Gréhaigne
Sains
Pl.e St Samson
Sougéal
Boulogne
Lannion
Trégastel
Pleumeur
Trébeurden
Coz Yaudet
Ploulec'h
Trédrez
St Michel en Grève
Plouzélambre
Tréduder
Lanvellec
Plufur
Plounérin
Guerlesquin
Plougras
Lohuec
Calac
Plourac'h
Plusquellec
Carnoët
Les Triagoz